

Microfilmed 2004

for the

OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION

of the

NATIONAL LIBRARY OF CANADA

OTTAWA

Microfilmed by the NATIONAL ARCHIVES OF CANADA Microfilmé 2004

pour la

COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES

de la

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

OTTAWA

Microfilmé par les ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME 3.

PREMIÈRE SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT

DU

CANADA.

SESSION DE 1874.



Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33 rue Rideau, Ottawa.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL. VII.—SESSION 1574.

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Agriculture, Rapport du Ministère de l'		Malles, Rivière-du-Loup, etc	No.
Allan, Ligne	24	Manitoba, Coupes de bois de	75 4 7 18 31
Banques. Baptèmes, etc. Blair, Benjamin. Bossé, Hon Joseph Noël.	11 79 56	Montréal, Commission du havre de	52 43 27
Billets fédéraux et provinciaux. Budget Budget Budget Compete public	10	Naturalisation, Traités de Nouveau-Brunswick, Loi scolaire du Nord-uest, Troubles du Territ. du, —Traités avec les Sauv. du	54 40 22 70
Comptes publies	$\begin{array}{c} 37 \\ 51 \\ 74 \end{array}$	Offenses capitales	26
Chicoutimi et Saguenay Chine, Steamers trans-pacifiques de la Cour d'Appel, P. Q. Cour des Elections Chars de chemin de fer Commission royale Commerce et navigation	66 57 14 60 73	Pénitenciers, Rapport annuel sur les	42 69 38 63 49 3
Districts électoraux Déshérences et confiscations Dépenses imprévues	36	Police fédérale Percepteur de douane, Montréal	19 46
Exploration Géologique du Canada		Revenu de l'intérieur. Retraite, Mises à la Recensement	6 16 B
Farrer, E. J Freeman Tente brevetée de Fonds consolidé, Dépenses du	77 61 23	Robertson, M Statistiques diverses	27 1
Gouverneur-Général, Gardes à pied du	34	Service public, Nominat. à des emplois dans le. Secrétaire d'Etat.	29 8
Havre de Montréal, Commission du	52 64	Sauvages, Six Nations St. Laurent, Crues du St. Jean, NB	68 76 21
Ingonish, Havre d'. Intercolonial, Chemin de fer. Ite du Prince-Edouard, Steamer. phares.	32	St. Pierre, Canal. Statuts fédéraux. Sauvages, Ministère de l'Intérieur, Divis. des	33 15 17
Jenkins. Edward	28	Tempêtes, Stations signalant les Travaux l'ublics, Rapport	$\substack{ 35 \\ 2}$
Juges de la Cour Supérieure, NE., CB., etc. Québec Législation provinciale		Webb, John Welland, Canal Windsor et Annapolis, Ch. de fer de	78 53
Mécanismes importés		Yale et Kautenais, District de	55 4

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET PAR VOLUMES.

MATIERES DU VOLUME B.

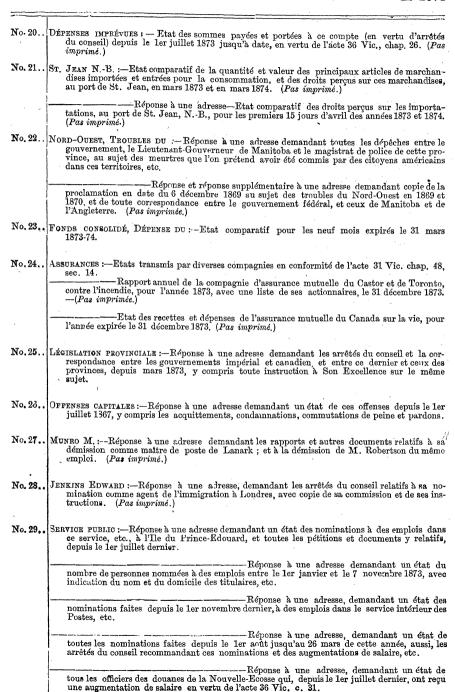
В	RECENSEMENT des provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, fait en avril 1871, vol. 2.					
	MAT1ÈRES DU VOLUME No. 1.					
No. 1	Comptes publics du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1873.					
	BUDGET des sommes requises pour le service fédéral, pour l'année expirant le 30 juillet 1875.					
	Supplémentaire, pour l'année expirant le 30 juin 1874.					
	do do do 1875.					
	Diverses statistiques du Canada, pour les années 1869-70-71-72.					
	MATIERES DU VOLUME No. 2.					
No. 2	Travaux Publics:—Rapport général de ce ministère pour l'année expirée le 30 juin 1873					
No. 3	MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES:—Son rapport pour l'année expirée le 30 juin 1873.					
	MATIÈRES DU VOLUME No. 3.					
No. 4,	MARINE ET PÉCHERIES:—Sixième rapport annuel de ce ministère pour l'année expirée le 30 juin 1873.					
	Liste des documents pour le département, pour l'année expirée le 30 juin 1873,Etat de la dépense de la maison de la Trinité, QuébecdodoMontréal.					
	rations de havre. Etat de la dépense pour construction de phares, phares flottants, sifflets					
	d'alarmes, etc. Etat de la dépense pour l'entretien des phares, phares flottants, sifflets					
	d'alarme, etcEtat de la dépense et des recettes pour les marins malades, infirmes,					
	naufragés et dans la détresse. Etat des recettes et dépenses du fonds des pilotes invalides, Québec.					
	Etat des recettes et dépenses du fonds des pilotes invalides, Montréal,					
	(Pas imprimé.)					

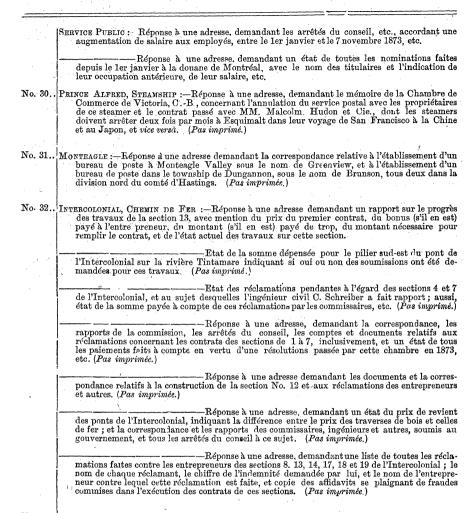
MATIÈRES DU VOLUME No. 5.

- No. 6. Revenus de l'Intérieur:—Rapport, états et statistiques de ces revenus pour l'année expirée le 30 jain 1873.
 - Premier rapport du commissaire du revenu de l'intérieur sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, pour janvier 1874.
 - RECETTES DE CE REVENU: —Etat de ces recettes jusqu'au 21 avril 1874; aussi, Etat comparatif de ces recettes pour les premiers 20 jours d'avril des années 1873-1874, et des quantités de marchandises sujettes à l'accise en entrepôt le 1er et le 15 avril des années 1873 et 1874, et le 1er jour de juillet 1873.
- No. 7. | MILICE: Rapport sur l'état de la, pour l'année 1873.
- No. 8.. Secrétaire d'Etat du Canada: Son rapport pour l'année expirée le 30 juin 1873, et du 1er juillet 1873 au 31 décembre 1873.

MATIERES DU VOLUME No. 6.

- No. 9.. AGRICULTURE:—Rapport de ce ministère pour l'année de calendrier 1873.
 - Réponse à une adresse, demandant copie de tous les rapports faits par les commissaires de l'exposition de Vienne. (Pas imprimée.)
 - -Réponse supplémentaire à une adresse, demandant copie de tous les rapports faits par les commissaires à l'exposition de Vienne.
- No. 10. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :-Rapport du Bibliothécaire.
- No. 11... Baptêmes, Mariages et Sépultures:—Etats y relatifs pour certains districts de la province de Québec. (Pas imprimés.)
- No. 12. Exploration Géologique:—Rapport des Opérations, par R. G. Selwyn, directeur, M. S. G., pour 1872-73. (Non réimprimé comme document de la session.)
- No. 13. Banques:-Listes des actionnaires de différentes banques du Canada, transmises conformément à l'acte 34 Vic., chap. 3, sec. 12, (Pas imprimées.)
- No. 14... Cours des Elections: Règles générales, division de Montréal, Acte 36 Victoria, chap. 28, sec. 32. -Règles générales de la Cour des Élections, division de Québec,-Acte 36
 - victoria, chap. 28, sec. 32, et
 - -Règles générales de la Cour des Élections de la province de la Nouvelle-Ecosse,—Acte 36 Vic., chap. 28, sec. 32,
 - -Règles générales de la Cour des Élections de la province du Nouveau-Brunswick,—Acte 36 Vic., chap. 28, sec. 32. - Correspondance relative à l'établissement d'une Cour des Élections dans
 - la province de la Nouvelle-Ècosse.
 - Bref de prohibition, avec pétition y annexée, qui a été signifié à M. le juge Torrance, à M. le juge Beaudry, etc., comme juges de la Cour des Élections. (Pas imprimé.)
- No. 15. | Statuts: -Rapport officiel de leur distribution. 36 Victoria. 1re session du 2me parlement, 1873fait en vertu des dispositions de l'acte 31 Vic., chap. 1, sec. 14. (Pas imprimé.)
- No. 16. RETRAITE, MISES A LA: Etat des allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vic . chap. 4, avec indication des cas (depuis le dernier rapport) où il a été ajouté au nombre réel d'années de service, d'employés mis à la retraite. (Pas imprimé.)
- No. 17. DIVISION DES SAUVAGES, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR: -Son rapport pour l'année expirée le 30 juin 1873.
- No. 18. Machine de fabrique et de moulin :-Réponse à une adresse, demandant un état de ces machines importées en Canada, et des droits qu'elles ont payés depuis 1867.
- No.19. Police fédérale:—Etat (en vertu de l'acte 31 Vic., chap. 73, sec. 6) du nombre moyen d'hommes employés dans cette police pendant chaque mois de l'année 1872-73; de leur solde et frais de route. (Pas imprimé.)





- No. 33.. St. Pierre, Canal: Réponse à une adresse demandant les rapports, plans et devis relatifs à l'agrandissement projeté de ce canal. (Pas imprimée.)
- No. 34.. GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, GARDES A PIED:—Réponse à une adresse demandant la correspondance qui a donné lieu à l'émission de l'ordre général de milice en date du 8 juin 1872, accordant à ces gardes, dans la milice canadienne, la même préséance qu'ont les gardes du corps dans l'armée impériale.
- No. 35.. TEMPÈTES, STATIONS SIGNALANT LES :—Rapport des différentes stations de la Nouvelle-Ecosse, indiquant combien de fois le signal a été reçu avant ou après l'arrivée de la tempête, etc. (Pas imprimée.)
- No. 36.. Deshérences et confiscations:—Réponse à une adresse demandant copie d'un acte passé par la législature d'Ontario à sa dernière session, intitulé: An Act to amended the law respecting escheats and forfeitures, avec tous les arrêtés du conseil et la correspondance relatifs au dit acte.

- No. 37. Caserne a Chatham, Emplacement de la :—Réponse à une adresse demandant la correspondance, etc., relatifs à la disposition ou occupation de cette propriété du gouvernement dans la ville de Chatham, et connue sous le nom de terrain de caserne. (Pas imprimée.)
- No. 38... PORTAGE, ILE DU:—Réponse à une adresse, demandant la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial, relative au transport de cette île au gouvernement canadien. (Pas imprimée.)
- No. 39. Asile d'Aliénés. Québec :—Réponse a une adresse, demandant la correspondance entre les gouvernements fédéral et de Québec au sujet du transfert de certaines propriétés situées à Chambly, St. Jean ou ailleurs; pour l'établissement d'un asile d'aliénés pour la province de Québec. (Pas imprimée.)
- No. 40. Nouveau-Brunswick. Loi Scolaire du:—Réponse a une adresse, demandant la correspondance au sujet de la somme votée dans la 1re session de 1873, pour faire face aux frais d'appel au conseil privé de Sa Majesté, à l'égard de la constitutionalité de la loi scolaire de cette province, etc. (Pas imprimée.)
- No. 41... INGONISH, HAVRE D':—Réponse a une adresse, demandant un état du nombre des habitants et de la somme des importations au havre d'Ingonish Sud, Cap Breton, etc. (Pas imprimée.)

 Réponse à une adresse, dema dant le compte de la dépense, la correspondance et les rapports d'ingénieurs relatifs à l'amélioration de ce havre. (Pas imprimée)
- No. 42. Pénitenciers:—Sixième rapport annuel de leurs directeurs, pour 1873.
- No. 43... Mouchette, Emils:—Réponse à une adresse demandant les lettres ou autres documents relatifs à sa nomination et démission comme gardien du bureau de poste intermédiaire à Acadiaville, Arrichot Ouest, comté de Richmond, N.-E., et la correspondance relative à la nomination de son successeur. (Pas imprimée.)
- No. 44... YALE KOUTENAIS, DISTRICT DE: = Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement fédéral et l'Officier rapporteur de ce district, et entre le gouvernement local ou toutes autres personnes et le gouvernement fédéral au sujet de la dernière élection de district de la Colombie-Britannique.
- No. 45.. Juges des Cours Supérieures de la N.-E., du N.-B. et de la C.-B: Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement canadien et ces juges touchant l'inégalité de leurs traitements, etc.
- No. 46. Percepteur de douane, Montréal:—Réponse et réponse supplémentaire à une adresse, demandant copie de toutes communications à l'adresse du ministre des Douanes, se plaignant de la conduite du percepteur, et de toutes correspondance y relative, etc, (Pas imprimée.)
- No. 47. Steamers de la ligne Allan: Réponse à une adresse demandant un état indiquant la date du départ de chacun de ces steamers pour leur voyages de Liverpool, aller et retour, et la date de leur arrivée à ce port et à ceux d'Halifax, Québec et Portland, en 1873, et pour le premier trimeste de 1874, etc. (Pas imprimée.)
 - Copie de tout contrat passé avec le maître-général des Postes et les propriétaires des steamers de la ligne fédérale, pour le transport des malles entre Liverpool et les ports canadiens ou Portland. (Pas imprimée.)
- No. 48 ILE DU PRINCE-EDOUARD, STEAMER D'HIVER :—Réponse à une adresse, demandant copie de l'annonce demandant des soumissions pour ce service, et des soumissions reçues. (Pas imprimée.)
- No. 49.. Port Stanley, Havre de :—Réponse et réponse supplémentaire à une adresse demandant copie de tous les decuments relatifs à ce port, que possède le gouvernement, autres que ceux produits durant la dernière session. (Pas imprimée.)
- No. 50... CHICOUTIMI ET SAGUENAY:—Réponse à une adresse, demandant un état du nombre de pièces de bois, etc., exportées chaque année, depuis avril 1873, de ces comtés, avec indication des espèces de bois et des localités d'où il a été expédié, etc.
- No. 51... Colombie-Britannique, Communication transcontinentale:—Réponse à une adresse, demandant copie de toutes les instructions données à l'effet de s'enquérir de la possibilité d'établir par terre et par eau une voie de communication avec cette province, et de tous rapports reçus à ce sujet, etc.

- No. 52. : COMMISSAIRES DU HAVRE, MONTRÉAL:—Réponse à une adresse, correspondance entre le gouvernement et les commissaires du havre de Montréal; avec lettres destituant MM. Delisle, Workman et Hudon, membres de la dite commission; aussi toutes lettres et télégrammes à ce sujet échangés entre les Hons. MM. Mackenzie, Dorion et l'Hon. John Young, l'un des commissaires du havre de Montréal. (Pas imprimée.)
- No. 53.. Canal Welland:—Réponse à une adresse, correspondance (s'il y en a.) entre le gouvernement et les ingénieurs employés sur le canal Welland, durant les deux dernières années, au sujet du montant des dommages subis par les propriétaires de terrains le long de la Grande Rivière, dans les contés de Haldimand et Monck; aussi copies de tous rapports (s'il y en a,) sur l'évaluation et le paiement de ces dommages. (Pas imprimée.)
- No. 54.. Traités de naturalisation:—Message communiquant copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat au département des Colonies, datée du 3 septembre, 1873, en réponse à une adresse à Sa Majesté, au sujet des traités de naturalisation.
- No. 55. CHEMIN DE FER DE WINDSOR ET ANNAPOLIS:—Réponse à une adresse, minute du conseil autorissant la récente augmentation de tarif sur le chemin de fer de Windsor et Annapolis; communications entre le gouvernement, la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse, ou tout particulier à cesujet; aussi un état des tarifs sur les diverses lignes de chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, savoir : le chemin de fer de Windsor et Annapolis, le chemin de fer Intercolonial et la ligne entre Windsor et Halifax. (Pas imprimée.)
- No. 56.. Bossé, Hon. Joseph Noel: Réponse à une adresse, copies de tous comptes transmis au gouvernement fédéral par l'Hon. Joseph Noël Bossé, pour frais de voyage, etc., lorsqu'il a présidé les cours criminelle, supérieure ou de circuit, avec un état détaillé des sommes payées. (Pas imprimée.)
- No. 57.. Cour d'Appel :—Réponse à une adresse, correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec relativement à la réorganisation de la cour d'appel dans la province de Québec, depuis le 1er janvier, 1871. (Pas imprimée.)
- No. 58. Machines importes:—Réponse et réponse supplémentaire à une adresse indiquant la quantité et les différentes espèces de machines admises en Canada franches de droits, en vertu de l'ordre en conseil admettant franches de droits les machines fabriquées en dehors du Canada. (Pas imprimées.)
- No. 59.. DISTRICTS ÉLECTORAUX: —Réponse à une adresse, état dressé d'après les registres de votation pour la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre des votes inscrits pour chaque candidat dans les différents districts électoraux, lors des dernières élections générales, etc.
 - Réponse à une adresse, état de toutes les sommes payées pour frais d'élection à la présente chambre, dans les différents districts él ctoraux du Canada
- No. 60. Chars de chemins de fer: Réponse a une a resse indiquant le nombre de chars de chemins de fer importés des Etats-Unis par les compagnies canadiennes de chemins de fer, depuis le 1er janvier 1873; aussi la valeur de ces chars et les droits payés.
- No. 61., Tente brevetée de Freeman, (pour laquelle le gouvernement fédéral a acheté le droit de fabrique. (Pas imprimée.)
- No. 62.. | HAVRE D'AMHERST: Réponse à une adresse, rapports et plans concernant le Havre d'Amherst et le Havre-aux-Maisons. (Pas imprimée.)
- No. 63. HAYEZ DE PORT BURWELL:—Réponse à une adresse, correspondance entre le gouvernement et la compagnie du havre de Port Burwell relativement à la question de faire de ce port un havre de refuge, avec les représentations des armateurs, etc., à ce sujet. (Pas inprimée.)
- No. 64... Cité de Halifax: Réponse à une adresse, rapports du ministère des travaux publics, ordres en conseil, et correspondance avec le gouvernement impérial ou autres parties, au sujet du prolongement du chemin de fer jusque dans la cité de Halifax. (Pas imprimée.)
- No. 65. Malles, Rivière-Du-Loup, etc.:—Réponse à une adresse demandant:

 10. Avis demandant des soumissions pour le transport des malles entre la Rivière-du-Loup, province de Québec, et Edmonston, province du Nouveau-Brunswick, pour les quatre années commençant le 1er avril ou le 1er mai, 1868;

 20. Soumissions reçues pour le transport des malles;

 30. Correspondance entre le Mattre-Général des Postes, etc., et les soumissions, etc.,
 - 40. Correspondance eatre le Maitre-General des Fostes, etc., et les soumissions, etc., 40. Correspondance relative à la continuation du dit contrat après la période pour laquelle il avait été adjugé en 1868, avec copies du contrat. (Pas imprimé.)

- No. 66. COMPAGNIE DES VAPEURS TRANS-PACIFIQUES:—Réponse à une adresse, mémoire de la Chambre de Commerce, Victoria, C. B., relativement à l'offre d'une subvention, ou autres avantages offerts à la compagnie des vapeurs trans-pacifiques qui font le trajet entre San Francisco, la Chine et le Japon, afin que ces vapeurs touchent à Esquimalt, Colombie-Britannique. (Pas imprimée.)
- No. 67.. Phares de l'île du Prince-Edouard :—Réponse à une adresse, documents et minutes du conseils, relatifs à la construction de phares sur l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er juillet dernier.
- No. 68. Sauvages des Six Nations:—Réponse à une adresse indiquant toutes réclamations qui ont été faites par les autorités de la ville de Brantford pour aucune partie du lot situé près l'institution Mohawk, et actuellement possétée en fidéicommis par la compagnie de la Nouvelle-Angleterre pour les Sauvages de Six Nations, à la Grande-Rivière. Ontario ; aussi copie des instructions, s'il y en a données à M. Gilkison relativement au dit lot, et copie de tout rapport de ce surintendant, accompagnée de la décision du gouvernement.
- No. 69.. PERRY, STANISLAUS FRANCIS:—Réponse à une adresse, dépêches de l'administration du gouvernement de la province de l'Île du Prince-Edouard à Son Excellence au sujet de la résignation du siège de Stanislaus Francis Perry, orateur et l'un des membres de la chambre d'assemblée de l'Île du Prince-Edouard, avec toutes opinions légales et documents relatifs à cette résignation. (Pas imprimée.)
- No. 70.. Traité avec les Sauvages, Territoires du N. O.:—Réponse à une adresse, copies de tous actes passés et de toutes nominations faites par le conseil pour les Territoires du Nord-Ouest; avec toutes recommandations faites par le dit conseil au gouvernement fédéral, relativement aux traités avec les Sauvages et autres questions relatives aux Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest. (Pas imprimée.)
- No. 71.. Bons Fédéraux et Provinciaux:—Réponse à une adresse, indiquant le montant des bons fédéraux et provinciaux émis le ler jauvier et le ler juillet de chaque année, depuis 1868, avec le montant de ces bons tenu en réserve, à chaque période, par les banques ayant charte, et le montant de numéraire en caisse chez le Receveur-Général à chaque période, etc.
- No. 72. Juge de la Cour Supérieure, Québec:—Réponse (partielle) à une adresse, copies de tous comptes, etc., transmis (depuis le ler juillet, 1867.) au gouvernement fédéral par chacun des juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, pour frais de voyage et d'hôtel dans toute localité autre que celle où le juge à ordre de résider, etc.; avec un état des sommes payées d'après ces comptes.
- No. 73. Commission Royale: —Réponse à une adresse, état de toutes dépenses relatives à l'émission de la commission royale chargée d'examiner les accusations portées par l'Hon. L. S. Huntington contre la dernière administration,—indiquant les sommes payées et les noms des personnes qui les ont reques.
- No. 74. Colombie-Britannique, Affaires des Sauvages et la Colombie-Britannique, pour 1873, avec tous papiers relatifs aux affaires des Sauvages de la Colombie-Britannique, pour 1873, avec tous papiers relatifs aux affaires des Sauvages de la dite province en 1873; aussi un rapport indiquant qui a recommandé la nomination de M. Lenahan au poste de commissaire-adjoint des affaires des Sauvages dans la dite province, etc. (Pas imprimée.)
- No. 75. LIMITES DE BOIS, MANITOBA: Réponse à une adresse, état de toutes locations et ventes de limites de bois dans la province de Manitoba e. le Nord-Ouest; dates de locations ou ventes, conditions et noms des locataires ou acheteurs. (Pas imprimée.)
- No. 76.. INONDATIONS DU PRINTEMPS, FLEUVE ST. LAURENT:—Réponse a une adresse, rapport des commissaires nommés pour s'enquérir des causes des fortes inondations du printemps sur le fleuve St. Laurent, entre Québec et Montréal.
- No. 77.. Farrer, E. J.:—Correspondance entre le gouvernement et E. J. Farrer, l'un des rédacteurs du Mail, de Turonto, et aujourd'hui agent d'immigration en Irlande; avec copie des instructions données au dit Farrer lors de son départ pour l'Irlande, et un état indiquant le salaire qu'il reçoit. (Pas imprimée.)
- No. 78.. Webb, John:—Réponse à une adresse, correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, avec rapports, etc., au sujet de l'offre faite par M. John Webb, du Cap Santé, fabricant, pour l'achat d'une pointe de terre, afin d'y établir des manufactures. (Pas imprimée.)
- No. 79. Blair, Benjamin:—Réponse à une adresse, contrat passé avec Benjamin Blair pour le transport des malles eutre Granville et Wallace, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, en septembre, 1873, et subséquemment annulé par le maître-général des Postes. (Pas imprimée)

SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DŪ

MINISTERE

DE LA

MARINE ET DES PÉCHERIES,

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, RUE RIDEAU.

1874.

SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE

DE LA

MARINE ET DE PÉCHERIES

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

J'ai l'honneur de présenter, pour l'information de Votre Excellence et de la légis leture du Canada, le sixième rapport annuel et les états de compte du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée au 30 juin 1873.

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence, le très-obéissant serviteur,

A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, OTTAWA, 1er janvier 1874.

RAPPORT

DU

DÉPUTÉ-MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES.

A l'honorable

ALBERT JAMES SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur les opérations de ce département pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, ainsi qu'un compte rendu de plusieurs opérations faites jusqu'à la fin de l'année de calendrier 1873.

Comme vous le savez, le gouvernement qui existait le 30 juin dernier, date de l'expiration de l'année fiscale, se retira le 5 novembre, et l'honorable Peter Mitchell, qui avait été ministre de la Marine et des Pêcheries depuis la confédération des provinces le 1er juillet 1867, cessa d'être le titulaire de ce ministère ce jour-là, mais resta en fonctions jusqu'à la nomination de son successeur, qui eut lieu le 7 novembre dernier, alors que vous fûtes nommé ministre de la Marine et des Pêcheries.

Les états de compte du ministère s'étendent jusqu'à la fin de l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, mais ce rapport renfermera un état de beaucoup des transactions du département jusqu'à la fin de l'année expirée hier, ainsi qu'un rapport du bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur pour l'année de calendrier et un rapport sur la division météorologique de ce ministère pour l'année écoulée.

La dépense totale faite par le ministère, dans les différentes divisions du service public qu'il a admistrées durant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, a été de \$850,634.43; le crédit voté pour cet objet était de \$930,040.

Le nombre total de personnes qui appartiennent au service extérieur de ce département a été durant l'année dernière, de 1,123.

J'ai maintenant l'honneur de vous donner les statistiques suivantes sur la construction de nouveaux phares dans le pays depuis le dernier rapport de ce ministère, et sur l'entretien des phares déjà établis.

DIVISION D'ONTARIO.

Cette division comprend les phares et phares flottants de cette partie de la province de Québec comprise entre Montréal et la ligne de frontière qui sépare les provinces de Québec et Ontario, ainsi que ceux des lacs d'en haut, comprenant les phares de la rivière Ottawa, du fleuve St. Laurent en amont de Montréal, des lacs Ontario, Simcoe, Erié, Huron, Supérieur et de la Baie Georgienne. Il y avait quatre-vingt-dix phares dans cette division à la clôture de la navigation, quatre phares flottants exclusivement entretenus aux frais du gouvernement, et un phare flottant entretenu en partie par le gouvernement.

Le nombre des gardiens payés directement par le gouvernement pour l'entretien de ces phares a été de quatre-vingt, bien que les gardiens emploient dans quelques cas des aides à leurs frais.

Le nouveau phare construit récemment à l'île du Milieu, lac Erié, près de l'île Pelée, fournit une lumière rouge très-vive, d'après le principe catoptrique, et il a été allumé pour la première fois le 17 septembre 1872. Ce phare a coûté, durant l'année expirée le 30 juin dernier, la somme de \$2,224.35; il avait occasionné durant l'année fiscale précédente des frais au montant de \$1,300, ce qui fait un total de \$3,524.35 à la fin de la dernière année fiscale. Il n'y a pas encore eu de gardien nommé permanenument, mais M. L. S. Brown, qui est le locataire de cette île et qui demenie sur les lieux, a consenti à en prendre soin dans l'intervalle; à raison de \$100 par année. Cet arrangement est plus économique que s'il fallait nommer un gardien d'une autre localité pour voir à ce phare.

On a érigé un nei-bon phare à la pointe Corbay, baie Batchewana, près l'entrée est du lac Supérieur; il a été allumé pour la première fois le 1 cr. octobre dernier. «C'est une lumière blanche fixe puissante qui éclaire d'après le principe catoptrique; elle a deux becs circulaires avec des réflecteurs de 20 pouces, et deux lampes à mêches plates avec des réflecteurs de 16 pouces; on peut la voir à une distance de 20 milles. La tour se compose d'un bâtiment octagone, en bois, peint en blanc; elle a une hauteur de 63 pieds, et on yia ajouté un logement pour le gardien. On avait dépensé pour cette tour, jusqu'au 30 juin dernier, la somme de \$2,030; le chiffre total de ce qu'elle a coûté jusqu'au 31 décembre 1873 est de \$6,125.39. M. David Crawford a été nommé gardien de ce phare le 23 septembre 1 cruier, avec un salaire de \$250 par année.

On a érigé dernièrement, à la pointe Porphyre, lac Supérieur, un phare de premier ordre qui est déjà d'une grande utilité aux navigateurs du lac. M. Donald. Ross, a été nommé gardien de ce phare, le 10 avril dernier, à raison de \$400 par an. La tour se compose d'un bâtiment carré, en bois, peint en blanc; la lumière est blanche catoptrique, et on peut l'apercevoir à une distance de 16 milles. L'appareil d'éclairage se compose de cinq lampes. No. 1 à bec circulaire et de réflecteurs de 20 pouces. Il a été allumé pour la première fois le 1cr juillet 1873.

Il fallait des phares à l'île Michipicoten, qui se trouve sur la voie des navires qui font le service entre la baie Batchewana et la baie du Tonnerre, sur le lac Supérieur, non-seulement pour protéger les navires dans les tempêtes qui se font sentir dans le havre de cette île, mais aussi pour les guider lorsqu'ils s'avancent entre ces endroits. C'est pourquoi on érigea un

très bon phare à l'entrée du havre dans le but de guider sûrement les navires là où ils peuvent trouver un abri durant les grandes tempêtes. Ces deux phares se composent de lumières blanches fixes, d'après le principe catoptrique; celle de Michipicoten se compose de cinq lampes No. 1 à bec circulaire, avec des réflecteurs de 20 pouces sa clarté est très-vive et elle est visible à environ dix-huit milles; l'autre, qui se trouve dans le havre, a deux lampes à mèche plate avec des réflecteurs de 16 pouces, et on peut la voir à l'entrée du lac aussi bien qu'au bout du havre. M. Peter McIntyre a été nommé gardien de ces deux phares, le 12 octobre 1872, à un salaire de \$435.

Le coût total de ces deux phares, ainsi que du phare de la pointe Porphyre, a été de \$6,686.85, jusqu'au 30 juin dernier, ce qui, joint à d'autres dépenses que l'on a dû faire depuis cette date, donne un total de \$7,549.37. Le crédit voté pour ces trois phares était de \$8,000.

Les phares situés à l'île Michipicoten ont été allumés pour la première fois, les 28 août et 23 septembre 1872 respectivement.

On a érigé un phare de moindre importance du ant la dernière saison à la Pointe aux Pins, sur la rivière Ste. Marie, à quelques milles en amont du Sault Ste. Marie, à l'entrée est du lac Supérieur; et le phare a été allumé pour la première fois le 6 septembre dernier. La tour se compose d'un bâtiment carré en bois, peint en blanc; la lumière est fixe blanche, catoptrique; elle comprend quatre grandes lampes à mèche plate avec des reflecteurs de 16 pouces, et peut être aperçue à une distance de huit à dix milles dans les endroits où elle n'est pas interceptée par la terre. Au 31 décembre, sa construction avait coûté \$1,408.50. M. W. G. Foote en a été nommé gardien, le 3 septembre dernier, à raison de \$150 par année.

Un nouveau phare a aussi été contruit l'été dernier à l'extrémité sud-ouest de la grande île Manitouline, lac Huron, pour fins générales de la navigation et pour guider les navires à travers les détroits de Mississaga. La lumière est blanche, catoptrique fixe, se composant de deux énormes lampes à mèche plate avec des réflecteurs de 20 pouces, et une lampe avec bec circulaire, ainsi que des réflecteurs de 20 pouces, et peut être aperçue à une distance d'environ 15 milles. M. John Miller a été nommé gardien, à un salaire de \$300 par année, et le phare a été allumé pour la première fois, le 12 d'août dernier. Les frais de construction, jusqu'au 31 décembre dernier, se sont élevés à \$2,073.10.

Un nouveau phare a été construit durant la dernière saison au quai Mackenzie, à Owen Sound, Baie Georgienne. Le phare est une lumière fixe, blanche, catoptrique; il se composeide trois énormes lampes à mèche plate, avec des reflecteurs de 16 pouces, et on peut le voir à une distance d'environ 12 milles. M. George Mackenzie, sur le quai duquel le phare est construit, en a été nommé gardien le 14 juillet, à un salaire de \$50 par an, et le phare a été allumé pour la première fois le 11 juillet dernier. Les frais de construction se sont montés en tout, jusqu'au 31 décembre dernier, à \$1,050.

Beaucoup de demandes ont été adressées de temps à autre à ce département pour obtenir un phare à la Pointe du Moulio à Vent, près Prescott, fleuve St. Laurent, et on a cru qu'il était très-désirable d'obtenir la possession de la tour en pierre qui avait autrefois servi de moulin à vent. Cette tour était très-solide et on l'acheta du propriétaire moyennant \$600, avec le droit de passage jusqu'au fleuve depuis la voie publique. Les frais de réparations de

cette tour pour la convertiré en phare, joints à l'achat de la tour et du terrain sur lequel elle s'élève, se sont montés à \$2,266.27. C'est une lumière fixe, blanche, catoptrique, contenant quatre énormes lampes à mèche plate, avec des réflecteurs de 16 pouces, et elle a été allumée pour la première fois le 15 juin dernier. La tour a une hauteur de 62 pieds, et la lumière est visible à une distance d'environ 15 milles. M. Bernard Kean a été nommé gardien de ce phare le 31 mai dernier, à un salaire de \$150 par an.

On a érigé un nouveau phare sur le côté sud de l'île Hamilton, sur le fleuve St. Laurent, à environ huit milles en aval de Cornwall. La lumière est fixe, blanche, catoptrique ; elle se compose de trois énormes lampes à mèche plate, avec des réflecteurs de 18 pouces, et elle est visible à une distance de 12 ou 15 milles lorsqu'elle n'est pas interceptée par la terre. M. John Hamilton, le propriétaire du terrain sur lequel elle est construite, en a été nommé gardien, le 3 septembre dernier, à raison de \$120 par an. La tour est carrée, peinte en blance de bois, et on n'y a pas adjoint de résidence. Les frais de construction se sont montés en tout, jusqu'au 31 décembre dernier, à \$1,388.90.

Un autre nouveau phare a été construit l'année dernière à la Pointe de la Maison de Pierre, sur le fleuve St. Laurent, à quelques milles en amont de celui qui se trouve dans l'île Hamilton. C'est une tour carrée, peinte en blanc, à laquelle on a adjoint une habitation. La lumière est fixe, blanche, catoptrique; elle se compose de trois énormes lampes à mèche plate, avec des réflecteurs de 18 pouces, et elle est visible à environ 12 milles lorsqu'elle n'est pas interceptée par la terre. M. Kenneth Maclauchlan en a été nommé gardien le 3 septembre dernier, à raison de \$150 par an, et le phare a été allumé pour la première fois le 25 juillet dernier. Les frais de construction se sont montés en tout, jusqu'au 31 décembre dernier, à \$1,739.40.

Trois phares d'une importance moindre ont été construits durant la dernière saison, sur la partie supérieure de l'Ottawa, en amont de la cité d'Ottawa. L'un d'eux se trouve à la tête de l'île Morris, un autre dans l'île Campbell, et le troisième sur un îlot rocheux et élevé, à l'embouchure de la rivière Creuse. Ce sont des bâtiments carrés en bois, peints en blanc, hauts de 20 pieds, et les lumières sont blanches, fixes et catoptriques, se composant de deux énormes lampes à mèche plate, avec des réflecteurs de 16 pouces dans chacune, visibles à une distance de 8 ou 10 milles, lorsque la vue n'est pas interceptée par la terre. Ces phares ont été mis en opération le 16 septembre dernier. M. Owen Smith a été nommé gardien, le 14 juillet dernier, du phare qui se trouve au pied de la rivière Creuse avec un salaire de \$100 par an; M. Alexander Wilson a été nommé gardien du phare de l'île Campbell, le 9 juillet dernier, avec un salaire de \$150 par an. Aucun gardien n'a été nommé pour le troisième phare. Les frais de construction et d'équipement de ces trois phares se sont montés à \$1,538.46 jusqu'au 31 décembre dernier.

Le nouveau phare construit sur le rivage à la Pointe-aux-Anglais, sur la rivière Ottawa, est érigé sur une jetée solide, qui est bien protégée contre la glace en dérive; sa lumière est blanche, catoptrique, se composant de deux grandes lampes à mèche plate, avec réflecteurs de 10 pouces, que l'on peut voir à une distance d'environ 10 ou 12 milles, lorsqu'elle n'est pas interceptée par la terre. Le phare est allumé depuis le 20 août dernier.

Une puissante cloche d'alarme, pesant 1,000 lbs., mise en mouvement par un mécanisme

d'horlogerie, a été érigée pendant la dernière saison dans le voisinage du phare à la pointe des Neuf Milles, île Simoe, à environ neuf milles au sud-ouest de Kingston. Cette cloche sonne durant les brouillards et les tempêtes de neige, et elle a été d'une grande utilité aux navires qui sont allés chercher un abri, durant ces brouillards et tempêtes, dans le havre de Kingston. Le coût de la cloche, du mécanisme et de la tour pour la cloche s'est monté à \$1,273.62; le gardien du phare de cet endroit en a pris soin.

Une autre cloche d'alarme, de mêmes dimensions et d'un semblable mécanisme, a aussi été placée, dans l'île Michipicoten, lac Supérieur, pour guider les navires dans le havre durant les brumes ; le gardien du phare à cette station en a pris soin. Coût: \$1,622.85.

On a constaté, il y a quelque temps, que le phare de Goderich était dans une position peu sûre, vû que la rive sur laquelle il est situé avait été entamée par l'eau jusque tout près de la fondation de la tour. C'est pourquoi on donna un contrat pour faire construire une jetée ou brise-lame à une faible distance de la rive, et sur le lord du lac, dans le but de protéger la rive contre l'action de l'eau qui l'entame durant les tempêtes. L'ouvrage est maintenant terminé à la satisfaction du département, et la somme de \$3,850, prix du contrat, a été payée à l'entrepreneur pour son exécution.

L'huile et les autres articles nécessaires pour les phares dans cette division ont été transpo tés durant les mois de juillet et août de la dernière saison, par le propulseur Bruno, suivant le prix convenu auparavant, savoir: \$2,000 pour le service, mais il est improbable que les propriétaires de ce navire consentent à faire ce service pour la même somme à l'avenir à cause de l'augmentation régulière du nombre des phares, et il serait à désirer que les approvisionnements des phares du lac Supérieur fussent transférés à bord du navire qui alimente tous les autres phares. Les approvisionnements pour le lac Supérieur ont été transmis jusqu'ici par les navires à passagers qui voyagent depuis le Sault Ste. Marie jusqu'à la baie du Tonnerre, et il en est résulté des inconvénients, vû qu'il est difficile de faire débarquer les approvisionnements à chaque phare par les navires qui voyagent régulièrement sur cette route sans que l'on ne fasse des additions considérables aux frais ordinaires ou au fret.

Un phare flottant est entretenu au récif de Colchester, lac Erié, à une courte distance de la rive canadienne, par les MM. Hockel, d'Amherstburg; ce département leur a donné une subvention de \$500 durant la dernière année. Les personnes qui entretiennent le phare flottant doivent compter sur les souscriptions privées de ceux qui en profitent, pour la balance des frais d'entretien.

Le brise-glace construit vis-à-vis la jetée et le phare à la Pointe Claire, il y a quelque temps, a été endommagé le printemps dernier par la glace qui a emporté une bonne partie du revêtement. La partie qui a été ainsi enlevée se trouve sur le rivage en aval de la Pointe Claire, et l'on va prendre des mesures pour la transporter et la replacer sur la jetée.

M. Isaac Hope qui a été nommé inspecteur des phares pour cette division, le 7 mars 1871, avec un salaire de \$1,200 par an, était d'un âge très-avancé lorsqu'il fut nommé à cette charge, et il a perdu presque complètement, sinon tout-à-fait, la vue durant l'année dernière. Il obtint un congé d'absence au commencement de l'année 1872, et il quitta le service

le 18 octobre, arrès avoir reçu une gratification de \$425, ou l'équivalent de 4½ mois de salaire; M. Edwin Shibley, âgé de 52 ans, a été nommé inspecteur des phares à sa place, le 18 octobre dernier, au même salaire, savoir: \$1200 par an.

- M. Andrew Hynes, gardien du phare de St. Ignace, lac Supérieur, en quittant sa station tard dans l'automne de 1872, endura beaucoup de fatigues et ent beaucoup de peines à se rendre à Silver Islet, ou à quelque autre lieu de ce refuge pour l'hiver. Il parcourut 50 milles pendant 18 jours, et il mourut après son arrivée à Silver Islet par suite des misères qu'il eut à endurer. C'est le second gardien de phare qui a péri en essayant de revenir de cette station. Ces deux accidents, joints au fait que le phare est maintenant de peu d'importance pour la navigation du lac Supérieur, nous ont décidé à abandonner ce phare et à en ériger d'autres qui soient plus utiles pour le commerce actuel. Ce phare avait été d'abord établi dans l'intérêt des pêcheries de ce district, mais comme elles n'étaient pas aussi riches qu'on le croyait, il n'eut ensuite que peu d'importance. Le bâtiment sera probablement transféré à quelque autre endroit.
- M. W. J. Swetman, gardien du phare du havre de Presqu'isle, lac Ontario, ayant remis son emploi, il a eu pour successeur M. G. B. Simpson, gardien de la série de phares qui se trouvent dans le voisinage immédiat du phare principal. M. Simpson a été nommé le 15 mai dernier, pour prendre soin des trois phares, ainsi que des bouées dans le havre, avec un salaire de \$700. Le département est d'avis que les phares seront mieux surveillés d'après cet arrangement. Il agit aussi comme gardien du bois de construction dans cette péninsule, et la rémunération est comprise dans le montant plus haut mentionné, savoir: \$700.
- M. Henry Solomon, gardien du phare de l'île Seule, s'est noyé au mois de juin dernier, en se rendant de Killarney, près de la terre ferme, jusqu'à l'île avec des approvisionnements. Il était presque arrivé à l'île, en compagnie d'un sauvage, lorsque la chaloupe chavira sous un coup de vent, et M. Solomon périt avec les approvisionnements, mais le sauvage s'échappa. Il laissait une femme et plusieurs enfants, mais le gouvernement crut devoir nommer à sa place son fils, Dominique Solomon, comme gardien de phare, le 17 septembre dernier, avec un salaire de \$450 par année, ce qui sera sans doute d'un grand secours pour la famille qui se trouvait dans un état d'extrême indigence.

Un autre gardien de phare dans cette division fut victime d'un triste accident pendant qu'il se rendait de son phare situé à l'île au Loup le 4 novembre dernier. M. Davis, le gardien du phare de l'île au Pigeon, se noya avec cinq autres en cette occasion, et on suppose que leur chaloupe sombra durant une tempête de vent, vû que personne n'éch ppa au naufrage. Le phare a été mis temporairement sous la garde de son fils, qui a été bien recommandé pour cette position et qui soutient sa mère et une nombreuse famille.

21 bouées ont été placées l'été dernier sur le lac Simcoe, moyennant \$313.75, dans le but de faciliter la navigation du lac en cet endroit. Onze bouées ont aussi été placées dans le chena. St. Joseph, lac Supérieur, dans le but de faciliter la navigation entre Collingwood, le lac Huron et la baie du Tonnerre, aussi hien que d'autres parties du lac Supérieur. On a

l'intention de placer 21 bouées dans cet endroit, et il est probable qu'on les placera dès l'ouverture de la navigation au printemps. Une nouvelle résidence a été aussi érigée à Port Maitland pour loger le gardien de cette localité, au prix de \$500. Les frais d'entretien des phares, phares flottants, cloches d'alarme, bouées et balises dans la division, ont été pour la dernière année fiscale, de \$61,036.47; et le crédit voté par le parlement dans ce but était de \$68;100. Les dépenses durant la même période, pour la construction de nouveaux phares flottants, balises et cloches d'alarme, ont été de \$18,999.38, tandis que le crédit voté par le parlement était de \$24,600.

MAISON DE LA TRINITÉ, MONTRÉAL.

Lors de l'établissement de la Confédération en 1867, la navigation sur le fleuve St. Laurent, depuis Montréal jusqu'à l'embouchure du fleuve, était sous le contrôle des deux Maisons de la Trinité de Montréal et Québec, qui avaient en soin tous les phares, phares flottants et bouées de cette partie du fleuve, ainsi que toutes autres matières qui se rattachaient au pilotage de ces deux districts. La juridiction de la Maison de la Trinité de Montréal s'étendait depuis les limites de la province de Québec en amont de Montréal, jusqu'à Portneuf, à environ 38 milles en amont de Québec, soit un parcours de 200 milles sur le fleuve St. Laurent. Les phares et bouées de la rivière Richelieu, qui conflue dans le St. Laurent, étaient aussi sous le contrôle de la Maison de la Trinité de Montréal.

La Maison de la Trinité de Québec exerçait auparavant sa juridiction depuis Portneuf jusqu'au goife St. Laurent et les détroits de Belle-Isle, et clle avait sous son contrôle tous les phares et bouées dans ce district, y compris les phares de l'île d'Anticosti, du Cap Rosier et du havre de Gaspé. Cependant lors de l'établissement du ministère de la Marine et des Pêcheries en 1867, dans le but d'administrer et contrôler tous les phares placés sur les côtes de la mer et sur les eaux canadiennes de l'intérieur, les fonctions des Maisons de la Trinité semblèrent être devenues superflues dans une certaine mesure, et on crut bon de placer tous les phares, phares flottants et sifflets d'alarme du Canada sous la direction et le contrôle immédiats du ministère à Ottawa, qui devait assumer l'administration de tous les autres phares en Canada.

En 1870, le parlement canadien passa un acte qui transférait à ce ministère l'administration de tous les phares, phares flottants, bouées et balises qui appartenaient à la Maison de la Trinité de Quebec; mais la Maison de la Trinité de Montréal continua d'avoir le contrôle des phares qui relevaient d'elle jusqu'au ler juillet dernier, alors qu'ils furent tous placés sous la direction de ce ministère. Un acte fut passé durant la dernière session (36 Vict., ch. 61), abolissant entièrement la Maison de la Trinité de Montréal, et confiant aux Commissaires du Havre de Montréal, tout le service relatif au pilotage, qui était auparavant sous le contrôle de la Maison de la Trinité, et décrétant aussi que toutes les bouées et balises ci-devant sous le contrôle de la Maison de la Trinité de Montréal seraient placées et entretenues à même les fonds appartenant aux Commissaires du Havre de Montréal. L'administration des phares dans ce district tut transférée au ministre de la Marine et des l'êcheries en vertu de l'acte

33 Victoria, ch. 18, le 1er juillet dernier, et les phares et phares flottants ci-devant administrés par la Maison de la Trinité de Montréal ont été administrés par le ministère depuis cette date, et tout le service relatif au pilotage, aux bouées et balises, a été fait par les A la suite de ce changement, on dut se dispenser des services du commissaires du havre. maître, du régistraire et trésorier, du commis, du contrôleur des pilotes et de l'huissier ou messager, et le maître, M. Louis Marchand, qui avait occupé ce poste durant onze années fut mis sur la liste des employés à la retraite le 31 juillet dernier, avec une gratification M. Daniel Rooney, le commis, qui avait rempli ces fonctions pendant annuelle de \$244.80. dix-neuf ans, fut aussi mis à la retraite le 21 octobre avec une gratification annuelle de \$359.52. M. Martin Brennan, qui avait agi comme huissier durant six ans, fut aussi mis à la retraite le 21 octobre dernier, avec une gratification annuelle de \$128.88. Le capitaine P. E. Cotté, le cont ôleur des pilotes, et qui avait pour attributions de placer les bouées dans la position voulue et de voir à leur entretien, fut aussi mis à la retraite le 21 octobre avec une gratification annuelle de \$424.80. Comme les emplois de ces fonctionnaires furent abolis, on ajouta dix ans à leur temps de service dans chaque cas.

Quant à E. D. David, le régistraire et trésorier, qui aurait eu droit à une magnifique gratification, il ne reçut aucune indemnité, car lorsqu'il lui fallut remettre ses cautions et placements en faveur du Fonds des Pilotes Invalides, au secrétaire des Commissaires du Havre de Montréal, on constata qu'il manquait une somme considérable dans le fonds, qui au lieu de se monter à \$19,064, d'après ses rapports, n'était que de \$6,253, ce qui laissait un déficit de \$12,811. Après un examen plus attentif de ses comptes, on constata qu'il y avait un autre déficit de \$3,406.84, ce qui portait le déficit total à \$16,217.84.

Le 26 juillet dernier, je reçus une lettre du secrétaire des Commissaires du Havre de Montréal, m'informant de ce déficit considérable. Je me rendis de suite à Montréal, et j'eus une entrevue avec le maître et les syndics de la Maison de la Trinité, ainsi qu'avec M. David, leur régistraire et trésorier, et M. Whitney, le secrétaire des Commissaires du Havre. Je constatai alors que le maître et les syndics n'avaient pas examiné et contrôlé les comptes et pièces justificatives de leur trésorier depuis plusieurs années, et qu'ils ne connaissaient rien de ce déficit avant que je le leur appris; et M. David me dit qu'il n'était pas en mesure de rembourser la somme qui manquait. La défalcation de cet officier fut de suite annoncée au conseil privé et au ministère de la Justice, qui prirent les mesures nécessaires pour intenter une action criminelle contre lui. Il fut convaincu de détournement de fonds et condamné à deux ans d'emprisonnement dans le pénitencier où il est encore maintenant. Des mesures légales furent aussi prises pour recouvrer le déficit de ses deux cautions à Montréal, savoir \$4,000; mais le montant qui manquait dans le fonds des pilotes invalides n'a pas été refait, et à moins qu'on ne le refasse il en résultera une grande misère pour les veuves, orphetins et pilotes qui comptaient pour vivre sur la petite pension provenant de ce fonds. Il faut espérer que le gouvernement comblera le déficit causé par la défalcation de cet officier.

Indépendamment du déficit découvert dans le Fonds des Pilotes Invalides, on constata contre M. David un autre déficit de \$375 qui lui avaient été payées par M. Whitney,

secrétaire des Commissaires du Havre, Montréal, pour charbon fourni aux Commissaires du havre par la Maison de la Trinité; mais l'entrée de cette somme n'avait pas été faite dans les livres de M. David et elle n'avait jamais été remboursée à ce département.

Les traitements des officiers de la Maison de la Trinité, Montréal, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873, se sont élevés à \$4,725 qui, avec les dépenses du bureau, s'élèvent à un total de \$5,782.36. C'est autant que le gouvernement gagne par l'abolition de la Maison de la Trinité, attendu que les attributions qui lui revenaient seront tout aussi bien remplies avec peu ou point de frais pour le gouvernement. L'administration plus immédiate des phares et phares flottants entre Montréal et Québec a été transférée à l'agent de Québec qui est maintenant agent pour la transaction de toutes les affaires de ce ministère dans la province de Québec; l'entretien des bouées et balises a été transférée aux commissaires du havre.

Le steamer Richelieu, qui appartenait auparavant à la Maison de la Trinité de Montréal et était affecté au placement et à l'entretien des bouées et balises, a subi, l'été dernier, des réparations qui ont coûté \$5,628; quand la Maison de la Trinité fut abolie, ce ministère le prêta aux Commissaires du Havre de Montréal, avec l'entente que le département en aurait l'usage au besoin, et que les Commissaires du Havre l'entretiendraient pendant tout le temps qu'il serait à leur service, mais que le département pourrait en reprendre possession quand bon lui semblerait. Les commissaires l'ont depuis le 1er septembre dernier. M. Rooney, le commis, et M. Brennan, le huissier de la Maison de la Trinité de Montréal, ont, depuis l'abolition de cette corporation, été employés par les Commissaires du Havre, en sorte qu'ils ne souffriront pas du changement.

Les sommes dépensées par la Maison de la Trinité de Montréal, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, pour l'entretien des phares, phares flottants, bouées et le steamer Richelieu, ainsi que pour les salaires qui s'y rapportent, se sont élevées à \$31,143.12.

Il y avait dans cette division 49 phares et 3 phares flottants; le nombre des gardiens et aides payés par le gouvernement pour les entretenir était de 41. Le nombre des pilotes autorisés à piloter entre Montréal et Québec était, à la clôture de la navigation, de 36, dont 2 n'agissaient pas comme pilotes lamaneurs.

Le nombre des bouées entretenues dans ce district et aujourd'hui sous le contrôle des Commissaires du Havre était, à la clôture de la navigation, de 136.

Le parlement avait voté, pour la construction de nouveaux phares sur la rivière Richelieu, un crédit de \$5,000, à même lequel les phares suivants ont été construits: deux à la pointe du Mi-Chemin, deux à St. Valentin et deux à Lacolle. Les phares de la Pointe du Mi-Chemin ont été construits par M. James Sheridan qui avait un contrat pour les compléter moyennant \$1,750; le contrat a été exécuté d'une manière satisfaisante, et les phares mis en opération le 28 avril dernier. M. Denis Ménard en fut nommé gardien par la Maison de la Trinité, à raison de \$12 par mois depuis cette date jusqu'à la clôture de la navigation. Les

deux phares de St. Valentin furent aussi construits par M. Sheridan pour \$1,250, et mis en opération le 28 avril dernier. M. Paul Martin en fut nommé gardien par la Maison de la Trinité, à raisor de \$10 par mois depuis cette date jusqu'à la clôture de la navigation. Les deux phares de Lacolle furent également construits par M. Sheridan pour \$1,255, et mis en opération à la mêrie époque que les autres. M. W. H. Vanvelet en fut nommé gardien à raison de \$10 par mois pendant la saison.

Indépendamment de ces nouveaux phares, on a jugé à propos d'entretenir, pendant les deux dernières saisons, un phare temperaire à l'île des Cendres et un autre à l'île du Sang, sur la rivière Richelieu, et M. Ira Hammond a veillé sur ces deux phares moyennant \$20 parmois. Si le parlement vote les crédits nécessaires pour bela, on se propose d'ériger, l'été prochain, des phares permanents sur cet île.

Le parlement a aussi voté une somme de \$1,500 pour la construction de deux phares à Lotbinière. Ils ont été construits par M. Sheridan pour \$1,300.

Le parlement avait également voté l'année dernière un crédit de \$5,000 pour la construction de nouveaux phares entre Montréal et Québec, mais aucune mesure n'à encore été prise dans ce but, excepté qu'on a fait l'examen nécessaire pour déterminer les endroits qu'i en ont le plus besoin.

MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC.

Les attributions de cette corporation sont maintenant très-restreintes, attendu qu'elle n'à plus rien à faire avec l'administration et le contrôle des phares, phares flottants, bouées ou balises qui est aujourd'hui passée à ce ministère. Ses principales fonctions ont rapport au système de pilotage du bas du fleuve, en aval de Québec, et le maître du havre agit comme membre du bureau.

Le maître du havre et le cerétaire trésorier regoivent chacun \$1,600 par année, le maître \$1000, le contrôleur des pilotes \$1,200, et le commis qui aidé le maître de havre et le secrétaire-trésorier \$1,200. Les sommes payées à cette corporation pour les traitéments se sont élevées, l'année dernière, à \$7,353.18 et les dépenses imprévues à \$667.82, ce qui porte à \$8,021 les frais de cet établissement. Le crédit voté par le parlement pour ces services durant la dernière année fiscale était de \$8,021

On trouvera à l'Annexe No. 4 un rapport de la Maison de la Trinité qui fera voir la nature des attributions remplies par ses officiers pendant l'année expirée le 30 juin dérnier.

Le nombre des pilotes inscrits sur la liste active le 31 décembre 1873 et placés sous le contrôle de la Maison de la Trinité de Québec était de 211, dont 200 ont servi comme pilotes. Sur ces derniers, un a été suspendu et l'autre privé de son brevet; mais tous deux en ayant appelé à une cour supérieure du jugement de la Maison de la Trinité, ils ont continué à agir comme pilotes jusqu'à ce que la cour d'appel eut rendu jugement. Durant

l'année expirée le 31 décembre 1873, il y a cu un apprenti-pilote admis comme pilote lamaneur pour et en aval du havre de Québec, et trois vieux apprentis renvoyés pour examen ultérieur. Des 211 pilotes inscrits sur la liste active, trois ont été employés comme gardiens de phares flottants, et cinq portés sur la liste des malades. Le nombre des pilotes qui se sont retirés, ont été rayés de la liste ou sont morts, a été de sept. Le nombre des apprentis pilotes inscrits sur la liste, le 31 décembre dernier, était de 38. Pas un seul nouvel apprentin'a passé son contrat d'apprentissage durant l'année.

Pendant la dernière session le parlement a adopté sur le pilitage du Canada un nouvel acte (36 Vict., ch. 54), qui entre en opération aujourd'hui même et occasionne des changements considérables dans les lois de pilotage du pays; il a sussi adopté un acte qui augmente le nombre et les pouvoirs des membres de la Maison de la Trinité de Québec. Il est proposé par cet acte d'augmenter à l'avenir le nombre des gardiens de la Maison de la Trinité jusqu'à 13, sur lesquels la Chambre de Commerce de Québec a le droit d'en choisir quatre.

On trouvera à l'Annexe No. 37, l'état annuel relatif au Fonds des Pilotes Invalides pour l'année expirée au 31 décembre 1873, dont la loi exige la production devant le parlement. A cette époque l'état du fonds était comme suit:

Acatema of the same

Argent prêté et placé	\$56,475	79
Intérêt dû		61
Argent en caisse, savoir, dans les caisses dépargnes et entre les mains du trésorier	2,304	
A déduire, arrérages de pensions	\$58,981 408	73 16
Balance au crédit du fonds	\$58,573	57

Le nombre des pilotes infirmes ou invalides actuellement inscrits sur la liste est de 46. Les pensions qui leur sont accordées varient de \$40 à 120 chacun, mais la moyenne est de \$96 chacun par année.

Les sommes payées pour pensions l'année dernière se sont élevées à \$11,324.66 Neuf pilotes ont été temporairement secourus à même le fonds, l'année dernière, jusqu'à la concurrence de \$511.79. Il y avait 92 veuves de pilotes inscrites sur la liste, chacune recevait \$40 à \$80, faisant une somme totale de \$6,280. Trente et un enfants de pilotes recevaient des pensions de \$10 à \$48 chacun, formant une somme de \$720. Les sommes virtuellement payées pour pensions l'année dernière se sont élevées à \$11,360.80; les dépenses pour l'administration du fonds se sont montées à \$500.54, y comprise la somme de \$440 demandée par le trésorier pour le commis, laquelle sera probablement discontinuée à l'avenir, attendu que le nouvel acte des pilotes sauve au trésorier le trouble de percevoir la commission sur les pilotages et impose au trésorier de la corporation des pilotes l'obligation de payer au trésorier de la Maison de la Trinité de Québec, le premier de chaque mois, 7 pour cent de toutes

les sommes reçues par lui pendant le mois précédent pour les honoraires de pilotage gagnés par les membres de la dite corporation,—ce qui diminue très-considérablement les occupations du trésorier de la Maison de la Trinité.

Les recettes totales du fonds durant l'année se sont élevées à \$19,559.40, y comprise la commission reçue des pilotes, \$7,449.99; amendes, \$15; intérêt sur placements et capital remis, \$12,094.50, et la balance de l'année dernière entre les mains du trésorier, qui était de \$3,498.31. Les dépenses totales se sont élevées à \$22,753.47. Le dividende payé aux pilotes appartenant à la corporation des pilotes, pour et en aval du havre de Québec, pendant l'année de calendrier 1873, a été de \$635.50; mais il est probable qu'en vertu du nouvel acte le nombre de pilotes peut être graduellement réduit, car les commodités pour voyager entre Québec et le champ de pilotage d'en bas ont été si bien augmentées, qu'un plus petit nombre de pilotes pourra faire le service; par conséquent, les dividendes augmenteront graduellement.

Le nouvel acte de pilotage contient une disposition qui autorise la Maison de la Trinité de Québec de soumettre une nouvelle échelle de taux de pilotage à l'approbation du Gouverneur en conseil, dans le cas où le dividende annuel des pilotes serait moindre que \$600 pour les trois années précédentes; mais aucun changement ne peut être fait avant la fin de 1876, le pilotage pour ce district étant déjà fixé par l'acte aux taux qui ont été suivis depuis quelques années. Le nouvel acte stipule aussi qu'il ne devra pas y avoir moins de 150 ni plus de 200 pilotes sur la liste active. Tous les apprentis actuellement sous contrat ont reçu leur brevet. Grâce à cet arrangement, la Maison de la Trinité pourra probablement toujours fournir le nombre de pilotes nécessaire pour faire face aux demandes, faisant en sorte que la rémunération accordée à cette utile classe de personnes ne soit pas trop faible, car les intérêts et la sûreté de la navigation du bas du fleuve dépendent de la respectabilité, de l'habileté et de l'intelligence des pilotes de cette importante partie du pays.

Plusieurs personnes sont encore d'opinion qu'une Maison de la Trinité à Québec n'est plus nécessaire et que ses attributions seraient plus avantageusement remplies par les Commissaires du Havre, comme la chose se pratique aujourd'hui à Montréal; tandisque, d'un autre côté, l'abolition de cette corporation simplifierait les affaires pour le marchand et le propriétaire de navires, et apporterait une économie considérable au revenu général du pays. Dans aucun autre port du Canada, excepté à Québec, Gaspé et Amherst, la dépense de l'entre tien des maîtres de Havre n'est défrayée à même les fonds fédéraux; et le temps n'est probablement pas très-éloigné où toutes les dépenses de la Maison de la Trinité de Québec seront transférées aux Commissaires du Havre.

PHARES ET SERVICE COTIER EN AVAL DE QUÉBEC.

Cette division contient trois petits phares et quelques bouées en amont de Québec ; tous les phares, phares flottants, sifflets d'alarme et bouées sur le fleuve, en aval de Québec et dans le fleuve St Laurent, les détroits de Belle-Isle et sur les côtes du Labrabor, et trois phares au nord-ouest de la côte de Terreneuve qui sont entretenus par le gouvernement du Canada.

L'agent de ce ministère à Québec, M. J. U. Gregory, administre cette division, ainsi que les phares entre Québec et Portneuf qui ont été récemment placés sous son contrôle; c'est la plus grande et la plus importante division du Canada, car M. Gregory doit voir à toutes les opérations du ministère dans la province de Québec, y compris les vapeurs fédéraux, la police de rade, la police maritime, les navires chargés de la protection des pêcheries, les marins invalides, etc. Son traitement est de \$1,600 par année, et il est aidé par deux commis permanents, l'un à \$800 et l'autre à \$600 par année, et par un commis c d t sur numéraire dans le bureau; il reçoit aussi l'aide de M. Barbour, le mécanicien en chef du steamer Napoléon III, pour inspecter les phares et les appareils d'éclairage qui s'y rapportent, les phares flottants et les sifflets d'alarme.

Il y avait dans cette division, à la clôture de la navigation, trente-huit phares, cinq phares flottants dont deux en fer avec sifflets d'alarme à leur bord, soixante-einq bouées, cinquante-cinq balises et sept dépôts. Le nombre de gardiens employés dans ces phares était de trente-huit, outre cinq capitaines pour les phares flottants, ayant avec eux environ trente-deux autres personnes, officiers ou seconds, deux mécaniciens pour les sifflets d'alarme dans les phares flottants, et dix-huit aides et canonniers pour les canons d'alarme. Il y a aussi, à la pointe sud d'Anticosti, un sifflet d'alarme à vapeur dont un mécanicien a la charge, et un autre au cap Ray. Le nombre total des p.rsonnes employées dans cette division au service des phares, phares flottants et de quelques-uns des sifflets d'alarme, était de quatre-vingt-quinze. A la fin de 1873, le phare flottant de l'île Rouge avait coûté \$36,091.43; et à l'ouverture de la navigation le printemps dernier, une seconde lanterne fut ajoutée au bateau qui n'en avait qu'un auparavant. C'était nécessaire pour le distinguer des autres navires qui jetaient l'ancre en cet endroit. A la clôture de la navigation, ce bateau a été victime d'un sérieux accident qui a occasionné son naufrage sur le récif de l'île Blanche et aurait pu amener sa perte totale. En revenant de sa station, à la clôture de la navigation qui eut lieu beaucoup plus de bonne heure qu'à l'ordinaire, il fut assailli par la grande tempête du 18 novembre dernier et alla échouer sur le récif plus haut nommé. Aussitôt qu'on eût appris cet accident, le Napoléon III fut en toute hâte expédié de Québoc pour tâcher de le sauver, mais il ne put réussir, et tout dépendra de l'action de la glace si l'on peut faire quelque chose pour lui le printemps prochain. Il a été débarrassé de tout ce qui pouvait être sauvé, mais tous les efforts possibles seront tentés pour le dégager. L'action de la glace pendant l'hiver l'a fait tourner sur le côté, et actuellement sa quille est en l'air et percée en plusieurs endroits. Le capitaine et son équipage sont restés pendant vingt-quatre heures sur les lieux du naufrage, et ont eu beaucoup de difficulté à se sauver avec la chaloupe en se faisant un chemin à travers la glace jusqu'à la rive sud. Si on parvient heureusement à le retirer, il est probable qu'on jugera a propos de lui poser une hélice, car cela ajouterait beaucoup à sa sûreté dans les difficultés comme celles qu'il a éprouvées.

A la fin de 1873, le phare flottant en fer et le sifflet d'alarme à vapeur des battures de Manicouagan avaient coûté \$30,870.84. On a souvent reçu à ce bureau la nouvelle que les phares flottants de Manicouagan et de l'île Rouge avaient rendu service à la navigation du St. Laurent; mais à cause de la rigueur du commencement de l'hiver qui eut lieu au début

4-2

de novembre, ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés qu'on a pu conduire le phare de Manicouagan en lieu sûr. Finalement le capitaine réussit à l'amener à l'île aux Grues où il le mit sur le rivage pour l'hiver, à un quart de mille en amont du rocher Hosper. Les capitaines de ces deux phares sont d'avis qu'il est très-désirable que des vaisseaux placés dans des positions exposées comme ceux-ci soient pourvus d'une hélice qui puisse les empêcher de faire naufrage pendant les bourrasques de vent, surtout quand l'hiver est plus prématuré et rigoureux, avant qu'on ait le temps de les mettre en lieu sûr.

Si les phares flottants ayant à bord des sifflets d'alarme à vapeur étaient pourvus d'une hélice, à part le sifflet d'alarme à vapeur, elle servirait probablement à sauver des vies quand des navires feraient naufrage dans leur voisinage. Le capitaine Connell, du phare flottant de Manicouagan, rapporte le cas d'un navire qui a fait naufrage près de l'endroit où son phare était à l'ancre, et quoiqu'il fît tous les efforts possibles pour se rendre jusque-là, il ne le put, parce que son vaisseau n'avait pas un pouvoir moteur assez considérable pour se faire un chemin à travers la glace qui l'entourait. On trouvera dans l'ancexe No. 60 une énumération des difficultés contre lesquelles il eut à lutter à cause de l'arrivée prématurée de l'hiver; elle servira aussi à démontrer la grande importance de stationner un phare flottant et un sifflet d'alarme à vapeur sur les battures de Manicouagan.

On trouvera également dans la même annexe, un rapport du capitaine Levesque relatant les difficultés qu'il a eues, lui aussi, à combattre pour la même cause.

Le capitaine Levesque, patron du phare flottant de l'île Rouge, est aussi d'opinion que si son vaisseau avait été pourvu d'une hélice, il aurait probablement pu le sauver du naufrage.

Les deux autres phares flottants, qui sont en bois, ont été amenés sains et saufs au quai des Eboulements où ils se trouvent actuellement.

Le phare flottant de la Traverse d'en bas, qui est très-vieux, a été déclaré hors de service dans l'état où il se trouve, et il sera amené à Québec le plus tôt possible ce printemps, afin d'être examiné et réparé si l'on constate qu'il mérite qu'on fasse de nouvelles dépenses pour lui.

Un nouveau phare, avec une lumière rouge fixe qui peut être aperçue à une dizaine de milles, a été construit à Matane, comté de Rimouski, fleuve St. Laurent. Sa tour est en bois, carrée, vingt-huit pieds de hauteur, avec logement du gardien. L'appareil d'éclairage est catoptrique, et comprend deux lampes à bec circulaire avec des réflecteurs de vingt pouces, ainsi que deux grandes lampes à mèche plate avec réflecteurs de 18 pouces. Le phare a été mis en opération le 1er octobre dernier, et M. Francis Dionne, fils, en a été nommé gardien le 19 septembre avec un salaire de \$200 par année. Au 31 décembre, les frais de construction et d'équipement de ce phare s'élevaient à \$3,860.56.

Un nouve u phare a également été construit au cap Gaspé, comté de Gaspé; il fait voir une lumière rouge élevée à trois cent cinquante pieds au-dessus du niveau de la marée haute et qui peut être aperçue à une douzaine de milles. La tour est carrée, en bois, a trente pieds

de hauteur et le logement du gardien attenant. La lumière est catoptrique et comprend quatre lampes No. 1 à bec circulaire avec réflecteurs de vingt pouces, ainsi que deux grandes lampes à mèche plate avec réflecteurs de vingt pouces. Le phare fut mis en opération le 6 octobre dernier. M. Char es Esnouf en a été nommé gardien le 19 septembre, avec un salaire de \$800 par année et l'obligation de fournir à ses frais un mécanicien capable de faire fonctionner le sifflet d'alarme à vapeur qui est en voie de construction en cet endroit. Au 31 décembre 1873, les frais du phare, de l'appareil d'éclairage, etc., s'élevaient à \$3,125.93. Le sifflet d'alarme à vapeur qu'on construit actuellement est situé dans la vallée, à environ deux cent soixante-dix yards du phare; il sera mis en opération au printemps et avis en sera donné. Au 31 décembre 1873, la chambre de la machine, le sifflet d'alarme et l'appareil avaient coûté \$4,149.42.

Un phare a égale nent été construit à Portneuf, sur la rive nord du fleuve : il repose sur une jetée. Sa lumière est blanche fixe catoptrique, comprend trois lampes No. 1 à bcc circulaire avec réflecteurs de 20 pouces et deux grandes lampes à mèche plate avec réflecteurs de 18 pouces, et peut être aperçue à une distance de quinze milles. Le phare a été mis en opération vers le 22 octobre dernier, et il rendra probablement de grands services à la navigation en empêchant les navires d'approcher trop près des battures dangereuses qui se trouvent à un mille du phare. M. Zéphirin Warren en a été nommé gardien le 23 septembre, avec un salzire de \$200 par année. Au 31 décembre 1873, le phare et l'appareil d'éclairage avaient coûté \$3 714:29.

Un phare a également été construit près de l'Etang du Bord, sur le côté Ouest de l'île aux Grues, une des îles de la Madeleine, dans le golfe St. Laurent. Sa lumière est blanche tournante, sur le principe catoptrique, laissant voir un jet à chaque minute et demie et faisant une révolution complète toutes les trois minutes. Elle a deux faces, avec trois lampes No. 1 à bec circulaire sur chaque face, se trouve à près de 200 pieds au-dessus du niveau de la mer, et est visible à une vingtaine de milles sur tous les points d'approche. La tour est en bois, carrée, a vingt-huit pieds de hauteur avec logement du gardien attenant. Le phare sera mis en opération le 20 avril prochain; au 31 décembre 1873, il avait coûté \$5,641.57. Il y a aussi, à cette station, un sifflet d'alarme à vapeur en voie de construction; la chambre de sa machine est terminée, le sifflet est en voie de fabrication à Chatham (Miramichi), il sera transporté à l'île le printemps prochain et mis en opération vers le milieu de l'été. Personne n'a encore été nommé permanement à la garde du sifflet d'alarme et du phare, mais un homme compétent en prend soin temporairement. Au 31 décembre 1873, les frais du sifflet d'alarme à vapeur et de la chambre de la machine s'élevaient à \$4,943.80.

Un phare a également été construit à l'île Entry, une des îles de la Madeleine. Sa lumière sera rouge fixe, sur le principe catoptrique, et sera mise en opération l'été prochain. L'appareil d'éclairage comprend un cadre de fer avec une rangée inférieure de six lampes à bec circulaire et des réflecteurs de 22 pouces à chacune, ainsi qu'avec une rangée supérieure de trois grandes lampes à mèche plate et des réflecteurs de 22 pouces. Le 23 septembre

dernier, M. James Cassidy a été nommé gardien de ce phare, quand il sera prêt, avec un salaire de \$250 par année. Les dépenses, jusqu'au 31 décembre, s'élevaient à \$5,641.57.

Un sifflet d'alarme à vapeur a également été construit au cap Ray, sur le point le plus à l'ouest de Terreneuve, tout près du phare que le gouvernement du Canada a fait construire en cet endroit il y a deux ans. Ce sifflet a été mis en opération le 20 octobre dernier et se fera entendre toutes les dix scondes dans chaque minute, laissant un intervalle de cinquante secondes entre chaque coup. Il a été placé sous les soins du gardien du phare, M. Rennie, qui reçoit pour salaire \$1000, à même lesquelles il est obligé de payer un mécanicien compétent pour faire fonctionner le sifflet d'alarme. Néanmoins, pendant ce temps-là et jusqu'à ce qu'il ait appris son métier, on y a envoyé un mécanicien avec un salaire de \$500 par année, dont \$400 seront déduites du traitement de M. Rennie. Au 31 décembre dernier, le sifflet et les constructions avaient coûté \$9,454.45.

Un contrat a été donné pour la construction d'un nouveau phare au cap Désespoir, comté de Gaspé, près l'entrée de la Baie des Chaleurs; un autre contrat a aussi été donné pour la construction d'un autre phare à la pointe du Maquereau, à la ligne de division entre les comtés de Bonaventure et Gaspé, près l'entrée de la Baie des Chaleurs. Tous deux seront probablement prêts à être mis en opération peu après l'ouverture de la navigation. Au 31 décembre 1873, les frais occasionnés par le phare du cap Désespoir s'élevaient à \$4,271,94.

Un phare a été érigé sur le quai de St. Jean, île d'Orléans, et sera probablement mis en opération à l'ouverture de la navigation le printemps prochain.

On a donné le contrat pour un nouveau phare à Métis, entre les phares de la Pointe-aux-Pères et de Matane, fleuve St. Laurent; ils seront également allumés le printemps prochain:

Un phare a été récemment construit au cap Blanc, rade de Percé, comté de Gaspé; il sera probablement mis en opération de bonne heure le printemps prochain.

Durant la dernière saison la navigation du Saguenay a été améliorée par la construction de balises dont l'érection et l'entretien ont ceûte \$414,40.

Au phare de Paspébiac un changement de personnel a eu lieu: M. John F. Gallie s'étant dénis de ses fonctions, M. Lionel Strong a été nommé gardien, le 3 avril dernier, avec un salaire de \$150 par année.

M. Pierre Bouillianne a été, le 14 avril dernier, nommé gardien du nouveau phare de l'île aux Alouettes, avec un salaire de \$150 par année.

M. Thomas Connell, un des pilotes du fleuve les plus anciens et les plus expérimentés pour Québec et en aval, et pendant plusieurs années commandant de l'un des vapeurs de la compagnie de Québec et des ports du Golfe, fut, le 24 avril dernier, nommé gardien du phare flottant de Manicouagan avec un salaire de \$800 par année. Comme le phare flottant, à cette station, se trouve dans une situation très-exposée et demande à être mis sous la garde de homme le plus expérimenté que l'on puisse trouver, il a été jugé nécessaire de donners au

capitaine Connel ce traitement qui parait élevé comparativement aux salaires des gardiens de phares.

A la pointe Riche, sur la côte ouest de Terreneuve, il y a eu un phare pourvu d'un puissant seu tournant dont M. Eagène Roy sut nommé gardien il y a deux ans avec un salaire de \$500 par année, mais sans aide, et afin de lui permettre de garder un aide, sans lequel il ne pouvait suffire, son salaire sut porté de \$500 à \$600 en vertu d'un arrêté en conseil portant la date du 23 septembre 1873.

Le gardien du phare de la pointe Carleton, M. Landry, qui recevait \$200 par année, a eu son salaire porté à \$300 en vertu d'un arrêté en conseil du 27 octobre 1873, attendu que, son premier traitement a été jugé disproportionné aux fonctions qu'il avait à remplir.

- M. J. B. Picard, gardien du phare du Pot à l'Eau-de-Vie, a été mis à la retraite avec une pension de \$102.67 par année, et M. Narcisse Richard a été, le 22 décembre dernier, nommé gardien à sa place avec un salaire de \$400 par année.
- M. Thomas Lebel a été nommé gardien du phare du Biequet le 22 décembre dernier, avec un salaire de \$600 par année, à la place de M. J. T. Béchard, démissionnaire. Cette somme comprend une allocation pour un canonnier, le combustible et l'eau.

Il y a aujourd'hui dans le district de Québec, y compris le fleuve en aval de Montréal, sous le contrôle de M. Gregory, l'agent du ministère à Québec, 91 phares, 8 phares flottants 6 sifflets d'alarme à vapeur, 8 canons d'alarme, 61 bouées, 55 balises et 7 dépôts d'approvisionnement pour les marins en détresse.

La dépenses totale faite pendant l'année expirée au 30 juin 1873, pour l'entretien des phares, phares flottants, sifflets d'alarme à vapeur, canons d'alarme, bouées et balises dans le district en aval de Québec, y compris ceux de Québec à Portneuf, a été de \$65,545; le crédit voté par le parlement pour ce service, y compris un crédit supplémentaire, était de \$65,545. La somme de \$32,803.87 a aussi été dépensée pendant la dernière année fiscale pour la construction de nouveaux phares et sifflets d'alarme à vapeur dans ce district; le crédit voté par le parlement pour cette fin était de \$60,500.

PHARES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les opérations de ce ministère au Nouveau-Brunswick sont sous le contrôle de M. J. H. Harding son agent, dont le bureau est à St. Jean et qui reçoit un traitement de \$1,300 par année. Il a l'aide de son fils, commis dans le bureau et qui reçoit \$600 par année. M. James Mitchell est le contrôleur des phares, réside à Newcastle, Miramichi, et reçoit un traitement de \$1,200 par année.

xvii

Il y a dans cette division 53 phares sous les soins de 44 gardiens, I phare flottant et 3 sifflets à alarme à vapeur. Des 53 phares, 26 sont des phares en mer et 27 de petits phares ou balises-lumières.

Le 30 mai dernier, M. Jonatham Kent, qui depuis plusieurs années était gardien du phare de Swallow Tail, baie de Fundy, fut mis à la retraite avec une pension de \$176.76 devant commencer le 1er juillet; et son fils, M. John H. Kent, fut nommé pour le remplacer, le 27 mars dernier, avec un salaire de \$400 à dater du 1er avril.

- M. Alexander Reid, qui depuis 33 ans était gardien du phare de l'île aux Perdrix, près l'entrée du havre de St. Jean, et qui pendant cette longue période avait toujours été un serviteur public fidèle, fut mis à la retraite le 1er juillet dernier avec une pension de \$377.64 par année.
- M. James Wilson, qui depuis quelques années était mécanicien du sifflet d'alarme à cette station, fut nommé au double emploi de gardien du phare et mécanicien du sifflet d'alarme, avec un salaire de \$800 à même lequel il paye le salaire d'un aide; grâce à cet arrangement, une économie de \$340 par année a été effectuée.

Le 20 décembre 1872, M. Timothy Clark a été nommé gardien de la balise lumière du havre de St. Jean, avec un salaire de \$400 par année, à la place de M. Ross, l'ancien gardien, démissionnaire.

- M. George Rodgers, gardien des deux balises situées à l'extrémité supérieure de l'île au Renard, ayant été transféré à la garde du phare flottant près de l'île au Renard, M. Wood Williston fut nommé à sa place par un arrêté en conseil du 31 mai dernier, avec un salaire de \$300 par année.
- M. William Hay, gardien du phare d'Escuminac, est mort durant la dernière saison, Le 19 septembre, M. Thomas Phillips fut nommé gardien du phare et pour prendre soin du sifflet d'alarme à vapeur qui y sera construit,—avec un salaire de \$800 par année.

Un nouveau phare a récemment été construit au cap Spencer, baie de Fundy, près l'entrée est du havre de St. Jean. C'est un feu tournant d'après le principe catoptrique, élevé à 207 pieds au-dessus de la marée haute, laissant voir une lumière rouge pendant 45 secondes et une lumière blanche pendant 45 secondes, et faisant une révolution complète en trois minutes. Ce feu est considéré comme l'un des meilleurs en Canada et peut être vu à une distance de 20 milles; on dit même que l'éclat blanc a été aperçu à 34 milles. L'appareil d'éclairage est catoptrique et comprend deux faces, chacune contenant deux lampes à bec circulaire avec réflecteurs de 20 pouces. Le phare est une construction carrée en bois, peinte en blanc, avec logement du gardien attenant. Il a 27 pieds de hauteur depuis la base jusqu'au centre de la lumière et 35 jusqu'au sommet de la lanterne. Ce phare a pour but de guider les navires qui entrent dans le havre de St. Jean et a été allumé pour la première fois le 16 juin dernier. Les frais de la bâtisse, de la lanterne, des lampes, etc., ont été de \$6,813.22. M. G. C. Blacklock en a été nommé gardien le 15 août dernier, avec un salaire de \$400 par année.

Deux petites balises-lumières ont été récemment érigées à l'île Sheldrake, baie de Mira-

A. 1873

michi. Les ba'ises se trouvent sur le côté nord de l'île, à un quart de mille l'une de l'autre, et peintes en blanc. Les lumières sont blanches fixes, sur le principe catoptrique, à 48 picds au dessus de la marée haute, et peuvent être vues à une distance de neuf milles. Elles furent mises en opération le 13 juin dernier, et le 31 mai M. John Camerou en fut nommé gardien avec un salaire de \$300 par année; mais la maladie l'ayant obligé de quitter l'île, un arrêté en conseil du 22 avril le remplaça par M. John McKay. Au 31 décembre dernier, ces deux balises avaient coûté \$536.50.

La goëlette S. G. Marshall, propriété de ce ministère et ci-devant affectée à la protection des pêcheries, a été convertie en phare flottant et placée dans la barre intérieure du Fer à Cheval entre les îles au Renard et du Portage, baie de Miramichi, et une lumière rouge a été exhibée à une élévation de 35 pieds au-dessus de l'eau et sera vue à une distance de huit milles. La lumière est catoptrique, comprend quatre lampes et réflecteurs, et a été allumée pour la première fois le 12 juillet dernier. M. George Rodgers, qui avait la garde des deux balis s de l'île au Renard, fut nommé gardien du phare flottant, en vertu d'un arrêté en conseil, le 31 mai dernier, avec un salaire de \$700 par année pour lui-même et son aide; on a ajouté \$200 à ce salaire pour un autre aide.

Une autre balise lumière a été construite à l'île du Milieu, un peu en aval de Chatham, sur la rivière Miramichi, et M. Alexander Jessamin en a été nommé gardien, par un arrêté en conseil du 13 août dernier, avec un salaire de \$300 par année.

Un nouveau phare a été récemment construit à Néguac, comté de Northumberland; il a une lumière blanche fixe et fut allumé pour la première fois le 20 août dernier. L'appareil est catoptrique et comprend quatre grandes lampes à mèche plate avec réflecteurs de 16 pouces. Il est situé sur le côté nord-est du ravin de Néguac et sert aux fins générales de la navigation ainsi que pour guider les pêcheurs et les petites embarcations dans le ravin. La lumière se trouve à 35 pieds au-dessus de la haute marée et peut être aperçue à une distance de onze milles. La tour est carrée en bois, peinte en blanc et a une vingtaine de pieds de hauteur. Au 31 décembre, les frais, y compris l'appareil d'éclairage, s'élevaient à \$952. Le 31 mai dernier, M. Farnham Letson en fut nommé gardien, avec un salaire de \$200 paannée.

Un nouveau phare a récemment été construit à l'île au Crabe, ravin de Tabusintac exhibant une lumière rouge fixe qui fut allumée pour la première fois le 20 août dernier. L'appareil est catoptrique et comprend quatre grandes lampes à mèche plate avec réflecteurs de 16 pouces. La tour est en bois carrée, a 20 pieds de hauteur, et la lumière sert de phare côtier ainsi que pour guider les petites embarcations dans le bassin de Tabusintac. Au 31 décembre les frais, y compris ceux de l'appareil déclairage, s'élevaient à \$977.50. M. Thos Savoy en fut nommé gardien le 9 juillet dernier, avec un salaire de \$200 par année.

Deux petits phares ont été récemment construits au Grand Lac, comté de Queen, qui se relie à la rivière St. Jean,—l'un à la pointe Robe tson et l'autre à la pointe Fanjoy. Les lumières sont blanches fixes catoptriques, à seize pieds au-dessus de la haute marée et pour ront être aperçues à une distance de dix milles. L'appareil comprend trois lampes à mèche

plate avec réflecteurs de 16 pouces par chaque phare. Les tours sont carrées, en bois, peintes en blanc, et les lumières ont été aliumées pour la première fois le 1er octobre dernier. M. S. H. Robertson a été nommé gardien du phare de la pointe Robertson et M. W. William Fanjoy gardien de celui de la pointe Fanjoy, avec un salaire de \$80 par année chacun, le premier le 23 septembre et le second le 31 mai dernier.

Un sifflet d'alarme à vapeur a récemment été érigé dans le voisinage des deux phares de l'île Machias, près l'entrée de la Baie de Fundy, et fut mis en opération le 1er décembre dernier. On a donné ordre de le faire sonner de manière à fournir deux coups de cinq seconde dans chaque minute. Au 31 décembre dernier, les frais du sifflet d'alarme à vapeur, de la chambre de la machine, etc., s'élevaient à \$8,975.05. Le 30 février dernier, M. James Aykroyd en a été nommé gardien avec un salaire de \$500 par année, mais ne devant commencer que le 1er octobre. Comme il n'y a pas de logement pour lui sur l'île, il est probable que le ministère fera des arrangements pour placer un homme à la garde des deux phares et du sifflet d'alarme à vapeur, ce qui effectuera une économie dans le salaire et évitera la nécessité de construire un logement.

Un sifflet d'alarme à vapeur est en voie de construction à Grand Manan, entrée de la baie de Fundy, et au 31 décembre on y avait dépensé une somme de \$3,704. Il sera probablement mis en opération au commencement de l'été prochain.

Un sifflet d'alarme à vareur est aussi en voie de construction à l'île Miscou, cemté de Gloucester, dans le voisinage du phare qui s'y trouve déjà. Au 31 décembre dernier, on y avait dépensé \$3,811.26. Il n'est pas encore tout à fait fini, mais il sera probablement en opération au commencement de l'été prochain.

Un sifflet d'alarme à vapeur a été construit à la pointe Escuminac, comté de Northumberland, entrée de la baie de Miramichi, et au 31 décembre dernier on y avait dépensé \$3,413.09. Il sera probablement mis en opé ation l'été prochain.

Un sifflet d'alarme à vapeur est aussi en voie de constrution au cap Enragé, comté d'Albert, baie de Fundy; mais les dépenses qu'on y a faites jusqu'ici figureront aux comptes de la présente année fiscale.

Les dépenses faites, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme à vapeur, bouées et balises dans cette province, se sont élevées à \$29,266.85; le crédit voté par le parlement pour ce service était de \$34,427. Les dépenses faites pour la construction de nouveaux phares et sifflets d'alarme à vapeur pendant la dernière année fiscale se sont élevées à \$16,691.06; le crédit affecté à cette fin était de \$31,400.

PHARES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Un agent de ce ministère résidant à Halifax, M. W. H. Johnston, contrôle le service de cette division d'après les instructions du bureau central d'Ottawa, avec un salaire de \$1,600 par année. Il est assisté d'un inspecteur des phares, le capitaine Kendrick, qui visite les différents phares de toute la province et reçoit un salaire de \$1,200. Il a aussi un commis dans son bureau, M. Henry Dolby, qui reçoit un salaire de \$600 par année. En rapport avec ce

ministère à Halifax, le capitaine Scott, M. R., président du Bureau des Examinateurs des capitaines et seconds, a un emploi, et son aide et ses conseils sont constamment requis par le département, car il a été pendant plusieurs années officier dans la murine royale et ingénieur hydrographe de l'amirauté, et le département a une grande confinnee dans son expérience des affaires nautiques. Le lieutenant Brown, M. R., secrétaire du Bureau des Examinateurs des capitaines et seconds, stationne aussi à Halifax en rapport avec ce ministère qui met son expérience maritime à contribution quand cela est nécessaire.

Dans cette division les approvisionnements des phares ont été distribués, partie par le vapeur Lady Head et partie par la goëlette placée sous le contrôle du capitaine Kendrick.

Il y avait dans cette division, à la fin de l'année, 82 phares ayant chacun leur gardien; mais il n'y a pas dans le district de la Nouvelle-Ecosse d'assistants gardiens de phares payés par le gouvernement. Les gardiens qui ont besoin d'aides les paient cux-mêmes.

Un nouveau phare a été construit l'anne dernière dans le havre Country, comté de Guysborough; il a une lumière fixe, élevée à 51 pieds au-dessus de la haute marée. Il est construit sur la pointe sud de l'île Verte, et visible à 14 ou 16 milles. L'appareil d'éclairage est catoptrique, comprenant quatre puissantes lampes No. 1 à bec circulaire avec réflecteurs de 20 pouces et supports en fonte. Le phare a été mis en opération pour la première fois le 1er mai dernier. M. Wm. B. Foster en a été nommé gardien avec un salaire de \$400 par année. Ce phare a coûté en tout \$1,872.70.

Un nouveau phare d'une moindre importance a récemment été construit à la Pointe de Mullin, sur le côté nord du havre de Wallace, comté de Cumberland; il a une lumière blanche fixe, élevée à 39 picds au-dessus de la haute marée. Elle a été allumée pour la première fois le 1er août dernier, et peut être vue à une distance de 11 milles. M. Benjamin Smith en a été nommé gardien par un arrêté en conseil le 18 août, avec un salaire de \$100 par année. Ce phare a coûté en tout \$419.

Un nouveau phare a récemment été construit à la pointe nord est de l'île Spectacle, comté de Queen, près l'entrée du havre du Mouton. Il a une lumière rouge fixe, élevée à 47 pieds au-dessus de la haute marée, allumée pour la première fois le 1er septembre dernier et visible à 11 milles de tous les points d'approche. L'appareil est catoptrique et comprend trois énormes lampes à mèche plate avec réflecteurs de 16 pouces. M. Robert J. Smith en a été nommé gardien le 11 novembre dernier, avec un salaire de \$300 par année. Les frais occasionnés pour la construction de ce phare s'élevaient à \$1,375.25 le 31 décembre.

Un nouveau phare a récemment été construit à la pointe de Sable, côté sud de l'entrée du havre de Shelburne. La tour est en bois, carrée, peinte en blanc, et le feu qui est rouge fixe, a été allumé pour la première fois le 1cr septembre 1873. M. Edward Goudock en a été nommé gardien avec un salaire de \$00 par année. L'apparcil est catoptrique et comprend deux grandes lampes à mèche plate avec réflecteurs de 16 pouces. Au 31 décembre ce phare avait coûté en tout \$601.99.

Un nouveau phare a récemment été construit à l'île Verte, Buie Margueritte, comté de Lunenburg, sur la pointe sud de cette île. Il a un feu tournant rouge et blanc éclatant à chaque minute et demie et faisant une révolution complète toutes les trois minutes. Ce feu est à 59 pieds au-dessus de la marée haute et peut être aperçu à une distance de 15 milles. Il fut allumé pour la première fois le 15 septembre dernier. L'appareil est catoptrique, à deux faces, avec trois lampes à bec circulaire et réflecteurs de 20 pouces sur chaque face. M. Albe. t Pearl en a été nommé gardien le 29 septembre dernier avec un salaire de \$500 par année. Au 31 décembre la construction de ce phare avait coûté \$2,950.29.

Un nouveau phare a récemment été construit sur le côté nord de l'entrée du havre Walton, Bassin des Mines, comté de Hants; il a un feu rouge fixe élevé à 60 pieds au dessus de la haute marée et fut allumé pour la première fois le 1er novembre dernier. Quand le temps est clair, il peut être vu à une distance de 10 milles, de tous les points d'approche. L'appareil est catoptrique et comprend deux énormes lampes à mêche plate avec réflecteurs de 16 pouces. M. Timothy Parker en a été nommé gardien, le 10 juillet dernier, avec un salaire de \$100 par année. Au 31 décembre les frais de ce phare s'élevaient à \$755.50.

Un nouveau phare a récemment été construit à l'extrémité est de l'île de Sable, près Lighthouse Hill, ainsi nommé, et il fut allumé pour la première fois le 14 février dernier. Le feu est une puissante lumière blanche fixe dioptrique, second ordre, se trouve à 120 pieds au-dessus de la haute marée et, quand le temps est clair, peut être vu à une distance de 18 milles, quoiqu'on ait dit qu'il pouvait être aperçu de plus loin. La tour est une construction octogone en bois, peinte alternativement en blanc et en brun foncé, et se trouve à environ 11/2 mi'le de l'extrémité de l'île. Il sera très-utile comme balise, le jour, pour les navires à distance et permettra aux gens de distinguer l'île longtemps avant de la voir et d'approcher de ses barres dangereuses. La nuit il sera plus utile encore, car du mât d'un navire en mer il pourra être aperçu à une grande distance, probablement 25 milles. L'appareil est composé d'un épais cristal poli, de Sautier, de Paris, qui a coûté \$10,000, y compris des amcliorations apportées par Chance, de Birmingham, et est illuminé par une des lampes concentriques à 4 mèches de Doty ; des personnes qui l'ont vue à une grande distance déclarent que c'est une lumière brillante qui ressemble à une boule de feu. Elle constituera une excellente vigie pour l'ét blissement de scours de l'île qui pourra avoir, du sommet de la tour, une vue de presque toute l'île. Dans le voisinage immédiat du phare on a établi un puissant sifflet d'alarme à vapeur qui, dans les temps de brumes et de brouillards, résonne comme suit : d'abord un coup de trois secondes, puis un intervalle de trois secondes ; ensuite un autre coup de trois secondes avec un intervalle de même durée, et enfin un coup de trois secondes avec un intervalle de quarante-cinq secondes pour compléter la minute. Ce sifflet se fera entendre à une distance de quinze à vingt mille, selon l'état de l'atmosphère, la force et la direction du Le 24 décembre 1872, M. J. Norman a été nommé mécanicien du sifflet d'alarme à vapeur et gardien du phare, avec un salaire de \$500 par année ; il sera assisté de deux aides qui auront chacun leur tour pour surveiller le feu durant la nuit et voir au sifflet d'alarme à vapeur quand il sera en opération.

On a aussi construit récemment, à l'extrémité ouest de l'île de Sable, un phare supérieur

muni d'un des feux blancs tournants les plus puissants qu'on ait vus sur ce continent. L'appareil repose sur le principe catoptrique et a trois faces se succédant l'une à l'autre et survies d'une cessation de lumière. Sur ces trois faces il y a quatorze lampes à bec circulaire excessivement vivaces et dont chacune a des réflecteurs de 24 pouces. La lumière se trouve à 123 pieds au-dessus de la haute marée et fait une révolution complète en trois minutes, donnant trois éclat distincts à des intervalles d'une demi minute, la cessation de la lumière durant une minute et demie pendant chaque révolution. Ce feu a été allumé pour la première fois le 15 novembre dernier, et peut être aperçu à une distance de plus de dix-huit milles. La tour est une construction octogone, 98 pieds de hauteur, et est peinte en blanc. établi dans le voisinage de ce phare un puissant sifflet d'alarme à vapeur qui résonnera pendant huit secondes dans chaque minute, laissant un intervalle de 52 secondes entre chaque Il sera probablement entendu à une distance de trois à quinze ou vingt milles, suivant l'état de l'atmosphère, la force et la direction du vent. M. William Morrison a été nommé mécanicien du sifflet d'alarme à vapeur et gardien de ce phare, le 9 juillet dernier, avec un salaire de \$600 par année, et il a deux aides pour l'assister.

A cette station, ainsi qu'à celle de l'établissement de secours de cette île, les mécaniciens et autres employés du ministère sont tous payés par le gouvernement; et afin de rendre l'organisation la plus complète possible dans le voisinage des nouveaux phares, des arrangements ont été pris pour tenir un cheval à chaque station afin de recevoir au besoin les secours des autres stations. Une ou plusieurs vacher seront aussi placées à chaque station afin de donner le plus de confort possible aux gardiens, dans la position isolée et solitaire où ils se trouvent. Au 31 décembre 1873, ces deux phares et ces deux sifflets d'alarme à vapeur, y compris les hangars et logements des gardiens, avaient coûié \$58,070.93.

Un nouveau sifflet d'alarme à vapeur a récemment été établi sur l'île aux Eglantiers, près l'entrée de la baie de Fundy, et mis en opération pour la première fois le 1er mars dernier. Il est situé sur la pointe nor l-ouest de l'île, sur le côté sud du phare et fait entendre un coup de quatre secondes suivi d'un intervalle de quatre secondes, ensuite un autre coup avec intervalle de même durée, puis un troisième coup de quatre secondes avec un intervalle de quarante secondes pour compléter la minute. Le sifflet sera entendu à une distance de trois à quinze ou vingt milles, selon l'état de l'atmosphère et la force ou direction du vent. M. J. Cormack en est temporairement le gardien, à raison de \$2 par jour depuis le moment où le sifflet fut mis en opération jusqu'au 27 novembre dernier, alors qu'il fut transféré au phare flottant d'Halifax; M. Frank Suthern l'a remplacé temporairement au sifflet. Au 31 décembre 1873, les frais de ce sifflet, constructions, etc., s'élevaient à \$7,491.64.

Deux petits phares sont actuellement en voic de construction par contrat sur le lac Bras d'Or, Cap-Breton: l'un à la pointe de Mackenzie, havre Plaster, et l'autre à la pointe de Macniel. On s'attend qu'ils seront bientôt terminés et prêts pour le service.

Un autre nouveau phare a été récemment établi à Creighton's Head, Arichat Ouest, comté du Cap-Breton; mais pendant la terrible bourrasque du 24 août dernier, bien que

presque fini, il fut renversé; on a depuis fait des arrangements avec l'entrepreneur pour le relever. Il sera remis en opération à l'ouverture de la navigation.

Une lumière-balise a été récemment établie dans le havre de Yarmouth et sera prochainement mise en opération. Au 31 décembre dernier, ses frais de construction s'élevaient \$3,432.18.

Des contrats ont été accordés pour la construction des nouveaux phares de la pointe Aconi, du Petit Bras d'Or, de Lingan Head, du cap Nord et du cap George, dans le Cap-Breton; de l'île du Portage et de l'île de la Tête Blanche, comté de Yarmouth; de la pointe de l'Eglise, Digby; du Cap La Ronde et de l'île Ouetique, Cap-Breton; de la pointe déchirée, Guysboro'; ainsi que pour la construction d'une balise à l'île au Goëland, comté de Guysboro.'

MM. John Haws et Cie., de Liverpool, ont fait en Angleterre, au nom du ministère, un contrat d'un phare flottant en fer qui devra être placé près l'entrée du havre d'Halifax, et servira à la fois de phare flottant et de sifflet d'alarme à vapeur. Il fut construit par Richardson, Duck et Compagnie, à South Stockton-on-Tees, et a les mêmes dimensions que le phare flottant de Manicouagan, construit par la même compagnie. Il arriva à Halifax le 10 août dernier et fut placé à sa station, le 15 novembre, dans quarante-cinq brasses d'eau, à quatre ou cinq milles au nord-ouest de l'île Sambro. A cause de la position exposée dans laquelle il fut placé et le gros temps qu'il eut à subir dans cette saison tardive de l'année, il fallut le ramener dans le havre d'Ilalifax, le capitaine et l'équipage ayant été obligés de pemander du secours, car ils craignaient qu'il sancît sur ses amarres ; la mer balayait son pont Il paraît qu'il avait fait une voie d'eau considérable. Ayant été amené et placé sur l'éclisse maritime, il fut examiné par M. William M. Smith, inspecteur des bateaux à vapeur, et par M. A. McDonald qui firent rapport que le navire ne paraissait pas avoir trop forcé ou travaillé, et que la dimension et la force des matériaux étaient sous tous les rapports telles que specifiées dans les plans et devis, et que la main-d'œuvre, à part la riveture de ribord, était très-bonne. La difficulté paraissait provenir de ce qu'il était trop petit pour cette position exposée, et l'équirage craignait qu'il sombrât parce qu'il faissit eau ; celle-ci s'introduisait probablement par les écoutilles quand la mer était grosse. Le sifflet d'alarme à vapeur qu'il a à son bord a été fourni par MM. Symonds et Cie., d'Halifax. Il n'est pas possible qu'il puisse être remis dans cette position exposée, car dans les gros temps un navire à l'ancre en cet endroit essuierait toute la secousse de l'Atlantique ; il faudrait probablement un navire beaucoup plus gros que celui-ci, muni d'une coursière et d'une hélice à vapeur que l'on ferait mouvoir pendant les tempêtes pour le tenir en position. Quoique ce phare flottant aurait été très-utile pour les navires faisant le commerce avec les Indes Occidentales et les Etats-Unis, il n'avait pas été d'une grande valeur pour les gros navires de passagers et de la malle venant d'Angleterre, car il se trouvait ancré trop à l'ouest; on croit qu'un sifflet d'alarme à vapeur sur l'île Sambro ferait aussi bien l'affaire que le phare flottant. Au 31 décembre dernier il avait coûté en tout \$40,692.97, y compris le sifflet d'alarme et l'appareil d'éclairage. Le capitaine Crowell en fut nommé gardien le 31 octobre, avec un salaire de \$800 par année; mais aussitôt qu'on

constata que le navire n'était pas à la hauteur de sa position, le capitaine et l'équipage furent renvoyés. On aura besoin de ce navire au récif de l'île Rouge, en aval de l'île Rouge, à l'embouchure de la rivière Saguenay, fleuve St. Laurent, pour y remplacer le phare flottant qui y a fait naufrage l'automne dernier.

- M. Shepherd J. Frost, mécanicien, a été préposé à la garde du phare et du sifflet d'alarme de Digby au mois d'avril dernier, et depuis un arrêté en conseil l'a nommé gardieut de ces deux établissements, avec un salaire de \$800 par année à même lequel il doit payer un aide. Le phare de cette station a été incendié il y a quelque temps, mais il sera bien ôt reconstruit.
- M. William Hayden, mécanieien du sifflet d'alarme à vapeur de l'Île au Phoque, s'est démis de ses fonctions le 18 avril dernier, et Corning Crowell l'a remplacé temporairement.
- M. Norman Campbell, gardien du phare de l'île au Castor, comté d'Halifax, a été mis à la retraite en vertu d'un arrêté en conseil du 30 mai, avec une gratification de \$207.36 à commencer du 1er juillet, et son fils, M. Norman McIvor Campbell, a été nommé à sa place, avec un salaire de \$400 par année, par un arrêté en conseil du 15 mai.
- M. C. J. T. Fox, gardien du phare et du sifflet d'alarme à vapeur de Yarmouth, a été mis à la retraite avec une gratification annuelle de \$294.60, à commencer du 1er septembre dernier, et M. James Fox, son fils, a été nommé à sa place par un arrêté en conseil du 13 août, avec un salaire annuel de \$800 à même lequel il doît payer un aide.
- M. David George, gardien du phare de Meagher Beach, a été mis à la retraite le 20 octobre dernier avec une gratification de \$213.48, et M. Edward Horn, gardien du phare de la pointe Peggy, a été transféré à Meagher Beach, le 1er octobre, avec un salaire de \$400 par anné e; M. William Crooks a été nommé gardien du phare de la pointe Peggy le 6 octobre, avec un salaire de \$350 par année.
- M. Simon Beaubien a été nommé, par un arrêté en conseil du 19 septembre dernier, gardien du phare de lî'ie au Jersais, Richmond, avec un salaire de \$300 par année, en remplacement de M. Charles Boudrot, résignataire.
- M. A. H. Rand a été nommé, par arrêté en conseil du 18 octobre dernier, mécanicien du sifflet d'alarme de l'île St. Paul, avec un salaire de \$500 par année, en remplacement de M. Charles Stewart, démissionnaire.

En raison de la position difficile et isolée de la station au phare de l'île Flint, Cap-Breton, M. Benjamin Heney, gardien de cette station, a eu son salaire porté de \$400 à \$500 par un arrêté en conseil du 18 octobre dernier.

M. William Hayden a été nommé, par un arrêté en conseil du 5 novembre dernier, gardien du phare du rocher au Goëland, comté de Shelburne, avec un salaire de \$400 par année, en remplacement de M. Samuel Hayden qui s'est malheureusement noyé avec sa femme, le 30 octobre, en se rendant de l'île à la terre ferme.

M. Charles Stalker, gardien du phare de Shelburne, a été, en vertu d'un arrêté en conseil du 21 octobre dernier, mis à la retraite avec une gratification annuelle de \$116.04.

On verra par le rapport (Annexe No. 8) de l'agent de ce ministère à Halifax, que des dommages considérables ont été cuasés aux phares et autres propriétés du ministère dans la Nouvelle-Ecosse par l'effroyable bourrasque qui a assailli cette province le 24 août dernier; mais les pertes maritimes ont été plus considérables encore que celles qu'a subies le gouvernement, car dans cette occasion mémorable plusieurs navires ont sombré, entraînant, la perte d'un grand nombre de vies. Plusieurs bâtiments ont aussi fait naufrage sur la côte, et les pertes des navires à charbon faisant le cabotage avec le Cap-Breton ont été sérieuses.

L'entrée méridionale du golfe St. Luurent a été considérablement améliorée par l'établissement, sur l'île St. Paul, d'un sifflet d'alarme à vapeur qui est en opération depuis quelque temps. Le sifflet d'alarme et la chambre de la machine, à cette station, ont coûté \$5,397.84, mais il faut encore un logement pour le gardien.

Le ministère n'a eu connaissance que d'un seul naufrage qui ait eu lieu sur l'île St. Paul durant la dernière saison; mais il arrive quelques fois qu'il y a des naufrages tard l'automne et dont le ministère n'a connaissance que le printemps suivant. Duns le cus en question, ce fut la goëlette Ocean Belle, d'Halifax, qui s'est échouée sur le côté nord de l'île dans la nuit du 2 juillet et qui se perdit totalement; mais l'équipage et les matériaux du bâtiment ont été sauvés.

A l'le de Sable il a été nécessaire de faire quelques changements, attendu que l'îîle est devenue une grande station de phare et de sifflet d'alarme à vapeur ainsi qu'un établissement de secours, et à cause de la mise à la retraite du contrôleur, M. Dodd, qui a été inscrit sur la liste le 1er septembre dernier, avec une gratification de \$632.40 par année. Dans le but d'essayer de rendre l'île plus productive et de faire des efforts pour en retirer la consommation du personnel qui s'y trouve, M. Dancan Macdonald, chargé depuis un certain nombre d'années des opérations agricoles à la station de l'extrémité est, a été temporairement préposé à la garde de l'île comme fermier et contrôleur intérimaire, avec un salaire de \$400 par année ainsi que son entretien et celui de sa famille. En conséquence de l'établissement de deux grands et puissants phares sur l'île, l'un à l'extrémité est et l'autre à l'extrémité ouest, ainsi que d'un sifflet d'alarme à vapeur en rapport avec eux, il a été jugé nécessaire d'augmenter de 16 à 20 personnes le personnel qui sera désormais partagé comme suit:—

- (1). Un mécanicien (qui sera aussi gardien du phare) à chaque phare et sifflet d'alarme à vapeur, avec deux aides à chaque station
 - (2). Un contrôleur et cinq hommes à la station principale.
 - (?). Un fermier et deux aides à la station de l'extrémité est.
 - (4). Un fermier et un aide à la station du pied du lac.
 - (5). Un fermier et un aide à la station entre la principale et celle du pied du lac.
 - (6). Un charpentier. En tout, 20.

L'entretien, pendant la présente année, des phares, siffats d'alarme à vapeur et établissements de secours sur l'île, ne coûtera pas moins que \$10,000; mais sur cette somme le gouvernement britannique contribue pour £400 sterling pour aider l'établissement de secours, car c'est autant pour l'avantage des navires anglais et américains que pour ceux du Canada qu'un établissement aussi considérable et aussi dispendieux est entretenu. Le nombre des bêtes à cornes vivant dans l'île sera probablement de plus de 40, et on fait des efforts pour en amélio-Indépendamment des 30 chevaux domestiques qui se trouvent dans l'île et qui servent à faire la communication entre les stations ainsi que les opérations agricoles, il y a plus de 200 chevaux sauvages ; je recommande que ce nombre soit réduit de beaucour, et que les chevaux sauvages soient remplacés par du bétail. Amenés sur la terre ferme, ces chevaux sont facilement vendus de \$10 à \$30 ou \$40, quelques-uns même à un prix plus élevé. sol étant principalement composé de sable blanc, il est très difficile d'obtenir des ingrécients fécondants qui restent assez longtemps dans la terre pour être de quelque utilité, car les bons avantages de l'engrais paraissent disparaître après la première ou la seconde année. A part les petites récoltes qu'on fait dans le voisinage des stations, l'île produit très-peu d'autre chose que de l'herbe et des pois sauvages dont le bétail et les chevaux sauvages se nourrissent; mais, comme un agriculteur a maintenant le soin de toute l'île et des établissements agricoles qui s'y trouvent, on espère qu'il y aura de bien meilleurs résultats qu'on n'en a eus jusqu'ici; et il est probable qu'avant un an on aura recueilli dans l'île assez de produits pour nourrir tout l'établissement, et que le ministère ne sera plus obligé d'y envoyer des provisions.

Il n'y a eu que trois naufrages sur l'île de Sable l'année dernière, savoir : le paquebot français Stella Maris, allant de Halifax à St. Pierre avec une cargaisch de mélasse, bois de construction, fleur, etc., et qui alla échouer sur le côté sud de l'île pendant un épais brouillard le 27 mars dernier. Quoique le navire se soit brisé en pièces, tous ceux qui se trouvaient à bord ont été sauvés, ainsi qu'une partie de la cargaison et des matériaux.

Le bateau-pêcheur Laura R. Burnham, de Gloucester, s'écheua aussi sur le côté sud de l'île le 2 juin dernier, et quoiqu'il fît naufrage, le capitaine et l'équipage furent sauvés, ainsi qu'une grande partie des voiles, de la mâture, les ancres, etc.

La barque anglaise *Humbleton*, de 420 tonneaux, allant de Londres à New-York, échoua pendant un brouillard le 25 septembre dernier. Tout l'équipage fut sauvé, mais le bâtiment totalement perdu.

Le 15 septembre dernier, le navire à vapeur Wyoming, 2,415 tonneaux, en se rendant de L verpool à New York, toucha fond, pendant un épais brouillard, sur la barre de sable cerd est vis à vis cette île. Cependant il fut déchoué sans trop d'avaries en jetant une partie de la cargaison par-dessus bord, parvint sain et sauf à destination et fut réparé à New-York moyennant £400 sterling. Subséquemment, une cour d'enquête fut instituée à Liverpool, Angleterre, par ordre de la Chambre de Commerce de Londres, et le certificat de compétence du patron du navire fut suspendu pendant six mois.

Le contrôleur de cette station a fait rapport, au mois de novembre dernier, qu'une petite

goëlette de 30 tonneaux, appelée Zéphir et venant de St. Pierre Miquelon, était venue s'échouer sur le côté sud de l'île, d'mâtée. Elle parait avoir servi de bateau-pêcheur et avoir été désemparée au mois de juillet ou d'août. On a trouvé à bord quatre cadavres d'hommes dans un état avancé de décomposition.

On a aussi fait rapport à ce ministère du cas du brigantin Minnie Bruce qui pendant une nuit se dirigeait droit vers la barre nord-est quand le patron, apercevant le phare et constatant la position, changea de cours et passa par-dessus la barre dans 6 brasses d'eau. Le capitaine a écrit aux journaux que, n'eût été le phare, son bâtiment se serait très-probablement perdu avec tous ceux qu'il avait à bord.

Le ministère a reçu de tous côtés des témoignages du service éminent que ces phares rendent aux navires qui passent dans le voising e et des distances considérables d'où les feux peuvent être aperçus. Ce sont probablement les deux feux les plus puissants qu'il y ait surce continent.

L'année dernière un puissant sifflet d'alarme à vapeur a été établi au cap Race, Terreneuve, à la demande de ce ministère et aux frais du gouvernement britannique; il sera d'un grand secours pour les navires, particulièrement pour ceux qui font le service entre l'Europe et l'Amérique. L'ancien honoraire d'un seizième de denier sterling par tonneau, perçu des navires passant dans le voisinage du cap Race, pour l'entretien du phare qui s'y trouve, a été porté à un douzième de centin sterling par tonneau pour faire face à l'augmentation des frais nécessitée par ce sifflet d'alarme à vapeur. Et c'est un sujet de vive satisfaction pour le mi, nistère que le gouvernement du Canada ait été, sur la recommandation du ministre de la Marine et des Pêcheries, l'intermédiaire de l'établissement de puis ants sifflets d'alarme à vapeur sur quelques-uns des points les plus dangereux de cette côte, tels que cap Race, cap Ray île St. Paul, île au Phoque, île Machias, île aux Eglantiers et cap Fourchu, havre de Yarmouth,-tous des endroits excessivement dangereux pour les navires qui approchent de la côte; on ne saurait trop apprécier les avantages que la navigation retirera de ces sauvegardes pendant les brouillards de certains mois de l'année. Quand un puissant sifflet d'alarme à vapeur aura été établi sur l'île Sambro, comme celui actue lement en voie de construction à Grand Manant la navigation sera encore plus sûre.

Pour les navires qui entrent dans le golfe St. Laurent par le détroit de Belle-Isle, on a représenté au ministère qu'il faudrait un autre phare et un sifflet d'alarme à vapeur au cap Chauve pour en rendre l'entrée plus rapide, car cette route est très suivie en été, étant beaucoup plus courte que celle du sud pour les navires qui viennent d'Europe dans le St. Laurent. Il faudrait aussi d'autres petits phères entre le cap Rosier et Matane, sur la rive sud du fleuve, pour améliorer la navigation de cette importante grande route vers les principales cités du Canada.

Les frais d'entretien de tous les phares, bouées, balises et sifflets d'alume à vapeur dans la Nouvelle-Ecosse, ainsi que des travaux qui s'y rapportent, y compris les établissements de sexxviii

cours des îles de Sable, St. Paul et Scatterie, pendant la dernière année fiscale, ont été de \$100,953.80; le crédit voté par le parlement pour ce service était de \$103,204.

Pendant l'année de calendrier 1873, huit nouveaux phares et trois sifflets d'alarme à vapeur ont été mis en opération dans le district de la Nouvelle-Ecosse; et les frais occasionnés dans la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année fiscale expirée au 30 juin dernier, par la construction de nouveaux phares et sifflets d'alarme à vapeur, ont été de \$90,181.79, tandis que le crédit voté par le perlement pour cet objet était de \$76,500. A part cette somme, une autre de \$13,681.79 avait été reportée de l'année fiscale précédente, faisant un total de \$90,181,79 dispor ible pour les constructions en question.

Voici quel était, au 31 décembre 1873, le personnel du service des phares, sifflets d'alarme et établissements de secours:—

Contrôleur des phares	1
Gardiens de phares et mécaniciens des sifflets d'alarme	85
Personnes employées aux établissements de secours, à part les	
gardiens et mécaniciens	27

En tout, 113

PHARES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

L'Ile du Prince-Edouard s'étant unie à la Confédération du Canada le 1er juillet dernier, le service de ses phares a été payé par le gouvernement fédéral depuis cette époque. Il y a dans cette colonie neuf phares avec des gardiens nommées et soldés par le gouvernement, et dont les salaires varient de \$163 à \$260; indépendamment de ceux-là, il y a huit petits phares ou phares de havre, dont la garde a jusqu'ici été mise à l'enchère par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard.

On trouvera dans les états de ce ministère pour la présente année fiscale le compte des phares et du service côtier de l'Île du Prince Edouard.

Avant la retraite de l'ancien gouvernement, M. John Corbett avait été nommé agent du ministère pour l'Ile du Prince-Edouard et inspecteur des phares et pêcheries; lors de la formation du nouveau gouvernement, cette nomination fut annulée.

Il est probable qu'avec le peu d'affaires que le ministère aura dans l'Île du Prince-Edouard, il ne sera pas jugé nécessaire d'avoir un officier spécialement chargé d'y veiller, car il y aurait très-peu d'occupation pour lui. En attendant, les salaires des gardiens de phares sont soldés par l'agent du ministère des Finances; cet arrangement suffit pour le présent.

Il y aurait à entretenir un grand nombre de bouées dans les havres de cette île ; dès que les maîtres de havre auront été nommés, ils seront chargés d'y veiller.

Le ministère a été informé que les phares et l'appareil d'éclairage dans l'Île du Prince Edouard ont besoin d'un grand nombre de réparations, et des mesures ont été prises pour les faire, à mesure que la chose sera nécessaire, bien qu'elles doivent entraîner des frais considé-

3 x

rables. Un grand non bre de lampes-et réflecteurs neufs et améliorés y sera expédié au mois de juin prochain par le vapeur qui sera chargé de distribuer les provisions, cuvettes d'huile, etc. De plus, le contrôleur général des phares visitera chaque station et fera rapport sur ce qu'il faudra faire pour mettre ces phares à la hauteur des autres phares du Canada.

PHARES DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Dans cette lointaine colonie, le ministère a un agent qui reçoit un traitement de \$1,600 par année et qui agit, en outre, comme inspecteur des phares et inspecteur des bateaux à vapeur, en vertu de l'Acte canadien de l'inspection des bateaux à vapeur.

Il n'y a actuellement que deux phares en opération dans la Colombie-Britannique, savoir : l'un aux rochers Race, et l'autre à l'entrée du havre d'Esquimalt, près Victoria, sur un rocher voisin de l'île Fisgard. Il y a aussi un phare flottant stationné dans les détroits de Georgie, à l'entrée de la rivière Fraser. Il y a aussi nombre de bouées auxquelles l'agent est chargé de veiller.

Un nouveau phare a été construit au cap Beald, près le détroit Barclay, faisant face à l'océan l'acifique, mais il n'est pas encore en opération. Il aura un feu tournant blanc puissant et sera mis en opération le 1er juillet prochain. La lanterne en fer et l'appareil d'éclairage sont déjà expédiés. Terminé, ce phare coûtera plus de \$10,000.

Un autre phare est sous contrat à la pointe Atkinson, dans les détroits de Georgie, près l'entrée de Burrard Inlet. Le contrat pour la construction de la tour a été accordé à M. Arthur Fenny pour \$4,250. Elle se fait sous le contrôle de l'agent de ce ministère dans la Colombie-Britannique; mais le phare du cap Beald a été construit sous le contrôle du ministère des Travaux Publics, par l'intermédiaire de son agent à Victoria.

Le nombre des gardiens et aides-gardiens employés par ce ministère est comme suit :— Deux au phare de Fisgard, quatre aux rochers Race, et trois au phare flottant de la rivière Fraser, faisant un total de neuf personnes.

Le nombre des bouées entretenues dans ce district est de trente-neuf, dont quinze sont en fer et pèsent à peu près un tonneau chacune, pour le service des barres de sable de la rivière Fraser; les frais de leur entretien, pendant la dernière année fiscale, ont été de \$1,449.

Les deux phares et le phare flottant de la Colombie-Britannique ont coûté \$10,018.93. On verra, par les comptes publiés en détail dans l'Annexe, que les frais en rapport avec ces phares ont été très-cousidérables, plus considérables que ceux des phares du même genre dans les autres parties du Canada.

Indépendamment des salaires que les gardiens de phares de la Colombie Britannique recevaient, le gouvernement a eu jusqu'ici l'habitude de leur fournir la pension,—ce qui est un mode d'entretien des phares très dispendieux et qui n'est pas suivi dans les autres parties du pays. Les gardiens de phare peuvent s'entretenir beaucoup plus économiquement que le gouvernement ne pourrait le faire, et cette pratique devrait être changée au plus tôt.

Les frais d'entretien et de réparation des deux phares, du phare flottant, des bouées et

balises dans cette province ont été, pendant l'année fiscale expirée au 30 juin dernier, de \$13,207.09; le crédit voté par le parlement pour ce service était de \$16,562.

HUILE

L'huile requise pour l'usage des phares du Canada, en 1871, 1872 et 1873 a été achetée de MM. F. A. Fitzgerald et Cie., de l'usine dite "Union Petroleum Works," de London, Ontario, la soumission de cette compagnie étant la plus avantageuse pour le gouvernement. L'année dernière la soumission de cette compagnie était de 22\frac{3}{4} cts. le gallon, livraison à Halifax et St. Jean; 20 cts., à Québec; 18 cts., à Montréal; 17\frac{1}{2} cts. et à Hamilton, et 16\frac{1}{2} cts. à Sarnia.

Li qualité de l'huile fournie à ce ministère l'année dernière a donné satisfaction en général, quoique dans quelques stations exposées il y ait eu des plaintes et que quelques fois les quarts aient pris eau. On demandait de l'huile de pétrole blanche, vérifiée de première qualité, non-explosive à 110° Fahrenheit (cinq degrés de plus que celui fixé par la loi), ayant une densité de 44° hydromètre de Baume, à la température de 60° Fahrenheit. L'arrangement fait avec la compagnie n'était que pour l'année dernière, quoique le ministère eut le choix de faire un arrangement pour un, deux ou trois ans. Le marché conclu a été trèsavantageux pour le ministère, car les compagnies de Raffinage du Canada Occidental s'étaient coalisées pour tenir le prix élevé, et l'huile fournie a été beaucoup moins coûteuse que si elle l'avait été par ces compagnies. Cependant, comme la coalition est maintenant brisée, il serait probablement plus avantageux, dans les intérêts du gouvernement, de demander des soumissions publiques pour fournir l'huile pendant trois saisons, selon qu'on le jugera à propos. La quantité obtenue de MM. Fitzgerald et Cie. l'année dernière a été de 28,407 gallons pour la Nouvelle-Ecosse; 5,282 gallons pour les phares de la rive sud du Nouveau-Brunswick; 22,435 gallons pour les phares en aval de Québec, dans le golfe St. Laurent, les détroits de Belle-Isle et la rive nord du Nouveau-Brunswick; 25,297 gallons pour la Maison de la Trinité de Montréal et les phares en amont de cette ville : total, 81,421 gallons.

Durant l'automne, 14,098 antres gallons d'huile ont été achetés à St. Jean, Nouveau-Brunswick, de MM. Mitchell et Cic., de Montréal, et ils sont maintenant en entrepôt pour être distribués de bonne heure le printemps prochain aux phares de la baie de Fundy, dans la Nouvelle-Eccsse et le Nouveau-Brunswick. Les prix payés ont été de vingt-quatre centins en franchise, et vingt-sept avec taxes.

D'ici on n'a pas expédic d'huile dans la Colombie Britannique, mais un approvisionnement d'h tile en sperme a été envoyé d'Angleterre pour l'usage des phares de cette province, car on n'a pas encore fait d'arrangement pour y employer l'huile de pétrole raffinée. L'agent secommande l'emploi de l'huile de chien de mer, qu'on peut probablement avoir moyennant 50 centins le gallon; mais je recommanderais que dans les nouveaux phares qui pourraient être construits on employât de lampes comme celles en usage de ce côté-ci de la Confédération

et qui sont adaptés à l'huile de pétrole raffinée, car ces lampes et cette huile sont plus économiques et fournissent une meilleure lumière que toutes les autres.

Il est probable qu'il faudra 75,000 gallons d'huile pour l'année prochaine.

· VAPEURS FÉDÉRAUX.

Il y a sept vapeurs sous le contrôle et la direction de ce ministère, dont quatre marititimes, savoir : le Napoléon III, à hélice ; le Druid, à aubes ; le Lady Head, à hélice, et le Sir James Douglas, à hélice ; un vapeur de rivière, le Richelieu, à aubes, et deux petits vapeurs pour la police riveraine.

Le Napoléon et le Druid stationnent généralement à Québec, pour faire le service dans le fleuve et le golfe St. Laurent ; le Sir James Douglas dans la Colombie-Britannique ; le Richelieu à Montréal, et les deux petits vapeurs policiers à Québec.

L'année dernière le Napoléon a fait deux voyages dans les détroits de Belle-Isle, à part plusieurs autres dans le bas du fleuve et dans le golfe, ainsi que sur les rives nord du Nouveau-Brunswick jusqu'à Shédiac. Dans ces occasions il a transporté de l'huile, de la poudre à canon, du combustible et autres approvisionnements destinés aux phares. C'est un excellent vapeur maritime, et le ministère compte sur lui pour approvisionner les phares des détroits de Belle-Isle et du golfe, ainsi que pour secourir les navires en détresse.

Au commencement de la saison, le *Druid* a été employé à l'approvisionnement des phares du fleuve et à voir aux balises; mais au début de l'été, sa soute aux poudres fut enlevée et on établit des cabines pour le Gouverneur-Général et sa suite qui voulaient faire un voyage officiel dans les provinces maritimes.

Le Napoléon et le Druid se trouvaient dans le golfe lors de la terrible bourrasque des 24 et 25 août derniers, qui a causé tant de désastres parmi les navires sur les côtes des provinces maritimes.

Pendant l'hiver, le Lady Head a stationné dans les districts de Halifax et du Nouveau-Brunswick où il a été employ é au service de l'île de Sable et à l'approvisionnement des phares de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; mais comme le nombre des sifflets d'alarme à vapeur vient d'être considérablement augmenté, je recommande ais que le ministère fit l'acquisition d'un navire à voiles de pas moins de 200 tonneaux et de pas plus de 300 pour porter le charbon aux stations qui en ont besoin ainsi qu'aux différents phares de la côte. Le ministère avait acheté, il y a quelques mois, pour \$6,000, la goëlette Ella G. Maclean, de St. Andrew, Nouveau-Brunswick, de 78 tonneaux; mais comme elle est trop petite pour le service, elle sera remplacée par un bâtiment d'un tonnage beaucoup plus considérable, car la quantité de charbon qu'il faudra distribuer cette année sera de 1,500 à 2,000 tonneaux, et un navire de moins de 300 tonneaux ne pourra accomplir ce service pendant l'été.

Le vapeur à hélice Sir James Douglas a été employé dans la Colombie-Britannique, principalement sur la côte est de l'île Vancouver, à transporter les malles, passagers et fret entre Victoria, Nanaimo, Comox et les stations intermédiaires, ainsi qu'entre Victoria et

Sooke. Il a besoin de beaucoup de réparations, sans lesquelles il ne pourrait continuer le service : avis en a été donné au ministère des Postes. Ses frais, pendant la dernière année fiscale, ont été de \$15,984.72, et ses recettes pour passagers et fret de \$8,088.07 auxquelles il faut ajouter une somme de \$7,130 qu'il a reçue du ministère des Postes pour le transport des malles. Dans ce cas les recettes : cousent évidemment des arrérages de la subvention postale pour le transport des malles.

Les frais du Napoléon et du Druid, pendant l'année fiscale expirée au 30 juin dernier, ont été de \$51,758.05, et ceux du Lady Head de \$24,999.57.

VAPEUR "RICHELIEU."

Le vapeur Richelieu, qui était autrefois employé par la Maison de la Trinité de Montréal avant l'abolition de cette dernière, a reçu, durant l'été dernier, des réparations complètes qui ont coûté très-cher, et, comme ce ministère n'avait aucun emploi particulier pour lui, il a été loué aux Commissaires du Havre de Montréal qui ont entrepris de s'en servir, et en même temps de le remettre au ministère ou d'en remettre l'usage en n'importe quel temps.

Les frais d'entretien et de réparations de ce vapeur, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, ont été de \$8,059.47.

Indépendamment du petit vapeur à hélice Dolphin, qui a été employé par la police riveraine de Québec, un autre petit yacht a été acheté par l'ancien ministre de la Marine pour la somme de \$1,210, et est aujourd'hui stationné à Québec pour le service de la police riveraine, dans le cas où l'on en aurait besoin pour des services spéciaux.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Ce système, combiné avec la télégraphie atmosphérique, est encore dans son enfance en Canada. Dans le Royaume-Uni, sous les auspices du comité météorologique de la Société Royale de Londres, il a fait dans ces dernières années des progrès considérables, ainsi que dans les Etats-Unis d'Amérique. Non seulement les citoyens de cette République, mais encore un grand nombre de personnes du Canada qui vivent sur les bords de la mer ont des raisons pour apprécier les efforts tentés par le gouvernement de ce pays pour développer cette science et la rendre d'un usage et avantage pratiques, non-seulement pour les intérêts maritimes de ce continent, mais encore pour plusieurs parties de l'intérieur du pays où des stations de signaux ont été établies. Dans le Royaume-Uni où elle est dirigée par un comité de la Société Royale composé de huit de ses membres qui sont des messicurs du plus grand talent et qui ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services, cette science a été d'un grand secours pour les intérêts maritimes de ce pays par la publication des signaux pour avertir les marins de l'approche des tempêtes. Cependant, le crédit voté par le parlement Britannique a été comparativement faible, £10,000 storling par année, comparé à celui des Etats-Unis où les dépens s pour ce service ont été d'à peu près \$400,000. Aux Etats-Unis on a jugé plus opportun de joindre ce département à celui de la guerre qui a plusieurs stations et phares disséminés dans tout le pays sous la garde d'officiers très-instruits pour consigner les observations, ce qui assure un excellent personnel d'observateurs à un prix très-modique.

Ce système n'est en opération en Canada, comme division gouvernementale du service public, que depuis deux ou trois ans, et pendant l'année fiscale expirée au 30 juin 1871, le faible crédit de \$5,000 a été voté et dépensé pour cette fin, tandis que pour l'année expirée au 30 juin 1872 \$10,000 ont été votées et dépensées, et pour la présente année fiscale \$37,000 ont été votées. Les observations devenant plus précleuses à mesure qu'elles sont continuées pendant un certain nombre d'années, il est probable qu'on jugera à propos de continuer le service tel qu'il est jusqu'à ce qu'on ait obtenu de plus amples renseignements sur son utilité pratique pour les intérêts généraux de la confédération; le professeur Kingston, qui a agi comme directeur-en-chef du système en Canada, parait être d'avis qu'il pourrait être suivi efficacement moyennant une somme moindre, attendu qu'une bonne partie du montant en question devra être employée à télégraphier les renseignements au ét du principal bureau de Toronto.

Il y a trois stations qui font un rapport télégraphique à Toronto trois fois par jour ; les renseignements ainsi recuillis sont, après examen, expédiés à Washington, et, en échange, les autorités américaines fournissent des rapports quotidiens sur l'état de la température et donnent au directeur de Toronto avis des tempêtes qu'on anticipe; mais on s'attend qu'à l'avenir cet officier sera en mesure de faire ses rapports d'après les renseignements qu'il aura reçus de ceux des Etats, et partie des informations fournies par nos propres stations, sans attendre des nouvelles de Washington, comme cela se pratique actuellement.

Comme le système n'est pas encore en pleine maturité et comme jusqu'ici il s'est écoulé un temps considérable dans les communications avec les provinces maritimes par voie de Toronto ainsi que dans l'expédition des avis de l'approche des tempêtes, il n'a pas fonctionné d'une manière aussi satisfaisante que le ministère aurait pu le désirer; mais pour remédier à cela, il est probable qu'il faudra transférer à Ottawa les quartiers-généraux du système météorologique, afin qu'il soit sous le contrôle plus immédiat du ministère et que des arrangements soient pris pour expédier l'avis des tempêtes qui approchent aux ports des provinces maritimes, directement de Washington, Boston ou Portland, ce qui sauvera beaucoup de temps, car l'expédition de ces avis à une distance aussi considérable par Toronto est trèsdifficile, lors même que tout le personnel de Toronto et des autres localités serait au poste et emploierait toute l'énergie possible pour atteindre le but. Jusqu'ici ce système a été organisé et mis en opération par le professeur Kingston à Toronto, sans presque subir le contrôle direct de ce bureau qui est cependant tenu responsable par le Parlement et le public de sa bonre administration, ainsi que de l'économique et judicieuse dépense du crédit voté pour cet objet. Néanmoins, il est probable qu'il faudra transférer à Ottawa le quartier-général de cette division du service public, afin que les dépenses soient mieux contrôlées et le systême readu plus efficace, attendu que les résultats pour la prédiction des tempêtes ne paraissent pas jusqu'ici avoir été obtenus.

On verra pai le apport de directetti, qu'il est liés regrettable qu'aucui telegramme n'ait

été reçu de Washington ou de Toronto pour donner avis de la désastreuse tempête qui s'est fait sentir dans le golfe et sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse le 24 août dernier; mais il explique que la tempête était d'un caractère exceptionnel et n'a pas donné aux stations occidentales, comme c'est ordinairement le cas, avis de son approche. En consultant le rapport du directeur, on verra que des arrangements avaient été pris pour déployer le signal à trente-trois stations du Canada. Le tambour actuellement en usage dans la plupart des stations est un cylindre d'environ quatre pieds de diamètre et formé par des petites bandes de bois ou de fer qui sont séparées à des intervalles d'environ deux pouces, et la nuit on place ordinairement une lumière blanche dans l'intérieur du tambour quand l'occasion se présente de s'en servir.

Je regrette d'avoir à ajouter que le Dr. Smallwood, qui depuis deux ou trois ans faisait partie du système météorologique sous le contrôle de ce ministère, est mort à Montréal au mois de décembre dernier. Le Dr. Smallwood s'occupait de cette question plusieurs années avant que le système fût établi par le gouvernement, et ses rapports météorologiques ont été très-bien appréciés par les hommes de la science. Il recevait un traitement de \$500 par année à même le crédit voté par le Parlement pour ce service, et il a été décidé que M. C. H. McLeod, de l'Université McGill de Montréal, conduirait les observations météorologiques en attendant qu'on fasse un arrangement permanent.

Avant le ler juillet dernier, le professeur Kingston ne recevait aucune rémunération du gouvernement pour remplir les fonctions ardues que comporte l'organisation d'une aussi vaste et aussi importante division du service public, attendu que depuis un certain nombre d'années, il recevait du gouvernement fédéral un traitement annuel de \$2,040 comme directeur de l'observatoire météorologique de Toronto; mais depuis le ler juillet ce ministère lui donne \$1,000 par année, indépendamment de son traitement régulier, pour rémunérer les services qu'il rend dans la direction du système météorologique du Canada.

En consultant le rapport du professeur Kingston rublié à l'anuexe n. 27, on verra les difiérents items de la dépense pour ce service, laquelle s'élève à la sonime totale de \$10,000 pour l'année expirée au 30 juin 1873. Les frais du bureau central, sans compter la gratification du directeur, ont été de \$1,954. Les frais de contrôle et d'aide aux principales stations, \$2,100; pour aide semblable aux stations télégraphiques, \$2,356; pour rapports télégraphiques de la température, \$1,662.54; pour l'achat d'instruments, et autres petites dépenses, \$1,927.44. Copendant, les dépenses de la présente année s'élèveront à \$37,000; mais le système est maintenant conduit sur une échelle beaucoup plus vaste qu'auparavant!

OBSERVATORES!

Il y a en Canada deux observatoires munis de sémaphores (time-balls) exclusivement entretenus aux frais de l'administration fédérale et sous le contrôle de ce ministère. Le commandant Ashe, ci-devant de la marine royale, est directeur de celui de Québec et reçoit un traitement de \$1,102, tandis que son aide reçoit \$600. Pour cette division du service public un crédit de \$2,100 a été voté tous les ans; et, indépendamment des traitements du édi-

recteurs et de son aide, il y a eu d'autre faux-frais qui se sont élevés en tout, pendant la dernière année fiscale, à \$2,400. De cet observatoire, situé près la citadelle, le temps est régulièrement donné aux marins à une heure p. m., pendant la saison de navigation ; à part cela, le commandant Ashe s'occupe beaucoup de photographie céleste et a réussi à prendre quelques dessins très-bons. Il travaille aussi conjointement avec le professeur Kingston de Toronto auquel il fournit des observations météorologiques qu'il prend trois fois par jour.

Un tambour a aussi été établi sur le sommet de l'Université Laval d'où seront donnés les signaux de tempête à mesure que les informations seront reques du directeur de Toronto.

La résidence qu'occupait autrefois le commandant Ashe sur l'emplacement connue sous le nom de Ferme Bonner, près la Citadelle, s'étant considérablement détériorée, un nouvel observatoire avec résidence pour le directeur a été construit sur le site de l'ancienne maison \$5,000 ont été votées dans ce but, il y a quelque temps, par le Parlement. La bâtisse, construite par le ministère des Travaux Publics, est presque terminée, et M. Ashe pourra l'occuper cet été.

Un observatoire a aussi été entretenu depuis quelques années à Montréal sous la direction du Dr. Smallwood qui pendant les de constant années a reçu un traitement annuel de \$500, à même les crédits votés par le Parlement, pour faire des observations météorologiques. On trouvera, à l'annexe No. 25, un rapport qui permet de constater les variations de la température, avec démonstration des changements atmosphériques survenus à Montréal, la direction et la rapidité du vent, l'épaisseur des nuages et la pression atmosphérique. Il a aussi corrigé et réglé le chronomètre des navires et envoyé trois fois par jour à l'observatoire météorologique central de Toronto les observations nécessaires à cette division du service public. Ainsi qu'il a déjà été dit, le Dr Smallwood est mort au mois de décembre dernier, et les fonctions qu'il remplissait sont aujourd'hui remplies par M. C. H. McLeod.

Le seul autre observatoire muni d'un sémaphore entretenu par l'administration fédérale le trouve à St. Jean, Nouveau-Brunswick; il donne le temps tous les jours (dimanches exceptés) à une heure p. m., et M. George Hutcheson en est le directeur. Il était auparavant situé au Fort Howe, à un mille environ de la Douane; mais il a récemment été transféré sur le toit de cette dernière où il sera mieux vu par les marins ainsi que par les habitants de sa ville. Le directeur reçoit un traitement annuel de \$500 qui, jointes à la gratification du gardien de la bâtisse et autres faux-frais, forment une somme totale de \$636.61. Un crédit de \$1,000 avait été voté pour ce service, ce qui laisse une balance de \$363.39.

Le Parlement avait voté un crédit de \$1,500 qui devait être affecté durant la dernière année fiscale à l'établissement d'un observatoire à Halifax; mais aucune parcelle de cette somme n'a encore été dépensée, car on n'a pas constaté qu'un tel établissement à ce port soit réellement nécessaire.

AMÉLIGRATION DES HAVRES.

poser un droit de 10 centins par tonneau sur les navires qui arrivent dans ceux des ports du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Québec qui sont proclamés être sous l'opération de cette loi, et cela dans le but de rembourser le gouvernement des améliorations projetées à ces ports et qui pourraient être considérées plus locales que dans les intérêts généraux de la navigation du Canada, ou pour des havres de refuge. En adoptant l'Acte on n'avait pas l'intention de le rendre compulsoire à aucun des ports, mais de le mettre en opération aux seuls ports où des personnes intéressées à leur navigation demandaient au gouvernement de faire des améliorations et d'imposer la taxe en question. Les seuls ports qui tombent sous l'opération de cette loi sont ceux de Bathurst et Richibouctou, dans le Nouveau-Brunswick; le Havre-aux-Maisons et le havre Amherst, aux Îles de la Madeleine; et le port du Cap Chatte, dans le comté de Gaspé, province de Québec. Pendant l'année expirée au 30 juin 1873 on a perçu les droits suivants, aux ports sus-mentionnés, pour le service en question:—

Bathurst, 5: navires, 8,198 tonneaux	\$819	80
Richibouctou, 99 navires, 18,789 tonneaux	1,878	90
Havre-aux-Maisons, 22 navires, 782 tonneaux	79	20
Havre Amherst, 41 navires, 1,414 tonneaux	141	40
Havre du Cap Chatte (district de Gaspé), 11 navires, 584	in a type	
tonneaux.	54	4 0
Total	\$2.07 6	70

Pendant l'année expirée au 30 juin 1872 on avait perçu à compte de ce service \$2,256.70; pour l'année expirée au 30 juin 1871, \$3,571.90; et pour l'année expirée au 30 juin 1870, \$3,524.60.

Aucune amélioration en vertu de cet Acte n'a encore été faite, depuis qu'il est en opération, au havre de Bathurst. Un compte-rendu des améliorations faites aux autres havres susmentionnés se trouve dans le rapport du ministère des Travaux Publics qui exécute tous les travaux ordonnés par le gouvernement, et les sommes dépensées sur ces havres pendant la dernière année fiscale ont été de \$7,909.33, savoir:

A Richibouctou	 \$3,125 70
Amherst	 4,783 63

La somme de \$3,125.70 dépensée à Richibouctou comprend \$2,000 données en aide au remorqueur à vapeur établi dans ce port pour faciliter aux navires qui y entrent ou en sortent le passage par-dessus la barre; ainsi que \$1,000 payées à ecompte du contrat fait pour enlever l'épave qui obstruait le chenal. La somme de \$2,000 a aussi été donnée en aide au remorqueur à vapeur établi à Miramichi pour faciliter la navigation de cette rivière mais on n'a prélevé aucune taxe en vertu de cet Acte sur les navires qui entrent dans la rivière Miramichi.

Quelques travaux ont été exécutés dans le havre de Richibouctou pour son amélioration; on en trouvera le compte-rendu dans le rapport du ministère des Travaux Publics. D'importantes améliorations ont aussi été faites à l'entrée du havre Amherst, Iles de la Madelaine, où il y avait un rocher dangereux qu'on a enlevé; de sorte qu'il y a maintenant une

dizaine de pieds par-dessus ce rocher à marée basse, et de 12 à 13 à marée haute. Autrefois il n'y avait que cinq pieds d'eau par-dessus ce rocher à marée basse, mais aujourd'hui; avec un ajouté de quatre bouées sur chaque côté du chenal pour guider les navirés qui entrent; le havre forme un port de refuge complet pour les bateaux-pêcheurs et autres petites embarcations. Dans ce havre il y a quelques fois 200 ou 300 bateaux-pêcheurs anglais et américain, qui y cherchent refuge. Cependant, il faudrait faire encore un peu de draguage à la Pointe de Sable pour rendre l'entrée plus facile. Un peu de draguage a été fait au mois d'août dernier, dans le Havre-aux-Maisons, par le dragueur à vapeur fédéral Canada qui est resté trois semaines en cet endroit; mais comme il n'a pu fonctionner que trois ou quatre heures par jour à marée haute, il reste encore beaucoup de draguage à faire pour rendre le havre serviable pendant les gros temps. A marée haute il n'y a environ que neuf pieds d'eau dans le chenal qui conduit dans le havre, et de six à sept pieds à marée basse; mais on se propose de draguer dans le sable de manière qu'il y ait dix pieds d'eau à marée basse. Pour terminer ce travail il faudra encore trois mois.

Les frais encourus en vertu de cet Acte pendant les quatre dernières années fiscales ont été de \$19,480.08, et les recettes pendant la même période ont été de \$12,329.90, laissant un excédant de \$7,150.18 de dépenses sur les recettes.

Rien n'a été dépensé pour le havre du Cap Chatte, comté de Gaspé, pendant la dernière année fiscale.

POLICE DE HAVRE ET DE RADE.

Aux deux principaux ports du Canada, savoir à Montréal et à Québec, le gouvernement entretient un corps de police de havre, pendant la saison de navigation, pour maintenir l'ordre sur les navires et sur les quais. En vertu de l'Acte 31 Victoria, chapitre 62, une taxe de trois centins par tonneau est prélevée sur les navires qui visitent ces ports. Les navires qui jaugent cent tonneaux et au-dessous paient une fois par année, ceux de plus de cent tonneaux paient deux fois par année. Les attributions de la police à ces deux ports très différente sont; A Québec elle voyage sur l'eau, visite les navires qui sont dans le havre (lequel est très vaste), ramène les déserteurs à leurs navires, et conduit les matelots à terre dans ses chaloupes quand il y a eu des difficultés à bord. A Montréal, où les navires sont amarrés aux quais les uns près des autres, elle n'a pas de service à faire en chaloupe, mais simplement à maintenir la paix sur les quais et parmi les marins. Pendant plusieurs années il a été très difficile à Québec de maintenir l'ordre parmi les marins et de contrôler les racoleurs qui fsisaient métier d'aller à bord des navires à l'ancre dans la rade ou sur les quais pour induire les matelots à déserter et même quelques fois les enlever de force; grâce à une défectuosité de la loi ou de la manière de l'administrer, il a été difficile de surprendre et punir les racoleurs qui faisaient de cette besogne infâme leur moyen d'existence. Cependant, au port de Montréal où ce trafic n'était pas considérable, les attributions de la police de rade étaient plutôt celles d'une police de ville. A Québec elle a deux yachts à vapeur et quatre chaloupes, et pendant la saison de navigation elle a de quoi l'occuper constamment. Indépendamment des attributions ordinaires en rapport avec le maintien de l'ordre dans le havre, elle fournitjune chaloupe au maître de havre chaque fois qu'il désire visiter les navires à l'ancre dans la rade ou aux quais dans le voisinage de la ville. A ce port la police de rade fut organisée, comme les années passées, le 1er mai 1872 et continua ses fonctions jusqu'au 30 novembre, époque où elle fut licenciée. Au 1er mai 1873 elle fut réorganisée et continua ses fonctions jusqu'à la fin de la navigation. Durant la saison de 1872, le corps comprenait un chef, qui agissait aussi comme préposé à l'embarquement, avec un traitement de \$1,200 par année; un commis, à \$800 par année; un pilote, à \$2.20 par jour; trois patrons de chaloupes, à \$1.80 par jour; un agent de police scerète, préposé au bureau d'embarquement, à \$2.00 par jour; et vingt-six constables, à \$1.50 par jour; il y avait aussi un mécanicien pour le vapeur de la police de rade Dolphin: formant en tout, jusqu'au 30 novembre 1872, un personnel de trente-quatre hommes, y compris le chef-

A l'ouverture de la navigation, dans le printemps de 1873, on a jugé à propos, pour donner plus de protection à la vie et à la propriété dans la rade et sur les quais, ainsi que dans les alentours, d'augmenter considérablement le personnel, et, si c'était possible, prévenir la répétition des outrages commis par les racoleurs pendant la saison de 1872; et quand il fut réorganisé le 1er mai 1873, le corps formait un personnel de 49 hommes, y compris le chef, recevant la solde que voici :—

- 1 chef de police et préposé à l'embarquement, \$1,200 par année.
- 1 commis, \$800 par année.
- 1 aide pour le chef de police, \$2.40 par jour.
- 1 pilote, \$2.00 par jour.
- 5 patrons de chaloupes, \$1.70.
- 38 constables, \$1.50.
 - 1 mécanicien pour le vapeur de la police, \$50 par mois, et
 - 1 aide-mécanicien, \$40 par mois.

Dix centifis par jour furent déduits des giges du pilote, des patrons de chaloupes et des constables pour leur être payes à la clôture de la navigation, dans le cas où leur conduite pendant la saison aurait mérité l'approbation du ministère.

Les dépenses occasionnées à Québec par cette division du service public, pendant l'année fiscale expirée au 30 juin 1873, ont été de \$13,200, tandis que les honoraires perçus pendant la même période ont été de \$20,542.96, accusant ainsi un excédant de \$2.342.96 de recettes sur les dépenses. Cette dépense comprend l'habillement des hommes de police ainsi que leur solde, l'entretien du vapeur de la police de rade et autres déboursés. L'année Irécédente, la dépense avait été de \$10,348, accusant un excédant de \$7,852 de dépenses Fendant l'année fiscale expirée au 30 juin 1873 comparée avec l'année précédente; cet excédant est dû à l'augmentation des gages payés, ainsi qu'à l'augmentation du personnel faite dans le but de préserver l'ordre et d'empêcher les racoleurs d'enfreindre la loi.

A Montreal, le ctrps de police comprate 25 hommes, y compris le chef, et il a requexxxix

en outre, l'uniforme officiel d'été et d'automne. Ni la police de Montréal, ni celle de Québec ne sont tenues à solde durant l'hiver. Quatre des sergents du corps de police de Montréal sont ordinairement retenus tout l'hiver par ordre du ministère des Travaux Publics pour surveiller les propriétés et magasins du gouvernement situés sur le canal, et il est probable que la principale partie de leur solde sera payée par ce ministère, en sorte que presque toute la solde de ces quatre sergents cet hiver sera ménagée sur le fonds de la police de rade. Pendant la dernière année fiscale le chef a recu \$3 par jour, les sergents \$1.90 et les constables \$1.50. Durant le dernier hiver les quatre sergents ont été retenus tout le temps, comme à l'ordinaire, pour protéger et surveiller les propriétés du canal. Le corps de police de Montreal a été sur pieds depuis le 22 avril jusqu'au 30 novembre 1872; réorganisé le 1er mai 1873, il continua en fonctions jusqu'à la fin de l'année fiscale, le 30 juin, puis jusqu'à la clôture de la navigation. Les frais d'entretien du corps de police de Montréal pendant la dernière année fiscale, y compris uniformes, loyer, combustible, éclairage, repas pour les prisonniers, et autres faux-frais, ont été de \$14,453.87; mais une partie de cette somme a servie à couvrir des dettes contractées pendant l'année fiscale précédente et qui n'avaient pu être soldées alors parceque les dépenses encourues avaient été plus fortes que le crédit voté.

Les droits de police de rade perçus à Montréal pendant la demière année fiscale se sont élevés à \$6,075.54, accusant un excédant de \$8,378.33 de dépenses sur les recettes.

On a dépensé \$32,653.87 pour co service dans les deux ports de Montréal et de Québec, pendant la dernière année fiscale; le crédit voté pour cet objet était de \$33,000, ce qui laisse une balance de \$346.13 retournable au trésor.

La somme perçue pour droits, savoir, \$26,618.50, mise en regard de la dépense, savoir, \$32, 653.87, laisse un surplus de \$6,035.37 de dépenses sur les recettes.

Voici l'état des recettes et dépenses pour ce service durant les cinq années expirées au 30 juin dernier :—

			Rece	ttes	Dépenses.	
Année fiscal	e finissant	le 30 juin,	1869\$21,9	52 83	\$22,358 9	1
	"	6.	1.70 23,9	96 68	18,461 8	3
44	"	"	1871 21,2	35 06	17,400 7	3
44	"	"	1872 27,2	15 80	20,348 0	0
	"	**	1873 26,6	18 50	32,953 8	7
		•			_	- - :
			\$121,0	18 87	\$111,223 3	4
Déduisant le	es dépenses	\mathbf{des} recette	s\$111,2	23 34	:	
Excédant de	es recettes	sur les dép	enses durant les			
cinq ar	nnées expir	rées au 30 j	uin 1873 \$9,7	95 5	3	
	MARIN	S MALADES	ET DÉNUÉS DE RESSO	URCES		

Il y a deux catégories de marins appartenant aux navires océaniques dont le gouverne ment canadien prend soin dans les circonstances suivantes, savoir : ceux qui sont trouvés ma-

lades ou invalides dans les ports maritimes du Canada, ceux qui sont sujets du Canada et appartiennent à des navires canadiens dont les propriétaires résident en Canada, et ceux qui ont fait naufrage et sont sans ressources soit sur les rivages canadiens ou à l'étranger, et qui ont besoin de secours ou de vêtements jusqu'à ce qu'ils puissent parvenir dans leurs foyers en Canada.

Une légère taxe de deux centins par tonneau, pour défrayer les dépenses de ces marin malades et sans ressources, est imposée sur tous les navires qui entrent dans les ports des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard ou de la Colombie-Britannique, et venant de n'importe quel port de cette province; mais les navires entrant dans la province de Québec venant des ports d'Ontario ne sont pas sujets à cette taxe. Les navires de 100 tonneaux ou moins paient une fois par année, les autres deux fois.

Avant 1870, les marins naufragés et dénués de ressources appartenant à des navires canadiens, trouvés dans le dénument à l'étranger, étaient pris en soin par le gouvernement britannique à même un crédit voté par le Parlement Impérial en faveur des marins anglais malades à l'étranger; mais depuis quelques années ce service a été rempli par le gouvernement canadien, sur la production d'une preuve satisfaisante que ces marins étaient des canadiens anxieux de retourner dans leur pays et appartenaient à des navires enrégistrés en Canada et dont les propriétaires étaient canadiens. Par le rapide accroissement des navires du Canada qui font le trafic avec les autres parties du monde, et par le fait que plusieurs de nos navires ont fait naufrage ou se sont perdu à l'étranger, les réquisitions sur le fond des marins malades et dénués de ressources sont devenues très-fortes, et il n'est pas probable que le fonds puisse longtemps se soutenir lui-même, à moins que l'on n'ait recours à de nouvelles taxes.

Les frais de médecins dans les ports de sortie deviennent aussi très-lourds, et dans plusieurs d'entr'eux ils dépassent le montant des taxes prélevées. Le gouvernement a l'intention de construire ou d'acheter des hôpitaux de marine à Sydney, Pictou, Yarmouth, Sackville et Dalhousie, lesquels, avec ceux qui existent déjà à Québec, St. Jean, St. Andrew, Miramechi, Richibouctou et Bathurst, porteraient à onze le nombre des hôpitaux de marine du gouvernement,—ce qui réduirait considérablement les difficultés qu'on a de voir aux marins malades et invalides. A Montréal et Halifax on a pris des arrangements pour faire recevoir les marins malades ou infirmes dans les hôpitaux-généraux de ces villes, leurs frais étant soldés par ce ministère. Aux petits ports où il n'y a pas d'hôpitaux, les percepteurs de douanes sont obligés par l'Acte concernant les marins malades de les placer dans des maisons publiques ou privées et de leur procurer l'aide médicale ou chirugicale nécessaire.

A Charlottetown une maison a été louée et convertie en hôpital de marine depuis le 1er juillet dernier, jour où la colonie de l'Ile du Prince Edouard est entrée dans la Confédération, et à la prochaine session il faudra prendre les mesures nécessaires pour étendre à cette île l'opération de l'Azte des marins malades et dénuées de ressources.

Pendant la dernière session, le Parlement a voté un crédit de \$25,000 pour l'établissement d'hôpitaux de marine à Sydney, Pictou et Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, ainsi qu'un autre crédit de \$12,000 pour la création d'institutions du même genre dans les comtés de

Charlotte, Westmoreland et Ristigouche. Un crédit de \$25,000 fut également voté pour un hôpital de marine à Victoria, Colombie-Britannique, actuellement sous contrat et qui sera bientôt prêt à recevoir les malades. L'hôpital de marine de St. Andrew a été totalement consumé par un incendie le 7 septembre 1872, mais il était assuré pour \$1,400 qui ont été subséquemment payées, et un nouvel hôpital est actuellement en voie de construction qui sera de beaucoup supérieur à l'autre. On a acheté, à Sackville, avec son emplacement, une maison qui doit être convertie en hôpital de marine pour ce district et sera bintôt prête à recevoir les malades. Aucun des autres hôpitaux de marine projetés, n'a été construit mais des arrangements dans ce sens sont actuellement en voie de conclusion.

Le montant total perçu dans cette division du service public, durant l'année fiscale expirée au 30 juin 1873, a été de \$37,136.08, contre \$34,911.64 perçues durant l'année précédente, ce qui accuse sur celle-ci une augmentation de \$2,224.44. Une disproportion parait exister entre le montant perçu tel qu'indiqué et qui est dressé d'après le relevé des percepteurs de donanes, et celui récliement payé au Receveur-Général; cela est dû au fait que dans quelques ports les montants perçus vers la fin de l'année fiscale ne sont soldés que quand l'année fiscale suivante est commencée au montant total perçu pendant la der nière année fiscale, la province de Québec a contribué pour \$18,305.57, le Nouveau-Brurswick pour \$8,022.76 et la Nouvelle-Ecosse pour \$10,305.37.

Le nombre des navires arrivés au port de Québec pendant la saison de navigation est beaucoup plus considérable que celui des autres ports des provinces d'en bas qui restent ouverts toute l'année. Le tonnage des navires océaniques arrivés aux principaux ports de mer du Canada pendant la dernière année fiscale a été comme suit : A Québec, 734,937; à Montréal, 307,453; à Halifax 372,985; et à St. Jean, \$406,442.

Au port de Québec on soigne beaucoup plus de marins que dans aucun autre port du Canada. L'hôpital de la marine et des immigrants, où ils sont traités est une des plus belles, nstitutions du genre qu'il y ait dans le pays. L'on y reçoit trois catégories de malades, savoir : les marins malades et dénués de ressources, les immigrants tombés mulades après avoir quitté la Grosse-Île (station de quarantaine sur le fleuve St. Laurent) ou qui sont tombés malades depuis leur arrivée à Québec, enfin les résidants de Québec; mais sous ce dernier titre les résidants d'Ontario qui tombent malades à Québec, tels que les hommes de chantiers et autres, sont bienvenus dans son enceinte. Il est administré très-soigneusement et très-économiquement par trois commissaires dont le professeur Sewell, M. D., de l'Université Lival, est président, et le Dr. Wells secrétaire. Cependant, des plaintes se sont fait entendre de temps en temps sur le fait que le personnel des officiers de l'institution était trop nombreux quoique les salaires ne fussent pas considérables. Le personnel salarié se compose de trois commissaires, d'un secrétaire, de trois médecins visiteurs, d'un chirargien, deux chapelains, une matrone, des gardes-malades et serviteurs. Il y a aussi un étudiant en médecine résidant (quelques fois deux) qui ne reçoit aucune rémunération pour ses services.

l'endant la dernière année fiscule les dépenses de l'hôpital se sont élevées à \$21,000, juste le montant du crédit voté par le parlement; mais en raison de l'augmentation des prix du combustible et autres articles nécessaires à l'hôpital, on a jugé que cette somme n'était

pas suffisante, et un certain nombre de comptes ont dû être soldés à même le crédit voté pour l'année suivante. Sur ce montant le gouvernement local de Québec a fourni une somme de \$4,000 pour les frais des malades de la province de Québec. Les malades qui paient ont fourni rendant la dernière année fiscale la somme \$175.25, et le montant des recettes provenant d'autres sources a été de \$258, faisant un total de recettes de \$4,433.25 qui ont été placés au crédit du Receveur-Général du Canada. Par conséquent le montant de la contribution du gouvernement fédéral à cet hôpital, pendant la dernière année fiscale, a été de \$16,566.75, qui comprennent les frais d'entretien des immigrants et marins malades. Le nombre total des malades traités dans cet hôpital, pendant la dernière année fiscale, a été de 893 qui ont fait 14,985 jours d'hôpital. Sur ce nombre 595 étaient des marins qui ont en 9.098 jours de traitement; 113 immigrants, à 2,656 jours de traitements; et 185 résidants, à 3,831 jours de traitements. En répartissant les frais sur ces trois catégories de malades, on constate que les marins ont coûté \$12,750.19, les résidants \$5,368.81 et les immigrants Durant la dernière année fiscale, le traitement de chaque malade soigné à cet hôpital a coûté, en moyenne, \$9.81 par semaine. Eu égard au fait que les résidants n'ont pas payé une juste part des frais d'entretien de l'hôpital, le coût réel de l'entretien des marins malades à Québec a été de \$13,866. A Montréal les marins malades sont traités et pris en soin à l'Hôpital-Général de cette ville, en vertu d'un arrangement conclu avec les directeurs de l'institution, au prix de \$4.20 par semainc. Le nombre des malades traités pendant la dernière année fiscale a été de 343, et le montant payé à cette institution de \$2,701.20.

Le montant total payé par le ministère de la marine pendant la dernière année fiscale pour le traitement et l'entretien des Marins malades dans la province de Québec (non-compris le montant payé à l'Hôpital de la Marine de Québec) a été de \$3,719.18, qui comprennent le montant payé à l'hôpital de Montréal, ainsi que celui de l'entretien des marins malades aux ports de sortie : à quoi il faut ajouter la somme payée pour les marins malades à l'hôpital de Québec, savoir \$13,866, ce qui donne un total de \$17,585.18 pour soins donnés aux marins, malades et invalides dans cette province.

Le montant déponsé pour les marins naufragés et dénués de ressources, dans la province de Québec, pendant la dernière année fiscale, a été de \$199.32, ce qui donne un total de \$17,784.50 déboursé par le gouvernement pour les marins malades, infirmes, naufragés et dénués de ressources dans cette province. Cette somme ne comprend pas les deniers payés, par ce ministère au gouvernement britannique pour des marins dénués de ressources appartenant à des navires enregistrés à Québec. Les honoraires de marins malades perçus dans la prossitue de Québec pendant la dernière année fiscale ont été de \$18,305.57, ce qui laisse un excédant de \$520.50 de recettes sur les dépenses, après avoir donné aux marins malades et dénués de ressources tous les secours auxquels ils avaient droit.

Au Nouveau-Brunswick le montant dépensé durant la dernière année fiscale a été de \$6,638.33 pour les marins malades et invalides, de \$972.43 pour les marins naufragés et dénués de ressources, ce qui donne une dépense totale de \$7,610.76 pour les marins malades et dénués de ressources dans cette province; d'un autre côté le montant des droits perçus pendant la même période a été de \$8,022.76, ce qui donne un excédant de \$412 de recettes sur le xiii

dépenses. Sur le montant dépensé, \$3,461.35 l'ont été pour l'hôpital de marine de St. Jean; mais comme le crédit était épuisé, les dépenses jusqu'à la concurrence de \$1,000 encourues vers la fin de la dernière année fiscale ont dû rester non-soldées jusqu'au commencement de la présente année fiscale.

Au port de St. Jean, les recettes pendant la dernière année fiscale ont été de \$4,807,80, ce qui donnerait un excédant de \$346.45 de recettes sur les dépenses si toutes les dettes de l'hôpital avaient été soldées avant la fin de l'année fiscale. Cependant, à part la dépense faite au Neuveau-Brunswick, il a fallu rembourser à la Chambre de Commerce Impériale une somme considérable pour les dépenses encourues à l'étranger pour les marins dénués de ressources appartenant à des navires du Nouveau-Brunswick.

A l'hôpital de marine de St. Andrew on a dépensé \$435.53; à Richibouctou, \$329.30; à Miramichi, \$1,068.86; et à Bathurst, \$209.60. D'autres dépenses ont été encourues à quelques-unes de ces localités; mais comme le crédit était épuisé, elles sont restées non soldée, jusqu'au commencement de la présente année fiscale.

Les dépenses encourues dans tous les autres ports du Nouveau-Brunswick où il y a des hôpitaux de marine ont été de \$1,133.69.

A Halifax, où les marins malades sont entretenus et traités dans l'hôpital provincial et de la cité, les frais de leur entretien pendant la dernière année fiscale ont été de \$2,235.89. Cette institution charge \$5 par semaine pour chaque malade.

Actuellement il n'y a pas d'autres hôpitaux dans la Nouvelle-Ecosse; mais aux différents ports où il y a des marins malades, ils sont traités sous la direction des percepteurs de douane. Le montant dépensé aux ports de sortie s'est élevé à \$6,501.33, ce qui porte à \$8,737,22 le total des dépenses dans la Nouvelle-Ecosse pour les marins malades.

Le montant dépensé dans la même province pour les marins naufragés et dénués de ressources a été de \$3,012.21, faisant une dépense totale de \$11,749.53 pour les marins malades, invalides, naufragés et dénués de ressources; d'un autre côté, le montant perçu dans cette province pendant la dernière année fiscale a été de \$10,305.37, ce qui donne un excédant de \$1,444.16 de dépenses sur les recettes. Cet excédant a été accru par les dépenses faites pour plusieurs marins naufragés et dénués de ressources à l'étranger et qui appartenaient à des navires de la Nouvelle-Ecosse, lesquelles avaient d'abord été payées par la Chambre de Commerce Impériale qui en fut ensuite remboursée par ce ministère. Le montant total remboursé à la Chambre de Commerce pendant la dernière année fiscale a été de \$3,200.19.

Le montant total dépensé par ce ministère pendant la dernière année fiscale pour les marins malades, invalides, naufragés et dénués de ressources,—y compris un crédit de \$500 voté par le Parlement pour l'hôpital de Ste. Catherine, Ontario,—a été de \$27,150.43; à cette somme doivent être ajoutés les frais d'entretien et de traitements des marins dans l'hôpital de la marine et des immigrants de Québec, savoir \$13,866, ce qui fait, pour la dernière année fiscale, une dépense totale de \$41,016.43 pour cette division du service public.

Déduisant le montant provenant des taxes perçues pour ce service aux ports maritimes, saroir \$37,137.08, du montant depensé, savoir \$41,016.43 on constate un excédant de \$3,880.35 des dépenses sur les recettes.

Suit le tableau des recettes et dépenses, pour ce service, durant les cinq dernières années fiscales :—

					Recettes	i.	Dépense	3.
Année	fiscale	expirée	au 30 juin	1869	\$31,353	78	\$26,987	04
"		"	"	1870	31,410	46	27,029	34
			"	1871	29,683	41	28,978	22
"	,		"	1872	34,911	64	38,947	60
"		ıi.	"	1873	37,136	00	41,013	43
					164,495	29	\$162,958	63
Déduis	ant les	dépenses	des recettes	S	162,958	63		
Balance	au cré	dit du fo	onds	••••	\$1,536	66		

CERTIFICATS DE CAPITAINES ET SECONDS DE NAVIRES.

En vertu de l'Acte Colonial de la Marine Marchande Impériale, 1839, Sa Majesté en conseil avait le droit de déclarer que les certificats de compétence accordés dans certaines colonies britanniques seraient reconnus, par le gouvernement anglais, avoir la même validité que s'ils avaient été accordés par la Chambre de Commerce d'Angleterre; et en vertu de l'Acte canadien 33 Vict., chap., 17, qui a été spécialement confirmé par Sa Majesté en conseil, pouvoir était donné au gouvernement canadien de faire l'examen des aspirants aux certificats de capitaines et seconds, et, s'ils sortaient heureux de cet examen tel que stipulé par un arrêté en conseil, des certificats de compétence pouvaient leur être accordés.

Ces examens sont conduits par le Bureau des Examinateurs à Halifax, St. Jean e Québec. Le capitaine Scott, M. R., en est le président et il se rend d'un port à un autre, suivant qu'il en est requis. Ce système assure l'uniformité des examens, attendu que tous les certificats doivent être signés par le président qui veille à ce que les examens soient bien conduits et anologues à ceux que passent les candidats dans le Royaume-Uni. Le plus grand nombre de ces examens ont lieu à St. Jean, Nouveau-Brunswick, quelques-uns à Halifax, et très-peu à Québec.

Afin de maintenir l'école d'instruction maritime à Québec, vû le petit nombre de candidats qui la fréquentent, on a cru nécessaire de donner une subvention à MM. McNally et Seaton, qui ont depuis quelque temps rempli la charge d'instructeurs maritimes, et ils sont aujourd'hui payés sur le pied de \$1,500 par année, à la condition qu'ils tiennent des écoles dans chacune de ces trois villes; mais comme il y a une concurrence considérable d uns l'instruction maritime des candidats, il ne sera probablement pas nécessaire de prolonger au-delà de cette année les subventions à St. Jean et Hulifax. L'arrangement en vertu duquel ces messieurs reçoivent cette subvention annuelle doit expirer le 31 octobre prochain.

Le nombre des candidats qui ont obtenu des certificats depuis que l'Acte est en opération, c'est-à dire depuis le 16 septembre 1871 jusqu'au 31 décembre 1873, a été de 369, et le montant payé pour ces certificats, au taux de \$10 chaque, a été de \$3,690. Sur ce nombre 117 ont passé leur examen à Halifax, 225 à St. Jean et 27 à Québec. Pend int la même

période, 70 seconds ont subi leur examen et obtenu le certificat de compétence, et le montant payé, au taux de \$5 chaque, a été de \$350. Sur ce nombre 15 ont passé leur examen à Halifax, 18 à St. Jean et 37 à Québec. Le nombre des capitaines qui ont passé leur examen pendant l'année de calendrier expirée au 31 décembre dernier a été de 134, celui des seconds 24.

En vertu de l'Acte précité, des certificats de service sont accordés aux capitaines et se conds qui servaient comme tels antérieurement au 1er janvier 1870, et qui ne peuvent ou ne veulent se soumettre à l'examen requis. Ces certificats de service leur permettant d'acquitt leurs navires en Canada; mais ils ne sont pas reconnus en Angleterre, car on n'examine pas les qualités des candidats, on exige la preuve de leur sobriété, de leur expérience et de leur bonne conduite générale à bord. Les honoraires de ces certificats sont de \$5 pour les capitaines et \$3 pour les seconds. Le nombre des certificats accordés pendant l'année expir au 31 décembre dernier, a été 236 certificats de capitaines et 82 de seconds.

Le nombre total des certificats de service, accordés depuis que l'Acte est en opération jusqu'au 31 décembre 1873, a été de 510 à des capitaines et 155 à des seconds.

Durant l'année fiscale expirée au 30 juin 1873, on a perçu \$4,963 pour certificats de capacité et certificats de service, et \$1,366 pendant le semestre expiré au 31 décembre de la même année, ce qui donne, jusqu'à la fin de 1873, un total de \$7,673. Les frais de ce service, y compris le traitement du président, les frais de route, les blancs imprimés, la solde des membres locaux du buie u et l'aide aux instructeurs maritimes, pendant l'année fisca expirée au 30 juin, ont été de \$6,466.18; d'un autre côté, le crédit voté par le Parlement était de \$7,000, laissant une balance de \$533.82 qui a été remise au Trésor.

Depuis que l'Acte est en opération jusqu'au 31 décembre 1873 il a été perçu \$7,673 pour certificats de capitaines et de seconds; les dépenses ont été de \$14,402.92, ce qui donne u excédant considérable de dépenses sur les recettes, excédant dû en grande partie aux fortes sommes données aux instructeurs maritimes pour préparer les candidats à l'examen.

On trouvera à l'Annexe une liste des candidats qui ont obtenu des certificats de capacité pendant le semestre expiré au 30 juin dernier.

Le président reçoit \$1,600 par année pour ses services, et les membres de chacun des bureaux reçoivent \$4 par jour quand ils excreent leurs fonctions. Il y a aussi un commis du président qui tient bureau à Halifax (quartier-général de ce dernier) et qui reçoit un traitement de \$800 par année.

L'état suivant indique les recettes et dépenses de ce service depuis que l'Acte est en opération :

			Dépenses.		Recettes.	
Du 1er mara	s au 30 juin 1	871,				
(dépens	ses prélimina	ires)	\$1,410 45		Aucune.	
٠	-	0 juin 1872	4,312 07	•••	\$1,"44	
do	do	1883	6,466 18		4,963	
			\$12,188 70		\$6,307	

INSPECTION DES BATEAUX A VAPEURS.

En vertu de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur et de ses amendements, atous les bateaux à vapeur enregistrés en Canada, lorsqu'ils naviguent dans les eaux du pays, doivent être inspectés chaque année par un inspecteur du gouvernement, lequel a pour attributions de reiller à ce que la coque du navire, ses chaudières, machines et équipement général, y compris les canots, appareils de sauvetage, etc., soient en bon état.

Il y a en Canada sept inspecteurs, qui sont mécaniciens et payés par le gouvernement pour faire ce service; dans la Colombie Britannique, l'agent du ministère, qui n'est pas un homme du métier, fait ce service qui n'est pas encore très-onéreux dans cette partie du pays. Les honoraires prélevés sur les bathaux à vapeur sont perçus par les officiers de douancs, tandis que ceux provenant de l'examen des mécaniciens le sont par les membres du Bureau et remis au Receveur-Général par le président.

Les recettes provenant de cette division du service public sont plus que suffisantes pour défrayer les dépenses d'inspection; au 30 juin dernier, fin de l'année fiscale, la somme de \$18,504.37 fut misc au crédit du fonds entre les mains du gouvernement: elle s'était accumulée pendant les cinq années qui expiraient ce jour-là. Cependant les inspecteurs sont, depuis quelque temps, mécontents de la rémunération qu'ils reçoivent et ils ont demandé une augmentation de salaire. Quand l'Acte fut mis en opération, on doutait que les honoraires seraient suffisants pour couvir les dépenses; c'est pourquoi les salaires fixés furent faibles. Actuellement le président reçoit \$1,400 avec \$300 pour les services d'un commis; l'inspecteur de Montréal, \$1.200; les inspecteurs de Toronto et St. Jean, \$1,000; et ceux de Kingston, Sorel et Québec, \$800 chacun.

L'agent de ce ministère, dans la Colombie-Britannique, reçoit un traitement de \$1,600 par année pour faire les fonctions qui lui sont assignées, y compris l'inspection des bateaux à vapeur; mais comme il n'y a dans cette province que trois phares en opération, avec deux autres nouveaux qui seront bientôt prêts à être allumés, il a amplement le temps de s'en acquitter sans empiéter sur ses autres attributions.

Le montant reçu pendant la dernière année fiscale pour l'inspection des bateaux à vapeur et les brevets accordés aux mécaniciens a été de \$15,412.75; d'un autre côté les dépenses ont été de \$11,205.54, ce qui donne un excédant de \$4,207.21 des recettes sur les dépenses. Les honoraires exigibles des bateaux à vapeur pour leur inspection et les certificats sont comme suit : pour chaque bateau à vapeur n'excédant pas 100 tonneaux, \$5; pour chaque

bateau excédant ce touvage \$\$; à part cela, il y a une taxe de dix centins par tonneau, quelle que soit la dimension des bateaux. Le crédit voté par le Parlement pour la dernière année fiscale était de \$13,250, tandis que la dépense n'a été que de \$11,205.54, laissant une balance de \$2,060.46 qui a été remise au Trésor.

Le montant des recettes payé au Receveur-Général à compte de ce fonds, et inscrit aux comptes publics, n'est pas exactement le même que le montant payé aux percepteurs des douanes qui ont charge de recevoir le produit de cette taxe, vû que ces fonctionnaires retiennent certaines balances depuis la fin d'une année fiscale jusqu'au commence de la suivante.

Le président du Bureau, M. Samuel Risley, conjointement avec M. Mencilley, inspecteur est chargé de la section ouest d'Ontario qui comprend Toronto et les lacs Huron et Erié. La section de M. Taylor s'étend de Port Hope à la partie est d'Ontario, y compris Kingston. M. Burgess, qui a été nommé le 7 juillet 1873 et a subi son examen au mois d'août dernier, est chargé de la division de Montréal et de la Rivière Ottawa; M. Béfort, de la division de Sorel et des Trois Rivières; M. Samson, de la division de Québec; et M. William M. Smith, de la division des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard.

Aucune mesure n'a encore été prise pour l'inspection des bateaux à vapeur à Manitoba, bien que durant la dernière année fiscale la somme de \$70 ait été perçue dans cette province en vertu de cet Acte.

Il a été difficile de mettre efficacement à exécution dans la Colombie-Britannique l'Acte de l'inspection des bateaux à vapeur qui n'y est venu en rigueur qu'au l'er janvier 1873, attendu que les bateaux de cette province n'ont pas été construits dans le principe conformément aux dispositions de cette loi. Le 3 mai 1873, la législature locale à adopté un Acte pour suspendre jusqu'au 1er juin 1874, l'opération de l'Acte de l'inspection des bateaux à vapeur dans cette province, afin de permettre aux propriétaires de mettre leurs bateaux en règle, ainsi que peur donner aux mécaniciens du district le temps de se préparer à subir leur examen et obténir les certificats voulus.

Pendant l'année expirée au 31 décembre 1873, le bureau a accordé 824 certificats à des mécaniciens et aidc-mécaniciens : ce nombre dépasse de beaucoup celui des autres années.

Le nombre des vapeurs inspectés durant l'année de calendrier 1873 a été de 177 dans la division ouest d'Ontario; de 83 dans la division est d'Ontario; de 83 dans la division de Montréal; de 48 dans la division des Trois-Rivières; 75 à Québec; 88 dans la Nouvelle-Ecoss ét le Nouve u-Brunswick.

Le nombre total des vapeurs inspectés durant la dernière année de calendrier a été de 551, avec un tonnage brut de 92,298 et un tonnage enrégistre de 56,487. Des 554 vapeurs inspectés, 272 étaient à aubes, 282 à hélice; 223 vapeurs à passagers, 72 à fret, et 259 remorqueurs.

L'endant la dernière année de calendrier quatre vingt-cinq nouveaux bateaux à vapeur

ont été ajoutés à la liste du Canada; et en portant la valeur de chacun de ces vapeurs à \$20,000, calcul très-modéré, cela donnerait la somme de \$1,700,000 comme valeur de ce qui a été ajouté à notre marine à vapeur pendant la dernière année de calendrier. Durant la même période il y a eu vingt-un bateaux à vapeur, d'un tonnage collectif de 2,574 tonneaux, brisés, perdus ou enlevés du scrvice.

Le nombre des bateaux à vapeur inspectés et celui des mécaniciens qui ont subi leur examen et obtenu leur certificat a été comme suit durant les six dernières années:—

·	Années.	No. de b	ateaux à v	apeur. No.	de mécanici	ens.
Pendant	1868		350	•••••	340	
•,	1869	•••••	401		516	•
,,	1870		403		5 0 1	
,,	1871		438		625	
,,	1872		473	*******	741	
77	1873		554		824	

Les pertes de vies occasionnées par des accidents arrivés aux bateaux à vapeur sur les eaux de l'intérieur du Canada, pendant la dernière année fiscale, ont été de vingt-quatre, ce qui est plus qu'à l'ordinaire, à cause des pertes résultant de l'incendie du Bavarian dans le quel vingt personnes ont perdu l'existence, dont six passagers parmi lesquels trois dames. D'après le rapport de M. Risley, président du bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur et qui fut chargé de faire une enquête sur ce sujet, la cause de cet incendie paraît avoir été la rupture du balancier qui est tombé au travers du salon sur des barils de spiritueux arrimés près la chaudière sur le premier pont, les brisa et fit répandre le liquide enflammable qui serépandit sur le pont et dans la cale où il prit feu immédiatement et provoqua l'incendie. Il ressort du rapport que pendant que le bateau était en feu, le pilote prit la fuite avec une chaloupe de sauvetage qui pouvait contenir vingt-cinq personnes, tandis qu'elle n'en avait que neuf, ce dont il a été censuré sévèrement. On blâme aussi le premier officier de n'avoir pas fait le tour du bateau avec sa chaloupe et essayé de sauver quelques-uns des passagers et des hommes de l'équipage.

Cet accident a causé une certaine excitation parmi les personnee intéressées à la navigation des lacs; et il semble nécessaire de faire à la loi sur l'inspection des bareaux à vapeurs quelques, amendements pour augmenter les dimensions ou le nombre des chaloupes, les mettre à l'eau promptement et exercer l'équipage à les manœuvrer avec rapidité en cas d'accident. Il est, également nécessaire de faire des dispositions pour empêcher d'arrimer près de la chaudière les spiritueux et autres matières dangereuses.

Plusieurs personnes ont aussi demandé à ce ministère de feire une législation qui empêcherait les capitaines et seconds des bateaux à vapeur et autres navires faisant le service sur les côtes et les lacs du Canada d'agir comme tels jusqu'à ce qu'ils aient subi un examen et obtent du gouvernement un certificat de capacité ou de service; et il est probable qu'il sera aussi nécessaire de faire une loi pour obliger les marins à avoir à leur bord plus de chaloupes pompes à incendie, extincteurs, plus de tuyaux et à exercer les équipages au moins une fois

par semaine à descendre et manœuvrer les chaloupes, ainsi que pour l'examen des capitaines et seconds naviguant sur les eaux de l'intérieur et sur les côtes.

Le navire à vapeur *Pictou*, parti de Québec pour Pictou le 15 novembre avec vingt-neuf personnes à bord, s'est perdu, et tous les passagers ontsans doute péri. On croit généralement qu'il a pris feu quelque part dans le voisinage de l'Île du Prince-Edouard et qu'il a brûlé jusqu'à la ligne de flottaison.

Pendant que le remorqueur à vapeur St. Georges se trouvait au quai dans le havre de St. Jean, Nouveau-Brunswick, sa chaudière fit explosion; cet accident coûta la vie au mécanicien. On n'a ru constater la cause de l'explosion.

Il y a eu aussi d'autres accidents secondaires, mais il n'en est résulté aucune perte de vies.

Les recettes et dépenses de ce service pendant les cinq dernières années fiscales, y compris les recettes provenant des honoraires pour les certificats des mécaniciens, ont été comme suit :

Année fiscalé	e expirée au	30 juin	1869\$	Recette \$11,914	63		Dépens \$7,999	es. 00
do	do	do	1870	12,521	29	1.	7,399	18
do	do	do	1871	10,369	96	•••	8,321	00
\mathbf{do}	do	. do	1872	11,710	43		8,500	00
go'	do	do	1873	15,412	75	• •	11,205	54
·				\$61,929 4 3,423			\$43,424	72

PRÉPOSÉS A L'ENGAGEMENT ET ENGAGEMENT DES MATELOTS.

Au 30 juin 1873 il n'y avait, dans la Confédération, que trois ports où des préposés à l'engagement étaient nommés, savoir : Québec, St. Jean et Halifax. A Québec le préposé à l'engagement est, en même temps, chef de la police riveraine et reçoit un traitement de \$1,200 par année pour remplir les deux charges. A Halifax le préposé à l'engagement reçoit tous les honoraires perçus dans son bureau comme rémunération de ses services, et à même ce traitement il doit défrayer toutes ses dépenses, telles que loyer de bureau, aide, papeterie, etc. En vertu de l'Acte qui était en opération dans la Nouvelle-Ecosse l'année dernière, il est autorisé à faire payer 50 centins pour l'engagement et 30 centins pour la libération de chaque matelot.

Le préposé à l'engagement, à Halifax, fut nommé à cet emploi le 7 octobre 1872. Pendant l'année expirée au 31 décembre 1873 il a engagé 3,137 matelots pour chacun desquels il a reçu 50 centins, ce qui constitue une somme de \$1,568.50; d'un autre côté, il a libéré 2,024 matelots pour chacun desquels il a reçu 30 centins, ce qui constitue une somme de \$607.20, et en tout un total de \$2,175.70 dont il a dû déduire ses frais, savoir: \$1,201,—laissant une balance de \$971.70 pour sa rémunération personnelle.

A St. Jean le préposé à l'engagement ne reçoit pas de traitement et n'est rémunéré, que par les honoraires. Pendant l'année fiscale expirée au 30 juin 1873, il a engagé et libéré 4,957 matelots à 50 centins chaque, réalisant ainsi une somme de \$2,478.50, sur laquelle il eut à déduire \$1,298.88 pour un aide et les faux frais, ce qui lui a laisse \$1,179.62 comme revenu clair de son bureau. Pendant l'année fiscale précédente le nombre des matelots engagés et libérés avait été de 3,962, ce qui donne une augmentation de 995 mat lots dans les opérations de l'année dernière. Cette augmentation est dûe au surcroît considérable du tonnage dans le port, ainsi qu'à l'élévation des gages qui a induit des marins des Etats-Unis à venir chercher de l'emploi à St. Jean. Le préposé à l'engagement fait aussi rapport que les gages cette année ont été extraordinairement élevés, variant de \$25 par mois et \$55 pour le voyage d'Europe.

A Québec le prix de l'engagement d'un matelot était de \$1; mais les navires enregistrés à Québec en vertu de l'ancienne loi étaient exempts des honoraires. Le nombre tota des matelots engagés et payant des honoraires a été de 1,834, formant la somme de \$1,834 le montant des honoraires reçus de 560 matelots libérés a été de \$271.27; et le montant des honoraires provenant de 346 certificats en vertu de l'Acte impérial a été de \$173; ce qui porte les recettes de ce bureau à \$2,278.27, dont il a été déduit \$182.78 pour déboursés, ce qui laisse une balance de \$2,095.49 qui a été déposée au crédit du Receveur-Général.

A Pictou M. Malcolm Campbell a cté nommé préposé à l'engegement le 30 mai 1873, en vertu de l'Acte alors en opération; et il ressort des relevés qu'il a faits le 31 décembre der nier que les recettes provenant des honoraires de son bureau ont été de \$550.30, et les dépenses pour son député et autres frais de \$210, laissant \$340 en sa faveur pour le semestre.

- M. William A. Kenny a été nommé préposé à l'engagement pour le port de Liverpool, Nouvelle-Ecosse, le 30 mai 1873 en vertu de l'Acte alors en opération. Les recettes de son bureau pour le semestre expiré au 31 décembre 1873 ont été de \$271.80.
- M. J. H. Wade a été nommé préposé à l'engagement pour le port de La Have, Nouvelle-Ecosse, le 22 octobre 1873; mais quand sa nomination lui parvint la saison était trop avancée pour lui permettre de faire les affaires de son bureau, et au 31 décembre il n'avait perçu aucun honoraire.
- Le 22 octobre 1873, M. William Young a été nommé préposé à l'engagement à Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, en vertu de l'Acte alors en opération. Les recettes de son bureau, depuis l'époque de sa nomination jusqu'au 31 décembre 1873, ont été de \$14.40. Elles auraient pu être plus fortes, mais il dit qu'il a eu de la misère à percevoir les honoraires, parceque les propriétaires de navires ne voulaient pas reconnaître le système au début.

Le 3 novembre 1873, plusieurs autres préposés à l'engagement ont été nommées dans la Nouvelle-Ecosse, mais leur nomination fut subséquemment annulée par le gouvernement qui arriva au pouvoir le 7 novembre de la même année.

Durant sa dernière session le Parlement a adopté une loi très-claire concernant l'engagement et la libération des matelots dans les provinces maritimes; cette loi renferme cent vingthuit sections et elle a été réservée par Son Excellence le Gouverneur-Général à la sanction royale, attendu qu'elle parait affecter la législation impériale au sujet de l'engagement; après avoir été soumise à Sa Majesté, elle reçut l'assentiment royal le 20 novembre 1873, et une proclamation sera bientôt insérée dans la Gazette du Canada pour fixer le jour où elle sera mise en opération. Relativement à l'engagement des matelots, cette loi ne fait aucune exception en faveur des navires étrangers, à moins que le pays auquel ils appartiennent ait un traité avec Sa Majesté pour les exempter.

L'honoraire exigible en vertu de cet Acte pour l'engagement des matelots est le 50 centins pour chaque matelot engagé et 30 centins pour chaque matelot libéré.

Quelques unes des dispositions de cet Acte sont très-sévères, car on a jugé nécessaire de mettre dans la loi des restrictions qui puissent supprimer, si c'est possible, l'abominable pratique du racolage qui a pris de si vastes proportions à Québec. Sous l'ancien système, la vie des matelots et même celle des officiers des navires étaient souvent en danger, grâce à la détermination prise par les racoleurs de monter à bord et d'enlever les équipages des navires qui entraient dans le port. Cependant, je crois que la loi est aujourd'hui assez rigoureuse pour mettre fin à ce système qui a été si longtemps en usage à Québec, pourvu qu'elle soit complètement et efficacement mise en pratique; il sera du devoir de ce ministère de voir à ce qu'elle fonctionne bien et qu'elle soit rigoureusement exécutée.

A Québec et dans quelques autres ports les matelots s'engageant à bord de navires étrangers n'avaient pas besoin, autrefois, d'être engagés par l'intermédiaire du bureau du gouvernement : il leur suffisait d'être engagés en présence du consul du pays auquel le navire appartenait; en conséquence, si un matelot désertait, il ne lui était pas nécessaire, quand il cherchait de l'emploi, de paraître devant le préposé officiel à l'engagement qui l'aurait probablement retenu, mais il pouvait être engagé en présence d'un consul étranger, monter à bord d'un navire étranger, déserter ainsi avec succès d'échapper à la prise de corps et de retourner en Europe avec de meilleurs gages; car le préposé du gouvernement canadien ne pouvait exercer aucun contrôle sur les matelots engagés par d'autres bureaux. d'hui cet état de choses est aboli par l'Acte, et tous les marins qui veulent s'engager, dans les ports de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie Britannique, à bord de navires anglais, canadieus ou étrangers, dans le commerce étranger, doivent être engagés par les préposés du gouvernement qui ont pour attributions de découvrir les déserteurs. Muis ces arrangements n'empêcheront pas le matelet qui désire s'engager dans un navire étranger d'aller devant le consul du pays auquel ce navire appartient et de se faire engager par lui selon les lois de son pays et d'en signer les articles en sa présence. On a aussi fait une disposition stipulant qu'il sera du devoir du préposé à l'engegement, avant d'engager un matelot qu'il soupgonne avec raison d'avoir déserté le navire à boid duquel il se trouvrait pendant les derniers six mois de son séjour en Canada, d'exiger de ce matelot qu'il produise son certificat de libération de ce dernier navire ou qu'il fournisse une autre preuve satisfaisante comme quoi il a été libéré de son dernier navire. Le préposé à l'engagement est aussi autorisé à employer tous les moyens légaux en son pouvoir pour empêcher autant que possible que l'engagement d'un mate ot qu'il a raison de soupçonner de

lii

désertion ait son effet. Cette disposition donnera au préposé à l'engagement plus de latitude pour empêcher les désertions, et il est probable que le but de la loi sera pleinement atteint si le préposé fait bien son devoir.

On a aussi inséré dans l'Acte une disposition qui autorise le préposé à l'engagement de trouver les moyens de placer les matelots qui ont été engagés à un navire à bord de ce navire, s'il en est requis par le propriétaire ou patron; la dépense encourue par ce service sera défrayée par la personne qui le demande. Cela épargnera beaucoup de trouble aux propriétaires et patrons de navires.

NAVIRES.

Ainsi que le dit le rapport de l'année dernière, les lois relatives à l'enregistrement et au jaugeage des navires différent totalement dans Ontario de celles des autres provinces de la Confédération, car les navires de cette province de l'intérieur étaient enregistrés en vertu de l'Acte canadien semblable à l'ancien Acte impérial qui était en vigueur dans les possessions britanniques avant le 1 cr mai 1855. J'ignoie pourquoi cet Acte est resté si longtemps dans le Statut, car l'Acte impérial de la marine marchande de 1854, section 17, stipulait que la seconde partie de cet Acte (relative à l'enregistrement des navires anglais) serait applicable à toutes les possessions de Sa Majesté.

En conséquence ce ministère prépara un bill qui abrogeait l'Acte canadien de l'intérieur pour l'enrégistrement des navires et lui substituait l'Acte impérial de la marine marchande de 1854, avec ses amendements; il fut adopté par le parlement canadien durant sa dernière session et réservé à la sanction royale par Son Excellence le Gouverneur-Général, attendu qu'il affectait une question en rapport avec la législation impériale sur l'enregistrement des navires.

Il a reçu l'assentiment royal le 20 novembre 1873 et sera probablement mis en vigueur en Canada vers la fin de mars, après qu'il aura été proclamé dans la Gazette du Canada. Cet Acte est divisé en quatre parties : la première a rapport au jaugeage et à l'enregistrement des navires, en vertu de l'Acte impérial ; la seconde concerne les petits navires sans pont ou ayant un pont n'excédant pas dix tonneaux, et qui n'ont pas besoin d'être enregistrés en vertu de l'Acte de la marine marchande; la troisième concerne le cautionnement pour avances sur les navires en voie de construction. Cette partie de la loi établit un système d'après lequel une personne peut avancer de l'argent sur un navire en voie de construction et obtenir les garanties suffisan es ; grâce à cette disposition, il sera plus facile pour les personnes qui construisent des navires d'obtenir des avances à des conditions plus favorables qu'auparavant- ${f L}$ a quatrième partie a rapport à l'inspection et à ${f L}$ a classification des navires, et permet au Gouverneur en conseil de faire des règlements à cet égard quand bon lui semble et de les publier dans la Guzette du Curudu. Cette partie de l'Acte avait pour but d'inaugurer un système destiné à établir sur les navires du Canada une classification nationale qui eût autant de poids et inspirat autant de confince que toutes les autres, non seulement parmi les constructeurs et propriétaires de navires de ce pays, mais encore parmi les assureurs du Royaume-Uni et des autres pays visités par les navires canadiens. Il existe actuellement plusieurs institutions privées pour la classification des navires, mais les deux principales qui

soient en opération en ce pays sont les Lloyds britinniques et le Bureau Veritas, de France, vulgairement connu sous le nom de Veritas Français ou Lloyd Français.

Dans les provinces de Québec et de l'Ile du Prince-Edouard, le plus grand nombre des navires construits pour le trafic anglais et étranger est inspecté pour la classification par des inspecteurs des Lloyds britanniques; mais dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick les constructeurs de navires ne paraissent pas beaucoup se prévaloir des services de l'inspecteur des Lloyds britanniques. Dans ces deux provinces presque tous les nouveaux navires construits au dessus de 150 tonneaux sont inspectés et classifiés par les officiers du bureau Veritas François, et les deux institutions précitées ont rendu de grands services aux navires Cependant, grand nombre de personnes croient que le temps est venu pour le Canada, qui est un des premiers pays maritimes du monde, d'avoir une institution nationale propre pour l'enregistrement de ses navires; et si cette institition était placée sous la direction et le contrôle du gouvernement, il n'y a pas de doute qu'elle serait considérablement encouragée par les constructeurs et propriétaires de navires du pays, dès qu'ils seraient certains que sa classification estreconnue dans le Royaume Uni et les autres pays où les navires du Canada font Cependant, pour être efficace, il faudrait que l'inspection fût complète un trafic considérable. et que les marchands eussent la certitude qu'elle ne serait excédée par aucune autre institution et que la classification ne pût être obtenue que sur les mérites du navire. Il serait également désirable de fixer la classification au plus bas prix possible, afin que les propriétaires d'un grand nombre de petits navires qui naviguent actuellement sans aucune classification profitent de tous les avantages de l'institution et obtiennent à bon marché une classe pour Il est aussi possible qu'on pourrait donner un meilleur étalon au bois du Canada. sans préjudice pour la qualité du navire, que les autres institutions seraient disposées à le faire ; les deux institutions plus haut nommées ont leurs quartiers-généraux dans d'autres pays et ne seraient peut-être pas disposées à changer leurs règlements pour la commodité des bois de ce pays.

Pour assurer le succès d'une institution nationale de ce genre, il serait essentiel de mettre l'inspection des inspecteurs du gouvernement au choix des intéressés, laissant les constructeurs qui tiennent a une institution particulière choisir s'ils feront inspecter et classifier leurs navires par les officiers de ces institutions ou par les officiers du gouvernement du Canada.

On est généralement sous l'impression que le parlement britannique rendra bientôt l'inspection compulsoire pour tous les navires anglais et coloniaux, comme mesure de sûreté pour prévenir les accidents et sauver la vie et la propriété, et si ces inspection et classification officielles des navires canadiens en Angleterre devenaient jamais compulsoires, il n'y a pas de doute que le gouvernement britannique reconnaîtrait l'inspection et la classification officielles des navires canadiens faites en ce pays comme égales à celles opérées par les officiers du gouvernement en Angleterre; et si un bureau canadien d'enregistrement des navires était établi en ce pays, il épargnerait à nos navires les frais qu'entraîne la nouvelle inspection qu'ils sont obligés de subir en Angleterre.

liv

Aucun relevé n'a encore été fait du nombre des navires enregistrés en Canada d'après le système actuel, mais on a inséré dans l'Acte adopté par le Parlement durant la dernière session une clause qui oblige chaque régistraire de transmettre au ministre de la Marine un relevé de tous les navires qui se trouvent inscrits sur son registre le 31 décembre de chaque année; mais comme l'Acte n'est pas encore en opération, il n'est pas probable qu'on puisse recevoir et préparer les relevés à temps pour les soumettre à la prochaine réunion de la législature.

Au 1er juillet 1867 la quantité de tonnage enregistrée dans les quatre provinces du Canada, savoir la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario, était de 776,743. et la quantité de tonnage, propriété de particuliers canadiens, telle que relevée par les officiers du bureau du recencement d'après les relevés faits en 1871, était de 857,203; mais tant que les relevés ne seront pas faits dans ce bureau, ce qui aura lieu dans quelques mois, il est impossible de donner exactement le tonnage aujourd'hui enregistré en Canada; je crois, cependant, qu'il doit être d'à peu près 950,000. Quelques personnes ont supposé que le Canada est le troisième grand pays maritime du monde, et d'autres ont prétendu qu'il était le quatrième; mais ce n'est pas le cas. Le tonnage du Royaume-Uni pendant 1873, y compris celui de ses colonies, a été do 7,944,520. En déduisant de ce chiffre un million et demi comme tonnage des colonies, nous avons pour la Grande-Bretagne sculement un tonnage de six millions et demi. Au 30 juin 1873, le tonnage enregistré aux Etats-Unis employé au commerce étranger était de 1,423,288; les navires inscrits engagés dans le cabotage à la même époque avaient un tonnage de 3,116,373; les navires autorisés engagés dans le cabotage avaient un tonnage de 46,847; les bateaux-pêcheurs inscrits et autorisés faisant la pêche de la morue et du maquereau avaient 109,518 tonneaux : ce qui donnait, au 30 juin dernier, un total de 4,696,026 tonneaux pour les navires enregistrés, inscrits et autorisés appartenant aux Etats-Unis.

Les pays unis de Norvége et de Suède viennent ensuite sur la liste et sont le troisième grand pays maritime du monde; leur tonnage collectif est comme suit :

er.	NorvégeSuède	
*	Total	1,559,515

L'Italie vient ensuite avec un tonnage océanique de 1,211,077, qui la met au quatrième rang.

Après l'Italie vient l'Allemagne avec un tonnage de 1,098,846, qui la met au cinquième rang.

La France vient ensuite sur la liste; son tonnage de 1,084,824 la met au sixième rang

Vient ensuite le Canada qui a un tonnage de près d'un million et qui se trouve au septième rang.

Après le Canada vient l'Espagne, que son tonnage de 678,886 met au huitième rang.

Les pays suivants viennent ensuite, au point de vue de la marine commerciale, dans l'ordre que voici :---

Pays-Bas	 Tonneaux. 469,967
Autriche	420,268
Russie	415,266

NAUFRAGES.

L'année 1873 a été très-fatale à la vie et à la propriété sur les côtes du Canada.

On se rappellera longtemps, comme de l'un des plus désastreux qui soient jamais arrivés sur les côtes de l'Amérique du Nord, du naufrage du steamer Atlantic sur l'île Meagher, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, le 1er avril 1873; car, non-seulement le navire et presque toute la cargaison ont été une perte complète, mais encore dans cette nuit ou plutôt cette matinée néfasie 545 âmes ont été lancées dans l'éternité, plusieurs sans un seul moment d'avis. Le navire alla frapper le rocher presque d'aplomb, une quinzaine de minutes après trois heures dans la matinée en question. Quelques minutes à peine après l'accident, plusieurs centaines de personnes, passagers et équipage, arrivaient sur le pont; mais le navire, après s'être un instant balancé, pencha presque perpendiculairement sur le côté, et grand nombre des pauvres passager furent emportés; presque aussitôt il s'emplit d'eau, et ceux qui se trouvaient en bas furent novés, sans même avoir la ressource de disputer leur vie à la mort. En raison de la position du navire, il fut impossible de descendre les chaloupes à la mer pour travailler au sauvetage, et il ne vint des secours de terre que quelques heures après l'accident. Le résultat de cet affreux désastre a été la perte de 545 persoanes, sur 957 qu'il y avait à bord. Ce navire appartenait à la ligne "White Star" qui fait le service entre Liverpool et New-York, et était probablement un des meilleurs qui fût jamais parti du Royaume-Uni. Il appartenait à la compagnio de navigation océanique à vapeur de Liverpool, était en fer, avait été construit à Belfast en 1871 et était de la force de 3,707 tonneaux, jaugeage brut, et de 2,366 tonneaux enrégistrés. Ses machines avaient une force de 600 chevaux ; sa longueur était de 420 pieds, sa largeur de $40\frac{9}{10}$ pieds, sa profondeur 31 pieds et neuf, il avait coûté près de £100,000 sterling. Son patron était le capitaine James A. Williams qui avait un brevet de capacité comme capitaine, et il avait à son bord trois ou quatre seconds possédant des prevets de patrons.

Dès que ce ministère apprît la nouvelle de ce désastre, le vapeur fédéral Lady Head fut expédié sur le théâtre du sinistre afin de donner tous les secours possibles et d'amener à Halifax les passagers sauvés; puis, sur la recommandation du ministre de la Marine, M. E. M. Macdonald, percepteur des douanes à Halifax, reçut ordre d'instituer, en vertu de la 5me section de l'Acte 32 et 33 Vict., chap. 38, une cour ou tribanal pour rechercher les causes du désastre; et il appela à son aide le capitaine P. A. Scott, M. R., officier de ce ministère, et le capitaine George A. Mackenzie, capitaine de murine en retraite et d'une gande expérience: ces deux messieurs concoururent dans le jugament qu'il rendit. On trouvera dans l'annexe No. 38 le rapport du commissaire. La cour ce sura vivement la conduite du capitaine antérieurement au désastre, mais loua les efforts le rables et énergiques qu'il fit après pour opérer le sauvetage, en conséquence de quoi la sentence fut mitigée-par la suspension de son certi-

A. 1873

ficat pendant deux ans. M. Brown, le quatrième officier, fût censuré pour défaut de vigilance et pour avoir enfreint les ordres du capitaine qui avait recommandé qu'on l'éveillat à 3 heures moins 20 minutes; pour cela son certificat fut suspendu pendant trois mois. La cause de l'accident parait être dûe au courant de l'ouest au large de la rive de la Nouvelle-Ecosse, car le navire toucha à une douzaine de milles à l'ouest de l'endroit où le capitaine Williams pensait être un peu à l'est du havre d'Halifax. Si on avait déployé toute la vigilance nécessaire en jetant la sonde et en cherchant les phares et la terre, on aurait pu constater la véritable position du navire à temps pour prévenir ce desastre.

Peu de temps après le naufrage, et tandis que le parlement était encore en session, le gouvernement, sur la recommandation du ministre de la Marine, inséra dans le budget supplémentaire un crédit de \$3,000 destiné à solder les frais de l'enterrement des cadavres retirés de la mer, à acheter des cercueils, etc., et à conférer des récompenses au rév. M Ancient et d'autres personnes résidant dans le voisinage du Cap Prospect, qui avaient sauvé et secouru des naufragés. Ce crédit fut voté en conséquence et il a été presque tout dépensé pour le but auquel on le destinait. Une belle montre d'or valant \$120 et \$500 en argent furent présentées par le gouvernement fédéral au révérend monsieur plus haut nomme pour ses nobles et généreux efforts à rendre service dans l'occasion en question; une montre d'or de la même valeur fut presentée à Edward Ryan, écr., J. P., pour les services éminents qu'il rendit dans la même occasion. Une somme de \$1,560 fut aussi distribuée parmi un certain nombre de personnes qui avaient porte secours aux passagers et à l'équipage au moment du naufrage et qui leur avait ensuite donné le logement et la nourriture. Les cadavres retrouvés furent enterres d'une manière décente, et les frais en furent payes à même ce crédit. Il faudra probablement un léger crédit supplémentaire pour couvrir les frais de l'enterrement de quelques corps retrouvés quelque temps après le nautrage, et pour couvrir convenablemen t de terre l'emplacement où les corps se trouvent enterrés.

Un autre beau steamer océanique, le City of Washington, a fait aussi naufrage l'année dernière sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, mais il n'y a heureusement pas eu de pertes de vies. Il appartenait à la ligne Inman, comptait 18 années de service, était en fer, avait été construit à Glasgów, avait un jaugeage de 2,870 tonneaux bruts et 1,951 tonneaux de régistre, était mu par une hélice et avait des machines de la force de 460 chevaux. Il partit de Liverpool pour New-York le 24 juin dernier, et depuis le 27 du même mois jusqu'à 1.15 heure p.m. le 5 juin du mois suivant, jour où il alla échouer sur les récifs au large de la petite pointe Hébert, dans le comté Shelburne et parait avoir été enveloppé dans un épais brouillard; à cette cause, ainsi qu'à la négligence du capitaine de faire des sondages en pas sant sur les grands bancs de Terreneuve, et à la déviation de la boussole, doit être attribuée la perte de ce navire. En vertu d'un arrêté en censeil, une enquête a été instituée dans cette affaire par le capitaine Scott, M. R., et le certificat de service du capitaine suspendu pendant un an. L'accident étant arrivé en plein jour, près de terre et par un beau temps, les chaloupes furent promptement descendues, et les passagers et l'équipage, au nombre de 576 personnes, atteignirent la terre sains et saufs.

Un autre beau steamer océanique, le Wyoming, frappa, le 15 septembre dernier, sur le

banc de sable nord-est de l'île de Sable. Le temps étant favorable, il n'y a pas eu de pertes de vies, mais il fellut jeter une partie de la carguison par-dessus bord.

La barque neuve Commissioner, 399 tonneaux, de Pictou, N.-E., allant de Pictou aux Bermudes avec une cargaison de charbon, sombra pendant une violente bourrasque le 21 août dernier; dix vics furent perdues.

Au mois de janvier dernier, le steamer américain George S. Wright, 341 tonneaux de régistre, allant d'Orégon à Sitka, E. U., est supposé avoir échoué quelque part sur les côtes de la Colombie-Britannique pendant une tempête de neige, et tous ceux qui se trouvaient à bord ont péri; on croit qu'il y avait trente personnes. Un vaisseau de guerre anglais de Victoria, C. B., fut envoyé à sa recherche, mais n'en put trouver aucune trace.

La barque 'James W. Elwell, 796 tonneaux, de St. Jean, N.B., appartenant à MM. Troop et fils, de cette ville, en se rendant de Swansea à Valparaiso avec une cargaison de charbon, prit feu et fut détruite par les flammes; dix personnes perdirent la vie.

La barque anglaise Thornhill, 663 tonneaux, de Fleetwood, vingt-cinq années de service, partit de Québec au mois de novembre dernier pour Liverpool, avec une cargaison de bois de construction; par l'arrivée subite de l'hiver et la rigueur du temps, elle fut emportée sur les battures de Manicouagan, dans le voisinage du phare flottant et du sifflet d'alarme, et tous ceux qu'il y avait à bord, dix-huit personnes, périrent à l'exception d'une seule. Le capitaine Connell, du phare flottant de Manicouagan, a fait tout en son pouvoir pour sauver les naufragés, mais n'a pu réussir en raison de la glace et du gros temps; il a été bien près de perdre sa propre chaloupe. Il est d'avis que si son phare flottant avait eu une hélice il aurait pu sauver les vies qui ont été perdues.

Grand nombre de navires faisant le commerce de charbon se sont perdus pendant la bourrasque ou tempête de vent des 24 et 25 août derniers qui paraît avoir sévi avec une violence terrible sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse, autour du Cap-Breton et dans tout le golfe St. Laurent. Plusieurs de ces naufrages ont été accompagnés de pertes de vies. Trois hommes de l'équipage de la goëlette de pêche américaine E. S. Smith se sont noyés le 24 août dernier aux Iles de la deleine dans l'échouement de ce bateau.

On croit que la goëlette *Lizzie Irvin*, de St. Jean, N.B., 172 tonneaux, allant de la Baie des Vaches, C. B., à St. Jean, a sombré en mer le 24 août dernier, et tous ceux qu'il y avait à bord, au nombre de sept, ont péri.

La goëlette *Messenger*, de Halifax, N.E., se rendant de Margaree à l'Ile du Prince-Edouard, a sombré le 24 août dernier, et l'équipage, au nombre de sept personnes, a péri.

La goëlette Native, de Sydney, C.B., 113 tonneaux, allant de Sydney à Halifax, a sombré le 24 août dernier, et l'équipage, au nombre de sept personnes, a péri.

La goëlette Rambler, de Miramichi, se trouvant au large de la baie de Miramichi le 24 août, a sombré, et l'équipage, au nombre de sept personnes, a péri.

La goëlette Tyro, d'Halifax, s'est perdue le 25 août près des Iles de la Madeleine, et l'équipage, au nombre de dix personnes, à péri.

lviii

La goëlette Vernon, de St. Jean, N.B., se rendant de Boston à Syndey, C.B., s'est perdu corps et biens vers le 24 août; elle avait six personnes à son bord.

Le steamer Pictou, de Québec, laissa ce port pour Pictou le 15 novembre dernier, et on à n'en pas entendu parler depuis. C'était un navire en bois, avait onze années de service, jaugeait 44 tonneaux de régistre et était évalué à \$46,000. On ne doute presque plus aujourd'hui qu'il ait pris feu, vers le 18 novembre, dans le golfe St. Laurent, quelque part entre le Cap Rosier et l'Île du Prince-Edouard, et que tous ceux qui se trouvaient à bord, 29 personne, ont péri.

La barque Venture, de Sydney, C.B., se trouvant au quai de la Factorerie, Sydney Nord, fut défoncé pendant la tempête du 24 août; cet accident a coûté la vie à six personnes.

Le brick Volant, de St. Jean, N.B., a été chassé de ses ancres par la tempête du 24 août et alla s'échouer sur la plage de Sydney Nord : six hommes de son équipage se noyèrent.

La goëlette de pêche américaine Vanguard s'échoua le 25 août dans le havre d'Amherst, Iles de la Madeleine; six hommes de son équipage se noyèrent.

Le steamer anglais Saltwell, allant de Londres à Sydney C. B., sombra au large de Scatterie. N. E.; six hommes de l'équipage périrent.

La barque *Neried*, de St. Jean, N. B., 563 tonneaux, en se rendant de Philadelphie à Liverpool vers la fin de juillet, sombra, et tout l'équipage, au nombre de treize personnes, a péri.

La goëlette *Mischief*, de Miramichi, scatrouvant au large de la baie de Miramichi le ou vers le 24 août, sombra, et tous ceux qu'il y avait à bord, au nombre de trois, périrent.

La goëlette Maria Emma, de Québec, se rendant de Terreneuve à Québec, fit naufrage dans la baie du Rocher, Terreneuve, le 8 novembre, et tous ceux qu'il y avait à bord, au nombre de neuf, périrent.

Le steamer anglais *Medway*, de Londres, 1,189 tonneaux de registre, 1,846 bruts, fit naufrage le 6 septembre sur le récif Ferrol, Terreneuve, dans les détroits de Belle-Isle, en se rendant de Montréal et Québec à Londres, et sept hommes de l'équipage se noyèrent. Le navire et la cargaison furent totalement perdus.

La goëlette *Memento*, de St. Jean, Terreneuve, se perdit dans la baie de Fundy, en se rendant de St. Jean, N. B., aux Etats-Unis, et l'équipage, au nombre de sept personnes, se noya.

La goëlette *Good Intent*, allant de pl'île aux Eglantiers, baie de Fundy, à Arichat, C. B., se perdit corps et biens le 25 août ; il y avait sept personnes à bord.

La goëlette *Ellen*, de Arichat, chargée de charbon et se rendant de Syduey à Halifax, se réfugia, pendant la grande tempête du 24 août, dans les détroits de Canso et sombra pendant qu'elle était à l'ancre; l'équipage, au nombre de sept personnes, se noya.

La goëlette E F. Williams, de St. Jean, N. B., chargée de charbon et se rendant de

New-Caledonia, C. B., à New-York, sombra en mer vers la fin de juin dernier, et l'équipage, au nombre de cinq personnes, se nova.

La barque Belvidere, de La Have, C. B., allant de Philadelphie à Trieste, au mois de novembre dernier, a sombré en mer et quatre hommes de l'équipage ont péri.

La goëlette Arnica, de St. Jean, N. B., allant de St. Jean à Vineyard Haven, E. U., a chaviré, et trois hommes de l'équipage se sont noyés.

On n'a jamais eu de nouvelles du navire Asteriana, de St. Jean, N. B., qui fit voile au commencement de l'année dernière de Rangoon pour Liverpool; on suppose qu'une trentaine de personnes se sont perdues avec lui.

Le steamer à aubes Northern, de Liverpool, 1,622 tonneaux brut, 905 tonneaux de registre, allant de Québec aux provinces du golfe, s'échoua sur l'île d'Orléans, en aval du phare de la pointe St. Laurent, dans la nuit du 11 juin dernier; M. Têtu, maître de la Maison de la Trinité de Québec, et moi-même, fûmes nommés en vertu d'un arrêté en conseil pour constituer une cour chargée de faire une enquête sur les causes de ce naufrage. On trouvera dans l'Annexe une copie de mon rapport sur ce sujet, ainsi que copie de celui de M. Têtu qui diffère du mien sur certains points. Suivant moi, le pilote est blâmable d'avoir laissé le navire approcher trop près de l'île, surtout puisqu'il savait que le navire était difficile à manœuvrer et qu'il ne sentait pas rapidement son gouvernail.

On verra, par la liste des naufrages des navires océaniques, que grand nombre de nos petites embarcations se sont perdues durant la dernière saison. Comme ces bâtiments sont rarement classifiés dans les Lloyds anglais ou français et fréquemment trop chargés pour les gres temps, il est probable que s'ils pouvaient obtenir une classification à bon marché, telle qu'on se propose d'en établir une, ce serait un encouragement pour la construction d'une meilleure classe de navires et un moyen de sauver la vic et la propriété. S'il y avait, dans les ports de charbon, des gardiens chargés de voir à ce que les navires ne prennent pas la mer avec de trop grosses charges, ce serait un moyen de sauver la vic et la propriété.

Pour les navires qui ont transporté le grain de Montréal en Europe avant l'année de rnière, la loi n'était pas assez sévère, et malgré la défense du gardien de port, ces navires en quelques cas paieraient l'amende de \$40 imposée par le Statut et prendraient la mer sans son certificat. L'infraction à cette loi pendant l'année 1872 a eu pour résultat la perte de plusieurs navires océaniques chargés de grain et se rendant de Montréal en Europe. Pendant sa dernière session, le parlement a fait, sur la recommandation du ministre de la Marine, une loi qui défendait aux navires chargés de grain de prendre la mer ou d'obtenir leur acquittement sans le certificat du gardien de port; comme conséquence il n'y a eu, en 1873, aucune perte de navires chargés de grain. Mais tant que des gardiens n'auront pas été nommés dans les ports à charbon, la loi sera éludée, attendu que les navires peuvent être en règle en prénant leur acquittement à Montréal, puis arrêter à Sydney, C. B., pour faire du charbon et partir de là pour l'Europe trop chargés pour être en sûreté et sans enfreindre la loi.

On a constaté que l'Acte amendé concernant les gardiens de port de Montréal et Québec

et adopté l'année dernière, fonctionnait très-bien ; il a sans doute été d'un grand service pour sauver la vie et la propriété. Dans l'automne de 1872 il y eut une grande perte de vies et de propriétés parmi les navires portant de lourds chargements sur leurs ponts entre l'Amérique Britannique du Nord et l'Europ, fait que le ministre des colonies a porté l'attention du gouvernement canadien qui a été également averti des forts chargements de ponts que transportaient les navires fuisant le commerce entre le Canada et les Indes Occidentales et qui entrainaient quelques fois de graves pertes de vies et de propriétés. En conséquence, ce ministère prépara, pendant la dernière session, une loi pour empêcher les chargements sur le pont des navires entre le 1er octobre et le 16 mars et les cargaisons plus hautes que le pont durant la même période, les cargaisons plus hautes que quatre pieds six pouces au dessus du pont sur les navires à un seul pont allant du Canada aux Indes Occidentales, et aucun chargement de pont sur les navires à coursière, excepté deux espars de rechange, entre le 15 novembre et le 16 mars. Ce bill fut présenté au parlement par le ci-devant ministre de la Marine qui en fit habilement voir la nécessité et devant le comité des banques et du commerce et devant la Chambre ; il devint loi et fut mis en opération, le 1er octobre pour les navires allant en Europe, le 15 novembre pour ceux allant aux Indes Occidentales. Par Indes Occidentales, ce ministère comprend toutes les îles britanniques et étrangères de l'Iude Occidentale, la Guiane anglaise ainsi que Bahamas, mais non les Bermudes. Quoique cette mesure ait rencontré une forte opposition de la part des provinces maritimes, je crois qu'elle fonctionnera bien et aura de bons résultats, sans trop gêner le commerce. Cependant, elle aurait été plus acceptable pour les propriétaires de navires de St. Jean, si les Etats-Unis en avaient fait une sen blable. L'attention du gouvernement américain a été attirée sur ce sujet par le gouver. nement anglais qui a soumis à son examen l'opportunité de faire des dispositions du même genre pour les navires faisant ce trafic ; mais, je crois que cette démarche n'a cu aucunrésultat favorable.

Autant qu'on a pu le constater officiellement, le nombre des accidents arrivés aux navires océaniques et dont il a été fait rapport à ce ministère durant l'année dernière a été de 321, d'un jaugeage collectif de 94,054 tonneaux, et la valeur des pertes ou dommages a é é de \$2,685,683. Cependant, les pertes réelles ont dû excéder ce chiffre de beaucoup, attendu que plusieurs accidents ne sont pas rapportés à ce ministère; et la perte des cargaisons doit avoir été plus considérable, attendu qu'il est souvent impossible d'obtenir des renseignements exacts à ce sujet. Autant qu'on a pu le constater, le nombre des vies perdues dans ces désastres maritimes a été de 739. Le nombre des accidents dont il a été fait rapport à ce ministère comme ayant eu lieu dans les eaux de l'intérieur du Canada a été de 29, avec un jaugeage collectif de 5,469 tonneaux, et le montant des pertes et dommages, autant qu'on a pu le constater, a été de \$158,450. Les pertes de vies, 24.

Le bateau à vapeur Louis Renaud a fait naufrage, le 12 mai dernier, dans les rapides de Lachine en amont de l'île au Héron; et, bien qu'il n'y ait pas eu de perte de vies, ça été un sérieux accident qui aurait pu avoir les résultats les plus désastreux. Une cour composée des membres de la Maison de la Trinité de Montréal a fait une enquête pour constater la cause de l'accident, et a declaré que dans son opinion l'accident était dû au manque de

connaissance ou d'expérience du pilote, et au défaut d'attention apporté à la gouverne du vapeur. Elle a aussi censuré le capitaine d'avoir laissé son bateau, ainsi que les officiers et l'équipage, à l'exception du mécanicien-en-chef. Subséquemment, le bateau fut totalement perdu.

Le principal naufrage qui eut lieu, accompagné de perte de vies, a été celui du bateau à vapeur Bavarian, appartenant à la compagnie de Navigation Canadienne qui fait le service entre Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton. Ce bateau prit feu le 5 novembre dernier, vers huit heures p. m., pendant qu'il descen lait de Toronto à Montréal, et fut consumé jusqu'à la ligne de flottaison. Il avait filé vingt-cinq ou trente milles, et se trouvait en ligne avec le phare de Whitby, à douze ou quinze milles de terre, quand il prit feu; il s'en suivit une panique terrible à bord. Ainsi que déjà dit dans une autre partie de ce rapport sous le titre d'inspection des bateaux à vapeur, l'accident a été causé par la rupture du balancier qui passa au travers du salon, tomba sur que ques barriques de spiritueux arrimés près de la chaudière sur le premier pont, et les brisa; les spiritueux se répandirent sur le pont et dans la cale, s'enflummèrent immédiatement et communiquèrent le feu au bateau. En vertu d'un arrêté en conseil, une en juête sur les causes de cet accident fut instituée par M. Samuel Risley, président du bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur, dont on trouvera le rapport à l'annexe No. 41. Le Bavarian était un bateau neuf et n'avait commencé à naviguer que dans le printemps de 1873; mais sa machine et le balancier avaient dix-huit ans, et avaient été pris du . Kingston, incendié l'année précédente. Le capitaine, M. Carmichael, avait autrefois commandé le Kingston, et lors de l'incendie de ce vapeur, il avait été fait commandant, pour le sang-froid qu'il avait déployé à sauver les passagers ; mais il paraît que ors de l'incendie du Bavarian il y avait une absence totale de discipline, quelques-uns des hommes de l'équipage s'emparèrent des chaloupes, tandis que six personnes, parmi lesquelles trois dames, furent laissées à bord où elles périrent. Le pilote fut beaucoup blâmé pour êtré parti avec une chaloupe de sauvetage ne contenant que neuf personnes tandis qu'elle aurait pu en contenir vingt-cinq ou trente, et le premier officier fut blâmé pour être parti avec une chaloupe contenant treize personnes seulement tandis qu'elle aurait pu en contenir le double de ce nombre. Il y avait à bord quarante personnes, dont vingt furent sauvées. Parmi celles qui se noyèrent se trouvait le capitaine qui sauta par-dessus bord muni d'un appareil de sauvetage, mais qui disparût bientôt. Il avait autrefois été boursier, et les officiers de la compagnie le citaient comme l'un de leurs meilleurs capitaines; mais dans le public on est généralement d'avis qu'il vaudrait mieux choisir les capitaines des bateaux des lacs parmi les navigateurs habitués à la navigation occéanique et à celle des lacs, plutôt que de prendre des commis ou boursiers, attendu que dans des cas comme celui-ci, les navigateurs seraient probablement plus en mesure de prendre le commandement de l'équipage, et donner les instructions nécessaires pour descendre les chaloupes et maintenir la discipline à bord. D'un autre côté, quelques personnes d'une grande expérience dans la navigation des lacs et dont l'opinion mérite considération, croient qu'un homme qui a fait ses preuves comme bon boursier, comme officier sobre et attentif, peut faire un bon capitaine, car il n'est pas nécessaire de connaître la navigation, les bateaux étant près de terre presque tout le temps. Cependant, l'opinion publique demande que les capitaines et seconds des navires de l'intérieur subissent un examen et soient porteurs de certificats comme les capitaines et seconds des navires océaniques, leur examen devant être beaucoup plus simple que celui des autres. Il paraît aussi nécessaire d'amender l'Acte concernant l'inspection de biteaux à vapeur pour leur imposer l'obligation d'avoir de plus grandes chaloupes, le moyen de les descendre rapidement et donner plus de garanties pour les extincteurs.

ENQUÊTES SUR LES NAUFRAGES.

Les frais occasionnés par les enquêtes instituées sur les causes des naufrages et pour obtenir le relevé des naufrages pendant la dernière année fiscale se sont élevés à \$1,068.89; le crédit voté dans ce but était de \$3,430. Sur le chiffre des frais, \$329.89 ont été consacrées aux enquêtes sur le naufrage du Louis Renand, \$89 pour le Royal Sovereign, \$62 pour le Northern, \$50 pour le Sarah McLeod; M. James Mitchell a requ \$343.50 pour faire des enquêtes sur la cause des naufrages; et la balance a ésé affectée à l'obtention des relevés de naufrages, pour chacun desquels on accorde quelques fois \$2.

RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE DE VIES.

Quand le ministère a reçu la preuve authentique qu'une personne a fait acte de bra voure en sauvant la vie de canadiens en mer ou dans des naufrages survenus sur nos côtes, le ministre de la Marine a depuis quelques années porté ces faits à l'attention de ses collègues en recommandant qu'un témoignage de reconnaissance publique fût donné à ceux qui opéraient des sauvetages; en conséquence plusieurs témoignages de ce genre ont été accordés. Si aucun risque n'a été encourru par les personnes qui ont sauvé des naufragés, on leur a adressé une lettre de remerciement au nom du gouvernement canadien. On trouvera à l'annexe No. 45 une liste de ceux qui ont reçu des témoignages du gouvernement canadien pour avoir sauvé des vies dans le naufrage de navires canadiens. On trouvera également dans l'annexe No. 46 une liste des personnes appartenant au Canada et auxquelles des récompenses ont été données par les gouvernements britannique et étrangers pour bravoure déployée et services rendus dans le sauvetage de navires anglais et étrangers.

On verra par les relevés que pendant les d'ix-huit mois expir au 31 décembre 1873 le gouvernement canadien a présenté vingt témoignages accompagnés de lettres de remerciements; onze lettres de remerciements ont aussi été expédiées dans d'autres circonstances. En outre, des récompenses en argent ont été données dans beaucoup de cas.

Les frais de ce service, y compris ceux d'une chaloupe de sauvetage et de bouées de sauvetage, ont été, pendant la dernière année fiscale, de \$1,975.19; le crédit voté à cet effet était de \$6,000.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL.

On trouvera à l'annexe No. 47 le rapport annuel de cette corporation pour l'année expirée au 31 décembre 18 3 ainsi que celui de son ingénieur et du maître du havre.

Les revenus des commis a res, pendant cette période, provenant des taxes de havre sur

les navires et des droits de quaiage sur les marchandises, se sont élevés à \$248,884.96 contre \$2.25,717.50 pendant l'année précédente, ce qui donne une augmentation de \$23,167.46.

Les 7recettes provenant d'autres sources, y compris l'intérêt, les bons vendus, les deniers reçus du gouvernement fédéral pour draguage et nouvel outillage de draguage, loyers, etc., ont été de \$273,083.41, ce qui donne pour l'année dernière un total de \$521,968.41 de recettes; d'un autre côté le total des dépenses, y compris les bons soldés et leur intérêt nouvel outillage de draguage, réparations, etc.. a été de \$423,341.49.

Indépendamment de leurs attributions en rapport avec le havre, les commissaires de Montréal ont reçu du gouvernement fédéral la tâche de creuser et de terminer le chenal du lac St. Pierre entre Montréal et Québec, ouvrage pour lequel ils font actuellement des préparatifs et ont acheté un outillage considérable. En vertu de l'Acte 36 Vic., chap. 60, le Gouverneur en conseil était autorisé à prélever dans ce but, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas \$1,500,000, afin d'augmenter la profondeur du chenal jusqu'à au moins vingt-deux pieds à eau basse, avec une largeur de pas moins de trois cents pieds. L'intérêt et le fends d'amortissement payables à même cette dette devaient être soldés par les péages et taxes perçus par les commissaires du havre de Montréal.

Comme quelques-unes des fonctions que remplissait autrefois la Maison de la Trinité de Montréal,—qui est maintenant abolic,—sont passées aux commissaires du havre, y compris l'administration des affaires de pilotage, le fonds des pilotes invalides, les bouées, etc., ces messieurs forment aujourd'hui une corporation de la plus haute importance, et il est probable que les attributions qui sont maintenant échues au président, y compris le contrôle des travaux en rapport avec le creusage du chena!, absorberont la plus grande partie de son temps, et on jugera peut-être nécessaire de le rémunérer à même le revenu de ce fonds. Jusqu'ici le président avait rempli ses fonctions sans aucune rémunération, mais cela ne peut continuer ainsi, car elles sont devenues très-importantes et très-onéreuses.

On verra aussi, par le rapport du maître de havre publié à l'annexe No. 47, que le commerce de Montréal s'est énormement accru pendant les dix dernières années. En 1864 le tonnage des navires océaniques qui visitaient Montré 1 était de 161,901, tandis qu'en 1873 il a été de 412,478, plus que le double de ce qu'il était alors. En 1864 le tonnage des navires de l'intérieur venus à Montréal était de 420,694, tandis qu'en 1873 il été de 933,462, ayant aussi plus que doublé pendant les dix dernières années.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC.

Le rapport des commissaires du havre de Québec se trouve à l'annexe No. 65.

Cette corporation tire principalement ses revenus des droits de tonnage imposés aux navires qui fréquentent le havre de Québec, lesquels, au taux de cinq pour cent par tonneau, se sont élevés, pendant l'année expirée au 30 avril 1873, à \$32,613.94, contre \$28,284.25 perques pendant l'année précédente.

Les recettes provenant de leurs propriétés ont été de \$23,208.98 qui, avec quelques aurcs recettes secondaires et les droits de tonnage, se sont élevés à \$55,827.50, total de leurs recettes. Pendant la même période, leurs dépenses pour l'intérêt ont été de \$48,465; celles des salaires, réparations, etc., de \$6, 299.12; ce qui fait en tout, \$54,764.12 dépensées par eux, laissant en caisse une balance de \$1,063.39.

La valeur totale de l'actif des commissaires au jour precité, y compris leurs quais, leur brise-lames, leur entrepôt de grain et autres propriétés, était de \$704,612.12; et le montant de leur passif, y compris les débentures du havre, bons privilégiés, coupons dûs et non-réclamés, etc., le même jour, était de \$713,252.50, ce qui donne pour leur actif un déficit de \$8,640.38 sur leur passif.

Les revenus des commissaires du havre de Québec ayant été tout-a-fait insuffisants pour faire les améliorations requises du havre après que les frais d'administration, l'intérêt sur les bons, etc., eurent été payés, un nouvel acte a été passé durant la dernière session afin de donner aux intérêts du commerce et de la navigation plus de contrôle sur les affaires du havre et de permettre aux commissaires d'augmenter leur tarif et leur revenu pour opérer dans ce havre quelques-unes des améliorations les plus nécessaires. En vertu de cet acte, 36 Vict., chap. 62, la constitution de la commission du havre a été changée le 1er. octobre dernier, et comprend aujourd'hui neuf membres, dont trois nommés par le Gouverneur, savoir : MM. Thomas H. Grant, Julien Chabot et John Giblin; deux par le conseil de la Chambre de Commerce de Québec, savoir : MM. R. R. Dobell et T. LeDroit ; un par le conseil de la Chambre de Commerce de Lévis, savoir : M. L. G. Desjardins ; et trois par les propriétaires, consignataires et agents qui avaient payé des droits de havre sur les navires, marchandises et effets pendant l'année précédente, savoir : MM. John Gilmour, John Sharples et James G. Ross. En vertu de l'acte précité, les commissaires ont maintenant le privilége d'affecter aux améliorations du havre la propriété qu'ils peuvent juger nécessaire; et le gouverneur en conseil a le droit de prélever \$1,200,000 par l'émission de débentures pour solder le passif des commissaires du havre qui sélève à \$700,000, et d'appliquer le reste à l'amélioration du havre. J'apprends que le passif a été presqu'entièrement soldé avec l'argent ainsi prélevé et prêté aux commissaires. Cet emprunt sera remboursé au gouvernement avec un intérêt de cinq pour cent par année, pour lequel un pour cent sera placé annuellement comme fonds d'amortissement; et si les taxes sont trouvées insuffisantes, alors le Gouverneur en conseil pourra les augmenter afin de permettre aux commissaires de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement.

En vertu de cet acte, les commissaires du havre ont aussi le pouvoir d'emprunter de l'argent, avec un intérêt n'excédant pas six pour cent, pour être affecté, avec les crédits qui pourront être votés par le parlement du Canada ou accordés par le gouvernement inpérial de Sa Majesté, à la construction d'un bassin de radoub à Québec pour la commodité des gros navires; mais, quoique l'un des commissaires du havre se soit renda à Londres dans le but de porter cette question à l'attention du gouvernement de Sa Majesté, aucan arrangement n'a encore été fait pour donner effet à cette partie de l'acte.

SUBVENTIONS AUX VAPEURS.

Les subventions fournies aux vapeurs par le gouvernement du Canada pour le transport des malles sont payées par le ministère des Postes; mais, quant à la compagnie des vapeurs de Québec et des ports du golfe, une subvention lui a été accordée, non-seulement pour le transport des malles, mais encore pour faire le service des passagers et du fret. Les bateaux de cette compagnie circulent régulièrement entre Québec et Pictou pendant la saison de navigation, partant de Québec tous les mardis à 2 heures et arrivant à Pictou le samedi après-midi ou le dimanche matin. Pour le retour, ils partent de Pictou tous les mardi matins à 7 heures et arrivent généralement à Québec dans la matinée du samedi, après avoir fait escale, en allant et revenant, à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Miramichi et Shédiac. Pour le trajet d'aller et retour ils reçoivent \$750. Une fois tous les quinze jours et souvent une fois par semaine ils remontent la Baie des Chaleurs jusqu'à Dalhousie, après avoir fait escale à Paspébiac, ce pour quoi ils reçoivent, en outre de la première, une somme de \$50 à \$100. Pendant la dernière saison le premier vapeur partit de Québec le 7 mai et le dernier y arriva le 24 novembre.

A part cette ligne, la compagnie fait circuler des vapeurs, particulièrement pour le fret, entre Montréal, Charlottetown et Pictou, pendant la saison de navigation.

Pour ces services, le gouvernement du Canada a payé à cette compagnie pendant la saison de 1873 une somme de \$23,600, dont \$15,000 par ce ministère et \$8,000 par celui des Postes.

Les frais des six dernières années ont été comme suit:

Saison	de	1868	\$16,500
"		1869	23,900
	1	1870	23,850
"		1871	23,900
. "		1872	23,600
46 -		1873	23,600

En vertu d'un contrat fait par le gouvervement, antérieurement à la Confédération, avec la compagnie de navigation à vapeur de l'Ile du Prince-Edouard, la somme de \$1,600 par année, cours de la Nouvelle-Ecosse, a été payée pendant les dix dernières années pour le transport des malles et des passagers entre Charlottetown et Pictou deux fois par semaine pendant la saison de navigation; mais ce contrat expire au mois de février prochain. La somme de \$1,557.33, cours fédéral, a été payée pour ce service pendant la dernière saison.

PERSONNEL DU MINISTÈRE A OTTAWA.

On trouvera dans l'annexe No. 66 une liste du personnel à Ottawa, avec l'emploi de chaque fonctionnaire, le traitement et le bonus reçus par eux pendant l'année fiscale expirée au 30 juin 1873.

Le 29 juillet 1872, Thomas King, messager au ministère et recevant un salaire de \$330 par année, fut suspendu par moi, en l'absence du ministre, pour négligence de ses devoirs.

M. G. C. Haney, commis de troisième classe et recevant un traitement de \$450 par année, s'est démis de ses fonctions et retiré du service civil.

Le 31 août 1873, M. Thomas Drinkwater, commis de troisième classe et sténographe, recevant un traitement de \$600 par année, s'est démis de ses fonctions et retiré du service civil.

Le 30 septembre 1873, M. J. H. McIllree et M. H. Harpûr, tous deux commis de troisième classe et recevant chacun un traitement de \$450 par année, ont remis leur emploi et se sont enrôlés dans la police à cheval de Manitoba.

Le 7 octobre 1872, M. Jules Morin a été nommé messager dans ce ministère, avec un salaire de \$450 par année.

Le 17 décembre 1872, M. W. E. Everest a été nommé commis cadet de seconde classe avec un traitement de \$700 par année, et \$200 comme secrétaire particulier du ministre.

Le 30 mai 1873, M. William Steil Pettegrew, qui était depuis quelque temps commis surnuméraire dans ce ministère, fut nommé commis de seconde classe avec un traitement de \$1,100 par année; cette nomination date du 1er juillet 1873.

Le 1er juillet 1873, M. Robert N. Venning fut nommé commis cadet de seconde classe avec un traitement de \$700 par année.

Le 18 octobre 1873, M. Marmaduke Graburn, qui était depuis quelque temps capitaine de la goëlette fédérale *J. H. Nickerson*, fut nommé commis de seconde classe avec un traitement de \$1,100 par année.

Le 1er novembre 1873, M. James Brooke Halkett fut nommé commis de troisième classe avec un traitement de \$500 par année.

Le 1er novembre 1872, M. William H. Alexander fut promu de la troisième classe avec un traitement de \$550, à la seconde classe cadette avec un traitement de \$700 par année.

Le 22 octobre 1873, M. William Loftus Magee fut promu de la seconde classe avec un traitement de \$1,250 par année, à la première avec un traitement annuel de \$1,400; cette promotion datant du Ter juillet 1873.

On verra, par l'addenda qui accompagne ce rapport et celui du commissaire des Pêcheries, le nombre des personnes employées dans le service extérieur de ce ministère, y compris les officiers et équipages des navires du gouvernement placés sous son contrôle. Ainsi que déjà dit dans ce rapport, ce nombre était de 1,123 l'année dernière, et de 1.035 l'année précédente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

WM. SMITH,
Député ministre de la Marine et des Pêcheries.

OTTAWA, 1er janvier 1874.

RAPPORT.

DE

W. F. WHITCHER, Ecr.,

COMMISSAIRE DES PÊCHERIES.

A l'honorable

ALBERT J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Les precherges.

LEUR ÉTAT ET LEUR RENDEMENT EN 1873.

C'est un objet de satisfaction que d'avoir à noter la prospérité continue de nos pêcheries. Leur condition s'améliore tous les ans, et leur produit augmente en valeur et en quantité. On trouvera aux annexes, dans les rapports des différents officiers des pêcheries au service de ce ministère, des détails sur leur état actuel et la perspective de leur développement. La valeur totale des produits du poisson, pendant la dernière saison, a été de \$11.794.975. Ce chiffre comprend la valeur des produits dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario et de l'Île du Prince-Edouard, mais non celle de la Colombie-Britannique, de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. La proportion de cette somme qui représente le produit pour l'export tion étrangère et le commerce domestique, à l'exclusion de la consommation locale, est de \$10,722,705. En outre, on calcule que les pêcheurs américains ont pris sur les côtes du Canada pour six ou huit millions de piastre de Joisson en état d'être livré au commerce. La valeur totale du rendement de ces pêcheries représente, pour l'année dernière, un excédant de dix-huit millions de piastres.

Ces chiffres font voir que comme ressource pour le commerce et source de nourriture, les pêcheries du Canada sont d'une grande valeur pour ses populations, ainsi que pour les citoyens des Etats-Unis.

TABLEAU COMPARATIF.

Le tableau comparatif suivant indique le produit dans chaque division des pêcheries, dans chaque province, en 1872 et 1873.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Character of the same and production of		OTE COMPANIES CONTROL OF THE CONTROL OF T			
187	2.			1873.	•
Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.
Morue Maquereau Hareng Saumon Autres poissons et huile de poisson	525,249 lbs. 115,833 qrts. 170,657 ,, 6,677 ,,	\$2,232,308 1,624,894 682,628 144,078	Morue. Maquereau do en conserve Hareng do fumé Saumon, mariné. do frais dans la glace do fumé Gaspereau Lang, et noues de morue Merlangue, Merluche Egrefin Flétan Alose Achigan 'Truite Eperlan Anguilles Huitres Homards Huite	595,567 qtx. 141,005 qts. 10,842 can. 178,126 qts. 21,430 boites. 4,633 qts. 504,523 lbs. 37,376 , 161,800 can. 11,783 qts. 2,467 , 25,350 qtx. 44 321 , 1,628,045 lbs. 535,035 , 4,612 qts. 2,560 lbs. 73,167 , 112,879 , 2337 qts. 1,2128 , 3,462,298 can. 465,379 gals.	\$ cts. 2,531,159 75 1,410,050 00 1,626 30 712,504 00 5,337 50 83,394 00 75,678 45 5,664 00 40,450 00 41,240 05 17,269 00 153 123 50 97,682 70 32,102 10 36,896 00 153 60 4,390 02 6,772 74 21,033 00 36,384 00 86,55,574 302,496 35
		6,016,835	Guano de poisson Poisson pour engrais	322 ton'x. 1,059 qts.	4,830 00 529 50 \$6,577,086 51
	PROVI	NCE DU	NOUVEAU-BRUNSWI	CK.	
Morue	81,420 qtx. 2,217 qrts. 124,157 ,, 8,000	346,035 32,728 496,628 207,767	Morue Maquereau do en conserve Hareng do fumé Saumon, mariné do frais dans la glace do fumé Gaspereau Lang, et noues de morue Merlangue Merluche Egrefin Eperlan Alose	1,047 qts. 1,433,188 lbs. 87,950 ,, 1,121,184 can. 31,004 qts.	338,699 00 32,290 00 3,157 00 376,596 00 124,710 00 214,978 20 13,192 50 2×0,295 00 64,396 56 90,0.5 56 15,880 86 7,644 00 22,3,168 00

TABLEAU COMPARATIF.—Suite.

Le tableau comparatif suivant indique le produit dans chaque division des pêcheries, dans chaque province, en 1872 et 1873.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—Suite.

18	872.			1873.	
Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.
Report.	No.	#			\$ cts.
Autres poissons et huile de poisson		1,965,459	Achigan. Truite Eperlan Anguilles Huttres Homards Huile Guano de poisson. Poisson pour engrais.	424,387 lbs. 109,980 ,, 697,520 ,, 3,652 qts. 15,160 ,, 1,387,700 can. 57,961 gals. 482\frac{1}{2} ton'x. 7,788 qts.	25,463 22 6,598 80 41,851 20 32,868 00 45,480 00 346,925 00 37,674 65 7,237 50 3,894 00 \$2,285,661 93

PROVINCE DE QUÉBEC.

Morue	217,741 lbs. 1,759 qrts. 29,069 " 4,050 "	911,845 17,590 87,206 64,800	Morue d'été do d'automne Maquereau Hareng do fumé Saumon mariné do frais dans la glace do en boîtes do fumé Lingue Sardines	75 boîtes 8 qts. 870 ,	4,350	00 00 00 00 00 00 00 00
Autres poissons et huile de poisson		238,748	Flétan Truite Esturgeon Anguilles, par 100. Lang et noues de morue Huile de loup-marin. do baleine. do marsouin do morue Egrefin Bar et poisson blane i oisson mélé Alose Poisson pour engrais Loups-marins	458	71 45,813 2,395 49,512 3,112 1,969 5,428 76,896	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
		1,320,189	Homards, en boîtes	15,000 lbs.	2,250 1,391,564	
			lxx:v			

TABLEAU COMPARATIF.—Suite.

Le tableau comparatif suivant indique le produit dans chaque division des pêcheries, dans chaque province, en 1872 et 1873.

PROVINCE D'ONTARIO.

Control of the Contro		*****			
1	872.	-	0 .	1873.	
Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.
Poisson blanc Truite	17,400 qts. 7,586 " 6,974 " 4,466 "	\$ 143,520 60,688 41,814 21,581	Poisson blanc do par cent. Truite Hareng Sciscos Maskinongé Achigan Brochet Doré Poisson commun	6,453 qts. 1,430,514 lbs. 43,536 9,188 qts. 7,318 " 288 " 14 3" 731 " 1,248 " 1,055 " 2,806 "	\$ cts. 82,265 00 71,525 00 2,179 00 73,504 00 36,740 00 1,440 00 1 430 00 3,655 00 6,240 00 5,275 00 8,838 00
		267,633			293,091 00

ILE DU PRINCE EDOUARD.

Morue Merluche Maquereau Gaspereau Hareng Noues Poisson frais, etc.	1,806 " 9,126 qts. 142 " 67 "	5,319 111,512 416 301	Morue Merluche Maquereau Gaspereau Hareng Noues Poisson frais, etc	\} 15,110 qtx. \} 13,133 qts.	46,316 00 115,638 00 45,661 00 207,505 00
---	--	--------------------------------	--	---------------------------------	--

DÉPENSES ET RECETTES.

Les statistiques suivantes indiquent les sommes dépensées et perçues pendant l'année expirée au 30 juin 1873, les dépenses courantes et les perceptions faites depuis le ler juillet jusqu'au 31 décembre 1873. Les dépenses pendant la période précitée est subdivisée d'après les provinces, comme suit :

31 décembre 1873. Le	s dépenses j	pendant la périod	e précité	e est subdi	visée	d'après
nces, comme suit:	<i>A</i> 03	TARIO .				
Traitements at déba			nltma			
Traitements et débou		rdes-peche, piscie		\$8,141	99	- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
				41.12	1	
7 7		JÉBEC.				
Traitements et débor Canadienne, e	irsés des ga te	rdes-pêche, frais		19,552	35	a destination of the second of
٠.	NOUVEAU	-BRUNSWICK.		*		-1. A.S.I
Traitements et débou	ırsés des gai	rdes pêche, etc, et	c, etc.	7,699	99	
	7	LLE-ECOSSE.				- 1 - 10
Traitements et débou	ırsés des ga	rdes-pêche, etc, e	tc, etc.	8,689	07	
Total				\$44,083	30	
Et pour le semestre su	ivant :					
Ontario, traitements		és des gardes-pêch	ne	\$3,286	76	
Québec,	do	do		7,911		
Nouvelle-Ecosse	do	$\mathbf{d}\mathbf{o}$		5,107		
Nouveau-Brunswick	do	do		3,110		
	do	do		7,800		
Pisculture,	do	do	••••	8,020		
Total	•• ••••••	······································		\$36,236	22	
Les perceptions faites d	durant l'ann	iée fiscale ont été	mises so	us les titre	es su	ivants:
	01	NTARIO.			٠	
Loyers, honoraires d	le permis, a	mendes et confisc	ations.	\$4,477	50	
• ,	•	JÉBEC.	•			
Loyers, honoraires d	-		ations.	4,928	83	
,	-	LLE-ECOSSE.				2.5
Taxes sur filets, ame			•••••	159	30	
•	NOUVEAU	J-BRUNSWICK.		•		
Loyers, taxes sur file	ets, amende	s et confiscations.		647	61	
Total	•••	······	.	\$10,213	24	
Et pour le semestre su	ivant :					
Ontario, loyers et ho	noraires			\$2,923	50	

lxxii

Québec,	loyers et l	onoraires	*****	5,530 55
Nouvelle-Ecosse	do	do		98 94
Nouveau-Brunsw	ick do	do	••••	513 60

Il n'y a pas de différence sensible entre les honoraires de loyer et de permis accumulés et ceux qui ont réellement été payés, puisque l'ancienne pratique d'accepter les garanties au nom de la Couronne a été abandonnée, et que les baux et honoraires sont maintenant payables d'avance. Ce mode admet une forme plus simple et une plus grande sûreté de paiement, outre qu'il est plus économique et entraîne une plus grande promptitude. Il fournit aussi au ministère une preuve de chaque transaction et évite les risques ordinaires et les frais de surveillance des agences éleignées.

POLICE MARITIME.

Ue corps n'a été que partiellement entretenu pen lant toute la saison. Les navires qui avaient l'habitude d'être nolisés dans ce but ne l'ont pas été, mais deux goëlettes du gouvernement ont été équipées pour ce service : la J. H. Nickerson et la J. W. Dunscomb. Par ordre du Gouverneur-Général en conseil, la balance qui restait d'un crédit voté pour ce service et qui s'élevait à \$11,215, a été affectée à l'entretie. de ces bâtiments pendant une partie de la saison ; mais plus tard, les exigences étant devenus plus fortes, le fonds devint insuffisant, et il fallut recourir à celui des "dépenses imprévues,"—ce à quoi il faudra pourvoir dans le budget supplémentaire de la prochaine session.

L'admission des citoyens et des pêcheurs américains sur nos rives, conformément au Traité de Washington, va nécessiter le constant en ploi de gardes-côtes pour maintenir l'ordre et réglementer la pêche. Il sera nécessaire de protéger nos pêcheurs contre toute molestation et de veiller à l'observation de nos lois de pêche. Il sera également désirable d'adopter un système général pour empêcher ou corriger les abus qui pourraient, dans cette industrie commune, faire dommage à nos pêcheries d'estuaires ou de rivières. La convention des pêcheries passée entre la Grande-Bretagne et la France en 1839 a adopté un code de règlements pour obvier aux conflits et disputes qui pourraient s'élever entre les navires et les sujets de ces deux pouvoirs. Ces règlements, dressés par une commission mixte, sont, croit-on, analogues à ceux que comporte le 20me article du traité actuel. D'un autre côté, les lois de pêche qui existent actuellement, complétées par des règlements que pourra faire le Gouverneur Général en conseil, pourront suffire, pour le moment, à empêcher les abus ; c'est pourquoi il faut tenir au moins deux navires de police maritime en service actif.

SAISIES REMISES.

Les bateux pêcheurs américains *Enola C*. et *James Bliss*, saisis l'année précédente, ont été finalen ont remis à leurs propriétaires respectifs par le désistement des obligations Cela paraît avoir été fait comme un acte de bon voisinage à l'égard des propriétaires et conforn.6 lxiii

ment aux bonnes dispositions montrées par le gouvernement canadien dans l'espoir que le congrès donnerait un effet réciproque aux clauses du Traité de Washington concernant les pêcheries, en admettant les citoyens des Etats-Unis à certains priviléges dans l'attente de législation formelle et de la proclamation exécutive stipulées par le traité.

TRAITÉ DE WASHINGTON.

Les articles du Traité de Washington qui concernent les pêcheries sont formellement entrés en opération le 1er juillet 1873, en vertu d'une proclamation arrêtée dans une conférence tenue à Washington entre le ministre de Sa Majesté et le Secrétaire d'Etat américain, le 7 juin dernier. Le protocole énumère les différents actes adoptés par le parlement du Canada le 14 juin 1872, la législature de l'Île du Prince-Edouard le 29 juin 1872, et le congrès des Etats-Unis le 1er mars 1873. Quant au Canada, on a cru à propos d'admettre les pêcheurs américains à jouir des priviléges pratiques avant que les stipulations du traité fussent formellement terminées. Une communication à cet effet fut faite au commencement du printemps de l'année dernière, et en vertu d'une "circulaire" émanée du département du Trésor des Etats-Unis en date du 1er avril 1873, les pêcheurs américains profitèrent de suite de la liberté qui leur était offerte sur nos rivages. Ce privilége fut convenablement reconnu, par le Secrétaire d'Etat américain, comme "un acte courtois et libéral" de la part du gouvernement canadien.

Près de deux années se sont écoulées depuis la ratification de ce pacte par les gouvernements coloniaux intéressés, mais la commission conjointe qui devait être nommée pour établir e montant des compensations payables pour l'excédant de la valeur des priviléges accordés par le Canada en plus des concessions américaines, n'a pas encore été organisée. L'agent britannique nommé au mois d'août pour assister à la convention arriva en Canada au mois d'octobre dernier, et, après un court séjour à Ottawa, se rendit à Washington. D'après les ordres de votre prédécesseur, une partie de la preuve et les documents nécessaires pour établir la réclamation affirmée au nom de la Grande Bretagne étaient en voie de préparation pour servir dans l'arbitrage.

Le cas et les preuves qui l'appuient ont été préparés par le soussigné conformément aux instructions officielles, et présentés pour l'information du gouvernement actuel.

MANITOBA.

La nature et l'importance des pêcheries de cette province ont été notées dans le rapport de l'année dernière. Il paraît qu'on n'a pas jugé nécessaire d'appliquer les lois de pêche à Manitoba, bien que le gouvernement de Winnipeg ait nommé un garde-pêche dans l'attente possible qu'il serait nécessaire de faire une législation sur ce sujet. La "protection des pêcheries" se trouve comprise, dans l'Acte de Manitoba, parmi les services dont le Canada se charge. Une minute adoptée par le conseil du Nord-Ouest du mois de septembre dernier attire l'attention du gouvernement fédéral sur ce sujet. Le conseil déclare:—

"Qu'il est d'opinion que le temps est venu où des mesures doivent être adoptées pour empêcher la diminution du poisson blanc.

IXXIV

"Qu'en présence du fait que dans certaines parties du Nord-Ouest, et surtout dans le voisin ge de la Maison de Norvége, les habitants comptent entièrement sur le poisson pour leur nourriture, le conseil suggère que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour empêcher les gens de tendre des rets ou filets dans les grands chenaux des rivières ou dans 'les autres endroits où le poisson a l'habitude de passer pour se rendre à ses frayères, de manière à en prévenir l'entrée, et qu'il fasse de temps en temps les règlements qui pourront de fire jugés nécessaires pour la conservation du poisson.

"Le conseil désire aussi suggérer au gouvernement fédéral l'adoption de mesures propres à empêcher l'accumulation de la sciure de bois sur les rivières et cours d'eau dans les parties des Territoires du Nord-Ouest où il y a ou doit y avoir des moulins à seie."

COTES DU PACIFIQUE.

Les différentes pêcheries de la Colombie-Britannique—en eau profonde, sur les côtes et dans les rivières,—ont été l'objet d'une mention détaillée dans le dernier rapport officiel. Avant longtemps il sera peut-être désirable de leur consacrer plus d'attention. Le rapide développement que la pêche de saumon prend en Californie stimulera probablement la même industrie sur le territoire britannique des côtes du Pacifique. Quoiqu'il n'y ait pas nécessité immédiate d'étendre les lois fédérales des pêcheries à la Colombie-Britannique, le ministère ne doit pas manquer de faire tout son possible pour obtenir au plus tôt des renseignements exacts sur la condition et les intérêts des pêcheries dans cette province. Des instructions dan ce sens ont été données à l'agent du ministère à Victoria. On trouvera aux annexes un court rapport de M. Cooper, qui remplit actuellement cet emploi. Il y a déjà dans le No. 12 des Statuts Revisés (1871) une courte disposition qui défend la pêche à Victoria Arm.

LACS DE L'INTÉRIEUR.

La pêche a été heureuse sur les lacs des frontières et de l'intérieur, mais c'est surtout sur les premiers que cette industrie attire suffisamment l'attention pour rémunérer comme entreprise commerciale.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Depuis la publication du rapport de l'année dernière, les riches pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard ont été ajoutées à nos ressources maritimes. Ces pêcheries, qui comprennent principalement le poisson de mer et de marée qui fréquente nos rives, airsi que les molusques, peuvent ne pas avoir besoin pour le moment de protection légale; mais le gouvernement constatera pendant la prochaine saison, par l'intermédiaire des agences locales, si on peut leur appliquer avantageusement pour le public des règlements de pêche, et quels règlements. Actuellement, un Statut local, 32 Vict., chap. 27, affecte la pêche du saumon; et l'acte 34 Vict., chap. 20, concerne la protection des huîtres et la conservation de 11 truite. Ces lois compor tent la nomination d'officiers des pêcheries.

PISCICULTURE ARTIFICIELLE.

Les opérations de l'établissement de pisciculture de Newcastle, Ontario, ont été trèsheureuses. Les alevins du saumon du printemps dernier ont été distribués dans les différentes rivières qui se déchargent dans le lac Ontario. Les œufs amassés et déposés l'automne dernier, au nombre d'un demi million, sont sur le point d'être incubés avec le percentage exact des pertes calculé à cinq pour cent seulement. D'autres établissements de pisciculture du saumon ont été fixés à Tadousac, Gaspé, Miramichi et Ristigouche, avec toutes les chances possibles de succès. A la rivière Noire, sur la rive nord du St Laurent, une entreprise particulière tentée par le locataire de la pêche au saumon a eu pour résultat la reproduction artificielle d'un grand nombre de saumons, dont l'effet immédiat a été d'augmenter le rendement des estuaires.

On a l'intention d'utiliser les expérience faites par les pisciculteurs des Etats-Unis, en incubant quelques-unes des espèces les plus ordinaires du poisson, telles que l'alose, le gaspereau et l'achigan, et d'essayer d'élever beaucoup de ces poissons dans les eaux canadiennes. Les risques, délais et frais qu'entraîne la reproduction, en quantité appréciable, de poissons tels que la truite, le saumon et le poisson blanc, font désirer qu'on accorde plus d'attention à ces espèces qui peuvent être reproduites plus promptement et vendues à meilleur marché aux masses. On a lieu d'espérer que le gouvernement des Etats-Unis va coopérer à cette entreprise, afin que les eaux frontières du Canada et de l'Union Américaine profitent mutuellement des avantages d'une entreprise de ce genre.

REVISION DES DISTRICTS.

Dans le but de placer sur un pied plus efficace et plus économique la surveillance des districts de pêche par les officiers des pêcheries, il est désirable de faire un nouvel arrangement des limites actuelles, et dans quelques comtés il sera nécessaire d'augmenter le personnel actuel ou de lui donner de l'aide.

EFFET GÉNÉRAL DE LA MISE EN VIGUEUR DES LOIS DE PÊCHE.

On ne saurait douter que la mise en vigueur des lois de pêche et la réglementation organisée des entreprises de pêche ont eu le plus heureux effet sur la condition et le rendement des pêcheries du Canada, tant sur ses côtes qu'à l'intérieur. Outre qu'elles ont fait voir leur valeur au pays et augmenté leur mérite aux yeux des pêcheurs, ces mesures ont mis nos pêcheries au dessus de toute atteinte, et placé dans une position prospère et sur une base solide cette ressource nationale si importante.

LOUAGE DES EMPLACEMENTS DE PÊCHE A LA LIGNE.

Les divisions de pêche à la ligne des différentes rivières à saumon sur le St. Laurent sont actuellement vacantes, et d'autres seront disponibles dans le cours du printemps prochain. On se propose d'annoncer ces priviléges et de les louer à l'et chère. Occupées par des amateurs, les rivières reçoivent une plus grande protection; outre qu'elles contribuent au fond des pêcheries, elles deviennent sujettes à une surveillance loc 1: à frais particuliers, et cessent sous ce rapport d'être une charge pour le revenu public.

OPÉRATIONS DE DRAGUAGE.

A part les efforts tentés pour augmenter le poisson de consommation locale sur les côtes de l'Amérique du Nord, on a témoigné un vif intérêt sintifique à la reproduction du poisson et à la restauration des pêcheries. Dans les eaux caraliennes les recherches ont été

LXXVI

principalement dirigées sur les habitudes et la nourriture de nos poissons. Le ministère n'avait que peu de ressources à sa disposition pour faire des recherches de cette nature, et il est redevable à la Société d'Histoire Naturelle de Montréal pour celles qu'elle a faites. Au zèle et à l'habileté de M. Whiteaves, le curateur de cette société, le ministère doit d'avoir pu se procurer pendant les deux dernières saisons des renseignements importants sur la faune du golfe et du fleuve St. Laurent. Cette année M. Whiteaves a spécialement consacré son attention aux pêches d'huîtres, au sujet desquelles il fait de précieuses recommandations dans un rapport qu'on trouvera aux annexes.

LÉGISLATION INTERNATIONALE.

La diminution manifeste des pêcheries sur les côtes américaines des grands lacs a fait surgir des efforts extraordinaires pour les rétablir. Les gouvernements fédéral et d'E at agissent de concert dans ce but. Dans les endroits où les eaux bordent les Etats-Unis et le Uanada, il est devenu nécessaire pour les deux pays d'assimiler autant que possible les règlements de la pêche locale. La chose est facile pour le Canada, en raison des grands pouvoirs de légi-lation conférés au gouvernement et l'élasticité de notre système protecteur. Tout le monde désire qu'il coopère avec les autorités fédérales et d'Etat pour faire les améliorations qui pourront nous être mutuellement avantageuses comme voisins. Outre le commissaire des Etats-Unis entouré d'un bon personnel d'aides, il y a maintenant trente-sept commissaires d'Etat qui ont été nommés pour des fins relatives à la restauration et à la préservation de ces pêcheries de l'intérieur.

PÊCHE DU HOMARD.

"Cette pêche" n'a pris une importance commerciale que dans les derniers temps et se pratique principal ement sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Il y a aujourd'hui en opération dans la première de ces provinces une quarantaine de fabriques, et dans la secon de vingt-einq, pour la préparation et la conserve du homard. Ces établissements emploient un capital et une main-d'œuvre considérables. Ils consomment tous les ans 50,000 tonneaux de matière brute, et ils ont exporté l'année dernière aux marchés des Etuts-Unis plus de 20,000 conneaux de homard mis en conserve. Des quantités moindres ont été consignées aux autres marches. La valeur du homard préparé en 1873 s'est élevée à \$1.214,749.50. On en a vendu pour à peu près \$120,000 à l'état frais. démontrent l'importance des intérêts renfermés dans cette branche d'industrie, et font voir aussi les dangers d'une trop grande production. Ces deux indications démontrent la nécessité d'économiser et de perpét uer l'approvisionement naturel. Il parait que la pêche excessive a épuisé les pêcheries du homard sur la côte nord-est des Etats-Unis et que les entreprises qu'on y fondait sur cette production ont été transferées au Canada. Les choses étant ainsi, si la même pêche indistincte est pratiquée sur nos côtes, elle aura exactement les mêmes résultats. Sans doute les intéressés prospèreront pendant un certain temps, et le pays semblera profiter du dévelopement considérable et rapide de cette ressource; mais la réaction ne tardera pas à se faire sentir, en commençant tôt ou tard par l'affaiblissement ou l'équise-

ment de cette pêche. Si nous voulons la perpétuer au contraire, il est plus sage de l'économiser pendant qu'il en est temps, plutôt que d'être réduits plus tard à faire des efforts extrêmes et coûteux pour arrêter son déclin ou prévenir son complet épuisement. Rien de plus facile que d'épuiser une pêche de mollusques, et rien de plus difficile que de la rétablir. La pêche des huitres dans ce pays doit nous servir d'exemple. On peut la considérer comme à peu près ruinée à force d'usage, tandis qu'en en usant d'une manière convenable on aurait pu la conserver comme industrie soutenue par des efforts particuliers. Le besoin de prendre à temps des précautions pour protéger la pêche du homard semble avoir porté l'ancien gouvernement à adopter des règlements à cet égard, au mois de juillet dernier. Ces règlements défendent la pêche du homard qui n'est pas encore formé ainsi que des femelles qui font le frai, ou du homard qui pese moins qu'une livre et demie. De plusieurs côtés sont venues des protestations contre cette défense. Les principales objections ont été faites par les propriétaires des établissements de conserve qui voyaient dans cette mesure une diminution de leur matière de production. Les pêcheurs de homard ont fait valoir des exceptions secondaires, sous le prétexte que la remise en liberté des échantillons qui n'ont pas la dimension voulue entraîne des pertes et des inconvénients considérables et que dans les localités où le homard est petit la timitation est tout à fait prohibitive. On a fait l'année dernière, sur toute cette question, une caquête qui a en pour résultat l'obtention de renseignements éminemment précieux qu'on trouvera aux annexes.

Il paraitévident que des restrictions sont devenues indispensables. Il est également clair que, quelles que soient les restrictions que l'on adopte, elles occassionneront plus ou moins d'inconvénients aux intéressés et porteront préjudice à leur gain immédiat. Mais, en réalité, le choix de mesures protectrices se trouve entre la protection nécessaire et pratique qu'on peut logiquement obtenir avec l'existence de cette industrie sur un pied raisonnablement rémunérateur. La durée de cette mesure exige impérieusement la plus haute considération Si donc les règlements actuels entraînent inévitablement des inconvénients, il est probable que ceux qu'on pourrait leur substituer avec une efficacité réelle seraient plus nuisibles, encore aux personnes qui de fait sont intéressées à poursuivre cette entreprise sans aucune restriction quant au temps, aux lieux, aux moyens et aux conséquences.

Passes-migratoires.

Indépendamment des passes-migratoires qui existent déjà dans les barrages des moulins, il en a été construit, l'année dernière: quatre dans la Nouvelle-Ecosse, trois dans le Nouveau-Brunswick et quatre dans la province de Québec. Des obstacles naturels ont été enlevés dans plusieurs endroits par le moyen des mines,—les plus importants, aux chutes qui se trouvent dans la rivière Dartmouth, comté de Gaspé, Québec; sur la rivière Mars, comté de Saguenay, Québec; sur la rivière au Saumon, comté de Victoria, Nouveau Brunswick; sur le ruisseau de Kyte, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse; sur la rivière de Ketch Harbour, comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse; et sur la rivière au Saumon, comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse. L'enlèvement de ces obstacles, celui surtout des amoncellements qui s'étaient formés aux embouchures des rivières et au dessus des chutes jusqu'ici impassables, ouvre un vaste champ à la reproduction du poisson et promet d'être d'un grand service pour les pêcheries voisines.

lxxviii

BANCS D'HUITRES.

Un arrêté en conseil portant la date du 28 mai 1868 établissait une époque de prohibition, comprenant les mois de juin, juillet et août, dans l'espoir d'arrêter le déclin de la pêche aux huîtres. Il ne parait pas aveir eu l'effet désiré, probablement parce qu'un grand nombre de bancs avaient été détruits avant cette époque et parce qu'on ne peut entretenir ceux qui existent déjà. Il faudra bientôt aviser à des moyens plus efficaces.

Règlements de pêche.

L'adoption d'un grand nombre de règlements de pêche différents depuis cinq ans a eu pour effet de créer une certaine confusion, et il est probable qu'on soumettra bientôt à la sanction du parlement un code de règlements basé sur les lois de pêche, afin de simplifier leur opération et de leur donner un effet légal. En étendant aux provinces maritimes le système du louage et des permis, on obvierait jusqu'à un certain point à la nécessité de continuer plusieurs de ces règlements, car on pourrait y intercaler plusieurs conditions qui équivaucraieut à des clauses prohibitives dont la non-observation exposerait celui qui en a le privilége à une confiscation sommaire.

PROTECTION DES EAUX DE L'INTÉRIEUR,

La demande du poisson frais de toutes espèces a tellement augmenté, que les gens ont recours à toutes les rivières de l'intérieur où l'on trouve ces espèces précieuses. Cette pratique a eu pour résultat une pêche excessive à laquelle il fallait mettre fin. Il a fallu pour cela employer un plus grand nombre d'officiers des pêcheries, afin de mettre les lois en vigueur dans les parties les plus éloignées, et outrepasser considérablement les frais du service; mais là où des préparatifs considérables ont été frustrés et les opérations dérangées, les efforts tentés par le gouvernement ont été soulagés jusqu'à un certain point et transférés à d'autres localités

PROTECTION DU POISSON PENDANT LA SAISON DU FRAI.

L'année dernière on a établi des règlements pour protéger, pendant l'époque du frai, les espèces les plus importantes du poisson. Il faudrait de nouvelles restrictions pour protéger le poisson blanc, le saumon, la truite et l'éperlan.

REBUTS DANS LES COURS D'EAU.

La plaie qui existe depuis longtemps de l'obstruction et de la pollution de nos cours d'eau par les rebuts de manufactures (tels que sciure et rebuts de moulins) a beaucoup diminué. Dans les rivières où l'importance de la pêche justifie la prohibition de cette pratique, on peut s'en rapporter aux lois de pêche pour en diminuer ou prévenir les mauvais résultats. Mais dans d'autres où les intérêts de la navigation plutôt que ceux de la pêche sont en corflit avec la commodité des manufacturiers, il n'a été rien fait qui mérite d'être mentionné. Pendant la dernière session le parlement a fait une loi pour empêcher qu'on jette ces rebuts duns les rivières ou cours d'eaux navigables. Cette loi contient un proviso stipulant que les cours d'eau où l'intérêt public n'exige pas que la prohibition ait lieu, en soient exemptés en tout ou en partie par proclamation dans la Gazette du Canada. Dans chaque cas l'examen doit être fait par les officiers des pêcheries. Plusieurs requêtes demandant l'exemption ont été reques par ce ministère; mais il a été impossible, avec le personnel d'officiers des pêcheries restreint qu'on a aujourd'hui et qui est si faiblement rémunéré d'obtenir, des renseignements suffisam-

lxxix

ment exacts pour permettre au gouvernement de décider sur une matière qui exige tant d'observations pratiques et des recherches si munitieuses. Ces attributions demandent des capacités particulières et entraînent des travaux spéciaux. On ne saurait s'attendre que des hommes qui ne sont pas du métier entreprennent de la remplir d'une manière satisfaisante, comme partie de leur tâche, et en qualité de gardes pêche, à moins qu'ils n'y soient attirés par la perspective d'une juste rémunération. Après deux années d'un travail minutieux et dispendieux, les trois commissaires nommés par l'ancien gouvernement n'ont pu, dans aucun cas, présenter des conclusions définies.

On recommande que demande d'un crédit supplémentaire soit faite au parlement pour faire face aux frais qu'exigerait une enquête complète dans cette matière afin d'en arriver à une décision finale.

AMÉLIORATION DE LA PÊCHE DU SAUMON.

L'amélioration de la pêche du saumon, surtout dans la province de Québec, est très-significative. Dans quelques districts son rendement a augmenté de près de trois cents pour cent. Tel a été le résultat de la réduction des rets et de la protection du poisson à l'époque du frai. Ce résultat est surtout remarquable dans les districts de Ristigouche et de Moisie, Dè qu'on eut enlevé les filets aux îles situées à l'entrée de la baie des Chaleurs et des chenaux de l'estuaire de la rivière Ristigouche, la pêche du saumon dans ce district commença immédiatement à s'améliorer. Le même effet se fit observer sur la rivière Moisie. maintenant clairement démontré aux deux places que la pêche aux filets excessive est un sérieux obstacle à la restauration de la pêche du saumon, et un désavantage positif pour les pêcheurs eux-mêmes. Il est aussi clairement établi qu'une quantité modérée de rets, judicieusement placés, produit de suite un rendement plus profitable pour le propriétaire et permet de conserver un fond permanent de saumon mûr. Ce fait a un effet particulier sur les règlements de la pêche du saumon. L'occupation des emplacements de saumon en vertu de titres formels permet à celui qui en jouit d'économiser sur son capital et sa main-d'œuvre ainsi que sur la propriété publique. Dans les endroits où la pêche se fait sans prévoyance et sous l'impulsion de l'émulation créée par la rivalité et la perspective d'un gain temporaire, il est extremement difficile de maintenir la pêche dans des bornes raisonnables ; mais, d'un autre côté, dans les endroits où l'occupant peut compter sur la permanence de sa possession, et jouir l'année suivante des bénéfices de la modération dont il a fait preuve l'année précédente, le ministère n'éprouve guere de difficulté à contrôler cette industrie. Il n'est pas fasile de démontrer aux pêcheurs combien il leur en coûterait moins et il leur serait profitable, dans leur propre intérêt, de se conformer aux mêmes principes sur lesquels est baséc le protection légale et les règlements du ministère sont mis en vigueur. Rien moins que les exem les les plus frappants ne paraît susceptible d'attirer leur attention. On trouvera à la page suivante, un diagramme (en anglais) faisant voir la différence entre les résultats de la pêche excessive et de la pêche modérée aux filets dans une rivière au saumon. fait voir qu'en 1859, alors qu'environ 15,000 brasses de filets furent placées sur la rivière Moisie, la pêche du saumon produisit un rendement d'environ 75,000fbs; l'année dernière, avec seulement 2,500 brasses, elle donna 204,000 bs. Le rendement a augmenté tous les ans

à mesure que l'on restreignait la pêche aux filets. Aujourd'hui cette rivière a probablement atteint son maximum de production à l'état naturel; mais d'heureuses opérations de pisculture artificielle doubleraient sans aucun doute son rendement actuel.

COMMERCE DE POISSON FRAIS.

Les méthodes modernes de mettre le poisson frais en conserve pendant un espace de temps indéfini a donné une grande impulsion à ce trafic, et conduit à faire disposer à l'Stat frais d'autres espèces de poissons plus précieuses qu'on avait l'habitude de mariner. Ce changement entraîne une économie considérable des substances, du temps, de la main-d'œuvre et des frais que nécessiterait le procédé de la salaison. Il facilite aussi la vente et met à la portée des consommateurs un meilleur article de subsistance qui se conserve frais pendant toute la saison.

Deux moyens sont en usage pour conserver le poisson frais. L'un consiste à mettre le poisson dans des boîtes en métal bien scellées, dans un mélange de glace et de sel. L'autre méthode, qui est plus commode, consiste à garder le poisson dans une chambre en bois, renfermée dans un double mur et remplie du même mélange. On le met dans l'appartement central de la construction dont on tient la température de 18° à 25° au-dessus de zéro. En renouvelant le mélange toutes les semaines ou tous les mois, suivant la masse du poisson, on conserve la température désirée et le poisson reste frais pendant un temps indéfini. Ces procédés et leur adaptation comme réfrigérants sur les chemins de fer permettent aux mar chands de fournir constamment aux demandes, et de recevoir ou transmettre leurs consignations dans toutes les parties du pays. La complétion de communications plus directes avec les bords de la mer par le chemin de fer Intercolonial va fournir un marché considérable à l'industrie du poisson frais dans les provinces muritimes.

LOIS POUR L'INSPECTION DU POISSON.

L'Acte d'inspection générale récemment adopté par le parlement renferme une mesure préparée par le soussigné pour l'inspection systématique du poisson et de l'huile de poisson. Cependant, on n'a pas mis en pratique le premier projet de ce système compulsoire. Il a été préparé dans un but d'uniformité, d'économie et d'efficacité. On a compté sur le personnel d'officiers de pêcheries locaux comme offrant des moyens convenables et appropriés pour assurer une méthode d'inspection sûre et complète. Ces officiers devraient joindre à leurs attributions actuelles celles d'assistants inspecteurs, sous le contrôle de l'inspecteur général, après avoir donné des preuves de leurs aptitudes; admettant de cette manière l'adoption d'une petite échelle d'honoraires qui, en suppléant à leur solde nominale pour le service de protection, conduiraient à une attention spéciale et développeraient leur commune efficacité-Il y avait dans la combinaison projetée plusieurs autres avantages qui l'auraient rendue moins onéreuse pour les intérêts de la pêche, plus acceptable pour le commerce et mieux calculée pour remplir le but principal de son adoption par ce ministère. En même temps que les prohibitions légales qui devaient affecter le poisson pris dans des saisons défendues et par des moyens illegaux, on voulait proteger le public contre d'autres fraudes, telles que le poisson malsain destine à la nourriture. L'ancien gouvernement ne paraît pas avoir compris le but principal du plan compulsoire de l'inspection, non plus que la main-d'œuvre et le soin nécessaires pour

l'adapter aux besoins des pêcheurs et des consommateurs, non plus encore que les exigences du commerce; c'est pour cela qu'on en a enlevé l'administration au ministère des pêcheries. Ce résultat est d'autant plus regrettable, que déjà la mesure a provoqué des objections qui s'attaquent au principe même du système et qui auraient pu facilement être évitées

ASSIMILATION DU SYSTÈME DE LOUAGE ET D'AUTORISATION DES PRIVILÈGES DE PÊCHE.

Pendant la dernière session du parlement, on a obtenu de votre prédécesseur la promesse d'assimiler la pratique concernant l'occupation de certains priviléges de pêche dans les différentes provinces de la Confédération.

On a prié le soussigné de faire un rapport sur ce sujet. Après avoir étudié toutes les circonstances, il suggère respectueusement que le système de louer et d'autoriser des priviléges de pêche en vertu de l'acte des pêcheries qui fonctionne déjà dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, soit étendu plus loin conformément à la pratique qui existe dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Le système a été graduellement mis en opération dans ces provinces depuis 1856. Il est presqu'exclusivement restreint à la pêche du saumon et de la truite saumonée dans la province de Québec, à celle du poisson blanc et de la truite saumonée dans Ontario. Il reste encore une marge considérable pour son application, sans empiéter sur la pêche de la morue, du fiétan, du maquereau, du hareng et autres poissons en eau profonde.

A l'époque de la Confédération, un princ pe semblable existait dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, mais son application était restreinte à de rares occasions. Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse avait accordé un permis de banes d'huîtres; et celui du Nouveau-Brunswick avait également accordé un permis de pêche au saumon : tous deux à bail nominal. Outres les honoraires payés sur ces permis, les autorités municipales prélevaient une légère taxe sur les rets à saumon; et en vertu d'un octroi impérial des droits de pêche dans le havre de St. Jean, la corporation civique louait par loterie des emplacements aux pêcheurs de la localité, réalisant par cela à peu près \$2,500 par année. En outre, des baux de pêche de \$598.78 par année étaient payés par les pêcheurs de saumon sur la réserve navale de l'île du Portage, N.-B., sous le titre de "lots de pêche." obtenus de l'Amirauté et ces baux étaient appliqués à des fins locales. Depuis la Confédération, quelques permis spéciaux pour rets dormants ont été accordés dans la Nouvelle-Ecosse, et dans le Nouveau Brunswick plusieurs permis de saison pour la pêche du saumon avec rets et à la ligne ont été accordés.

L'acte des pêcheries a évidemment pour but le système des titres aux priviléges de pêche comme base de l'administration. Certaines de ses dispositions sont fondées sur la supposition que le louage et l'octroi des permis de pêche seront appliqués d'une manière générale, en laissant une marge aux exceptions nécessaires quant aux titres légaux, avant l'occup tion et les réclamations préférentielles.

Il est inutile d'expliquer au long les avantages de cette loi, après plusieurs années d'opération avantageuse, quoiqu'elle n'ait été que partiellement exécutée. Tout d'abord elle réunit en système toutes les opérations de pêche, seconde les mesures protectrices qui pouraient être adoptées pour préserver et augmenter les pêcheries et rejette sur les particuliers intéressés

les frais de garde et d'amélioration des cours d'eau, dépenses qu'il faudrait autrement défrayer à même les fonds publics. En second lieu, elle favorise le placement des capitanx et donne de la permanence et de la sécurité aux industries de la pêche en rehaussant la valeur des priviléges de pêche aux yeux des pêcheurs et du public, priviléges qui n'avaient jusqu'ici qu'une existence incertaine et qui commençaient à no plus rien rapporter. Le revenu n'y est qu'un accident, et non l'objet principal.

A l'époque où les provinces maritimes furent confédérées, il y avait des raisons d'Etat pour ne pas remplacer par une législation fédérale les lois de pêche qui existaient déjà dans les provinces de la Nouvelle-Ecose et du Nouveau-Brunswick. Depuis, des raisons du même genre ont empêché de faire rien autre chose que d'y introduire le principe du louage et de l'octroi des permis, dans quelques cas où des précédents avaient été établis par les gouvernements provinciaux. Dans deux occasions ce ministère a tenté de faire un autre pas en avant, mais sans résultat. Je signale à cet égard les rapports faits au Gouverneur-Général en conseil, portant les dates du 29 décembre 1869 et du 27 junvier 1870.

Il n'y a pas besoin de législation ni d'assimilation des lois. Tout ce qu'il faut, c'est de continuer, par l'action du ministère, à accorder par buil et permis des stations de pêche dans ces provinces, comme la chose s'est pratiquée dans Ontario et Québec. Mais, comme la question a été envisagée au point de vue d'une "politique," il peut être opportun de confirmer l'action qu'on se propose par un arrêté en conseil qui aurait la forme d'un règlement de pêche et qui prohiberait les espèces de pêches qu'on se propose de louer ou de permettre, excepté en vertu des baux ou permis. C'est la même ligne de conduite qui a été suivie pour Ontario et Québec.

Il peut être à propos de décider d'abord sur les nombreuses requêtes qui sont présentées, et sur les autres matières où il n'y a pas de demandes et de circonstances adverses. On doit s'attacher surtout à mettre ce système en force, de manière à attirer les sympathies du public et à favoriser les meilleures intérêts des pêcheurs. Il devrait y avoir un complet examen de chaque cas; et il faudrait employer les plus grands soins et les plus grandes précautions possibles pour éviter de heurter les préjugés de front et de compromettre la position et les intérêts des personnes que ces pêches pourraient affecter. Il faudrait aussi scrupuleusement tenir compte des droits de la priorité sur la question d'occupation et d'usage; et observer la distinction entre les pêches en eau profonde et dans l'intérieur, sur les estuaires et sur les rivières. Ces dernières seules devraient, dans mon humble opinion, être sujettes (pour le présent, du moins) au système de l'occupation en vertu d'un bail ou d'un permis.

Le soussigné considere qu'il n'est pas désirable d'anticiper le chiffre du revenu direct provenant des baux de pêche, attendu que le taux en est nominal dans la plupart des cas. Un système qu'elconque de règlement et l'emploi économique des priviléges de pêche en vertu, de titres, pourraient être adoptés d'une manière plus profitable comme auxiliaire, de la protection des pêcheries de l'intérieur et pour en rehausser la valeur. Cependant, il n'est pas improbable que les revenus puissent bientôt suffire au soutien de ce service.

Les tableaux ci-joints indiquent le nombre des baux et permis accordés et les revenus qui en sont résultés dans chacune des provinces.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur.

W. F. WHITCHER, Commissaires des Pêcheries. SOMMAIRE des baux et permis de pêche accordés dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1873.

	38 - 4° 1 6°			٠,	**: -:	· franc	sa viegi	Fighter grace
٠.	1 41	Province.	٠ <u></u>			Paux.	Permis.	Loyers et hono- raires.
.,							1	1 3294 HC 1 0 FF1
• .	ing the section.	gray will be		* *				\$ cts. 4,477 00 4,928 0)
Qu	tarioébec					34	* 406	4,477 00
No No	uveau-Brunswick uvelle-Ecosse			• • • • • • • • •		$\frac{3}{1}$	To 400	159 00

^{*} Sur la rive québecquoise de la rivière Ri-tigouche, au-dessus du ras de marée, 14 autres permis de

pêche au saum na ont accordés gratuitement aux colons.

† Sur la rive Nouveau-Brunswick de la rivière Ristigouche, au-dessus du ras de marée. 12 autres permis sont accordés gratuitement aux colons,

Le tableau comparatif suivant indique les recettes et les dépenses depuis 1869:

ÉTAT des dépenses et recettes des pêcheries dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau Brunswick, pendant les années fiscales expirées aux 30 juin 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

			and the contract of	and the transfer	
		1 '-	Ant to		8.35
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
Pisciculture	\$ cts. 2,961 00	\$ cts. 2,894 00	\$ cts. 3,873 00	\$ cts. 3,010 00	\$ cts. 3,600 00
Ontario.		n in mag	and the	And a	e o dina.
Dépenses	7,186 00 2,739 00	8,435 00 6,165 00	10,707 00 5,039 00	8,364,00 4,818,00	8,190 00 4,477 00
Québec.	:	3	i e da l L'art		plomatik UNA
Dépenses	17,660 00 4,585 00	16,410 00 7,997 00	16,084 00 6,290 00	19,537 00 4,569 00	19,403 00 4,928 00
$Nouvelle ext{-}Ecosse$.		er en	and the	. un e	39 q 0 - 1
Dépenses	2,572 00 5,558 00*	9,994 00 1,373 00†	8,794 00 36 00	8.709 00 166 00	8,689 00 159 00
Nouveau-Brunswick.				eng a	
Dépenses	4,172 00 848 00	8.422 00 1,086 00	7,006 00 1,042 00	7,072 00 942 00	7,700 00 647 00
					N 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

lxxxiv

^{*} Perceptions sur permis aux bateaux pêcheurs américains, \$5,558. + Sur les \$1,373 de recettes de la Nouvelle-Ecosse pour 1870, \$1,230 sont des perceptions faites sur les permis accordés aux bateaux pecheurs des Etats-Unis.

ADDENDA.

Les employés au service extérieur du ministère de la Marine et des Pêcheries étaient les suivants, au 31 décembre 1873:

Contrôleurs, assistants-contrôleurs et gardes de phares pour Ontario et en amont	
de Montréal	82
Officiers de la Maison de la Trinité, Québec	8
Officiers de l'agence de Québec, gardiens de phares, etc., en aval de Québec et	
gardiens de phares récemment sous le contrôle de la Maison de la Trivité,	
Montréal	148
Agents, commis, messagers, contrôleurs et gardiens de pharés, gardiens de	
sifflets d'alarme, etc., au Nouveau-Brunswick	51
Agents, commis, contrôleurs et gardiens de phares, gardiens de sifflets d'alarme,	
et employés aux établissements de secours de la Nouvelle-Ecosse	115
	123
Inspecteurs des bateaux à vapeur et commis du président du Bureau	8
Police de havre et de rade, Montréal et Québec	69
Employés aux hôpitaux de marine sous le contrôle du département	49
Préposés à l'engagement des matelots dans le Nouveau-Brunswick et la Nou-	
velle-Ecoses, et leurs députés	8
Officiers des observatoires et observateurs météorologiques, etc., recevant	
traitements	29
Maîtres de havre dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse	16
Examinateurs de capitaines et seconds, et commis du président du bureau	9
Ontariq—Gardes-pêche	30
	28
Gardiens	
Québec.—Commandant de La Canadienne, et équipage	24 33
Gardes-pêche	
Gardiens	27
Nouvelle-Ecosse.—Officier des pêtheries	1
Gardes pêche	29
Gardiens	160
Nouveau-Brunswick.—Inspecteur pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-	
Brunswick	1
Commis	1
Gardes-pêche	34
Gardiens	40
·	

ANNEXES.

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

DIVISION DE LA MARINE.

ANNEXE NO. 1.

service des phares au-dessus de Montréal, pour l'année fiscale expirée 30 juin 1873. ETAT des dépenses du

The state of the s	AND CHARLES AND	CONTRACTOR DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE			THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
A QUI PAYE.	SERVICE.	₩	cts. s ct	cts. \$ cts.	\$ cts.
	SALAIRES ET ALLOCATIONS.				
Isaac Hope.	Une année de salaire comme surintendant des nhares		-		
W Shamen	do comme gard.	Lachine	450	38	
E. S. Johnstone	op do		435	200	02242
T. Hill	do do Pile aux Cerisiers		447	000	
C. Cook	9.6		393	06	
J. Buck	op op		400	06	
N. Orr	do do PHe anx Sements			8	
Tr A P. 1	qo		435	2 2	
W A Falen	op ·		732	88	
Roddiek	qo		435	-	`
Durnan	•	*******	500	8	
0	0.5		435	00	
W. Woodall	,	ron	300	00	
D. Fortier	•			0.9	-
F. Scotheld			950	38	-
A Sutherland	do do Longue Pointe.			,	
P Molueriand	do do			88	
Ĭ	Du jer juillet an 30 septembre,	9.5	92	2	
J. Edwards	Fire année de 101 miller 1	Agate	326	25	
J. Cummins	do		200	2	
A. Hackett	do do Bois Blanc.		435	2.5	
T. Cartier.	op		435	2.5	,
D. Mod. Lambout	g.	:	435		
V. C. Hill	-			- 00	6
G. Collins.	o p	:	135	00	
J. Hoar		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		00	-
J. Prinyer	do J		685	8.8	
D Mokengie	-8-		200		-
Charles Patton	do do Little Current	:	300		
William Sheppard	do 11e Clapperton	hur	350 395	09	
	,			•	

																											× .		•
	· ·	-	-																										
											-	_	,												محسب	-		1	<u> </u>
																													23,925 30
	٠.																					1						1	3,92
		٠, ٠													:													1	C 4
	88	88	88	88	88	38	88	38	88	88	38	88	36	28	 88	88	99	38	0	00	283			100	20.				
	300 300	38	175 300	250	250 00	250	000	88	200	22	98	200	38	88	38	88	200	36	000	36	22.5	9 Q	20	243 75 75 00	22	87 50 150 00	41 97 15 00	33 33	
,	٠.			•					.	• ;	-, u.J	CA C	N 2	1001	— ec	· i	۲	ي در	-	₹ ,	, ",	¥ ¥		22,0	23	æ <u>15</u>	4.4.	ಣ	
	::	::		: :		: 1:	<u>-</u> -					-																	
			:		÷		Ė	: :			: :		:		:		:		:			: :			:	::	::	:	
					:		:	: :	; ;	:	: :	:			: :	:	:	: :	:	: :		::	:		i			:	
	<u>:</u> :	<u>: :</u>	::	::	:		:		: :	:		÷		:	: :	:	:		:			: :	:	•	:			:	
ouis	do No. 3	phare de Beaunarnois Grosse Pointe			:	: :	phare d'alignem't et honée		: :	:	2	:	T.	:	::	÷	÷	: :	÷	: :	:	: :	: 5		÷	<u>.</u> :	3al. comme gar. de 1- 5 te. Moulin-à-Vent, du 26 mai au 30 uin. Alloué pour un Essista 11 aux 3 les Michinieton et A met.	,·.	
ا ئىد	44.	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Fointe McKie De aux Cérisiers		He du Grenadier		t po	Quai d'Oakville	ort Stanley	:	atph., Pte. Claire No.2.	Satture de Green	Helmuskoka, ou du Renard	:		:	:	Nine Mile Point	į	Côteau Landing	Presqu'Isle	gardien temporaire	let ;	0 ju		uni e ie	0 jui	? :	-
Sc		npa			ier.	lle Brûlée	:	9	: :	le Chantry.	lair	ä,	dul	:	: : 2	'Orignal	:	: :	ointe McTavish	, 1	:	ire	ini	au 3		n 90 5e. 5m	3u 3	0	
Į,	- 6	inte	isie	:	nad		rnen	ivi	<u>,</u>		9.00 C.00	Gree Greek	1,0u	0	70 a	:		, ie	avis	hing) <u>:</u> .	por	ler	Ę.] :	gna gna du 1	nai		
hare	ĕ,	ရိုင္က	¥2	hoal	Gre	alée	'alis	Oa.	anle	ntry	đ,	라 말당 1	Koks	oun	Sah	a] •	Ang	le I	E A	Lan	Se	tem	o du	er av		t. I.	261	:	
t.		are osse	aux	Cole Shoal	E:G	He Brûle	re d	is i	Fort Stanley	SP	-p	dire	4us	Parry Sound	Pointe Salmon.	rign	lle aux Anses Pigeon Island	Σ,	5 to	an J	gu']	ien	ich,	112		re S u'Is	du		
ba	7	වීර්	ZH	ပိုး	E E	He	pha	Õ	Por	lle lle	bat.	Dati Tet	Tel	Par	Poi	Ų.	He s Pioe	, E	oin +	Ote	Presqu'Isle	ard	odei	-d-	; :-{	pha Fesq	ent		•
		38t.							٠.	<u>,</u>					- 55			-		_		ı caj	Salaire comme gardien du phare de Goderich, du ler inillet an	21. mars 1873 Sal. comne gard, du phare de Goderich, du Leravril au 30 juin Salaire comne gardien de l'Ile Lonely du 90 milles en 20	nars 1873. Salaire comme gardien de 1711e Loneix du 1000 et 10	six mois de salaire comme gardien de la phare St. Ignace	3al. comme gar. de 1 'te. Moulin-à-Vent, du 26 mai au 30 jum Alloude gour un gasista 1 aux 16s Michiniceon et Aret. A	:	
۰		do Asst.								do Asst, do do													re d	က္ခ်ိဳ		dier	E E	:	
မှ	မှန	5.5	5.5	දිද	3 -8	નુક ફ	9	දි දි	g.	9,6	g.	9-9	ф	ခုန	g.₽,	go	9,8	၉,	g.e	ු _{දි}	දුද	<u>.</u>	op Dpg	e de	":	gar du	Mon	:	•
																					7 . ≻	213	n da	har.	٥	rde	te.	:	
																					ser r no	Ĕ.	dier	du pł ardien	dien	COL	ı. Tark	juju	
					•															8	1 30	E :	2 2	srd.	mars 1873.	laire ur l	de s	ler mai au 30 j uin .	
<u> </u>			v_I																		સ સ 	.v.	nme	of mars 1873 comme gard. ire comme g	Sme	sal pod a	gar r un	i au	
ğ	ခိုင်	දිදි	G-G-	8.6	응.	8,8	မှ.	9.6	9	9,8	ခုန	දි.දි	<u>۾</u>	ခုခ	qo G	3.5	ခွဲ့ဝ	දි ද	3,8	မွ	<u> </u>	Ä	60 8	co nua	[18]	is d	nod Door	ma	
																			-		Du ler juil, an 30 sept. Du ler juil, au ler nov.	1 Ten	Salaire comme gardien d	aire	aire	nocat	oué oué	ler	
<u>:</u>	:	:			: •	::		-	.	 :	-	-			-	-					<u> </u>	<u>Ā</u> Ē	Sa	20 W	Sal	A Six	Sal All	,	141
					:	: :	:		:	: :	:	: :	:	: :	:	:		:	: :	:					:		::		
		:				<u>:</u> :	:		:	: :			:	: :	:					:		•			:				
•			:	: :			:		:	: :			:	: :	:			:		:	: :	:							
į			:				÷		:	: :			:	: :	;			:		:	: :	:	: :	::	:				
:			:	<u>:</u> :	:	: :	:		:	: :			:		:			:		:		: :			:		: .		
:	: :	::	:	: :		: :	:	<u>:</u> :	:			:	:	: :	:		. :	:		:	: :			::	:	• • •	:		-
:	:	non ald	gon.	: :		<u>:</u> :	Son	:	.	:		:	1.07		:	th	i	: :			:	3. ST8.		nald	:	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :			
lore	udr.	Jone	ohn		ace	spie	du	gan.	amp	13	rge	, E	EK6	con	ins.	Bea	avis	e d	:	eur refm	82	Surgess Smithe		Dor.	uo	psoı	re.		
O. Modore	Vea Vielc	McDonald	H. Johnson	Root	Wallace	Gillespie	B. Simpson	Morgan	Ead A. Lambert	Jollins	Lectair	Masson	D. Darke	Mongeon	Hudgins	Mc	W. Davis.	Dumlop Geegan	Glode	E. Frieur	Burgess	L. Burgess	Fidler.	N. McDonald	Solomon	Sim	Kane McIntyre		
ું	O. Veaudry J. Meloche	Geo.	ري. دي د	4	ب ا⊷ ا	10		i Hi	-1 ←	Ö	ゴー	≥.	V. C. Darke	الخرا	ΞĈ	Wm. McBeath	₽¢	ع ن	<u>&</u>	4	<u>,</u>	įĦ	Ę.	$\mathbf{z}_{\mathbf{x}}$	S				
-	-	4		译		- (1	- 1-	,—	- (~		4	- B	<u>ج</u> غ و	41	-1F	-	-5 <	دا ا	æ	45	۱	٦ <u>٢</u>	Ħ	r H	Ħ.	ৰ্ণ	ಪ್ರಕ್ತ		

87 Victoria.

et Cie	ENTRETIEN, RÉPARATIONS, ETC. Gages d'ouvriers et matériaux pour réparations, déplacement et placement de bateaux planes, etc. Lampes, lanternes, mèches, cheminées, etc., etc.		-	1	_	
C.G.	ENTREPIEN, RÉPARATIONS, ETC. es d'ouvriers et matériaux pour réparations, déplacement et placement de bateaux phares, etc					
Gie	es d'ouvriers et matériaux pour réparations, déplacement et placement de bateaux phares, étc pes, lanternes, mèches, cheminées, étc., étc	•				
		12,191 63 3,553 41		pane, aggreente aggreente		
	Peinture, huile, etc Professions Effecteurs	2,304 03 42 00	· .	k O Complete som en greget en en	٠.	
Bronsdon et Patton M. R. Mathewson G. J. Dennes J. T. T. T. C. C.	do Savon, etc., etc.	19 80				
HOI	Centurnees, mectas, etc. Centurnee de sauvetage Réparation de lampes, etc.	237 82 585 47 30 45		**************************************		
	do do Nolissement du Mary Ward, pour dist. les approvisionnem'ts	1,600 00			,	
	Service des bouées.	40 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0			2	
	Nouvelles bouées, etc., posage, etc Remise de chaloupe, phare de la Pointe Plaisante	 264 76 99 44				
P. McKenzie	Unaloupe pour le phare de Little Current	38 00 38 00 38 00				
	Réservoirs en métal pour l'huile. do	180 00 64 00				
J. Geogan O. Veaudry T. G. Trail	Poële, etc. do	13 55 22 50				
Gie	Bois cheminées, etc. Peaux de chamois, etc	20 05 20 85 37	`.			
t Cie	Poss de service, etc., pour le pnare l'resqu'ile. Fret, etc. Plans, tracés, etc.	47 11 22 93 12 00		~		•
G. & S. Watson L. J. Belleveau et Cie. J. Wilson Bou	Deux lampes de cuivre pour le phare de la Pte, Gibraltar. Ferronnerie, etc. Boudes, chanal St. Joseph, Sault Ste. Marie.	167 70 86 72 200 00			. •	

a			1			
	The Author Vergonia authorization					
The state of the s						
57 88 14 35 22 40 79 77 94 04 18 70	35 00 12 96 14 00 8 40 9 45 50 40	10 50 36 74 56 95 18 60 14 40 138 83		1,200 00 1,200 00 370 00 65 42 13,50	9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Reparation de l'habitation Bois Blanc. Transport de chaloupe au phare de Michipicoten Huile, etc., pour le phare de la Longue l'onte Coft de la clôture à la Pointe Gibraltar Bois de construction rour le phare Clapperton Travaux de plombier Travaux de p	do "Spectator" do "Gazette" do "Frantford Courrier" do "Times," Owen Sound	do "Arnprior Weekly" do "Planet" do "Irade Review" Provisions fournies au phare de Goderich	Douest Popuress Habitation des gardiens sur la Rivière Thames Construction de planes d'alignement sur la Kivière Thames Construction de planes d'alignement sur la Kivière Thames. Un tiers des frass d'entretien du phare sur le récif de Col-	Greerer Ptur la saison der 1872 Habitation des gasson der 1872 Acompte du Drise-lame à Goderich Pour chaloupes Frais de route comme surintendant des phares au dessus de Montréal Frais de route, pour surveiller des constructions Irrais de route, pour surveiller des constructions Virpection du phare, Kocher du Cheval Rouge.	Chaloupe. Agrandisement de l'habitation des gardiens, phare d'alignemt. Allocation pour loyer. Selvices comme dessinateur. Diverses petites dépenses. Pouvres de bouées. Posage de bouées, etc.	Carde du bateau phase, Lac Sh. bouns Salaire du ler juillet au 4 août, bhase de l'He Lonely Gages du gardien du phare de Tresqu'ile do pour le trimestre expiré le 31 mars, phare de St. Ignace A veporter
	Press, llaugh et Cie wson.	J. H. Nicholson B. Stephenson Ottawa Times Ottawa Courrier J. Hogg E. Trout	A. talkerge J. C. Darke Thos. Cartier do G.J. Pringer A. et H. Hackett	F. Scholfield. Squires et Cic. H. Cunningham Isaac Hope. Wm. Smith Joseph White Rice I cavis et Cic.	J. McKay G. B. Simpson F. Scholffeld B. Kane B. Billings D. Smith J. Crossen G. B. Simpson	J. B. Belletenille J. Bgan. G. B. Simpson Mine. Andrew Hynes.

BI ON IVIT	That we are thought from the state of the st				
A QUI PAYÉ.	SERVICE.	& cts.	& cts.	6 cts.	& cts.
	Report				
	Entretien, réparations, etcSuite,	ACCESSION OF THE PARTY OF THE P			
ne Andrew Hynes	Mme Andrew Hynes Gages du Ler avril au ler juin Arrérages dus à feu Andrew Hynes do Receveur Général Versennent de la contribution de Andrew Hynes, au fds. de ret. W. Grierson Gages, aux gardiens des phares de l'He Agathe et de Michi		65 42 156 39 5 88 130 30		
H. Smithers eveur-Général	R. H. Smithers Arrérages comme gardien du phare de l'Île Mohawk Seceveur-Général Remise de la balance restante		24 60 63 53	37,174 70	, e
			<u> </u>		φοτ,100 συ
-	A THE RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN THE PER	-			

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine et des Pécheries.

OTTAWA, 30 séptembre 1873.

ANNEXE No. 2.

Etat des dépenses de la Maison de la Trinité de Montréal pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	\$ cts.	8 cts	š.
E. D. David, 12 mois de salaire comme régistrateur et trésorier	1,600 00		
P. E. Cote, do do surintendant des pilotes	1,200 00		
1. Marchand, do do maître	625 00		
D. Rooney, do do commis	800 00		
M. Brennan, do do huissier	500 00		
		4,725 00	
E. D. David, petits déboursés		118 41	
E. D. David, petits déboursés P. Parslow, papeterie H. Morgan et Cie., articles de bureau		194 30	
H. Morgan et Cie., articles de bureau		8 40	
E. D. David, arrérages de salaire depuis le 2 février.		110 00	
Commissaire du havre, loyer de bureau		620 0 0	
Assurance du mobilier à la compagnie d'assurance commerciale		6 25	
	-	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	•
<u>.</u>		5,782 36	
1	-1		

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

OTTAWA, 39 septembre 1873.

ANNEXE NO. 3.

FTAT des frais d'entretien des Phares entre Montréal et Québec, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	\$ cts.	\$ ets
E. D. David, salaires des gardiens de phares	4,213 45	
E. D. David, salaires des gardiens de phares	2,131 22	
rothingham et Workman, ter. etc., etc.	1 4 680 31 4	
A. Bartelance, bouées et reparations au Richelieu	2,151 67	•
x. et J. Groves, vaisselle pour le Richelieu.	1 20 75	
Capitaine Cotté, montant des déboursés, Richelieu	162 25	
P. Dauphinel, hâlage du do		
J. Duval, bois pour le do M. C. White, réparations au do	38 00 2,000 00	
Compagnie d'assurance A. B. sur le do	144 00	
f. et H. Merrill convert, de laine nour la do	43 95	
Morgan et Cie., articles pour le do	24 75	
I. Poulet, do do	203 51	l.,
apitaine Nand, déboursés do		
aulthurst et McPhee, houille pour le do	1.432 69	
H. Bramblay, réparations au Richelieu et déboursés	297 41	
H. Hulbard, longue-vue pour le Richelieu	15 00	
A. Cantin, bassin do	844 90	
Sombriant et Bellerose, ancres de bouées et réparations au Richelieu	777 54	
S. Ross etfils, provisions pour le Richelieu	170 13	
O. et J. McLauglin, houées et travaux au Richelieu	2,166 03	
Sheridan, construction au phare de l'Isle la Pierre	550 00	
Letendre, destruction et reconstruction du phare de l'Île au Raisin	30 00	
Garth et Cie., tubes pour bouées, etc	217 60	
H Hamelin, pour aller à la recherche d'un dragueur	25 00	1
Meilleur, Pouces, etc	316 00	
Meilleur, bouées, etc A. Fitzgerald et Cie, huile incennes et McNaughton, emploi de berges et de navires	635 08	1000
Horner por d'haile	1,051 25 39 86	
Henry, remisage d'huile	24 47	
Dyde et Magor, remisage de lampes	12 50	
Jacques rénarations au phare des Grandines	109 50	
Jacques, réparations au phare des Grondines Larkin, bois pour les phares du havre	22 00	4.,
ie_du Richelieu, fret, etc., phares, Sorel	147 66	
Portilance, trois bouées en fer	450 00	
J. Hayden, surveillance du port de l'Ile à la Pierre	42 25	,
Fairu, lampes, etc	14 08	
Fairn, lampes, etc	45 60	
. M. Bryson, remisage, phares de l'île	40 00	
M. Bryson, remisage, phares de l'ile	9 30	
ibb, Hunter et Doucet, services professionnels	12 00	
Naud, équipement	73 95	
brother, reparations, he Ste. Therese ibb, Hunter et Doucet, services professionnels. Naud, équipement. Meilleur, posage de bouées. Wait, démolition et reconstruction du quai de l'île.	31 50	
. Wait, demolition et reconstruction du quai de l'île	68 88	ě
Paul, améliorations au phare de l'Ile de Grace	17 00	
Beaudet, haussement du phare de Lotbinière. Brossard, améliorations au phare du port St. François	20 25	-
i. Brossard, ameliorations au phare du port St. François	67 10	
Deput construction de la Magalaine	97 85	
Oufresue et McGarity, groceries. Dorval, construction d'une balise, Cap de la Magdeleine. Atwater et Cie, peintures, verres, etc.	44 39 185 80	
Lovell, impressions et annonces	44 95	
M Persuit services professionnels	185 50	
- Raymond, destruction du phare de Deschambault	50 00	
I. M. Perrault, services professionnels Raymond, destruction du phare de Deschambault Desforges, bateau pour le phare-flottant No. 2	35 20	
Paul bois pour phares de navire.	78 00	
L Paul, bois pour phares de navire. Catherine Blais, réparations au phare de l'Islet. L Brossard, réparations au phare du port St. François.	26 00	
I. Brossard, réparations au phare du port St. François	15 00	
3. St. 1 Jerre, construction de phares, Bécancour	76 00	
B. St. 1 rerre, construction de phares, Bécancour. B. C. dit Larose, améliorations au phare de l'ile aux Pins	41 75	
I. Piché, pension du Capt. Cotté, Sorel	25 25	
•		

ETAT des frais d'entretien des Phares, etc.

E. Courchaine, ouvrages de ferblantier à Sorel			
E. Courchaine, ouvrages de ferblantier à Sorel		\$ cts.	\$ cts
E. Courchaine, ouvrages de ferblantier à Sorel	Dominal		
P. E. Cotte, dépenses de voyage, etc. 91 95 J. B. Lachapelle, cèdre pour bouées. 302 25 J. Sheridan, haussement du phare de l'Isle de Grâce. 380 00 A. G. Nish, travaux à des balises. 34 66 D. Giguere, construction de maison à Lavaltrie. 447 25 L. Jones, emploi d'un vapeur, Rivière Richelieu 25 00 Die, de remorqueurs, remorquage jusqu'à la Rivière des Prairies. 84 00 N. La Croix, brise-glace, Isle aux Prunes. 550 00 L. Rodrigue, ouvrage de ferblantier. 13 05 M. Champagne, enlèvement de cailloux à St. Jean. 255 25 Joseph Ethiner, cèdres pour bouées. 234 50 Bethune et Bethune, services professionnels. 79 56 J. et R. White, annonces. 30 74 J. H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel. 300 00 do do petits fdéboursés. 35 00 Hott, Irving et Pemberton, services professionnels. 85 00 L. Langlois, chariage 9 20 J. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile. 40 00 Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie. 11 00 H. Fiché, pension du Capt. Cotte, Sorel. 325 00	T Complete Je forblantion & Sanal	16 69	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
P. E. Cotte, dépenses de voyage, etc. 91 95 J. B. Lachapelle, cèdre pour bouées. 302 25 J. Sheridan, haussement du phare de l'Isle de Grâce. 380 00 A. G. Nish, travaux à des balises. 34 66 D. Giguere, construction de maison à Lavaltrie. 447 25 L. Jones, emploi d'un vapeur, Rivière Richelieu 25 00 Die, de remorqueurs, remorquage jusqu'à la Rivière des Prairies. 84 00 N. La Croix, brise-glace, Isle aux Prunes. 550 00 L. Rodrigue, ouvrage de ferblantier. 13 05 M. Champagne, enlèvement de cailloux à St. Jean. 255 25 Joseph Ethiner, cèdres pour bouées. 234 50 Bethune et Bethune, services professionnels. 79 56 J. et R. White, annonces. 30 74 J. H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel. 300 00 do do petits fdéboursés. 35 00 Hott, Irving et Pemberton, services professionnels. 85 00 L. Langlois, chariage 9 20 J. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile. 40 00 Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie. 11 00 H. Fiché, pension du Capt. Cotte, Sorel. 325 00	E. Courchaine, ouvrages de terbiander à Borel	15 00	
R. Lachapelle, cèdre pour bouées. 302 25 Sheridan, haussement du phare de l'Isle de Grâce 380 00 A. G. Nish, travaux à des balises 34 66 D. Giguere, construction de maison à Lavaltrie 447 25 L. Jones, emploi d'un vapeur, Rivière Richelieu 25 00 Cie, de remorqueurs, remorquage jusqu'à la Rivière des Prairies 84 00 N. La Croix, brise-glace, Isle aux Prunes 84 00 N. La Croix, brise-glace, Isle aux Prunes 13 05 M. Champagne, enlèvement de cailloux à St. Jean 255 25 Loseph Ethier, cèdres pour bouées 234 50 Bethune et Bethune, services professionnels 79 36 Jet R. White, annonces 30 74 G. H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel 300 00 do do petits jdéboursés 79 58 Hot, Irving et Pemberton, services professionnels 85 00 L. Langlois, chariage 9 20 Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 40 00 Jompagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie 11 00 L. Fiché, pension du Capt. Cotte, Sorel 66 25 Sapt. L. Jones, entretien de phares, Rivière Richelieu 325 00 J. Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se sou mettre à la loi relative aux phares 30 00 J. Hervey, emmagasinage d'Auille 16 90 J. Hervey, emmagasinage d'Auille 22 50 P. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares 89 02 Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier 13 70 E. Chanteloup, lampes 141 40 Perrault et Boivenau, pierres pour bouées 152 50 E. D. David, petits déboursés 159 91	o. Osteri, entourages de poete	01 05	
J. Sheridan, haussement du phare de l'Isle de Grâce	I. D. Outle, depenses as voyage, the	302 25	9`
A. G. Nish, travaux à des balises. 34 66 D. Giguere, construction de maison à Lavaltrie	J. Daviden havegement du nhore de l'Itale de Grâce	380 00	
L Jones, emploi d'un vapeur, Rivière Richelieu	A G. Wich francour à das halises	34 66	
L Jones, emploi d'un vapeur, Rivière Richelieu	D. Girmana construction de maison à Lavaltrie	447 25	
Cie. de rémorqueurs, remorquage jusqu'à la Rivière des Prairies 84 00 N. La Croix, brise-glace, Isle aux Prunes 550 00 L. Rodrigue, ouvrage de ferblantier 13 05 M. Champagne, enlèvement de cailloux à St. Jean 255 25 Joseph Ethier, cèdres pour bouées 234 50 Bethune et Bethune, services professionnels 79 56 I. et R. White, annonces 300 74 G. H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel 300 00 do do petits ¡déboursés 85 00 E. Langlois, chariage 9 20 E. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 40 00 Jompagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie 11 00 H. Piché, pension du Capt. Cotte, Sorel 66 25 Sapt. L. Jones, entretien de phares, Rivière Richelieu 325 00- J. Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares 30 00 I. B. & L. Ladebouce, Relevé de la profondeur d'eau du Lac St. Pierre, 1872 100 00 J. Hervey, emmagasinage d'huile 22 50 P. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares 89 02 Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier 13 70 <t< td=""><td>I. Jones emploi d'un vaneur Rivière Richelieu</td><td>25 00</td><td>j .</td></t<>	I. Jones emploi d'un vaneur Rivière Richelieu	25 00	j .
N. La Croix, brise-glace, Isle aux Prunes. 550 00	Cie de remorqueurs remorqueure insqu'à la Rivière des Prairies	84 00	
Joseph Ethiner, cèdres pour bouées 234 50 Bethune et Bethune, services professionnels 79 56 Let R. White, annonces 30 74 J. H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel 300 00 do do de petits [déboursés 79 58 Holt, Irving et Pemberton, services professionnels 85 00 Langlois, chariage 9 20 Langlois, charia	N La Croix brise-glace Isle any Prines.	550 00	
Joseph Ethiner, cèdres pour bouées 234 50 Bethune et Bethune, services professionnels 79 56 Let R. White, annonces 30 74 J. H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel 300 00 do do de petits [déboursés 79 58 Holt, Irving et Pemberton, services professionnels 85 00 Langlois, chariage 9 20 Langlois, charia	L Rodrigue ouvrage de ferblantier	13 05	
Joseph Ethiner, cèdres pour bouées 234 50 Bethune et Bethune, services professionnels 79 56 Let R. White, annonces 30 74 J. H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel 300 00 do do de petits [déboursés 79 58 Holt, Irving et Pemberton, services professionnels 85 00 Langlois, chariage 9 20 Langlois, charia	M. Champagne, enlèvement de cailloux à St. Jean	255 25	
Bethune et Bethune, services professionnels. 1. et R. White, annonces. 3. de H. Bramley, salaire comme Maitre de Havre intérimaire, Sorel. 3. do do petits jdéboursés. 3. do do do do do petits jdéboursés. 3. do do do do do petits jdéboursés. 3. do do do do do do do petits jdéboursés. 3. do do do do do do do do la justification jde ju	Joseph Ethier cèdres pour houées	234 50 1	
do do petits jdéboursés 79 58 Holt, Irving et Pemberton, services professionnels. 85 00 L Langlois, chariage 920 L Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 40 00 Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie 11 00 H. Piché, pension du Capt. Cotte, Sorel 66 25 Capt. L. Jones, entrétien de phares, Rivière Richelieu 525 00-5 L Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares 30 00 L B. & L. Ladebouce, Relevé de la profondeur d'eau du Lac St. Pierre, 1872 100 00 L Hervey, emmagasinage d'huile 16 90 L de Lanaudiere, \$\frac{3}{2}\$ de rente de Lavaltrie 22 50 P. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares 89 02 Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier 13 70 E. Chanteloup, lampes 141 40 Perrault et Boiveneau, pierres pour bouées 152 50 E. D. David, petits déboursés 199 91	Bethune et Bethune, services, professionnels	79 56	
do do petits jdéboursés 79 58 Holt, Irving et Pemberton, services professionnels. 85 00 L Langlois, chariage 920 L Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 40 00 Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie 11 00 H. Piché, pension du Capt. Cotte, Sorel 66 25 Capt. L. Jones, entrétien de phares, Rivière Richelieu 525 00-5 L Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares 30 00 L B. & L. Ladebouce, Relevé de la profondeur d'eau du Lac St. Pierre, 1872 100 00 L Hervey, emmagasinage d'huile 16 90 L de Lanaudiere, \$\frac{3}{2}\$ de rente de Lavaltrie 22 50 P. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares 89 02 Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier 13 70 E. Chanteloup, lampes 141 40 Perrault et Boiveneau, pierres pour bouées 152 50 E. D. David, petits déboursés 199 91	J. et R. White annonces.	30 74	
do do petits jdéboursés 79 58 Holt, Irving et Pemberton, services professionnels. 85 00 L Langlois, chariage 920 L Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 40 00 Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie 11 00 H. Piché, pension du Capt. Cotte, Sorel 66 25 Capt. L. Jones, entrétien de phares, Rivière Richelieu 525 00-5 L Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares 30 00 L B. & L. Ladebouce, Relevé de la profondeur d'eau du Lac St. Pierre, 1872 100 00 L Hervey, emmagasinage d'huile 16 90 L de Lanaudiere, \$\frac{3}{2}\$ de rente de Lavaltrie 22 50 P. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares 89 02 Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier 13 70 E. Chanteloup, lampes 141 40 Perrault et Boiveneau, pierres pour bouées 152 50 E. D. David, petits déboursés 199 91	G. H. Bramley, salaire comme Maitre de Hayre intérimaire, Sorel	300 00	
2. Langlois, chariage 920 2. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. Mait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. Mait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. La compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie 1100 2. Lapt. L. Jones, entretien de phares, Rivière Richelieu 325 00- 2. Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares 3000 2. B. & L. Ladebouce, Relevé de la profondeur d'eau du Lac St. Pierre, 1872 19000 3. Hervey, emmagasinage d'huile 1690 3. de Lanaudiere, \$\frac{3}{2}\$ de rente de Lavaltrie 2250 2. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares 8902 2. Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier 1370 3. Chanteloup, lampes 141 40 2. Chanteloup, lampes 152 50 2. D. David, petits déboursés 152 50 2. D. David, petits déboursés 152 50 2. D. David, petits déboursés 152 50 2. D. David, petits deboursés 152 50 2. D. David, pe	do do petits idéboursés	79 58	
2. Langlois, chariage 920 2. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. Mait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. Mait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile 4000 2. La compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie 1100 2. Lapt. L. Jones, entretien de phares, Rivière Richelieu 325 00- 2. Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares 3000 2. B. & L. Ladebouce, Relevé de la profondeur d'eau du Lac St. Pierre, 1872 19000 3. Hervey, emmagasinage d'huile 1690 3. de Lanaudiere, \$\frac{3}{2}\$ de rente de Lavaltrie 2250 2. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares 8902 2. Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier 1370 3. Chanteloup, lampes 141 40 2. Chanteloup, lampes 152 50 2. D. David, petits déboursés 152 50 2. D. David, petits déboursés 152 50 2. D. David, petits déboursés 152 50 2. D. David, petits deboursés 152 50 2. D. David, pe	Holt, Irving et Pemberton, services professionnels	85 00	
Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie	C. Langlois, chariage	9 20 1	
Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie	G. Wait, installation et déplacement du phare du quai de l'ile	40 00	
H. Piché, pension du Capt. Cotte, Sorel	Compagnie d'Assurance Commerciale, assurance du phare de Lavaltrie	11 00	
J. Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares	H. Piché, pension du Capt. Cotte, Sorel	66 25	
J. Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se soumettre à la loi relative aux phares	Capt. L. Jones, entretien de phares, Rivière Richelieu	325 00~	
J. Hervey, emmagasinage d'huile. 16 90 3. de Lanaudiere, \(\frac{3}{2}\) de rente de Lavaltrie 22 50 25 0 25	J. Small, petite embarcation, pour aborder les navires et leur enjoindre de se sou-		
J. Hervey, emmagasinage d'huile. 16 90 3. de Lanaudiere, \(\frac{3}{2}\) de rente de Lavaltrie 22 50 25 0 25	mettre à la loi relative aux phares	30 00	
### de Lanaudiere, ### de rente de Lavaltrie	J. B. & L. Ladebouce, Relevé de la profondeur d'eau du Lac St. Pierre, 1872		
P. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares. Provse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier. 13 70 E. Chanteloup, lampes. Perrault et Boivenau, pierres pour bouées. 152 50 E. D. David, petits déboursés. 267 16 30,943 23 Montant transferré de la construction de phares entre Québec et Montréal. 199 91	J. Hervey, emmagasinage d'huile		
Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier	3. de Lanaudiere, ₹ de rente de Lavaltrie		
E. Chanteloup, lampes 141 40 Perrault et Boiveneau, pierres pour bouées 152 50 E. D. David, petits déboursés 267 16 Montant transferré de la construction de phares entre Québec et Montréal 199 91	P. S. Ross Bros., provisions pour les bâteaux-phares		
E. D. David, petits déboursés	Prowse et fils, réservoirs et ouvrages de ferblantier	13.70	
E. D. David, petits déboursés	E. Chanteloup, lampes	141 40 [
Montant transferré de la construction de phares entre Québec et Montréal 30,943 23 199 91	Perrault et Boiveneau, pierres pour bouées	152 50	
Montant transferré de la construction de phares entre Québec et Montréal 199 91	E. D. David, petits déboursés	267 16	
Montant transferré de la construction de phares entre Québec et Montréal 199 91		30 042 09	
	Montant transferré de la construction de nhares entre Québec et Montréel		
31,145 14	recommenta anamazonto do na compandoment de busaçes entare Aneneo en Montaga.	100 01	21 149 14
	· ·	1	91,149 14

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine, &c.

OTTAWA, 30 septembre 1873.

ANNEXE No. 4.

RAPPORT DE LA MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

Le Conseil a tenu 80 séances pendant l'année.

Sur différentes affaires que le gouvernement de la province de Québec lui a renvoyées, le conseil a fait rapport, ainsi qu'à l'égard de demandes de lots de grève. etc., dans le port de Québec.

ENREGISTREMENT DES BATEAUX

En conformité du règlement passé par cette corporation le 3 mai 1872, et sanctionné le 1er juin suivant, 177 bâteaux ont été numérotés et enregistrés par le secrétaire-trésorier.

Poursuites Judiciaires.

Vingt-six poursuites contre des pilotes et autres, pour infraction des règlements relatifs aux pilotes et au havre, ont été intentées devant le conseil et expédiées.

SAUVETAGE.

Huit cas de sauvetage ont été soumis à l'arbitrage de la corporation, qui a décidé à leur égard.

PILOTES.

Pendant l'année, six pilotes ont été mis à leur pension et quatre sont morts, laissant à 218 le nombre de la liste le 30 juin dernier, y compris les cinq temporairement suspendus, 4 sur la liste des malades, et 6 ayant charge de steamers, de phares et de navires.

APPRENTIS PILOTES-

Un apprenti a été commissionné.

Trente-nouf jeunes gens font actuellement leur apprentissage sous la corporation des pilotes, et trois anciens apprentis ont été renvoyés à un autre examen.

NAUFRAGES.

Des navires nautragés dans le fleuve en bas de Québec, le seul qui fasse obstacle à la navigation est l'Annette, échouée en vue de la Pointe St. Roch, dans la traverse sud, à environ 3 brasses à l'eau basse.

Selon les instructions du ministère de la marine et des pêcheriee, des soumissions ont été demandées pour faire enlever de là ce navire, mais une seule a jusqu'ici été reçue, et la somme demande pour cette entreprise est de \$80,000.

Les navires naufragés Médina et Préciosa ne font aucunement obstacle à la navigation,

vu qu'ils ont coulé à une assez grande profondeur.

Des bouées indiquent aux navires fréquentant le fleuve qu'ils ne doivent pas jeter l'ancre

à ces endroits, de crainte qu'elle ne s'accroche à leurs débris.

Les mâts, espars, etc., du Chryseis, vis-à-vis Saint-Jean-Port-Joli, ayant été emportés par les glaces, il n'y a plus là d'obstacle à la navigation.

PERTE D'ANCRES ET DE CHAINES.

Encore cette année, pluisieurs navires ont laissé échapper leur ancre et chaine à différentes places du havre et du fleuve, savoir : 10

En bas de Québec.

Le	navire	Laurel	1	ancre	et 15	brasses	de	chaîne.
	66	Paragon	2	"	5 0			66.
	44	Contest	2	. 46	45	"		"
	"	Underwriter	2	"	120	"		"
	"	Nelson			70	"		"

Dans le Havre.

1	a barque	Marion	1	ancre	et 45	brasses	de	chaîne
	"	Clydesdale	1	66-	30	66		"
	. 66	Ragner	1	"	20	66		. "
-		Bomerany.	1	"	45	"		"
]	∡a goëlette	Steward	2	` ((95	66		"
]	a barque	Wolf ville	1	"	. 8	"		"

S'ils ne sont pas retirés, ils contribueront à la formation d'obstacles.

Le Parlement a voté une somme de (\$10,000) pour faire disparaître ces obstacles du havre, mais elle est trouvée trop au-dessous de ce que coûteront ces travaux.

BUREAU DU HAVRE.

986 déclarations d'arrivages de navires dans le havre ont été faites à ce bureau. Les effets suivants, recueillis et sauvés dans le port de Québec, ont aussi été déclarés:—

Bois à la dérive	2,062 pièces.
Chaloupes	22
Ancres	5
Chaînes	4

Des extraits imprimés des règles et règlements du havre ont été distribués à bord de 559 navires à leur arrivée dans le port.

Il a été fait rapport de 31 accidents sur les navires, et copie en a été expédiée au ministère de la marine et des pêcheries.

BUREAU DU SURINTENDANT DES PILOTES.

Ci-suivent les rapports de pilotes reçus et enregistrés à ce bureau :-

Pilotage	en remontant	le fleuve	1,341.
	en descendant		1,327.

Les apprentis pilotes ont fait deux voyages d'exploration du chenal nord du fleuve Saint-Laurent, sous la conduite du surintendant.

L'acte concernant le pilotage de 1873 met fin à ce service, ce qui prive les apprentis de l'aide que leur donnait ainsi le surintendant à l'égard des chenaux nord et sud du fleuve.

FONDS DES PILOTES INVALIDES.

Nombre des pensionnaires de ce fonds, le 31 décembre Pilotes invalides	
Emants de photos	Total
Nombre de pilotes secourus	12

Total	des recettes du fonds durant l'année expirée le 31 décem Droits de tonnage.	bre 18 \$7,930	72°;— 35
	Capital et intérêts sur prêts	5,053 109	· 30
	Total\$	13,083	65
	Payements faits sur ce fonds.		
	Pensions	10,762 636 5 05	00
	Total\$	-	
	Etat du fonds des pilotes invalides de Québec, le 31 décembre	1873:	
	Argent prêté\$	57,089 282	
	En caisse	3,496	
	A déduire, arrérages de pension dus	50,870 457	
ž	Total\$	30,412	20
CET	res et dépenses de la Maison de la Trinité de Québec, p expirée le 30 juin 1873 :—	'ENDAN'	r L'AN
	Recettes.		
	Reçu de la caisse publique par le ministère de la marine et des pêcheries	\$8,021 34	
	Total, §	8,055	16
-	Dépenses.		
:		\$6,653 242 615 458 34	00 82 34 16

Maison de la Trinité, Québec, 23 septembre 1873.

> A. LEMOINE, Secrétaire-Trésorier.

51 84

Total..... \$8,055 16

Naufrage de l'Annette.....

DEPENSES de la Maison de la Trinité, Québec, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	\$ cts.	\$ cts
A. LeMoine, 12 mois de salaire comme Secrétaire-Trésorier Vital Tetu, 12 mois de salaire comme Maitre F. Gourdeau, 12 mois de salaire comme Maitre de Havre. John Smith, 12 mois de salaire comme Surintendant des Pilotes A. Lindsay, 12 mois de salaire comme Assistant Secrétaire-Trésorier P. Chatigny, 12 mois de salaire comme Messayer J. Eden, 12 mois de salaire comme Maitre de Havre, Gaspé J. Cassidy, 12 mois de salaire comme Maitre de Havre, Amherst C. Sullivan, 11 mois de salaire comme Assistant Maitre de Havre	1000 00 1600 00 1200 00 1200 00 120 00 124 92 49 92	7353 18
E. Pelletier, services professionnels. Alleyn et Creveau, Services Professionnels. Langlois, Augus & Cie., services professionnels.	35 90	,
F. Healy, Carte de la Puissance. P. Chatigny, petits déboursés. L. Huot, 1 année d'abonnement au "Le Canadien". J. J. Foote, publication de Règlements. Penny, Wilson et Cie., Annonces dans le "Herald".	4 00 1	
A. Cote, Publication de Réglements. T. Chartre, tuyaux de poêle Daw & Jarvis, New Lead Line. F. Gourdeau, frais de route	82 72 12 65 2 70 11 10	
L. H. Huot, Impressions. J. Smith, à compte pour frais de route. Imprimeur de la Rsine, abonnement à la "Gazette Officielle" Arel & Cie., réparation d'un fauteuil	4 30 5 00 5 00	
G. J. Carey, annonces	14 40	667 82
Total	ľ	\$8021 00

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

OTTAWA, 30 Septembre 1873.

ANNEXE No. 5.

ETAT de la dépense pour le compte des steamers fédéraux pour l'année expirée le 30 juin 1873.

		. 1	
"Napoleon III."	\$ cts.	\$ cts.	
Capitaine Gourdeau, 12 mois de salaire comme capitaine	900 00 5,583 30	6,483 30	
L. Marois, provisions L. Arel do R. et R. M. Shaw, provisions	310 73 1,249 38 292 66		
J. Eden do	165 93 162 07 46 73		
Mrs. Powell do T. H. Green do M. Plumandon do	26 25 17 82 47 69		
J. B. Thibedeau do	281 90 9 70	2,610 86	
Archer et Cie., réparations	35 00 780 77	2,010 80	
J. Marmen do F. N. Marchand do J. Peters do	85 71 6 08 110 84		,
L, Guérard do J. M. Jardivel do G. Phillips do	58 00 196 15 501 95	j	
G. Bisset do H. T. Chaloner do T. Robertson et Cie., réparations	687 15 60 00 46 72		
Tweedell et Campbell do Ross et Co. do L. Villeneuve do	5 40 22 00 9 90	# .	,
B. Huot do T. Drysdale do W. Barbour do	38 60 55 25 428 75		
C. et W. Wurtell S. Bedard, réparations Archer et Cie., réparations	20 39 184 87 32 35		•
Crawford et Fils, charbon de terre		3,365 88 1,372 47 306 00	
T. Giblin, W. Barbour, remisage de charbon, etc. S. J. Shaw, provisions de navires. A. Gilmour, hivernage.		160 85 227 79 78 60	
M. Blais, do D. Morgan, uniformes Renfrew et Marcou, uniformes.		50 00 114 90 30 00	,
Mrs. Rouillard, blanchissages	,	132 00 8 50 36 00	. (
Hamel et Frères, vêtements. F. O. Vallerand cheminées, de lampe etc. Dinning et Webster, rebuts de coton. J. Groud et Frères, médecines		217 34	
L. Guerard conssins	1	1 14 30 1	
R. Blakeston, voiles. M'Catey, Dolbec & Cie, verrerie T. Berrigan, charroyage C. et W. Wurtell, ancres		10 50 10 00 80 50	**
E E. Buteau, petits déboursés		388 80	15,821
A reporter			15,821 4
14			

ETAT des dépenses du service des vapeurs fédéraux, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

600	juin 1873.—Suite.			
	,	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
25	Report			15,821 46
Capitaine Marmen, 12 mois de J. U. Gregory, bordereau des	salaire comme capitaine officiers et de l'équipage	900 00 4,289 11	5,189 11	
F. Plamondon, do L. Arel do R. et A. M. Shaw do Nolan et Cie. do R. et R. M. Call do		303 52 34 36 1,105 64 232 30 118 37 551 44	5,100 11	
F. Laflamme do Archer, Leduc et Cie, do M. Dickey do J. B. Thibedeau do Mrs. Powell do		95 00 218 55 15 50 17 70 9 40 32 65 11 30	9 745 79	: ÷ .
Tweedell et Campbell do . C. et W. Wurtell do . Carrier, Lane et Cie. do . S. Bédard do . P. Whitty do . B. Huot do .	.s	435 00 160 00 558 98 1,416 46 143 06 187 78 78 30	2,745 73	
J. M. Tardivel do J. Roche do L. Gagne do J. Peters do G. T. Phillips do G. Bissett do Archer et Cie. do S. J. Shaw do .		9 00 119 30 140 90 1,017 10 14 83 302 25 161 86 22 00 22 60		
S. Carroll do Mad. Foster, couture	ce coton.	36 25 -381 30	5,206 97 10 85 132 00 122 20 - 0 90 311 25 101 50 180 00 432 00 114 89 27 50 176 71 8 15 14 00 28 38 9 03 4 00 32 80 3 12 31 50 21 00 8 00 10 00 20 70 5 00	
E. E. Buteau, petits déboursé	S.,,,,	,	8 32 350 95	15,306 56
•	A reporter			31,128 02

ETAT des dépenses du service des vapeurs fédéraux, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

<u>.</u>		30	juin 1873.— <i>Su</i>	rite.			
	***************************************				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
*	,		T)	1	:		31,128 02
	$^{"}\mathbf{L}_{I}$	DY HEAD."	Report				01,120 0
H. W. Johnston, bor	dereau d	es officiers et de	l'équipage			7,808 37	
Lordly et Stimpson, T. N. Wilson	provision	ns		••••	167 88		
T. N. Wilson	do	**********		••••	24 50 508 77	í	
James Scott J. Parker et fils	do				662 80	[*
G. J. Hamilton	do				39 56	. `	
H. et W. Meagher	do do				165 11 44 79	, [
G. Hutchings W. H. Joes et Cie	do				424 24	· j	
W. H. Joes et Cie. Hon. W. Muirhead W. H. Naufts G. Matson	do				130 83	` [,
W. H. Naufts	do				327 98 j		*
G. Matson J. J. Scriver	do do				21 88 126 02	}	
H Cook	do				150 00		`
H. Cook R. J. Sweet Mad. Savage	$\mathbf{d}\mathbf{o}$	************		••••	81 63		
Mad. Savage	do		• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • •	4 90		* .
Brackett et Duffy,	do do				24 90		•
D. Ross A. Kane	do			,	2 50		
					1 68	2,909 97	
R	Réparatio	ns extraordinair	·es.		, ,	2,303 01 1	
Cochran et Rogerson	-			ľ.	130 00		
J. E. Turnbull, mor	ulures	du steamer			61 00	1	
T D Dootte coioco	do boia	do comunido		1	119 21	. 1	
J. Harris, articles e	n fonte	<i></i>	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••	244 78 558 87		
J. Harris, articles e A. Rowan, plomberi Allan, frères, fonte G. Fleming et fils, re W. Ring, bois de ser J. Mullally, charroy					416 86	1	
G. Fleming et fils, re	paration	s aux bouilloire	s		339 74		•
W. Ring, bois de ser	vice	•••••••	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	••••	112 08 16 40		
					149 15		
J. et T. McAvity et Leonard et Wetmore	fils, ferr	onnerie			931 15	ļ	
Leonard et Wetmore	, bois de	construction		2	2,379 90	•	
i nurston et Oie ta	DIS				94 22 140 46	1	
A. Quick, articles de R. A. Knight, blan	c de ploi	mb			478 60		
R. P. et. W. H. Star	r. charbo	n de terre			120 75		
E. Ross, rames G. Hutchinson, div S. Tufts, provisions, J. E. Tool		••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••	8 88 26 26		
S. Tufts, provisions,	homme	8 			74 49		4
J. E. Tool	lo	********	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		5 60		
Coughlan et Cie. of A. Warner, pension A. Wells, baromètre	io			•••••	139 91 74 38		
A. Warner, pension A Wells, baromètre	ue requi	tpage			16 50		
C. H. Wright et Ci	e., comp	as			35 00		
C. H. Wright et Ci C. J. Berryman, di W. Ring, gages d'ou	vers			••••	1.75		
W. King, gages d'oi	ivriers	••••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		512 67	7,188 61	
M. Phelan, peintura J. Hoyt	age, etc.				183 76	1,200 02	
J. Hoyt R. R. Call	charbon				224 00		
R. R. Call Cie de charb. Acadie	αο	• . • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••	469 03 1,143 20		
Prvor et Davis	do	 .		[315 50		
W Roche inn che	whon			1	507 88		
J. Stairs, huile d'ol	ive		********	• • •	139 45 23 01		
D. McArthur. ean.	e de terc	TAMES			6 00		
J. O. Brown, lettra	ge	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	*******		4 80		
D. McArthur, eau. J. O. Brown, lettra J. Hunter, latrines. Mrs. Wells, blanch J. P. Mott, savon,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••	49 50 3 00	{	·
J. P. Mott. savon	etc				133 96		,
Fraser, Reynolds et	Cie., bla	nc de plomb etc	*******		195 52	1	
*		1	L reporter		3,606 62	17,906 95	31,128 0
		•	16		-,	,,	

Etat des dépenses d'entretien des vapeurs fédéraux, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
G. T. Seymour, chaînes en fer T. N. Hibbon et Cie, papeterie	15 00	, ,	
T. N Hibbon et Cie, papeterie	18 50		
Robertson et Uie, ouvrages en ier	4 50 30 95		
Capt. Clarke, do E. Marvin, quincaillerie, etc	382 04		
T Smart transit	541 91		
J. Spratt, travail. J. Dickson, tuyau de poële	15 50		
S. Sea, charpenterie	200 50	1	
Burns et Edwards, toile cirée	45 00	1	
Hibbins et Cie, papeterie	15 50	1	
T. H. Long et Cie, annonces	4 00	i i	
D. W. Higgins, do	5 00	1	
J. A. Rymer, usage du quai	20 00	i 1	
J. A. Richards et Cie, fer	47 00	1	
Stafford et Hickson, suif	1 25 00		
John Dixon, tuyeaux de cuivre	71 90	1	
Cle Baie d'Hudson, bourrelet en caoutchouc	1 87 00	i !	
J. Rodelle, cordes	37 50		
J. H. Booth, divers	30 75	j j	
G. G. Asken, combustible	6 00	Ì	
Sproat et Cie, do	5 00	i l	
J. Murphy, travail. Capt. Clarke, diverses réparations. T. C. Jones, divers	2 50		
Capt. Clarke, diverses réparations	49 68		
T. C. Jones, divers	15 00		
E. Harrison, do	6 00	į į	
Hibbon et Cie, cartes	6 00	1	
H. E. Beckwith, globes	15 00	(
Capt. Cooper, divers.	20 00	0 = 10 0 =	
J. W. Pierce, dépenses diverses, pour le mois de juillet 1872	622 16	3,710 35	15,984 72

COMPTE GÉNERAL.

		···	
J:	3		
· ·	\$ cts.	\$ cts.	\$ ct
[. U. Gregory, salaire d'une année comme agent	1,600 00	}	
E. E. Buteau, do do commis	600 00		
A. Blanchette, do do commis			
		2,800 00	
Iitchell et Cie, charbon		10,080 00	*
rawford et Cie, do		765 75	
. Eden do		280 00	
. Marmen do	• • • • • • • • • • • • •	12 50	
. Gagné, pour avoir empilé du charbon		137 90	
do réparations au quai		278 91	
Bovin, approvisionnements Marmen, charriage		$\begin{array}{c} 31 \ 20 \ 14 \ 75 \end{array}$	
H. Huot, impressions		40 40	
Litchell et Cie, approvisionnements		626 15	
L. Paradis beurre		290 89 1	
lad. Tëtu, provisions		36 49	
et R. M. Shaw, provisions	•1	226 35	
Itzgerald et Cie. huile	.1	195 50	
amei et Freres, marchandises sèches		126 56	
Labelle et Ole, Sacs.		8 00	
. Fraser, fret		31 90	
B. Chouinard, fret sur charbon		472 00	į
Carroll, impressions	· [37 50	İ
A more autou			
A reporter			

ETAT des dépenses d'entretien des vapeurs fédéraux, pour l'année fiscale expirée le 30 jui 1873.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts
Report			
ron Clad Paint Co., peinture D. Davidson, instruments nautiques M. Tardivel; peinture M. Tardivel; peinture M. A. Campbell, café Archer et Coy, bois de service Eden, droit de quaiage sur charbon Middleton et Dawson, papeterie Johnston, co Paquet B. Colligan, papeterie Johnston, co Paquet B. Colligan, papeterie Middleton et Cie, fret Berrigan, charroyage de neige Wray, sciage de bois Guerard, réparations au quai Chemin de fer du Grand Trone, fret Lasault et Langlois, serv, professionnels in re la "Reine Victor E. E. Buteau, divers déboursés	a.	7 50 129 05 99 35 91 00 212 00 71 97 51 81 1,904 71 14 08 12 50 16 10 5 13 20 00 11 00 15 00 13 55	
Section 1985			\$92,742 34

ETAT des dépenses portées au compte des subventions pour l'année fiscale expirée le 30 ; uin 1873.

Compagnie des bâtiments à vapeur de Québec et des ports du golfe—	\$ cts.	\$ cts
Entretien de bateaux à vapeur voyageant entre Québec et les provinces ma- ritimes. Compagnie de navigation de l'Île du Prince Edouard—	15,000.00	-
Entretien de bateaux à vapeur voyageant entre Charlottetown et Pictou	1,557 34	16,557 00

WM. SMITH,

Député du Ministre de la Marine, etc.

OTTAWA, Octobre 87

ANNEXE No. 6.

RAPPORT DE L'AGENT DE LA SUCCURSALE DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES A QUEBEC, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES, AGENCE DE QUÉBEC, 23 septembre 1873.

Honorable P. MITCHELL,
Ministre de la Marine et des Pécheries,
Ottawa.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de cette agence du

ministère, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Les améliorations importantes que vous apportez chaque année à la navigation par la construction d'un si grand nombre de nouveaux phares et de sifflets d'alarme, en outre de ceux qui sont déjà en opération, et l'administration des vapeurs fédéraux, bouées et balises, établissements de secours pour les marins en détresse, de la police de rade et de marine pour la protection des pêcheries et les établissements de pisciculture, et toutes les autres matières qui peuvent se présenter ici, ont activement occupé le personnel de cette agence du ministère.

Les dépenses faites durant l'année expirée le 30 juin 1873, ont été comme	
Entretien des phares, bouées et balises	\$65,545 00
Construction do do	26,300 00
Vapeurs fédéraux	51,753 18
Police de rade	
La Canadienne	7,800:00
Police de marine	6,200 00
Piscisculture	
Total	\$177,298 18

Quand je considére les services variés que rend cette agence, je ne puis m'empêcher de penser que j'aurais rempli mes fonctions avec bien plus de difficulté, sans les conseils pratiques que vous et votre habile député m'avez donnés, et je vous offre avec le plus grand respect mes remerciements pour la courtoisie et la promptitude avec lesquelles vous avez toujours répondu aux communications et aux demandes faites au sujet de cette agence.

J'ai aussi beaucoup de plaisir à déclarer que les employés de votre ministère à Ottawa ont fait preuve à mon égard de cet esprit de corps que vous avez créé parmi eux, et je dois les remercier du concours bienveillant qu'ils m'ont donné dans l'exécution des devoirs

de ma charge.

Je dois aussi beaucoup aux iofficiers sous mon contrôle pour le bon vouloir et l'activité avec lesquels ils ont exécuté les instructions que vous m'aviez chargé de leur transmettre.

Sous leurs titres respectifs, je vais essayer de placer devant vous les détails des divers services, avec l'état des dépenses s'y rapportant.

 $4-2\frac{1}{2}$

SERVICE COTIER ET FLUVIAL.

PHARES, SIFFLETS D'ALARME, DÉPÔTS DE PROVISIONS, BOUÉES ET BALISES.

(Pour plus ample description voir la liste des phares de la Confédération du Canada.)

Le district sous le contrôle de cette agence comprend les phares sur la rivière Richelieu, entre Saint-Jean et la frontière, ceux qui se trouvent entre le havre de Montréal et le Platon, en amont de Québec, ci-devant contrôlés par la Maison de la Trinité de Montréal, et ceux entre Portneuf et le détroit de Belle-Isle, y compris les phares du Labrador, de la rive nord de Terre-Neuve, des îles de la Madeleine, de la baie de Gaspé, et de la baie des Chaleurs. Il y a maintenant en opération 94 phares, 8 bateaux-phares, 6 sifflets d'alarme, 8 canons d'alarme, 51 bouées sur le fleuve Saint-Laurent, en aval de Québec, 10 sur la rivière Saguenay, 3 dans la baie de Gaspé, et celles des îles de la Madeleine, 55 balieses, 7 dépôts de provisions pour les marins dans la détresse, et les phares suivants en voie de construction, lesquels seront en opération avant la soumission de mon prochain rapport, savoir :—pointe Saint-Jean, île d'Orféans, Métis, Rimouski, Pointe-aux-Maquereaux, Bonaventure, cap du Désespoir, Gaspé, île de l'Entrée, îles de la Madeleine et White Head, près de Percé, Gaspé.

Dans le cours de la dernière saison, je visitai en personne les phares entre Québec et l'île-aux-Œufs; je le trouvai en excellente condition. Ceux plus loin ont été inspectés par les capitaines Marmen et Goudeau et M. Barbour, et on a fait toutes les réparations et améliorations nécessaires à leur bonrfonctionnement. Tous les phares situés dans partie inférieure du district ont été pourvus de pa ratonnerres et sont d'ailleurs protégés contre le feu, et dans plusieurs cas on a solidifié les tours avec des appareils en métal pour les mettre en état de résister aux tempêtes. On a procuré aux gardiens des différents dépôts des bouées de sauvetage, des remèdes, des provisions et des vêtments. Fous ces phares possèdent une réserve de châssis et de contrevents en cas d'accidents. Aux différents voyages, es vapeurs lourdements chargés de provisions, ont été bien occurés. Les deux visites annuelles - au lieu d'une seule comme auparavant—ont été d'unpgrand avantage à ce service, et m'ont permis de pourvoir, au second voyage, aux besoins qui av aient été remarqués lors du premier et qu'on ne pouvait satisfaire sur-le-champ. L'huile foiurnie par MM. F. A. Fitzgerald et Cie était d'une bonne et durable qualité. Les chemnées et les mêches fournies par MM. Chanteloup, de Montréal, et F. O. Vallerand, de Québec, étaient de la meilleure qualité. Je trouve à présent que les gardiens comprennent leur besogne, que les puissantes lampes circulaires de M. Chanteloup, l'emportent sur toutes celles dont on ait fait l'essai, et je recommande qu'on s'en serve partout où se fait sentir la nécessité d'une forte lumière. Les capitaines de navires ont reconnu l'avantage des sifflets et canon d'alarme pendant les brouillards et les tempêtes de neige.

Cette saison, j'ai visité personnellement les phares ci-devant contrôlés par la Maison de la Trinité de Montréal, dans le but de les placer sous les mêmes règles que ceux dont j'avais eu jusque-là la direction, et de faire rentrer dans ce rapport les observations que me suggérerait l'état de chacun d'eux. Les phares sur la rive nord du Nouveau-Brunswick ont été appro-

visionnés par le steamer Napoléon III, lors de son premier voyage à cette saison.

PHARES ENTRE SAINT-JEAN, PROVINCE DE QUÉBEC, ET LA FRONTIÈRE AMÉRICAINE.

A cause de mes nombreuses occupations, je n'ai pu visiter les phares sur le Richelieu entre Saint-Jean et la frontière ; ils ont été inspectés par le capitaine Jones, de Saint-Jean.

NORD DE HALFWAY POINT.

Lumière catoptrique blanche fixe, deux lampes mammothes, à mèche plate avec réflecteurs. Le phare, à cinq milles de Saint-Jean, sur le côté sud de la rivière, sert à indiquer la route entre Halfway Point et l'Île-aux-Noix.

OT. VALENTIN.

Lumière catoptrique blanche fixe, deux lampes mammothes à mèche plate avec réflecteurs. Le phare, à 11 ½ milles de St-Jean, et à 6 ½ milles du nord d'Halfway Point, sert à indiquer la traverse de la rivière au pied de l'Île-aux-Noix.

P. MARTIN, gardien.

LACOLLE.

Lumière catoptrique blanche fixe, deux lampes mammothes à mèche plate avec réflecteurs. Le phare, à 17 ½ milles de Saint-Jean et à 6 milles de Saint-Valentin, sert à indiquer le chemin entre Lacolle et Saint-Valentin.

W. H. VANSLICK, gardien.

ASH ET BLOODY ISLAND.

Il y a actuellement deux phares temporaires. Des lanternes sur trépied servent à indiquer les îles et permettent aux navires de les éviter; il s'y trouve des endroits très-dangereux pour les navires obligés de marcher la nuit.

PHARES ET BATEAUX PHARES ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Je dois des remerciements à M. Whitney, de la commission du havre de Montréal, pour sa courtoisie et sa promptitude à me rendre tous les services qu'il pouvait; aussi à M. Rooney, ci-devant employé de la Maison de la Trinité de Montréal, pour la manière prompte et bienveillante avec laquelle il m'a donné des détails sur les phares autrefois contrôlés par cette corporation. M. Bran ley, maître du port de Sorel, et le capitaine Cotté, de Montréal, m'ont aussi fourni de précieux renseignements sur le service entre Montréal et Québec. Les phares en amont de Québec ont presque tous besoin d'une couple de châssis de réserve en cas d'accident.

PORT DE MONTRÉAL.

Latitude N 45° 30′ 0″; longitude O. 73° 33′ 14″.

Les phares à cet endroit renferment deux lumières rouges fixes, à soixante treize verges de distance, afin d'indiquer le chenal profond pour entrer dans le port ou en sortir; l'une se trouve à 38 pieds et l'autre à 29 pieds au-dessus du nive a des eaux hautes. L'appareil de d'éclairage se compose d'une lampe mammothe à mèche plate, à lumière catoptrique, dans chacune des tours, avec des réflecteurs de seize pouces. Les deux consomment environ 100 gallons d'huile par saison; ils sont sous la garde de William Jeffs qui les tient en bon ordre.

POINTE-AUX-TREMBLES.—RIVE NORD.

Latitude N. 45° 38′ 26″; longitude O. 73° 29′ 20″.

Deux lumières catoptriques blanches fixes, à distance de 600 verges. L'appareil de l'éclairage se compose d'une lampe mammothe à mêche plate, avec des réflecteurs de seize pour ces dans chacune des tours. Dimension des vitres $33 \times 36 \times \frac{1}{4}$ et $30 \times 33 \times \frac{1}{4}$. Environ 100 gallons d'huile suffisent à la consommation chaque année. Les réparations dont la clêture a besoin seront faites cette saison.

ANTOINE LAMOUREUX, gardien.

Sainte-Thérèse.—Côté nord, sur l'ile.

Latitude No. 45° 41′ 22″; longitude O. 73° 27′ 40″.

Trois lumières catoptriques blanches fixes, à distance de 220 verges. L'appareil d'éclairage se compose de trois lampes à mêche plate No. 1, avec des réflecteurs de quinze pouces, et brûle environ 70 gallons d'huile par saison. Dimension des vitres 34 x 34 x 1 et 36 x 34 x 1.

Ces trois lumières sont placées dans doux tours et sous la garde de T. Brodeur. La petite tour est placée sur un échafaudage qu'on ne regarde pas comme suffisant pour résister à l'action de la glace, et l'on recommande comme plus solide une base formée tout d'un bloc oud'une charpente remplie de pierres, laquelle pourrait être enlevée à la clôture de la navigation. C'est là la recommandation du gardien, du capitaine Cotté et de moi-même. Les fon dations de la grande tour ont été quelque peu affectées par l'action de la gelée. J'ai donné ordre au gardien de placer du famier et de la terre tout autour de l'espace aiusi exposé.

SAINTE-THÉRÈSE, -- CÔTE NORD, SUR L'ILE.

Ce phare, confie à la garde de Samuel Reeves, comprend une lampe à mèche plate No. 1, avec lumière catoptrique et des réflecteurs de 15 pouces, dimension des vitres, $36 \times 34 \times \frac{1}{4}$. Il consomme environ 25 gallons d'huile par saison et est en bon ordre.

ILE-À LA-BAGUE.—RIVE NORD SUR L'ISLET.

Latitude N. 45° 44′ 14″; longitude O. 73° 26′ 15″.

Lumière caloptrique blanche fixe. Ce phare est enlevé à la clôture de la navigation pour le soustraire à la glace. L'apparcil d'éclairage se compose de deux lampes à mèche plate No. 1, avec réflecteurs de 15 pouces. Dimension des vitres $19\frac{1}{2} \times 29 \times \frac{1}{8}$. Consomme environ 50 gallons d'huile par saison.

La lanterne a besoin d'être peinturée; j'ai dit au gardien de le faire et de la placer à

l'abri l'hiver.

J. ETHIER, gardien.

REPENTIONY .-- CÔTÉ NORD.

Latitude N. 45° 2′ 0″; longitude O. 73° 26′ 8″.

Ce phare, au soin de C. Rivet, se compose d'une lampe à mèche plate No. 1, avec lumière catoptrique et des réflecteurs de 15 pouces. Dimention des vitres, $36 \times 36 \times \frac{1}{5}$. Il consomme environ 25 gallons d'huile par saison. Pour empêcher la gelée d'agir sur la base de la tour, laquelle a quelque peu été endommagée, j'ai donné ordre au gardien de la couvrir d'une couche de fumier et de terre.

REPENTIGNY, A 170 VERGES DE L'AUTRE TOUR.

Ce phare dont le gardien est J. B. Lachapelle est en tous points semblable à l'autre, si ce n'est qu'il a seulement 14 pieds de hauteur. Dimension des vitres 36 x 36 x 3. Il consomme 25 gallons d'huile par saison.

ILE-AUX-PRUNES, SUR L'ILE.

Latitude N. 45° 46′ 50″; longitude O. 73° 22′ 30″.

Ce phare se compose de deux lampes à mèche plate No. 1, avec lumière catoptrique et des réflecteurs de 15 pouces. Dimension des vitres 32 x 20½ x ½. Il consomme environ 50 gallons d'huile par saison. J. B. Larosé en est le gardien.

CONTRE CŒUR, CÔTÉ SUD.

Latitude N. 45° 49′ 52″; longitude O. 73° 17′ 0″.

Ce phare—gardien J. Gervais—est à 2 milles $\frac{1}{2}$ en amont de l'église de Contre cœur, et se compose d'une lampe à mèche plate No. 1, aves lumière catoptrique et des réflecteurs de 15 pouces. Dimension des vitres $25\frac{1}{2} \times 34 \times \frac{1}{8}$. Il consomme environ 25 gallons d'huile par saison. Il a besoin de quelques réparations pour rendre la toiture étanche.

CONTRE CŒUR, CÔTÉ SUD.

Ce phare en tout semblable à l'autre est placé dans une tour plus basse pour le même dessein. Dimension des vitres $25\frac{1}{4} \times 34 \times \frac{1}{6}$. Il consomme environ 25 gallons d'huile par saison. Le fond de la lanterne a besoin de quelques réparations. Le gardien est M. Lacroix.

LAVALTRIE, CÔTÉ SUD DE L'ILE.

Latitude N. 45° 52′ 55″; longitude O. 73° I6′ 0″.

Ce phare se compose de deux lampes mammothes à mêche plate, avec des réflecteurs de 15 pouces, dans chacune des deux tours, distantes de 320 verges. L'une s'élève à 21 et l'autre à 13 pieds au dessus du niveau des hautes eaux. L'appareil d'éclairage est catoptrique. Dimension des vitres $15 \times 20\frac{1}{2} \times \frac{1}{8}$ et $23 \times 28 \times \frac{1}{8}$. Il consomme environ 120 gallons d'huile par saison. La petite tour, qui est enlevée à la clôture de la navigation, n'est pas en bon ordre et exige beaucoup de réparations, et probablement d'être renouvelée bientôt. Le môle ou bloc sur lequel elle est placée, vu sa position exposée, a été considérablement endommagé par la glace. J'ai dit au gardien, D. Giguère, de l'entourer de pierres (5 toises) pour la rendre plus solide, et ce à la suggestion du capitaine Cotté et du gardien lui-même.

PORT DE SOREL.

Deux lumières rouges, sur le quai de la Compagnie du Richelieu, pour indiquer le port, sont entretenues par cette compagnie aux frais de \$85 par année.

ILE DE GRACE, SUR L'ILE.

Ce phare, servant à indiquer l'île, se compose de deux lampes à mèche plate No. 1, avec lumière catoptrique et des réflecteurs de 15 pouces. Dimension des vitres 19 X 30. Il consomme environ 50 gallons d'huile par saison. C'est un phare neuf, érigé non loin de l'endroit où le Québec s'est échoué il y a quelques années. Le gardien, Edouard Paul, dit qu'il a empêché les habitants et autres d'abattre les arbres qui, sur cette île comme sur l'île à la Pierre, servent de barrières contre la glaca qui s'amoncèle à une hauteur considérable dans le voisinage, et qui, il y a quelques années, a causé tant de ravages parmi la population. Il a pétitionné le ministère d'affecter une somme à ce service qui est considéré comme très-néces saire. Vivant dans le voisinage des deux îles, il a toute facilité de les surveiller, et je recommande que sa requête soit favorablement prise en considération.

ILE A LA PIERRE, SUR LA POINTE EST DE L'ILE.

Latitude N. 46° 54"; Longitude O. 72° 59' 40".

Lumière catoptrique blanche fixe. Deux lampes à mèche plate No. 1, avec réflecteur de 15 pouces. Dimension des vitres 28 x 36 et 30 x 28. Ce phare consomme environ 50 gallons d'huile par saison. Gardien, J. Lamoureux. J'ai tout trouvé dan un ordre parfait

ILE-AUX-RAISINS, SUR L'ILE.

Latitude N. 46° 6′ 14″; longitude O. 72° 57′ 50″,
" 46° 6′ 0″; " 72° 58′ 0″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Deux tours distantes de 10 acres environ. Deux lampes à mèche plate No. 1. Réflecteurs de 15 pouces. Dimension des vitres—lanterne supérieure—36 x 36 — 36 x 21 x $\frac{1}{8}$; lanterne inférieure, 20 x 31 x $\frac{1}{8}$. Ce phare consomme environ 100 gallons d'huile par saison. Trouvé en bon état sous la charge de O. Letendre.

BATEAU-PHARE No. 1. — LAC SAINT-PIERRE, ETTRÉMITÉ OUEST.

Latitude N. 46° 9' 39"; longitude O. 72° 56' 50".

Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe mammothe à mèche circulaire. Dimen sion des vitres $26\frac{1}{2} \times 26\frac{1}{2} \times \frac{1}{3}$. Ce phare consomme environ 120 gallons d'huile par saison, Treuvé en bon état. O Auger, gardien.

23

BATEAU-PHARE No. 2. — LAC SAINT-PIERRE, CENTRE.

Latitude N. 46° 11′ 39″; longitude O. 72° £3′ 20″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe mammothe à mèche plate. Dimension des vitres $26\frac{1}{2} \times 26\frac{1}{2} \times \frac{2}{3}$. Ce phare consomme environ 120 gallons d'huile par saison. Trouvé en bon ordre. E. Arcand, gardien.

BATEAU-PHARE No. 3. - LAC SAINT-PIERRE, EXTRÉMITÉ OUEST.

Latitude N. 46° 15′ 56"; longitude O. 72° 42′ 18".

Lumière catoptrique blanche fixe. Trois lampes à mèche plate No. 1, reliées à une fontaine. Dimension des vitres $26\frac{1}{2} \times 26\frac{1}{2} \times \frac{1}{8}$. Ce phare, sous la garde de J. Dussureau, consomme environ 120 gallons d'huile par saison. Il a besoin de quelques légères réparations et d'une petite lucarne. Le gardien dit qu'il ne peut se servir des lampes mammothes à bec circulaire en usage sur les deux autres bateaux-phares, et conséquemment il emploie trois lampes de l'ancienne façon. Comme elles ne consomment pas plus d'huile et qu'elles donnent une bonne lumière, je lui ai donné ordre de continuer à s'en servir et de garder en réserve la lampe circulaire.

POINTE DU LAC, RIVE NORD.

Latitude N. 46° 16′ 50″; longitude O. 72° 40′ 22″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe à mèche plate No. 1, avec un réflecteur de 15 pouces. Ce phare consomme environ 25 gallons d'huile par saison, et est sous la garde de M. Paquin qui le tient en bon ordre.

PORT SAINT-FRANÇOIS, RIVE SUD.

Latitude N. 46° 16′ 20″; longitude O. 73° 37′ 15″.

Deux lumières catoptriques blanches fixes. Tour supérieure, deux lampes à mèche plate No. 1, réflecteurs de 15 pouces, dimension des vitres $20 \times 32 \times \frac{1}{8}$. Tour inférieure, une lampe à mèche plate No. 1, réflecteur de 15 pouces, dimension des vitres $27 \times 31\frac{1}{2} \times \frac{1}{8}$. Ces phares consomment environ 70 gallons d'huile dans les deux lanternes. Ils auront besoin d'être peinturés au printemps prochain, et la tour supérieure demande à être réparée. J'ai dit au gardien de m'envoyer un aperçu du coût. Les deux sont sous la garde de J. Chaurette.

CAP DE LA MAGDELEINE, RIVE NORD.

Latitude N. 46° 23′ 16″; longitude O. 72° 28′ 38″.

Deux lumières catoptriques blanches fixes à 235 verges de distance. Tour supérieure, une lampe à mèche-plate No. 1, réflecteur de 15 pouces, dimension des vitres $36 \times 36 \times \frac{1}{8}$. Tour inférieure, une lampe à mèche plate No. 1, réflecteur de 15 pouces, dimension des vitres $28 \times 35 \times \frac{1}{8}$. Les deux consomment environ 50 gallons d'huile par saison. Il faudra les peinturer à la saison prochaine. P. Montplaisir, gardien.

CAP DE LA MAGDELEINE, RIVE NORD.

Latitude N. 46° 23′ 46″; longitude O. 72° 27′ 18″.

Deux lumières catoptriques à 200 verges de distance. Tour supérieure, une lampe à mèche plate No. 1, réflecteur de 15 pouces, dimension des vitres, $30\frac{1}{2} \times 36\frac{1}{2} \times \frac{1}{3}$. Tour inférieure, une lampe à mèche plate No. 1, réflecteur de 15 pouces, dimension des vitres, $30\frac{1}{2} \times 36\frac{1}{2} \times \frac{1}{3}$. Les deux phares consomment environ 50 gallons d'huile par saison. Ils sont en bon ordre et sous la garde de P. Manuel.

CHAMPLAIN, RIVE NORD.

Latitude N. 46° 24′ 34″; longitude O. 72° 20′ 32″.

Lumières catoptriques blanches fixes. Deux lampes mammothes à mèche plate, réflec-

teurs de 17 pouces. Dimension des vitres 35 X 27 X $\frac{1}{8}$. Ce phare consomme environ 100 gallons d'huile par saison. Les réflecteurs demandent à être argentés de nouveau, ce qui peut être fait l'hiver prochain. Le phare, qui est en bon état, est sous la garde de N. Hardy.

POINTE AUX-CITROUILLES, RIVE NORD.

Ce phare, qui est temporaire, possède une lumière blanche fixe contenue dans une lanterne triangulaire à mèche plate mammothe, placée au sommet d'une charpente pour indiquer la pointe. La garde en est confiée à C. Brunelle. A la demande du capitaine Nelson, avec la per mission du ministère, j'ai transporté ce phare à deux acres du niveau des eaux hautes, à un endroit de la pointe où il n'y a pas d'arbres, et j'ai envoyé une nouvelle charpente composée de trois poteaux d'environ 30 pieds d'élévation, sur laquelle on a placé une lampe triangulaire, à une hauteur d'au moins 10 pieds plus grande qu'autrefois. La charpente est turée en blanc; à la fin de la saison, à cause de la glace, on devra la transporter à une distanc e d'environ un mille. Une petite bâtisse, qu'on peut facilement transporter, a été procurée au gardien à raison de six piastres. Le salaire de ce dernier n'est pas encore fixé.

BATISCAN, RIVE NORD.

Latitude N. 46° 30′ 16″; longitude O. 72° 14′ 52″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe à mèche plate double No. 1, réflecteur de 15 pouces. Dimension des vitres $36 \times 36 \times \frac{1}{8}$. Ce phare consomme environ 50 gallons d'huile par saison ; il est confié à la garde de L. Fugères, et devra être peinturé au printemps prochain.

BATISCAN, RIVE NORD, A ENVIRON 222 VERGES DE L'AUTRE.

Latitude N. 46° 30′ 16″; longitude O. 72° 14′ 52. Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe à mèche plate double No. 1, réflecteur de 15 pouces, dimension des vitres $36\frac{1}{2} \times 36\frac{1}{2} \times \frac{1}{8}$. Ce phare, consommant environ 50 gallons d'huile par saison, est en bon ordre et sous la garde de J. Marchand.

SAINT-PIERRE LES BECQUETS, RIVE SUD.

Latitude N. 46° 30′ 28″; longitude O. 72° 12′ 30″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe à mêche plate No 1 et une lampe No. 1 à bec circulaire, réflecteurs de 15 pouces, dimension des vitres $38 \times 27\frac{1}{2} \times \frac{1}{8}$. Ce phare, qui onsomme environ 70 gallons par saison, est tenu en bon ordre par S. Francœur.

CAP CHARLES, RIVE SUD.

Latitude N. 46° 33′ 39″; longitude O. 72° 4′ 15″.

Deux lumières catoptriques blanches fixes à 80 verges de distance. Tour supérieure, une lampe mammothe à mèche plate, réflecteur de 20 pouces, dimension des vitres 28 x 35 x $\frac{1}{8}$. Tour inférieure, deux launces à mèche plate No. 1, réflecteurs de 15 pouces, dimension des vitres 28 x 35 x 1/8. Consommation, environ 50 gallons d'huile par saison. Les deux tours sont tenues en bon ordre par F. Boisvert.

GRONDINES, RIVE NORD.

Latitude No. 46° 35′ 49″; longitude O. 72° 4′ 12″.

Deux lumières catoptriques blanches fixes à 1,350 verges de distance. Tour supérieut à sous la garde de E. Grottier; une lampe à mèche plate mammothe, réficeteur de 15 pouces, dimension des vitres $18\frac{1}{5} \times 19 \times \frac{1}{5}$. Consommation, environ 50 gallons d'huile par saison. Tour insérieure, gardien J. Trottier; une lampe mammothe à mèche plate, réflecteur de 15 pouces, dimension des vitres $16 \times 25 \times \frac{1}{8}$. Elle consomme environ 50 gallons d'halle par saison. Les deux ont été trouvées en bon ordre.

RIVIÈRE DU CHÊNE, RIVE SUD, SUR LA POINTE LANGLOIS.

Latitude N. 46° 35′ 5″; longitude O. 71° 59′ 35″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Deux lampes à mèche plate No. 1, réflecteurs de 14 pouces, dimension des vitres $34\frac{1}{4} \times 29 \times \frac{1}{5}$. Ce phare, qui consomme 50 gallons d'huile par saison, est tenu par O. Langlois. Les fondations de la tour auront besoin de quelques réparations à la prochaine saison.

ISLET RICHELIEU. - RIVE SUD, SUR L'ISLET.

Latitude N. 46° 38′ 30″; longitude 0.71° 54′ 51″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Deux lampes à mèche plate No. 1, réflecteurs de 15 pouces. Dimension des vitres $36 \times 36 \times \frac{1}{9}$. Consomme environ 50 gallons d'huile par saison. Est en bon ordre et sous la garde de H. Blais.

LOTBINIÈRE.-RIVE SUD,

Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe mammothe à mèche plate, réflecteur de 14 pouces. Dimension des vitres $36 \times 36 \times \frac{1}{8}$. Consomme environ 50 gallons d'huile par saison. Voyant qu'il n'y avait pas de citerne pour l'huile, j'en procurai une, ainsi que trois bees de réserve. Est en bon ordre et sous la garde de O. Beaudet.

LOTBINIÈRE .- RIVE SUD.

Lumière catoptrique blanche fixe. Une lampe nammothe à mèche plate, réflecteur de 14 pouces. Dimension des vitres $36 \times 36 \times \frac{1}{3}$. Consomme environ 50 gallons d'huile par saison. Il n'y avait pas aussi à ce phare de citerne pour l'huile ou de bees de réserve ; j'ai donné conséquemment une citerne de la capacité de 50 gallons et 3 bees. Il est tenu en bon ordre par O. C. de Lachevrotière.

POINTE DU PLATON .-- RIVE SUD.

Latitude N. 46° 39′ 13″; longitude O. 71° 53′ 3″.

Deux lumières catoptriques blanches fixes, à 169 verges de distance. Tour supérieure, une lampe à mèche No. 1, réflecteur de 14 pouces, dimension des vitres $34 \times 32 \times \frac{1}{3}$. Tour inférieure, une lampe à mèche plate No. 1, réflecteur de 14 pouces, dimension des vitres $24 \times 24 \times \frac{1}{3}$. Les deux phares, qui consomment environ 50 gallons d'huile par saison, sont en bon état et sous la garde de P. Beaude.

PORTNEUF .-- RIVE NORD.

Latitude N. 46° 41′ 48″; longitude O. 71° 52′ 10″.

Deux lumières catoptriques blanches fixes à environ 180 verges de distance. Tour supérieure, une lampe circulaire No. 1, réflecteur de 17 pouces. Tour inférieure, deux lampes circulaires No. 1, avec des réflecteurs de 17 pouces. Consomment environ 200 gallons d'huile par saison, sont en bon ordre et sous la garde de F. Roderock.

SAINTE-CROIX .- RIVE SUD.

Latitude N. 46° 37′ 45″; longitude O. 71° 44′ 10″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Deux lampes circulaires No. 1, réflecteurs de 17 pouces. Consomme environ 120 gallons d'huile par saison. En bon état et sous la garde de J. Thurber.

SAINT-ANTOINE .- RIVE SUD.

Latitude N. 46° 39′ 40″; longitude O. 71° 36′ 10″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Deux lampes à bec circulaire No. 1, réflecteurs de 17 peuces. Consomme environ 120 gallons d'huile par saison. Est tenu en bon ordre par le gardien L. Lafleur.

PHARES ET BATEAUX PHARES EN AVAL DE QUÉBEC.

POINTE SAINT-LAURENT, ILE D'ORLEANS.

Latitude N. 46° 51′ 50″; longitude O. 71° 0′ 40″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Cinq lampes Mammothes à mèche plate, réflecteurs de 18 pouces. Dimension des vitres $26\frac{1}{4} \times 16\frac{1}{4} \times \frac{1}{4}$. Ce phare, qui consomme 180 gallons d'huile par raison, est tenu en bon ordre par G. Chabot.

BELLECHASSE.-RIVE SUD.

Latitude N. 46° 56′ 0″; longtitude O. 70° 46′ 0″

Lumière catoptrique blanche fixe. Cinq lampes mammothes à mèche plate, réflecteurs de 22 pouces. Dimensions des vitres $16 \times 14 \times \frac{1}{4}$. Consomme environ 180 gallons d'huile par saison. Est sous la garde de E. Thivierge et en bon ordre.

MONTÉE DU LAC .- RIVE NORD.

Latitude N. 47° 7' 40"; Longitude O. 70° 42' 30".

Lumière catoptrique blanche fixe. Deux lampes à mèche plate No. 1 et une à bec circulaire No. 1, réflecteurs de 20 pouces. Ce phare, qui consomme environ 90 gallons d'huile par saison, et sous la garde de E. Simard et en bon état.

ILE-AUX-GRUES .- SUR L'ILE.

Latitude N. 47° 3′ 0″; Longtitude O. 70° 34′ 30″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Cinq lampes mammothes à mèche plate, réflecteurs de 22 pouces. Dimensions des vitres $16 \times 14 \times \frac{1}{4}$. Consomme environ 200 gallons d'huile par saison. En bon ordre, est sous la garde de G. Painchaud.

LES PILIERS, -SUR L'ILE.

Latitude N. 47° 12′ 25″; longitude O. 70° 21′ 26″

Lumière catoptrique blanche tournant à chaque $1\frac{1}{2}$ minute; quinze lampes à mêche plate No. 1, réflecteurs de 22 pouces. Dimension des vitres $24 \times 23 \times \frac{1}{4}$. Consomme environ 350 gallons d'huile par saison. L'hiver dernier l'on a fait quelques réparations nécessaires à l'appareil tournant. T. Babin, gardien.

BATEAU-PHARE SUPÉRIEUR DE LA TRAVERSE, POINTE N. O. DES ÉCUEILS DE SAINT-ROCH. Latitude N. 47° 19′ 50″; longitude O. 70° 16′ 0″.

Lumières dioptriques blanches fixes. Une lanterne quatre pieds au-dessus de l'autre; consomment environ 50 gallons d'huile par saison. La cloche est mise en branle durant les brouillards et les tempêtes de neige. Ce bateau, qui a subi de grandes réparations l'hiver dernier, est maintenant en bon ordre. La garde en est confiée au capitaine M. Dechêne.

BATEAU-PHARE INFÉRIEUR DE LA TRAVERSE.—PARTIE N. E. DES ÉCUEILS DE SAINT-ROCH. Latitude N. 47° 22′ 10″; longitude O: 70° 14′ 15″-

Lumières dioptriques blanches fixes. Une lanterne quatre pieds au-dessus de l'autre. Autr fois on se servait d'huile de poisson, mais on a fait des arrangements pour employer du pétrole, ce qui donne une meilleure lumière et est moins dispendieux. La cloche sonne durant les brouillards et les tempêtes de neige. Ce bateau l'hiver dernier a été réparé pour lui permettre de servir encore une saison; on devra l'hiver prochain l'examiner entièrement. Le capitaine Gourdeau en a la garde.

GROSSE ILE, KAMOURASKA .- POINTE N. E. DE L'ILE.

Latitude N. 47° 38 20"; longitude O. 69° 51' 40".

Lumière catoptrique blanche fixe. Quatre lampes mammothes à mèche plate et deux lampes à bec circulaire No. 1, avec réflecteurs de 20 pouces. Dimension des vitres $16 \times 14 \times \frac{1}{5}$. Consomme environ 200 gallons d'huile par saison. On a donné à ce phare, cette saison, un bateau neuf avec voiles. F. Roy Desjardins, gardien.

GROS PÉLERINS -SUR L'ILE.

Latitude N. 47° 43′ 15″; longitude O. 69° 42′ 20″.

Lumière dioptrique de quatrième ordre blanche fixe. Une lampe mammothe à mèche plate. Consomme environ 70 gallons d'huile par saison; dimension des vitres 43 x 28 x ½; est en bon ordre et sous la garde de J. C. Marquis. La maison et la tour ont été réparées à la dernière saison.

POT A L'EAU DE-VIE .- SUR L'ILE.

Lumière dioptrique de quatrième ordre blanche fixe. Une lampe à mèche plate mammothe. Dimension des vitres $43 \times 28\frac{1}{2} \times \frac{1}{2}$. Consomme environ 70 gallons d'huile par saison. Des réparations considérables ont été faites à la bâtisse, la saison dernière, J. B. Picard, gardien.

ILE ROUGE .- SUR L'ISLET.

Latitude N. 48° 4′ 20"; longitude O. 69° 32′ 56".

Lumière catoptrique rouge fixe. Vingt-quatre lampes à mèche plate N° 1, réflecteurs de 21 pouces. Dimension des vitres $30 \times 27\frac{1}{2} \times \frac{1}{2}$. Consomme environ 700 gallons d'huile par saison. On est à faire au toit de la bâtisse les réparations dont il a besoin. E. Fraser, gardien.

ISLET DES ALOUETTES.-ENTRÉE DU SAGUENAY.

Latitude N. 48° 5′ 30″; longitude O. 69° 49′ 0″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Je n'ai pas encore visité ce phare, mais je sais qu'il est visible de 8 à 10 milles. Une cloche se fait entendre durant les brouillards et les tempêtes de neige. Le ministère a approuvé les améliorations faites à la tour inférieure pour abriter le gardien; j'ai ordonné de lui procurer un bateau pour transporter l'eau et les vivres qui lui sont nécessaires. P. Boulliaune, gardien.

CHICOUTIMI .- RIVIÈRE SAGUENAY.

Six lumières blanches fixes. des lanternes et dix bouées ont été fournies par le ministère pour ce voisinage, et elles sont aux soins de MM. Price frères.

BATEAU-PHARE ET SIFFLET D'ALARME DE L'ILE ROUGE.-ROCHER DE L'ILE ROUGE.

Latitude N. 48° 6′ 30″; longitude O. 69° 30′ 20″.

Une lanterne catoptrique. Deux lumières blanches fixes à 34 pieds du pont, et une lumière dioptrique à 21 pieds. Le bateau est à l'ancre dans dix brasses d'eau, au nord-est de l'île. Un sifflet d'alarme à vapeur se fait entendre pendant les brouillards et les tempêtes de neige, 10 secondes par minute, laissant un intervalle de 50 secondes entre chaque coup. Si le bateau, pour une cause quelconque, s'éloigne de sa station durant le jour, une boule est hissée au haut de son mât, et la nuit une lanterne sphérique, de la même manière que pour un navire ordinaire à l'ancre, et le sifflet d'alarme se fait entendre à intervalles irréguliers comme un steamer ordinaire. Les améliorations faites au condenseur l'hiver dernier, par M. Barbour, out diminuté la consommation du combustible. Ce bateau continue à rendre un excellent service à la navigation, et, comme à Manicouagan, le capitaine qui en a la garde fait éloigner souvent,

même lorsque le temps est clair, des navires s'approchant trop près de l'écueil. Il est sous le commandement du capitaine L. Lévesque, qui a avec lui un ingénieur et un équipage habiles.

ILE VERTE, PARTIE NORD DE L'ILE .- STATION DE CANON D'ALARME.

Latitude N. 48° 3' 17"; longitude O. 69° 25' 10".

Lumière catoptrique blanche fixe. Treize lampes à mèche plate No. 1, réflecteurs de 21 pouces. Dimension des vitres $24 \times 23 \times \frac{1}{4}$. Consomme environ 375 gallons d'huile par saison. Le canon d'alarme stationné ici est tiré toutes les demi-heures durant les brouillards et les tempêtes de neige; il dépense en moyenne 3,000 livres de poudre par saison, et des cartouches et amorces à friction en proportion. G. Lindsay, gardien.

PHARE DE PORTNEUF (EN AVAL DE QUÉBEC).--RIVE NORD, FLEUVE SAINT-LAURENT.

Latitude N. 48° 37′ 0″; Longitude G. 69° 6′ 0″.

Lumière catoptrique blanche fixe à 33 pieds au-dessus du niveau des eaux hautes; 2 lampes à mèche plate mammothes, avec réflecteurs de 20 pouces: cussi 3 lampes circulaires No. 1, réflecteurs de 21 pouces. Dimension des vitres de la lanterma aux 27\frac{2}{4}x\frac{3}{2}. Allumé pour la première fois le 22 octobre 1873, et visible de 15 milles. Consomme environ 300 gallons d'huile par saison. J'ai visité ce phare et ai trouvé que l'entrepreneur avait exécuté les travaux d'une manière satisfaisante. A la prochaine saison, il faudra un paratonnerre, un bateau, un poële, etc. Ce nouveau phare rendra de grands services à la navigation en avertissant les navires s'approchant trop près des récifs dangereux, à plus d'un mille du phare bâti près l'extrémité de la pointe, à 6,000 pieds environ du bouquet de pins. Un navire est venu donner contre l'écueil la veille du jour où le phare a été allumé pour la première fois. Zéphirin Warren en est le gardien.

PHARE DE BICQUET, PRÈS DU CENTRE DE L'ILE.-TATION DE CANON D'ALARME.

Latitude N. 48° 25′ 18"; longitude O. 68° 53′ 20".

Lumière catoptrique blanche, tournant toutes les deux minutes. 21 lampes à mêche pltae Nc. 1, réflecteurs de 21 pouces. Dimension des vitres $29\frac{1}{2} \times 27 \times \frac{1}{4}$. Consomme environ 50 gallons d'huile par saison. Le canon d'alarme stationné ici est tiré toutes les heures durant les brouillards et les tempêtes; il dépense en moyenne 1,800 de poudre par saison, avec des cartouches et des amorces à friction en proportion. Le gardien est J. F. Béchard.

PHARE DE LA POINTE-AU-PÈRE, SUR LA POINTE. - STATION DE CANON D'ALARME.

Latitude N. 48° 31' 25"; longitude O. 68° 27' 40".

Lumière catoptrique blanche fixe. 5 lampes mammothes à mèche plate, réflecteurs de 21 pouces. Dimension des vitres $27 \times 36 \times \frac{1}{4}$. Consomme environ 220 gallons d'huile par saison. Le canon d'alarme stationné ici est tiré pour permettre aux steamers de distinguer la pointe; il dépense environ 500 livres de poudre par saison, avec des cartouches et des amorces en proportion. Le gardien est D. Lawson, qui tient en même temps le télégraphe.

BATEAU-PHARE ET SIFFLET D'ALARME DU ROCHER MANICOUAGAN.

Latitude N. 49° 2′ 0"; longitude O. 68° 15′ 0".

Mouillé dans 25 brasses d'eau. 2 lumières dioptriques blanches attachées aux mats, s'évevant l'une à 27 pieds et l'autreà 24 pieds au-dessus du pont. Le sifflet d'alarme se fait entendre durant huit secondes, puis après un silence de huit secondes, il donne enore un coup d'une durée de huit secondes, suivi d'un silence de 2 minutes et 20 secondes. Si le bateau, pour une cause quelconque s'éloigne de sa station durant le jour, une boule est hissée au sommet du mât, et pendant la nuit une lanterne sphérique, de la même manière que pour un navire ordinaire à l'anore.—Le sifflet d'alarme alors se fait entendre à intervalles irréguliers durant les brouil-

lards. Depuis que ce bateau a été place à cette station, en octobre 1872, il a rendu des services signales à la navigation pendant les brouillards et les tempêtes de neige, et le capitaine a souvent averti de s'éloigner des navires s'approchant trop près des récifs, même en temps clair. Le sifflet d'alarme s'est fait entendre à une distance de 16 milles en temps clair. Le capitaine F. Connell, aidé d'un ingénieur et d'un équipage habiles, remplit les fonctions de gardien d'une manière qui lui fait honneur.

PHARE DE MATANE, RIVE SUD, COMTÉ DE RIMOUSKI.

Latitude N. 48° 52′ 0″; longitude O. 67′ 33′ 0″.

Lumière catoptrique rouge fixe. Deux lampes à bec circulaire et deux à mêche plate mammothe, avec des réflecteurs de 20 et 18 pouces. Dimension des vitres 36 x 27½ x ¾ Consomme environ 250 gallons d'huile par saison. C'est un nouveau phare, étigé durant la saison actuelle, et il deviendra en opération le Ier octobre prochain, sous la garde de François Dionne. Pour rendre le phare visible dans toutes les directions, on a été obligé de placer la tour à 20 pieds du bord de la jetée, et il peut devenir nécessaire, dans la suite des temps, de la protéger contre les grandes marées par un revêtement de morceaux de bois remplis de pierres.

PHARE DE LA POINTE-DES-MONTS, RIVE NORD.

Station de canon d'alarme.—Dépôt de provisions pour les marins dans la détresse.

Latitude N. 49° 19′ 35″; longitude O. 67° 21″ 55″.

Lumière catoptrique blanche fixe. Dix-sept lampes à mèche plate No. 1, réflecteurs de 21 pouces. Dimensions des vitres $23\frac{3}{4} \times 23\frac{1}{4} \times \frac{1}{8}$. Consomme environ 400 gallons d'huile par saison. Le canon est tiré toutes les heures durant la brume et les tempêtes de neige, et dépense environ 1,000 livres de poudre par saison, avec des cartouches et des amorces en proportion. Je regrette de dire que je trouvai le gardien, le capitaine Pouliot, atteint d'aliénation mentale, à un degré tel que je jugeai nécessaire de le ramener à Québec, et de le remplacer par deux hommes de confiance. Au mois de novembre, F. Fafford, nommé par vous, en tra en fonctions. Le dépôt de provisions sous ses ordres comprend:—

7 barils de lard, 15 do farine,

3 do pois,

Du thé et du sucre,

Une caisse de remède 12 saute-en barque,

12 paires de pantalons,

12 do caleçons,

12 do bas,

12 do chemises en flanelle,

12 casques,

12 cache-nez,

12 paires de mitaines,

12 do bottes, 6 do raquettes,

do mocassins.

Tous ces articles ont été mis dans le dépôt cette saison ; le vieil assortiment a été enlevé. Le gardien a un cheval pour charroyer le combustible, l'eau et les provisions.

PHARE DU CAP CHATTE, RIVE SUD.

Latitude N. 49° 5′ 50″; longitude O. 66° 45′ 50″

Lumière catoptrique blanche à éclats toutes les 30 secondes. Quatre lampes à bec circu-

laire No. 1, réflecteurs de 20 pouces. Dimension des vitres $60 \times 30 \times \frac{1}{2}$. Consomme environ 250 gallons d'huile par saison. Le débarcadère a été mis en ordre pour la réception des approvisionnements. A cause de la montée raide du chemin qui conduit au phare, on a beaucoup de difficulté pour y apporter les provisions. Le ministère a fait l'acquisition du terrain avoismant avec droit de passage. Le gardien est Joseph Roy.

PHARE DU CAP DE LA MADELEINE. -RIVIÈRE MADELEINE. -RIVE SUD.

Latitude N. 49° 15′ 40″; longitude 0,65° 19′ 30″.

Lumière tourn ante catoptrique rouge et blanche, avec un intervalle de deux minute entre chaque éclat. Six lampes à bec circulaire No. 1, réflecteurs de 20 pouces. Dimension de vitres $60\times30\times\frac{1}{2}$. Consomme environ 300 gallons d'huile par saison. Comme ce phare se trouve à une grande distance du débarcadère, le gardien suggère qu'on construise une petite bâtisse pour y mettre les provisions en attendant qu'elles soient transportées à la tous P. Savage, gardien.

PHARE DE L'ILE-AUX-ŒUFS, SUR L'ILE.

Latitude N. 49° 38′ 0″; longitude O. 67° 10′ 0″.

Lumière catoptrique blanche, tournant à chaque $1\frac{1}{2}$ minute. Quatre lampes à bec circulaire No. 1, réflecteurs de 20 pouces. Dimension des vitres $60\times36\times\frac{1}{2}$. Consomme environ 300 gallons d'huile par saison. L'intérieur de la demeure du gardien a été réparé et rendu plus confortable, car, par sa position exposée, elle avait été jusqu'ici très-froide. La cour a été bien drainée, et une plate-forme élevée pour transporter les provisions du débarcadère. On a fournt au gardienun bon bateau pour le transport du combustible et de l'eau, et aider au sauvetage en cas de naufrage dans le voisinage. La tour a été solidifiée par des appareils métalliques, et quelques changements faits à la cheminée pour l'empêcher de fumer. Durant plus d'un mois l'automne dernier, et à peu près le même temps ce printemps, à cause du non-fonctionnement de l'appareil à révolution, le gardien, avec sa femme et ses enfants, a tourné à la main la lumière depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, à une saison où la température était froide; ses jeunes filles même faisaient régulièrement leur quart. J'éprouve nn grand plaisir en attirant l'attention de l'honorable ministre sur une conduite aussi louable. Le gardien est P. Côté.

PHARE DU CAP DES ROSIERS .- STATION DE CANON D'ALARME.

Latitude N. 48° 51′ 59″; longitude O. 64° 12′ 0″.

Lumière dioptrique de premier ordre blanche fixe. Cinq lampes mammothes à mèche plate. Consomme environ 220 gallons d'huile par saison. Le canon d'alarme dépense en moyenne 1,500 livres de poudre par saison, avec cartouches et amorces a friction en proportion. Quelques réparations nécessaires ont été faites à la porte de la bâtisse du canon. Le gardiem est A. Trudeau, qui tient en même temps le télégraphe et fournit des rapports météorologiques à l'observatoire magnétique de Toronto. Il a un cheval pour transporter le combustible, l'eau et les provisions. Il le nourrit à ses frais.

PHARE DE LA POINTE GASPÉ:-SIFFLET D'ALARME A VAPEUR

Latitude N. 48° 45′ 30″; longitude O. 64° 9′ 15″.

Lumière catoptrique rouge fixe. Deux lampes No. 1 à bec circulaire et deux No. 1 à mêche plate, réflecteurs de 20 pouces: Dimension des vitres 28 x 60 x 2. Ce phare consommera environ 250 gailons d'huile par saison; il commencera à fonctionner le 7 setobre 1873.

BATEAU-PHARE DE GASPÉ.—SANDY BEACH.

Latitude N. 48° 50′ 45″; longitude O. 64° 34′ 30″.

Ce bateau, mouillé au large de la langue de terre, possède deux lanternes dioptriques: l'une rouge et l'autre blanche; la rouge est à 29 pieds au-dessus du pont et la blanche à 25 pieds; le bateau est peinturé en rouge avec les mots "Bateau-Phare" inscrits sur les côtés. Capitaine, N. Ascah, gardien.

PHARE DU BASSIN DE GASPÉ, POINTE O'HARA.—SUR LE QUAI.

Ce phare, aux soins du maître du havre, est à feuscaloptrique, et sert à indiquer le port

PHARE DE LA POINTE OUEST, ILE D'ANTICOSTI, STATION DE CANON D'ALARME ET DÉPOT DES PROVISIONS.

Latitude N. 49° 52′ 30″; longitude O. 64° 31′ 40″.

Lumière dioptrique blanche fixe de deuxième ordre. Cinq lampes mammothes à mèche plate consomment environ 200 gallons par saison. Le canon d'alarme est tiré toutes les heures durant la brume et les tempêtes de neige, et dépense environ 1,200 livres de poudre par saison, avec cartouches et amorces en proportion. Il y a un dépôt de provisions, semblable à celui de la Pointe-des-Monts, et dont le fonds a été renouvelé entièrement la saison dernière. Est en bon ordre et sous la garde de L. Malouin. On a procuré un cheval au gardien pour transporter l'eau, le combustible et les provisions.

DÉPÔT DE PROVISIONS DE LA BAIE ELLIS.

Ce dépôt, dont la garde est confiée au capitaine R. Setter, renferme les mêmes articles que celui de la Pointe-des-Monts; le fonds a été renouvelé l'an dernier.

PHARE DE LA POINTE SUD-OUEST, ILE D'ANTICOSTI. - DEPÔT DE PROVISIONS.

Latitude N. 49° 23′ 45″; longitude O. 63° 35′ 46″.

Lumière catoptrique blanche à révolution, laissant un intervalle de trois minutes entre chaque éclat. Vingt-et-une lampes à mèche plate No. 1, réflecteurs de vingt-quatre pouces Consomme environ 900 gallons d'huile par saison. Le dépôt de provisions renferme les mêmes articles que celui de la Pointe-des-Monts. Tout est en bon ordre et aux soins de E. Pope qui, souvent au risque de sa vie, a rendu de grands services en opérant le sauve-tage des personnes et des biens dans des naufrages arrivés dans les environs; il a aussi donné de ses propres effets aux marins dans la détresse, et soigné, de concert avec sa famille, ceux qui s'étaient blessés dans leurs efforts pour échapper à la mort. Cette conduite louable a été portée à la connaissance du ministère, et j'apprends que, en outre de le rembourser pour les effets ainsi fournis généreusement, il est aussi question de lui donner une récompense. Le gardien a un cheval pour transporter l'eau, le combustible et les autres provisions.

PHARE DE LA POINTE SUD, ILE D'ANTICOSTI, STATION DE SIFFLET D'ALARME ET DÉPOT

DE PROVISIONS.

Latitude N. 49° 4′ 30″; longitude O. 62° 17′ 30″.

Lumière catoptrique avec éclat toutes les deux secondes; douze lampes No. 1 à bec cir culaire; réflecteurs de vingt pouces, dimension des vitres, $60 \times 30 \times \frac{1}{2}$. Consomme environ 950 gallons d'huile par saison. Le sifflet d'alarme se fait entendre durant la brume et les tempêtes de neige toutes les dix secondes par minute. A cause du voisinage du bois, le gardien peut se procurer une grande partie du combustible qui lui est nécessaire, le ministère lui ayant procuré un cheval qu'il entretient à ses frais pour cette fin; une généreuse allocation lui est faite pour chaque corde de bois.

Les articles du dépôt de provisions sont semblables à ceux de la Pointe-des-Mouts, et ils ont été renouvelés cette saison. Le tout est sous le contrôle de D. Têtu, aidé d'un bon mécanicien et d'un assistant.

POINTE HEATH, EAST END, PHARE DE L'ILE ANTICOSTI.—DÉPOT DE PROVISIONS.

Latitude nord 49, 6' 30"; longitude O. 61° 42' 30".

Lumière catoptrique, fixe et blanche; dix-sept lampes No. 1 à mêche plate, réflecteurs de vingt-et-un pouces. Il consomme environ 400 gallons d'huile par saison. L'approvisionnement du dépôt de provisions est semblable à celui de la Pointe-des-Monts, et il a été renouvelé cette année. Des marins en détresse y ont été secourus cette saison. Le tout est en bon ordre et sous le contrôle de J. Gagné, qui a un cheval pour transporter son combustible, son eau et ses provisions.

PHARE DE PASPEBIAC, BAIE-DES-CHALEURS.

Latitude nord 48° 0' 54"; longitude O, 65° 14' 20".

Lumière catoptrique, fixe et blanche; deux lampes N°. I à mèche ronde et une à mèche plate du même numéro; réflecteurs de 15 pouces. Il consomme environ 120 gallons d'huile par saison. Le tout est en bon ordre et sous les soins de L. Strange. Le gardien suggère la construction d'un brise-lame pour le protéger contre l'action des eaux pendant les grandes marées.

PHARE DE LA POINTE-CARLTON, BAIE DES CHALEURS.

Latitude nord 48° 5′ 15"; longitude O, 66° 7′ 0".

Lumière catoptrique, rouge et fixe; cinq lampes mammoth à mèche plate, réflecteurs de 18 pouces. Il consume environ 180 gallons d'huile par saison. Il est en bon ordre et sous les soins de E. Landry.

PHARE DU ROCHER-AUX-OISEAUX, ILES DE LA MAGDELEINE, STATION DU CANON D'ALARME

Latitude nord 47° 50′ 40″; longitude O. 61° 8′ 20″.

Lumière blanche catoptrique de deuxième ordre; une lampe Mammothe à mèche ronde la consomme environ 130 gallons d'huile par saison. Le canon d'alarme récemment installé à cette station, sera tiré toutes les heures, pendant les brumes et tempêtes de neige, à partir du 15 août 1873. Ce phare et ce canon d'alarme sont sur un roc nu. Il fait partie du groupe des îles de la Magdeleine. Sa-superficie n'est que de sept acres environ, et je suisheureux de pouvoir dire qu'il est devenu d'un accès beaucoup plus facile depuis la construction d'un débarcardère à son extrémité nord-ouest. Le rocher en surplomb de 122 pieds audessus des hautes eaux a été miné, et une forte grue a été installée, à l'aide de laquelle une grande caisse se descend pour monter les provisions. Le débarcadère de l'extrémité sud-est, où une grue a aussi été placée, a été beaucoup amélioré par la mine, et il est maintenant facile de monter les provisions aux deux extrémités du rocher.

Lorsque le débarquement no pouvait se faire qu'à l'extrémité sud-est, le vapeur était quelquefois forcé d'attendre plusieurs jours que le vent changeât, ou que la mer devînt calme,

avant qu'un canot pût approcher de la pointe.

Une poudrière a été construite et renferme aujourd'hui des munitions. On ne saurait

dire quelle en sera la consemmation avant l'année prochaine.

Vu la grande maladie de G. Preston, le gardien, deux autres personnes l'ont remplacé, aidées de deux ouvriers, dont une partie du temps a été employè à établir une station d'alarme et à terminer le chemin conduisant du nouveau débarcadère au phare, jusqu'au moment où P. Whalen a été chargé du contrôle, en septembre 1873. Le gardien transmet à l'observatoire magnétique de Toronto des observations météorologiques. Tout le combustible nécessaire à cette station est apporté de Québec.

4_3

PHARE DE L'ILE AMHERST.—ILES DE LA MAGDELEINE.

Latitude nord 47° 13′ 0″; longitude O. 61° 58′ 0″.

Feu tournant catoptrique, rouge et blanc, alternant toutes les trente secondes ; quatre lampes No. 1 à mèche ronde, réflecteurs de vingt pouces. Il consomme environ 500 gallons d'huile par saison. Il est en bon ordre. W. Cormier en est le gardien.

HAVRE D'AMHERST.

Les travaux pour faire disparaître l'obstruction à l'entrée de ce havre ont été achevés sous le contrôle de M. Rosa, du département des travaux publics. Environ 1,000 tonnes de roc ont été enlevées, ce qui a donné au chenal une profondeur de 9 pieds à l'eau basse. Dans les marées ordinaires, le flux et le reflux sont de 3 pieds.

Des bouées-espars (spar-buoys) sont maintenant placées de chaque côté du chenal conduisant à ce havre, et ancrées à une profondeur de 8 pieds à marée basse. Celles de tribord

sont peinturées en rouge, celles du côté du port en blanc.

Pour entrer dans le havre, les navires doivent garder le milieu entre les bouées. L'entrée a été grandement facilitée par ces indications, et le chenal a été creusé presque en droite ligne.

HAVRE-AUX-MAISONS.

Des bouées espars ont été placées pour indiquer le chenal de ce havre. Elles son^t ancrées à 8 pieds de profondeur à marée haute. Sans pilote, un navire ne peut entrer dan^s ce havre.

Le dragueur fédéral *Canada* a fonctionné dans le chenal conduisant à ce havre pendant tout l'été dernier; mais on a dû cesser de s'en servir davantage, vu ses trop grandes dimensions et son trop fort tirant d'eau, qui l'empêchaient de virer sur ses ancres avec facilité. Ce qu'il faut pour ici, c'est un dragueur plus petit, avec quelques chalands.

Une grande bouée peinturée en rouge a été ancrée à l'extrémité nord-est de la batture de Sandy-Sook, baie Plaisante, à 5 brasses de profondeur à marée basse. Les navires se trouvant dans cette baie doivent passer au nord-est de cette bouée, vu que le courant se

porte avec force vers les battures.

Une autre bouée serait nécessaire à l'extrémité sud-est de cette batture, dangcreuse à certains endroits situés sur la route que suivent les navires pour se rendre dans la baie Plaisante par le chenal de Sandy-Sook.

Les bouées du Havre-aux-Maisons ont été fournies par la municipalité, et celles du

havre d'Amherst par le département des travaux publics.

PHARE DE L'ÉTANG DU NORD ET SIFFLET D'ALARME,

Latitude N. 47° 33′ 0″; longitude O. 61° 58′ 0″.

Feu catoptrique blanc tournant; six lampes N° 1 à mèche ronde; réflecteurs de 20 pouces; dimension de la lanterne, 21 pouces $60 \times \frac{3}{8}$. Il sera allumé pour la première fois le 20 avril 1874, et il consommera environ 600 gallons d'huile.

Le sifflet d'alarme ne fonctionnera pas avant la saison de 1874.

PHARE ET SIFFLET D'ALARME DU CAP RAY.

Latitude N., 47° 37′ 0"; longitude O., 59° 18′ 0".

Feu tournant et à éclats. Il fait sa révolution toutes les deux minutes et un quart et éclate toutes les dix secondes. Douze lampes N° l à mèche ronde. Dimension de la lanterne, $60 \times 30 \times \frac{1}{2}$. Il consomme environ 700 gallons d'huile par saison. On a fait venir ce qu'il fallait pour étancher sa toiture, qui faisait eau. Le sifflet d'alarme n'a pas encore fonctionné. Le tout est sous le contrôle de R. Rennie, aidé d'un bon mécanicien et d'une autre personne.

34

PHARE DE LA POINTE-RICH, TERRENEUVE, DÉTROIT DE BELLE-ISLE.

Latitude N. 50° 41′ 50″; longitude O. 57° 27′ 40″.

Lumière blanche à éclats se renouvelant toutes les 15 secondes. Douze lampes No. 1 à mèche ronde, avec réflecteurs de 20 pouces. Dimension de la lanterne, $60 \times 30 \times \frac{1}{2}$. Il consomme environ 700 gallons d'huile par saison. On propose de faire que les éclats de ce phare soient plus distincts, 15 secondes étant considérées un intervalle trop court, qui fait paraître cette lumière fixe à distance, et cette amélioration fait maintenant l'objet de la considération du département. Avis ayant été reçu que l'appareil tournant n'était pas en bon ordre, M. Fecteau a été envoyé pour le réparer, et il fonctionne depuis. Ce phare est sous le contrôle d'E. Roy.

PHARE DE FORTEAU, POINTE-DES-AMOURS, LABRADOR, STATION DU CANON D'ALARME

Latitude N 51° 27′ 35″; longitude O. 56° 50, 55.

Lumière dioptrique, blanche et de second ordre; cinq lampes Mammothe à mèche plate. Le canon d'alarme est tiré toutes les heures en temps de brume et durant les tempêtes de neige, et il consomme environ 1,500 livres de poudre par saison, avec la quantité proportionnée de gargousses et d'amorces. Il est en bon ordre et sous les soins de P. Godier, qui fait aussi des rapports de météorologie à l'Observatoire magnétique de Toronto. M. Denis, qui est le propriétaire du débarcadère à cet endroit, permet volontiers que l'on y débarque les provisions, qu'il met à l'abri, en attendant que le gardien vienne les chercher. Le gardien est fourni d'un cheval pour charier l'eau, le combustible, etc.

PHARE DU CAP NORMAN, DÉTROIT DE BELLE-ISLE.

Latitude N 51? 38' 0"; Longitude O. 55° 53' 49".

Feu tournant blanc à éclats toutes les 2 minutes; six lampes No. 1 à mèche ronde; réflecteurs de 21 pouces; lanterne, $60 \times 30 \times \frac{1}{2}$. Il consomme environ 500 gallons d'huile par saison. L'appareil tournant de ce phare s'est dérangé et a été réparé par M. Barbour. L'aérage a été rerfectionné et le phare est maintenant en bon ordre. Gardien, H. Locke. Les capitaines de la ligne Allan disent voir ce phare de 22 milles.

PHARE DE BELLE-ISLE, DÉTROIT DE BELLE-ISLE, STATION DU CANON D'ALARME ET DE PROVISIONS.

Latitude N₂ 51₁ 53' 0"; Longitude O. 55° 22' 15".

Lumière blanche fixe, de l'ordre dioptrique; cinq lampes Mammothe à mèche plate. Il consomme environ 200 gallons d'huile par saison. Le canon d'alarme est tiré toutes les heures pendant les brumes et tempêtes de neige, et il consomme environ 2,000 livres de poudre ar saison, la quantité proportionnée de cargousses et d'amorces à friction. Les articles du dépôt de provisions sont les mêmes qu'à la pointe des Monts, et ils ont été renouvelés cette saison. Une nouvelle pièce de neuf (d'airain) a été apportée par le Napoléon III, pour remplacer l'ancienne. Le gardien, M. Colton, fait de bons rapports sur la température, le mouvement des glaces et des banquises. Tout le combustible pour cette station est apporté de Québec. Le gardien est fourni d'un cheval pour charier le combustible, l'eau, etc

2

RAPPORT SUR LE MOUVEMENT DE LA GLACE DANS LE DÉTROIT DE BELLE-ISLE, PENDANT L'HIVER ET LE PRINTEMPS DE 1873.

1er janvier? Petite quantité de glace vue la nuit, la première vue dans le détroit cet hiver.

- 9 , Très-peu de glace dans le détroit.
- 10 ,, Fort vent. Vent d'ouest chassant les glaces en dehors du détroit avec une vitesse d'en viron quatre nœuds à l'heure.
 - 11 janvier. Très-petite quantité de glace à l'est, pas du tout à l'ouest.
 - 15 ,, Le thermomètre indique 15 degrés au-dessous de zéro.
- 16 ,, Pas mal de glace dans le détroit, mais elle est mince et pas assez forte pour nuire à la navigation.
- 20 janvier. Plus de glace qu'à l'ordinaire dans le détroit, et les navires passeraient difficilement.
 - 25 janvier. L'eau n'est pas visible à l'est; bonne nappe d'eau à l'ouest.
 - 27 janvier. Le thermomètre indique 6 degrés au-dessous de zéro.
 - 28 janvier. Beaucoup de glace dans le détroit; on ne voit que peu l'eau.
- 31 janvier. Détroit complétement bloqué par les glaces. Thermomètre, 12 degrés au dessous de zéro.
- 2 février. Une grande quantité de forte glace dans le détroit. Thermomètre, 21 degrés au-dessous de zéro ; c'est la journée la plus froide de l'hiver.
- $9\,$ février. Moins de glace dans le détroit. Les navires pourraient passer le long de la côte sud.
 - 15 février. Du côté sud, eau claire aussi loin qu'on peut voir.
 - 17 février. Beaucoup de glace vient du nord-est.
- 25 février. Beaucoup de glace dans le détroit; et vingt-neuf banquises apportées par les derniers vents du nord-ouest. Houle très-forte sous la glace, qui va se brisant.
- 28 février. Pas assez de glace pour nuire à la navigation. Elle est toute chassée vers le haut du détroit.
- $3\,$ mars. Un peu de glace à l'ouest, pas du tout à l'est, eau libre le long des côtes nord et sud.
- $6\,$ mars. Forte brise de l'ouest ; la glace s'en va rapidement ; deux steamers au S.-E. fai sant la classe au phoque.
 - 7 mars. Quinze vapeurs et dix voiliers au sud-est chassant le phoque.
- 9 mars. Dix-huit steamers et vingt et un navires dans le détroit. S. S. Vanguard et S.S. Panther font force vapeur vers l'île. Les bricks Glengarry, Gulnare, et Elisabeth Jane attendent ici que les glaces soient passées.
 - 10 mars. Steamers et voiliers sur tous les points et chassant le phoque.
- 12 mars. S. S. Merlin fait force vapeur vers l'île, et les S. S. City of Halifax et Com modore vers le sud-est.
 - 18 mars. Il vient de la glace de l'est, mais lentement. Un brick à l'ouest.
- $19\,$ mars. Le brick signalé hier s'est trouvé pris dans les glaces en vue du cap aux ognons, où il est resté jusqu'au $27\,$ avril.
 - 23 mars. Détroit bloqué par les glaces.
 - 28 mars. Très-forte glace et beaucoup de banquises.

1er avril. Eau claire le long de la côte nord; cent vingt et une banquises.

7, 8 et 9 avril. Forte brise du N. N. O.; très-peu de glaces à l'ouest; une grande quanté à l'E. S. E.

16 avril. Ligne de glaces 8 milles à l'est, et delà jusqu'où la vue peut atteindre à l'ouest toute l'étendue est bloquée par les glaces ; deux cent quarante-quatre banquises.

25 avril. Pas de glaces à l'est de cet endroit; il y en a beaucoup à l'ouest.

1er mai. Détroit complétement bloqué par les glaces.

15 mai. Détroit encore bloqué; le vent ne peut chasser la gluce, qui est retenue par des banquises au nombre de quatre cent vingt.

20 mai. Un steamer au milieu des glaces à l'E. S. E.

28 mai. Moins de glaces; les navires peuvent passer.

30 mai. Pas de glaces à l'ouest ; il y en a beaucoup à l'est. Un brick en dehors de la glace ; on suppose que c'est un navire de pêche français.

3 juin. Fort vent N. N. E. Toute la glace chassée à l'E. S E.

 $5\,\mathrm{juin.}$ Il y a des glaces le long de la côte sud, mais pas assez pour faire obstacle a la navigation.

6 juin. Une barque et quatre bricks se dirigent vers l'ouest; supposés des navires français employés à la pêcne.

15 juin. Deux cent ringt banquises dans le détroit; deux bricks, quatre brigantins et une goëlette se dirigent au nord.

25 juin. Vaisseau de guerre se dirigeant du sud à l'ouest

27 juin. Un steamer de la ligne Allan à destination du Canada; le premier vu ce printemps. ${}^{\bullet}$

1er juillet. Un navire à destination de ce pays.

3 juillet. Un brigantin à vapeur, *idem*; deux steamers allant du sud à l'ouest; un steamer de la ligne Allan monte; une barque et un steamer descendent.

M. Colton, Gardien de phare.

BOUÉES.

Ce district compte soizante-cinq bouées entre l'île Rouge et le cap Santé, sur le Saint-Laurent, Chicoutimi, la rivière Saguenay, le havre d'Amherst, les îles de la Madeleine et le bassin de Gaspé. Dans le fleuve, elles sont souvent endommagées ou déplacées par les navires, et il faut y veiller avec soin, ce qui nécessite plusieurs voyages d'un des steamers fédéraux, qui est immédiatement envoyé lorsque cette division regoit avis de ces accidents. Sur le fleuve Saint-Laurent, toutes les bouées noires sont du côté sud du chenal, à l'exception de celles de Beaugean et de l'île Blanche, de chaque côté desquelles les navires peuvent passer; à celle de Vache, près du Saguenay, on ne peut passer que du côté sud. Les bouées rouges sont placées au côté nord du chenal; les blanches et celles à carreaux indiquent des rochers ou extrémités de battures, et l'on peut les passer de l'un ou de l'autre côté, excepté la blanche et celle à carreaux en vue du Sagueney, à partir desquelles il faut gagner le nord. Les bouées vertes indiquent un navire sombré, et celle près de Saint-Jean-Port-Joli, où la barque Chespées a sombrée, a été enlevée, vu qu'il ne reste maintenant rien de ce navire. Une bouée noire a été placée sur un banc récemment découvert à trois quarts de mille en face de l'île, et elle est ancrée à trois brasses à l'eau basse. Le phare de l'île aux Grues éclaire dans la direction N.-E. ½E.

BALISES.

Les balises sous la surveillance de cette agence sont au nombre de cinquante-cinq.

Celles placées sur le fieuve servent de reconnaissance pour la pose des bouées, et d'amarques pour guider les navires en remontant et en descendant le chenal; les balises de l'île d'Anticosti ont pour but de faire distinguer les différentes parties de la côte de cette île à cause de leur apparence uniforme; il en est de même de celles situées entre le cap Chatte et le cap des Rosiers. Les deux sur la côte du Labrador signalent aussi des points de cette côte et indiquent les entrées des baies de Bonne-Espérance et de Coach u, deux excellents havres de refuge. Les cinquante-cinq bouées sont distribuées comme suit:—

- 1 à Saint-Valier.
- 9 à l'île aux Grues.
- 2 à l'île aux Oies.
- 1 au Pilier-de-Bois.
- 1 à la pointe de Saint-Jean.
- 3 à Saint Roch.
- 2 à la grosse île de Kamouraska.
- 3 à l'île aux Lièvres.
- 1-à Cacouna.
- 1 à l'île Verte.
- 2 à l'île Rouge.
- 3 au Saguenay.
- 3 à l'île du Bic.
- 2 à Saint-Fabien
- 4 sur l'île d'Antiscoti, côte sud.
 - " côte nord.
- 2 sur la côte du Labrador.
- 5 entre le cap Chatte et le cap des Rosiers.
- 2 à Saint-François, île d'Orléans.
- 1 au cap Rouge, Montée-du-Lac.

Deux nouvelles balises ont été construites à l'île aux Grues pour faciliter la pose d'une bouée sur un nouveau banc, et elles servent aussi de points de reconniassance.

POLICE DE RADE ET BUREAU D'ENGAGEMENT DES MATELOTS DE QUÉBEC.

Les comptes et déboursés pour ces services sont aussi sous le contrôle de cette agence. Les rapports des opérations sont faits par R. H. Russell, écuyer, chef de la police de rade et préposé à l'engagement des matelots.

Le préposé à l'engagement des matelots prend aussi soin des marins anglais en détresse. Le bureau de l'inspection des vapeurs et le bureau des examinateurs des capitaines et seconds siégent dans les bureaux de cette agence.

STEAMERS FÉDÉRAUX.

Ces navires sont chaque année de plus en plus utiles. La construction d'un aussi grand nombre de nouveaux phares, en outre de ceux qui sont déjà érigés dans le ficuve et le golfe Saint Laurent, le détroit de Belle-Isle, et sur les côtes de Terre neuve et du Labrador, à des endroits très-dangereux, là où aucun voilier ne saurait s'aventurer, les phares ayant de fait pour but de les en éloigner, il n'y a que les steamers puissants, commandés par des capitaines prudents et expérimentés, et manœuvrés par de bons équipages, qui devraient faire ce service. Les approvisionnements sont débarqués à Anticosti et aux autres points en chaloupes, montées par six hommes, qui rament durant un ou trois milles depuis l'endroit où le vapeur est obligé de s'arrêter et doivent souvent faire six à dix voyages alors que la mer est très-orageuse; il faut de douze à quatorze hommes fortement constitués et de bonnes chaloupes pour faire ce service. Il est souvent arrivé que la tempête a éclaté soudainement avec un vent très-fort soufflant vers la côte et qu'elle augmentait avec une violence telle qu'elle mettait le

Chaloupes dans l'impossibilité de retourner au navire et les obligeait de s'éloigner au loin afin d'éviter des endroits périlleux, et que souvent plusieurs jours s'écoulèrent avant que le navire put les reprendre à son bord. Il est encore arrivé qu'un voilier, avant que tous les hommes fussent à bord, que la voile et les ancres fussent levées, ait été entraîné parmi les brisants.

En outre de ces importantes fonctions qui les occupent activement, les vapeure sont aussi fréquemment obligés d'aller porter secours aux navires en détresse dans le golfe, et c'est sur eux que l'on compte dans une grande mesure en ces circonstances critiques pour les sauver ainsi que les personnes à leur bord. On exige des frais raisonnables pour le temps consacré à ce service, et les sommes que l'on perçoit ainsi sont déposées au crédit du receveur-général et ce revenu suffit souvent pour payer dans une grande mesure les frais de combustible, etc

que l'on consomme annuellement.

Les vapeurs sous le contrôle de cette agence sont le Napoléon III, un puissant bâtiment en fer à hélice, construit en 1856 par MM. R. Napier et fils, Glasgow, de la force de 300 chevaux, mais qu'on peut porter à 700. Il est d'un tonnage effectif de 494 tonneaux et peut transporter environ 2,000 barils; sa soute peut contenir 10,000 livres de poudre. Il a commandé pendant les seize dernières années par le capitainé Eugène Gourdeau, qui est aussi un pilote commissionné pour le fleuve Saint Laurent en bas de Québec. Son ingénieur en chef, M. Wm. Barbour, ci-devant de l'établissement de MM. R. Napier et fils, Glasgow, Ecosse, arrivé dans ce pays en même temps que ce navire, et a rempli cette fonction depuis ce temps. Le pilote, M. Joseph Leblanc, qui a voyagé pendant trente ans à bord de vaisseaux faisant le commerce avec les pays étrangers et le s econd pilote, M. Jérôme Lavard, qui est depuis seize ans à bord du vapeur, sont très-propres aux fonctions qui leur sont dévolues. Le second mécanicien, M. Thomas Drysdale, est employé depuis plusieurs années. possède un certificat de première classe ; c'est un bon mécanicien. Le reste de l'équipage se compose des marins ordinaires que l'on peut engager lorsqu'on en a besoin. Le vapeur Druit est en fer et à aubes ; il a été bâti en 1856 par MM. Todd et McGregor, de Glasgow, Il est de la force de 170 chevaux, peut prendre environ 1,000 barils et a une soute qui peut contenir 6,000 livres de poudre. Il est commandé par le capitanne Anselme Marmen, qui est employé depuis quatorze ans et est aussi un pilote commissionné pour le bas du fleuve. St. Laurent. Le premier mécanicien, M. Stephen Carroll, est employé depuis seize ans et a pour assistant M. Joseph Rolph, mécanicien et ouvrier de première classe. Le second, M. Jean Landry, est un excellent cabotier ayant vingt-einq ans d'expérience, dont quatorze aus ont été passés à bord du vapeur. On se procure à ce port les autres marins dont on a besoin de temps à autre, comme pour le vapeur Napoléon III.

MOUVEMENTS DU STEAMER "NAPOLÉON III," DU 1er JUILLET 1872 AU 30 JUIN 1873.

6 juillet 1872.—Expédié ce steamer avec de la poudre et autres provisions pour les phares, sifflets d'alarme, dépôts de provisions et combustible pour les gardiens au détroit de Belle-Ile, Terreneuve, Labrador, Anticosti, îles de la Magdeleine, Gaspé et baie des Chaleurs. Il était de retour le 17 août.

28 août.—Parti à 11.30 a. m. ayant à son bord William Smith, écr., député du ministre de la marine et des pêcheries ; Sir Frédéric Arrow, sous-maître de la Maison de la Trinité de Londres ; le capitaine Webb, un des Elder Brethren, et M. Edwards, secrétaire particulier de Sir Frédéric, chargés officiellement d'examiner le système des phares et sifflets d'alarme du Canada. De retour le 31 août.

28 octobre.—Parti à 6 a.m. pour aller au secours de naufragés à la pointe sud d'Anticosti, où le *Lebanon* et avaient fait naufrage. Il ramena à son bord le

capitaine et quelques matelots.

14 novembre.—Parti à 6 a. m. pour Sandy Bay, près de Métis, pour assister la barque Jessie rapportée échouée. De retour le 18 à 4.30 p. m. avec la barque Jessie en tounge.

24 novembre.—Parti à 4 p. m. pour aller chercher les bateaux-phares de Manicouagan

et de l'île Rouge. De retour le 25 à 9 p. m.

27 novembre.—Parti à 4.30 a. m. pour aller chercher le reste des bouées, et il resta à l'ancre à l'entrée de la Traverse, jusqu'à ce que les derniers navires de mer fussent passés. De retour le 1er décembre.

2 décembre.—Allé à ses quartiers d'hiver aux estacades de Blais.

Pendant l'hiver il a subi toutes les réparations nécessaires, y compris de nouveaux tuyaux bouilleurs à ses chaudières,

29 avril 1873.—Revenu de ses quartiers d'hiver.

1er mai.—Parti à 4 p. m. pour la Traverse, où il jeta à l'ancre à la station du phare, afin de guider les navires jusqu'à ce que la glace du lac fût passée. De retour le 6 à 1 p. m.

22 mai.—Parti à 5 p. m. avec des provisions pour les phares jusqu'à la pointe aux Pères.

De retour le 27 à 3 p. m.

29 mai.—Parti à 5 p. m. pour remorquer le steamship Vicksburg jusqu'au cap Ray, Terre-Neuve, service qui, nonobstant les dimensions du Vicksburg, fut fait en peu de temps

et d'une manière satisfaisante. De retour le 7 juin.

17 juin.—Parti à 9 a.m. emportant les provisions pour les phares et sifflets d'alarme du golfe, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti, et de la côte nord du Nouveau-Brunswick. De retour en juillet.

MOUVEMENTS DU STEAMER "DRUID," DU 1er U LLET 1872 AU 30 JUIN 1873.

8 juillet 1872.—J'ai expédié ce navire à 4 a. m. pour inspecter les phares au dessus de Québec et leur porter des provisions. De retour le 9 à 8 a. m.

11 juillet.—Parti à Î0 a. m. avec M. J. U. Gregory a son bord, pour aller visiter les phares en bas de Québec jusqu'à l'île aux Œufs, et leur porter des provisions et des matériaux

de réparations. De retour le 21 à 1 a.m.

27 juillet.—Parti pour Miramichi, Nouveau-Brunswick, à 8 a. m., où il allait porter des sifflets d'alarme à l'île Saint-Paul et au cap Ray, et conduire à sa station le bateau-phare et sifflet d'alarme de Manicouagan. De retour le 20 août.

24 août.—Parti à 6 a. m. avec le surintendant et des apprentis pilotes, pour explorer le

chenal nord du fleuve Saint-Laurent. De retour le 4 septembre.

22 septembre.—Parti à 5 heures après midi avec MM. Brydges, Potter et Walsh, qua allaient examiner le chemin de fer Intercolonial, et qui débarquèrent à Métis. De retour le 24.

26 septembre.—Parti à 2 heures après midi pour aller placer une bouée à l'endroit du naufrage de la barque *Chryseis*, à Saint-Jean-Port-Joli, et porter des provisions de phare et des matériaux pour achever les réparations du phare et de la balise de l'île.

5 octobre.—Parti à 11 heures avant midi ayant à son bord C. R. Coker, éer, et le capitaine Dick, qui allaient examiner le naufrage du steamer *Emily Edith*. De retour le 9,

à 7 heures avant midi.

28 octobre.—Parti à 3 heures après midi pour aller remettre à sa place le bateau-phare de la Traverse, qui dans la tempête du jour précédent, avait rompu la chaîne de son ancre. En draguant, on repêcha la chaîne et l'ancre. De retour à Québec le 29 à 6 h. 30 après midi.

14 novembre.—Parti à 5 heures avant midi pour aller lever les bouées dans le bas du fleuve, moins celles de la Traverse. De retour le 22 à 2 heures après midi, il est allé ensuite

prendre ses quartiers d'hiver au dock de Davie, Pointe Lévis.

Dans le cours de l'hiver, son engin a subi beaucoup de réparations. On lui a mis une nouvelle cheminée; sa charpente a été solidifiée à l'aide de liens de fer; son pont a été renouvelle et ses murailles revêtues en fer, et ainsi radoubé, il a pu sans peine endurer la forte tempête des 24 et 25 août 1873, qui a causé de grands désastres pour la navigation dans le golfe du Saint-Laurent. Le *Druid* se trouvait alors dans le voisinage de l'île du Prince-Edouard, près de laquelle plusieurs navires se perdirent corps et biens.

30 avril 1773.—Revenu de ses quartiers d'hiver à son quai, à 7 p. m.

5 mai.—Parti à 8 a. m. avec les bouées et les bateaux-phares de la traverse et du bas du fleuve, et emportant aussi de la poudre pour le canon d'alarme et des provision pour le phare de l'île Verte. De retour le 9, à 7 p. m.

5 mai.—Parti à 1 p. m. pour replacer une bouée dans la Traverse, et pour examiner le licu où la barque *Chryseis* a fait naufrage, près de Saint-Jean-Port-Joli. De retour à 1 p. m.

le 20,

9 juin.—Parti à 3 p. m. pour Montréal, avec les restes de feu l'honorable Sir Geo. Ed.

Cartier, baronnet. De retour le 12 à 3 a. m.

21 juin.—Parti à 4 p. m. ayant à bord Son Excellence le Gouuerneur-Général, la comtesse de Dufferin et leur suite, qui allaient faire un voyage aux provinces maritimes. De retour en septembre.

LA GOELETTE "LA CANADIENNE."

Les dépenses de l'équipement et du service de cette goëlette sont aussi sous le contrôle de cette agence. Le commandant Lavoie fait le rapport de ce service.

GOELETTE " STELLA MARIS. "-POLICE MARITIME.

Cette goëlette a été employée à la protection des pêcheries, depuis le commencement de mai jusqu'au 22 octobre 1872, date où l'équipage a été congédié et le navire remis à son propriétaire. La partie de son équipement qui appartenait au département a été utilisée par cette agence. Une de ses pièces de neuf a été transportée sur la roche aux Oiseaux pour y servir de canon d'alarme, et l'autre remplace le vieux canon qu'il y avait à Belle-Ile. Le commandant Lachance a fait rapport du service de cette goëlette.

PISCICULTURE.

Les déboursés faits par moi pour ce service pendant la dernière session s'élèvent à \$1,500, mais le chiffre en sera beaucoup plus considérable l'année prochaine.

J'ai, etc.,

J. U. GREGORY,

Agent du ministère de la marine et des pêcheries, à Québec.

ETAT de la dépense pour l'entretien des phares, en bas de Québec, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

inscale expiree le 30 juin 1675.		
Portneuf.		
A. Rodrigue, 12 mois de salaire comme gardien. Entretien et réparations	\$ cts. 200 00 495 39	\$ cts.
·	499 59	695 39
St. Antoine.		**
L. Lafleur, 12 mois de salaire comme réparations Entretien et réparations	140 00 28 69	168 69
Ste. Croix.		,
J. Thurber, 12 mois de salaire comme gardien Entretien et réparations.	140 00 169 39	309 39
Pte. St. Laurent.		
J. Chabot, 12 mois de salaire comme gardien	300 00	
Entretien et réparations	9 23	309 23
Bellechasse .		
E. Thivierge, 12 mois de salaire comme gardien	320 00	
Entretien et réparations	26 22	346 22
Ile aux Grues.		
J. Painchaud, 12 mois de salaire comme gardien	320 00 231 55	551 55
Pilliers.		
D. Babin, 12 mois de salaire comme gardien. Entretien et réparations.	450 00 449 01	899 01
${\it Kamouraska}$.		000 01
T. R. Desjardin, 12 mois de salaire comme gardien	350 00 298 58	
Information of reparational		648 58
Pèler ins .		
A. Marquis, 12 mois de salaire comme gardien Entretien et réparations	340 00 337 23	677 2 3
Pot-a-l'eau-de-vie.		
J. D. Picard, 12 mois de salaire comme gardien. Entretien et réparations.	400 00 265 44	665 44
Ile Rouge,		
E. Fraser, 12 mois de salaire comme gardien Entretien et réparations	660 00° 301 77	961 77
		301 11
A reporter	. 	•

ETAT de la dépense pour l'entretien de phares, etc.—Suite.

Report	\$ cts.	\$ cts.
Ile Verte.		
G. Lindsay, 12 mois de salaire comme gardien	860 00 683 37	1,543 30
Bicquet.	1	ŕ
J. F. Bechard, 12 mois de salaire comme gardien Entretien et réparations	760 00 225 05	985.05
Pointe-aux-Pères.		
D. Lawson, 12 mois de salaire comme gardien. J. Hippell, do assistant-gardien. Entretien et réparations	200 00 140 00 323 15	663 15
Rocher aux Oiseaux.		
J. Chapman, balance de gages comme gardien, 30 juin 1872	600 00 575 55 1,355 00 2,060 08	4,590 63
Cap Rosser.		2,000
A. Trudeau, 12 mois de salaire comme gardien	800 00 265 03	1,065 03
Pointe Ouest Anticosti.		
L. Malouin, 12 mais de salaire comme gardien	800 00 369 28	1,169 28
Pointe Sud Ouest, Anticosti.	,	
E. Pope, 12 mois de salaire comme gardien	800 00 106 75	906 7
Pointe Est, Anticosti.		
T. Gagne, 12 mois de salaire comme gardien	800 00 280 62	1,080 62
Forteau.		
P. Godier, 12 mois de salaire comme gardien Entretien et réparations.,	820 00 360 35	1,180 35
Belle Isle.		
M. Colton et assistant, 12 mois de salvire comme gardien	1,060 00 1,196 69	2,256 69
Paspébiac.		
F. Galle, 9 mois de salaire L. Strong, 3 do Entretien et réparations	112 50 37 50 158 08	308 08

\mathbf{T}	\mathbf{AT}	de la	dépense	pour	l'entretien	des	phares,	etc.—Suite.
--------------	---------------	-------	---------	------	-------------	-----	---------	-------------

Pointe Rich. Report	\$ cts.	\$ cts.
E. Roy, 12 mois de salaire	500 00 810 35	1,310 3
Montée-du-Lac.		•
E. Simard, 12 mois de salaire comme gardien	300 00 128 25	428 25
Pointe Sud d'Anticosti.	1	
D. Tetu, 12 mois de salaire comme gardien Entretien et réparations	1,026 50 2,381 34	3,407 84
Ile Amherst.		
W. C. Cormier, 12 mois de salaire comme gardien	300 00 242 80	542 80
Rivière de la Madelène.		
P. Savage, 12 mois de salaire comme gardien	300 00 233 38	533 38
Cap Ray.	1	
R. Rennie, 12 mois de salaire comme gardien	600 00 685 72	1,285 7
Cap Chatte,		
J. Roy, 12 mois de salaire comme gardien Entretien et réparations	300 00 370 78	70 7
Re-Rouge.		
Captain Levesque, contrat pour le placement des phares flottants	2,400 00 3,063 05	5,463 0
B. Bradley, balance du salaire, dépots de provisions	5 97 200 00 1,605 26	1,811 2
Sept-Iles. A. Riverin, gages comme gardien Entretien et réparations	325 00 975 87	1,300 8
Havre de Gaspé,		
B. Eden, salaire	42 00 133 06	175 0

ETAT des dépenses pour l'entretien des phares, etc.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
Report		Ψ 000.
Capt. Gourdeau, contrat pour le bateau-phare	1,820 00 962 90	0 700 0
Const		2,782 0
Gaspé.	300 00	
J. Ascah, salaire, bateau-phare	66 45	366 45
- Cap Norman.		4
H. Locke, salaire et arréragesdo 6 mois de salaire, jusqu'au 30 juin	430 11 247 91 213 07	891 09
No.	·	997 09
Traverse d'en Haut		
A. M. Dechêne, contrat pour le bateau-phare Entretien et réparations	1,400 00 1,216 43	2,616 43
Ile aux Œufs.		,
P. Cote, 12 mois de salaire	500 00 641 35	1 1/1 95
Pointe Carlton.		1,141 35
E. Landry, 12 mois de salarire	200 00 369 25	569 25
${\it \Pie-aux-Allowettes}.$		000 20
Jos. Radford, gages comme gardien P. Boulliaine, gages jusqu'au 30 juin Entretien et réparations.	229 25 83 50 5 10	317 85
Bouées et balises.		911 00
Entretien et réparations		1,347 67
Manicouagan,		
J. U. Gregory, bordereaux, nour le bateau - phare	1,175 40 562 17	
W. Muirhead, équipements, gages, etc. do J. Hoonan, provisions do J. Dawe, grue à vapeur do	887 60 461 06 450 00	
R. R. Call, charbon do E. Chanteloup, lanterne do J. U. Gregory, entretien et réparations do	187 50 513 55 1,162 80	
Points des Mente	i	5,400 08
Pointe des Monts. P. Pouliot, salaire comme gardien	327 50 460 28 175 23	
	110 20	963 01
A reporter	l	

ETAT des dépenses pour l'entretien des phares, etc.—Suite.

Report	\$ cts.	\$ 0	ets
Compte général.			
Archer et Cie.—bois de construction	615 30		
M. Hamel-foin	174 56		
J. Marmen—charriage	346 71 222 92		
Lane—bois de construction	161 91	1	
A. Kane—citernes	405 00	1 .	
E. Chanteloup- cheminées de lampes	161 25		
F. O. Vallerand— do F. A. Fitzgerald et Cie.—huile.	131 40 3,138 40		
Grenier et Parent—tonnellerie, etc	375 70		
L. Gagné—réparations	514 96		
Gibb et Laird—savon, etc	161 08		
Legit et Renfret—flanelle, etc	165 00 106 13	`	
J. C. Hamel—remisage d'huile. W. Barbour—réparations.	504 25		
L. A. Blanchet –déboursés	147 44		
S. Bedard—réparations	248 40		
Chenic et Beaudet—clous H. S. Scott et Cie.—chaîne.	62 63 53 06		
N. Fitzhenry - gages	273 50		
Crawford et fils—charbon de terre	55 38		
Allan, Rae et Cie.—fret	54 73		
S. P. Divey—papeterie.	23 85 69 17		
S. Peters—bois de construction	101 81		
G. T. Carey—annonces	49 20		
T. Drysdaleréparations	56 00	,	
E. E. Buteau –déboursés	169 60		
Tweedell et Campbell—réparations. Audet et Robitaille—cordage	41 68 53 08		
M. Millar—papeterie	24 75		
A. Cote et Cie.—annonces	25 80		
Hamel et Frères—flanelle	11 50 77 96	}	
P. G. Huot—port de lettres	18 00		
Cie. du Richelieu.—fret	10 75		
L. H. Huot-impressions	74 24		
G. T. Phillips—réparations J. P. Déry—papeterie	56 20		
J. Eden—remisage, etc.	63 85 14 40		
Dinning et Webster—toile à voile	90 77		
J. Giblin—charbon	18 00		
Cie. de l'Union de verres—cheminées de lampe	38 02	′	
J. Carrol—impressions, etc	84 50 49 25		
H. H. Para—savon	13 50		
W. S. Maguire—annonces	11 20		
W. Bowden—annonces	15 00		
I'. Berryman—charriage de neige	20 00 29 89		
H. Black—quincaillerie C. Wagner—louage de bateau	29 89 24 00		
A. Piverin—fret	14 50		
A. Mathieu—ciment	24 00		
Mitchell et Cie.—peinture.	508 36	ļ	
J. U. Gregory—divers déboursés	275 55	10,238	O/
	**		
		65,545	00

WM. SMITH,

Deputé du ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXE No. 7.

RAPPORT DE L'AGENCE DU DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES AU NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNEE FISCALE EXPIREE LE 30 JUIN 1873.

> Agence du département de la marine et des pêcheries. Saint-Jean, N.-B., 24 septembre 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport de cette agence pour l'année expirée le 30 juin 1873.

PHARES ET SERVICE CÔTIER.

 ${\bf A}$ ce rapport est annexé un état détaillé de la dépense pour les différents phares, y com pris leur entretien et les améliorations pendant l'année actuelle.

Les nouveaux phares et sifflets d'alarme, ainsi que le changement fait aux appareils d'éclairage des anciens phares et d'autres améliorations encore en voie d'exécution, ont beaucoup augmenté la besogne de cette agence.

Pour l'année expirée au 30 juin 1873, le tetal de la dépense pour le service des phares et des côtes est de \$29,266 85.

ILE AUX PERDRIX.

Les perfectionnements et changements apportés aux lampes de cette station par la substitution de la mèche mammothe et de bees ronds à la place de ceux d'un demi-pouce dont on se servait auparavant ont donné beaucoup de satisfaction. Par suite de l'emploi de ces nouvelles lampes, la consommation de l'huile a augmenté de 118 gallons par mois.

Cette lanterne a maintenant quatorz lampes, dont onze à mèche plate mammothe et trois à bec circulaire; c'est-à-dire que son nombre a été augmenté de deux.

L'amélioration faite au chemin conduisant du quai neuf à l'extrémité est de l'île, et qui passe aujourd'hui près du phare et va jusqu'au sifflet d'alarme à l'extrémité est, est d'une grande utilité qui justifie la dépense faite pour cet objet. On n'éprouve plus aujourd'hui de difficulté à apporter le combustible et les provisions aux bâtiments. Près de l'extrémité est de l'île, il est resté une petite partie de ce chemin qui n'a pu être terminée qu'après la fermeture des comptes de cette année. M. Alexander Reed, qui remplissait depuis trente-huit ans avec idélité la charge de gardien, a été mis à la retraite à cause de sa mauvaise santé et de bles-sures reques pendant son service, et cela à la suite de certificats de médecins compétents. Sa retraite date du 1er juillet, mais il a continué comme gardien jusqu'au 4 août. M. J. Wilson, le mécanicien du sifflet d'alarme, a été nommé gardien, tout en gardant son premier emploi, à un salaire annuel de \$800, sur lequel il doit payer son assistant. Par cet arrangement, l'Etat fait une économie de \$340, sans nuire à l'efficacité de ces deux services.

PHARE-BALISE.

Le phare de cette station est bien tenu par M. Thimothy Clark, qui a été nommé au même salaire que recevait M. Ross, l'ancien gardien. L'année dernière, la balise a eu à

souffrir de plusieurs grandes tempêtes, dont la plus forte a été celle du 30 novembre dernier, et pendant laquelle les vagues ont monté jusqu'à la tour du phare, enlevé le bardeau et le garde-fou et miné les fondations. M. Clark dit qu'il lui semblait que tout le bâtiment était soulevé par le choc de chacune de ces vagues énormes qui ont balayé avec violence toutes es parties du havre de Saint-Jean.

Par un grand nombre, cette tempête est considérée avoir été plus violente que la tempête dite de Saxby, qui a fait tant de dégâts dans nos havres et baies.

A la Pointe aux Lèpreux, les vagues montèrent aussi haut que pendant la tempête de Saxby, et l'ouragan se fit sentir là plus qu'ailleurs. Ce fut pendant cette tempête que la goëlette Reward brisa ses ancres et fit naufrage au Fowl Ground, où quatre de ses matelots trouvèrent la mort.

Les réparations les plus importantes qu'il fallait à la balise furent promptement exécutées. Ensuite M. Clark a fait un trou dans le plancher pour examiner l'intérieur de la balise, et il constata que plusieurs des lambourdes avaient été déplacées; il vit aussi qu'un espace de 7 pieds n'avait plus de ballast. Il a réparé et reboulonné les lambourdes, et remplit maintenant le vide du balastage. La dépense pour ces travaux sera peu considérable et solidifiera grandement cette construction.

POINTE-AUX-LÉPREUX.

Conformément à vos instructions, de grands changements ont été faits aux lampes et aux réflecteurs de cette station. Toutes les anciennes lampes et les anciens réflecteurs ont été enlevés et remplacés par de nouvelles à mèche plate mammothe et par des réflecteurs de 22 pouces de diamètre. Cette amélioration ne saurait manquer d'être très-utile aux navires fréquentant la baie de Fundy. On m'a dit que la lumière du phare de la pointe aux Lépreux peut maintenant être vue distinctement à la station de Head Harbour et à l'extrémité nord du Grand-Manan, distance d'environ 20 milles. La quantité d'huile consommée par nuit par les nouvelles lampes est d'un gallon et une chopine pendant les nuits d'été; celle que consommaient les anciennes lampes dans la même saison, n'était que d'un pot et chopine, ce qui démontre que la consommation est maintenant presque double de ce qu'elle était avec les nciennes lampes.

Les deux lanternes de ce phare sont de l'ancien système, à petits carreaux de vitre de 12 × 14 placés dans de grandes croisées, dont les barreaux rapprochés font obstacle à l'extension des rayons de la lumière, dont la force se trouve ainsi diminuée. Il est à espérer que ces lanternes seront bientôt remplacées par de nouvelles, dont chaque côté n'aura qu'une seule grande vitre, comme dans les phares récemment construits, ce qui permettra à la lumière de se répandre plus au loin.

ILE BLISS

Le phare de cette station est bien tenu par M. Jarvis Clark. M. George Thomas me dit que sa lumière peut se voir distinctement de la pointe aux Lépreux. La lanterne est en bois, avec glaces anglaises de grande dimension, et sa lumière, qui est rouge, se voit d'autres stations. C'est un guide sûr pour les navires se rendant au havre et dans la rivière de l'Etang. Le passage à l'est de la baie Passmaquody, Saint-Andrew, Saint-Stephen et Head Harbour, ou Eastern Harbour de Deer Island, ou dans tous les autres havres voisins de l'île Bliss, est aussi d'un grand service pour les navires devant remonter le chenal nord vers Saint-Jean, car ils évitent l'île Bliss, Dead Man's Head et Ledge. Une remise pour l'huile a été construite à cette station l'hiver dernier, par M. George Helms. Son contrat a été bien rempli sous tous les rapports, et le bâtiment livré en juin.

Près de la remise à l'huile, un débarcadère pourrait être fait à peu de frais en minant le roc dans un petit chenal qui s'étend jusqu'au bâtiment, ce qui permettrait de débarquer les provisions près de la remise à l'huile. A présent, il est difficile de les transporter de la grève à la station, mais pas autant qu'à d'autres stations, où l'on est en voie de faire des cales de débarquement, dont il sera parlé plus loin.

HEAD HAR OUR.

Les abords de cette station sont difficiles, principalement lorsque la mer déferle, depuis que le débarcadère a été emporté par les eaux. Le mur construit du côté est du phare protége bien ce bâtiment, quoique l'eau ait fait une brèche jusque près de ses fondations. Les nouvelles voies de débarquement seront bientôt terminées pour le transport des provisions, etc., sur les rochers, et permettront au gardien de mettre sa chaloupe à sec au besoin.

L'espace occupé par cette station est très restreint, et il sera nécessaire de prolonger le quai sur le côté nord-ouest du bâtiment pour le protéger contre l'action des eaux. La lanterne de ce phare est en fer, mais ses vitres et fenêtres sont petites, bien que beaucoup plus grandes que celles du phare de la pointe aux Lépreux. Les lampes sont à bec d'un demi pouce, et ne donnent qu'une faible lumière; mais les becs seront bientôt remplacés par de plus grands, qui donneront une lumière à la fois plus forte et plus brillante.

L'habitation du gardien a besoin de réparations; sa couverture en bardeaux est en dé sordre, la citerne de la cave est devenue presque inutile, et toutes deux demandent à être renouvelées. Cette citerne, et des citernes en fer peuvent seules conserver fraîche l'eau de pluie obtenue à l'aide des gouttières de l'habitation.

ST. ANDREW

Cette station n'a pas été visitée cette saison, mais les réparations nécessaires ont été peu dispendieuses, et le gardien avait été chargé de les surveiller.

SOUTHERN WOLF.

Le phare de cette île dont M. Ed. Snell a maintenant la charge, est à éclats; sa lumière est très-brillante et visible à une grande distance. M. G. Thomas, le gardien de phare de la pointe aux Lépreux, m'a dit qu'on la voyait distinctement de sa station, d'où l'on voyait, dans les nuits claires, la lumière de trois phares : de Southern Wolf, du cap Spencer, et de l'île Bliss. L'hiver dernier, le mécanisme produisant les éclats de lumière marchait irrégulièrement, s'arrêtant parfois ou ne tournant qu'avec difficulté.

Ayant reçu avis de ce fait, j'envoyai un machiniste de Saint-Jean, M. Hevernor, qui reconnut que l'obstacle au fonctionnement provenait de la congélation de l'huile dans les rouages. Après les avoir nettoyés, il fit placer un petit poële près du mécanisme, qui fonc tionna ensuite régulièrement.

Le mur de fondation de la bâtisse a été mal fait par l'entrepreneur, ainsi que vous en avez été imformé dans le temps par le rapport de l'inspecteur, et la conséquence en est que la gelée a endommagé la brique de la citerne qui se trouve dans la cave.

Tous nos nouveaux phares devraient être cloisonnés, lattés et plâtrés à l'intérieur de manière à laisser un espace pour la circulation de l'air entre le mur et les enduits. Cela empêcherait que la gelée endommage les citernes, comme cela a lieu à la pointe aux Lêpreux, Head Harbour et Southern Wolf. Comme il n'y a pas de voie régulière de transport jusqu'à cette île, la difficulté d'y amener des ouvriers et de les reconduire est cause que les réparations dont on a besoin n'ont pu encore être exécutées. En attendant, le gardien se sert des nouvelles citernes à l'huile pour y mettre de l'eau. La constructiou d'un tambou à la porte de 4-4

la cave, au côté nord de la bâtisse, serait une grande protection contre le froid. Toutes ces défectuosités ont été cause que le gardien n'a pu conserver de légumes dans la cave.

La bâtisse est élevée et exposée à tous les vents.

PHARE DES WALLOW TAIL.

Les fondations de ce phare ont nécessité beaucoup de travaux; la bâtisse ne tenait plus que sur les poteaux des lambourdes. Le mur de fondation a été fait partie sur la terre et partie sur le roc, et les pluies et les gelées l'ont détérioré. Sans les soins de M. Kent, le précédent gardien, cette immense bâtisse eût tombé d'un côté ou de l'autre, ou eût été renversée par les vents qui soufflent avec violence dans une situation aussi élevée. Un maçon a été envoyé sur les lieux, avec instruction d'ôter la terre qui couvrait le roc sous la bâtisse, et de faire un mur solide en pierres cimentées. La pierre pour ce mur a été tirée de la carrière et transportée sur les lieux l'année dernière, de sorte que rien n'a retardé les ouvriers dans l'exécution de ce travail. J'ai su depuis que cette maçonnerie avait été bien faite, et que le phare repose maintenant sur un mur solidement appuyé sur le roc.

Les débarcadères, qui étaient vieux et délabrés en partie, ont encore souffert par la tem pête de Saxby et par celle du 30 novembre dernier.

A l'exception du bois de construction que l'on pouvait se procurer à meilleur marché près de la station, les matériaux pour les réparer ont été apportés avec les provisions. Ordre fut donné à M. John Kent de faire réparer de suite ces débarcadères, vu qu'ils sont indispensables au transport des provisions du phare, lèquel est à une grande hauteur au-dessus de l'eau.

Une remise était inécessaire à l'extrémité supérieure du débarcadère, comme magasin et comme abri pour la chaloupe du gardien. Le bois nécessaire ayant été commandé par M. John Kent, il lui a été permis de la construire. Elle est maintenant terminée et son prix de revient est d'accord avec la plus stricte économie.

Dans la plupart des stations de pêche, la main-d'œuvre est très-chère en été, car les habitants sont presque tous à la pêche ou à préparer leur poisson, de sorte que par homme il faut payer de deux à deux piastres et demie par jour, plus la nourriture, et il est même parfois impossible d'en avoir pour le double de ce prix. Cela étant, je pense que là où les moyens de transport sont directs, le département pourrait faire exécuter ces travaux à meilleur compte, en envoyant des ouvriers de Saint-Jean, qui pourraient ainsi être expédiés d'une place à une autre où il y aurait de l'ouvrage pour eux.

Vu son grand âge et ses infirmités, M. Jonathan Kent, qui est depuis si longtemps gardien du phare de cette station, sera mis à la retraite par un arrêté du conseil, du 30 mai, à partir du 1er juillet prochain, avec une allocation de \$176.76, et son fils, M. John, le remplace avec un salaire de \$400 par année.

ILE AUX PHOQUES DE MACHIAS

Située à l'entrée de la baie de Fundy, ce phare est un des plus importants dont le dé partement ait le contrôle.

Il y a deux phares sur cette île. La lumière de l'un est dioptrique, celle de l'autre cateptrique. Le premier est le plus considérable de ceux que surveille cette agence; et quand rien no fait défaut, sa lumière est à la fois forte et brillante. Pendant une partie de la saison, la roue à rochet qui élève ou abaisse la mèche a été dérangée, et comme il n'était pas facile d'y remédier, M. Couley a remplacé les becs des lampes par de plus petits à mèche plate, ce qui a nécessairement diminué la force de la lumière;

Lorsque l'agent vint à cette station, on n'y avait pas encore autrement remédié.

La partie défectueuse fut alors emportée à Saint-Jean et réparée; un bec de rechange fut aussi envoyé avec ordre de replacer immédiatement les anciens becs. J'espère qu'on s'est conformé à cet ordre et que le phare éclaire aussi bien qu'auparavant.

L'ancien phare est encore régulièrement allumé; mais le contraste entre les deux est si frappant qu'à une certaine distance les marins prennent sa lumière pour celle d'une habitation

Les phares ont besoin d'être peinturés, et comme MM. Clark ont des ouvriers qui construisent sur l'île la bâtisse du sifflet d'alarme, et qu'ils peuvent, par conséquent, entreprendre ce travail à meilleur marché que d'autres, des arrangements ont été faits avec eux. Lis sont convenus de demander, pour le temps que leurs ouvriers emploieront ainsi, le même prix qu'ils leur paient quand ils travaillent pour eux. Une remise à charbon est aussi nécessaire, et ils se sont engagés à la construire, ainsi que des débarcadères allant jusqu'à demi-marée, afin que le charbon et les provisions de cette station puissent être transportés en droite ligne aux abris du phare et du sifflet d'alarme, au moyen d'un wagon tiré par l'engin du sifflet d'alarme.

ROCHER GANNET.

La tempête du 30 novembre dernier a détruit en partie ce débarcadère et endommagé les fondations des bâtiments à l'entour du phare. Lu bois et d'autres matériaux destinés à des réparations ont été empôrtes. Depuis la tempête de Saxby et celle du 30 novembre dernier, toutes les stations de phare ont eu beaucoup à souffrir. Au rocher Gannet, il a été difficile cet été de débarquer nême la plus petite quantité de provisions. M. McLaughlan a fait transporter sur les lieux le bois nécessaire aux débarcadères, et va se hâter d'en construire la partie la plus essentielle.

Lorsque l'agent vint à cette station, la mer paraissait calme à la surface ; mais elle n'en déferlait pas moins avec violence sur les rochers, ce qui a rendu le débarquement quelque peu difficile. Les articles pesants ont été transportés à Seal Harbour, et confiés aux soins de McLaughlan, pour être ramenés à la station par un petit navire, lorsque la mer sera calme et le débarcadère réparé.

Les bâtiments étaient proprement tenus, ce qui démontre que le gardien est soigneux et attentif à ses devoirs, malgré son grand isolement, car ces constructions couvrent presque entièrement ce rochèr, qui est à sept milles ou plus en pleine mer.

CAP SPENCER.

Ce phare est placé à quelque 300 pieds au dessus de la mer, en un mot sur la partie la plus élevée de ce cap. Il est, sans exception, le plus beau de la baie de Fundy. Il a été allumé pour la première fois le 15 juin. M. G. C. Blacklock en est le gardien. MM. Clark et Stackhouse étaient les entrepreneurs de cette construction, qui a été complétement inspectée avant d'être reçue par le département. La lanterne et les appareils d'éclairage sont de la fabrique de M. E. Chanteloup, de Montréal, et bien supérieurs à ceux de la plupart des anciens phares. Sa lumière est à éclats blancs et rouges.

Les éclats blanes ont été vus à une distance de 34 milles marins. C'est ce que disent plusieurs personnes qui en ont fait la remarque et mesuré la distance sur la carte marine. Voilà pour les éclats blanes ; quant aux rouges, je ne suis pas complétement renseigné sur la distance d'où on peut les voir ; mais d'après certains rapports, je puis croire que c'est à 10 milles au plus. Cette distance n'est peut-être pas assez grande, mais de prochains rapports la feront connaître plus an juste. A mon avis, la lumière rouge pourrait se voir de plus loin si la couleur du verre qui la produit n'était pas aussi foncée.

Je n'ai pas, cependant, assez de connaissance ou d'expérience pratique pour dire au département quelle sorte de nuance de rouge il faudrait adopter ;mais j'ai dans mon bureau

 $4-\frac{1}{4}$ 5

deux verres de nuances différentes, l'un rouge foncé, l'autre carmin, et si j'en puis juger par leur apparence, la lumière peut s'étendre beaucoup plus loin par le verre de la couleur de carmin, et cela tout en restant rouge, que par celui de couleur plus foncée.

Il se peut qu'il ait été décidé à cet égard, mais, dans le cas contraire, l'expérience à faire en vaudrait la peine.

QUACO.

M. Love, le gardien, a fait rapport que le par pet de ceinture du phare a été endommagé gravement par la tempête du 30 novembre 1872, et qu'il appréhende que toute l'extrémité sud-est sera emportée s'il reste dans la condition de délabrement où il est.

Des arrangements ont en conséquence été faits avec M. Carson pour construire un petit parapet bien lesté sur lequel reposeront les solives de l'ancien qui pourront être encore de service. Je n'ai aucun doute que de cette manière la construction sera protégée pour un temps. Les phares de cette station sont bien tenus par le gardien, M. Love.

CAP ENRAGE.

Le gardien de ce phare, M. George Tingly, a fait rapport que la tempête du 30 novembre acciier a été la plus violente que l'on ait vue dans ces parages depuis trente ans, et qu'elle a renversé toutes les clôtures de l'endroit. La mer a monté assez haut pour emporter la remise de sa chaloupe, située à une grande hauteur sur le cap. Son embarcation a été brisée et le quai endommagé. Il faut réparer celui-ci immédiatement, sinon il sera emporté avant le printemps. Toutes les fenêtres ont eu des vitres de cassées, dont deux de la lanterne. Pendant le plus fort de la tempête, il a craint de sortir de la maison. Les dommages ont été réparés immédiatement, et la dépense est portée au compte général des frais d'entretien.

ILE DE LA PIERRE A MEULE.

Cette station n'a nullement souffert de la tempête du 30 novembre, et les frais annuels d'entretien se bornent aux provisions du phare. L'on me dit que ce phare est régulièrement bien éclairé, quoique ses lampes soient petites et à mèche plate. Il est question d'en changer les becs dès que la chose pourra convenablement se faire.

PHARE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.

Il y a six petits phares-balises sur cette rivière, entre Indian Town et Fredericton, l'esquels sont soigneusement tenus et à peu de frais,—et trois autres dans le Grand-Lac qui le relie à cette rivière. De ces derniers, deux sont neufs, mais ils ne seront allumés que sub-séquemment à la date de ce rapport. L'un est situé sur la pointe Robertson, et l'autre sur la pointe Fanjoy. Ces emplacements ont été choisis par John Ferris, écr., et ils sont sans aucun doute des mieux situés pour les navires qui fréquentent le lac.

M. John Robertson et M. William Fanjoy ont été nommés gardiens de ces stations.

La balise de la pointe Cox, qui est un endroit exposé, a besoin d'être solidifiée de nouveau, et d'une nouvelle fenêtre au côté sud, comme guide pour les navires entrant dans la baie Cumberland. Ces réparations et améliorations vont se faire.

BOUÉES ET BALISÉS.

La plupart des bouées et balises des différents havres sont sous le contrôle des commissaires respectifs de ces ports. Le compte de leurs frais de réparation et d'entretien sont envoyés tous les trois mois à ce bureau où ils sont soldés.

Pour protéger la jetée sur la barre ouest et le banc de sable du havre de St. Andrew, il a fallu faire certains travaux, dont s'est chargé M. George Gilley, sous la direction de M. Whitlock, écuyer, le commissaire, lesquels se montent à \$93.50, et figureront dans le prochain compte annuel.

HAVRE DE BLISS.

Des bouées-espars ont été placées sur le rocher Man of War, dans ce port, sous la direction de M. James Campbell, le commissaire, et leurs frais s'élèvent, y compris ceux de commission, à \$93.50. Le compte a été transmis et figurera également dans l'état de l'année, expirant au 30 juin 1874.

BOUÉE A CLOCHE

Cette bouée est située à l'extrémité est de l'île aux Perdrix det elles st un guide sûr pour les navires qui entrent dans le havre de Saint-Jean ou qui en sortent. Par sa position exposée, elle est sujette à de dures épreuves, étant toujours en mouvement, de sorte que ses ancrages s'usent beaucoup, ce qui nécessite de fréquentes réparations, etc. La cloche de la tour est brisée ainsi que les ressorts à l'aide desquels le battant frappe, et il fallait les réparer et peinturer la coque du bateau. Ces réparations exigèrent le transport de la bouée à Saint-Jean, où elle a été réparée sous les soins de M. John Lewis. Pendant ce temps, une bouée en fer creux a occupé la place de la bouée à cloche, et avis de ce fait a été publié dans les journaux de la localité.

BOUÉES DE SAUVETAGE.

Tous les gardiens de phares situés en des endroits dangereux dans la baie de Fundy et le golfe ont été fournis d'appareils de sauvetage munis de cordes pour les cas de naufrage.

Dans la pensée que les gardiens de phare pourraient craindre de s'aventurer dans une petite embarcation pour sauver la vie d'autres personnes sans protection pour la len, le département a décidé de fournir à chaque gardien une ceinture de sauvetage faite à sa taille, qu'il peut mettre au moment de s'embarquer, et une bouée de sauvetage munie d'une corde qui sera attachée à la chaloupe, qu'il pourra jeter aux personnes en péril. Beaucoup d'existences pourront être sauvés ainsi. La fréquence des naufrages sur nos côtes a fait voir au département la nécessité de mesures propres au secours des naufragés. Dans ce but, de bonnes embarcations sont fournies et des récompenses honoraires et pécuniaires sont offertes pour stimuler le courage dans l'accomplissement de cette partie importante du service, moyen qui a déjà réussi. M. Cline, le précédent gardien du phare de Southern Wolf, a été assez heu reux pour sauver la vie des six hommes d'équipage du Temp o, navire de 143 tonneaux, naufragé le 17 décembre dernier, et laissé dans une position périlleuse sur le rocher de Green, une des îles de Southern Woolf, action de courage que le département s'est empressé de reconnaître.

Sous le contrôle de cette agence, il y a cinquante phares, y compris ceux de petites dimensions, un sifflet d'alarme sur l'île aux Perdrix, un autre à la pointe aux Lépreux, et un troisième à la pointe Miscou, à l'entrée de la baie des Chaleurs, et trois autres qui sont donnés à l'entreprise dans la baie de Fundy, et qui doivent être construits aux places suivantes : Cap Enragé, à l'extrémité nord du Grand-Manan et à l'île aux Phoques de Machias. Des trompettes d'alarme ont aussi été fournies aux gardiens des phares situés en des lieux exposés, à l'aide desquelles ils doivent répondre à l'appel des navires, les prévenir du danger, les guider dans les rivières et havres voisins.

53

Presque toutes les provisions ont été apportées par le vapeur du Gouvernement, le Lady Head, qui a rendu d'importants services, non-seulement en approvisionnant des phares au besoin, mais aussi en fournissant à l'agent l'occasion de visiter les différentes stations de la baie, de les lui faire connaître et de juger de leur efficacité.

L'huile a été apportée en temps opportun, et elle est de meilleure qualité que la pre-mière obtenue en Canada.

Je termine en soumettant le rapport de M. James Mitchell, l'inspecteur, sur les différents phares dans le golfe Saint-Laurent, dont la direction est confiée à l'agence du département au Nouveau-Brunswick,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

L. H. HARDING.

L'HONORABLE PETER MITCHELL,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PHARES

A L'AGENT DU DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, SAINT JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK,

Monsieur, — Ayant reçu avis du département que le steamer Napoléon visiterait le détroit de Northumberland, je me suis en conséquence embarqué sur ce navire pour aller inspecter le phare de Jourimain, en compagnie de M. Barbour, le premier mécanicien du steamer.

Nous avons trouvé tous les bâtiments en bon ordre, et M. Bent, le gardien, a donné toute l'aide voulue pour opérer le débarquement des provisions nécessaires.

CAP CASSIE

J'ai visité ce phare avec M. Barbour, et nous l'avons trouvé en bon ordre, tel qu'il en a été fait rapport.

Ce phore est à feux tournants très-puissants. Les capitaines de navires et les pilotes en parlent avec beaucoup d'avantage.

La seule difficulté est le manque d'eau, et je suggère, en conséquence, que l'on y creuse un puits.

PHARE DE RICHIBOUCTOU.

J'ai visité ce phare avec M. Barbour, le mécanicien-chef du steamer. Depuis ma dernière visite, en décembre 1872, cette construction a été peinturée et n'exige pour le présent aucune amélioration.

54

PHARE DE TRACADIE.

Je débarquai à cet endroit avec le mécanicien-chef du Napoléon, le 6 juillet, et après un examen minutieux du phare, nous trouvames que tout était de manière à nous satisfaire. Les provisions nécessaires furent ensuite débarquées. Le feu de ce phare est blanc et fixe.

PHARE DE SHIPPEGAN

Visité ce phare le 6 juillet, trouvé en bon ordre, et débarqué les provisions nécessaires. Sa lumière est aussi blanche et fixe, mais un phare balise devrait lui être adjoint pour indiquer le chenal.

PHARE DE MISCAN.

J'ai aussi visité cette station, où j'ai laissé les provisions nécessaires, avec asez de peinture et d'huile pour donner à la construction une meilleure apparence.

Les lampes étaient en bon ordre et l'intérieur du bâtiment parfaitement propre.

La remise d'un engin a été construite à cette station, et tout ce qui sera nécessaire lau fonctionnement du sifflet d'alarme y a été débarqué.

Le feu de ce phare est rouge et fixe.

ILE AUX RENARDS.

J'ai visité cette station en compagnie de M. Barbour, le mécanicien-chef. Il y a trois balises sur cette île. Robert Rainsberg a la charge des deux du bas, et Wood Williston de celle de l'extrémité supérieure.

Toutes ces stations sont en bon ordre et ont reçu les provisions nécessaires.

ILE SHELDRAKE.

Ici deux nouvelles balises ont été construites cette saison, au prix de \$500, et les per sonnes capables d'en juger qui les ont vues en parlent en termes flatteurs.

L'ancien gardien, M. Cameron, qui a dû partir pour cause de maladie, a été remplacé par M. John McKay.

POINTE DU CHÊNE.

Il y a deux balises à cette station. Elles ont reçu leurs provisions ordinaires, ainsi que les matériaux pour le peinturage que j'ai ordonné de faire.

BALISES DE GRANT.

Cette station a deux balises, et elles sont en très bon ordre. Elles ont reçu les provisions ordinaires.

PHARE D'ESCUMINAC.

Ce phare a été visité le 2 juillet. Trouvé le tout en bon ordre. Ce feu, qui est blanc et fixe, est visible à une grande distance.

Le précédent gardien, M. William Hay, est mort cette saison, et il a été remplacé par M. Thomas Phillips, qui, sous tous les rapports, est propre à cette charge.

BATTURE DE PRESTON.

Deux balises servent de guides aux marins à cet endroit. Les lumières de ces balises sont blanches toutes les deux, et il en est parlé avantageusement.

ILE DU PORTAGE.

Visité cette île le 4 juillet et trouvé tout en bon ordre. Avec le mécanicien-shef du steamer, j'ai examiné les phares; ils sont en aussi bon état qu'on peut le désirer.

La lanterne de cette station devra être changée, en ses vitres sont beaucoup trop petites, ce qui nuit à l'extension de la lumière. De plus grandes vitres remédieraient à cela.

ILE CARAQUETTE.

L'habitation et le phare de cette station sont sous le même toit. L'automne dernier, le gardien s'est malheureusement noyé en traversant à l'île, mais sa famille le remplace dans le service du phare.

J'ai fait débarquer les provisions nécessaires à cette station, et trouvé le tout en b on ordre.

PHARE DE DALHOUSIE.

J'ai visité ce phare deux fois cette saison. Trouvé les lampes un peu en mauvais ordre. Je les ai envoyées à Québec pour les faire réparer. Ce phare a aussi une lumière blanche et fixe.

CHENAL DE NEGUAC.

Un petit phare en tourelle a été construit sur le côté nord-est de ce chenal. La lumière en est blanche et fixe, placée à 30 pieds au-dessus des hautes eaux, et peut être vue à une distance de 11 milles. Allumé pour la première fois le 20 août. Fasnham Letson en est le gardien.

CHENAL DE TABUSINTAC.

Il y a là une bâtisse carrée en bois de 20 pieds de haut, peinturée en blanc, et surmontée d'une tour dont le toit est à environ 30 pieds au-dessus des hautes eaux, et portant une lumière rouge fixe qui, en temps clair, peut être vue à 7 milles de distance.

HOPITAL DE LA MARINE.

Il a été dépensé \$120 90 en sus des déboursés ordinaires pour gages et frais d'entretien durant l'année dernière.

L'édifice a été réparé, la clôture peinturée, et-tout paraît propre et confortable.

HOPITAL DE LA MARINE, RICHIBOUCTON.

Cet édifice a bien besoin d'être peinturé et amélioré. Le besoin d'une remise pour le bois, et autres bâtiments se fait sentir. Appartenant à cette station il y a un acre de terre qui devrait être clôturée, et comme personne ne s'occupe actuellement de ce terrain, je suggère qu'il soit confié aux soins de quelqu'un. Un h mme marié conviendrait mieux qu'un autre

BATEA To PHARE.

C'est une goëlette qui porte une lumière rouge fixe, et qui est placée sur le fer à cheval entre les îles aux Renards et du Portage, dans la baie de Miramichi.

Cette lumière est à 35 pieds au-dessus des hautes eaux et peut être vue à 8 milles de distance. Elle est de l'ordre catoptrique, et fut inaugurée le 12 juillet.

BOUÉES ET BALISES.

A raison des fortes tempêtes qui ont sévi sur cette côte et de ce que la glace s'est fermée si vite l'automne dernier, ce service m'a contraint à plus de dépense qu'à l'ordinaire.

Généralement il a fallu replacer toutes les bouées, dérangées pendant les récentes temwêtes, et comme le prix de la main d'œuvre est aussi beaucoup plus élevé, cela fait que la dépense paraît considérable, bien que la plus stricte économie ait été observée.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'huile fournie cette année était assez bonne. Les barils renfermaient la quantité qu'ils devaient contenir.

Les phares qui n'avaient pas encore de réservoirs d'huile en fer galvanisé en ont reçu

cette anné

J'ai été si occupé à satisfaire 'aux ordres spéciaux du département, en dehors de cette province, qu'il m'a été jusqu'ici impossible de faire la visite de tous les phares; mais dans le courant de l'automne, je tâcherai de visiter ceux de la baie de Fundy, et si possible, tous ceux soumis à mon inspection.

J. MITCHELL,

Inspecteur des phares, etc.

N.-B.

Newcastle, Miramichi,

Septembre 1873.

État des frais d'entretien des phares du Nouveau-Brunswick, pour l'année fiscale expirée le 30 Juin 1873.

	وعورون وأواده	an the hip
Staint-Jean.	\$ cts.	\$ cts
E. Rose, salaire comme gardien du bateau-phare	400 00 497 26	897 26
Pointe du Chêne.		
J. Coughlan, salaire comme gardien	100 00 35 41	135 41
Batture de Preston.	i i	
P. Lewis, salaire comme gardien Entretien et réparations	100 00 63 49	163 49
Ile aux Renards.].	
R. Rainsboro, salaire comme gardien. C. Rogers, do Entretien et réparations.	230 42 199 17 238 96	668 55
Cap Enragé.		er.
G. Tingley, salaire comme gardien	400 00 94 52	494 52
Pointe du Chêne. révière Saint-Jean.		·
C. Theal, salaire comme gardien		0 00
Ile de Caraquette.		
T. Kerr, salaire comme gardien. Entretien et réparations	200 00 213 83	413 83
Escúminac.		
W. Hay, salaire comme gardien Entretien et réparations	400 00 229 39	629 39
Rocher Gannet.		
W. B. McLaughlin, salairs comme gardien. Entretien et réparations.	840 00 1,316 37	2,156 37
Ile à la Pierre Meulière.		
J. Clarke, salaire comme [*] gardien J. R. Styles, do Entretien et réparation	200 00 200 00 106 23	506 23
Batture de Grant.		
F. Russell, salaire comme gardien	100 00 7 30	107 30
Carried forward	,	

ETAT des frais d'entretien des phares du Nouveau-Brunswick, pour l'aunée fiscale expirée le 30 Juin 1873. — Suite.

	\$ cts.	\$ cts
Green Head		
J N. Williams, salaire comme gardien. Entretier et réparations.	108 65	80 00 28 65
Head Harbor.		
H. McLaughlin, salaire comme gardien Entretien et réparations	886 88	400 00 486 88
No Man's Friend.	×	
E. Buzza, salaire comme gardien	. 80 00	,
Ile Machias.		
J Conley, salaire comme gardien. Entretien et réparations.	995 12	664 00 331 12
Miscou,	·	
F. McConnell, salaire comme gardien	616 40	500 00 116 40
Pointe aux Lépreux.		
3. Thomas, salaire comme gardien. Entretien et réparations.	515 19	400 0 115 19
Ile auv Perdrix.		
A. Reed, salaires comme gardien. Entretien et réparations.	1,39456	500 0 894 5
Ile du Portage.	1,00400	
Davidson, salaire comme gardien. Entretien et réparations.	:	200 00 38 84
	238 84	
Phare de Quaco. V. Love, salaire comme gardien	516 60	400 00 116 60
Richibucto.	310 00	
Richard, salaire comme gardien. Entretien et réparations.	178 54	160 00 18 54
Cap Jourimain.	İ	
Bent, salaire comme gardien. Entretien et réparations.	421 00	200 00 221 00
A	741 00	
A.reporter	••••••	•••••

ETAT des frais d'entretien des phares du Nouveau-Brunswick pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.-Suite.

expired to 50 Julii 1015. — 80000.		
	\$ cts.	\$ cts.
Report Pointe de Sable.		
J. W. Caulfield, salaire comme gardien	80 00 2 12	82 12
Ile de Shediac.		V = 2 -
H. Hendrickson, salaire comme gardien Entretien et réparations	200 00 17 92	21 92
St. Andrew's.		
G. Pendlebury, salaire comme gardien	300 00 48 24	348 24
Swallow Tail.		46,
J. Kent, salaire comme gardien	400 00 602 97	1,002 97
Wilmot's Bluff.		
J. D. Wilmot, salaire comme gardien		80 00 v
Havre de Bliss.		
J. Clark, salaire comme gardien Entretien et réparations	225 00 216 69	441
Petits phares de Bathurst.		
J. Connors, salaire comme gardien	80 00 20 50	100 50
Dalhousie.		
L. Arseneau, salaire comme gardien Entretien et réparations	100 00 11 75	111 75
Southern Wolf.		
W. Cline, salaire comme gardien. do Balance du salaire au 30 juin Entretion et réparations.	500 00 10 35 322 35	832 70
Pointe Cox.		
M. J. Cox, salaire comme gardien	80 00 5 10	85 10
Battures d'Oromocto.	1	
J. R. Hazen, salaire comme gardien.	80 00 2 00	82 00
4 Reporter		

ETAT de la dépense pour l'entretien des phares, Nouveau-Brunswick, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
Report Pointe Cassie.		••••
C. P. Leblanc, salaire comme gardien	207 82 52 94	260 76
Tracadie.		
W Archer, salaire comme gardien. Entretien et réparations	170 22 45 88	216 10
Dhama da Dainta Baada		
Phare de Pointe Reeds.		
J. S. Knowles, compte de gaz, etc	•••••	75
Shippegan.	ĺ	
F. Demarcsque, salaire Entretien et réparations	170 22 50 01	220 23
Cap Spencer.		
J. R. Cameron et Cie., huile, etc	118 80 96 50	215 30
Ile aux Perdrix.		
J Wilson, salaire, sifflet d'alarme S Handren, salaire, assistant, sifflet d'alarme Entretien et réparations.	400 00 240 00 1,599 11	2,236 11
Pointe aux Lepreux.		,
W Gallant, maintien et réparations, sifflet d'alarme Entretien et réparations]	400 00 1,033 53	1,433 53
BOUEES ET BALISES.		20,247 13
		0,41, 10
Ile aux Perdrix		•
J. Bridges, draguage de chaines J. McAvity et fils, louage de dragues	20 00 10 00	30 00
Miramichi.		
H Kelly, nouvelle bouée. F Martin, déplacement. J Walls, posage, etc J. Harley, charriage B. Pourier, posage, etc M. Martin, déplacement J. McAvity et fils, fer à cercles A. McDerman, nouvelle bouée J. W. Thorn, remorquage d'une bouee en fer creux C. Sargent, peinturage, etc	20 00 135 00 197 00 14 50 14 00 8 00 13 69 30 00 8 00 76 25	
Commence of the commence of th		516 44
61 ▲ reporter	l	

Etat de la népense pour l'entretien des phares, Nouveau-Brunswick, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873—Suite

	A STATE GAMES A STATE OF THE ST	the and the second
	\$ cts.	\$ cts.
Caraquette. Report		
R. Young, posage de bouées, etc.	 	119 97
Richibucto.	1 :	
J. Wheaton, nouvelles bouées		272 23
Shediac.	3 2	
G. C. Berryman, nonvelle bouée A. Davidson, fret P. White, déplacement de bouées	54 20 2 86 16 00	
Cocagne.	10 00	73 06
T. Ewing, posage de houées, etc		25 20
St. George.	•••••	20 20
J. Campbell, deplacement de bouées, etc		253 00
Shippegan.		
W. Taylor, déplacement de bouées, etc	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	40 71
Bathurst .	·	\$. F *
J. Ferguson, posage de bouées, etc	: t	1 95 ; .
Buctouche.	4	s 1
H. B. Smith, nouvelle bouée, etc	(• • • • • • • • · · ·	97 90
St. Stephen.		<u>4 </u>
Z. Chipman, posage de bouées, etc	- 3 	35
St. Andrew's.		l
W. Whitlock, réparations	•••••	221 96
Dalhousic.		
D. Stewart, posage de bouées, etc		88 35
Neguac.		
J. Mitchell, pour faire recueillir des bouées à la dérive	•••••	7 50
Ile Sheldrake.		
J. Walls, main d'œuvre W. Andrews, fret: J. Coughlan, abattis	8 00 6 00 8 00	ing s Lagrand
		22 00
±	` [,	2,347 47
A reporter	••••••,	

ETAT des frais d'entretien des phares du Nouveau-Brunswich, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873. — Suite.

Report	\$ cts.	\$ ct
Tichotoses secretaria.	•••••	
COMPTE GÉNÉRAL.	r ·	₹ • 1 •
J. Mitchell, frais de route et déboursés comme inspecteur		
J. Mitchell, frais de route et déboursés comme inspecteur J. Mitchell, 12 mois de salaire comme inspecteur des phares J. Cussack, charriage d'huile C. C. Wilmore, télégrammes W. Smith, pour éprouver l'huile J. Drake, loyer de magasin R. C. Call; frêt pour l'huile Mitchell et Cie., peinture, etc J. G. Berryman, bidons à huile, etc W. Murdock, registres Hanks, transport d'huile W. Austin, louage de cheval Haws et Cie., peinture, huile, etc Mitchell, choix d'emplacement W. M. Smith, frais de route W. M. Smith, frais de route		1,067 41 1,200 00
Cussack, charriage d'huile.		8 70
W. Smith, pour éprouver l'huile		39 14
Drake, loyer de magasin.		35 00 50 00
Aitchell et Cie. peinture etc	'	165 93
G. Berryman, bidons à huile, etc.		267 59 331, 22
V. Murdock, registres.		12 00
V. Austin, louage de cheval		5 40
Haws et Cie., peinture, huile, etc.		7 50 743 47
V. M. Smith, frais de route		65 00
Willis, annonces		26 11 34 50
Norman pointure etc		243 00
Fairweather, remisage		67 80
Mitchell, choix d'emplacement. V. M. Smith, frais de route. Willis, annonces. teo. Helms, fret de provisions. Norman, peinture, etc. Fairweather, remisage. Connell, charriage. L. T. Stephens, annonces. W. Day, do V. Elder, Robido u, do L. McLeo d do		15 96 9 93
W. Day.		15 00
V. Elder, do	ļ	41 50 54 00
. Robido u, do l. McLeo d do		28 60
McLeo d do King, transpor en bateau R. Cameron et Cie., cheminées de lampe, etc. V. et J. Anslow, annoncés		41 90
R. Cameron et Cie., cheminées de lampe, etc.		289 40 138 95
R. Cameron et Cie., cheminées de lampe, etc. Vet J. Anslow, annoncés. Cowley, charriage. Willis, annonces J. Harding, travaux Andrews Standard, annonces Lantelums, fer forgé mall et Hatheway, fret pourl'huile H. Tuck, préparation de copie d'acte, etc. Chub et Co., impressions.	i	8 80
. Willis, annonces		4 00 24 10
J. Harding, travaux	1	24 68
Lantelums, fer forgé	1	14 00
mall et Hatheway, fret pourl'huile	İ	31 80 3 45
Chubb et Co. impressions	1	150 83
et J. H. Phinney, bidons d'huile.	İ	23 3 31 10 28
Main, annonces	ļ	8,00
Sheridan, fret	-	18 00 7 39
Wilson, charriage	•	4 00
McKean, fret.	i	8 60
H. Tuck, préparation de copie d'acte, etc. Chubb et Co., impressions et J. H. Phinney, bidons d'huile. H. Austin, louage de cheval Main, annonces Sheridan, fret Wilson, charriage. Foster, fret, McKean, fret Owes et Evans, réservoirs à huile. A. Tracy, annonees	i	48 63 190 40
A. Tracy, annonees. ret Ritchie do W. Day, impression	ŀ	20 80
W. Day, impression.	ŀ	29 00 15 50
Mills fret	Ì	39 03
Watt, huile, etc	ļ	. 12 00
Johnson, frais de port		319 21 22 85
et J. Austin, impressions		12 50
Anderson, mesu age d'huile		41 10 22 65
eorge Garrison, livraison d'anile		22 05 21 70
F. Smith, bouées de sauvetage.	İ	4 00
rr et Ritchie do W. Day, impression Young, réparation de lampes Mills, fret Watt, hulle, etc Johnson, frais de port H. Stone, fret et J. Austin, impressions Anderson, mesu age d'huile A. Smith, télégrammes. corge Garrison, livraison d'huile F. Smith, bouées de sauvetage Grey, réparation de lanternes		38 18 117 00
A reporter.		-11 00

ETAT des frais d'entretien des phares du Nouveau-Brunswick, pour l'année expirée le 30 juin 1873. — Suite.

		Company of the last of the las
	\$ cts.	\$ cts.
Report		
Compté Général.		
Z. G. Gabel, bouées de sauvetage T. M. Robinson, télégrammes. W. Frith, quaiage, Lady Head J. H. Harding, frais de route et petits déboursés.	39 20 103 56 26 53 202 14	
0)		6,672 25
•		

WM. SMITH,

Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

OTTAWA, 1er octobre 1873.

ANNEXE No. 8.

RAPPORT DE L'AGENT DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES DANS LA NOUVELLE ÉCOSSE, POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30. JUIN 1873.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES,

AGENCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Halifax, 25 septembre 1873.

A l'honorable P. MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter le court rapport suivant sur les opérations

de cette agence de votre ministère, pour l'année fiscale expirée le 30 juin dernier.

Dans mon dernier rapport, je parlais des retards surrenus au phare de Country Harbor, en conséquence des dommages subis par la lanterne dans son transport de Montré d. Une nouvelle lanterne fut expédiée et érigée durant le printemps, et le phare fut allumé pour la première fois le ler mai dernier. La tour, qui est une construction carrée en bois, printe en blanc et a vingt-six pieds de hauteur, est placée à la pointe sud de l'île Verte, comté de Guysboro, et laisse voir un feu blanc fixe à cinquante-et-un pieds au-dessus du niveau de 1a mer et qui, visible à quatorze ou seize milles, sert à la fois de phare côtier et de guide à l'entrée des havres de Country et du Pêcheur. M. William B. Foster en fut nommé gardien avec un salaire de \$400 par année.

Le sifflet d'alarme ce l'île aux Eglantiers, dont je parlais aussi dans mon dernier apport, fonctionre très bien depuis le 1er nars, sous les soins de M. John Cormack, iagénieur. Ce sifflet d'alarme est situé sur la pointe nord-ouest de l'île aux Eglantiers, comté de Digby, sur le côté sud du phare. Dans les gros temps, la brume et les tempêtes de neixe, ce sifflet siffle trois fois en une minute, comme suit : un coup qui dure quatre secondes, avec un intervalle de quatre secondes; puis un autre avec intervalle de même durée; et fin lement un troisième coup de quatre secondes avec un intervalle de quarante secondes, ce qui complète.

la minute.

Un petit phare a été construit sur la pointe Mullin, côté nord de l'entrée du havre-Wallace, comté de Cumberland. La lumière est un feu blanc fixe élevé à trentc-neuf pieds au dessus de la marée haute. La tour est une construction carrée en bois, peinte en blanc et haute de vingt-cinq pieds. Le contrat en fut donné à M. Zebud Mullins pour \$300. Le phare fut allumé pour la première fois le 1er août dernier, il est placé temporairement sous la garde du constructeur. Depuis, M. Benjamin Smith a été nommé gardien avec un salaire de \$100 par année.

Le phare de Port-Mouton, qui guide les navires entrant dans le havre de ce non, est situé sur la pointe nord-est de l'île Spectacle, comté de Queen ; sa lumière est un feu rouge fixe, élevé à quarante-six pieds au-dessus de la haute marée. La tour, peinte en lanne, est une construction de bois carrée, haute de vingt pieds ; elle fut construite par M. G. S. Parker pour \$665, prix du contrat. Le phare fut allumé le 1er septembre 1873 ; il est sous la garde

de M. Patrick Burgess, qui reçoit un salaire de \$2 par jour.

Le phare du havre Shelburne, qui a un feu rouge fixe, élevé à soixante sept pieds audessus du niveau de la haute marée, est situé sur la Pointe-de-Sable, à l'est de l'entrée du havre de Shelburne. La tour, construction de bois carrée, est peinte en M me et a été construite par M. George De Champ, pour la somme de \$725. Le phare a été allumé le Ler septembre 1873; il sert de guide p ur l'entrée dans le havre et à indiquer les dangers de la Pointe-de-Sable. M. Edward Goudock en a été nommé le gardien avec un salaire de \$200 par année.

Indépendamment de ces phares, les suivants sont en voie de construction :

Une petite tour pour phare au havre Walton, comté de Hants, dont M. Timothy Parker a eu le contrat pour \$620. Cette construction est aujourd'hui terminée, et on attend pour allumer le phare, que le surintendant l'ait inspecté.

M. William Tory a eu pour \$650 le contrat de Creighton Head ou Arichat-Ouest. La bâtisse était presque terminée et prête à recevoir le phare quand elle fut renversée par la

tempête du 24 août dernier.

Deux phares sur le lac du Bras d'Or, Cap Breton, sont actuellement sous contrat : l'un situé à la Pointe McKenzie, près le havre Plaster, et l'autre à la Pointe McNeil, Grand Narrows. M. William Tory a obtenu le contrat de ces deux bâtisses, moyennant \$800 pour la première, et \$775 par la seconde qui est à peu près terminée.

On est aussi à construire un phare à l'île Verte, baie Marguerite; il est presque fini et prêt à recevoir l'appareil du feu tournant. M. Alex. Sinclair en est l'entrepreneur, et pour

le phare ainsi que le bangar à l'huile il devra recevoir \$1,484.

M. Francis Ryerson a obtenu le contrat s'élevant à \$2,875, pour la construction d'un quai et d'un phare à l'extrémité ouest de l'île Bunker, à l'entrée du havre de Yarmouth.

Des contrats ont également été donnés pour la construction de phares sur la pointe Aconi

au petit Bras d'Or et à Lingan Head; le premier est dans un état très-avancé.

La tour du phare à l'extrémité ouest de l'Île-de-Sable est presqu'entièrement terminée et elle sera probablement mise en opération cet au omne, ainsi que le sifflet d'alarme qui se trouve au même endroit. On a aussi construit du ant la saison des logements pour les ingénieurs aux extrémités ouest et est.

On a choisi des emplacements pour des phares au cap Nord, au cap George, à l'île du

Bon-Portage et à l'île de la Tête-Blanche, comté de Yarmouth.

Un phare flottant en fer, qui doit être mis à l'anere à l'ontrée du havre de Halifax, est arrivé ici le 10 août dernier. Ce vaisseau a été construit par MM. Richardson, Duck et Cie, à South Stockton on Tees. Il a 91 pieds de longueur, 20 de largeur, 11.15 pieds de profondeur de cale, deux mâts et de la force de 135.11 tonneaux. Il est peint eu rouge, et porte de chaque côté le nom "Halifax" écrit en lettres blanches, et une boule rouge au haut de ses deux mâts. Le phare flottant sera amarré dans 45 br.sses d'eau vis-à vis l'entrée du havre de Halifax, dans la latitude 44° 24′ 20″ N. et la longitude 63° 27′ 30″ O. Le phare de Sambro se trouvera éloigné de lui à ¼ N.-O., O. 4 ½ milles O. Le phare de Chebucto Head, N. ¼ O. 6½ milles. Le phare de l'île du Diable ½ N.-E, 10½ milles, et la bouée Portugaise N. ½ E., 8 milles. Une lumière blanche fixe sera exhibée de chaque mât, à trente-neuf pieds l'une de l'autre, probablement visible à vingt milles, le centre de la l.nterne étant a trente-un pieds au dessus du niveau de l'eau. Un sifflet d'alarme à vapeur ,fabriqué par MM. W. S. Symonds et Cie., sera placé à bord du vaisseau et sifflera dans les gros temps, la brume et les tempêtes de neige douze secondes par miñute, avec un intervalle de 48 secondes entre chaque coup.

Il est probable que le phare flottant sera amarré dans la position indiquée plus haut, au commencement de novembre. Plusieurs des capitaines de stramcrs et autres navires qui visitent souvent ce port attendent les meilleurs résultats de cette amélioration. Le siffie d'alarme ne peut manquer, je crois, d'être d'une utilité très-appréciable dans les gros temps.*

Le prix d'achat de ce vaisseau ne paraît pas dans les comptes ci-joints qui ne vont que

usqu'au 30 juin dernier.

Les réparations annuelles ordinaires aux phares ont été faites durant la dernière saison, autant que possible, sous la conduite du capitaine Kendrick, le contrôleur, qui fait rapport que les différentes stations visitées par lui sont dans une condition satisfaisante, et que les gardiens remplissent bien leurs fonctions. Un magasin et un hangar à chaloupes ont été construits près du débarcadère à la station de Chebucto Head. La cheminée de la maison a été renversée par la tempête du 24 août, causant des dommages considérables à la couverture ; les fondations ont aussi été endommagées. La cheminée a eté reconstruite et les bâtisses remises en bon ordre.

Ce phare flottant ayant été désemparé pendant une violente tempête, a été retiré de sa station le 26 povembre et restera à la retraite jusqu'à avis contraire.

A Sambro de nouveaux poteaux, escaliers et parapets ont été placés sur le côté ferme du roc qui conduit de la résidence du gardien au phare en amont, dont les murs de fondation ont été rejointoyés avec du nouveau mortier après qu'on eut enlevé le vieux; les planchers de la maison ont été réparés; de nouveaux seuils, solives et planchers posés dans la bâtisse qu'on a elevée en haussant d'un pied les murs de fondation. On a au si réparé le plancher du magasin et de la maison en bois, et de nouvelles plate-formes ont été ajoutées à la résidence Le phare de cette station est peut-être l'un des plus importants de toute la et au magasin. côte, et l'on s'est efforcé pendant la saison de l'améliorer le plus possible. Cinq lampes à mêches plates avec trois becs circulaires pour compléter le cercle y étaient employées, ainsi que huit lampes A et des réflecteurs de douze pouces placés autour d'un cadre de fer au-dessus des plus grandes lampes, de manière à illuminer les espaces qui les séparaient. Les lampes à mêches plates ont été enlevées et remplacées par des becs circulaires avec des réflecteurs de vingt pouces; les petites continuent à être employées, mais on a ajouté trois lampes à bec circulaire qui ont été placées sur le plancher de la lanterne tournées vers le S., S.-O. et S.-E., avec une légère inclinaison afin d'augmenter la force de la lunière à une courte distance.

La petite lumière dioptrique de Chester n'étant pas adaptée à la lanterne, a été enlevée

et remplacée par des lampes et des réflecteurs.

A la baie Mahone on a pris des arrangements pour ajouter au phare un logement pour le gardien et sa famille. Un nouveau dépôt d'huile a été construit à l'île de la Croix, et des réparations n cessaires faites au logement ainsi qu'au chemin qui couduit du débarcadère au phare. A la Pointe de la Batterie et à Port-Medway les logements ont été réparés, ainsi que les dépôts d'huile et les débarcadères.

Une nouvelle lanterne en fer garnie de verre à glaces (plate-glass) a été placée sur le phare de l'île Coffin et des réparations ont été faites aux logements ainsi qu'à la grange. A Little Hope l'horloge du phare a été réparée à grands frais et une nouvelle couverture faite

pour la lanterne.

Des arrangements ont été p is pour donner des logements aux gardiens de l'île Carter

et de l'île au Nègre, et à cette place un débarcadère est en voie de construction.

A l'île au Phoque un chemin a été fait depuis le débarcadère sur le côté est jusqu'à la maison de sifflet, distance d'environ trois quarts de mille. Le besoin de ce chemin se faisait sentir depuis longtemps; il augmentera de beaucoup les facilités pour transporter le combustible du rivage jusqu'à la station d'alarme, et pour transporter l'huile au phare, ainsi que les autres approvisionnements.

A cause de la nature raboteuse et marécageuse du sol, ce chemin a entraîné des dépenses considérables, mais il sera d'une grande commodité et d'une grande économie. Un cheval amené de l'île au Sable a été envoyé à cette station pour être employé au halage du combus-

tible et des approvisionnements.

Au cap Sainte-Marie on a fait dans le phare des chambres à coucher pour la famille du

gardien, et l'on a autorisé le creusage d'un puits.

De légères réparations ont été faites au logement du gardien à Boar's Head, une nou-

velle clôture posée autour du phare, un puits creusé et le chemin amélioré.

A la station de Westport, le chemin a également été mis en ordre. Au Rocher-Noir, on a construit une nouvelle plate-forme pour le phare qui a été peinturé, et on a aussi réparé le dépôt d'huile. Une nouvelle chaloupe a été fournie à la rivière la Pomme où l'on a fait une cale de construction et un hangar. Le vieux parapet de Parrsboro, dont une partie avait été endommagée par des tempêtes successives, a été réparé.

L'année dernière, un crédit de \$2,000 avait été voté pour la construction d'un briselames destiné à protéger le barrage du phare de cette station. Cet ouvrage a été fait sous le contrôle de Alexander Macnab, écr., I. C.; il a été terminé au mois de novembre dernier, et il est très bon puisqu'il a soutenu les plus fortes tempêtes de la saison, tout en élargissant et levant le bane de sable. La longueur du brise lames est de 715 pieds, dont 645 sont couverts en madriers de deux pouces; le tout est bien ballasté. Sa largeur est de 10 pieds et sa hauteur moyenne d'environ 5 pieds. Il a coûté \$1,997.74.

Des fond tions en pierre ont éte construites sous le logement de l'ingénieur à l'île Cranberry, et des pilotis sous la remise du sifflet d'alarme, le dépôt et le hangar à charben.

A l'île Flint de nouveaux seuils ont été posés au phare et au porche, et on a répuré les $4-5\frac{1}{3}$

planchers de ces deux constructions. Au havre de Sidney, on est à étançonner les sondations

du phare et des arrangements ont été faits pour y construire un dépôt d'huile.

A l'île Saint Paul le réservoir qui fournit l'eau au sifflet d'alarme a été complétement préparé, un hangar à charbon construit, et on a fait un chemin depuis la station du signal d'alarme jusqu'à cee de secours, de sorte que le combustible et les provisions peuvent maintenant être transportés en voiture depuis le débarcadère à l'anse jusqu'à la remise du sifflet d'alarme; ce transport cccasionnait auparavant be: ucoup de difficultés, une forte dépense de temps et de main-d'œuvre.

Le sifflet d'alarme de cette station a sul i plusieurs bonnes réparations et on, a mis des fenêtres au logement du contrôleur. Une neuvelle horloge et un mécanisme de feu tournant ent été faits et placés dans le phare sud-cuest. De nouveaux barreaux et étais en fer ont été posés à la lanterne et on a fait des réparations au phare ainsi qu'au logement du gardien. Les fondations du phare de la station nord-est ont été réparées, et de nouveaux barreaux et étais en fer ont été posés à la lanterne. Les travaux faits à l'île Saint-Paul ont nécessité les services d'un grand nombre d'hemmes pendant plusieurs semaines; ces ouvriers avaient été envoyés d'Halifax, et en a trouvé que c'était le moyen le plus expéditif et le plus économique. Les travaux sur l'île ne sont pas encere tout à fait terminés, mais j'espère qu'ils le seront vers le ler octobre. Deux chevaux dresés ont été amenés de l'île-de-Sable et débarqués à l'île Saint-Paul; ainsi que des traîneaux, harnais, etc., pour l'usage du département dans l'île; ils y seront sans doute d'une grande utilité, surtout depuis la confection du nouveau chemin.

Pendant la tempête du 24 août, qui a sevi avec une violence terrible durant vingt-quatre lieures, des dommages considérables ent été causés aux phares et aux autres propriétés situées sur les points les plus exposés de la côte à l'est d'Halifax. Si l'on considère la force et la durée de la tempête, il est permis de s'étonner que ces domnages n'aient pas été plus considérables.

Tandis que, comparativement parlant, ils se sent échappés, des centaines de navires ayant des cargaisons considérables ont été détruits, quoique providentiellement les pertes de vies furent petites; des quais, des entrepôts, des chaloupes, des appareils de pêche et des approvisionnements de toutes sortes ont été emportés, laissant grand nombre de familles dans la misère.

Il est probable qu'on a envoyé à votre département les détails des ravages que cette tempête a exercés sur les rives nord et est de cette province, ainsi qu'aux îles du cap Breton et du Prince-Edouard. Je vais donc me borner à quelques particularités concernant quelques uns des phares.

Le havre de Pictou a éprouvé des dommages sérieux : le brise-lames, du côté est, a été totalement emporté, la n aison du gardien enlevée de ses fondations et les bâtiments renversés. La mer a fait une brèclie au pliare, renversant les réservoirs et détruisant une centaine de

galons d'nuile. On a pris in médiatement des mesures pour reparer ces dégâts.

Le phare-balise de la plage Sainte-Anne a été transforté à 20 pieds de sa position naturelle; cependant il a été replacé et le phare allumé de nouveau. A l'ile aux Œufs, quoique le phare et la résidence du gardien sient échappé aux désastres, le magasin qui se trouvait situé dans une des parties les moins exposées de l'île, a été enlevé à 27 pouces de ses fondations; elles auront besoin d'être renouvelées; il faudra aussi solidifier la bâtisse avec des étais.

A Country Harbor, une partie du plâtrage a été ébranlée, et la maison a fait des voies d'eau. Le petit hangar qui se trouve au débarcadère a été détruit et le chemin est devenu impossible à cause du grand nombre d'arbres renversés par le vent.

Le phare de Scattari a été éteint par la violence du vent, et il s'écoula près d'une heure avant qu'on pût le rallumer; on n'y parvint qu'en clouant les écoutilles, et le gardien dut rester près de la lanterne toute la nuit. Un des bâtiments fut renversé; une chaloupe du gouvernement, amenée sur le rivage pour y subir des réparations, a été emportée; laissant le gouvernail attaché à la corde ; la chaloupe baleinière fut mise à l'abri-dans la maison d'un pêcheun : le toit de cette maison ayant été renversé par le vent, la chaloupe fut considérablement endommagée. Le contrôleur, M. McLean, a perdu l'une de ses chaloupes, ainsi qu'un navire contenant des provisions qui était à l'ancre à Main-à-Dicu.

A-l'île Cranberry, à 10 heures p. m., la mer n'était qu'à quelques pas du phare et de la résidence du gardien. De ce moment jusqu'à minuit elle passa sur l'île, emportant deux

68

chaloupes qui avaient été attachées aux pignons des maisons, ainsi qu'une dizaine de tonnes de charbon. Le mur de fondation du magasin et celui de la maison furent considérablement endommagés. Le vent arracha les burdeaux du porche du phare, ainsi que ceux du toit du magasin, enleva les portes, les clôtures, les plates formes, etc. La lumière manqua depuis 10 heures du soir jusqu'à l'aurore.

A l'île du Jersiais le dépôt d'huile flotta vers l'ouest à 50 pieds de ses fondations; l'eau s'éleva à deux pieds au-dessus du plancher du phare; mais heureusement il n'y eut pas d'autres Quelques tonnes de charbon ont été emportées à l'île Saint-Paul, et il m'est purvenu des nouvelles de dommages plus ou mains grands arrivés à d'autres stations. Des mesures ont été prises pour faire les réparations avec la plus grande célérité possible, et à l'exception des cas que je viens de mentionner, je n'ai pus connaissance que les lumières des

phares aient manqué.

Dans la nuit du 16 mars, le phare de la pointe Prim, situé à l'entrée du détroit de Digby, a été totalement détruit par le feu qu'on suppose avoir pris n'aissance dans la lanterne qui était très étroite et confinée. Malgré les efforts lu gardien, le phare avec tout ce qu'il conteauit a été brûlé jusqu'au sol. Depuis on a établi un phare temporaire en plaçant une petite lanterne au sommet de la remise de l'engin, à quelques yards sealement de l'ancien. Le dommage réel causé par le feu est léger, attendu que la construction détruite était vieille et devenait tous les ans plus impropre aux fins d'un phare. Des soumissions ont été demandées, et j'apprends que le contrat a été accordé.

Les mêmes fournisseurs, MM. F. A. Fitzgerald et Cie., ont eule contrat pour fournir l'huile cette année comme l'année dernière. La quantité nécessaire pour cette province a augmenté en conséquence de l'augmentation du nombre des phares et de l'usage plus général de grandes

lampes à becs circulaires. L'huile a été livrée ici en deux parts, comme suit :

7 juin...... 10,930 gallons.

dernière, 26,784 gallons à 234 centius, \$5,127 28. L'huile paraît être de la qualité ordinaire, et, avec les bocs améliorés ainsi que les grands réflecteurs maintenant en usage, elle no

pent manquer de fournir une lumière très-b illante.

La visite des différentes stations s'est faite cette année plus turd qu'à l'ordinaire, et cela pour plusieurs raisons. Le navire à vapeur Ludy Heud partit au commencement de juin avec une complète cargaison d'huile et de provisions pour les phares de l'ouest. l'arque ses munitions dans les differentes localités, il fut requis par l'agence du Nouveau-Brunswick pour en envoyer à quelques-uns des phares de la Baie. Quand il revint à Halıfax on voulut d'abora l'envoyer aux phares de l'est et à l'île-de-Sable; mais comme le département le destinait à d'autres services, je réussis, après quelque délai, à noliser une petite goëlette pour faire transporter l'huile à ceux de ces phares qui en avaient le plus de besoin. Cependant, en raison du mauvais état de la température et des vents contraires, on prit du temps à approvisionner seize stations, ce qui fait qu'à l'heure qu'il est il y en a encore dix-neuf qui n'ont pas été visitées. La goëlette est maintenant chargée et attend depuis quelques jours une occasion favorable pour mettre à la voile; le surintendant a l'intention de visiter les stations les plus proches et de transférer ensuite le reste de l'huile, etc., au Lady Head, pour que ces approvisionnements soient transmis plus vite et plus sûrement à leurs destinations respectives. Je prends la liberté de sign der encore une fois, respectueusement, à votre attention l'urgente nécessité d'avoir un navire (un bateau à vapeur, si c'est possible) à la disposition de cette agence du département pour l'objet exclusif d'approvisionner les phares de cette division qui en comple maintenant quatre-vingts, d'aider et de fournir le charbon au phare flottant "Halifax" qui doit être bientôt mis en position; de veiller à l'amarrage du nombre sans cesso croissant des bouées en fer que l'on place tous les aus sur des points exposés de la côte; de visiter et d'approvisionner les établissements de secours de l'île-de-Sable et d'autres localités, et de transporter le combustible à ces places ainsi qu'aux diverses stations de sifflets d'alarme dans cette province. Plusieurs de nos stations les plus exposées ne peuvent être avantageusement visitées que durant quelques mois; et pour faire efficacement la besogne de l'année, les services d'un navire à vapeur pendant les mois de juin, juillet, août et septembre seraient nécessaires. Il faudrait communiquer avec l'île-de-Sable deux ou trois fois avant le mois de juin, et autant de fois après celui de septembre; mais il ne serait pas nécessaire de garder tout lé temps un équipage à solde, excepté pendant les mois indiqués, car il n'y aurait pas de difficulté à se procurer des hommes quand il y en aurait besoin.

Les changements suivants ont été faits parmi les gardiens de phares, etc.:

Après plusieurs changements opérés à Digby, M. Shepherd J. Frost a été préposé à la garde de la station au mois d'avril dernier, avec un salaire de \$800 par année.

M. William Hayden ayant remis sa position d'ingénieur à l'île au Phoque, M. Corning Crowell, fils du gardien du phare, après avoir obtenu un certificat satisfaisant, a été nommé pour lui succéder.

M. Norman Campbell, gardien du phare de l'île au Castor, par un arrêté en conseil du 30 mai, a été mis à la retraite depuis le 1er juillet avec une gratification de \$207 36; et son fils, Norman McIvor Campbell, fut nommé à sa place avec un salaire de \$400 par aprée.

M. C. J. T. Fox, gardien du phare et du sifflet d'alarme de Yarmouth, a été mis à la retraite avec une gratification annuelle de \$294 60, devant prendre effet le 1er septembre

1873, et son fils a été nommé pour le remplacer, avec un salaire de \$800 par année.

M. David George, qui est depuis plusieurs années gardien du phare de Meagher's-Beach, recevra, le 1er octobre prochain, sa retraite avec une gratification de \$2.3 48. Son successeur n'est pas encore nommé.

M. Simon Babin a été temporairement nommé pour remplacer M. Charles Boudrot,

gardien du phare de l'île du Jersiais, démissionnaire.

Une liste complète des bouées et balises de cette province a été envoyée au département; il ne m'est donc pas nécessaire d'en parler longuement. Durant l'année, il a été confectionné un grand nombre de bouées en baril (de fer); quelques-unes ont été amarrées, tandis que les autres sont prêtes à être placées le printemps prochain dans les différentes localités auxquelles on les destine.

Des bouées en baril ont été placées à la barre Pugwash, à Middle Ground, entre l'île Pictou et l'île Cariboo, à la Pointe-de-Sable dans le détroit de Canso, à la barre sud du havre de Sydney, au rocher du Taureau-Mugissant (Roaring Bull Rock), cap Canso, et au brise-lames de Port-Medway sud-ouest. Cinq bouées en baril (de fer) et amarres ont été livrées à Port-Hood, dont une est destinée à Indigue-Shoal.

Il y en a de prêtes.

2 pour le havre de Pictou,

1 " Chimney Corner,

1 " Hartfond Shoal, Arichat, 1 " Helen Rock, Main-à-Dieu,

" Brise lan es S. O., vis-à-vis Sambro.

Une balise en bois pour l'extrémité est de l'île du Jersiais a été terminée et envoyée avec les approvisionnements au phare de l'est; elle sera posée en argivant.

Des bouées ont été placées dans la rivière Tucket et le havre de Pubnico. En passant, des bouées-espars peinturées en noir doivent être laissées à babord, rouge à tribord, et des

bandes horizontales rouges et noires peuvent être passées à babord et à tribord.

A l'île-de-Sable, les opérations agricoles se sont faites cette année sur la même échelle qu'à l'ordinaire; mais il m'est inutile d'en parler en détails, car le département a déjà reçu du surintendant et de M. McDonald des rapports complets sur ce sujet. Il y a en augmentation dans la récolte des racines, mais l'herbe sauvage n'a pas été aussi belle que d'habitude.

Deux naufrages ont eu lieu durant l'année à l'île de-Sable.

Dans la matinée du 27 mars dernier le paquebot français Stella Maris, Théophile Mouton, con mandant, parti d'Halifax pour Saint-Pierre avec une cargaison de mélasse, de bois de construction, de fleur, etc., alla donner pendant une brume épaisse sur le côté sud de l'île, à un demi-mille environ de la vieille station. Tout le monde à bord fut sauvé. Une partie de la cargaison fut sauvée ainsi qu'une partie du gréement et du matériel, qui furent amenés à Italifax et vendus au profit de tous les intéresés. Quant au navire, il fut mis en pièces.

Le 2 juin le surintendant fit rapport de la perte du bateau-pteheur américain Laura R. Burnham, de Gioucester. Le bateau s'était échoué sur le côté sud, à environ un mille de la

maison de refuge; le capitaine avait essayé de le retirer de cette position, mais sans succès. Il fit cependant des arrangements avec quelques bateaux-pêcheurs du voisinage qui prirent à

lcur bord son équipage et sa cargaison, ainsi que les voiles, gréement, ancres, etc.

Le surintendant de l'Île-de-Sable, après avoir servi comme tel pendant plus de dix-huit ans, durant lesquels il n'est pas sorii de l'île une seule fois, a demandé à être relevé de ses fonctions, et le 8 septembre il débarquait avec sa famille du steamer Lady Head à Sydney. C. B. M. Dodd a été un officier public très-fidèle et très-habile; il a toujours rempli avec énergie et avec tact les devoirs de sa position si pleine de responsabilité. M. Duncan McDonald a été temporairement préposé à la garde de l'île.

En visitant l'île il y a quelques semaines, le capitaine Matson, du Lady Head, constata qu'un brigantin de Terre-Neuve, Minnie Bruce, courait droit sur la barre N. E., quand le capitaine aperçut le phare, et hissant son navire, passa par-dessus la barre dans six brasses d'eu. Il a reconnu que, n'eut été le phare, il aurait perdu son navire et tout ce qu'il contenait. Le capitaire Matson m'informe aussi que tous les pêcheurs améric ins avec lesquels il a communiqué font les plus grands éloges de ce phare. Ce témoignage est d'autant plus précieux, que le phare en question avait été placé sur l'Île de-Sable au moment où l'on doutait de son utilité. La tempête s'est fait vivement sentir sur l'île, mais elle n'a heureusement occasionné aucune avarie au phare.

Un naufrage a eu lieu sur l'île Saint-Paul, celui de la goëlette Ocean Belle, de Halifax, capitaine McLeod. Elle échoua sur la côte sud de l'île dans la nuit du 2 juillet; l'équipage

et le matériel furent sauvés, le bateau fut totalement perdu.

Les approvisionnements d'usage, vivres et vêtements, ont été distribués aux établissements

de secours.

Un coup d'œil jeté sur les comptes ci-joints fera voir la dépense dans les différents services dont j'ai parlé, ainsi que dans d'autres qui sont sous le contrôle de ce département et que je n'ai pas mentionnnés spécialement, tels que : steamers fédéraux, marins malades, en quête sur naufrages, examen des capitaines et seconds, pêcheries, etc. La dépense totale de l'année fiscale a été de \$217,405.78.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H W. JOHNSTON.

ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme à vapeur, etc., dans la Nouvelle-Ecosse, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	C)	Series Series Consultation
77	\$ cts.	\$ cts
Re Amet.		
H. G. Bennet, salaire	488 56	ali pa via
J. A. Elliott, poele	18 71	K07 97
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		901 21
Annapolis.		for the second
P. A. Dolsin, golding	##7 OO	
3. A. Dakin, salaire. J. Frost, salaire. Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements. C. A. Hughes, main d'œuvre, etc.	557 00 57 88	
raser, Reynolds et Cie, approvisionnements	26 68 1	
C. A. Hughes, main d'œuvre, etc	16 82 2 00	
Condon camionnace	13 00	
Inches Enel et l'he amprovisionnements	140 09	
Birwser, pensions et main d'œuvre. A. H. Raud, main d'œuvre et assistant.	15 00	10 BK
A. H. Raud, main d'œuvre et assistant. Vm. McLeod, annonces	20 50	
R. Pickford, approvisionnements	2 40 6 55	
		857 92
Rivière la Pomme.		- " · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	V	
ames Tate, salaire	371 31	
ames Tate, salaire. do chaloupes	$\begin{array}{c c} 123 & 00 \\ 26 & 25 \end{array}$	
v. K. heynolds, manivenes	20 20	520 56
Arichat.		
oseph Coste, salaire		226 68
		.
Earrington.		
James S. Smith, salairedo fret	$\begin{array}{c} 371 \ 31 \\ 2 \ 50 \end{array}$	S73 8 1
		919 QT
Phare de la Roche Noire.		
ohn Crotty, salaire	87 75	. ,
J. S. Kobinson, salaire	264 00	
W. S. Symonds, poèle	$\begin{array}{ccc} 11 & 00 \\ 20 & 00 \end{array}$	
J. S. Robinson, chambre pour huile, etc	20 00	382 73
·		
He au Castor.		
Norman Campbell, salaire	341 85	
N. Mc I. Campbell, salaire	341 85 65 83	
	40 24	,
W. H. Tully, bois de construction	5 50 1	
W. H. Tully, bois de construction. Praser, Reynolds ct Cie, approvisionnements	5 50 1 20 00 1	
W. H. Tully, bois de construction. Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements. N. Campbell, grange. E. Butler, rames.		470 66
W. H. Tully, bois de construction. Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements. K. Campbell, grange. E. Butler, rames.	20 00	478 29
W. H. Tully, bois de construction. Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements	20 00	478 25
N. Campbell, grange. F. E. Butler, rames. Ile aux Oiseaux.	20 00 4 80	478 25
N. Campbell, grange I. E. Butler, rames Re aux Oiseaux. A. Ross, salaire.	330 83 63 00	478 29
N. Campbell, grange. I. E. Butler, rames. Ile aux Oiseaux. A. Ross, salaire	20 00 4 80 330 83 63 00 111 75	478 22
N. Campbell, grange. J. E. Butler, rames. Re aux Oiseaux. A. Ross, salaire do approvisionnements, etc. W. S. Symonds, forge, etc. France Reprodes at Circ approvisionnements	20 00 4 80 330 83 63 00 111 75 35 79	478 22
A. Ross, salaire do approvisionnements, etc W. S. Symonds, forge, etc	20 00 4 80 330 83 63 00 111 75 35 79 103 60	478 22
N. Campbell, grange. J. E. Butler, rames. Re aux Oiseaux. A. Ross, salaire do approvisionnements, etc. W. S. Symonds, force etc.	20 00 4 80 330 83 63 00 111 75 35 79	478 22 73 2 57

ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc.

Butte.	en en en en en en en en en en en en en e	
	\$ cts.	\$ cts.
Pointe de la Roche Noire. Report		
Donald Morrison, salaire do poële do confection d'un chemin. Burns et Murray, camionnage, etc	341 97 30 00 60 00 26 25	458 22
Boar's Head.		100 24
H. M. Ruggles, salaire do bois de construction	390 83 181 00	571 83
Ile aux Eglantiers. Joseph Suthern, salaire Wet O. Silver, balage des pierres.	449 48 6 00	
W. et O. Silver, halage des pierres. W. S. Symonds et Cie, poële Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements.	13 00 6 75	475 23
Burnt Coat. Nathan Smith, salaire	60 94 7 00	
John S. Smith, salaire W. S. Symonds, approvisionnements R. J. Sweet, approvisionnements.	183 34 14 00 4 00	269 28
Havre de Canso.		
John Langley, salaire do chaloupe C. Taylor, arpentage.	195 42 16 00 13 00	224 42
Cap de Sable:		•
Isaac Doane, salaire H. Moseley, rames W. S. Symonds, et Cie, approvisionnements.	469 00 9 90 14 90	493 80
Cup Cunso,		
James Hanlon, salaire. Fraser, Reynolds, et Cie, approvisionnements. W. H. Tully, bardeaux et bois de construction. Josiah Hull, altriation des parapets. A. Bain, bois de construction James McDonald, réparations.	488 56 1 75 126 50 19 50 27 03 80 89	744 23
Cap St. George.		711 20
David Condon, salaire. do camionnage.	469 00 2 50	471 50
Cap S'e. Mariz.		F-7 TF
Maturin Robicheau, salaire		488 56
A reporter		

Etat indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc. Suite.

Duw.		
	\$ cts	\$ cts.
Report		•••••
Alexander Munio, salaire		390 83
Re Carter.		
James Lloyd, salairedo chaloupe. W. S. Symonds et Cie, approvisionnements.	195 42 30 00 31 85	257
Chester.		
Edward Young, salaire E. Chanteloup, cheminées de lampes W. S. Symonds et Cie, approvisionnements Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements. Alexander Robinson, ouvrage de forgeron William Hyson, fret	390 83 25 50 30 00 17 18 39 68 2 00	505 19
Chebucto Head.		
Edward Johnson, salaire do main d'œuvre, etc do chemin. do transport du dépôt d'huile. do débarcadère do pension des ouvriers Ben Pellepas, chaloupe. J. S. Van Buskirk, arpentage et plan W. S. Symonds et Cie, approvisionnements Smith & Kay, rochets de cheminées de lampes Alex, Robinson, ouvrage de forgeron J. Bowser, couronnement de cheminées. J. Monaghan, mortier Fraser Reynolds et Cie, approvisionnements J. Hogan et fils, bois de construction	390 83 16 50 191 25 20 50 42 00 12 00 24 00 6 00 35 40 2 00 2 00 28 25 2 00 11 34 8 20	792 27
Cheticamp.		
Edward Briard, salaire. C. Thompson, approvisionnements W. S. Symonds et Cle, approvisionnements. P. Rolin, et Cie, approvisionnements	321 58 21 00 22 79 58 40	423 77
Country Harbor.		
W. B. Foster, salaire. do chaloupe Chemin de fer de la N. E., fret. W. S. Symonds et Cie, approvisionnements. Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements. James McDonald, garde du phare.	390 83 44 00 10 00 6 70 2 68 56 00	510 21
1le de la Croix.		
G. E. Smith, salaire	449 48 7 00 4 00	460 48
A reporter		

ÉTAT indiq les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
Report	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
70 70-11	971 91	
B. Fulker salaire J. Bowser, dépôt d'huile, etc	$371 \ 31 \ 378 \ 14$	
W. S. Symonds et Cie., dépôt	4 00	7750 45
		753 45
Ile aux Œufs.		
William Condon, salaire	488 56	
do pour la remise de la chaloupe, etc.	60 00	
do balance do	70 00 12 00	ĺ
Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements	10.50	,
J. E. Butler, rames. W. S. Symonds et Cie., garnitures de poëles	5 50 11 25	
W. S. Symonus et Oie., garmeures de poetes	11 20	657 81
Ile au Poisson.		
116 au Poisson.	1 .	
Joseph White, salaire		273 59
Re Flint.	*	
B. Heney, salaire	390 50	
B. Heney, salaire Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements. A. Fordham, réparations	9 86	
A. Fordham, réparations	46 00	446 36
		110 00
Pointe du Fort.	•	
S. J. N. Sellon, salaire	234 50	
•		234 50
"Ile Verte.	l	
***************************************	100 50	
William Duann, salaire	488 56 318 75	1
B. O. Neil et Cie, fiet.	3 60	
J. Haws, et Cie., verre à glaces Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements	185 28 13 22	
Edward Johnson, chaloupe et rames	29 60	
		1,038 41
Phare de Gull Rock.		
Samuel Hayden, salaire	390 83	
do réparations	51 41	
do réparations T. A. Bishop, réparations	62 00	İ
D. O. Herbert, mortier	10 25 42 90	
		557 3
Guysboro'.	1	
•	a	
Godfrey S. Peart, salaire	•••••	214 9
Horton Bluff.		
~	1	
C. E. Rathkin, salaire do peinturage	244 28 11 75	
do v pennutage	11 /0	256 03
A		
A reporter		

ETAT ind. les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc.—Suite.

	\$ cts.	\$ ct
Report		
Ingonish.		1 277
. C. Campbell, salaire	341 97	
do chaloupe	19:00 60:00	11.0
. Chanteloup, cheminées de lampe, etc	25 50	
		446 4
Iron Bound.		14. 8 8
nos Wolff salaire	351 75	
nos Wolff, salaire ames McLaughlin, réparations	70 39	
		422 1
Ile du Jersiais		1
C. Boudrot, salaire.		293 1
. O. Douditte, salatio.		200 1
Liscomb.		
\$ 100 miles 100		
eth Crooks, salairedo chaloupe	$\begin{array}{c} 341 & 97 \\ 12 & 00 \end{array}$	
McKinlay, creusage d'un puits.	7 50	
		361 4
Little Hope.		
	400 50	1.
Tharles Firth, salaire do main d'œuvre et réparations	488 56 138 95	
S. Banks, dépôt d'huile	175 00	
V. S. Symonds et Cie., approvisionnements et réparations	83 33 25 90	
R. H. Cogswell, horloge	5 00	010
		916 7
Liverpool.		1
Eaton and C. Firth, salaire	449 48	
V. S. Symonds et Cie. approvisionnements	100 18	
raser, Reynolds et Cie., approvisionnements	32 89	582 4
Louisburqh.		
. Kavanagh, salaire		449 4
	ĺ	
Pointe Inférieure.		1 .
ohn G. Peters, salaire	449 48	1 .
do réparations	11 00	
do réparations Fraser, Reynolds et Cie. approvisionnements mith et Kaye, cheminées, rochets, etc	5 17 5 25	
minimi et ixaye, theminices, 10thets, 600		470 9
Eunenburg.		1 / X 1
_	*	
ohn A Ems salaire	$\begin{array}{c} 293 \ 14 \\ 00 \ 73 \end{array}$	i
, R. Goold, er		293 8
Data Zfalana		
Baie Mahone.		I
Abram Zinek, salaire	244 28	

ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des pharcs, sifflets d'alarme, etc.

DOTATION OF THE PROPERTY OF TH		
and the property of the state o	\$ ets.	\$ ets.
Report	.·Í	
W. S. Symonds et Cie., approvisionnements	17 00 54 00	
Main à Dieu		315 99
J. Buck, salaire		293 141
Margaree.		
N. C. McKeen, salaire. do cheminés de lampes. William Boak, chaloupe	35 50 15 50	
W. H. Tully, bois de construction Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnéments W. S. Symonds et Cie., poèle	. 14 39	473 71
Margaretville.		1
William Early, salaire		224 72
Meagher's Beach.	900	
David George, salaire do pension des ouvriers. J. Bowser, réparations. F. Monaghan, réparations: Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements. A. Brent, peinturage. S. W. Marvin, ouvrage de plumbiér. M. MoNab, combustible	104 0 0 256 £8 429, 00 48 14 28 88 80 20	
5. McNab, combustible	120.00	1,457 35
Ilé de Moser.		
ff. Moser, salaire do peinturage. E. Smith, fourniture d'une chambre.	439 70 10 00 125 00	
Pointe de Mullin.	1	
Crossland & Burpe, réservoirs en fer.	•••	12 50
Îlê au Negrê.		
James McKinnon, salaire. W. S. Symonds et Cie., approvisionnements et réparations. Nathan Swain, altération du plancher. B. H. Cogswell, horloge. J. H. Kendrick, confection d'un puits.	69 01	
Canso Nord.	,	317 92
George McKay, salairedo camionnege d'huile Reaser, Reynolds et Cie., approvisionnements	. 449 48 1 60 6 50	
A, reporter		

Etat indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc. Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
Report		
P. Power et Cie., réparations. Edward Johnson, chaloure.	11 60 28 00	496 58
Parrsboro'.		
William Armstrong, salaire W. S. Symonds Cie, poële J. S. McLean et Cie., peinturage	332 23 16 65 22 85	371 73
Pointe Peggy.		
Edward Horn, salaire Fraser, keyno'ds et Cie., approvisionnements J. Bowser, fourniture d'une chambre	341 97 2 63 136 50	481 10
Pietou.		
R. E. London, salaire	449 48 1 20	450 68
Ile Pictou.		
Andrew Hogg, salaire		449 48
Pointe Tupper.	,	
J. McDenald, salaire do réparations F. S. Cunningham, chemin couvert do résidence. W. S. Symonds & Co., poële.	195 42 13 75 20 00 880 00 13 00	1,122 17
Ile Pomket.		
John Atwater, salaire		341 97
Port L'Ebert.		
Martin Lisk, salaire. W. S. Symonds & Co., approvisionnements	100 00 17 23	117 23
Port Hood.	ĺ	
Thomas Power, salaire	273 58 26 90	300 48
Port Medway.		
Elson-Perry, salaire. W. S. Symonds & Co. poële Redmond Donahoe, peinturage.	254 06 10 00 12 37	276 43
A reporter	.	
78		

Etat indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
Report	ļ	
W. S. Symonds et Cie., poële	•••••	9 50
Port Williams.		
James M. Dunn, salaire		254 06
Pubnico.		
W. Amero, salaire James Monaghan, main d'œuvre aux réservoirs. W. Amero, dépot d'huile J. H. Kendrick, peinturage	234 50 72 00 145 75 19 00	471 25
Purwash.		}
R. F. Bent, salaire do peinturage do main d'œuvre John McDonald, clôture.	195 42 14 66 9 30 28 00	247 38
Sambro.		
William Gilkie, salaire W. H. Tully, bardeaux Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements Jacob Bowser, réparations W. S. Symonds et Cie., approvisionnements. Bauld et Reynolds, bardeaux	390 83 4 41 21 08 74 09 145 00 11 15	646 56
Point-de-Sable.		,
J. Mundell, salaire		390 83
Scatterie.	,	
John McLean, salaire. do chaloupe. Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements. Fraser, Panet et Cie. mortier S. F. Barss, mortier et chaux W. S. Symonds et Cie., approvisionnements. J. Bowser, réparations et mein d'œuvre J. Monaghan, plâtre. W. Butler, main d'œuvre d'emmagasinage J. Hogan et Fils, bois de construction	789 94 115 65 57 36 4 25 12 40 83 37 567 15 2 00 2 50 24 39	1,659 01
1le au Phoque.		2,000 02
T. C. Crowell, salaire J. Find'ay, réparations à la chaloupe. Edward Donahoe, chaloupe Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements.	469 00 4 20 20 00 35 20	528 40
She'burne.		
Charles Stalker, salaire	469 00	
A reporter	*****	**********

ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc.

	\$ cts.	\$ cts.
Report		
William Muir, chaloupe neuve, peinturage, etc	102 03	
William Robertson, chaloupe	9 00	580 03
Sissiboo.		
B. Amero, salaire.		195 2
Havre de Shelburne,		
W. S. Symonds et Cie, poële	9 50	9 50
Pointe Spencer.		
R. A. Spencer, salaire. D. Rent, transport de l'huile.	100 00 5 50	105.5u
Ste. Anne.		
J. Morrison, salaire W. Ross, réparations et bois de construction W. Mawin, chaloupe.	100 00 13 48 12 00	125 48
St. Paul. S.O. et N.E.		120 10
Lauchlin McDougall, salaire. J. Haws et Cie., reflecteurs remis à neuf. Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements Chaïles D. Campbell, bois de construction. W. S. Symonds et Cie., approvisionnements do compte de l'apareil de feu tournant Smith Frères, approvisionnements	106 35	1.634 01
$\it Ile$ -de-Sable .		1,001 01
James Norman, salaire. H. W. Johnston, frais de route Lawson, Harrington et Cie., huile astrale. Joseph Tomlinson, services. Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements T. Carroll, main d'o u re, etc. J. D. Potter, verres oinceles. W. S. Symonds et Cie., approvisionnements Norris Best, peinfure J. McDaniel, charbon.	267 75 36 50 77 65 17 50 161 74 369 40 45 41 77 90 36 01 2 75	T AMO OF
Barre de Sydney.	-	1,092 61
George Nunn, salaire. do charbon W. S. Symonds et Cie., poële et approvisionnements	195 42 20 60 21 98	240-40
Walton.		
W. S. Symonds et Cie., poële		9 50
A reporter	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Etat indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc.
Suite.

	\$ c ts.	\$ cts.
Report		
West Port.	1	
John D. Suthern, salaire		293 14
White Head.	150	
James Dillon, salaire	200 00	
R. Donahoe, halage d'huile	390 83 5 25	
		396 S
Yarmouth.		
O T T The selection	400.00	
C. J. T. Fox, salairedo peinturage, réparations	469 00 43 50	
do halage de hois de construction	14 50	
do réparation du quai W. H. Tully, bardeaux	25 50 32 00	
Fraser, Reynolds et Cie, approvisionnements Nathan Butler, travail et matériaux.	11 56	
Nathan Butler, travail et matériaux	38 74	
		634 80
Havre de Yarmouth.		
W. S. Symonds et Cie., poële		9 50
		·
Établissement de secours de St. Paul.		
D. J. McNeill, et salaires des chaloupiers	1,570 66	
Crossland et Burpe, provisions. Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements.	234 86	
Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements	44 50 56 25	.*
J. J. Screvin, pain. Mitchell et Cie., claie et harnais	64 00	
		1,970 27
Établissement de secours de Scatterie.		
Wilkinson, Wood et Cie, farine	50 00	
M. F. Eagar, médecir es. P. Burke, fret sur fleur	16 10 3 30	
F. Burke, fret sur neur	3 30	69 40
th. 12.		
Etablissement de secours de l'Ile-à-la-Bouc.	į	
Établissement de la chaloupe		80 00
Établissement de secours de l'Ile-au-Phoque.		
tablissement de la chaloupe		120 00
•		
Goëlette "Ella G. McLean."		
W. H. Nauffts, provisions	910 90	
W. H. Tully, combustible.	319 38 16 25	
W. H. Tully, combustible Mitchell et Cie, pain C. F. Clench, chartre	82 79 1,750 00	
George W. Cook, bordereaux et traites	1,744 37	
F. Billenan noisean	7 60	
A. et H. Creighton, cartes Lordly et Stempson, approvisionnements.	2 90 91 81	
J. McDaniel, bois. John Parker, bœuf.	6 00	
- Count I direct, Dictit	112 70	
A reporter		******

Etat indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc. Suite.

The second of th	I	
	\$ cts	. \$ cts.
Report		
Goelette " Ella G. McLean,"-Suite.		
•	9 60	
Davies et Cie, droit d'écluse J. E. Butler, rames Peter Judge, eau Le Friend de la commande d	4 20	
Peter Judge, eau	2 28	
John Findlay, gouvernail de chaloupe	2 00	4,151 88
Surintendant des phares.		1
John H. Kendrick, salaire	1,156 00 642 73	
do frais de route	042 75	1,798 73
		†
Goëlette " S. J. Marshall."		ļ '
George Greening, main d'œuvre, gages, équipage, etc	142 66 101 80	
C. Neal, comptes, approvisionnements, reparations. A. Robinson, compte du forgeron.	101 80 4 10 17 00	
T. Morris, gages	17 00	265 56
,		205 50
Phares et service côlier.		
N. Russell et Cie, réservoirs à l'huile	435 00	
S Cunard et Cie. fret et quajage	1. 000	
Walter et Fulding, peinture et huile H. Haverstock, caisses d'emballage	60.00	
W/ R Homilton of the coop a charbon.	10.92	
S. Donovan, fret	149 76	ŀ
James McDaniel, approvisionnements. Fitzgerald et Cie, Kuilé.	19 50	
Fitzgerald et Cie, Kuile	7,950 70 44 96	
Chemin de fer, fret. Fraser Reynolds et Cie, approvisionnements.	1,551 40	
W. H. Tully, bois de construction. E. Chanteloup, approvisionnements	3.495 17	}
Chas Neal main d'onivre camionnage	1.137 73	}
Département du Contrôle, munitions, etc	57 20	£
Davis et Cie, loyer et quaiage	636 41	•
J. B. Butler, rames et approvisionnements.	135 74 22 30	
T. A. S. Dewolf, fiet E. Nalder et F. B. Nichols, avoir plaqué des réflecteurs.	69 42 105 00	
E. Nalder et F. B. Nichols, avoir plaque des reflecteurs	0 02	}
Bureaux divers, assurances	97.00	
Chesholm et Barss, chaux et ciment J. R. Jennett et Cie, approvisionnements. M. F. Eager, do		
M. F. Eager, do	274 13 499 50	
G. Rent. lanternes et lampes	62 50	
R. H. Cogswell, approvisionnements	74 00 74 70	
E. Shelnutt, freë.	4 80	
J. R. Jennett ef Cie, approvisionnements. M. F. Eager, do J. P. Mott, savon G. Rent, lanternes et lampes. R. H. Cogswell, approvisionnements E. Mosley, plan de bateau, etc E. Shelnutt, fref. J. Kaye, quaiage et emmagasinage d'huile. J. Tomlinson, frais de route	147 30 75 00	
Compagnia de varra Union cheminées etc	1.357 67	
Cité d'Halifax, taxes dean	40 00 34 40	
J. F. Philan, frets divers. J. Cameron, avance sur gages, J. H. Nickerson	25 00	i.
S. W. Marvin, approvisionnements	395 79 1,615 22	
	-,	
A reporter		

Etat indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, siffiets d'alarme, etc. Suite.

	\$ cts.	\$ eta
Report	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
Phares et service côtier.—Suite.		
ournaux, annonces.	257 10	
ournaux, annonces	759 34	
N. S. Symonds et Cie., approvisionnements. mith, Frères, approvisionnements. Walsh, approvisionnements.	35551	
. Walsh, approvisionnements	13 70 6 20	
Findlay, réparation de chaloupe	4 87	,
W. et John Ritchie, consultation bir W. Mitchell, 12 copies du Code Commercial ie, du télég. Union Occidentale, comptes pour fév. mars, avril, mai et juin	4 87 32 06	
Ale. du teleg. Umon Occidentale, comptes pour fév., mars, avril, mai et juin	88 49 15 00	
L. Shannon, pour grossoyer le bail du quai de Tobin Bureau de poste, compte de frais de port	186 92	
Monaghan, maconnerie. Bowser, table pour bureau et H. Creighton, livre et carte Vilkinson, Wood et Cie., fret.	26 60 7 00	
1. et H. Creighton, livre et carte	. 8 00	
Wilkinson, Wood et Cie., fret	$egin{array}{cccc} 4 & 70 & 1 \ 21 & 68 & 1 \ \end{array}$	
Alpin Grant, livres blancs, etc.	75 00 1 11 60	
Alpin Grant, livres blancs, etc. Grossland et Burpë, huile pour quai Creed, abonuement à la salle de lecture	11 60	
A Stephens et Hils: halais	3 00 4 32 90	
A. Robinson, ouvrage de forge.	51 27	
ropriete Tomn, loyer	300.00	
A. Robinson, ouvrage de forge ropriété Tobin, leyer . McGill, vérification d'huile. . Cummings, charriage et entassement de charbon	56 00	
Burors et Mary, approvisionnements	159 79	23,440 5
		20,440 02
SIFFLETS D'ALARMF.		
Re aux Atacas.		
McDaniel, bois Robertson, McLeod et Cie., charbon W. Watt, fret sur combustible raser, Reynolds et Cie., approvisionnements.	28 39	
V. Watt, fret sur combustible	725 00 345 00	
raser, Reynolds et Cie., approvisionnements	51 35	
V. Humphrey, bois. V. H. Tully, planches V. M. Smith, services V. H. Naufits, charbon Cormack salaire	4 37 2 00	
V. M. Smith, services	66 50	
Cormack, säläire	3 35 109 69	
ie. de charbon d'Acadie, charbon	24 00	
ames McDonald, bois. V. McMurray, brouette, etc	201 00	
ames Hanlon, salaire	23 15 330 01	
	27 00 7 00 193 50	
Vylde, Hart et Cie., main-d'œuvre	102 50	
ames Hanlon, salaire Vylde, Hart et Cie., main-d'œuvre ames Hunter, approvisionnements rossland et Burpe, charbon		
Vylde, Hart et Cie., main-d'œuvre. ames Hunter, approvisionnements. rossland et Burpe, charbon McAvity et Fils, soupape	51 60	
McAvity et Fils, soupape	51 60	2,192 91
Vylde, Hart et Cie., main-d'œuvre. sames Hunter, approvisionnements. rossland et Burpe, charbon . McAvity et Fils, soupape	51 60	2,192 91
McAvity et Fils, soupape Re-au-Phoque. McDaniel, bois.	22 00	2,192 9
McAvity et Fils, soupape He-an-Phoque. McDaniel, bois Obertson, McLead et Cie, charbon	22 00 725 00	2,192 91
McAvity et Fils, soupape The au-Phoque. McDaniel, bois	22 00	2,192 91
McDaniel, bois McDaniel, bois Obertson, McLeod et Cie., charbon leming et fils, robinets indicateurs Crowell, charriage de charbon.	22 00 725 00 6 60 135 50 340 00	2,192 9
McDaniel, bois McDaniel, bois Obertson, McLeod et Cie., charbon leming et fils, robinets indicateurs Crowell, charriage de charbon.	22 00 725 00 6 60 135 50 340 00 234 00	2,192 91
McDaniel, bois McDaniel, bois Obertson, McLeod et Cie., charbon leming et fils, robinets indicateurs Crowell, charriage de charbon	22 00 725 00 6 60 135 50 340 00 234 00 275 85	2,192 91
McDaniel, bois McDaniel, bois Obertson, McLeod et Cie., charbon leming et fils, robinets indicateurs Crowell, charriage de charbon	22 00 725 00 6 60 135 50 340 00 234 00 275 85 85 60 395 76,	2,192 91
McAvity et Fils, soupape He-au-Phoque. McDaniel, bois	22 00 725 00 6 60 135 50 340 00 234 00 275 85	2,192 9

ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarme, etc.— Suite.

	1	
	\$ cts.	\$ cts
Report		•••••
Ile au Phoque-Suite.		
B. K. Hutchins, bois de construction, charriage e combustible. James Monaghan, ouvrage aux réservoirs. Israel Wilson, pension des journaliers. W. M. Smith, approvisionnements C. A. Hutchings, bois de construction W. Watt, passages des journaliers. W. Robertson, charriage de bois W. S. Symonds et Cie, poële Coning Crowell, salaire. J. McAvity et fils, soupape Crossland et Burpe, charbon.	335 15 755 90 23 50 2 55 6 72 12 50 10 00 15 00 98 60 51 60 579 22	4, 704 70]
Yarmouth.		
N K. Clements, combustibles. V. M. Smith, approvisionnements C. J. T. Fox, salaire. George Fleming et Fils, tuyaux de bouilloire, etc Kurney. Haley et Cie., approvisionnements. Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements Burnell, Johnson et Cie., réparation à la bouilloire W. McLeod, amonces. Z. G. Gabell, approvisionnements T. McAvity et Fils, approvisionnements	379 47 113 00 390 83 620 00 93 33 8 80 333 85 20 00 90 00 168 19	2,317 47
Digby.		_
Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements. D. Small, fret sur combustible do bois. R. P. et J. McGiven, charbon Wm. M. Smith, divers comptes, approvisionnements J. H. Kendrick, comptes pour main-d'œuvre W. M. Smith, charriage de charbon G. G. Kendrick, ingénieur A. H. Rand, salaire. George Fleming et Fils, plaques pour bouilloire Robert John Condon, travail. Hughes, Ruel et Cie., approvisionnements. Austin Adams, aide-mécanicien. Shephard J. Frost, gages T. AlcAvity et Fils, approvisionnements et soupape. R. H. Cogswell, lunette d'approche et horlorge	120 00 771 25 153 24 17 50 100 00 15 00 486 81 2 39 21 00 34 11 43 75 77 88 68 40	2,033 62
$Ile\ aux\ Eglantiers.$		
R. P. et W. McGiven, charbon. do fret sur charbon Daniel Boyd, ,bois. John Cormack, salaire et pension W. M. Smith, assurance sur le charbon T. McAvity et Fils, soupape	280 00 551 43 370 00	1,476 53
Sambro.	1	
Joseph Gilkir, soin des bâtisses. J. K. Goold, loyer.	10 00 00 49	10 94
A reporter		l

Etat indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, sifflets d'alarmes, etc.,— Suite.

	\$ cts.	\$ cts
Report,		
Ile St. Paul.		·
Robertson, McLeod et Cie., charbon	199 00	
do sacs à charbon D. J. McNeill, main d'œuvre Crossland et Burpee, charbon	73 50	
Charles Stewart, salaire	486.18	1,808 33
Ile de Sable.		`
Fraser, Reynolds et Cie., approvisionnements Robertson, McLeod et Cie., charbon James Norman, salaire John Hunter, approvisionnements M. Phalin, ensacher du charbon. J. McAvity et fils, soupape Burns et Murray, sacs	12 30 5 10 51 60 53 93	
McDonald et Cie., reprise de pompes	38 00	661 79
TOTAL DE LA DÉPENSE.		84,999 19
Entretien des phares do sifflets d'alarme	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	69,793 38 15,205 8
		84,999 19

BOUÉES ET BALISES.

		Chapter and the same of the	
		\$ cts.	\$ cts.
		⊕ C05•	φ ου
Service de houé	es à Meregomish	30 00	
do	Guysboro'	20 00	
do	Pugwash		
	barre de Pugwash		
ďo	Arichat	254 50	
do	Lunenburg :		
do	Barrington		
do	Louisburg		
. do	rivage de Meagher		
do	Lockeport	172 70	
do	Port Hood	2,116 70	
do	Shelburne	10 00	
do	rivière Clyde		
do	batture Carey	64 00	
do	Port La Tour	35 00	
do	Cap Canso	473 50	
do	Canso		
đο	Sydney		
do	Tusket		
do	Pointe de Sable	317 45	
do ·	Chimney Corner	55 90	
do	Gros Bras d 'Or	36 00	
do	Port Medway	261 50	
do	Batture Carriboo	40 00	
A. Robinson,	ouvrage on for	442 34	
,	•		

ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des phrases, sifflets d'alarmes, etc.—
Suite.

3		·	\$ ets.	\$ cts
		Report		•• •••••
*	Bouées et BA	ALISES.—Suite.		
R. Donkin, amarres J. Bowser, reparati Fraser, Reynolds et W. M. Smith, plan	s de bouées	nentsn barilsrat, bouées en barilssignaux.	42 85 98 56 4 60 886 78 25 00 1,110 00 200 00 87 52 149 36	8,893 70
J. K. Goold, a com do do do	pte pour le trimestre do do do	expirant le 30 juin 1872	371 65 338 74 291 85 308 61	1,310 8

RÉCAPITULATION.

		Andreas English Patrick Patrick	 cts.	\$ ets
Entretien de do do do	 aux	 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	 10,000 -0	

WM. SMITH, Déjuté du ministre de la marine, etc.

Стама, 30 sept. 1873.

ETAT des recettes à l'agence du département de la Marine et des Pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, au compte du revenu casuel déposé au crédit du receveur-général, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	,		
Ile de Sable	\$ cts.	\$	cts.
	205 65 405 03	610	68
Vapeurs fédéraux.			
Services au naufrage du Dacien, et matériaux de fret, etc., goëlette Boys		395	00
Phares et service côtier.		,	
Vente de barils, etc. Taxes de fonds de retraite. Remboursement de l'avance faite aux marins en détresse		278 860 14	44
,		2,158	63

WM. SMITH, Deputé du ministre de la marine, etc.

Оттама, 30 sept., 1873.

24 sept., 1873.

Etat des dépenses relatives aux établissements de secours des Iles de Sable et au Phoque, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

		-
	\$ cts.	\$ cts.
	φ υ.κ.	ॐ ∪™ .
S. P. Dodd, 12 mois de salaire comme surintendant	572 00	
do gages du personnel. J. C. Cumming, thé	2,079 89	
J. C. Cumming, the	37 44	
Durns et Murray, couvre-pieds et couvertes	166 50	are the second
W. S. Symonds et Cie., vilebrequins	39.96	
J. Parker, boeuf	45 00	
Fraser, Reynolds et Cie., clous, etc.	131 53	
John Mott, savon Cro-sland et Burpee, avoine, farine, etc.	10 05	i .
W L North provisions	297 75	
W. H. Nauffts, provisions Lordly and Stimpson, provisions.	86 02	(PAN
Peter Judge, approvisionnements pour la goëlette.	431 87	1
J. D. Nast, biscuit	$\begin{array}{cccc} 2 & 75 \\ 22 & 75 \end{array}$	
J. J. Scriver, biscuit.	75 00	
Brown Bros. et Cie., grain	10 00	i.
Avery Brown et Cie., grain	12 46	
Foster et Morton avoine.	51.75	
J. E. Butler, avoine	12 96	
FI COOK 1970	766 00 1	1
W. Murray, wagon, roues pour charrettes, etc. M. T. Eager, drogues	186 75	1
M. T. Eager, drogues.	16 47	· ·
		1
Robertson McLeod, sacs	22 05	
Robertson McLeod, sacs H. Mosely, bateau de ressao	122 00	1
J. Courtney, trais sur pateau de ressac	7 00 1	
W. H. Nauffts, patates, avoiné, etc F. Rowan, médicaments	69 90	
F. Rowan, medicaments	6 00	ı
H. W. Johnson, achat du bois de construction de la cargaison de la goëlette	070.04	
naufrag e Steila Maris. H. W. Johnson, achat d'approvisionnements	270 94 1	
W. H. Ives et Cie., dépenses des chevaux débarqués à Pictou	720 75	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
v. 11. 1vos es Ore., depenses des enevaux deparques a Fictou	61 67	E 7750 00
		5,750 00

WM. SMITH,
Deputé du ministre de la marine, etc.
Département de la Marine et des Pêcheries,

ANNEXE No. 9.

RAPPORT DE L'AGENT POUR LA COLOMBIE BRITANNIQUE DU DÉPAR-TEMENT DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES, POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

> AGENCE DU DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÉHERIES, VICTORIA, COLOMBIE BRITANNIQUE, 24 septembre 1873.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport des opérations du département à cette agence pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, pour l'information de

l'honorable Ministre de la marine et des Pêcheries.

Jusqu'à la date du 7 novembre 1872, cette agence était représentée par M. B. W. Pearse, le présent ingénieur président des travaux publics; c'est alors que je fus nommé agent du département et que j'en pris les fonctions. En conséquence, pour faire rapport sur les opérations du département antérieures à ma nomination, je me trouve exactement en face des mêmes difficultés que j'éprouvais pour faire mon dernier rapport portant la date du 10 décembre 1872.

Vous trouverez ci-joint un état détaillé des comptes portant la date de novembre 1872, ainsi qu'un aperçu des recettes et dépenses pendant les quatre premiers mois, savoir : du 1er

juillet au 31 octobre inclusivement.

La seule dépense d'argent public qui ait été faite, à part les frais nécessités pour l'entretien des phares et du service côtier antérieurement à l'époque mentionnée plus haut, l'a été pour le placement des bouées sur la rivière Fraser, service qui fut exécuté par le capitaine

Ularke, avec le bateau à vapeur Sir James Douglus, dans le mois d'août 1872.

Il y a quinze bouées en fer, pesant chacune près d'un tonneau (fournies par le gouvernement de la Colombie Britannique il y a dix ans), pour le service des bancs de sable de la ri-Aucune d'elles n'a été perdue, quoiqu'elles aient souvent été entraînées à la vière Fraser. dérive. Les bouées ont été ratissées et peintes, les chaînes et les amarres examinées et réparées au besoin, puis, après avoir sondé le chenal, mises en position. Il se passe rarement une saison sans qu'une ou plusieurs des bouées soient emportées à la dérive, et cela pour plusieurs causes : durant l'hiver, quand la glace se forme sur la rivière, elle est emportée pour le reflux en banquises qui ont souvent un mille de largeur, variant en épaisseur et excédant rarement huit ou dix pouces. Si, quand l'eau est calme la glace se forme près de la bouée, elle la déplace invariablement, soit en draguant l'ancre ou en brisant la chaîne. Dans l'été, surtout pendant la crue des eaux, d'immenses quantités d'objets flottants sont entraînés à la dérive, suivant ordinairement le cours de l'eau la plus profonde au-dessus des bancs de sable et souvent font tourner les bouées sur elles-mêmes. J'ai vu moi-même des arbres de 10 et 12 pieds de diamètre et dépassant quelquefois 200 pieds de hauteur, garnis de leurs branches et ayant des racines assez larges pour couvrir tout le côté d'une maison de moyenne hauteur, arrêtés par une des bouées contre un courant filant cinq nœuds, jusqu'à ce qu'un changement de vent ou Mais la cause la plus fréquente de déplacement est le continuel de marée vint les délivrer. changement du sable mouvant dont le chenal est formé, causé par les contre-conrants des détroits de Georgie. Quelques fois, le sable fuit les amarres; d'autres fois, il s'y forme un dépôt d'une profondeur qui rend le pesage presque impossible; dans ces circonstances, il serait plus économique d'avoir de nouvelles amarres que d'essayer à reprendre celles qui sont enfoncées dans le sable, au risque de briser l'engrenage et de gaspiller un temps qui ferait plus que couvrir les frais d'amarres neuves.

Pendant la saison qu'embrasse le présent rapport, trois bouées ont été enlevées à la dérive de leur position sur les bancs de sable; deux ont été retrouvées, et on a récemment eu des nou-

velles de la troisième.

Profitant d'une occasion qui se présenta quelque temps après ma nomination comme agent du département, je visitai et inspectai les phares "Race Rocks" et "Fisgard" ainsi que le phare flottant "Fraser." Le résultat de cette inspection me donna la conviction qu'il faudrait comparativement de fortes sommes d'argent pour faire les réparations et préservir les constructions des phares d'une ruine prématurée. Voilà pourquoi j'eus l'honneur de vous communiquer mes vues en vous transmettant un rapport des gardiens des différents phares pour l'information du département. En réponse à mes représentations, un crédit fut mis à ma disposition pour faire faire les réparations nécessaires et elles commencèrent, aussitôt que le temps le permit, à Race Rocks, en vertu d'un contrat accordé à MM. Kinsman et Styles. Les entrepreneurs trouvèrent tous les matériaux nécessaires, y compris l'eau fraîche qu'il fallait transporter aux Rocs pour mélanger le mortier. La tour, qui est construite avec de larges intervalles de pierres de taille brute et dont les coutures en laissant pénétrer la pluie causaient une humidité qui nuisait à l'efficacité de la lumière et diminuait la valeur de la construction, a été nettoyée jusqu'à la profondeur de $1\frac{1}{2}$ pouce et jointoyée avec du ciment de Portland. La tour est peinturée en bandes noires et blanches; une nouvelle couche de peinture a été appliquée, les bandes noires avec du goudron, les bandes blanches avec de la bonne chaux, avec une petite quantité de goudron mêlé à la chaux, suffisante pour faire adhérer la chaux, ce qui donne à la couleur une teinte légèrement jaunatre. La maison du gardien, qui est à deux étages, construite en pierre brute extraite du rocher, a été toute platrée à l'extérieur; une nouvelle couverture donnant une plus grande élévation, de no ivelles fenêtres extérieures, des portes et châssis neufs, ainsi que d'autres réparations nécessaires ont été faites aux principales constructions.

Le beffroi de cette station demandait aussi des altérarations. Il est carré, composé de bois très-dur et haut d'une cinquantaine de pieds, les poteaux inclinant vers l'intérieur, et divisé en trois compartiments au-dessus des fondations. L'étage où la cloche est suspendue avait une petite fenêtre vénitienne sur deux côtés et une petite fenêtre à glaces sur le troi-

sième, et sur le quatrième une fausse fenêtre, ce qui empêchait le son de s'étendre.

Des planches de 16 pouces de longeur sur 1½ pouce d'épaisseur, disposées avec du bois carré de 12 pouces, ont été substituées aux planches inférieures sur tous les côtés du compartiment de la cloche, ce qui perinct au son de se faire entendre à une certaine distance de la

tour. Le magasin, une petite dépendance extérieure, a reçu une couverture neuve.

Indépendamment de ces réparations aux bâtisses de la station de Race Rocks, on a fait une amélioration importante en pratiquant dans le roc solide un chenal pour la chaloupe et en y établissant une glissoire en bois. La crevasse dans le roc est partiellement formée par la nature; dans son état primitif, elle n'aurait pu offrir le moindre abri pour la chaloupe, excepté pendant les très-hautes marées. Cela était non-seulement incommode, mais souvent très-dangereux et pour la vie et pour la propriété. Par un arrangement fait avec les gardiens, ils ont travaillé moyennant rémunération supplémentaire, quand le temps et la marée le permettaient, au chenal et à la glissoire. De grandes quantités de roches, pesant plusieurs centaines de tonneaux, ont été extraites du chenal. Une très-grande amélioration a été faite, d'autant plus qu'une chaloupe peut maintenant atteindre la glissoire à environ 75 pieds de la côte extérieure des rochers à eau basse et être hâlée hors du ressac.

Ce service aurait été excessivement dispendieux s'il avait été entrepris par d'autres moyens, en raison du peu de temps que l'on pouvait utiliser quand la marée le permettait. Il est probable qu'il faudra encore travailler pendant la prochaine saison, alors que la marée baisse le plus durant le jour, dans le mois de mai, afin de rendre le chenal et la glissoire parfaits et complets pour les fins requises à cette station.

Le phare de l'île Fisgard à l'entrée du havre d'Esquimalt, la station maritime royale du Pacifique Nord, exigeait de grandes réparations pour sauver les bâtisses; à la fin de l'année fiscale, ces réparations étaient dans un état avancé. La tour de ce phare, construite en 1860, avec de la brique d'une qualité très-inférieure, n'avait été peinturée qu'une seule fois avant les réparations en question. Il a été décidé de couvrir la tour d'une bonne couche de ciment de Portland, puis, quand ce mortier eut été complétement séché, de trois couches de la meilleure peinture blanche. De nouveaux châssis et fenêtres ont été mis à la tour; une nouvelle

B 0

couverture ainsi qu'un balcon à la maison. D'autres réparations étaient nécessaires, et elles

antété complétées dès que des fonds furent mis à ma disposition pour cet objet.

Le phare de Fraser n'a nécessité que peu de frais d'entretien, à part ceux pour lesquels des crédits avaient été affectés à la fin de l'année fiscale, savoir : une nouvelle ancre et des chaînes pour les amarres ainsi que quelques altérations internes. Le batcau a été peinturé à l'intérieur et à l'extérieur, il est scrupuleusement net; la lanterne et les lampes sont en bon ordre et fournissent une lumière brillante qui est d'une grande utilité à la navigation des détroits de Georgie.

Les gardiens des différents phares ont été très-vigilants dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai visité et inspecté les stations en différents temps, et les ai trouvées en excellent ordre. Je n'ai reçu aucune plainte jusqu'à la fin de l'année fiscale. Une bonne et brillante lumière est allumée tous les soirs, et la cloche d'alarme de Race Rocks, qui fonctionne par un mécanisme, résonne à des intervalles de dix secondes quand c'est nécessaire. La cloche d'alarme du phare

flottant résonne aussi chaque fois qu'il y a de la brume.

A la réception de votre lettre du 13 mars relative aux bouées du havre de Nanaimo, je fis des arrangements avec M. Fenney pour la construction de huit nouvelles bouées en cèdre, de neuf pieds carrés, de vingt-et-un pouces d'épaisseur, bien boulonnées et chevillées ensemble et convertes de goudron. Ces bouées sont amarrées avec des ancrages de pierre et des chaînes de 3 de pouce, ayant la surface supérieure peinturée en rouge ou en noir, suivant la localité.

Cette sorte de bouées répond admirablement aux besoins du havre de Napaimo, car il y a très peu de marée. Trois des anciennes bouées ont été réparées et amarrées d'une semblable manière. Ces travaux ont absorbé tous les fonds que j'avais à ma disposition pour cet

objet à la fin de l'année fiscale.

Le havre de Nanaimo, à haute marée, présente un magnifique cours d'eau. Le flux est à seize pieds de hauteur pendant la pleine lune; à marée basse, plusieurs dangers pour la navigation sont visibles, et il y en a d'autres invisibles quand l'eau est à son plus bas niveau.

L'importance rapidement croissante du commerce de Nanaimo exige que ce havre ait un système de bouées parfait, et j'ai compris par la teneur de votre dépêche que le département

désire que je donne satisfaction à ses demandes.

Je dois dire que la manière dont le havre est aujourd'hui fourni de bouées, entraînant des opérations subséquentes, donne grande satisfaction à l'agent et aux propriétaires des deux compagnies de charbon, ainsi qu'aux intérêts mercantiles en général.

Les bouées du havre de Victoria ont été enlevées, ratissées et peinturées, et l'on a acheté

des chaînes neuves, attendu que les autres n'étaient plus bonnes.

Le vapeur fédéral *Ṣir James Douglas* a rempli son service ordinaire sur la côte orientale de l'Île de Vancouver, faisant des voyages <u>hebdom</u>adaires réguliers, transportant malles, passagers et fret, excepté deux semaines pendant lesquelles il fut arrêté pour subir des réparations nécessaires.

Indépendamment de la route côtière ordinaire, le vapeur a fait plusieurs croisières pour le service fédéral, pourvoyant aux besoins des explorateurs du chemin de fer, transportant

les officiers fédéraux aux diverses parties de la province, et faisant d'autres missions.

J'ai prié le capitaine Clarke de me fournir, pour l'information de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, un état des opérations du vapeur pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier; mais au moment où je termine ce rapport, il ne l'a pas encore fait. Cependant, je vous l'enverrai aussitôt qu'il me sera parvenu.

J'ai aussi prié les compagnies de charbon de Nanaimo de me fournir des statistiques sur les chargements, déchargements et escales faits à ce port; elles vous seront transmises aussitôt

que je les aurai.

Le 1er janvier 1873, l'acte fédéral concernant l'inspection des bateaux-à vapeur fut mis en force dans cette province, et il devint de mon devoir d'en faire mettre les dispositions à exécution.

Malgré le peu de temps qui s'écoula entre l'avis donné et la mise de l'acte en vigueur, aucune plainte ne fut faite; au contraire, le sentiment général fut que cette loi ou une autre semblable aurait dû exister depuis longtemps. Mais en raison des graves inconvénients qui auraient résulté de mesures rigoureuses, tous les vapeurs réquent la permission de continuer

leur cours, leurs propriétaires me donnant la garantie que les améliorations nécessaires se-

raient faites aussitôt que possible.

Comme l'acte n'entre en opération que le 1er juin de l'année prochaine, presque tous les bateaux à basse pression se sont à grands frais mis en règle avec la loi; six ont reçu leurs certificats, savoir : les vapeurs *Entreprise* et *Otter*, de la compagnie de la baie d'Hudson, le bateau-postes *Prince Alfred*, et les *Isabel*, *Maude* et *Grappler*.

Quant aux bateaux à haute pression sur le batardeau inférieur, on a évité une difficulté sérieuse en suspendant temporairement l'acte en question. Si l'acte avait été intégralement mis à effet, le vapeur Lillovet, dont c'était le tour de faire le service entre Yale et New-West minster pour la saison, n'aurait pu se mettre en règle avec la loi; comme conséquence, il y aurait eu durant quelques semaines un calme plat dans le commerce au milieu de la saison la plus active, jusqu'à ce qu'un autre vapeur, le Onward, qui était dans un état avancé pour subir l'inspection, fût prêt à remplir les exigences de la loi.

Il n'y a pas de doute que tous les vapeurs de la province, après le prolongement de délai qui leur est accordé, seront prêts pour l'inspection quand l'acte sera de nouveau mis en

vigueur.

Avant de terminer, permettez-moi de dire que la connaissance intime que j'ai des différentes localités de la province et de leurs besoins peut m'avoir porté, en quel ques cas, à rendre mes remarques obscurcs pour ceux qui sont à distance et qui ne connaissent pas la localité. J'ose suggérer respectueusement que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries ou l'un de ses officiers devrait visiter cette province dans le but de faire l'inspection personnelle de ce qui concerne son département. De cette manière, mes lettres et rapports seraient à l'avenir plus clairs et mes recommandations mieux comprises aux quartiers-généraux.

J'ai, etc.,

JAMES COOPER,

Agent.

WILLIAM SMITH, écr., Député du Ministre de la marine et des Pêcheries, Ottawa. ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, Colombie Britannique, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Phare de Fisgard.	\$ cts.	\$ cts.
W. H. Bevis, salaire pour lui et son assistant, du ler acût 1872 au 30 juin 1873. J. W. Pearse, papeterie. J. Shel, couchette. E. B. Marvin, fournitures pour navires. A. W. Wilson, nettover les goutières, etc. Langley et Cie., huile. P. J. Leich, savon. P. Christopher, camionnage. A. McDowell, réparations. H. E. Welby, fret. Cie. de la Baie d'Hudson, noir de plomb. J. Sechel, natte, etc. W. C. Clark, main d'œuvre. Denscum, Diggles et Cie., charbon. J. T. Howard, divers. F. Brodrick et Cie., charbon. Langley et Cie., approvisionnements. P. McQuade do M. Muir, do W. H. Bevis, main-d'œuvre, etc. W. A. Frankl.n, divers. E. Harrison, vitrerie. Turney et Cie., marchandises sèches. Hibl and et Cie., papeterie. T. Storey, réparations. A. & W. Wilson, réparations. Kinsman et Shyles, réparations. J. W. Pearse, divers déboursés.	696 63 3 00 12 50 31 50 27 50 39 00 4 50 1 00 12 50 4 00 2 25 38 75 5 00 52 25 8 50 10 00 116 62 15 75 3 12 97 00 1 75 2 75 4 50 1 75 2 75 4 50 1 75 2 75 3 8 75 3 8 75 3 8 75 5 8 50 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3 1 1 75 3	
J. W. Tearse, divers depoulses	300 17	2,088 29
Race Rocks.	1	-
Thos. Argyle, salt ire pour lui et 3 assistants, 1er août 1872 au 30 juin 1873. A. Rickman, prov. sions, etc. G. Cook, main-d'œuvre. Cie, de charbon de Wellington, charbon J. Cooper, travail d'excavation. Kinsman et Styles, réparations à compte de contrat H. O. Tudeman, plans, etc. P. McQuade, chaux, ciment, etc. H. E. Beckwith, louage de chaloupe, fret W. Mun, huile. Dinney et Spencer, marchandises sèches D. W. Higgins, annonces. J. Shell, divers. J. N. Hibbin et Cie., papeterie. ie. des mines de charbon de V. L., charbon. J. Spratt, machinerie. Langley et Cie., médicaments. Capt. Cooper, diverses petites dépenses. J. W. Pearse, divers déboursés. Cie, de la Baie d'Hudson, canons.	1,389 58 865 79 20 12 44 00 80 50 600 00 40 00 115 61 12 00 6 25 7 50 8 00 39 50 6 88 55 00 22 525 23 62 23 90 00 392 24 12 50	3,788 34
Phare fiottant de la riviére Fraser.		0,,00 01
R. Hicks, salaire comme maître, du 1er juin 1872 au 20 février 1873, à \$100 par mois. James Jolly, salaire comme maître, du 21 février au 30 juin 1873. Capt. Copper, gages de deux assistants. Hibben et Cie., papeterie. Geo. Hardesty, fret. A. Hic.man et Cie., provisions Langley et Cie., approvisionnements. A reporter.	871 40 428 60 1,040 00 2 87 49 00 563 91	
OS TEPOTRET.	! • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

ETAT indiquant les dépenses pour l'entretien des phares, Colombie Britan-nique, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Boules et Balises Rivière Fraser 138 50			\$ cts	. \$ cts
Sie, de la Baie d'Hudson, marchandises sèches 13 50		Report		
Sie, de la Baie d'Hudson, marchandises sèches 13 50	Phare dottant de la rivière Fraser.	-Suite.		
Rivière Fraser. 138 50	£. B. Marves, toile cirée, etc. A. & W. Wilson, poële, etc. Robertson et Fan, fer. Wells, Fargo et Cie., mèches. M. Mun, huile P. McQuade, peinture, vernis, etc. Duuscomb, Diggle et Cie., charbon. N. Shakespeare, annonces. Janion, Rhodes et Cie., couloir.		56 90 68 50 4 00 20 50 3 12 152 65 55 00 1 25 8 55	4,142 30
S. Murray, câble, réparations, etc	Bouées et balises.			
W. Mun, Dottees en Dois. 398 63 J. Spratt, ferrailles, etc. 37 87 G. H. Booth, provisions pour hommes 81 50 Roberts et Far, chainon, tourniquets etc. 114 75 J. W. Dawes, éviers. 48 00 A. Georgeson, rémunération pour avoir trouvé et mis en sureté. 75 00 Capt. Clarke, soin des bouées. 25 00 Capt. Cooper, do 75 00 do charroyage et fret; êtc. 41 00 J. W. Pearce, divers déboursés. 128 75 J. Cooper, frais de route. 24 50 G. W. Booth, divers. 3 00 A. Tenny, nouvelles bouées, chaînes, etc. 925 00 H. Glyde, peinture, etc. 120 60 Cie. de Télégraphe, dépêches. 4 50 Cie. de la Baie d'Hudson, fret. 52 75 Long et Cie., annonces. 6 00 D. W. Higgins, do 15 00 Mansell et Holroyd, faience. 13 25 A. et W. Wilson, réparation aux lampes 19 75 Cie. de charbon de Vancouver, charbon 24 60 J. Hawye et Cie., huile. 346 41	Rivière Fraser.			
J. Sabiston, replacement des bouées 167 00 24 50 3 00 3 00 3 00 925 00 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1	w. Mun, bouees en bois. P. McQuade, chaînes, etc J. Spratt, ferrailles, etc G. H. Booth, provisions pour hommes Roberts et Far, chaînon, tourniquets etc. J. W. Dawes, éviers A. Georgeson, rémunération pour avoir trouvé et mis exapt. Clarke, soin des bouées. Capt. Cooper, do do charroyage et fret: étc.	a sureté	398 63 37 87 81 50 114 75 48 00 25 00 75 00 41 00	1,449 00
Cooper, frais de route	Havre de Nanaimo.			
Compte Général. 120 60 120 60 Compte Général. 18 00 Cie. de Télégraphe, dépéches. 4 50 Cie. de la Baie d'Hudson, fret. 52 75 Long et Cie., annonces. 6 00 D. W. Higgins, do 15 00 Mansell et Holroyd, faience. 13 25 A. et W. Wilson, réparation aux lampes 19 75 Cie. de charbon de Vancouver, charbon. 24 00 J. Haws et Cie., huile. 346 41	J. Cooper, frais de route		24 50	1,119 50
Compte Général. 18 00	Havre de Victoria.			1
Bureau du Standard, impressions	H. Glyde, peinture, etc			. 120 60
Bureau du Standard, impressions	COMPTE GÉNÉRAL			
499 6	Bureau du Standard, impressions. Cie. de Télégraphe, dépêches. Cie. de la Baie d'Hudson, fret. Long et Cie., annonces. D. W. Higgins, do Mansell et Holroyd, faience. A. et W. Wilson, réparation aux lampes		6 00 15 00 13 25 19 75 24 00	
				499 66

WM. SMITH, Deputé du ministre de la marine, etc. 94

RAPPORT DES SERVICES FAITS PAR LE VAPEUR FÉDÉRAL SIR JAMES DOUGLAS PENDANT L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

VAPEUR FÉDERAL Sir James Douglas, PROVINCE DE LA COLOMBIE BRITANNOUE. 29 septembre 1873.

James Cooper, Ecr., Agent, département de la marine et des pêcheries.

Monsieur, — Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de l'hon, ministre de la Marine et des Pécheries, une liste des services faits par le vapeur placé sous mon commandement durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Le vapeur a été principalement employé sur la côte orientale de l'île Vancouver, transportant les malles de S. M., les passagers et le fret, et a fait quarante-six voyages hebdomadaires entre Victoria et Nanaimo, faisant escale aux localités intermédiaires suivantes : Cowichan, Burgoyne Bay, Admiral Island, Maple Bay et Chemainus.

Vingt-six voyages ki-mensuels entre Victoria et Camox, et douze voyages mensuels entre

Victoria et Socke.

Les services suivants, autres que ceux de la malle, ont été faits:

Un voyage au secours de la barque de la compagnie de la Baie d'Hudson Prince of Wales qu'on disait s'être échouée sur la côte nord-ouest de l'île Vancouver. Aussitôt que le vapeur eut laissé le port pour ce service, il rencontra la barque qui filait vers Victoria, la rumeur de son naufrage n'étant pas vraie; en conséquence ses services ne furent pas nécessaires.

Le phare de Race Rocks a été visité huit fois durant l'année. L'île Fisgard une fois, pour l'approvisionnement de charbon.

Le phare flottant une fois, dans le même but.

Du 2 au 12 août, le vapeur fut employé à explorer les bancs de sable de la rivière Fraser, à examiner les amarres, à peinturer et changer les bouées, et à marquer de nouveau le chenal. Le phare flottant fut muni de guidons, changé de position et remis à l'ancre.

Deux voyages ont été faits pour retrouver des bouées qui avaient été entraînces à la dérive de leurs amarres sur les bancs de sable de la rivière Fraser, un à l'île Waldron et.

l'autre à Saturna.

Du 5 au 11 octobre, le vapeur fut mis à la disposition de Sandford Fleming, Ecr., ingénieur en chef du C. F. P. C., qu'il transporta avec sa suite de Burrard Inlet à Bute Inlet, de là à Menzies Bay, par voie de Arran Rapids, Nodales Channel et Seymour Narrows, de Menzies Bay à Nanaimo, de là à Victoria et Esquimalt, et finalement de Victoria à Barclay-Sound et Alberni, et retour.

Deux voyages de Camox à l'île Stewart, visitant le personnel de M. Gamsby (explorateur du chemin de fer.)

Deux voyages ont aussi été faits de Nanaimo à Seymour Narrows, visitant le personnel de M. Michaud (explorateur du chemin de fer).

Un voyage a été fait de Victoria à Saanick et retour, avec Marcus Smith, Ecr.

Un voyage à Howe's Sound, avec le personnel de M. Gamsby.

Le Sir James Douglas a parcouru à peu près 15,000 milles, consumé environ 940 tounes de charbon et transporté 1,200 passagers, à part les employés à l'exploration du chemin de fer.

Ce bateau fut construit à Victoria en 1864, et lancé le 1cr janvier 1865. Il n'a jamaissété calfaté à l'extérieur, en sorte que son doublage est presque usé. Il y a cinq ans, ce bateaux est allé frapper contre un rocher, et la partie alors endommagée n'a jamais été complétement réparée.

95

La chaudière est très-dispendieuse, consommant dix à onze quintaux de combustible par heure. Les tubes sont très-courts; conséquemment, une grande partie de la chaleur s'échappe par les cheminées sans rendre aucun service. De plus, ils ont besoin d'être rapiécés toutes les six semaines ou deux mois.

Les machines demandent à être examinées de nouveau, et il y a besoin de nouvelles

pièces de cuivre.

Les ponts sont très-usés et devront être renouvelés avant peu.

J'ai, etc., W. R. CLARKE, ommandant.

AVNEKE No. 10

Etat des dépenses pour la construction des phares, bateaux-phares et sifflets d'alarme, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

NOUVELLE-ÉCOSSE,	-	
Sifflet d'alarme de Digby.	\$ cts.	\$ cts
	440 00	
C. Daley, balance du contrat et additions à la maison de la machine Wm. M. Smith, pour l'approvisionnement d'eau	483 32	
avary et Sheeve, rédaction d'acte. Mitchell, divers déboursés	7 50 120 00	
, witchen, divers deponises		1,050 82
Sifflet d'alarme de ll'le St. Paul		
. Bowser, balance du contrat pour la maison de la machine	2,247 00	
do Ouvrage additionn-l. & T McAvity, equipement	75 00	
F. & T. McAvity, equipement. Wm. Muirhead, bois de service, etc	835 24 189 65	
W. Watt, provisions pour les hommes qui ont mis le sifflet en opération	242 85	
James Mitchell, gages des ouvriers do	895 80	4,485 54
,	-	4,400 04
Siffiet d'alarme de l'Ilc aux Eglantiers.		
F. Daley, balance du contrat pour la maison de la machine	440 00	
Geo. Fleming et fils, sifflets etc., et pompe à vapeur	2,335 00 1,132 74	
W. M. Smith, equipement, fret etcdo pour approvisionnement d'eau	500 00	
F-m-FF		4,407 74
Sifflet d'alarme de l'Ile aux Atocas		
J. S. Carvill, balance de contrat		1,000 00
4	1	
Phare de l'He du Nègre.		
D. J. Coffin, balance de contrat W. S. Symonds, dépenses	548 25	
W. S. Symonds, dépenses	7 75	556 00
Phare de Chebucto Head	1	
	250.00	
J. Bowser, balance de contrat	350 00 1,414 59	
E. Chanteloup, appareil tournant. W. S. Symonds, divers.	21 10	1 WOW A
		1,785 69
Phare de Liscomb		
D, S, Ferguson, balance de contrat	589 75	
do Lois de service &c	. 82 70	
W.S. Symonds, posage de la lanterne	128 26	800 7
Phare de l'Ile du Jersiais:		
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	600 00	
F. S. Cunningham, balance de contratdo bois de service		
FR SYP 1 1 Au	.1 50 90 1	
T. Walsh et Cie., vitres	`} i	658 4

ETAT des dépenses pour la construction des phares, etc.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
Report	······································	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Hopps et Brown, balance de contrat	446 84 26 50	473 84
Phare de Country Harbour.		310 03
J. McDonal l, balance de contrat	345 00	•
W. S. Symonds, divers. J. Stairs, Fret.	180 70	
J. Stairs. Fret.	4 00 20 00	
7		549 70
Phare du Havre de Shelburn.		
Geo. Deschamps, à compte du contrat.		358 2 1
Phare de la Baie Marguerite.		
J. G. Sinclair, à compte du contrat		621 54
Phare du Port Mouton.		
G. S. Parker, à compte du contrat	- 500 00	
G. S. Parker, à compte du contrat. C. Garth et Cie, réparations à la lanterne J. H. Kendrick, fret.	26 50 2 94	
		529 44
Phare de Cheticamp.		
A P McNeil balance de contrat	100 00	
A. P. McNeil, balance de contrat E. Chanteloup, appareil tournant &c	1,085 04	1 107 04
R		1,185 04
Phare de Protection à Parrsboro	1 i	8
A. McNab, contrat pour la protection du phare		2,000 00
Phare du Havre de Sydney.		
E. Albro, balance de contrat		99 72
Phare de Arichat Ouest		
W. Tory, a compte du contract		300 00
Phare de l'Ile Coffin.	-	
W. Tory, a compte du contract		100 00
Phare de la Pointe McNeill.		
W. Tory, a compte du contrat		100 00
Phare de la Pointe Mullin.		
McLeod & Cie, à compte du contrat	300 00 43 3C	343 50
	-	010 00
A reporter	l -	• • • • • • • • • •

ETAT de la dépense pour la construction des phares, etc.—Suite.

	\$ cts.	\$ ets.
Report		
Bateau-phare du Havre d'Halifax.		
Richardson, Duck et Cie., contrat pour bateau-phare en fer, £6,100 stg	<u>-</u>	29,686 66
Phares et sifflets d'alarme de l'Ile de Sable.		
P. Carroll, à compte sur le contrat pour phares et maisons de la machine J. Haws et Cie., glace Crossland et Burpee, ciment et chaux E. Chanteloup, lanterne, etc. J. Kerr, dépênse de surintendance. W. S. Symonds et Cie., quincaillerie A. Robinson, chevilles en fer, etc. H. W. Johnston, fret, travail sur ciment, chaux, etc. J. W. Fraser, à compte sur le contrat pour sifflets et appareils. J. & T. McAvity, équipement. J. Hunter, tuyau en cuivre. McDonald et Cie., pompe d'airain. J. Haws, et Cie., lumière dioptrique J. Mitchell, divers déboursés	17,936 95 373 29 2,076 00 4,837 50 374 86 72 12 46 90 385 55 3,505 00 839 09	
J. Hunter, tuyau en culvre. McDonald et Cie., pompe d'airain. J. Haws, et Cie., lumière dioptrique J. Mitchell, divers déboursés	264*07 78*20 2,032 0 115 00	32,9 36 43
Habitations des gardiens des phares, Ile de Sable.		
P. Carroll, à compte sur le contrat	5,007 75	5,007 75
Phare de Canso.		•
F. S. Cunningham, balance du contrat,		362 00
Compte Général,		
W. S. Symonds et Cie., réparations aux lanternes. W. M. Smith, plans et spécifications J. A. Black, annonces W. Barbour, divers déboursés. Bowser, ouvrage à la lanterne, à Main à-Dieu en 1871 Hws et Cie,glace	115 75 72 00 13 75 20 00 150 00 412 06	783 56
EN AMONT DE MONTREAL.	1	90,181 79
Nouveau phare, Lac Supérieur.		
Chas. Perry, contrat E. Chanteloup, lampes, etc.	4,900 00 1,014 35	5,914 35
Balises de l'Orignal et de la Pointe McTavish.	1	
Joseph White, diverses additions aux bâtisses		20 00
Phare de l'Île du Milieu.		•
R. T. Sutton, contrat do travaux supplémentaires C. Garth et Cie., lanternes, etc E. Chanteloup, lampes, etc	1,275 00 100 00 373 00 476 35	2,224 35
Phare de l'Ile Isolée.		•
L. Baker, balance du contrat		106 97
A reporter	1	

ETAT de la dépense pour la construction des phares, etc.—Suite.

ETAT de la depense pour la construction des phares,	sic.—surre	
	\$ cts.	\$ cts.
report		
Phare de Batchewana.		
L. Baker, à compte sur le contrat.	2,000 00	
L. Baker, a compte sur le contrat L. N. Benja nin, plans, etc.	30 00	2,030 00
	2,50 (4)	2,030 00
Phare de la Pointe aux Anglais.		
I White a compte contrat	1,200 00	
J. White, a compte, contrat	196 55	4 000 PM
Phares sur le haut de l'Outaouais		1,396 55
and the section of the control of th		
J. White, à compte, contrat S. H. Fowler, inspection	500 00 38 46	
		538 46
Cwen Sound.		
and the second of the second o		
C. Collins, choix de l'emplacement E. Chanteloup, lampes, réflecteurs.	24 10 179 50	1 (10) 1 so
E. Chanteloup, lampes, renecteurs.	179 00	203 60
77 77 17	l	
Ile Kamilton		
R. Carneron, a compte, contrat S. H. Fowler, inspection.	600 00	
S. H. Fowler, inspection	10 40	610 40
	!	
Pointe Glengarry.		2
R. Cameron, à compte, contrat S. H. Fowler, inspection.	775 00	
S. H. Fowler, inspection	10 40	785 40
Pointe du moulin à vent.		100
E. Chanteloup, lanterne, etc. Bronson et Paton, peinture. T. W. Currier, bois de service	1,308 34	
T. W. Currier, hois de service	$10 03 \\ 112 25$	1
J. Rochester, do	39 50	
S. H. Fowler, gages des hommes et matériaux	1,041 15	2,511 27
		•
Compte Général	4.	
E. A. & G. R. Meneelly, cloche d'alarme, Toronto	441 89	
do do Pointe des Neuf MillesG. M. Stephens et Cie., app. pour sonner la cloche d'al., Toronto	448 20 323 94	
do do Pointe des Neut Milles	324 85	
do pour mettre do en opération W. J. Meneilly, diverses dépenses au sujet des cloches d'alarmes	45 26 40 89	
Jos. White, érection d'une tour pour cloche d'alarme à Toronto	473 50	
Jos. White, érection d'une tour pour cloche d'alarme à Toronto. W. R. Billings, services comme dessinateur W. L. Holland, inspection des phares	120 28 100 00	
"Citizen," annonces	33 60	
"Citizen," annonces : "Toronto Express," do "Ottawa Daily News." do do "Free Press," do 'Kingston Daily News." do	74 00 10 56	
do "Free Press," do	36 50	
Axingoon Duny Living to	16 56	
"Leader."	25 50 45 00	
"Patriot," do	60 00	
R. Herring, do "Weekly Canadian," do do	$15\ 00\ 22\ 50$	
		2,658 03
A reporter		18,999 38
100	l .	

ETAT des dépenses pour la construction des phares, etc. Suite.

other des depenses pour la ronstruction des phares,	C.C ,) 6()	·
	\$ ets.	\$ cts.
NOUVEAU-BRUNSWICK. Report		en en en en en en en en en en en en en e
Phare de Alnwick		
John Young, contrat: do remise pour l'huile. C. Garth, ventilateur E. Chanteloup, balance sur lanterne.	$\begin{array}{c} 773.50 \\ 120.00 \\ 26.50 \end{array}$	
E. Chanteloup, balance sur lanterne	24 52	944 52
Shippegan.		
J. Young Contrat do remise pour l'huile C. Garth ventilateur E. Chanteloup, balance sur lauterne.	773.59 120.00 26.50 200.75	
그렇다는 그림, 기존하는 이 이번 하는 그는 그 때문에 되었다. 그	200 70	1,120 75
Balises de l'Ile au Renard. R. R. Call, contrat. S. Thomson, rédaction du contrat.	725 00	
S. Thomson, rédaction du contrat	8 00	733 00
Phare de la Pointe Cassic.		
Adam Tait, balance du contrat. E. Chanteloup, lanterne, etc.	783 88 1,105 99	1,889 87
Siffet d'alarme de Miscou.	÷ ,	1,009 01
Doolan & Cassidy, a compte sur le contrat de la bâtisse. J. W. Fraser, do sifflet et appareil. W. H. Tuck, rédaction du contrat.	1,000 00 1,000 00 40 00	2,040 00
Phare du Cap Spencer.		2,040 00
Clark & Stackhouse, contrat do avoir fait un chemin E. Chanteloup, lanterne, etc., etc. J. Haws & Cie. glace. J. Carney, achat d'emplacement pour phare. W. H. Tuck, rédaction d'acte. do do contrat W. C. Druay, enregistrement J. Allison, arpentage du terrain J. H. Harding, fret, charroyage, etc.	3,700 00 372 80 2,054 09 193 53 200 00 36 00 20 00 3 60 15 00 128 20	6,728 22
Batcav-plare de Miramiolii.		
J. H. Harding, dép. d'àquip. p.cond.batcau à Miramichi, gages du surveillant. R. R. Call, approvisionnements. M. M. Sargent, huile	256 50 85 01 2 40	343 91
Phare de Tabusintac.		0.49 21
J. Desmond, contrat. W. H. Tuck, rédaction du contrat.	700 00 20 00	720 00
Phare de Neguac.		
J. Desmond, contrat	700 00	
A reporter	l	

ETAT des dépenses pour la construction des phares, etc.—Suite.

	\$ cts.	\$ cts.
Report		
Phare de Neguac.—Suite.		
W. H. Tuck, rédaction du contrat	. 20 00	720 00
? Phare de Grand Lac.	No.	
E. Chanteloup, lampes, etc. W. H. Tuck, rédaction du contrat J. Haws & Cie., glaces J. H. Harding, ret	295 05 20 00 83 36 5 11	403 5 2
Sifflet, de l'Ile aux phoques de Machias.		
W. H, Tuck, redaction du contrat		40 00
Balises de l'Ile-aux-Canards.		
J. Carter, contrat		500 00
COMPTE GÉNÉRAL,		I
W. M. Smith, plans, etc. W. C. Milners, annonces. M. A. Tracey, do C. G. Berryman, chaine, etc. J. H. Harding, diverses dépenses.	26 17 16 80 257 30	5 12 27
ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.		16,691 0 6
Phares de Lothinière.		
J. Sheridan, montant du contrat	,	1,300 00
Phares de la Rivière Richelieu.		!
J. Sheridan, contrat,		3,785 00
Compte Général.		
W. C. White, réparations au steamer Riohelieu	1,112 00 484 00 18 91	1,614 91
Somme en moins,		1
Transférée à l'entretien des phares entre Québec et Montréal	199 91	1,415 00
EN AVAL DE QUEBEC.		6,500 00
Sifflet d'alarme de Manicouagan		
J. W. Fraser, balance du contrat. W. M. Smith, tracés.	2,190 47	

ETAT des dépenses pour la construction des phares, etc.—Suite.

	The second secon	***************************************
	\$ cts.	\$ cts.
Report	•••••	
Phare du Cap Désespoir.		
P. Carroll, à compte sur le contrat. E. Chanteloup, lanterne, appareil tournant, etc, etc	2,000 00 2,223 99 34 00	4.257 99
Phare de l'Islet aux Aouettes.		1,201 00
G. E. Forgues, montant du contrat, etc E. Chanteloup, lampes, etc. P. Tobin, divers. S. Bédard, poêle, tuyau	472 70 200 50 30,75 18 35	722 32
Pointe Prairie.		144 34
E. Chanteloup, lampes, etc		200 50
Sifflet d'alarme de la Baie du Cap.		
J. Desmond, à compte sur le contrat des bâtisses	1,600 00 2,600 00	3,600 00
Sifflet de l'Ile de la Madeleine.	. •	
J. W. Fraser, a compte sur le contrat du sifflet		2,000 00
Phare de Matane.		
S. Cimon, à compte sur le contrat	1,000 00 ,1,256 39	2,256 3 9
Phare de Portneuf, (en bas).		2,250 00
E. Chanteloup, lanterne, etc		1,325 09
Sifflet et maison de la machine, Pointe sud, Anticosti.		
J. S. Carvell, balance de contrat		800 00
Phare de la Pointe Gaspé.		
D colan et Cassidy, à compte sur le contrat E- Chanteloup, lampes, etc J. Mitchell, choix de l'emplacement.	1,000 00 413 25 15 00	1,42 8 25
Phare de l'Ile de la Madeleine.		1,420 20
J. Carter, à compte sur le contrat E. Chanteloup, lanterne, appareil, etc. J. Mitchell, choix de l'emplacement. S. J. Tweedie, divers	2,700 00 1,182 00 30 00 9 33	3,921 33
Phare de l'Ile aux Œufs.		·,
L. Baker, balance de contrat et travaux supplémentaires		1,084 50
A reporter	l	

ETAT des dépenses pour la construction des phares, etc.,—Suite.

				\$ cts.	\$	cts.
	*		Report	 		
		alarme de Gaspé.				
٠ .	ajnet a	atarme de Gaspe.				
Doolan et Cassidy, a compte J. W. Fraser, a compte sur l J. Mitchell, choix de l'empla	le cont	rat, siffl e t et appar	eil	 2,000 00 2,000 00 15 00	4,015	5 00
•	. ~	91.1	,	•		
a di di	Сом	pte Général.	4.	4		
Union des Cantons de l'Est, Le Canadien, Montreal Daily News, Quebee Morning Chronicle, Irish Citizer, Budgei, Gazette des Campagnes, Courrier de St. Hyacinthe, Sherbrooke Gazette, Daily Mercury, Journal de Québec, La Minerve, Négoctant Canadien, Poitras et Ciè., P. G. St. Pierre, T. F. Nellis, S. Carrell, impressions	innonc do do do do do do do do do do do do do	es égrammes sauvetage		3,588 65 27 50 10 56 40 00 17 70 10 56 40 00 17 70 23 50 31 20 12 31 20 12 20 12 20 80 8 57 13 68 12 00 15 60 16 00 33 44 30 00 19 36 20 80 16 50 24 00 17 82 56 41 31 10 79 22 67 50		
J. Eden. divers déboursés.,				 20 00		
		••••••		70 37	1 4 6 4 6	
					4,942	05
					32,803	87

WM. SMITH, Député du ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ministère de la Marine et des Pecheries, Ottawa, septembre 1873.

ANNEXE No. 11.

ETAT des dépenses d'inspection des bateaux-à-vapeur pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	C-K-SERVOCE REPORT	-	
	\$	cts.	\$ cts.
Samuel Risley, 12 mois de trait comme président du bureau d'inspection. W. J. Meneilly, 12 mois de traitement comme inspecteur. W. M. Smith. 12 mois de traitement comme inspecteur. J. Taylor, 15 mois de traitement du 1er mars 1872, au 30 juin 1873 X. Befort, do do do do J. Samson, do do do do Samuel Risley, frais de route et autres, concernant le bureau des Examinateurs.	1,400 1,000 1,000 1,000 1,000 1,000	00 00 00 00 00	6,400 00
W. J. Meneilly, frais de route et autres. Wm. M. Smith, do do J. Taylor, do do X. Befort, do do J. Samson, do do Samuel Risley, équipement d'un bureau, papeterie, etc., etc.			793 47 642 75 381 02 397 03 350 90
J. Spratt, reparations aux pompes d'épreuve J. Cooper, diverses dépenses, Colombie Britannique. J. Patterson, frais de justice in re navires Queen et Bella Taylor. Départment de la Marine et des Pêcheries, payé pour appareils et instruments d'épreuve.			200 00 81 20 74 00
			13,266 0

WM. SMITH Deputé du Ministre de la Marine, etc.

Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Septembre 1873.

ANNEXE No. 12.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DES CAPITAINES ET SECONDS, POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

Halifax, Nouvelle-Ecosse, 13 octobre 1873.

Monsieur,—Je transmets ci-joint, pour votre information, le rapport annuel du Bureau des Examinateurs des Capitaines et Seconds, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Le Bureau s'est assemblé aux ports d'Halifax, N.-E., St. Jean, N.-B., et Québec, comme suit :—

A Halifax, les 1er et 2 juillet 1872—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	6
, Seconds do do	Aucun.
Un candidat aux certificats de capitaine fut renvoyé.	
A Québec, les 6 et 8 juillet—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	.3
Second do do do	1
A St. Jean, N.B., les 12 et 13 juillet—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	11.
Seconds do do	2
Trois candidats aux certificats de capitaine et un candidat aux certificats	de second
jurant renvoyés.	
A Halifax, NE., les 17 et 18 juillet	
Capitaines ayant obtenu des certificats	7
Second do do	Aucun
Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés.	
A St. Jean, NB., les 26 et 27 juillet—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	9
Second do do	1
Deux candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés.	
A Halifax, NE., les 13 et 14 août—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	8 -
Second do do	Aucun.
A Québec les 19 et 20 août—	
Capitaine ayant obtenu des certificats	1
Seconds do do	3
•••	

A St. Jean, NB., les 24 et 26 août—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	14 2
Cinq candidats aux certificats de capitaine, et un candidat aux certificats furent renvoyés.	s de second
A Halifax, NE., les 7 et 9 septembre—	
Capitaines ayant obtenu des certificates	3 22
voyés.	tarent ren
A St. Jean, NB., les 13 et 14 septembre—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	8 2
Cinq candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés.	
A Québec, les 24 et 25 septembre—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	4 Aucun.
A Halifax, NE., le 30 septembre et le 1er octobre-	,
Capitaines ayant obtenu des certificats	10 2
A St. Jean, NB., les 27 et 28 septembre—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	10 Aucun,
Sept candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés.	
A St. Jean, NB., les 19 et 21 octobre-	
Capitaines ayant obtenu des certificats	8
Second do do do	1
A Halifax, NE., les 28 et 29 octobre	
Capitaines ayant obtenu des certificats	2
Second do do doSept candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés.	Aucun,
A Québec, les 11 et 12 novembre—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	2
Second do do	ī
A St. Jean, NB., les 14 et 15 novembre—	
Capitaines ayant obtenu des certificats Second do do do	8 1
Un candidat aux certificats de capitaine fut renvoyé. 107	

A Halifax, NE., les 19 et 20 novembre — Capitaines ayant obtenu des certificats	
A St. Jean, NB., les 3 et 4 décembre— Capitaines ayant obtenu des certificats. Seconds do do do Cinq candidats aux certificats de capitaine, et un candidat aux certificats furent renvoyés.	3 2 de second
A Halifax, NE., les 6 ct 7 décembre— Capitaine ayant obtenu des certificats	Aucun. Aucun.
A St. Jean, NB., les 19 et 20 décembre— Capitaines ayant obtenu des certificats	3 1
A Halifax les 23 et 24 décembre— Capitaines ayant obtenu des certificats. Second do do do	4 Aucun.
A St. Jean, N.B., les 13 et 14 janvier 1873— Capitaines ayant obtenu des certificats Second do do do Trois candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de second f voyés.	2 Aucun.
A Halifax, NE., les 20 et 21 junvier— Capitaines ayant obtenu des certificats	2 Aucun. and furent
A St. Jean, NB., les 30 et 31 janvier— Capitaine ayant obtenu des certificats. Second do do do	1 1 ond furent
A Halifax, N.E., les 10 et 11 février— Capitaines ayant obtenu des certificats Second do do do	4 Aucun.
108	

Un candidat aux certifiats de capitaine fut renvoyé. A St. Jean, NB., les 3 et 4 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats		
Capitaines ayant obtenu des certificats	A St. Jean, N.B., les 20 et 21 février—	
Trois candidats aux certificats de capitaine, et deux aux certificats de second fur renvoyés. A Halifax, N.E., les 26 et 27 février— Capitaines ayant obtenu des certificats	Capitaines ayant obtenu des certificats.	_
Capitaines ayant obtenu des certificats	Trois candidats aux certificats de capitaine, et deux aux certificats de sec	ond furent
Second do do do 1 Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Québec, les 17 et 18 mars— Capitaines ayant obtenu des certificats 4 Seconds do do Aucum Un candidat aux certificats de capitaine fut renvoyé. A St. Jean, NB., les 3 et 4 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 8 Seconds do do do 3 Onze candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de second fure renvoyés. A Halifax, NE., les 8 et 9 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 6 Second do do 1 Deux candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de Second fure renvoyés. A St. Jean, NB., les 19 et 21 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 11 Second do do do 2 Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., le 24 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 2 Second do do do 1 A St. Jean, NB., les 8 et 9 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucum A St. Jean, NB., les 26 et 27 mai—	A Halifax, N.E., lcs 26 et 27 février—	
Capitaines ayant obtenu des certificats 4 Seconds do do do Aucun	Second do do	
Capitaines ayant obtenu des certificats 4 Seconds do do do Aucun	A Québec, les 17 et 18 mars—	
A St. Jean, N.B., les 3 et 4 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats	Capitaines ayant obtenu des certificats	4 Aucun.
Capitaines ayant obtenu des certificats	Un candidat aux certifiats de capitaine fut renvoyé.	
Seconds do do do do 3 Onze candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de second fure renvoyés. A Halifax, NE., les 8 et 9 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 6 Second do do do 1 Deux candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de Second fure renvoyés. A St. Jean, NB., les 19 et 21 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 11 Second do do do 2 Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., le 24 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 2 Second do do do 1 A St. Jean, NB., les 8 et 9 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Quatre candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do Aucun A St. Jean, NE., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do Aucun A St. Jean, NB., les 26 et 27 mai—	A St. Jean, NB., les 3 et 4 avril—	
renvoyés. A Halifax, NE., les 8 et 9 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 6 Second do do 1 Deux candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de Second fure renvoyés. A St. Jean, NB., les 19 et 21 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 11 Second do do do 2 Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., le 24 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 2 Second do do do 1 A St. Jean, NB., les 8 et 9 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Quatre candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Aucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do Rucun Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do Aucun	Seconds do do	3
Capitaines ayant obtenu des certificats 6 Second do do do 1 Deux candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de Second fure renvoyés. A St. Jean, NB., les 19 et 21 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 11 Second do do do 2 Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., le 24 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats 2 Second do do do 1 A St. Jean, NB., les 8 et 9 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do 4 Quatre candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do Aucun A St. Jean, NB., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do do Aucun A St. Jean, NB., les 26 et 27 mai—	Onze candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de sec renvoyés.	ond furent
Second do do do 1 Deux candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de Second fure renvoyés. A St. Jean, NB., les 19 et 21 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats	A Halifax, NE., les 8 et 9 avril-	
renvoyes. A St. Jean, NB., les 19 et 21 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats		
Capitaines ayant obtenu des certificats. 11 Second do do do do 2 Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., le 24 avril—	Deux candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de Secrenvoyés.	cond furent
Capitaines ayant obtenu des certificats. 11 Second do do do do 2 Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., le 24 avril—	A St. Jean, NB., les 19 et 21 avril-	•
A Halifax, NE., le 24 avril— Capitaines ayant obtenu des certificats	Capitaines ayant obtenu des certificats	_
Capitaines ayant obtenu des certificats 2 Second do do 1 A St. Jean, NB., les 8 et 9 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats 3 Second do do Quatre candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats A St. Jean, NB., les 26 et 27 mai—	Trois candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés.	
Second do do do do 1		
Capitaines ayant obtenu des certificats	Cocond 1	
Second do do do Aucun Quatre candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. A Halifax, NE., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats		
A Halifax, NE., les 20 et 21 mai— Capitaines ayant obtenu des certificats	Second do do	3 $Aucun.$
Capitaines ayant obtenu des certificats	Quatre candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés.	
A St. Jean, NB., les 26 et 27 mai—		
	Capitaines ayant obtenu des certificats	3 Aucun.
	A St. Jean, NB., les 26 et 27 mai—	
Seconds do do do 1	4 + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	
Cinq candidats aux certificats de capitaine furent renvoyés. 109		

A St. John, NB, les 16 et 17 juin—	
Capitaines ayant obtenu des certificats	
Quatre candidats aux certificats de capitaine, et un aux certificats de sec renvoyés. A Halifax, NE., les 20 et 21 juin—	ond fure
Capitaines ayant obtenu des certificats	3 1

Ainsi, deux cent-sept (207) certificats de capacité pour le grade de capitaine, et trente-cinq (35) pour celui de second, ont été accordés durant l'année fiscale. Trois cent soixante-douze (372) certificats de service comme capitaine, et cent vingt-deux

(122) comme second, ont aussi été accordés durant l'année fiscale.

J'ai l'honneur dêtre, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. A. SCOTT.

Président.

LISTE DES CERTIFICATS DE COMPÉTENCE ET DE SERVICE ACCOR-DÉS AUX CAPITAINES ET SECONDS PAR LE MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, POUR LES SIX MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN. 1873.

COMPETENCE.

(Caracia)	SELECTION OF STREET	THE PERSON	AND COMPANY OF THE PARTY OF THE			-	
No. du	Date:	1873.	Nom.	GRADE,	Résidence.	Ou l'examen s'est fait.	Hono.
	٠.		-				\$
	Jan▼.	23	Richard Nutting Wadman	Capit.	Five Islands, comté de Colchester NE	St. Jean, N. B.	10
283 284		$\frac{23}{28}$	Silas William Crosby Stillman McNutt	do do	Yarmouth, VE Maitland, AE	do Halifor N E	10
285	do	28	Thomas Hogg Powell	ob.	Barrington NE.	ا ک	10 10
	Fév.	10	William Edmund Wyman.	do	Freeport, Co., Digby NE. Hillsboro', Co., Albert N.B	St. Jean, N.B	16
287 288	do do	$\frac{10}{20}$	Howard Israel Davis John William Wyman	Second.	Hillsboro', Co., Albert N.B.	do	5
289	do	20	Francis Charles Forrest	Capit.	Bridgewater, Lunenburg Co., N. E 9 Quai Cunard, Halifax,	Halifax, N.E	10
	١.				NE.	do	10
290 291	do do	$\frac{20}{20}$	George Edward Brooks	do	Burlington, Co., Hants N.E.	do	10
	Mars	8	William Henry Manson George Flintiff Smith	do do	Hantsport, N.E. Queen's Square, St. Jean	do	10
2 93	do	8	William Wallace McLeod.	do	Sud, N.B. St. George, Co. de Charlotte		10
294	do	8	James Henry Crossley	do	N.B Rivière Herbert, comté de	do	10
295	do	8	James William Tobin	do	Cumberland, N.E Chatham, Miramichi, N.B.	do do	10 10
296	do	8	Samuel Reynard	do	St. Jean, N.B.	do	10
297	do	8 .	Isaiah Bloomfield Morris	do	Horborvill, Co., King N.E.	do	10
298 299	$\frac{do}{do}$	8	Daniel Mitchell	′ do	Horborvill, Co., King N.E Campobello, N.B	do	10
300	do	8	Warren Lewis	do	St. Jean, N.B.	do	10
301	do	8	John Smith Brooks	do Capit.	Walton, Co. de Hants N.E. Weymouth, comté de Digby N.E	do	10
302	do	8	John Wesley McLaughlin.	Capit.	Annapolis, N.E	do I	5 10
303	do	8	Thos. DeWaldon Howard.	ďo	inue Wentworth St. Jean i	-	
304	ďο	17	John Stewart	do	N.BLiverpool, N.ELiverpool, N.E.	Halifax N E	10 10
305	do	17	William Long	do l	Liverpool, N.E	do	10
306 307	do do	17 17	Charles Muggah Marvin Robert Douglas Buckler	Second. Capit.	55r de la Reine Halifax, N. E Tatamagouche, comté de	do	5
308	do	17	Francis Edwin Roberts	do	Colchester, N.ETatamagouche, N.E	do do	10
309	do	17	Joseph Purdy	do	100 rue Lockman Halifay I	do	10
310	do	17	William Watt	do	N.E 9, rue George nord, Halifax, N.E	do	10 10
311	do	17	William Henry Frelick	do	Liverpool, N.E.	do	10
312 313	do		Charles Linum Starrat	do l	Liverpool N E	do	10
314	do do		Charles Koenig	do	L'Islet, Québec L'Islet, Québec St. Roch, Québec	Québec.	10
315	do		Elzear Grenier	do do	St Rock Outboo	do	10
316	do	$\tilde{2}\tilde{1}$	Pierre Gagné	do	Cap St. Ignace, Québec	do	10
317	do	19	Pierre Gagné		St. Jean, N.B	do St. Jean N B	10 10
318	do	19	Robert Kerkland Black;	do	2 rue Exmouth St. Jean N R	do i	10
319	do	- 1	William Finn	do	N.B Jean,	do	10
- 1	đo J-	- 1	William Edward Buck	do	Comté de Dorchester, West- morland, N.B	do	10
321	do	19	John Thomas Brown	do	Comté de Moncton, West- morland, N.B	do	10
				. 11			

LISTE des certificats de compétence et de service accordés aux capitaines et seconds etc.—Suite.

						A fair fair and and amount and an in the section of	
4	51						
du					_ :	Ou T'examen s'est	Hono-
9.5	Date 1	.S73.	Non.	GRADE.	RÉSIDENCE.	fait.	raires.
Z,					:		
	2						
	1						3
							9
32	2 Mars.	19	Moses Robbler	Second.	St. Jean, N. B	do	5
32		19	Edward Perry Border	ďο	Horton, N.E	do .	5
32	4 Avril	19	Laughlin McLean	Capit.	Rue St. Jaques, Carleton,		
99	- 3-	10	4.1 T.77		St. Jean, N.B	St. Jean	10
$\frac{32}{32}$		19 19	Abner J. Turner	Second. Capit.	Harvey, Co. d'Albert N.B. Rockland, N.B.	do	10
32	7 do	$\frac{13}{22}$	Alexander Fraser	do	Picton N E	Halifax	10
32		22	Neil Hall.	Second.	Pictou N.E	do	5
32		22	James Bernard O'Brien	Capit.	Halifax N.E	do	10
33		22	Lockhart Porter	do	Hantsport, N.E	do	10
33 33	1 do	$\frac{22}{22}$	Henry Evans	. do	Pictou, N.E	do	10 10
33	2 do 3 do	$\frac{22}{22}$	Charles McConell	do do	Port Medway, N.E Richey's Cove. C.de Lunen-	do	10
00	1 40	22	John Thomas Cook	ao	burg N.E	do	10
33		29	Edward Norris	do	Halifax, N.E	do	10
33		29	Levi Noseworthy	Second.	do	do	5
33		29 29	James Bindon Stuart	Capit.	St. Jean, Terreneuve	do	10
33 33		29	Charles William Brundage.	Second, Capit	St. Jean, N.B	St. Jean	5 10
33	9 do	29	John Jinkins Kinney	do	Barrington N E	do	10
34	0 do	29	Samuel Augustus Gould	do	Maitland, N.E	do	10
34		29	Jessie Pierce	Second	Maithand, N.EYarmouth, N.ELiverpool, N.E	do	5
34		29	Henry Smith Jones	Capit.	Liverpool, N.E	do	10
$\frac{34}{34}$		$\frac{29}{29}$	James Ryan	dc	l do	l do	10
34		$\frac{29}{29}$	Dennis Galloghy	do do	St. Jean, N.B	do	10
$3\overline{4}$		29	Albert James Thurber	do	St. Jean, N.B		10
34	7 do	29	Rodney Brooks	- do	do	do'	10
34		29	Richard Tucker	do	do		
34		29	William John Rourke	do	do		10
$\frac{35}{35}$		$\frac{3}{14}$	Hiram Joseph Foster ! Edward Richardson	do do	Alma, N.B	do	10
35		14	Alexander Mahany	do	st. Jean, N.B	do	
35		14	Horatio Jacob Fritz	do	do	do	10
35		29	John William Forbes	do	Dieton N E	Haliford	10
35	õ do	29	Ebenezar i'eak	do	Walfville, N.E	do	10
35	6 do 7 Juin	$\frac{29}{4}$	Elijah Nickerson	do	Woods Harbor, N.E	do	10
. 35	8 do	4	James William Saunders Charles Moore	do do	Hopewell, V.B.	do do	1 10
35		$\hat{4}$	James Murphy	ďο	Brooklyn, N.E	do	10
35	0 do	4	James Murphy James William Gerow	Second.	Walfville, N.E. Woods Harbor, N.E. Clementsport, N.E. Hopewell, N.B. Brooklyn, N.E. St. Jean, N.B.	do	5
36		24	George Noble Fulton	Capit.	miviere de i Adingan, M.E.	αο	10
36 36		$\frac{24}{24}$	Mathew Buckard Henry William Lawrence.	do do	St. Jean, N.B	do	10 10
36		$\frac{24}{24}$	Joseph Stokes	do	St. Jean, N.B	do	
30	io do	24	James Nicolson	do	do		
36	i6 do	24	George McKenzie M'Intosh	do	do	do	10
30		24	James Stewart Crowe			. do	
30		$\frac{24}{27}$	Amos Denis Hilton	do	Rockville, N.E	do	
3		27	John McClellan.	Capit.	Halifax, N.E		
	do do	27	James Stephen Jackson	do	do		
3		27	James McCrossan	Second.	Pictou N.E	do	5
	İ		i	!		1	
			İ		he	1.	840
	ľ		1	1 '	Montant des honorair, reçu		1
	i		l .	1	des candidats pour obteni		. 110
	+			1	icuis cerumeaus.	1	
	ı				· ·		950

Liste des certificats de compétence et de service accordés aux capitaines et seconds, etc.— Suite.

SERVICE

-		owarc.		MANAGEMENT OF WHICH	OFFICE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF		- www.
No. du certificat.	Date 1873.		. Nом.	GRADE.	Résidence.	Où l'examen s'est fait.	Hono-
							\$
348	Janv.	4	Charles H. Gerroir	Capit.	Arichat, Comte de Richmond, NE	Halifax	5
349	do	7	Peter McFarlane	do	159, rue de l'Eau, Halifax,	do	5
350	do	7	William Lang	do	159, rue de l'Eau, Halifax, N. E.	do	5
351	do	7	Michael Veal	do	159, rue de l'Eau, Halifax,	do	5
352 353	do do	7	Fabias Doty	do do	ov eymouth, Digby, NE	St. Jeando	5
35 4 355		9	James Augustus Farquhar. Augustin Villeneuve	do do	Dartmouth, NouvEcosse. Baie Ha! Ha!, Saguenay,	do	5
356	do	9	James Gardner	do	Grande rue, Liverpool,	Halifax	5
357 358		16 16	Wilson Dunn	do	NE. Saint Jean, NB. Liverpool, NE.	do St. Jean Halifax	5 5 5
359		16	John Thomas Hicks Isaac Vineo	Second.	Arichat, Richmond, Cap Breton		_
$\frac{360}{361}$		$\frac{16}{16}$	Benjamin Rhuland Fred. Chas Quinlan	Capit. Second.	Lunenberg, NE Liverpool, Co. de Queen, N. E	do do	3 5
362		16	William Hopewell	Capit.	Grande rue, Halifax,		5
363 364		17 17	Alfred Grand	Second. Capit.	Weymouth, Co. Digby, NE. Yarmouth, NE.		3 5
365 366	do	20 20	Lamong Vineo Amie Langlois	Second. Capit.	Arichat, Richmond, NE D'Escosse, Co. Richmond.	do	3
337		23	Michael Sutton	Second.	NE Richibucto, NE Weymouth, Co. de Digby,	do St. Jean	5
358		24	Richard P. Marshall	Capit.	I NEi.	Halifax	5
369 370	do	$\frac{27}{28}$	William Lovegrove William Edward McNeill	do do	Atz Lane, Halifax, NE Port Gilbert, NE	do	5 5 5 5
$\frac{373}{372}$		$\frac{28}{28}$	Thomas White	Second.	Maitland, NE D'Escosse, Conté de Rich-	do	3
E 373	do	29	John Stewart.	do	D'Escosse. Conté de Richmond, N. J. Halifax, N12	do	3 5 5 5
374 375		1	William John McNeily James More	do	Margarossville, NE. Maithau I. NE. Halifax, NE.	do	5
370 377		$\frac{1}{5}$	John Bartley Caddel Joseph Lockhart	do do	Encorg.ruePrince et Grande	*	
378 379		6	James Henry Inness		rue, Hantsport, NE Liverpool, NE	do do do	5 5 3
38		6 6	Henry L. Robertson Samuel L. Saunders		Sandy Cove, Comté de Digby, NE		1
38	1 do	10	Albert Davidson	do	Rue Prince, Hantsport NE	do	5.
38.	2 do	10	Lawrence Lee	Second.		-1	3
38	3 do	14	George Henry Goudy	Capit.	Maitland, Comté de Yar mouth, NE	do	5
[.38 38	4 do	17 17	Ambroise Comeau	do do	Digby, NEAntigonish, NE	. do	5 5 3
138	6 do	17 21	Albert Israel	Second.	Freeport, Co.Digby, NE. Yarmouth, NE.	St. Jean Halifax	3 5
38		21	Mathew Walsh	do	14. rue Falkland, Hali fax, NE.	do	i
38		21 8	Richard Power	do	Rue Grafton, Halifax, N1		5
	*		•		· ,		

LISTE des certificats de compétence et de service accordés aux capitaines et seconds.—Suite.

			DC	conus.			
No. du certificat.	Date 18	373.	Nom.	Grade.	RÉSIDENCE.	Où l'examen s'est fait.	Hono- raire
-						100	\$
390 391	Fév. do	$\frac{21}{21}$	William Morine John Martell	Capit. do	Port Medway, NE. 194, rue de l'Eau inférieure,	do	5
392 393	do do	$\frac{21}{21}$	Edward Nangle	Second. Capit.	Halifax, NE. Lunenberg, NE. 226, rue brunswick, Hali- fax, NE.	do	5 3 5
394	do	21	James Grant	Second.	159, rue de l'Eau inférieure, Halifax, N. E	do	3
395 396 397 398	do do Mars do	$\begin{array}{c} 21 \\ 27 \\ 3 \\ 7 \end{array}$	David Horne	do do Capit. Second.	Port Medway, NE Little Brook, Clare, NE Anse Getson, Lahave, NE. Anse Sandy, Co. de Digby,	do do	3 3 5
399 4 00	do do	7 7	John LeCain Thomas Stephens	Capit. do	NE Annapolis, NE 169, rue de l'Eau inférieure, Halifax, NE	Halifax	3 5 5
401 402	do do	$_{10}^{7}$	Isaac Rodenhisor Gabriel Saulnier	do Second.	Lahave, NE Port Acadia, Co. de Clare, NE.	do	5 3
403 404	do do	14 14	Christn. Owen Hiles Desire Boudroit	do Capit,	Canning, Cornwallis, NE. Polomand, Comté de Rich-	do	3 5
405	do	14	Edward Sampson	Mate.	Arichat, Comté de Richmond, Ouest, NE	do	3
406	do	15	Arthur Pertus	Capit.	mond, NE	do	5
407 408		15 15	John Pertus Sinclair McKay	do Second.	D'Escousse, Comté de Richmond, N. E St. Jean, N. B	do St. Jean	5 3
409	do	15	James Thomas West	Capit.	70 rue Lockman, Hali- fax NE.	Halifax	i
410 411		15 15	Chas. Wm. Haddock Robert Kelly Rose	Second. Capit.	Rue St. Jacques, St. Jean NB	St. Jean	3 5
412 413	do	15 18	Wm. Brittain Price Peter Porrier	do	NB Yarmouth, NE Carleton, St. Jean Arichat Ouest, Comté de Richmond, NE.	do	5
414 415		18 18	Richard Neville Aime Porrier	do Capit.	Port Medway, NE. Arichat Ouest, Comté de Richmond, NE.	1 00	1 . 5
416	do	18	Abraham Leblanc	do	Arichat Ouest, Comté de Richmond, NE.	do	5
417		20	James Frederick Williams.	Second.	Port Clément, Comté d'An napolis, NE.	do	3
418 419		20 22	William Le Cain	Capit. do	Port Clément, Comtéd'An napolis, NE. Liverpool, NE.	do	5 5
420 421	do do	$\frac{22}{22}$	Olonzo Webb William Albert Copp	Second. Capit.	Pictou, NE Harvey, Co. d'Albert, NB	do St. Jean	5 5 3 5 3
$\frac{422}{423}$		$\begin{array}{c} 22 \\ 22 \end{array}$	Norman Frazer	Second. Capit.	Tatamagouche Polomand, Comté de Rich mond, NE	Halifax	1
424 425		$\begin{array}{c} 27 \\ 31 \end{array}$	William Spicer Lemuel Saunders	do do	Hillsburg, Co. Digby NE. Cove Sandy, Comté de Digby, NE	do	5 5
426 427 428	do	31 31 31	Henry Joel Hennigar Joseph Macumber Charles Augustus Johnston	Second. Capit. do	Hillsburg, Co. Digby, NH Maitland, NE. Clarence, Comté d'Anna polis, NE	do	. 5
429 430		31 31	John Hatfield	do do	Parrsboro, NE Sandy Cove, Comté Digby	do	5 5
				1.	NE 14	. do	. 5

LISTE des certificats de compétence et de service accordés aux capitaines et seconds.—Suite

		. ,	,	occinas.	X W W W W W W W W W W	i and district the second state of the second	
i		10	B of all				
No. du certificat	D.4. 1	079	More	GRADE.	Résidence.	Où l'examen s'est	Hono-
· =	Date 1	0/0.	Nom.	CRADE.	RESIDENCE.	fait.	raires.
Z e							
	:						\$
491	A seed 1	4	James Crane	Capit.	Harma do l'Arraget Parme		:
4:01	Avril	*	James Crane	Capit.	Havre de l'Avocat, Parrs- boro, NE	do	. 5
432	do	4	Peter King	do	Arichat Ouest, Comté de Richmond, NE		
	_				Richmond, NE	do	•. 5
433	do	4	Edward Charles Cousins	`do	Digby, NE	do	5
434	do	4	Henrick Adolphe Hansen .	do	Ste Marguerite, St. Roch, Québec	Québec	5
435	do	12	Peter Martell	do	Arichat, Comte de Rich-		
. 1	1			_	mond. NE.	Halifax	5
436	do	12	John R. King	do	Arichat Ouest, Comté de Richmond, NE	1	5
437	do	12	James Collins Price	do	Carleton, St. Jean, NB	do	5
438	do	12	Council Turner Wood	do	Hillshore N-R	do	5
439	do	12	William Wallace Steele	Second.	No. 9, rue de l'Eau, St.		
4.40		10	TH. CI.	3.	No. 9, rue de l'Eau, St. Jean, NB. 91, rue Britain, St. Jean, NB.	do	- 3
440	do	12	Fk. Stewart	do	191, rue Britain, St. Jean,	do 1	3
441	do	12	Slippey Lent, jr	Capit.	Freeport, Co. Digby, NE	do	5
442	do	12	Charles Leary	do	Cove Sandy, NE	do	
443	do	12	Charles J. Graham	do	Cap Arichat, Richmond,	TT 1:0	١ ـ
444		12	Westen Wode	do	NE	Halifax	5
444	do	1.4	Weston Wade	uo u	Westfield, St. Jean, NB.	St. Jean	5
445	do	12	Wm. Nelson Belyea	do	Rue Union, St. Jean, NB	do	5
446	do	12	Wm. Wesly Gaucher	do	Margaretsville, Comté d'Annapolis, NE		١.
447		10	Cassan Adalahus Wallott	do	Port Gilbert, Comté Digby	Halifax	5
447	do	12	George Adolphus Wallett .	uo	NE	do	5
448	do	17	David M. Pettis	do	Parrsboro, NouvEcosse Parrsboro, NE. Hillsboro, Co. Digby, NE	do	5 5 5
449		17	James E. Pettis	do	Parrsboro, NE.	do	5
450		17	Geo. Boyce Sulis	do do	Hillsboro, Co. Digby, NE	do	5
451	do	17	David Wilson	1 40	169, rue de l'Eau inférieure,	do	5
452	do	23	Daniel McEachern	do	Halifax, NE	do	5 5
453	do	23	Edward Smith	do	Liverpool, NE	do	5
454		23 23	Andrew Dunn	do	Parrsboro, NE Comté de Richmond, Ari-	do	5
455	do	23	Henry Beaudrot	do,	chat, NE.	do	. 5
456	do	23	Joseph Edward Howard	do	Parrsboro, N. E	do	5
457	do	23	Wm. Palmer	Second.	105, rue de l'Eau inférieure,	_	١.
450	3.	ຄວ	Wm. G. Hemeon	Capit.	Halifax, NELiverpool, NE	do,	3 5
458 459		23 28	Lewis D. Forrest	do	Arichat Ouest. Comté de	do	ľ
					Arichat Ouest, Comté de Richmond, NE Parrsboro, NE	do	5
246 0		28	Wm. Hatfield	do	Parrsboro, NE	do	5
461	Mai	1	Israel Flick	do	St. Mary's, Comté de Guys- boro, NE	do	5
462	do	1	Wm. Smith	do	Havre de l'Avocat, comté de		"
102	1	_	}		Cumberland, NE Côte Hopewell, Comtéd'Al-	St. Jean	5
463	do	1	James Bedford Hamilton	Second.	Côte Hopewell, Comtéd'Al-		
404		,	Baptiste Gerroir	Canit	bert, NB	do	3
464	do	3	Dabmare Genon	Capit.	Richmond, NE	Halifax	5
465	do	3	Timothy Outhouse	do	Sackville, Comté de West		1
	1			1 .	morland, NB	St. Jean	5
466	do	3	Eldridge Foster	Capit.	Bridgewater, Comté de Lu- nenburg, NE		5
467	do	3	Benjamin Hatfield	do	Havre de l'Avocat, Comté de	Halifax	
301	1 "		2001	1	Parrsboro, NE	do	5
468	do	3	George R. Patton	do	Canning, Comté de Corn- wallis, N. E.	١.	l
	Į.		i ,	i	Asima' W. W	do	ŧ
		4	_8*				

Liste des certificats de compétence et de service accordés aux capitaines et seconds.—Swite.

No. du. certificat.	Date 18	373.	Non.	GRADE.	Résidence.	Où l'examen s'est fait.	Hono- raires.
							\$
·469	Mai	3	Charles Thomas Smith	Capit.	 Weymouth, Comté de Digby, NE	do	5
470	• do	3	Samuel Vinco	do .	Arichat, Comté de Richmond, NE.	do	5
. 471	do	5	Samuel Leblanc	do	Arichat, Comté de Rich- mond, NE.	do	
472	do	6	Rufus Patterson	do	St. James, St. Blue Rock,		5
473 474	do do	`6 6	Albert Samuel Porter Nicholas Eailie	Second.	Carlton, NB	do	3
475 476	do do	6 7	Daniel Thomas Cameron Peter Forrest	Capit. do	Halifax, NE. Arichat Ouest, Comté de Richmond, NE	l do	5 5
477 478	do do	7 9	Michael Valentine Roche.	do do	Cole Harb., Halifax, NE. Arichat, Comté de Rich- mond, NE.	αο	5
479 480 481 482 483 484	do do do do do	9 13 13	Charles Cameron Charles Hackett Jeremiah Drake Downey. Robert Findley Frank Alfred Pye. Thomas Kimber	do do Second. Capit. Second.	mond, NE. Halifax, NE. Sydney Nord, Cap Breton. Carleton, St. Jean, NB. Sydney, Cap Breton. Cap Hopewell, NB. 123 rue Prince William.	do do St. Jean do do do do do	5 5 5 5 3 5
485		13	John Quinlan	Capit.	St. Jean, NB	i	3.
486	ł	17	Mathias Mathieson	do	NB	do	5
487 488	do	17 17	Holmes Israel	do Second.	NE Freeport, Co. Digby, NE Grande rue, St. Jean,	do	5 5
489	1	17	Charles Gabriel	Capit.	NB. 10, rue Cornwallis, Halifax,	do	3
490 491	do	19 21	Lowis Lendal Doane Samuel Smellie Risk	do do	NE. Barrington, NE. 126, rue Charlotte, St. Jean,	Halifax	5
492	do	21	Jacob Obden Sypher	do	NB	St. Jean	5
498 494 498 490	do do	21 21 28 28	James Edward Crosbie James Carrol Edward Ce Laury Richard Turner	Second. Capit. do do	St. Jean NB. Rockville, Yarmouth, NE. Londonderry, NE. Arichat. Grand Village, Londonderry, NE.	Halifax	5 3 5 5 5
497	do	28.	James Henry Alkema	do	fax. NE.	do	5
498 490 500) do	29 29 29	Robert Nicol. Henry Forbes. Samuel McBride	do do Capit,	Halifax, NE. Maitland, Co. Hants, NE. Harborville, Cornwallis	,	1
501 500 500 500 500 500 500 500 51 51	Juin do do Mai do do Juin do do do do do do do do do do do do do	30 30 30 7 7 7	James Ratchford (Caleb Peck. Wm. Joel Foster James Woodworth. Alexander Gray Robert Glass	Capit. Second. Capit. Second. do Capit. do Second. do Capit. Second. Second.	NE. Granville, NE. St. Jean, NB. Rue Union, St. Jean, NB. Granville, NE. Lunenberg, NE. Sydney, NE. Carlton, St. Jean, NB. Riv.au Saumon, Alma, NB. Annapolis, NE. Sackville, NB. St. George, NB. Cap du Nègre, NE.	do St. Jean do Halifax do do St. Jean do o do o do do do do	3 5 3 3 5 5 3 3
	•		•	` 1]	10		

LISTE de certificats de compétence et service accordés aux capitaines et seconds, etc.—Suite,

and the same of th				6 .				
Nombro del Certificats.							İ	
mbre tific	Date 1	.873.	Non.	GRADE.	Résidences.	Où l'examen a été passé.	Hono- raires.	
<u> 25</u>			and the same of th			i !		
	·						8	
513	l Juin	9	Alex. Reed Greenwood	Capitaine	Havre de N. E., Co. de Shelburne, N. E		1	
514	do	11	Isaac Bouché	do	Shelburne, NE Arichat, Co. de Richmond,	do	5	
515	do	11	Robert Johnston	do	NE	do	5	
516	do	11	Andrew Harrington	Second.	Halifax, NE Brooklyn, Co. de Queen,	do	5	
517	do	11	William Smith	1	N.E	do Halifax	3 5 5 5	
518		11	James Alex, McKean	do	Bridgewater, NE	do	5	
519	do	11	Wm. Whitman Barlow	do	Portland, St. Jean, NB	St. Jean	5	
$520 \\ 521$	do	11 11	Leander Smith John Munday	qo qo	Cheverie, C. de Hants, NE. 322, rue de l'Eau supérieure,	do	5	
522	do	11	Hugh Shields	do	Halifax, NE	Halifax	5	
523	do	17	Thomas Henry Odell	Second.	Co. d'Albert, NB Digby, NE.	St. Jean Halifax	5 3	
524	do	11	Charles Buckard	Capitaine	St. Jean, NB	St. Jean	3 5	
525	do	17	Reuben Munroc	do	Havre de Halls, Cornwallis,	do	5	
526	do	11	Levi Meloin Simpson	do	Muscarcen, St. George, NB.	do	5	
527	do	11	George Sanders	do	Rivière au Castor, Co. de		5	
528 529	do do	$\frac{22}{24}$	W Howard John Brannen	do do	Yarmouth, NE Parrsboro, NE.	do	5	
- 1	_				25, rue Lockman, Hali- fax, N. E.	do	5 5 3	
530 531	do	$\frac{25}{25}$	Banford Spragg	do do	Springfield, N. B Tiverton, C.de Degby, NE.	do	5	
532	do	25	Heman James Lee	Second	Varmouth N - 6	CO.	3	
533	do	30	Charles Henry Holder	Capitaine	Rue Rodney, Carlton, St. Jean, NB. He au daim, NB. Perrsboro, NE.	1	_	
534	do	30	James Conley	do	Ile au daim. NB.	St. Jean	5 5 3	
536	do	30	John Kelly	Second.	Parrsboro, NE	Halifax	3	
539	do	30	Wm. McIrtosh	do	Carriboo, NE	do	3	
							\$853	
!		t ii	-		Compétence totale		\$950	
				••••	Service total	.	853	
					-		\$1803	
					·	i -		
			La somme de \$1,803 a été de honoraires pour les six i	éposé au ci mois expir	rédit du Receveur-Général po és le 30 juin 1873.	our le compte des	ł	
ļ			Note.—Le montant des h	onoraires	reçus pour les autres six	mois expirés le	4 204	
			31 décembre 1872, était de					
		Faisant une somme totale, déposée au crédit du Receveur-Général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873, de						
						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

WM. SMITH,

Député du Ministre de la Marine, etc.

Ministère de la Marine et des Péchéries, Ottawa, september 1873. ETAT des dépenses relatives à l'examen et au classement des capitaines et seconds, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	\$ cts.	cts.
N. 4 70 4 10 4 10 4 10 4 10 4 10 4 10 4 10	1 200 00	
Capt. P. A. Scott, traitement comme président du bureau des examinateurs	1,600 00	
do do frais de route et allocations aux examinateurs	1,402 46	
Compagnie de billets de banq. de l'Amérique Britannique, gravure et impressions	940 49 2 25	
C. Annand, annonces.	10 88	
Robertson, Roger et Cie., annonces et impressions	100 00	
et A. McMillan, timbres	12 00	
1. et N. McAulay, papeterie	17 46	
Let H. Creighton, diagrammes	27 45 1	
. R. Jennett et Cie., garniture de hureau.	5 75	
F. E. Martin et Cie., Nautical Magazine	6 30	*
L. F. Keating, services comme commis	7 50	
D. M. Browne, salaire comme secrétaire du président du bureau des examina-		
teurs, du 23 novembre 1872 au 30 juin 1873	484 39	'
AcNally et Seaton, Eaton, Fraser et autres, avoir preparé les candidats pour	1 500 00	1.6
examen	1,720,00 $129,25$	
T. O. Holland, divers depourses	129 20	6.466 18
in the second second second second second second second second second second second second second second second		0,200 10

WM. SMITH,
Deputé du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTREE DE LA MARINE ET DES PECHERIES, OTTAWA, september 1873.

ORDRE DE SA MAJESTE EN CONSEIL DONNANT EFFET AUX CERTIFICATS DE CAPACITÉ ACCORDÉS EN CANADA.

A LA COUR A BALMORAL, LE 19e JOUR D'AOUT 1871

PRÉSENTE:

Sa Très-Excellente Majesté REINE en Conesil.

TTENDU que "l'Acte de la marine marchande (coloniale) 1869," décrète, entre autre chose, que lorsque la législature d'une possession britannique la pourvu à l'examen de quiconque veut remplir les fonctions de capitaine, de second, ou de mécanicien sur un navire britannique, et à la délivrance d'un certificat de capacité au postulart qui passe à cet examen si le bureau du commerce fait rapport à Sa Majesté que le mode d'examen suivi n'est pas inférieur à celui que les actes concernant la marine marchande ont établi dans le Royaume Uni, et que les certificats se donnent suivant des règles telles qu'ils attestent vraiment autant d'aptitude et de capacité que les certificats délivrés conformément aux dits actes, et qu'ils peuvent être suspendus ou annulés pour les mêmes raisons et de la même manière que ces derniers certificats,—Sa Majesté peut, par un ordre en conseil:

1. Déclarer que les dits certificats jouiront de la même force que s'ils eussent été obtenus

en vertu des dits actes;

2. Déclarer que toutes et chacune des dispositions des dits actes relatives aux certificats de capacité, délivrés en vertu de ces actes, s'appliqueront aux certificats dont il

s'agira dans le dit ordre;

3. Imposer telles conditions et établir telles règles que Sa Majesté pourra juger à propos relativement aux dits certificats, ainsi qu'à leur usage, leur émission, leur délivrance leur annulation et leur suspension; et imposer des amendes n'excédant pas cinquante livres pour l'infraction de ces règles et conditions.

Et que, après la publication dans la London Gazette de tout tel ordre en conseil susdit, les dispositions qu'il portera deviendront, à partir du jour indiqué à cette fin dans cet ordre, exécutoires tout ainsi que si elles étaient contenues dans l'acte; et que Sa Majesté en conseil

pourra révoquer tout autre ordre rendu en vertu de cet article;

Et attendu que la législature de la possession britannique du Canada a pourvu à l'examen des personnes qui veulent remplir les fonctions de capitaine ou de second sur des bâtiments de mer britanniques, et à la concession à ces personnes, par le ministre de la marine et des pêchcries de la dite possession, de certificats de capacité pour le service sur les bâtiments de mer, lesquels sont ci-après désignés sous le nom de certificats coloniaux de capacité; et attendu que la chambre de commerce a fait rapport à Sa Majesté qu'elle est convaineue que le mode d'examen suivi dans le dit Canada n'est pas inférieur à celui que les actes concernant la marine marchande ont établi aux mêmes fins dans le Royaume-Uni, et que les certificats se donnent suivant des règles qu'ils attestent vraiment autant d'aptitude et de capacité que les certificats délivrés conformément aux dits actes, et peuvent être annulés pour les mêmes raisons et de la même manière que ces derniers certificats.

A ces causes, il plaît à Sa Majesté, exerçant le pouvoir là elle conféré par le dit acte ci-

dessus cité, par et de l'avis de son conseil privé:

(1.) De déclarer que les dits certificats coloniaux de capacité qui seront accordés par le ministre de la marine et des pêcheries de la dite possession du Canada, auront la même force que s'ils étaient accordés en vertu des dits actes, c'est-à-dire que les dits certificats coloniaux de capacité pour le commandement des navires de mer auront la même force que s'ils étaient des certificats de capacité accordés en vertu des dits actes pour le commandement de navires employés au commerce avec l'étranger; et les dits certificats coloniaux de capacité pour les fonctions de second de navires de mer auront la même force que s'ils étaient des certificats de capacité accordés en vertu des dits actes pour les fonctions de premier officier de navires em ployés au commerce avec l'étranger;

(2.) De déclarer que toutes les dispositions des dits actes, qui sont relatives aux certificats de capacité pour les bâtiments employés au commerce avec l'étranger, à l'exception du 139c article de "l'Acte de la marine marchande, 1854",—et la disposition du 3e paragraphe du 23e article de "l'Acte modicatif de l'acte de la marine marchande, 1862", qui exige, à la suite de la décision d'un cas d'annulation ou de suspension de certificats, que le certificat, s'il est annulé ou suspendu, soit transmis à la chambre de commerce, et tout le 4e paragraphe du même article, s'appliqueront aux dits certificats coloniaux de capacité;

(3.) D'imposer et faire les conditions et règles suivantes, numérotées respectivement de 1 à 10, relativement aux dits certificats coloniaux de capacité, et à leur usage, leur émission, leur délivrance, leur annulation et leur suspension, et d'imposer les amen-

des ci-après portées pour l'infraction de ces règles et conditions.

Forme du certificat.

1. Tout tel certificat colonial de capacité sera écrit sur parchemin, et autant que possible semblable de forme au certificat analogue de capacité qui est accordé par la chambre de commerce en vertu des actes relatifs à la murine marchande, pour les navires employés au commerce avec l'étranger.

Désignation de la possession.

2. Tout tel certificat colonial de capacité portera le nom de la dite possession du Canada, tracé d'une manière apparente à l'intérieur et au dos.

Numérotage des certificats.

3. Les dits certificats de capacité par les colonies auront des numéros d'ordre.

Transmission des certificats accordés, annulés, etc., au préposé général de l'enregistrement des matelots.

4. Le gouvernement de la possession transmettra de temps en temps, au préposé général de l'enregistrement des matelots, à Londres, des listes exactes de tous les certificats coloniaux de capacité qui auront été accordés comme ci-dessus dit par le ministre de la marine et des pêcheries, ou qui auront été, pour quelque cause que ce soit, annulés, suspendus, renouvelés ou accordés de nouveau.

Nécessité d'une résidence ou d'un service de trois ans.

5. Ces certificits coloniaux de capacité ne seront accordés qu'il des personnes qui aurant été domiciliées dans la dite possession, ou qui auront servi sur des navires enregistrés dans la dite possession, pendant au moins une période de trois ans, ou des périodes formant ensemble une durée de trois ans, immédiatement avent le jour où les dites personnes feront le demande de ces certificats coloniaux.

Les certificats de capacité accordés contrairement à la présente règle seront regardés

comme ayant été improprement donnés.

Défence de délivrer un cuire c.r. fi a à celui qui en a un d'annulé.

6. Aucun tel certificat colonial de capacité ne sera accordé à une personne qui aura eu un certificat provenant soit de la chambre de commerce soit du gouvernement d'une possession britannique, annulé ou suspendu en exéction des dispositions des dits actes, ou d'un acte alors en vigueur dans quelque partie des pessessions de Sa Majesté,—à moins que la période de suspension ne soit expirée, ou que la chambre de commerce ou le gouvernement qui aura accordé primitivement le certificat annulé ou suspendu n'ait donné avis qu'il n'existe à sa connaissance aucune objection contre la concession d'un tel certificat colonial, ou à moins que la dite chambre ou le dit convernement n'ait accordé un nouveau certificat à cette personne; et dans ce dernier cas, aucun tel certificat colonial de capacité ne pourra conférer à celle-ci un grade plus élevé que celui qui lui est donné par le certificat ainsi accordé en dernier lieu comme ausdit. Les certificats coloniaux de capacité accordés contrairement à la prése te règle seront regardés comme ayant été improprement donnés.

. 2)

Les certificats improprement donnés pourront être annulés sans une enquête en forme.

7. Tout tel certificat colonial de capacité qui, en conséquence d'informations acquises ensuite ou autrement, paraîtra avoir été improprement accordé, soit d'après les règles ci-dessus soit à d'autres égards, pourra être annulé par le gouvernement de la dite possession ou par la chambre de commerce du Royaume-Uni, sans aucune investigation en forme suivant l'acte de la marine marchande 1854; et le titulaire du dit certificat sera tenu de le remettre au bureau du commerce ou au gouvernement de la dite possession, ou à la personne indiquée par eux ou par l'un d'eux; et faute de ce faire, il encourra une amende n'excédant pas cinquante livres, recouvrable de la manière dont se recouvrent les amendes imposées par les actes relatifs à la marine marchande.

L'annulation, etc., d'un certificat emportera celle de tous les autres certificats possédés par le même titulaire.

8. Toute décision prononcée par un bureau, une cour ou un tribunal relativement à l'annulation ou à la suspension d'un certificat, sous l'empire des dispositions des dits actes, s'étendra également à tous les certificats coloniaux alors en la possession de la personne que regardera la dite décision, ainsi que tous les certificats coloniaux qui auront été accordés en vertu de quelqu'un des actes relatifs a la marine marchande, soit que ces certificats soient spécialement mentionnés ou non dans la dite décision.

Pouvoir d'exiger la représentation des certificats suspects de fraude.

9. Tout officier de la chambre de commerce, ou le préposé général, de l'enregistrement des matelots, ou l'un quelconque de ces officiers, ou un surintendant d'un bureau de la marine marchande, ou un agent consélaire, ou un préposé de l'engagement des matelots dûment nommé dans une possesion britannique, pourra demander la remise entre ses mains de tout tel certificat colonial de capacité, lorsqu'il aura raison de croire que le certificat a été improprement donné, ou est fabriqué, altéré, annulé ou suspendu, ou que la personne qui s'en sert n'y a pas un juste droit; et il pourra retenir le dit certificat pendant un temps raisonnable, afin de s'enquérir du fait de la dite concession, fabrication, altération, annulation, suspension ou possession; et quiconque, sans cause raisonnable, aura négligé ou refusé de se conformer à la dite demande, sera passible d'une amende n'excédant pas vingt livres, laquelle sera recouvrable de la manière dont se recouvrent les amendes imposées par les actes relatifs à la marine marchande.

Les c rtificats suspendus ne pourront être renouvelés que par la colonie qui les aura primitivement accordés.

10. Tout tel'certificat colonial de capacité qui, pour quelque cause que ce soit, aura été annulé ou suspendu par un tribunul en Canada ou ailleurs, ne pourra être renouvelé ou émis de nouveau que par le gouvernement du Canada.

Le présent acte sera exécutoire en la dite possession du Canada à partir de la date du

dit acte.

(Signé) EMMUND HARRISSON.

AVIS AUX CANDIDATS QUI SE PRÉSENTENT A L'EXAMEN POUR OB TENIR DES CERTIFICATS D'ADMISSION COMME CAPITAINE OU SECOND, ET REGLEMENTS RELATIFS A CET EXAMEN.

Les examens se feront aux ports de Montréal, de Québec, de Saint-Jean et Lieux d'exad'Halifax, aux époques qui seront fixées par le ministre de la marine et des men.

pêcheries, et dont il sera dûment donné avis.

On exigera des postulants des certificats de moralité et de sobriété, d'expé-Certificats de rience, d'habileté et de bonne conduite habituelle à bord, et sans ces certificats moralité, expersonne ne sera examiné. Comme ces certificats devront être attentivement périence, etc. considérés par les examinateurs, qui les vérifieront avant que le certificat d'admission puisse être délivré, il est désirable que les candidats les fassent parvenir aussitôt que possible. Les certificats de service d'étrangers ou de marins, anglais ayant servi sur navires étrangers devront être confirmés soit par le consul du pays auquel appartient le navire à bord duquel aura servi le candidat, ou par quelqu'autre autorité officielle de ce pays, ou par le témoignage donné sur les lieux, de quelque personne digne de foi, ayant une connaissance personnelle des faits à établir. En s'adressant au bureau des examinateurs, les candidats recevront une formule, qu'ils devront remplir et transmettre avec leurs certificats aux examinateurs.

Lorsque le bureau des examinateurs sera sous tous les rapports satisfait des Comment sera certificats d'un candidat, le service de cabotage pourra être compté comme service compté le service de caborendant apte à obtenir un certificat de capacité pour le commandement de na-tage. vires de mer, comme second, et deux années de service comme second dans le cabotage pourront être comptées comme service rendant apte à obtenir un certificat de capitaine, pourvu que le nom du candidat ait été porté avec le titre de second au contrat d'engagement de cabotage, ou qu'une autre preuve satisfaisante soit fournie aux examinateurs, et pourvu qu'il ait déjà passé à l'examen.

RÈGLEMENTS.

Les conditions d'aptitude exigées pour les grades ci-dessous mentionés sont comme suit: -

1. Un premier ou unique officier devra avoir dix-neuf ans, et il faudra Conditions requ'il ait passé quatre ans sur mer. (Le service dans un rang supérieur sera quises pour

toujours équivalent au service dans un rang inférieur.)

certificats de second.

2. En art nautique.—Il devra écrire lisiblement et savoir les cinq premières règles de l'arithmétique et les logarithmes. Il devra être capable de faire le point, y compris les relèvements et la distance à calculer du port de destination, d'après la méthode de Mercator; de prendre la déclinaison du solcil pour trouver la longitude ; de constater la latitude par la hauteur méridienne du soleil et par la seule hauteur de cet astre en dehors du méridien. Il devra être capable d'observer et de calculer la variation du compas par les azimuts et les amplitudes; de comparer les chronomètres, d'en garder les temps, et de déterminer la longitude d'après eux sur l'observation du soleil par les méthodes ordinaires. devra être capable de déterminer sur la carte le lieu où se trouve le navire tant par le relèvement d'objets connus que par la latitude et la longitude. Il devra être capable de constater les erreurs du sextant et de les rectifier, et aussi de trouver le temps des grandes mers par la pleine lune et la nouvelle lune.

3. En matelotage.—Il devra donner des réponses satisfaisantes sur le gréement, le dégréement et l'arimage d'un navire ; il devra connaître l'emploi de la ligne de loch, du sablier et de la sonde ; être familier avec la règle de la route tant pour les vapeurs que pour les bâtiments à voiles, et avec les lumières et les signaux de brume qu'ils portent. Le candidat sera aussi examiné sur la connaissance qu'il pourra avoir du code commercial de signaux à l'usage de toutes les nations. Il devra encore savoir comment mouiller, lever l'ancre, dégager l'ancre, mouiller en créance et comment faire les mentions exigées au livre du bord. Il sera aussi interrogé sur l'emploi des porte-amarres dans les cas d'échouage, comme il est dit au livre officiel du bord. Il devra savoir comment changer les gros espars et les grandes voiles, comment manœuvrer dans les gros temps, serrer les voiles et mettre de la voile, changer les vergues et les mâts, etc., opérer l'embarquement et le débarquement d'objets pesants, des ancres, etc., abattre sous le vent et assujettir les mats dans le cas où le beaupré aurait un accident.

4. Un capitaine devra avoir vingt et un ans ; il faudra qu'il ait passé six Conditions ans sur mer, et qu'il ait été pendant ce temps deux ans au moins premier ou d'aptitude

unique officier.

5. Outre les connaissances nécessaires à un premier et unique officier, il devra pouvoir trouver la latitude d'après la hauteur d'une étoile, etc. Il sera interrogé au sujet de la nature de l'attraction qu'exerce sur le compas le fer qui entre dans la construction du navire, et au sujet de la manière de déterminer cette attraction. Il sera examiné sur la partie de la loi des marées qu'il lui sera nécessaire de connaître pour pouvoir diriger sa course et comparer ses sondages avec les profondeurs indiquées sur les cartes. Il sera interrogé sur son habileté à confectionner un gouvernail de fortune et des radeaux de sauvetage, et sur les ressources dont il saurait user pour sauver l'équipage en cas de naufrage. Il devra avoir une connaissance suffisante de ce qu'il est tenu de faire par la loi au sujet de la déclaration et du congé, au su et du commandement de son équipage et des peines et mentions à consigner au journal du bord, et il devra connaître les mesures à prendre pour prévenir et arrêter l'invasion du scorbut à bord de son navire. Il sera interrogé sur la nature des envois; de la charte partie, de l'agence du Lloyd et du contrat à la grosse aventure; il devra être familier avec les feux indicateurs du chenal où il aura été habitué à naviguer ou qu'il devra naviguer.

6. Dans le cas où le candidat qui se présentera pour obtenir un certificat Service sur bâtiments de capitaine aura simplement servi sur un bâtiment gréé en goëlette et ne saura gréés en goë-point conduire un navire à voiles carrées, il pourra obtenir un certificat sur le-lette. quel seront inscrits les mots "pour bâtiment gréé en goëlette." Ce certificat ne lui donnera pas droit de commander un navire à voiles carrées. Ceci toutefois ne s'applique pas aux seconds; comme ils sont plus jeunes, on s'attend qu'ils

apprendront à l'avenir leur art d'une manière complète.

7. Les candidats sont requis de comparaître à la chambre des examens Ponctualité a comparaître à

exactement au temps indiqué.

8. Les candidats ne devront apporter à la chambre des examens ni livres, Candidats à la ni papiers d'aucune sorte. La plus légère infraction à cette règle entraînera Chambre des pour celui qui la commettra toutes les conséquences d'un examen manqué.

9. Au cas où l'on découvrirait qu'un candidat a mutilé ou gâté un livre Livres gatés appar tenant au bureau, ou y a fait des ratures ou écritures, les papiers de ce ou mutilés, candidat seront retenus jusqu'à ce qu'il ait remplacé ce livre. Il ne lui lui sera etc., etc. pas permis toutefois d'emporter le livre endommagé, qui continuera d'appartenir

10. Au cas où l'on s'apercevrait qu'un candidat copie sur un autre, ou Candidats ne qu'il donne à un autre quelque aide ou quelque renseignement, ou qu'il commu-doivent s'ainique avec un autre de quelque manière que ce soit pendant le temps de l'exa-der aux exa-mens. men, il encourra lui-même toutes les conséquences d'un examen manqué.

11. Il ne sera permis à aucun candidat de travailler ses problèmes sur une

ardoise ou sur un morceau de papier de rebut.

12. Il ne sera permis à aucun candidat de sortir de chambre avant d'avoir

remis le papier sur lequel il aura fait son travail.

13. Il sera permis aux candidats de résoudre les différents problèmes Temps accord'après la méthode et les tables dont ils auront l'habitude de se servir, et il leur dé pour résousera accordé six heures pour accomplir leur travail. Au bout de six heures, s'ils dre les n'ont pas fini, ils seront déclarés avoir manqué leur examen, à moins que le blèmes. bureau des examinateurs ne juge à propos de prolonger ce temps dans des cas

l'examen.

spéciaux. Lorsqu'il y aura eu ainsi prolongation du temps fixé les circonstances particulières du cas et les raisons de la prolongation devront être rapportées par les examinateurs au minis're de la marine et des pêcheries lorsqu'ils lui transmettront leur rapport.

14. Il ne sera pas permis de faire de corrections en se servant de tables On ne pourra contenues dans des ouvrages sur la navigation. (Voir Tables IX, XI et XXI faire de corde l'Epitonie de Norrie, etc.). Toute correction devra paraître sur les papiers moyen de soumis par les canditats. Ceux de la première classe sont renvoyés à la page tables.

519 du Nautical Almanac, 1867, pour plus amples informations sur ce sujet.

15. On s'attend que les candidats, dans leurs réponses à tous problèmes, ne feront point d'erreur ou d'écart de plus d'un mille de la position précise à

16. En cherchant la longitude au moyen du chronomètre, les logarithmes employés pour trouver l'angle horaire devront représenter les secondes de l'arc.

Dans tous les autres problèmes, les logarithmes venant à la minute la plus proche seront considérés comme suffisamment corrects pour tous les grades, excepté celui de capitaine; pour celui-ci on exigera, dans les calculs et dans les résultats un degré de précision plus marqué que pour le grade inférieur.

17. Dans tous les cas, l'examen du candidat demandant à être reçu capi-

taine commencera par les problèmes à proposer aux seconds.

18. Dans tous les cas où un candidat manquera son examen, il devra être Réexamens examiné de novo. S'il a manqué dans ses réponses sur le matelotage, il ne sera pas réexaminé avant un intervalle de six mois, afin qu'il ait le temps d'acquérir de l'expérience. S'il a manqué trois fois sur l'art nautique, il ne sera point réexaminé avant un intervalle de trois mois.

19. Les examinateurs, dans leurs rapports (sous l'en-tête "Remarques") inséreront les mots "a passé" ou "a manqué," suivant le cas, sur le code com-

mercial des signaux.

REMARQUES.

Les candidats trouveront plus facile, à terre et en mer, de corriger la déclinaison et les autres éléments d'après le Nautical Almanac par les "différences horaires" qui sont données dans ce livre pour faciliter ces calculs; ils pourront de la sorte se passer de tables proportionnelles ou logarithmiques pour cet objet.

Comme les examens des capitaines et des seconds sont obligatoires, les conditions d'aptitude ont été faites aussi faciles que possible; mais il doit être clairement compris que le ministre de la marine et des pêcheries pourra, de temps en temps, élever le niveau de ces examens, lorsque les connaissances générales des officiers de la marine marchande permettront, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu, d'opérer cette réforme sans inconvénient. On recommande particulièrement aux officiers d'employer leurs loisirs, pendant qu'ils sont en rade, à acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires pour passer leur examen; les capitaines feront bien de permettre aux novices et aux officiers de grades inférieurs d'aller aux écoles d'instruction et de leur donner pour cela tout le temps nécessaire.

AVIS.

EXAMENS DES CAPITAINES ET DES SECONDS DE MAYARES.

En vertu d'un ordre en conseil, en date du 26 juin 1871, les amendements suivants ont été apportés aux règlements et règles relatifs à l'examen des aspirants au certificat de capacité pour les fonctions de capitaine ou de second dans la marine marchande, tels qu'approuvés par un ordre en conseil du 28 février 1871.

1. La règle 1re est amendée. Il faudra que le premier ou l'unique officier ait passé sur mer cinq ans, au lieu de quatre, et que sur ces cinq ans il ait servi un an soit comme second de navire ou comme unique officier, ou dans ces deux grades. Le service dans un rang supérieur sera toujours équivalent au service dans un rang inférieur.

2. Les aspirants au certificat soit de capita ne cu de second, devront être examinés sur la manière de se servir du code internitional des signaux; et manquer dans ses réponses sur cette branche sera censé manquer sur l'art nautique.

Par ordre,

WM. SMITH, Assistant au ministère de la marine et des pêcheries.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, OTTAWA, 20 juillet 1871.

AVIS AUX CANDIDATS A L'EXAMEN POUR LES FONCTIONS DE CAPITAINE.

En vertu d'un arrêté en Conseil, daté du 20 décembre 1872, la 4me des règles concernant l'examen des capitaines et seconds a été amendée et devra se lire comme suit, savoir :—

"Un capitaine doit être âgé de vingt aus et avoir servi six ans sur mer, dont une année au moins devra avoir été consacrée au service comme premier ou seul second, et une année comme second-adjoint."

Par ordre,

WM. SMITH.

Assistant au ministère de la marine et des pêche Département de la marine et des pêche Ottawa, 27 décembre 1872.

CANADA.

Par i nonoracie ministre de	e la marine et des	rechertes au Co	inaaa.	
CERTIFICAT DE CAPACITE	POUR LES FO	NUTIONS DE	CAPITAIN	Ε.
L. S.			garinaliya Yi	الحارب
A		()		<u> </u>
ATTENDU qu'il m'a été rapporté qu plir les fonctions de capitaine de navire vertu de l'acte canadien concernant les c	de mer dans le ser	vice marchand, j	je vous accord	e, e
Victoria, chap. 17, le présent certificat	de capacité.			,
Donné sous le sceau du ministre	de la marine et d	les pê cheries du	Canada, à Ot	taw
cejour de			 180 	
[Enregistré.] Assistant au ministe (Le certificat de s	ère de la Marine e		et des Pêcheri	es.
•		,		
	CANADA,			
No. DU CERTIFICAT.			:	
Adresse du porteur	- John -	<u>.</u>		
Jour et lieu de sa naissance				
2 (4) 30 10 10 10 10 10 10 10 1	,			
Signature ———————	*		·	
Le présent certificat est donné à la	suite d'un exame	en passé à		
<u> </u>		J		
le —— $jour\ de$ —	187		i i	i

Quiconque fera, fera faire ou aidera à faire quelque fausse déclaration dans le but d'obtenir pour lui-même ou pour quelque autre un certificat, soit de capacité ou de service ou fabriquera, aidera à fabriquer, ou falsifiera frauduleusement, aidera à falsifier ou fera falsifier frauduleusement un tel certificat, ou une copie officielle d'un tel certificat, ou fera frauduleusement usage d'un tel certificat fabriqué, falsifié, annulé ou suspendu, ou auquel il n'aura pas un juste droit, ou prêtera frauduleusement son certificat, à un autre, ou permettra qu'il s'en serve, sera pour tout tel acte réputé ccupable de délit; et tout capitaine ou second qui manquera à remettre un certificat qui aura été annulé ou suspendu, sera passible d'unc amende qui ne pourra excéder deux cents piastres.

Délivré au port de-

CANADA.

Par l'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries de la Puissance du Canada.

CERTIFICAT DE SERVICE EN QUALITÉ DE CAPITAINE.

L. S.

ATTENDU qu'il m'a été rapporté que vous avez produit des preuves satisfaisantes de votre sobriété, de votre expérience, de votre habileté et de votre bonne conduite habituelle à bord, et que vous avez rempli les fonctions de capitaine sur un navire de mer dans le service marchand avant le premier jour de janvier 1870;

Je vous accorde, en vertu de l'acte canadien concernant les certificats de capitaine et

de second de navires, 33me Vict., chap. 17, le présent certificat de service.

Donné sous mon sceau de ministre de la marine et des pêcheriee du Canada, à Ottawa,

(Enregisté.)

Ministre de la Marine et des P cheries.

Assistant au ministère de la Marine et des Pêcheries.

(Le certificat de second est dans la même forme-)

CANADA.

No. DU CERTIFICAT.

17 7	.0		
Adresse du porteur———	-	 	
Jour et lieu de sa naissance.		 	
Signature ————			
7519.00000		 	

Quiconque fera, fera faire ou aidera à faire quelque fausse déclaration dans le but d'obtenir pour lui-même ou pour quelque autre un certificat, soit de capacité ou de service, ou f briquera, aidera à fabriquer, ou fera fabriquer, ou falsifiera frauduleusement, aidera à falsifier ou fera falsifier frauduleusement un tel certificat ou une copie officielle d'un tel certificat ou fera frauduleusement usage d'un tel certificat fabriqué, falsifié, annulé ou suspendu, ou auquel il n'aura pas un juste droit, ou prêtera frauduleusement son certificat à un autre, ou permettra qu'il s'en serve, sera par tout tel acte réputé coupable de délit; et tout capitaine ou second qui manquera à remettre un certificat qui aura été annulé ou suspendu, sera passible d'une amende qui ne pourra excéder deux cents piastres.

Délivré au port de-

ANNEXE No 13.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE LA MARINE A SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

SAINT-JEAN, NOUNEAU-BRUNSWICK, juillet 1873.

Monsieur,—Les commissaires des hôpitaux de la marine pour le port de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, présentent respectueusement leur rapport annuel pour l'année expirée

le 30 juin 1873.

Le ler juillet 1872, il y avait sous traitement médical dans l'hôpital de "Kent", treize marins; cent soixante dix-huit y furent admis subséquemment, de sorte que durant l'année, le nombre de marins malades ayant reçu des soins médicaux a été de cent quatre vingt-onze. De ce nombre, cent soixante-trois sont sortis régulièrement de l'hôpital, cinq en sont partis sans l'ordre du médecin, et trois y sont morts. De ux des patients admis au "Kent" furent atteints de la petite vérole, et comme c'était durant la saison inclémente, nous décidâmes, comme mesure de prudence, avec le consentement d'a bureau de santé, de les envoyer à l'hôpital des variolés. Le ler juillet 1873, il restait d'us le "Kent" dix-huit patients sous traitement.

L'état général de l'hôpital a (té très-satisfaisant durant l'année, et le résultat du trai-

tement médical très-favorable, comme on vient de le voir.

Dans l'année I872, nous avons cu cent quatre-vingt-neuf patients et huit décès, et en

1873, cent quatre vingt-onze patients et trois décès.

Les commissaires ont rendu au temps voulu leurs comptes trimestriels de la dépense pour l'entretien de l'hôpital, etc., avec les pièces justificatives, et les paiements de votre département pour les mêmes sommes ont été dûment reçus. La dépense, strictement limitée à ce qui est essentiel aux besoins de l'hôpital, est de quatre mille quatre cent soixante-dix piastres.

Les commissaires attirent particulièrement l'attention sur les certificats de l'officier médical, ci-inclus, relativement aux marins admis dans l'hôpital de "Kent," pour l'année 1873; et ils éprouvent beaucoup de satisfaction à dire qu'ils continuent d'approuver la conduite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients a produite du département médical et des garde-malades,—et que le traitement des patients de la continuent

duit des résultats très-favorables.

L'ancienne bâtisse de l'hôpital, grâce à des réparations nécessaires, continuent à satisfaire aux besoins actuels.

Le terrain de l'hôpital, bien amélioré, produit de grands bienfaits pour les convalescents,

et le jardin rend assez pour rencontrer abondamment les besoins de l'hôpital.

Relativement à certaines observations du dehors concernant l'insuffisance de notre mode de régime établi, nous ferons remarquer qu'il est le même que celui de l'armée anglaise, et que nous donnons carte blanche au médecin de l'augmenter dans les cas où il le juge nécessaire, pour le plus grand sien des patients.

Le tout respectueusement soumis.

John Ward,
John Wishart,
Charles McLauchlan,
William Doherty,

Commissaires, Hôpitaux de Marine

HONGRABLE PETER MITCHELL, Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa, Canada

ANNEXE No. 14.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE LA MARINE, SAINT-ANDREW, NOUVEAU-BRUNSWICK POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

HOPITAL DE LA MARINE, SAINT-ANDREW, N.-B., 22 octobre 1873.

Monsieur,— J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, pour l'information du ministre de la marine et des pêcherics, du 1er juillet 1872 au 30 juin 1873.

fiscale	:	
	fiscale	fiscale :

Déboursé	dans	le trimestre expiré	le 30 septembre 1872	134 140 160	9 9
	,,	"	30 juin 1873	189	07
			Total	624	60

Recettes pour la même période :

A l'exception d'un homme mort de maladie organique, tous les malades admis — au nombre de quinze — sont sortis quelques heures après leur entrée. Quatre cas simples ont été soignés en dehors de l'hôpital.

Sauf pendant quelques semaines, l'hôpital n'a jamais été sans avoir un ou plusieurs malades. Une double fracture, accompagnée d'un ébranlement au cerveau, causés par une daute

de 80 picds, y ont été traités avec succès.

Le nouvel hôpital que le département fait actuellement construire sera terminé vers le milieu de décembre prochain. Rien n'a été épargné pour que l'aérege et le drainage soient parfaits, ce qui aidera beaucoup au traitement de toutes les maladies en général, et particu lièrement aux cas d'une nature fébrile.

J'ai, etc.

S. T. Gove, Médecin-surintendant

WM. SMITH, écr., Député du n.inistère de la marine et des pêcheries.

ANNEXE No 15.

ETAT de la dépense de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés, Québec, pour l'année, fiscale expirée le 30 juin 1873.

	•				, .
$D\acute{e}p$	ense du 1er juillet 187	2 au 28 février 1873.		\$ cts.	\$ c
r. P. Wells, salaire	comme Secrétaire-Tr	ésorier, au 31 janvie	r 1873	350 00	
r Landry,	do	do	•••••	200 00 200 00	
r. Rowand, r. Lemieux.	do do	do do		200 00	
. Von Ifflond,	do	do	******	100 00	
Robitaille,	do .	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	100 00	
. Sewell,	do	do	*****	200 00	1 050
T Homolin alle		nier jusqu'au 31 décen	obre		1,350 72
v. J. S. Sykes,	do	do	uore		72
Wells, bordereau d	a medecin et du pers	onnel jusqu'au 28 féy	rier		1,750
M/olla marriaiona	midautrica con cor	nbuctible cor noil	la blanchiceacu (
marchandises sèch	es, etc., réparations	à la bâtisse, etc			10,445
			\	ĺ	13,680
1			1		
• .	m. 1 1	00 1 1 1050	į	` '	
:	Dépense du 1er mars	au 30 juin 1873.			
. P. Wells, salaire	omme Secrétaire-Tr	ésorier, 1er février a	u 30 juin 1873	250 00	
. Landry, salaire co	mme Secrétaire Tré	sorier, 1er janvier au	30 juin 1873	200 00	
. Roward,	- do	do	••••	200 00	
r. Lemieux,	do do	do do		200 00 100 00	
r. Von Ifflond, r. Robitaille.	do	$\mathbf{d}o$		100 00	
r. Sewell,	do .	\mathbf{d}_{0}		200 00	
T T (1 . 11)		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			1,250 266
r. L. L. Catellier, s	alaire comme medeci	n, du 1er mars au 30 , du 1er mars eu 30 j	juin	•••••	666
Av J. R. Hamelin	allocation comme at	imônier		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
	do d				. 74
év J. S. Sykes		do			72
év. J. S. Sykes, progration de Québe	c ean				$\begin{array}{c} 72 \\ 500 \end{array}$
év. J. S. Sykes, progration de Québe	c ean				72 500 18
év. J. S. Sykes, prporation de Québe prporation de Québe e. de Gaz. gaz	c, eau				72 500 18 184
év. J. S. Sykes, orporation de Québe orporation de Québe e. de Gaz, gaz	c, eauc, ramonage				72 500 18 184 455 231
év. J. S. Sykes, orporation de Québe orporation de Québe e. de Gaz, gaz	c, eauc, ramonage				72 500 18 184 455 231 614
év. J. S. Sykes, proration de Québe proration de Québe e. de Gaz, gaz McCone, épiceries. Hall et Cie., do De Laney, viande McCorkill, pain	c, eauc, ramonage				72 500 18 184 455 231 614 151
fy. J. S. Sykes, or poration de Québe or poration de Québe or poration de Québe e. de Gaz, gaz McCone, épiceries. Hall et Cie., do De Laney, viande McCorkill, pain Bronhy, lait	c, eauc, ramonage				72 500 18 184 455 231 614 151
fy. J. S. Sykes, or poration de Québe or poration de Québe or poration de Québe e. de Gaz, gaz McCone, épiceries. Hall et Cie., do De Laney, viande McCorkill, pain Bronhy, lait	c, eauc, ramonage				72 500 18 184 455 231 614 151 404 468
fy. J. S. Sykes, orporation de Québe proporation de Québe de Gaz, gaz	c, eauc, ramonagebois de chauffagedo				72 500 18 184 455 231 614 151 404 468 186
fy. J. S. Sykes, proporation de Québe priporation de Québe progration de Québe de de Gaz, gaz McCone, épiceries. Hall et Cie., do De Laney, viande McCorkill, pain Brophy, lait uger et Martineau, Leopard, Blakeston, confec Gravel sciage de Gravel sciage de	c, eauc, ramonagebois de chauffagedo				72 500 18 184 455 231 614 151 404 468 186 53 57
fy. J. S. Sykes, proporation de Québe proporation de Québe de Gaz, gaz McCone, épiceries. Hall et Cie., do De Laney, viande McCorkill, pain Brophy, lait uger et Martineau, Leopard, blakeston, confec Gravel, sciage de la B. Boswell ale.	c, eau., c, ramonage bois de chauffage do tion de voiles				72 500 18 184 455 231 614 151 404 468 186 53 57
fy. J. S. Sykes, orporation de Québe proration de Québe proration de Québe de Carlon de Québe de Carlon de	c, eau. c, ramonage bois de chauffage do tion de voiles.				72 500 18 184 455 231 614 151 404 468 186 53 57 31
fy. J. S. Sykes, orporation de Québe proration de Québe proration de Québe de Carlon de Québe de Carlon de	c, eau. c, ramonage bois de chauffage do tion de voiles.				72 500 18 184 455 231 614 151 404 468 186 53 57 31 35
év. J. S. Sykes, proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe de de Gaz, gaz	c, eau., c, ramonage., bois de chauffage. do tion de voiles.				72 72 72 500 18 184 455 231 614 404 468 186 53 57 31 52 9
év. J. S. Sykes, orproration de Québe proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe de de Gaz, gaz	c, eau., c, ramonage., bois de chauffage. do tion de voiles.				72 500 184 455 231 614 151 404 468 186 53 35 57 31 35 52 9
év. J. S. Sykes, orproration de Québe proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe de de Gaz, gaz	c, eau., c, ramonage., bois de chauffage. do tion de voiles.				72 500 18 184 455 231 614 468 468 186 53 57 31 52 7 7
év. J. S. Sykes, proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe de de Gaz, gaz	c, eau. c, ramonage bois de chauffage do tion de voiles. ogues do do ogues do ogues				72 500 18 184 455 231 614 468 186 57 315 52 9 7 7 7 7
év. J. S. Sykes, proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe de de Gaz, gaz	c, eau. c, ramonage bois de chauffage do tion de voiles. ogues do do ogues do ogues				72 500 184 184 455 231 614 151 404 468 186 53 57 31 35 52 9 7 7 7 7 157
év. J. S. Sykes, perporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe proporation de Québe de de Gaz, gaz	c, eauc, ramonage bois de chauffage do do sois ogues do do orgeron rie berie anchissage				72 500 18 184 455 231 614 468 468 186 53 57 31 52 7 7

FTAT de la dépense pour les hôpitaux de la Marine et des Emigrants.—Suite.

- ,			•		,		\$ cts.	\$ cts.
J. Mossm P. Wells,	an, petits déboursé petites dépenses rey, annonces aby, meubles Général, remise de	s		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	 .			63 07 272 25
D. S. Ric Receveur-	aby, meubles Général, remise de	balance rest	ante	4		•••••		9 60 218 70 1 26
		1						7,319 93
· .						•		\$21,000 00

WM. SMITH, Deputé du Ministère de la Marine, etc.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, Ottawa, Septembre 1873.

ANNEXE No. 16.

ETAT de la dépense pour les hôpitaux de la Marine, des marins malades et infirmes, les naufragés et marins dans la détresse, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Province du Nouveau-Brunswick.	\$ cts.	\$ cts.	\$ ct
L. B. Botsford, 9 mois de salaire comme médecin du 31 mars 1873. G. J. Harding, 9 mois de salaire comme médecin de l'hépital des pestiférés. 31 mars 1873.	420 75		
pestiférés, 31 mars 1873. Rev. Wm. Armstrong, 9 mois de salaire comme aumônier du 31 mars 1873. C. Ward, 9 mois de salaire comme secrétaire, du 31 mars 1873	75 300		
J. H. Harding, pris d'entretien de l'hôpital du ler juillet 1872 au 31 mars 1873 9 mois	2,591 35	3,461 35	6.
Hôpital de la Marine. Richibouctov.	· ·	•	
H H. Wilson, médecines, etc., pour marins malades.	••••••	329 30	
Hôpital de la Marine, Miramichi. J. Thompson, 9 mois de salaire comme médecin, du 31 mars	150		
P. Lawlor, dépenses pour marins malades	918 86	1,068 86	
Hôpital de la Marine, St. Andrews.			
M. A. Day, 9 mois de salaire comme matrone, au 31 mars S. T. Gove, prix d'entretien do do	150 285 53	435 53	
Hôpital de la Marine, Hillsboro.			
J. T. Gross, dépenses pour marins malades	•••••	124 00	
Hôpital de la Marine, Bathurst. John Ferguson, dépenses pour marins malades	***** **.**	209 60	
Hépital de la Marine, Shédiac.			
C. S. Theal, dépenses pour marins malades		168 60	٠.
Hopital de la Marine, Buctouche. F. E. W. Pouliot, soins médicaux de marins malades		97 50	
Hôpital de la Marine, Fopewell.			
J. Carnworth, soins médicaux	••••••	25 00	
A eporter		••••••	
100	1	1	l

ETAT de la dépense pour les l'ôpitaux de la marine, les marins malades et infirmes, les naufragés et marins dans la détresse, pour l'année fi cale expirée le 30 juin 1873.

		4	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Report			
The second secon		,	
Hôpital de la Marine, Harvey.			,
R. Palm coin 2 médicaux, etc	73 00		1 4 1
J. Brewster, depenses pour marins malades	120 50 65 00	. ,	
	63,00		
L. Wood, do			
B. Rennie, do Mrs. Wallace, do			
L. Kinno, do	31 25		
Jane Iteid, do	78 00 12 00		·
J. McLaughlin, do A. Berryment, surveillance	8 00		
		571 47	
Hôpital de la Marine, Dalhousie.			
Hopewat are no martine, Dantoasse.	}		`
W. Montgomery, soins médicaux		7 00	
			1
Hopital de la Marine, Sackville.			
J. Dickson, soin, médicaux	116 12		
R. Cole, do			
		140 12	
Naufragés et marins dans la détresse.	,	,	
	160 96		
E. Gaskill, dépenses de l'équipage du Sarah Sloan	163 26 50 00	-	
H. Webber, sépulture du Captaine Blant	16 66		
M. N. Powers, bières pour les matelots du Reward J. Bartlett, vêtements pour les hommes de l'Ellen	69 00 18 00		
1 S Mar do do 1:026	1 27 20		
do do do Pioneer	100 35		
do do do Sunner	197 25 55 30		
J. S. May, divers déboursés	38 60		-
J. H. Harding, nourriture et transport de marins dans la dé-	236 81		
tresse, .,	250 61	972 43	
	ĺ		7,610 76
Province de la Nouvelle Ecosse.	1		
			·
			· .
Marins malades et invalides.			
W. W. Bowin departed noun maring maladag & Cour Boy	427 68		
W. W. Bowin, dépenses pour marirs malades à Cow Bay S. Donoven, do Arichat	741 75		ŀ
J. J. Letson, do Port Medway	370 23		
J. McNabb, do Pugwash C. E. Leonard do Sydney	35 20 1,270 24		
P. S. Bowen do North Sydney	199 35		
P. A. Malcolm, do Cheverie	254 75		
M. McDonald, do Port Hawkesbury D. Sanders, do Margaretsville	47 70 8 00		
A. Townsend, do Parrsboro	64 00		
A. McN. Parker, do Walton	17 25 16 00		
E. Dowling, do Lunenburg	86 00		_
A reporter			
133		1	1

ETAT de la dépense pour les hôpitaux de la marine, les marins malades et infirmes, les naufragés et marins dans la détresse, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

ses pour marins mal do do do do do do do	Report	\$ cts. 57 50 33 00 796 08 130 00		\$ ets
do do do do do	ades à Bear River Canada Creek Pictou Tusket Wedge Port Caledonia	33 00 796 08 130 00		
do do do do do	Canada Creek Pictou Tusket Wedge Port Caledonia	33 00 796 08 130 00		
do do do do	Pictou Tusket Wedge Port Caledonia	796 08 130 00		
do do do	Tusket Wedge Port Caledonia	130 00		
do do	Port Caledonia			
do		196 50		
	Petite de Grat			
	Bayfield	13 50		
do	Glace Bay	68 00		
do	Port Mulgrave	81 75	1	1
do	Digby	116 50		
alth, do	do	190 00	į .	l.
do	Lingan	505 00	"	1
			1	
				1
	Amherst			
				1
			İ	į
			İ	1
	Shalburna		1	1
ertificats d'admission	dans l'hônital			
do ·	Liverpool		١ ،	i .
-	and or product the terms of the			j
		}	1	1
ıfragés et marins dan	s la détresse.	ŧ	-	
re de marins dans la d	létresse	209 33		
do	*****			1
do	*************	12 00	1	1
	***************		1 .	j
	•••••••••••			Į
	•••••••••••			1
	**************		1	} .
	••••		1 .	1
	************			Ī
	***************************************			1
	***************************************		1	1

ements nour marins	dans la détresse		i	
et Cie., do	•••••			-{
do		145 30		(
do	•••••	2 30		1
	****	389 30		1
de marins	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		i	/
			1	i
			1	!
	•••••	82 50		1
	•••••••••••		1	!
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
				1
			i	1
			1	1 .
do				Í
do		21 17	j l	
do		5 45	1	
do		27 74	1	1.1
			l	1
do		40 00		
2 1	do do do do do do do do do do do do do d	do St. Peters do St. Peters do Port Hood do Mahone Bay do Anherst do Anherst do Havre au Bouche do Annapolis do Thomas Cove do Shelburne Halifax ertificats d'admission dans l'hôpital do Liverpool tragés et marins dans la détresse. re de marins dans la détresse. do do do do do do do do do do do do do d	do	do

134

ETAT de la dépense pour les hôpitaux de la marine, les marins malades et infirmes, les naufragés et marins dans la détresse, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

and the second of the second			. S cts.	\$ cts.	Ş cts.
	. *	Report			
W. Pryor, transpo	ort de marins		160 00		
P. Fleming,	do	••••••	. 2 40		
B. Viets,			10 99		-
L.A. Bramly, A. Smith,			7 50 8 76		
S. McKenzie,	do	••••	. 20 93		1
W. Nelson,	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	. 12 00		
H. W. Johnston, S. Watch,	do		. 18 30 42 00		
A. McAuley,			7 67	i ′	
D. Dimmock,	do		21 50		
Doull et Muller,			. 12 28 28 00		
J.D. Cummins, C. Essex,	do		8 40	`	1.80
T. Conley,			. 5.00		
G. W. Halls,	do		. 3 89		
W. Goslee,			5 00 6 82	1	
J. G. Bollong, S. Swain,				1	
L. McDougall.	do	مد مددد مددد دروری دود کارد			
W. W. Bown, de	pense de l'équipa do	ge du Cordelia	. 146 50 20 41		
M. Carmichael, T. E. Moberly,	do	Magdala			i
Lowe Harrington	at Cie services de	remora pour le nav. Branch	40.00	İ	
J. Silver et Cie., d	lépenses de l'équit	page du Oncida	100 05 44 50		(
D. McCulloch,	enses des marins do	en détresse à Baie aux Vaches Pictou	19 82		
E. D. Tremain,	do	Port Hood	. 4 25		{
E. D. Tremain, J. H. Freeman,	do	Liverpool			
S. Donovan,	do do	Arichat Sydney Nord			
T. M. Bown, S. Jones,	do	Weymonth			
B H Buggles	do	Westport	137 80		·
S. Nicholson, dépe	nse des marins en	détresse à Cap Breton Cap Canso	16 00 25 35	1	
W. J. Bigelow,	do rais de sépulture .	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	12 00		
J. P. Kerr, dépens	ses à Arichat		40 30	00000	
				3,012 31	11 740 52
i	11				11,749 53
	PROVINCE D'C	NTARIO.	!		
			1		E00.00
Hôpital de Ste. Ca	therine, octroi lég	islatif	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	**********	500 00
			1		
Provin	NCE DE LA COLOM	BIE BRITANNIQUE.		137	
a	1/1/-				171 45
Capt. Cooper, dive	rs debourses			200000000	111 20
• •			1		
	_				}
	PROVINCE DE	COEBEC.		į	}
	Marins malade e	t en détresse		1	
7 7		A 1 / 71 3.1.35.35.35.	000 ==		
do Commis	sion surdéboursés	Amherst. Iles de la Madelain pour matelots, anglais dans l	288 55 133 51		! •
détresse John Fraser déner	ses des marins ma	alades à New Carlisle	. 217 55		
G. Le Boutillier,	do	Percé	. 28 00	1	
Jeseph Eden.	do	Gaspé	. 30 00		1
J. B. Belleau,	do	Gaspé	137 03		
		A reporer	1		

ETAT de la dépense pour les hôpitaux de la marine, marins malades et infirmes, les naufragés et marins dans la détresse, pour l'année fiscale expirée le 30 Juin 1873—Suite.

Report	\$ cts.	ct
E. Beauchamp, do do do do do do Rougher do 2701 20 20 30 30 30 30 30 30		
B. Casgrain		
Marins malades et dans la détresse. 104 32		`
t. H. Russell, dépenses à Québec		
C. H. Russell, dépenses à Québec	3,719 18	
Onellette, secours à des marins dans le golfe du St. Laurent 20 00	}	
A. Anctil, do		
Fournier, do do 10 00 5 00 10 00 5 00 10 00 5 00 10 00 5 00 10	•	
Moran, do do 5 00 5 00 Caron, do do do 5 00 Caron, do do 5 00 Marins malades et dans la détresse—Compte Général. 4	}	
Marins malades et dans la détresse—Compte Général. 4	1	
Marins malades et dans la détresse—Compte Général. 4		z.
Ch. de com., Ang., depenses de l'équip. de l'Alloa	199 32	
Ch. de com., Ang., depenses de l'équip. de l'Alloa		
do do Ethel 53 1/40 do do do E. R. Brown 32 40 do do do Le Mira N 55 40 do do Stampede 100 25 do do Lady Bird 76 30 do do Albatross 4 87 do do Marcella et Rough Diamond 116 63 do do Astra, Uber, J. Jeffrey Pembroke et Sunbeam 183 28 do do Maria, Eliza et Pembroke 183 28 do do Amelia, Bonitte, Jesse et Mrs R. G 212 76 do do Thames, Helena, W H. Bigelow et Annie M. Cann 864 68 do do Amelia et Express 179 58 do do Maggie A. Smith,		
do do E. R. Brown 32 40 55 40 60 do Le Mira N 55 40 60 do Stumpede 100 25 60 do do Lady Bird 76 30 60 do Marcella et Rough Diumond 116 63 63 64 64 65 65 65 65 65 65		
do		
do do Stampeile	l i	-
do do Albatross 4 87		
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	i	
Diamond	1	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		1
Dembroke et Sun-beam 183 28		ļ
beam 183 28 do Maria, Eliza et Pem		
do do Maria, Eliza et Pembroke 88 24 do do Amelia, Bonitte, Jesse et Mrs R. G 212 76 do do Thames, Helena, W. Hena, W. H. Bigelow, et Annie M. Cann. 864 68 do do Amelia et Express. 179 58 do do Annie. 162 68 do Maggie A. Smith, 38 24	1	ĺ
Booke 88 24	1	ĺ
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1	1
et Mrs R. G		
H. Bigelow, et Annie M.Cann 864 68 do do Annie Express 179 58 do do Maggie A. Smith,	1	
do do Annie M. Cann 864 68 do do Amelia et Express 179 58 do do Annie 162 68 do do Maggie A. Smith,	l	
do do Amelia et Express 179 58 do do Annic		
do do Annic	1 -	1
do do Maggie A. Smith,	1	ł
	1	-
	1	
et Ripple 905 48	1	
do do David Cannon, Sun-	1	1
beam et Marcella 57 40	1	
•	3,200 19	27,150

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine, etc.

MINISTERE DELIA MARINE ET DES PECHERIES, Ottawa, Septembre 1873. ETAT de la dépense pour les hôpitaux de la marine, les marins malades et infirmes, les naufragés et marins dans la détresse, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

RÉCAPITULATION.

			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Marins malades et infin do do do	do Nou do Qué do Ont	becario	6,638 33 8,737 22 3,719 18 500 00		
do Marins naufragés et da do do		umbie Britannique Re du NBrunswick NouvEcosse Québec Remboursement	$ \begin{array}{r} 171 \ 45 \\ \hline 972 \ 43 \\ 3,012 \ 31 \\ 199 \ 32 \end{array} $	19,766 18	
Chambre de Commerc			3,200 19	7,384 25	27,150 43

ANNEXE No 17.

ETAT des recettes du fonds des marins malade pour toute la Puissance, pour l'année fiscale exqirée le 30 juin 1873.

				A STATE OF THE STA	
Québec.	Trim. expir. sept. 1872.	Trim. expir. dec. 1872	Trim, expir. mars 1873.	Trim. expir. juin 1873.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Rimouski Trois-Rivières Percé New Carlisle Iles de la Magdeleine St. Jean Québec Montréal Gaspé Phillipsburg Stanstead.	24 12 13 22 58 94 13 92 666 36 5,760 43 1,356 82 41 62 7,935 43	6 78 84 32 11 36 15 90 5 06 619 64 2,501 18 734 34 60 26	155 18	10 44 	196 52 84 32 36 58 94 88 22 84 1.389 18 13,642 45 2,682 00 141 64 3 04 12 12
Nouveau-Brunswick. Bathurst. Campobello. Caraquet. Chatham Dalhousie Hillsboro Moncton New Castle Richibuctou Shédiac St. Stephen Shippegan Sackville Iles de l'Ouest St. Jean Dorchester St. Andrew St. George.	73 73 20 38 88 88 589 40 113 58 57 08 6 52 207 52 124 72 126 96 72 38 17 92 1,685 34 39 68 38 72 91 96	21 08 44 66 2 74 98 70 45 36 10 56 27 12 23 38 6 04 12 30 10 86 1,109 56 5 98 12 10 43 66 1,646 76	1 70 1 70 492 04 17 84 562 72	1 70 30 82 334 22 69 98 5 38 119 96 229 56 19 24 113 18 13 18 14 70 1 28 1,520 86 11 76 23 36 47 42 2,547 26	140 64 101 92 3 42 1,022 42 229 92 73 02 6 52 443 48 409 84 173 32 210 64 9 88 44 92 13 14 4,807 80 57 42 92 02 182 44 8,022 76
Nouvelle-Ecosse. Liverpool Sydney Yarmouth Lackport Annapolis Port Hawkesbury Pictou Cow Bay Weymouth Arichat Cornwallis Bridgetown Medway	116 66 983 12 61 58 11 14 32 30 16 84 854 12 455 78 31 52 97 14 9 80 1 85 74	36 61 286 04 116 90 19 76 11 20 15 80 431 56 25 16 2 78 2 78 19 16	103 20 81 92 3 28 17 30 6 00	48 54 447 66 154 78 5 88 9 56 9 64 147 52 22 10 45 90 8 04	35 01 1,716 82 415 18 40 06 40 36 78 28 1,433 20 455 78 59 98 168 20 20 62 2 38 122 72

ETAT des recettes du fonds des marins malades pour toute la Puissance, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

Nouvelle-Ecosse.—Suite.	Trim, expir. sept. 1872.	Trim. expir. dec. 1872.	Trim. expir. mars 1873.	Trim, expir. juin 1873.	Total.
. 1	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Port Hood. Port Mulgrave Barrington Antigonish Lunenburg Parrsboro Digby North Sydney Londonderry Baddeck Halifax Windsor Margaretsville Amherst Shelburne	57 02 21 36 54 62 281 18 3 68 8 48 688 62 254 18 	1 10 1 68 4 66 6 18 70 28 37 12 28 06 191 80 14 24 915 80		1 24 46 15 68 8 98 51 78 23 44 10 08 230 50 7 60 963 62 125 98 2 84	3 48 80 50 38 76 22 92 210 46 89 10 116 82 703 48 17 92 16 08 3,414 64 550 68 2 84 173 76 5 34
	4.294 90	2,396 67	1,227 32	2,386 48	10,305 37.
Columbie Britannique.		******	131 32	371 06	502 38

RÉCAPITULATION.

	Trim, expir. sept. 1872.		Trim. expir. mars 1873.	Trim. expir. juin 1873.	Total.
Québec Nouveau-Brunswick Nouveile-Ecosse Columbie Britannique. Total	3,266 02 4 294 90	\$ cts. 4,038 84 1,646 76 2,396 67 8,082 27	\$ cts. 299 66 562 72 1,227 32 131 32 2,221 02	\$ cts. 6,031 64 2,547 26 2,386 48 371 06 11,336 44	\$ cts. 18,305 57 8,022 76 10,305 37 502 38 37,136 08

ANNEXE No. 18.

RAPPORT DU PRÉPOSÉ A L'ENGAGEMENT DES MATELOTS, QUEBEC POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

Le nombre des marins engagés du 1er juillet 1872 au 30 juin 1873, inclusivement, a été de	2,330 496
mais qui n ont pas paye a nonoraire	490
Nombre total qui a payé les honoraires	1,834
Nombre de navires anglais qui ont engagé des matelots dans la période ci-dessus	300 55 32 12
Nombre total de navires	399
Nombre de navires qui ne paient pas d'honoraires, c'est-à-dire ceux enregistrés à Québec	32 12
Total	44
Nombre de matelots déchargés qui ont payé l'honoraire Nombre de matelots naufragés déchargés, desquels il n'a pas été	560
exige d'honoraire	247
	807
	834 00 271 27 173 00
	278 27 182 78
Déposé à la Banque de Montréal au crédit du Receveur Gé- néral \$2,	095 49

R. H. RUSSELL,

Préposé à l'engagement des matelots et chef de la police de rade,

ETAT des recettes et déboursés du bureau d'engagement des matelots, Québec, pour l'année expirée le 30 juin 1873.

	Prof. 100 - Company Company Company		
Contract of the Contract of th	[Recettes, %	\$ cts.	\$ cts
R. H. Russell, honora	aires provenant de matelots		2,278 27
e diagram			
	Déboursés.	l í	
Morning Chronicle, al S. T. Shaw cassette	, papeterie bonnement , papeterie déboursés omme commis	6 00	
Balanc	e		182 78
			2,095 49
·	OONT IL A ÉTÉ DISPOSÉ COMME SUIT:-		•
	u crédit du Receveur-Generaldo		650 00 900 00
July 23	do ' do		545 49
**	•		2,095 49

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine, etc.

MNIISTERE DE LA MARINM ET DES PECHERIES, Ottawa, Septembre 1873.

ANNEXE No. 19.

RAPPORT DU PRÉPOSÉ À L'ENGAGEMENT DES MATELOUS AU PORT DE SAINT-JEAN, N.-B., POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

Bureau de l'engagement des matelots, Saint-Jean, N.-B., 30 août 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état du revenu et de la dépense de

ce bureau pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Le nombre de matelots engagés et déchargés dans le cours de l'année dernière a été de 4,957, contre 3,962 l'année précédente, ce qui donne une augmentation de 995. Cette augmentation de la besogne du bureau est due à la grande augmentation des navires dans ce port, et aux gages élevés qui ont attiré des matelots des États-Unis à venir iei pour s'engager.

Ces gages, contre l'ordinaire, sont restés toute l'année au taux de \$25 par mois, et pour

le voyage d'Europe, à \$55.

J'ai, etc.,

ΛLIAN McLeans.

Préposé.

Etat du revenu et de la dépense du bureau d'engagement des matelots au port de Saint-Jean, N. B., pour l'année fiscale expirée, le 30 juin 1873.

			*	Hom.	\$	cts.
Engagés et	déchargés	en Juillet	1872	569		
37 27 27 27 29 29 29 29 21	;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;;	Août Sept. Oct. Nov. Déc. Janvier Février Mars Avril Mai	" " " 1873	476 368 434 457 430 319 271 326 342 519		
59	37	Juin	,,	446	• • • •	•••••
Payé pour	assistant e		Dépense.	4,957	2,478 1,298	50 88
Revenu net	du burea	a	, ,	*	1,179	62

ALLAN MCLEAN,

Préposé.

Bureau d'engagement des matelots, Saint-Jean, N. B, 30 août 1873,

ANNEXE No. 20.

RAPPORT DU PRÉPOSÉ A L'ENGAGEMENT DES MATELOTS AU PORT DE PICTOU, NOUVELLE-ÉCOSSE, POUR LE SEMESTRE EXPIRE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

BUREAU D'ENGAGEMENT DES MATELOTS.

PICTOU, N.-E., 31 Décembre 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre ci-joint un état des matelots engagés et dé chargés à ce port pendant le semestre expiré aujourd'hui, et le compte du revenu et de la dépense pendant le semestre expiré aujourd'hui, et le compte du revenu et de la dépense pendant cette période.

J'ai, etc.,

MALCOLM CAMPBELL.

Etat du nombre de matelots engagés et déchargés au port de Pictou, N.-E., pendant le semestre expiré le 31 décembre 1873, avec indication du revenu et de la dépense pour cette période.

Revenus.

824 matelots engagés, honoraires, 50 cents chacun....\$412 00 461 matelots déchargés, honoraires, 30 cents chacun... 138 30

Dépense**s.**

Impressions, papeterie et divers déboursés	50	00 \$210	•
Six mois de lover du bureau	60	00	
Salaire de l'adjoint du préposé pour le semestre	\$100	00	

Somme revenant au préposé, pour ses honoraires de bu-

reau \$340 00 Malcolm Campbell.

Port de Pictou, N.-E., 31 décembre 1873.

ANNEXE No. 21.

RAPPORT DE LA POLICE DE RADE DE MONTRÉAL, POUR L'ANNEE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

Montréal, juillet 1873.

Monsreur. — Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de soumettre le rapport du nombre de faits dont la police de rade de Montréal a eu à s'occuper, et un état de la dépense pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Le 22 avril 1873, le nombre d'hommes voulu a été assermenté et congédié le 30 novembre de la même année, et suivant vos instructions, cette police sut réorganisée le 1er juin 1873

organisation qui se continuait à la fin de l'année fiscale.

L'effectif de cette police se compose d'un premier constable, de quatre sergents et de

vingt constables.

Le département ayant demandé le compte-rendu du service de cette police, j'ai fait faire sur les rapports quotidiens du chef McLaughlin, une relation sommaire des principaux faits arrivés jurqu'à la date mentionnée, et qui peut donner une idée des accidents qui ont eu lieu sur les quais et dans les docks.

1er Juillet 1872.—En passant le pont Wellington, un charretier est tombé de sa charette

et est mort de cette chute. Porté à sa demeure.

6 Juillet 1872.--Un homme travaillant au fond de la cale du steamer Bangalore a été dangereusement blessé par une chaîne qui lui est tombée sur la tête. Transporté à l'hôpital général.

12 Juillet 1872.—Un passager malade confié à la police par le vapeur Québec. Trans

porté à l'hôpital général.

13 Juillet 1872.—Cheval et voiture tombés dans le bassin du canal Sauvés avec

l'aide des personnes présentes.

16 Juillet 1872.—Homme sérieusement blessé pendan qu'il travaillait à hisser du for en gueuse d'une allége dans le steamship Manitoba. Transporté à sa demeure.

Le second du steamship Middleton est tombé du quai de la Reine et s'est noyé.

19 Juillet 1872—Un homme travaillant sur le steamship Munitoban est tombé dans le fond de cale et s'est dangereusement blessé. Transporté à l'hôpital général.

En essayant de retirer un petit chien du canal, une femme y est tombée Secourue par

deux hommes de police.

24 Juillet 1872.—Sur la rue de la Commune, un cabrouet pas assez chargé sur le devant bascula, et la secousse jeta le charretier par terre, sur la jambe duquel une roue passa et la lui fractura. Transporté à l'hôpital général.

ler Août 1.72.—Un cheval, attelé à un cabrouet chargé de fer en gueuse, est tombé

en bas de la rampe en face de la douane; cheval blessé, cabronet brisé en pièces.

Un homme du bord de la barge May, qui était dans le bassin du canal, s'est couché sur le pont pour y dormir, et vers minuit, il se leva à moitié endormi et tomba dans le canal. Sauvé par le patron.

7 Août 1872.—Un cheval passant le pont Wellington s'est heurté contre un autre cheval

attelé à un cabrouet. Pied du cheval cassé; il fallut l'abbattre.

Cheval et charrette tombés dans le fleuve au quai Victoria. Sauvés par le capitaine et les matelots du vapeur *Terrebonne*.

8 Août 1872.—Un homme est tombé sans connaissance sur] le quai. Transporté à l'hôpital général.

- 9 Août 1872.—Un matelot de la barque Emaives, en déchargeant du zinc, fut frappé par un baquet plein de ce métal et précipité dans la cale; il se fit de graves blessures, et fut transporté à l'hôpital général.
- 12 Août 1872.—Un homme en hissant le passe-avant sur le navire Lake Michigan, fut serré contre le mât; il fut grièvement blessé et transporté chez lui.
- 18 Août 1872.—Un homme du propulseur City of Montreal, mouillé dans le canal, tomba dans la cale; il se brisa deux côtes et reçut d'autres blessures sérieuses; il fut transporté sur une civière à l'hôpital général.
- 19 Août 1872.—Un homme tombi du mur de revêtement sur le quai et fut grièvement blessé.—Transporté à l'hôpital général
- 20 Août 1872.—Un homme tomba sur le quai dans une attaque d'apoplexie, et se frappa la tête contre un rail du chemin de fer.—Transporté à l'hôpital général.

Le second de la barque Helen Marion chargeait un pistolet à bord, lorsque le couppartit, et tua le cuisinier et le steward. Verdict du jury : morts accidentelles.

22 Août 1872.—Un matelot de la barge Jean-Baptiste eut une difficulté avec le capitaine de la barge Caralief, qui le frappa avec un rondin et le jeta dans le canal où il se noya.

—Il y a eu enquête et le capitaine fut remis en liberté.

26 Août 1872.—Un mutelot de la barque Fanny M. Carrill en retournant à son navire, à 2 a. m., est tombé à l'eau et s'est noyé avant qu'on ait pu sui porter secours.

Un homme travaillant à bord du steamer *Hector*, est tombé dans l'écoutille et s'est blessé grièvement.—Transporté à l'hôpital général.

- 29 Août 1872.—Deux hommes du steamship Munitoban se tenaient sur une planche pour peinturer le navire, lorsque celle-ci se rompit; l'un se sauva, mais l'autre fut précipité dans l'eau et se noya avant qu'on pût lui porter secours.
- 3 Septembre 1872.—Un garçon employé sur la barque Eva, tomba dans l'écoutille; blessé dangereusement et transporté à l'hôpital général.
- 4 Septembre 1872.—Le feu se déclara dans le steamship Grzenland mouillé au qui Allan, avec une cargaison générale; on suppose qu'il prit dans le charbon près du tuyau. Il ne fut cutièrement éteint que le lendemain matin.
- 17 Septembre 1872. —Un homme employé au déchargement du steamship Memphis, fut frappé par une vitre et lancé dans le fond de cale. Blassé sérieusement et transporté à l'hôpital général.
- 21 Septembre 1872.—Un homme travaillant à kord du steamship Newbiggin, est tombé mort. Enquête.

Une jarre de vitriol fit explosion sur le quai du canal et mit le feu au plancher du hangar. Feu éteint.

Un homme, en descendant, tomba de la rampe sur le quai dans une attaque d'épilepsie. Le Dr. Thorn, du steamship Sweden, lui procura ses soins, après quoi il fut transporté à l'hôtel de l'Express.

Un homme de la barge américaine Princess, fut poignardé par un de ses compagnons qui s'enfuit. L'homme s'est rétabli.

25 Septembre 1872.—Un charretier fut pris entre la roue d'un camion et un baril sur le quai, et eut la jambe cassée. Transporté à sa résidence.

La locomotive du G.-T. dérailla au pied de la rue des Sœurs-Grises et brisa le côté du hangar de la compagnie dite Mail line.

1er Octobre 1872.—Un cheval prit l'épouvante sur le quai d'embarquement et alla se tuer en se frappant contre le brancard d'un camion.

- 8 Octobre 1872.—L'explcsion d'un canon à bord du steamer Georgia, à Sorel, le soir précédent, tua un homme sur le champ et en blessa deux. Le coroner a tenu une enquête.
- 19 Octobre 1872.—Un homme trouvé mort ce matin. Le coroner notifié, a tenu une enquête.

4-10

23 Octobre 1872.—Le Pictou, en descendant le canal de Lachine, est venu en collision avec l'écluse de la côte Saint-Paul et l'a brisée en pièces.

25 Octobre 1872.—La barge Elisabeth, muoillée au quai militaire, fut frappée par le

remorqueur Boston et coula à fond.

2 Novembre 1872.—Le Montréal partait pour Québec lersqu'un homme qui était allé à bord voir des amis, en essayant de sauter sur le quai, tomba dans le fleuve. Il fut hissé à bord au moyen d'une bouée de sauvetage et voulut encore débarquer; mais il en fut empêché par les passagers et partit avec eux.

Un homme tombé de la rampe fut trouvé sur le quai, la jambe cassée. Transporté à

l'hôpital géneral.

5 Novembre 1872.—Un homme tombé d'épilepsie sur le quai, fut transporté à sa rési-

6 Novembre 1872.—Un matelot qui était tombé dans le bassin Metcalf, fut conduit à la station où il passa la nuit. Le lendemain matin, comme il se plaignait d'âtre très-mal, il fut envoyé à l'hôpital général; n'ayant pu y être admis pour la raison qu'il avait bu, il fut amené devant le magistrat de police qui l'envoya en prison, sur sa demande, pour y recevoir les soins du médecin; mais il y mourut peu de temps après.

7 Novembre 1872.—Un jeune garçon employé à une machine sur le quai, eut le genou

grièvement blessé par celle-ci. Transporté chez lui.

3 Janvier 1873.—Un homme, natif de la Prairie, est tombé mort sur le quai. Le

coroner a tenu une enquête.

28 Avril 1873.—Un homme vint déclarer qu'il avait trouvé sa femme morte à côté de lui. Enquête du coroner.

3 Mai 1873. - Un cheval attelé à un camion, tomba dans le bassin du canal et s'y noya

6 Mai 1873.—Un cheval attelé à un camion, tomba du mur de revêtement. La voiture fut brisée.

9 Mai 1873.—Un cheval attelé à un camion, en descendant la rampe vis-à-vis la douane.

tomba sur le quai et reçut quelques blessures.

11 Mai 1873.—Le bateau traversier de Saint-Lambert, en venant mouiller à sa place ordinaire, frappa contre le navire Albeona, amarré au quai de l'île, et brisa le tambour d'une de ses rones.

Le second du navire Lake Ontario, en tombant du mur de revêtement sur le quai, se blessa sérieusement au bras et à la tête. Le docteur du steamship Texas, qui lui procura les premiers soins, ordonna de le transporter à l'hôpital général.

14 Mai 1873.—Le navire Lake Michigan en voulant atteindre son endroit de mouil-

lage, frappa contre le Québec et brisa sa chaîne et sa haussière.

Un homme tomba du mur de revêtement sur le quai Ramassé sans connaissance, il fut porté sur une civière à l'hôpital général, où il mourat durant la nuit.

Un cheval attelé à un camion, tomba dans le bassin du canal, mais il fat sauvé par le

maître du bassin aidé d'autres personnes.

15 Mai 1873.—Un cheval qu'on voulait embarquer sur un steamer dans le canal, y tomba de l'embarcadère et fut repêché.

23 Mai 1873.—Un cheval attelé à un camion chargé de fer en saumons, tomba dans le

b.ssin du canal et s'y noya.

Un homme travaillait à bord de la barque Euclid, lorsqu'il tomba dans le fond de

cale et se blessa grièvement. Transporté à l'hôpital général.

30 Mai 1873.—Comme le steamer Saint-Laurent entrait dans le bassin du canal, il heurta la barge H. F. Barrel et la coula à fond. Une femme à bord n'eut que le temps de sauter avant que la barge ne sombrât.

Un cheval atteié à un camion fut laissé seul pendant quelques minutes; il voulut aller

boire et tomba dans le fleuve où il se nova.

7 Juin 1873.—Des hommes travaillaient à relever la barge H. F. Barrel, lorsqu'une planche servant au cabestan se brisa et blessa deux hommes grièvement. Transportés à l'hô; pital général.

11 Juin 1873.—Un cheval, attelé à une charrette, enlevait du sable d'une barge, lors-

qu'il fut tué par une locomotive du G.-T.

Un homme tomba du mur de revêtement vis à-vis le quai de la douane. Ramassé inanimé et transporté à l'hôpital général.

Juin 13, 1873.—Un cheval, attelé à une charrette, est tombé dans le fleuve au quai militaire et il s'est noyé.

Un cheval, attelé à un wagon d'express, en descendant la rampe qui conduit au quai, tomba sur le quai; le conducteur fut blessé.

14 Juin 1873.—Le charpentier du navire Lautona en tombant du pont dans le fond de cale, se blessa sérieusement. Transporté à l'hôpital général.

19 Juin 1873.—Le steward du steamship Moravian est tombé par l'écoutille dans le fond de cale; il se brisa toutes les dents de devant et reçut plusieurs contusions à la tête. Il fut soigné par le médecin du bord.

23 Juin 1813.—Un attelage de chevaux vint en collision avec une charrette remplie de charbon sur le quai du canal. Le charrette fut lancée sur le pont d'une barge américaine et brisa la fenêtre de la cabine, etc. Personne ne fut blessé.

Un cheval attelé à un wagon chargé, pril la peur sur le quai; le conducteur fut lance à terre et se blessa dans sa chute. Transporté à sa résidence.

L'on remarquara qu'un très grand nombre des accidents a été causé par les murs de rampe et de revêtement.

Le nombre des arrestations a été de 830, ce qui donne une augmentation de 202 sur celui de l'année précédente. Sur ces arrestations il y en avait deux pour meurtre. Il est à regretter que l'ivresse soit la principale cause de cette augmentation.

Il y a diminution dans le nombre des personnes qui ont reçu un abri temporaire,—aussi de celles qui se sont noyées. Le nombre de ces dernières a été de 23, y compris un cas de suicide, et 3 e personnes ont été sauvées d'une mort certaine dans les flots.

Le tableau synoptique du rapport des événements courants dispense maintenant de donner un état général des procédés de la force de police. Le rapport donnant le nombre des prisonniers et les causes d'arrestation démontrera de suite l'énergie et l'activité des hommes.

Il y a eu une petite diminution dans la désertion des matelots, mais il a fallu la plus grande vigilance pour les protéger contre l'influence des embaucheurs. Quatorze de ces individus ont été arrêtés, ce qui donne en faveur de la présente année une majorité de onze. Je dois mentionner de nouveau que la détermination du peursuivant pour la Couronne, M. Schiller, et du magistrat de police, M. Bréhaut, d'arrêter ce mal par tous les moyens que donne la loi, a eu pour résultat jusqu'à présent de rendre le métier dangereux à ceux qui s'y livrent. Les personnes convaincues de cette offense sont certaines d'un prompt châtiment.

Je soumets de nouveau, avec le plus grand respect, la question de l'insuffisance complète de la présente station, déjà portée à la connaissance du ministère. Le propriétaire actuel, maigré nos nombreuses demandes et autant de promesses de se part, na pas fait exécuter les réparations nécessaires et pour des raisons que vous connaissez il est tout à fait préjudiciable à la santé d'habiter la salle des gardes ou les deux cellules.

Il est difficile, à moins d'un loyer considérable, d'obtenir une bâtisse convenable, et les propriétaires naturellement ne veulent pas faire les changements nécessaires pour la convertir en station de police.

C'est un sujet que je livre à votre considération que de savoir s'il ne vaudrait pas mieux, à la fin, construire une station convenable sur le terrain du gouvernement adjacent au fleuve.

Avec le rapide développement du commerce et l'extension continue des docks, quais, etc., 'augmentation de la force de police n'est qu'une question de temps. Vu le nombre limité des hommes dont elle se compose, et chaque jour on en a la preuve, elle ne peut donner au public l'aide et la protection dont il a besoin.

Entre autres fonctions, elle est obligée d'assister aux arrivages et aux départs des bateaux à vapeur, aux enquêtes du coroner, et d'accompagner souvent des capitaines et officiers de 4—10*

navires en dehors de la cité, à Lachine et à d'autres endroits, à la recherche des matelots

fugitifs, dont un grand nombre ont été arrêtés cette année.

Dans plusieurs cas, lorsqu'ils sent arrêtés pour désertion ou ivresse durant la nuit qui précède le départ de leur navire, les matelots sont envoyés à bord à l'heure fixée par le capitaine (généralement au dernier moment), et la police reste sur le quai jusqu'à ce que le navire soit dans le courant, pour empêcher que les déserteurs reviennent au rivage.

La bonne conduite ordinaire des officiers et hommes de la police a été pour moi une source de grande satisfaction, et il n'est que juste d'ajouter que le mérite en revient surtout au bon exemple donné par le chef McLaughlin; cet officier de longue expérience s'efforce

sans cesse de compenser le petit nombre de ses hommes par l'efficacité du service.

En terminant, permettez-moi d'espérer encore cette année que vous accepterez mes remerciements pour la courtoisie que vous m'avez montrée, et la prompte attention que vous avez donnée à chaque sujet que je vous ai soumis.

CHAS. J. COURSOL,
Commissaire ac la police du Canada!

Wu[§] SMITH[§] Ecr.,

Député du ministre de la marine et des pêcheries,

Ottawa.

1	
.lstoT	107 148 98 114 74 178 10 10 18 20 20 83 13 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83
Protection.	100 11 12 11 12 11 12 11 12 11 12 11 12 11 12 11 12 11 12 11 12 12
Folie.	 : ;== : : : : : = : ¹
Alliv si	H ::::::::::::::::::::::::::::::::::::
siv-&-siv trangisd 98	<u> </u>
Charretiers condui-	
Cruanté aux animaux	
spirotde,	H H
Va. abondage. Tentative de	40128
les dúsis.	H 40 : : 44 55
Se battant sur	00440 : : : : : : : : : : : : : : : : :
Vol sur les	001 441 8
der son capitaine.	· : : : : : : : : =
Matelot ivre et es- rangiog eb farges	
cargason.	: F : : : : : : : : : : : : : : : : : :
Racolage. Matelots volant la	45-::::::::::::::::::::::::::::::::::::
noissimis permission.	462001
Matelots s'absentant	
leurs capitaines et	
mallisses stoletaM	
Matelots refusant d'obéir à bord.	H-70.62
Matelots déserteurs.	26 16 16 3 3 3 3 18 18 105
Ivresse et désordre à bord d'un bâtiment.	
Ivretse et desordre.	6 55 H
Ivresse.	212 212 30 30 212 213 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30
Charretiers obstruant les quais,	: HH : : : : HH 4
feu à une maison.	
Essaye de mettre le	
Obtention d'effets sous de faux prétextes	
Assaut et résistance à la police.	24 62 62
Assaut et Batterie.	3 mm: : : : 60 00 00 10
BJeszńtez.	07 PP
Port d'armes défen- dus.	H S
dans un char du G. T.	
Entrée avec effract.	
Entrée avec effraction	2
Elessure avec inten- tion de tuer.	
Meurtre.	HH :::: [61
	Juillet 1872 Aout Begenabre Begenabre Decembre Danvier, 1873 Franciscon Comments Danvier, 1873 Franciscon Comments Danvier, 1873 Mari
	Juiltet 1872 Acott Septembre Getobre Novembre Bécembre Janvier, 1873. Février Avril Mai
. 1	st 1
	dillicopte opter of the control of t
	hardzarfzazi

JOHN McLAUGHLIN,

MONTREAL, 28 Aout, 1873.

Constable en Chef, Police de rade, Montréal.

ANNEXE No. 22.

RAPPORT DU CHEF DE LA POLICE DE RADE A QUÉBEC, POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIREE LE 30 JUIN 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comme chef de police de rade à Québec, pour l'année fiscale expirée le 30 juin dernier. Annexé à ce rapport, se trouve un état du nombre de personnes arrêtées par la police de rade, des diverses offenses qu'elles ont commises et de leur nationalité.

Le 1er mai, la police de rade a prêté serment ; elle a été augmentée de 14 hommes, et se

compose des membres suivants:

Un chef, qui est aussi maître	du port et dont	la solde est	de	\$1,200.0	00 par année
Un sous chef					
Un timonier	******			1.9	30 " "
Cinq patrons d'embarcation				1.8	30 "
Trente-huit constables					
Un mécanicien				50.	00 par mois.
Un aide-mécanicien		• • • • • • • • • • •		40.	00 "

Un des constables est employé comme agent de police secrète dans le bureau du port.

Le yacht à vapeur, durant le jour, fait presque les deux tiers de la besogne. Les chaloupes ont chacune un équipage composé d'un patron et de six hommes; l'équipage du yacht fait alternativement le service dans une des chaloupes, entretenant ainsi une patrouille régulière sur le fleuve durant la nuit, de 5.30 p. m. à 5.30 a. m. le lendemain. Les racoleurs vont rarement dans leurs chaloupes aborder les navires, vu qu'ils ont très-peu de chance d'échapper à cause de l'étendue du havre.

La police exécute tous les mandats d'arrestation sur les deux côtés du fleuve, quand

elle est requise de le faire.

Elle va encore à la recherche du bois de construction, des bateaux, etc., perdus ou volés des navires, estacades et radeaux, et lorsqu'elle les trouve, elle les ramène généralement au

dock de la police.

Elle procure une chaloupe ou le yacht à vapeur au maître du havre, ou à son assistant, lorsqu'ils en ont besoin. Une garde a été fournie pour le transport des prisonniers du bureau de police à la prison, et de cette dernière place au bureau de police ou à la station de la police de rade,—pour les mettre à bord de leurs navires, quand ils sont prêts à prendre la mer,—épargnant ainsi à la police la responsabilité d'une fonction pénible. Maintenant deux constables accompagnent la garde escortant six ou sept prisonniers, au lieu d'un constable par chaque prisonnier. La prison est à deux milles environ de la station de police.

Nonobstant la diminution dans le nombre des navires arrivant de la mer, les arresta-

tions de matelots pour désertion et autres offenses se sont considérablement accrues.

Vingt recoleurs et leurs agents ont été arrêtés et poursuivis pour les offenses suivantes : pour avoir abordé des navires sans permission, pour avoir rôdé autour des navires, pour avoir aidé à la désertion des matelots et les avoir hébergés.

La coutume qu'avaient les racoleurs et leurs agents d'aller à bard des navires avec des

revolvers a cersé, grâce à la vigilance de la police.

Jai, etc.,

R. H. RUSSELL,

Chef de la police de rade.

WILLIAM SMITF, Eer.,

L'éputé du Ministre de la Marine et des Pîcheries, Ottawa. Etat indiquant le nombre de personnes arrêtées par la police de rade; les diverses offenses commises par ces personnes et leur nationalité.

Désertion	93
Absence du bord sans permission	149
Refus de faire le service	94
Refus d'aller sur mer	3
Négligence à s'embarquer	39
Mandats d'arrestation pour assaut	27
Assauts par les capitaines sur les hommes de l'équipage	2 5
do seconds do	. ə
do seconds do Capitaines assaillis par l'équipage	5
Seconds do Ivres et voics de fait à bord .	24
Ivres sur les quais et dans les rues	50
Vols à bord	8
Fous	2
Désertion militaire, batterie B, artillerie de la Puissance	ī
Embaucheurs ou leurs agents allant à bord sans permission	9
do rôdant autour des navires	6
do hébergeant des matelots déserteurs	3
Obstruant la circulation dans les rues	3
Protection pour la nuit	20
Embaucheurs aidant les matelots à déserter	2
. The second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second	
	546
Total,	
Total,	
	į
Total Nationalité.	
$oldsymbol{N} ationalit \emph{e}.$	159
Nationalité.	152 156
Nationalité. Angleterre	
Nationalité. Angleterre Irlande Ecosse Galles	156
Nationalité. Angleterre. Irlande. Ecosse. Galles. Norvége.	156 72
Nationalité. Angleterre. Irlan le. Ecosse. Galles. Norvége.	156 72 17 34 14
Nationalité. Angleterre. Irlan le Ecosse. Galles. Norvége. Suède. France.	156 72 17 34 14 13
Nationalité. Angleterre. Irlande Ecosse. Galles Norvége. Suède France. Daremark	156 72 17 34 14 13 9
Nationalité. Angleterre	156 72 17 34 14 13 9
Nationalité. Angleterre. Irlande. Ecosse. Galles. Norvége. Suède. France. Daremark. Malte. Allemagne.	156 72 17 34 14 13 9 2
Nationalité. Angleterre	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2
Nationalité. Angleterre	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2
Nationalité. Angleterre. Irlan le. Ecosse. Galles Norvége. Suède France. Daremark Malte Allemagne. Nouvelle-Ecosse Etats-Unis Canada	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2
Nationalité. Angleterre. Irlan le. Ecosse. Galles. Norvége. Suède France. Daremark. Malte. Allemagne Nouvelle-Ecosse. Etats-Unis. Canada Espague.	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2
Nationalité. Angleterre. Irlande Ecosse. Galles. Norvége. Suède France. Daremark. Malte. Allemagne Nouvelle-Ecosse. Etats-Unis. Canada Espague. Russie	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6
Nationalité. Angleterre. Irlande. Ecosse. Galles Norvége. Suède France. Daremark Malte. Allemagne. Nouvelle-Ecosse. Etats-Unis Canada Espagne Russie. Jersey	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6 3
Nationalité. Angleterre Irlande Ecosse Galles Norvége Suède France Daremark Malte Allemagne Nouvelle-Ecosse Etats-Unis Canada Espagne Russie Jersey Nouveau-Brunswick	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6 3
Nationalité. Angleterre. Irlande. Ecosse. Galles. Norvége. Suède. France. Daremark Malte. Allemagne. Nouvelle-Ecosse. Etats-Unis. Canada Espague Russie Jersey. Nouveau-Brunswick Terrencuve.	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6 3 1 3
Nationalité. Angleterre. Irlan le. Ecosse. Galles Norvége. Suède. France. Daremark Malte. Allemagne. Nouvelle-Ecosse. Etats-Unis Canada Espague Russie Jersey Nouveau-Brunswick Terrenouve. Ile du Man	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6 3 1
Nationalité. Angleterre. Irlande. Ecosse. Galles. Norvége. Suède. France. Daremark. Malte. Allemagne. Nouvelle. Ecosse. Etats-Unis. Canada. Espagne. Russie. Jersey. Nouveau-Brunswick. Terrencuve. Ile du Man Autriche.	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6 3 1 3
Nationalité. Angleterre. Irlande. Ecosse. Galles. Norvége. Suède. France. Daremark. Malte. Allemagne. Nouvelle-Ecosse. Etats-Uuis. Canada Espague. Russie. Jersey. Nouveau-Brunswick Terreneuve. Ile du Man Autriche. Italie	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6 3 1 3 1 3
Nationalité. Angleterre. Irlande. Ecosse. Galles. Norvége. Suède. France. Daremark. Malte. Allemagne. Nouvelle. Ecosse. Etats-Unis. Canada. Espagne. Russie. Jersey. Nouveau-Brunswick. Terrencuve. Ile du Man Autriche.	156 72 17 34 14 13 9 2 10 2 20 2 21 6 3 1 3

ANNEXE No. 23.

ETAT des dépenses du corps de la Police de rade de Montréal et Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

ohn McLaughlin, salaires comme chef depuis le 1er juin 1872, au 30 juin 1873. J. Coursol, balance de la teuille des salaires pour 1872. do feuille des sal des hommes, depuis le 1er juin 1872, au 30 juin 1873. do gages et dépenses contingentes des surnuméraires employés pour remiplacer les hommes allant à Québec pour aider contre les embaucheurs etc., en juin et juillet 1872. D. Brunet, bottes. H'rer et Cie, casques et gants. D. Anderson, pantalons et pardessus. Soon et Woodworth, serge. Cobert Hendry, insignes. I. Morgan et Cie, habillement d'été V. McKerness, chapeaux. Henderson et Cie, chapeaux. McGaury, garniture de bureau Lefebre, pendule. I. Barbeau, bâtons. Compagnie de Gaz. Lureau de poste de Montréal, frais de poste Lenaud et Gâriépy, tapisserie. Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Jawson frères, do Starke et Cie, impressions queduc de Montréal, taxe d'eau oln Kelly, bois de chauffage. C. Garault, paille. McDonald, pelle en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station latig et Weekly star, annonces. Contreal Herald, abonnement forcnto Leader, do corring Chronicle, do auig Maul, do cournal de Québec, do Lorning Chronicle, do auig News, annonces. anadian Huistrated News, abonnement a Minerve do	1,185 00 642 40 10,081 72 153 00 136 50 294 00 12 00 50 00 10 00 51 00 50 69 72 72 72 75 69 7 14 15 12 75 14 00 28 8 30 102 85	
do feuille des sal des hommes, depuis le 1er juin 1872, au 30 juin 1873. do gages et dépenses contingentes des surnunéraires employés pour remiplacer les hommes allant à Québec pour aider contre les embaucheurs etc., en juin et juillet 1872. Brunet, bottes. Piver et Cie, casques et gants. D. Anderson, pantalons et pardessus. Soon et Woodworth, serge. Lobert Hendry, insignes. I. Morgan et Cie, habillement d'été V. McKerness, chapeaux. Henderson et Cie, chapeaux. McGaury, garniture de bureau. Lefebre, pendule. I. Barbeau, bâtons lompagnie de Gaz. Lureau de poste de Montréal, frais de poste. Lenaud et Gariépy, tapisserie. Lenaud et Gariépy, tapisserie. Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Dawson frères, do Starke et Cie, impressions. queduc de Montréal, taxe d'eau. ohn Kelly, bois de chauffage. U. Garault, paille. McDonald, peille en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station latiy et Weekly Star, annonces. Iontreal Herald, abonnement forcher Journal do latiy Mail, do lournal de Québec, do lourning Chronicle, do latiy News, annonces. landian Hlustrated News, abonnement a Minerey.	10,081 72 494 95 153 00 136 50 294 00 12 00 25 75 291 00 5 00 £1 00 £1 00 £1 00 £1 00 £2 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
do gages et dépenses contingentes des surnuméraires employés pour remplacer les hommes allant à Québec pour aider contre les embancheurs ett.; en juin et juillet 1872. Brunet, bottes. Piver et Cie., casques et gants D. Anderson, pantalons et pardessus. Broon et Woodworth, serge. Cobert Hendry, insignes. I. Morgan et Cie., habillement d'été V. McKerness, chapeaux. Henderson et Cie., chapeaux. McGaury, garniture de bureau. Lefébre, pendulé. I. Barbeau bâtons. Bompagnie de Gaz. Broon et Gez. Broon de Cie., chapeaux. Parslow, papeterie. Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie. Jawson frères, do Starke et Cie., impressions. Gueduc de Montréal, taxe d'eau. John Kelly, bois de chauffage. C. Garault, paille. McDonald, pelle en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station aligy et Weckly star, annonces. Iontreal Herald, abonnement. Forento Leader, do Forrher Journal do aligy Mai, do Fournal de Québec. do Forring Chronicle, do aligy News. annonces. anadian Illustrated News, abonnement and Minezure. A Minezure.	494 95 153 00 136 50 294 00 12 00 12 00 10 00 5 00 5 00 10 50 72 72 5 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
pour remulacer les hommes allant à Québec pour aider contre les embaucheurs et 2, en juin et juillet 1872 D. Brunet, bottes. D. Anderson, pantalons et pardessus. Joon et Woodworth, serge Lobert, Hendry, insignes I. Morgan et Cie, chapeaux Henderson et Cie, chapeaux Henderson et Cie, chapeaux McGaury, garniture de bureau Lefebre, pendule I. Barbeau, bâtons Lompagnie de Gaz ureau de poste de Montréal, frais de poste Lenaud et Garlépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Awson frères, do Starke et Cie, impressions. Queduc de Montréal, tax d'eau ohn Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station aity et Weckly star, annonces Iontreal Herald, abonnement Toronto Leader, do Journal de Québec, do Journal de Québec, do Journal de Québec, Journal do Journal de Québec, Journal do Journal de Québec, Journal do Journal de Québec, Journal do Journal de Québec, Journal do Journal de Québec, Journal do Journal de Québec, Journal de Québec, Journal de Québec, Journal de Québec, Journal de Québec, Journal de Québec, Journal de Alineure J	153 00 136 50 294 00 12 00 25 75 291 00 10 00 10 50 10 50 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
cheurs eta., en juin et juillet 1872. D. Brunet, bottes. Piver et Cie., casques et gants. D. Anclerson, pantalons et pardessus. Boon et Woodworth, serge. Lobert Hendry, insignes. I. Morgan et Cie, habillement d'été V. McKerness, chapeaux. Henderson et Cie, chapeaux. Henderson et Cie, chapeaux. McGaury, garniture de bureau. I. Lefebre, pendule. I. Barbeau, bâtons. Lompagnie de Gaz. Lureau de poste de Montréal, frais de poste. Lenaud et Gariépy, tapisserie. Lenaud et Gariépy, tapisserie. Lenaud et Gariépy, tapisserie. Lenaud et Gariépy, tapisserie. Dawson frères. Dawson frères. Dawson frères. Dawson frères. C. Garault, paille. McDonald, pelle en fer. Leny, loyer de 12 mois pour station Daily et Weekly Star, annonces. Lontreal Herald, abonnement. Foronto Leader, do Lorraing Chronicle, do Lorraing Chronicle, do Lorraing Chronicle, do Latiy Meus. Latiture do Latiy Meus. Latiture do Lorraing Chronicle, do Lorraing Chronicle, do Latiy Meus. Latiture do Lorraing Chronicle, do Latiture do L	153 00 136 50 294 00 12 00 25 75 291 00 10 00 10 50 10 50 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
D. Brunet, bottes. 1. Viver et Cie., casques et gants. D. Anderson, pantalons et pardessus boon et Woodworth, serge tobert Hendry, insignes I. Morgan et Cie, habillement d'été V. McKerness, chapeaux Henderson et Cie., chapeaux D. McGaury, garniture de bureau Lefebre, pendule I. Barbeau, bâtons bompagnie de Gaz urreau de poste de Montréal, frais de poste enaud et Gârlépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc Parslow, papeterie lawson frères, do Starke et Cie., impressions queduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station aily et Weckly star, annonces fontreal Herald, abonnement forento Leader, do forthern Journal do aily Mal, do ournal de Québec, do forning Chronicle, daily News, annonces anadian Illustrated News, abonnement a Minerry do	153 00 136 50 294 00 12 00 25 75 291 00 10 00 10 50 10 50 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
I'Her et Cie, casques et gants. D. Anderson, pantalons et pardessus. loon et Woodworth, serge cobert Hendry, insignes I. Morgan et Cie, habillement d'été V. McKerness, chapeaux Henderson et Cie, chapeaux Hende	136 50 294 00 12 00 25 75 291 00 10 00 5 00 21 00 10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
D. Anderson, pantalons et pardessus. Joon et Woodworth, serge Lobert Hendry, insignes I. Morgan et Cie, habillement d'été V. McKerness, chapeaux Henderson et Cie, chapeaux McGaury, garniture de bureau I. Lefebre, pendule I. Barbeau, bâtons Jompagnie de Graz Jureau de poste de Montréal, frais de poste Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Dawson frères Dawson frères Dawson frères Dawson frères Dawson frères Dayson de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage. U. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station Daily et Weekly Star, annonces. Iontreal Herald, abonnement Forento Leader, do Journal de Québec, do Lorrning Chronicle, do ally Mail, do Journal de Québec, do Lorrning Chronicle, do La Minery do	294 00 12 00 25 75 291 00 5 00 £1 00 8 00 10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
toon et Woodworth, serge tobert Hendry, insignes I. Morgan et Cie., habillement d'été V. McKerness, chapeaux Henderson et Cie., chapeaux Henderson et Cie., chapeaux I. Lefebre, pendule I. Barbeau, bâtons Iompagnie de Gaz ureau de poste de Montréal, frais de poste Lenaud et Gariépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Parslow, papeterie Parslow, papeterie Ostarke et Cie., impressions Oqueduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station aily et Weekly star, annonces Iontreal Herald, abonnement Coronto Leader, Oorthern Journal do aily Mede, Oorthern Journal do ournal de Québec, do Ionring Chronicle, Index of the Coronte of the Coronte of Adverse Indiger of the Coronte of October of Octob	12 00 25 75 291 00 10 00 10 00 10 50 10 50 7 7 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
Lobert Hendry, insignes I. Morgan et Cie, habillement d'été V. McKerness, chapeaux Henderson et Cie, chapeaux Henderson et Cie, chapeaux I. Lefebre, pendule I. Lefebre, pendule I. Barbeau, bâtons ompagnie de Gaz ureau de poste de Montréal, frais de poste lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud et Gariépy, tapisserie Lenaud ob Lenaus d'eau On Kelly, bois de chauffage L. Garault, paille McDonald, pelle en fer Leury, loyer de 12 mois pour station uaig ut Weekly star, annonces Iontreal Henald, abonnement Forento Leader, do forthern Journal do auig Mail, do ournal de Québec, do Ionring Chronicle, auig Views, annonces anadian Illustrated News, abonnement a Minerue A Minerue	25 75 291 00 10 00 5 00 21 00 10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
i. Morgan et Cie, habillement d'été V McKerness, chapeaux Henderson et Cie, chapeaux Lefebre, pendule I. Lefebre, pendule I. Barbeau, bâtons compagnie de Gez ureau de poste de Montréal, frais de poste cenaud et Gariépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Dawson frères, do Starke et Cie, impressions queduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage. U. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station baily et Weekly Mar, annonces. Iontreal Herald, abonnement forcher Journal do laily Mail, do cournal de Québec, do lorning Chronicle, do lorning Chronicle, do lorning Chronicle, do lournal Minery do lournal do lournal Minery do lournal do lournal Minery do lournal Minery do lournal Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de Minery do lournal de lucre de lournal de lournal de lournal de lournal de lournal de lournal de lournal de lournal de lournal de lournal de lourn	291 00 10 00 5 00 21 00 8 00 10 50 72 72 75 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
V. McKerness, chapeaux. Henderson et Cie., chapeaux. McGaury, garniture de bureau Lefebre, pendule Barbeau, bâtons Ompagnie de Gaz. ureau de poste de Montréal, frais de poste Lenaud et Gariépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Aswson frères, do Starke et Cie., impressions queduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station aily et Weckly star, annonces Iontreal Herald, abonnement Foronto Leader, do ownald de Québec, do forning Chronicle, do aily Neus, annonces anadian Illustrated News, abonnement and Minerry do	10 00 5 00 21 00 10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
Henderson et Cie, chapeaux McGaury, garniture de bureau Lefebre, pendule Barbeau, bâtons lompagnie de Gaz ureau de poste de Montréal, frais de poste enaud et Gariépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie awson frères, do Starke et Cie, impressions queduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station vaily et Weekly Star, annonces Iontreal Herald, abonnement orornto Leader, do ournal de Québec, do lournal de Québec, do lournal de Québec, do lourning Chronicle, do aliy News, annonces anadian Illustrated News, abonnement a Minerry do	5 00 21 00 8 00 10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
McGaury, garniture de bureau I. Lefebre, pendule I. Barbeau, bâtons ompagnie de Gaz. ureau de poste de Montréal, frais de poste lenaud et Gariépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Oawson frères Ostarke et Cie, impressions queduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage. C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station laily et Weekly star, annonces. Iontreal Herald, abonnement oronto Leader, do forthern Journal do laily Mail, do ournal de Québec, do lorning Chronicle, do lorning Chronicle, do laily News, annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Mineryer do	21 00 8 00 10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
I. Lefebre, pendule. I. Barbeau, bâtons. I. Barbeau, bâtons. I. Barbeau bâtons. I. Barbeau de Gaz. Iureau de poste de Montréal, frais de poste. Inau de Garlépy, tapisserie I. Ramsay et fils, peinture etc. I. Parslow, papeterie I. Ramsay et fils, peinture etc. I. Parslow, papeterie I. Ramsay et fils, peinture etc. I. Parslow, papeterie I. Barslow, papeterie I. Sarke et Cie., impressions I. Queduc de Montréal, taxe d'eau I. On Kelly, bois de chauffage I. C. Garault, paille I. McDonald, pelle en fer I. Bury, loyer de 12 mois pour station I aily et Weckly star, annonces I lontreal Herald, abonnement I coronto Leader, I do I corthern Journal do I aily Mail, I do I corning Chronicle, I do I corning Chronicle, I do I control deves annonces I anadian Illustrated News, abonnement I a Minerure I do	8 00 10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
I, Barbeáu, bâtons ompagnie de Gaz. Jureau de poste de Montréal, frais de poste. Lenaud et Gariépy, tapisserie L. Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie Jawson frères, do Starke et Cie., impressions .queduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage. C. Garault, paille. McDonald, pelle en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station Judy et Weckly Star, annonces. Iontreal Herald, abonnement forcther Journal do axily Mail, do ournal de Québec, do Ionring Chronicle, do axily News, annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minerye.	10 50 72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	. **
lompagnie de Gaz. lureau de poste de Montréal, frais de poste lenaud et Garlépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie lawson frères, do Starke et Cie., impressions queduc de Montréal, taxe d'eau oln Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station laily et Weckly star, annonces fontreal Herald, abonnement l'orento Leader, do owrnal de Québec, do forrhing Chronicle, do ally Mess, annonces anadian Illustrated News, abonnement and Minerye	72 72 55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
ureau de poste de Montréal, frais de poste enaud et Gariépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc Parslow, papeterie awson frères, do Starke et Cie, impressions queduc de Montréal, taxe d'eau ohn Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station auly et Weekly star, annonees fontreal Herald, abonnement oronto Leader, do ourland de Québec, do louring Chronicle, do auly News, annonees anadian Illustrated News, abonnement a Minerey	55 69 7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
enaud et Gariépy, tapisserie Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie awson frères, do Starke et Cie., impressions queduc de Montréal, taxe d'eau onn Kelly, bois de chauffage C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station aidy et Weekly Star, annonces. Iontreal Herald, abonnement forether Journal do asily Mail, do ournal de Québec, do lorning Chronicle, do asily News, annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minerye	7 13 8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
Ramsay et fils, peinture etc. Parslow, papeterie lawson frères, do Starke et Cie, impressions queduc de Montréal, taxe d'eau onn Kelly, bois de chauffage. C. Grarault, paille McDonald, pelle en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station ually et Weckly star, annonces fontreal Herald, abonnement forento Leader, do forthern Journal do vally Mall, do ournal de Québec, do lorning Chronicle, do acily News, annonces anadian Illustrated News, abonnement a Minerye	8 35 14 15 12 75 14 00 28 30	
Parslow, papeterie Dawson frères, do Starke et Cie, impressions. queduc de Montréal, taxe d'eau. ohn Kelly, bois de chauffage. C. Garault, paille. McDonald, pelle en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station adily et Weekly star, annonces. Iontreal Herald, abonnement. oronto Leader, do orothern Journal do daily Mail, do ournal de Québec, do lorning Chronicle, do adily News. annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minerye	14 15 12 75 14 00 28 30	
hawson frères, do Starke et Cie., impressions queduc de Montréal, taxe d'eau onn Kelly, bois de chauffage. C. Grarault, paille. McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station haily et Weekly Star, annonces. lontreal Herald, abonnement forcther Journal do haily Mail, do ournal de Québec, do lorning Chronicle, do haily News, annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minerey.	12 75 14 00 28 30	
Starke et Cie., impressions queduc de Montréal, taxe d'eau onn Kelly, bois de chauffage	14 00 28 30	
queduc de Montréal, taxe d'eau. ohn Kelly, bois de chauffage. C. Garault, paille. McDonald, pelle en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station adjy et Weckly Star, annonces. fontreal Herald, abonnement. oronto Leader, do orother Journal do adjy Mail, do ournal de Québec, do forning Chronicle, do adiy News, annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minerye	28 30	
ohn Kelly, bois de chauffage. C. Garault, paille. McDonald, pelle en fer. Bury, loyer de 12 mois pour station leady et Weekly star, annonces. Iontreal Herald, abonnement. Forcher Journal do leady do leady Mail, do ournal de Québec, do leany Mail, do ournal de Québec, do leany Mens, annonces, anadian Illustrated News, abonnement an Minerre do leany Mens, abonnement an Minerre do leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and Minerre do leany Mens, abonnement and Minerre de leany Mens, abonnement and Minerre de leany Mens, abonnement and Minerre de leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and leany Mens, abonnement and Mens, a		
C. Garault, paille McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station aily et Weekly star, annonces fontreal Henald, abonnement oronto Leader, do orthern Journal do aily Mail, do ournal de Québec, do forning Chronicle, do aily Neus, annonces anadian Illustrated News, abonnement a Minery		
McDonald, pelle en fer Bury, loyer de 12 mois pour station aily et Weekly star, annonces Iontreal Herald, abonnement oronto Leader, do orthern Journal do aily Mail, do ournal de Québec, do Iorning Chronicle, do aily News annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minery	5 76	
Bury, loyer de 12 mois pour station that the two states are stated by the states and the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the states are stated by the state	2 00	1
aily et Weekly Star, annonces. Iontreal Heraid, abonnement. orcnto Leader, do orthern Journal do aily Mail, do onurnal de Québec, do forning Chronicle, do aily News, annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minerye	300 00	
Iontreal Herald, abonnement. Oronto Leader, do orthern Journal do outly Mail, do ournal de Québec, do forning Chronicle, do aily News annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minery	9 00	
oronto Leader, do forthern Journal do faily Mail, do fournal de Québec, do forning Chronicle, do faily News, annonces, forning Ulistrated News, abonnement for Minery do	20 00	1
paily Mail, do ournal de Québec, do forning Chronicle, do paily News, annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minery	7 50	
ournal de Quèbec. do lorning Chronicle, do auly Neus. annonces. anadian Illustrated News, abonnement a Minere.	2 00	
anadian Illustrated News, abonnement	11 00	į .
anadian Illustrated News, abonnement	9 00	
anadian Illustrated News, abonnement	6 00	
a Minerce do	9 08	
a Minerve do	8.00	1
w 45 W W	12 22	
7. D. B. James, charbon	55 87	
arrington et Cie	14 55	
ompagnie de télégraphe de Montréal, télégrammes	22 57	
ompagnie de télégraphe de la Puissance, télégrammes	7 90	
Gardry, charriage Nourie, siage de bois.	5 00	
Nourie, stage de bois.	3 00	
ourrier des Etats-Unis, abonnement	9 50	
	10 00	
fontreal Herald do	6 00 4 00	
	4 00 6 75	
e National do ohn Lovell, almanach des adresses	4 00	
ohn McLaughlin, repas aux destitués et autres petites dépenses de la	4 00	
station	156 41	
DUMUACAARRA, * > *********************************	T90 4T	
		\$14.453 87

WM. SMITH,

Député du ministre de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET LES PACHERIES, OTTAWA, Septembre 1873. ETAT de la dépense du corps de la police de rade de Montréal et Québec, pour l'année fiscale expirée le 30 Juin, 1873—Suite.

QUEBEC.	\$ ct	s. \$	cts
R. H. Russell, salaire d'un an comme chef de Police et maitre de port. A. Parker do do commis à la do J. U. Gregory, feuille des salaires des honmes. J. Cunningham, provisions, etc. P. Couette, chaussures L. Gagné, réparations J. Peters, bois de service Hamel et Frères, vêtement L. Guerard, réparations aux bancs W. C. Adams, charbons Carrier, Lane et Cue, poële J. M. Tardivel, peinturage N. Talbert, barres de grille Fullerton et Alexander, réparations au steamer Watson et Jarvis, toile Crawford et Son, charbon L. Arel, suif G. T. Phillips, réparations au steamer G. Bissett, réparations au steamer F. O. Vallerand, approvisionnements. C. Vien, touage Dinning et Webster, rebut de coton J. Giblin, charbon J. Lane, bois de service J. Marmen, bois de chauffage, etc. J. J. Foote, annonces dans le Chronicle J. Lovell, almanach des adresses J. O. Dowd, services J. Bell hivernage du yacht de la police J. U. Gregory, gratifications aux hommes pour le mois de mai. S. J. Shaw, bourrelet pour engin Glover, Fry et Cie., vêtement Middleton et Dawson, papeterie Tweedell et Campbell, réparations Richardson et Dawson, papeterie Tweedell et Campbell, réparations Richardson et Dawson, cuir Audet et Robitaille, corde, etc J. Berrigaga, charriage de neige R. H. Russell, petits déboursés	1,200 00 800 00 13,169 4 15 00 107 92 0 808 4 0 175 0 34 5 5 238 6 7 80 0 178 5 80 0 178 5 18 7 80 0 178 5 18 7 11 2 12 0 62 1 12 0 62 1 15 1 16 1 17 1 18 1 19 5 10 1 19 5 10 1 19 5 10 1 19 5 10 1 19 5 10 1 19 5 10 1 10 1 10 1 10 1 10 1 10 1 10 1 10	00000000000000000000000000000000000000	
3		18,200	00

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, OTTAWA, Septembre, 1873. ETAT des recettes de la police de rade de Montreal et Québec, pour l'année fiscale expirée le 30 Juin, 1873.

3		MONTREAL.	\$ cts.	\$ cts.
Recettes du trime do do	stre expiré do do	le 30 Septembre, 1872	3,138 42 1 584 12 1,353 00	6,075 54
		QUEBEC.		
Recettes du trime do do	stre expiré l do do	e 30 Septembre, 1872 31 Décembre, 1872 30 Juin, 1873.	9,173 39 3,298 67 8,070 90	20,542 96
			٠,	26,618 50

WM. SMITH,
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES, OTTAWA, Septembre, 1873.

ANNEXE No. 24.

Total des recettes et dépenses portées au compte des améliorations des ports, pour les ports ci-après mentionnés, auxquels des droits de tonnage ont été imposés par proclamation, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	No. de nav.	No. des Ton.	Total.	Total.	
Québec .			\$ cts.	\$ ets.	
House Harbor	22 41 11	782 1,414 584	78 20 141 40 58 40		
	74	2,780	278 00	278 00	
Nouveau-Brunswick.					
Bathurst	52 99	8.198 18,789	819 80 1,878 90		
	151	26,987	2,698 70	2,698 70	
				2,976 70	

Depenses portées au compte des améliorations des ports, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

•	\$	cts.	\$	ets.
Richibucto	3,125 4,783	70 63		
James Neilson, subvention à un remorqueur sur la rivière Miramichi			7,909 2,000	33 00
			9,909	33

ANNEXE No. 25.

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DE MONTRÉAL, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

OBSERVATOIRE DE MONTRÉAL, 1er septembre 1873.

A l'Honorable PETER MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

Monsieur,-J'ai I honneur de soumettre, pour votre information, un compte-ren lu des

opérations de cet observatoire, pendant l'année expirée le 30 juin 1873.

Le précédent rapport que j'ai eu l'honneur de vous transmettre et qui a été inséré comme annexe No. 17, page 186, dans votre rapport annuel, s'étendait jusqu'au 30 juin 1872. Le tableau des observations que je vous envoie maintenant comprend les deux rapports semestriels jusqu'à cette date.

Le tableau renferme les observations, dans une forme condensée, de la pression atmosphérique; les variations de la température, montrant les changements qui s'opèrent dans le

climat ici ; la direction et la rapidité du vent, et la quantité de nuages.

A la demande de l'honorable maître général des postes. l'heure est donnée tous les jours (le dimanche excepté) à Ottawa, pour l'usage des bureaux du gouvernement, comme à l'ordinaire.

Le montage et le règlement des chronomètres de navire sont encore aujourd'hui une partie importante des travaux de l'observatoire, car jusqu'ici on lui en a envoyé dix-neuf.

Les observations ordinaires tri-quotidiannes sur la pression atmosphérique, la température, l'humidité, le vent, la pluie, la neige, l'ozone, les aurores boréales, et autres phénomènes météorologiques ont été ponctuellement faites et enregistrées. Copie de ces observations est régulièrement transmise à l'observatoire central de Toronto, qui est encore sous le contrôle de l'habile professeur Kingston.

L'observatoire possède maintenant un assortiment complet d'instruments, obtenus au bu-

reau météorologique de Londres, et vérifiés à l'observatoire de Kew.

Le sémaphore est érigé à un endroit visible pour les navires dans le port et à l'entrée du canal de Lachine. Le soin d'élever ou de baisser le sémaphore est confié aux opérateurs du télégraphe d'alarme, et ce dernier est relié par un fil magnétique à cct observatoire, de sorte qu'aucun temps n'est perdu à la réception de l'avertissement envoyé de l'observatoire central de Toronto.

La Maison du Thermomètre, pour l'observation de la température, paraît construite de

manière à répondre aux fins pour lesquelles elle a été élevée.

Cet observatoire est maintenant relié à différentes stations en Canada, et, par l'observatoire central de Toronto, au Signal Office de Washington. Des signaux sont envoyés trois fois par jour au professeur Kingston: à 7.49 a.m.; 4.49 p.m. et 11.14 p.m., et il a entrepris de donner des rapports des différentes stations du Canada, lesquels sont publiés chaque jour dans le Montreal Gazette pour l'information du public. Ces rapports sont tous envoyés par la compagnie de télégraphe de Montréal.

J'ai confiance que le travail qui s'opère ici, quoiqu'il puisse paraître peu étendu, n'est pas le moins utile et qu'il contribue à l'avancement de la science météorologique, laquelle

forme une part si importante dans le progrès du commerce et de l'agriculture.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de témoigner à mon estimable ami, le professeur Kingston, ma gratitude pour le concours empressé qu'il m'a toujours donné.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

CHARLES SMALLWOOD, M.D., L.L.D., D.C.L.

	Вапомк 32°	duètre corrige 32° Fahrrnheit	nonètre corrigé 32° Fahrenheit.	ET A	. 1			TE	MPÉRAT	Тъмгеватове, Fahreneet	HRENH	BIT.				VENT		PLUIE en pouces.		NEIGE en pouces.	NUAGES.
1872-73.—Mois.	.elle.				nsuelle.	oyen.		mes.	Maxim.	. Minim	im um.	Jourl	r sn[d e]	Jour le plus Jour le plus	e plus	-":	!	smo	.sano		10mes.
	Moyenne mer	.mumixsK	.anminiM	m esnerèllid des extrê	Моуеппетпе	m munixeN	om muminiM	m əsinətəlli Bitxə aəb	Degré, Date,	Degré,	.ete.	Date.	Tempéra- ture moy.	Date.	Tempera-	Direction do	Moyenne en par heure.	Nombre de j	Nombre de	.tantanoM	Etendue en
Juillet Août Peptembre Novembre Novembre Josembre Janvier Ffevrier Mars Avril	29 - 914 2 29 - 914 2 29 - 914 2 29 - 914 2 29 - 914 2 29 - 914 2 29 - 914 2 29 - 914 2 29 - 910 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	30 217 321 294 621 360 566 506 507 527 889	29 650 548 548 530 380 175 528 562 563 588 593 593 593 593 593 593 593 593 593 593	0 нананаоно	567 71 97 773 72 65 704 62 61 231 47 48 1185 54 14 48 1185 54 14 80 264 14 80 264 14 80 264 14 80 990 42 08 091 57 18 996 67 01	30.50 30.50 33.64 33.64 33.64 30.02 30.02 30.02 30.02 30.03 30.03 30.03 30.03 30.03 30.03	200.000 200.000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.00000 200.00000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.00000 200.00000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.00000 200.00000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.00000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 2	8 8 8 5 93 8 1 8 8 5 93 8 1 8 8 5 93 8 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1	3.8 164 3.6 254 3.6 254 3.6 254 1.1 164 1.1 164 1.2 304 5.3 144 5.3 144 6.7 274 6.2 274	h. 55. h. 55. h. 111. h. 28. h. 28.	655.328 55.328 55.031 11.121 11.121 11.7825 11.7825 11.03 2 24.324 4.324	16 7 6 6 16 14 27	882.7. 772.0 64.6 64.6 64.0 770.3 64.0 770.3	28.23.33.33.33.33.33.33.33.33.33.33.33.33.	• 665 •	0000000000000	1 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	14 3.430 16 3.320 20 6.430 17 6.154 2 Inpp 5 1.068 5 1.068 5 1.786 14 3.017 17 1.421 13 3.022	430 430 430 154 2 912 10 ppp 20 092 9 7785 15 421 3	1063 41063 41063 41063 41060 1661 33.49 Inpp	0.20 0.33 0.55 0.03 0.03 0.03 0.03 0.03 0.0

ANNEXE No. 25.

OFSERVATOIRE DE QUÉBEC, 20 août 1873,

Monsteur, —En vous remettant mon rapport de l'observatoire de Québec pour l'année expirée le 30 juin 1873, j'ai à vous déclarer que "l'heure" a été donnée aux navires comme les années précédentes, et je suis heureux de dire que plusieurs capitaines de la flotte nombreuse de bâtiments visitant notre port m'ont exprimé qu'il était important et commode pour eux d'avoir "l'heure de Greenwich "donnée au moyen d'un "sémaphore."

La vieille bâtisse ayant été démolie pour en construire une nouvelle, j'ai dû démonter "l'équatorial" et discontinuer mon ouvrage de "photographie des phénomènes célestes," art dans lequel j'ai si bien réussi que l'on a reconnu que mes épreuves du soleil étaient d'une

très-grande beauté.

Je crois que M. Rutherford, de New-York, occupe aujourd'hui la première place dans cet art, mais lorsque la nouvelle maison sera terminée et que je pourrai remonter mon équatorial, j'espère, vu le climat splendide dont nous jouissons pour la photographic, reléguer M. Rutherford au second rang.

Cet observatoire, au sujet des phénomènes météorologiques, est en correspondance avec celui de Toronto, tenu par le professeur Kingston, et le résultat des observations est envoyé

trois fois par jour.

On a placé, sur l'Université Laval, un mât au haut duquel sera hissé un "sémaphore" quand on recevra avis de Toronto qu'un orage passera probablement ici, et quoique les pronostics du temps soient, jus ju'à un certain degré, incertains à présent, lorsque l'expérience sera plus grande, le "signal d'alarme" servira à sauver beaucoup de biens et d'existences.

J'espère que la bâtisse sera prête de bonne heure au printemps, de sorte que l'on pourra prendre toutes les observations au même endroit, et que l'on s'occupera avec succès de l'astronomie, de la météorologie et de la photographie des phénomènes célestes. J'envoie ci-

inclue une liste des dépenses de l'année.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

> E. D. ASHE, Directeur.

A Wm. Smith, écuyer, Député du ministère de la marine et des pêcheries. ÉTAT de la dépense pour le compte de l'Observatoire de Québec, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873 :

E. D. Ashe, salaire d'une année comme directeur	\$1,402,64
J. Heatley assistant	600.00
J. Heatley, ,, assistant E. D. Ashe, gages des ouvriers	106.50
,, timbres poste	40.85
	50.00
J. J. Foote, annonces	•
Middleton et Dawson, papeterie	27.57
J. Robitaille, bois	36.25
C. Pevenely, huile, etc	18.30
E. Pope, travail sur la ligne télégraphique	7.50
S. J. Shaw, loyer de maison	83.00
,, serrures, clous, etc	9.80
J. L. Jones, collodien	2.80
P. Poulin et fils, lentilles	1.75
R. McLeod, instruments de chimie	2.45
Woodly et Cie, tuyau en fer, etc	7.59
J. McKenzie, maçonnerie	3.00
	2,400.00

WM. SMITH, Député du ministère de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES, UTTAWA, septembre 1873.

ANNEXE No. 27.

TROISIEME RAPPORT DU BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE DE LA PUISSANCE DU CANADA, PAR G. KINGSTON, A. M., SURINTENDANT,

Présenté en novembre 1873.

A l'Honorable ministre de la marine et des pêcheries.

Monsieur,— Avant de parler du progrès du système météorologique du Canada durant l'année dernière, je ferai quelques observations sur les objets généraux d'un tel système et sur la nature ce l'organisation nécessaire pour atteindre ces objets.

OBJETS D'UN SYSTÈME MÉTÉOROLOGIQUE.

1. La collection de statistiques météorologiques et leur arrangement sous une forme

convenable pour être appliquées à la discussion de diverses questions de physique.

2. La combinaison des matériaux collectionnés de places nombreuses, par série d'années, de façon à faire voir le caractère climatérique de chaque district et localité, et les lois générales de la distribution géographique.

3. Le pronostic du temps.

AGENCES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE CES OBJETS.

1. Un bureau météorologique central avec un observatoire normal y attaché.

2. Un grand nombre de stations ordinaires d'où les rapports sont envoyés par la malle au

bureau central pour être compilés.

3. Quelques stations bien équipées, auxquelles seraient donné le nom de principales stations d'où les observations pourraient être suffisamment fréquentes, continues et prolongées pour fournir les matériaux pour la compilation des constantes nécessaires à la préparation du résumé des observations faites dans les stations ordinaires des différents districts.

Les agences 2 et 3 sont nécessaires pour la collection et la discussion des statistiques météorologiques. Dans le but de faire et publier les pronostics du temps, les deux agences sui-

vantes sont nécessaires.

4. Plusieurs stations télégraphiques_d'observation et de transmission, d'où les rapports

sont communiqués par le télégraphe au bureau central.

5. Un plus grand nombre de stations télégraphiques de réception et de publication, d'où les faits ou opinion fondés sur les faits transmis par le télégraphe au bureau central sont communiqués aux habitants du voisinage par des avis écrits ou des signaux.

FONCTIONS ET MODE DE SOUTIEN DES AGENCES CI-DESSUS MENTIONNÉES.

BUREAU CENTRAL DE METEOROLOGIE.

Les fonctions de ce bureau sont les suivantes :

- 1. Choisir toutes les stations et observations qui reçoivent de l'aide pécuniaire du gouvernement du Canada.
- 2. Exercer par visites et correspondances un contrôle général sur toutes les stations météorologiques qui reçoivent des subventions, ainsi que sur les observateurs particuliers qui peuvent se mettre volontairement en rapport avec lui.

3. Régler les méthodes et le temps d'observation; fournir aux stations des formules pour l'enregistrement des notes à prendre, et aider aux observateurs dans le choix de leurs instruments.

4. Recevoir et compiler les rapports météorologiques et les publier, ou du moins publier

de temps en temps les déductions que l'on peut en tirer.

5. Recevoir les rapports télégraphiques de la température des stations télégraphiques d'observation et envoyer par télégraphe à des points éloignés l'ensemble des faits ainsi recueil lis ou des opinions fondées sur ces faits.

/ Maintien du bureau central.

Le bureau central devrait être maintenu complétement par le Trésor fédéral.

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ORDINAIRES.

Ce terme s'applique aux stations où les observateurs ne reçoivent ni salaire ni subvention du gouvernement de la Puissance. Le bureau météorologique est à leur égard ce que le secrétaire d'une société météorologique est à l'égard des membres de cette société ; mais avec cette différence que les membres d'une société météorologique payent une entrée et une souscription annuelle pour le salaire du secrétaire et les autres dépenses de la société, tandis que

les observateurs individuels, en Canada, sont exempts de telles dépenses.

On doit attacher une grande importance aux services des observateurs particuliers, lesquels services l'emportent souvent en somme sur ceux des employés salariés; en effet, sans eux, il ne serait pas possible de rassembler tous les éléments de la statistique météorologique. C'est parmi eux, lorsque la chose est praticable, que l'on devrait choisir les observateurs pour les positions salariées; mais, comme il serait aussi impossible pour l'État de rétribuer les météorologistes particuliers que les amateurs des autres branches de la science naturelle, il est à espérer que, pour le maintien des stations météorologiques ordinairés, un nombre suffisant d'observateurs non-rémunérés se trouvera en Canada, comme la chose a lieu dans d'autres pays. *

Les stations météorologiques ordinaires peuvent être rangées par sous-classes, suivant

l'étendue de leurs opérations :

(a) Stations où les observations de tous les éléments ordinaires se font au moins trois fois

par jour.

(b) Stations où l'on enregistre la température, la direction et la vitesse du vent, les quantités de pluie et de neige tombées, l'état général de l'atmosphère avec note des différents phénomènes; les observations étant faites deux ou trois fois par jour.

(c) Stations où l'on enregistre les quantités de pluie et de neige tombées, et où l'on tient

note des différents phénomènes.

(d) Stations où l'on tient note des phénomènes que l'on peut observer sans l'aide d'aueun instrument, et où l'on enregistre les événements qui se rapportent au progrès des saisons.

(e) Stations où l'on ne tient aucun registre régulier, mais où des observations avec le baromètre et autres instruments sont faites dans des occasions spéciales telles que durant les tempêtes ou tout autre phénomène extraordinaire.

STATIONS PRINCIPALES.

La première fonction de ce que j'ai appelé les stations principales, est de fournir des observations qui servent à compulser les corrections pour la variation diurne et la non-périodique. Ces corrections sont requises afin que par leurs moyens les observations comparativement peu nombreuses, faites pendant quelques années aux stations ordinaires, puissent être rendues comparables avec celles tenues fréquemment et pendant de longues séries d'années.

Pour atteindre cet objet principal, les dispositions suivantes sont nécessaires :

1. Les éléments météorologiques peuvent être enregistrés par un procédé automatique continu, ou bien les observations doivent se faire jour et nuit, à des intervalles réguliers, ne dépassant pas trois heures.

^{*}Par travail non-rémunéré, il faut entendre le travail non-rémunéré par le gouvernement central. Les stations météorologiques ordinaires pourraient fort bien recevoir de l'aide des gouvernements provinciaux ainsi que de la province d'Ontario, des Chambres de commerce, des Sociétés d'agriculture et des particuliers.

4—11

2. Les observations doivent être continuées pendant une longue série d'années, quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'elles soient prises tout le temps avec une égale fréquence. Il pourrait être suffisant de prendre des observations à courts intervalles, pendant cinq ans, et de suivre ensuite un système moins onéreux; et on reprendrait le mode des courts intervalles quelques années plus tard.

(3.) Il devrait y avoir trois stations principales ou plus dans chaque province; et dans les provinces les plus éloignées, comme le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Manitoba et la Colombie-Britannique, il est nécessaire que l'un des surintendants soit, en quelque sorte, un agent du bureau central, pour aider à la distribution des instruments, des renseigne-

ments, etc

Les devoirs essentiels du surintendant d'une station principale n'occuperont qu'une partie de son temps; mais par suite de leur distribution à différentes heures du jour et de la nuit et au cas où il aurait à s'absenter; il devrait avoir les services partiels d'un ou de deux assistants.

Afin d'assurer la régularité et la continuité qui sont essentielles aux observations, il serait nécessaire d'attacher un salaire aux charges de surintendant et d'assistants aux stations principales; mais con me ces officiers devront avoir d'antres sources de revenu, ce salaire peut être assez modique.

Entretien des stations principales,

Quand on voudra établir une station principale dans une région où l'on ne pourra trouver parmi les habitants un observateur apte à en prendre la surveillance, et où par conséquent il sera nécessaire d'envoyer et entretenir un observateur, la station sera entièrement supportée par subvention fédérale; mais si dans cette localité, il se trouve un bon observateur particulier, ou une personne instruite qui désire le devenir et qui possède d'autres moyens de subsistance, ou une institution soutenue par des fonds fédéraux, provinciaux ou académiques, et dont les autorités manifestent un intérêt su lisant pour l'entreprise, on pourra s'assurer ses services au moyen d'une modique subvention. La subvention ainsi accordée, dépendra partie de la somme de travail qui y sera accomplie, et partie des facilités que le surintendant pourra avoir de se procurer de l'aide; et dans chaque cas, on pourra faire des arrangements, sans égard à ce qui pourra être opportun dans les autres stations où les circonstances sont différentes.

Si la surveillance est donnée à une institution, la subvention ne devra pas être accordée comme un octroi fait à cette institution, comme telle, pour être dépensée suivant que les autorités le jugeront à propos, ni comme un précédent en faveur des autres institutions du même genre, mais simplement comme somme à elle confiée pour être employée à l'accomplissement des devoirs ci-dessus décrits.

STATIONS TÉLÉGRAPHIQUES D'OBSERVATION ET DE TRANSMISSION.

Le devoir du surintendant d'une station télégraphique d'observation et de transmission est de télégraphier au bureau central certains faits météorologiques, à des heures régulières fixées d'avance, et à des heures extra quand c'est nécessaire. Manquer ou retarder d'envoyer les dépêches dérangerait sérieusement tout le système; il est en conséquence nécessaire pour être sûr de la régularité et de la ponctualité, de donner un salaire au surintendant, et par une précaution peu coûteuse, en cas de son absence inévitable, une légère allocation pourrait être faite à une ou deux personnes, pour qu'elles se missent au fait des observations à faire; un petit fonds étant attaché à chaque station pour couvrir les frais de leur rémunération lorsque leurs services seront requis. Outre celles-ci, il y a les stations télégraphiques de réserve; à ces stations les observations sont faites à la même heure que pour les autres, mais elles sont ordinairement transmises chaque jour par la malle au lieu du télégraphe.

Entretien.

Toutes les dépenses des stations de transmission, de même que celles du télégraphiement

des rapports au bureau central, doivent être supportées par l'État.

On aiderait beaucoup au fonctionnement de la télégraphie atmosphérique, si les observations aux heures télégraphiques ordinaires (7 h. 20 a. m., 4 h. 25 p. m., 10 h. 50 p., m. heure de Toronto), et quelques fois aussi à des heures intermédiaires, étaient faites dans des occasions particulières, aux stations principales et ordinaires, et transmises à Toronto par le télégraphe ou la malle. Les occasions pour prendre de telles observations seraient indiquées à l'observateur, soit par télégraphe de Toronto, soit par la présence d'un vent violent, un baromètre très élevé ou très-bas, ou toute autre condition atmosphérique exceptionnelle. Des contributions de ce genre pourraient être facilement fournies par les personnes auxquelles il est impossible de tenir un registre météorologique suivi. Cependant, il doit être clairement compris que de telles informations ne devraient jamais être envoyées par télégraphe à moins d'un arrangement spécial avec le bureau de Toronto sur les faits à transmettre, et la manière de les exprimer dans le télégramme.

STATIONS TÉLÉGRAPHIQUES DE RÉCEPTION ET DE PUBLICATION, OU STATIONS DE SÉMAPHORE.

Quoiqu'il puisse arriver fréquemment que des observations météorologiques soient faites à des places qui reçoivent du bureau central les avis télégraphiques, les stations de réception, comme telles, ne sont pas des stations météorologiques dans le sens ordinaire du mot, et pour remplir leurs fonctions spéciales elles n'ont pas besoin d'instruments ni d'observateurs.

Ces stations différeraient grandement dans le coût et l'étendue de leurs opérations, et elles seraient très-nombreuses, attendu que chaque ville ou village accessible au télégraphe, sur les

côtes, et même dans l'intérieur, serait compris dans cette classe.

Il serait utile de les subdiviser comme suit :

(a) Stations où le bureau central envoie occasionnellement des télégrammes aunonçant les tempêtes, et où toute la besogne consiste à hisser et baisser le sémaphore, et à afficher des avis écrits.

(b) Stations où, indépendamment des avis occasionnels, on reçoit du bureau central et

public les probabilités quotidiennes.

(c) Stations où sont publiés, de une à trois fois par jour, des bulletins plus ou moins longs qui donnent des détails sur la condition des stations télégraphiques de transmission en Canada et aux États-Unis.*

Entretien des stations (a), (b) et (c).

(a) Stations de sémaphore et stations qui ne sont pas pourvues de sémaphore, mais où l'on affiche seulement les informations.

Les dépenses comprennent les artieles suivants:

(1.) Coût du sémaphore et de l'appareil pour le hisser.

(2.) Une allocation à la personne qui reçoit les télégrammes et en accuse réception, hisse ou fait hisser le sémaphore, affiche les informations et en transmet le résultat à Toronto.

(3.) Frais de télégraphie.

Comme des messages d'avertissement ne sont envoyés qu'occasionnellement, les deux derniers articles de la dépense s'élèvent à une somme comparativement petite pour une station de sémaphore.

(b.) Pour la publication des probabilités quotidiennes, les services de l'agent sont requis chaque jour pour interpréter les télégrammes, et afficher les probabilités; et comme les dépêches sont plus longues et envoyées tous les jours, les frais de télégraphie sont beaucoup plus grands qu'aux stations de sémaphore.

(c.) Quand des bulletins renfermant des descriptions circonstanciées de la température à différents endroits sont transmis par télégraphe, à une station de publication,

^{*} On se fait généralement une fausse idée sur les fonctions des stations télégraphiques d'observation et des stations de sémaphore. Un grand nombre de personnes supposent que des observations à une station télégraphique sont prises originairement dans le but de pronostiquer la température qu'il fera probablement au lieu d'observation, et basent sa prétention à devenir station télégraphique d'observation sur l'étendue de son commerce et le nombre de ses navires. Des observateurs météorologiques devraient être établis, si possible, dans les grands ports de mer, pour interpréter, et y suppléer par leurs propres observations, les faits ou opinions qu'on leur a télégraphiés du centre; des Circonstances peuvent aussi, dans certains cas, rendre utile l'établissement à ces endroits de stations communiquant, par télégraphe, au centre; mais leur destination propre dans le système télégraphique, est de devenir stations de sémaphore.

les frais nécessités par le personnel et la télégraphie sont tencore de beaucoup augmentés.

Comme la très-forte dépense de recueillir, par télégraphe, et de compiler les données qui servent de base aux avertissements, ou aux probabilités, ou aux bulletins, est entièrement supportée par le gouvernement fédéral, il semble qu'il n'est que raisonnable que les localités auxquelles ces avertissements, etc., sont envoyés devraient payer les frais de transmission et de publication; mais, d'un autre côté, comme de sérieux inconvénients et de graves retards arriveraient nécessairement si la besogne était laissée à l'action individuelle des différentes villes, et comme le système est plus efficace sous un seul contrôle, il vaut mieux, à tout considérer, que le gouvernement se charge de la dépense totale.

PROGRÈS DE LA TÉLÉGRAPHIE MÉTÉOROLOGIQUE EN CANADA.

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ORDINAIRES ET STATIONS PRINCIPALES.

Depuis la publication du second rapport annuel, en janvier 1873, le nombre des stations ordinaires a été très-peu augmenté, d'autres devoirs ayant empêché de s'occuper de cette branche du service. Quand le recueil des données météorologiques dépend, comme cela doit être nécessairement dans une grande mesure, de la bonne volonté de personnes non-rémunérées, les fluctuations dans le nombre et la distribution des observateurs sont inévitables, et les données qu'ils fournissent doivent être plus ou moins succintes. Cependant le mal produit par la nature laconique des observations transmises par quelques-unes des stations ordinaires, peut être considérablement amoindri, si les stations principales sont sur un pied d'efficacité complète, attendu que c'est à l'aide des corrections déduites des observations faites aux stations principales que l'on peut comparer, à un fort degré, les observations irrégulières et succintes poursuivies pendant quelques années avec celles qui se sont continuées d'heure en heure pendant de nombreuses années. Par ces considérations, on voit qu'il est désirable de construire des stations principales et de les mettre en état d'accomplir parfaitement l'ouvrage qu'on attend d'elles.

TÉLÉGRAPHIE ATMOSPHÉRIQUE.

Il y a maintenant dans l'étendue de la confédération douze stations qui communiquent par télégraphe, trois fois par jour, avec Toronto, et une autre viendra bientôt s'ajouter à ce nombre.

Il y a aussi deux stations télégraphiques de réserve, auxquelles les observations sont prises aux heures télégraphiques régulières et transmises à Toronto par la malle, tous les jours. Les rapports sont rédigés en chiffres télégraphiques, de sorte qu'ils peuvent être transmis de suite, sans qu'il soit besoin de les mettre dans la forme convenable, dans le cas

où on les demanderait tout-à-coup par télégraphe.

Les faits transmis par télégraphe et les chiffres dont on se sert pour les exprimer, à cause de la concision et pour prévenir toute erreur, sont presque identiques à ceux en usage au bureau des signaux à Washington. Les observations régulières sont faites trois fois par jour (y compris les dimanches et fêtes) aux mêmes heures par tout le continent. Les heures—temps de Toronto—sont 7 h. 25 a. m.; 4 h. 25 p. m., et 10 h. 50 p. m. Chaque message ordinaire se compose de dix mots exprimant les faits suivants:

(1) 'Nom du lieu d'observation.

(2) Jour du mois et heure du jour (en un seul mot).
(3) Hauteur du baromètre, réduite au niveau de la mer.

(4) Température de l'air.

(5) Humidité relative de l'air.

(6) Caractère de la température, et direction du vent (en un seul mot).

(7) Rapidité du vent au temps d'observation, en milles par heure.
(8) Espèce et étendue des nuages supérieurs, et direction de leur mouvement.

(9) Espèce et étendue des nuages inférieurs.

(10) Hauteur de pluie depuis l'observation précédente, ou l'eau représentée par la neige qui est tombée.

L'on doit remarquer que les mots du télégramme expriment les conditions actuelles seuement, et qu'ils ne donnent aucun renseignement direct sur la température durant le laps de temps qui s'est écoulé depuis l'observation précédente, si ce n'est à l'égard de la pluie. Ce serait une grande amélioration si l'on pouvait modifier le télégramme de manière à donner les autres renseignements suivants :—

(1) Le nombre de milles parcourus par le vent depuis l'observation précédente; ou

mieux encore sa rapidité moyenne et le maximum de sa rapidité dans l'intervalle.

(2) La hauteur approximative de neige qui est tombée, de manière que l'on puisse savoir si la hauteur de pluie (comme on l'appelle) à présent donnée par le télégramme est réelle ment de la pluie ou de la neige réduite en eau.

Des télégrammes envoyés des douze stations canadiennes, ceux de Winnipeg sont d'abord transmis à Washington et de la expédiés à Toronto. Ceux des onze autres, après examen à

Toronto, sont envoyés à Washington avec des rapports semblables de Toronto.

En échange des rapports que fournit le Canada, je reçois maintenant par télégraphe, de chacune des quinze stations des États-Unis, deux rapports tous les jours, savoir, ceux d'observations faites à 7.25 a.m., et à 10,50 p.m. Tous les rapports de l'après-midi, ainsi que ceux du matin et du soir des autres stations, sont transmis par la malle en attendant mieux.

Des renseignements ainsi recueillis on tire sur la température à venir des conclusions qui

sont comparées avec les événements subséquents.

Jusqu'ici, pour les signaux d'alarme, nous avons presque entièrement compté sur les messages de Washington. Ceux-ci nous ont été d'un grand service, mais malheureusement, à cause des retards considérables dans la transmission télégraphique entre Washington et Toronto, ils n'ont pu nous arriver quelquefois que trop tard pour nous servir à pronostiquer la température à venir. En conséquence, il est très à désirer que nous puissions avoir les moyens de recevoir par télégraphe des données suffisantes des Etats-Unis pour nous permettre de publier des pronostics basés sur notre propre jugement et de ne pas compter entièrement sur les conclusions venant de Washington.

Les opérations d'un centre télégraphique sont de deux natures : 10. Elles consistent à réunir les données sur lesquelles on puisse baser les pronostics ; et 20. à communiquer par télégraphe aux différentes stations, soit l'ensemble des faits réunis, soit les pronostics basés sur ces faits. On n'a pas jugé utile de télégraphier les faits en détail, si ce n'est dans quel-

ques cas isolés.

Des rapports condensés des observations faites le matin à quelques stations sont envoyés chaque jour à Halifax et à Montréal, où pendant plusieurs mois et encore tout récemment les frais de télégraphie étaient supportés par des citoyens de ces villes.

STATIONS TÉ LÉGRAPHIQUES DE RÉCEPTION ET DE PUBLICATION.

Plus loin se trouve une liste de 33 stations de signaux d'alarme, auxquelles des arrangements ont été faits ou seront bientôt terminés pour exposer des sémaphores à l'approche

des tempêtes et afficher des avis.

Le sémaphore actuellement en usage à la plupart des stations, est un cylindre d'environ quatre pieds de diamètre, et formé de petites bandes verticales de bois ou de fer, séparées par des intervalles d'environ deux pouces. Une lanterne montrant une lumière blanche est ordinairement placée dans le sémaphore quand il est hissé la nuit.

Quand il y a raison de croire qu'une tempête s'approche d'une station d'alarme, une

dépêche à cet effet est expédiée de Toronto.

Le nombre des signaux donnés dans les différents mois, depuis janvier 1873 jusqu'au 31 octobre 1873, est réparti comme suit :

Fey. Mars. Avril. Mai. Juin à Août. Sept. Octob. Total. 6 21 23 15 Aucun. 38 101 204

L'augmentation dans le nombre des signaux vers la fin du tableau précédent est due dans une forte mesure, au grand nombre de stations récemment organisées pour recevoir des signaux.

Il est beaucoup à regretter qu'aucun télégramme n'ait été reçu de Washington ou

envoyé de Toronto pour signaler la tempête désastreuse du 24 août.

La tempête était d'une nature exceptionnelle et n'a pas, comme la généralité des tempêtes, donné aux stations de l'ouest des indices de son approche. La région dont les rapports

auraient le mieux servi à la pronostiquer était le nord-est de la Confédération où, à ce temps, Halifax était la seule station en communication télégraphique avec Toronto,—communication qui, à cause de l'état défectueux de la ligne, a été malheureusement souvent interrompue.

Cependant, depuis le mois d'août, une amélioration notable s'est opérée dans les commu-

nications télégraphiques avec Halifax.

Des rapports réguliers ont été aussi envoyés trois fois par jour de la Pointe-au-Père, du cap des Rosiers et de Chatham; on a fait des préparatifs pour avoir immédiatement de semblables rapports de Sidney, C. B., et il est probable qu'une autre station de transmission sera a définitivement organisée dans le nord-est.

Si toutes ces stations eussent été en pleine opération le 23 août, il est fort possible qu'une tempête aurait été pronostiquée. Mais l'état défectueux dans lequel elles se trouvaient s'explique par le fait que, jusqu'au 30 juin 1873, la dépense totale pour la télégraphie atmosphérique, y compris les salaires, les frais d'organisation des stations, les messages, etc., n'excédait pas

\$5,000.

Si notre système météorologique eût été, il y a un an, dans la position financière actuelle, ce n'est pas exagérer que d'affirmer que la valeur de la propriété sauvée dans cette tempête seule aurait probablement couvert plusieurs fois les frais annuels du service météorologique, tel qu'il est maintenant.

Stations météorologiques en correspondance avec l'observatoire magnétique de Toronto.

STATIONS PRINCIPALES.

Province.	Stations.	Surintendant.
		J. Montgomery, Professeur de Mathématiques, Institut Littéraire Canadien G. Murdock, C.E. Dr. Jack, Université du NBrunswick. Frederick Allison, M.A. John Murray. Directeurs du Collége de St. Jean.

STATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Station.	Observateur.	Station.	Observateur.
(3) Fort Garry, Manitoba	H. Morgan. Observatoire. W. R. Bigg, M.A.	(3) Montréal, Québec. (4) Québec, Québec. Pointe au Père, Québec. Cap des Rosiers, Québec. Chatham N.B (3) (1) Sydney, N.E. (2) Halifax, N.E.	G. A. Blair.

⁽¹⁾ Ces stations sont amplement fournies d'instruments, mais ne font pas encore rapport par télégraphe.
(2) Aussi stations principales. (3) Aussi stations ordinaires de la première classe. (4) Aussi stations ordinaires de seconde classe.

166

Stations météorologiques en correspondance avec l'observatoire magnétique de Toronto.—Suite.

STATIONS ORDINAIRES.

	SIAIIONS	MDINAIMES.	
Station.	Observateur.	Station.	Observateur.
Ontario.	2	Québec.—Suite.	
Classe I.			
Ottawa London, Middlesex Petit Courant, Algoma	G. C. Haney. S. Lett, jun., M.D. G. B. Abrey, I. C.	Rocher aux Oiseaux	E. Pope.
• Classe II.	1 1	Belle Isle	P. Godier.
Dundas, C.F.G.O., Wentworth, Ingersoll, Oxford	Mme. A. Eakins. W. Hayden. J. Reynolds. DeWitt H. Martyn, M. D.	Classe III. Danville	H. B. McKenzie. Dames résidantes.
N. Guillimbury, York Gravenhurst, Muskoka	T. M. Robinson.	🛱 Chicoutimi	1
Gravenhurst, Muskoka Havre de Fitzroy, Carleton †Brockville, Leeds Oshawa, Ontario Welland. Welland	Rév. J. Taita	Charlesbourg	"
Oshawa, Ontario	W. R. Bigg, M.A. C. H. Panton	S Lotbinière	! ,.
		Pointe aux Trembles	,,
Granton, Middlesex. (a) Temiscomang, Nipissing (Pointe Clark Ile Pelée	Rév. J. M. Pian. J. Young. J. Cummins	Nouveau-Brunswick.	,
Ile Clapperton	C. Patton. P. McIntyre	Classe I.	
Pelee Spit Ile Chantry Ile Nottawasaga Rocher du Cheval Rouge. Ile Griffith Amherstburg	D. McG. Lambert, G. Collins, J. Buck. V. C. Hill.	Bass River, KingBathurst, Gloucester	Rév. J. Fowler. L'hon. J. Ferguson.
(Amnerstourg	A. Hackett.	Dalhousie, Restigouche	J. Johnson.
Classe III.		Γ hares a $\left\{ egin{array}{ll} & Grindstone & \dots \\ Lépreux & \dots & \dots \end{array} \right.$	James Clarke. G. Thomas.
Collingwood, Simcoe	W. A. Parlane. Capt. Sibbald, M.R.	Classe III.	·
Seaforth, C.F.G.T., Huron	A. Straiton.	Dorchester, Westmorland	E. V. Tait
Seaforth, C.F.G.T., Huron AilsaCraig, C.F.G.T., Middlesex Lucan, C.F.G.T. Park Hill, C.F.G.T.	J. Wilson. F. R. Jennings. G. B. Reeve.	Noùvelle-Ecosse.	
Orillia, Simcoe	AL. ELOUOIL.	Classe I.	
Plattaville, Oxford	R. Treffry.	Baie-Glace, Cap Breton	H. Poole, C.E. C. H. Rigby.
Québec.		Pictou, Pictou	H. A. Bayne. T. C. Hill. Miss Fraser
Classe I.	D. Smallwood	Guysborough, Guysborough Turo .	S. R. Russell. James Little.
*Montréal Huntingdon	Dr. Shirrif.	Collége du Roi, Windsor	
Classe II.		-	. D.D. ;
*Québec *Cap des Rosiers	Capt. Ashe, M.R. A. Trudeau.	Classe II. Digby, Digby Yarmouth, Yarmouth	W. H. Taylor. H. A. Parr
-			

^{*}Station télégraphique de transmission. (a) Aucun rapport n'a encore été reçu. †Stations télégraphiques de réserve.

Stations météorologiques en correspondance avec l'observatoire magnétique de Toronto.—Suite.

STATIONS ORDINAIRES .- Suite.

Station.	Observateur.	Station.	Observateur.
Nouvelle-Ecosse.—Suite.			
Classe II.—Suite.		ILE DU PRINCE-EDOUARD.	
ਵਿੱਚ Team Atocas. Pointe de Sable. Canso Nord. Annapolis	J. Hanlon. J. Mundell. G. McRay. J. Dakin.	Classe I.	H. J. Cundall.
Classe III, Seaforth	James Grove.	Terreneuve,	
Manitoba. *Winnipeg	James Stewart.	Classe I. St. Jean	J. Delaney. A. Munn.
Classe I. Pont Spence, rivière Thompson. Havre d'Esquimalt		Classe II.	James Fitzgerald.

Des instruments et livres ont été fournis à 18 autres couvents du diocèse de Québec, d'où l'on n'a pas encore reçu de rapports.

Stations qui sont ou seront bientôt pourvues d'appareils pour hisser des sémaphores.

STATIONS DE SÉMAPHORE.

Station.	Personnes employées.	Station.	Personnes e m p l o y é e s.
Ontario. Collingwood (a) Saugeen. (d) Kincardine. Goderich (a) Port Stanley (a) Port Dover Hamilton Toronto Port Hope Cobourg (a) Kingston Port Colborne. Port Dalhousie Québec. (a) (c) Montréal. (a) (d) Québec (a) Pointe-au-Père **Bassin de Gaspé.	Thomas Davis. Dr. Martyn, — Macdonald. M. Payne. H. Morgan. G. Black. Capt. Kerr. H. B. White. S. Woods. E. F. Dwyer. Dr. Smallwood. F. X. Bélanger. D. Lawson.	Nouveau-Brunswick. (1) St. Jean St. Andrew Pointe du Chêne (Shédiac). (a) Chatham (c) Bathurst (d) Dalhousie * Nouvelle-Ecosse. (1) Halifax (c) Picteu. (d) Yarmouth (b) (c) Sydney. (e) Baie de le Vache (c) Petite Baie Glace Port Hastings Liverpool (e) Digby. Ile du Prince-Edouard. (c) Charlottetown	Dr. Gove. J. B. Forster. G. A. Blair. Hon. J. Ferguson H. A. Johnson. F. Allison. M. Campbell. C. B. Owen. T. C. Hill. C. Archibald. C. H. Rigby. P. Grant. R. S. Sterns. W. H. Taylor.

⁽¹⁾ Station principale; (a) Station télégraphique de transmission; (b) Station télégraphique de réserve; (c) Station ordinaire de 1re classe; (d) Station ordinaire de seconde classe; (e) Station ordinaire de 3e classe; * Avertissement donné par correspondance seulement.

Phares auxquels des instruments et des registres ont été fournis, mais d'où l'on n'a encore reçu aucun rapport.

Province.	Phares.	Province.	Phares.
Ontario	Ile au Serpent. Ile au Pigeon. Ile des Anses. Ile au Soufre. Ile du Chrétien. Ile Isolée. Rocher Rouge. St. Ignace.	Nouvelle-Ecosse	Ile de Machias, Pointe Escuminac, Ile de Miscou. Ile au Sable. Ile Coffin. Ile aux Castors. Ile Scattari. Ile Wolf. Ile aux Phoques.

TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES.

Pour que le rapport puisse renfermer des renseignements de date aussi récente que possible, on fait terminer l'année à la fin d'août.

Les tableaux comprennent la température et la pluie tombée seulement;—l'espace s'opposant à ce qu'on y introduise d'autres matières, réservées d'ailleurs pour un autre mode de

publication.

A moins d'avis contraire, les températures moyennes données dans les tableaux sont les moyennes arithmétiques des températures observées à 7 h. a. m., 2 h. p. m. et 9 h. p. m.:

double poids est donné à la dernière heure.

A Wolfville, N. E. et à Baie-Glace, Cap-Breton, les observations qui étaient faites à 8 h. a, m. sont restreintes à 7 h. a. m. par l'application de corrections données par le tableau d'Halifax, provenant d'une série d'observatiens faites toutes les deux heures pendant trois ans.

Aux endroits suivants, les moyennes dans les tableaux sont les moyennes arithmétiques

Heures d'observation. Intervalles égaux de trois heures.

des observations prises telles qu'indiquées.

Stations.

Halifax.....

Cap des Rosiers, Dundas.....

Aux dernières dix-neuf stations, où la combinaison des heures a été moins favorable au rapport exact des movennes mensuelles, on a pensé qu'il était préférable de donner le résultat tel quel, et de s'abstenir de faire usage de corrections qui pourraient ne pas être strictement applicables.

Winnipeg, collége St.	Jean	do	do	
Woodstock, Ontario		do	do	
Toronto		6 a.m., 8 a.m., 2 p.m.,	4 p.m.,	
		10 p.m., minuit.	_	
*Saint-Jean, Nouveau		6 a.m., 2 p.m., 10 p.m.		
Sydney, Cap-Breton		do		*
Stations. Des écoles d'Ontario, s Goderich, Barrie, Simcoe, Peterborough, Pembroke,		res d'observation d'où les moy 7 a.m., 1 p.m., 9 p.m.	rennes prov	viennent.

8° a.m., 8 p.m.

Brampton,	Glencoe	9 a.m., 9 p.m.
London,	St. Jean, Ter.	8 a.m., 2 p.m., 9 p.m.
Charlottetown,	I. P. E	8 a.m., 2 p.m., 10 p.m.
Yarmouth, N. E.		, 1 , 1
Février, mar	s, avril 1873	8.30 a.m., 2 p.m., 9 p.m
	ıillet	8 a.m., 2 p.m., 8 p.m.

Je regrette que, par le manque de renseignements sur certains détails relatifs aux rapports fournis par M. Bevis, d'Esquimalt, Colombie-Britannique, j'aie été empêché de publier ses observations dans ce rapport.

^{*} A St. Jean, N. B., des hauteurs toutes les deux heures ont été prises durant une grande partie de l'année. La combinaison la moins parfaite a été prise pour terme de comparaison avec les années précédentes.

Liste des tableaux qui accompagnent le troisième rapport annuel du surintendant du bureau météorologique, au ministre de la marine et des pêcheries.

 Température moyenne de chaque mois, trimestre et année, aux différentes stations d'observation du Canada, provenant de trois ans ou plus.

II. Moyenne du maximum de la température de chaque mois et année, aux différentes stations d'observation en Canada, depuis trois ans ou plus, avec le maximum de la température dans chaque série.

III. Moyenne du minimum de la température de chaque mois et année, aux différentes stations d'observation en Canada, depuis trois ans ou plus, avec le mini-

mum de la température dans chaque série.

IV. Pluie de chaque mois, trimestre-et année, et la hauteur annuelle de pluie et de neige réduite en eau, depuis trois ans ou plus.

V. Température moyenne des différents mois aux stations d'observation en Canada,

depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

VI. Maximum de la température de chaque mois aux différentes stations d'observation en Canada, depuis septembre 1872 jusqu'à acût 1873, inclusivement.

VII. Minimum de la température de chaque mois aux différentes stations d'observation en Canda, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

VIII. Température moyenne de chaque trimestre et durant l'année, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, avec le maximum et le minimum de la température durant l'année, et les dates où ils ont eu lieu.

IX à XX. Température moyenne de chaque jour à certaines stations d'observation en Canada.

XXI. Moyenne de la température aux stations mentionnées dans les tableaux, de IX à XX, réunie dans des périodes de cinq jours durant l'année, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

XXII. Moyenne de nuages pendant chaque mois et durant l'année à certaines stations

du Canada, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

XXIII. Quantité de pluie tombée pendant chaque mois de l'année aux différentes stations en Canada, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement; les stations dans Ontario et la Nouvelle-Ecosse étant divisées en districts.

XXIV. Quantité de pluie tombée par trimestre aux différentes stations, avec la quantité de neige de chaque mois, et le total de pluie et de neige réduite en eau tombée depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

XXV. Nombre de jours de pluie, pendant chaque mois et l'année, aux différentes sta-

tions données dans le tableau XXIII.

XXVI. Nombre de jours de pluie pendant chaque trimestre, avec le nombre de jours de

neige, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

XXVII. Hauteur moyenne de la pluie tombée dans les différentes provinces, avec la hauteur moyenne de la neige pendant chaque mois et l'année, et le nombre moyen de jours pendant la même période.

XXVIII. Hauteur moyenne de la pluie, par pouces, pour les différentes provinces du Canada, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement, avec le nombre moyen de jours de pluie pendant la même période; Ontario et la Nouvelle-Ecosse étant divisés par districts.

XXIX. Différence entre les températures moyennes dans le tableau V, et les moyennes provenant des observations de trois ans ou plus, telles qu'indiquées dans les tableau I. Les déviations étant marquées (+) ou (—), selon que les moyennes dans le tableau V sont plus grandes ou plus petites que celles avec lesquelles on les compare.

Tableau I.—Température moyenne de chaque mois, trimestre année aux différentes stations d'observation du Canada, provenant de trois ans ou plus.

			(10. 1)	
		Année	, 448,47448,844,844,844,984 500,085,500,000,000,000,000,000,000,000,	44.3 43.0 40.5
	SNNE	'94 <u>1</u>	0 46 68 68 69 69 69 69 69 69 69 69 69 69 69 69 69	69.5 68.8 66.0
	Températube moyenne Par teimestre	Printemps.	. 8488448688488486684884 80000000000000000	42.5 41.7 37.6
	ÉRATUE	.reviH	. 428224 . 428224 . 62726	18.1 14.5 13.8
	Твин	.enmotuA	。 - 444444444444444444444444444444444444	47.3 46.9 44.6
		.thoA	. 866885000000000000000000000000000000000	69.8 68.5 66.0
		.təllin.t	. 867272726 . 86727272727 . 6772727 . 67727	72.2 69.9 68.4
		.aiut	. 25,250 26,250	63.6
	is.	.isM	• 1925 32 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22	57.2
,	Température moyenne par mois.	.liav.A	。4444844448844444484 800886488884444444	43.5 44.2 37.6
	TENNE	.srsM	\$ \$28.888.888888888888888888888888888888	26.9 24.7 24.2
	лве мо	Fevrier.	。	18.6 14.7 14.3
·	IP SBATI	Janvier	• \$288448889898848288100 • \$28644889888888100 • \$286578664681100	16.8 112.3 11.4
	Tex	Decembre.	. \$42 8 \$\$\$100024\$\$\$50000 - \$44 8 \$\$400000000000000000000000000000000000	18.9 16.6 15.8
	!	Мочетірге.	. ಜಿಚ್ಚುಚಿಕ್ಕಾಣಚಿತ್ರಗಳನ್ನು ಹೆಚ್ಚುಚಿಕ್ಕಾಣ ಪ್ರತಿಸಿತ್ತಿ ಕ್ರಾಂಗ್ ಕ್ರಾರ್ಗ ಕ್ರಾಂಗ್ ಕ್ರಾಂಗ್ ಕ್ರಾರ್ಗ ಕ್ರಾಂಗ್ ಕ್ರಾರ್ಗ ಕ್ರಾರ್ಗ ಕ್ರಾರ್ಗ ಕ್ರಾರ್ಗ	33.0 32.0
	:	Octobre.	• 44444444444444444 • 54450000000000000000000000000000000000	47.5 49.0 44.4
		Septembre	. 202722172325034252888282878 640484867740414014	60°8 58°1 57°3
			Goderiah Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrasford. Skrawe. Narodstock Barne. Skrante. Skrante. Skrante. Skrawe. I Gravenbrok. Foronogh. F	Vocace. Montréal. Funtingdon Guébee

=			
_	40.8 39.5		43:1 41:3 41:3
	58.0 63.6		62.2 60.9 62.2 59.7
	37.6 36.0		37.9 34.0 35.9 35.2
	45.3 20.9 43.2 15.1		24.1 20.6 24.2
	45.3		47.8 46.5 46.1
	59.5		63.2 63.3 63.3 63.5
	59.7 65.9	-	63.3 64.8 62.8
	54.7 59.7 61.7 65.9		59.7 58.5 54.2
	46.7		47.4 42.0 43.8
	38.3		38.1 36.3 35.3
	27.8 38 24.9 36		28.1 26.2 26.2 26.2
	21.4 14.8		23.7 20.6 18.5 21.9
	13.8		21.6 28.1 24.7
	22.8	:	25.8 27.1 23.1 25.9
	35.7		85.28 86.28 98.29
:	45.6 44.6		48°3 49°7 47°6 47°1
	54.5 53.8		577.4 56.6 56.8 55.0
Nowecau-Brunswick.	St. Jean. Bass River.	Nouvelle-Evoese.	Halifax. Baie Glace Britou Sydney

37 Victoria.

TABLEAU II.—Moyenne du maximum de la température de chaque mois et année, aux différentes stations d'observation en Canada, depuis trois ans ou plus, avec le maximum de la température dans chaque série.

m entra serie.	umixsM de fa tempe aupsdo susp enpsdo susp	0	92.4 94.0 03.5	38.8	888	96.0	95·0 94·5	106.3	10001	100.6	0.26	1.1	96.1 95.0 94.4		85.0 85.0		93.5	2000 000 000 000 000 000 000 000 000 00
	Année,	0	89.1 80.1 80.2	93.7	8.26	93.5 94.5	93.2 92.6	0.06	24.2	92.1	2.96		95.0 93.7 90.6		9.88			85.6 95.0
	.thoA	0	8888 825 825	9.88	6.06	88.5 91.8	88.5 8.8	94.2 86.4	92.3	86.4	2.16		90.1 89.0 82.2	ì	$\begin{array}{c} 76.2 \\ 85.1 \end{array}$		86.4	83.9
	Jeffin t		87.0 87.9 87.0										92.3 95.7 89.6		78·6 87·1			83.4
	.nint	c	9.98 9.98	7 6 6 80 6 80 6 80 6	9.68	87·1 94·7	9.06	92.7	90.2	0.00	95.2		89.3 89.3 80.5		73.4 88.0			81.5
	.isM	c	79.5	6.18	85.5	81:3 84:0	82.5	83.9	83.5	87.8	86.4		87.1 84.7 81.9		8.1.2		78.9	73.4
No. of the Contract of the Con	,lirvA	c .	69.1 68.1	73.7	22.20	73.6	76 69.5	75.3 4.99	72.3	6.69	0.69		73.8 75.0 61.4	,	56.8 56.1			60.6 57.2
	., str.M	٥	52.8 51.8 6.6	55. 6. 6. 7.	25.0	55.7 48.0	47.9	52.4 5.13	50.5	55.8	49.5		52.8 54.0 43.7		45.8 48.0		52.1	48.3
	Février	0	46.2 48.7 42.6	50.8	21.5	47·8 45·1	49.5	51.4	43.8 46.8	42.5	43.9		43:3 41:0 37:6		41.0 39.9		45.7	44.1
	Janvier,	0	44.5 1.2.0	8.84	47.3	46.7 54.0	39.0 39.0	43.3	£ 5 6 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	41.0	42.3		40.7 45.0 38.2		40.8 42.0		47.4	49.3
	Décembre.	С	42.6 6.5 6.5	48.0	41.5	45.4 44.1	41.0	51.1	6.54	44.9	41.0		44.6 45.3 88.8		44.6			47.8
	Novembre.	0	53.2	1.09	20.0	63.6 55.2	54.2 47.8	62.5	56.8	55.2	45.7	-	58.8 54.0 46.4		54.2			26.03
	Octobre.	c	72.3	74.0	73.1	78.1	75.3	4.82	9.92	70.7	0.22	-	79.9 77.7 69.2		69.6		72.4	70.7
	Septerabre.	G	85.9	65.6	85.6 85.6	89.5 80.1	88.8	0.68	86.8	81.3	89.5		84·1 83·0 78·9		70.6		0.18	78.7
		Ontario.	Goderich Kincardine	Simcoe.	Windsor	Barrie. Stavner	N. Gwillimbury.	Hamilton	Peterborough	Belleville Pembroke	Ē	Québec.	Montréal Huntingdon Québec	Nouveau-Brunswick	St Jean. Bass River.	Nouvelle-Ecosse.	Halifax.	Pictou Sydney

Tableau III.—Moyenne du minimum de la température de chaque mois et année aux différentes stations d'observation en Canada, depuis trois ans ou plus, avec le minimum de la température dans chaque série.

la tem- ans cha-	Minimum de pérature d que série.	٥		0.121.0	1000	-19.5 96.5	28.5	-19:9 -45:0 -41.0		-28.0 -30.0 -30.5	21·0 28·2	-13·7 -13·0
	.99unA	•	15.4	18:2	16.3	981	22.0	-18.4 -37.3 -38.0		-17.2 -26.7 -23.5	10.6 22.6	8.8
	.thoA	0	444 39.8 44.5 44.5	84.4	42.5 52.5 7.0 7.0 7.0 7.0 7.0	43.1	36.7	44.7 37.8 48.8		52.0 46.7 45.5	48.4 41.6	44 3.44 3.45 3.45
	Jaillet.		46.4 51.1 44.3	48.8 8.5 8.5 8.5	46.6 47.7 56.3	20.e 47.0	43.4	26.4.8 26.2.4.8		53.4 53.3	49.0	50.5 40.2
•	.nin t	. 0	39.1 43.3 37.9	86.0 96.0	24.5 20.5 20.5	37.0 37.0	36.7	86.1 1.1.1 7.1.1		49.7 48.0 42.2	43.2 40.0	37.6 33.6
	.isM		28.4 34.5 29.3	4.33	30.4	25.02.04 4 cc c	27.1	25.54 0.86 0.80		37.2 32.7 30.9	31.8 25.4	25:8 24:8
	.lirvA	۰	21.6 23.7 19.9 25.2	23.0	232.3	0.19	18.8 18.8	21.0 22.0 23.0		27.4 23.3 17.5	20.2	19.8 16.5
,	.srsM	•	1000		10.7	464	21.6	4:20		17.0	3:4	0.1
1	Février.	۰	11:1	13.0	7.6.6 7.6.6	23:7	15.5	11.28			6.4	13.0
	Janvier.	۰	11 6.5 1.6 1.6 1.6 1.6	17.6	12.5	8.19	20.2	16.2 32.7 29.0		18.2 23.7 20.3	-11·0 20·2	19.7
	Бесешрге,	۰	2:2 7:6 10:3	15.5	15.5	27.7°	22·8 17·1	15.1 26.8 26.8		123:0 16:8	12.8	6.5
	Novembre.	o, `	13.9 16.5, 11.0	11.9	11.85		1.0	9.6		3.83 3.53 3.54	12.8	16.7 19.6 14.5
	Octobre.	۰	28.8 31.8 24.3 27.2	202.5 20.5 3.5 3.5 3.5 3.5 3.5 3.5 3.5 3.5 3.5 3	823.0 823.0 823.0	22.25	16.3 23.6	26.53 26.33 26.33		28.3 28.3 28.3	25.0 20.0	25.7 25.8 30.3
	Septembre.	•	36.3 40.2 31.8 34.2	35.4 29.6	36.3	322.	32.5	34.9 30.0 36.7		41.2 38.3 36.4	41.0 33.7	36.5 37.0 36.8
		Ontario.	Goderich Kincardine Stratford Simcoe	Windsor. Woodstoek	Stayner 1. Stayner G.C. Gwillimbury	Hamilton	Peterborough Cornwall	Belleville Pembroke Havre de Fitzroy	Québec.		St. Jean Bass River	Halifar Glace Baie Pictou

TABLEAU IV—Pluie de chaque mois, trimestre et année, et la hauteur annuelle de pluie et de neige réduits en eau depuis trois ans ou plus.

						Mois.						i		Trimestres.	TRES.		,	•09
	Septembre.	Octobre.	Иочетрге.	Décembre.	Jaivagt.	Février,	Mars.	.lirvA	.isM	.aiu t	Juillet.	.tuo.A	Automne.	Нічег.	.sqmetnirT	. E46.	,99nn A	dmot ditang
Ontario.			ŀ	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>		-	 	<u> </u>		== 		<u> </u>				
Goderich Kincardine		3.46 3.36	1.66	0.84	0.98	0.55 R		1.81	3.38	2.33	25.94	2.78	9.70	2.05	2.20	9.10	23.92	33
Stratford	989	222						32.17	000 000 000 000 000 000 000	200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	2 E	3.64	9.63	200	10.17	16.13	36.35	84
Windsor Glencoe	343	0.28						288	313	1.01	188	185	2.76	200	2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	8 6 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7	18.88	485
9 Barrie	2 4 6	2 CZ CZ CZ CZ CZ CZ CZ CZ CZ CZ CZ CZ CZ						288	200	2.37	853	2.2	79.9	0.83	5.15	8.13 8.13	818	585
North Gwillimbury	888	200				,		1.36	27.00	120	7 63 F	11.0	348	0.57	9 69 69	923	17 67	~ 83 6
Hamilton	# 60 c	27.2						1.20	3.5	7.7.5 7.7.5	95.	388	4.2	22.5	8 8 8 8 8 8 8	200	27.43	8,88
Toronto	99.6	24.0						2.45	188	322	222	989	00.0	22.5	- 4 5 5 7 7 8 8 8	28.5	25.55 29.18 29.18	388
Corawall	3.5	22.5						25.5	1.28	200	25.	80.00	2.20	8.0	26.0	9.12	20.22	838
Pembroke Havre de Fitzroy	23.2	3 52 22 82 22 83	1.09	0.22	0.15	000	1.14	1.33	888	1.22	2 2 2 2 2 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2	2 63 63 12 63 63 12 63 63	9.9.9 9.8.4.9	0.0	3.95.17.	7.93	19.49 18.63	รสส
Québec. Montréal. Huntingdon Québec	3.92 2.76 2.81	3.75 2.50 2.89	2.66 0.95	0.85 0.00	0.64 0.83 0.25	0.00	1.41 1.04 0.42	1.30 2.56 1.17	2.28 2.52 2.52	3.01 1.83 1.11	2.52 2.52 2.52	3.62 3.54 4.27	10.33 9.27 6.65	1.91 0.25	5.72 5.43 2.70	99.6 08.68	27.26 25.30 19.26	334
Nouveau-Brunswick St. Jean Bass River	4.38	4.68	5.33	2.67 1.15		2.86 0.61	25.53	3·14 2·13	4.51 2.83	9.00	2 .53 53 .55	3.89	14.39 11.24	3.06	 88.88 88.88	10.34 9.60	33.27 29.78	8.04
Halifax. Glaoe Bare	3.69	5.02	4.68 5.69	44.8	3.66 4.29	3.39 35	3.91 3.96	3.10	3.49	3.04	3.95 3.95	3.61	13.39 17.50	10.69	10.18	8.92	43.08 55.49	88
Picton		4.11	4.42			0.85		203	3.30	3:00		3.57			61.3	10.76		45

Tableau V.—Température moyenne de chaque mois, aux Stations d'observation du Canada, depuis septembre 1872 juchusivement.

		Моуеппе:	, J	o 総合合性自能的表表表面 (銀生品日 4日記 : 名 4 名のとおとさらするには、おともも 850 6 6 6 6 6 6 6 6 6	2
		A ont,	О	9 86 88 84 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86	*
		Jujilet;	0	9 8585888858585888 88884855462 6455 54586 88888888 88884855462 64558	
		-nin	d	2288888888888888888888888888888888888	4
	1873.	.isM	0	- 48248222284242422222222222222222222222	3
		JirvA	0	> %%4%34%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%	
		Mars.	0	9 48 28 38 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28	
, ,		. Теттіег.	0	22121212222222222222222222222222222222	,
		Janvier .	0	8689 67473 644735473567739	
and the second second	i.	, Dесеmbrе.	. 0	9 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	== } }
	2.	.Vovembre.	0	・ は 8 3 2 5 2 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	
and the second	1872.	Octobre.	0) 44484484484484 4460-1-100000000000000000000000000000000	<u>.</u>
		Septembre.	; · o	\$2565825538 \$2565825538 \$25658555555 \$2565855555 \$2565855555 \$2565855555 \$256585555 \$2565855 \$2565855 \$25658 \$25658 \$2568 \$25688	-
	12		Ontario.	Penthroke Evetir Courant Efficie y havre de Ottava. Graveniust Gravenhuse Gravenhuse Gravenhuse Bearrie Peterborough Krincardine Peterborough Krincardine Peterborough Krincardine Peterborough Ramipen Floute Clark Othawa Goderich Brampton Toronto Granton Granton Toronto Granton Toronto Frances Granton Toronto Frances Granton Toronto Frances Londas Woodstock London Elmantien Woodstock London Elmantien Floutes London Elmantien Floutes London	Windsor

			. ,	•
	Моуеппе.	£488.4 £88.14 7.61.4	42.5 42.5 42.5 40.1 41.5	39.8
	·4noA	0 69 63 8 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65	61.6 62.9 63.1 60.8 60.8 63.5	59.4 63.4 63.0 62.8
	Juillet.	0 71.4 68.4 69.6	63. 63. 64. 67. 62. 62. 63. 65. 65.	59.7 66.0 67.8 67.9
	.nin.L	67.5 60.0 66.2 66.2	20000004 20000004 20400000 20404074	55 60.4 60.4 55 60.4
ಣೆ	.isM	0 57.2 50.5 5.5 4	6644444444 6660666666666666666666666666	46.22 52.0.3 47.9 65.3 65.3
1873.	.liıvA	0 41.9 35.8 40.7	88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88	23.98. 25.08. 25.08. 26.08. 26.08. 27.
-	.srsM	28.7 225.7 225.9	28888888888888888888888888888888888888	25 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28
	Fevrier,	0 113.5 10.9 10.9	22.8 20.6 17.6 15.7 16.5 16.5	19.0 15.0 12.1 12.1 14.1
	Janvier.	0 115.0 1.29 1.29	23.6 23.6 20.9 20.9	20.2 113.2 13.2 13.2 18.1
	Ъе́сетрте,	0 13.6 6.9 9.6 14.2	25.2 25.2 25.2 26.2 24.3 24.3	16.5 111.9 112.8 17.9
1872.	Novembre.	333.5 200.5 333.6 300.5	38.6 37.7 37.7 36.7 36.7 36.7	32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 3
187	Осторие	45.7 42.8 46.1 42.6	844 844 846 846 846 846 846 846 846 846	34.44 0.5.84.44 0.5.80.
	Septembre.	62·1 62·1 57·0 60·5 52·7	5. 57 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58	55.3 56.6 57.1 56.4
		Montréal Québec. Quebec L'Québec Miningéon Cap des rosiers.	Digby Wolfville Halifax Baie Glace Sydney Yarmouth Guysborough	NouveauBrunsvick St. Jean Rivière de l'Achigan Fredericton Bathurst Ile dui P. E. Charlottetown

Documents de la Session (No. 4.)

_	_		_	_					
37.1 29.0 37.1 28.4 35.1	23.9	24.3 23.7 18.1	30·1 29·7 27·4	33.6 34.5 36.4	43·1 42·6 39·4	52.0 51.1 54.8	61.6 59.2 61.8	61.4 59.8 64.3	41.4
$\begin{array}{c c} 17.2 & -9.0 \\ 18.2 & -7.3 \end{array}$	-4.7 -5.7	3.8 5.0	11.2 12.4	33.2 31.0	51.3 46.0	64.5 64.6	63.4	63.3	32.4 31.9
28.6 21.6	24.7	27.5	41.2	52.8	6.73	6.79	711.4	1.17	47.3
0101 0		28.4	28.4 23.7 -9.0 -4.7 -7.3 -5.7 21.6 24.7	28.4 23.7 23.7 -9.0 -4.7 3.8 -7.3 -5.7 2.0 21.6 24.7 27.5	28.4 23.7 23.7 29.7 -9.0 -4.7 3.8 11.2 -7.3 -5.7 20.12.4 21.6 24.7 27.5 41.2	28.4 23.7 23.7 29.7 34.5 -9.0 74.7 3.8 11.2 38.2 -7.3 -5.7 20.0 12.4 31.0 21.6 24.7 27.5 41.2 52.8	28.4 23.7 23.7 29.7 34.5 42.6 	28.4 23.7 23.7 23.7 34.5 42.6 51.1 18.1 27.4 36.4 39.4 54.8 18.1 27.4 36.4 39.4 54.8 18.1 27.7 36.4 36.4 56.8 18.1 27.5 41.2 52.8 57.9 64.6 24.7 27.5 41.2 52.8 57.9 62.9	28.4 23.7 23.7 23.7 34.5 42.6 51.1 59.2 18.1 27.4 36.4 39.4 54.8 61.8 -9.0 -4.7 38.8 11.2 33.2 51.3 64.5 63.4 7.3 -5.7 2.0 12.4 31.0 46.0 64.6 63.7 21.6 24.7 27.5 41.2 52.8 57.9 62.9 71.4

Documents de la Session (No 4.)

#dornio. Septembre. Septem	00cobre. 00cobr	.erdmeoed cembre.	. reivast	тыітуу́Н 。 & # # # # # # # # # # # # # # # # # #	.ereM 0 0 4 2 4 4 4 7 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	.linvA			-	
647 6 87 8 79 7 79 7 79 7 88 8 88 3 88 3 84 1 84 1		38.7 38.0 38.0 38.0 38.0 38.0 38.0 38.0	485.2 485.0 52.8 52.8 51.0	43.5 45.0 42.8	66.5 46.5 50.7 46.5 49.0	The Person Name of Street, or other Designations of the last of th	. isM	.niv.L	Juillet.	đβο₹
26.88.88.89.39.39.39.39.39.39.39.39.39.39.39.39.39		24.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0	445.5 46.0 46.0 522.8 511.0	45.5 45.0 5.8 5.8 5.8	200 46.5 7.0 7.0 7.0 7.0 9.0	o 19	٥	۰		۰
58288884888 -0008888888888	 3242234:	37.0 37.0 37.0 38.3 37.0	252.8 51.0 87.0 87.8	45.0 5.0 5.0 5.0 5.0 5.0 5.0 5.0 5.0 5.0	20.5 46.5 6.5 6.5	T.00	20.02	1		
3688884888488844 000000000000000000000000	482284	387.0 387.0 387.0 387.0	252.8 57.8 37.8	25.55 0 0 10 0 10 0 10	46.5	0.20	0000	0.40	98	. 28
888488 8081 808	12.83	38.3	52.8 51.0 37.8	40.07	49.0	0.29	2.5	0.00	30.3	200
88.88.88.0 8.00.80.0 8.00.80.0 8.00.80.0 8.00.80.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00.0 8.00	 8.4:	37.0	51.0 37.8	100		66.3	82.3	888.9	- o	28
88 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	46	0.10	37.8	43.0	47.0	0.99	85.0	0.88	88	84.
94.1 95.7 85.3 84.7		- OG		38.8	47.1	9.69	8.92	8.68	0.28	85.
95-7 899-3-7	54	39.1	40.8	9.6	49.4	64.1	87.1	96.4	88.1	.68
2.000	19	38.7	47.7	48.2	21.5	889	84.0	8.86	91.1	.68
7. 50	25	28.29	46.0	47.5	52.1	0.73	84.5	9.28	88.5	. 28
2:00	TG	92.0	40.0	0.44	. Q.	04.0	0 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4.08	0.06	825
	22.5	33.0	45.0	0.98	200	0 C	20.02	0.02	200	36
0.28	25	35.00	38.0		3	3	0.02		000	107
1.48	513	37.2	43.7	45.1	6.84	63.4	6.88	87.2	6.06	. 62
82.0	200	36.0	42.0	40.0	0.25	0.65	72.0	84.0	20.08	.62
84.4	52	40.0	46.0	43.0	45.0	61.2	76.4	89.5	24.2	822
0.78	49	34.6	40.4	41.4	74.5	58.5	0.82	86.5	86.5	82
	:	-		:		59.0	84.0	0.88	0.68	. 28
0.76	<u>.</u>		-:	44.0	50.0	56.5	74.0	0.08	0.82	.92
8.16	22	41.3	49.3	8.4	52.3	65.3	84.2	9.16	90.2	3.68
0.88	.79	35.5	40.4	43.9	48.5	8.19	85.3	9.28	90.4	7.88
0.18.	23	35.5	43.0	45.0	48.2	63.5	85.5	0.28	89.2	85.
0.02	44.	34.0	38.6	42.0	20.0	9.4%	74.6	9.82	_	
0.06	54	39.0	-	-: ::		0.99	84.3	0.68	89.5).98
2.78	8.99 0.44	6.04	44.9	48.0	8.09	64.8	6.06	6.16	89.5	0.88
	28.	45.0	25.0		9.19	65.0	0.08	0.28	0.16	98
0.96.	54.	40.5	53.0		51.6	6.99	85.7	94.3	2.7	94.6
101,850	-			* .						
83.6	52.	35.8	41.1		45.2	71.2	2.08			85.3
0.92	67.0 46.0	0.08	36.0	34 0	45.0	0.29	0.82	0.28	0.28	83.0

87 Victoria.	Docu	ments de la	a Session	(No. 4.)	
80.0 4.79.0 84.0 86.0 87.0 87.0 87.0	80.0 83.0 85.0	9.08	84: 0 78: 5 83: 0	94.3 87.3	93.0
\$ \$28.88.88 \$ \$2.88.60 \$ \$0.00	88.0 86.0 86.0	86:4	80.0 81.0 80.0	94.3	0.66
\$888888 \$86646 \$400000 \$400000	71.0 86.0 85.0 92.0	82.5	80.0 78.0 85.0	89.7	0.06
62.187. 6.187. 6.187. 6.197. 6.197. 6.197.	70.0 82.5 81.0 78.0	74.7	66.5 66.5	76·0 84·5	85.0
56.00 56.00 56.00 56.00 56.00 56.00	56.0 53.8 62.0 52.0	56.1	55:0	64.5	0.82
525 506 506 506 500 44.0 68.0 88.0 89.0	42.0 47.7 50:0 47:0	46.4	46.5	44.5 5.5	0.89
86.0 83.9 83.9 82.0 87.0 86.0	38.0 35.0 38.0 38.0	38.3	41.0	33.3 53.5	48.0
56.0 57.0 53.4 53.5 49.0	45.0 48.6 48.0 46.0	47.6	47.5	23.5	47.0
44.2.3.3.4.4.7.0.0.4.7.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0	35.8 35.8 35.8 33.0	42.5	50.0	28.8	46.0
6.00 6.00 6.00 6.00 6.00 6.00 6.00 6.00	53.0 55.0 52.0 52.0	57.0	61.0 52.0	43.5	0.89
74-0 61-1 71-1 71-1 68-0 67-9 67-9	61.0 70.0 67.0 69.0		67-0	0.89	0.92
78:0 77:8 84:8 76:0 76:0 74:7	67.0 80.0 79.0 75.5		0.62	89.5	0.06
Digby Wolfville Wolfville Bale Glace Fatou Fytou Sydney Yamouth Guysborough Nouveau-Brunswick,	St. Jean Rivière de l'Achigan. Fredericton Bathurst.	The du Primos-Edouard. Charlottetown	St. Jean Harre de Grâce. Fogo	Manitoba. Winnipeg Collége de St. Jean	Columbie Britannique. Pont de Spence

A. 1873

	3	:	
	Août,	• 74468844644488887484848484 • 000008081488888484448884844 6414446	42.0
.	Juillet.	o. 2444488844488888 8870-74816844 84448 000-74816844 84448 000-74816844 84448 000-74816844 94448	54.3 48.0
	.nin.t	\$\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	48.0
	.isM	\$2888888888888888888888888888888888888	34.8
1873	Avril.	88888888888888888888888888888888888888	29.0 24.0
	Mars.	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	4.3
	Tévrier.	\$ 50.00	0.03
	Janvier.	20.0 20.0	178.0
	Décembre,	0 5 6 8 4 8 4 8 4 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	17.8
~;	Novembre.	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	10.1
1872.	Octobre.	88888888888888888888888888888888888888	31.1
	Septembre.	\$ 25.50	45.2
Mary 14 continues a service de la continue de la co		Penbroke Petit Courant Fitaroy, Havre de Ottava, Ottaval Brockville Gravelmer Gravelmer Gravelmer Gravelmer M. Gwillimbury N. Gwillimbury Pointe Clark Oshaw. Goderich Brampton Toronto Stratford Gravelmer Gravelmer Hallewille Hamilton Woodstock Moodstock Moodstock London Eingersoll Glance London Simose Welland Windsor	Montréal Québec.

48.0 43.8 42.0 38.4 44.0	45.0 40.0 37.0	43.5	41.0 42.5 47.0	37.0 40.0	49.0	
8 448844 0 8 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	51.0 37.3 38.0 42.0	42.0	40.0 42.5 42.0	35·0 37·0	51.0	
	28.0 34.0 31.0	36.9	32.0 34.0 29.0	41.7	43.0	
20.0 22.0 22.0 22.0 25.0 28.0 28.0 21.0	30.0 21.5 29.0 21.0	. 56.3	25·0 27·0	22·0 23·0	42.0	
200 200 247 247 200 210 210 210 210 210 210	26.0 15.2 20.0 14.0	22.0	24.0 25.5	16·0 15·0	38.0	
0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	8.0 25.0 1.0	3.0	14.5 14.0	38.0	23.5	
7 1 1 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		-15.0	7.0	_38.0 _38.5	0.01	
0.0 -1.1 -14.4 -14.0 -24.5	$\begin{array}{c} -10.0 \\ -28.2 \\ -28.0 \\ -31.0 \end{array}$	_12.0	1.0	35.0 35.5	1.0	
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	-16.0 -17.0 -21.0 -12.0	-12.2	10.5	41.0 43.0	4.0	
14.0 24.9 19.8 18.0 16.5 17.1	15.0 8.1 12.0 6.0	14.5	19.5 19.0	30.0	2.0	
28.0 29.0 24.9 28.0	25.0 23.0 23.0		32.0	19·3 22·0	28.0	
46.0 422.8 423.8 41.0 40.0 40.0	47.0 37.0 41.0 37.5		35.0 44.0	29.7 28.0	37.0	
Digby Wolf-tile Wolf-tile Halifax Bane-Glace Petou Sydney Yamouth Guysborough	Nouveau-Brunswick. St. Jean Bass River. Fredericton	The din Prince-Edouard. Charlottetown	Control of Terreneuse. St. Jean Havre de Grâce. Pego	Manitoba. Winnipeg Collége de St. Jean.	Colombie-Britannique. Pont de Spence	

Documents de la Session (No. 4.)

37 Victoria.

TABLEAU VIII—TEMPERATURE moyenne pour chaque trimestre et pour l'année, de septembre 1872 jusqu'à août 1873, avec indication du maximum et du minimum de tempér. de chaq. année et des dates auxquelles ils se sont produits.

	48.4 21.3 38.4 60.6 42.5 87.5 Juillet 3	45.6 18.6 37.5 57.4 39.8 82.0 Jullet 31 —16.0 Décembre 25 43.8 12.0 36.1 63.7 40.6 86.9 3 —28.2 Janvier 30 44.4 12.7 36.7 63.8 39.4 92.0 Juin 27 36.9 30.9	16.7 36.2 61.3 86.4 Juillet 315.0 Février 2	48.8 25.3 35.6 58.7 41.6 81.0 Juliet 12 22.0 Février 4 85.0 Juin 30 2	37.4 —3.7 29.8 63.9 31.9 94.3 Juillet 20 & Aug. 8 41.0 Décembre 24 95.5 Juin 17 43.0 , 24	46.8 24 6 50.6 67.1 47.3 99.0 Juillet 27
-	20 3 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	18.6 12.0 13.8 12.7		25.7	5.7.5	24 6
Nouvelle-Ecosse.	Weby Wolfville Rollfax Rollfax Basic Clace Pictou Sydney Sydney A symouth Guysborough	Moveau-Branswick, M. Jean Mavière de l'Achigan Exedericton Extauret	Isle du PrEdouard Gharlottetown Terreneuve.	St. Jean. Havre do Grâce. Fogo.	Winnipeg	

TABLE IX.—Septembre, 1872.—Température moyenne de chaque jour à certaines stations du Canada.

																				-												_
Hâvre de Grâc	•	2.09	9.09	0.89	66.5	58.5	57.3	28.6	60.5	54.0	6.72	48.3	0.79	002	64.9		52.0	92.0	29.0	59.0	58.5	55.0	58.5	20.0	54.8	61.5	65.8	64.3	0.09	54.5	58.0	,
Fredericton.	٥	55.9	2.29	51.9	25.2	52.4	9.99	62.3	20.3	20.0	0.99	0.29	0.89	0070	55.33	52.7	52.0	55 5	56.4	53 2	53.7	8.19	55.4	49.1	57.4	54.4	6.19	58 4	52.7	57.1	57.1	_
St. Jean.	٥	54.3	. 53.0	.51.0	53.7	54.0	24.0	55.3	2.69	57.3	24.0	23.0	0.00	07.0	24.4	53.3	54.7	55.7	24.0	54.3	53.3	22.0	57.3	2.19	55.3	22.0	29.0	0.69	0.99	22.3	55 3	_
Charlottetown.	٥				:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::		:	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :		:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	:								:		:	:	:	:	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::			
.Pictou.	٥	58.3	8.09	61.2	25.0	53.5	28.0	64.3	0.99	52.4	51.4	54.5	00 00 00 00 00 00	67.73	25.5	55.5	57.3	54.8	56.5	0.29	53.5	58.1	23.00	53.0	61.6	65.8	65.1	7.99	57.5	6.89	58.3	_
Halifax.	٥	54.4	2.99	53.8	20.0	49.3	25.8	28.0	0.00	52.9	49.4	8.00	04.09	7 9 9 9 9 9 9	60.4	54.5	54.1	53.6	23.6	54.9	21.6	23.7	54.5	7.19	26.0	28.8	61.1	0.79	56.3	0.76	58.6	_
Montréal.	٥	0.89	9.69	54.7	9.19	62.0	0.69	72.2	69.4	5.5 66.5	2.29	65.5	7 2	9.59	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	2.19	2.19	8.09	9.89	1.99	9.29	62.5	26.8	7.69	69.4	6.19	59.9	9.66	55.1	9.70	62.1	_
Huntingdog.	٥	60.5	55.5	51.5	55.5	0.09	65.0	26.5	69.5	0.19	64.0	8.29	73.0	0.02	25.	54.8	0.09	59.5	54.8	22.0	53.5	8.29	58.5	9.99	0.89	28.8	25.0	20.3	57.0	0.19	60.5	
Brockville.	٥	0.89	53.5	48.0	55.2	58.7	2.29	74.2	0.69	62.7	0.89	0.89	0.27	70.02	55.50		2.19	58:0	53.5	46.0	53.3	64.5	0.09	8 69	0.99	26.8	51.0	6.24	57.0	22.5	59.5	
Havre de Fitzroy		63.4	52.7	49.8	9.99	61.1	0.12	79.4	70.4	65.3	:	9.02	2.2.2	0.7.2	46.62	20.52	58.6	9.82	. 0.29	49.2	55.6	8.19	59.1	8.99	6.99	62.5	51.5	21.2	26.8	0.99	8.09	
Woodstock.	0	64.1	63.1	51.8	54.9	63.3	74.9	8.82	75.3	64.2	2. 29	0.69	S - C - C - C - C - C - C - C - C - C -	23.6	22.0	55.8	55.6	6.13	53.4	56.5	64.7	6.69	8.79	7.89	61.4	54.4	47.4	49.6	21.5	6.74	9.19	-
Gravenhurst.	۰	65.6	53.2	. 45.7	24.6	61.7	6.69	25.8	67.5	62.7	8 7 7	7.1.2	64.7	27.0	5.5	2.19	47.1	47.8	48.0	46.2	58.0	59.4	7.09	68.4	8.19	27.3	46.8	49.4	0.19	7.85	57.2	_
Petit Courant.	٥	99.99	6.09	49.4	57.0	8.13	64.2	0.02	61.5	9.26	62.4	G.89	0 H	5.03	58.1	54.5	1.25	55.5	51.5	50.1	0.09	50.1	6.69	6.69	55.0	6.24	46.0	7. 20	0.19	40.8	56.8	_
·SəqinniW	٥	73.4	8.02	70.4	67.4	69.5	2.09	51.7	2.22	57.4	6.89	2. 2.	20.00	6 6 6 6	23.5	48.4	47.3	20.2	20.0	46.5	41.1	49.0	0.72	43.2	33.1	35.1	30.0	23.1	45.2	49.T	52.9	_
Pont de Spence.	٥	67.5	0.02	71.7	21.3	2.29	0.02	0.29	20.5	65.0	e . 69	6.17	0.55	6.89	0.19	65.0	71.3	7.4.7	58.5	28.0	53.5	46.5	43.5	8.74	51.5	27.5	58.0	0.00	62.5	0.50	9.79	_
		H	67	e.s.	4:	200	ا د		×0 0	<u>ج</u>	3;	#	7 6	7.7	15	10	17	18	61	50	25	77	9	ST 2	22	97	27.0	900	38	3		-

Havre de Grâce.	。	0.10
Tredericton.	. 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	5
St. Jean.	0 82248471478641140486484844848484888888888888888888	> P
Charlottetown.	0	:
Fictor,	。 48844488882124447818812444888888888 81100000000000000000000000000	7
.xslifsH	。 28 25 24 45 25 25 4 4 25 4 3 4 4 17 17 24 4 4 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24 24	2
.ls9rtmoM	。	- -
.Huntingdon	。	1
Brockville,	。	1
Havre de Fitzroy	。) [
Woodstock.	。	•
Gravenhurst.	。	
Petit Courant.	。4084978778784849888884487478484878884484 110000000111100484888884487111100000001	
.gədinniW	。 & 122644& 124888488848848844888484484444488844888	
Pont de Spence.	。	
	112847000000000000000000000000000000000000	

TABLEAU XI.—Novembre 1872.—Température moyenne de chaque jour à certaines stations du Canada.

Hayre de Grâce.	。 4188248844488848848888488884888484844	37.1
Fredericton	。 - #888884486454564888888888888888888888888	32.7
.двэТ72	。 4888448844488844884888888888888888888	35.6
Charlottetown.	。 #4%%%%%%%#############################	35.8
Pictou.	。 \$\pi_{\text{c}} \text{c} \te	36.2
.xslifaH	。 64488888888888888888888888888888888888	37.7
Montréal.	• 340 % % % % % % % % % % % % % % % % % % %	34.2
Huntingdon.	• 448888444448488888888884444444488888888	33.9
Brockville,	。 \$2149.5884.5888.884468.89882824828888888824272 \$247.524.584.8888888468888888888888888888888888	31.6
Havre de Fitzroy	。 48412944498888442998884129888842818 ` 686648149988844298884128888842818888 ` 6866481499696968489884489	32.3
Woodstock.	。 882488444888824448888123437788888888887114 33484965999697114	31.3
Gravenhurst.	。 88488884486888888888888888888888888888	30.6
Petit Conrant.	。42484148884482284484889889889882777 4200258052050000000000000000000000000000	30.8
·29dinniW	88888888888888888888888888888888888888	17.2
Pont de Spence.	。 84788844888888888888888888888888888888	28.6
	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	
	1 40 62	

,		
Havre de Grâce.	。	28.4
Fredericton.	0 21788220 21	11.9
St. Jean.		16.2
Charlottetown.	0.000	6.21
pictou.	88888828218488288814898881 -	19-4
Halifax.	0 2404	22.2
Montréal.	2684282789	13.6
нордициин Н	. 838271213888 • 83827121318887040127281111	9.6
Brockville.	. 888884885848858468888888888888888888888	6.11
Havre de Fitzroy	0 6 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	0.6
Woodstock	. 88888888889899111044881213111	14.2
dravenhurst.	0 1282 0 1282	12.9
Petit Courant.	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	12.1
Winnipeg.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	0.6
Pont de Spence.	。	21.6
	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	

Tableau XIII.—Janvier 1873.—Température moyenne de chaque jour à certaines stations dans du Canada.

Havre de Grace.	0 1127828882188344888888178778778778778778778778	23.7
Fredericton.	0 62187284288420014888782284204507574254 00000014044470047000004100000040004	14.2
St. Jean.	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	20.5
Charlottetown,	28.82.82.82.82.82.92.01.0.01.0.0.01.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0	18.1
.uotoiA	•	21.1
Halifax.	~ 211288888271284 ~ 211288888271284 ~ 114015000047714500882882828271000	23.5
Montréal.	0 118888 211 22 22 23 24 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	15.0
.nobgnitanH	0.00882428.00 0.00862428.00 0.0086248.00 0.0086248.00 0.0062011.00 0.0	11.2
Brockville,	• 712822128818888888888888888888888888888	13.2
Havre de!Fitzroy	20888888888888888888888888888888888888	11.07
Woodstock.	204441002240 2044410002440 2044410002440 2044410000000000	15.0
Gravenhurst.	82888888888888888888888888888888888888	6.11
Petit Courant.	282821100000000000000000000000000000000	10.7
.gədinniW	\$ 6 81 9 6 4 1 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	7.4.7
Pont de Spence.	**************************************	24.7
	14444014414141414144444444444444444444	
P :	190	

Tableau XIV.—Février 1873—Température moyenne de chaque jous à certaines stations du Canada.

Наутте де Ствсе.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	23.7
Frédéricton.	0 4 9 7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	15.4
St. J ean.	01 18282828282828282828282828282828282828	0.61
Charlottetown	6.946.838.43.44.04.44.88.838.45.94.94.94.94.94.94.94.94.94.94.94.94.94.	14.1
Pictou.	6 6 6 7 7 8 6 7 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8	15.0
.xslifsH	• 4 17 2 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	9.02
.IsentroM	b 0 0 7 1 2 8 8 8 8 8 8 8 8 9 7 9 7 8 8 8 7 7 8 8 8 7 7 8 8 8 7 7 8 8 8 7 7 8 8 8 7 7 8 8	18.2
.nobgnitnuH	• 16.488.386.0 0 4 1 4 4 6 8 8 4 1 8 1 8 2 6 0 0 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	13.5
Brockville.	6 10 28 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	16.8
Havre deFitzroy.	• 6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	15.2
Woodstock.	• 41.000000000000000000000000000000000000	17.4
Gravenhurst.	•	13.5
Petit Courant.	• \$\frac{1}{2} \text{2}	11.3
.zəqianiW	0 9 9 1 1 8 2 1 1 4 4 4 4 4 1 8 8 2 2 1 1 6 9 9 8 8 1 1 1 4 1 4 1 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3.8
Pont de Spence.	• 4 - 1111 • 4 - 1111 • 100 110 110 110 110 110 110 110 110 11	27.5
	10044001000000000000000000000000000000	

Havre de Grâce.	\$	29.7
frederictor	。 8844844888888888888888888888888888888	9.87
St. Jean.	. 8884488888888888888888888888888888888	28.7
Charlottetown.	• 8860111448488884448888888888444488848888 	27.8
Pictou.	• 88 82 82 82 82 82 82 82 82 82 82 82 83 82 82 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83 83	9.8%
.xelilaH	。 88887784888888888888888888888888 FF644666488888888468888888888	30.1
.Instruction (。	7.82
. Huntingdon.	• 8244.0124488888888888888888888888888888888888	25.2
Brockville.	• 888 4 888 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	255-8
HavredeFitzroy.	**************************************	27.2
Woodstock.	• 988,000.014.8888888888888883 • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	9.42
Gravenhurst.	• 4811 • 4821 • 4821 • 623	23.0
Petit Courant.	。 221 - 238 - 245 - 245 - 255 -	23.1
.29qinniW	0 1 2 1 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	11.2
Pont de Spence.	• 44424488888888488888888844444444488888848484	41.2
		-

Науте де Стасе.	88847888888888888888888888888888888888
Fredericton.	88888888888888888888888888888888888888
St. Jean.	0 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88
.mwotetetomn.	0 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88
Pictou.	68448888888888888888888888888888888888
,xslifsH	。 8884488888888888888888888888888888888
Montréal.	88284888848888888888884488844444447888 888884488844444444
Huntingdon.	0 8 4 8 8 8 8 4 4 8 8 4 8 8 8 8 8 8 4 4 4 4 4 4 8 8 8 8 8 4
Brockville.	。
Havre de Fitzroy	• \$\$188468888888444444448888888444448888888444848
Woodstock.	• 8848884488884444444444444444444444444
датифизу (。
Petit Courant.	。
Winnipeg.	。
Pont de Spence.	0 444444444444444444444444444444444444
j	H03843007860-10843007860-108430078-8

01121449186081384386888

		1
Havre de Grâce.	• \$\text{c} \text{c} \text{3} \text{2} \text{2} \text{2} \text{3} \text{3} \text{3} \text{4} \text{4} \text{5} \text{3} \text{3} \text{3} \text{3} \text{3} \text{3} \text{3} \text{4} \text{4} \text{5} \text{3} \text{4} \text{4} \text{5} \text{5} \text{3} \text{5} \text{3} \text{3} \text{3} \text{4} \text{4} \text{5} \text{5} \text{3} \text{5} \text{5} \text{4} \text{4} \text{5} \text{5} \text{3} \text{5} \text{5} \text{4} \text{5} \te	42.6
Fredericton,	。 E d 2 d d d d d d d d d d d d d d d d d	52.0
.St. Јеап,	。 8 日 2 8 8 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	46.2
Charlotfetown.	。 44889488844494449884488470588447115844 	45.3
Picton.	。 48888884848484844448848888884747894747484844 & 1000000000000000000000000000000000000	46.1
Halifax.	• 74188844488448444444488887788877 • 74188844487844444444488887788877 • 741888444878444444444448887778877	48.0
.lasrtnoM		2.29
поьупітиН	。	55.4
Brockville.	。 858884488888448444484888884888884848 646468466464888848486644446444888884848	53.6
Havre de Fitzroy	。 \$24.444666666666666666666666666666666666	26.0
Woodstock		53.5
Gravenhurst.	6. 288.1.838.238.238.238.238.238.238.238.238.238	2.12
Petit Courant.	。 7446844748488848648864884877888484444 88878871148411181111088607884877866144444	48.1
.gəqinni W	• 7888886148886448888844888888448888844888884488888448888	51.3
Pont de Spence.		6.29
	L2 x 4 x 3 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2	

Tableau XVIIII-Juin, 1873.—Température moyenne de chaque jour à certaines stations en Canada.

	il.																									1
• • • • •	j	Н	64 0	34	120	ဘေး	~ «	- 6	10	H	75	14	15	16	78	10	202	22	76	36	25.	56	27	88	88	†
Pont de Spence.	0	2.69	64.0	25. 28. 28.	58.3	0.09	6.5 0.0 0.0	62.5	2.99	8.99	8 8 8	8.19	0.79	0.70	0.85	27.5	0.09	22.23	35	0.09	2.03	0.19	0.69	0.02	0.69	62.0
Winnipeg.	0	29.0	68.3	* 8.09	e T9	6.69	500.4 200.0	58.4	57.2	62.7	7.70	64.7	63.1	25.5	65.0	62.5	67.4	00.1	64.5	73.7	72.3	73.3	65.4	0.20	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	64.5
Petit Courant.	0	60.3	54.5	58.3	60.5	57.8	57.5	60.5	2.73	54.4	0 ee	0.09	62.8	0.02	6.69	99	:09 -	0.79	200	64.7	63.3	70.4	2.29	200	65.4	61.5
Gravenhurst.	0	55.4	69.1	7.0 93.0 —	6.89	. T. 5	9 . 6 . - -	98.9	62.7	55.1	65.5	6.89	8:8 8:8	9.02	72.9	22.0	6.99	2.00	0 6. 6 69 6 69	8.89	2.99	72.1	72.4	000	62.2	0.29
Woodsteek.	0	58.1	0.19	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	64.4	9.69	0.09	9.89	8.89	62.1	 35: 5 4: 6 4:	9.99	6.69	2 % 2 %	64.1	2.9.	0.29	64.2	38	0.79	8.99	8.99	1.22.	25	88.5	65.1
Fitzroy Harbor.	0	6.29	 8.09	63.0	62.5	0.49		0.89	0.89	0.00	0.99 	1.69	2.12	6.99	9.02	27.6	5.43	6.00	4 50 50 40 50 40 50 40 50 40 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	72.3	22.0	24.3	7 77		66.1
Brockville,	0	60.5	28.0	83.5	63.2	0.99	0.99	68.5	64.3	61.3	2. 59	e . 99	. e. e.	24.5	65.7	8.89	69.5	0.23	65.50	0.69	22.3	22.0	200	9.5 4 7	74.7	6.29
Huntingdon.	0	65.0	57.7		63.5	63.7	63.7	65.5	0.12	62.5	0.83	67.5	69.2	200	200	0.92	8.00	2.00	64.8	65.2	0.12	73.5	7.9.2	40	81.0	66.2
Montreal,	0	63.0	2.09 	283	65.0	 	90.7	68.4	72.4	8.79	66.5	57.2	0.69	9 20	65.0	2.89	7.93	200 200 200 200	67.59	72.1	75.2	76.4	8.07	# 7. 11. 11. 11.	75.8	67.2
.xslifsH	0	2.12	47.4 45.0	51.9	46.9	49.3	2.19	48.3	48.3	7.65	28.0	53.1	55.0	62.2	22.2	50.0	23.0	0.50	62.0	99.99	62.2	66.4	1.99	67.9	65.0	55.4
Pictou.	0	2.29	45.0	0.09	47.0	54.5	48.6	47.0	53.0	57.5	57.8	27.0	54.3	60.4	49.0	51.5	25.3	47.9	0.000	59.5	61.4	65.5	9.89	7 7 3 8	68.3	55.4
Charlottetown.	0	54.9	43.1	49:5	46.7	2.4.0 2.4.0	47.0	49.7	2.99	9.00 9.00 9.00 9.00 9.00 9.00 9.00 9.00	9.20	9.89	20.00	20.00	21.8	51.5	51.1	40.5	. S. S.	6.19	9.49	6.69	0 × 0 × 0	99	68.1	55.9
St. Jean.	0	50.3		44.3	46.0	5.5	54.3	53.0	53.3	58.7	55.1	55.0	0 10 1	26.0	22.0	23.0	54.7	50.00	55.7	26.0	2.69	55.7	7. 62	27.2	57.0	53.2
Fredericton.	0	63 2	49.I	9.4	2.00	1.99. 1.99.	9.92	8.19	28.2	55.4	63.2	2.09	52.1	28.0	58.5	52.1	58.4	24.4	0.2.2	66.4	6.29	8.12	4.1.4	40.02	69.5	59.8
Havre de Grâce	0	53.5	24.88 24.88 24.88	46.2	45.0	8.8	41.5	43.1	20.4	54.7	46.8	2.99	57.2	202	48:3	45.7	45.0	0.04	47:30	47.5	6.85	0.69	95	0 10 0	2.99	51.1

Havre de Grace.	。	59.2
Frederictor,	0 88 82 22 28 88 22 22 22 22 22 22 22 22	8.19
St. Jean.	0 18282222222222222222222222222222222222	2.69
Charlottetown.	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	65.1
Pictou.	0 8112528 488 100 888 482 482 482 100 888 482 482 482 482 482 482 482 482 482	67.4
Halifax.	0 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	63.4
Montréal,	0 2277777 0 22777778888877777777777777777777777777	71.4
.mobgaitanuH	637727733255357326055573300 637727733770555573573605557000000000000000000	9.69
Brockville.	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	68.5
Fitzroy Harbor.		20.2
Woodstock.		67.5
Gravenhurst.	0 \$888 \$388 \$288 \$288 \$288 \$288 \$288 \$388 \$3	2.99
Petit Courant.		65.5
.gəqinniW	0 10002476007000000000000000000000000000000	63.4
Pont de Spence.	0 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	71.4
	122242222222222222222222222222222222222	

Havre de Grace.	0 88 88 84 47 88 88 84 88 88 84 88 88 84 88 88 88 88	8.69
Fredericton.	○ \$822222244224022222222222222222222222222	63.4
St. Jean.	86888888888888888888888888888888888888	25° 4
.nwotettorwn.	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	0 70
Picton.	\$25.50 \$2	
.xslifsH	• 425888888888888888888888888888888888888	9
Montréal.	0 0 445 2 8 4 4 5 4 5 8 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 4 4 5 5 5 5 4 4 5 5 5 5 4 4 5	# 3
. nobynitauH	64 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42	
Brockville.	24 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	
Havre de Fitzroy	67.6 67.6 67.6 67.6 67.6 67.6 67.6 67.6	
Woodstock.	0 1727 0 1727 0 1727 0 1727 0 1 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Gravenhurst.	\$600 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
Petit Courant.	0 56 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	
Winnipeg.	0 000000000000000000000000000000000000	
Pont de Spence.	• 5544428848455125856595564855656565656565656565656565656565656	
	1000400000011001155125000100000000000000	

Tableau XXI.—Température moyenne aux stations mentionées dans les tableaux IX à XX, observé dans des périodes de cinq jours pour l'année commençant en septembre 1872, et finissant en août 1873 inclusivement.

37 Victoria.

						7
Havre de Grâce.	55.11 55.11 55.11 55.11 55.11	51.8 57.6 53.7 51.0 46.0 39.1	25. 441.1 35.2 29.7	32.1 31.5 29.0 25.9 26.9 19.1	23.9 24.5 30.2 26.1 14.3	18.6
Predericton	54.9 60.1 57.3 56.1 55.6	50.74 43.74 42.4 43.6 47.6	37.9 37.9 33.4 28.8 29.9 24.0	19.8 18.2 17.2 11.6 0.0	20.2 8.1 20.9 24.0 10.7 5.1	11.8
St. Jean.	0 55 55 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	23.7 39.7 33.2 32.7 27.9	26.5 22.6 22.1 18.3 0.1	26.6 26.3 15.5 11.5 5	8.61
Charlottetowr	0 : : : : :	43.1	38.8 37.5 31.9 30.8 29.8	25.8 22.6 23.4 17.3 6.5 0.0	25.1 13.0 22.0 27.6 15.5	14.7
Pieteu.	57.8 56.2 59.0 59.0 59.0	50.7 51.5 48.1 47.4 46.7 41.4	39.06 30.06 31.55 31.45	25.7 23.9 20.9 6.9 5.9	28.0 17.0 25.0 29.9 6.5	16.91
Halifax.	53.0 54.5 58.4 58.4 56.3	51.3 51.3 49.0 47.3 48.7 42.2	2004 2004 2004 2004 2004 2004 2004 2004	25.9 25.9 22.4 10.8 11.0	29.8 29.0 31.6 12.5	20.6
Montréal.	63.3 67.2 68.2 68.2 68.2 68.2 68.2 68.2	55.3 47.3 41.7 46.1 42.2	411.5 40.3 32.8 28.0 24.9	24.1 132.1 17.5 2.3 5.4	20.5 8.4 20.0 17.3 12.1 6.7	23.8
порзапітан	61.7 67.1 58.9 57.7 61.3	54:3 47:2 43:7 47:1 44:6 39:6	42.4 40.6 32.2 28.9 31.3 19.6	19.9 10.7 12.3 7.1	17.5 17.5 17.8 13.2 0.2	22.1
Brockville.	60.8 60.9 55.5 55.1 60.5 51.5	52.9 43.8 39.5 45.4 37.1	38.52 38.52 34.3 24.3 20.0 20.0 20.0	23.4 11.8 14.9 6.2	18.0 5.3 20.7 15.1 9.3	23.5
Havre de Fitzroy.	63.6 69.1 56.9 56.9 61.4	50.9 44.7 41.7 46.4 43.8	41.2 39.6 32.2 26.0 29.2 16.9	17.9 11.6 18.6 12.6 10.9	18.6 13.8 10.6 2.2	17.5
Woodstock.	64.7 68.2 55.6 55.4 59.1 48.2	54.7 39.2 44.5 58.9 58.9	39.8 38.6 27.4 29.4 18.8	26.1 16.9 19.5 9.5 17.0	23.7 27.73 16.22 4.22	23.7
Gravenhurst.	60.9 65.8 49.1 52.1 57.1	48.5 41.4 42.1 42.0 35.3	28.5 28.5 28.3 18.9 18.9	22.8 9.5 17.8 11.4 16.4 16.4	18.5 18.9 9.8 7.3	13.6
Petit Courant	0 60.4 62.1 53.0 55.2 55.2 49.2	23.84 23.82 24.63 25.64 25.64 25.64 25.64 25.64 25.64 25.64 25.64 26.64	41.7 39.0 29.4 29.5 15.0	23.5 20.2 20.2 1.6 1.6 1.6 1.8	18.7 6.1 12.1 5.2 -2.1	13.4
· .gəqinniW	63.9 56.1 58.6 47.6 40.7 46.9	47.8 38.1 40.5 41.3 46.2 39.9	22.8 16.8 1.2 8.8	13.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1	0.0 6.7 11.3 11.3 13.5	1.0
Pont de Spence.	60.5 66.5 65.9 67.2 67.2 60.5	56.0 49.1 55.1 44.6 42.2	42:3 16:5 31:1 30:3 30:3	37.3 31.2 9.4 15.0 17.2	28.5 27.3 27.3 12.0 12.0	18.4
Ренгорзя пе сіхо лочкя.	Sep. 3 au 7. inclusive. 8. 12. 13. 17. 23. 22. 23. 28. 24. 25. 26. 26. 27. 28. 28. 20. 20.	Oct. 3 ,, 7 ,, 8 , 12 ,, 13 , 12 ,, 13 , 12 ,, 13 , 12 ,, 13 ,, 23 ,, 24 ,, 28 ,, Nov. 2 ,,	Nov. 3,, 7, ,, 8, 12, ,, 18, 12, ,, 18, 22, ,, 23, 24, 24, 28, 24, 28, 28, 28, 28, 28, 28, 28, 28, 28, 28	Déc. 3 ,, 7 ,, 8 ,, 12 ,, 13 ,, 12 ,, 13 ,, 12 ,, 13 ,, 23 ,, 28 ,, 29 ,, 59 ,, 59 ,, 50 ,	Jan. 3, 7, 7, 18, 12, 13, 17, 13, 17, 18, 22, 17, 18, 22, 17, 18, 27, 17, 18, 28, 17, 17, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18	T 6

29.6 15.9 26.4 28.5 28.5	22222 2822 2922 2932 240 240 240 240 240 240 240 240 240 24	32.32 32.32 33.32 36.63 38.63 38.63 38.63		45 0 50 6 54 3 46 3 52 6 64 0	61.2 60.6 52.9 56.5 61.9	58.5 66.2 66.2 58.1 56.8 56.8
15.7 9.2 17.2 19.2 29.3	27.6 27.5 27.5 28.7 35.8	38.0 37.1 38.3 45.3		51.8 59.6 59.6 68.9 69.4	69.1 66.1 66.6 63.8 77.2 69.0	65.5 64.3 67.2 64.0 54.1 61.4
22.3 13.9 18.1 17.1 28.9	21.6 29.6 29.7 29.7 34.3			47.8 53.7 5.83.9 5.65.9 6.95.9 8.95.9 8.95.9	57.5 61.1 59.1 59.6 62.6	60.0 60.0 60.0 60.0 60.0 60.0 60.0
18.1 5.0 13.7 17.1 21.9	24.2 20.0 27.2 28.7 33.7		23.0 48.8 44.1.8 55.2 7.3.7	49.4 53.2 57.0 50.3 64.8 67.6	68.1 63.1 61.1 61.4 68.2 68.2	62.4 63.2 63.9 55.0
22.5 7.2 12.6 17.8 19.3	22.22 27.28 27.08 29.09 24.09	33.3 35.4.9 39.1.1	55.22.25 57.45.25 57.45.25 57.45.25 57.45.25	49.0 52.1 58.3 49.9 62.7	67.5 61.9 63.8 60.9 67.9 66.4	62.0 61.5 68.1 63.6 55.6 61.2
26.5 20.1 26.3 26.0 26.0	32.25 32.32 30.4.3 35.54 35.54	38.2 37.0 36.6 37.1 417.7	37.2 46.1 39.1 46.6 57.6	48.2 51.3 56.8 63.3 64.0	63.0 63.1 65.5 66.5 65.5	62.7 64.3 65.1 63.6 56.7 60.5
13.7 11.3 26.1 18.2 29.6	26.5 31.4 31.5 119.4 36.2	23.05 44.05 22.55 22.55 39.55	533 533 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	61.6 69.5 67.1 63.6 73.3	73.1 69.2 70.7 66.2 73.7	69.7 69.6 69.7 65.3 67.7
20 3 3 3 3 5 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	24.4 28.1 27.3 14.9 35.0	35.0 40.1 42.0 39.7 42.9	48.6 54.1 49.5 56.4 68.8 68.8	61.2 64.8 65.0 70.2 75.2	71.0 62.5 68.4 66.2 74.0	67.7 65.4 66.2 67.1 57.7 63.9
24.3 24.5 13.0 22.4	21.5 27.5 30.2 29.1 18.7	34.7 39.0 40.6 35.2 39.3	46.8 50.3 46.8 55.5 67.9	61.5 63.5 64.2 65.4 70.4 71.9	67.1 64.8 68.1 70.2 72.4	66.6 64.3 62.6 67.5 58.4 62.9
22.5 22.5 23.8 23.8	23.5 30.5 30.1 19.3 37.0	38.1 40.7 44.5 41.9 48.4	51.6 54.4 48.9 58.3 68.3 59.2	60.2 62.7 68.8 67.2 70.6	71.5 64.7 69.8 66.8 73.7 74.9	68.9 67.1 67 0 70.3 60.8 65.0
16.4 23.2 9.5 16.6	21.0 28.0 28.0 18.7 33.6	39.5 40.0 41.6 34.3 37.0 45.3	48.3 45.2 46.4 66.4 56.2	63.5 61.6 65.8 65.8 66.1 69.7	66.2 71.9 63.3 71.9 70.9	66.32 61.92 61.93 61.93
13.7 19.7 8.9 19.4	16.4 22.9 28.7 26.7 31.9	35.9 37.0 39.2 30.9 41.9	47.4 43.0 56.0 63.0 49.3	61.3 61.4 63.9 67.3 69.1 66.0	63.4 711.5 60.7 60.9 69.8	63.6 61.8 61.4 70.0 53.6 64.9
5.4 17.5 11.2 17.6	20.2 23.2 31.3 26.4 30.9	33.3 84.2 83.3 84.9 64.9 64.9	44.6 41.1 41.9 51.3 56.7	57.6 57.6 61.3 63.6 65.0 67.5	65.5 62.3 66.5 67.6 67.6	66.2 67.3 67.2 60.9 66.2
16.8 8.4.8 6.5	13.7 15.5 21.4 0.5 8.7 29.8	31.6 32.8 34.1 28.8 35.0	60.9 60.7 50.2 54.3 77.7 55.6	63.4 60.1 65.9 65.2 69.8 64.1	58.7 61.4 65.0 68.4 66.0 60.5	68.8 67.9 64.1 60.0 60.8 63.5
33.33 33.55 33.55 33.55	38.4 43.1 45.7 45.7 1.2 1.2	250.1 200.1	633.5. 633.5. 56.6. 63.6. 63.6. 63.6. 63.6. 63.6.	62.0 65.1 61.8 57.7 62.0 69.6	70·3 71·0 67·9 71·1 75·1	70.8 77.2 77.2 72.0 65.2 66.9
	" " " "	2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2	" " " " " "	II. 2,"	.;; .;; .;;	
12 " 16 17 " 21 22 " 26 27 " Mai	r. 4 , 8 9 , 13 14 , 18 19 , 23 24 , 28 29 ,, Avri	ril 3 " 7 12 13 " 12 14 17 18 " 17 18 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	i 3 , 7 8 12 13 17 18 17 18 22 23 , 27 28 23 27 28	n 3, 7 8, 12 13, 17 18, 22 23, 22 23, 27 28, 301	11, 3, 7, 12, 13, 14, 17, 18, 17, 18, 17, 18, 17, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18, 18	ut 3 ,, 7 13 ,, 17 18 ,, 22 23 ,, 27 28 ,, Sep
* * * * *	Ma	Avril	199	Juin ,,,	Juill	Aout

TABLEAU XXII.—Moyenne des orages pendant chaque mois et année aux différentes stations en Canada, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

			.,000				- Companyor						
		187	2.					187	'3. 				
	Septembre.	re.	Novembre.	Decembre.	ier.	ler.		_			et.	13	ée.
N	Septe	Octobre.	Nove	Dece	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Aout.	Année.
Ontario.				1				1					
District N. et N. W. Windsor. London. Granton. Simcoe. Woodstock. Hamilton.		55 50 52 54 53	71 71 70 68 67	68 83 88 77 79	87 86 82 77	65 48 61 64	72 62 66 64	79 72 70 60 67 61	64 52 46 41 50 51	45 47 47 27 46 41	59 54 49 34 51 41	46 36 41 22 43 37	63 52 60 57
Moyenne du District	48	53	69	79	83	59	66	68	51	42	48	37	59
District O. et S. O. Petit Courant Pointe Clark Stratford Kincardine Goderich Gravenhurst Barrie. N. Gwillimbury	62 56 48 53 59 58 56 54	51 60 65 32 54 48 49 48	72 81 61 78 84 76 80 80	73 87 88 83 92 78 84 82	68 84 82 86 86 67 77	49 52 59 45 60 51 62 58	59 56 62 56 68 58 63 65	67 61 70 57 65 60 64 52	46 49 55 40 66 49 54 47	45 46 42 34 44 33 48 29	45 50 52 30 51 41 48 38	42 44 44 30 43 45 44 41	57 61 61 52 64 55 61 56
Moyenne du District	61	51	76	83	78	55	61	62	51	40	44	42	59
*Toronto	58	51	68	75	73	59	67	48	55	46	55	48	58
District E. et N. E. Cornwall Peterborough. Belleville Brockville. Havre de Fitzroy. Pembroke. Ottawa.	76 56 43 53 60 73 68	64 52 37 47 55 70 68	87 68 68 74 72 87 93	73 69 67 63 52 70 75	78 76 76 77 62 73 77	61 59 48 54 53 53 63	62 61 58 63 55 70 69	72 61 60 65 64 70 71	60 47 40 53 49	54 42 36 34 26	59 53 40 46 42 	54 51 46 44 39	67 58 52 56 52 68
Moyenne du District	61	56	78	67	74	56	63	66	53	41	50	48	59
Moyenne pour Ontario	57	53	73	76	77	57	64	61	53	42	49	44	59
Québec.													١
Huntingdon	51 66 32	49 46 41	66 66 59	56 60 61	63 70 54	43 50 39	50 63 52	53 58 58	68 48 39	27 56 21	36 52 33	35 46 25	47 57 43
Moyenne pour Québec	50	45	64	59	62	44	55	56	42	35	40	35	49
Nouveau Brunswick. St. Jean	71 79 70 59	54 48 51 42	73 57 60 64	56 55 58 49	58 50 55 54	59 51 55 46	59 59 65 45	69 64 67 54	53 43 48 34	57 47 44 37	61 54 46 42	59 50 50 51	61 56 56 48
Moyenne pour le NBrunswick	70	49	64	54	54	53	57	63	45	46	51	.53	5

^{*}Toronto ayant été pris pour représenter le District Central d'Ontario, 200

 ${\bf TABLEAU~XXII.--Moyenne~des~nuages,~pendant~chaque~mois,~etc.--} \\ {\bf S}uite.$

CONTRACTOR OF THE STREET, AND ADDRESS OF THE STR							-			-			
		187	2.		. `			187	3.				}
	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Année.
Nouvelle-Ecosse.													
Halifax Baie-Glace Pictou. Sydney Guysborough Wolfville Digby	55 56 67 53 52 58 51	48 51 60 49 52 59 43	66 72 73 65 66 63 62	62 71 73 72 67 84 76	56 67 59 61 63 62	57 60 62 54 59 64 62	57 65 70 54 66 52 59	67 70 69 64 66 69 58	52 57 49 46 48 44 38	60 60 61 60 48 51 38	59 58 59 40 51 	57 57 53 55 52 	58 64 56 57 52
Moyenne pour la Nouvelle-Ecosse	56	52	67	72	61	60	60	66	48	54	51	52	58
MANITOBA.													
Winnipeg Collége de St. Jean	59 63	45 49	71 71	44 51	53 62	60 64	41 49	39 43	57 55	41 37	43 46	35 36	49 52
ILE DU PRINCE-EDOUARD.												 	
Charlottetown	66	59	65	71	62	57	66	70	54	56	55	55	61
Colombie-Britannique.	ļ												
Pont de Spence	43	37	45	61	54	34	62	47	52	53	39	40	47
Terreneuve.													
St. Jean Havre de Grâce Fogo	57 54	54 57 58	70 71 80	70 73	67 61	74 68 58	55 67 58	71 75 63	58 65 59	59 64 45	68 70 67	53 61 43	63 65
Moyenne pour Terreneuve	56	56	74	71	64	67	60	70	61	56	68	52	63

^{*} Mois incomplets

TABLEAU XXIII.—QUANTITE de pluie tombée dans chaque mois et dans l'année, aux différentes stations d'observation en Canada, depuis septembre 1872, jusqu'à août 1873, inclusivement; les stations d'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse ont été divisées en districts.

		18	72.		* 1			187	73.				
	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Aout.	Année.
Ontario.				7				- -					
District O. et S. O.	9.69	1.00	0.40		1.00	0.00	1.10	0.00	0.00	9.47	0.55	0.10	21 0
Vindsor Hencoe Ondon Vianton Voodstock Plattsville nigersoll simcoe Ailsa Craig Oundas Hamilton	0 · 64 3 · 98 4 · 92 4 · 18 7 · 65 5 · 58 6 · 92 3 · 26	0 97 2 17 2 49 2 46 2 37 3 29 3 50	0 · 19 0 · 65 0 · 63 0 · 75 0 · 52 0 · 69	0 · 21 R 0 · 22 0 · 00 0 · 00 0 · 44 0 · 00	1 · 47 2 · 11 1 · 43 0 · 97 1 · 68 1 · 20	0·54 0·15 0·15 0·15 R 0·00 0·40 R	$\begin{array}{c} 1.16 \\ 2.72 \\ 1.49 \\ 1.55 \\ 1.20 \\ 2.86 \\ 1.28 \\ 2.06 \\ \end{array}$	3 . 48 3 . 02 4 . 43	$\begin{bmatrix} 2 & 00 \\ 0 & 70 \\ 2 & 17 \\ 2 & 06 \\ 3 & 32 \\ \dots \\ 4 & 79 \\ 3 & 27 \\ 1 & 09 \\ 1 & 16 \\ \end{bmatrix}$	0 82 3 78 3 90 3 64 4 00 4 03 4 69 2 82	2 49 2 92 2 69 3 28 3 52 2 93	2 46 3 23 3 13 1 56 2 87	27 · 2' 29 · 8: 31 · 2:
Moyenne pour le District	4.37	$\frac{2.45}{}$	0.20	0.22	1.49	0.16	1.89	3 04	2 33	3 47	3.22	2 26	25.4
District N. et N. O. Petit Courant Ointe Clark leaforth Parkhill .ucan .ttratford .tincardine .dodrich .orillia .ollingwood .travenhurst .sarrie N. Gwillimbury .eorgina	6·87 2·69 7·16 7·68 6·31 4·10 3·80 4·22 3·86 4·26 3·74	3·67 2·68 2·47 1·58 2·19 3·11 4·03 3·09 3·15 3·29 3·10	0·00 0·96 0·57 0·95 0·61 0·39 0·92 0·87 0·64 0·63	0.00 0.00 0.00 R R 0.00 R 0.00 0.00	1.62 0.04 0.38 2.52 2.65 2.03 R R 1.99 0.84 2.05	0.00 0.70 0.15 R 0.00 R 0.03 0.00 R R	3 00 0 70 1 16 1 60 2 20 0 81 R 0 91 0 00 0 40 0 61	0.44 3.35 2.13 4.01 2.35 2.52 0.61 3.23 imp 3.95 3.14	2 · 20 2 · 69 2 · 94 3 · 98 1 · 32 1 · 90 2 · 41 1 · 51 0 · 94 1 · 77	2 · 15 2 · 73 2 · 39 2 · 38 1 · 68 1 · 71 	2 12 3 39 4 11 1 25 2 04 4 57 1 46 1 80 1 88	2·60 2·02 1·02 1·82 2·05 2·20 1·00 0·86	20 2
Moyenne pour le District	4.63	2.87	0 91	R	1.43	0.07	1.04	2.58	2.52	2.32	2.77	2.05	23.1
District Central. Newmarket Srampton Foronto Markham Welland. Moyenne pour le District		····	10 74 	0 41	0 69	0.70	5 49	3 24	1 00	L 02	Z 91	2 09	20·38 20·18
District N. E. et E. Osnawall Seturborouseh	2·94 3·68	3·45 4·09 2·66	0:40 1:51	0.58 0.17	1.25	0:09 B	1.24	2.62	1.68 1.00	1·80 1·09	5·17 2·10	0·67 1·95	22.79
District N. E. et E. Sahawa. Sornwall Peterborough Selleville Prockville Havre de Fitzroy Pembroke	וט טו	00	0 24	IV VV		0.00 0.00 0.00 0.00	000	111					20 58 26 5 20 44 19 8
Moyenne de District	3 44	3.60	0.75	0.24	0.95	0.02	1.26	2.18	1.29	1.54	3·13	1.79	20.19
Moyenne pour Ontario	3.85	3.00	0·67 20:		1.27	0.13	1.54	2.81	2.00	2.27	2.88	2 04	22.6

TABLEAU XXIII.—Quantité de pluie tombée dans chaque mois et durant l'année etc.—Suite.

gang mengang di angganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangganggan panggan pan Pangganggangganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangganggan pangga		100	000.			******	oine vis	*****	-		No.		Name and Advanced
		18	72.	52) 		į. L	:	187	73.			:	i ja
	bre.		ore.	re.						. r - j			
	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre	Janvier.	Février.	Mars.	A vril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Année.
Québec.				-	7								
Québec Huntingdon. Montréal	4·27 4·63 6·45	$2.60 \\ 5.00 \\ 6.13$	$0.80 \\ 1.98 \\ 2.91$	0.00 0.40 R	R 1 00 1 07	0 00 0 00 0 09	R 0 45 1 79	$1.94 \\ 2.78 \\ 3.02$	$5.07 \\ 0.68 \\ 1.42$	$\begin{array}{c} 3.03 \\ 1.68 \\ 1.07 \end{array}$	$\begin{array}{c} 4 \cdot 11 \\ 2 \cdot 90 \\ 2 \cdot 55 \end{array}$	$\begin{array}{c} 3 & 45 \\ 4 & 07 \\ 1 & 72 \end{array}$	$25 \cdot 27$ $25 \cdot 57$ $28 \cdot 22$
Richmond Danville Carleton	4 30 4 59 3 89	3·00 1·98 6·08	$\begin{array}{ccc} 2.78 \\ 3.62 \\ 2.58 \end{array}$	0 00 0 00 4 68	$1.60 \\ 2.05$	0 50	R	R	1 56 2 81	2·70 1·77	3.18	0.93 1.89	20.66
Quebec Huntingdon Montréal Richmond Danville Carleton Chicoutimi Charlesbourg Lotibinière Pointe-aux-Trembles Lévis Cap des Rosiers	3·67 2·91	3·14 3·37	2.35	;					3·11 1·38	2·96 0·23 3·50	3·51 3·18	$\begin{array}{c} 0.81 \\ 2.16 \\ 1.97 \\ 3.43 \end{array}$	
Lévis Cap des Rosiers Moyenne pour Quebec.	3·12 0·52	2:50 2:15 —	$ \begin{array}{c c} 2 & 19 \\ 0 & 78 \\ \hline 2 & 20 \\ \end{array} $	0.00	0.08	0.00	0.02	2.11	4·13 1·39	4·13 0·54	5 77 0 51	2 80 4 42	26 85 10 68 23 37
Nouvelle-Ecosse.	3 84	3 09	2 22	0.04	0.80	0.10	0.38	1.04	Z-23 	2.11	3 21	2 51	23 37
District 0. et S. O. Yarmouth Digby							 1-65				1 41		••••
Moyenne du District			1				1.65		·		1 41		
District Central.	1 41	4.88	5 71	2 87	 	0.49	2:46	1.93	1.58	2.96	3.90	4 45	37 42
Hamax Windsor Truro Pictou Seaforth Beaver Bank Wolfville	$ \begin{bmatrix} 2 \cdot 20 \\ 1 \cdot 50 \\ 2 \cdot 42 \\ 0 \cdot 67 \\ 2 \cdot 29 \\ 2 \cdot 43 $	7 22 4 81 4 86 5 70 5 31	7 31 4 43 5 03 5 79 4 25	$\begin{array}{c} 0.85 \\ 0.62 \\ 1.63 \\ 1.85 \\ 0.74 \end{array}$	3 35 2 92 3 97 3 20 3 32	0 39 0 46 0 72	1.64 0.47 1.46 1.30 0.95	1.86 1.08 2.70 1.71 2.28	1:39 1:27 2:53 1:84 1:43	2 01 2 70 2 11 3 06 2 08	4 24 5 34 4 39 4 20	3·17 5·18 3·79 3·42	34 93 31 70 33 86
Moyenne du District		i ———	l	!			!						
District E. et N. E. Guysborough Sydney Glace Bay Cow Bay	4·46 5·37 5·66	5·51 5·61 6·71	7·24 5·98 5·76	$1.69 \\ 2.02 \\ 2.65$	4·95 4·69	1·28 1·35 0·83	3·35 2·21 3·08 1·59	5.52 3.62 2.59 3.95	1·18 1·78 1·86 1·13	2·93 2·80 2·96 2·59	7 · 58 8 · 84 6 · 16	5·13 4·34 4·47	50.82
Moyenne du District Moyenne pour la Nouvelle-Ecosse.				1	'	l			!	I	I		48·50 39·18
	3 3/	J 24		1 19	± 20	1 09	1 99	9 10	1 00	2 01	40	4 55	39 18
Nouveau-Brunswick. St. Jean Bass River Fredericton Bathurst Dorchester Dalhousie.	1 99	····	•••						ı	1 12	1 30	1.00	
Moyenne pour le Nouveau-Brunswick.	3.17	7.04	$\frac{5.16}{203}$	10.39	12.42	0.32	11.06	1.68	11.75	3.48	2 88	2.66	32.01

Tableau XXIII.—Quantité de pluie tombée dans chaque mois et durant l'année etc.—Suite.

					-			· production and	and the second second		Salah sega	-	
		18'	72.			*,		18	73.				
·	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Decembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Année.
Ile du Prince Edouard.													
Charlottetown	3.19	4.37	2.71	0.49	2.50	0.27	0.44	2.64	1.31	4.00	3.06	3.97	28 95
Manitoba.										 			
Winnipeg	7·25 5·43	1·55 1·57	0·00 R	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00	0·87 0·10	2·38 1 70	3·37 3·78	3·55 4·77	1·17 3·77	20·14 21·12
TERRENEUVE.													
St. Jean. Havre de Grâce Fogo.				7·98 1·78	2·27 1·57	1·14 0·73	5.00 1.16	1·27 1·01	1·18 1·88	1·73 1·34	3·11 3·29 3.35	2·58 2·47 1·98	43·06 29·10
Colombie Britannique.			İ		Ì		ĺ				! 		
Pont de Spence	<u> </u>	<u> </u>	l	 ,	l	۱ <u></u>	l	<u> </u>	<u> </u>	0.59	0.13	0.34	<u></u>

^{*} La neige incluse.

Tableau XXIV.—Quantité de pluie tombée par trimestre aux différentes stations d'observation avec indication de la quantité de neige tombée par mois, et des quantités totales de pluie et de neige réduite en eau, tombées depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

								Deptited page 16		سند الد				
			pouce par tr			Haut	eur ei	ı pou	ces d	e la n	ieige :	tomb	ée.	
		<u>ئ</u>				1872				18	373.			bée.
<u>·</u> · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Sept. à Nov. 1872.	Dec. 1872 à Fev. 1873.	Mars à mai 1873.	Juin & août 1873.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Total.	Quantité totale tombée
Ontario.		·												
District O. et S. O.						j								
Windsor Glencoe London Granton Woodstock Plattsville Ingersoll Simcoe Ailsa Craig Dundas Hamilton	1.80 6.80 7.39 10.54 9.56	1·68 1·80 0·97 2·12 1·60	7·97 9·47 9·15 7·65 8·29	9·73 10·05 9·46 8·84 10·42 7·93 10·46	ss. ossississis	4.5 8.5 10.3 4.5 4.0 5.0 17.8	38 0 38 0 39 0 32 5 50 0 23 0 52 2 22 5	22 0 26 0 33 1 26 0 37 5	2·0 7·8 9·0 4·0 3·5	17·0 11·0 29·0 22·5 15·0 13·0 17·5 14·0 14·2 17·0	3:0 S. S. 1:5 0:0 1:9	0.0 0.0 0.0 0.0 1.1 0.0 0.0	71·0 93·6	38 69
District N. et N. O.														
Petit Cuorant. Pointe Clark Seaforth Parkhill Lucan Stratford Kincardine Goderich Orillia Collingwood Gravenhurst Barrie N. Gwillimbury Georgina.	18 · 29 10 · 54 6 · 33 10 · 20 10 · 21 9 · 11 8 · 22 8 · 23 7 · 88 8 · 19 7 · 47	2:47 1:62 0:04 1:08 2:67 2:65 2:03 R. 1:99 0:84 2:05 1:67	9 · 82 5 · 64 4 · 05 5 · 98 8 · 55 4 · 65 2 · 51 5 · 29 5 · 52	8·38 8·51 3·95 5·57 ••••• 7·16 5·20 5·58	0 0 0 0 S. 0 2 0 5 S. S. 1 1 S. S. S.	12 · 6 36 · 0 11 · 0 29 · 8 17 · 5 16 · 0 12 · 0 11 · 2 8 · 5 S. 0 · 2	45.0 69.0 47.0 49.6 36.7 41.0 32.5 42.5 49.8 24.5 43.0 30.5	29 7 33 0 22 0 17 7 19 0 46 5 23 7 34 0 27 2 10 2 27 0 19 8	10 8 12 0 7 0 2 3 10 1 12 1 9 0 42 3 15 8 12 5 10 :	31·0 16·0 8·0 18·5 22·0 22·1 12·3 35·0 29·8 41·0 42·3	2·0 0·0 0·0 1·7 0·8 3·0 2·0 S. 2·4 	0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	122 6 181 0 103 0 109 1 102 6 140 8 89 1 142 5 123 5 104 3	40 · 06 43 · 98 28 · 65 39 · 46 33 · 08 30 · 67
•	8.41	1.20	6.14	7.14	0.1	12.9	40.5	25.1	13.3	24.3	1.2	0.0	117.7	34.84
District central.														
Newmarket Brampton Toronto Markham Welland	6.23		6·63 7·94 8·41	7·09 5·97 4·50	:sissis	1·3 0·5	26:0	39 2	10.4	25.2	S.	0.0	76·5 114·1 58·4	28·00 31·59
	6.24	1.72	7:39	6·20 205	S.	0.9	31.3	20.6	7.3	20.5	0.8	0.0	81.4	29.99

TABLEAU XXIV.—Quantité de pluie tombée par trimestre aux différentes stations d'observation avec indication de la quantité de neige tombée par mois et des quantités totales de pluie et de neige réduite en eau, tombées depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.—Suite,

BITANDORFE COM HILL FOR COM SENSON TO MERCHANISM COMPRESSON OF COMPRESSO	on the works are	Manager and	No. 14.			STATE OF THE PARTY	No. of the last of							ı
	Haute pluie t			s de la mest.		Haut	teur e	n po	ices o	le la i	neige	tom	oée	
			1			1872	•			18	373.			
	63	1873.					<u> </u>						 }	mpęe
	. 187	Fév.	1873.	1873			1 75 1 17							ale to
	à Nov. 1872.	872 à	mai	août	e.	bre.	bre.	<u>.</u>	r.					té tol
	Sept. 3	Déc. 1872 à Fév. 1873.	Mars à mai 1873	Juin à août 1873	Octobre.	Novembre	Décembre	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Total.	Quantité totale tombée.
0		<u> </u>				-		-						. ****
ONTARIO.—Suite. District $N.E.$ et $E.$.; ; ž :		
Oshawa Cornwall Peterborough	6.79 9.28 7.00	0.44	4.86	$\begin{array}{c} 8 \cdot 21 \\ 5 \cdot 32 \end{array}$	04	10 5 2 3	26 8 27 6	21 0 20 6	7.0	39.4	0:6		99.8	27:00
Ballavilla	7 : 691	2·03 1·66	4·85 6·07	$6.01 \\ 10.11$	0.0	$\frac{17.7}{10.5}$	$\frac{48}{32} \frac{0}{5}$	$\frac{32 \cdot 2}{32 \cdot 0}$	$18.7 \\ 13.0$	$\frac{46.2}{34.0}$	$\begin{array}{c c} 2 & 0 \\ 1 & 0 \end{array}$	0.0	$162.8 \\ 123.0 \\ 80.8$	36 86 38 85
Brockville Fitzroy, Havre de. Pembroke Ottawa	7 48	1 24 0 85	4 53 5 28	7 27 5 80	0.0 0.0	6.8	19 2		22.0	$25\ 0$		0.0	92.2	
Moyenne du district	7:79	1.21	4:73	6.46	s.	8 9	28.2	24.1	14 1	33.2	1.0	0.0	109.5	31 14
Moyenne d'Ontario	7.52	1.58	6.48	7.16	S.	7.4	33.9	24.9	10.2	23.8	1.3	S.	101 5	32.79
QuébecQuebec.	7 67	R.	.7.01	10.59	0:0	26:0	60.5	71.0	27.5	47.5	5.0	s.	237 5	49.02
Huntingdon Montréal Richmond	11.61 15.49 10.68	1.13	6·23	5.34	5.0	10·7 9·5	18.7 43.3 33.0	24.7 41.3	16.6	33.5	S.		83 7 145 4	
Danville	12.55		1.56	6.81	1.0	4.7	33.7	41.1		21.5	2 5	S.	124·5	33 11
Chicoutimi			•••• ••••	8 63 5 38	•••									•••••
Pointe aux-Trembles Lévis	8.63 7.81	0.08	6.26		0.0	11.5	38.1	62.2	13.8	1 2	0:0	0.0	126 8	39 53 30 62
Cap des Rosiers		$\frac{0.47}{0.64}$		5·47 7·83									<u> </u>	30.62
Nouvelle Ecosse.	9 05		4 20	7 00		10 4		100	-		_	-	102	
District O. et S. O.			2.00							7.0	0.1	0.2		
Yarmouth Digby	13.16	••••	6.93		ΰi	l			28.5	7:0 13:0	3.0	9.0	113.0	
Moyenne du District	13.16	,	6.93	·····	0.1	1.5	39.0	19.0	16.2	10.0	1.6	4.6	92.0	:
[District central. Halifax	12:00	8 14	5.97	11 31	s.	4.4	32.3	26.6	10.7	15.5	6.5	7.4	103.4	48.48
Windsor	1	i	4.80	0.49	$0.0 \\ 0.0$	6.0	46.0	11·0 15·6	28:3	28.6	8.2	0.6	133·3 152·5 61·0	50.91
Truro Pictou Seaforth Beaver Bank	11.66 110.56	4·00 6·32	6.69	$13 \cdot 22 \\ 10 \cdot 29 \\ 10 \cdot 68$	0.0	1 1 . ()	37 0	1 4 0	120	1 9.9	14.0	S. 12:0	61.0	39.96
Wolfville	11.99	4.71	4.66		0.0	1.4	36.8	14.6	19.3	18.7	s.	0.5	91.3	
Moyenne du district	112.73	5.56	1 4 98	$206 \atop 206$	ı S.	14.3	138.1	13.9	17.4	18.8	1 4.8	3'4	100.8	25,44

Tableau XXIV.—Quantité de pluie tombée par trimestre aux différentes stations d'observations, avec indication de la quantités de neige tombées par mois et des quantités totales de pluie et de neige réduite en eau, tombées depuis septembre 1873 jusqu'à août 1873.—Fin.

	Haute pluie	ur en j tombé	oouces e par	de la	Ha	uteu	r en	pot	ices (le la	neige	tom	bée	
		1873			. 1	872.	l			18	73.			abée.
	to Nov., 1872	2, to Feb.,	Maie, 1873.	at, 1873.										Quantité totale tombée
	Sept. to I	Dec., 1872,	Mars à M	Juin â Août, 1873	Octobre.	Novembre.	Decembre	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Maie.	Total.	Ouantité
Nouvelle-Ecosse.—Suite. District N. E. et E.	10 (b)	: .									,	11.1		
Guysborough Sydney Glace Bay Cow Bay	18.13		7.53	16 27	S. S. 2 2	5.0	47 5		22.3	117 Z	S. 17·5 16·8 13·9	0.0	142 2 142 6	
Moyenne du District	17.43	8.10	7.97	15.00	0.7	7.7	48.8	$\frac{-}{21.5}$	21.4	21.5	$\overline{12\cdot 1}$	0.1	133.8	61.8
Moyenne pour N. E	14.44	6.47	6.62	11.65	0.3	4.5	42.0	18 1	18:3	16.8	6.2	2.7	108.9	50.0
Nouveau-Brunswick.	1							 						
St. Jean Bass River Fredericton Bathurst Dorchester Dalhousie	17 18 11 42 16 84	0.09 5.95	3 45 6 25	7:38	0.0	3.0	36.0	46.0	30°3	19.8	8:0	0.0	103 · 3 183 · 3 107 · 6 144 · 1 122 · 5	36
Moyenne pour N: Brunswick	15:37	3.13	4.49	9.69	S.	6.0	42.2	24.6	26.7	26.6	6.1	0.0	132 2	45
ILE DU PRINCE EDOUARDS.			 											
Charlottetown	10.27	3.26	4.39	11.03	s.	6 6	50 3	18.3	20.6	19.5	9.0	0.0	124 ·3	41
Manitoba. Winnipeg	8.80	0.0	3·25 1·80	8·09 12·32	S. 7 5	9.0	2·7 4·2	3.2	$\begin{vmatrix} 11 & 7 \\ 21 & 2 \end{vmatrix}$	2·1 5·9	0.3	0.0	30·1 57·3	23· 26·
Terreneuve.		ŀ				ļ								
St. Jean Havre de Grâce	16.80 13.87	11.39	7·48 4·08	7·42 7·10	0.0 S.	S. **79	S. 4·11	27·8	56 0 2 77	16·3 2·33	12·5 112·	4·0 0·44	116·6 16·42	54. 45
Colombie-Britannique.						-	1							
Pont de Spence				1.06	s s.	s.	18.0	9.0	S.	3.0	0.0	0.0	30.0)

^{*}Au Havre de Grâce, au lieu de la hauteur de la neige, c'est son équivalent en eau qui est donné.

TABLEAU XXV.—Nombre de jours de pluie pendant chaque mois et année aux stations mentionnées dans le tableau XXIII.

Alexander and the second and the sec				-							-		K-4245
		18	72.					1	1873.		***		
,	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet	A out.	Total,
ONTARIO. District O. et S. O. Windsor Glencoe London Granton Woodstock Plattsville	12 5 19 13	5 5 10 13 8	3 1 6 7	0 1 3 1 0	4 4 4 5	1 0 2 2 2	4 2 6 8	13 9 11 10 15	8 4 10 12 14	9 4 11 9 10	8 13 10 14	8 11 10	69
Ingersoll Simcoe Ailsa Craig Dundas Hamilton Moyenne du District	$ \begin{array}{c c} 12 \\ 12 \\ 11 \\ 12 \\ 14 \\ \hline 12 \\ 2 \end{array} $	7 11 8 11 8·7	3 11 4·7	0.100.2009	3 5 3 4 4·0	1 1 2 1 1 3	5 12 8 4 7	10 10 11 7 11 10·7	11 10 9 6 9 9·3	$\begin{bmatrix} 9 \\ 7 \\ 8 \\ 6 \\ 6 \\ \hline 7.9 \end{bmatrix}$	10 11 6 7	12 7	90
District N. et N. O.				0.5		1 5		10	-	-	-	-	- 30 1
Petit Courant Pointe Clark Seaforth Parkhill Lucan Stratford Kincardine Goderich Orillia Collingwood Gravenhurst Barrie N. Gwillimbury Georgina.	15 17 20 8 16 14 23 14 12 14 18 10	5 11 10 9 6 11 12 10 13 13 8 14	35 034488 56568	0 0 0 0 0 0 1 1 0 0 0 0	4 4 6 1 2 5 4 4 2 3 4 4 4 4 4	0 0 0 2 2 1 1 4 	2 7 2 5 7 7 6 2 5 3 1	6 13 9 6 7 11 9 12 6 9 8 8 11	8 13 10 9 10 12 14 9 11 9 8 8	7 9 9 7 7 8 7 7 8 4 6	8 8 4 10 9 10 8 11 8 6 13	8 8 8 13 11 9 9	89 87 110 91 86 62 99
Moyenne du District	15.4	10.1	5.1	0.3	3.4	1.2	4.1	8.8	10.1	7.3	8.6	8.5	82.9
District Centrale, Newmarket Brampton Toronto Markham Welland Moyenne du District	21 16 16 16 	11 9 14 10 	5 7 4 6	1 0 3 1 3 1.6	4 4 3	2 0 1 1·0	6 5 7	10 13 11 11·3	5 8 13 8	7 9 10 6	9 10 11 8	7 11 12 8	90 108
District N. E. et E.									-	-	-		
Oshawa	4 15 17 13 8 13 12 13	5 11 14 14 13 12 10 16	16955738	2 1 2 2 2 0 0	3 4 3 6 6 2 1	2 2 1 0 1 0 0	3 3 5 6 3 5 6	12 10 8 12 8 5 7	6 12 11 5 5 9	6 10 8 6 8 10 	11 11 8 12 14	4 9 10 9 13 11 	96 100 82 90 90
	11.9	11.9.	5.5	1.1	3.4	0.9	4.4	8·9	7·7. 8·9		10.8	9.0	83.4
Moyenne pour Ontario.	14.7	10.4	5.2	1·0 20		11	5.1	9.9	8.A 1	7.8	9.7	8.7	85.6

TABLEAU XXV. — Nombre de jours de pluie pendant chaque mois et pendant l'année, aux diff. stations d'observ. mentionnées dans le tableau XXIII. — Suite.

1													77.17
; ,		187	2.				,	187	3.				
	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Total.
Québec.									.	. 5.			
Québec. Huntingdon Montréal Richmond Danville Carleton Chicoutimi Charlesbourg Rivière du Loup Lotbinière Pointe-aux-Trembles Lévis Cap des Rosiers	15 18 17 12 17 8 11 8 5 11 4	11 15 17 10 13 11 7 6 11	2 4 7 4 6 2 3 3 5	0 3 2 0 0 0 7 0 0	2 3 5 3 3 2	0 0 2 2	1 3 5 3	13 12 13 3 	13 9 17 11 6 7 4 6 10 12	10 12 11 10 6 9 7 3 4 11 7	13 12 14 	11 12 11 8 9 13 5 11 4 8 9	91 103 121
Moyenne pour Québec	11.5	10.8	4.0	1.5	3.0	0.8	2.2	8.4	9 5	8.2	12.4	9.2	81.2
Nouvelle Ecosse. District O. et S. O.										,	- ,	e e	
Yarmouth	14	13	12	7	<u>8</u>	3 2	5 6	8 12	6 10	· 12	7 15	11	122
Moyenne pour le district.	14.0	13.0	12.0	7.0	8.0	2.5	5.5	10.0	8.0	9.5	11 5	11.0	112 0
District Central.												1.	
Halifax	11 7 8 13 9 9 12	15 19 15 14 10 11	16 4 11 13 16 12 13	1 5 4 10 5 6	11 4 10 5 13 8 10	3 0 3 1 5 3 2	9 6 7 3 10 4 5	19 9 16 8 15 7 9	16 5 10 6 11 4 4	21 11 18 8 16 11 9	15 13 17 10	16 11 9 14 7	158 133 98 150 90
Moyenne pour le district.	9.9	14.0	12.1	5.0	8.7	2:4	6.3	11.9	8.0	13.4	14.4	11.4	117.5
District E. et N. E													
Guysborough Sydney Glace Bay Cow Bay.		15 13 15	13 15 12	5 7 6	9 11	3 2	9 9 5	15 7 8 5	5 8 6 5	11 12 12 12 13	11 11 13	11 10 5	117
Moyenne pour le district	11.3	14.3	13 3	6.0	10.0	2.7	7.5	8.7	6.0	12.0	4.7	8.7	112.2
Mov. pour la NouvE	. 11.7	13.8	12.5	6.0	8.9	2.5	6.4	10.2	7:3	11.6	15.9	10.4	113.9

TABLEAU XXV.—Noubre de jours de pluie pendant chaque mois et pendant l'année, aux différentes stations d'observations mentionnées dans le tableau XXIII.—Fin.

				THE OWNER WHEN THE PERSON NAMED IN									
		18	372.					18	873.				"
	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai,	Juin.	Juillet.	Août.	Total.
Nouveau-Brunswick.													
St Jean Bass River Frédéricton Bathurst Dorchester Dalhousie	13 12 13 5 13	13 14 14 14 8 14	11 10 9 6 10	6 0 0 0 3	15 4 8 1 9	1 2 0 0 1	5 5 4 2 5	13 6 10 3 11	14 13 10 8 10	17 13 11 9 11 4	18 13 16 8 12 13	8 7 11 10 9	134 102 61 109
Moy. pour le NBrunswick.	11.2	12.6	9.2	1.8	7.4	0.8	4.5	8.6	11.0	10.8	13.3	9.0	99.9
ILE DU PRINCE EDOUARD.						· .							
Charlottetown	16	18	8	6	10	2	8	10	10	12	20	10	130
MANITOBA.				,				,		-			
Winnipeg Collége St. Jean	11 13	6 7	0 1	0	0	0	0	$\frac{5}{2}$	17 9	10 10	9 13	10 13	68 68
TERREBONNE.		إ									i		
St, Jean Havre de Grâce Fogo	11 16	15 17 7	$10 \\ 12 \\ 7$	8 9	10 3	$\begin{matrix} 6 \\ 4 \\ 3 \end{matrix}$	5 4 4	5 7 2	9 9 4	12 14 6	13 15 9	10 12 6	114 122
Colombie Britannique.	i										i		A
Pont de Spence	5	5	7	1	1	0	6	2	9	6	2	1	45

TABLEAU XXVI.—Nombre de jours de pluie pendant chaque trimestre, avec indication du nombre de jours de neige, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.

Management of the second of th	and the second s	eri Po's area station											
	No. de par	jours trim		luie			No	de jou	ırs de	neige.			,
	-	 -	- -		1	.872.				1873,			
	Automne,	Hiver.	Frintemps.	Eté.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Total.
Ontario.					-								
District 0. et S. O. Windsor Glencoe London Granton Woodstock Plattsville Ingersoll Simcoe Ailsa Craig Dundas Hamilton Moyenne du district	20 11 39 23 23 28 23 36 	5 5 8 4 7 5 7	25 15 28 37 26 32 28 17 27	19 32 30 34 24 26 21 25.7	0 0 1 0 0 1 1 1 2	6 4 10 10 6 3 5 5 11 8:4	6 6 12 20 16 12 5 24 25 14 0	10 6 19 10 7 14 20 12 8	12 10 5 3 12 14 7.6	9 3 14 16 10 2 7 12 9:1	8 2 6 7 5 1 0 0 2 2:3	0 0 0 0 0 0 0	43 22 80 43 24 86 54·9
	25.6	6.2	26.2	25.7	0.7	8.4	14 0	12 8	7.6	9.1	2.3	0.0	54.9
District N. et N. O. Petit Courant Pointe Clark Seaforth Parkhill Lucan Stratford Kincardine Goderich Orillia Collingwood Gravenhurst Barrie Gwillimbury Nord Georgina	33 30 20 29 28 42 27 33 36 24	4 4 6 1 4 7 6 6 6 6 5 5 6 7	16 33 21 21 28 28 32 17 25 20 17 23	21 25 21 25 25 30 26 28 25 15 28	1 0 0 2 0 3 1 1 2 1 1 1 1	3 9 12 6 6 12 9 6 7 11 9 6 10	13 23 17 16 17 19 19 17 20 18 21 20 18	9 25 17 10 8 11 15 18 16 6 16 13 11	5 10 6 2 3 8 10 9 21 12 13 5 10	8 17 13 5 2 11 8 15 11 	2 4 0 0 2 5 4 6 8 6 5 0 3	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	41 88 65 41 48 69 66 72 81 76 52 76
Moyenne du district	30.6	4.9	23.0	24.4	1.0	7.6	17:5	12.8	8.1	10.4	3.2	0.0	60.3
District Central.													
Newmarkot Brampton Toronto Markham Welland	30	6 7	24 31 25	23 30 33 22	1 1 1	7 9 5 6	. 12 20 24 13 14	14 17 8	9 11 7		3 3	0 0	65 80 42
Mo yenne du district	33 (8 6.3	25		1·0 211	6.7	16	6 13.0	9.0	11.0	2.2	0.2	59.5

TABLEAU XXVI.—Nombre de jours de pluie pendant chaque trimestre, avec indication du nombre de jours de neige, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.—Suite.

No. of the last of		-		Consumer 1	DISCONDENSION OF THE PERSON OF		педагана		-				The section is
	No. d		rs de nestre.		، ده د دکم		N	o. de j	ours d	e neig	e.	* taga gang s	egyper. e
	<u></u>		 -I			1872.				18	73.		
. 15	ne.		mps.		e.	bre.	bre.						
	Automne	Hiver.	Printemps	Eté.	Octobre.	Novembre.	Décembre	Janvier.	l'évrier.	Mars.	Avril.	Mai.	Total.
Ontario.—Suite.									-				
District N. et N. E.													
Oshawa Cornwall Peterborough Belleville Brockville Fitzroy, havre de Pembroke Ottawa	10 32 40 32 26 32 25 37		27 24 18 23 20 	30 29 23 33 35 	1 0 0 1 0 0	8 9 8 10 6 7 11	18 23 13 20 12 10 19	20 16 14 18 12 12 12	11 11 5 7 8 6 7	14 13 12 12 14 5 14	3 15 1 2 0 2 2	0 0 0 0 0 0	75 88 53 69 53 42 72
Moyenne du district	29.3	5.4	21.0	27 · 7	0.4	8.4	16.4	15.9	7:9	12.0	3:6	0.0	64 6
Moyenne pour Ontario	29.8	5.7	23.9	26:2	0.8	7.8	16.1	13.6	8.5	10.6	2.8	0.1	60.0
Québec.										·		١, ١	
Québec Huntingdon Montréal. Richmond Danville Carleton Chicoutimi Charlesbourg Lotbinière Pointe-aux-Trembles Lévis Cap des Rosiers	28 37 41 26 36 21 15 20 20	2 6 9 5 4 2	27 24 35 17 16 17	34 36 36 38 20 29 25 27	0 0 2 1 2 0 0 0	7 10 10 8 8 7 2	13 16 19 15 16 13 10	16 17 20 13 11 5	12 9 10 9 8 4	15 13 15 12 6 6	9 3 1 6	1 2 3 2 0 0 2	73 70 80 68 46 34
Moyenne pour Québec	26 3	5.3	20.1	29.8	0.7	7.4	14.6	15.7	8.7	11.2	4.2	1.4	61.9
Nouvelle-Ecosse.													
District O. et S.O.													
Yarmouth Digby	39	17	19 28	38	0	···. 5	16	8	5 13	3 11	3 4	1	58
Moyenne du district	39.0	17.5	23.5	32.0	0.0	5.0	16.0	8.0	9.0	7:0	3.5	1.0	49.5
District Central.													,
Halifax Windsor Truro Pictou Seaforth Beaver Bank Wolfville	38 41 39 31 36	18 5 18 10 28 16 18	44 20 23 17 36 15 18	54 44 30 47 28	0 0 0 0 0	9 5 3 7 6 5 7	21 6 20 12 11 7 19	12 9 12 10 5 2 10	14 7 15 10 12 4 15	19 6 16 7 10 5 8	5 4 10 6 2 3 2	3 2 2 0 2 1 2	78 52 48 26 63
Moyenne du district	35.0	16.1	26.2	39.2	0·2 12	6.0	13:7	8.6	11.0	10.1	4.6	1.7	55.9

TABLEAU XXVI.— Nombre de jours de pluie pendant chaque trimestre, avec indication du nombre de jours de neige, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, inclusivement.—Suite.

		and an extension	THE PROPERTY OF	##############		Section 1999				O CHARLES OF THE OWN			
			ırs de mestre	pluie		<i>.</i>	No	. de	jours	de nei	ge.		
		 				1872.				18	73.		
	Automne.	Hiver.	Printemps.	Etc.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Total.
Nouvelle-Ecosse,—Suite													
District de E. et de N. E.						•				a	·		1
Guysborough. Sydney Glace Bay. Cow Bay.	40 38 39	17 21	27 24 23 15	28	1 1 2	6 6 6	15 19 16	7` 12 	13 9 9	15 11 9 5	6 8 9 5	3 1 0 0	66 67
Moyenne du district	38.9	18.7	22.2	32.4	1.3	6.0	16.7	9.5	10.3	.10.0	7.0	1.3	61.1
Moyenne pour la NEcosse.	38.0	17.4	23.9	37 · 9	0.5	5.7	15.5	8.7	10.1	9.0	5.0	1.3	55.8
Nouveau-Brunswick.													
St. Jean Bass River Frédéricton Bathurst Dorchester Dalhousie	37 36 36 19 37	22 6 8 1 13	32 24 24 13 26	43 34 28 33 26	0 0 0 0 1	11 8 6 3 1	18 18 14 4 11	12 13 12 9 4	11 12 11 7 9	17 16 8 6 5	4 10 4 5 1	0 0 0 0	73 77 55 34 32
Moyenne pour le NBruns.	33.0	10.0	23.8	33.2	0.5	5.8	13.0	10.0	10.0	10.4	4.8	0.0	54.2
ILE DU PRINCE EDOUARD.													
Charlottetown	42	18	28	42	1	9	20	15	15	17	7	0	84
MANITOBA.													
WinnipegCollége de St. Jean	17 21	0	$\frac{22}{11}$	29 36	4 6	10 16	9 13	10 16	9 12	6	3 2	0	51 71
TERRENEUVE.		-											
St. Jean	36 45 	24 16 	19 20 10	35 41 21	0 1 1	11 11 7	16 20	17 19	17 16 3	10 14 6	8 8 7	4 6 2	83 95
COLOMBIE BRITANNIQUE.													
Pont de Spence	17	2	17	9	3	2	10	6	2	4	0	0	27

TABLEAU XXVII.—Hauteur moyenne de la pluie tombée par trimestre dans les différentes provinces, et hauteur moyenne de la neige tombée par mois et année, avec indication de la moyenne du nombre de jours dans la même période.

	Haute	ur en	poud	es de	Haut	eur e	n po	uces c	le la	neige	tom	oée.	
	pa	r trin	tomb nestr	ee 9.	·	1872.			j	1873.			14.
	Automne.	Hiver.	Printemps.	Eté.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Total.
ONTARIO. District O. et S. O. District N. et N. O. District Central District N. et N. E. Ontario.	. 8·41 . 6·54 . 7·79	$1.50 \\ 1.72 \\ 1.21$	7·26 3·14 7·39 4·73 6·48	$\begin{bmatrix} 7 & 14 \\ 6 & 20 \\ 6 & 46 \end{bmatrix}$	S.	7·0 12·9 0·9 8·9 7·4	35 · 5 40 · 5 31 · 3 28 · 2 33 · 9	29 · 9 25 · 1 20 · 6 24 · 1 24 · 9	6·1 13·3 7·3 14·1 10·2	17:0 24:3 20:5 33:2 23:8	1.7 1.5 0.8 1.0 1.3	0·1 0·0 0·0 0·0 S.	97 117 81 109 101
Québec			4·25 4·49		1			49·9 24·6		1	Ì	1	152 132
Nouvelle-Ecossu District O. et S. O. District Central District E. et N. E. Nouvelle-Ecosse	. 12·73 17·43	5.56	$ 4 \cdot 98 \\ 7 \cdot 97$	10·90 15·00 11·68	0.7	4.3	38.1	19·0 13·9 321·5 18·1	$17.4 \\ 21.4$	18·8 21·5	12.1	3.4	92· 100· 133· 10·8

JOURS.

Ontario.												, ,	ď.
District O. et S. O. District N. et N. O. District Central. District N. et N. E. Ontario.	30·6 33·8 29·3	4·9 6·3	$23.0 \\ 25.5 \\ 21.0$	27·0 27·7	1.0 1.0 0.4	7·6 6·7 8·4	$17 \cdot 2 \\ 16 \cdot 6 \\ 16 \cdot 4$	$12.8 \\ 13.0 \\ 15.9$	8·1 9·0 7·9	$10.4 \\ 11.0 \\ 12.0$	3·2 3·6	$0.0 \\ 0.0$	60 3 59 5 64 6
Québec		5.3						1	1				
Nouveau-Brunswick Nouvelle-Ecosse	33.0	10.0	25.8	33.2	0.5	5.8	13 0	10.0	10 0	10 4	40	00	9 4 4
District C. et S. O. District Central. *District E. et N. E. Nouvelle-Prosse.	35.0	16.1	$\frac{26 \cdot 2}{22 \cdot 2}$	32.4	0.3 1.3	6.0	13.7 16.7	8.6	11.0	10.1	4·6	$1.7 \\ 1.3$	61.1

TABLEAU XXVIII.—HAUTEUR MOYENNE en pouces de la pluie tombée dans les différentes provinces du Canada, depuis septembre 1872 jusqu'à août 1873, avec indication du nombre moyen de jours de pluie pendant la même période.

	******	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	ASSESSMENT VS	MARKET PRODUCT	APROVIZEDNO	RCSUS FOR BUS	67 53 to 200 to 100	STREET STREET		-	-		-
		18	7 2.	y so ib	1 1		en jedi	15 44. 1	873.			are joy	
	1.89	1 -1 71		1000							٠		
	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Année.
Ontario.												-	
District O. et S. O. District N. et N. O. District Central. District N. E. et E. Ontario.	4·37 4·63 2·97 3·44 3·85	$\frac{2.87}{3.07}$	0.50 0.91 0.50 0.75 0.67	R 0·25 0·24	1 43 1 22 0 95	$\begin{array}{c} 0.07 \\ 0.25 \\ 0.02 \end{array}$	1 98 1 26	2·58 3·55 2·18	$\begin{array}{c} 1 & 86 \\ 1 & 29 \end{array}$	1 74 1 54	$\begin{vmatrix} 2.77 \\ 2.39 \\ 3.13 \end{vmatrix}$	$\begin{array}{cccc} 2.05 \\ 2.07 \end{array}$	25 · 40 23 · 19 21 · 85 20 · 19 22 · 67
Québec	3.84	3.59	2.22	0.64	ò. 80	0.10	0.38	1 64	2.23	2.11	3.21	2.51	23 37
Nouveau-Brunswick	3.17	7.04	5 16	0.39	2:42	0.32	1.06	1.68	1.75	3.48	3.55	2 68	32.68
Nouvelle-Ecosse.													
District O. et S. O	3·11 1·85 5·16 3·37	5·46 5·94	5·73 5·42 6·33 5·83	R 1 43 2 12 1 18	4 82	0.54 1.16	1.65 1.38 2.56 1.86	$\frac{1.93}{3.92}$	1.67 1.49	$\frac{2\cdot 49}{2\cdot 82}$	4.41	4 00 4 65 4 33	
				ior	TRS		·················	·	·		· · ·	·····	

ONTARIO.													
District O. et S. O. District N. et N. O. District Central. District N. E. et E. Ontario	11.9	10·1 11·0 11·9		0.9 0.3 1.6 1.1 1.0	3·4 3·7 3·4	1.3 1.2 1.0 0.9 1.1	6·2 4·1 5·7 4·4 5·1	8·8 11·3	10·1 8·5 7·7	7·3 8·0 7·9	8·6 9·5 10·8	8 9·5 9·0	
Québec	11.5	10.8	4.0	1 5	3 0	0.8	2.5	8.4	9.5	8.2	12.4	9.2	81 5
Nouveau-Brunswick	11.2	12.6	9,2	1.8	7:4	0.8	4.2	8.6	11.0	10.8	13.4	9.0	100.0
Nouvelle-Ecosse.													
District C et S. O District Central District E et N. E Nouvelle-Ecosse	9.9	13·0 14·0 14·3 13·8		7:0 5:0 6:0 6:0	8.0 8.7 10.0 8.9	2·5 2·4 2·7 2·5	5.5 6.3 7.5 6.4	11.9	8·0 8·6 6·6 7·3	13.4	14·4 11·7		112 · 0 117 · 5 112 · 2 113 · 9

Tableau XXIX. Différencss entre la température moyenne mentionnée dans le Tableau V., et la moyenne provenant de trois ans ou plus, telle qu'indiqué dans le Tableau I. Les déviations étant marquées (+) ou (-), selon que la moyenne dans le Tableau V., est plus grande ou moindre que celle avec laquelle on la compare.

	-	Name and Address of			-	on the best of a		-	-				
	,	187	72.	1				187	73.				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Année
Ontario. Pembroke. Havre de Fitzroy Cornwall Gravenhurst Barrie Peterborough Kincardine Belleville N. Gwillimbury Goderich Toronto Stratford Dundas Hamilton Woodstock Glencoe Simcoe Windsor	+1.9 +0.3 +2.6 +1.2 +2.7 -1.2 +1.0 +0.7 +1.6 -0.6 +1.8 +4.2 -2.8	$\begin{array}{c} -2.7 \\ -3.1 \\ -2.0 \\ -1.4 \\ +0.2 \\ -4.0 \\ -1.6 \\ -2.5 \\ -1.8 \\ -0.3 \\ -1.3 \\ -1.3 \\ -0.8 \\ -1.9 \\ -2.7 \\ -0.3 \end{array}$	$+3 \cdot 4$ $+1 \cdot 2$ $+2 \cdot 6$ $-1 \cdot 9$ $+1 \cdot 0$ $-0 \cdot 1$ $+1 \cdot 1$ $-2 \cdot 8$ $-3 \cdot 5$ $-4 \cdot 4$ $-2 \cdot 5$ $-0 \cdot 7$ $-1 \cdot 9$ $-2 \cdot 1$	$\begin{array}{c} -4 & 6 \\ -5 & 0 \\ -1 & 1 \\ -5 & 4 \\ -4 & 0 \\ -2 & 7 \\ -4 & 6 \\ -6 & 9 \\ -7 & 6 \\ -4 & 9 \\ -5 & 5 \\ -4 & 8 \\ -4 & 7 \\ \end{array}$	$\begin{array}{c} -2 & 6 \\ -0 & 5 \\ -4 & 3 \\ -1 & 6 \\ -6 & 7 \\ -1 & 5 \\ -3 & 2 \\ -6 & 6 \\ -5 & 4 \\ -4 & 4 \\ -3 & 8 \\ -3 & 9 \\ -3 & 7 \\ \end{array}$	$\begin{array}{c} +0.7 \\ -1.5 \\ -0.6 \\ +1.0 \\ -3.5 \\ +0.6 \\ -3.4 \\ -1.5 \\ -2.1 \\ -3.5 \\ -1.4 \\ -2.7 \\ -1.0 \\ 5 \end{array}$	$\begin{array}{c} +2 \cdot 1 \\ -1 \cdot 3 \\ -0 \cdot 5 \\ -0 \cdot 1 \\ +0 \cdot 7 \\ -4 \cdot 8 \\ 0 \cdot 0 \\ +0 \cdot 5 \\ -1 \cdot 4 \\ -2 \cdot 8 \\ -0 \cdot 4 \\ -0 \cdot 5 \\ +0 \cdot 1 \\ -1 \cdot 7 \\ -1 \cdot 9 \\ -0 \cdot 9 \end{array}$	$\begin{array}{c} -3 \cdot 4 \\ -1 \cdot 9 \\ -1 \cdot 1 \\ -2 \cdot 7 \\ -2 \cdot 0 \\ -5 \cdot 6 \\ -2 \cdot 0 \\ -3 \cdot 5 \\ -3 \cdot 2 \\ -2 \cdot 5 \\ -3 \cdot 7 \\ -4 \cdot 9 \\ -3 \cdot 1 \\ -2 \cdot 6 \cdot 0 \\ -6 \cdot 0 \\ -2 \cdot 1 \end{array}$	$\begin{array}{c} -0.1 \\ +1.0 \\ -1.4 \\ +0.4 \\ +0.4 \\ -7.1 \\ +0.6 \\ -4.7 \\ +1.6 \\ +0.3 \\ +1.4 \\ -3.8 \\ +1.7 \end{array}$	$ \begin{bmatrix} -0.3 \\ +1.6 \\ +1.8 \\ +1.8 \\ -5.6 \\ +2.0 \\ -1.4 \\ +3.1 \\ +2.0 \\ +2.8 \\ -1.4 \\ -0.1 \\ +1.1 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +3.2 \\ +$	$ \begin{array}{c} +0.9 \\ -1.4 \\ -1.7 \\ -0.3 \\ -7.1 \\ -0.5 \\ -1.8 \\ +0.6 \\ +1.0 \\ -0.1 \\ -0.3 \\ \\ +3.7 \end{array} $	$\begin{vmatrix} +1.4 \\ -0.6 \\ -5.1 \\ -0.4 \\ -1.1 \\ +3.3 \\ +0.4 \\ +1.3 \end{vmatrix}$	$\begin{array}{c} -1 \cdot 2 \\ -0 \cdot 3 \\ -1 \cdot 1 \\ 0 \cdot 0 \\ -4 \cdot 5 \\ -0 \cdot 6 \\ -1 \cdot 6 \\ -1 \cdot 5 \\ -1 \cdot 3$
QUÉBEC. Montréal Québec Québec Huntingdon Nouveau-Brunswick. St. Jean Rivière de l'Achigan	-0·3 +2·4	-1·6 -2·9 +0·4	-2·8 +0·2	-8·9 -7·0	-2.5 -1.1 $+1.8$	-3·3 -1·2 -2·4	-1·5 +0·5	-1·8 -3·5	-0.6	-2·7 -1·9	0.0	-0·4 -2·2 -2·9	-2·3 -1·6
Nouvelle-Ecosse. Halifax Glace-Baie Picton Sydney	+1·2 +2·2 +1·5	+0.6	-0·1 +0·5 +1·0	-3·6 -1·9 -3·7	+0.6	-3·1 -3·0 -3·5	+2·0 +3·4 6 +2·4	-0·1 -0·2 -0·9	+0.6 +2.6 +0.8	5 -4·3 5 -1·8 3 -3·3	3 -0:1 5 0:0 1 +2:0	1 —0·4 +0·3 -0·7 -1·4	-0·6

ETAT des dépenses du bureau Météorologique durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

MAN A TIME THE TIME	***				
TRAITEMEMTS.	-			.	
BUREAU CENTRAL.			1	\$ cts.	\$ eta.
C. Carpmael, M.A. (9 mois). T. Menzies W. A. Stéwart. W. F. Davison T. Hope F. Stupart (6 mois) C. E. Stewart T. F. Fotheringham F. Checkley G. C. Haney C. Sturgeon	Réd. des statist Gardien des ap Opérateur de T Fait une carte Emploi de circ do do	etion des appaiques	ents	700 00 124 00 189 00 145 00 459 00 70 00 108 00 50 00 80 00 5 00 24 00	1,954 00
STATIONS PRINCIPALES.					-47
Halifax. F. Allisen, M.A. St. John. G. Murdoch, C.E. Frédéricton Dr. Jack Ottawa G. C. Haney Winnipeg Collége St. Jean.	do do do	et assistance. do do do do		400 00 400 00 400 00 400 00 500 00	2,100 00
Stations Télégraphiques.					
Saugeen J. R. Stewart. Port Stanley M. Payne Port Dover H. Morgan Kingsten S. Woods, M.A. Montreal Dr. Smallwood Quebec Captain Ashe, M.R. Chatham, N.B. G. A. Blair (4½ mois) Halifax F. Allison (1½ mois) Winnipeg J. Stewart (2 mois)	do do do do do do	do do do do do do do		339 50 366 50 329 50 371 50 500 00 250 00 112 50 40 50 46 00	2,356 00
Instruments et appareils. Papeterie et impressions. Télégraphiement de rapports atmosphéric Frais de voyage Transport d'appareils Bâtisse et meubles. Charpenterie. Peinturage. Quincaillerie. Bois de service. Combustible Diverses dépenses aux stations Frais de poste Frais de remise des salaires et autres paie Divers petits déboursés.	iues.			926 33 160 24 1,662 54 127 53 126 07 198 24 36 16 53 25 17 92 42 39 37 50 53 75 89 02 26 43 32 63	3,590 00
					\$10,000 00
, in the second					

AN LXE No. 28.

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE FORT HOWE, S'AINT-JEAN, N.-B. POUR L'ANNÉE FISCALE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1873.

SAINT-JEAN, 24 janvier 1874.

Monsieur.—Le sémaphore (Time-Ball) de l'observatoire de Fort-Howe, jusqu'au 11 octobre 1873, a été régulièrement abaissé chaque jour à une heure. Il fut ensuite descendu pour allonger le cylindre afin de lui donner plus d'élévation. Il est maintenant placé sur le sommet de l'Hôtel des Douanes, qu'on regarde universellement comme l'endroit le plus avantageux pour un signal de ce genre. Le conscil commun, à sa dernière assemblée, a adopté un ordre pour relier les cloches d'alarme au sémaphore, afin de donner l'heure exacte par toute la ville. C'est un avantage qui sera sans doute apprécié, parce qu'il permettra aux personnes qui ne peuvent voir le sémaphore de régler leurs montres, etc.

Je suis, etc.,

GEO. HUTCHINSON, JR.,

Directeur du sémaphore.

WILLIAM SMITH, Ecr ,

Député du ministère de la marine et des pêcheries,

Ottawa.

ETAT de la dépense pour le compte de l'observatoire de St. Jean, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

	\$ cts.	S cts.
George Hutchinson, jr., une année de traitement comme directeur. G. McAuley, une année de salaire comme gardien. R. P. et W. H. Starr, charbon J. Williams, huile, suif, etc Département de la milice, 2 années de loyer de l'emplacement P. Sheridan, petites dépenses.	500 00	636 61

WM. SMITH,

Député du ministre de la Marine et des Pêcheries,

ANNEXE No. 29.

TABLEAU des voyages faits par les navires à vapeur de la Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe entre Québec et Pictou, avec escale aux ports intermédiaires, du 7 mai 1873 au 2 août 1873, suivant traité passé entre le gouvernement du Canada, le dit tableau indiquant le temps de l'arrivée et du départ aux ports de Québec et de Picton.

Nom	du Vapeur.	No. de voy.	oart d	e Québec.	Arri	vée à	a Pictou.	Dépa	ert d	e Pict	tou.	Arriv	ée à	Québec,
Vapeur ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,,	"Georgia," "Secret" "Georgia." "Georgia." "Georgia." "Miramichi" "Secret" "Miramichi" "Secret" "Miramichi" "Secret"	2 ,,, 3 Juin 3 ,, 1 ,, 1 ,, 1 ,, 1 , 1 ,, 1 , 1 , 1	13, 23, 27, 1 3, 10, 17, 24, . 1,	2 30 p.m 3 30 a.m 2 10 p.m 4 0 ,, 2 20 p.m 3 15 ,, 2 30 ,, 2 15 ,, 2 20 ,, 2 20 ,,	Juin	16, 28, 31, 8,	11 45 p.m 2 0 ,, 8 30 ,, 5 30 a.m 9 30 p.m 4 0 ,, 4 15 ,, 7 0 ,, 4 0 a.m	Juin	20, 27. 3, 3, 10,	7.0 s.s. " a.m 7.0 7.0 7.0 7.0 7.0 7.0 7.0 7.0 7.0	Pic a.m	Juin	24, 3, 7, 14, 21, 28, 5, 12, 19, 26,	11.0 a.m 9.0 ,, 3.30 p.m 8.0 a.m

OBSERVATIONS.

Vapeur Georgia, premier voyage en aval. — La baie de Gaspé pleine de glace ainsi que la baie des Chaleurs; n'a pu en conséquence se rendre à Dalhousie; retenu par la glace à Chatham, 12 heures, et par la brume, à Newcastle, 15 heures.

Vapeur Secret, premier voyage, en aval du fleuve.—Impossible de se rendre à Paspébiac et à Dalhousie, à cause de la glace dans la baie des Chaleurs; en conséquence il fut obligé de porter les malles de Paspébiac et de Dalhousie à Chatham, peur être transportées par

Vapeur Georgia, deuxième voyage, en aval.—Retenu sept heures par la brume. Georgia, par sa détention dans les glaces lors du premier voyage, ne pouvait reprendre le temps perdu de manière à partir de Québec et de l'ictou les mardis. Le vapeur Pictou fit un voyage en amont, pour transporter les malles et les passagers, pendant que le vapeur Georgia venait directement de Pictou; par ce moyen les vapeurs purent reprendre leurs voyages réguliers.

Vapeur Miramichi, premier voyage.—Retenu par la brume plusieurs heures dans le

Vapeur Miramichi, deuxième voyage.—Retenu douze heures par la brume entre Québec et la Pointe-au-Père.

Vapeur Miramichi, troisième voyage.—A Dalhousie, il ne put débarquer les passagers ni la cargaison qu'après cinq heures d'attente, à cause du vent violent qu'il faisait.

Vapeur Secret, sixième voyage.—Retenu douze heures par la brume à son voyage en amont du fleuve.

Je, William Moore, gérant de la compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe, fais serment et déclare qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, le tableau qui précède et les remarques qui le suivent sont en tous points conformes à la vérité.

W. Moore. Attesté sous serment devant moi, à Québec, ce quatrième jour d'août, mil huit cent soixante-et-treize.

Tableau des voyages faits par les navires à vapeur de la Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe entre Québec et Pictou, avec escale aux ports intermédiaires, du 5 août 1873 au 24 novembre 1873, suivant traité passé entre le gouvernement du Canada, le dit tableau indiquant le temps de l'arrivée et du départ aux ports de Québec et de Pictou.

Nom	du Vapeur.	de voy.	Dépa	rt d	e Que	ébec.	Arri	vée	à Pictou.	Dép	art d	e Pic	tou.	Arriv	rée à	Québec.
Vapeur	" Miramichi"	7 5 8 9 9 10 10 11 12 12 6 13 7	Sept.	5, 12, 19, 26, 2, 9, 16, 23, 30, 8, 14, 22, 28,	2·0 2·20 2·15 2·30 2·25 2·30 2·20 2·30 9·30 2·20 12·15 2·35 11·45	2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2	Sept	9, 16, 24, 31, 7, 14, 21, 29, 4, 14, 20, 28, 3, 10,	8:20 a.m 4 0 p.m 11:45 ,, 4:15 ,, 5:30 a.m 10:0 ,, 6:0 ,, 7:30 p.m 8:0 ,, 7:0 a.m 7:0 p.m 11:10 ,, 6:0 ,,	Sept. "" Oct. "" Nov. ""	5, 12, 19, 26, 23, 30, 7, 15, 30, 4, 13, 19,	7.0 7.0 7.0 7.0 7.0 7.0 7.1 5.0 7.2 6.3 9.0 8.4	,, p.m a.m	Sept.	16, 24, 31, 6, 13, 20, 27, 6, 11, 21, 25, 4,	930 , 530 pm 430 pm 430 pm 60 a.m 60 pm 920 a.m 70 p.m 9 15 a.m 20 , 70 p.m 30 a.m 11 45 p.m

OBSERVATIONS.

Vapeur *Secret*, huitième voyage.—Retenu douze heures par la brume en montant entre Québec et la Pointe au-Père.

Vapeur Secret, neuvième voyage.—Retenu, par la brume et une tempête venant de l'est,

huit heures à Dalhousie, les 4 et 5 septembre.

Vapeur, Secret douzième voyage.—Retenu douze heures entre Percé et Paspébiac, end descendant, per un fort vent S.-E., et douze heures dans la rivière Miramichi par la brume.

Vapeur Secret, treizième voyage.—Retenn en descendant, vingt-quatre heures entre Dalhousie et Newcastle, par un vent violent d'est; retenu huit heures par une tempête de neige entre Gaspé et la Pointe-au-Père, en remontant.

Vapeur Secret, quatorzième voyage.—Reteau en descendant, dix-huit heures par un vent d'est et une tempête de neige entre la Pointe-au-Père et Gaspé; retenu dans le havre de Pictou jusqu'au mercredi après-midi, le 19 novembre, par un vent terrible soufflant du N.-E.

Vapeur Miramichi, seizième voyage.—Retardé, en descendant, douze heures entre Newscastle et Shédiae par un vent du nord; en remontant, à Paspébiae, par un très-fort vent de O.-N.-O; la mer était trop grosse pour permettre au vapeur de partir.

Vapeur Miramichi, dix-septième voyage.—Retardé douze heures entre la Pointe-au Père

et Québec, en remontant, par un vent violent et une tempête de neige.

Je, William Moore, gérant de la compagnie des vapeurs de Québec et des ports du golfe, fais serment et déclare qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, les états ci-haut sont en tous points conformes à la vérité.

W. Moore.

Attesté sur serment devant moi, à Québec, ce vingt-neuvième jour de novembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-treize.

Québec, 17 février 1874.

Wм Sмітн, Écuyer,

Député du ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous transmettre l'état suivant des opérations des bateaux

à vapeur de la compagn e durant l'année dernière.

1. Le vapeur Secret a fait 14 voyages entre Québec et Pictou, arrêtant à la Pointe-au-Père, à Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle et Shédiac, en allant et revenant à chaque voyage.

2. Le vapeur Miramichi a fait sept voyages entre Québec et Pictou, arrêtant à la Pointeau-Père, à Gespé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle, et Shédiac en alla et et

revenant.

3. Le vapeur Georgia a fait sept voyages entre Montréal, Québec, la Pointe-au-Père, Gaspé, Shédiac et Charlottetown, et sept voyages de Québec à Pictou, arrêtant à la Pointe-au-Père, à Gaspé, Percé, Paspébiac Dalhousie, Chatham et Newcastle, en allant et revenant.

4. Le vapeur Pictou a fait neuf voyages entre Montréal et Pictou, arrêtant à Québec, la Pointe-au-Père, Shédiac et Charlottetown, et s'est arrêté, à un voyage de retour, à Chatham,

Newcastle, Dalhousie, Paspebiac, Percé, Gaspé.

En outre, tous les vapeurs ci-haut nommés ont arrêté à Métis, durant les mois de juin,

juillet, août et septembre.

- 5. Le vapeur Flamborough a fait neuf voyages entre Montréal et Pictou, arrêtant à Québec, la Pointe-au-Père, Chatham, Newcastle, Shédiac et Charlottetown, selon les affaires en descendant.
- 6. Le vapeur Alhambra a fait huit voyages entre Mn tréal et Pictou, arrêtant à Qué bec, la Pointe-au-Père, Shédiac et Charlottetown, selon les affaires en descendant.

7. Le vapeur Hadji a fait sept voyages entre Montréal, Québec et Pictou, arrêtant en

allant, selon les affaires, à Shédiac et Charlottetown.

Le nombre total de voyages accomplis par les steamers de la compagnie, pendant la dernière saison, a été de 68. A cause de la navigation qui s'est ouverte tard et fermée de bonne heure, et du retard des steamers à Pictou, en conséquence de l'incerdie des mines de charbon intercoloniales, les bateaux de fret ont fait 15 voyages de moins que d'ordinaire, ce qui a causé des pertes sérieuses à la compagnie.

La compagnie possède les vapeurs suivants :

S.S.	Secret, vapeur à roues en acier467	tonneaux,	de la force	de 180	chevaux.
S.S.	Miramichi, vapeur à roues en acier727	,,		180	,,
S.S.	Georgia, vapeur à hélice en fer 648	,,	, ,, ,,	200	
S.S.	Alhambra, vapeur à hélice en fer 1,063			120	27
	Flamborough, vapeur à hélice en fer. 670	"	**	90	. **
SS	Hadji, vapcur à hélice en fer 1,033	"	"	100	"
9.5	Canimar, vapeur à hélice en fer 742	"	37		"
D. C.	Ouncineur, vapour a nence en ter 142	. 17	93	182	35

Je suis, monsieur,

Votre très-serviteur,

W Moore,

Gérant.

ANNEXE

Statistique des naufrages et accidents de bâtiments de mer, depuis le 1er le département de la

9.5					<u> </u>
Date de l'accident.	Nom du bâtiment.	Années de service.	Port d'enregistre- ment.	Provenance et destination.	Enregistré comme
1873. Fév. 2	Arizona	8	St. Jean, N.B	Newhaven à St. Jean, N.B	Goëlette
Fév. 5 Avril 3	Acadian	Neuf Neuf 8 2	Montréal St. Jean, N.B Parrsboro, NE Liverpool	Baltimore à Halifax New York à Bilboa, Espagne. New York à Londres Liverpool à New York	Steamer Goëlette do Steamer
Avril 18 Nov.28,'72	Annetta Alethea Altavela Agenora	8 23 6 7 28	St. Jean, N.B Victoria, C.B Parrsboro NE St. Jean, N. B	Anvers à Sydney, C.B Chefoo à Shanghae Windsor, N.E. à New York Bouctouche, N.B. à Liverpool Québec à Anvers.	do
Août 30 Mai 3 Août 23 21 21	Amy Carter Afton Asteriana. Annica Alice Alice Alba. Arthur Arctic Assam Valley	5 9 4 9 1 2 7 7 19	do do do Halifax, N.E.	Halifax à la baie des îles, Terren. St. Jean à Liverpool. Rangoon à St. Jean, N.B. St. Jean à Vineyard Hrbr., E.U. Ten Mile Creek. A l'ancre. Boston à Halifax. A l'ancre. Pensacola à Liverpool.	Brigantin Navire Goëlette do do Brigantin do
Août 24	Adela Agenora Alpha Annie Martha	16 7 3	Arichat N E	Caledonia, N.E., à Boston Pictou, N.E., à Portland, E. U. Halifax à Sydney, C.B	II +oelette
24 24 25 25 Nov. 15	Alice Starritt. Abdenkeene Annie C. Norwood. Arizona. Alpha Alexander McKenzie Active Argentine Amoor	6 1 2 14 4 4 7	do do do Shelburne, NE St. Jean, Terren've	New York à Cow Bay, C.B Bremen, E.U., au G. du S. Laurent Etats-Unis à do do do Boston au golfe du St. Laurent. Shelburne, N. E., à do Baie Fortune Terren've, à Halifax, Matane, G. du St. Laurent. Québec à Greenock	do do do do do do do do
Oct. — Nov. — Mars 15	Annandale	24 4 1	llle du P. E	St. Jean, N.B., & Hull, G.B Barbades & Boston, EU St. Jean & New York	Goëlette
Mai 25 Juil, 27 Aout 13 24 29 Nov. 8 25 27	B. L. George Brothers Pride Betty Beta Border Chieftain Brilliant Star Blanch Thiomas Bessie Breadalbane Bona Fide Belvidere	6 18 5 6 mo. 14 1 8 7 14 17	Arichat, C.B Yarmouth, NE. Sydney, C.B St. Jean, Terren've. Yarmouth, NE.	Demerava à Boston	Goëlette Barque Brigantin do Goelette
Juillet 5	City de Washington.	18	Liverpool, G.B 222	Liverpool à New York	Steamer

No. 30.

87 Victoria.

janvier 1872, jusqu'au 31 décembre 1873, compilée sur les rapports reçus par marine et des pêcheries.

					-
Tonnage. Enregistré	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Perte de vie.	Montant des pertes.
596 205 107 2,376	3 milles E. du p. Race Pt. Mass Tom's Hole. E.U. Barre de Bilboa 10 milles S.O. de Bolt Head Marr's Head, N.E.	do do Explosion Echoué	re sur la côte. Défoncé par la glace. Grain Cargaison de Naphte Etat anormal du cou-	do do do	Partielle Totale, \$12,000 do \$2,500 do \$550,000
408 575 158 398 220	Lat. 45° 50'N., Lon. 130° .O Life Island New Wolf Island, N. E En bas de l'anse aux Sauvages	Echoué	Temps brumeux,	do	αο \$4,100
60 164 1,246 94 55 138 123 267 100	F. St. Laurent Au large de Liscomb, N. E. Lat. 49° 55' N., Long. 37° O. Pas connu Près de Digby, N. E. Louisbourg, N. E. 36 miles S. O. de Sambro, N. E. Lingan, N. E. Lat. 34° N., Long. 67° 34′ O.	Engagé d. l'eau Jamais su Chaviré Echoué do Démâté	Pas connue	do Toutes 3 Aucune, do do	Totale, \$960 do \$3,500 do \$36,000 do \$4,000 Partielle, \$2,000 do \$3 912
253 133 126	Tête du havre de Sydney, C.B. Cap Jack N. Sydney Beach, C.B. Havre Dipper, Baie de Fundy.	la q. en l'air perte de mâts Echouédo doSombré	do* Ouragan Ouragan Voie d'eau	Aucune. do	Pas connue Partielle, \$4,000 Dommages léger. Partielle. Totale, \$5,000,Car. \$1,000 Totale, \$34,000
382 52 60 48 59 53 36 479 1,308	Cow Bay. C. S.O. de la b. de Plais., I.M. do Havre d'Amherst, I.M Baie de Plaisance, I.M Havre d'Amherst, I.M Forchett Bay, Terreneuve Grande Anse, G. St. Laurent. St. Anne la Pocatiere, fleuve St. Laurent.	do do do	Gros temps	do do do do do do do	Partielle \$1,000 do \$800 do \$900 do \$2 000 do 1,200
592 89 112	Baie de FundyLat. 34°, Long. 68° O Ile aux Canards, Maine,	Voie d'eau Sombré Echoué sur un	do	do	d'hiver Partielle, \$3,000 Totale, \$4,500 Partielle, \$1,011,
119 141 694 152 990 39 835 218 131 45 395	Pointe S.O., Ile Ste. Croix. En mer. Vers l'extrém. ouest d'Anticosti Ile Scattari, N.E. Cock Point, près Pte-aux-P. Havre de Guysboro' Près de Shelburne. Main-à-Dieu, N.E. Antigonish, N.E. Près de Liverpool, N.E. En mer	A bandonné Collision Echoué	Brume	do do	do \$3,000 Partielle. do \$8.000
	Barre du Rocher aux Mouettes.				do \$450,000

87 Victoria.

Statistiques des naufrages et accidents de bâtiments de mer

		-			
Date de l'accident.	Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregis- trement.	Provenance et destination.	Espèce.
Juil. 12 Août. 21 21 24	Curacoa China C. W. Lyle Carrie Douglas Commissioner Charles E. Scammell	6 17 16 8 Neuf 8	Windsor, N. E North Shields Lunenburg, N. E St. André, N. B Pictou, N. E St. Jean, N. B.	Leith à Québec. Lunenburg, N.E. Lingan, C.B. à Portsmouth, N.H. Pictou, N.E. aux Bermudes. Boston à St. Jean St. Jean, N.B. à Liverpool B. U. au golfe St. Laurent.	Barque Navire Goëlette do Barque Goëlette
25 25	Champion of the Seas C. B. Barrett Catelena C. P. Thompson	9	do	do do	do
Nov. 10.	Charlotte Augusta Constance Canada	6 21 7	Bristol	E. U. au détroit de Canso Québec à la rivière Plata Québec à Monte Video	Navire Barque
Oct. 12	Catherina	30	Tonsburg, Norvège.	Québec à Londres	do
24	CometCarolineConstance	74	Poole, Angleterre	Charlottetown en Angleterre St. Jean, N.B., à Londres Liverpool, G. B. à St. Martin	do
1404	Constance	8	Halliax	I. O	Brigantin
Août. 24 Nov. 25	Confederate Christina	1 10	Ile du P. E	Anticosti à l'Ile P. E. Pictou, N. E. à la R. Jean, N. E.	
Fév. 23	Duiveland	26	Halifax, N.E	Boston à l'île de France	Barque
Août. 21	Dusky Lake	12	Liverpool, N.E	A l'ancre	Goëlette
24 24	Dusky Lake David Henry Diploma	16 2	Arichat, N.E	A destination du Cap Breton Baie Booth, E. U. au golfe St. Laurent.	do
25 Nov. 18	D. H. Mansfield Dolphin	14 25	do Halifax, N.E	E. U. au golfe St. Laurent Landevise, C.B., à Halifax, N.E	
Fév. 18	Easley	Neuf	Londres	Havre de New York	Steamer
Juin. 17 20	Eliza Alice E. & F. Williams Evelina Von Schroder	$\frac{11}{3}$	St. Jean, N.B	Halifax à Amsterdam New Caledonia, C.B. à New York	Barque Goëlette
Juil 31.	Elizabeth	25		Québec à	
Août, 25 21	Electa Enoch Benner	12 12	St. Jean, N.B Halifax, N.E	A l'ancre do	Barque Goëlette
Juin. 24	Eros Esk Ellen	8 19	Halifax, N.E Arichat, C.B	A l'ancre. do Brême à Quebec: Boston à Halifax. Sydney, C. B., à Halifax.	
24	Euxine Ellen Jane Erl King E. S. Smith	55 2 8 15	St. Pierre TNeuve Sydney, C.B Glasgow, G.B Américian	St. Pierre. T. Neuve, a Sydney. Rose Blanche a Sidney, G. B. Montréal à Glasgow. Baie Booth, E. U. au golfe St. Laurent. do do	Goëlette do Steamer
Sept. 25.	Emma I. Rich Eliza Christie Emma Gilliatte Escape	6	Annapolis, N E	Laurent. do Québec à Terreneuve Ste. Lucie à St. Thomas, I. O. Glasgow à New York.	do
	Electric Flash	12	Gloucester, E.U St. Jean, N.B	Clausester on colfa'St Tourent	Goëlette
	Eliza Ferguson	1	Québec	R. au Saumon N. E. à St. Jear N. B Chatham, N. B. à Antigonish N. E.	do
Aodt. 24.	il.Ebro	. i 11	Parrsboro', N.E	The contract was to the contract of the	,i::-'de '' '₀,

depuis le 1er janvier 1873, jusqu'au 31 décembre 1873.—Suite.

37 Victoria.

		-		-	
Tonnage	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident	Perte de vies.	Montant des pertes.
2:	32 [Chenal Etroit			-	-
8	3 Banc de St. Pierre	Collision	D	Aucune	The street of
	Rivière aux Oies	Echoné	Brouillard	do	Partielle
	O Louisbourg	do	do do	do	do \$3.700
25	Au nord de Sidney Beach, C. I	Sombré	do	. 10	do \$3,700 do \$12,000
1,94	Baie de Fundy	Voie d'eau.	do	do	Fartielle, \$4,000
	Baie de Fundy. Havre d'Amherst, I.M do do do	Echoué	do do do do do do	do	do \$1.700
	do do	do	do	. do	do \$2,400
96	7 Baie de Plaisance	1		do) do \$1.366
38	4 Bout out do lale D:	do	. Ouragan	. do .	Inconnue.
77	2 Laurent	Febore	Inconnue	1	Totale sur le navire \$20,000
- ' '		Lichoue	et faute de son la		
• • • • • •	Points Davis T P F	1 ,	ge régulier	1 A	Partielle incompus
60	Pointe Davis, I.P.EBaie de Fundy	Voie d'eau	Gros tempsdo	[an]	
12	St. Martin I O	77. 2		1	do \$3,500
48	100	Echoué	do		Totale,\$8,000,carg. \$300
28	Josepho com, reduvente-nicosse	do	do	1 40 1	Totale, \$3,000 do \$450
528 44		. Abandonné	Impropre à la mer	do	do 6 9 000
20	Havre de Guysboro, N.E	Echoué	Gros temps	do	Partielle
75	G44-G 0 1 1 1 1	ι αο	do	••••••	Totale, \$400
46	Havre d'Amherst T M	do	do	do	Partielle \$7,000
- 47	CôteS.O de la baie de Plais.I.M Havre d'Amherst I.M Maria Joseph,N.E	do	do do	do	Partielle \$7,000 do \$1,000 Fotale, \$1,500
969	T -4 450 501 37 7	1			
	l .	chalonnes etc	Gras tamps		
582 108	Amsterdam	Incendié	Feu.	Aucune.	Cartielle Cotale, \$16,000
214	St. Pierre Miquelon	Sombré	Gros temps	5	do \$4,800
52	Près de Shallop Creek, Golfe St.		uo	Aucune.	•
443	La barre de Sydney nord C B	do	do	do	do \$600
33 466	Canso, C.B	do	do	do F	artielle, \$12,000
149	85 milles à l'est de Roston	Collision		do	do \$2.000
122	Laurent Laurent La barre de Sydney nord, C.B. Canso, C.B. Au large de l'Isle aux Oies 85 milles à l'est de Boston Détroit de Canso Grève de Sydney nowl C. B.	Sombré à l'anc	Gros temps	do T	otale, \$3,000
55	Grève de Sudnov nond C D	77.1	oros comps	tout n.	do \$1,400
21	Place du lest, Sidney nord	do	do	Aucune, P	artielle
1,069	Grève de Sydney nord, C. B. Place du lest, Sidney nord Havre de Montréal	Collision	40	do L	do
66	Côte S.O.baie de Plaisance, I.M	Echoné)*************************************		acontinue.
81 113	do do	do	do	ucune P	otale, \$6,000
143	Récif Anegada, I O	Collision	Pas de renseignem	do	do \$700
2 55	Côte S.O.baie de Plaisance, I.M. do do Fleuve St. Laurent Récif Anegada, I.O. West Head, près de Lockport, N.E.	Echode	ros temps	do	do \$2,500
82	N.E	do	do do	do To	otale, \$5,000 artielle, \$3,00 0
50	Quaco, N.B	do	do	do T	otale, \$500
40 6 9	Baie d'Hillsboro', I.P.E Cow Bay, C.B	Incendié	argaison de chaux.	do	do \$1.600;
, !	4—15	225	ros temps	do	do \$700.

STATISTIQUE des naufrages et accidents des bâtiments de mer,

Documents de la Session (No. 4.)

	The second secon			And the state of t	
Date de aceident.	Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregis- trement.	Provenance et destination.	Enregistré comme
Déc 5	Faugh a Ballagh Florence	5	St. Jean, N.B Charlottetown, I.P.E	St. Thomas a Rodondo, 1. U	Brigantin
Août 24. 24. 24. 25. Jan. 24. Août 24.	Falco	2 Neuf 10 15 5 16	St. Jean, N.B Miramichi, N.B Lunenburg, N.E. E.U. d'Amérique St. Jean, N.B Varmouth, N.E	Boston à Cow Bay, C.B. Richiboucto à Liverpool Halifax à Antigonish, N.E. L. J. au Golfe St. Laurent. St. Jean, N.B., à Boston, E.U. Yarmouth, N.E., à Pictou, N.I.	Goëlette Barque Goëlette do do
		1	Québec	Richiboucto, N.B., à Québec	
Nov. 8. Acat 25. 25. 2.		8 37	Swansea G. B Américain Sydney, C.B	Galles à l'Île P. E	BrickGoëlette
Janvier .	. George S. Wright .	. 10		Oregon à Sitka, E. U	
	G. W. Hunter	1	Yarmouth, N.E	. St. Jear, N B., à Dublin	. Navire
Aout 21,	. George Hughes	. 16 1	Arichat, C.B Yarmouth, N.E	A l'ancre	Goëlette Barque
21. 27.	Glorianna	30	Newcastle, N.B Hull, G.B	Londres à St. Jean, N.B., Waterford à Montréal	Navire Steamer
9.4	GuideGanges	. 3	St. Jean T. Neuve Hull, G.B	Pernambuco à Sydney, C.B Sydney, C.B., à Montréal	Brigantin Steamer
	G. F. Baird	1	St. Jean, N.B	St. Jean, N.B., à Norwich, N.J.	E. Goëlette
Aoat 25	Good Intent	2	Arichat, N.E	Arichat, N.E	1
	G. I. Troop General Grant George S. de Fores Greta	1	do E. U. d'Amérique St. Jean, N.B. St. André, N.B.	Hillsboro, N.B., a Boston	Brigantin Goëlette do Steamer
	Gaspé	1	Londres	The second of the ALD	
	Humber		Parrsboro', N.E.	THE STATE OF THE S	1 / Sa.
Juil. 14	Hannah Hicks Hunter Hound	20	Fowey, Angleterr St. Jean T. Neuve Halifax, N.E	St. Jean, TNeuve, a Sydney,	Brigantin.
	Hattie B Heath Park	- 1	Boston, E.U Dundee, G.B	Montreal a Liverpool	
Août 2	Humbleton H. M. Woodward	i 3	Sunderland, G.B Américain	Londres à New-YorkBaie Booth, E. U., au Golfe Laurent	St. Goëlette
2	5. Highflyer	13	Gloucester, E.U	Gloucester, E.U., au St. Laure	nt. do
Nov. 1	8. Helen Patterson . 1. Heron	4	Pictou, N.E	Liverpool, N.E., a Portland, E., Charlottetown, I.P.E	U. Barque
			Se at	er de	

depuis le 1er janvier 1873, jusqu'au 31 décembre 1873.—Suite.

. %	loss of seed as a seed of				
Tonnage. enregistré.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident	Perte de vies.	Montant'des perter
130	Currituck Beach, E.U	Echoué	Gros temps	Aucune	Totale, \$4,000.
196	Récif Anegada, I.O.	1		. do	do \$9,000.
158	1				1
$\frac{637}{44}$	Cow Bay, C.B Récif nord, Richiboucto Havre de Guysboro, N.E.	do	. Ouragan	. do	Partielle. \$15 000
$\begin{array}{c} 47 \\ 117 \\ 42 \end{array}$	Havre de Gwysoro, N. E. Havre d'Amherst, M. I. Folly Cove, Maine, E. U. Domingo Point, White Head Harbor, N. E. Shippegan Gully, N. B.	do	do	. do	do \$1,000.
83	Shippegan Gully, N.B	do Perte de voi	do		Totale, \$1,000.
$\frac{261}{40}$	Cascumpec Bay, I.P.E. Port Mulgrave, N.E. Baken Beach, C.B.	les, etc Echoué	do		Partielle, \$500. Totale, \$7,000.
52	l ·	do	do	do	do \$1,000.
341	Queen Charlotte Sound, C.B	do	On suppose dans un tempête de neige	e	
793	Old Proprietor Rock, Grand Manan, N.B	Echoué	1	.}	Totale, \$50,000
191 604	Lingan, C.BAu large de l'Île aux Oies, fleuve	Abandonné	Lvresse de l'équipage		
891 1, 457	Au large de St. Pierre, Miquelor. Cap La Roche, fleuve St. Lan-	Sombré	Pilote laiss, son poste Gros temps	do	do \$2,000. Totale, \$22,000.
146 1,543	Place de lant Carl. 37 G.B.	L'choué Jeté à la côte.	do Ouragan	Aucune.	Partielle, inconnu. Partielle, \$524.
94	Cap St. Charles, fleuve St. Laurent. Ile Bliss, N.B., entrée Est du		Ayant un pilote à boro	r .	do \$30,000.
12	Probablement Baje St. Georges		Tempête de neige	1	do \$4,000.
320	Terreneuve				Totale, \$100.
89 75	Cow Bay, C.B Baie de Plaisance, Iles Madelaine Quoddy West, N.B	do	do	do do	do \$13,900. Partielle, \$7,000. Partielle, \$1,800.
147 232	Cap du Pêcheur, N.EIle Miquelon, Terreneuve	do do	Brume do	1	Totale, \$4,000. do \$18,000.
1,400	Grand Manan, Bishop's Head, N.B	· do	Temps brumeux	da	1- 040 0007
154	Tête sud du Grand Manan, N.B.		Etat anormal du cau-	l'	do \$40,000;
194 130 131	Lat. 49° 25' N., Lon. 36° 30' W. Grève de Sidney Nord, C.B Lat. 24° 36' N., Lon. 63° 2' O		rent	do do	do \$1.300
299 319	Cow Bay, C.B	Nauf. en mer.	OuraganGros temps	3(Cargaison seule, \$9,000. l'otale, \$13,000.
420				do 1	Partielle, env. \$200
- 1	CôteS.O.dela baie de Plais.I.M		Brouillard	αο]]	Cotale, \$16,000.
1	Havre d'Amberst Iles de la		Ouragan		the second second
	Madelaine	do do	do Gros temps.	do	do \$2,000. otal, \$7,000.
29	Pointe-aux-Grues, Ile du P.E.	do			do \$70 0.

37 Victoria.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregist.	Provenance et destination.	Enregistré comme.
Juillet 12. Oct. 11. Août. 24	Ida E Isle of Skye Ilda	7	St. Jean, N.B Liverpool, N.E Halifax, N.E	Cuba à New York Mexico à New York Arichat, N. E., au Golfe St. Laurent Halifax au Golfe St, Laurent.	do
. 1	Ida May				1
Déc. 5, '72 Mar. 12,'73	James W. Elwell John Macdonald			Swansea à Valparaiso Hillsboro, N.B., à Newark, E. U.	
24 24 24 24	J. S. Smith	15m	St. Jean, N.B do do Anglais	Parrsboro, N.E., à Queenstown. Halifax à Porto Rico, I.O. Québec à Liverpool St. Jean, N.B., à Sydney, C. B. St.Jean, N.B. à Cow Bay, C.B. I.P.E. à l'Ile St. Paul, Golfe St. Laurent. Sheet Harbor, N.E., à Sydney,	Goëlette do
24	John Gilpin		Halifax	Sheet Harbor, N.E., a Sydney, C.B.	do
Oct. 7	John Givin			C.B. Philadelphia à Yarmouth, N.E.	
Oct. 30 Nov. 25	Jessie Hoyt Janet Forbes. Jerome Jones. Jenny Lind James Maury.	$\begin{array}{ c c } & 6 \\ & 4 \\ & 12 \end{array}$	do do Yarmouth, N.E Use de la Madeleine	Sydney, C.B., à St. Jean, N.B Charlottetown à G. B Yarmouth, N.E., à Havana Halifax aux Iles de la Magdeleine Musquash, N.B., à Queenstown	do
	J. C. Lamb	1	St. Jean, N.B	New York à Queenstown	. do
25.	Kate McClintock Katie	. 6	E.U.A	E.U. au Golfe St. Laurent Détroit de Canso au do Parrsboro, N.E., à Liverpool, N.E.	do
Nov. 13 Août 24	King Bird Kenadine	6	St. Jean, N.B Ile du P. E	Sydney, C.B., a St. Jean, N.B. Galles à l'Île du P.E.	Brick
Fév. 12.	Linda	. 4	Antigonish, N. E.		. Goëlette
21. 24.	Lord Bury Leading Star Lizzie Irvin	3	St. Jean, N.B St. Jean, N.B	A l'ancre	do
24. Sept. 23. Oct. 13 11. Nov. 28.	Laura E. Chester Liberty Lady Head La Imperatrice La Tour	9 31 16 6 Neuf.	E.U.A Newcastle, G.B Scarborough Québec St. Jean, N.B	E.U. au Golfe St. Laurent Port Glasgow à Québec Sunderland à Québec Québec à Malpec, I.P.E Drogheda, Irlande, à Little Glac Bay, N.E Maracaibo à New York St. Jean N.B aux Bermudes Sydney, C.B. à New York	do Barque do Goëlette
Sept. 4. Déc. 13. Août 25.	Linga	Neuf.	do	Maracaibo à New York St. Jean N.B aux Bermudes Sydney, C.B. à New York	do do
	. Marquis of Lorne	1	Sydney, C.B	. Sydney, C.B. à Cien Fuegos	5, Dannes
Mars 12. Avril 18.	May	15	Parrsboro, N. E. St. Jean, N.B. St. André, N.B. Gloucester, E. U.	Riv. Ratchford & St. Jean, N. E. Mobile & Liverpool. Cardenas & Baltimore. Gloucester, E. U., au Golfe S Laurent.	B. Goëlette Barque Brick t. Goëlette
Juill.12.	Maria Margaret M. B. Nickerson		Yarmouth, N.E. Liverpool, G.B. Parrsboro, N.E. 228	Galway à St. Jean Boston à Pictou, N.E. Boston à Cow Bay, C.B.	Barque Navire Brick.

depuis le 1er janvier 1873, jusqu'au 31 décembre 1873.—Suite.

Documents de la Session (No 4.)

					* *
Tonnage, enregistré.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Perte de vies.	Montant des pértes
372 250	Ship Head Bay, L.I.,N.Y En mer.	Echoué Hors de service	Brouillard	Aucune.	Pas de dommages. Totale, \$7,000
27 45_	Havre d'Amherst I. M Baie de Plaisance, Il. de la Mad	Echoué do	Ouragando	do	Partielle, \$400 do \$100
396 129 811 99 103	150 milles O. du Cap des Piliers 10 milles de Martin's Head B.F. 11e de Vase du Cap Sable, N.E. Lat. 36° 24' N., Long.6F 20' O. Milieu de l'océan. Nord de Sydney, C. B. Baie à la Vache.	Sombré Echoué Sombré Eng.dans l'eau Echoué do	Gros temps. Brouillard Gros temps do do Ouragan do	Aucune. do do do do do	Totale, \$12,000 Partielle, \$3,000 Totale, \$5,000 Partielle, Partielle, \$1,000 Totale, \$10,000
49	Sur la barre est, Cheticamp, N. E.	do	Gros temps	do	Partielle, \$250
$\begin{array}{c} 62 \\ 185 \end{array}$	Nord de Sydney, C.B Au milieu du havre d'Yar-	do		do	Totale, \$600
. 63 6 39	mouth, N.E. Pet. Riv.,près de St. Jean, N.B Pointe Davis, Ile du PEdouard Chenal Bahama, Indes Occid. Baie de Plaisance, I.O. 10 milles à l'O. de Musquash, N.B	do do do do Echoué à la	do do do do do do do do do	do	Totale, \$4,000 Partielle, \$7,200 Totale, \$18,000 Partielle, \$400
482	En mer	Damais enten-		1	[
73 60 118	Amherst Havre d'Amherst Iles aux Phoques, N.E. Pointe Micher C.B. Baie Cascun:	Echoné do do	Gros temps	Aucune.	Partielle, \$2,000 do \$1,290
149 268	Pointe Wicher C.B	do	Gros temps do do	do do	do \$1,200 Totale, \$6.000 do \$10,000
1 55					
47 141 172	Havre d'Isaac N.E	Echoué do Supposé avoir	do do	Aucune.	Totale, \$4,500 Partielle inconnu Totale, \$6,000
69 575 664 40	Havre d'Amherst, M.I	Echoué do Collision	do Erreur du pilote Pas connue	Aucune. do do	Totale, \$18,000 Partielle, \$2,400 Pas connue Pas connue Partielle, \$800
199 195 200 210	Louisbourg, Cap Breton Barre près de San Carlos Anceau hareng, Campobello, NB En mer	do do Jamais enten-	Gros temps	Aucune. Aucune.	Totale, \$15,000 Totale, \$12,000 Totale, \$15,700
406 34 665 396	Havre de l'est, C.B	do Incendié Echoué	Gros tempsdo A pris en feu	Aucune. do	Totale, \$12,000 Partielle Totale, \$25,000
54 590 965 172	Barre, côté est de Port Hood, N.E. Baie Galway. Au large de Canso, N.S. Bald, Île Tusket, N.E.	do Frappés.un roc Echoué	Erreur de jugement. Gros temps Pas connue Brouillard énais	Aucune.	Partielle Pas connue
-y-•	("N	229	mounta chars	auctine,	Larriene, \$4,000

A. 1873

Statistique des naufrages et accidents aux bâtiments de mer

Date l'accie		Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregistrem.	Provenance et destination.	Enregistré comme
Aout	20 20 3	Mary Jane			Boston à St. Jean, N.B	Barque Goëlette
Juil. Août	11 11	Merritt Maggie B	9 2	Montréal Miramichi, N.B.	Bedford, Mass	Steamer Goëlette
Juin	22 18 21 21 25	Mary Matilda B. Miramichi Memento Messina. Mary Hart Margaret Jane. Maria Joseph	15 9 20 7 14 6 7	Holifor N E	Iles de la Madeleine à Pictou, N. E. Sydney, C. B. à Cuba. Pictou, N. E. à Québec. St. Jean, N. B. à Rose Blanche Wallace, N. E. à Boston E. U. Halifax à Cap Metor, N. E. A l'ancre Baie des Chaleurs à Halifax, N. E	do Brigantin Steamer Goëlette Brigantin Goëlette do do
	21 24	Martha A Mary Jane	2 16	St. André, N.B Swansea	Sand Point, St. Jean, N.B St. Pierre à St. Jean N.B	do . do
	24 24	Maggie	$\frac{1}{21}$	Deer Island, Maine	Arichat, N. E. à Sydney, C.B Boston à Port Caledonia, C.B	do
Sept.	24 24	Mary & Charles Méxican Messenger Medway	7 6 17 8	Halitax, N.E	Arichat, N.E. à Sydney, C.B. Glasgow à St. Jean, N.B Margaree, C.B. à l'I. du P. Edouard Québec à Londres	Goëlette
Nov.	24 24 25 18	Mary Grace Mary Margaret. Mary Ann Marion Grimes. M. J. Elliot Marchioness of Queensbury. Moselle	3 4 15 13 21 49 3	lles de laMadeleine E.Udo	New York à Parrsboro, N. E Ile du P.E. aux II. de la Madel. Iles de la Madeleine au Labrador E.U. au St. Laurent do Québec à Hull Liverpool, N. E., à St. Jean, N. B	do do do
Nov.	25 25	Magaguadavic Minnie R. McKenzie	7 7	do Ile du PrEdouard	Shelburne, N.E., à St. Jean, N.B. Charlottetown, I. du P.E., à St.	Brigantin
Déc. Nov. Août Jany	$\frac{8}{24}$	Maria Catharina Maria Emma Mischief Mary Jane	19	Miramichi, N.B Québec Miramichi, N.B Liverpool, G.B	Shelburne, N. E., à St. Jean, N. B. Charlottetown, I. du P. E., à St. Jean, N. B. Halifax, N. E., à Chatham, N. B Terreneuve à Québec Croisant au large de Miramichi St. Jean, N. B., à Liverpool	Goëlettedodo
		Maggie Cummins Magdala		Ile du PrEdouard	lle du P. E. à Shédiac, N.B Annapolis, N. E., à Cuba	Goëlette
Fév.	4	M. McFarlane	3	Halifax, N.E	London à Baltimore	Briek
Juil.		Neptune	1	Gloucester, E.U	NouvEcosse à Gloucester, E. U.	
Août Sept Nov. Déc.	27 24 24 24 29 15	Neried Napier Nancy Native Nelson New Dominion Nine Brothers	10 19 14 9 3 11	St. Jean, N.B Halifax, N.E Shelburne, N.E Sydney, C.B St. Jean, N.B Québec Charlottetown	do Sydney, C. B., à Halifax, N. E New York à St. Jean, N. B Québec à Batiscan Pictou, N. E., à Tatamagouche	do Steamer
`		Northern	8	Québec	N.E. Montréal à Pictou, N.E.	Goëlette Steamer
		•	•	920		

depuis le 1er janvier 1873, jusqu'au 31 décembre 1873.—Suite.

Tonnage' enregistré.	Lieu de l'ac ci dent	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Perte de vies,	Montant des pe
636 250	Près de Skerries, Angleterre Grand Manan, N.B	Echoué do	Gros temps Brouillard	do	Totale, £7,000
197 980 85	Maria Joseph, N. E Iles de la Madeleine Pictou, N. E	do do Coulé à fond en feu	do		Totale, \$4,000 Totale, \$10,000
34 179 491	Merrigonish, N.E Livingstonledge, E. U Ile Verte, fleuve St. Laurent	Echoué	cargaison de chaux	do	Totale, \$2,400 Partielle \$300 Inconnue. Partielle \$15,000
93 119 27	Récif Renews, Baie de Fundy. Canso, N. E. Owls Head, N. E. Bouctouche, N. B. Canso, N. E.	do	Frappé sur un rocher Gros temps do	Aucune.	Totale, \$100
48 57 180		do	do	do	Totale, \$900 Totale, \$1,800,car \$800,Total \$2,60 Totale, \$5,400
122 118	Bras N.O.du havre de Sydney C.B. Nord de Sydney Beach, C.B.	_	ree	Aucune.	Partielle, \$1,600 Totale, \$3,500
136 55 520 21	Pointe Edouard, côtá sud du Havre. Bach N. de Sydney, C.B. Caw Bay C.B. Intonnu.	do do Sombré	Ouragan do do do do	do do do	Partielle, \$2,500 Totale, \$300 Partielle, \$4,000 Totale, \$150
1,846 146 .26	Ponte nord de Ferruleledge 'lerreneuve Outr Shots Island, Maine Have d'Amherst I. M	Echouédo	Brouil. et cour. forts Gros tempsdo	Aucune do	Totale, £40,000 Totale, \$6,000 Partielle, \$200
36 61 53	Have d'Amherst I. M do	do	Ouragando	do	Totale, \$400 Partielle \$1,000 Partielle, \$600
681 108			Gros temps	1	Remis & flot sa dommage. Totale,\$4,000, ca \$450
311	GrandManan, Baie de Fundy	. do	Tempête de neige	1	Totale, \$11,000
56 88 35 25	Bouctoche, N.B	do	do	. d.,	Partielle, Pas de dommage Totale, \$1,000 do \$300
737 297 214	Fund Pointe u Chêne, N.B Récif d'Fullerton, rivière An	do	do	. do .	Partiell >, \$5,300 Légers dommage
349	napos, N. E Curretck Beach, E.U		marée déscendante	el do .	Partielle, \$600 Totale, \$10,000
29 58	O. d Port Medway, N. E.	do	Erreur de jugement	. 13	do \$12,000
5: 6: 11: 14:	Au nor de Sydney Beach, N. 1 Inconn	. Inconnue 3 Echoué	.l do	Aucune do Aucune	Partielle.
3	rent. 39 Walla, N.E. Port st. Laurent, Ile d'O	do	do	do do .	
	léar	de 231	. Erreur de jugement	. do .	. Partielle, \$60,00

Statistique des naufrages et accidents aux bâtiments de mer

Date de l'accident.	Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregis- trement.	Provenance et destination.	Enregistré comme
1873. Nov. 13	Norland	7	Québec	Wallace, N.E., à Québec	Goëlette
\$ oat 24	N. Churchill	7		Halifax, N.E., à New York	
Août 21 Juil. 1	Ocean Pearl Oak Point Ocean Belle	7 8 11	Cardiff, G.B Halifax, N.E	Liverpool à Québec	Navire
Dep. 22	Oliver Eldridge Ottawa	$\frac{2}{20}$	AméricainGlasgow	a l'Ile St. Paul. E.U., au Golfe St. Laurent. Greenock à Québec	do Navire
Oct. 25. Nov. 29. Août 24.	Oder Onward Orloff	11 16 1	Pictou, N.E Yarmouth, N.E Parrsbero, N.E	Pictou, E.U., à Portland, E.U. Sydney, C.B., à Yarmouth, N.E. Parrsboro, N.E., à Cow Bay, C.1	Barque Goëlette
	Precursor	3	Hull, G.B	l'ictou, N.E., à Montréal	. Steamer
Sep. 27 Nov. 18 Sep. 27	Fioneer	8 44 4 31 8 8	Parrsboro, N.E Jersey, G.B Hawkesbury, N.E. Liverpool, G.B Swansea, G.B Liverpool, N.E	Windsor à Boston	GoëletteBrigantindo BørqueBfick.Brigantin
AOU 20	Pictou Philadelphia Ploughboy	11 24 10	Québec Newcastle, G.B Gloucester, E.U	Québec à Pictou, N.E Newcastle à Québec Gloucester, E. U., au Golfe St. Laurent New Bandon, N.E., à Boston, I.O	Steamer Navire
. 1	P. C. Copeland	1	St. Jean, N.B	New Bandon, N.E., à Boston, I.	Goëlette
1	Quick	7 1	Arichat, N.E.	Cheticomp of D on Cale	
	Queen of the Clyde. Royal Sovereign R. A. Ford			St. Laurent. Québec à Greenock	
		5	do do	Pictou, N.E., à ———————————————————————————————————	Goëlette
24	Reaper. Renfrew. Rebecca Ann. Bebert Bruce Ruby	3 12 7 29 33	Barrington, N.E. Halifax, N.E. Sydney, C.B. Arichat, C.B. Guysboro, N.E.	Groënland a PhiladelphieA l'ancre do A l'ancre, Guysboro, N.E. Halifax aux Iles Madeleine	Brigantin Goëlette do do do
Nov. 24	Rivoli	6 3 14 4 3	Québec	Barbades à Québec. A l'anc. au larg du récif de l'E R. Pictou, N. E., à Wallace, J. E. Croisant au large de Miranchi Providence, R. I., St. Jean, J. B.	Barque Navire léger Goëlette do
. 1	R. H. Dexter	15	Windsor, N. E.	Charania N F. & Destan	•
Mars 3S Avril 26S	ScudSylph	Neuf 22	St Jean, N.B St. Jean, Terreneuve	St. Jean, N.B., à Cardenas, uba St. Jean, Terreneuve, à Syney.	Brigantin
4 44 4 4 1 5	Sea Foam	5	Arichat, N.E	C.B	Goëlette do
fuil 24	SeaviewScotiaSt. Louis	12 Neuf 23	Liverpool, N.E	St. Jean, N. B., à Cardenas, luba St. Jean, Terreneuve, à Syhey, C. B. Pictou, N. E., à Port Hood, J. E. Liverpool, N. E., à Boston, I. U. Québec à Liverpool Liverpool à Philadelphie. Halifax à Valencia Londres à Sydney, C. B. A Pancre. New York à Antigua, I. O. Sooth Bay, E. U., au Golf St. Laurent.	do do Vavire
44	St. Louis. St. Vincent. saltwell. samuel Jones	17	Arichat, N.E. Newcastle, G.B	Halifax à Valencia	do Brigantin Steamer
24S	Sappho	3 16	t. Jean, N.B	New York à Antigua, I. O	do
٠, ا		. [232	St. Laurent.	do

depuis le 1er janvier 1873, au 31 décembre 1873.—Suite.

37 Victoria.

53e tré		. The state of the	the great to the	11	er a le le legat
Tonnage enregistré.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident		Perte de vies	Mont. des pertes
89	Ile au Caribou, fleuve St			-	
610	Cow Bay, Cap Breton	do		Aucune.	Totale, \$2,000 Partielle
$\frac{960}{257}$	Bout Ouest de l'Île d'Anticosti En mer	Collision Sombré	BrouillardGros temps	do	 Partielle, \$800 Totale, \$10,000
50 66 1046	Ile St. Paul Baie de Plaisance, I. M. Traverse du milieu du fleuve S	F 1	· do		do \$5,000 Partielle, \$3,000
332 61	Ile Madame, Cap Breton Ile Scatterie, do	. do	Gros temps	do	do \$4,000 Totale, \$6,000
235 791	Cow Bay do Fleuve St. Laurent, près Mont		·· do	do	Partielle, \$3,700
100 104 216	Baie Courtenay, St. Jean, N.B. Pointe S. E., de l'Ile Pictou	do	· do .	do .	do \$15,000 Totale, \$3,000 do \$1,000
582 291 239	Cap au Diable, St. Laurent. Lat. 17° 5′ N., Lon. 65° 10′ O	Voie d'eau Echoué Démâté	do do .	. do	do \$11,000 Partielle, \$5,000 do \$6,000
544 1259	En voyage Rocher aux Oiseaux, golfe St. L	Aucune nou	do .	do do	do \$8,000 do \$46,000 do \$20,000
14 145	Côté S.O. du hav. Amherst I.M. Country Harbour, N.E	do	Gros temps do	. do	Partielle. \$200 Fotale, \$10,000
1,040	Havre d'Amherst, I.M Ile Verte, détroit de Belle Isle	do	Ouragan	do	do \$100 Fotale, \$20,000
	Glasgow Head Embouchure du havre de Booth Bay, E.U	Echoué	Gros temps	Aucune.	Partielle, inconnu.
183 42 123	Scatterie, N.E	do do	do do Brouillard et fort crt. Gros temps	l do l	Totale, \$7,400 do \$16,500 Pas connue.
26 23	Embouchure du havre de Booth Bay, E. U Scatterie, N. E Havre d'Isaac. Cap Bold. Guysboro', N. E Côté O. du havre de Port Hood	do do A rompu toutes	do 3 do	do I	otale, \$2,400 do \$400
405 1 161 1	Pointe au Basque	Echoué	Déviation du compas	do F 1 Aucune.	Partielle, \$400 Totale, \$14,500 do \$36,000
15 1 : 80 1	Cape John, N.S. Inconnu Lepreaux., N.B	do Aucune nouv.		do	do \$500 do \$300
96 1	Mont Desert, U.E		lardGros temps		do \$2,500 do \$1,000
ł	Côté N. de Samana, I. Oc	do	do do	do T	otale, \$29,000
22 6	Pointe Blanche, C.B Port Hood, N. E Quai Public, Port Hood, N. E.	do do	do de	do P	do \$500 artielle, \$600
		do do	Gros temps	uo1	do \$250 otale, \$2,000 do \$48,000 do \$25,000
162 P 167 A 46 C	innies S.E. de l'He Baker ointe Riche ap du Pin orté fa Tour, N.S. ut large de Scatterie, N.E. heticamp, C.B.	do do dombré	do do	40 P	artielle, inconnu
126 I	at. 34° 10′ N., Lon. 67° 5 ()	A bandonné	f f	do	do \$5,000
en la	ôte S.O de la baiePlaisance I.M I	Ichoué 233	Ouragan	do Pa	artielle, \$3,700

37 Victoria.

87 Victoria.

STATISTIQUE des naufrages et accidents aux bâtiments de mer

Date de l'accident.	Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregis- trement.	Provenance et destination.	Enregistré comme
1873. Août 24.	Snow Squall		Américain	DeBooth Bay, E.U., au Golfe St.	G . W. W.
25	Samuel J. McKown. Swift	4 47	do Jersey, chenal des Iles	lCôte du Labrador aux iles de la	!
18	Etoile de la mer St. George Spring Bird St. Kevin	10 2 28 12	Parrsboro, N.E St. Jean, N.B Halifax, N.S Dublin, G.B	Madeleine. Baie des Chaleurs à Boston. Navig. dans le havre S. JeanN. B Sydney, C. B., St. Jean, N. B Québec à Liverpool.	Steamer
8 18	Snipe St. Luce	6	Québec		40
24 Août. 3. Mars, 27	Surprise Sebastopol Sarah Jane Stella Maris Sylvia	8	France	Joggins, N.E., à St. Martin, N.E. Pictou, N.E., à Yarmouth, N.E. Indes Occidentales à New York. Halifax à St. Pierre Miquelon. Dans le havre de Richiboucto.	do
er.	Three Sisters Thetis Temperance Typhoon Tangier Tally Ho!	1 1	Livernool G B	Pensacola à Liverpool	Navire
25	Tyro	. 10		Laurent Côte du Labrador à Brooklyn Etats-Unis New York à Lingan, N.E.	. do
Nov	T. H. Haveland Thornhill	. 25	Fleetwood, G.B	Québec à Liverpool	Barque
	. Union			He du Prince Edouard à Poi	GOOTERS
•	. Undine	1	Liverpool, G.B	Edouard à Liverpool	1
Fév. 5.	. Victoria	1		Cuba à St. Jean, N. B.	
$\frac{24}{24}$.	Veritas	$\begin{array}{c c} 1 \\ 2 \end{array}$	Annapolis, N.E. St. Jean, N.B Sydney, C.B	Ile des Turcs à Provideuce, R.I. Boston à Sydney, C. Bdo St. Jean, N. B	do Barque
24. 25.	Volant		St. Jean, Terren.	e. E. U. au Golfe St. Laurent	Goëlette
	.W. F. Adams		Croonwich comté		
	. Wolfville		King, N.B Troon, Irlande	Providence, R. I., à St. Jean. Troon à Québec	
8.	Wild Hunter William Welsh	1	Halifax, N.E Philadelphie, E.U.	Lisbonne à Halifax, N. E J. Philadelphie à Pictou, N. E Cornwallis à St. Jean, N. B A l'ancre	BrigantinBrick
Août. 25.	Will of the Wisp Willow Brae Werehere	1	Pictou, N.E Beverley, Mass	A l'ancre	Brigantin Goëlette
Fev. 18. Nov. 18	William Wolf's Cove	7 42	11011000000, 012-11	St. Jean, N. B., à la Havane Riv. Ouelle, Québec, à Londre	1
Sept. 15 Août, 25 Août, 24	Wyoming	3 . 1 . 19	Liverpool, G.B St. Jean, N.B Belfast	Liverpool à New York Baie à la v., C. B., à Boston, U. Richiboucto, N.B., à Liverpoo	Steamer E Goëlette Barque
	1	•	234		1 '

depuis le 1er janvier 1873, jusqu'au 31 décembre 1873. -Suite.

(HENTER DOMEST				and the second second	
Tonnage enregistré.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident	Perte de vies.	Montant des pertes
46 90	Havre d'Amherst, I. M Baie de Plaisance, I. M	Echoué	Ouragando	Aucune do	Partielle, \$700 do \$1,000
154 65 19 21 1,258	Havre d'Amherst, I. M. Lat. 44° 30' N., Lon. 62° 15' O. Quai Salter, havre St. Jean. 27 milles E. d'Arichat, N.E. Aux quartiers d'hiver, Pointe St. Denis.	do Sombré Explosion Sombré	do Voie d'eau Inconnue do	do do Aucune.	do \$1,200 Totale, \$4,600 Partille, \$2,200 Totale, \$250 do \$20,000
$\begin{array}{c} 55 \\ 122 \end{array}$	Pointe Micheau, C. B Kamouraska, fleuve St. Laurent	Sombre	do Gros temps		Peu de dommages.
60 171 116 115 385	Ile aux Homards, p. Pubnico, N. E. S. O. de St. Thomas, Indes Oc. Ile de Sable Havre de Richiboucto	dodoSombrédododo	do do Tempête de neigeGros temps do Ouragan	do	Partielle, \$3,000 do \$900 do \$1,500 Totale, \$2,300 do \$2,300 Partielle.
119 41 131 51 966	Pointe de Plaisance, N.E Au nord de Sydney Beach, C.B. Havre d'Amherst, I.M. Inconnu	Abandonné	dodo do	do	do \$300 Totale, \$1,000 Partielle, do \$1,000 Totale, \$20,000
· 30	Entrée du havre d'Amherst, I.M	Echoué	do	do	do \$800
$\begin{array}{c} 41 \\ 252 \\ 663 \end{array}$	lles de la Madeleine. Lingan, N.E. Haut-fond de Manicouagan,golfe St. Laurent	Sombré	do do	10 Aucune.	do \$2,000 Partielle, \$6,00 Totale, \$6,000
34	Côté ouest du havre de Port Hood, N.E		Mauvaises chaînes	Aucune.	
462 229	South Beach, en dehors du havre de Richiboucto, N. B Au large des Bermudes	do	Ouragan	do	Partielle, \$8,100
150 84	[20] milled de l'He du Herme	X7 - 2 - 32 1	1 -	do do	Totale, \$7,000 do \$3,000 do \$7,000 Partielle, \$2,600
330 242	Lat. 42° 17′ N., Lon. 64° 0′ O Factory Wharf, N.Sydney, C.B. Nord de Sydney Beach, C.B	Défoncé Chassé sur ses ancres	Gros temps	6	
50	Havre d'Amherst, I. M	Echoué	do	6	Totale, \$6,000 Partielle, \$1,000
416	Près de West Quoddy, N.B 7 milles au-des, du bateau-phare de la traverse, fl. St-Laurent. Près de Lisbonne	do	do	1	Totale, \$1,000
$ \begin{array}{c} 182 \\ $	de la traverse, il. St-Laurent. Près de Lisbonne. Ile Verte, N.E., Pointe S.O. Ile Spencer, N. B. Pictou, N. E Canso, C.B. Lat. 33° 44′ N., Lon. 61° 26′ O. Battures de Ste-Anne, fleuve St- Laurent	do Echoué do	do Brouillard do Gros temps	Aucune, Aucune.	Totale, \$3,000 do do \$350
228 626	Canso, C.B Lat. 33° 44' N., Lon. 61° 26' O. Battures de Ste-Anne, fleuve St-	do Sombré,	do Voie d'eau	Aucune.	Partielle. Totale, \$8,000
2,415 149 252	Laurent Barre NE., Ile de Sable Lat. 43° 10° O., Lon. 61° 58° O. South Beach, en dedans de la barre de Richiboucto, N.B	Echoué do Abandonné	Gros temps Brouillard Gros temps	Aucune.	Partielle, inconnu. Partielle, \$2,000 Totale, \$4,500
	barre de Richiboucto, N.B	Echoué 235	Ouragan	Aucune.	Partielle.

37 Victoria.

STATISTIQUE des naufrages et accidents aux bâtiments de mer

Date de l'accident.	Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregistrem.	Provenance et destination.	Enregistré comme
1873. Sept. 11 20	William Stewart West Point	27 16	Falmouth E.U. d'A	Québec à Glasgow	Navire Goëlette
Jan. 14	Zimi	9	St. Jean, N.B	Nouvelle Orléans à Liverpool	Navire
Nov. 19	*Zephyr		St. Pierre, Terre-		G . 11.44
Août 24	Zephyr	3	Sydney, C.B	Inconnues	do

^{*} Ce navire fut jeté à la côte à l'île de Sable le 19 novembre 1873, démâté à bord dans un état avancé de décomposition. On suppose que ce navire

depuis le 1er janvier 1873 jusqu'au 31 décembre 1873,-Fin.

Enre istré.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Perte de vies.	Montant des pertes
538 52	Riv. au Renard, G. St.Laurent Baie de Plais I. de la Madeleine	Echouédo	Gros temps	Aucune. do	Totale, \$8,000 do 6,300
962	Nouvelle-Orléans	Incendié en partie	Pas connue	do	Partielle du nav.et de la carg:\$30,000
30 48	Inconnu Nord de Sydney Beach, C.B	Echouédo	do Ouragan	4 Aucune.	Partielle, \$1,000

Documents de la Session (No. 4)

Ce devait être une goëlette de pêche. Les corps de quatre hommes ont été trouvés a été désemparé vers le milieu de juillet dernier.

ANNEXE

STATISTIQUE des naufrages et autres accidents survenus sur les eaux de l'intérapports reçus par le département de la marine

***************************************		-			CAMPAGE STATE OF THE PARTY OF T
Date de l'accident.	Nom du navire.	Années de service.	Port d'enregistrem.	Provenance et destination.	Enregistré comme.
	AliceAlgoma	9 10	Détroit Montréal	Chicago à Détroit	Barque Steamer
	Australia Attonabee	23	TorontoQuébec	Toronto à Buffalo	Goëlette do
5	Bavarian	Neuf.	Montréal	Hamilton à Montréal	Steamer
Oct. 31	Belle Chambers	12		Baie des Français à	Goëlette
Juin 6 3	Cascade City of Chatham	$\begin{array}{c} 20 \\ 1_{2}^{1} \end{array}$	Américain Chatham	Baie-Verte à Cleveland Montréal à Hamilton	do Steamer
Sept 13	Cecilia				Barque
Juin	Dundee	13	${f Londres}, {f Angleter}$		do
11	Empire	10	Américain	Cleveland à Ogdensburg	Steamer
Oct. 29	Elizabeth		Canadien	Penetanguishene	Goëlette
Sep. 13	G. D. Norris		Chicago	Chicago à Buffalo	do
Juillet 31. Nov. 28	Herald Hector	3 Neuf.	Montréal Canadien	Bécador Port Colbourne	Barge à vap. Steamer
Mai 12	L. Renaud	7	Montréal	Cornwall à Montréal	do
Août 23	M. J. Mills	12	do Chicago, EU Chatham, Out	Collingwood à Margarette Petit Courant, Ont. à Chicago E.U	
21	Pieton	6	Picton	Oswego à Belleville	
Mars 18	Quail	5	Pictou	Dans ses quartiers d'hiver, Chatham, Ontario	Steamer
Août 14 7 19	SwallowShickluna Sweet Home. St, George St, Lawrence.	20		Lac Michigan à Buffalo Quai à Québec Chicago à Hamilton.	Goëlette
•	T. Kenan			Cleveland à Amherstburg	
	Vanderbilt	1	1	Saugeen à Chatham	1
Avril .	Wanderer		092	Cleveland à Toronto	Goëlette

No. 31.

rieur, depuis le 1er janvier 1873, jusqu'au 31 décembre 1873, compilée sur les et des pêcheries.

. 1					Name of Street, Street
Tonnage. enregistré.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Perte de vies.	Montant des pertes.
- 5					
305 624	Pointe Lézard 8 milles au sud de Grand Por-	Echoué	Jeté à la côte p. la gl.	Aucune.	Partielle, \$4,300.
103	tage, lac Supérieur Rivière Niagara Passage Mississaga	Rupture de piston Frappé sur roc	Accident	do	! ;
	15 miles au large du phare de Whitby, lac Ontario	Incendié	Feu résultant du lieu impropre de la cargaison enflamm,		Totale, \$50,000
••••••	1 m. à l'est du phare de Pres- qu'Ile, lac Ontario	Sombré		* 1	200020, 400,000
600 375	Détroit du milieu, directionN.E Hamilton	Echoué Incendié		do	Partielle, \$2,000.
•••••	Hamilton Pointe Pelée Pointe Morgan, lac Erié	A bordé et coulé	Collision		
420	Pointe Morgan, lac Erié		•••••	•••••	
800	Phare du Rocher du Cheval Rouge, lac Ontario Ile du Chrétien, lac Ontario	Echoué	Faute du pilot Gros temps	Aucune,	do \$8,000.
	Récif de Sister East	1 '	1	1	
84 43	Phare du Fort Galiot Pte.S.O.durécifdu Pain de Sucre	Coulé Echoué	Collision Tempête de neige	1 Aucune.	Partielle.
3 36	Ile aux Hérons, rapides Lachine	do	Incapacité du pilot	do	Totale, \$25,000.
5 261 223	Phare de Sand Beach mille de l'Ile de Cories Light. Petit courant	Coulé Echoué do	Chaînes brisées Vent et courant	do do	do \$23,000. Partielle, \$5,500.
150	½ mile est de Range Light	do	Gros temps	do	Totale, \$6,000.
25	Baie de Quinté	Incondié	On crois qu'il a été mis par un incend.	do	Totale, \$7,000.
	Passage de la Pointe Pelée Pointe Weaver	Coulé	Frappé sur le rocher.		Partielle.
180 125 290	Québec Canal d'Edwardsburg, 1 mille à l'ouest de l'écluse No. 26	Incendié	Feu		1
,,	Musquito Cove, lac Erié	Sombré dans 5	1	1	
90	Entré du chl. de la B. du Broche	į.	_	1	1
100	Ile Kelly	İ	Į -	į.	

ANNEXE No 32.

ETAT des dépenses faites pour la tenu e des enquêtes sur les naufrages et accidents, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Nom.		Montant.	Total.
George Collins A. Sutherland J. J. Fox John Bent T. E. Moberly J. Rose E. D. Tremain J. Farmer	do do	\$ cts. 44 00 19 00 8 00 14 00 2 00 38 00 8 00 10 00 4 00 25 00	\$ cts.
J. Mitchell Hon. William Miller	Services se rapportant aux enquêtes relatives aux nau- frages et accidents Services professionnels dans l'enquête sur la perte du "Sarah McLeod"	348 50 50 00	(4.)
E. D. David William Smith	Dépenses se rapportant à l'enquête sur la perte du "Louis Renaud"	329 89	
D. M. Browne	"Northern" Dépenses se rapportant à l'enquête sur la perte du "Royal Sovereign"	89 00	* 4
E. McDon ald	Dépenses se rapportant à l'enquête sur la perte du "B. L. George"	17 50	1,068 89 431 11
			\$1,500 00

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES, OTTAWA, septembre 1873.

ANNEXE No. 33.

ETAT des dépenses faites à titre de récompenses pour sauvetage de vies, achat de chaloupes et appareils de sauvetage, etc., pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

				THE PERSON NAMED IN	
Nom.	,		Montant:	Tota	al.
	-	. '			
	ć-1		\$ cts.	\$ et	s.
		Traite pour récompenser quatre matelots d'avoir porté secours à l'équipage de "l'Expert"	80 00		
do	i	Pour récompenser deux matelots d'avoir porté secours à l'équipage de "l'Anticello"	40 00		
d ο	• • • • • •	Recompense pour do do	0 30		
\mathbf{q}_{0}	• • • • • • •	Traite pour récompenser trois matelots d'avoir porté secours à l'équipage de "l'Annie McCann".	36 00		
do do	••••	Récompense pour do do do Traite pour récompenser certains matelots d'avoir	0 25		
do	•••••	porté secours aux équipages de la "Mary Givan"	07.00		
d٥		et du "Seriole" Récompense pour do do	85 00 0 28		
anque du Comme	erce	Pour récompenser certains matelots d'avoir porté		241	83
do		secours à l'équipage de "l'Ida Catlor"	60 00		
do		secours à l'équipage du "Valiant"	80 00	*	
do		secours à l'équipage du "Uber"	. 30 00		
40,		urs à l'équipage du "Linda"	60 00	230	00
. Stephenson		Pour récompenser deux hommes d'avoir aidé Thomas			
. Herbert		Cartier dans le sauvetage de vies sur le lac SteClaire Pour récompenser diverses personnes pour sauvetage		25	•
7. Cline		de vies dans le bas du St. Laurent en automne 1871 Pour le rembourser d'avoir assisté des matelots		105	00
. U. Gregory		naufragés depuis l'île du Loup jusqu'à Eastport Achat de bouées de sauvetage		40 300	
. M. Ingersoll . . Leslie		Chaloupe de sauvetage		266	72
		présenté comme témoignages pour sauvetages		766	64
aaarraan asnani		Balance non dépensée remise		1,975	
eceveur-general.	•••••	Datance non depensee remise,	· • • › · · • • • • • • • • • • • • • •	246	
		-		\$2,221	55

WM. SMITH,

Député du ministre de la Marine etc.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PâcHERIES, OTTAWA, septembre 1873.

ANNEXE No. 34.

RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE A*HALIFAX, POUR L'ANNÉE SOLAIRE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

BUREAU DU MAITRE DE HAVRE, HALIFAX, N. E., 14 janvier 1874.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel, celui de

l'année expirée le 31 décembre 1873.

En entrant en fonctions, le 6 février 1873, je trouvai si grande la nécessité d'une telle charge que c'est un sujet d'étonnement qu'elle n'ait pas été créée plus tôt dans un port aussi ancien et important que l'est celui d'Halifax. Mon attention se porta immédiatement sur la funeste habitude qu'avaient les bâtiments de décharger leur lest dans le port, ce qui avant pour effet de diminuer la profondeur de l'eau et de détruire d'une manière notable la capacité de mouillage si renommée du havre d'Halifax. Sentant toute l'importance de mettre un terme à ces empiétements, je trouvai qu'il était nécessaire de m'adjoindre les services d'un assistant et d'un bateau, même à mes frais,—me fiant à ce que les émoluments de ma charge me permettraient de le payer tout en me laissant un traitement suffisant,—et j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai réussi à réprimer la mauvaise contume dont je viens de parler. Cependant, je regrette de dire que les émoluments de ma charge ne permettent pas de payer de ma poche, les services d'un assistant; en conséquence je soumets à votre considération l'urgente nécessité qu'il y a pour le gouvernement de me procurer un bon bateau et deux hommes pour protéger efficacement les intérêts du port et faire exécuter les règles et règlements de ma charge.

ENDROITS POUR DÉCHARGER LE LEST

Le manque d'endroits convenables pour décharger le lest est un inconvénient très sérieux, et je suis obligé pour y remédier de m'adresser à différents propriétaires riverains. Je suggérerais au gouvernement de procurer des lots convenables: l'un dans l'eau peu profonde, pour les bateaux et les alléges; l'autre dans les eaux profondes, pour les gros bâtiments.

RÈGLEMENTS DU HAVRE.

Tout en approuvant généralement les règles et règlements tels qu'ils sont actuellement, je demanderai d'amender la règle No 8, en rendant obligatoire l'ordre du maître du havre de baisser le grand foc ou baume, sous peine d'amende.

PERCEPTION DES HONORAIRES.

D'après le système actuel le maître de havre est obligé de voir en personne à la perception de ses honoraires, ce qui lui fait perdre un temps précieux qui serait mieux employé à d'autres fonctions plus importantes de sa charge; conséquemment, je suggérerai respectueusement, que les honoraires soient perçus à l'hôtel des douanes ou qu'il soit obligatoire à tout bâtiment faisant, en vertu de l'acte, son entrée à la douane de produire un reçu du maître de havre indiquant que ses honoraires lui ont été payés.

ÉMOLUMENTS DE LA CHARGE.

D'après l'état des recettes et des déboursés ci-annexés, on verra que le revenu net de la charge, pour 1873, n'a atteint que la somme de \$847.85. Si on considère les fonctions

242

onéreuseses et la grande responsabilité de la charge, et le fait que l'acte a en vue un t ait ment de \$1,600.00 par année, je vous prierai respectueusement de prendre le sujet en corsi-

dération et de trouver quelque moyen de rendre l'emploi plus rémunératoire.

En terminant mon rapport, qu'il me soit permis de reconnaître toute l'obligation que j'ai au oapitaine P. A. Scott, M. R.; à G. P. Mitchell, écr., président de la Chambre des Communes; et à Alex. W. Scott, écr., secrétaire du "Royal Halifax Yacht Club", pour les bons conseils et le secours qu'ils m'ont donnés à mon entrée en fonctions, et pour le grand intérêt qu'ils ont pris dans tout ce qui regarde la prospérité du port.

Jai l'honneur d'être, monsieur

Votre très-obeissant serviteur

ELIJAH WOOD. Maître de hatre.

A l'honorable A J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

BILLETS et déboursés du maître de havre depuis le 6 février jusqu'au 31 décembre 1873.

Navires entrés en vertu de l'acte 35, chap. 41.	c.	Tonna.enregistré	Honor ergus.
Goélettes Brigantins Bricks Barques Navires Bâtiments à vapeur	356 275 20 50 3 216	29,445 40,445 5,276 23,771 3,953 211,366	\$ cts. 274 00 224 00 41 00 175 00 20 00 271 00
Recettes totalesPour payer l'assistant et dépenses incidentes.	••••••	\$1,005 00 157 15	· .

ELIJAH WOOD.

Attesté sur serment devant moi, à Halifax, ce 14e jour de janvier, 1874.

WM. ACKHURST, J.P.

ANNEXE No. 35.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE L'INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

> Bureau de l'inspection des bateaux a vapeur. Bureau du président. Toronto, 10 janvier 1874.

A l'honorable A. J. Smith, Ministre de la Marine et des l'écheries, Ottawa.

Monsieur,—Je vous transmets mon rapport annuel, pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

Une assemblée du bureau de l'inspection des bateaux à vapeur fut convoquée le 4 mars, pour prendre en considération la question de la force des chaudières carrées, et adopter une règle uniforme pour le maximum de la pression permise sur les chevilles et attaches de toute chaudière. La règle que le bureau a adoptée porte à 6,000 livres par pouce carré le maximum de la pression permise sur ces parties d'une chaudière.

Une règle fixant la force de tension des feuilles de tôle rivées dans les chaudières de

bateaux à vapeur à 42,000 livres par pouce carré, fut aussi adopté par le bureau.

L'attention du bureau fut attirée sur l'insuffisance du métal dans les soupapes sphériques des plombiers, employées dans les chaudières des bateaux à vapeur, et il condamne la pratique répréhensil·le de visser ces soupapes à la tôle d'une chaudière sans y laisser de rebord. Il réprouva aussi la coutume de se servir de poinçons pour réparer les trous dans la tôle d'une chaudière au lieu de les faire proprement.

A la même réunion, il a été passé une résolution recommandant au département de pourvoir chaque inspecteur d'un ou deux journaux scientifiques, dans le but de les renseigner sur les améliorations et les progrès qui se font dans les bateaux à vapeur et leur machine.

Les règles et règlements ci-haut mentionnés ont été transmis au département.

La réunion annuelle du bureau à laquelle tous les inspecteurs doivent être présents, eut licu le 1er septembre, à la Maison de la Trinité, à Montréal. Tous les membres y assistaient.

M. John Burgess, de Montréal, fut examiné par le bureau pour la charge d'inspecteur de bateaux à vapeur, à la place de feu M. Fessenden, et il obtint un certificat de première classe.

Les règles et règlements suivants ont été révisés et passés par le bureau, dans la vue de les annexer à l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, si le département juge à propos d'en recommander l'approbation à Son Excellence le Gouverneur en Conseil.

Règles et règlements passés à la réunion du bureau, concernant l'inspection des bateaux

à vapeur, tenue à Montréal, les 1er et 2 septembre 1873 :-

Règle 1.—Les inspecteurs, à moins d'être autorisés par le département, n'inspecteront pas un bateau à vapeur appartenant à un autre district, sans communiquer avec l'inspecteur de ce district.

Règle 2.—Les inspecteurs ne sont pas requis de poursuivre pour infraction de l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, quoiqu'ils en aient le droit en vertu de la 38me section de cet acte. En cas de violation de l'acte, il sera du devoir de l'inspecteur de notifier le percepteur des douanes, tel que requis par la section 37; et dans le cas où le percepteur n'agira pas comme il est dit dans cette section, l'inspecteur fera rapport de cette omission à son département.

Règle 3.—Un mécanicien, quand il aura charge d'un bateau à vapeur, devra suspendre

dans la chambre de la machine ses certificats encadrés, sous peine de se les voir révoquer.

Règle 4.—Pour les bateaux à vapeur n'excédant pas 200 tonneaux et n'exigeant qu'une seule pompe, tel que prescrit par la sous-section 2, section 21; cette pompe sera placée à l'ar-

rière, mais si l'espace en avant est tenu libre en tout temps, de manière à avoir un prompt accès à la pompe et au boyau, la pompe, dans ce cas, pourra être placée à l'ayant.

Règle 5.—En déterminant le degré de résistance des tuyaux des chaudières soumis à la pression externe, l'inspecteur, conformément à l'interprétation de la section 7 de l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, prendra un tiers de la pression permise comme pression propre au fonctionnement d'une chaudière neuve, tel que prescrit dans la sous-section 2 déjà mentionnée, et aucun tuyau de plus de 16 pouces de diamètre, n'aura pas moins de 4 de pouce d'épaisseur. Les cspaces entre les supports dans la cheminée à vapeur de la chaudière, mesurés dans l'intérieur du tuyau, ne devront pas être plus que le double de ceux des supports sur la surface unie de la chaudière.

Règle 6.—Afin de se renseigner par un examen et des épreuves sur la force d'une chaudière, tel que prescrit par la section 7 de l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, l'inspecteur pourra, s'il le juge nécessaire, faire pratiquer des trous dans la chaudière, et aussi demander qu'on lui procure des dessins de certaines parties de l'intérieur de la chaudière, pour

lui permettre de juger sûrement quant à leur force de résistance.

Règle 7. La force réglementaire de l'enveloppe d'une chaudière, tel que prescrit par la sous-section 2, section 7 de l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, limite la pression à 8,400 livres par pouce carré; mais comme les attaches, les supports et les chevilles sur les surfaces plates sont sujets à une plus grande perte à cause de la détérioration par l'usage, et à une tension plus inégale et plus irrégulière que l'enveloppe de la chaudière, le maximum de la pression permise sur ces parties sera limité à 6,000 livres par pouce carré. Cette règle s'appliquera, en autant que possible, à toutes les chaudières de bateaux à vapeur dont on se sert maintenant.

Règle 8. — Conformément à la sous-section 5, section 7, qui concerne la sûreté des tuyaux se reliant aux robinets et soupapes des chaudières de bateaux à vapeur, ces robinets et soupapes devront avoir une force suffisante pour répondre aux besoins, et dans aucun cas ils ne devront être vissés à la chaudière sans qu'on y laisse des rebords.

Règle 9. — Dans aucun cas, un certificat ne sera accordé, en vertu des dispositions de l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, quand la tôle de la chaudière aurait été

étendue ou affaiblie par l'usage du poinçon pour rép rer les trous.

Règle 10. — La déclaration écrite du fabricant d'une chaudière, quant aux marques sur la tôle d'une chaudière mentionnées dans la sous-section 6, section 7, dans le cas où elles ne pourraient être trouvées, et quant à la qualité de la tôle et autres matériaux employés dans une chaudière, sera une autorité suffisante, en vertu des dispositions générales de la 7me section déjà citée, pour l'octroi d'un certificat, pourvu que l'inspecteur soit convaincu dans son opinion que cette déclaration est exacte, et que, sous d'autres rapports, les exigences de la loi ont éte remplies.

Le bure un attira l'attention du département sur le nombre insuffisant de chaloupes sur les bateaux à passagers, et recommanda qu'on y mît autant de chaloupes qu'il y aurait de

place, et d'une capacité aussi grande que le permettrait la facilité de la manœuvre.

Il a été tenu pendant l'année aux endroits ci-dessous des réunions du bureau de l'inspection de bateaux à vapeur, pour l'examen des candidats aux certificats de mécaniciens et pour renouveler les certificats de ceux qui en avaient déjà :

Montréal		3, 4, 5 et 6. 8, 9 et 10. 11, 12, 13 et 15. 22 et 22.
HalifaxSt. Jean, NBFrédéricton	Octobre	24, 25 et 26. 29, 30, oct. 1er et 2. 4 et 6.
Kingston, Ontario Ottawa, Ontario Port Hope	Novembre Décembre	24, décembre 6. 9, 10 et 11. 2, 3 et 4.
WindsorSte-Oatherine	445"	2, 3, 4 et 5. 8, 9, 10, 11, 12 et 18,

Toron Durant l'année, 8			16, 17, 18, 19 et 20. és, savoir :
			42
TIZ COULT			
•	,, deux	cième classe	131
·	, trois	ième classe	144
Assista	its mécanicie	as de première	classe 155
,,	,,		e classe 181
	,,,		
"	,,	"troisième	classe
		Total	824

J'ai reçu des candidats la somme éde \$3,105 qui a été déposée au crédit du fonds de l'inspection des bateaux à vapeur.

L'état suivant indique le nombre de certificats accordés dans le cours des quatre der-

nières années:

Certificats	de méca	niciens	pour	l'année	1870	385
**		••	-		1871	625
,,					1872	741
"		"		,,	1873	
,,		,,		2.9	TO 10	044

Un état, tableau No. 10, des examens et renouvellements de certificats de mécaniciens, est annexé, ainsi qu'un état du nombre de baceaux à vapeur inspectés en Canada durant l'année, dans les différentes divisions. Voici leur tonnage et le montant des honoraires payés pour leur inspection:

Nom de la division.	Tonnage total	Tonn. enregistré.	Revenu.
Ontario Ouest, lacs Huron et Supérieur. Ontario Est Montréal Trois-Rivières Québec. Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick Honoraires des miliciens Canada	10,332 8,764 14,442 14,522	21,860 8,415 3,957 4,610 8,241 9,404	\$ cts. 4,019 09 1,955 10 1,562 20 1,133 80 1,920 22 1,976 90 2,105 00 14,612 31

Les bateaux à vapeur sont classifiés comme suit :

Nom de la division.	Fas de steamer	A aubes.	A hélice.	А развадетя.	Frét.	Remorqueurs.
Ontario Ouest, lac Huron et Supérieur	177 83 83 48 75 88	43 44 47 42 49 47	134 39 36 6 26 41	75 29 21 20 33 45	36 19 14 1	66 35 48 27 42 41
Canada	554	272	282	223	72	259

Ces bateaux à vapeur sont classifiés comme suit : 85 steamers ont été ajoutés cette année aux 554 qu'il y avait en Canada à la fin de 1873.

	Nom de la division.		Pas de steamers.	A aubes.	A hélice.	A passagers.	Frêt.	Remorquents.
Ontario Est Montréal Trois-Rivières Québec Nouvelle-Ecos	, lacs Huron et Supério se et Nouveau-Brunswich uissance du Canada	k	40 8 6 10 10 11	3 8 5 6	36 8 3 2 5 5 5	10 4 2 4 3 6	15 3 2	15 1 2 6 7 5

Durant l'année dernière, 21 steamers ont été inscrits comme perdus, ayant subi des avaries les mettant hors d'état de service.

Nom de la division.	Tonnage total.	Tonnage emégis- tré.	Pas de steamers.	A aubes	A hélice.	A passagers.	Fret.	Remorqueurs.
Ontario Cuest, lacs Huron et Supérieur Ontario Est	919 278 802 1,213 1,132 146 4,490	621 132 240 1,004 521 56 2,574	5 2 3 3 6 2 21	1 1 2 2 6 1 13	4 1 1 1 1 8	1 1 2 1 1 16	3 1 1 2 7	1 1 5

Ci-annexés se trouvent des états complets, les tableaux 12 et 13, relativement aux stea

mers ajoutés à ceux qu'il y avait en Canada, et qui ont été brisés ou perdus.

Je regrette d'avoir à dire que la perte de vies par des accidents de bateaux à vapeur a été plus grande pendant l'année dernière que pendant toute autre depuis 1857, lors de l'entrée en vigueur de la loi concennant leur inspection. L'accident le plus important sous ce rapport a été l'incendie du steamer Bavarian, acrivé sur le lac Ontario le soir du 5 novembre, et qui coûta la vie à vingt personnes sur quarante qu'il y avait à bord. Il y avait six passagers dont trois dames. Deux des passagers seulement fureut sauvés, un homme et un petit garçon.

La cause immédiate de cet accident provenait de tonneaux d'alcool placés près de la machine et de la chaudière sur le pont principal. La perte de vies a été principalement due à la conduite inhumaine du pilote, Napoléon Dufour, qui, en compagnie de huit autres, s'est

sauve du steamer dans une chaloupe capable de contenir au moins 25 personnes.

Le premier officier est aussi à blâmer pour ne pas avoir fait le tour du steamer après que sa chaloupe fut mise à l'eau; s'il l'avait fait, il est probable que les dames, que l'on vit en dernier lieu sur le pont, à l'avant du navire incendié, auraient pu être sauvées.

La conduite des officiers et de l'équipage, lors de cet accident, démontre la nécessité d'une loi concernant notre navigation intérieure, en vertu de laque'le des officiers compétents pourraient obtenir des certificats, les équipages être exercés et disciplinés convenablement, et la négligence du devoir ou la désobéissance aux ordres ne resterait pas impunie comme dans le cas actuel.

Je recommande aussi d'amender l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur en ce qui regarde le nombre de chaloupes à bord des steamers à passagers, leurs dimensions et

les moyens de les mettre rapidement à l'eau, ce dont ne s'occupe point la loi actuelle.

Il est généralement admis que le nombre de chaloupes requis par la loi actuelle est insuffisant pour les passagers et l'équipage, et comme on ne peut mettre assez de chaloupes sur un steamer, il me semble qu'on devrait y ajouter des radeaux de sauvetage, et adopter une règle limitant le nombre de passagers au nombre et à la capacité des chaloupes et des radeaux

Je sais bien qu'il sera difficile de mettre une telle règle en vigueur; mais la responsabilité de charger les steamers de passagers, sans faire aucune disposition pour leur sûreté ou leur donner la chance de sauver leur vie, devrait incomber à quelqu'un.-- En mentionnant dans le certificat d'inspection le nombre de passagers que le steamer peut porter, lequel serait proportionné au nombre de chaloupes et de radeaux à bord; la responsabilité d'excéder ce nombre retemberait sur qui de droit.

Il faut aussi une loi pour fixer l'espace accordé aux substances inflammables à bord des

bateaux à vapeur.

Les états suivants se rapportent aux accidents qui sont arrivés dans les différentes divisions du Canada.

ONTARIO QUEST, DÍVISION DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

Propulseur City of Chaham, incendié au quai de Hamilton quand il chargeait sa cargaison. Le feu eut lieu vers 11 heures p.m., le 3 juin, et prit dans le fond de cale. Perte tot de du navire; aucune vie perdue.

Le bateau à fret à hélice J. R. Crow, chassé sur ses ancres au large de Leamington, lac

Erié, 20 octobre. Perte totale du navire; aucune vie perdue.

Le steamer à hélice Herald se frappa contre le propulseur américain Dunkirk au large de Buador, lac Huron, vers 2 h. a.m. dans la nuit du 24 juillet, en se rendant à Détroit; le temps était clair. Le Herald fut frappé à babord et sombra en trois quarts d'heure. On fit signe au Dunkirk d'arrêter, ce qu'il fit, et il prit à bord l'équipage du Herald, à l'exception du premier-officier, David Thorburn, qu'on ne put trouver. Vingt-minutes avant la collision, Townsley, le mécanicien, se trouvait sur le pont, et il dit qu'en passant près du gouvernail il parla au timonier, mais qu'il ne reçut pas de réponse; il est d'opinion qu'il n'y avait pas de surveillant sur le pont lors de l'accident; que le navire n'avait pas un équipage complet et que les hommes avaient été accablés d'ouvrage tout le jour. Le navire fut remorqué dans le port Huron et réparé.

Le remorqueur Hector fut jeté à la côte dans une tempête de neige au large de Port-

Colborne, le 28 novembre. Il ne souffrit aucun dommage sérieux.

Le petit steamer à fret Thos. Webb sombra dans la rivière Sydenham, au large de Saint-

Clair, le 19 avril. Il fut relevé et réparé.

Le propulseur Shicklana, le 13 août, était vis-à-vis l'endroit du Saint-Laurent appelé Weaver's-Point, seus les soins d'un pilote, lorsqu'il s'écarta du chenal et alla s'échouer sur les rochers. Aucune vie de perdue.

DIVISION D'ONTARIO EST.

Le petit steamer à passages Quailfut incendié à ses quartiers d'hver, le 18 mars à 1 h.

a. m. On croit que le feu a été mis.

La barge à vapeur Kitty Friel fut incendiée en partie près de Péterborough le 17 juin. Le feu a été mis par les étincelles qui temba ent de la cheminée au milieu des traverses de chea n de fer dont elle était chargée. Elle a été reconstruite depuis.

Le remorqueur Bay of Quinte brisa son arbre à babord le 6 juin. Il fut réparé à Monte

ríal.

La roue et les anneanx du piston du propulseur C dabri e se brisèrent le 25 septembre. On s'en procura une autre à Kingston.

Le propulseur Saint-Laurence fut incendié dans le canal Edwarlsburg le 19 octobre.

L'équipage se sauva. Le feu prit dans la cale près de la chaudière.

Personne ne perdit la vie ou ne fut blessé dans les accidents ci-dessus mentionnés.

Pendant l'année il n'y eut aucun cas d'ivresse de la part des mécaniciens. Aucun accidentin'arriva dans les divisions de Montréal et des Trois-Rivières.

DIVISION DE QUÉBEC.

Le vapeur Beaver, à son premier voyage à la Baie des Chaleurs, s'est frappé sur la glace pendant la nuit et eut sa proue défoncée, et n'eût été le choc, l'entourage aurait été emporté; il fut conduit à la côte et rado bé avec des planches.

Le vapeur Clyde, en se rendant a Chicoutimi, brisa l'arbre d'une de ses roues.

Le vapeur à passagers Saguenay, brisa l'arbre d'une de ses roues en face de Kamounska. Le vapeur Northern, en se rengant à Pictou, N. E., s'échoua à la pointe Saint-Laurent

et se remplit d'eau dans l'espace de 20 minutes. Aucune vie de perdue.

Le vapeur Miramichi alla s'échouer durant la brune sur l'extrêmité ouest de l'Île-Verte, vers 11 p. m. le 22 août; il fut remis à flot et conduit en dedans de l'Ile-Verte; temps trèsclair ; aucune vie de perdue.

Le remorqueur New Dominion, en remontant, s'échoua durant une tempête de neige à

la baie Sainte-Croix; il devra y passer l'hiver; aucune vie de perdue.

Le vapeur Northern, le 12 juin. s'échoua sur la pointe Saint-Laurent, à environ 40 pieds Le navire était sous les soins d'un pilote commissionné; aucune vie de perdue.

DIVISION DU NOUVFAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE ÉCOSSE.

Le vapeur Highlander, le 18 juin, brisa ses aiguilles de carène en se rendant à Wood-

stock, et dut être jeté à la côte; les passagers débarquèrent en sûreté.

Le navire à aubes Fawn, en se rendant de Saint-Jean, N.-B., à Frédéricton, dans la nuit du 9 octobre, frappa contre un tronc d'arbre dans le voisinage de Frédérieton; on s'apercut que le navire faisait eau, et il fut en conséquence conduit sur un haut fond. Les passagers et l'équipage débarquèrent en lieu sûr.

Le remorqueur Saint-George, le 18 octobre, était amarré au quai de Carlton, N.-B. lorsque sa chaudière fit explosion. A l'enquête du coroner, il fut prouvé que la chaudière, était forte, arrangée selon la loi et capable de supporter une pression de 90 livres par pouce carré. La chaudière a subi une épreuve et elle a été jugée capable de supporter une pression éffective de 80 livres par pouce carré. Le verdict du jury a été "qu'il ne connaissait pas la cause de l'explosion.

Avant de finir ce rapport, je dirai que, par un article inséré dans le Nautical Magazine au sujet de la commission nommée depuis peu par le gouvernement des Etats-Unis pour essayer la force de résistance des chaudières des bateaux à vapeur par une épreuve effective, je me suis convaincu de l'importance de la règle 7, mentionnée dans ce rapport, limitant la tension sur les supports et les atteches d'une chaudière de 6,000 livres par pouce carré, ou à 2,400 livres de moins que celle permise sur l'enveloppe circulaire d'une chaudière.

Dans l'article que je viens de mentionner, l'écrivain dit que: "D'après ces expériences, on en est arrivé à la conclusion qu'aucune chaudière circulaire n'a jamais fait explosion, ou ne peut jamais faire explosion, à une pression s'accroissant graduell ment sans se "plaindre" ou donner avis de l'excès de pression au mécanicien ou autres personnes qui en ont la garde. Ce ne sont par les enveloppes circulaires qui sont dangereuses, mais les surfaces plates garnies de supports, et les chaudières circulaires à haute pression dont on se sert généralement maintenant, sont beaucoup plus sûres que les chaudières à base pression en usage autrefois."

L'introduction des chaudières à basse pression, dépendant entièrement de leurs surfaces plates étayées pour supporter la vapeur à haute pression, a conduit à l'adoption de la règle

dójá mentionnés.

Mon opinion sur la sûreté de ces chaudières carrées, ou chaudières à basse pression, comme on les appelle en Europe, a été l'objet d'une forte opposition dans cette partie du globe. Cependant, je fus supporté par le bureau, et je suis heureux de dire que les expériences effectives m'ont donné gain de cause.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

SAMUEL RISLEY,

Président du bureau de l'inspection des bateaux à vapeur.

L—TABLEAU DES NAVIRES à vapeur inspectés pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

DIVISION PONTARIO ET DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

=		
	Observations.	Bateaux à chars du G. T. Vapeur a passagers, supérieur. Traversier de l'Ila de Toronto. (hemins de de Wolland, fret et passagers, propulseur. Ghemins de de Wolland, fret et passagers, propulseur a fret et passagers. Baie Gorgienne, bateau remorqueur. do do Baie Wellington, vapeur. Bateau remorqueur. Flats Ste. Claire. Prop. a fret et passager. do do Baie Wellington, vapeur. Prop. a fret et passager. do do Havre de touage. do do Prop. a pessagers et fret. Traversier de l'ile, Toronto. Propulseur à fret, flats. Trave de touage. O'apeur à passagers, lac supérieur. Baie Georgienne, touage. O'apeur à passagers, lac Supérieur. Baie Georgienne, touage. O'apeur à passagers, lac Supérieur. Baie Georgienne, touage. Japeur à passagers, lac Supérieur. Baie Georgienne, touage. O'apeur à passagers, lac Supérieur. Baie de derèc la Se Ste. Claire. Barge à bois, lac Erie. Sapeur traversier, Sarma. Bateau traversier, Sarma. Bateau traversier, Sarma. Bateau taversier, Sarma. Bateau de Araversier, Sarma. Bateau de Araversier, Sarma. Bateau de Araversier, Sarma. Bateau de Araversier, Sarma.
CONTRACTOR CONTRACTOR	Totaux.	## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ##
CHICAGO CONTRACTOR CON	Date des palements.	Avrillet 10 Avrillet 10 Avrillet 10 Avrill 22 Avrill 23 Avrill 23 Avrill 22 Avrill 22 Avrill 23 Avrill 23 Avrill 24 Avrill 28
Chemical	Honoraires des	စ္မွာ ထတင္တာက္သတ္တလည္း ကို အသည္အသည္အသည္အသည္အသည္အသည္အသည္အသည္အသည္အသည္
	Droits de ton-	8 day 20
Separation of the second second	Tonnages enre- gistrés	42 22 23 23 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25
Charles and Charle	Tonnageseffectifs	250,1 2614 2614 2614 2614 2614 2616
TANKS CONTRACTOR CONTR	Date de l'inspec- tion	Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 229 Avril. 239 Avril. 24 Avril. 24 Avril. 25 Avril
	Noms des percepteurs.	Verner Watson Watson Gark Kittson Clark Gab do do do do do do do do do do do do do
	Port de l'inspection.	Samia Collingwood Formuto Formuto Formuto Gollingwood
personal and the second	Noms des bâtiments.	Luternational Chincora Chincora Chincora Chincora Chy of Chatham Butcorrise City of Moutseal Wales Wales City of Moutseal Wales City of Moutseal Wales City of Moutseal City of Moutseal Wales City of Moutseal Ci

8 % %

162 306

307

BATEAUX A VAPEUR inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1873.—Suite. DIVISION D'ONTARIO, ET DES LACS HURON ET SUPERIEUR.—Suite

		1077							. 11						 	= .
	Observations.	Steamer à passagers Rice.	Steamer a passagers Rice.	Steamer a passagers et fret, lac Rice.	Traversier à chars chemin de fer Grand Occidental et Samia.	traversier a churs, du chemin de fer de l'Ouest, Canada. Barge à fret, Lindsay. Steamer à passagers et fret, rivière	St. Chair. Steamer a passagers et fret, rivière	Steamer a passagers et fret, lac	Propulseur à fret, Baie Georgienne. Ponage, Collingwood.	Dragueur de havre Steamer a passagers, Port Lindsay		Steamer a passagers, Lindsay et	Bobcaygeyn. Remorqueur de bois, Lindsay. Passagers et fret, Lindsay.	Remorgueur de bois, Lindsay. Passagers et fret, Lindsay.	uo do do do Remorqueur de bois, Lindsay.	ne.
	.IstoT		21 20	18 40	30 70	130 20 6 86 6 20		11 20	41 70	02 6 0 20 0 20	18 25	11 70	10 36 13 20	8 2 200 200	11 80 8 10	
	Date des paiements.	Juin 7	Juillet 30	do 30	Mai 13	Juin 26 Juillet 9 Auot 12	Non payé.	Aout 29	Juillet 5 Mai 29	g uillet 16 do 9	do 7	do 7			do 18 do 18 Juin 31	
	Droits d'inspec-	€70	œ	œ	œ	ထကက	20	70	ಸರ ಸರ :	တ် အ	20	10			00000	
	Proits de tonnage	\$ cts.	13 20	10 40	22 70	122 20 1 86 1 20	5 10	6 20	36 70 4 30	4 20 70 70	10 25	02 9	8 30 8 20		10 90 6 80 3 10	-
	Date de l'inspec- tion.	31	29	46	154	591 18 12	34	44	223	2000	75	57	40	81 49 70	310	
- Contract of the Contract of	Tonnages effec	31	132	104	227	1,222 18 12	51	62	367	82.54	102	29	82.53	24.0	109 83 83 83 83	-
- CONTRACTOR SERVICES	-zigerne enregie-		6	6	13	26 insp. 15	15	6	let: 4		80	00	ဆေသ	ာ တ	.022	
-	piporgo opoggo/II	Juin	op	do	op	do Pas Oct.	op —	Juin	$\left J_{ m nillet} ight $	9.8 	op	op	ф ф	3 <i>-</i> 3-6	3688	
COMPANY OF THE PARTY OF THE PAR	Nom du percepteur.	Perry	do	ор	Benson	do Browne Benson	ф ф	Perry	Geo. Watson	E. I. Burton D. Browne	ор	op	ор ор	: : ::: :::	do do	
A SAPROM P. S. POSMO DE CONTRACTOR DE CONTRA	ort de l'inspection.	Cobourg	do do	op	Windsor	do indsay Vindsor	op	Cobourg	: :	Fort Hope	op	ор	do do	9,9,9	Sol	
4 44 TOWNS OF THE COLUMN THE PROPERTY OF THE P	Noms des bâtiments.	Whistle Wing	Lineae Butts	Forest City	Seginav	M. Kransfer. R. L. Stoddart.	(Tampion	dayde	Erome.		Ogemah	Mayelty	Eanger.	Carry fullen Carario Commodore	Vanderbilt Franson O'Xoura	. 4

Propulseur, passagers et fret. Vapeur chier, lac Supérieur. do do Explorateur Remorqueur à passagers, Silver Inlet. Remorqueur à bois Collin Inlet. Barge à bois, Rivère Ste. Clair.		A aubes, passagers et fret, Port. Hope et	A helice, fret, bois de const. lac Ontario do passagers et fret, Dresden et	Detroir. A hélice fret, Baie Georgienne. do rivière Détroit et lac	Huron. A aubes, passagers, Port Stanley et Cle-	A subes, fret, détroit et rivière Ste.	A hélice, traversier de passagers, Détroit	et windsor Abelice remorg., Dresden et Détroit. do rivière Détroit et	A hélice, fret, rivière Détroit. A hélice, passagers et fret, Montréal et	Chigago. A hélice, fret et remorqueur, Dresden	et Détroit. A hélice, passagers et fret, Windsor et	A hélice, fret et remorqueur, Détroit et	A pubes, passagers et fret, Chatham et	A helice, remorqueur, lac Ontario.
42 70 20 90 6 30 6 50 21 05 10 53 7 60 13 80		37 50	43 10 20 90	16 60 15 40	68 29	17 90	83 90	9 40	8 10 41 40	14 30	12 20	13 30	25 80	23 80
42 22 23 24 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25		* 67	67 65	10	23	70	12	တ္တ	10	14	58	14	00	17
Juillet 14 do 23 do 25 do 26 do 26 do 26 do 26 do 26 do 26 Avril 29		Avril	op op	දි ද	qo.	- Р	op	op op	မှ မှ	op op	Mars	Avril	qo.	do d
ο ο το το σο το το το	T.	- 00	∞ ∞	ಸ್ ಸ್	00	ည	œ	10 10	30 00	10	70	, Ç	∞	100
34 70 12 90 1 30 1 50 13 05 2 60 8 80	IO OUE	29 50	35 10 12 90	11 60 10 40	60 29	12 90	75 90	4 40 2 80	3 10 33 40	9 30	7 20	8 30	17 80	.18 80
247 129 13 13 15 15 26 26 69	D'ONTARIO OUEST.	74	248 65	. 77 62	463	7.7	327	17	21 307	58	52	22	117	114
347 129 130 55 88 88	ON E	295	351 129	116	909	129	759	44 48 88	31 334	93	72	83	178	188
15 18 26 26 15 15 15	DIVISION	27	33	ကက	4	10	ဆ	14	14	14	14	15	15	17
do do do do Juin Oct.	[[Mars	$_{\rm Avril}^{\rm do}$	op op	op	qo	op	op op	do do	qo	qo	op	op	do
Clark. Wilson do do do do so. Watson m. Bensign	. ,	E. Burton	do	do Chas. Fraser	Wm. Hemphill.	Wm. Benson	т ор	do Ed. Anderson	do	т ор	Ed. Anderson.	Wm. Benson	Chas. Fraser	. Chas. B. MacKay
Ste. Catharine J. Clark. Baie du Tomerre J. Vilson do do do Silver Islet do do do do do do do do do do do do do		Port Hope	do Windsor	do do	ор	op	op	do Amherstburgh Ed.	$\frac{\mathrm{do}}{\mathrm{Windsor}}$	op	ф	ор	Chatham	Toronto
Persia Jassie Olliver Watchman M. J. Mills Silver Spray Helen Grace Modoc		Norseman	Lothair	P. E. McKerral	City of Sandusky	Alexander	Transit	Beaver	Thomas City of London	Coral	Bob Hackett	Thomas Webb	Dominion	W. T. Robb

DIVISION D'ONTARIO OUEST.—Suite.

I.—Liste des navires à vapeur inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	ste de Finspec		onnage effecti	sigèrne enrégis tré	gannot eb stior	onor.d'iinspect	Date du pajement,		, Lato	Observations.
	.		I	<u>" </u>	T.	T	a	FI		1	T.	
Dromedary	Hamilton	W H Witson				i t	ots.	6 9 1				A 1.712 A 1.412 A 1.471
	op	do	do	42 42 96	375	199	37.20	ဂ္		18	3.23	A achee, tret, Montréal et Chicago. A achee, passagers et fret, Hamilton et
•	Ste. Catherine	James Clark	9 ep	23.23 23.23	378 331	335	37.80 33.00	တဘ	ඉද	23 4	45 80	Unebee. A hélice, fret, Montréal et Chicago. do passagers et fret, Ste. Cathe-
Europe	do	op	op	23	370	307	37 00	တ	op	23 4	45 00	rine et Montréal. A hélice, passagers et fret, Montréal et
Catherine)	do	op op	op op	24 3	352 358	285 287	35 20 35 80	.0000	မှ မှ	252	43 20 43 80	Chicago. A hélice, fret, Montréal et Chicago. do passagers et fret, Montréal et
Mary A. Laughlin P	oorne	Wm. A. Routh.			- 53	12	2 30				98	Chicago. A hélice, rem., havre du Port Colborne
Wm. A. Routh	go g	: ·	2.g,		46	8 63	4 4 9 6				09	do do do do do
C. F. Wadsworth		: : g.g			88	 8:1	88					ဝှ ဇ
K. W. Standly	Chatham	J. G. Pennefather do do			340 25	275	2 2 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00		Mai	т П	30 00	ago et Mo
John S. Noyes	ор	do do	do	c 1	34	23	3 40	Tů,	qo	- 67	8 40	vière Thames: A hélice, remorqueur, rivière Thames
Union	Windsor	Wm. Benson	op	8 11	0611	666	119 00	œ	Avril	24 12	127 00	et lac Ste-Claire. A aubes, passagers, traversier, Windsor
Ada E. Allen	ор	op	- do	- 63	107	89	10 70	بن	Mai	 	15 70	et Détroit. A hélice, fret, détroit et rivière Ste-
	Wallaceburg	Charles Fraser	ep.	10	52	39	5 20	10	.de	10 1	10 20	Ulaire. A hélice, fret et remorqueur, Sydenham
J. Holt	ор	do	qo	12	02	45	00 2	ro.	qo	 [2]	12 00	et riviere Ste. Clair. A hélice, passagers et fret, Dresden et
Messunger	ор	op	્ર 	12	2	77	1 20	10	્ષુ		6 20	Sarnia. A hélice, remorqueur, rivières Syden-
River King		op	op .	12	53	48.	30	50	op	9	10:30	ham et Ste. Claire. A aubes, passagers et fret, Chatham et

- J	. , Y	100	0116	l.		1 1	4	JUE 14	шеп	us us la	- NOCOCI	oar (evo.	4./			H	1. 181
A mence, remorqueur, rivieres Syden-	A helice, remorq., rivieres Sydenham	A helice, retriered barge, rivières	A relies remorq. et barge, rivières	A helice, passagers et fret, Wallace-	Durg et Sarana. A hélice, barge, rivières Sydenham et	^ ∢	Veland. A helice, passagers, Penetanguishene		A nelice, passagers et iret, Unicago et Québec. A hélice, fret, Hamilton et Mont-	A hélice, remorq. havre de Toronto. do fret, Montréal et Chicago. do Canal Welland. do passagers et fret, Montréal	et Chicago. do havre de Port Colborne. do do do do do do Ganal Welland		do A hélice, passagers et fret, Montréal	3, fj.	do lac Ontario et Québec. do fret, Montréal et Chicago. do remorq., havre de Rondeau.	do remorq. et fret, Rondeau et l'ile Pelée.		lac Erie. A helice, fret. Montreal et Chicago. A helice, remorq., havre de P. Stanley. de Wabushene.
80	00 6	13 10	8 50	25 50	11 80	64 20	6 20	80 80 80 80 80		8 30 44 00 7 70 45 40		7 40 7 50 7 70		11 50 16 50	8 50 8 60	14 10		44 00 7 10 6 90
7	12	12	12	18	15	27	ಣ	20 80 00	8 8	8 4 70 EJ	14 T T T T T T T T T T T T T T T T T T T	200	 8 8	13		o %	15	888
9 -	op	op	op	Mars	Mai	op	Juin	do Mai		Juin do do do		do do Mai	do Juin		do Juillet Juin	do Août:	جه	Juin do Mai
٥	ນດ໌	5	30	∞	y0	, ro	55	10 10 o	0 ∞	10 00 10 00	ಸರ ಸರ ಸರ	ಹಾರಾಣ	သော	. 10 10 1	மும்	10 TC	10	òp 10 10
9 S O	4 00	8 10	3 50	17 50	6 80	59 20	1 20	80 80 80 80 80		3 30 36 00 2 70 37 40	5 50 3 10 1 10	965 965	35 50 35 50	6 50	38 8 8 8 8 8	9 TO		36 00 12 10
e r	30	69	23	88	37	490	12	17 26	288	244 277 301	\$ 12 11	1213	15 286	946	241 15	31 11	06	244 20 10
9	40	81	38	175	89	592	12	288	391	33 360 27 374	33.	488	355	49 115	365	91	169	360 15
7	12	13	13	14	15	12	21	222	30	· & 4 ro &	<u>448</u>	222	20 20 20	222		4 4	14	8183
3	qo	qo	qo	do,	op	ф	qo	go of	g e	He eee	ခုခုခ	දිදිදි	දිං	ф ф,	do do	op op	qo	999
00	do	op	op	J. W. Verner	Chas. Fraser	aubushene Chas. B. Mackay	do do	W. N. Rutledge.	rt Dalhousie.: James Clark	Chas. B. Mackay W. H. Kitson W. A. Routh do James Clark	W. A. Routh do James Clark	do James McCoppen	do do B. Benson	W. A. Macrae.	en Se	do do	do do	Wm. Beatty Wm. Hemphill . Chas. B. Mackay
:	:			:: ::	-:	_ <u>:</u>	:		aie.∴			:::	::	::	:			<u> ≯≯Ç</u> :::
9	op	op	op .	op	ф	Waubushene	do	op cp	Po.	Toronto Hamilton Thorold St. Catherine	Port Colborne do Port Robinson	Allanburgh do Port Robinson	Allanburgh	Stromness Port Maitland	15% 15%	op	Chatham	Hamilton Port Stanley. Wanthushere.
Hero	Thames	ham)har-	Reindeer	J. C. Clark	E. Windsor	Isaac May	Maid of Midland	Bella Taylor	Calabria	John S. Clark Toronto Columbia Hamilton S. Jennie Griffin Thorold FPrussia St. Catherine	Agnes McMahon. Port Maggie Wm. Ross.	Maggie R. Mitchell. All Maggie R. King Minerva Pon	Argyle		ArmeniaSt. Clair.		Vanderbilt	California Hamilton. Colin Munro Port Stanle Prince Alfred Waubushee

Bateaux a vapeu inspectés pendant l'année expirée le 31 décembre 1873.—Suite. DIVISION OUEST D'ONTARIO.—suite.

	-					-														<i>,</i> .
	Remarques. **		A helice, remorq., lac Simcoe.	e, passagers e	A passagers et fret, lac Cou-	A aubes, passagers et fret, lac Sim-	A concurrency. A parter of the Every et	A helice, remorq., Simcoe.	do passagers et malles, lac	. 4	A. t. Dort. Dallands	A helice, fret, Port Colborne et Chi-	A helice, passagens et fret, Sarnia et	A hélice, remorq., havre de Goderich do do do et lac Huron.	A hélice, passagers et fret, Port Colborne et Chicago.	A hélice, passagers et fret, Montréal	A aubes, passagers et fret, Colling-	A whose, passagers et fret, lacs Stoney	A hélice, fret, Port Perry et chutes Fénélon.	
-	.xustoji.		118 18 66 7		10 48	26 10	8 20	9.10		. 14 40	25 30	68 30	12 70	7 20 7 10		42 70	49 80	10 75	16 70	
	Date des paiements		Août 11 Oct. 4 Mêi 14	حد	do 2	Juillet 30	Août 2	Mai 4	Juillet 9	do 9	Sept. 2	Aout 14	Mai 5	do 8 do 5		Aout 28	Juillet 11	Août 28	Sept. 17	
2000	Honnoraires des	es ,	202	5 70	50	œ	, 20	3C 3C	9	3	8	20	10	ئن بن	œ	œ	8	70	ນດ	
	Droits de ton-		0 8 6 6 6 6 6 6 6		5 48	18 10	3 20	4 10	0 70	9 40	17 30	63 30	02 2	2 20 2 10	34 70	34 70	41 80	5 75	11 70	
ì	Tonnage enre- sistre		848	19	20	104	32	26 8	40	52	142	543	46	22 17	219	267	228	44	117	
70700	Tonnage effectif.		4 8 9	38	54	181	32	141	7	94	173	633	77	22	347	347	418	29	117	
	Date d'inspec- tion.		llet 30		31	31	nt 1			õ	6	15	21	22		27	t. 11	16	18	í
			- F	_{සි} දි	op —	do	Août	qq qq	99	ф —	op	op 	မှ	ှင်	ಕ ——	op -	Sept.	op 	qo	
	Nom du percepteur.	!	B. Macka do	do do co	op op	ob ob	op op	do do		op op	op op	J.G.Pennefather	D. Doty	do	op	James Clark	Geo. Watson	Charles Perry	D. Browne	
	Port d'inspection,		Orilliado	op op	ор	Belle Ewart	do	op op	Gravenhurst	ор	Toronto	Chatham	Goderich	do	op	St. Catherine's James Clark	Collingwood	Lakefield	Lindsay	
	Nom du navire.	Victoria (de Belle		Carriella	Ida Burton		25 Emily Dunham	Advance		Nipissing	Silver Spray	Tecumseh	Wm. Seymour	Samuel R. Norcrop	East	Asia	Cumberland	Colonel Strickland.		•

A helice, remorq, havre de Cobourg	A helice, rem., havre de Port Colborne. do do do do do do A helice, traversier, passagers, Samia. et Port Huron. A aubes, étant sur chantier; pas ins-	Decté. A hélice, remorqueur, pont délicat. do do do rivières frances et	it. e, passagers e	A helice, rem.; a présent a OwenSound. do remorq. drag., Southampton.	A hélice, barge, rivière D		A aubes, remorqueur sur le lac Ontario	A anbes, remorqueur sur le lac Ontario	A aubes, remorqueur sur le lac Ontario et la rivière St. Laurent.	A aubes, rem. sur la riv. St. Laurent. do passagers, Kingston au Cap	A aubes, passagers, Kingston au Cap Vincent	A helice, remorq, sur les lacs d'en haute. A aubes, passagers, baie de Quinté A helice, remorqueur sur la rivière et la heie de Quinté.	A helice, remorq., Montréal à Québec. A helice, remorqueur sur la rivière et le	A aubes, remore, sur le lac St. Louis. A helice, rem., Kingston a Montréal. A aubes, passagers, Hamilton à Montréal.
6 50 8 26	7 40 8 30 9 30 6 10 18 80 11 20	6 40		06.9			35 90	45 00	30 00	31 70 22 90	23 40	28 20 29 20 8 00	31 80 20 00	27 10 11 10 51 50
	. 4 9 9 9	ထ ထင	20	: :			က	īĠ	10	12.5	12	989	23.5	2323
9 9	Oct. do do Avril Juillet	Mai do	Juin				Avril	qo	op	අද	ච	ફેફફ	දිදි	888
70 YO	ಸರಸರಸರನ ಸರ	ம மா	0 00	<u>ت</u>	<u>: :</u>	<u>.</u>	70	, ro	70	ညထ	∞ .	ည်ထောင်	10 10	<i>τ</i> ΰ τ⊍ ∞ ့
1 50	22 40 3 30 1 10 10 80 6 20	1 40		Paspayé 1 90		RIO ES	30 90	40 00	25 00	26 70 14 90	15.40	23 90 21 20 3 00	26 15 00	22 10 6 10 43 50
9.	18 35 7 73 62	14	217		8186re	DIVISION D'ONTARIO EST.	163	221	150	109	103	151 77 13	119	109 20 244
15 32	24 33 11 108 62	18	339	19	33	ISION	309	400	250	267 149	154	239 211 30	268 150	221 61 435
24.24	ot. 3 do 3 do 18 do 22 as ins-	: :	: :	:::	•	DIV.	63	2	▶•	2-6	6	444	15	22.22
ှ	Oct. do do do do pec	ද අ	ှု မှ	မှ မှ မှ	do		Avril	op	qo	do.	ф	දිදිදි	දි ද	අද
obourg' George Perry	W. A. Macrae . W. A. Routh do Chas. B. Mackay J. W. Verner Chas. B. Mackay	D. Doty	W. H. Kitson	: : : 999	op		W.B.Simpson	op ···	ор	op op	•• op	do do Anthony Dixon.	W.B.Simpson	မွ စွစ် စွစ်စွစ်
Cobourgdo	Port Colborne do Toronto Sarnia	<u> </u>	Chatham	Wallaceburg Southampton Toronto	Amherstburg		Ile au Jardin	do	:- op	do Kingston	qo	do do	ld. He au Jardin Kingston	Ile su Jardin Kingston do
Niagara	Lizzie Port Colborne Divisa Gordon do do do L. N. G. L. N. G. Troronto Troronce Sarnia Wenonah Gravenhurst	T. R. Secord		Philo Bennett W Minnie Walker So Almeda Covelli Tc	Cayuga	257	Hiram A. Calvin	Wellington	Bay of Quinte	William. Pierrepont.	Watertown	Metamora Rochester John Bright	John A. Macdonald. III	America Glide Corsican

A. 1873

Navires a vapeur inspectés pour l'année expirée le 31 décembre 1873.—Suite.

DIVISION D'ONTARIO EST.—Suite.

					MATERIAL PROPERTY AND PROPERTY AND PARTY.	THE REAL PROPERTY AND PERSONS ASSESSMENT	-	STATE STATE		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
Noms des bâtiments.	Port de l'inspection.	Noms des percepteurs,	Date de l'napec- tion,	Tonnages effec-	Tonnages enre- gistrés,	Droits de ton- nage.	Honoraires d'inspection,	Date des paiements		Totalor. Observations.
Maud	Kingston	Kingston W.B.Simpson Avril		24 121	46	\$ cts	60 ∞	Avril	24	\$ cts 20 10 A aubes, passagers. Kingston an Can
Spartan	op	op	op	24 424	264	42 40	00	op Op	23	Vincent. 7 A aubes, passagers. Hamilton & Mon-
Bristol Lake Michigan Nile	Portsmouth Cornwall Kingston	W.H.	ද ද ද	26 340 28 365 89 89	277 301 59	34 00 36 50 8 90	7° 00 5°	අදද	26 3 18 2 17 1	
Hamilton	Tle au Jardin.	op op	දිදි			22 40	20.20			70 do 40 A aubes, 1
:	Portsmouth	do	do 30	121	92	12 10	10	do 2	25 17	10 A
Carlyle	op	op	do 30) 114	75	11 50	10	do 2	25 16	50 A
Robert Anglin	op	do	do 30) 105	48	10 50	70	do 2	25 15	de 50 A hélice, fret, canal et rivière
Portsmouth	op	do	do 30	153	86	15 30	30	do · 2	25 20	deau, fret, canal et rivière
Bruno Corinthian	Kingston Montréal	do A. Delisle	Mai do	2 359 5 374	236	35 90 37 40	3C 00	do 2 Mai	25 3 45	deau. 90 A hélice, fret, Montréal à Chicago. 40 A aubes, passagers, Montréal à Hai
MargarettaStevenson	do	op	op	5 113	99	11 30	00	qo	7	ton. 19 30 A aubes, passagers, dans le bas du St.
Passport	d o	do	ф	5 346	162	34 60	- 00	qo	34	Laurent. 42 60 A aubes, passagers, Montréal à Hamil-
Picton	op	John P. Clute	op.	6 248	92	24 80	00	Avril 2	- 3 - 3	
Oastor	de	A. Delisle	q		40	17 40	10	Mai	28 27	40 A helice, remorque
Matilda	do ,	op	q	 	22	8 60	70	op S	27 1	Champlain, 13 60 A aubes, remorqueur, Montréal et
A id	op	do	ုမ္မ	- 8	23	16 20	10	do 5		remorqueur, Montréal
34. Lawrence	do	- op	ф	8 244	107	42 60	<u>ي</u>	qo	8 47	60 lA hélice, fret, Québec et (
	•	ę								

•	-	V 101	OTI	1 .			טע		пень	ue	ıa		2210)11.	1110	1.00	E•)		-		-	.,	-
A section of the second second section of the second section of the second second second second section section second se	A aunes, passagers et touage, riviere St. Laurent.	A aubes, passag., de la baie de Quinté. A hélice, tonage. A aubes, passagers, rivière St. Lau-	rent. A hélice, touage, Kingston et baie de	Aumice. A hélice, touage, Kingston et baie de	Andre, touage, sur le canal Rideau. A hélice, toua., sur la baje de Quinté.	A subes, traversier, Belleville et Prin-	ce-Edouard. A hélice, bateau pêcheur, Kingston et	A helice, passagers et fret, Montréal	e le Chicago. A hélice, truage, sur le canal Rideau. A hélice, fret, baie de Quinté, etc. A hélice, fret, baie de Quinté et lac	A pure A passagers, lac Ontario et	A authors, passagers, lac Ontario et	A subes, fret, Hamilton et Mont-	real. A aubes, passagers, sur le canal Ri-	u. bes, touage, sur le lac du Ch	do passagers, do do A aubes, passagers, lac des Chats.		Deux-Kivieres. A aubes, passagers, Des Joachims à	rembroke. A aubes, passagers, Chapeau a Har-	grave. A aubes, passagers, Chapeau à Har-	A subset.	A helice, fret, sur le canal et la rivière	Romorqueur à hélice, canal, baie et	Remorqueur à hélice, canal, baie et rivière kideau.
. \$	21 40	12 00 9 00 17 40	7 10	8 20	7 10	12 20	7 40	43 20	$\begin{array}{c} 7 \ 30 \\ 20 \ 10 \\ 22 \ 60 \end{array}$	116 30	112 40	40 10	18 70		25 E 20 E 20 E 20 E 20 E 20 E 20 E 20 E		31 80	7 20	23 80	9 10	20 60	6 30	7 50
•	9	14 31	13	19	30	15.0	19	16	2 19 17	22	27	27	20	25	<u> </u>	88	30	28	. 80	14	et 28	14	9
-	go	응응용	Avril	ę.	Mai do	do Avril	qo	Mai	Juin Avril Juin	op	ф	Juil.	Juin	qo	Mai do do	39	do	op.	ခု		Juillet	op.	Mai
9	xo .	က္ခက္ခထ	70	70	10 10 1	ကက	ī0	· ∞	ಸರ ಸರ ಸರ	∞	\$	20	∞	20	00 00 10	ن بن	_ &	<u>ت</u> و	∞	ಣ	, co	, co	<u> </u>
• •	13 40	7 00 4 00 9 40	2 10	3 20	2 10 1 20	7 30 2 30 2 30	2 40	35 20	2 30 15 10 17 60	108.30	104 40	$35\ 10$	10 70		382 382 382		23 80	2 20	15 80	4 10	15 60	1 30	2 50
. 6	99	42 52 52	6	19	122	26	17	265	112	202	720	195	87	88	1691	34.	86	10	56	18	108	8	L
3	134	70 41 94	, 12	32	21	22.83	24	352	22 151 176	1083	1044	351	107	144	388 388 388 388 388 388 388 388 388 388	8	238	22	157	41	156	13	252
•	33	17 17	20	20	30,88	88	2	6	9 14 17	25	25	2 5	16	16	17	119	21	22	22	23	28	31	4
-	go	දිදිදි	do	do	99	99	Juin	မှ	୧୫୫	ор	do	Juillet	qo	op.	දිලිද	9,8	op	do	ф	op	op	op	Août
1 H 4 4 4	K. K. Bullock	John P. Clute John Benson W.B.Simpson	· · op	ор	lo 1y D	do do do do	W.B.Simpson	op ·	: : : တူတူ	op	ор	op	Z.Wilson	op	994	do	ф ор	ф ор	op	ор	W.B.Simpson	op	·· op
	Cornwall	Pictou Mill Point Kingston	Portsmouth	op	Kingston	do	Kingston	ф ор	Portsmouth Kingston	Charlotte	ор	Kingston	Ottawa	Aylmer	Portage du Fort.	Deux-Rivières	Pembroke	Hargrave	ор	Carleton Place	Kingston	т ор	op
	Manitoba	Norfolk Pi Jessie Abbey M A-Gazelle(ou Raftsman) K	H. M. Mixer	*Lady Franklin	Grenville	Ellen Jeffers	Simon Davis	Africa	Eleanor Norman Kincardine	Athenian.	Abyssinian	York	Bruce	Monitor	Jessie Cassels Prince Arthur	Deux Riviere	John Egan	Allumette	Sir John Young	Enterprise	Adventure	Lily	Elswood

NAVIRES A VAPEUR inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1873.—Suite.

					Constitution			Commence			
Noms des bâtiments	Port de l'inspection.	Noms des percenteurs.	del'inspec-	Sea egge-		eges enré- rés,		-ani'b asiration,	Date des	.x.	Observations,
	4	4	Date goit	sunoT	slit	annoT daig	diora gan	рес Нопо		natoT	
Saxon	Kingston	W.B.Simpson Mai	Mai	 	172	110	\$ cts.	6912	Juillet 21	\$ cts.	Barge à hélice, fret, baie, rivière et
Kitty Friel	op	op	qo	6	16	65	6 60	20.0	ruin 6	14 10	Bidean Paris Fret, canal et rivière
Chaudière Emerald		Z.			90	268	23.40 9.00	2020	Mai 30 do 30		A aubes, touage, lac du Chêne.
Oregon Snow Bird	Portage du Fort do do				55	50 45	7 6 20				do do lac des Chats.
9 Alliance Des Joachims	do do Des Joachims	අඅ	අද	128	191	167	19 10 4 30			24 10 9 30	do do do do passager, rivière des Joa-
Forest Queen Pembroke	Pembroke	op op	-e	523	220	93	22 90	70 T	do 30	27 90	chims. A aubes, touage, lac aux Allumettes,
St. Jean Baptiste Prescott	Prescott	B.D.Jessup			116	74		œ	Fuillet 15	19 60	do traversier, entre Prescott et
Royal Cornwall E.D.Phillips	Cornwall	E.D.Phillips	Sept.	20	9	63	09 0	20	do 4	2 60	₫
Gatineau Kingston	Kingston	W.B. Simpson.	op	12	121	85	12 10	20	Juin 23	17 10	
Dell. Mary Ann	Merrickville	Merrickville Z. Wilson	gg-	26 27	e 6	3.4	0 4 0 90 0 20	10 10	Mai 16	5 90	Femorqueur & hélice, canal Rideau,
Welshman	Kingston	Kingston W.B. Simpson.	Oct.		130	 8				18	do fret, rivière, baie et canal
Ivanhoe Napanee John Benson	Napanee	John Benson	op	23	62	833	6 20	20	Oct. 23	11 20	A helice, fret, rivière, lac et baie de
Water Lily	Kingston W.B.Simpson.	W.B.Simpson	op	31	26	74	02 6	70	Avril 19	14 70	
							-				

_			U 1.					i		_		-								. '												_
	A aubes, remorq., Ottawa et Whitehall.	A helice, remord. Ottawa et Whitehall.	A helice, fret, Montréal et Ottawa.		A aubes, passagers, rivière Ottàwa.	A aubes, remory. rivière Octawa	A subes, passagers, rivière Ottawa.		A aubes, rem. Pointe de Gr. Montréal.	do Lachine et Carillon.	วลรรล	hawaga. A aubes, remorq., Montréal et Ottawa. A anhes nassages Montréal et	Hamilton.		A aubes, passagers, do	do do do do	A aubes, fret, Montréal et Ottawa. A hélice remore Montréal et Kinesten	op op op	A aubes, remorq. Ottawa et lac Cham-	ur à grain, havre	do do do				A neuce, remq. navre de Montréal. A_aubes, passagers Montréal et St.	Lambert. A helice remove house do Montusel	do do do	do do Australia Afrantada et Classical	helice, remord.		dr. Caten. Montréal et débarc.	an Concent
	16 70											15 40 50 70					13 30 19 40							25 50						17 30		
	- 78	101	010	252	80	88	3 01	67	22	44	125	15	٠ :	2 07	r-1 E	- 1	01 C	ဗ	ာ	₩	- 2	2	~ [15	127	14	(0)	<u>د</u> د	9	7,0	34	•
	Avril Mai	do	qq.	Avril	ဝှ	දිදි	Mai	оp	ф. -	Juin Mei	Avril	Mai	3 -	8-8	မှ မှ	9.9 	Mai	-g-	g 	Juin	9. 9	op,	g-5	Mai	Juin	Mai	Juin	ор Г.	Juin.	Mai	် မြ	-
,	70 TC	30	70 x	o ic	တ	rO rc	000	တ	20.1	iO rc	000	`1C 00	, ,	ن بن	rc) rc	2 70	70 TC	10 r	٥ 	10 I	ت د بن	, O	O 72	rO r	ာ ဧဝ)C	101	ص بر	. vo	10 N	370	
MONTREAL	11 70											10 40					8 30 7 40							20 50						12 30		
	47	300	946	65	22	23 E	120	26	16	25	87	30	8	41	7.50	17	60.0	98	00 00	Ancun	Aucun	. 23	Aucun	41	125	59	192	<u>∞</u> ∞	10	99 . V	op	•
DIVISION	117	27	101	66	107	114	327	104	4.8	28. 28.	iii	104	5	104	194	29	83.	45	8	50.50	95	88.5	132	205	314	87	45	8 %	8	123	g G	
DIV.		(-	ii	010	20 02	101	C 4	ro n	O YC	5	ر تر ق	و و	9	တဏ	<u>-</u>	<u></u>	~ 0	0	ထဝ	၁၀၁	တက	o o	တတ	ာ	6	6	9 23	12	<u> </u>	14	
-	Mai do	do,	9,6	ခု	op-	8 J	9	ရ	9-	9.5	op —	99 —		3.g,	8,6	g op	-9-9		3					မှင်						දි දි		_
	Wm. Bleakley	op	do	do	do	wm. Fieakiey	Z. Wilson		Wm. Bleakley	: : 9:9	op	ද ද	į (op op	do do	op,	9 e	do	:	- op	: :		: : op	: 9	. : op			: :		: op op		
		:	do do	0	o	0			nine		о	do ontréal			0.0		op op	0 0	2	0	9	•		do do	0]	ol	•		•	do do	•	•
	Ottawa					م. د	.0,	- ی	Lachine			X		,		٬ ن.								J.C	, · •							
-	Champlain	Engineer	Caroline Louise	Jane	Mac	Sorel	Peer	Ferry, Victoria	Cygne.	Hope	Aurora	Albert Magnet	H F Bronson	Arctic	Dybown Fhampion	rickluna	Alice	Charlotte		Elevat. à grain, No.3	응,	do de 7	"Québec," No. 8	Cultivateur Minnie F Varson's	Maid of Canada	John Brown	Plover Messengers	Carillon	Sancho	City of Ottawa	Jennie	4

26 40 23 20

1 20 20 20 20 20 20 20

14 90 46 60 116 80 12 70 1 50 1 50 21 40 15 20

Lord Elgin

54 60 21 80 23 80 20 70 6 50

NAVIRES A VAPEUR inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre, 1873. -- Suite.

ANTENNAMENTAL STATEMENT DEL STATEMENT DEL STATEMENT DE STATEMENT DEL STATEMENT DE S	Observations.	A helice, remorq. Montreal et Ottawa. A auloes, passagers, Montreal et	A hélice, remorq. Montréal et Ottawa. A aubes, passagers, Montréal et	A augustagers, Montréal et	A helice, remorq. Montreal et Ottawa. A helice, elevateur à grain, havre de Montreal	passagers, Mo	₹.	A hélice, remorq. Ottawa e	Cornwall A aubes,	A aubes, passagers, Hochelaga et	AA	Ą	_	A holice, remorq. A aubes, remorq	A hélice, fret, M Elévateur à g	de Montréal A. aubes, passagers, Montréal et Hamilton.
NAME OF TAXABLE PARTY.	.xuctoT	\$ cts. 10 80 34 50	$\frac{14}{42}$ 20	26 00	$\begin{array}{c} 8 & 60 \\ 14 & 50 \end{array}$	22 10		10 70 35 70 40 40		38 80					### 1588	50 70
-	des	27	F-00	21	21	12	12.5	ဒ္က ဣ	28	28	ଷଡ	. 92 20	14		224	14
	Date des paiements	Mai Juin	Mai Juin	Mai	Juin do	Mai	Juin	Zuin Kein	qo	qo	Juil.	do Mai	Juin	do <u>A</u> oût.	Jrin do Aoùt.	Juil.
tite.	Honoraires d'inspection,	ಕಾರ್ ಎ	70 00	00	10 10	ø,		ت بن م		8	70 TC	10 1C	10	50 TO	70 00 7U	œ
AL.—5	Droits de ton- nage.	\$ cts. 5 80 16 50	9 50	18 00	3 60 9 50	14 10		22 79		30 84	12 40	4× 82	08 6	8 8 80 80	36 20 10 00	42 70
DIVISION DE MONTRÉAL.—Ewite	Tonnages enré- gistrés.	44	Aucun	40	Aucun	55	164	17	114	189	96	122	12	15	23 295 Aucun	230
ON DE	Tonnages effectifs.	58 165	95	180	38 95	141	260	17	253	308	124	242	33	46 83	362 100	427
VISI	·uoit	14 1	15	19	19	20	23	888	23	23				6 01	522	30
DI	Date de l'inspec-	\mathbf{M}^{2i}	ep ep	do	op op	qo	ф	දිදි	g 9	do	Juin	9-6-6	3-8	දිදි		
COCCUMENTACIONES DESCRIPTION OF THE PROPERTY O	Nom du percepteur.	Wm. Bleakley	do do	: op	do do	ор	qo	: :	т ор Ф	т. Ф				Z. Wilson Wm. Bleaklev		
	Port de l'inspection.	Montréal	op op	do	do	do	ор	do do	do do Congueuil	op	Montréal				ද ද	ор
-	Noms des bateaux à vapeur,	Express	Mark TwainLaprairie.	Atlas	Françis Slévat. à grain, No. 5	Dagmar	Royal	Adolphus			•	Victory	Canada	Dandy Boston	Wood L. Shickluna Flictor A consist No 6	Bavarian

n. assagers, Montréal, Otta ville. Montréal et Ottav	passagers, Montreal L., Montréal et Beauharne Canal Lachine. ubes, Montréal et Grenvil passagers, Carillon et I	A helice, elevateur à grain, havre de Montréal. Rein, à aubes, rivière St. L'anvent et	Ottawa. A anbes, passagers, Charlemagne et	Fointe-aux-Trembles. Rem., à hélice, Montréal et Hamilton.			Propulseur à hélice, remorq., golfe à	Propulseur à hélice, passagers et fret, Montréal à Pisteu.	Propulseur à hélice, passagers et fret,	A aubes, passagers et fret, Québec	A aubes, tonage dans la rivière Sa-	A aubes, trav., Québec et Lévis. A aubes, trav., Québec et Lévis. At Bommild
18 30 29 70 8 90	8 00 5 80 15 80 23 40	15 00	8 00	33 10			26 50	72 80	$22 \cdot 70$	54 60	21 80	23 80 20 70
13 21 21	7 28 28 28 27 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28	22 15	15	İž			ಣ	9	9		н	88
Mai do Juin	do do Mai do	Août Oct.	qo	do		,	Mai	op	ф	сþ	qo	op op
		ب ت	55	70	-		00	∞	80.	8	70	800
13 30 21 70 3 90	3 00 0 80 10 80 21 40	10 00	3 00	28 10	TEBEC.		18 50	64 80	14 90	46 60	16 80	15 80 12 70
61	16 16 37 68	Aucun	Aucun	111	N DE QU		06	427	100	293	125	100
133 217 39	30 8 108 214	100	30	281	VISIC		185	648	147	466	168	158
16 16 16 17	. 428 81 81	19 23	25	56	ā		19	92	ಣ	13	16	98
පුදු පුද	do do do Août	do Sept.	qo	do			Avril	qo	Mai	qo	$^{\mathrm{qo}}$	do Avril
dodo do	20000 20000		op	ob		W. Dunscomb,		do do	do do	op op	op op	do do
Ottawa do do.	do Go do cchine	No. 9	L'Outarde Charlemagne	Active Montréal	262	Champion Anse des S., Lévis J.	Georgia Estaca. de Blais	Beaver Estaca, deBlais,	Québec	Secret	rent, Lévis	Lévis. Lévis James New Liverpool. Hope. Dock du St. Lau-
	Obtawa do 16 133 43 13 30 5 Mai 21 18 30 Ranhs, a aubes, Ottawa et Grenvii do 16 217 61 21 70 8 do 21 29 70 Aubes, passagers, Montréal, Otta do do 16 39 12 3 90 5 Juin 30 Renn hélice, Montréal et Ottaw Montréal do 17 377 174 377 174 377 174 377 174 377 174 377 174 377 174 377 174 377	tawa do do do do do do do do do do do do do	Octawa O	tawa do Z. Wilson do 16 18 217 61 2170 8 do 21 29 70 Aubes, passagers, Montréal, Ottaa do outréal wm. Bleakley do 17 377 174 37 70 8 Juilet 17 45 70 Aubes, passagers, Montréal et Ottaa outréal wm. Bleakley do 17 377 174 37 70 8 Juilet 17 45 70 Aubes, passagers, Montréal et Ottaa outréal wm. Bleakley do 18 377 18 37 10 80 5 Juil 87 18 8 10 Ren. à hélice, Montréal et Beauharu do do 26 18 37 10 80 5 Mai 21 5 8 10 Ren. à hélice, Montréal et Grenvil do Acht 18 214 68 214 6 8 60 25 8 60 Ren. à hél., Montréal et Grenvil and outréal do 19 100 Aucm 10 00 5 Acht 22 15 00 Aubes, passagers, Carllion et Juilet 20 40 Aubes, passagers, Carllion et Juilet 3 8 17 8 8 17 8 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 1	tawa do	tawn do 16 133 43 13 30 K ani 21 18 30 Rem, a aubos, Ottawa et Grenvii do do 16 217 61 21 70 8 do 21 29 70 Aubes, passagers, Montréal, Ottawa et Grenvii do do 16 37 174 37 70 8 Juin 8 90 Rem, a helice, Montréal, Ottawa et Grenvii do do 17 377 174 37 70 8 Juin 8 90 Rem, a helice, Montréal et Beauhand et Ottaw do do 26 8 16 8 90 Rem, a held., Montréal et Beauhand et Ottaw do do 16 30 5 Mai 18 80 Rem, a held., Montréal et Beauhand do Long do do 19 108 5 Mai 18 80 Rem, a held., Montréal et Beauhand do Long do do 19	Mande Ottawa Ot	Mande Mande Anne of the ward Anne of the ward 43 13 30 F Mail 11 29 70 Aubes, passagers, Montréal, Ottava et Grenville. Cartille of the decomption. Aubes, passagers, Montréal, Ottava et Grenville. Aubes, passagers, Montréal, Ottava et Grenville. Aubes, passagers, Montréal, Ottava et Grenville. Aubes, passagers, Montréal et Deun, Aubes, Prescott. Aubes, passagers, Montréal et Grenville.	Mande Cottawa Cottaw	Mande Chtawa Ot	Mande Ottawa Ottawa Ottawa Ottawa Ottawa Ottawa Ot	Mande Mand

A. 1873

NAVIRES A VAPEUR inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1873.—Suite.

							,				',1				-			
Remarques.		Jean. A aubes, passagers, Québec et New	A aubes, passagers, Québec et St.	Antoine. A aubes, traversier, Québec et Lévis.	do do do do do passagers, Québec et	A aubes, passagers, Québec et Ber-	thier. A aubes, touage, Bic et Montréal, et	pour transp. Zo passagers. A aubes, touage, Québec et Mont-	real. A aubes, passagers, Québec et Ri-	mouski. A aubes, passagers, Québec et St.	Anne. Anther, touage, Pot-a-l'Eau de Vie,	A aubes, touage, Québec et Mon-	deal. A aubes, tonage, Québec et Montréal,	et pour transp, quelques passagers. A aubes, traversier du Grand-Tronc,	D 20	pour transp. quelques passagers. A aubes, touage, Québec et Mon-	treal. A aubes, touage, Québec et Mon- tréal	1770 70
Totaux,	\$ cts.	16 20	23 80	23 90	21 50 22 90	15 00	32 10	18 50	94 90	22 10	25 00	19 40	29 60	28 30	29 80	13 90	14 20	-
Date des paiements.	26	22	27	70	31	ಣ	2	~	<u>-</u>	<u>-</u>		14	2	2	2	L~	7	•
	Maij	op	go.	op.	မှမ	Juin	qo	op	op ,	qo	qo	$_{ m qo}$	qo	qo	qo	qo	· qo	٠
Honoraires d'inspection.	∞∞	∞	00		. ∞ ∞		∞	50	œ	00	10	. 20	00	00	8	70	10	
Droits de ton-	\$ cts.	8 20	15 80	15 90	13 50 14 90	10 00	24 10	13 50	86 90	14 10	20 00	14 40	21 60	20 30	21 80	8 90	9 20	
-sigerne enregis- .ett	137	52	66	100	94	62	152	85	468	68	137	19	33	128	137	36	37	•
Tonnages effectifs.	218	82	158	159	135	100	241	135	869	141	200	144	216	203	218	68	35	-
fion,	12	16	17	28	28	21	22	24	56	87	53	53	53	30	H	63	67	-
Date de l'inspec-	Mai	op —	op G	ę	අඅ	Avril	ф	op —	op	qo	qo	qo	qo	op	Mai	op	qo	
Nom du ercepteur.	J.W. Dunscomb, Québec	ф	qo	qo	do do	op	ф	op	op	op	op	op	op	op	op	op	op	-
Nom du percepteur	J.W.Dun Québec	ор	op	qo	වේ	qo	op	qo	ф	op	op	op	op	op	ф	op	op s	
Port de l'inspection.		New Liverpool.	Québec	Lévis	do uébec	Lévis.	Anse des Sauv., Lévis	An. de Sampson, Québec	Québec	Québec	Québec	Québec	Québec	Québec	Lévis	Ouebec		•
Nons des bateaux a	Port Neuf Québec	St. Nicholas	St. Antoine	Quebec.	Victoire Croix	Domini Property	roanger	Delett.	Die Lawience	Homo	•	Tolinso	To To	St Androm	Southern.	On About	Zaenec	-

					j (1)	7.1	- 1										· 					==
A,	⋖	A Lucal. A Louge, Québec et Mon-	A aubes, touage, Québec et Mon-	A Worthy of Worthy	A aubes, touage, Montréal et	A aubes, touage, Montréal et	A aubes, touage, Québec et Chi-	A Langues, touage, Québec et Mon-	A aubes, touage, Bic et Montréal.	A aubes, passagers, Québec et Chi-	A héliee, remorqueur du havre de Québ.	do do do	do do do ob	A helice, touage, Quebec et Montreal, do do	A aubes, touage, Bic et Montréal.	A aubes, passagers, Québec et l'Ile	A aubes, passagers, Québec et St. Jean de l'Île d'Orléans,	A helice, tounge, Pot-à-l'Eau-de-Vie	et Montreal. A aubes, touage, Québec et Mon-	A hélice, remorqueur du h. de Québec. do touage, Bic et Montréal.	qo	A anbes, passagers, Québec et Pictou, N. E.
31 70	15 30	14 10	18 70	24 90	18 30	22 10	76 70	22 50	$28 \ 10$	115 70	11 40	10 50	11 00 8 70	13 10 10 00	20 30 13 00	20 00	21 90	17 70	17 50	9 20 18 90	23 20 23 20	80 20
-4	14	2	Ŀ	2	ಣ	2	2	7	-	7	7	! ~	13	13	16	14	18	25	16	16 25	33	17
ф	op.	op	op	q_0	qo	do	op	qo	qo	qo	do	ф	qq qq	Juin	do do	ф	do	do	qo	do do	육육	do
8	10	7.0	ນ	, 2 0	20	70	00	20	50	8	ro	70	10 10	10 10	10 10	\$	œ	70	70	10 10	5G 5G	05
23 70	10 30	9 10	13 70	19 90	13 30	17 10	08 70	17 50	23 10	107 70	6 40	5 50	6 00 3 70		15 30 8 00	12 00	13 90	12 70	12 50	4 20 13 90	18 20 18 20	72 20
149	65	55	17	125	98	108	433	8.2	06	654	23	37	25	55 55 55	97	92	87	64	36	40	125 125	491
-		16	137	199	133	171	289	175	231	1077	64	55	37	50	153	120	139	127	125	139	182	722
	12	14	14	14	19	13	23	56	93	4	ಸ್ತ	Ħ	##	22	22,	10	16	10	댦	40	ដដ	14
op	op	op	qo	op -	op	op	qo	do	ę —	Juin	go -	op	8 8	Juin	Mai do	ę	op	qo	op —	Juin	Mai	Juin
qo	qo	op	op	op	qo	qo	do	qo	do	qo	qo	op	පිදි	දි දි	do do	qo	qo	op	ф	අඅ	. ලිදි	qo
ф	op	op	qo	op	op	do	do	qo	qo	do	op	ф	qo qo	අඅ	qo	qo	qo	qo	ф	ခုခု	စုစ	qo
Clyde Quebec	Lévis	11 Estac. de		Powerful Estac. de Blais, Québec	Québec	Pistac. de Québec		Auébec					Mersey Estac. de Bians, Québec	do do	Anglesea	Maid of Orleans Anse des Sauv., Lévis	Bugenie Lévis	Reindeer Est. de Dinning, Québec	Rival Québec		Rescue	Miramichi Est. de Dinning

BATEAUX A VAPEUR inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre, 1873.—Suite

DIVISION DE QUÉBEC. -Suite.

Observations.	A anbes, massagers, Ondber of St.	Nicolas. A aubes, touage, Québec et Mon-	tréal. A hélice, touage, havre de Québec.	A aubes, touage, Pct-à-l'Eau-de-Vie et Montréal.	A aubes, tonage, Québec et Mon-	tréal. A hélice, remorqueur h. de Québec. do traversier d'hiver. Québec et	Lévis. A hélice, remorqueur h. de Québec. do do do A control de A co	-23	es, touage, golfe	remorqueur h. de Qu do	A aubes, touage et transport des passagers, Québec et Montréal. A hélice, fret et passagers. Montréal	et Halifax. A hélice, fret et passagers. Montréal	et Halifax. A aubes, touage, havre de	Québec. 60 A hélice, pass. Québec et Natashwan.
Totaux.	\$ cts.	10 20	8 80	25 00	14 30	6 30 23 30	11 70 7 40 7 80	8 8	24 90	6 30 6 10	3 8	75 00	7 20	20 60
Date des	Juin 20	do 24	do 20	do 23	do 26	Juillet 17 Juin 7	do 13	45	do 30	do 4 Août 22		op	Nov. 15	do 17
Droits d'inspec- tion.	69∞	70	ಸು	, ro	, rc	10 00	10 10 10		20	1010		00	تر -	
Droit de ton-	\$ cts.	ž 20	3 80	20 00	9 30	1 30 15 30	62 40 80 40 80 40		19 90	1 30 1 10	75 60	00 29	2 20	12 60
Tonnage enré- gistré	77	33	20	125	23	104	36	24.	15	့ တစ	544	455	9	62
Tonnages effectifs.	122	52	88	200	93	153	67 88 88	233	199	113	756	029	22	126
Date de l'Inspec- tion,	Mai 19	Juin 13	do 17	do 21	Avril 17	Mai 31 Juil. 30	do 17 do 8 do 31		do 24	do 24 Août 23	Juillet 30	do 21	Août 13	Juin 16
Nom du percepteur.	J.W. Dunscomb, Québec	do do	op op	do do	op op	do do	do do co do do do	do do	op op	do do do	g eg	op op	op op	စ္ခ
Port de l'Inspection.	Lévis J.W	ор	Québec Est. de Dinning,	Québec	Dt. Inicholas et	Lévis Québec	do Lévis Québec	:	ор	Est. de Sampson, Québec Acris edittera		ор	фо	:
Nom des bateaux a vapeur.	National	Oity		Dointo I Ania	66	Humber	Margaret		• do 1	Fairy Eival		Flamborough	St. Joseph	Ariel

* ***								
A helice, traversier d'hiver, Québec et Levis. A babes, passagers, Montréal et Picton N. B. A aubes, passagers, Montréal et Picton N. E.		A aubos passagers, St. François et Sorel A hélice, fret, Québec et Montréal. A hélice, touage, bavre de Montréal. A aubos, tonage, St. François et Chambly A aubos, passagers, Berthice et Sorel.	do Montréal et Chambly. do Montréal et Québec. do Berthier et Montréal. do et touage, Québec et	A aubes, founge, TrRiv.et Chambly. A holice, touage, Chawa et Chambly. A aubes, touage, Montreal et Conel. do Montreal et Chambly. A nubes, passagars, Montréal et Terre-	Doubes, tonage, Montreal et Quebee. Roues à l'arrière, passagers, L'Assomption et Montréal. A nibes, passagers et tonage, Montréal	A subsectionage, Rivière-du-Loup et Burling ion. A aubes, touage et passagers, Montréal A folise.	Roues à l'arrière, touage, Rivière-du- Loup et Sorel. A aubes, touage, Montréal et Whitehall. A aubes, passagers, Montréal et Québec. A aubes, touage, Sorel et Chambly. do Lachine et Ottawa.	Montreal. A aubes, touage, Montréal et Chambly. A aubes, passag., Montréal et Québec. A aubes, passag., Montréal et Québec. A aubes, touage, Montréal et Québec. A hélice, touage, Ottawa et Grenville.
24 20		822838	31 80 65 00 43 00 45 30	12 60 13 60 32 40 25 60 27 30	22 70 8 90 46 70	15 50	6 80 115 40 91 80 116 40 13 20 58 30	22 60 72 40 11 00 12 20
	.	13 13		15 15 17	t 4 26	29	12 15 15 15 15	26 6
Déc.		Mai Avril Mai do	Mai Mai Juin de de in	Mai do do do	do Juillet Avril	qo qo	Juin Mai do do do do	do Juin do do Mai
8 : :	RES			10101000	ညေးက တ	က် လ	က ကသက္ၾထ	ညထ ညာအ
16 20	S-RIVIÈ	9 20 112 70 4 50 9 20 8 60		7 60 8 60 27 40 17 60 19 30	17 70 3 90 38 70	10 50 25 20	1 80 10 40 38 80 11 40 8 20 50 30	17 60 64 40 free 6 00 7 20
906	DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES	979 979 17 58 43	76 284 153	23 4 114 53 53	83 28 172	21	10 527 23 24 235	503 503 68 84 84 84
172 1,622 1,622	SION D	1,127 45 92 86	202 203 570 350 373	76 86 274 176 193	177 39 387	105	18 104 838 114 82 503	176 644 126 60 72
23	IVI	22222	223222	228888	26 26 26	26 26	28 28 28 20 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	22222
Oct.	Ω	Avril do do do do do do do do do do do do do	99958 		ф ф ———	op qo	do do do do do	22 3 29
op op		Wm, Bleakley. do do do do do	ඉදාදා ද ආදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාදාද	දි දි දි දි	do do do	op	ද දෙදෙදෙද	9999 9
do								
do . Pas in: do		Sorel do do do	පිපිපිපි	ဝှင် ၁၈၈၈ ၁၈၈၈	දිද	ф	ද දිදිදිදිදි	99999
P. nee Edward Southern		Fire Fly Merrett Delisle Castor: Sorel	William Chambly Montréal Berthier Champion	Berthier Cariboo Victoria New York Terrebonne	Boston L'Assomption Rocket	Ignatius Tyler Meteor	Bismark. Tohn Quebec Montréal Lincoln Trois-Rivières	L'Assomption Canada Richelieu Mary Louis Tourville

A. 1873

A hel., touage, havre d'Halifax,N.E. A hélice, passagers, entre Yarmouth St., Jean et Böston. A hél., tou., havre de Yarmouth, N.E

19 04 65 40 7 50

ည္ တ

50 40 8 8 50 5

390 25

 $\frac{114}{574}$

Halifax, N.E. ... E. M. McDonald Jan. Yarmouth, N.E. T. Moberly Avril

Gipsy

12

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

BATEAUX A VAPEUR inspectés, pour l'année expirée le 31 décembre 1873,—Suite.

DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES.—Suite.

	Port de l'Inspection.	Noms des percepteurs,	Date de l'inspec- tion.	Tonn, effectifs.	Tonnages enré. gistrés	Droits de ton- nage.	Honoraires des inspecteurs.	Date des paiements	.xusioT	Observations.
Abénakis Sore	Sorel	Wm. Bleakley Mai		17 93	3 26	\$ cts.	e⊕ vo	Mai 19	\$ cts.	Roue & Parrière, passagers, Pierreville
Lucinda do		op op	ခုခု	17 69 17 42	2 32 21	6 90 4 20	20,20	Juin 6 Août 7	11 90 9 20	et Chambly. A hélice, tou. Montréal et Whitehall. Roue à l'arrière, touage, Bastican et
Manxman do Marie do Beaver do do Go Go Go Go Go Go	do do do do do resistante do resistante do resistante do resistante de la cons	do do do G. Godby	do Juin do Juillet	17 42 30 23 2 220 5 117 1 185	2 21 3 15 0 104 7 47 5 134	4 20 2 30 22 00 11 70 18 50	ಬಾರಾರಾರಂ	Juin 28 do 2 do 9 do 3 Juillet 1	9 20 7 30 27 00 16 70 26 50	Anous A. Trons. (Uttawa et Grenville. Roue A. Trons. Kivières et Chambly. A aubes, founge, Montréal et Québec. A aubes, passagers, Trois-Rivières et A aubes, passagers, Trois-Rivières et
Laval Arthur Monasel	do do do	ф ф ф	පිපිදි.	1 15	Incor	9 00 1 50 3 40	क्रक्	90 op	14 00 6 50 8 40	meviève. TRivières
	n-Loup	do Wm. Bleakley			0 do 2	Non solds 4 50 70	ຸ ການ 	do 2	9 50	A aubes; en escales. A aubes, touage, riv. Nicolet. Roue, a l'arr., touage, Rivdu-Loup
Rivière-du-Loup Sore	Sorel	do	Août :	13 40	0 24	4 00	30	Oct. 16	00 6	et Sorel. A aubes. passagers, Rivdu-Loup et
Pic Nic St. I	St. Hyacinthe	·· op	ę,	23	7 Aucun.	70	20	Août 23	5 70.	A helice, passagers, St. Hyacinthe
Maskinongé Sore	Sorel	do do	Oct.	29 29 29	33 22	3 30	20	Mai 1 Non soldé.	8 30	A aubes, pass., Maskinongé et Sorel. Roue à l'arrière ; en escale.

													=				,					-				
A helice, passagers, le long des côtes,	A ubes, passagers, sur la rivière	A subes, passagers, sur la rivière	A hélice, rem., dans le hav. de St. Jean	t. rem		9 9	=		A helice, bat. remorq., riv. St. Jean.	A aubes, passagers, sur la rivière	Roue à l'arrière, passagers, sur le	haut de la riviere St. Jean A hélice, bat. rem., havre de St. Jean.	do do do Abelice, bat. tra., St. George, NB.	A aubes, passagers, le long des côtes de la rive nord du N - R	A aubes, passagers, le long des côtes,	A hélice, remorq., havre de St. Jean.	A aubes, passagers, sur le lac Was-	A passagers, dans la baie de	A helice, hat rem., baie de Fundy.	A hélice, bat. trav., Annapolis, NE. Roue à l'arrière, passacers, en haut	de la rivière St. Jean. A aubes, bat, trav. Woodstock. NB.	A aubes, bat, trav., havre de St., Jean.	do Yarmouth,	trav., Chath Newca	do at. trav Newcastle	•
32 40	84 50	91 40						10 30 56 10	8 70 8 70		33 20		8 40 0 70		78 90	11 80		100 90		208 208 208 208 208 208 208 208 208 208	2 00			60° 86° 86°		
14	21		533	1 0	က္	ာ က	렸프	123	당.	ာတ	10		25	175	Н	56	100	ಣ	27	233	30	88		888	S 8	8
qo	qo	Mai	Avril	Mai Mai	පිදි	ခုန	Mars Mai	do Avril	Mars	op	qo	op .	Avril Mai	go	qo	g G	Juin	op	ဝှင်	3,4,4	දි	g.e	Juillet	පු.ද	දිදි	·유.
8	80	00	10 x	000	000	0 10	10 00	10 00	3C 00	000	œ		0 10	00	œ	101	000	00	YC) YC	2 7C 00	20	00 rc	101	10 10 1	ت. م	101
24 40	09 92	83 90						5 30 48 10	3 70		25 20		81 92		06 02	988		92 90		18 82	2 00	42 6 40 40	200	348	38	88
166	552	627	39	189	805	88	19	285	64	257	196	13	. T. e	₹	518	점	128	099	13	148	28	95 88	88	¥89	2,2	200
244	292	833	79	159	25 E	87	105	53 481	37	398	252	22	17.	177	602	89	461	676	29	183	8	42 42 43	25	3.22	88	26
15	18	22	23	400	.O 10	9	<u> </u>	တင္	10	121	15	16	207	83	26	30	c4	9	228	248	88			888	88	88
ф	op	qo	ရှင်	Mai Mai	9.5	3 . 8	දිදි	ခုခု	qo Q	go go	qo	op.	දි.දි.	op	qo	ခုန	Juin	\mathbf{q}_{0}	ရှ	3,4,8	op	do Fuillet		응.응.		-မ
Halifax, NE E. M. McDonald	J. Johnson.	ор	do do		8.			දිංදි	ę.		A. G. Street	J. Johnson	J. A. Moran	D. Ferguson	J. Johnson	teside	op	op ,	do	AA.	H. E. Dibble	H. Whiteside	H	D. Ferguson R. B. Haddow		D. Ferguson
Halifax, NE	St. Jean, NB J. Johnson.	op	96	3.8.		: :		දිලි	op	op	Frédéricton, N.B A.	St. Jean, NB J.	St. George, NB. J.	Shédiac, NB D.	St. Jean, NB J. Johnson.	do do	op op	do	ф ф	Anna Frédé		St. Jean, NB		Chatham, NB. Newcastle, NB.	8.8	Chatham, NB.
A. Starr	wid Weston	thesay	ram Perry	neral	nbury	ncoln	eck	rcules	ot or	ive	ty of Fredericton .			thesay Castle	ty of St. John	ctor	arr	npress	eo. D. Hunter	ed. Leavitt	nterprise	estern Extension	hnson.		Weastle	lief

A aubes, bat. rem., Frédéricton, N. B.
A hélice, bat. rem., Bridgewater, N. E.
do Liverpool, N. E.
do St. Jean, N. E.
A hélice, bateau traversier, St. Jean et
Boston.

7 80 9 70 9 70 8 90 34 60

4 4 90 4 70 3 90 26 60

do 15 do 15 do 17 Dec. 11

Fredericton, N.B. Bridgewater, N.S. Liverpool, N.S. J. St. Jean, N.B. ...

1 30 2 80

do Nov.

> Musquash, N.B. Gondola Point, N.B.

6 30

NAVIRES A VAPEUR, inspectés pour l'année expirée le 31 décembre 1873.—Suite.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ECOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

	NOISIÀIG	ION DE DE DE	1	07-77	1							
Noms des bateaux à vapeur	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspec- tion.	Tonnages effec-	Thomases enred.	Droits de ton-	Honoraires des inspecteurs	Date des paiements.		Totaux.	Observations.	
70	St. Jean, NB Summerside, Ile charl Pr-Er Charlottetown,	J. R. Ruel Wm. Longworth D. McCulloch	Août do do	4 135 7 48 9 935			⊕∞ 10 ∞			cts. 50 50	A aubes, bat, trav., Indiantown, NB. do Summerside, I. PE. A aubes, passagers, entre l'Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecose et Nouveau-Brunswick.	
St. Lawrence Deather Bell Elfin Maid of the Mist	do do do do do do do do do do do do do d	G. W. Howland do do do	op op op	11 845 12 177 13 120 14 193	675 67 95 0 34 3 116	84 50 17 70 12 00 19 30	<u></u>	Août do do	 ;	50.	A aubes, passagers, entre 111e ou Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick. A aubes, passagers, entre 111e du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick. A aubes, bateau traversier, Charlotte- town, I. du PE. du BE. du PE.	
Maythower Tiger Tiger East Riding Lion Diagon Lady Head Enterprise Alida Gladiator Fawn Onangondy	Pictou, N. do do do Wallace, Pictou, N. Halifax, P. St. Jean, do, Richibouc	D. McCulloch do do Wm. McNab D. McCulloch do J. R. Ruel do J. R. Ruel do	do do do do do do do do do do do do do d	16 136 18 66 19 85 22 136 22 23 72 72 64 11 70 11 70	136 85 85 85 85 10 10 136 22 22 22 24 45 45 45 45 45 45 45 46 46 46 46 46 46 46 46 46 46 46 46 46	13 6 6 0 8 5 5 8 5 5 13 6 droits	100 100	do Juin do Août do Août Mai Sept. do	28 110 123 28 28 28 29 11 11 29	21 60 11 00 13 50 26 00 21 60 11 40 11 40 12 00 12 00 37 40	A aubes, bateau traversier, havre de Pictou, NB. A aubes, passagers, Pictou a New Glasgow. A felice, b. rem., riv. Wallace, NE. do helice, b. rem., riv. Wallace, NB. la Puissance. A aubes, bat trav., Millidgeville, NB. A helice, bateau remorqueur, havre de St. Jean, NB. A helice, bateau remorqueur, havre de Richihoucto, NB. A helice, bateau remorqueur, havre de Richihoucto, NB. A nelice, bateau remorqueur, havre de Richihoucto, NB. A nelice, bateau remorqueur, havre de Richihoucto, NB. A nelice, bateau remorqueur, havre de Richihoucto, NB. A nelice, bateau remorqueur, havre de Richihoucto, NB. A nelice, bateau remorqueur, havre de Richihoucto, NB.	0
Hichlandes				-								
Ida Whittier.		do do do do do do do do do do do do do d	. & .t	9 184	0 207	18 40 25 00	∞ ∞ .		67	33 00	Roue à l'arrière, passagers, sur le haut de la rivière St., Jean. Roue à l'arrière, passagers, sur le haut de la rivière St., Jean.	
Maysville New Dominion Forty-Second Mio Mae Ohibucto Sir C. Ogle A. C. Whitney	Frédéricton, N.B. do do do Halifax, N.S do do do do do do do do do do do do do				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2 50 1 80 4 90 15 00 10 80 6 00 6 00		Oct. Aout Sept. do	ာ အဆည်း အဆည်း -	7 50 6 80 6 80 23 00 118 80 11 00	A aubes, pareau travorsier sur le passa- ge de Lemox, C. B. A aubes, bat. trav.;Frédéricton, N. B. do do do do Halifax, N. E. do do do do do do A. hélice, remorqueur, havre d'Ha-	
Lady of the Lake Neptune	න <u>්</u> !	T. T. Brown C. L. Leonard		·		6 10	₹0 00	qo qo	17	11 10	Huax, N. E. A aubes, vapeur traversier, havre de Sidney, N. E. A aubes, passagers, lac du Bras d'Or,	
L. Boyer P. E. M. Cates L.	Baux-Vach C.B Port Caledonia, C.B Little Glace Eay,	W. W. Brown D. McKern							12 19	22 00	A hélice, bateau rem., Cow Bay, B. C. do Port Caledonia, C.B	
Z Unicorn Z Dolphin L Albert	ydney, C.B ingan, C.B t. Jean, N.B	C. H. Kigby C. L. Leonard J. R. Ruel	ခုခုခုခ	22 42 23 46 23	3 Non empl	$\begin{array}{c c} & 4 & 20 \\ & 4 & 60 \\ & 17 & 40 $		do do specté. do	85 55 87 55	9 20 9 60 25 40	do Little Glace Bay, C.B. do Havrede Sydney, C.B. Lingan, C. B. A helice, remorquer et vapeur à fret,	

A 1873

II.—ETAT numérique des navires à vapeur ajoutés à la marine de laPuissance pendant l'année expirée le 31 décembre 1872, indiquant la classe et la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage effectif et enrégistré, les lieux où ils ont été construits et à quoi ils sont employés.

Nom du navire.	Force en chevaux	Classe.	De beis ou de fer.	Tonnage effectif.	Tonnage enrégis- tré,	Lieu et année de sa g construction.	Ou et à quoi il est employé.
Lothair City of Sandusky Alexander Thomas. Thomas. Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Thomas . Mady E. Allen Victoria . Lake Brie Columbia . Tensia . Maggie R. Mitchell Armenia . Armenia . Armenia . Tedunsch Asia . Tedunsch Asia . Tedunsch Asia .	\$3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	A helice double Bois A aubes do Roue à l'arrière do A helice double do do do do do do do do do do	ෑ.: :::::::::::::::::::::::::::::::::::	80 H	7	Ste. Catherine, 1872. Sandusky, E.U., 1866. Anderdon, 1872. Détroit, reconstruit, 1872. Buffalo, E.U. 1870. Chatham, 1873. Walpole fishad, 1873. Hamilton, 1873. Hamilton, 1873. Buffalo, E.U., 1873. Port Robinson, 1873. Heanilton, 1873. Port Robinson, 1873. Chatham, 1873. Chatham, 1873. Lindsay, 1873. Atherly, reconstruit 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Lindsay, 1873. Chathan Lindsay, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Ste. Catherine, 1873. Chathan Chat	Sandusky, E.U., 1866. Lac Ontario; bois de const. aux E. U., fret. Sandusky, E.U., 1866. Lac Anderdon, 1872. Anderdon, 1872. Anderdon, 1872. Canal Welland, remorqueur. Chathan, 1873. Buffalo, E.U., 1870. Buffalo, E.U., 1873. Buffalo, E.U., 1873. Chathan, 1873. Buffalo, E.U., 1873. Chathan, 1873. Buffalo, E.U., 1873. Chathan, 1873. Choporne et Colhoure et lect. Chathan, 1873. Chat

	A ICCOLL	Co.			J/L		me.		ue	18 0	ession (No. 4.)	A 1878
Havre de Toronto, dragueur. Montréal et Chicago; passagers et	Heamiton et Montréal; fret. Havre de Port Hope; remorqueur. Lac Rice; passagers et fret. Montréal et Chicago; fret.	Kivière Humber et Toronto; touage. Windsor et Détroit; C. G. O.; traversier.	Collin Inlet, Baie Georgienne; remorqueur. Havre de Collingwood; remorqueur. Montréal et Chicago; 60 passagers et		Fret et passagers et iret. Fret et passagers entre Montréal et Chi-	cago. Fret sur le canal Rideau et St. Lau-	Passagers et remorqueur sur le canal Rideau	Fret sur la baie de Quinté, rivière et lac.	Fret et passagers, Cornwall et Dundee.	Bret entre Ottawa et Cap Vincent. do canal Rideau, rivière et la baie de	Frets sur la baie de Quinté, rivière et lac. Passagens; Montréal et Hamilton. Elévateur à grain, havre de Montréal, do Remorqueur, Ottawa et Whitehall. Passagers, Montréal et Hamilton. Montréal et Québec; passagers et remorqueur. Montréal et Chambly; remorqueur. Ottawa et Chambly; remorqueur. Rivière-du-Loup et Sorel; passagens. Montréal et Québec; remorqueur. Bivière-du-Loup et Sorel; passagens. Gontréal et Québec; remorqueur. Rivière-du-Loup et Sorel; passagens. Grent et St. François; remorqueur. Grenville et Ottawa; remorqueur.	Montreal et Undebee; remorqueur St. Hyacinthe et St. Pie; passagers Pas employé; remorqueur Passagers, Québec à Fimouski Chieve de Québec à Fimouski Chieve de Québec à Fimouski Tassagers, Québec à Fimouski Havre de Québec; remorqueur.
Ste. Catherine, 1873		Buffalo Port Huron, E.U., 1873. Windson, 1873.		Green Bay, E.U., 1870	Kingston	Dog Lake	Kingston	:	Dundee	Brewers Mills	ance tréal 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	do St. Hyacinthe Bivière-du-Loup Buffalo, E. U., 1870 New York, E. U., 1856 St. Jean, Terreneuve 1863 Lévis, 1873.
enrégistré. 301	288 29 47 289	154	26 36 247	129	265	108	00	109	61	88	230 Aucum Aucum 24 1111 1123 124 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22	<u>;</u> :
Pas el 374	391 23 364	10.83 227 228	885	129	352	156	13	172	9	121 130	62 1100 1100 1124 1124 1124 1124 1124 112	22 126 126 22
.:	;:::	::	: : : :	<u>;</u>	:	:	:		:	::	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	897
දිද	පිදිදිදිදි	ခွန္	3668	qo	qo	qo	qo	qo	qo	qo qo	ව සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිදුල් සිද	8888888 8
do ob	do do Remorq. à aubes A hélice	do do Remora à subse	A hélicedo	op	ор	ор	ф	ф	do	do do		A aubes Helice A roues laterales. A helice Remorq. à aubes. do do A belice Remorq. à aubes.
38	60 23 37	180	115 37	18	36	10		13	н	010		25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 2
Almeda CovellSovereign	Calabria Malbert Wright Issae Butts Alma Munro	Saginaw	Modoc Jerome Fersia	Jessie Oliver	Africa	Aventure	Lily	Saxon	Royal	Gatineau Welshman	Ivanhoe Bayarian Elévateur à grain, No J. B. A Bohemian Active William Champion Champion Champion Champion Liveibou Elivière-du-Loup Mary Inconda	

II.—Etar numérique des navires à vapeur ajoutés à la marine de la Puissance, pendant l'année expirée le 31 décembre 1873, indiquant leur classe et la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage effectif et enrégistré, les lieux où ils ont été construits et à quoi ils sont employées.— Suite.

		The second secon		THE REAL PROPERTY.	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON.	Control of the contro	The second secon
Nom du navire.	Force en: chevaux	Classe.	De bois ou defer.	Топладе ейесыі.	-sigèrne enrégie- èrt	Lieu et année de sa cons- truction.	Oû et à quoi il est employé.
Rival.	96 53	Remorq. à roues Bois A hélice	Bois	125 64	38	Québec, 1873 Lévis, 1872	Tonage, Québec et Montréal. Havre de Québec; remorqueur.
Gatineau	20	Pemorq. à roues Compo-	Compo-		40	Ondber 1873	Tonage Ondbec of Montreal
Humber	27	A helice	Bojs	25	929	Lévis, 1873	Lieus, 1873. Havre de Québec; remorqueur.
Kesolute. Gibsev	9 . 20	Non classé	: : કુકુ	25. 25.	9.52 2.52	Yarmouth, N.E.	Remorqueur à hélice, Yarmouth, N. E.
Norman		op	: ئوم -	47	12	Etats-Unis.	do St. Jean, N. B.
St. Patrick	22	•		252	55	St. Jean, N.B	do do do Ado Ado Ado Adon At. Tean
Andover	97 40	op op	:: 99 ——	185	139	Frédéricton, N.B.	Frédéricton, N.BRoues laferales, passagers, sur le haut de la
G. D. Hunter	202	do do	: : op op	67 48	13	St. Jean, N.B Summerside, I. P.E	St. Jean, N.B
Heather Bell	34	ф ф	-:- op	177	. 36	Charlottetown, I.P.E A.	A anbes, passagers, He du Prince
Elfin	86	do do	: : op	120 193	34. 116	Georgetown, I.P.E Etats-Unis	A aubes, bateau-trav., Charlottetown.I.P.E.
A. C. Whitney.	20	op	ob	09	09	ор	H. F. E. B. Remorqueur à hélice, Eavre d'Halifax.
		****	-	-			(A) Company of the control of the co

III.—ETAT numérique des navires à vapeur perdus, démolis ou désarmés comme hors de service dans la Puissance, pendant l'année expirée le 31 décembre 1873, indiquant leur classe et la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage effectif et enrégistré, les lieux où ils ont été construits et le lieu et la nature de l'accident.

Lieux et nature de l'accident.	Chatham, 1872 Reene, 1853 Reene, 1853 Rice, Hamilton et Montréal; Clatham, 1870 Rice, Hamilton et Pelée Buffalo, 1863 Recorqueur, parve de Port Hope. Chatham A passagers, dans la baie de Quinté. Oswego Recordueur Recordu	Passagers, Montréal et Hamilton; brûlé le 5 novembre dernier, à Oshawa, lac Ontario. Remorqueur, entre Ottawa et Whitehall, brûlé la Champlain.	Montréal et Cornwall ; passagers. Sombré au Sault St. Louis. Fret, Montréal et Pictou. Passagers, Rivière-du-Loup et Sorel.	Remorqueur, rivière Nicolet Tounge, Montréale El Bis. do Apuébec et Montréal. do rivière Saguenay. do havye de Québec. do Apuébec et Montréal. Traversier; Longueuil et Montréal.	Doit être dêmoli cet hiver.
Lieu et année de sa cons- truction.	Chatham, 1872 Keene, 1863 Ste. Catherine, 1850 Chatham, 1870 Buffalo, 1863 Chatham Oswego	230 Montréal	do Brockville Sorel.	St. Pierne Qudbee, 1854. Inconnu Lévis, 1853. Qudbee, 1855. Lévis, 1852. Montréal P.	
-zigèrne egannoT èri	267 232 226 77 77 28 28 25	230	Pas connu. 979 25 Pas	:104600000	égistré
Tonnage effectif.	361 341 91 242 243 2442	427	336 1,127 41 45	393 214 30 125 125 125 146	Non enr
De bois ou de fer.	Bois:	Fer Bois			ı
Classe,	A helice Remorq, à roues. A helice do Remorq, à roues. A helice A helice.	A aubes Fer A hélice Bois	A aubes. A hélice. A aubes.	500000	op
Force en chevaux.	52 23 60 17 19 8 8		73.53 114.67 33.87 12.50		
*8 Nom du navire.	City of Chatham Otonabee. Brantford J. B. Crow Annie Reid Quail.	Sancho	Louis Renaud Merrett Rarie du Loup Daya		Dolphin

VAPEUR.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 31 décembre 1873, sidence, année de leur premier examen, nombre de leurs renouv, nom du steamer sur l'ar lieu, par qui ils ont été examinés, date de leur certificat, et montant des honoraires Honoraires, Par qui a été examiné. Bur. Bay of Quinte... E Rochester Glide W. S. Ireland Mary R. Robertson Nom du steamer sur lequel il a servi en demier lieu. Norseman Maid of Midland. Maud Windsor C do Kingston N Waubanshene IIe au Jardin hatham. Singston orel tocaux. q,examena men local, Date du ler exa No. de renouveides mécaniciens, leur résidence, ils ont servi en dernier lieu, pa No.d'examens par le bureau. Date du ler exa-men par le bur. .—MÉCANICIENS DE BATEAUX A Prem're. Seconde mécanicien. Classe de Paidecren. Olasse du mécani Nom du mécanicien classe des lequel ils

0040004				1 20 1	<u></u>	120	- C		II.	<u></u>		10	-1 10	20	ري در دري	. w	رن م		· ·	— с	4 70	3C) 1	۰-					- 1	o,⊢		<u> </u>
1873 1874 1873 1873 1873						_			_			_			, 1873	33,	, 187					•	^ ^			۰.		_		1	
Jan. 1 Jan. 1 Jan. 1 Jan. 1 Jan. 1	-6.6.	응.은.	3 ~	ું ને -	9-5	.පි.	8-6	ğğ	-5-	9,6	99	၀ှ	ğ-E	ન્ક	Août 7	Juli.	Jan. 1	ಕ್ಕಕ	, ક	9-6	g.ę	၃,	8-6	ğ	ĕ,	දි.දි -	පි	පිද	3-6	op T	do do
		; :	:	: :	:		:	: :	:	:		:	:	: :	:	J. Meneilley Juil	bureau	:		:	: :	:	:		:	: :	: :	:	: :	:	:
Par le bureau. J. Taylor. Par le bureau.	දිදිදි	දිදි	දි	음,	8,6	9-	දි දි	g ep	do	9	် မြ	ф	දිදි	දිංදි	Taylor.	ſ. Men	e bure	86	Э	ခုန	9,8	၀ှ	9,6	g op	do ,	9.5	g-9	-ер-	දු ද	၃-	၅,
															J. T.	W.J.	Par]								·						
Aqueduć St. Lawrence Lark Victoria St. Lawrence	Bruno.	Dake Cygne	Beaver	Québec.	ignaturs Taylor Mack	Secret	Reaver	Samson	St. Joseph	Powerful	Secret	Dauntless	Soliath	Rothsay	Lark	Lake Michigan	Etonabee.	rersta Sam Perry	Wineron	do do	America	A ucun	Asla Toffers	Pierrepont	Saxon	Raftsman Gol Strickland	Great Western	Detroit	Aucun Manitoba	Allan	Lake Ontario
Toronto Lachine Springfield, N. E. Lindsay Montréal	do Carillon	Ormstown Sorel	op op	ခု	αο Φ	:	Levis	ф ф	St. Apolinaire	Ausbec	op	Lévis	Hantax St. Jenn	qo	Springfield, N.E	Cornwall	Keene	Pt. Dalhousie		Collinguated	Ste. Catherine	Welland	Relleville	: :	de	Ottr wa	Chatham	Windsor	Wallaceburg	Chatham	Hamilton
			:				:		:			:			:		:					:			:					:	:
			:	Н			:		-			:					-		:	:		;	٦ :		Ţ		-	:	Н	;	:
1873	: :	: :	:	1872		:	:		1872			:			1873	1873	.6201	1871	:	:	:	- 9	6/67		1873	: :	1871	:	1872	:	:
12 F	χο ;	 	20 of	0.04 1	c 1	33	-	14.	9					-	:	: ;	:	.23	10,	- -	· :	:	6	8	:				-	9 1	
——————————————————————————————————————	നെ	N F.		107		67 1	-: 63	· H			·	 	 N			<u> </u>	<u>.</u>	٠	·		٠.	<u>-</u> -	<u>.</u> .	-			. 63	c4 -	 	C 0	N.
1868 1863 1865 1865	1859	1864	1866	1872	1867	1869	187.5	1860	1873	1873	1873	1873	1869	1873	:		1873	1871	1865	1867	1873	1873	1865	1866	1873	1873	1871	1867	1872	1866	1800
Seconde	Trois'm.	Frem're	Trois,m	Seconde	rvem re	Seconde	Seconde	Trois,m.	Seconde	Seconde	Trois'm.	 و و م	Seconde	Trois'm.	Seconde	Trois'm.	Prem're	Trois in.	Prem're	: 9	Trois'm.	: ફ,	ao		Seconde	Trois/m.	Seconde	E	Seconde	ep	
	Seconde	Trois'm.	 op		Trois,m	•			:						:				:	Secondo		:		Trois'm.	:		,	Seconde			Seconde
tarks, James D cllefuille, Eli lomfield, Robert urk, Michael		C	erard, Pierre	Socage, Elli.	Senaire, François	Sarbelle, Narcisse	lais, Joseph.	Bolduc, Honore	lergeron, Honoré	candette Lesare		Ferdinand	urrows, George . oise, Hugh	arton William	omfield, Kobert	rennan, John	nchan, James B.	anks, Frastus	rampton, William.	rampton, James	Alfred	Harvey	Bonar John	Brown, Walter	Sentley, F. J.	Brown, Abraham J.	William	George	Burrows, Charles	atchelor, William	ondin, Moses

277

IV.—MÉCANICIENS DE BATEAUX A VAPEUR.—Examens et renouvellements pendant l'année expirée le 31 décembre 1873, classe des mécaniciens, leur résidense, année de leur premier examen, nombre de leurs renouvellements, nom du steamer sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examinés, date de leur certificat, honoraires.—Suite.

Honoraires.	Фцанципицаинтипицаимичетипителя \$000000000000000000000000000000000000
Date du certificat.	Jan. 1. 1874 Dec. 20, 1872 Jan. 1. 1873 Jan. 1. 1873 Jan. 1. 1873 do 1, 1874 Mai. 13, 1873 Jan. 1, 1873 Jan. 1, 1873 Jan. 1, 1873 Jan. 1, 1873 do 14, 1873 do 14, 1873 do 14, 1873 do 14, 1873 do 14, 1873 do 20 do do do do do do do do do do do do do d
Par qui a été examiné.	Par le bureau Jan. W J. Meneilley Déc. Par le bureau Jan. W J. Meneilley Avri Par le bureau Jan. Go. Chairman Mar. Rév. Chairman Mar. Par le bureau Jan. W M. Smith Mar. Par le bureau Jan. do do W J. Samson Jan. do do do do do do do do do do do do do
Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Strickland Algoma Acadia Isaac May Gity of Chatham Providence Ranger Ranger Ranger Ranger Resement of Chothics Samuel Norcross Messenger Portneuf Rescue Rouitor Vork Ruthewson Sir John Young Monitor Vork Rengineer Rouse Rouse Rescue
Tieu de résidence.	Ottawa Collingwood Collingwood Cilciveland, N.E. Ste. Catherine Lévis Collingwood Goderich Goderich Goderich Lévis Sorel Lévis Aylmer Montréal Aylmer Montréal God God God God God God God God God God
Date de l'émiss'n	
No, d'examens	HH H HAH HAH
Date du ler exa- men local.	1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873
No. de renouvel- lements.	7.827.222 4-12 2222
No. d'examens par le bureau.	
Date du ler eva-	1866 1871 1871 1871 1871 1872 1873 1870 1860 1860 1860 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873
Classe de l'aide- mécanicien.	Prem're do Seconde Goonde Trois'm Seconde Goonde Trois'm Goonde do Trois'm Goonde Trois'm Go Trois'm Go Gseconde
Classe du méca- nicien.	Troism. Seconde Prem're Seconde Good Seconde Good Good Cood Cood Cood Cood Cood Cood
Nom du mécanicien.	Gorigan, Thomas. Gan eron, Duronan Ounningham, W. H. Gathline, M. H. Gasnut, James Gatellen, Fierre Gatellen, Fierre Gatellen, Fierre Gatellen, Teanes Gatellen, Teanes Gatellen, James Gatellen, James Gatellen, James Garoll, Stephen Garoll, Stephen Garoll, Stephen Garoll, Stephen Garoll, Jenne Garoll, Jenne Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, James Garon, Jene Garon, Jene Garon, Jeter Glandonneau, Albret Glandonneau, Alfred Gandapdelaine, F. Gharbonneau, Alfred Gharbonneau, Alfred Gharbonneau, Alfred Gharbonneau, Alfred Gharbonneau, Klitis)

3888888888	26666666666666666666666666666666666666	666666666666666666666666666666666666666
	1644446444	හු හුණ
	1873 1873 1876	1873 1873 1873
9999999999	, 666666666666666666666666666666666666	do do do do do do do do do do do do do d
	7appe po po po po po po po po po po po po po	Jan. Hev.
:::::::::		
	o o o o o o o o o o o o o o o o o o o	reau
9 99999999	ු දිදි ම දිදි දිදි දිදි ම දිදි දිදි දිදි	දිදිදිදිදිදිදිදිදිදි : 3 දිදි
	W. J.	X. B.
		- NA
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	ss	
lear	W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W	ixer nch thu thu vvis
Son Son of Oil	rasey Incease of Wal	and M. Mixen Tiskol. Tince Arthuessenger do eorge Wats mun Davis istel. ar.
Lievis Ranger Ranger Islan Napoléon James Shamon Maid of Orleans Portned Portned Mannfacture	Levis. Perincess of Walessey Perincess of Wales Henry Hoover Duay Derigo. Neptune Seneral Seneral Empress Figer Secret Secret Averue Lincoln Hay Am. May Am. May Am. Perince Alfred Sovereign W. T. Robb. Europe Sovereign W. T. Robb. Europe Sovereign W. T. Bob.	Isabella H. M. Mand H. M. Mixer H. Jane Bristol Jane Gov. Launch Prince Arthur Messenger do George Watso Star Star Prierepont
RPOREST RPOREST	UNEVERTER STATES OF STATES	<u> </u>
	od	od .
Lévis. do do do do do do do do do Portneurs.	tevis do Charlottetown Halinx St. Jean do do do do do do do do do d	Bradford Fittsburg Kingston do Ottawa Hull Ranfrew Kanfrew Collingwoo Kingston Gol Barthier Kingston Kingston
Lévis do J.évis do do do St. Orlea Québec	Lévis	Bradford Fittsburg Kingston do Ottado Ottado Hull Renfrew Wallaceb Uindsay Collingw Kingston Gerhier Kingston
2 7 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Leg	RAM SHEENER WE
	HERNER HER	_ : : : : : = : : : = :
	1873 1873 1873 1873 1871 1871 1871 1871	1873
<u>;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;</u>	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	<u></u>
144 144 144 144	ичэшии об на на на на на на на на на на на на на	H H 19 H 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
· : : : : : : : : : : : : : : : : : : :		
	нинненныменны н онностой	(HHHPHHHH0HHH :0)
	8371 8371 8371 8372 8373 8373 8373 8373 8373 8373 8373	872 8873 8873 8873 8873 8873 8873 8873 8
1873 1868 1868 1869 1861 1873 1873 1860	1871 1871 1872 1871 1872 1873 1869 1869 1869 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873	1875 1875 1875 1876 1876 1876 1877 1876 1876 1876 1876
g: : : : : gu	de de de de de de de de de de de de de d	shin.
Seconde Seconde Pren. Prem. Trois'm	Seconde do	Trois in Seconde do
	02	; ::::::::::::::::::::::::::::::::::::
ois'm.	conde conde conde conde	ois'
1 4 4 6 6	: : S : : S : : : : : : : : : : : : : :	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::
an. ctor ctor in. in. ne. léon hen	hop	pph. programmes programmes roundaries
ypri hon hon Yi Yi gust apol step	oser genarations of the control of t	Jan. Jan. Jan. Jan. Jan. Jan. Jan. Jan.
Alt in Again to	in, J. M., J. W., W. W., W. W., W. W., W. W., W. W., W. W., W.,	lanc, lin, lanc, lin,
Coran, Cyprian Cóté, Alphonse Charland, Victor. Try Coté, Germain Coté, Angustin Coston, Bugène Coran, Napoléon Carvul, Stephen Carvul, Stephen Carvul, Ripoleon Carv	Cayen, Joseph Caron, Ignace Cumming, John Cligg, William Collina, Thomas Collina, Thomas Collina, John C Coming, John C Complet, Mark Cox, Charles B Campbell, Robert Christic, John Cossebone, J. B Cossebone, J. B Cossebone, J. B Cossebone, J. B Cossebone, J. B Cocob, John Concern, James Cook, John Concern, James Cook, John Concern, James Cochore, John Concern, James Cochore, John Concern, James Cochore, Milliam Chestnuth, James Chestnuth, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Chestnuth, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James Collibert, Alex Control, James	Complaints of Comming the Comming of Comming
000000000000	279 279	MHHHALDOOOOOO

Documents de la Session (No. 4.)

1873; seamer Swite.	Hono.	80888888888888888888888888888888888888
scembre I nomdu ste oraires.—.	Date du certificat.	Jan. 1, 1873 Mai 1, 1873 Jun. 1, 1873 Jun. 1, 1874 do do do do do do do do do do do do do d
nt l'année expirée le 31 décembre 1873 de leurs renouvellements, nom du steamer certifi, et montant des honoraires.—Suite	Par qui examiné.	Par le bureau. do do Go do do do
pendant l'année expirée le 31 décembre 1873 nombre de leurs renouvellements, nom du steamen de leur certifi, et montant des honoraires.—Suite	Nom du steamer sur lequel il a servi en damier lieu	Merritt Anerica Anerica do Croix Anerica do Jessie Gassels Gassels Charten and
DE BATEAUX A VAPEUR.—Examen: et renouvellements pendant l'année expirée le 31 décembre aniciens, leur résidence, année de leur premier examen, nombre de leurs renouvellements, nomdu sint servi en dernier lieu, par qui ils ont été exam, date de leur certifi, et montant des honoraires.—	Lieu de residence.	Chateauguay St. Nicholas Ile au (aardien do Aylmer Aylmer Sorel do d
renouv premier it été e	Date de l'é- mission.	
ins et leur ils on	Mo. d'examens locaux.	HHHHH HH
xame ée de r qui	Date du premier examen local.	1873 1873 1870 1870 1873 1869 1872 1873
R.—E.	No.de renouvelle- ments.	22
saux a vapeur leur résidence, a en dernier lieu,	No. d'examens par le bureau.	нн напананаманаманама акамаа
x A v ur rés derni	Date du ler exa- men par le bureau,	1871 1870 1870 1870 1873 1860 1867 1867 1867 1869 1869 1869 1869 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873
BATEAUX iens, leur eervi en de	Olasse de L'aide- mécanicien.	Seconde Troisim, do do do do do do do do Prem. Prem. Prem. Prem. Prem. Goode Goode Goode Goode Troisim. Troisim.
NS DE BATE lécaniciens, s ont servi	Classe du méca-	nde
IV.—MECANICIENS classe des méc sur lequel ils c	Nom du mécanicien.	Derrelale, Thomas Denrelly, John Donnelly, John Denrers, Joseph B'Aurst, Isadore Duectte, Boncelle Duectte, Boncelle Duette, Boncelle Duette, Boncelle Dueny, Peter Dunas, Alexis Dunas, Alexis Dunas, Alexis Dunas, Alexis Dunas, Filie Denrer, Erdinand Denrer, Denner Bener, Erdinand Denrer, Donnelle Derrer, Boncelle Derrer, Boncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Moncelle Derrer, Molthiam Derwy, Nathaniel Derwy, Nathanies Douglerty, James, Davis, James,

Secondary Seco	66666666666666666666666666666666666666
2 2 2 2 3 1 1 2 2 2 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4	393933 ::::::
1 2 2 2 2 2 2 2 2 2	3 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	ද දී දි දි දි දි
1	ං දිල් ලිල් වේ ලිල් ලිල්
1	୫ ୫୫୫୫
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
1 2 1873 1 110 an Jawdim 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
1 2 1873 1 II e au Java 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Dominion Sovereign Water Lily W. P. Clinton Providence Remorg. Canada
1	do do do do Kingston Windsor Québec
2121121122	
21211211122	
2112111211122 10	
1870.2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873	040HH
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	1870 1869 1869 1860 1860
Troisièe Seconde Troisièe Premièe Seconde do do do do Troisièe Troisièe Troisièe Troisièe Troisièe Troisièe Troisièe Troisièe Troisièe Troisièe	op op
Seconde Seconde Goodo Go Crossière Seconde Crossière Cro	Froisiè'e Premiè'e Seconde Froisiè'e
Jerry, Wm. Jonnelly, John. Doran, John. Doran, John. Doran, John. Belling, John Benners, J. Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Violet, Davis, Richard Ellanburz, Charles, Fremi Eddy, John R. Fremi Eddy, John R. Ellisot, Thomas, Ellisot, Thomas, Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, John, Jun. Ellisot, Midhel, Francour, Edward, do Francour, Edward, do, Francis, John, Troisi Francour, Edward, do, Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, John, Jun. Francis, Jun. Ellisan, Joseph, Troisi Ellisan, Victor, Richel, Second Ellisan, Victor, Premi	Farilds, Wm. F Fairbaim, Richard. Troi Flannagan, Patrick. Francomb, John Francomb, John Seco Gibb, Thomas.
182 A Para Para Para Para Para Para Para Pa	lds, V rbairn naga ncom b, Th

IV. — MCANICIENS DE BATEAUX A VAPEUR.—Examens et renouvellements pendant l'année expirée le 31 décembre 1573, classe des mécaniciens, leur résidence, année de leur premier examen, nombre de leurs renouvellements, nom du steamer sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examinés, date de leur certificat, honoraires.—Suite.

	3
Honoraires	28838888888888888888888888888888888888
Date du certificat.	Jan. 1,774 do 28,773 Mai 12,773 Mui 12,773 Jun. 1,774 Jan. 1,774 do do do do do do do do do do do do do d
Par qui examiné.	Par le bureau X. Befort Y. J. Mencilley W. J. Mencilley W. J. Mencilley W. J. Mencilley Bur. de l'I.B. V. do do do do do do do do do do do do do d
Nom du steamer sur lequel ils ont servi en dern. lieu.	Indian Levey et Gie Manutiartured acier Advance Mic Mac Advance Mic Mac Longueuil Moni or Longueuil Bismark Bi
Lieu de résidence.	Kingston Sorel Sorel Toronto Quebec Toronto Quebec Talifax Amherstburg Aylmer Montral do do do do do do do do do do do do do
Date de l'émiss.	
No. d'examens	
Date du premier examen local.	1873 1872 1872 1873 1873 1873 1873 1873 1873
No. de renouv.	70 400 8048000 808444040 808000 4 11704
Nombre d'examens.	
Date du premier examen	1868 1867 1867 1867 1867 1867 1867 1867
Classe de l'aide mécanicien.	Seconde Troisièle Seconde do do do do do do Co Co Co Co Co Co Co Co Co Co Co Co Co
Classe du méca- nicien.	Seconde do do do do do do Seconde Seconde Troisièle do Troisièle Premièle
Nom du m'eanicien.	Gyrette, Charles Godin, Hilare Gyrette, John M. Gyrette, John M. Gyrette, John M. Gyrette, John M. Grachy, Andrew Gaety, Andrew Gaety, Andrew Godin, R. K. Childudin, F. K. Childudin, F. K. Childudin, F. K. Childudin, F. K. Childudin, F. Wazaire, Genderon, Charles Godin, Lender, Genten, J. B. Genten, J. B. Genten, Traptois, Genten, Traptois, Genten, Traptois, Genten, Lonie Genten, Traptois, Genten, Traber, Genten, M. William, Gilli, Jistus Gilli, Jistus Gilli, Jistus Gilli, Jistus Gilli, Jistus Gilli, Jistus Gilli, Jistus Genter, Millann, Gilli, Jistus Genter, Homes Genter, Homes Genter, Homes Gilli, Jannes Gilli, Jannes Gilli, Jannes Gilli, Jannes

The state of the s													-			=
8888888	88888			888	888	2			888	8,8	88				4. 1	
				2 10 10 10	0001-	-01					<u></u>		10,10			
1,73 1,73 1,73	6,74,1 87,73 87,73	1,74					6,73	27,73 14,73	1,74						,	
. ₇₇ 6, 666	9 5	. .	පිපිපිදි	3,2,2,5	. 6-6-6	3,2,3	##. ##	⊘.⊢.	ે.ફર્	99	မော်	දිදි	දිදි	99	-9-9	9
de de Janv. Avril Janv.	Mai Juil Jan	Jan.				_	Aoû Juil. Aoû	Sep.	Jan			,		: '	, j.,	Ž.
V	W. J. Meneilley I Par le bureau J. Taylor Bur de l'I. B. V.		::::	:::	:::	: : :	lley	: 2: ;)	>	: :	::	: :	: .	;: :	: :	:
n enei I.B	enei reau I. B	1				1	lor Menei	1	H.B					:		
do do do do Sanson J. Meneill	e bu bylog	- 8-8-8	-	3888	884	366	Taylor J. M.	of S	39.6 8	မှမ	-පි.පි.	දිදි	දිදි	ခုခု	-6-6	දිද්
do do do do do do do T. SansonW. J. Meneill Br. de l'I.B.	do W. J. Mes Par le bur J. Taylor Bur de l'I						Ţ.	Τ̈́	Sur.			•				
<u> </u>	PHILE.	::::		7 : : :	::	: : :	(e)	_ :::			:::	. .	::	:		: :
							Norman Avon, (Angleterre) Union		: : :		::	<u>:</u>		::	u.	
: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	Z Z	Z :		: i ;		lgu		le	0	: :		an.	: :	lint.	жоп
Elevateur Monitor: Janada Igress Tero	conn Pe	assport Aigle Hevateu	You atten	se.	E a	peck Impress	orman von, (A	in nan	Jake Er Tichiga Zobert /	nan	ood	ingt.	ince Eg	а: :	N. R. C.	82
Elevateu Monitor Union Canada Tigress Hero	None do Pas connu Europe	Passport L'Aigle Elevateur . Elevateur N	New York Elevateur No. Shickluna	Hero Eclipse	Pictou Peazer	Speck Empre	Norman Avon, (4 Union	A ucun Normai	Lake Erie Michigan Robert Anol	Rose Norman	Elswood William	Wellington Rose	Alliance John Egan	Aucun Hero	W ilv	Anglo-Saxo
			11025		:::		- 1	3,44)				::				
	skets									:	: :		: :			
ourg	1.00	<u>:</u> : : :	lle.	in in			ı mro				ardi:	: ;	: :	n	· .	
lo ner. hsor cott seel seel	ilto ilto bréa stor	5 c	Céci	Cro	bec.	i cari	stor nto	han			borc u J	stoi	cott	han	dsor	say
Aylmer Windsor Prescott Québec Wallacebur Kingston	Toronto Hamilton: Montréal Kingston . Havre de S	Montréa do do	Como Ste. Cécil Montréal	Ste. Croix Champlain Strone	Quebec.	ob. do do	Kingston Toronto Wallacehuro	Chatham Kingston	יסיסיכ	777	Newboro'	do Kingston	Prescott	Chatham . Wallacebur	Windsor.	Lindsay
		,	::::	: : :	:::	<u> </u>	:::		:::			::		<u> </u>		
												: :	: :			
	: : : :		<u> </u>	: : : : : :	: :	: : :				:	_ <u>: -</u> :	<u>: :</u>	<u>: :</u>			<u>:</u>
	. 		ref		7	<u>:</u> ; ;		-		-	٦ :	: =	ן:		' : :	
1873 1873	1873	23:	.:	:::	73	:::	873 873	1873	::-	873	1872	. 22	1869	1873	:	
187 187 187	:81 :81	1873	1873	<u>: : :</u>	138	<u>: : :</u>	888	288	<u>:</u> :_	: :=	81 :	18	18	18	:	<u>:</u>
-oo o in i o	တ တ းက	, H : 67	415		ကက	ာကဗ		i .⊢			-=	:-	٦.	:-	12	∞ •
<u> </u>		<u>::</u>	<u>:</u>	: : :	<u> </u>		- <u>: -:</u> -					<u>:</u> _	:	<u>:</u>		<u>:</u>
-H000H : H	⊣	100 H H H			ء بب اسر ا				H 4€			H 67	ಣೆಗ			i
- 10 to 64 to	ار بر جا م	 	ණණෑම <u>ද</u>	၀က္က ကု က	. ———	2 -1 92	· ·	: : :			64 63 64 63	 10 01	တ္တ က		03.00	
1865 1863 1872 1873 1873	1865	1870 1873 1873 1873	1873 1873 1865	1873	1873	1871 1871 1868			1869	1872	1872	1873	1869	1873	1862	1866
nde nde	m. me	rre.	: ;	ide:	 	nde	do	: : ;	: : ;	nde	'me	Trois'me	're,	: :	, i	
Seconde Seconde Trois me	Prois'me Prois'me	Prem're. Trois'me do	ಕಿಕೆ :	do do Seconde	Prem're.	Seconde	Perion of	999	D	Seconde	Frois'me	Trois'me Seconde	Prem're. I'rois'me	ဗို	rois'm	
Be Ge Be				:::				: . :		132	~ ~~~~	: ,	H.E.	:	-j-	ne.
do econde rois'me	do		econde		rois'me	rem're			ois') do		econde				econde	ois'ı
; no '-; ' '-;				: : :	<u> </u>	<u>: : : </u>		: : : :	<u> </u>		70	-:	-:	_:_	702	Ë
Asalivan, John Gallivan, John Goulet, Ambrose Govan, J. W. Higgins, Harris Hamilton, James Hanter, Sabert Handy, Joseph	Hay, John Hunter, Alex Hutchinson, William S Haywood, John	Hamlin, Zepherin Halle, Joseph Hanault, Eierre Hebert. Paul	r	c	Hamilton, John		Haywood, John Hart, Robert	Holmes, T. C	Hickey, Thomas	:	Hamilton, Alex	л. П	Hallada James	Holmes, T. C.	Head, Thomas	Hopkins, William
**************************************	ex	pher oh.	P. Svie	red. aari	John Ther	eorg H	Ichi.	op:	oma 7	n-1	Alex	lliar	mes	C. Pert	กละ	illis
Lose	Aly Aly dd. J	Cose Fose Far Par	t, X ison		E E	ohn	ober.	ĘĘĘ	r. Th	ide.	Jar.	. Ai	Ja	Fig	Thon	
Callivan, Callivan, Cloulet, A Clowan, J. Higgins, F Hamilton, Hander, B	r, Je nter, schin	nlin le, J nault	lgso naul chir	mpn nel, ;are.	nilte ilan	X, J	t, B	mes	key, 30, 5	urn,	niltc key,	lett, bur	lada zans	mes,	, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,	kin
		- H-4 H-5	× 5 7	= = = = = = = = = = = = = = = = = = =	່ສຣິ	ソロゴ	: 52 2 2	32.55	0 👸	3 66 6	. H T	2 5	ન્ત્ર ઇ	7 5	, હ ,	4 14

décembre Honoraires. tements pendant l'année expiree le 31 déceml examen, nombre de leurs renouvellements, nom examinés, date de leur certificat et montant Date du certificat. Par qui examiné. Rochester
Lady Franklin
Lothnir
Prince Arthur
Prince Arthur
Quail
Montreal
Forome
Jerome
Vorseman
Lake Erie
Shop
Jessie Abbey
Franklin Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu. Pembroke 1 Point Edward I Windsor E. George, Windsor I Lévis I. Lévis II Montreal Sorel 1 IV.—Mecaniciens de bateaux-a-vapeur.—Examens et renouvellements 1873, classe des mécaniciens, leur résidence, année de leur premier examen, steamer sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examin-honoraires.—Suite. Saginaw
Sorel
Sorel
Saginaw
Belle Ewart
Knigston
Ile an Jardin
Ste. Catherine
Ste. Catherine
Windsor
Ile an Jardin
He an Jardin
Knytston
Ile an Jardin
Windsor
Ilonto
Go
Windsor
Ilonto
St. Jean, N. B.
St. Jean, N. B. locaux. q,examena 1871 1873 1873 1872 1872 1871 1871 Date du ler exa-men local. lements. No. de renouvelo d'examens faits par le bur. _____ men. Date du ler exa-Seconde Olasse de l'aide-mécanicien. Trois'me Classe du méca-Jardin Patrick.
Jardin Patrick.
Jardin Baques Bladward
Jenytus Brans.
Johnston, Joseph
Johnston, Joseph
Johnston, George
Johnston, George
Johnston, William
Johnson, George
Johnston, William
Kerr, David.
Kerr, David.
Kern, David.
Kern, Marken.
Kern, Marken.
Kern, Atcheson, sen
Kerr, Atcheson, sen
Kerr, Atcheson, sen
Kerr, Atcheson, sen
Kerr, Atcheson, sen
Kerr, Atcheson, sen
Kenny, Yulliam
Kenny, Yulliam
Kenny, Yulliam
Kenny, Yulliam
Kenny, Yulliam
Kenny, Yulliam
Kenny, Yulliam
Kenny, Yulliam
Kenney, Turny, Shaliy
Leckik, Javid.
Kerr, Javid.
Kenny, Turny, Javid.
Kenny, Turny, Javid.
Kenny, Turny, Javid.
Kenny, Turny, Javid.
Kenny, Turny, Javid.
Kerr, Javid.
Kerr, Javid. Nom du mécanicien honoraires.

			-					SIMERII.	-	=	_							===						_						=
888888	888 - 4-	38	98 	100	0 S	80	200	00	98	30	1 00	96 86	100	88	38 - T	2 00	2 2 2 3	88	100	38	88	88	2 00	5 00	30	100	2 00	88	000	38
28,73 28,73 28,73 13,73	17,73	1,74															-													22, 01
do do do Avril Janv. Mai	Mai Juin	Janv.	ය <u>ද</u>	3.8.	පිදි	g op	ප ද	9.9	op G	8.6	3-6	පි.දි	පිදි	g.	9,9	do do	පි දි	9-8	op.	9-6	do	G-6	දිදි	ф,	පිදි	9-9	op.	පිදි	පි	Triil
B.V.	Δ α	, : q	: ;	: :	:	: :	:	: :	:	:	: :	:	: :	:		:	:	: :	:	:	: :	:		:	:	: ;):	:	: :	naillear
Bur, de l'I Samson do J. Samson do Bur, de l'I W. J. Mei	do J. Samson	bur. de 11 do	-8-E	3.e,	9-6	ද ද	-8-8 -	9,9	do F	go 7	9-8	පිදි	ခုန	ф,	8-8	qo q	වැදි	3,6	.ප.	9.5	유 유	94	g ep	op	op.	9,2	ခု	g.5	9-	W I Ma
n n n t		icland .	- - -		rine		:		:	nada		:		:			:					:			:		a police	:		lonn
Pas d'emploi. Prince Alfrec S.S. Georgian do Aid Philo Bennet	Messenger. Napoléon.	Read of Mic Royal	Jarillon	K.D.	ste. Cathe	Sanshee.	Matilda	Abernethy	rictoria	Maid of Cana	t. Nichola	ysander	izzie	rucan	Albert Fire Flv	hampion	ontest	George	ational	renur	soyal	Express	Fairy	Anglesia	ail	Etoille	eamerde	Stevenson'	rindeer	ity of St.
<u>AA6</u> 4A	ZZ.	<u> </u>	<u>60</u>	Z	<u>7</u> 2≥		<u> </u>	<u> </u>	:	ΞĒ	150 	<u> </u>		<u>.</u>	Ψ.	0	<u>೮</u> ೯ :	100	2	₹ <u>₹</u>	<u> </u>	<u>宝</u> 山	ļĒ.	Ą	<u> </u>	区	300 E	ກີ ປັ	PA C	5∂ :
Lievis Sorel. Toronto Lévis St. Charles Montréal. Wallaceburg	do	Loronto Dundee	Sarillon	Champlain	Montréal	otbinière	Rigo	Jurean		Montreal	rois-Rivières	St. Grégoire	al				Pointe Lévis	9	Nicolas	Prois-Kivières.	othinière	is	is.	Orléans.	Antoine	Anne	iß	bec	IS.	Jean, IN. E.
Sorel. Toron. Lévis St. Ch. Monta	Lévis.	Log.	Car.	Cha	Mon	Lot	Rigo	Sorel	do .	Mont George	Tro	St. Gre	Sore	op -	3-E	-ĕ	Hoji		St	Tro	Lot	Lévis,	Lévis	Isle O	, 12.	Ste	Lev	Cuebec A+	Ľę.	17.5
			:				:			:		:		:			:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::					:			:			:		:
	-		:				i		į	;	-	:		:			:			:		:		:	:		-	:		
1873 1873 1873	1873 1873		:	::	i		:	:		:	1871	:		1871			:	:		<u> </u>		:			::		1873	:		1079
0440 H		27	~ 0	о _т	:	7		7 9	6	4.5	40	27	14	-	414	1	G	4	14	4.5	12	<u>ئ</u> ئ	"		 en e	04	-		4	:
		o ⊢				o -	m 0	×	1					2		-	64 6	no +-					- C	t —	C7 -	-1	1-1	m ⊁	i ,i ,	٦.
1869 1871 1871 1871		1871	1867	1872	1873	1867	1871	1868	1865	1860	1870	1864	1869	1871	1860	1873	1872	1860	1860	1860	1867	1868	1879	1873	1869	1860	1873	1871	1860	1873
Seconde Prem're Trois'm. Seconde	lrois'm.	Seconde do		Seconde	Trois'm.	r rem re	Prem're			:	Prem're	200000	Prem're [Seconde		Trois'm.	Seconde	Frem're		:		Prem're	Promote	l'rois'm.	Prem're	9	rois'm.	Prem're		econde
rois'm.	::		rois'm.	i re	:	ıs,m		rois'm	op	econde	:	is'm.	ēΡ		rois'm.		:	- 6	do ob	lrois'm.			omae omae	Ĭ	:	Seconde		:	onde	<u>n</u> :
kr	çois	gue.	<u> </u>	e	dine	pa	nse.	1 1	iois	$\frac{1}{2}$	stin.	Tro					bre	:		-		iel	<u>2</u>	:	re	apn	rcois.	<u></u>	ज	ard
Willian Willian Fran , Josep , Alfre Alpho	Sichard	$\frac{1}{2}$ Frank	Isidore	Alex 1. Pierr	Domini	e, Jose	, Alpho	ames I Willia	, Franç	re, Fier	, Augu lle Acl	Pierre	Jean B	gne, N	e, Louis	David	3, Eusel	rangois	, Louis	Louis.	ennie .	Mich	Toon	sse, N.	, Nazia	s, Jose Trefty	Fran	, Pierr	, Josep	Edw
Lapointe, Michel. Lauurie, William Trv Lapointe, Frank. Lemieux, Joseph. Lachame, Alfred. Lalonde, Alphonse. Lavons, James E.	Little, R Lavallier	Lapointe Frank	Lefevre,	Leitch, 1 Langevii	Ledere, Dominique	Lachanc Lemai T	Lalonde, Alphonse.	Lesne, o	Lefaivre, François de	Larivier	Laneche, Augustin.	Leblanc, Pierre	Lapine,	Lamonta	Lacombe, Louis Tro	Lavallu, David	Lapointe, Rusebre	Langlois Lahaw F	Lamotte	Lacroix, Louis Trois	Lord, Rennie	Lapointe, Michel	Lancinto	Laguenesse, N.	Lamotte	Lapointe	Lavallier, François.	Langlois	Lapointe, Joseph Secon	Leonard, Edward.

IV.—Mecaniciens de bateaux a vapeur.—Examens et renouvellements pendant l'année expirée le 31 décembre 1873, classe des mécaniciens, leur résid, année de leur premier examen, nombre de leurs renouv, nom du steamer sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examinés, date de leur certificat, et montant des honoraires.—Suite.

1	#\$888888888888888888888888888888888888
Honoraires.	**************************************
Date du certificat.	Sept. 27, 74 Janv. 1, 74 Janv. 1, 74 do do do do do do do do do do do do do
Par qui a été examiné.	W. J. Méneilley E. Bur. de I'I. B. V. G. do do do do do do do do do do do do do
Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lien.	Argyle Chicora Chicora Wales Persia Modoc Cocan S. D. Colwell Ireland Sam Perry William Koss William Koss Vork H. H. Whitney Argyle Seymour York Tork Modean Argole Argyle Grean Argole Argyle
Lieu de résidence.	Wallaceburg Collingwood. Ste. Catherine. Welland, do do do do do do House PortRobinson. Lachine Ottawa. Wallaceburg Goderich Bath. Kingston. Ste. Catherine Ste. Catherine Ringston Wildsor Comwall Die au Jardin Ottawa. Chartwa. Kingston. St. Jean, N. B. St. Jean, N. B. St. Jean, N. B. St. Jean, N. B. St. Jean, N. B. Kingston. Comwall Contawa. C
Date de l'émiss'n	
No. d'examens	
Date du ler exa- men local.	1873 1871 1871 1873 1873 1873 1873 1873
No. de renouvel- lements.	1
No. d'examens.	мнимнимнинни ни жн нининничин
Date du premier examen.	1872 1873 1865 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1865 1869 1868 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873 187
Classe de l'aide- mécanicien.	Trois'm. Prem're Trois'm. Seconde do do Go Seconde Trois'm. Prem're Trois'm. Trois'm. Trois'm. Trois'm. Trois'm. Trois'm. Trois'm. Trois'm. Go Go
Classe∰du méca- nicien.	Seconde Seconde Third Third Third Seconde Trois'm. Trois'm.
Nom du mécanicien.	Little, Richard Lookerbie, Wm. Lookerbie, Wm. Lovely, Edward Linter, Charles Lawrence, Peter Leach, Kobert Leach, Kobert Leach, Kobert Leach, Walter Pleancy, Walter Pleancy, Walter Lodaire, David Long, John McCallum, John McCallum, John McCallum, John McCallum, John McCallum, John McCallum, John McCallum, James McMangh, Wm. J McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, William Macdonald, Alex. McGonald, Alex. McGonald, Alex. McGonald, Alex. McGonald, John McGean, John McGachy, William Macdonald, John McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McGachy, Hemy McMurray, Jas. B. McGachy, Hemy

888888888888888888888888888888888888888	3888888888
	
8.6.7. 5. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6.	73 73 73 87 87 87 87 87 87 87 87 87 87 87 87 87
do do do do do do do do do do do do do d	avril do do do do do do do do mai
110 ju 1 jan 1 jan 1 jan 1 jan 1 jan 1 jan 1 jan 1 jan	is is in the second sec
	ey: : : : : : : : : : : : : : : : : : :
	eill eau.
edo Aceresan Duresan Duresan Duresan Debe Gobologo Gobolo	Meneral Menera
	H-9
W. J. Par. Par. Par. Par. Par. Par. J. Par. J. Par. J. Par. J. X. B. X. B. X. B.	W. W.
resion	ed.
www.www.ww.sa	Alfrance of Ton Ton Ton Ton Ton Ton Ton Ton Ton Ton
Bat, traversic Bat, traversic Mist Great Wester Great Wester Sovereign America Bristol Bristol Con Con Dominion John Bright J. Amaclo Lily Welshman Magnet Ancoun Angore Ancoun John Bright John Bright John Bright John Bright John Bright Arrica Angore Angore Angore John Bright John Bright Angore Lily Angore Magnet Angore Angore Magnet Lily Angore Lily Angore Magnet Angore Magnet Angore Magnet Angore Magnet Angore Magnet Angore Magnet Angore Mand Mand Mand Angore Mand Mand Mand Mand Mand Mand Mand Mand	Man.du c.d Prince Alfr Norman Sancho Vanderbilt City of Tor Mary Ware Champion Cariella
Bate Mist Mist Mist Mist Mist Mist Mist Mist	Man. Change Norm Sanch Vand City of Mary Change Change Cariel Cumb
o do do do do do do do do do do do do do	
do do do do do do do do do do do do do d	n guay
do do do do do do do do do do do do do d	milto do do do do do nicoe readintreadintreadintreadintre intreadintre intreadintre intreadintre intre
do do do do do do do do do do do do do d	Hamilton Kingston do do do Glencoe Chateaug Montréal Orillia
iiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiii	::::::::::
HHH H H HH H H H H H H	H
1873 1873 1873 1873 1873 1873 1872 1872 1872 1872 1872	1873 1871
	ლიი <u>ე</u> ∞ეო
	- - - - - - - - - -
	<u>: </u>
1868 1868 1868 1869 1869 1872 1872 1873 1873 1873 1873 1873 1867 1873 1873 1873 1873 1873 1873 1873 187	1864 1864 1862 1865 1865 1863
Prem're Trois'm. Prem're Beconde Prem're Geonde Crois'm. Trois'm. Trois'm. Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Roose Roose Geonde Geonde	nde
Prem're Trois'm Prem're Trois'm Seconde Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Prem're Trois'm Seconde	Seconde do do Prem're Seconde
L 02L 02 102	<u> </u>
Prem're Prem're Irois'm. Irois'm. Seconde Irois'm. Seconde Irois'm. Seconde Irois'm. Trem're F	rois'm. econde do rem're econde
: # : : : : : : : : : : : : : : : : : :	⊢∞ _ ⊢∞
hard hard hard hard hard hard hard hard	rt.
Michael. Michael. Jonald. Jonald. James. James. James. James. James. John. Thos. Millan. Milla	es. dwa dwa rge es. Albe
S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S	John John Liex Elling George d', to Cleon d', to Cleon de Cleon d', to Cleon de Cleo
MacAlear, Michael, McKelear, Michael, McKenzie, Wm McKenzie, Wm McKenzie, Wm McKenzie, Janes McGarthur, Janes McGarthur, Janes McGarthur, Janes McGlaugh, Robert McGlaugh, Robert McGraul, Michael McGraul, Michael McBride, Angus McBride, A. McBride, A. McBride, A. McBride, A. McBride, A. McBride, A. McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, B. McGraul, Alex McGraul, B. McGraul, Alex McGraul, B. McGraul, Alex McGraul, B. McGraul, B. McGraul, B. McGraul, B. McGraul, B. McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, B. McGraul, John McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, B. McGraul, John McGraul, David McGraul, David McGraul, David McGraul, John McGraul, David McGraul, John McGraul,	at, at, lanc lanc lanc lo, lo, le, le, le, le, le, le, le, le, le, le
McAtlear, Edward. It McAtlear, Michael. McKenzie, Wm. McKenzie, Wm. McKenzie, Wm. McKenzie, Wm. Donald, Charles. McDonald, Charles. McCulloch, John. McClear, Thos. McClear, Thos. McRedy, William. McRedy, William. McRedy, William. McRedy, William. McRedy, William. McRedy, William. McBride, R. McBride, R. McBride, R. McChull, R. McChull, R. McChull, R. McChull, R. McChull, R. McChull, R. McGull, R. McChull, McChull, R. McChull, R. McChull, McChull, R. McChull, R. McChull, McChull, R. McChull, Mc	Mowat, John Moffat, James Mine, William T Moreland, Edward SS, Mine, Alex Murro, George Murro, George Marchand, Albert Marchand, Albert Marshall, Thos Mills, Thos
287	REEREEPER

A. 1878

JV.—MÉCANICIE classe des n sur lequel il	ans de nécanici ls ont se	BATEAU iens, leu rvi en d	rx A ir résid lerniei	VAPEt dence, r lieu, j	JR.—] ,anné par qu	Exam e de le ii ils o	ens et sur pr nt éte	renou emier e	-Micaniciens de Bateaux a vapeur.—Examens et renouvellements pendant l'année expiree le 31 decembre 1793, classe des mécaniciens, leur résidence, année de leur premier examen, nombre de leurs renouvellements, nom du steamer sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examinés, date de leur certifi, et montant des honoraires.—Suite sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examinés, date de leur certifi, et montant des honoraires.—Suite	dant l'annee ex de leurs renou r certifi, et mor	piree le or us vellements, no rtant des hono	om du stea raires.—S	mer wite
Nom du mécanicien.	Classe du méca. nicien.	Olasse de l'aide- mécanicien	Date du ler exa- men	No. de bureaux d'examen.	No. de renouvel- lements.	Date du ler exa- men local.	No. d'examens locaux.	Date de de l'é-mission.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu,	Par qui il a été examiné.	Date du certificat.	Honoraires.
Mathews, John, A. Mathews, John, A. Morin, Dumase. Maxwell, James. Maxwell, James. Maxwell, James. Maxwell, James. Marchand, Joseph. Morrison, Peter. Marchand, Joseph. Morrison, Peter. Mathew, Thomas. Mathew, Thomas. Mathew, Thomas. Mathew, Pierre. Matth, Asa. Marchin, Asa. Martin, Asa. Martin, Asa. Martin, Asa. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Martin, Joseph. Morreau, Illiamn. Morreau, Illiamn. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Louis. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre. Morreau, Pierre.	THE WEST OF THE STATE OF THE ST	日 xx :日xx日 xx : · · · · · · · · · · · · · · · · ·				73.33 73.22 73.23 73.23 73.23 73.23 73.23 73.23	88H H H HH H		Toronto do Deschambeault Chateauguay Berthier Montréal Montréal Chateauguay Champlain Berthier Montréal God do do do do do do do do do do do do d	W. T. Robb do Victory Victory Victory M. K. D Louise Fictor Modeler Barton Dagmar Dagmar Dagmar Dagmar Dragueur Custor Castor Champlain Mack Ancoun Eugenie Eu	W. J. Meneilley 2 juillet do do A. Befort	2 juillet 773 do do 10 juillet 773 1 janvier 774 1 janvier 774 do do do do do do do do do do do do do	289098908890889098909899888988888888888
Moore Wm W		op	:	:		1873	-	:	Keswick	naturaway ·····	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

Documents de la Session (No. 4.)

							_			_				_			_				_					_				_		_	
0 8 8 8 8 8 8 8	10 28 E	988	90	10	200	88	100	8,8	38	8	88	38	88	20	88	38	5 00	88	36	11	200	38	100	88	3 2	88	88	38	3	000	36	688	38
3333	<u> </u>						<u> </u>					7.4	<u> </u>					<u>.</u>	35	74	-										- 62	4	6
Andt14, Andt18, Andt18,	-1.8£	9.5	දිදි	3.8	ව ද	88	ුද,	ခုန	8-8	ę	ဝှ	10	19	ခ	မှ	9,5	9.9	67.	Juin 2	. Jer	දි.	9.6	မှ	9,	3-5	දි	ခ	9 6	ခု	ခု	ခွ"	ا برا از	투 구 구
A Port	- E											: 6	3		-			Fev	Jan.	Jan											<u>ئ</u>	Jan	Avn
e mai	<u>;</u>		:	; :	•	: :	: :		: .	. :	:	: :	: :	:	•	:	: :	:	au. mith	M.	•	: :	:	•	:	: :	:	:		•	•	: :	neilley Avril 1 do
5 888.	le bures do	-2.2	ခုန	3.8	မွန	9,9	ę.	දිද්	9.9	දි	ဝ	hire	i op	op,	9,5	9.5	3,2	Befort.	e ourea N	bure	පු.	9,5	e e	<u>ල</u>	3-6	유		9,5	3.8	ę,	9,6	9.9	P. Sen
•	ar le	W.=1.	,,,		, •, ·			, ,	_	•	•	ar la			-			Be	Far le Wm	Par le	,	,		_			•	-		7		, 1	ت
<u> </u>	<u> </u>	:	:	-	-			:	: :	:	-	<u>-2</u>	-	;	<u>:</u>	:-	: :	M	¥≱ :	<u>a</u>	:	:		•	:	_	<u>-</u>	-	: :	-	<u>-</u>	<u> </u>	<u> </u>
88			tle		:				: : : :		:	:			: 급	٠,		:	ā		:	. ue		: tp:	:_		dona	:		:	:	; ; ;	ed
tchki	dine	ď	Bat	ia.		ont.	dsall	man.	Spra		ģ.:	:		9	ation	2			arles Riv		arles	Caddle Sharles Ryan		A. Rou		:	Mac.	ter.		:	3. M	. La	West
Hotch do	Kincardin Jariella Commodo	Victoria Asia	Linnie Mos	Armenia	Africa	Pierrepon Carlisle	I. S. Edsall	Nelshma	Say or Jun	Vovelty	rlswood	Cean	revle	lliance	nternati	, rener	or dot	Hope	harles E	Aucun	t. Charles	acicue harla	Hector	⋖,	Ariel.	Aucun	۷-	Kochester	Sea Gul	ransit	eorgi	Aucun	reat
	¥OC	₽ ₹	≥ -	∀	<u>₩</u>	: .	<u>: : : : : : : : : : : : : : : : : : : </u>	<u>≥</u> 0	9 <i>0</i> 2	Z	골(:	<u>Σ</u>	2₹	V	=	<u> </u>	ŝ	Ξ.	<u>ν</u>	<u>▼</u>	<u>72</u>	<u>ان</u>	H	<u>:</u> :	₫ Ĉ	<u>></u>	<u>ار ا</u>	보 <u>ッ</u>	2 <i>0</i> 0	H	<u>۴</u> ئ	44;	<u> </u>
lls.	_	i.	ne	ine.	:		: : :	.,	e i	:	:	:	: :	Fort	:	:		:	:	eg	:	:	ine	rne	:	B	ii.	F. C.	3		:	ine	
. v.o.	000M	on	olbor	Cather	on.	: :	on On	10,	on con	•	ro.	u U	sland	a du	:	: ,		nté.	:4:	Ziviè	:	†	ther	oqlo	:	д, Д	Jard	on of	n .	Jnis.	:	athe	:: c
Sin Bay M	Collingwoo Orillia Lindsav	Kingston	ort Coll	Ste. C	Xingstor	do Viorton	Kingstor	Newbord	le at. J. Zinestor	qo	Newboro	Kingstor	uo Howe Isl	Portage (Sarnia.	do Windson	Henco	ap San	Jevis.	rois-Riv	śvis	hathan Vermon	Ste. C.	Port Col	Juebec.	Je.	le au J	Kingston Portege	Sarnia.	Stats-L	Lévis	te. C	indscort
5 <u>ਦ</u> : : :	36F	×σ	<u> </u>	400	: M	. ≥	M	Z:E	: 1	<u>.</u>	Z.	3	μ.	<u> </u>		:	<u>₹</u>	<u>:</u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u>ا</u> دِ	<u> </u>	<u>بة</u>	<u>.</u>	: <u>3</u> 2	耳 :	: 국	V.	Œ	<u> </u>	- iz.	<u>≱ŭ</u>
					:	:		:			:	:			:	:	: :	:	:	: :	:	:		:	:		:	:			:	::	
110	-	-	:					-	:		:	:			:	:		Н	-	,	:	-	1	:	:	-	:	:	-	-	:	::	,I ,I
1872	1873	1873		: :	1872			1872			:	:			:	:		1873	1979	7017	:	1879		:	:	1871	:	:	1870		:		1873
m.m		100	96	32	.;	2-	4 41	:	× 4	· ~	9	× °	25	1	-:	36	,		<u>.</u>	4	20	20 4	101	67	:	67	<u>.</u>	-	14	186	4.	• :	∞
			·H.c	7 67	es .			c1 +	٦-					-	,-1,		101				-	37		07	c	101		27 -	-1 p-:	Refu			7
	1873	1868	1867	1861	1872	1864	1868	1872	1860	1869	1867	1864	1862	1873	1873	1864	1872	1873	1869	1870	1869	1872	1863	1869	1873	1871	1867.	1865	1870	1873	0981	1873	1865
ane.	'me	re.		nae	r're.	au.	:	nde	:	ide:	:	;	: :	me.	ep.	: 3	de e	me	re.	<u>:</u>	:	ide i		re.	me	re.	:	- -	9	:	:	me.	opu
op op op	Trois'me Seconde	Prem're	,	Seconde	Prem're	Trois,me		Seconde	:	Seconde	:	:		Trois'me	Seconde		seconde	Trois'me	Frem're	9-8	qo	Seconde Prom're		Prem're.	Trois'me	Prem're.	:	:	Prem		:	Trois'me	3609
	<u> </u>		:	Seconde	;	Seconde	Trois'me	:	Seconde	:	rois'me	: 7	nae	:	:	nde	:	:	:	: :	:	:	,me	:	:		s'me	nde	L'elli le.		o're.	:	s'me
	<u>::</u>	: i	Р	Seco	:,	Sec	Troi	:	265 265	ź :	Troi		Seconde	3	•	Seco	<u>:</u>	:	:	:	:	:	Trois	:	<u>:</u>	<u>: :</u>	Troi	Seconde	121	<u>:</u>	Pren	e :	Toi
138,	3.8 	Murphy, Peter		202	:	:	20.00	ав	:		:	:,		Mungo, F		:	Munro, Daniel	3.8	:		:	:	B	Norcross, R. R.	: کرنج	-		O'Reilley, Thomas	:		8		<u>.</u>
end.	nas hom:	eter.	Georg	સું લ્ જ	ohn.	Eda.	hom.	hom	: = -		anie	1	aine		:	:	ii	hom;	ean.	, , ,	an.	bert	amue	<u> </u>	moth	iram	Tame	Thon	orge	L	,pom	omas rick.	Park, Joseph.
.E.E	Tho:	, 20°, 13°, 14°, 14°, 14°, 14°, 14°, 14°, 14°, 14	:#j	lmso.	Mundell John	Marchand, Eda	Murphy, Thomas.	Murphy, Thomas	Miller, John	ws.	Mayden, Daniel	Milne, Wm.	ه ا	<u> </u>	iy, D	John	Day	Narcotte, Thomas	Nadeau, Jean	Nobie, nenry Neil. Andrew	Nadeau, Jean	Neilson, Robert	8	BB, F	ί, 1	Orchard, Hiram	O'Reilley, James	ley,	بَرَ 2,∓	O'Hara, John	Paliquin, Thomas	Farsell, Thomas Potts Frederick	Jose
EFE					,	ع ب	- "	Б.	55 7	5.8	Ť	ē,	E S	· 80	Σ,		5 E	ĕ	£ 5	g Y	8	8.3	, H	Ĭ,	e.	a F	7	=	= 4	3 5	₫,	ಶ∵್ಲ	
Marshall, Thomas, Myers, Friend Myers, Friend	Mills, Thomas Marshall Thomas	furp fils	Titch.	falc	Įnu.	Tarc Fish	Tu L	In		Tat Ta	Tay.		3,5	B	Įap	ay	3,3	ar	DR.	9.5	20	e 4	Šŏ	ě	ž,	ro ne	Ä	ž.	2 to	Ä	alio	ang ofte	art t

.—Mecaniciens de bateaux a vapeur.—Examens et renouvellements pendant l'année expirée le 31 décembre 1873; classe des mécaniciens, eur résidence, ennée de leur premièrexamen, nombre de leurs renouvellements, nom du bit à vp. sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examinées, date de leur certificat, et montant des honor ares. Date du certificat. r qui il a été examiné. Par Nom du bat, à vap. Esur lequel il a servi en dernier lieu. Port Traverse. S Montréal. N Lachine A Stonefield. N Deschambeault V Longueuil H Kingston Montréal. E Montréal E Montréal St. Hyacinthe. I Syrel Hyacinthe. I Syrel Syciel Date de l'émis-sion. locaux. No. d'examens amen local. Date du ler ex :200004 . 0 Nomb, de renou-vellements. d'examens.... No. du bureau examen. Date du premier Trois'me Frem're. Prem're. Prem're. Seconde. do ... do . Trois'me Prem're.
Trois'me
do ... Prem're. mecanicien Classe de l'aide Trois'me Trois'me Classe du mécani-Nom du mécanicien

		-		
00300000000	288888888	000000		
	888888888	11000000 0000000	00000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000
773 773 773 773	1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1	773		න 4
	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :		88888888888	do do do do do do do
	= .			5; 5; 6;
Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan Jan.	Jan Y Avr Jan V Mai	Juin Jan Jan		
eill	eneilley Avr reau Jan eneilley Avr	ng R	• • • • • • • • • • • • •	allle:
do do do do do do do do do do do do do d	do do do do do do Men	do burea So So So So So So So So So So So So So	200000000000000000000000000000000000000	do do do do Mene Mone do do
	H. H. H.	2	ನರ್ದರ್ಧರ್ಧರ್	ĕĕĕ₽₽ĕĕĕĕĕĕĕ £.
W. Par	W. Par	Par		™. Par
olice				sion
stern	bb.	windl Vale is	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	xten iter xr xr general
Great Western Aucun Aucun Aucun Aucun Granhion Banshee Union Champion Steamer de lape Lake Erie Bella Taylor.	W. S. Rob Carlisle Wren Aucun Dalhousie . Sonqueror . Silver Spra	E. W. Sta Surope Aid Fince of W Seauharnoi No. 4	sal mpl	do Western Extern J. D. Hunter Japtain Mareprise Norseman Norseman Norseman W. R. King M. R. King M. R. King M. R. King
Great W Aucun Inon Aucun Onion Banshee Union Champion Steamer Steamer Gake Eric	W. S. R. Carlisle Wren Aucun Conquero	3. W. S furope Lid rince of Seauharr Vo. 4 No. 4	Montail Marie Pas d'empl Rescue Ranger Seaver Jonqueror Aucun	do Vestern E J. D. Hu Japtain Saptain Shuterprise Aucun Rolla Tayl Lothair M. R. Kii M. R. Mi M. R. Mi M. R. Mi M. R. Mi
Q4 ' <d⊠do%ja< td=""><td><u> ೬೧೬4೮೧೪೪</u></td><td><u> </u></td><td>LEP CER BREEN</td><td>M. M. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W.</td></d⊠do%ja<>	<u> ೬೧೬4೮೧೪೪</u>	<u> </u>	LEP CER BREEN	M. M. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W. W.
ood	urg.	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::		n n n n n n n n n n n n n n n n n n n
dsor lsor ngw ngw harr ec	ec . ston réal aceb aceb as . Lévi Lévi Hur	as . ston réal ne . -Riv réal	ofth	do do do do do do do do do do do do do d
Windsor Windsor do do Collingwoo Sorel Beauharno Sorel Beauharno Guébec Hamilton Orilia do	Québec Kingston Montréal Wallacebu Dundas Port Lévis Port Huro	Dundas . Kingston Montréal Lachine . Irois-Riv Montréal	do do do do do do do uebec devis do ictou	St. Jean, N. do do Trédéricton do do Port Hope. Wallacebur. Dundas Port Rob ne do do
EL SWEWEGE	CRAPHULII.	<u> MAHHAM</u>	<u> </u>	<u>**</u>
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	::::::		
H H H H		m : : : : : :	ннн	H H0
: e : : : : : : : : : : : : : : : : : :				
1873 1873 1873 1873 1873	1873	987	1873 1871 1872	1868
0 2 2 4 4 4 G	4468222	-04s -c	1004 400400	
-: ::::	<u>:</u>	<u>: </u>	<u>: </u>	
н ннонный ін		×444844		
1873 865 860 860 860 873	සම්බිත්වන = :	0.040087-	1891802888	
1873 1865 1869 1860 1860 1860 1873 1873	1873 1869 1865 1865 1869 1868 1868	1869 1866 1864 1860 1869 1873 1867	1873 1873 1873 1860 1868 1868 1868 1868 1871	1871 1870 1868 1868 1868 1872 1872 1872 1872 1873 1873 1873 1873
rois'me do	ı're.		re.	de re re re re re re re re re re re re re
Trois'me do do Prem're. Prem're, do do	do Prem're Prem're	Prem're do	Trois'me Prem're. Seconde Third Prem're.	Prem're. Seconde do do do do l'rois'me
onde m're. onde m're.	is'me is'me in're.	ne de de de de de de de de de de de de de	. : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	_ G
		rois)	ois'n ois'n cond	cond em'r em'r
	Quinn, George. Quinn, George. Quinn, Michael. Beid, Thos. G. Trv. Reynolds, James. Trv Reynolds, James. Roynolds, James. Roynolds, John Riddle, John	Reprofush, James. 1 ro Robertson, Henry. 1 Sec. Robitaille, Louis Tro Byan. Thos. 1 Sec. Roy. Vanes. Reilley, James. 1 Robbert, Padeide Tro Robert, Padeide Tro Robritaille (The	Ritter, Arthur Rouseau, Joseph. Bouleau, Mederio. Rouseau, Elle Troi Rouseau Elle Troi Roy, Alfred Roy, Ilmolaus. Sec Russell, Robert Troi Roy, Throbert Troi Roy, Wm. C.	Retallick, John Robson, Wan Robson, Wan Ross, John Ross, John Ross, Bobt, F Ross, Robt, F Roberts, D. H Reynolds, James Ross, (teorge Ross, Wan Ross, Wan Ross, Wan Ross, Wan Ross, Wan Ross, Wan Ross, Wan Ross, R
ockssss	- 18	ury.	ph. ic	
Albe ph Tho Tho Sesim Se	rrge wmes shael G G G ame l	Loui Loui ois .	hur Fosej Edou eder Elie ame ame	obhn and E
I. F. Jose Con On On Samuel Her George	Geo Mic Mic Mic Mic Mic Alc Job	ols, John Canger, Jan. Jan. Plan	Arti Arti Fred H	K. J. W. J. W. J. W. J. W. J. D. D. S. S. S. J.
Purtell. Patrick. Patellangs, Albert. Patellangs, Albert. Patels, Joseph. Petrigrew. ThosQuery. Onésime (Jug. J. Samuel. Query, Onésime Quinn, Henry. Quinn, George. Quall, George. Quall, George.	Quinn, George. Quinn, Michael. Reid, Thos. G. Roynolds, James. Royx Alfred. Robt, Alexis. Riddle, John	ynor bert: bitai an. 'l r', F! lley,	Ritter, Arthur Rousseau, Joseph Rousseau, Edourd Rouleau Mederic Rousseau, Elle Rousseau, Elle Rousseau, Alfred Roy, Alfred Roy, Alfred Roy, Mobert Russell, Robert Roye, Wm. C.	Radduc, veo. W Retallick, John Robson, Wm Ross, John Ross, Robt, F Reyrolds, Saml Reyrolds, Saml Reyrolds, James Ross, George Ross, George Ross, George Ross, George Ross, George Ross, George Ross, George Ross, Ross Ross, Ross
Purtell Patrick Patch Joseph Patching, Albert Park, Joseph Pettigrew, Thos. Pettigrew, Thos. Query, Onesime Colugi, J. Samuel Quin, Banuel Quin, George Qual, George Qual, George	GGGRAGE:	Rebertson, Henry 1ro Robitalle, Louis Tro Ryan Thos Sec ERan Thos Sec EReilley, James Transolobert, Placedde Tro Roy Fornson Transolobert, Placedde Tro Rohitalle Chas	Rit Room Roy Roy Roy Roy Roy Roy	ROSE ROSE
₹—TA		291		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

—MECANICIENS DE BATEAUX A VAPEUR.—Examens et renouvellements pendant l'année expirée le 31 décembre 1873; classe des mécaniciens, leur résidence, année de leur premier examen, nombre de leurs rénouvel, nom du bat, à vapeur sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été exam, date de leur certificat, et montant des honor.—Suive.

Honoraires. W. J. M. reilley été Deliste
Rocker
Rocker
Minnie Hall
City of Chathan
Rockervood Asylt
Kissawa.
Bruno.
Bruno.
Lake Ontario. No. d'examens locaux. 1872 Date du ler exa-men local. lements. No. de renouvel d'examen. nve.inq np oN Date qu Jer exa-Trois'm. Prem're. Second . Trois'm. Classe de l'aide-mécanicien. Seconde Classe du méca-

					<u> </u>							===														
388888	8888	388	33	388	388	38	88	3 g	88	38	98	38	38	88	88	88	88	38	88	38	20	38	8	00	00	383
، ښه صين	<u>بر سر سر بر</u>	ب بن و.	. 20. 2	· 70	4				. r-1 r		ກວກ		ರ್.೦	: 1C												
									55	5.5	733	73.	47											.74		
38888.	ခုမှခုနှ	ရှင ့ ခ	ခုနှ	399	3.g.	දිදි	<u>۾</u>	දිදි	16,	5,5	, <u>,</u> ,	- - 1	ີຸ	00	00	0.0	2.2	9.5	_ و	2,2	9.	2.2	2	:-	9	'و د
									Août	Août I Août 2	î 1.	Août	Jan. d	7070	0.0	.0.4	J-0	-0-0		٠.٠		٠.ر	,	Jan.		
									4	<u> </u>	<u></u>		<u>~</u>									.		7	-	
: : : :	• • •	• • •	•	• •	•	•		• •	•	: :	ille	ent	́.	• •		•		•	• •	•	•	•		В		: :
									:	: :	Meneil	esio												17		
3,6,6,6,6	- 6666	3-3-3	999	3-6-6	3,8,	ခုခု	, 2,	දිලි	aylor	දිදි	Meneilley	Z,	de 17. de 17.	දිදි	ಕ್ಕಿಕಿ	එදි	3-8	පිද්	-e-	3-8	운-	8-3	9	de:	ಕ-	ಕಕ
									£.	סים	W	r ar le pre J. Taylor	Œ.		٠									į		
									<u>–</u>		!> :	<u>ب</u>	<u>n</u>					-				.		<u>. ~</u>	-	
		Si	: :	\vdots	: :	: ;	: :		: :	: :	:	: :	: ,	; ;			: :	:			:	•				
		lean							:		::	ı,	::		: :	::	111	:	: :		:	e en	:	ro	Ď	
ger : gar	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	. O 5	: id	Ö		ver	: :		: :	: :	. R. Crow	₹ 2 2	K. Crow		13	Nile Column	120	63 5	; :·	nia S	٠.	Island Queen	Osprey	4un	Cumberlan	: ğ
lover bredge Aessenge forel	gen itré	Ayde Maid of Or Jongneror	, E	Shampio	 J y:	fg a	pia	: 0	rtan	frances	نم	Vorcross . M. Melvill	K. Cre	Maggie	Salifornia Rose		ş,	America	g:	Cantorni Gatinson	Zipawa	٦,-	rey	Colin M	nbe	Maskinon Etoile
Plover Dredge Messengel Sorel	Dredge Aucun. Montréa	Clyde Maid of Orl Conqueror	Miramich	Champion	Hope	Mayflower Aucun	Ctopia	Star Olive	Spartan	Franc Brano		K S	-id -id -id -id -id -id -id -id -id -id	Mag	Calif Rose	Nile	į	Am	Mand	25	Kir	ersi-	Ösb		ر ا	E S
			: :	= -		:		-	<u></u>		-	: :	:		:	:	: :		:	:			: :	:	: :	: :
	: : :		: :						:	· ·		::		. je			٠ ټ	: :~	; :	:		:	: :		: :	: :
							Φ.		: ;·	dso		ទូ :	: :	orn		:	Gornwall	: 5	:	: =		<u>.</u>	: :	ıley	poc	::
				: :,	1001	: 5	St. George	an	all	South Cros Kineston	ch	rt. Kowan Napanee	Aoderich	Port Colborn Ste. Catherin	ဍ	Kingston	n L	Kingston	Kingston	clo Smith Fa	Kingston.	Port Hop	Hamilton	Port Stanl	Jollingwo	: :
go go	8 .88	do do	Québec L'évis	do do	Ste. Cro	Picton . St. Tean	ဒီတိ	St. Jean	ornwall	South Car	Joderich	Par Par	roderic Poronto	12 C	Florin	ngs	Jarden	Kingston	ngs	ĕ.‡	80	Į,	ami.	ort S	ξij.	Sorel Lévis
Sorel do	ਹ ਾ ਹਾਹ 	500	, G,	غ ح د	35	ĭ #	3 23	št.	<u> </u>	S. 7	ည်း	N.E.	ပ္ပိုင္	Po St	Ĕ	X	<u> </u>	Ϋ́	X	_ <u>a</u>	Ŋ.	ع خ	žΞ	<u>a</u> ,	10	<u> </u>
		: :	: :	::	: :	:	: :	:	: :	:	: :	: :	:					:	: :	:		:	: :	:		
: : : : :	:::		: :	; ;	: ;	:	: :	•		:			:					:	: :	:	: :	:	: :	:	: :	: :
		÷÷	<u>: :</u> _	÷÷	<u> </u>	- <u>:</u>	·		<u>: </u>	<u>.</u>	· <u>·</u>	• •	•	•	•	: : -	<u></u>		: :	<u>-</u>	: -		: :		:	:
	-		-	: :	: :	:			-				-		:	: : '	٦ :	:	1 :	_	: :	-	: :	:	: :	: :
	<u> </u>	: :	<u>:</u>	÷÷	: :	÷			· : ~								· ·	::	- :	. —			- <u>-</u>	:	: :	. .
	1871		1873		: :	:			187	787	1873	$\frac{1872}{1873}$	187		:	. :	18/3	1000	9 :	1873		187	: :	:	: :	
· · · · · ·		<u> </u>	 -			<u></u> -		<u></u> -				: :	-	•		<u> </u>			<u></u>					•		
																•				٠.						ಐಐ
	4.04.1	- 4 ×	° : °	٦ :	⊣ ¥≎	9 %	3 C7	96	٧.	6	٠ <u>:</u>		-	. 00 00	4	; .vc.+	121	C7 7	ř – –	c	14	- 7	14.	:	٠	
: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	4.04	——– – 44 ×	· : ·	N					۱ <u></u>		\ <u>.</u>		-		4	10.	121	63.4			14.	~ ~	14	<u>:</u>	<i>*</i>	
	9000		· : c	N :-	й <u>н</u> 	16	4 H	16	<u> </u>		•	-			4-		12	67.5	- - -	100	14.	- 27	14		- 	<u> </u>
		~~~ ~~~		N → C	74 H		7		•			7			4-	: 			4 44			2-	30 1 1 14			28 77
	1868 2 1871 2 2 1869 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	~~~ ~~~		N → C	74 H		7	1868 1 6	•	1 6		1873 1	1873 1	1871 1 3 1868 3 3	4-	: 	$\frac{1873}{1862}$ 1 12		4 44		,	1871 2 1	1860 1 1 14	1367	1	1860 1 1860 1
		~~~ ~~~	1873 1	1873 1	1869 1	1868 1	1872 1		•	1 6		·	1873 1		. 1866 4	e 1868 1	1862 1	1871 1	1868 4	1873 1	1860	T-1 F	1860 1 1 14	1967		1860   1 
im 1872 im 1872 im 1873 im 1867	nde 1868 1871 1869	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1873 1	1873 1	1869 1	1868 1	1872 1		•			·	1873 1		. 1866 4	e 1868 1	1862 1	1871 1	1868 4	1873 1	1860	T-1 F	14 14 14 14	1967		1860 1
		$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		1873 1	74 H	1868 1	7		•	do		Trois'm, 1873 1	1873 1		4-	1868		1871 1	4 44		1860 1	Prem're 1871 2 1	1860 1 14			1860 1
inde 1873 im. 1872 i. 1873 ii. 1870	nde 1868 1871 1869	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1873 1	1873 1	1869 1	Draw, 1868 1	1872 1	1868 1	•			·	1873 1		. 1866 4	e 1868 1	1862 1	1871 1	1868 4	1873 1	1860 1	T-1 F	nue 1860 1 14		Trois'm, 1870 1	s'm 1860 1
ime 1872 im. 1872 im. 1873 im. 1867	nde 1868 1871 1869	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1873 1	1873 1	1869 1	1868 1	1872 1		•			·	1873 1		. 1866 4	e 1868 1	1862 1	1871 1	1868 4	Trois'm. 1873 1	econde 1860 1	Prem're	do			l'rois'm. 1860 1 do 1860 1
2 Seconde 1013 1872 do 1873 2 do 1873 1873 do 1870 1870 do 1870	Seconde 1868 do 1871 do 1869	rois'm. do 1871 2 1 1 2	do 1873 1	Trois m. 1873 1	do 1869 1	econde 1868 1	do 1872 1	Prem're 1868 1	Trois in. Trois in.	op	Secunde	S. conde	do . 1873 1	Secondo Trois m. 1871 1	Irois'm. 1866 4	Prem're 1868 1	Trois'm Trois'm 18/3 1	Seconde 1871 1	Trois in 1868 4	Trois'm. 1873 1	econde 1860 1	Prem're	do	Refusée	Trois m. Trois m. 1870 1	Trois'm. 1
Seconde 1873 1872 do 1873 1873 do 1873 rois'm	Seconde 1868 do 1871 do 1869	rois'm. do 1871 2 1 1 2	do 1873 1	Trois m. 1873 1	do 1869 1	econde 1868 1	do 1872 1	Prem're 1868 1	Trois in. Trois in.	op	Secunde	S. conde	do . 1873 1	Secondo Trois m. 1871 1	Irois'm. 1866 4	Prem're 1868 1	Trois'm Trois'm 18/3 1	Seconde 1871 1	Trois in 1868 4	Trois'm. 1873 1	econde 1860 1	Prem're	do	Refusée	Trois m. Trois m. 1870 1	Trois'm. 1
2 Seconde 1013 1872 do 1873 2 do 1873 1873 do 1870 1870 do 1870	Seconde 1868 do 1871 do 1869	rois'm. do 1871 2 1 1 2	do 1873 1	Trois m. 1873 1	do 1869 1	econde 1868 1	do 1872 1	Prem're 1868 1	Trois in. Trois in.	op	Secunde	S. conde	do . 1873 1	Secondo Trois m. 1871 1	Irois'm. 1866 4	Prem're 1868 1	Trois'm Trois'm 18/3 1	Seconde 1871 1	Trois in 1868 4	Trois'm. 1873 1	econde 1860 1	Prem're	do	Refusée	Trois m. Trois m. 1870 1	Trois'm. 1
2 Seconde 1013 1872 do 1873 2 do 1873 1873 do 1870 1870 do 1870	Seconde 1868 do 1871 do 1869	rois'm. do 1871 2 1 1 2	do 1873 1	Trois m. 1873 1	do 1869 1	econde 1868 1	do 1872 1	Prem're 1868 1	Trois in. Trois in.	op	Secunde	S. conde	do . 1873 1	Secondo Trois m. 1871 1	Irois'm. 1866 4	Prem're 1868 1	Trois'm Trois'm 18/3 1	Seconde 1871 1	Trois in 1868 4	Trois'm. 1873 1	econde 1860 1	Prem're	do	Refusée	Trois m. Trois m. 1870 1	Trois'm. 1
Seconde 1873 1872 do 1873 1873 do 1873 rois'm	Seconde 1868 do 1871 do 1869	rois'm. do 1871 2 1 1 2	do 1873 1	Trois m. 1873 1	do 1869 1	econde 1868 1	do 1872 1	Prem're 1868 1	Trois in. Trois in.	op	Secunde	S. conde	do . 1873 1	Secondo Trois m. 1871 1	Irois'm. 1866 4	Prem're 1868 1	Trois'm Trois'm 18/3 1	Seconde 1871 1	Trois in 1868 4	Trois'm. 1873 1	econde 1860 1	Prem're	do	Refusée	Trois m. Trois m. 1870 1	Trois'm. 1
im 1872 im 1872 im 1873 im 1867	Seconde 1868 do 1871 do 1869	rois'm. do 1871 2 1 1 2	1873 1	Trois m. 1873 1	do 1869 1	econde 1868 1	do 1872 1	Prem're 1868 1	Trois in. Trois in.	op	Secunde	·	do . 1873 1		Irois'm. 1866 4	e 1868 1	Trois'm Trois'm 18/3 1	Seconde 1871 1	Trois'm. 1868 4	Trois'm. 1873 1	1860 1	Prem're	do	. G. Refusée	1 1870 1 1 1 1870 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Trois'm. 1

-Mécaniciens de bateaux a vapeur. -Examens et renouvellements pendant l'année expirée le 31 décembre 1873; classe des mécaniciens, leur résidence, année de leur premier examen, nombre de leurs renouvellem nom du bat, à vp. sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui ils ont été examinés, date de leur certifi, et montant des honoraires.— $F^{i}m$.

Honoraires.	86 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 6
Date du certificat.	V. Juillet 5, 73 do do do do do do do do do do do do do d
Par qui il a été examiné.	Bur, de l'I.B. de de de de de de de de de de de de de d
Nom du bat, à vp. sur lequel il a servi en dernier lieu.	Herald Spartan Longueul Man, C, de f, T, Champhain Maskinonge Lome New York Lavalle Saguenay Resone Saguenay Resone Norseman Heather Bell St. George Norseman John S. Noyes Vanderbilt Kincardine Scotia Sotia Frictory Frictory Sotia Frictory Sotia Frictory Frictory Sotia Frictory Fri
Lieu de résidence,	Kincardine St. Louis de Hom Sage. Sage. Onel
Date de l'é- mission.	
No. d'examena locaux.	62
Date du ler exa- men local.	1873 1873 1877 1870
No, de renou-	10 1 6440 4140000001 100E0E 000 H 400
No du bureau d'examen,	
l)ate du ler exa- men	1872 1873 1873 1873 1860 1860 1860 1873 1873 1873 1874 1875 1875 1875 1875 1875 1875 1875 1875
Classe de l'aide- mécanicien.	Seconde Prem're Trois'm. Seconde Trois'm. Prem're do do Seconde Trois'm. Trois'm.
Classes du méca- nicien.	Troisim. do Seconde Troisim. do Prem're Beconde Seconde Seconde
Nom du mécanicien.	Thorburn, John Thompson, Andrew Tavernier, Nicolas Trudeau, Adolphe Trempe, Iferre Therrien, Labe Thorin, Jierre Thornien, Jierre Thornison, Thors, P Thornison, Thos, P Therreault, Simeon Tradie, James Tradie, William Tapley, H. E Thorne, Fred Thorne, Fred Thorne, Fred Thorne, Therre Thorne, Therre Thorne, Therre Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, George Taylor, J. H. Thorne, William Thorne, William Thorne, George Thorne, William Thorne, George Thorne, William Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Milliam Thorne, Augustian Thorne, Augustian Thorne, Augustian Theiland, D.

Total Canada Can

oronto, janvier, 1874.

Etar des droits et honoraires perçus durant l'année expirée le 30 juin 1873, pour le tonds de l'inspection des bateaux-à-vapeur.

	\$ cts.	S cts.
AmhertsburgBelleville	28 10 155 90	× × ×
Brockville	18 70	
Uhatham	154 70	
Coburg	49 40	
Colborne	75 30 1 21 40	
Dundas	20 10	
Dunnville	27 90	
Fort Erié	105 20 111 50	
Hamilton	542 10	
Hope	111 30	
Kingston	1,140 10	
Napanee Ottawa	9 20 645 10	4.
Owen Sound	71 40	
Peterboro'	16 20	-
Picton	56 80 19 60	
Prescott	33 80	
Ste. Catherine	668 00	
Sarnia	342 60	
Sault Ste. Marie	58 99 120 09	
Coronto	2,512 88	
Wallaceburg	131 10	
Windsor	1,088 50	
	8,335 96	
Moins, remboursé à Kingston et Rowan	23 40	- 8.3
Québec.	:	.0,0
•		
Montréal	2,651 90	-
Québec Trois-Rivières	2,367 90 70 80	
11015-201710165		5,090 \$
	1	, ,
Nouveau-Brunswick.		
Chatham	34 99 1 116 80	
Namonatle	28 40	
Shédiac	12 00	,
St. George	6 70	
St. Jean Weodstock	1,164 90 7 00	
**************************************		1,
		•
Nouvelle-Ecosse.		
Annapolis	6 80	,
Arichat. Halifax	9 44 51 80	
Pictou	147 60	
Port Hawkesbury	00 19	
Sydney'	45 27	
Yarmouth	71 60	232 70
996	1	.gom .j v

ETAT des droits et honoraires perçus durant l'année expirée le 30 juin 1873, pour le fonds de l'inspection des bateaux-à-vapeur.—Fin.

Manitoba.	\$ cts.	\$ cts.
Winnipeg	70 00	
		70 00
Colombie Britannique.		
Victoria	236 19	2 36 19
Total		15,412 75

WM. SMITH,

Deputé du Ministre de la Marine et des Pêcheries. Département de la Marine et des Pêcheries, Janvier, 1874.

ANNEXE

LISTE DES PHARES DU CANADA SOUS LA DIRECTION

Tous les phares dans le fleuve St. Laurent, en bàs de Québec, y compris ceux

le 10 décembre et allumés le 1er avril de chaque année.

Les phares du golfe St. Laurent, du Détroit de Belle-Isle, du Détroit de Northum Rochers aux Oiseaux, qui est tenu allumé jusqu'au 31 décembre, et du phare de la pointe Les phares de la Baie de Fundy et des côtes sud et est de la Nouvelle-Ecosse sont Les phares au-dessus de Québec et sur les lacs sont allumés pendant la saison de Tous les relevements sont magnétiques et pris du côté du large.

ABRÉVIATIONS :-F., Fixe ou immobile.-Ecl: A éclats.-F. et à Ecl.: Fixe avec des éclats blancs ou ques .- D. Dioptriques ou à len-

LABRA

Nom du phare.	Position	-	Latitude N.			Longitude O.		et si relat	mbre ituation ive des nières.	F.—A écl.—F. et à écl.— Tourn.—Interm.—Altern.	Intervalles des révolutions ou des éclats.	Portée en milles par un temps clair.
Belle Isle	Détroit de Belle-Isle, pointe extrême sud de l'île.	51	53	0	55	, 22		Une .		F	•••••	. 28
Pointe Amour	Côté S. E., baie de For- teau.	51	27	35	56	50	55	Une		F		. 18
Name and the second of the sec											T	ERRE
Cap Norman	Détroit de Belle Isle	51	38	0	55	53	40	Une		. Tr.	Ttes les 2 min	ıt 20
	Détroit de Belle-Isle	i			1			•		Ecl.	Ttes les 15 secd	s. 18
	Côté ouest du Cap	1						•		etE.	Rv. tes les 2 ¹ / ₄ m Ecl. Ttes les 10 s	., 20 ec
Cap Ray, sifflet d'a- larme.	Terreneuve	47	37	0	59	17	45					Enten. 3 à 15.
GOLFE ET FLEUVE DU												
Ile St. Paul	Sur rocher vis-à-vis le pointe N. E. de l'île.	a 47	13	50	60	8	20	Une		. F		20
Ie St. Paul	Pointe sud-ouest de l'île	. 47	11	20	60	9	36	Une	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Tr.	Ttes les minute	es. 20
				29	8					1		

Documents de la Session (No. 4.) 37 Victoria.

No. 36.

DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

de la Pointe des Monts, du Cap Chatte, des Sept Iles et de l'Ile aux Œufs, sont éteints

A. 1873

berland et du Détroit de Canso sont éteints le 20 décembre, à l'exception du phare des S. O. de l'Ile St. Paul, qui est tenu allumé pendant toute l'année. tenus allumés pendant toute l'année. navigation.

rouges, précédés et suivis d'une courte éclipse,-Tr. Tournant.-C. Catoptrique ou à réflecteurs métalli-

DOR.

ou caractère	uleur ´ particulier du aare.	Hauteur en p'ds du fover de la lenterne au-dessus du niv. des haute. caux	Hauteur en pieds, du sol à la girouette.	Année où le p. a été allu.	Nature) et ordre de l'appareil d'éclairage	Remarques.
Tour circul. planche, b	recouverte en lanche.	470	62	1858	D. 1er_ordre.	Visible entre les points N. O. quart N. jusqu'à est, par sud. Par temps de brume, et tempètes de neige, coup de canon d'h. en heure. Dépôt de prov. pour naufragés. Var. en 1869, 39° 10'O.
Tour circula	ire, blanche	155	109	1858	D. 2me. ordre	Coup de can. d'heure en heure par temps de brume et tempêtes de neige.
NEUVE.				·		
Tour hexago	ne, blanche	138	40	1871	Catoptrique	Visible à tous les points d'approche du
do	do	130	40	1871	do	Coté de la mer. Visible de tous les points d'approche du coté de la mer.
do	do		41	1871	do	A grande dist, les écl.ne sont pas visibles
<u>}</u>					do	Le sifflet d'alarme résonne dans les tem- pêtes de neige, et par temps obscur ou brumeux, dix sec., par min., ce qui laisse un int. de 50 sec. entre ch. coup, éclats de deux en deux minutes.
ST. LAURI	ENT.					
Tour octagon	e, blanche	140	40	1839	Dioptrique, 3me ordre.	Masqué entre N. quart N. E. 1 E. e E. N. E.
đ	do	140	40	1831	do	Un sifflet d'alarme a été construit sur le coté sud ouest de l'Île. Atlantic Cove. environ ½ mille de l'établissement de secours; il se fera entendre cinq secondes toutes les minutes dur. les temps couverts et les tempétes.
					990	

299

GOLFE ET FLEUVE

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						•		·	· ·	OLFE EL FI.EC	· V E
Nom_du phare.	Position.		Latitude N.		A THE PARTY AND	Longitude O.		situ lat	ombre et ation re- ive des mières.	F; A 601; F, et 601; Tr.; Int.; Alt.	Intervalles des révolutions ou des éclats	Portée en milles par un temps clair.
		0	,		0					-		21
Rocher aux Oiseaux	Ile de la Madeleine	177	50	40	6T	8	20	Une		ı.		
	Pointe sud de l'île d'Am-	47	13	0	61	58	G	Une		Tr.	Rouge 30 seconde blanc., 30 sec.	
Pointe Carleton	Sur la langue de terre Baie des Chaleurs Comté de Gaspé, P.Q	148	э	าว	66	-7	U	Une		. 1		13 12 12
Harra da Gasná	Batt. de la Pte, au Sable bat.·lum. ancré à l'ext. de la pointe	ì			1			et b	dane35 pd: . pont.	إذ		•••
120.12 00 00	Pointe O'Hara, bassin du quai	48	49	53	64	31	41	Une		F		7
Cap Rosier	Sur le cap	48	51	57	64	12	0	Une		F		16
Port Neuf	Port neuf, en bas du St. Laurent, P.Q	48	37	0	69	6	0	Une		F		15
	Extrém. est d'Anticosti.	49	6	30	61	42	30	Une		F		15
Tle d'Anticosti	Pointe sud ouest d'An-	49	23	45	63	35	46	Une		Tr.	Toutes les minu.	15,
	ticosti. Sur l'ext. pointe ouest d'Anticosti	(:			ĺ			1		1	1	15
	A 2 de mille O. de la pte. d'Anticosti	49	4	30	62	17.	30	Une		AE.	Eccl. ch. 20 sec	14
Matane	Riv. Matane, Rimouski, Fl. St. Laurent, P.Q.	48	52	0	67	33	0		·. · ••••	F		10
Cap Madeleine	Sur le cap	49	15	40	65	19	30	Une	••••••	Tr.	Rouge et blanc t. les 2 min.	uge 15.
	Sur l'île à 600 pieds de l'extrémité sud	1			i					1	1	1
Cap Chatte	Pointe nord-ouest du	49	5	50	66	45	50	Une		AE.	entre chaque	1
Pointe des Monts	Environ 11 mille au N. E, de la pointe	19	19	35	67	21	55	Une		F	éclat	15
Pointe aux Pères,	Sur la pointe	48	31	25	68	27	40	Une		ŀ		10
	Près du centre de l'île									1	Tous les 2 min.	17
300												

Documents de la Session (No. 4.) 37 Victoria.

du ministère de la Marine et des Pêcheries. -Suite.

SAINT LAURENT .- Suite.

ACTIVITY OF THE PROPERTY OF TH		-			
Couleur ou caractère particulier du phare.	Haut. en pds. du foyer de la lanterne au-dessus du niveau des hantes eaux	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques.
Tour hexagone, blanche	140	50	1870	D. second ordre	Habitation blanche aussi. 200 pieds de la tour. Coup de canon toutes les heur.
Tour carrée, do Tour hexagone, do	200	28	1874 1871	do	par brume et neige, depnis 15 août '73. Pour être allumé le 20 avril 1874.
Tour carrée en bois, blanche Tour en bois, do Tour carrée en bois, 30 pds de hauteur, avec l'habita-	32 350	54 28	1870 1872 1873	do do	Lumière rouge.
tion du gardien Peint en rouge av. les mots "Light Vessel" sur le côté		ļ	1871	do	Sifflet d'alarme en voie de construction. Lumière rouge av. lum. blanche 6 pieds au-dessus.
	<i>ે</i> 0	 	ļ	do	Lumière rouge.
Tour circulaire recouverte en planches, blanche		112	1	D. 1er ordre	Coup de canon d'heure en heu. par temps brum. et neige. Var. en 1869, 26° 16' O.
Tour carrée en bois, 27 pds. de haut. peinte en blanc.	40			C	
Tour circulaire recouverte en planche, blanche	110	90	1835	do	Doit toujours être ouvert an sud de la pointe Cormoran. Visible entre les points S. O. quart O. et E. Dépôt de provisions pour naufragés.
Tour circulaire reconverte	100	75	1831	do	Visible entre les points N. N. O. et S. E.
en planches, blanche Tour circulaire recouverte en planches, blanche	112	109	1858	D. second ordre.	Coup de canon d'heure en heure par temps brum et de neige. Provisions
Tour hexagone, blanche	7 5	54	1871	σ	pour naufragés. On fait résonner le sifflet dans les temps de neige et par temps obscur et brum. dix sec. par min., ce qui laisse un inter-
Carré, en bois, 28 pieds de hauteur, avec l'habitation du gardien comprise, peint en blanc	65		1873	do	valle de 50 sec. entre chaque coup. Lumière rouge.
Tour hexagone, blanche.	147	54	1871	ão	Un intervalle de 2 minutes entre chaque coup.
Octogone, surmontant l'ha- bitation du gardien	70	35	1871	do	
Tour basse, carrée, compris l'habitation du gardien, blanche	110	37	1871	do	Visible de tous les points d'approche du côté de la mer.
Tour circulaire, recouverte en planches, blanche	100	7 5	1830	do	Dépôt de provisions pour naufragés. Var. en 1869. 25° 40' O. Coup de canon d'heure en heure par temps de brume et tempêtes de misse.
Tour carrée, blanche	43		1859	do	et tempêtes de neige. Station de pilotes
Circul. recouv. plan. blanc	112	65	1844	go (Coup de can. de demi-h. en demi-h. par
1	,	•	. 1	301	temps de brume et tempêtes de neige.

LISTE des phares du Canada sous la direction

GOLFE ET FLEUVE

A. 1873

Nom du phare.	Position.	Latitude N.	Longitude O.	et situation relative des lumières.	F.—A écl.—F. et ecl.— Int.—Alt.—Tour.	Intervalle des révolutions ou des éclats.	Portée en milles par un temps clair.
Récif de l'île Rouge	Phare flottant N. E. de l'île Rouge, dans 10 brasses d'eau.	48 6 3		Deux — une à l'avant, l'autre à l'arrière.	F.		12
					g	~	
Batture de Mani- couagan	Phare flotant, 4 milles de la côte, péninsule est direction N. E. et pénin sule O. direction O. N. O. ancré d. 25 brasse d'eau.		0 68 15 0	Deux, une à 27 pieds et l'autre à 24 pieds du pont.	F		12
Ile aux Allouettes Ile Verte	Au centre de l'îlet. À l'entrée du Saguenay. Sur la pointe N. de l'île.	48 5 3 48 3 1	30 69 49 (17 69 25 10	Une Une Une	F F F		12 10 13
Pot à l'Eau-de-Vie.	A 42 brasses du hout S.E	. 47 52 3	30 69 4 0 50	Une	F		10
Gros Pèlerins	de l'îlet. A 20 brasses O. du centr de l'île, et à 54 brasse	e 47 43 I	15 69 44 20	Une	F		12
Grande Ile, Ka mouraska	S. du bord de l'eau. A 120 brasses du bout N	. 47 38 :	20 69 51 4	Une	F		18
Traverse sud	Phare flottant, part.N.E des battures St. Roch	47 22	10 70 14 5	Deux. Princi- pale lumière 4 pieds au-dessus de l'autre.		••.	9
Traverse sud	Bord N. E. des batture St. Roch.	es 47 19	50 70 16	ODeux. Princi- pale lumière s pieds au-dessus de l'autre.			6
Pillier de Pierre	A 50 brasses de la point S. de l'îlet.	e 47 12	25 70 21 2	06 Une	Tr.	Chaq. 1½ minute.	13
Annual Control of the						FLE	UVE
Ile aux Grues	. A 1½ mille de la pointe (0. 47 3	0 70 34 3	Une	. F		10
Pointo St Laurent	de l'île. Pointe est de l'île. Ile d'Orleans. Cap Rouge	47 7		0 Une 40 Une 30 Une			8 10

du ministère de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

37 Vietoria

Couleur, ou caractère du phare.	Hauteur en pieds du foyer de la lenterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	Nature ordre de l'aparei d'éclairage.	Remarques.
Bateau peint en rouge avec les mots"Red Island Light Ship" sur les côtés.		34 pds. du pont.		o	Le phare-flottant est ancré dans dix bras- ses d'eau, direction N. E. de l'île Rouge, un peu ouvert au N. de l'île aux Lièves, ayant la bouée rouge à en- viron un demi-mille à l'O. S. O. Un sifflet a été installé sur le bateau, et par les brouillards et les tempétes de neige, on le fera résonner dix secondes par minutes. laissant entre chaque sifflement un intervalle de 50 secondes.
	•••••	••••	1872		Un sifflet d'alarme a été placé sur ce navire et se fera entendre 8 secondes à la fois; et après un silence de 8 secon- des, il fonctionnera pendant 8 autres, laissant ensuite un intervalle de 2 minutes et 20 secondes.
Circulaire, pierre grise Carré en bois, blanc Octagone, recouverte en bois blanc. Brique, couleur maron	75 35 60 78	51 29 40 39	1848 1872 1809 1862	do do D.Q u: tosi me	Coup de canon de demi-heure en demi-h. pendantla brume et les tmp. de neige.
do	180	39	1862	do	
En bois	166	39	1862	c	Variation en 1869, 19° 0′ O.
Deux [mâts, peint en rouge			1836	do	On sonne les cloches du bateau-phr. pa temps de brume et tempêtes de neige Quand le bateau est déplacé, on descen pendant le jour la boule qui couronn son urand mêt et on allume un ser
			1871	do	son grand mât, et on allume un set feu au lieu de deux la nuit, jusq. ce qu' soit réinstallé dans sa tosition normal Quand le bateau est déplacé, le feu set du grand mât est allumé, et pendar le jour on descend la boule qui couron ne le grand mât. Une cloche se fer
Pierre, conique, blanc	68	38	1843	do	entendre pendant les brouillards et l tempêtes de neige.

En bois	44	37	1862	C,	 Variation en 1870, 17° 50' O.
do do blanc Tour carré, blanche	70 38 175	30 30	1862 1869 1870	do do do 303)

LISTE des phares du Canada sous la direction ${\tt FLEUVE}$

Nom du hare.	Position.	Latitude N.	Longitude O	Nombre et situation re- lative des lumières.	F.; A écl.; F. et écl. Tour.; Int.; Alt.	Intervalles des révolutions ou des éclats.	Portée en milles par un emps clair.
St. Antoine Ste. Croix	Rive sud Sur rivage près de la marque des hautes eaux et à	46 37 40	0 / " 71 36 10 71 44 10	Une	F		10 6
Portneuf	de l'église. Sur la rive N.à ¾ de mille du fleuve.	46 41 48 lum. N.	71 52 10	Deux. S.O. et N.E., à près de 180 verges	F		5
Pointe Platon	Sur le côté S., à 1½ m. au- dessous de l'île Richelieu.	46 39 13 lum. N.	71 53 3	d'intervalle.	F		,12
Richelieu	Centre de l'île	46 38 30	71 54 51	Une	F		6
Pointe Langlais	Sur rive S., à ½ m. au-des- sous de la gr. riv. du C.	46 35 8	71 59 35	Une	F		5
Cap Charles	Sur le cap	46 33 39	72 4 15	U., ou verges	F	,	4
Grondines	Rive nord	46 35 49	72 4 12	d'intervalle. Deux, S 66°O., 1,350 verges d'intervalle.	F	 	5 cha
St. Pierre les Bequets.	cc-Rive S., sur le sommet de de la pointe St. Pierre.	64 30 28	72 12 30		F		5
Batiscan	Rive N., à 1½ m. au-des sous de l'église Batiscan	46 30 16 lum. S	72 14 52	Deux, S.73°O., 222 verges d'intervalle.	,		3
Champlain	Rive N., près de l'église de Champlain	1	1	Une	F	9	4
Cap Madeleine	Lum inf., rive N., à 3 m. au-dessous du cap.	lum. S	·	d'intervalle.	,		6
	Lum. supér., rive N., à 2 m. au-dessous du cap.	lum. O	·	d'intervalle.	ľ		
Port St. François	Rive S.; feu supérieur sur une jetée.	46 16 26 lum. O	72 37 1	Jeux, S. 76°O., 3,240 verges d'intervalle.	' [cha
Pointe du Lac	Rive nord.	46 16 5	72 40 25	Une	F		12
Est	Batphare sur le lac	46 15 5	6 72 42 18	Une	F		6
Centre	milles de la Rivière-du	46 11 3	9 72 53 2	0 Une	F		6
Onest	Loup. Bateau-phare, côté N. du chenal N. E quart N., milles de l'île Plate	31	9 72 56 5	0. Une	.' F		6
He aux Raisi	1	1	$\begin{array}{c} 472575 \\ 47258 \end{array}$	Une	F		6
	i	' ;	304	1	•	,	7.0

du département de la Marine et des Pêcheries.—Suite. ST. LAURENT.—Suite.

37 Victoria.

ST. LAUR	ENT.	Surte.		Mark to the party of the last				
caractère	leur ou particu phare.	lier	Hauteur en p'eds du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	ord l'ap	ure et Ire de pareil airage.	Remarques.
En bois, bla	•••••	•••••	96 30	20	1858 1842	do do		Petite lumière aidant à suivre le chena pour une certaine distance, en amont
Tous les d blanes, lan sur le toit d	eux en terne inf d'une ma	pierre, érieure ison.	200 120	}	1842	do	•••••	et en aval. Tenus l'un par l'autre, guident dans le chenal Richelieu jusqu'au feu de l'île
En bois, oct	ogones, l	blancs.	${152 \atop 130}$	24 7	1816 1824	} do	••••••	Richelieu. Guident en remontant le Richelieu. Variation en 1868, 15° O.
Octogone, er		•••••	27		1816	Catoptr	ique	Cette lumière et celle de la pointe Platon sont presque dans les mêmes relève- ments: N. 73° E.
En bois		•••••	35	8	1844	do		Signale les battures des Grondines et fait parer les battures Cordin, et sert de re- connaissance pour le chanel Richelier
Octogone, er	n bois, b	lanc	110 50et25	30	1856	do		et réciproquement, et sert de recon- naissance pour passer le Richelieu
do	do .	,,,,	85	12	1844	do		Guide du cap à la Roche à Levrard. Fait connaître le plus grand détour à
do	do		{ 39 20	${31 \atop 11}$	1844	do		donner au cap a la Roche. Var.en 1870, 14° 10' O. Fait passer Levrard et parer la batture
do	do	• • • •	30	10	1844	do		Ste. Anne au S. et le poulier au N.
do	do	••••	{ 53 33	$\left\{ \begin{array}{c} 13 \\ 10 \end{array} \right\}$	1843	do		Point de reconnaissance pour la pointe inférieure de la baie Champlain. Font parer la batture Bigot. Variation en 1869, 14° O.
do	do	••••	{ 55 35	$\left. egin{matrix} 30 \\ 10 \end{smallmatrix} \right\}$	1843	do	•••••	Font parer le poulier Provencher
En bois, oct l'un en haut	ogones, h et l'au. e	olancs, en bas.	{ 31 12	$\left\{ \begin{array}{c} 21 \\ 4 \end{array} \right\}$	1849	do		Tenus l'un par l'autre avec le phare-flot- tant de l'est sur le lac, font passer le chenal dragué, S. 70° O. Feu supérieur
Octogone, er	ı bois, b	lanc	71	24	1843	do		sur une jetée; est enlevé l'hiver. Indique le détour du chenal à la Pointe
Rouge	•••••	•	15	8	••••	do	1	du Lac. Enlevé à l'approche de l'hiver à cause des glaces. Sur côté S de la Petite Tra-
do	• • • • • • • •	•••••	15	8	1816	do	r • • • •	Enlevé à l'approche de l'hiver à cause des glaces. Indique le détour du chenel
do	•••••	• · • •	15	8	1828	do	••••	En rapport avec l'île à la Pierre et en ligne avec le No. 1, fait éviter les bat- tures de St. François et à la Carpe.
do			30	20	1843 1863	} do	{	Variation en 1869, 13° O. Guident de l'entrée de la batture du lac St. Pierre au phare-flottant No. 1, en remontant et en descendant.
. 4	20					305	•	

LISTE des phares du Canada, sous la direction du

		\mathbf{E}

been account from without Indianal district						FLEUVI	_
Nom du phare.	Position.	Latitude N.	Longitude O.	Nombre et situations relatives des lumières.	F.; A écl.; F. et à écl.; Tourn.; Int.; Alt.	Intervalles des révolutions ou des éclats.	temps clair.
	чения на при при при при при при при при при при	Q 1 11	0 / 11	9			_
	Sur la partie est de l'île		1	ł	F	6	j
Lavaltrie	Côté sud de l'ile	45 52 55 ph. S.	73 16 0	Deux, S. 38° O., à 320 vgs.	F		
Traverse	2½ milles au-dessus de Con- trecœur	45 49 52 ph. N.	73 17 0	Deux,S.28° O., à 1,500 verges d'intervalle.	ĺ		•
Iles aux Prunes	Vis-à-vis Verchères A ¾ de mille au-dessous de Répentigny	45 46 50	73 22 30	Une	F		
Répentigny	de Répentigny	45 45 2 ph. N.	73 26 8	à 170 verges d'intervalle.	$\left \right $ F		4
Ile à la Bague	Sur l'îlot	45 44 14	73 26 15	1	F		4
Ste. Thérèse	Sur l'île.	45 41 22 ph. N.		à 220 verges	F		4
Pte, aux Trembles.	Rive nord	(-	1 .	d'intervalle. Deux,S.46°O., à 600 verges	F		
Montréal	Sur le quai de l'île	-	73 33 14	d'intervalle. Deux,S.41°O., à 73 vgs. d'int.	F	cha	4 ac
Lachine	Sur la jetée à l'ent. du ca-	45 27 0	73 41 0	Une	F		6
(nal, rive nord Batphare, à 4-5 de mille	45 26 30	73 42 10	Une	F		6
Lac St. Louis	au-dessus de Lachine Batphare, \(\lambda\) 2\(\frac{3}{4}\) milles au-dessus de Lachine	45 25 40	73 44 15	Une	F		6
Rivière Ottawa:— Pointe aux Anglais.	Près de Carillon Batph.,côté S. du chen.à 63 chaînes au-dessus	45 13 0 45 24 30	74 15 0 73 45 20	Une	F		10
Pointe Claire	de Dewal, de la lumière No. 3 sur le St. Laurent, près de la Pointe Claire Sur la batt., côté N. du chen.env. 15 mil. au-des- sous de la Pointe Claire, à 120 chaînes à l'ouest du bateau-phare près de	45 26 0	73 48 10	Une	F		7
Banc Wade Pointe L'Orignal Pointe McTavish Batture Verte	la Pointe Claire. Sur la pointe. Sur la jetée. Sur une jetée, côté sud du chenal, à 7 mil. en bas de la cité d'Ottawa.	45 25 (45 42 (45 50 (45 29 30	75 37 0 74 46 18 74 52 30 75 31 20	Une Une Une	F F F		8 6 9
Lac Morris Ue Campbell Ilot à l'embouch, de la rivière Creuse)	306		Trois	F	1	8 à 10

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

ST. LAURENT.-Suite.

37 Victoria.

	it g	11 18	1 %	1		
Couleur ou caractere particulier du phare.	Hauteur en pieds du foyer de la lanterne an-dessus du niv. des hartes eaux	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	ord l'ap	ure et re de pareil, aîragé	Remarques.
Rouge	30			Catootr	iane	Indique l'entrée du chenal et conduit
do	$\left\{\begin{array}{c}21\\13\end{array}\right.$	17 }	1831	do		jusqu'au feu No. 1. Conduisent au chenal des Iles Plates
En bois, blanc, carré			1857	do		Guide au chenal de Lavaltrie et à l'île Bouchard, indique le nouveau chenal et doit être tenu en ligne jus ce queles
Octogone, en bois, blanc.	••••	ļ	1866	do		lum. de Lavaltrie soient l'une par l'au. Fait éviter l'île.
En bois, blanc	\$ 30 14	26 } 14 }	1843	do		Guident dans le chenal de l'11e à la Roma
Octogone, en bois, blanc.		11,	1831	do		batture au sud. [Indique l'île, qui est très-basse. On an
Carré, en bois, blanc				, do		glaces. Conduise à l'entrée du cheral de Voy
Phare haut et ph. bas; octogones, en bois, blancs	{ 53 { 25	 }····	1846	đo	· · · • • · ·	fleuve. Variation en 1869, 12½° ouest.
En bois, octogones		$\left\{ egin{array}{c} 31 \ 21 \end{array} \right\}$	1830	do	•••••	aux-Trembles et Varennes, en remontant jusqu'à la Longue-Pointe. Lumières rouges ; indiquent le chenal le plus profond jusqu'au et devrie le
Carré, en bois, blanc	23	17	1849	do	•• ••	plus profond jusqu'au et depuis le havre. Variation en 1870, 11° 45' O. Variation en 1870, 11° 25' O.
Circulaire; en fer; rouge.	20	*****	1849	d	••••	Tour blanche sur bateau; lanterne rouge.
Rouge	20			đo	•••••	do do
Blanc En fer, rouge	22 21	27 17	1873	do do		Phare de rivière. Tour blanche sur bateau ; lanterne rouge.
En bois	29	2 5	••••	d		
Lant.surune const.en'charp. Hexagone, blanc	35 45 35 36	25 30 30 17	1870 1871 1871	do do do		Balise lumière. do
Constructions carrées, en bois 20 pieds de hauteur; peinturées en blanc.				do		Balises-lumière, blanches.
` 1 i	1	- 1	- 1		- 1	

LISTES des phares du Canada sous la direction du

FLEUVE

				CARLO CONTRACTOR OF THE PARTY O	2000 Personal	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	CONTRACTOR OF THE PERSON OF TH
Nom du Phare.	Position.	Latitude N.	Longitude W.	Nombre de situations rela- latives des lumières.	Fixe; A cel.; F.et & cel.; Tourn.; Intermit.; Alt.	3	Portée en milles par un temps clair,
Chateauguay Beauharnois Grosse Pointe	Bateau-lumière à 4½ mil. au-dessus de Lachine Entrée inférieure du canal, rive sud Entrée supérieure du canal Beauharnois	45 19 40 45 15 35	73 54 30	l s	F		6 10 8
Vis-a-vis la Grosse Pointe	Sur des jetées dans le fleuve	45 15 30	74 9 30	Deux	F	***	3or4

LAC ST.

						-					
Côteau du Lac Pointe McGee	Sur le débarc, de la jetée. Rive nord	45 45	15 12	$\frac{30}{25}$	74 74	13 19	10 10	Une Une.,	F		3 10
Tle aux Cerises	Côté sud du chenal nord.	45	9	10	74	22	30	Une	\mathbf{F}		10
do	 Sur une jetée dans le fleuve	45	8	20	74	25	40	Une	F		8
Crib	Côté nord du chen sur une jetée à 4 mil. au sud-ouest	45	6	40	74	30	30	Une	F		8
Canal Cornwall	jetée à 4 mil. au sud-ouest du village de Lancaster.	45	1	. (74	55	25	Une	F		
•									1	<u> </u>	<u> </u>

ENTRE LES LACS ST.

Pt.du Moul, à Vent	Prescott, Ontario, fleuve St. Laurent.	44	46	20	75	28	40	Une	F		15
Ile Hemilton	Comté de Glengarry, Ont.	45	4	28	74	32	27	Une	F		10
Glengarry, ou Pte. de la Mai. de Pierre	do do	45	3	32	74	36	45	Une	F		10
	Sur la jetée 5 mil. à ouest de Brockville, à 2 de	44	34	10	75	45	40	Une	F	•••••	6
Ile du Grenadier	mille de la rive nord Pte, S.O. de l'île, côté N. du chenal, à2 milles au	44	24	30	75	54	10	Une	F		10
Ile Lindo	dessous de Rockport. Pte. N.O. de l'île, côté S du chenal. \$5 milles O de Rockport.	. 44			76	. 0	10	Une,	F		7
	•		3	08							

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

ST. LAURENT.—Suite.

37 Victoria.

Couleur ou caractère particulier du phare.	Hauteur en pieds du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques.
Rouge	20		1849	Catoptrique	Tour blanche, lanterne rouge.
En bois, charpente carrée.	••••		1850	do	En les tenant l'un par l'autre, on court sur le feu de Chateauguay. Variation en 1869, 11° 15' O.
Carré, en bois, l'une rouge et l'autre blanc.	20	20 {	1845 1850	} _do	Il faut les tenir l'un par l'autre en sor- tant du canal, jusqu'à ce que les feux d'en haut soient l'un par l'autre.
Carrés, en bois, l'un rouge et l'autre blanc.			1850	do	

FRANÇOIS.

Au bout d' Carré, en t	une perc oois, kla	he nc	24 30	24		Catopti do	rique	Lumière rouge A mi-chemin entre le Côteau et l'île
do	do		40	30	1847	do		aux Cerises.
do	do	• . • • • •			1849	do	•	Vis-à-vis la lumière, il y a une balise au
do	do		20	20	1844	do		nord du chenal.
					1865	do		Variation en 1869, 93° O. Sous le contrôle du surintend. des travaux publics.

FRANÇOIS ET "ONTARIO.

		•	-		309	•	
do	do	€0	26	1856	đ∙		
do	d o	55	37	1856	do		
gardién. Blanc, carré,	en bois	3 3	31	1856	do -		
blanc, avec	peinturé en logement du		•••••		do	•••••	do
de hauteur. Const. en bois de haut., pei	, carré, 27 pds nt. en blanc.	42			do do		do -
Construction r	onde, 62 pieds	92	ļ		Catoptri	que	Lumière blanche.

A 1873

LISTE des phares du Canada sous la direction ENTRE LES LACS ST

								RNI	RE LES LACS	21.
Nom du phare.	Positi o n.	Latitude N.			Longitude O.		Nombre et situations relatives des lumières,	Fixe; à éclat ; fixe et à écl.; Tourn. ; Intermit.; Alt	Intervalles des révolutions ou des éclats.	Porté en milles par un temps clair.
Passe Gananoque	Pointe N.E. de la petite île Stave, côté S. du chenal, à 5 milles au dessous de Gananoque.	44 20		°. 76	4	1	Une	F		
Batture Jack Straw	Sur jetée, côté nord du chenal, à trois milles de		0	76	6	30	Une	F		
Batture Spectacle	Gananoque. Sur jetée, côté nord du chenal, à 2 milles O. de Gananoque.		15	76	10	40	Une	F		9
Rocher du Cheval Rouge	Sur jetée, côté S. E. du	1	30	76	11	20	Une	F		••••
Ile Brûlée	Pointe S. E. de l'île ; côté nord du chenal, à \(\frac{2}{3} \) de mille de la batture Spec-	44 19	5	76	11	40	Une	F	•••••	10
Ile Wolfe	tacle. Sur la pte.Québec ou p.E.	44 14	4 0	77	16	20	Une	F		6

LAC

A. 1873

Tle aux Serpents	Sur jetée sur la barre,côté N. du chenal, à 5 milles ouest de Kingston.	44	11	30	76	37	40	Une	F		6
Simcoe ou Gage,	Pointe sud-ouest de l'Île Simcoe, à 9 milles à l'O. de Kingston.		9	20	76	3 8	40	Une	F		15
Ile aux Tourtes	Quatre milles de la tête de l'Île Wolfe.	44	4	10	76	38	10	Une	Tr.	Une minute, 10 secondes.	15
Outer Drake ou False Ducks.	Pointe E. de l'Ile	43	57	0	76	49	0	Une	F		22
Pointe Plaisante	Entr. de la baie de Quinté Sur la pointe.	44 43	$\frac{6}{51}$	30 0	76 77	$\frac{55}{13}$	$\frac{30}{40}$	Une Une	F Tr.	Toutes les minut, et 40 secondes.	
Pointe au Saumon ou Maligne		43	52	0	77	19	45	Une	F	······································	••••
Ile du Télégraphe	Baie de Quinté.	44	10	20	77	9	45	Une	F		12
Scotch Bonnet ou Ile aux Œufs	Sur petite île, 1 mille S. O. de l'Île Nichol- son.	43	54	0	77	38	0	Une	F		12
Presqu' Ile] $\Big\{$	Pointe E. Sur côte ou rivage	43 44	59 0	30 20	77 77	45 46	30 0	Une Deux, O. S.O. et E. N. E. environ.	F		18 30r4
Cobourg	Sur tête de jetée.	43	57	10	78	14	0	Une	F		8
Peter Rock ou Ile au Goëland	O. par S., à 4 milles de Cobourg.	43	56	10	78	17	0	Une	F		10
		١.	:	31(}			ı	1	1	•

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

FRANÇOIS ET ONTARIO.—Suite.

	`		ssus sux.	sol	été			
	eur ou cars articulier (phare.		Hauteur en pieds du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a allumé.	Natu ordr l'app d'écla	e de	Remarques.
En bois,	carré, blar	ıc	44	37	1856	Catoptri	c	
đo	do		31	29	1856	do	•••••	
do	do		28	26	1856	do		Ces petits feux servent à indiquer le chenal à travers les Milles Iles, entre Brockville et Kingston. Variation
do	do	•••••	28	26	1856	do		Brockville et Kingston. Variation en 1870, 7° 15′ O.
đọ	do		64	26	1856	do		
do	do	•••••	· • • • • •		1856	do		
ONTAR	10.			·	·		······································	
			i i		1			

İ		ĺ			la navigation. La cloche fonctionne par mécanisme 4 fois en 1 minutes. Etendue à une distance de 4 milles.
Blane	46	41	1870	do	Prendre a une distance de 1 mines.
do	68	62	1828	do	
Octogone	62	52 60	1866 1833	do do	 Variation en 1869, 6° O.
Construction carrée, sur- montant la maison du gardien, et peinte en blanc	40	••••	1871	do	 Lumière rouge.
Tour sur habitation; carré et blanc.	46	41	1870	do	
En pierre, blanc	51	54	1856	do	
Octogone, en pierre	67	63	1840 1851	do do	
Carré, en bois, blanc	20	16	1844	•••••	 Lumière de phare; n'est pas sous
Octogone, en pierre	45	48	1840	• • • • • • • •	 contrôle du département de la Mari ne Sur un rocher vis-à-vis la pointe.

Liste des phares du Canada sous la direction du

A. 1873

Virginia de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la compa				-						, I	AC
Nom du phare.	Position.		Latitude N.			Longitude O.		Nombre et situations rélatives des lumières.	Fixe; A écl.; F. et à écl.; Tourn.; Intermit.; Alt.	Intervalles des révolutions ou des éclats	Fortee en milles par un temps clair,
			,	"			"			17 1411	
Port Hope	Sur tête de la jet., côté E.	43	56	15	78	20	0	Une	F.		4
Darlington	Sur tête de la jetée	43	52	30	78	43	20	Une	F		4
Port d'Oshawa Havre de Whitby Pickering ou Liver-		43	51	0	79	1	30	Une Une Une	F		5
· loed ·	Tête de la jetée E Pointe Gibraltar, côté S.	ł			1			í	F		18
Foronto	O. de la pointe, à 1¾ m. S. de Toronto Quai de la Reine, partie O. l'eau, fensur l'aile de la jet,	1							F		6
	Sur quai	43	33	30	79	40	10	Tine	F		
	Sur tête de la jetée									•••••	12
	Jetée S. de l'entrée									{	15
Port Dalhousie	Sur tête de la jetée Est. Lac Simcoe	12	10	40	770	90	20	TT		,	10 12
								1		.]	LA.C
Port Colborne, feu		49	52		70	10	20	Deux	73		1,0
d'alignement. Ile Mohawk	Tête de la jetée O Sur une île entre les Ports Colborne et Maitland, à	42)				F To'r	Tous les 3 min.	12 10
Pointe Nord Riv. à la Loutre ou Port Burwell.	I mille SO. de la terre ferme. Jetée ouest Jetée ouest Extrémité est A 333 verges du rivage.	42 42 42 42	47 33 39	30 0 0	80 80 80	16 9 54	30 10 30	Une Une	F F F		10 8 25
Riv. à la Barbue ou Port Bruce.								Une	F		
Fort Stanley Ile Pelée	Extrémité de la jetée O Pointe N.E	42 41	40 50	0 20	81 82	17 45	0 30	Une Une	F		9
	Sur caisson, à 2½ milles S de l'extrémité de la						ı		- 1		20
Ile du Milieu	pointe, rive nord Entre la pointe Pelée et l'île Kelly	41	4 0	58	82	40	15	Une			12
Amherstburg	Tle au Bois Blanc, Pointe	42	6	0	83	13	30	Une			18
			3	12			,	, 1	1		

départment de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

ONTARIO.—Suite.			opera de de la compansa de la compansa de la compansa de la compansa de la compansa de la compansa de la compa		
Couleur ou caractère particulier du alphare.	Hauteur en pds. du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette,	Année où le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques,
Clara markens de mismo				•••••	Rouge vu du sud ; blanc vu de l'est et de l'ouest ; lum, de havre, n'est pas sous le cont, du département de la marine Variat, en 1859, 3° 30' O. lum, de h. n'est
Sur maison de pierre	12	8	1863 1844 1863		pas sous le cont. du dép. de la Marine. N'est pas srus le cont. du dép. de la Marine. N'est pas sous le cont. du dép. de la Mar. N'est pas sous le cont. du dép. de la Mar. N'est pas sous le cont. du dép. de la Mar.
Hexagone, en pierre	66	62	1820		Il-y a une cloche d'alarme à cette station. Lumière rouge sur le bras du quai doit
En bois, carré, rouge	22	6	1838	 {	être rangée de près à babord. Varia- tion en 1868, 2° 50° O. Lum. de h. n'est pas sous le cont, du dép, de la Mar, N'est pas sous le contrôle du départe
Octogone, en bois	42	36	1836-	Catoptrique.	ment de la Marine.
Haut phare, en pierre	1	54	1838		
Petit phare, en bois, blanc.	18	14	1845	do	
En bois ; blanc Tour carrée, brune	53 46	39	1852 1870	do	A l'entrée du canal Welland.
ÉRIÉ.			•		
En bois, blanc	{ 58 14	54 }	1852	do	A l'entrée du canal Welland.
Rond, en pierre, blanc	64	.60	1848	:do	Variation en 1870, 2° 40′ O.
Hexagone, en bois, blanc do do	20	20	1848 1846	do	A l'entrée de la Grande Rivière.
Octogone, en bois	65	60	1843		Variation en 1860, 1° 40′ O.
do	96	46	1840	do	
Sur un poteau		}] 	do	N'est pas sous le contrôle du départe
Lanterne Rond, en pierre	20 45	20 40	1844 1833	do	ment de la Marine. O. par N.; fait éviter la batture de l'île Pelée. Variation en 1870, 9° 46 E Le 21 sept. 1872, la lumière sur l'îl.
Octagone	76	61	1961	∵do	Pelée fut changée en lumière blanch- fixe, et Pelée Spit en lumière blanche tournante.
Carrée, en bois, blanc	70	49	1872]	do	Rouge.
Rond, en pierre	56	40	1837	do	,
	I	į .	l,	910	l .

LISTE des phares du Canada sur la direction de

							LAC
Nom du phare,	Position.	Latitude N.	Longitude O.	Nombre et situations relative des lumières.	FA écl.—F. et à écl.— Tourn.—Interm.—Altern.	J	Portée en milles par un temps clair.
Rivière Thames	Emb. de la rivière, rive S.	。 / " 42 18 40	o / " 82 36 0	Deux S.26° E., et N.26° W., à 450 verges d'intervalles.	F	{	${12 \atop 6}$

LAC

Goderich	Sur rive élevée au S. de l'entrée du port. Deux	43	45	10	81	32	30	Trois	F		lum. éle- vée. 25
Quai McK en zie, Presqu'ille.	sur la jetée N Owen Sound, Baie Geor- gienne, Ontario	44	41	30	80	53	40	Une	F		12
Pointe Clark	Rive N. environ 20 milles N. E. de Goderich	44	4	40	81	34	30	Une	Tr	Chaq. 3 minute.	15
Tle Chantry	Côté sud, environ 2½ milles ouest de Saugeen		29	40	81	13	0	Une	F	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	15
Tle aux Anses	Pte. N.E. de l'île ; entrée de la baie Georgienne.	45	19	40	81	32	10	Une	Tr	De 3 m. en 3 m. Inter. des éclats 13 minute.	15
Ile Griffith, N	Ext. N.E. de l'île; à 20 milles d'Owen Sound.	44	50	30	80	42	40	Une	F		12
Ile Nottawasaga	A environ 4 milles N.O. de	44	32	30	80	4	20	Une	àécl	Chaq. ½ minute.	10
Collingwood	Collingwood Brise-lames	44	31	0	80	2	10	Une	F		6
Pointe Michel	Baie Michel, côté S. de la	45	34	20	81	56	0	Une	F	••••••	13
Ile aux Chrétien	Grande Manitouline Partie S.E. de l'île ; 1½ m.	44	47	20	79	57	30	Une	F	···	8
Parry Sound	de la terre ferme Ile au Vison	45	22	0	80	12	45	Une	F	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	16
Ile Solitaire Byng Inlet	•• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	45 45	33 44	$\frac{30}{12}$	81 80	15 27	48 30	Une	F F	**************	
Rocher Rouge	A un m. E. de Killarney. sur la pte. du Rocher Ro.	45	58	40	81	16	30	Deux	F		8
Tle aux Perdrix	1½ mille N.O. du phare	45	59	20	81	19	50	Tne	F	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	5
Feux d'alignement.	du Rocher Rouge Shaftesbury ou Petit Cou-	45	59	30	81	47	40	Deux	F		6
Tle Clapperton Tle au Soufre	rant Pointe Nord Extrémité O. de l'île	46 46	3 9	0	82 83	5 30	0	Une Une	F	••••	8 12
										-	

LAC

Pointe aux Pins Rivière Ste. 1 du Sault.	Marie, près 46 28 30 84 40 50 Une	F	 8
	214		

département de la Marine et des Pêcheries.-Suite.

STE. CLAIRE.

Couleur ou caractère particulier du phare.	Hauteur en pds, du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'élairage.	Remarques.
Tour carrée, en bois, tour ronde, en pierre	{ 34 15	30 15	1837 1845	}	Les deux lumières tenues l'une par l'autronne font passer la barre

HURON.

		·			
}Tour carrée, blanche	150	20	1847	Catoptrique	sur la berge est seule sous le contrôl
Constr'n, en bois, carré, 27	. 35	 	 .	do	du département de la Marine. Lumière blanche.
pieds, peinturé en blanc. Ronde, blanche	87	87	1859	Dioptrique, se- conde ordre.	
do	86	86	1859	. do	
Rond, blane	90	85	1859	do	Variation en 1870, 0° 50' O.
do	130	85	1859	Dioptrique, troi-	
do	86	85	1859	sième ordre. Dioptrique, se-	
Sur charpente	24		1858	cond ordre. Catoptrique	Lumière rouge ; n'est pas sous le con
Blanche, carré	40	28	1870	do	trôle du département de la Marine.
Blanche, rond	61	60	1859	Dioptrique, 4me	
Tour carrée sur l'habitation	56	40	1870	ordre. Catoptrique.	
du gardien, blanche Blanche,carré Sur une charpente en bois.	195	42 60	1870 1870	do do	
En bois, carrés, blancs	{ 80 20	$\left\{egin{array}{c} 20 \\ 12 \end{array} ight\}$	1866	do	Au coté N-du chenal, guident pour en-
do	30	20	1866	do	trer dans le havre de Killamey.
do	$\left\{\begin{array}{c}24\\22\end{array}\right.$	}	1866	do	
do Tour car., en bois, blanc	45	35 20	1866 1867	do do	

SUPÉRIEUR.

Tour carrée, 'en' bois, 23 pieds de haut, blanc	. 30	 	Catoptrique,	n B
******* *** **************************		1	315	

37 Victoria

LISTE des phares du Canada sous la direction

•			
		paragona desarro. A	
	66l.— I'sern		ar un

Nom du phare.	Position.	Latitude N.	Longitude O.		F.—A. écl.—F. et a écl.— Tours, IntermAltern.	Intervalles des révolutions ou des éclats.	Porté en milles par un temps clair.
Pointe Corbay	B. Batchewana, 40 milles au-dessus du Sault.	46 54 O	84 50 30	Une	F		20
Pointe au Porphyry	Entrée de la Ba Noire, Ile Edouard, Algoma, Lac Supérieur.	48 21 5	88 51 30	Une	F	,	16
St. Ignace	A 3 milles de l'île St. I Ignace.	48 42 15	88 10 30	Une	F		8
Ile Michipicoten	Pointe sud de l'ile Michi- picoten.	47 42 15	86 1 35	Une	F		18
du havre de l'île	Ile Agate, havre de Qué-	47 42 50	86 2 10	Une	F	1, 1 A	10

NOUVEAU-

GOLFE ST.

							_				
Dalhousie	Coté sud de l'entrée du	48	3	45	66	20	50	Une	F		13
Bathurst	havre. Sur la pointe Alston	47	39	10	65	36	40	Deux	F.		10
	Ile Caraquette, Baie des Chaleurs.								1		14
Shippegan	Sur l'ile, havre de	47	43	0	64	38	0	Une	F		11
Tracadie	Shippegan. Pointe aux Bouleaux Coté N. du ravin Tracadie Ile au Crabe, comté de	47	30	0	164	52	- 0	Une	1 .B'		12 12 7
	Northumberland. Comté de Northumber'nd	l			١.			ı	1		11
Ile du Portage Ile au Renard do	Sur la pointe sud de l'ile. Sur la pointe NO. ". Extrémite E. ".	47 47 47	9 8 6	50 10 50	65 65 65	2 2	40 30 10	Une Deux	FF		10
Phare floatant	Barre du fer a cheval, entre îles du Portage au	}	8	0	65	3	0	Une	F		8
Balises de l'île Shel-	Renard, B. de Miramichi Baie de Miramichi	47	6	50	65	18	0	Deux	F		9
drake Pointe aux Chênes.	 Baie de Miramichi	47	7	40	65	15	10	Deux.,	F		10
Plage de Grant	Baie de Miramichi	47	5	30	65	28	10	Deux, étant S. O. et NE. l'une de l'au-	į.		10
Place de Preston	Baie de Miramichi	47	4	50	65	54	40	two	1		10
Pointe Escuminac	Sur ia pointe	47	4	32	64	47	30	Une	F		14
	1	1		31	6			1 -		•	

du Département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

SUPÉRIEUR—Suite.

37 Victoria.

Couleur ou caractère particulier de phare.	Hauteur en p'ds du foyer de la lenterne au-dessus du niv. des hautes eaux,	Hauteur en pieds, du sol à la girouette.	Année ou le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques.
					CONTROL OF THE PROPERTY OF THE
Octogone, 63 pieds, blanc, avec habitation.		••••	in the		
En bois, carré, 36 pieds, blanc.	56	· · · · · ·	•••••	c	Ce phare sert à des fins générales et pourguider les navires à l'ilot d'Argent Lumière blanche.
Tour car., en bois, blanc			1866	do	Lumière blanché. Discontinué jusqu'à avis ultérieur, 1873.
Carré, en bois, blanc	56	32	1872	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	The second of th
do do	32	20	1872	••••••	

Documents de la Session (No. 4.)

BRUNSWICK.

LAURENT.					
Carré, en bois blanc	49	3 3	1870	C	Vu de tous les points d'approche.
Balises-lumières,hexagones, blanches.	$\left\{ \begin{matrix} 31\frac{1}{2} \\ 27 \end{matrix} \right]$	}	1871	do	Tenues l'une par l'autre, ces lumières ser vent à diriger les bâtiments qui entren dans le havre, La lumière, intétieur
Tour carrée, sur la maison du gardien, blanc	52	48	1870	do	est la plus haute et de couleur rouge La lumière extérieure est blanche.
Carré, en bois, blanc	32	20	1872	do.	
En bois, octogone, blanc En bois, carré, blanc	79 39	74 20	1856 1872	do	Lumière rouge.
Carré, en bois, blanc	30	20			Phare de côté et de havre. Lumière rouge
do do	35	20 .	1840		Phare de côté et de havre, situé au nord du chenal
Blanc En bois, blanc En bois, blanc	46 50 30	42	1869 1872	do}	Deux balises lum. 1 de mille l'une d
	35		1873	do	Une goëlette gréée.
de mille les uns des autres,	48			do	
En bois, blanc	{ 40 60	}	1869	do	Deux balises-lum, à un 3 mille l'une de l'autre pour guider les navires dans le
Blanc	${120 \atop 140}$	}	1869	do	chenal de Swashway, " do do
do , ob	{ 55 66	}	1869	: do	do do
En bois, blanc	70	58	1841	D. 3e ordre	Variation en 1869, 23° 20' O.
•	I		ľ	317	To be sembled to the first of t

LISTE des phares du Canada, sous la direction

NOUVEAU BRUNSWICK.

			72,000							Golfe	ST.
Nom du phare.	Position.		Latitude N.			Longitude O.		Nombre et situations relatives des lumières.	F.; A 6cl.—F. et à 6cl.— Int.; Alt. Tour.	Intervalles des révolutions ou des éclats,	Portée en milles par un temps clair.
Richiboucto	Sur tête de jetée		, 39		64	, 42		Une	F		14
Pointe Cassie	Sur la pointe,	46	19	15	64	30	20	Une	Tr.	Eclats tous les ½ min. alternat.	14
Shediac (Balises)	Ile Shediac	46	15	20	64	31	50	Deux	F		10
Shediac	Quai Du Chêne Cap Jourimain	46 46	$\frac{14}{10}$	20 0	64 63	31 49	0 30	Une Une	F		6 15
		<u> </u>					7.		<u></u>	ILE	.DU
Pointe Nord Cascumpec, côté nord.	Sur la pointe	47 46	3 48	46 22	63 64	59 2	10 15	Deux Une	F		$\begin{array}{c} 12 \\ 12 \end{array}$
Bai Bedeque Tête de la V. de Mer	Quai de Green Salutation ou Tête de la Vache de mer	46 46	$\frac{23}{19}$	$\frac{32}{0}$	63 63	47 48	5 30	Une Une	F		7 15
Pointe Est	200 years sum la mizzacca da	46	27	9	61	58	15	Une	F		9
Havre de Charlotte- town	la partie sud de la pointe Pointe Blockhouse, côté ouest de l'entrée	46	11	36	63	7	28	Une	F		10
Pointe Prim	Baie de Hillsborough, 100 verges de la pointe, par- tie sud-est de la Baie.	46	3	10	63	2	6	Une			12
Petit Chenal Tête Panmure	Baie Cardigan, havre de Georgetown, entrés sud	46	40 8	0 47	63 62	53 27	0 40	Deux Une	F		9 16
Georgetown,	Pointe St. André	46	9	57	62	31	23	One	F		10
Havre de Richmond	Bill Hook ou Ile à la Pê- che, côté nord de lentrée	46	34	44	63	42	29	Une	F		10
Crapaud	Crapaud	46 46 46	13 24 0	0 0 2	64 64 62	8 8 25	0 57	Une Une Deux	F		3 7 5
St. Pierre Tracadie	Havre de St. Pierre Havre de Tracadie	16 46	32 13	0	62 63	34 10	0	Deux	F		6 12
Name of the second of the seco					·					NOUVE Golf	
Pugwash	Havre de Pugwash	45	52	30	63	40	20		. F		8
Ile Amet	Centre de l'île, détroit de Northumberland	45	·50	15	63	10	10	Une	. F		10

318

du département de la Marine et des Pêcheries—Suite.

-Suite.

37 Victoria.

	L 70		The same of the sa		
Couleur ou caractère particulier du phare.	Hauteur en pieds du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hartes eaux	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques.
Tour carrée, blanc	70	50	1864	Dioptrique, qua	
Carré, en bois blanc	40	27	1872	trième ordre. Catoptrique.	
Blanc	{ 48 56	}	1869	do	
Au bout d'une perche Blanc, octogone	15 72	45	1860 1870	do	Hors du contrôle du dépt. de la Marine Visible du S.E. par N. à O.
PRINCE-ÉDOUARD.		<u> </u>	-		The second contract of the second contract of
Blanc Tour octogone,en bois, blanc	80 33	60 25	1866 1856	Catoptrique.	Lumière blanche. do
Lant, au bout d'une perche, Blanc, octogone	15 88	60	1856 1863	 	do
En bois, octogone, blanc		60	1867	1	do
Sur le toit de block house, blanc.	37	19	1851		
En brique, blanc, circulaire.	68	55	1846		Plusieurs balises indiquent les danger dans la baie
Balises blanches En bois, octogone, blanc	22 96	50	1872 1853	Catoptrique	La lumière doit être tenue vis-à-vis l Pointe Terras, peur éclairer le réc vis-à-vis le Cap à l'Ours.
Rayé de rouge et de blanc, vertical.	36	20		Lanterne avec huile de charb.	vis-à-vis le Cap à l'Ours.
Blanc, carré Poteau Couleur, drape, octogone Jn sur poteau, et un autre	34 20 30 on	36 32 16	1856 1854		Lumière blanche. Tous deux avec lumières blanches.
sur pignon d'une grange env. I mille l'un de l'autre salises rouges oteaux	p'st,45 on brn 20 40	26	1868	Diopt. 1re ordre.	Lumière blanche.
COSSE.					
arré, blanc	48	44	1871	Catoptrique	Parait rouge quand on le voit de la me
larré, en bois, blanc	44	26	1866	do	Parait rouge quand on le voit de la me et blanc quand on le voit du havre Il éclaire partout à l'horizon.

319

37 Victoria.

LISTE des phares du Canada, sous la direction du

NOUVELLE-ECOSSE.

GOLFE DU ST.

Nom du phare.	Position.	Latitude N.	Longitude W.	Nombre et situations relatives (F. 17. et a 661 T. Treta	Intervalles des révolutions ou des éclats.
Ile Caribou Port de Pictou	Partie nord-est Pointe S. de l'entrée	45 46 0 45 41 25	62 42 20 62 39 26	Une Tr 2,verticales ; la sup. blanche, infé, rouge ; à 25 pieds d'in- tervalle.	Touses les min 1
Ile Pictou	Pointe sud-est	45 49 10	62 30 29	Une F	1
Cap St. George	Sur le côté N. du cap	45 52 35	61 54 40	Une Tr	De ½ m. en ½ m. 2
Pomquet, baie St. George.	Extrémité NE. de l'île.	45 39 40	61 44 30	Une, F	

										ILI	g DU
Port Hood	Entrée S. du havre	46	0	0	61	31	40	Une	F		10
Ile au Loup de Mer ou Margaree.	Sommet ou milieu de l'île	46	21	30	61	15	3 3	Une	F		/ 21
Cheticamp Ingonish	Près du bout S. de l'île Ile Ingonish	46 46	36 41	32 20	61 60	3 20	10 0	Une Une	Tr F	Toutes les 45 sec	20 15
	Ile Ciboux, à de mille	i .			1			1	1	Toutes les minu.	14
Havre Ste. Anne	l'extrémité N Sur la pointeN.de la grève	47	17	30	60	32	1 5		F		. 8
Pte. du Roch. Noir.	Coté S. de l'entrée du Grand Bras d'Or	46	18	30	60	23	30	Une	F	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Pointe Basse	Pointe Plate côté E. de	146	16	30	60	.7	30	Une	F		14
Ile Flint Ile Scatterie	la Baie des Espagnols, Sur l'île Pte. N. E. sur le rocher Trap	40	11 2	5 13	59 59	46 40	50 18	Une Une	Tr Tr	Toutes les 15 sec. Visible 1 minute, eclipsée ûne ½ minute.	10
Main-a-Dieu	Sur le côté sud de la pte.	46	0	30	59	47	30		F		.9
Hav. de Louisburg.	O. de l'île Scatterie Côté N. de l'en. à 60 bras ses en dedans de la pte.	45	54	34	59	57	15	Une	F	••••••	16
	Sommet de l'île										14
Havre de Sydney	A l'extré. O de la Bar. S.	46		40 20		12	40	Une	F		10.

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

-Suite.

LAURENT, - Suite.

37 Victoria.

Couleur ou caractère particulier du phare.	Hauteuren pieds du foyer de la lant rne au-dessus du niv.de hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouett .	Année où le phare a éta	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage,	Remarques.
Carré, blanc Octagone, en bois, bandes vertic., rouges et blanches.	35 65	26 55	1868 1834	do do. ••••••	Allumé quand la navigation est libre de glace. Une petite lumière rouge est placée sous la lanterne. En les tenant O.S.O., on pare les récifs E. devant
Carré, blanc	52		1853	do	l'ile Pictou. Variation en 1870,22°40'O.
do	350	39	1861	đ	_
do	50	23	1868	do	Lumière rouge, visible de l'ouest au sud par le nord.

CAP BRETON.

Tour carrée, blanc	55		1854	do	Lumière rouge coté nord, lumière blan-
do	2 98		1854	do	che coté sud. Cette lumière peut se trouver cachée aux navires dans une proximité dan-
					gereuse de l'ile, par les falaises qui la bordent.
Carré, en bois, blanc	149	24	1872	do	
	237	40	1871	D. 5e ordre	
••••••	77	33	1863	Catoptric	Eclats alternatifs blancs et rouges.
Blanc	24	30	1871	do	Le feu est allumé pour guider à l'entrée durant les nuits sombres.
Carré, blanc	45	23	1868	do	durant les nuits sompres.
Octogone ; bandes verticales	~ 0			_	
rouges et blanches	70 65	51 43	1832 1856	do	Variation en 1869, 25° 45′ O.
do	90	70		do	Visible partout a l'horizon.
40	50	1 '0	1000	réflec parobo-	Ce feu ne doit jamais être amené à l'est du N. N. E. ou au sud du S. S. O., et
	·			liques et becs	il ne faut pas en approcher de plus près qu'à 1½ mille. Il y a ici une chaloupe
Carré, en bois, blanc	90	40	1871	Catoptric	pour porter secours. Feu rouge.
Blanc, avec bande noire verticale	85	35	1842	réflec, parobo-	
		}	í	liques et becs d'Argaud	
En bois, carré, blanc	70	31	1865	do	Lumière rouge, au centre de l'habitation du gardien, visible partout à l'horizon.
do	30½	20	1872	do	Feu rouge.
4-21			-	321	

LISTE des phares du Canada, sous la direction du

NOUVELLE-

Nom du phare.	Position.		Latitude N.			Longitude O.		Nombre et situations rélatives des lumières,	I,	Intervalles des révolutions ou des éclats.	Portée en milles par un temps clair.
Cap Canso	Partie nord de l'ile aux Atocas	45	, 19	" 50	60	55	" 29	2 dans une tour, placées vert., à 12 vgs. l'u- ne de l'autre.	<u> </u>	}	la haute 15 la basse '9
Havre de Canso	Sur l'île Hart ou Cutler.	45	21		60	58	31	Ппе	F	en de partici	12
	Pointe Marache, entrée sud, Ile Madame	İ					- ÷,	1	F		8
Havre d'Arichat	Sur l'Ile du Jersiais	45	30	20	61	3	4	Une	F		11
Havre de Guysboro.	Coté O. de l'entrée près de la Pointe Peart, Baie de Chedabouctou	45	22	47	61	29	11	Une	F		8
	Entrée S. Pointe d'Eddy ou de Sable	45		30	61	14		tales, à 8 vgs.		27 X 1	8
Pointe Tupper	Havre aux Vaisseaux	45	36	40	61	22	0	d'intervalle. Une	F		: 7
Canso Nord	Entrée N., coté O. 120 verges en dedans	45	41	4:	δ 1	29	10	Une	F		18
Ile White Head	Extrémité S. O	45	11	58	61	8	15	Une	Rev	Toutes les 20 se-	11
Ile Verte	Comté de Guysboro	45	6	18	61	32	31	Une	F		14 to 16
Liscomb	Sur l'Ile I iscomb	44	59	20	61	57	51	Une	Rev	Rouge et blanc, écl.toutesles2m	15
Пе au Castor	Partie S. E. de l'Ile au Castor ou Ile William.	44	48	10	62	20	30	Une	Rev	Toutes les deux minutes.	12
He aux Œufs	Centre de l'Ile	44	39	51	62	51	32	Une	Rev		15
Ile au Sable	mille ie l'extr. est	43	58	30	59	46	0	Une	F		18
					÷						
							Ì				
	l	1	Š	322	}			l	i		

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

ECOSSE .- Suite.

37 Victoria

200	15.00	1 7	\odots		
Couleur ou caractère particulier du phare.	Hauteur en pieds du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques.
The state of the second st	İ	İ		j	·
Octogone, en bois, bandes horizontales rouges et blanches	75 \	60	1815	Lum. cat. avec reflect parabo- lique et becs d'Argand	on le fera résonner huit secondes par
En bois, carré, blanc	42	28	1872	do .	Lumière rouge.
d o do	34		1851	do	-
do do	39	28	1872	Catoptrique	άο
do do	30	20	1864	do	Variation en 1869, 23° 10' W.
do do avec un carreau noir	25 chaq.	••••	1851	do	Lum. aux fenêtres à chaque bout du phare.
Carré, blanc	44	24	1870	do	Lumière rouge. Les terres sur le côté
En bois, carré, blanc	110	35	1842	do ·	sud empêchent de voir ce phare à plus de trois milles dans cette direction. Bon mouillage sous le phare par vent de terre. La lanterne surmonte l'habi-
En bois, pyramidal, lan- terne octogone.	55	35	1854	do	tation du gardien. Lumière ne disparaît jamais totalement durant les éclipses. Eclats et éclipses
En bois, carré, blanc	51	28	1873	1	Pour service comme phare côtier, et pour guider les vaisseaux fréquentant
do do	64	28	1872	do	les havres du Pays et du Pêcheur.
Blanc, avec 2 ronds noirs du côté de la mer S.S.O	70	35	1846	do	Sur maison.
bandes verticales noires et blanches du coté de la mer	80	45	1865		Lumières blanche et rouge alternative- ment, visibles sur tout l'horizon.
Octogone, blanc et brun alternativement.	128	86	1873	Dioptrique, 2d e	Dans les temps de brouillard et de brume, ainsi que dans les tempêtes de peice
4—21*					un sifflet d'alarme se fait entendre a 50 verges au sud du phare, trois fois en une minute, comme suit: 10. un coup de trois secondes et un intervalle de trois secondes; ensuite un autre coup avec intervalle de même durée; puis un coup de trois secondes, avec un intervalle de 45 secondes pour compléter la minute. Le sifflet sera probablement entendu, dans les temps calmes ou avec le vent à 10 ou 15 milles; dans lestemp. ou contrele vent à 3 ou 6 milles

LISTE des phares du Canada sous la direction de

NOUVELLE-

A. 1873

			Market Co.						The same of the sa	
Nom du phare.	Position.	Latitude N.		-	Longitude O.	T	Nombre et situations, relatives des lumières.	Fixe; A ccl.; F. et à ccl, Tourn.; Intermit.; Alt;	Intervalles (1) des révolutions ou des éclats.	Portée en milles par un temps clair.
Ile au Sable	Extrémité Ouest	6 \ 43 57	0		8	0		Tř.	Trn.en trois min. laissant voir 3 sclairs à des interval. d'une demi - minute ; ensuite cessat, de lumière pen- dant 1½ m. par	
	TT 1177 116		90	CO	OF.	20	444		chaque révol.	
flattont)	Havre d'Halifax	1		ł						••••
Ile au Diable	Ile au Diable, partie S.O. entrée E. du havre.	44 34	48	63	27	15	Une	F	•••••	8
Pointe Mullin	Côté N. de l'entrée du havre Wallace, comté de Cumberland.	45 49	45	63	2 5	16	Une	F	· 6	11
Plage de Meagher	TourSherbrooke, plage de Meagher, côté E. de l'entrée.	44 30	6	63	31	55	Une	F	400 1 10 - W. 19	12
4.		i			. : .					
Tête de Chébouctou	Côté O. entrée du havre	44 30	21	63	30	49	Une	Tr.	Eclats blancs à chaque minute.	18
Sambro'	d'Halifax. Milieu de l'île	44 26	3 11	63	33	30	Une	F	chaque minute.	20 or
									tara e es lati a la el arca essas es à	21
Pointe à Peggy	Côté E. de l'entrée de la baie Ste. Marguerite.	44 29	30	63	55	0	Une	F	0.0	
TT7 - 14	Bassin des Mines, comté	1		1			j.	1		10
20 1. 1. M. L	Hobson's Nose, B. Mahone Sur l'ue Tronbound Est, un pen à l'est du centre	144 Zt	4 56 5 10	64 64	13 4	46 50	Une			11 16
Ile de la Croix	de l'île. He de la Croix, pointe E. baie de Lunenberg.	44 18	8 43	64	9	57	Deux, verti- cales, à 15 verges d'in- tervalle.	Haute à ecl. Basse fixe.	De m. en m.	La haute 14 La basse 6.
Havre de Shelburne	Entri: du havre de Shel- bure, comté de Shel-	43 4	1 15	65	19	5	Une	F	\	11
Le Verte	burn . Baie Marguerite, comte de Lunchberg.	44 2	3 (64	2	45	Une	Tr.	Eclats rouges et blancs alterna- tiv. à chaque 1 minute. Rev complète en 3 minutes.	
e San		1	20	1				į	7	1
•			324	*						

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

Coleur ou caractère particulier du phare La bois, octogone, blanc 123 98 1873 Catoptrique	e i veganigise vigalijatija veskiji veskimera. Politika	oye	l sol	a été		,
En bois, octogone, blanc 123 98 1873 Catoptrique Dans les temps de brouillard et de brur ainsi que dans les tempétes de neig un sifflet à vapeur résonne 8 second par chaque minute. laissant un intervalle de 52 secondes entre chaq coup. Le sifflet sera probableme eutendu, en temps camb contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cours de vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes entrant cous set même signal en navires entrant de sort and thavre Wallace. Pour guider les navires de brouillard et de signaux sur l'île Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relev celui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10° O. Dans les temps de brouillard et de brume on tirera du canon à la statid de signaux sur l'île Sambro comr suit - Deux canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation du gardien. Rouge, base octogone		adu f	ls du	are		
En bois, octogone, blanc 123 98 1873 Catoptrique Dans les temps de brouillard et de brur ainsi que dans les tempétes de neig un sifflet à vapeur résonne 8 second par chaque minute. laissant un intervalle de 52 secondes entre chaq coup. Le sifflet sera probableme eutendu, en temps camb contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cours de vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes entrant cous set même signal en navires entrant de sort and thavre Wallace. Pour guider les navires de brouillard et de signaux sur l'île Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relev celui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10° O. Dans les temps de brouillard et de brume on tirera du canon à la statid de signaux sur l'île Sambro comr suit - Deux canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation du gardien. Rouge, base octogone		rne hau	piec tte.	dq e		
En bois, octogone, blanc 123 98 1873 Catoptrique Dans les temps de brouillard et de brur ainsi que dans les tempétes de neig un sifflet à vapeur résonne 8 second par chaque minute. laissant un intervalle de 52 secondes entre chaq coup. Le sifflet sera probableme eutendu, en temps camb contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cours de vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes entrant cous set même signal en navires entrant de sort and thavre Wallace. Pour guider les navires de brouillard et de signaux sur l'île Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relev celui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10° O. Dans les temps de brouillard et de brume on tirera du canon à la statid de signaux sur l'île Sambro comr suit - Deux canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation du gardien. Rouge, base octogone		en I	one	ا الم الم	l'appareil	Remarques.
En bois, octogone, blanc 123 98 1873 Catoptrique Dans les temps de brouillard et de brur ainsi que dans les tempétes de neig un sifflet à vapeur résonne 8 second par chaque minute. laissant un intervalle de 52 secondes entre chaq coup. Le sifflet sera probableme eutendu, en temps camb contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cours de vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes entrant cous set même signal en navires entrant de sort and thavre Wallace. Pour guider les navires de brouillard et de signaux sur l'île Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relev celui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10° O. Dans les temps de brouillard et de brume on tirera du canon à la statid de signaux sur l'île Sambro comr suit - Deux canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation du gardien. Rouge, base octogone		la la	s gi	ee o	d ecianage.	
En bois, octogone, blanc 123 98 1873 Catoptrique Dans les temps de brouillard et de brur ainsi que dans les tempétes de neig un sifflet à vapeur résonne 8 second par chaque minute. laissant un intervalle de 52 secondes entre chaq coup. Le sifflet sera probableme eutendu, en temps camb contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cours de vent à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes cou contre le vent à 30 nf milles et dans les tempétes entrant cous set même signal en navires entrant de sort and thavre Wallace. Pour guider les navires de brouillard et de signaux sur l'île Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relev celui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10° O. Dans les temps de brouillard et de brume on tirera du canon à la statid de signaux sur l'île Sambro comr suit - Deux canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation du gardien. Rouge, base octogone		Han de	fau à l	Ann		
ainsi que dans les tempètes de neig un sifflet à vapeur ésonne 8 second par chaque minute, laissant un int valle de 52 secondes entre chaq coup. Le sifflet sera probableme eutendu, en temps calme ou avec vent, à 10 ou 15 milles, et dans les tempètes ou contre le vent. à 3 ou 1 fmilles, et dans les tempètes ou contre le vent. à 3 ou 1 fmilles, et dans les tempètes ou contre le vent. à 3 ou 1 fmilles, et dans les tempètes ou contre le vent. à 3 ou 6 milles fet de sa station. le 27 nov. 1873, cause d'une violente tempète. Le rouge brun violente sen viere au men de l'au violente de sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relev celui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10° O. Dans les temps de brouillard et de brume on tirera du canon de 24 seront tin successivement, en réponse aux con de canon d'alarme des navires, et même signal serd donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation de l'ûle réponse au sifflet des vapeurs. L'eronse que verde l'eu par de de l'île réponse au sifflet des vapeurs.				<u> </u>		
un sifflet à vapeur résonne 8 seconde par chaque minute. laissant un int valle de 52 secondes entre chaq coup. Le sifflet sera probableume eutendu, en temps calme ou avec vent, à 10 ou 15 milles, et dans les ter pêtes ou contre l'evat, à 3 ou 6 milles, et dans les ter pêtes ou contre l'evat, à 3 ou 6 milles, et dans les ter pêtes ou contre l'evat, à 3 ou 6 milles, et dans les ter pêtes ou contre l'evat, à 3 ou 6 milles, et dans les ter pêtes ou contre l'evat, à 3 ou 6 milles, et dans les ter pêtes ou contre te la frouge. 1852 do l'evat d'evat, à 10 ou 15 milles, et dans les ter pêtes ou contre te la rouge brun tourné vers la mer. Des pilotes sont stationnés ici. Pour guider les navires entrant or sortant du havre Wallace. Quand on relève le feu de Sambro, 1'O. S. O., on ne doit pas releve celui-ci à 1'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10' O. Dans les temps de brouillard et brume on tirera du canon à la statide signaux sur l'Ile Sambro comr suit:—Deux canons de 24 seront tis successivement, en réponse aux con de canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation do Pour guider les navires dans le havre Walton. Lumière rouge. Unière rouge, lanterne sur habitation do Pour guider les navires dans le havre un abri au besoin. Feu supérieu ques avec réfleupar aboliques et becs d'Argand. Rouge, base octogone. { 100 } \$53	n bois, octogone, blanc	123	98	1873	Catoptrique	Dans les temps de brouillard et de brun
par chaque minute. laissant un inte valle de 52 secondaes entre chaq coup. Le siflet sera probableue eutendu, en temps calme ou avec vent, à 10 ou 15 milles, et dans les temptes ou contre le vent. à 3 ou 6 mille Retiré de sa station, le 27 nov. 1873. cause d'une violente temptete. Le rouge brun ourné vers la mer. Des pilotes sont stationnés ici. Blanc, toit circulaire, et rouge						un sifflet à vaneur résonne 8 second
Coup. Le silliet sera probableme eutendu, en temps calme ou avec vent, à 10 ou 15 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou contre le vent, à 3 ou 6 milles, et dans les tempétes ou cause d'une violente tempéte. De rouge violent tempéte. De rouge le l'eu el sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relevelle du Cap Thrum. Variatien 1869, 20° 10° O. Dans les temps de brouillard et brume on tirera du canon à la statide signaux sur l'Ile Sambro communit suit :—Deux canons de 24 seront ti successivement, en réponse aux cou de cano d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Blanc, carré. 20 pieds, peint en blanc						par chaque minute, laissant un inte valle de 52 secondes entre chaq
Detoque, rouge brun, avec bandes blanches						coup. Le sifflet sera probableme
Cetoque, rouge brun, avec bandes blanches	•					vent, à 10 ou 15 milles, et dans les ter
bandes blanches		ļ				Retiré de sa station, le 27 nov. 1873,
En bois, carré, 25 pieds, peint en blanc. Blanc, toit circulaire, et rouge. 58 48 1815 do Quand on relève le feu de Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relevent du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10' O. Carré, en bois, blanc. 132 22½ 1872 Cotogone, blanc 115 60 1758 do Dans les temps de brouillard et brume on tirera du canon à la statil de signaux sur l'He Sambro com suit:—Deux canons de 24 seront tin successivement, en réponse aux cou de canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'He réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation do Dioptrique. Blanc, carré blanc 68 29 1872 do Dioptrique. Carré, 20 pieds, peint en blanc Rouge, base octogone. 150 46 1832 Lum. catoptrique via avec réflect paraboliques et becs d'Argand. Carré, 20 pieds. 67 Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique. Pour guider les navires entrant osortant du havre Wallace. Quand on relève le feu de Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas releve celui-ci à l'O. du N. pour par lècueil du Cap Thrum. Variatie en 1869, 20° 10' O. Dans les temps de brouillard et brume on tirera du canon à la statil de signaux sur l'He Sambro com suit:—Deux canons de 24 seront tin successivement, en réponse aux cou de canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'He réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation de Universe dans le havre values avec réflect paraboliques et bets de tous les points d'approche. La terne seule visible. Construction cach par les arbres. Carré, 20 pieds. 67 Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique. Cat ptrique les navires dans le havre indiquer les dangers de la Pte. de Sab	ctoque, rouge brun, avec bandes blanches	45		1852	do	Le rouge brun tourné vers la mer.
Sortant du havre Wallace. Sortant du havre Wallace. Quand on relève le feu de Sambro, l'O. S. O., on ne doit pas relevelui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatien 1869, 20° 10° O. Detogone, blanc		00			,	-
Carré, en bois, blanc 132 22½ 1872 Detogone, blanc 115 60 1758 do Dans les temps de brouillard et brume on tirera du canon à la statile signaux sur l'île Sambro comre siuri.—Deux canons de 24 seront fin successivement, en réponse aux cou de canon d'alarme des navires, et mém signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation dos gardien. Rouge, base octogone 150 46 1871 Dioptrique 150 46 1871 Dioptrique 250 pieds, Parcé, 20 pieds 167 1832 Lum. catoptrique savec réflecte par aboliques et bees d'Argand. Carré, 20 pieds 67 Cat ptrique 160 Pour guider les navires dans le havre un abri au besoin. Feu supérieu par aboliques et bees d'Argand. Cat ptrique 160 Pour guider les navires dans le havre un abri au besoin. Feu supérieu par aboliques et bees d'Argand. Cat ptrique 170 Cat ptrique 170 Cat ptrique 180 Pour guider les navires dans le havre un abri au besoin. Feu supérieu par aboliques et bees d'Argand. Cat ptrique 170 Cat ptrique 170 Cat ptrique 180 Pour guider les navires dans le havre indiquer les dangers de la Pte. de Sab			· • • • • •		do	sortant du havre Wallace.
Detogone, blanc			48	1815	do	Quand on relève le feu de Sambro,
Detogone, blanc	a type					celui-ci à l'O. du N. pour par l'écueil du Cap Thrum. Variatio
brume on tirera du canon à la statide signaux sur l'île Sambro comr suit:—Deux canons de 24 seront tir successivement, en réponse aux cou de canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation do Pour guider les navires dans le havre Walton. Lumière rouge. Bois, carré, blanc	arré, en bois, blanc	132	$22\tfrac{1}{2}$	1872	,,	en 1609, 20° 10° 0,
de signaux sur l'île Sambro comr suit :— Deux canons de 24 seront tin successivement, en réponse aux cou de canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'île réponse au stifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation do Pour guider les navires dans le havre Walton. Lumière rouge. Blanc, carré. 20 pieds, peint en blanc 60 do Pour guider les navires dans le havre Walton. Lumière rouge. Lumière rouge. Lumière rouge. Lumière rouge. Vu de tous les points d'approche. La terne seule visible. Construction cach par les arbres. Rouge, base octogone Rouge, base octogone Rouge, base octogone Cat ptrique Cat ptrique Cat ptrique Pour guider les navires dans le havre walton. Lumière rouge. Lumière rouge. Lumière rouge. Lumière rouge. Lumière rouge. Vu de tous les points d'approche. La terne seule visible. Construction cach par les arbres. Cat ptrique et bees d'Argand. Cat ptrique Pour guider les navires dans le havre indiquer les dangers de la Pte. de Sab	ctogone, blanc	115	60	1758	do	Dans les temps de brouillard et
successivement, en réponse aux cou de canon d'alarme des navires, et même signal sera donné de l'ile réponse au sifflet des vapeurs. Lumière rouge, lanterne sur habitation do Pour guider les navires dans le havre Walton. Lumière rouge. Bois, carré, blanc. 68 29 1872 do Pour guider les navires dans le havre Walton. Lumière rouge. Lumière rouge. Vu de tous les points d'approche. La terne seul evisible. Construction cach par les arbres. Rouge, base octogone { 100 65 65 665 665 665 665 665 665 665 665			, '		r	de signaux sur l'île Sambro comm
Blanc, carré						successivement, en réponse aux cou
Blanc, carré	Company of the Compan				,	même signal sera donné de l'ile
carré, 20 pieds, peint en blanc	lanc carré	65	26	1868	do	réponse au sifflet des vapeurs.
Carré, 28 pieds, blanc, avec Sois, carré, blanc	n bois, carré, 20 pieds, peint en blanc	60				
Dilong, en bois, blanc, tour et lanterne sur l'habitation du gardien. Rouge, base octogone { 100 65 65 53 1832 Lum. catoptrique et la Principue	T-1		* 29	1872		Walton. Lumière rouge.
dues avec renection and besoin. Fett superied paraboliques et bees d'Argand. Carré, 20 pieds	blong, en bois, blanc, tour et lanterne sur l'habita-					Vu de tous les points d'approche. La terne seule visible. Construction cache
dues avec renection and besoin. Fett superied paraboliques et bees d'Argand. Carré, 20 pieds	Pouce have estame-	§ 100) K2	1020	Tarra cotoutes	Pilotos viannent joi On novt - trove
Carré, 20 pieds 67 Cat ptrique. Pour guider les navires dans le havre indiquer les dangers de la Pte. de Sab	- rouge, case octogone	65	} ⁹⁰	1092	ques avec réflec. paraboliques et	un abri au besoin. Feu supérieu
Carré, 28 pieds, blanc, avec	arré, 20 pieds	67			, 7	Pour guider les navires dans le havre
				 	do	15.2

325

LISTE des phares du Canada sous la direction du

	•							1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		NOUVEL	LE-
Nom du l phare.	Position.		Latitude N.			Longitude O.		Nombre et situation relatives des lumières	JZH	Intervalles des révolutions ou des éclats	Portée en milles par un tempc clair.
	Ile ^S pectacle, comté de Queen, pointe NE.	43	•	3	64		8	Une Une			11 12
Lunenburg ou Pte. de la Batterie.										*	
Ile Moser	Sur l'île côté, O. de l'en- trée de la rivière La Have.	١					.			m 1 00 1	10
côtá S	Près du cap La Have, emb. rivière La Have. Tête de la Medway, côté	ı					- 1			T. les 30 secondes	10
	O. de l'entrée. Ile Coffin, Pointe S., baie	ı		- 1			- 1		1	De 2min.en 2 m.	16
Pointe du Fort	de Liverpool. Pointe du Fort, baie de	44	2	30	64	42	20	Une	F		7
Little Hope	Liverpool, entrée S. Vers le centre de l'île Côté E. du hayre de Pte.	43								De min. en min.	12
Port Hébert Havre de Ragged Island.	Hébert	43	48 39	40 14	64 65	55 5	24 50	Une Une	F		10 01 01 01 01 01 01 01 01 01 01 01 01 0
Havre de Shelburne Cap Roseway	Cap Roseway, près de l'en- trée S.E.de l'île Macnutt,	43	37	17	65	15	45	Deux, vert à 21 verg.	ic., F	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	La basse 10
Ile an Nègre	Sur l'île au Nègre	43	30	54	65	20	58	distance. Une	Tr	blanc de min.	12
Barrington	Pointe Baccaro, côté O. de l'entrée.	43	2 6	54	65	28	12	Une	F	en minute.	10
Ile Carter Cap de Sable	Havre de Ragged Island. Sur le Cap.	43 43	42 23	15 19	65 65	5 37	29 11	Une Une	F	Eclat 15 seconder Eclip. 25 second	11 12
Havre de Pubnico.	Beach Point, côté E. de l'entrée, à 60 brasses de la marque de la basse mer	43	35	45	65	46	54	Une	F		8
Rivière Tousquet.	Ile au Gros Poissor	43	3 42	2 1 0)),65	5 57	7 18	Deux, horiz	zon. F		. 12
-	pointe SO.	ï						d'interva	vgs. lle		. 10
Havre Yarmouth.	A l'extrémité du récif vis-à-vis la pointe SO de l'ile Bunker, côté E de l'entrée du havre.	٠.۱		3 30	0.66		5 48	Une, rouge	P		. 10
			5.								
	•	-	٠,	32	26						

Documents de la Session (No. 4.)

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

ECOSSE .- Suite.

37 Victoria.

ः पास्थ		_	été	1	
and the second of the second of	Hauteur en pieds du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	du sol	ಡ		
·	ls d s au vute	ds d	le phare	Nature et	
Couleur ou	piec srne s ha	pie te.	e E	ordre de	Observations.
caractère particulier du phare.	en de	en	ł .	l'appareil d'éclairage.	
militare in the	eur la la niv.	eur	ime	d commage.	
4.6	aut de du	Hauteur en pieds la girouette.	Année où allumé.		
	<u> </u>	Д .	4:		
# J		:	-	* .* :	;
En bois, carré, 20 pieds	47				Pour guider les navires dans le havre.
Carré, blanc	50	24	1864	ques avec réflec. paraboliques et	Sur le toit de l'habitation, qui est blanche
Carré, blanc	55	26	1868	becs d'Argand.	Lumière rouge.
parte, blane	00	20	1000		
Tour carrée, blanc	72	29	1855	do	Près du bord de la falaise, qui a 40 pied d'élevation
Carré, blanc, avec carreau noir du côté de la mer	44	23	1851	do	Ressemble à une maison.
Base octogone, bandes hori- zontales rouges et blanches	65	50	1812	do	Eclats de 30 secondes ; éclipses de 90 se condes. Variation en 1869, 183° O.
au nombre de huit. Carré, blanc	30	1.7	1855	do	condes. Variation en 1869, 183° O. Lumière rouge, se passe à babord en en trant dans le havre.
Carré, blanc	40	26	1865	do	Lumière rouge, au centre de la maiso du gardien, visible sur tout l'horizon.
En bois, carré, blanc Carré, blanc	33 56	29 31	1872 1853	do do	Lumière rouge.
Octogone, bandes vertica- les noires et blanches	$\begin{cases} 120 \\ 65 \end{cases}$	}77}	1788 réparé 1858	} do	Variation en 1869, 173° ().
Carré, en bois, blanc	48	29	1872	do	
Carré, blanc avec rond nois du côté de la mer	49	35	1850	do	Lumière rouge.
En bois, carré, blanc Blane, octogone	66	29 50	1872 1861	Lum. catoptriques avec réflec, paraboliques et becs d'Argand.	Lumière rouge. Variation en 1869, 17° 10′ O.
Carré, blanc	28	20	1854	do	Ouvert à l'O. de l'île St. Jean et relev au N. E. † N. il faut parer le band en venant au port de tout autre côté faut relèver le feu au N. de l'E. N. I avant de courir dessus, pour par
					avant de courir dessus, pour pare l'écueil devant la pointe Ste. Anne.
En bois, blanc, carré	· · · · · ·	ļ	1864	do	Visible du large aux fenêtres des deu pignons d'une maison habitée.
La lanterne sur habitation construite sur une jetée le tout formant une ba lise.	,		1874	Catoptrique	Une lumièrerouge pour guider les navir dans le havre. Visible du nord entr. N.E. par N. et N ½ E. Elle peut ans vêtre vue pardessus la plage de Stavoud, quand le vent est de S. ½ E. S. E. ½ E.; mais elle ne peut être suivicar la seule entrée dans le havre e par le détroit de Yarmouth et autou

LISTE des phares du Canada sous la

NOUVELLE-

BAIE DE

THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.		Acres de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya				Marine Commission (Statement of Statement of	-
Nom du phare.	Position.	Latitude N.	Longitude O.	Nombre et situations relatives des	Fixe; A écl; F. et à écl.; Tourn.; Intermit.; Alt.	Intervalles des révolutions ou des éclats.	Portée en milles par un temps clair.
Tle aux Phoques	Pointe S., $\frac{1}{8}$ de mil. de l'île	。/ // 43 23 34	。,, 66 0 52	Une	F	•••••	18
Yarmouth ou Cap Forchu.	Cap Est, Pointe Sud	43 47 28	66 9 21	Une	Tr.	Toutes les minut. et 45 secondes.	18
Cap Ste. Marie	Côté est de la baie	44 5 20	66 12 40	Une	Tr.	Toutes les 30 se- condes, rouge et blanc, alternat.	
Sissibou	Côté sud de l'entrée de la rivière.	44 26 30	66 1 15	Une	·F	·····	8
Ile aux Eglantiers.	Pointe nord-ouest	44 14 57	66 23 30	Une	F		10
Westport	Ile Peter, entrée sud du Grand Passage.	44 15 30	66 20 20	Deux, horizon-	F		10
Tête du Sanglier	Tête du Sanglier, 50 pieds du nord de la falaise.	44 24 16	66 13 0	d'intervalle.	Tr.	Altern, rouge et	
Digby ou Annapo- lis.	Pointe Prim, pointe sud de l'entrée.	41 34	65 47 20	Une	F	blanc, éclats de minut. en min.	
Cap Spencer	Pointe du Cap	45 12 30	65 54 (Une	Tr.	Altern. rouge et blanc. pendant des espaces de 45 second. cha.	
Anse Marshall ou Port Williams.	Rive sud, Baie de Fundy	44 56 5	65 16	Deux, vertic., 20 pds., d'int.	F	et un intervalle de 45 secondes.	
Margaretsville	do do .	45 2 5	65 4	Deux	F		8
Roche Noire	Rive sud	45 10 10	64 46 (Une	F		12
Horton	Sur la côte, rive ouest de	45 6 15	64 13 30	Une	F		20
Burnt Coat Head.	la rivière Avon. Bassin de Minas, rive	45 18 40	63 48 30	Une	F		13
	sud.	\$32	8	1	1	1	ı

direction du département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

ECOSSE.—Suite. Fundy.

37 Victoria.

Couleur ou caractère particulier du phare,	Hauteur en pieds du foyer de la lanterne au-dessus du niv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la gironette.	Année où le phare a été allumé.	Nature et l'ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques.
	İ		ĺ	,	
Octogone, blanc	98	60	1830	Dioptrique, 2me ordre.	Le roch. de la Blonde reste à 3\frac{1}{3} milles S. \frac{1}{4} S. O. du phare. Variation en 1869
Octogone, bandes verticales rouges et blanches	117	59	1839	triq. avec réflec-	16° 48' O. sifflet à vapeur près du phare, Eclats 14 min ; éclipses 4 min. Sifflet d'a- lar, sur le côté O. résonne par temps de brume et de neige 10 sec. par minute.
Octogone, blanc	103	43	1868	teurs parabol.et becs d'Argand do	Lumières rouge et blanche alternatives
Blanc, en bois, pyramidal	36	33	1870	do	
Octogone, blanc	92	55	1809	do	Variation en 1869, 17° 45' O. Un sifflet d'alarme a été placé au N. O. de l'Île
					d'alarme a été placé au N. O. de l'Île aux Eglantiers, côté sud du phare. Il sera sonné comme suit par temps de brume et de neige: Coup de 4 secondes Intervalle de do Coup de do Intervalle de do Intervalle de do Intervalle de do Intervalle de 40 second.
Carré, blanc	40 each.	15	1850	avec réflecteurs parab. et becs	et du S. quand on les relève entre le
Carré, blanc			1864	d'Argand	N.E. ½ E., et N.N.O ½ O. Sur toit de l'habitation qui est blanche.
Carré, bandes verticales rouges et blanches	76	22	1817	do	Variation en 1869. 18° 50' O. Sifflet d'a- larme sur pointe à Prim. Par tempêtes de neige et temps de brume, on le fait résonner 8 sec. par min., laissant entre les coups une intervalle de 52 secondes
Carré, avec tour	207	35	1873	Catoptrique	Visible entre E.S.E par S. à O.N.O. le phare de l'Île aux Perdrix, portant au compas N. O. par $O_{\frac{1}{2}}$ O. vers le nord, la distance d'un phare à l'autre étant de $6\frac{1}{2}$ milles.
Carré, blanc	$\left\{ \begin{smallmatrix} 60 \\ 57 \end{smallmatrix} \right\}$	22	1859	do	Lumière sur toit de l'habitation ; lum. inférieure dans une fenêtre cintrée, vi-
Carré, blanc et noir, ban- bandes horizontales	$\left\{ \begin{smallmatrix} 30 \\ 27 \end{smallmatrix} \right\}$	22	1859	do	sible de O.S.O. à E.N.E. par nord. Lumière rouge, visible de O.S.O. E.N. E. par nord.
Carré, blanc	45	35	1848	do	Lumière sur toit de maison, visible de tous les points d'approche.
Carré, blanc	92	20	1851	do	Variation en 1869, 20½ O. Lumière dans
Carré, blanc	75	35	1859	do	une fenêtre. Sur l'habitation du gardien ; visible de tous les points d'approche.
	' !			329	, To the Loss Position of White come.

LISTE des phares du Canada sous la direction du

NOUVELLE-

BAIR DE

Nom du phare.	Position.	1 - 1	Latitude N.		Longitude O.		Nombre et situations rela- tives des lumières	Fixe; A. écl.; F. et à écl. Tourn.; Intermit.; Alt.	Intervalles des révolutions ou des éclats.	Portée en milles par un temps clair.
			, "	1.	,	"		ĺ		
Pointe Spencer	Pointe Spencer, rive N.	45	23,30	63	37	0	Une	F		6
Tle aux Perdrix ou	Baie Cobequid Côté O. de la rivière	45	23. (64	19	0	Une	F		9
Parrsboro.		1		1				i		1
Riv. aux Pommes.	Cap Capston ou pointe Hetty, entré N	45	28, 20) 64	51	30	Une	F		12
	1	1		1.	_			<u> </u>		<u> </u>

NOUVEAU-

BAIE DE

Grindstone	Partie O. de l'Ile	45	43	13	6 _; 1	37	25	Une	F		12
Enragé	Sommet du Cap	45	35	34	64	46	55	Une	F		15
Quaco	Petitroch v. av.lapointe	45	19	20	65	31	55	Une		Toutes les 20 sec.	15
	1le aux Perdrix	45	14	20	66	. 3 . db	20	Une	F		20
Havre St. Jean											
	Tour-balise	45	15	10	66	3	40	Une	·F		10
Pointe Le Préau	Sur la pointe	45	3	40	66	27	39	Deux, vert. à 9 vgs. d'interv.			15
				- 1							
He Wolf S.O,	Sur la pointe S.E. de l'île S.O	44	56	30	66	44	10	Une	To'r	1½minute entre { chaque éclat	${17 \atop {\rm a} \atop {\rm 20}}$
Havre Whitehead	O. de l'île Bliss	45	1	15	66	51	0	Une	F		12
	Pointe nord de Head Har-	44	57	40	66	54	10	Une	F		15
Port St. André	Pointe N. de l'entrée	45	4	10	67	2	50	$\mathbf{U}_{\mathtt{ne}}$			10
Ile Grand Manan partie N.E	Swallow Tail	44	45	52	66	44	. 0	Une	F		17
~330											

Documents de la Session (No. 4.)

département de la Marine et des Pêcheries.—Suite.

ECOSSE—Suite.

37 Victoria.

Fundy.—Suite.

Couleur ou caractère particulier du phare.	Hauteur en pds, du foyer de la lenterne au-dessus du niv. des hautes eaux,	Huteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Observations.
					No. of the last of
Dans une fenêt. d'une mais.	35	20	1863	do	
Carré, blanc	37	32	1852	do	Lanterne sur l'habitation du gardien
Oblong avec tour, blanc	64	45	1870	· do	Reconstruit à environ 160 pieds S.S.E. de l'ancien.

BRUNSWICK.

FUNDY.-Suite.

					•
En bois; octogone; blanc.	60		1854	Lumière catop. avec réflecteurs parab. et becs- soleil perforés	
Blanc, carré	120	23	1840	D. 4e ord	Visible entre Nord-Ouest et Nord-Est par Sud.
Octogone, bandes horizon- tales rouges et blanches	58	46	1835	c	
Octogone, bandes verticales rouges et blanches	119	40	1791	do	Par temps de brume, on fait résonner un sifflet d'alar. de min. en min. pend. dix sec. Une bouée à cloche est posée
đo do	35	15	1828	D. 4e ord	p. du c.E. du récif de l'île aux Perdrix. Variation en 1869, 19½° O.
Octogone, bandes horizon- tales rouges et blanches	\{\frac{81}{53}\}	31	1831	Lumière catop. avec réflecteurs parab. et becs- soleil perforés.	O. Sifflet d'alarme résonne par temps
La lantr. surmonte l'habita- tion du gardien, qui est une construction en bois, carrée, et peinte en blanc.	111	35	1871	Catoptrique	Visible de tous les points d'approche.
Carré, en bois, blanc	45	30	1871	đo	
Octogone, blanc, avec croix	64	34	1829	do	Variation en 1869, 184° O.
Octogone, blanc	42	22	1833		Visible entre Nord-Ouest quart Nord. et Sud-Est quart Sud. Variation en
Octogone, en bois, blanc	148	50	1860	do	en 1809, 163° O. Visible entre S. O. et N.O. par S. Variation en 1869, 173° O.
,	1	1	ſ	ا 331	

Race Rocks

E LISTE des phares du Canada sous la direction

NOUVEAU BAIE DE

	,				المستديسيسي		
				The second of th	et a ecl.; nit ; Alt.	. 0.7 (see	rid.
Nom du phare.	Position.	Latitude N.	Longitude O.		∴El r	ervalles des évolutions des éclats.	Fortee en milles par temps clair.
Ile Machias, deux lumières.	Sur l'île	44 30	7 67 6 1	B Deux. O. ½ N. ½ N., et E. ½ S. ½ S., à 563 verges d'intervalle.	F	·	15
						j da	
Rocher Gannet	Sur le rocher	44 (38 66 47	O Une	F et Ecl	at de 4½ sec. e min en min.	.12
	<u> </u>					RIVI	ÈRE
Pointe du Chêne No Man's Friend Batture Oromocto. Wilmot's Bluff	Grand LacGrand Lac, Co. de	45 5 45 5 45 5 46	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	20 Une., 0 Une. 0 Une. 0 Une. 0 Une. 0 Une. 0 Une. 0 Une. 0 Une.	F	- 1981 - 1982 -	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
	:				P	ROVINCE D	E LA

Département de	la	Marine	et	des	Pêcheries.—Suite.	
----------------	----	--------	----	----------------------	-------------------	--

BRUNSWICK.—Suite.

parti	ou caractère culier du hare.	Hauteur en pieds du foyer de la lanterne au-dessus du miv. des hautes eaux.	Hauteur en pieds du sol à la girouette.	Année où le phare a été allumé.	Nature et ordre de l'appareil d'éclairage.	Remarques.
noires et nativeme	wee-banderolles blanches, alter- nt	-1		*. *.	toptrique, l'au- tre dioptrique de 2e ordre	Un siffet d'alarme a été placé sur l'Ile, et il sera sonné comme suit:— Deuxcoups de 5 secondes par minute, avez intervalle de 25 secondes entre chaque coup. 1er coup
ST. JEAN	•		<u>'</u>	·		
do do do do	blancblanc.	105 50 50 55 54 104 20 16 16	16 16	1869 1869 1869 1869 1869 1869 1869 1873 1873	Catoptrique. do do do do do do do do do do do do	

	1	1 '	l	· .
Tour circul, en pierre, pein-	118	105	1861	D, 2e ordre Variation, 22° 05' Est. Unc cloche es
turée avec bandes horizon.				sonnée par temps de brume.
noires et blanches, altern. Tour blanche, bâtie en briq.	1	l	[
et une maison en brique		},	1861	D. 4e ordre Parait rouge du côté du hav. Variation
Come rouge, avec une boule	.1			22° 05′ E.
au haut du petit mât			1866	C Variation, 22° 30' Est.
		1		

F

| Sur Race Rocks, de 48 17 45 123 32 0 Une.....

Fisgard Sur rocher, à l'entrée du 48 26 0 123 27 15 Une

Bateau-phare ri-Sur Sand Head, S. à l'en-49 3 50 123 16 40 Une......

ANNEXE

LE FONDS DES PILOTES INVALIDES DE QUÉBEC en compte courant

DT:

<i>D</i> 1.			to be to be a second
1070	7		
1873.	Pour les pensions suivantes et secours payes durant l'année 1873:-	\$ cts.	\$ cts
	Pour arrérages de pension, le 31 décembre 1873	327 66 2,810 33 2,772 07	v 1, s.
	do do do 30 avril, 1873 do do do 31 juillet, 1873 do do do 31 octobre	2,756 06	
	Secours durant l'année 1873.		11,324 66 511 79
	Pour les sommes suivantes payées:—		
	A. Côté et Cie. pour impression de formules et publication de l'état an- nuel du fonds dans le "Journal de Ouébec."	39 06	
	nuel du fonds dans le "Journal de Québec." J. J. Foote pour publication de l'état du fonds dans le "Morning Chronicle" de Québec.	21 48	
	Octroi annuel au secrétaire trésorier pour un commis devant l'aider dans la perception et la distribution du fonds des pilotes in- valides	44 0 00	200 24
	P. A. Shaw, pour \$1,000 d'effets canadiens 6% de prime, intérêt accumulé; courtage et certificat. "La banque Nationale," dépôt spécial	1,066 48 50 00	500 54 1,116.4
144	Montant des dépôts temporaires dans la "Caisse d'Economie N. D."	•••	9,300 00
	Balance	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	304 30
			23,057 80

Attesté sous serment comme étant exacte et vrai, ce 27 janvier 1874.

(Signé,)

J. W. Dunscomb, J.P., Dist. de Québec.

Balance examinée en mains, trois cent quatre piastres et trente-trois centins.

(Signé,)

VITAL TÊTU,

Maître.

No. 37.

avec A. Le Moine, écr., secrétaire-trésorier de la Maison de la Trinité de Québec.

		Av
1873. Balance entre les mains du secrétaire trésorier le 31 décembre 1872. Capital et intérêt reçus des personnes suivantes durant l'année 1873:—	\$ cts.	\$ cts
De la corporation de Québec, une année d'intérêt sur \$9,000, au ler juillet 1873 Syndics du chemin de Québec, une année d'intérêt sur \$22,800, au ler juillet 1873 Commissaire du havre de Québec, montant du "No. 190\$1,000 do 21 mois d'intérêt au ler octobre, 1873 165 Succession P. Boisseau, une année d'intérêt sur 2,600 au 26 janvier 1873 Syndics de l'église St. André, une année d'intérêt sur \$2,000, au 17 novembre 1873 Puissance du Canada, une année d'intérêt sur \$16,400 au 30 septembre 1873 Joseph Pouliot, à compte de son obligation\$50 00 A. Marmen, 1 an d'intérêt sur \$240, au 26 mars 1873. Antoine Lapointe, une année d'intérêt sur \$100, au 20 novembre 1873 A. Fournier, une année d'intérêt sur 1,200, au 27 janvier 1873 "La Banque Nationale," sur dépôt spécial." "La Caisse d'Economie, N.D.," à compte de dépôts temporaires	1,368 00 1,165 00 156 00 180 00	12.082.60
Amendes.		12,082 50
Montant reçu durant l'année 1873		15 00
Droit de tonnage.		
Montant durant l'année 1873		7,449 99
Pensions.	1	
Montant de pension payé en plus à Amb. Dumas		12 00
		23,057 80

(E. E.)

MAISON DE LA TRINITE, QUÉBEC, 31 décembre, 1873.

> (Signé,) A. LEMOINE, Secrétaire trésorier.

ETAT des deniers reçus et payés par la Maison de la Trinité de Québec, pour le compte de fonds des pilotes invalides de Québec, pendant l'année 1873.

and the state of t		
Recertes.	\$ cts.	\$ cts.
Percentage ou contributions des pilotes. Capital payé et intérêt sur prêts reçus. Dépôts temporaires dans la banque d'épargne. Amendes.	• .	7,449 99 4,705 65 7,388 85 15 00
Dépenses.		19,559 49
Pensions. Secours Placements	•••••	11,324 66 511 79
Palements dans la banque d'épargne	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1,116 48 9,300 00 500 54
Personnes secourues a même le fonds.		22,753 47
Henri Gauthier, pilote		96 00
N. Fortin, do		29 05
Isaïe Marticotte, do		24 00
Edouard Rousseau, do		28 00 48 00
Isaac Forbes, do	[48 00
F. X. Lapointe, do		96 00 90 74
Wm. Russell, do		52 00
Pensionnaires a la charge du fonds,		511 79
Pilotes invalides.		
D'Amour, J. S. Lapointe, F. J.	120 00 1 120 00 1	
Paradis, N.	120 00	. ,
Adam, J. E Benville, R.	96 00 96 00	
Boucher, A.	96 00	
Caron, J. B	96 00	
Chamberland, A	96 00 96 00	
Charest, V.	96 00	
Cinqmars, L. Coté, F.	96 00 96 00	
Curodeau, F	96 00	
Corriveau, F. X	96 00	
Dion, C	96 00 96 00	
Fournier G	96 00	
Fournier, M. Gaulin, J. B. Genest, A.	96 00 96 00	
Genest, A	96 00	
Genest, J. Gourdeau, J.	96 00 96 00	
Gourdeau, P.	96 00	
Lapointe, J Lavoie, J	96 00 i	
Lemieux, L.	96 00	
Lemieux, J Menard, F. X.	96 00 i	
Morin, M	96 00 96 00	
•		
A reporter	[·····{	• • • • • • • • • • • •

ETAT des deniers reçus et payés par la Maison de la Trinité de Québec pour le compte du Fonds des Pilotes, etc.—Suite.

Report	\$ cts.	\$ cts.
$Pilotes\ invalides.$ —Suite.	1	
quet, P	96 00	
lletier, F	96 00	
lletier, J	96 00 1	
uliot P	96 00	
nate, G. uliot, P. ussel, A.	96 00	
y, A	96 00	
y, A y, J. L. nith, M.	96 00	
Piama C		
Pierre, Cillancourt, E	96 00 96 00 96 00	
izina C	96 00	•
Zina. IVI	96 00	
zina, Orbes, J	96 00	
rbes, J	80 00 40 00	
té, R pierre, Denis J	40 00	
parto, Domiso,		4,360
Veuves de pilotes.		
euve Adam, C. J	80 00	
do Aggolin T.D.	80.00	
do Asselin, L	80 00	
do Asselin, L. do Asselin, L. (M. L.) do Baquet, F. do Blanchette, L. D do Bernier, G.	80 00	
do Baquet, Fdo Blanchette, L. D	80 00 80 00	
do Bernier, G.	80 00	
do Caron, F	80 00 80 00 80 00	
do Caron, G	80 00	
do Chevalier, Ed. do Couillard, F.	80 00	
do Desrosiers J	80 00	
do Dick J	80 00 1	
do Dick, Ths	80 00	
do Dion, J do Doiron, A	80 00 80 00	
do Dumas, Christ	. 1 80 00 1	
do Dumas, J.	.[80 00]	
do Dunford, T	80 00	
do Fournier, J	80 00 80 00	
do Glynn, D	80 00	
do Irvine, W	80 00	
do Kœnig, C. F	. 80 00	
do Lachance, Odo Langellier, F.	80 00 80 00	
do Langlois J	80 00	
do Langlois, L.	80 00	
do Langlois, P	80 00	
do Glynn, D do Gourdeau, P do Irvine, W do Kenig, C . F do Lachance, O do Langellier, F do Langlois, J do Langlois, P do Lapointe, A do Lapointe, A do Lavoie, A, (L. M.) do Lavoie, A, (U. S.)	80 00 80 00 80 00 80 00 80 00	
do Lapointe, Fdo Laroche, J. B.	80 00	
do Lavoie A. (L. M.)	80 00	
do Lavoie, A. (U. S.)	80 00	
do Lavoie H	80 00	
do Lévesque, F	80 00	
do Marcioux, J.	80 00	
do Marticotte, H	80 00 80 00	
	., 00 00 1	

ETAT des deniers reçus et payés par la Maison de la Trinité de Québec pour le compte du Fonds des Pilotes, etc.—Suite.

			,
-		\$ cts.	\$ cts.
	Report,	φ Cus.	φ σις.
	Veuves de pilotes.—Suite.	1	
euro do o o o o o o o o o o o o o o o o o o	Normand, P. Ouellet, A. Ouellet, E. Pettigrew, D. Pineau, B. Pouliot, Paul Plante, J. M. Rioux, F. Ruelle, J. Simpson, Jo. Simpson, Jos. St. Amand, G. Simard, R. E. Amiot, W. Blouin, P. Bossinot, F. Campbell, J. Côté, C. Desnoyers, F. Desnoyers, F. Desnoyers, P. Lachance, F. X. Lachance, F. X. Lachance, P. P. Leclerc, F. Pelletier, M. Reilly, J. Royer, A. Ballantyne, P. Chassez, Z. Chouinard, C. W. Dandurand, J. Fortin, J. Keable, A. Morency, G. Rioux, M. Rouleau, P. Servant, J. B. Verrault, H. Blanchet, Z. Cavanagh, M. Caron, F. Côté, M. Fortier, A. Langlois, L. Lapjerre, P. Lapjere, P. Lapjerre, P. Lapjere, P	80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 80 00 64 00	
do do do do	Michaud, P McNeil, T Plante, G Raymond, A Thivierge, L	40 00 40 00 40 00 40 00 40 00	
do	Thivierge, L	40 00	6,280 00
	Enfants de pilotes,		0,200 00
Chasse Enfando do do do do	eur, Abraham (aliéné): t de D. Charest, (David) infirme H. Couillard, infirme L. N. Morency, D. Charest, (Gervais) infirme Gourdeau, J., infirme Pettigrew, W. (2)	48 00 48 00 48 00 40 00 32 00 30 00 50 00	
	4 reporter	******	*********

ETAT des deniers reçus et payés par la Maison de la Trinité de Québec pour le compte du Fonds des Pilotes, etc.—Fin.

Report	\$ cts.	\$ cts.
Enfants de pilotes.—Suite.		
Enfant de Boutin, T., infirme. do Toussaint, P. do do Baquet, P. do do Dupuis, F. do do Forbes, P. do do Fortin, N. do do Gauthier, H. do do Jahan, J. do do MoNeil, N. do do Lavoie, E. et 3 infirme (4). do Pouliot, J. infirme. do Turcotte, M. do do Turcotte, M. (mg) do Garneau, P. (3) do Garneau, P. (2). do Raymond, J. (2).	24 00 20 00 20 00 20 00 20 00 20 00 20 00 20 00 20 00 76 80 16 00 16 00 48 00 32 00	720 80
ETAT DU FONDS.		11,360 00
argent placé. ntérêts dus par diverses personnes In caisse, savoir :— Dans les caisses d'épargne	2,000 00	56,475 79 201 61
Entre les mains du secrétaire-trésorier.	304 33	2,304 33
déduire, arrérages de pensions dûs maintenant		58,981 73 408 16
	1	58,573 57

(E. E.)

MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC, 31 décembre 1873.

A. LEMOINE, Sec.-Trésorier.

Examiné et approuvé,

V. Têtu,

Maître.

31 janvier 1874.

ANNEXE No. 38.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU NAVIRE A VAPEUR "ATLANTIC".

Halifax, N.-E., 18 avril 1873.

Conformément à l'avis d'ajournement, la Cour s'est ouverte à 3 heures p.m.; éta ent présents : le commissaire, les capitaines Scott et McKenzie. Après avoir passé les témoi-

gnages en revue, le commissaire rendit le jugement suivant :-

Le naufrage du navire à vapeur Atlantic et les pertes de vie qui en ont été le résultat et sur les causes duquel cette Cour a fait enquête, est un des désastres maritimes les plus effir yables que notre sièce ait vus. Un navire magnifique, un des plus beaux qui soient sortis des chantiers de construction, ayant à son bord près de mille âmes et une cargaison considérable, est venu de toute sa vitesse frapper contre les rochers de nos côtes et a fait en quelques minutes un naufrage complet, et plus de cinq cents âmes ont été précipitées dans l'éternité.

Le but de cette enquête a été de constater, si c'était possible, si ce désastre épouvantable a été une de ces mystérieuses dispensations de la Providence, le résultat de causes qu'il est impossible au pouvoir de l'habileté, de la prudence et de la prévoyance humaines de prévenir; ou s'il est le résultat d'un manque de cette habileté, de cette prudence et de cette prévoyance chez ceux auxquels étaient confiés le soin et la garde de tant de vies chères et de tant de propriétés. Dans cette enquête où j'ai été aidé par le capitaine P. A. Scott et le capitaine Geo. A. MacKenzie, tous les efforts ont été employés pour obtenir des survivants en mesure de les connaître, tous les faits se rattachant aux causes du désastre et aux circonstances immédiates qui l'ont provoqué; mais dans toute l'enquête on a éprouvé la difficulté qu'à cause de la perte totale de toutes les archives du navire, les témoins ont dû s'en rapporter à leur mémoire pour relater les circonstances et les données sur lesquelles le jugement qui va être rendu a été basé légalement. Et il se peut que sous l'influence de l'excitation naturellement créée par les circonstances, la preuve fournie sur quelques points n'ait pas été aussi ample et aussi exacte dans les détails qu'elle l'aurait été si les livres de loch et autres papiers du navire avaient pu aider la mémoire des témoins.

Des témoignages recueillis il ressort que le navire à vapeur Atlantic, de la ligne White Star, de 2,376 tonneaux, était parti de Liverpool le 20ème jour de mars et de Quenstown le 21, pour New-York, commandé par le capitaine James A. Williams, qui avait un certificat de commandant extra; le premier officier était James W. Firth, porteur d'un certificat de patron, second officier W. Metcalf, troisième officier C. L. Brady, porteur d'un certificat de patron, et quatrième officier John Brown porteur d'un certificat de patron, avec 811 passagers y compris 35 de salon et un équipage de 141 hommes, faisant un total de 957 personnes, dont je crois 535 se sont noyées. Le navire parait avoir joui d'un beau temps et n'avoir éprouvé aucune difficulté jusqu'au 26 mars où il essuya au coup de vent qui dura trois jours,

pendant lesquels sa marche fut lente, à peu près sept ou huit nœuds à l'heure.

A midi, lunci, le trente et unième jour de mars, il était à environ 460 milles de Sandy Hook. L'ingénieur fit rapport qu'il ne lui restait que 127 tonnes de charbon, et comme le vent continuait à être contraire et que le baromètre indiquait du mauvais temps, le capitaine Williams, après s'être consulté avec le premier officier et l'ingénieur en chef, décida prudemment de ne pas essayer d'atteindre New-York avec un approvisionnement de charbon aussi insuffisant, mais de dévier de sa marche et de larguer sur Halifax,

Pendant les trois jours précédents le navire avait eu une consommation de charbon réduite; et du fait qu'après cette consommation réduite, il n'avait plus, le onzième jour, qu'un approvisionnement de quarante-huit heures, il devenait évident qu'à son départ il n'avait pas suffisamment de charbon pour un navire de sa classe. Les ingénieurs nous apprennent que

340

quand le navire employait du charbon Gallois, sa consommation était de 55 à 60 tonnes par jour. Il avait à bord, avant de quitter Liverpool, 967 tonnes, dont 80 furent consommées avant que le voyage ne fût commencé,—ne laissant qu'un approvisionnement de quatorze jours, en supposant que le charbon fût de la meilleure qualité. Mais au lieu d'être de la meilleure qualité, le charbon était un mélange de Gallois et d'anglais, dont le navire consommait 70 tonnes par jour, — ce qui ne lui donnait plus qu'un approvisionnement de moins de treize jours quand il laissa la rade.

Si les circonstances de la traversée avaient été favorables, et si les vents contraires et le gros temps n'y avaient pas mis d'obstacles, cette quantité de charbon aurait sans aucun doute porté le navire et les passagers à destination. Mais la traversée de l'Atlantique en hiver, avec un temps plus ou moins favorable, est l'exception, non la règle. Raisonnablement on ne peut s'attendre que la température soit extrêmement favorable pendant le mois de mars, et on aurait dû se pourvoir contre l'éventualité d'une petite vitesse résultant des vents contraires

et du gros temps.

Eu égard aux circonstances, le capitaine Williams parait avoir été justifiable de dévier de sa route et de larguer vers Halifax. Pendant l'heure qui s'écoula entre le moment où le navire changea de position, le 31, jusqu'à 1 h. p.m., il franchit à peu près sept milles vers l'ouest, ce qui, d'après le capitaine Williams, mettait sa position lat: 41'39" N., long: 63'54" O., à environ 170 milles du phare de Sambro. En supposant que cette position fût correcte, la direction suivie N. 24' E. ou N. 33' E., magnétique, aurait pu le conduire sans encombre à l'est de Sambro s'il n'y avait pas eu de courant. Il ressort de la preuve que pendant l'après-midi on se procura des azimuts et qu'on prit durant la soirée la portée de l'étoile polaire pour corriger l'erreur du compas. Si la preuve sur ces points est exacte (car il faut se rappeler que ces faits ne sont donnés que de mémoire), alors il très-évident que le navire doit avoir été porté à l'ouest par un courant de plus d'un nœud à l'heure. A minuit on calcula sur le loch commun, à des intervalles de deux heures, qu'il avait parcouru 122 milles en une moyenne de 11 milles à l'heure, depuis le moment où sa direction avait été changée, ce qui le mettait à environ 48 milles de Sambro. A cette heure le quart fut changé, le premier et le troisième officiers descendirent et furent relevés par le second et le quatrième. Un peu après minuit le capitaine laissa le pont et se retira dans sa chambre, après avoir donné à son domestique l'ordre de le réveiller à 2.40., et à l'officier de quart celui de l'appeler à 3 heures ou plus tôt s'il apercevait le phare ou s'il s'opérait un changement dans la température.

Pendant les trois heures on n'aperçut aucun phare; le domestique du capitaine alla pour l'éveiller à 2.40 ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, mais il en fut empêché par le premier officier. Il parait aussi que les officiers de quart n'ont pas obéi à l'ordre donné par le capitaine Williams de l'éveiller à 3 heures, car je vois qu'il dormit jusqu'à ce qu'il fût reveillé par le choc du navire frappant contre le rocher, quinze ou vingt minutes après

trois heures.

Le navire frappa contre un rocher qu'une visite sur les lieux me fit voir être de 70 à 80 pieds de largeur environ, à une cinquantaine de verges de l'île Meagher. parait avoir frappé presque d'aplomb, la proue tournée vers le nord, l'avant restant ferme, mais la poupe tournant immédiatement vers l'est. Quelques minutes après qu'il eut touché, plusieurs centaines de passagers et d'hommes de l'équipage se précipitèrent sur le pont; mais au bout de ces quelques minutes, il inclina vers la mer, son pont prit une position perpendiculaire, l'accès aux escelliers conduisant du salon et de l'entrepont fut coupé, et ceux qui restaient entre les deux ponts furent noyés par l'eau qui remplissait le navire. La conduite du capitaine Williams et de ses officiers pendant l'épreuve qui suivit l'accident parait avoir été telle qu'on pourrait l'exiger chez des hommas placés dans leur position. Leurs efforts pour sauver les vies paraissent avoir été caractérisés par le jugement, le sang-froid et la bravoure; mais malheureusement tous les efforts humains, dans cette circonstance critique, ne pouvaient servir qu'à peu de choscs. La mer qui passait par-dessus le navire balayait les timides et les faibles; les hommes doués d'une grande énergie purent seuls se sauver au moyen du cable qui communiquait du navire au rocher et du rocher au rivage et qui avait été établi par quelques-uns des officiers inférieurs. Le navire sombrant aussi vite après avoir touché, il devint impossible de descendre les chaloupes, et avant que les pêcheurs résidant sur la côte pussent leur porter

secours, plusieurs de ceux qui avaient réussi à atteindre le pont avant que le vaisseau eut

sombré, furent emportés par la vague et se noyèrent.

J'ai déjà dit que je crois que l'action du capitaine Williams, en larguant vers Halifax à 1 h. p. m., le 31 mars, était prudente et justifiable, et que sa conduite, ainsi que celle de ses officiers, à partir du moment que le navire frappa, a été remarquable d'intrépidité et de sangfroid et signalée par le désir de faire tout ce qui était possible pour sauver ceux qui avaient été confiés à leur garde. Mais je regrette qu'il me soit impossible d'approuver la gouverne du navire depuis le moment où sa direction fut changée, à 1 h. p. m. le lundi, jusqu'à celui où il fit naufrage le mardi matin. Le fait que le vaisseau a touché terre à 12 ou 13 milles à l'ouest du point où le capitaine Williams croit que la direction qu'il suivait aurait dû être établie, est mis au compte du courant d'ouest qui se fait sentir à un degré plus ou moins grand sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et qu'on dit avoir plus de force pendant les mois de mars, avril et mai que durant le reste de l'année.

Que le capitaine Williams ait fait à ce courant une marge plus ou moins suffisante dans la direction qu'il suivait, ce n'est pas une question d'une importance vitale; car il est trèsprobable que la même erreur quant à la vitesse du navire, le manque de vigilance de la part des officiers de quart (lequel est si apparent), et la négligence de faire des sondages et de prendre en approchant des côtes les précautions les plus ordinaires, auraient fait échouer le navire quand même il se serait trouvé dans la direction où le capt. Williams le supposait. La distance de son point de départ, à 1 h. p. m. lundi, jusqu'à terre, si sa direction avait été observée, était à peu près la même que de son point de départ jusqu'à l'endroit où il fit nau-Le fait qu'on n'a pas aperçu les phares ne peut être mis qu'à la charge d'un manque de vigilance complet. Il a été prouvé que, cette nuit-là, les phares de l'Île Sambio, de Chebucto Head et de l'Ile au Diable étaient tous en bon ordre; le phare de Sambro était trèsvisible du phare de l'Ile au Diable, distance d'environ neuf milles et demi, un peu avant le naufrage et alors que le navire ne devait être qu'à sept ou huit milles du phare de l'Île Sambro. La nuit parait avoir été belle; le capitaine Williams déclare que quand il laissa le pont à minuit, et plus tard quand il y revint après que le vaisseau eût touché, la nuit était belle, que la lumière du phare aurait dû être aperque et que même on aurait dû voir la terre à deux ou trois milles de distance. Quelques uns des hommes qui étaient de quart ont affirmé qu'à un moment, dans l'intervalle de minuit à trois heures, le temps était très-sombre et qu'il tombait un grésil très-fin; mais l'ensemble des témoignages tend à prouver que la nuit était une de celles pendant lesquelles le phare aurait dû être aperçu si la vigilance nécessaire avait été déployée. Une grave erreur a dû être commise dans le calcul de la vitesse du navire,: d'une consommation de charbon réduite et d'une vitesse de sept nœuds avant que sa direction fût changée lundi, la consommation du charbon a été augmentée, après qu'il eut largué yers Sambro, jusqu'au point de lui donner sa plus grande vitesse possible. Il paraît évident que dans des circonstances favorables l'Atlantic aurait pu faire douze ou treize nœu à l'heure avec la vapeur seulement. Après avoir fait les relevés à 1 h. p. m. lundi, les circonstances paraissaient très-favorables pour donner au vaisseau sa plus grande vitesse, car il n'y avait pas trop de vent et la mer était calme ; cependant il ressort des témoignages qu'à minuit le capitaine Williams calcula qu'il n'avait fait en moyenne que onze nœuds, calcul dont les événements ont démontré l'inexactitude. Le loch commun a été employé, et cela qu'à des intervalles de deux heures seulement, et les officiers paraissent avoir abandonné aux quartiersmaîtres le soin de filer le loch et de marquer sur l'ardoise de loch le taux de la vitesse.

Depuis le moment où le navire largua sur Halifax jusqu'à celui où il frappa, il a fait en moyenne 12 nœuds à l'heure. En supposant que son point de départ lundi à 1 h. p. m. ait été constaté d'une manière exacte, il n'y a pas de preuves de l'existence de courants du nord entre la distance que le navire a réellement parcourue jusqu'à minuit et celle qu'en se basant sur le lech le capitaine suppose qu'il a franchie. Or dit qu'un changement de vent peut quelquefois produire un changement de courant pendant quelques keures sur les bancs de Lahave et de l'Ile de Sable, distance de 50 à 70 milles du rivage; mais c'est un fait très authentique que pendant les mois du printemps il n'y a pas de série de courants du nord sur cette côte. Le fait que le corps d'un des passagers de l'Atlantic a été recueilli, quelques jours après le naufrage, à une distance de 25 milles à l'ouest et au sud et que deux valises ont été recueillies à une distance de 18 milles dans la même direction, démontre que le cou-

rant relève du rivage. Des balles de marchandises emportées à la dérive ver sia mer, du navire à vapeur Dacian naufragé dans le havre de Clam le 3 avril de l'année dernière, prouve qu'il y avait alors un courant du rivage, et nous avons tous les ans la confirmation de l'existence de ce courant dans le fait que la glace qui est emportée à la dérive du nord autour du Cap Breton, au lieu de longer de près nos côtes (ce qui serait le cas s'il y avait un courant du nord) se montre très rarement en vue de nos rivages à l'ouest de Canso. Dès lors il paraît impossible de se rendre compte de l'erreur qui a été commise dans le calcul de la vitesse du vaisseau. à moins qu'elle ne soit due à l'incompétence ou à l'incurie chez ceux qui étaient chargés de veiller au loch. Je dois aussi faire remarquer que la conduite du capitaine, en laissant le pont après minuit, me paraît avoir été pour le moins imprudente et propre à créer dans l'esprit des officiers de quart l'impression qu'ils n'étaient pas assez près de terre pour rendre nécessaire de leur part une plus grande vigilance que d'habitude. Le capitaine Williams déclare qu'alors il croyait lui-même n'être qu'à environ 48 milles de terre. On sait maintenant qu'il était à ce sujet dans l'erreur, et ça paraît avoir été de sa part une témérité coupable dans les circonstances que de faire larguer le navire vers terre, pendant trois heures au maximum de sa vitesse, sans prendre la précaucion de se garder contre une erreur possible dans le calcul de sa position, ou contre la possibilité que le phare, qui aurait dû être vu à 18 ou 20 milles de distance, ne fût pas alors visible. Si on avait pris la précaution strès-ordinaire d'envoyer de temps en temps une vicie à la tête du mât, le désastre, selon toute probabilité humaine, aurait été évité. Mais la plus grande erreur, j'oserais dire l'erreur fatale, a été de ne jamais employer le plomb, bien que le navire fût sur la sonde pendant huit heures avant de sombrer. C'est une négligence pour laquelle il n'y a positivement pas d'excuse possible. Les sondes telles qu'indiquées sur la carte sont si exactes, que si on avait employé le plomb à des intervalles convenables, la sûreté du navire aurait été garantie, lors même que la nuit aurait été assez sombre pour empêcher d'apercevoir la lumière des phares. Il est vrai que l'emploi fréquent du plomb aurait retardé de quelques heures l'arrivée du navire au port ; mais au point de vue du temps il n'y avait rien à gagner en entrant dans le port avant l'aurore; et quand même il y aurait eu un retard de quelques heures, est-ce que cela ne valait pas mieux que de mettre en péril un millier d'existences, dont plus de la moitié ont été perdues grâce à cette négligenc manifeste

Après une revue minutieuse de tous les faits de la cause, je me crois obligé de déclarer que, suivant moi, la conduite du capitaine Williams, dans le gouvernement de son navire pendant les 12 ou 14 heures qui ont précédé le désastre, a été si gravement en désaccord avec celle qu'aunait dû tenir un homme placé dans une position aussi responsable, qu'elle mérite une ceusure rigoureuse et me justifie de dire que son certificat de patron-extra et de capitaine doit être détruit ; mais en considération des efforts énergiques et dignes de louanges qu'il a déployés pour sauver les naufragés, le tribunal doit lui imposer la pénalité mitigée de la suspension de son certificat pendant deux ans.

Je crois aussi de mon devoir de déclarer que la conduite de M. Brown, le quatrième officier, en empêchant le domestique d'aller éveiller le capitaine Williams à 3 heures moins 20 minutes, a été dans les circonstances une infraction flagrante aux ordres du capitaine; de plus, que comme il était un des officiers de quart après minuit, il aurait dû voir le phare et ne l'a pas vu, et aurait dû apercevoir la terre et ne l'a pas aperçue. C'est une preuve de négligence et d'un manque de vigilance flagrants dont l'intérêt de la sûreté publique exige la punition par la censure et un châtiment modéré. C'est pourquoi, je décide que le certificat du quatrième officier, John Brown, comme patron, soit suspendu pendant trois mois.

Daté à Halifax, ce 18ème jour d'avril 1873.

(Signé,)

E. M. MACDONALD.

Nous adhérons au jugement ci-dessus.

(Signé,)

P. A. Scott.

GEO. A. MACKENZIE,

ANNEXE No. 39.

RAPPORT D'UNE ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU VAPEUR "L. RENAUD."

Canada, province de Québec.

Les soussignés, Louis Marchand, maître, l'hon. Jean Louis Beaudry, Victor Hudon, Pierre Edouard Cotté et Benjamin Lyman, écuiers, syndics de la "Maison de la Trinité de Montréal," réunis en cour ou tribunal nommée et instituée par le Gouverneur en conseil le 24ème jour de mai dernier, pour tenir une enquête sur le naufrage du vapeur L. Renaud, ainsi que sur la conduite du capitaine et de l'équipage de ce vapeur après l'accident, et pour faire rapport à ce sujet conformément aux dispositions du Statut 32 et 33 Vict., chap. 38, ayant chacun, avant d'entrer en fonctions comme membres de cette cour, prêté le serment prescrit par la 8ème section du dit Statut, font rapport comme suit :

L'accident a eu lieu, le 12ème jour de mai dernier, vers six heures du soir, dans les

Rapides de Lachine, au-dessus de l'Île au Héron.

Au moment de l'accident, le vapeur était commandé par John—Rankin, son capitaine ou patron, et conduit par Louis Hains, pilote, dout l'expérience dans ces rapides ne datait que d'un peu plus d'une année, assisté par trois hommes; et il y avait à bord environ 150 passagers, dont un grand nombre de dames et quelques enfants,—et une cargaison complète. Les officiers et hommes formant l'équipage étaient au nombre de 27.

Le bateau toucha trois fois, et la troisième fois il resta immobile sur les rochers, le tuyau.

à vapeur fit explosion et plusieurs des passagers furent sérieusement échaudés.

Quand il échoua, le vapeur était considérablement hors du bon chenal; et, quoique l'eau fût extraordinairement haute, il ne parait pas que ce fait ait présenté de difficulté sérieuse à la navigation du bateau, bien que les circonstances exigeassent plus de précaution que d'ha-

bitude de la part de ceux qui le conduisaient.

Le capitaine n'a pris aucune mesure pour calmer l'excitation et les craintes des passagers et pour maintenir l'ordre à bord; mais quitta aussitôt le bateau, et, accompagné de trois passagers, embarqua dans une chaloupe de sauvetage qui, d'après son dire à lui-même, aurait pu contenir de dix-huit à vingt personnes, et ne laissa aucun de ses officiers ni personne au soin du vapeur.

De plus, le capitaine n'a fait aucun effort sérieux pour remplir la chaloupe de sauvetage au complet, et M. Hedge (un des passagers échaudés) s'en est même vu refuser l'accès. M. Hedge jure que c'est le capitaine qui lui a refusé admission; mais les faits affirmés par

d'autres établissent qu'il a dû se tromper dans l'identité du capitaine.

La raison donnée par le capitaine pour abandonner le bateau comme il l'a fait, c'est qu'il voulait prouver aux passagers que les chaloupes pouvaient facilement se rendre jusqu'à l'île et aller chercher du secours à l'île et à terre.

Le reste des passagers fut sauvé, pendant la nuit et le lendemain matin, par les deux dernières chaloupes du vapeur et des canots que le capitaine avait loués après son arrivée à l'île.

La première de ces deux chaloupes était sous la conduite de l'un des passagers, M. Peter McMartin, de Beauharnois, et la seconde commandée par le pilote; le second et le boursier embarquèrent aussi dans cette chaloupe, — laissant à bord l'ingénieur en chef, James Quig, et son side, ainsi que le munitionnaire, quelques hommes de l'équipage et la grande majorité des passagers.

M. Quig a ed toutes les attentions possibles pour les passagers et a fait tout ce qu'il a pu pour calmer leurs craintes, et fut le dernier à quitter le bateau; mais en réalité le commandement à bord a été pris par ceux des passagers qui possédaient le nerf et l'énergie né-

344

cessaires pour entreprendre cette tâche ;--- parmi cux on remarquait MM. Lebœuf, Macdo-

nald, Esplin, Johnson, Bryson et Brossois.

Le capitaine paraît avoir fait plusieurs efforts pour retourner au bateau, mais il n'a pas réussi. Il aurait dû savoir qu'il lui était impossible d'y retourner dans la chaloupe qui l'avait amené à terre, comme l'a prouvé le témoignage de plusieurs.

Quant au fret, il paraît n'avoir été fait, par les officiers ou agents du vapeur, que des efforts partiels pour le sauver ; et même dans quelques cas, ils ont positivement refusé d'aider ou de voir à son enlèvement, - et il en est résulté qu'une partie considérable de fret, y compris le bétail, a été totalement perdue.

Sur toute l'affaire, telle que l'enquête vient de la révêler, le tribunal, après avoir entendu le capitaine par son avocat et après mûre délibération, prononce le jugement ou opi-

nion qui suit :

I. Que l'accident a été causé par un manque de connaissance ou d'expérience suffisante

chez le pilote, et un manque d'attention dans la conduite du vapeur.

2. Que la conduite du capitaine, en laissant le vapeur comme il a fait et sans laisser

personne pour en prendre le commandement, a été répréhensible au plus haut degré.

3. Que la conduite des autres officiers et de l'équipage du vapeur (à l'exception de l'ingénieur-en-chef, dont la conduite mérite les plus grands éloges) a été aussi répréhensible; car ils paraissent avoir travaillé à leur sûreté et confort personnels avant ceux des passagers.

4. Que les officiers et l'équipage du vapeur, ainsi que son agent et ses propriétaires, n'ont pas été aussi attentifs, qu'ils auraient dû l'être en envoyant les passagers à leur destination, après l'accident, et ont été coupables d'une grave négligence à l'égard du sauvetage du fret, lors du naufrage.

Indépendamment de ce jugement ou opinion, le tribunal désire témoigner de sa haute appréciation de la noble conduite de l'ingénieur-en-chef et de ceux des passagers dont les noms sont mentionnés dans ce rapport, à la fermeté et à l'intrépidité desquels on peut avec

raison attribuer le sauvetage d'un grand nombre de vies.

Et finalement, le tribunal doit exprimer le regret qu'il ne soit pas en son pouvoir d'infliger une punition à ceux dont la conduite a été condamnée dans le rapport qui précède, et recommander à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries l'opportunité d'empêcher les capitaines ou patrons ou autres personnes commandant des navites qui naviguent dans les eaux intérieures du Canada, de remplir ces fonctions sans avoir un certificat officiel qui établisse leur compétence à agir comme tels.

Donné sous la signature de tous les membres de la cour ou tribunal en la cité de Mont-

réal, ce cinquième jour de juin mil huit-cent soixante-et-treize.

L. MARCHAND, J. L. BEAUDRY, V. Hudon, P. E. Cotté, B. LYMAN. E. D. DAVID.

ANNEXE No. 40,

RAPPORT D'UNE ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU NAVIRE A VAPEUR "NORTHERN."

A l'honorable P. Mitchell,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Les soussignés ayant été nommés, sur votre recommandation, par un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil daté le 17 juin 1873 (dont copie ci-jointe) pour former une cour ou tribunal ayant pour mission de faire une enquête sur les causes du naufrage du bâtiment à vapeur Northern récemment arrivé sur un banc de roches près l'Île d'Orléans, fleuve St. Laurent, ont l'honneur de faire rapport qu'aussitôt après avoir été notifiés de leur nomination ils sont allés examiner le navire tel qu'il se trouvait sur les rochers en aval du phare de la pointe St. Laurent, et que le 18 juin 1873 ils ouvrirent la cour en la Maison de la Trinité, à Québec, après avoir prêté le serment exigé par la 8ème section de l'acte plus haut mentionné, devant W. D. Campbell, écuier, l'un des juges

de paix de Sa Majesté pour le district de Québec.

D'après le Régistre Britannique des navires, il paraît que le bâtiment à vapeur Northern a été construit en acier, à Liverpool, en l'année 1865 ; qu'il est mis en mouvement par des roues à aubes ; a 274 pieds de longueur, $33\frac{1}{15}$ de largeur et $23\frac{8}{10}$ de profondeur. Son jaugeage brut est de 1,622 tonneaux, son jaugeage de registre est de 905 tonneaux, et il possède des machines de la force de 300 chevaux. Il paraît qué son propriétaire ou propriétaire gérant est William Henry Ross, de Liverpool. John Cassels, l'ingénieur, dit dans son témoignage que le navire a une paire de machines diagonales à double oscillation et que l'une ou l'autre de ces machines peut mettre les deux roues à aubes en mouvement ; que ses chaudières sont presque neuves et qu'il peut courir 12 ou 18 nœuds par heure, selon la quantité de vapeur employée et selon le temps ; qu'il le considiérait comme un bateau de première classe sous tous les rapports. Le capitaine Fullarton, qu'en était le commandant au moment de l'accident, dit dans son témoignage que quand il partit de Montréal le navire tirait $11\frac{1}{2}$ pieds en avant et $12\frac{1}{2}$ pieds à l'arrière ; qu'il a débarqué un peu de cargaison à Québec, ce qui l'a rendu un peu plus léger en avant, mais que son tirant d'eau à l'arrière est resté à peu près le même. Il a deux étambots et le gouvernail est placé entre eux,—le sommet se trouve à environ 5 pieds de la ligne de charge.

Il a un gouvernail à l'avant, mais on ne s'en sert plus. Il est tirès-fin aux deux extrémités. Il ressort de la preuve que ce navire à vapeur était venu d'Augleterre à Québec au mois de mai 1872, qu'il y était resté jusqu'au mois de novembre de la même année, alors qu'il avait été envoyé à Sydney pour porser secours au Southern, un navire à vapeur qui était la contre-partie du Northern et qui y avait fait naufrage. Après être resté pendant quelque temps à Sydney, il se rendit à New-York où il resta jusqu'en mai 1873, alors qu'il revint à Quebec sous le commandement du capitaine Fullarton qui paraît être un homme trèsintelligent. Le 8 juin il se rendit à Montréal où il resta jusqu'au 11, alors qu'il partit entre 4 et 5 heures a.m., pour Québec et les ports du Golfe St. Laurent. Il prit 13 heures pour se rendre à Québec, y compris une heure d'arrêt, en sorte qu'il arriva à Québec vers 6 heures du soir. D'après le témoignage de l'ingénieur, il partit de Québec quelques minutes avant minuit mercredi le 11 courant,—suivant l'horloge de la chambre du mécanicien qui avait été réglée sur le temps de Montréal. Dès qu'il fût sorti de parmi les autres navires où il était mouillé, il fut mis, par l'ordre du pilote, à sa pleine vitesse jusqu'à 1 heure moins 15 minutes jeudi matin, d'après l'horloge de la chambre du mécanicien,—alors qu'il toucha les rochers sur lesquels il se trouve maintenant, n'ayant levé l'ancre à Québec qu'un peu plus de 45 minutes auparavant. Entre le moment de

son départ de Québec jusqu'à celui où il toucha, il faisait de 16 à 17 tours à la minute, ce qui lui aurait fait 10½ nœuds à l'heure en eau calme; mais comme c'était alors le temps de la marée basse, le mécanicien crut qu'il filait 11½ ou 12 nœuds à l'heure. La distance de Québec au phare de la Pointe St. Laurent est d'environ 9 milles. La nuit était calme et claire, la lune alors dans son plein était brillante. Depuis son départ jusqu'au moment où il toucha, il était sous la conduite de M. Louis Honorius Lachance, un pilote lamaneur pour et en aval du port de Québec, et qui possède un certificat de capitaine qui lui a été octroyé par le gouvernement du Canada. M. Lachance, quoique jeune et n'étant qu'un pilote lamaneur, a déjà traversé l'Atlantique 28 fois dans des navires à voiles et des navires à vapeur pendant six hivers consécutifs; il a souvent servi comme timonier et comme troisième officier marinier sur les steamers Allan. Pendant la saison de 1869 il a servi comme pilote lamaneur pour et en aval de Québec; en 1870 il fut promu au commandement de la goëlette fédérale Stella Maris, position qu'il occupa pendant trois saisons, et en 1873 il recommença le pilotage. Avant d'être choisi pour piloter le steamer de M. Ross, il avait monté deux navires à voiles cette année-là, et piloté 11 navires à voiles en 1869, ce qui fait 13 navires pilotés par lui dans le St. Laurent.

Voilà tout ce qu'il avait piloté de navires dans le St. Laurent, et il n'avait jamais, avant le Northern, piloté de steamers en montant ou en descendant le St. Laurent. C'est un homme très respectable et intelligent, il jouit d'une excellente réputation comme pilote sobre et attentif. Il déclare dans son témoignage que, bien qu'il n'eut pas d'expérience dans le pilotage des navires à vapeur sur le fleuve St. Laurent, il se croyait capable de piloter le Northern en montant ou en descendant le fleuve, et il crut qu'il ne faut pas une expérience différente pour piloter un navire à vapeur que pour un navire à voiles. M. Numas Lachance, qui est un pilote lamaneur pour le fleuve en aval de Québec et qui a une grande expérience dans le pilotage des navires à vapeur, dit dans son témoignage que son frère Honorius a fait son temps avec lui, qu'il l'a toujours trouvé attentif à ses devoirs et qu'il le sait très capable de prendre la direction de n'importe quel navire à vapeur. Le capitaine Fullarton déclare dans son témoignage que le pilote était parfaitement sobre, et qu'il n'a pas le moindre motif pour l'accuser de négligence ou d'inattention. Il dit aussi qu'au moment de l'accident le timonier était parfaitement sobre et qu'il ne l'a jamais vu pris de boissons. Il est donc clair, d'après les témoignages, que l'accident n'a été causé par aucune des personnes en rapport avec l'administration ou le pilotage du navire sous l'influence des liqueurs enivrantes ou le moindrement coupables de négligence ou d'inattention. Tous ceux qui étaient liés à la manœuvre du navire paraissent avoir été fidèles au poste, remplissant leurs devoirs respectifs, et il ne parait pas y avoir eu de difficultés particulières à surmonter, attendu que la nuit était claire et la lumière du phare de la Pointe St. Laurent parfaitement visible pour le pilote. Les circonstances du départ du navire semblent avoir été favorables, bien que l'eau fût presque basse et que la marée baissât de deux à trois nœuds à l'heure.

Le capitaine Fullarton déclare dans son témoignage qu'il avait amené le Northern de New-York, faisant escale à la Baie des Vaches pour prendre du charbon, qu'il n'a éprouvé aucune difficulté à le piloter et a toujours pu faire avec lui ce qu'il fallait; mais que comme c'était un navire long, étroit aux deux extrémités et à fond plat, son pilotage exigeait plus de soin qu'à l'ordinaire. Dans la Baie des Vaches il l'avait amené au quai sans aucune difficulté. Il trouvait qu'il sentait son gouvernail très-rapidement, et le pilote qui l'avait amené à Québec n'avait fait aucune objection contre son pilotage. Cependant, il est évident que le capitaine avait trouvé quelques particularités au sujet de son pilotage, car il déclare dans son témoignage qu'il en avait informé le pilote de Montréal, ainsi que le pilote qui en avait pris la conduite au Bic, et M. Lachance. déclare aussi que s'il l'avait piloté, il l'aurait conduit un peu plus au milieu du chenal. Il croit que le navire était affecté par des influences de localité, car il paraissait y avoir un courant détourné d'une petite baie en amont du phare, lequel rejeta l'arrière en dehors et l'avant en dedans vers le rivage.

Edouard Naud, un pilote lamaneur pour et en amont de Québec, déclare dans son témoignage que quand il avertit le capitaine Fullarton que le navire naviguait mal, le capitaine lui répondit que c'était parce qu'il était long et n'avait pas de quille.

Le capitaine Hatfield, commandant du Southern, déclare dans son témoignage qu'il accompagna le Northern sur un espace d'environ 9 milles en descendant le chenal quand il partit de New-York, et qu'il n'a eu aucune difficulté pour le piloter ou le manœuvrer; que quand il sortit le Southern de New-York le long de navires et de vaisseaux qui passaient dans toutes les directions, il n'a éprouvé aucune difficulté à les éviter; et il ne sache pas qu'il y ait la plus légère différence entre les deux bateaux, soit dans le pilotage ou en toute autre chose. Lorsque le pilote partit de Québec pour son dernier voyage, le capitaine Hatfield ne crut pas qu'il le manœuvrait de la bonne manière, et, en apprenant l'accident, il pensa que le bateau avait été trop près du rivage, mais il n'était pas alors à bord. Il croit que s'il avait été arrêté et reculé, il n'aurait pas échoué.

M. Guanard, un pilote lamaneur pour et en aval de Québec, dépose que s'il avait descendu le *Northern*, il l'aurait tenu autant que possible dans le milieu du chenal, et s'il avait trouvé qu'il ne sentait pas son gouvernail, il aurait donné l'ordre d'arrêter immédia-

tement.

William Henry Ross qui, d'après le registre, paraît être le seul propriétaire ou gérant du Northern, déclare dans son témoignage que le Southern, qui en est sous tous les rapports une seconde édition, vient de passer le Détroit de Canso, conduit par un capitaine qui n'y avait jamais navigué auparavant, et qu'il n'a pas éprouvé la moindre difficulté. Il déclare aussi solennellement qu'il n'a jamais entendu dire qu'il ait touché une partie du chenal de

Charlottetown et qu'il y ait eu des difficultés à le piloter.

Elzéar Bernier, premier officier marinier du Northern lors de l'accident, dit dans son témoignage qu'il était embarqué à son bord à New-York au mois de mai dernier, et que comme c'était un long vaisseau il fallait le surveiller de très-près, mais qu'il n'a pas éprouvé de difficulté à le conduire où il voulait. Il sentait toujours son gouvernail quand c'était de bâbord, mais quand c'était dans le port et que l'erdre de tribord était donné, il s'écoulait du temps avant qu'il le sentît. Il croit que c'est généralement le cas pour les vaisseaux longs, et que leur pilotage dépend beaucoup des pilotes et de la manière dont ils donnent leurs ordres. Son avis sur la cause de l'accident,— il était alors de quart et se tenait sur le sommet de la cabane des roues quelques moments auparavant,—c'est que le vaisseau étant près du rivage, le courant principal, qui était plus fort que le courant intérieur causé par une pointe qui se trouve un peu au-dessu de la Pointe St. Laurent, l'a fait rouler contre son gouvernail, et, avant d'avoir le temps de reprendre son équilibre, il échoua. Il croit que si le pilote avait tenu le navire dans le milieu du chenal où il aurait eu de la place pour rouler, l'accident n'aurait pas eu lieu.

David Macdonald, qui était quartier-maître à bord du Northern, et qui a été timonier dix ans, pendant lesquels il a acquis une grande expérience dans le pilotage des navires et des gros bâtiments à vapeur, déclare, dans son témoignage, qu'il tenait e gouvernail depuis le moment où le navire partit de Québec jusqu'à celui où il alla frapper sur les rochers. Il dit que la gouverne aurait été assez bonne si l'ordre de gouverner babord et tribord avait été donné à temps, et qu'il n'avait eu aucune difficulté à le piloter en mer jusqu'à son entrée dans le fleuve Saint-Laurent. S'il est bien surveillé, il ne prend pas beaucoup d'espace, et navigue avec très-peu de gouvernail s'il est pris à temps; mais dans un chenal étroit il exige beaucoup d'attention, et si on lui donne beaucoup de gouvernail il navigue mal. Quand il est piloté par une personne qui ne connaît pas ses qualités de pilotage, il roule passablement si on lui donne beaucoup de gouvernail. Il informa le pilote de ce fait, et qu'il serait préférable de lui donner peu de gouvernail. Il dit que quand il partit de Québec le bateau naviguait mal parce que le pilote lui avait donné trop de gouvernail, et que, à son avis, il était trop près de

terre sur le côté nord du chenal.

Quand le capitaine donna l'ordre de bâbord, immédiatement avant l'accident, le bateau ne paraissait pas bien sentir son gouvernail, mais se tenait passablement en ligne droite. Il donna alors l'ordre barre toute à bord, et quand il tourna la roue, il (Macdonald) remarqua que la proue inclinait à tribord, et il était évident que le bateau commençait à sentir son gouvernail, et immédiatement après il donna sur les rochers. Il croit que l'accident aurait pu être évité si c'eût été un navire qui sentît rapidement son gouvernail, ce qu'il n'a pas fait en cette occasion aussi vite qu'à l'ordinaire. Il ne croit pas que le Northern sente son gouvernail aussi bien que les navires qu'il a vus.

A près avoir parle de cette partie de la preuve qui tend à prouver qu'il n'v avait rien de défectueux dans le Northern, ou son pilotage, et que l'accident doit avoir eu pour cause une mauvaise gouverne de la part de ceux qui le conduisaient alors, le soussigné va maintenant donner quelques parties de la preuve d'autre part, laquelle tend à prouver que l'accident est dû à la difficulté de piloter le navire, et qu'il ne sentait pas suffisamment son gouvernail pour l'empêcher de rouler et éviter les écueils. M. Edouard Naud, pilote lamaneur, qui Pavait monté de Québec à Montréal, déclare, dans son témoignage, qu'il a trouvé sa gouverne très-mauvaise et q i'il a eu beaucoup de difficulté à le monter. Il prenait beaucoup de temps à sentir son gouvernail, surtout quand il roulait. Dans les rapides Richelieu on fut obligé de le mettre à demi-vitesse, parce qu'il roulait fréquemment et qu'on craignait qu'il échouât; et en passant dans les endroits étroits, le pilote pria le second d'aider le timonier, parce que le vaissseau naviguait mal. Jamais auparavant M. Naud n'avait monté ou descendu un navire à vapeur à roues. M. Paul Baquet, pilote lamaneur pour et en aval de Quebec déclare dans son témoignage, que l'été dernier il a piloté le Northern depuis le Trou Saint-Patrice jusqu'à Québec, et qu'il a trouvé que, quand il roulait d'un côté, il prenait du temps à sentir son gouvernail, et que, pour le piloter comme il faut, il fallait un homme qui eût été à son bord longtemps auparavant et le connût bien. Il (Baquet) a été averti par M. Tremblay, un autre pilote lamaneur qui le conduisait à cette époque, que le navire était difficile à piloter et roulait d'un côté et de l'autre, et qu'en conséquence de cet avertissement, il avait pris beaucoup de soin à le piloter et l'avait amené sain et sauf à Ouébec. William Cooper, quartier-maître à bord du Northern, déclare, dans son témoignage, qu'il a piloté des navires à vapeur pendant trois ou quatre ans, quelques-uns aussi longs que le Northern. Le second l'avait averti, quand il embarqua à Montréal, que ce navire naviguait mal, et en descendant de Montréal à Québec, il remarqua qu'il prenait beaucoup de gouvernail, et trouva que c'était le plus difficile à piloter des bateaux qu'il avait vus. Il croit que c'est un navire de pilotage difficile. Pendant cinq mois il (Cooper) a été timonier dans le navire de roues à aubes Connecticut, qui était à peu près aussi long que le Northern, et il a trouvé qu'il marchait avec deux ou trois enrayures de la roue, soit à tribord ou à babord; mais le Northern avait besoin de un ou deux tours de la roue pour sentir son gouvernail. A environ un mille et demi avant d'arriver au phare de la Pointe St. Laurent, il crut que le vaisseau était trop près de terre, et il en parla à Macdonald, l'autre timonier. Quand il mit le gouvernail à babord il ne le sentit pas, alors le pilote donna l'ordre barre toute à bord; et après que la roue fut mise babord et barre toute à bord, il venait de doubler le phare et échoua. Il dit qu'après que la roue eût été mise babord et barre toute à bord, le vaisseau ne sentait pas son gouvernail de la même manière que les autres navires qu'il a vus. S'il avait été semblable aux autres navires qu'il a déjà pilotés, il aurait senti son gouvernail et évité les rochers. Immédiatement avant l'accident, il n'a pas senti son gouvernail assez vite. Il crut qu'il n'était pas plus qu'à un quart de mille du rivage quand le pilote donna l'ordre "bâbord." Immédiatement avant d'échouer il était aussi près de terre que quand il (Cooper) avait fait remarquer à Macdonald qu'il le croyait trop près pour être en sûreté, et, d'après son expérience, il croit que tout le long de la route en descendant il avait été trop près de terre. Avant que la roue pût être mise barre toute à bord, il échoua. Après que l'ordre "barre toute à bord" eut été donné, il n'avait pas le temps de passer à tribord avant de toucher et il n'avait pas le temps non plus de sentir son gouvernail. Quand même il aurait navigué comme un vaisseau ordinaire, il n'avait pas le temps de doubler les rochers après que l'ordre "barre toute à bord" fut donné, car il était trop près de terre.

William McLaughlin, timonier, dépose qu'il était quartier maître du Southern quand ce navire sombra le long du quai de Sydney, Cap Breton, et embarqua là en qualité de marin invalide à bord du Northern en destination de New-York. Il a piloté le Southern seul, mais il n'aurait pu le faire avec le Northern. Il croit que ce dernier n'a pas un gouvernail droit, et que le cylindre de la roue est trop petit. Il n'entreprendrait pas de le piloter longtemps à la mer, car il y a vu deux hommes frappés par sa roue. Il défie n'importe qui de le piloter sans rouler. En allant à New-York le pilote menaça de battre le timonier, parce que le vaisseau ne sentait pas son gouvernail, croyant que c'était la faute du timonier. Il a déjà voyagé dans des navires à vapeur aussi longs que le Northern, mais jamais dans aucun qui ait navigué aussi mal que lui, et il ne croit pas possible que personne puisse comprendre son

349

pilotage; il croit que la raison en est qu'il a été haussé et élargi après avoir été construit, et que le gouvernail est resté ce qu'il était dans le principe. Il croit que le gouvernail devrait être en dehors de l'étambot, au lieu d'être entre deux étambots. Quand il apprit que le Southern et le Northern venaient dans le St. Laurent, il fit la remarque qu'ils ne conviendraient pas pour ce fleuve, car ils couleraient à fond ou échoucraient. Si étant à bord du Northern, il rencontrait un autre navire, il lui donnerait un espace d'un demi-mille, dans le cas où il roulerait, à cause de son mauvais pilotage. Il marchait bien cependant sur la grosse mer. Son opinion est qu'il ne marchera jamais droit tant qu'on n'aura pas mis le gouvernail en déhors de l'étambot.

N. Curadeau, pilote lamaneur sur le fleuve St. Laurent, dépose qu'au mois de novembre dernier, il est allé de Québec à New-York comme pilote et premier officier du Northern, et qu'il a eu fort à faire avec ce navire, parce qu'il ne voulait pas marcher. En descendant près de l'Ile d'Orléans il garda le côté nord du chenal, et depuis le Trou St. Patrice jusqu'à la Pointe St. Laurent il avança à un quart de mille du rivage et à un quart de mille du phare. Il garda cette distance da phare, dans la crainte de toucher les rochers. Il a été tout près d'échouer l'automne dernier dans la Traverse Sud parce qu'il ne voulait pas marcher. En aval du Pot à l'Eau-de-Vie, où le chenal à quatre milles de largeur, il a encore failli échouer. Il roula droit en travers d'un côté du chenal à l'autre, à l'Île Blanche. Il eut à tenir son gouvernail barre tout à bord et tribord tout, presque tout le temps. Après être entre dans le golfe il marcha mal, et il fallut le faire changer presque constamment. Il déclare sous serment qu'il a été dans l'habitude de piloter de longs et gros navires à vapeur pendant trois ans, et que le Northern est le vaisseau le plus difficile à manœuvrer qu'il ait jamais rencon-Il croit que le gouvernail est trop enfoncé dans l'intérieur. Il croit que le seul moyen de le bien faire marcher est de le faire aller à pleine vitesse. En allant de Sydney à New-York, il a marché la plupart du temps avec une scule roue, et il marchait presqu'aussi bien avec une seule roue qu'avec deux, quelques fois droit, quelques fois en roulant. En allant à New-York le pilote faisait des imprécations contre le timonier, parce qu'il croyait qu'il pilotait mal. Cependant c'est un bon vaisseau de mer, et il vogue facilement.

Isaac Saunders dépose qu'il était second officier marinier du Northern dans son voyage de Québec à Sydney et New-York, au mois de novembre dernier. Quand il laissa le quai de Québec, le Northern roula droit en travers la rivière, et il fallut l'arrêter pendant longtemps et le reculer avant de le faire entrer dans le chenal sud. Pendant presque tout le temps que dura la descente du golfe il roulait et ne pouvait être maintenu ferme; il est le vaisseau le plus difficile à manœuvrer qu'il (Saunders) ait jamais vu, car il n'était pas certain de lui une minute après l'avoir rendu solide. Il croit que le gouvernail est trop petit,—ou ne le croit pas à sa ligne ordinaire de charge. Le gouvernail n'a pas d'effet sur lui quand il marche à demi ou au quart de la vitesse. A son bord Saunders craignait toujours qu'il sur-

vînt des accidents à cause de sa mauvaise gouverne.

James Foley dépose qu'il était comme marin habile à bord du Northern de New-York à Québec, au mois de mai dernier; quand vint son tour il servit comme timonier et se convainquit qu'il marchait mal. Il n'a jamais vu dans sa vie un vaisseau qui marchaît aussi mal. Ce n'est qu'avec des difficultés considérables qu'on l'a monté jusqu'à Qué-

bec, mais il est difficile de le monter dans un chenal étroit.

E. Toupin dépose qu'il est pilote lamaneur pour et en aval de Québec et qu'il a piloté le Northern de Montréal à Québec, le 11 juin dernier. Il trouva qu'il marchait mal. Il l'a cependant descendu sans encombre. Il a piloté un grand nombre de navires à vapeur aussi longs que le Northern, mais il n'en a pas vus d'aussi difficiles à piloter que lui. Le capitaine lui avait recommandé d'user de beaucoup de précautions dans le pilotage, et de ne pas lui donner trop de gouvernail, car il roulerait trop. Il ne voudrait pas le piloter encore une tois sans faire avec le propriétaire un arrangement par écrit, convenant qu'il ne serait pas tenu responsable des accidents qui pourraient survenir à la suite d'une collision avec les autres navires, mais il préfèrerait ne pas le piloter du tout.

Robert Shortas dépose qu'il était marin habile à bord du Northern, dans son voyage de Québec à Ne v-York, et qu'il l'a trouvé très-difficile à manœuvrer,—plus difficile qu'au cun autre. Il croit que son gouvernail est trop petit et ne devrait pas être à l'intérieur ce l'étambot. Dans le trajet, le Northern a roulé presque tout le temps, variant de trois

à cinq points. Le pilote de New-York s'est plaint de lui (Shortas) et a menacé de le battre parce qu'il croyait qu'il pilotait mal. Il croit qu'il ne sert à rien de lui donner un

petit gouvernail, car il ne pourrait être conduit de cette manière.

Charles Hoffman dépose qu'il s'est embarqué à bord du Northern à Québec, en qualité de second officier; qu'il est allé à Montréal et en est revenu à son bord où il se trouvait quand l'accident eut lieu. Ce vaisseau marchait très-mal. Quand le premier ordre de barre toute à bord tut donné, il croit qu'il était trop près de terre et ne sentait pas du tout son gouvernail. Quand le second ordre de babord fut donné, il commença à aller au nord au lieu de sentir son gouvernail et d'aller au sud; il croit que le second ordre aurait dû être barre toute à bord, et que s'il n'était pas tant allé au nord il n'aurait pas échoué. S'il n'avait pas senti très-rapidement son gouvernail, il aurait frappé le quai et pu renverser le phare. Si la vapeur avait été renversée, le navire était trop lourd et trop près du quai pour produire l'effet de l'empêcher d'échouer; mais si la vapeur avait été renversée quand fut donné le premier ordre de babord, il y aurait eu bonne chance de le faire doubler. Il croit qu'il serait difficile de décider si l'accident a été causé parce que le navire était trop près du rivage ou parce qu'il marchait mal, mais pour un navire qui marchait aussi mal il était trop près de terre.

Joseph Côté, cultivateur résidant en la paroisse de St Laurent, Île d'Orléans, dépose qu'il a vu passer le *Northern* immédiatement avant l'accident, et il croit qu'il se trouvait plus près de terre que les navires de sa proportion ; il s'attendit à voir un accident résulter

de cette trop grande proximité.

Louis N. Lachance, le pilote en charge du Northern au moment de l'accident, dépose qu'il remarqua, peu de temps après le départ de Québec, que le navire ne sentait pas bien son gouvernail, et qu'il ne le sentit que trois minutes après qu'il fût mis barre toute à . bord. Pendant la descente à l'Anse au Sauvage, il se convainquit que c'était un trèsmauvais marcheur et qu'on ne pouvait prévoir le moment où il roulerait d'un côté ou de l'autre ; il ne croit pas qu'il soit possible de trouver un plus mauvais marcheur que le Northern. Entre Québec et le Trou St. Patrice il roula de temps en temps, et il (Lachance) essaya de le tenir ferme avec aussi peu de gouvernail que possible. Près du Trou St. Patrice il crut qu'il était trop près de la rive nord et l'ordre barre toute à bord fut donné, ce qui le fit rouler considerablement. Il donna alors l'ordre de tribord, et quand il fut parvenu à le mettre droit, il ordonna que le gouvernail restât au repos. A un peu moins qu'un demi-mille du phare de la Pointe St. Laurent, à peu près un quart de mille au sud de la rive nord, il remarqua qu'il inclinait légèrement vers le nord, et il donna immédiatement l'ordre "bâbord." Voyant qu'il inclinait davantage, il donna l'ordre "bâbord encore." Voyant qu'il inclinait toujours, il cria "bâbord tout," et on lui répondit "bâbord tout." Voyant qu'il roulait, il demanda " le gouvernail est-il bâbord tout î," et la réponse fut "bâbord tout." Il envoya alors le premier officier à la cabane aux roues pour voir si tout était bien, et en lui répondit que le gouvernail était "bâbord tout." Un peu en amont du quai, le navire sentait bien son gouvernail en allant tribord et il crut qu'il doublerait, mais il toucha fond juste en face du quai de la Pointe St. Laurent, pour la raison, croit-il, qu'il avait mis trop de temps à sentir son gouvernail. S'il avait été à vingt ou vingt-cinq pieds de l'endroit où il est aujourd'hui échoué, il aurait pu doubler. La raison pour laquelle il ne l'a pas arrêté avant qu'il échouât, c'est parcequ'il était alors en voie de bien sentir son gouvernail, et qu'il aurait été trop tard soit pour l'arrêter ou pour laisser aller l'ancre, parcequ'il marchait alors au taux de 12 à 13 nœuds. c'eut été un navire bon marcheur, il aurait doublé très-bien. En touchant, sa proue , tourna un peu sur son axe.

Après avoir donné les principaux points de la preuve produite devant la cour et soigneusement examiné toute l'affaire, le soussigné en est venu à la conclusion que la cause de l'accident a été en premier lieu la difficulté de piloter le navire et de lui faire sentir rapidement son gouvernail. La majorité des témoins, de fait presque tous ont déclaré que le navire naviguait mal et qu'on ne pouvait pas compter sur lui pour sentir promptement son gouvernail, surtout dans les rivières et les chenaux étroits où il était

sujet à échouer ou à couler d'autres navires à fond en roulant.

Cela est probablement dû à quelque défectuosité dans la forme ou la dimension de

son gouvernail, ou dans la manière de le placer; et il ressort des déclarations de quelquesuns des témoins que le *Northern* est gouverné différemment de la majorité des autres navires à vapeur ou à voiles. Il paraît être longtemps sous l'empire de quelques circonstances en sentant son gouvernail, et alors il roule.

Le soussigné est d'opinion que si le Northern avait senti son gouvernail aussi promptement que les autres navires de sa dimension le sentent d'ordinaire, l'accident n'aurait proba-

blement pas eu lieu.

Le soussigné est d'avis que la seconde cause de l'accident a été la mauvaise direction du pilote en le faisant descendre trop près du côté nord du chenal et en retardant trop à mettre la barre à bâbord ou même babord tout quand il s'est aperçu qu'il était si près de terre.

Il ne paraît pas, d'après la preuve, que le Northern fût très-longtemps à sentir son gouvernail immédiatement avant l'accident, quand il fut mis à bâbord et barre toute à bord; mais au taux de la vitesse qu'il filait avec la marée pour lui, et par conséquent ayant moins de sillage qu'il en aurait cu s'il avait marché contre la marée, et étant un navire aussi long, le pilote semble aveir trop tardé à donner l'ordre de mettre à bâbord et barre tout à bord. Quand le gouvernail fut mis barre toute à bord, il paraît, d'après le témoignage de Cooper, le quartier-maître qui était alors à la roue, que le navire était juste en face du phare et prenait terre, ce qui démontre que l'ordre a été donné trop tard. Hoffman, le second officier marinier, dépose aussi qu'il ne s'est écoulé que cinq ou six secondes entre le premier et le second ordre de mettre le gouvernail à bâbord, et seulement dix ou treize secondes entre le premier ordre "bâbord" et le dernier ordre "barre tout à bord;" et le moment où l'ordre "barre toute à bord" fut donné et celui où le navire toucha, il ne s'écoula pas plus que cinq ou six secondes. Il croit qu'il ne s'écoula pas plus que deux minutes et demi depuis le moment où le navire se trouvait au Trou St. Patrice, ou un peu en aval, jusqu'à celui où il toucha. Bernier, le second, dit dans son témoignage qu'il croit que le pilote à tenu le navire trop près de l'île après qu'il eut passé le Trou St. Patrice. Macdonald, qui était timonier au moment de l'accident, croit qu'il était très-près de terre et déclare que pendant qu'il était ferme, à quelque distance avant d'arriver au phare, l'ordre de "bâbord" fut donné, puis "bâbord encore," qu'il ne parut pas sentir, puis "barre toute à bord," et immédiatement après il remarqua que sa proue inclinait à tribord; il devint alors évident qu'il commença à sentir son gouvernail immédiatement avant de toucher. Tous ces témoignages tendent à démontrer qu'on n'accorda pas au navire un temps suffisant pour sentir son gouvernail et doubler les rochers.

Si le Northern avait été entre les mains d'un pilote plus vieux, qui aurait eu quelque expérience dans le pilotage des gros navires à vapeur en remontant et descendant le fleuve, il est probable que ce pilote aurait usé de plus de précautions en descendant et l'aurait tenu dans le milieu du chenal, quand même il aurait dû aller moins qu'à pleine vitesse.

C'était le premier navire à vapeur que M. Lachance eut piloté dans le St. Laurent depuis qu'il était devenu pilote, quoiqu'il paraisse avoir été très-désireux de faire son devoir et très-attentif. Il savait cependant que c'était un navire très-difficile à manœuvrer; et comme c'était le premier navire à vapeur qu'il pilotait, il ne paraît pas avoir employé les précautions suffisantes en le descendant comme il a fait. D'autres pilotes l'avaient monté et descendu, et avaient évité les accidents; et il est probable qu'entre des mains plus expérimentées et plus précautionneuses, cet accident n'aurait pas eu lieu.

C'est pourquoi le soussigné est d'avis que le pilote est à blâmer dans cette affaire, et

doit être censuré en conséquence.

Le soussigné ne voit pas matière à résilier ou suspendre le certificat de compétence ou de service possédé par les personnes préposées à la conduite du navire à vapeur Northern dans le voyage où il a fait naufrage.

Respectueusement soumis,

WM. SMITH.

Maison de la Trinité, Québec, 24 juin 1873.

Québec, 26 juillet 1873.

Monsieur,—Après avoir soigneusement examiné les témoignages recueillis dans l'enquête sur les causes du naufrage du Northern, je suis d'avis que si le Northern avait 352

navigué aussi bien que tous les autres navires de sa dimension, l'accident n'aurait pas eu lieu; mais je considère que le pilote, ayant été averti avant de laisser le port que le navire avait besoin d'être surveillé attentivement, il aurait dû le tenir plus dans le milieu du chenal, plutôt que d'aller si près du côté noid du fleuve; et par conséquent qu'il n'a pas exercé assez de jugement et de précautions en le descendant. Je crois que le pilote a donné les ordres "bâbord" et "barre toute à bord" au bon moment, et que le Northern aurait doublé les roches s'il avait rapidement senti son gouvernail.

J'ai, etc.,

VITAL TÊTIL

L'Hon. P. Mitchell,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXE No. 41.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU NAVIRE A VAPEUR "CITY OF WASHINGTON."

Ayant appris que le navire à vapeur City of Washington, de la ligne Inman, avait fait naufrage sur les récifs au large de Petit Port Hébert, sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse, le Gouverneur-Général en conseil ordonna l'institution d'une enquête, conformément à l'acte 32 et 33, Vict., chap. 38, sur les circonstances de ce désastre.

Dans cette enquête j'ai été aidé par le capitaine George A. Mackenzie, patron en retraite, et par M. D. M. Browne, lieutenant dans la marine royale, et tous les efforts possibles ont été déployés pour arriver aux causes qui ont provoqué la perte de ce navire.

Il parait que le City of Washingto i avait une capacité de 1,951 tonneaux et portait alors une cargaison générale, dont une partie consistait en rails d'acier et en 700 boîtes de ferblanc. Il était commandé par William Robert Phillips, porteur d'un certificat de service du bureau de commerce (No. 45,472). Il y avait aussi à bord quatre officiers exécutifs; mais, sauf le 3me, le patron et les autres officiers voyageaient pour la première fois à bord de ce vaisseau. Son équipage se composait de quatre-vingt-seize hommes, y compris les chauffeurs, intendants, etc.; et il avait à son bord 29 passagers de chambre et

442 d'entrepont.

Il partit de Liverpool le 24 juin dernier, en destination de New-York, et fit escale à Queenstown le lendemain. Il ressort de la preuve que dans le trajet jusqu'à Queenstown il n'y eut pas de dérangement dans la boussole. Le phare du rocher Fastnet fut passé à 11.38 p. m. le 25 juin, et la route fut dirigée O.-N.-O. Le 26 au matin, des observations, et le soleil au méridien placèrent le navire dans la latitude 51°29' N. et la longitude 13°14' O.; et en suivant le loch il ne parait pas y avoir de différence sensible entre la position par observation et la latitude estimée. Dans la matiné du 27, la mire et le soleil au méridien placèrent le navire dans la latitude 51°45' N. et la longitude 19°40' O.; mais la route estimée (non indiquée au livre de loch) met le navire à quarante milles au sud de celle accusée par l'observation, et ici, sans aucun doute, se trouve le commencement du malheur qui devait frapper le City of Washington. Il ne parait pas que la route estimée ait été tenue jusqu'à ce moment ; si elle l'eût été, on aurait vu clairement que la boussole était dérangée. Le 2 juillet, à minuit, le relèvement de l'étoile polaire a été observé par le premier officier entre des nuages qui passaient ; mais, comme il dit lui-même que c'était une observation très-indifférente, on ne peut pas lui attacher une grande confiance. 27 juin jusqu'au moment du naufrage (sauf ce relèvement) il n'a pu être pris aucune observation à cause de brouillards épais, et conséquemment il fallut conduire le vaisseau uniquement d'après les latitudes estimées. Les 2 et 3 juillet il a dû passer sur les grands bancs de Terreneuve où l'on aurait pu faire des sondages et constater par ce moyen une nouvelle différence en longitude; mais, malheureusement, la présomption qu'il était trop loin au sud pour faire des sondages prévalut et porta le capitaine à négliger cette précaution nécessaire. A cette omission ainsi qu'à la différence dans la déviation de la boussole peut être attribuée la perte de ce beau navire.

Il paraîtrait que le quart a été bien fait durant le trajet et qu'aucun blâme ne doit être attribué aux officiers subalternes du navire ; que quand il toucha terre, le 5 juillet à 1.15 p. m., les chaloupes furent mises à la mer avec promptitude, et que les passagers

furent débarqués sains et saufs.

Que cet accident ait eu lieu si près de terre, en plein jour et par un be au temps, tout le monde doit en être profondément reconnaissant, car s'il fut arrivé pendant la nuit et une tempête, très-peu des 567 âmes qu'il y avait à bord auraient été sauvées.

Après avoir mûrement pesé toutes les circonstances et étudié les estimations telles que consignées au livre de loch, je suis d'opinion qu'il était imprudent d'ignorer la latitude estimée entre les 25 et 27 juin et qui montrait que le navire était considérablement au nord; et comme cela ne pouvait pas être dû au courant de Rennell, elle aurait fait voir que la boussole déviait considérablement vers l'est.

Il était également imprudent de passer sur les grands bancs de Terreneuve sans essayer de faire des sondages pour corriger l'estimation, si l'on considère que depuis six jours aucune observation n'avait pu être obtenue; et comme le brouillard prévalait depuis deux jours après avoir passé les bancs, il était de la plus haute imprudence de continuer à pleine vitesse sans faire un coup de sonde, surtout puisque le capitaine devait savoir qu'il yavait tant de fer et d'acier à bord depuis que les corrections de la boussole avaient été obtenues.

Vû ces circonstances, je suis d'opinion que le certificat de service du capitaine William Robert Phillips devrait être suspendu pendant un an depuis l'époque du naufrage du City of

Washington, et le dit certificat est par le présent suspendu en conséquence.

Donné sous ma signature à Halifax, Nouvelle-Ecosse, le 17ème jour de juillet, 1873.

P. A. Scott,

Capt. M. R., Commissaire.

Nous concourons dans ce que dessus,

G. A. MACKENZIE, D. M. BROWN.

Approuvé et confirmé,

P. MITCHELL, Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXE No. 42.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU NAVIRE A VAPEUR "PRECURSOR."

Montréal, 30 juillet 1873.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception d'une communication officielle du ministère de la Marine et des Pêcheries, portant la date du 9 du présent mois et nous informant que, conformément aux dispositions de l'acte 32 et 33 Vict., chap. 38, nous avons été nommés en vertu d'un arrêté en conseil, par Son Excellence le Gouverneur-Général, pour former une cour ou tribunal chargé de faire une enquête formelle et légale dans le but de connaître la cause du naufrage du navire à vapeur Precursor, le 30 du mois dernier.

Nous avons l'honneur de faire rapport que le 22 du présent mois, après avoir prêté le serment d'office exigé par le statut plus haut mentionné, nous avons ouvert l'enquête en la manière voulue. Les personnes suivantes étaient présentes: John Johnson, capitaine du dit naivre Precursor, assisté de son procureur, M. Lunn, avocat de Montréal, Hector Hamelin, pilote lamaneur en charge du Precursor, au moment où l'accident eut lieu, assisté de son pro-

cureur M. Angers, de la société Langlois, Angers et Colston, de Québec.

Avant de commencer, nous jugeâmes à propos, afin d'accélérer la procédure, de prendre les services de M. Matthew Hutchinson comme greffier, afin de consigner les témoignages au moyen de la sténographic, d'après le mode récemment introduit dans nos cours de loi.

Nous avons l'honneur de vous transmettre la preuve ainsi recueillie en notre présence. Elle comprend les dépositions de John Johnson, capitaine susdit, Hector Hamelin, pilote susdit et George Parkin, premier officier, James Newdick, second officier, Carl Carlson, matelot, James Marshall, second mécanicien, tous quatre étant officiers du dit navire à vapeur Precursor au moment du désastre; aussi les dépositions de George Demerce, aubergiste à Montréal, Pierre Gagnon, pilote, Alfred Rudolf, maître de havre, et Alexander Sclater, gardien de port,—ces derniers en qualité d'anciens capitaines maritimes expérimentés,—ce qui est toute la preuve alléguée dans la cause. Ces témoins furent tous produits par le capitaine Johnson et le pilote Hamelin, sauf MM. Rudolf et Sclater qui furent appelés par les commissaires.

Comme vous le verrez, la preuve est quelque peu contradictoire, mais sur des points qui,

dans l'opinion des commissaires, ne sont pas d'une grande importance.

Le Precursor, un navire de 216 pieds de quille, 24 pieds de tirant et de la force de 90 chevaux, après avoir traversé l'Atlantique et reçu une cargaison de charbon à Pictou, arriva à Québec le 23 juin, et après avoir été mis là sous la conduite du pilote plus haut nommé, arriva au courant Ste. Marie, Hochelaga, vers 9 heures dans la matinée du 30, et, en essayant de remonter le courant, alla s'échouer sur un rocher ou une batture le long de l'île Ronde.

Les points suivants ressortent de la preuve. D'après l'impression que le pilote avait reçue du pouvoir d'hélice du navire, d'après l'observation et la déclaration du capitaine que sa plus grande vitesse était de $7\frac{1}{2}$ à 8 nœuds,—pouvoir qui, dans son opinion, n'était pas suffisant pour remonter dans le milieu du chenal,—et sous l'impression acceptée que le courant est moins rapide dans la partie sud que dans la partie nord du chenal, le pilote décida de tenter de monter aussi près que possible de la rive de lî'le Ronde; et il déclare dans son témoignage que, rendu à la pointe appelée "Eperon" sur l'île Ronde, le navire se trouvait à 500 pieds du rivage, et que, de ce point, il fut emporté par la force du courant à 500 pieds où il toucha fond, ayant dans sa descente dérivé vers l'île.

En supposant que le navire ait dérivé comme le prétend le pilote, son avant, quand il échoua, n'était qu'à 50 ou 60 pieds du rivage; l'estimation des distances du pilote est inex acte, car il déclare que la largeur de la rivière est de 900 verges ou 2,700 pieds, tandis que d'autres témoins établissent qu'elle n'a que 1,300 pieds à ce point, et que le chenal a 800 pieds de largeur. Les commissaires sont d'avis qu'au plus haut point qu'il eut atteint, le navire était

plus prêt de terre que le dit le pilote.

Celui-ci prétend que pendant que le navire était entraîné par le courant, quoiqu'il eût le maximum de la vapeur, tout contrôle de pilotage sur lui était perdu; un autre pilote appelé par lui dit que le contrôle était beaucoup moindre qu'en montant; tandis que les capitaines Rudoff et Sclater disent que le contrôle du navire par le gouvernail n'était pas diminué par les circonstances invoquées et qu'un ordre de mettre la barre à bâbord aurait en n'importe quel temps avant l'échouement, amené le navire dans le chenal et évité l'accident.

Le capitaine et le second du *Precursor* disent que le taux de vitesse annoncé au pilote avait été le résultat d'observations faites pendant le voyage, et le second mécanicien dit que quand il échoua le navire faisait 53 révolutions et avait une pression de 52 lbs de va-

peur, ce qui était le maximum de sa capacité.

Tout en reconnaissant que le motif qui a porté le pilote à tenir vers la rive de l'île Ronde est le résultat du doute où il se trouvait quant à la capacité du navire de faire tête au courant dans l'endroit où il était le plus fort, les commissaires doivent cependant

déclarer que, dans leur opinion, il est tout-à-fait blâmable de l'accident.

D'après la connaissance qu'il avait de la route, et l'occasion qu'il avait eue en le montant de Québec de constater la capacité du navire confié à sa garde, le pilote doit être tenu responsable, en l'absence de tout faux exposé de la part des officiers, ou en l'absence de tout accident dans l'intervalle, tel que dérangement de la machine ou toute autre éventualité au-dessus de sa connaissance ou de son contrôle. Aucun accident de ce geme n'étant survenu, le navire n'était pas nécessairement en péril parceque sa capacité était insuffisante pour faire tête au courant; ou, s'il y en avait, le devoir du pilote n'était pas de faire une tentative qui l'aurait mis en péril dans cette éventualité.

Les notions du pilote sur la largeur du fleuve et du chenal en cet endroit sont des plus inexactes; car, tandis qu'il dit dans son témoignage que la largeur du fleuve est de 909 verges ou 2,700 pieds, le capitaine Rudolf établit qu'elle n'est que d'environ 1,300 pieds et celle du chenal que d'environ 800 pieds. Le pilote déclare que, parvenu à l'endroit appelé "Eperon" sur l'île, le navire se trouvait à environ 500 pieds en aval de l'Eperon." En acceptant cette déclaration pour exacte, comme l'avant du navire quand il échoua, n'était qu'à 50 ou 60 pieds du rivage, il doit être évident que s'il s'était trouvé alors à la distance que prétend le pilote, il y avait suffisamment d'espace et de temps pour mettre à bâbord et éviter ainsi l'accident. Les commissaires sont d'opinion qu'en allant de l'avant, le navire était beaucoup plus près de terre que le dit M. Hamelin.

Il se peut que sa grossière inexactitude quant à la largeur du chenal sont la cause de son erreur dans le calcul de la distance du rivage au navire en montant. Ce résultat est d'autant plus regrettable que M. Hamelin est un pilote de 25 années d'expérience, qu'il a longtemps piloté les paquebots-poste (ligne Allan) et que pendant tout ce temps il n'a jamais donné lieu à des plaintes; mais pour remplir notre devoir nous sommes forcés d'exprimer notre opinion, d'autant plus que la loi nous y oblige. Quoiqu'il en soit, la preuve que nous vous transmettons contient exactement ce qui a été dit par les témoins; de cette manière vous serez plus en mesure d'apprécier l'opinion à laquelle nous en sommes venus.

Nous avons, etc.,

A. M. Delisle,

Président du comité.

WILLIAM WORKMAN. HUGH McLENNAN.

A l'hon. Peter Mirchell, Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

ANNEXE No. 43.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU BRI-GANTIN ROYAL SOVEREIGN.

HALIFAX, 28 mai 1873.

Monsieur, — Conformément à un arrêté en conseil daté le 24 avril, et à des directions du ministère à ce sujet, j'ai fait une enquête attentive sur les circonstances se rapportant au naufrage du brigantin Royal Sovereign sur les rochers au large de Glasgow Head, baie de

Chedaboucto, le 11 mars dernier.

Le Royal Sovereign est un brigantin de 330 tonneaux, enregistré à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et avait pour propriétaires A. L. Palmer, écr., M. P., D. J. McLaughlin, fils et autres de cette ville. Il était commandé par William Cornelius Breen, comme patron, mais qui n'avait pas de certificat de compétence ou de service. Le 12 décembre, il partit de Sydney, Cap-Breton, avec une cargaison de charbon pour Boston, mais le lendemain matin il essuya une violente bourrasque qui déchira toutes ses voiles et l'obligea à faire escale pour se radouber. Vû ces circonstances, je considère que le patron a agi sagement en faisant escale au cap Canso, car avec les voiles qu'il avait alors, le vaisseau ne se trouvait pas en état d'affronter du gros temps ou de disputer le vent. An cap Canso les facilités pour faire des voiles et radouber un navire sont très-limitées, ce qui explique pourquoi il n'a pas été prêt à reprendre la mer avant le 20 janvier. Le patron n'a pas continué le voyage, mais est resté dans le havre Canso pendant plus de trois semaines, alors que le navire a chassé sur ses ancres jusqu'au rivage au niveau des hautes eaux. Il donne pour excuse d'être resté si longtemps au port le fait que le temps était impétueux; mais après avoir attentivement examiné le journal météorologique tenu par le gardien du port de l'île aux Atocas, je suis d'opinion qu'il aurait pu continuer le voyage s'il l'eût voulu. Ce long et inutile délai au port fit naître des scupçons dans l'esprit des propriétaires et les induisit à envoyer au cap Canso, George Eccles Sands, un patron de navire, possesseur d'un certificat de compétence, pour prendre possession du vaisseau. En même temps ils écrivaient au capitaine Breen d'avoir à lui remettre le commandement, et au percepteur des douanes de cap Canso de vouloir bien inscrire le nom du capitaine Sands au registre comme patron. Cependant le capitaine Breen refusa positivement de remettre le commandement. sons prétexte que son successeur n'était pas prêt à solder les gages qui lui étaient dûs et qui s'élevaient à \$408, et le percepteur refusa d'intervenir. Voyant qu'il ne pouvait pas prendre possession de son poste, le capitaine Sands partit de Canso le 6 mars avec l'intention de se mettre en communication avec les propriétaires, et le 10 le capitaine Breen reprit la mer avec le Royal Sovereign; mais bientôt surpris par une tempête de neige, il essaya de retourner dans le havre, et en faisant cette tentative il échoua le brigantin sur les rochers vis-à-vis Glasgow Head. Il n'y a pas de doute que le vaisseau se trouvait dans une position dangereuse; et, prenant en considération l'état du temps, je suis d'opinion que par aucun moyen disponible il aurait été possible de le tenir à flot pendant les trois ou quatre jours qui se sont écoulés avant sa vente; mais cependant je considère que le capitaine aurait dû faire un effort pour communiquer avec les propriétaires avant de le laisser vendre, d'autant plus qu'il aurait dû savoir que, vû les circonstances particulières dans lesquelles il avait retenu le commandement, ses actions seraient probablement mises en question.

Je désire particulièrement signaler à l'attention du ministère la manière dont le vaisseau a été vendu et comment la vente a été conduite. M. Thomas C. Cook, de Cap Canso, qui savait fort bien que le capitaine Breen agissait pour les propriétaires après qu'il eut reçu ordre d'abandonner le navire, fut nommé par le capitaine pour agir comme son agent, et il annonça que le vaisseau serait vendu et que la vente aurait lieu le 14. Il ne restait qu'un intervalle de trois jours, bien que les chemins fussent bloqués par la neige au point de rendre impossible toute communication avec cette place dans un aussi

court espace de temps. Les conditions de la vente furent fixées: argent comptant pour les sommes de plus de mille piastres, mais traites approuvées au-delà de ce montant. Dans une localité commerciale aussi petite que Cap Canso, fermée à toute communication comme elle l'était alors, et à si court avis, il ne me paraît pas raisonnable qu'on s'attende qu'il y eût grand nombre d'acheteurs à argent comptant pour un montant aussi considérable; et il y a toute raison de croire que si l'argent comptant n'eut pas été une des conditions de la vente, le vaisseau et sa cargaison n'auraient pas été vendus pour une telle bagatelle. M. Cook, qui agissait aussi en qualité de notaire public et d'encanteur, indépendamment de celle d'agent, acheta la coque pour \$650 et la cargaison, qui renfermait environ 500 tonnes de charbon, pour \$60; la garniture fut vendue à différentes personnes: faisant un produit total de \$1,530. M. Cook déduisit de cette somme les honoraires qui revenaient à ses différentes qualités, avant de remettre l'argent au capitaine Breen. A son tour le capitaine en déduisit ses gages, paya celles de son équipage et d'autres sommes, puis remit aux propriétaires la faible balance de \$347.

Le temps s'étant modéré, le vaisseau fut allégé de sa cargaison et retiré des rochers

le 19 mars; il se trouve maintenant dans le havre de Canso.

J'ai dit qu'après avoir laissé le port le 10 mars, le Royal Sovereign avait été surpris par une tempête de neige qui obligea son capitaine à rebrousser chemin dans le havre de Canso et qu'en ce faisant il avait échoué son vaisseau sur les rochers vis-à-vis Glasgow Head. Le capitaine Breen dit qu'il avait évité de très-près les Rochers Noirs, et, par conséquent, connaissait son exacte position; et cependant, dans un circuit de moins de 3 de mille après avoir passé ces rochers, le vaisseau s'est échoué. On ne peut expliquer ceci que par le fait que, marchant contre une violente tempête de neige, le capitaine n'a pris aucune mesure pour constater la vitesse du vaisseau et qu'il n'a pas jeté la sonde une seule fois. Si cette dernière précaution si simple avait été prise, elle aurait fait voir à quel moment le vaisseau était dans le chenal qui conduit dans le havre.

Vû toutes ces circonstances, je crois de mon devoir de faire rapport que M. C. Breen, capitaine du brigantin Royal Sovereign, a mis son vaisseau à la mer après avoir reçu de ses propriétaires l'ordre formel d'en remettre le commandement; qu'il a échoué son vaisseau sur les rochers vis-à-vis Glasgow Head, grâce à sa coupable négligence de prendre les précautions les plus ordinaires pour sa sûreté; et que, aidé et encouragé par M. Thomas C. Cook, un magistrat de Cap Canso qui agissait comme agent du vaisseau et encanteur, il l'a laissé vendre à l'encan de manière à sacrifier considérablement les intérêts des proprié-

taires.

11 août 1873.

Approuvé,

J'ai, etc.,

D. M. Brown.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXE No. 44,

RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU BATEAU A VAPEUR "BAVARIAN."

TORONTO, 11 décembre 1873.

A l'honorable

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Monsieur,—Conformément à la lettre de votre ministère en date du 10 novembre m'informant que, d'après la 5me sect. de l'acte 32 et 33 Vict., chap. 38, j'avais été chargé de tenir une cour ou tribunal pour faire une enquête sur les circonstances se rattachant à l'incendie du bateau à vapeur Bavarian sur le lac Ontario, dans la nuit du 5 novembre, incendie qui, disait-on, avait coûté la vie à 14 personnes, j'ai immédiatement pris des mesures pour assigner des témoins et je leur fixai lundi le 17me jour de novembre pour comparaître devant moi dans la Maison de la Trinité, à Montréal. La preuve, à Montréal, absorba une semaine; puis l'enquête fut continuée à Kingston et à Toronto.

Ci-suit une transcription de la preuve qui a été recueillie au moyen de la sténographie. Le Bavarian était un bateau à vapeur avec roues à aubes, de 230 tonneaux de registre et 427 tonneaux de masse. Il fut construit à Montréal et lancé en 1873. La machine avait à peu près 18 ans. Elle avait été enlevée du Kingston après l'incendie de ce bateau, réparée et mise dans une coque neuve. La machine, qui était connue comme machine à balancier, fut placée vers le centre du bateau, avec le cylindre à vapeur vers la poupe et la manivelle en avant. La chambre de la machine ouvrait sur le pont principal faisant face à la cabine des dames. Les chaudières étaient sous le pont de chaque côté de la machine, le devant des chaudières vers l'avant et aussitôt après la chambre de la manivelle. Les cheminées de la vapeur avec leurs tuyaux se trouvaient immédiatement en avant de la chambre de la manivelle.

Le bateau était équipé de la manière ordinaire, avec un salon principal sur le pont de promenade, s'étendant d'environ trente pieds depuis la poupe, avec loges de chaque côté et le passage ordinaire le long de la cabane de la machine.

Il y avait un salon sur le principal pont de derrière, avec le bureau du boursier et la

cabine des dames.

Les côtés de ce salon s'ouvraient sur le ponton des passe-avant.

Les roues à aubes étaient tout près du centre du bateau. Le balancier de la machine, qui était en fonte, pesant plusieurs tonneaux, se trouvait à environ sept ou huit pieds au-dessus du dernier pont. L'équipage du vaisseau, tout compris, se composait ordinairement d'environ 32 personnes, et il y avait des chambres pour 175 à 180 passagers. Il y avait deux paires de daviers de chaloupes, une de chaque côté immédiatement en arrière de la cabane des roues. Il y avait trois chaloupes de sauvetage et un canot, deux à bâbord et une à tribord. Le canot se trouvait aussi à bâbord. Toutes les chaloupes furent portées sur le dernier pont. Il parait que deux chaloupes étaient prêtes à être descendues. Le canot fut porté dans l'intérieur de l'une des chaloupes.

La troisième chaloupe fut portée sur le pont supérieur, le long des daviers. Il y avait deux appareils de sauvetage dans chaque loge, en tout 200. Ceux qui ne se trouvaient pas dans les chambres étaient dans une dépense au milieu du vapeur, vis-à-vis le grand salon. Le vapeur paraissait avoir été bien construit, avait été inspecté au mois de juin et avait ob-

tenu un certificat de M. l'inspecteur Béfort.

Le vapeur partit de Toronto à 5 heures p. m. le 5 novembre, avec une cargaison générale dont la facture est ci-jointe, et en bou arrimage. Il y avait à bord six passagers—trois dames, deux messieurs et un jeune garçon,—et 34 hommes d'équipage tout compris, dont deux travaillaient pour leur passage. Le vent venait de terre du côté du nord,—la course du vapeur en descendant le lac, courant 10 ou 11 milles à l'heure, sous une pression de 38 lbs de vapeur. Il parait que la cargaison se composait de 22 barriques de spiritueux; elles

étaient placées près de la chambre de la manivelle en avant, entre les cheminées de la vapeur et au-dessus du devant des chaudières. Vers 8 heures p. m., à 12 ou 15 milles du phare de Whitby, le temps étant encore calme avec une légère brise soufflant de la rive, tout le monde à bord fut saisi par le bruit d'une vive détonation qui semblait venir soit des machines ou des chaudières.

Cette détonation fut immédiatement suivie par une seconde et une troisième. Le premier officier Henderson, qui était alors dans la cabane du pilote, fut le premier à s'apercevoir que la machine était brisée et que l'entrait qui unit ensemble les têtières des poinçons d'avant sur le toit du salon avait été emporté par la chute de la bielle et cette partie du balancier qui lui était attachée. A en juger d'après la preuve, le balancier de la machine (qui est brisé verticalement par le milieu) a été la première cause de l'accident.

Cette détonation a été suivie par le bruit du balancier qui tombait. La troisième détonation fut produite par le piston de la machine qui fut emporté par le haut du cylindre. La partie du balancier qui était attachée à la bielle se fit une issue à travers le toit et le pont du salon jusqu'au premier pont où comme je l'ai déjà dit, les barriques de spiritueux étaient arrimées ; celles-ci furent brisées et leur contenu, se répandant dans les fournaises des chaudières, prit feu. On peut facilement s'imaginer la fapidité avec laquelle le feu prit. La crainte que les chaudières fissent explosion (et qui était sans fondement) parut partagée par tous ceux qui étaient à bord. Henderson, le premier officier, qui était alors dans la cabane du pilote, donna au timonier l'ordre de diriger le bateau vers la terre,—ce qui fut fait, car le timonier déclare que le bateau vint droit à terre jusqu'à ce que le vent entrât par la fenêtre ouverte devant lui.

Alors le second prépara immédiatement les chaloupes qui étaient à bâbord et y fut suivi par le pilote Dufour, qui arriva du grand salon où il était assis près du poêle avec les dames et qui, en entendant le bruit, se précipita au dehors et courut aux échelles sur le dernier pont, où il rejoignit le second. Le second officier Bradley et six hommes de l'équipage arrivèrent aux chaloupes presque en même temps, et quelques-uns aidèrent à descendre la première chaloupe de sauvetage. Cette chaloupe fut descendue rapidement, peut-être pas plus qu'une minute et demie après que le premier bruit se fut fait entendre. En arrivant à l'eau, l'arrière de la chaloupe était justement devant le passe-avant de bâbord, et aussitôt six hommes de l'équipage, y compris le pilote Dufour, s'y embarquèrent et s'éloignèrent du bateau, - sans tendre la main pour sauver ou secourir ceux qui les environnaient, sauf le cuisinier, nègre, auquel ils tendirent une rame, — quoique le boursier les suppliât de prendre la fille de chambre ainsi que le passager Parmenter qui était sur le passe-avant, tout près de la chaloupe, et d'où la fille de chambre sauta dans la chaloupe, — sans tenir compte non plus de l'ordre que leur donnait le premier officier Henderson, qui commandait au pilote de revenir au bateau. Pendant ce temps-là, les deux autres seconds étaient restés en haut et travaillaient à descendre la seconde chaloupe de sauvetage; et grâce surtout aux efforts de Henderson, treize vies furent sauvées dans cette chaloupe : pour cela il mérite les plus grands éloges. Le feu faisant rapidement son chemin, grand nombre de personnes s'étaient jetées à l'eau ; elles en furent retirées par colles qui avaient pu embarquer dans la chaloupe. Le garçon de l'ordinaire, Barry, qui était à l'autre bout du râtelier, parvint à atteindre la chaloupe et y fut recueilli. L'extrémité du râtelier débarrassé du poids du petit garçon s'éleva hors de l'eau, et l'autre bout s'enfonça dans l'eau avec le capitaine qui se trouvait dessus : ce fut la dernière fois qu'on vit celui-ci. Excepté ceux qui avaient atteint la chaloupe d'eux-mêmes, rien ne paraît avoir été fait pour sauver personne; la chaloupe étant remplie d'eau, tous ceux qui étaient à bord crurent sans doute qu'il y avait peu d'espoir de salut pour eux.

Il fallait maintenant vider la chaloupe, ce qui fut fait avec des chapeaux et des casquettes, et prit vingt ou trente minutes, alors que la chaloupe laissa le bateau pour atteindre, d'après le témoignage du premier officier Henderson, la chaloupe du pilote et revenir au bateau. Cela était impossible cependant, car la chaloupe du pilote avait une trop grande avance. Quoi que l'on puisse dire pour atténuer la conduite de personnes agissant sous l'empire d'une émotion aussi terrible, rien ne saurait excuser le pilote Dufour d'avoir abandonné le bateau comme il a fait, avec seulement 9 personnes dans une chaloupe capable d'en conte-

nir 25 ou 30, ni le premier officier d'être parti, après avoir vidé l'eau de la chaloupe, avec seulement 13 personnes dans une embarcation capable d'en contenir le double de ce nombre.

Il est raisonnable de supposer que les dames qui étaient toutes sur le pont la dernière fois qu'on les vit, s'y trouvaient intactes quand la seconde chaloupe laissa le bateau et y restèrent pour périr dans les flammes. Si la chaloupe avait fait le tour du bateau après avoir

été vidée de l'eau qui l'encombrait, les dames et autres auraient été sauvées.

Le feu commença dans les tuyaux, près le centre du bateau; et comme la proue avait été tournée contre le vent et que la poupe y était plus exposée que le devant, il aurait conservé sa position et le feu aurait mis du temps à atteindre le devant. Le fait que l'étambot est resté debout et la hampe intacte démontre que cette partie du bateau aurait dû être la dernière à brûler et la moins exposée à l'incensie. Au sujet du capitaine Carmichael, la preuve est contradictoire. Le pilote Dufour déclare qu'il était avec lui dans le salon supérieur, près du poèle et avec les dames, quand le premier bruit se fit entendre. McGowan, le chauffeur, affirme positivement que le capitaine passa devant lui dans le salon immédiatement à l'extérieur de la chambre de la machine; qu'il lui dit "Ça va être un gros feu," et qu'il ordonna à tout le monde d'aller aux chaloupes. Après cela il fut vu avec les dames sur le pont de promenade en avant, ayant sur lui un appareil de sauvetage; de là il sauta pardessus bord, suivant Barry, le garçon de l'ordinaire.

Tous deux nagèrent au râtelier des seaux et avec lui nagèrent vers la seconde chaloupe. Le garçon, comme je l'ai déjà dit, fut sauvé, et le capitaine perdu. Si le témoignage du chauffeur est accepté, et je crois qu'il est moins sujet à caution que celui du pilote qui peut faire erreur quant au moment précis où il vit le capitaine pour la dernière fois près du poële, l'ordre donné par le capitaine au chauffeur d'aller aux chaloupes était judicieux, et le fait qu'il fit mettre le passe avant tout près de l'endroit où les chaloupes devaient être descendues, est une preuve que son but était de sauver les dames. L'impossibilité où il s'est trouvé de retourner aux chaloupes à cause du feu, après être parvenu auprès des dames sur le pont d'avant, et le fait qu'il a sauté par-dessus bord était proba-

blement avec l'intention d'amener la chaloupe pour les sauver.

En consultant le témoignage de M. Alexander Milloy, secrétaire de la compagnie, et celui du capitaine Howard, surintendant des bateaux à vapeur de la compagnie, on verra que les officiers de ces bateaux sont engagés par ces messieurs. M. Milloy engage les capitaines qui sont choisis parmi les boursiers, et le capitaine Howard engage les seconds et autres officiers. Les officiers ne sont soumis à aucun examen pour établir leur compétence à remplir les devoirs qui leur sont assignés et la compagnie n'exige à cet ég ard aucun autre certificat, excepté pour les mécaniciens, que la recommandation des messieurs que je viens de nommer. L'absence de discipline dont les officiers et l'équipage ont fait preuve dans cette occasion démontre la nécessité de faire une législation qui mette un terme à pareil état de choses. Il serait déraisonnable de supposer qu'un commis de bureau, quel que habile ou expérimenté qu'il soit, puisse garder son sang-froid ou faire preuve des qualités d'un marin dans les moments d'extrême péril. Si le pilote, dans le cas actuel, s'était conformé aux ordres qui lui avaient été donnés et s'il avait tenu sa chaloupe près du vapeur, il est probable que tout le monde à bord aurait été sauvé.

L'arrimage des spiritueux en avant de la chambre de la manivelle, entre les chaudières, a été la cause immédiate de la perte de vies. Il a été fait par ordre du second officier qui avait la liberté d'arrimer le fret où il jugeait à propos, sans en connaître la nature ou le danger qui pouvait en résulter. Il est aussi désirable que la loi contienne des dispositions pour l'arrimage des matières enflammables à bord des bateaux à vapeur. Si la futaille avait coulé ou s'était brisée par accident, il en serait probablement résulté la même perte de vies. Quant à l'équipement du vapeur, M. l'inspecteur Béfort dit qu'il était, lorsqu'il en fit l'inspection au mois de juin dernier, conforme sous tous les rapports aux exigences de la loi. Le second, Henderson, déclare aussi que le vapeur était bien construit, et les chaloupes bien équippées sous tous rapports.

L'insuffisance des chaloupes sur ce bateau à vapeur, pendant la saison de navigation,—insuffisance qui s'applique aussi aux autres vapeurs des lacs et du golfe,—est évidente pour tous ceux qui voyagent à bord de ces bateaux. Le Bavarian avait le complément

de chaloupes exigé par la loi, il était de fait mieux pourvu que tous les autres. Chacune de ces chaloupes avait 20 pieds de longueur et environ 5 pieds de tirant.

D'après la preuve, elles auraient pu contenir chacune en temps ordinaire, 20 à 30 personnes,—un peu plus qu'un tiers du nombre qu'en transportait quelques fois ce

vapeur.

Quant au bris du balancier, il paraît qu'il avait une vieille brisure dans la nervure extérieure, aux deux bouts. Qu'elle ait été occasionnée par le feu auquel il fut exposé l'année dernière dans l'incendie du Kingston, c'est ce qu'il est impossible de dire. La machine ne travaillait pas extraordinairement quand le balancier tomba, et elle avait été soumise pendant la saison à une force beaucoup plus grande.

Le transfert du vieux balancier, après avoir passé par le feu dans le Kingston, a été trèspeu judicieux, car ce balancier était entièrement en fonte : mais il paraît qu'il avait été

examiné avec soin et qu'on supposait qu'il n'avait pas été endommagé.

La loi exige que les vapeurs à passagers, du tonnage du Bavarian, portent trois chaloupes; mais, elle ne définit leurs dimensions ou capacité proportionnellement au nombre des passagers, autrement qu'en disant qu'ils ne devront pas avoir moins que dix-sept pieds de quille; elle ne stipule pas non plus clairement que chaque chaloupe

devra être suspendue à des daviers séparés.

1 4446.0

Je recommande que la loi soit amendée sous ce rapport, et que chaque bateau à vapeur transportant des passagers sur les lacs ou rivières de la Confédération soit pourvu d'autant de chaloupes qu'il en peut contenir, et que ces chaloupes soient de la plus grande capacité que les hommes d'équipage puissent manœuvrer; que chaque chaloupe soit suspendue à de bons daviers, prête à être descendue en tout temps, et que l'équipage soit préposé à chaque chaloupe et exercé dans la pratique de la descente; et que le nombre et la capacité des chaloupes soient déterminés par le bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur.

Par l'accident du Bavarian, des six passagers qu'il portait, quatre furent perdus, y compris trois dames, ainsi que seize hommes de l'équipage, y compris le capitaine et le mécanicien

en chef., Ci-jointe se trouve une liste des noms de ceux qui furent sauvés et perdus.

En terminant, je dois dire que c'est au ministère de décider si les recommandations que je viens de faire pour amender la loi dans l'intérêt de la sûreté des passagers et des personnes à bord des bateaux à vapeur peuvent être mises à exécution. Le public demande plus de sécurité contre des dangers provenant de causes sur lesquelles la loi ne lui donne aucun contrôle. Le désastre du Bavarian démontre l'urgente nécessité d'une loi maritime pour l'examen et l'octroi de brevets à des officiers strictement compétents, et pour règlementer la discipline et l'administration des bateaux à vapeur.

J'ai, etc.,

SAMUEL RISLEY,

Commissaire.

ANNEXE No. 45.

Liste des personnes auxquelles des récompenses ont été données par le gouvernement du Canada, depuis le 30 juin 1872 jusqu'au 31 décembre 1873, pour services rendus en sauvant des vies dans le naufrage de navires canadiens.

Nature des services,	Epoque où ces services furent	Description des
	rendus.	récompenses données.
nur avoir sauvé (1) la vie de Andrew Poustie, patron de la goëlette George Warren et celle de deux autres personnes du même navire qui avait chariré pendant une violente tempête sur le lac Erié; et (2) les vies du capitaine et de l'équipage de la goëlette Tortar, de Buffalo, naufragée sur le récif extérieur de l'île de la Pointe Pelée. M. Cummins a déployé une grande la voure et beaucoup de persévérance dans ces deux occasions.	3 juillet 1869. 5 déc. 1870.	Montre d'or, valeur \$75
our avoir sauvé la vie de l'équipage,— au nombre de six—de la goëlette Tempo, de St. Jean, Nouveau-Bruns- wick, naufragée sur le Rocher Vert, un des groupes des îles aux Loups; cet équipage est resté sur le rocher pendant plusieurs heures, sans abri et exposéa une violente tempête de neige	17 déc. 1872.	Verre-binocle, valeur \$30.
e bâtiment Princess Louise, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, ayant été abandonné au moment où il sombrait, l'équipage fut sauvé par la barque Collmar et débarqué à Fayal. Aucun risque n'a été encouru dans ce sauvetage.	9 oct. 1872.	Remerciments du gouvernement canadien.
wenter, ayant été obligés de l'abandon- ner au moment où il sombrait, à en- viron 120 milles du Cap Roca, furent recueillis par la barque norvégienne, Helen, et débarqués à Balina, un des groupes des îles Ténériffe. Aucun risque n'a été encouru par l'Helen		do do
e navire <i>Mary Givan</i> , de St. Jean, Nouveau-Brunswick, en se rendant de Philadelphie à St. Jean, ayant tou- ché les rochers devant la pointe sud-	1 déc. 1872	Montre d'or, valeur \$30
complet. M. Austin Smith, voyant le navire dans cette condition, et l'équipage en péril imminent, lança sa chaloupe, et accompagné de trois hommes, parvint après beaucoup d'efforts à sauver six hommes de l'équipage. Cependant, un des matelots, avant que le sauvetage ne fût effectué, tomba malheureusement par-dessus		Verre-binocle, valeur \$30. do do do do
Ill svi edit (vo) a ' vuo ie edit (vit earvil sideil o o oli i iai	Poustie, patron de la goëlette George Warren et celle de deux autres personnes du même navire qui avait chariré pendant une violente tempête sur el ac Erié; et (2) les vies du capitaine et de l'équipage de la goëlette Tortar, le Buffalo, naufragée sur le récif excireur de l'île de la Pointe Pelée. M. Jummins a déployé une grande bravoure et beaucoup de persévérance lans ces deux occasions. Tur avoir sauvé la vie de l'équipage, lan nombre de six—de la goëlette Tompo, de St. Jean, Nouveau-Brunsvick, naufragée sur le Rocher Verri, naufragée sur le Rocher Verri, and es groupes des les aux Loups; net équipage est resté sur le rocher bendant plusieurs heures, sans abri et exposéàune violente tempête de neige bàtiment Princess Louise, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, ayant été bandonné au moment où il sombrait, à entreus l'équipage fut sauvé par la barque Collmar et débarqué à Fayal. Aucun isque n'a été encouru dans ce sauveage. patron et l'équipage du navire Lemater, ayant été obligés de l'abandonner au moment où il sombrait, à environ 120 milles du Cap Roca, furent ecueillis par la barque novégenne Helen, et débarqués à Balina, un des groupes des îles Ténériffe. Aucun isque n'a été encouru par l'Helen lans ce sauvetage. Nouveau-Brunswick, en se rendant de Philadelphie à St. Jean, ayant toubest de Nashawena, fit un naufrage complet. M. Austin Smith, voyant de navire dans cette condition, et l'équipage en péril imminent, lança sa chaloupe, et accompagné de trois normes, pavirnt après beaucoup d'efforts à sauver six hommes de l'équipage en péril imminent, lança sa chaloupe, et accompagné de trois normes, pavirnt après beaucoup d'efforts à sauver six hommes de l'équipage. Cependant, un des matelots, avant que le sauvetage ne fit effectué, pavant que le sauvetage ne fit effectué,	Poustie, patron de la goëlette George Warren et celle de deux autres personnes du même navire qui avait chariré pendant une violente tempête sur la Celle (2) les vies du capitaine 5 déc. 1870. L'ummins a déployé une grande bravoure et beaucoup de persévérance lans ces deux occasions. Tur avoir sauvé la vie de l'équipage,—lan nombre de six—de la goëlette Tempo, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, naufragée sur le Rocher Vert, an des groupes des fles aux Loups; et équipage est resté sur le rocher pendant plusieurs heures, sans abri et exposéa une violente tempête de neige bàtiment Princess Louise, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, ayant été abandonné au moment où il sombrait, 'équipage fut sauvé par la barque Collmar et débarqué à Fayal. Aucun isque n'a été encouru dans ce sauveage. patron et l'équipage du navire Levander, ayant été obligés de l'abandonner au moment où il sombrait, à environ 120 milles du Cap Roca, furent recueillis par la barque norvégienne Helen, et débarqués à Balina, un des groupes des fles Ténériffe. Aucun isque n'a été encouru par l'Helen lans ce sauvetage. navire Mary Givan, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, en se rendant de Philadelphie à St. Jean, ayant touché les rochers devant la pointe sudouest de Nashawena, fit un naufrage complet. M. Austin Smith, voyant le navire dans cette condition, et l'équipage en péril imminent, lança sa haboupe, et accompagné de trois hommes, parvint après beaucoup d'efforts à sauver six hommes de l'équipage, Cependant, un des matelots, avant que le sauvetage ne fût effectué, tomba malheureusement par-dessus bord et se noya,

LISTE des personnes à qui des récompenses ont été accordées, etc.—Suite.

]_	
the state of the s		Epoque où ces	Description
Noms des personnes.	Nature des services.	services	des récompenses
		furent rendus.	données.
			
· .	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		!
	and the second of the second o		
Capt. J. L. Sears, du bri-	La goëlette Seriole, de Liverpool, Nou-	14 sept. 1872	Montre d'or, valeur \$75
gantin américain Eliza	velle-Ecosse, se rendant de Liverpool		1
Stephens, de Boston,	à Demerara, fit nautrage complet sous	•	1
Massachusetts.	l'effet d'une tempête, et l'équipage, après être resté sur les lieux pendant		1
I. Charles Cleveland,	après être resté sur les lieux pendant	-	Montre d'or, valeur \$75
1er officier.	20 jours presque sans nourriture ou		\$20 chacun.
Deux matelots.	eau, endurant les plus grandes priva-		φ20 chacuit.
· .	tions et les plus dures souffrances à la		
ļ	suite desquelles le patron et un mate-		· ·
	lot moururent, fut sauvé par le bri-		
	gantin Eliza Stephens. Le capt. Sears,		
	de ce navire, envoya sa chaloupe de		
· ·	sauvetage montée par le second et		
	deux matelots qui, après plusieurs tentatives, réussirent enfin à sauver	A	
	tentatives, reussirent ennn a sauver		
	les survivants, au nombre de quatre.	,	
-/	D	15 dec 1879	Remerciements du gou
t d Wasseau	Pour avoir sauvé du naufrage du bri-	to door tolaring	vernement au capi
J. A. Wright, de Bath,	gantin Napier, de Sydney, Cap Bre-		taine.
Etats-Unis.	ton, le patron et l'équipage de ce na-	i	value.
	vire. Aucun risque encouru.	·	i
Anabibald Malaan	La goëlette Anna Maria, de Arichat,	12 déc. 1872	Montre d'on rel \$100
de Boularderie, Cap	Nouvelle-Ecosse, se rendant de Syd-	12 000 10,2,,,,,	Monte d'or, var. \$100
Breton, NouvEcosse.	ney à Arichat, frappa contre la Poin-	ĺ	
Dieton, Houve-Becase.	te Aconi, près de l'entrée du lac Gros		
	Bras d'Or. Cette pointe offre une ap-		
	parence très-inégale, et les falaises		1
***			1
	s'élèvent presque perpendiculairement		· · · ·
	Por do temps enrès avoir touché la		1
	à une hauteur d'environ 50 pieds. Peu de temps après avoir touché, la goëlette commença à se démâter, la		į
	mer la balaya complètement et l'en-		i
	your francer avec la plus grande vio-		
	voya frapper avec la plus grande vio- lence contre la falaise. Pour ne pas	,	
	être emporté pardessus bord, l'équi-	`]
	page fut obligé de se cramponner aux		
	cordages et aux voiles et resta dans		
	cette position toute une journée, au		
4	vu de personnes qui étaient sur le ri-	•	1
	vage et que la mer en furie ainsi que	,	i '
	la distance qui les séparait du navire		
	empêchaient de se porter à leur se-		
	cours. A la longue cependant tout		
i	l'équipage, à l'exception du capitaine,		
	fut sauvé grâce surtout aux efforts		1
1	fut sauvé, grâce surtout aux efforts de M. McLean, et escalada les falai-	'	1
	ses au moyen de cordes. Le capitaine,		
	après être resté longtemps dans sa		1
	périleuse position, fut obligé par l'é-		1
	puisement de lâcher prise, ce que		ì
	voyant, M. McLean sauta sur les		1
	brise-glace, passa une corde autour du		1
. 1	capitaine et le hâla sur la falaise.	,	1
•	Torgetter to an annual see annual see	ļ	1
ì			1
	Toma arrain garrys l'saminage de la goë-	8 nov. 1872	Montre d'or, val. \$100
ant John Cooper Wil-	FOUR avour sauve i eduipage de la goc-		
Capt. John Cooper Wil-	lette Swordfish, de Miramichi, Nou-	' '	au capitaine.
Capt. John Cooper Wilson, du S. Acadia, de	lette Swordfish, de Miramichi, Nou- veau-Brunswick, pendant que ce na-		au capitaine.
Capt. John Cooper Wilson, du S. <i>Acadia</i> , de la ligne Allan.	lette Swordfish, de Miramichi, Nouveau-Brunswick, pendant que ce navire sombrait, et au moment où l'é-		au capitaine.
Capt. John Cooper Wilson, du S. <i>Acadia</i> , de la ligne Allan.	Four avoir sauvé l'équipage de la goë- lette Suordfish, de Miramichi, Nou- veau-Brunswick, pendant que ce na- vire sombrait, et au moment où l'é- quipage avait perdu tout espoir de		au capitaine.

LISTE des personnes à qui des récompenses ont été accordées, etc.—Suite.

-			
Noms des personnes.	Nature des services.	Epoque où ces services furent rendus,	Description des récompenses données.
le patron du navire à va- peur allemand Hum- boldt.	La barque Jessore, de Windsor, Nouvelle-Ecosse, se rendant de New-York à Liverpool, fut découverte sombrant par le navire à vapeur Humboldt dont le capitaine, en essayant d'envoyer au secours du naufragé, eut une de ses chaloupes mise en pièces et une autre crevée; ce qui restait de l'équipage de la Jessore parvint à se sauver dans sa propre chaloupe et à atteindre le Humboldt; trois des hommes furent emportés par-dessus bord auparavant.		Remerciements du gou- vernement au capi- taine.
Le patron et les officiers du S.S. Oceanic, de Li- verpool, Angleterre. Matelots.	Le vaisseau Linda, de Pictou, Nouvel- le-Ecosse, étant près du port de New- York, avait perdu son gouvernail et reçu plusieurs autres dommages, était devenu ingouvernable et rempli d'eau. Dans cette position l'Oceanic parut en vue; en réponse aux signaux de dé- tresse qui lui étaient faits, le capitaine de ce dernier envoya promptement une chaloupe au secours des naufra- gés; il recueillit tout l'équipage, au nombre de 7 hommes, et le débarqua sain et sauf à New-York.		Remerciements du gouvernement au patron et aux officiers. \$30 à l'équipage de la chaloupe de sauvetage.
Turn's Bay, comte de Halifax, NE.	Pour bravoure et humanité déployées dans le sauvetage de vies lors du nau- frage du malheureux navire à vapeur Atlantic sur le rocher de Meagher, Nouvelle-Ecosse.	!	Montre d'or, val. \$120, et \$500 en argent. Montre d'or, val. \$120.
P., de Lower Prospect, comté de Halifax, NE. Un certain nomb. de per.	Pour services éminents rendus aux survivants des passagers et de l'équipage de l'Atlantic. do do do	do	,560 distribuées] par-
	La barque <i>Glenalladale</i> , de Pictou, Nouvelle-Ecosse, ayant été abandonnée	22 mars 1873	mi elles. Remerciements et verre binocle, val. \$30, au premier officier, et \$10 à chacun des quatre matelots.
Seize hommes.	port de New-York. Le brigantin Branch ayant, pendant une furieuse tempête de neige, la nuit, frappé lourdement contre le récif de Duncan, la mer brisa sa poupe et sa proue et le jeta à tribord. Pour se sauver, l'équipage fut-obligé de se cramponner au lof jusqu'au jour, au milieu d'un froid intense. Ayant été aperçu par les habitants de l'anse de Duncan et du voisinage, quatre chaloupes furent montées et s'avancèrent par un froid des plus piquants, vers le lieu du naufrage—distance de plus d'un mille où, après deux tentatives, l'équipage, au nombre de 9 hommes, fut sauvé, plus ou moins gelé.		\$200 distribuées en parts égales parmi les 16 hommes qui ont opéré le sauvetage, les propriétaires des chaloupes recevant en outre une part chacun.

LISTE des personnes à qui des récompenses ont été accordées, etc.—Suite.

	-		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		Epoque où ces	Dogovintion
Noms des personnes.	Nature des services.	services	Description des récompenses
		furent rendus.	données.
			·
Cant Simon Harman da	To being the Manual Pinesest Dieber	97 1070	70
la goelette <i>Jessen</i> , de	Le brigantin Mary, de Freeport, Digby, Nouvelle-Ecosse, était dégréé et fai-	21 sept, 1812	Baromêtre anéroide, valeur \$50, au capi-
Lunenburg, NE.	sait eau; l'équipage, presque mourant		taine.
Mr. Geo. Myra, 2e officier. Un matelot.	de faim après être resté 14 jours sur le théâtre du naufrage, fut aperçu par		Verre-binocle, valeur \$30, au 2nd officier.
	l'equipage de la goëlette Jessen, de		\$30 au matelot.
	Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, dont le capitaine, aidé de son second officier		
	et d'un matelot, mit à la mer la seule		,
	chaloupe que la Jessen possédait et		
Capt. Henry Parsell, du	réussit à sauver tous les naufragés. La barque James W. Elwell, de St.	18 fév. 1873	Montre d'or valeur
navire a vapeur Tropic,	Jean, Nouveau-Brunswick, ayant pris		\$100, au capitaine.
de la ligne White Star.	feu en se rendant d'Angleterre à Val- paraiso, l'équipage fut obligé de pren-		
	dre les chaloupes, et, après avoir en-		
	dure pendant (1 jours les plus terri-		
•	bles souffrances qui se puissent ima- giner et à la suite desquelles sept		
	giner et à la suite desquelles sept hommes moururent, les survivants		
	furent recueillis par le navire à vapeur Tropic dans les détroits de Magellan,		
	traités avec la plus grande bonté et		
Le patron de la barque	transportés en Angleterre. Le navire Brothers Pride, d'Annapolis,	23 fév 1873	Romanoiam ante de
Howiana, de Boston,	Nouvelle-Ecosse, fut trouvé par la barque Howland, en voie de faire nau-		vernement au capi-
EU.	barque Howland, en voie de faire nau- frage, son grand mât ayant été em-		taine.
	porté ainsi que deux hommes de l'é-		
	quipage; le capitaine de la barque, en		
	opérant le sauvetage du reste de l'équipage, eut une chaloupe défoncée,	Ì	
	mais ni lui ni ses hommes n'encouru-	i	
Capt. J. S. Crosby, du	rent de risque personnel. La barque <i>Morocco</i> , de St. Jean, Nou-	Mars 1873	Montre d'or valeur
vaisseau Moses Day, de	veau-Brunswick, en se rendant del		\$100, au capitaine
Philadelphie.	Mobile à Liverpool, fut découverte en feu par le vaisseau Moses Day de Phi-		
	ladelphie qui vola immédiatement à		
State of the state of	son secours. La mer étaient en ce moment très-grosse et menaçante;	i	
9.4	mais le patron du Moses Day envoya		en en en en en en en en en en en en en e
	ses chaloupes au secours du navire en feu et réussit à sauver l'équipage, bien		
	qu'avant que les naufragés fussent		
	rendus à bord, le vent eut pris les pro-	ĺ	1
	portions d'une violente bourrasque;		
	la dernière chaloupe ne réussit à mettre son contenu à bord qu'après		
Capt. Francisco Goncarles	une lutte désespérée. Le brigantin <i>Wild Hunter</i> , d'Halifax,	30 juillet 1873	Remerciements du con-
de Aranjo, de la goe-	NE., en se rendant de Lisbon à	•	vernement au capi-
lette portugaise Con-	Halitax, vint en collision avec le bri-		taine.
	gantin Marius, de Monaco, et l'équi- page du Wild Hunter, s'apercevant		
	que celui-ci sombrait, santa dans les chaloupes et fut recueilli six heures après par la goëlette portugaise Conceicas, dont le capitaine les débar-		
	après par la goëlette portugaise		
İ	Conceicas, dont le capitaine les débar-	ļ	•
	qua le lendemain dans la baie de Cas- caes, après l'avoir traité avec la plus		
	grande humanité.		• .
. 1	, 1		

LISTE des personnes à qui des récompenses ont été accordées, etc.—Fin.

Noms des personnes.	Nature des services.	Epoque où ces services furent rendus.	Description des récompenses données.
Capt. W. Lewis, de la goëlette américaine Gertie Lewis, de Boothbay, Maine. Quatre matelots. Capt. Wm. Hopewell, du navire Countess, de Halifax, N. E. Deux matelots. Capt. Beamentaine J. G. H. Perkins. Capt. Broadstreet, de la May Queen. Un matelot de la J. H. G. Perkins.	lente bourrasque, la Countess se tint près de là pendant 12 heures, attendant que le temps se calmat un peu pour permettre à l'équipage de lancer une chaloupe au secours des naufragés. En arrivant à l'eau la chaloupe enfonça et ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés que les matelots y remontèrent. Proposition étant faite de la remettre à la mer, les matelots s'y refusèrent; ce que voyant, le capitaine, quoique vieux, s'offrit pour y aller, mais en fut empêché par deux matelots qui avaient fait la première tentative, qui s'emparènent cette fois de la chaloupe pour aller au secours des naufragés, et réussirent en deux voyages à sauver les six personnes qu'il y avait à bord du Sappho. La barque Helen Patterson, de Pictou, Nouvelle-Ecosse, se rendait de Pictou à Portland avec du charbon, fit eau, et, se dirigeant vers le havre de Liverpool, mit à l'ancre en-dehors du brise-lames. Une bourrasque étant surve-	24 août 1873	Montre d'or, valeur \$80, au capitaine. \$20 à chacun des matelots. Baromètre anéroide, valeur \$50, au capitaine. Remerciements du gouvernement aux deux matelots. Montre d'or, valeur \$80, au capitaine de la J. G. H. Perkins. Remerciements du gouvernement au capitaine de la May Queen Remerciements du gouvernement au capitaine de la May Queen Remerciements du gouvernements du gou
Trois matelots américains de la goëlette May Queen.	resta toute la nuit et jusqu'à 9 heures		vernementaux quatr matelots.

WM. SMITH,

Deputé du Ministre de la Marine, etc.

Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, 31 décembre 1874.

ANNEXE No. 46.

Liste des dennées par sujettes du Canada, auxquelles des récompenses ont été données par les gouvernements anglais et 📗	epuis	naufrage de navires anglais et étrangers.
	4	2

étrangers, depuis le 30 naufrage de navires angl	depuis le 30 juin 1872 jusqu'au 31 décembre 1873, pour services rendus en sauvant des vies dans le navires anglais et étrangers.	rendus er	ı sauvant des	vies dans le	
Noms des personnes.	Nature des services.	Epoque où ces services furent rendus.	Description des récompenses données.	Par quel gouvernement données.	
Capt. George S. Pearse, du navire St. Louis, de St. Jean, Nouveau-Brunswick. M. Thomas White, second officier	earse, du navire Pour avoir sauvé, pendant une violente bourrasque, le capitaine et 26 nov. 1872 Montre d'or Gouv. anglais. J'équipage,—en tout 18 personnes,—de la barque naufragée Redan, de Londres; le capt. Pearse a fait preuve d'une grande bravoure en cette occasion. Essevond officier Montre d'or Gouv. anglais.	10v. 1872	72³ Montre d'or	Gouv. anglais.	
M. Henricks			£2 chacun	op	
rs, de la barque ictou, Nouvelle-	Capt. Eldon Mathews, de la barque Pour services rendus à l'équipage du navire français <i>l'Elissa</i> , de Ecosse.		Verre-binocle en Gouv. français,	Gouv. français.	
Capt. John Cook, du brigantin Annic Brown, de Windsor, Nouvelle-Ecosse,	brigantin Anni, Pour services rendus en mer à l'équipage matragé de la goëlette Nouvelle-Ecosse, américaine Ravenaving.		Chronomètre Gouvernement des Etats-Ur	Gouvernement des Etats-Unis.	
			-		

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine et des Pècheries.

MINISTERE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES, OTTAWA, let janvier 1874.

ANNEXE No. 47.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

> Bureau des Commissaires du Havre, Montréal, 25 février 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre des commissaires du havre, pour l'information de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, un état des recettes et dépenses des commissaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1873. Les recettes provenant de toutes sources ont été comme suit, savoir:—

Incommonweal and the second				
<i>t</i>	:			- No.
*	A L'ENTRÉE.			
	LE DEMINDE,	3 cts.	\$ cts.	. 8 ets.
Sur marchandise	s sujettes aux droits de quaiage ad valorem :	i		
Valeur, \$	2,430,925 @ } %	4,051 54		•
do \$	7,910,776 @ 4 %s sujettes aux droits de quaiage spécifiques	19,776 94		
Du ch do for Cr	s sujettes aux droits de quaiage specinques and-Tronc, droits sur marchandises en passe	. 62,947 04 4,000 00	!	
	ctions			
riab, roga on rra	onomo,, , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
	Total à l'entrée		90,782 47	
	·	1		
	iA la sortie.			•
	bre ner northway		i	
	e perçus sur navires à voiles :		400 540 05	
Navires	à vapeur et leurs cargaisons (à la sortie)	••••••	102,719 05	100 KV1 KW
	'	1		193,501 52
	TRAFIC LOCAL.	i	i	
		1	1	
	chandises, à l'entrée	. 9,868 75		
do do	o à la sorties et petites embarcations	2,269 45 15,408 86	ł	
do navire	es à vapeur	3,500 85		1
	teaux-traversiers et navires à vapeur		ļ	. '
Pour le droit d'e	mp il er du bois de chauffage sur les quais	. 3,025 74	1	
do do	bois de construction do	7,267 00		
Reçu du gouvern	amont.			
Pour dra	aguage, au Cap à la Roche, etc	12,000 00		
do			ļ	
		<u> </u>		
3.6.2		86,485 02		
Moins, droits de	quaiage remis	. 349 21	86,135 81	·
Intérêt :-	277 186 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18		00,100 01	
	de la Cité, au 30 juin	. 231 66		
Intérét :	accumulé sur débentures	. 74 58	l	Ì
	do		1	
	lo do	1.077 28		1
h h	compte de 12 mois, No. 2	3,148 84	l .	
•	complete de la monte, and a mon		4,550 07]]
	lues durant l'année	. 95,000 00		
do .	do			
do do	dodo	. 32,000 00 . 4.000 00	i	
do	do	4,000 00		
do	de	20,000 00		
		<u> </u>	187,000 00	
	A more of the		977 695 99	193,501 58
	A reporter	.1	1 411,000 00	Tag nor na
	310			

RAPPORT du secrétaire aux commissaires du havre.—Suite.

Report	\$ cts.		\$ cts. 193,50 1 52
Gouvernement fédéral:— Pour outillage de draguage. Loyer de bureau, etc. Maison de la Trinité, chauffage de bureau) ' i	,	,
Maison de la Trinité, chauffage de bureau De la vente de vieux fer do de madriers (Therrien) do divers du mattre de havre	1 -200-25	60 00	
do divers du maître de havre do charbon, etc	45 80 86 13	387 68	
Total des recettes			328,466 89 521,968 41

Les dépenses de l'année ont été comme suit, savoir :

Intérêt sur le havre Draguage du havre Réparations do Salaires, réparations et administration générale du havre Bassin du marché et quai Jacques-Cartier George Bowie et frères	3,020 67	\$ cts. 78,411 01 75,990 81 13,915 92 15,400 41	\$ cts.
Payé pour charbon Débentures payées durant l'année Nouvel outillage de draguage, à compte do do do do do do do do do do do	6,753 00 262 85 30,101 88 68 10	12,395 75 17,742 75 62,000 00	
Nouveaux bateaux à fond plat Prolongement du quai du bateau-traversier de Longueuil do do des Commissaires	l i	39,326 99 4,788 00 8,864 02	
Nouveau dragueur à augets, No. 5. Remorqueur à mancelle—balance dépensée cette année George Bowie et frères— avance sur bois de construction à Lachine. Barge "Hope". Prolongement du quai d'Hochelaga. McNamee, Gaherty et Cie., pour ouvrage sur contrats. Quai Richelieu. Bouées et balises (chenal entre Montréal et Québec) Drague en forme d'écaille a moule		1,000 00 1,500 00 5,790 27 43,722 52 331 75 3,517 41	
Total des dépenses			423,341 49

J'ai l'honneur de vous renvoyer au rapport de l'ingénieur du havre, dont copie est ci-jointe et qui vous donnera des détails sur tous les travaux exécutés dans le havre durant l'année dernière. Les commissaires ont ajouté un dragueur et trois bateaux plats à leur outillage.

Le remorqueur à mancelle, qui était en construction lors de mon dernier rapport, a été complété et on l'a trouvé d'un grand service. Ce vapeur, qui est d'une forte capacité, a été construit pour aider les navires à remonter le courant d'Hochelaga, dans la partie supérieure du havre, ce qui réduit les frais de tonnage.

En vertu de l'acte 36 Vict. chap. 60, pour établir de nouvelles dispositions pour l'amélioration du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec, il est stipulé que cet ouvrage devra être fait sous le contrôle du ministère des Travaux Publics, ou par un arrangement avec

4-24* 371

les commissaires du havre de Montréal. Le 31 mai 1873, un arrêté du conseil fut passé autorisant les commissaires du havre de Montréal à faire cet ouvrage sous le contrôle direct du ministère des Travaux Publics. Les commissaires, n'ayant pas à leur disposition l'outillage nécessaire à ce grand ouvrage, il devint urgent de faire construire des dragueurs neufs et puissants, ainsi qu'un grand nombre de bateaux plats. En vertu d'un arrêté du conseil passé le 10 août 1873, les commissaires turent autorisés à dépenser les sommes suivantes pour l'achat de l'outillage, savoir :—

Six dragueurs à élévateurs Six remorqueurs à vapeur		\$270,000 60,000
Quinze bateaux plats Deux barges à charbon	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	 45,000
of the second o		

Les contrats pour les dragueurs et les bateaux plats ont été donnés l'hiver dernier et sont aujourd'hui en bonne voix d'achèvement. On se propose d'acheter le reste de l'outillage de temps en temps, à mesure que le besoin s'en fera sentir. Les commissaires espèrent être en mesure de commencer les travaux de bonne heure le printemps prochain.

Je vous transmets également une copie du rapport annuel des maîtres du havre, dans lequel vous trouverez des renseignements très-intéressants sur le commerce et autres

matières concernant le port de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

H. H. WHITNEY, Secrétaire.

Bureau des Commissaires du havre, Montréal, 23 février 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information des commissaires du havre, un rapport des travaux exécuté sous mon contrôle durant l'année dernière, sous les titres respectifs de "Réparations du havre," "Quai Jacques-Cartier et Bassin du Marché," "Quai des Commissaires," "Quai Hochelaga," "Prolongement du quai du bateau traversier de Longueuil," "Ouvrages à la Pointe du Moulin-à-Vent," "Nouveau remorqueur No. 5," "Nouveaux remorqueurs Nos. 6 et 7," Remorqueur à mancelle A. G. Nish," "Bouées et balises," "Draguage du havre," et des recommendations pour la saison suivante.

Réparations du havre.—A l'ouverture de la navigation le printemps dernier, une masse considérable de glace resta sur une partie des quais dont le planchéiage fut quelque peu endommagé. Le quai Bonsecours reçut pour sa part beaucoup de dommages. Ce quai était couvert en madriers d'épinette rouge de 4 pouces et très-usé, ayant été construit depuis 17 ans. J'ai fait renouveler les madriers; cet ouvrage a coûté:—Bois à Henderson, \$920. 58; W. H. Hall, pour chevilles, etc., \$195.75; \$200 pour la main d'œuvre,—faisant un total de \$1,316. 33.

La partie supérieure du quai Richelieu a aussi été soulevée par l'action de la glace; le remblai de derrière s'était considérablement éboulé par suite de draguages fréquents devant ce quai qui est construit sur des piliers. En faisant réparer ce quai, je l'ai fait hausser de deux pieds pour le mettre au niveau des autres, tel que recommandé par les Commissaires; cette amélioration sera d'un grand avantage pour le public voyageur qui aura ainsi accès aux bateaux à vapeur faisant le service entre cette ville et Québec. Cette amélioration a coûté:—Munro, bois de construction, \$442.63; Henderson, bois de construction, \$507.79; Boyd, ferrure, \$200; Peck, chevilles, \$200; main d'œuvre, \$200,—faisant un total de \$1,710.42.

Le refoulement de la glace avait aussi endommagé la surface supérieure du vieux quai de la rue Monarque, en soulevant une partie du planchéiage. Je l'ai fait réparer de suite, moyennant à peu près \$800.

Une partie considérable des dépenses faites par ce département a été affectée à l'achat de planches pour mettre sur le macadam afin d'abriter les marchandises lorsqu'elles seraient débarquées des navires. La partie inférieure du quai Victoria est maintenant affectée à la livraison des cargaisons générales; la surface en est macadamisée, et nous avons à la couvrir temporairement avec des madriers de 3 pouces. Je dois en dire autant de l'extrémité supérieure du quai des Commissaires qui est employée comme poste des navires à vapeur de la ligne "Dominion." L'année dernière nous avons dans ce but acheté des madriers pour près de \$2,000; cependant nous en avons encore une grande partie de disponible pour l'été prochain.

Dans mon rapport de l'année dernière je signalais aux Commissaires la question de l'enlevement des balavures qui s'accumulent sur les quais. Autrefois les Commissaires avaient l'habitude d'obliger les propriétaires de navires d'enlever les ordures provenant de leurs vaisseaux et qui étaient accumulées sur les quais, ainsi que le ballast qui n'était pas vendable; dernièrement cependant, en raison de l'augmentation des affaires et d'un désir généralement exprimé d'être utiles au public, nous avons entrepris cette besogne qui a nécessairement augmenté les dépenses de ce département. La distance où ces matières sont transportées augmente d'année en année, notre plus proche dépôt étant au quai Molson, et cuelques fois le charriage doit se faire à un mille et demi. L'année dernière je suggérais que le système suivi à New-York et dans d'autres villes fût adopté ici : ce système consiste à employer un grand bateau plat à fond de trémie quelque peu semblable à ceux des dragueurs, à le tenir à l'ancre dans une partie centrale du hayre, et. quand il est plein, à le remorquer dans le courant où il est déchargé, car ces matières valent rarement la peine d'être conservées. Je m'étais proposé de soumettre formellement cette question aux Commissaires, mais à cause des nombreux contrats qui nous occupent actuellement, je vais attendre à l'année prochaine.

Le 29 septembre les autorités du Grand Tronc ont changé la largeur de leur voie sur les quais. Une partie de leur voie sur les quais vis-à-vis le Bassin du Marché, à cause des travaux d'exhaussement du quai qui étaient exécutés en face de ce bassin, a laissé sur environ 200 pieds, 2 pieds au-dessous de la pente d'alentour. J'ai, à cette époque, écrit à l'ingénieur et signalé également la chose à votre attention; mais comme la compagnie était alors très-occupée ailleurs, elle demanda du délai, ce qui fut accordé. Néanmoins, j'espère que les Commissaires insisteront auprès d'elle pour qu'elle voie à cela

le plus tôt possible le printemps prochain.

la manœuvre des navires dans ce port.

L'été dernier les MM. Sidey s'adressèrent à cette Commission pour en obtenir l'autorisation d'ériger des grues sur les quais pour sortir des navires les marchandises pesantes. La question m'a été renvoyée pour en faire rapport. Je consacrai beaucoup d'attention à ce sujet, mais je n'ai pu bien saisir la nécessité de cette innovation. Nous pourrions placer une grue dans un endroit du port tandis que le navire qui en aurait besoin serait à l'autre extrémité, et les frais pour conduire le navire à l'endroit de la grue seraient aussi considérables, si non plus, que les déboursés supplémentaires occasionnés par le déchargement d'après le mode ordinaire, sans compter les risques qui accompagnent

Une autre chose que je désire porter à l'attention des Commissaires, c'est la requête de MM. Jordan et Bénard et autres, marchands de bois, qui font le commerce des bois carré et méplat. Ces messieurs ont demandé aux Commissaires, l'été dernier, qu'une partie du havre fût réservée pour leur commerce. Je recommandai à cette époque que la réserve fût placée près de la prison et comprît 600 pieds de longueur qui aurait été retranchée sur le contrat de MM. McNamee, Gaherty et Fréchette. Cependant, ce plan ne fut pas adopté avant l'examen du contrat de ces messieurs, afin de voir s'il était possible d'intervenir. Je trouve que la commission a pleinement le droit d'écourter ce contrat si elle le juge à propos, et, vu ces circonstances, j'espère que la demande des requérants sera accordée.

Les frais des réparations que l'on a fait subir au havre cette année se sont élevés à \$13,915.00.

Travaux de la Pointe du Moulin-à-Vent.—Aucun ouvrage n'a été fait ici cette année, attendant la décision du gouvernement au sujet des améliorations qu'il voulait lui faire subir; cependant, ces travaux avancent et altèrent nécessairement l'ensemble de nos plans.

Actuellement notre quai a environ 510 pieds de largeur à son extrémité inférieure et doit être percé de part en part pour servir de seconde entrée au canal Lachine, aussi bien que le bassin un peu plus haut, d'une largeur correspondante à celle du présent bassin No. 1 du canal, et ne laisserait ainsi à notre quai qu'une largeur d'environ 200 pieds et qu'un abord très-difficile; mais il ne peut cependant, en aucun cas, être employé comme dépôt de bois de construction. Les dépenses faites ici cette année n'ont été que de \$90, encourues par un forage pour constater la nature des matériaux, dans le but de prolonger ce quai un peu plus haut.

Quai Jacques Cartier et Bassin du Marché.—Le contrat pour ces travaux a été donné dans l'automne de 1871 aux MM. Bowie, et pendant 1872 une somme considérable d'ouvrage a été exécutée; mais les entrepreneurs ne purent terminer leur œuvre parce que les Commissaires retardèrent à leur fournir le remblai. Ce printemps néanmoins, dès que l'eau fût suffisamment basse, ils reprirent les opérations en immergeant le dernier caisson qui avait environ 45 pieds de longueur et les travaux furent terminés le 21 août; ce jour là le navire Chipawa y chargea à un tirant de 21 pieds, là où il n'y avait auparavant que 4 pieds. Le coût de ce quai a été de \$36,681.35 sur lesquelles MM. Bowie reçurent \$25,105.08, plus une autre somme de \$1,200 pour une centaine de toises de pierre à macadam.

Quai des Commissaires.—Le contrat de ces travaux a aussi été accordé aux MM·Bowie, et comprend environ 1,100 pieds de coffrage à être immergé dans une profondeur de 24 pieds à eau basse. Jusqu'ici les entrepreneurs n'ont encore terminé que la moitié de leurs travaux, en raison partie de ce que nous n'avons pas rempli notre part du contrat qui consistait à leur fournir du remblai, et partie par leur faute ; actuellement ils ont à peu près 600 pieds de coffrage immergé et la superstructure élevée à une couple de pieds des niveaux. Ils ont sur les lieux toute la planche de chêne et d'épinette rouge ainsi que la ferrure nécessaires. Jusqu'ici, nous avons payé à ces entrepreneurs \$9,409, indépendamment d'une avance de \$5,700 sur du bois à Lachine, dont ils ont déjà employé pour une valeur de \$1,700, laissant du bois disponible pour une valeur de \$4,000. Il a été fait, en rapport avec ces travaux, une bonne somme de draguage qu'on trouvera décrite plus au long sous le titre "Draguage du havre."

Quai Hochelaga.—Un contrat a été accordé, l'hiver dernier, à MM. McNamee, Gaherty et Fréchette pour la construction de ce quai qui s'étend depuis l'ancien quai Hochelaga jusqu'au quai du bateau-traversier de Longueuil en montant, distance d'environ 2,300 pieds linéaires. Pendant que l'on discutait cette entreprise il avait été question d'acheter tout le terrain, aujourd'hui propriété privée, qui s'étend depuis ces travaux jusqu'à la barrière, distance ou profondeur d'environ 300 pieds ; le prix auquel cette propriété avait été vendue quelques jours auparavant était de 10 centins le pied en superficie; mais en moins de trois mois, sans doute en raison de ces améliorations alors en projet, la valeur de la propriété s'éleva à 75 ou 80 centins le pied, ce qui mit hors de question pour les commissaires d'acheter le terrain, car nous n'avions pas de surplus pour l'achat du remblai et nous devions nous en rapporter aux draguages pour assujétir le coffrage qui avait été immergé et qui s'élevait à 971 pieds tout finis. Ces constructions ont été immergées dans 24 pieds d'eau, un très-faible courant, et formeront l'été prochain, quand le remblai sera nivelé, un ajouté important au havre. J'espère que ce printemps les Commissaires ne laisseront pas passer l'offre des MM. Macdonald de nous fournir le surplus du remblai à même le chemin de fer de colonisation du nord, et dans ce cas nous aurions les 971 pieds de quais tout prêts à la fin de mai pour y empiler le bois de construction. Jusqu'ici ce quai a coûté \$39,044.67 sur lesquelles les entrepreneurs ont reçu \$32,986: le reste, \$6,058.67, a été dépensé par les Commissaires pour placer le remblai.

Quai de la traverse de Longueuil.—Un contrat a été accordé à MM. McNamee, Gaherty et Fréchette pour prolonger ce quai depuis l'extrémité des travaux exécutés en 1872 par M. McNamee, ou plutôt disons depuis la manufacture de tabac de McMullin et Adams, jusqu'au quai de la rue Monarque; cette distance est d'environ 1,800 pieds, dans 10 pieds d'eau. Les entrepreneurs commencèrent les travaux à l'extrémité de ceux de l'année dernière, et firent 800 pieds en descendant, jusque vis-à-vis la prison. Si les

Commissaires adoptent ma recommandation dont il est question plus haut, d'établir ici un dépôt de bois de construction, cela écourtera le contrat d'environ 600 pieds. Jusqu'ici ce quai a coûté \$24,893.64 sur lesquelles les entrepreneurs ont reçu \$16,303.50: le reste

a été dépensé par les Commissaires pour remblai, etc.

Nouveau dragueur à augets, No. 5.—Les contrats pour ce dragueur ont été accordés comme suit : la coque, à M. X. Lefebvre, pour \$7,485; le mécanisme, à W. P. Bartley et Cie., pour \$8,750. Il fut lancé le 7 mai, et quelques jours après l'eau fut mise dans le canal où MM. Bartley achevèrent les travaux du mécanisme vers le ler juin Nous eûmes à voir nous-mêmes à quelques détails de son gréément, etc., et finalement il commença à fonctionner le 24 juin jusqu'à la clôture de la navigation. Ce dragueur a été pourvu de toutes les améliorations modernes et de tout ce qui pouvait en faire un dragueur de première classe. Indépendamment des sommes déjà mentionnées, nous payâmes \$492.22 à Delisle, frères et McGill, pour des chaînes; \$527.95 à la Compagnie de fer de Moisie pour armement; \$264 à A. Cantin, pour bois des ancres : total \$17,859. M. Lefebvre regut de plus \$4,788 pour la construction de trois bateaux plats avec ponts, en rapport avec ce dragueur. On trouvera ailleurs le détail des opérations de ce bâtiment.

Mouveaux dragueurs à augets Nos. 6 et 7.—Les travaux exécutés par notre nouveau dragueur à augets ayant donné complète satisfaction, les Commissaires déciderent d'en faire construire deux autres d'après le même système pour les travaux de la Pointe du Moulin-à-Vent. En conséquence des soumissions furent demandées et finalement les contrats accordés :—les coques à M. Lefebvre, et le mécanisme à W. P. Bartley et Cie.; le premier de ces messieurs obtint aussi le contrat pour les six bateaux plats en rapport avec ces dragueurs. L'exécution de ces contrats est aujourd'hui dans un état avancé, et je n'ai aucune raison pour douter qu'ils ne soient remplis à l'époque fixée; de notre part, les deux dragues et barres sont prêts, ainsi que les ancres. Jusqu'ici nous avons nousmêmes dépensé \$2,141.00 sur lesquelles M. Cantin a reçu \$754.21 pour le bois nécessaire aux ancres; la Compagnie de fer de Moisie \$1,014 pour les barres, dents, etc.; le reste a été payé à MM. Mulholland et Baker pour le fer des dragues.

BOUEES ET BALISES ET LE VAPEUR "RICHELIEU."

La Maison de la Trinité de Montréal ayant été abolie, les attributions qui revenaient auparavant à ce corps passèrent à cette commission et furent de nouveau subdivisées. Pour ma part je reçus ordre de prendre le contrôle des bouées et balises et du vapeur Richelieu, c'est-à-dire le placement des bouées et balises pour indiquer le chenal entre Québec et Montréal, et le Richelieu pour faire cette opération. Le contrôle des pilotes fut donné au maître du havre, tandis que l'administration des phares fut prise par le gouvernement, au soir du ministère de la Marine et des Pêcheriës. Les bouées étaient toutes placées avant que le transfert eût lieu le printemps dernier, en sorte que ma besogne fut comparativement légère. Le vapeur Richelieu est commandé par le capitaine Naud, un vieux pilote expérimenté, qui voit à son affaire et qui m'a jusqu'ici donné la plus entière satisfaction. J'ai fait placer plusieurs bouées nouvelles dans différents endroits du chenal, quelques-unes d'après la recommandation du pilote, les autres sur mon propre jugement.

Le Richelieu ne vint en notre possession qu'au mois de septembre dernier pour la raison que l'ancienne Maison de la Trinité avait donné l'ordre de renouveler son accastillage et que ces travaux n'étaient pas finis parce qu'il avait été retenu tout l'hiver aux Trois-Rivières, tandis que les travaux devaient être faits à Sorel par MM. McCarthy. L'année précédente son blindage avait été remis à neuf moyennant \$4,000; cette année on a dépensé une autre somme de \$4,000 pour renouveler sa menuiserie. En sorte que

c'est un bâteau presque neuf.

Reste encore la question de la machine et de la chaudière. La machine est une de celles connues sous le nom de "Parkyn's patent;" la chaudière est assez bonne. Je ne crois pas qu'il serait à propos ou économique de toucher à la machine pour le moment; elle suffit pour les besoins, quoiqu'elle puisse paraître un peu lente; mais sa besogne n'est pas considérable, puisque le vapeur passe la moitié du temps amarré au quai.

C'est pourquoi, en vue du projet que j'ai soumis il y a quelque temps à la commis sion, de baliser le chenal d'un bout à l'autre, projet qui a été adopté puisqu'on a ordonné la construction de quatre bouées en fer, on pourra dans quelques années se dispenser des services du *Richelieu*.

Ces bouées, actuellement en voie de construction, sont beaucoup plus grandes que celles autrefois en usage : celles-ci n'avaient que deux pieds sur douze, tandis que les nouvelles ont quatre pieds de diamètre sur dix-neuf de longueur ; par conséquent ces dernières peuvent être vues à une plus grande distance, ce qui sera d'un immense avantage pour les pilotes en temps de brume.

Nous avons acheté, cette année, pour l'usage de notre département, 134 tonnes de charbon que nous avons payées \$871; il en reste encore à peu près 75 tonnes à Sorel. Le vapeur n'étant pas terminé et les travaux pressant, j'ai été obligé de louer un autre vapeur pour visiter les bouées, ce qui m'a coûté \$375; et quand le Richelieu fut prêt, sa proue était si lourde que je fus obligé de mettre quinze tonneaux de fonte à sa poupe pour établir un juste contre-poids. Pour le terminer il reste encore à construire les cabines dans la cale, ce que je me propose de commencer dans un jour ou deux.

Les dépenses occasionnées par le bateau depuis que nous en avons la possession ont été de \$3,301.06, dont \$868 pour gages, le reste pour combustible, etc.

L'eau s'est tenue assez haute pendant la saison, et il n'y a pas eu d'échouement dans la partie artificielle du chenal. Le navire à vapeur *Precursor*, conduit par le pilote lamaneur Hector Hamelin, s'est échoué sur l'île Ronde le 30 juin et n'a été déchoué que le 6 août. Cet accident a évidemment été causé par l'insuffisance de sa capacité à faire tête au courant, car aussitôt que le navire commença à dériver, il fut à la merci du courant. La largeur de l'eau profonde en cet endroit est d'environ 1000 pieds, en sorte que ni bouées ni améliorations n'auraient pu prévenir l'accident.

Le 9 septembre le navire à vapeur Gamma, conduit par le pilote lamaneur Toupin, échoua sur le Pouillier Brambal, près du cap Charles, et par conséquent hors du chenal; le seul dommage qu'il reçut fut la rupture de son hélice et la nécessité de retourner à Québec pour la faire remplacer; il ne tirait que treize pieds au moment de l'accident.

Le navire à vapeur Ganges, portant une cargaison de charbon, et venant de Québec le 16 septembre sous la conduite du même pilote, frappa contre ce navire en tournant la bouée sur la batture des Grondines, et le navire sombra aussitôt. Les améliorations que nous avions faites en cet endroit il y a deux ans avaient consisté en un chenal d'environ 800 pieds de longueur sur une largeur de 250 pieds. Il ne fallait plus que 200 pieds pour terminer et nous étions rendus à une largeur de 300 pieds, quand la clôture de la saison nous obligea de discontinuer les travaux. Pendant qu'on y travaillait nous avions laissé une bouée pour marquer cet endroit, mais elle n'y fut replacée l'année suivante qu'après l'accident.

Le 30 septembre le navire à vapeur *Marmion* échoua à Varennes, mais fut déchoué le lendemain matin; cet accident fut occasionné par une brume épaisse qui était survenue soudainement. A cause de cela, le capitaine exonéra le pilote de tout blâme, et par conséquent aucune plainte ne fut portée devant votre commission.

Le 7 octobre le navire *Erl King*, en laissant le port, vint en collision avec le navire *Cingalese* qui essayait alors à y entrer. Ce dernier fut considérablement endommagé. On fit le procès du pilote qui fut privé de son certificat, ainsi que le pilote Toupin.

Quoique d'une nature sérieuse, ces accidents ne peuvent être attribuables à des particularités se rattachant à notre chenal, car ils sont arrivés dans les parties les plus larges et les plus profondes du fleuve; et tout graves qu'ils soient, il ne le sont pas autant que ceux survenus l'année dernière au St. Patrick, au France, au Thames et au Cyclops.

Draguage du havre.—Les travaux exécutés dans ce département ont été assez semblables aux travaux ordinaires, bien que notre outillage augmente rapidement; mais notre flotte étant presque neuve, les réparations n'ont pas été considérables.

Le dragueur No. 1 n'a besoin que de quelques réparations à sa chaudière; et si l'on

considère que ce bateau fait le service depuis 1832, la chose n'a rien d'étonnant. Les sceaux de ce dragueur exigent des réparations considérables; mais elles seront faites comme à l'ordinaire, par nos propres forgerons.

Le dragueur No. 2 est en bon ordre quant à sa coque et à sa machine; il n'a besoin que d'être nettoyé, peinturé, etc.

Le dragueur No. 3 est également en bon ordre, quant à sa coque et à sa machine Comme vous le savez, M. Portelance, de Sorel, est occupé à faire les réparations nécessaires aux sceaux, chaînes, etc; en sorte que tout ce dont ce bateau a besoin est de réparer ses joints, peinturage, etc.

Les dragueurs Nos. 4 et 5 n'ont besoin que de réparations aux dents des pelles, ains i

que le peinturage et le calfatage ordinaires.

La grue à vapeur No. 1 aura besoin cette année d'une chaudière neuve; celle qui sert actuellement fonctionne depuis une trentaine d'années, elle est très-mince et on ne la croit pas sûre pour le poids qu'elle est obligée de monter. Je calcule qu'une chaudière de ce genre coûtera à peu près \$600.

La grue No. 2 n'a pas besoin de réparations, elle est comparativement neuve, n'ayant

été construite qu'il y a deux ans.

Les trois remorqueurs à vapeur *Delisle Brown*, et *Minnie F. Parsons* sont en assez bon ordre. Le seul qui requiert des réparations de conséquence est le *Brown* qui a besoin d'un piston neuf et dont le cylindre demande à être alesé de nouveau.

La barge Hope employée à tirer la pierre, le remorqueur à mancelle et les seize bateaux plats exigent très-peu de réparations, excepté celles du printemps ordinaires; et avec l'autorisation du Bureau, je me propose de commencer ces réparations le 1er mars.

Je vais maintenant vous donner un résumé des travaux exécutés dans le havre et

ailleurs pendant l'année dernière.

Draqueur No. 1.—Ce dragueur hiverna dans le canal Lachine, et ses réparations étaient terminées à l'ouverture de la navigation. Il commença à travailler le 10 mai sur la batture qui s'étend en dehors du quai Bonsecours, ou vis-à vis le Bassin du Marché, et entre le bassin et le chenal principal. Il travailla en cet endroit jusqu'au 28 août, soit quatre-vingt-douze jours, enlevant 15,525 yards, au prix de \$8,448.36, ou cinquante-quatre centins par yard cube. Il fut alors transporté en dehors du quai Victoria, pour enlever ure petite masse de terre entre ce quai et le chenal principal; il y travailla jusqu'au 30 octobre, soit vingt-neuf jours, enlevant pendant cet espace de temps 6,660 yards, au prix de \$2,663.07, ou quarante centins par yard. En cet endroit il enleva de très-gros cailloux. Il revint ensuite sur la batture du bassin du marché où il travailla jusqu'à la clôture de la navigation, enlevant dans cet espace de temps (14 jours) 1,665 yards, au prix de \$1,285.86, ou soixante et dix-sept centins par yard. Les frais de service de ce bateau, y compris l'allége, etc., ont été de \$12,397.29. Il a enlevé pendant la saison 23,859 yards, au prix moyen de cinquante-deux centins par yard.

Dragueur No. 2.—Ce bateau sortit du canal où il avait hiverné et commença, le 10 mai, à travailler à l'achèvement du bassin du marché où il travailla jusqu'au 29, ou seize jours. Dans cet espace de temps il enleva 3,480 yards, au prix de \$1,514.08, ou en moyenne quarante-trois centins par yard. Il se rendit ensuite sur la batture appelée Batture Hochelaga, à la hauteur de la manufacture de coton Hudon, pour y prendre ce qu'il fallait pour faire le remblai des quais situés un peu plus haut, ainsi que pour préparer ici la place des nouveaux quais. La somme totale des travaux exécutés par ce bateau a donc été de 45,240 yards, au prix, y compris les alléges, de \$14,951.17, ou une moyenne

de $37\frac{1}{2}$ centins par yard.

Dragueur No. 3.—Ce bateau hiverna aux Trois-Rivières où il s'était malheureusement fait surprendre par l'arrivée subite de l'hiver, et il a été difficilement remorqué de puis le cap Charles par le vapeur Royal appartenant à la compagnie des remorqueurs du St. Laurent. Le prix excessif de \$4,000 qu'a chargé la compagnie pour ce service a augmenté les frais de service de ce bateau d'environ trente pour cent. Il commença, le 13 mai, à travailler au chenal de Contre cœur où il travailla jusqu'au 25 juin, soit trente-cinq jours pendant lesquels il enleva 42,840 yards, au prix de \$5,079.80, ou seulement douze centins par yard. On supposait que ce chenal était terminé, mais son étroitesse (quatre-

vingts pieds) en rendait la navigation difficile; il avait par consequent besoin d'un léger dressage et requérait l'enlèvement d'une petite saillie, mais non dans sa partie creusée. Le ministère des Travaux Publics a demandé une estimation de ces travaux supplémentaires, elle lui a été fournie, et le No. 3 mis en hivernement à Sorel pour faire cet ouvrage le printemps prochain. Le 1er juillet il fut amené à Montréal où il travailla jusqu'à la fin de la saison, le 15 novembre, à la batture qui se trouve vis-à-vis le nouveau quai d'Hochelaga. Ici il travailla cent vingt jours pendant lesquels il enleva 18,510 yards, au prix de \$17,408.11, ou quatre-vingt-onze centins par yard.

Dragueur No. 4.—Ce dragueur commença à fonctionner cette année le 10 mai dans le Bassin du Marché où il travailla jusqu'au ler août ou soixante-huit jours, pendant lesquels il enleva 16,299 yards, au prix de \$6,284.56, ou en moyenne trente-huit centins par yard. Il fut ensuite transporté au quai des commissaires pour y draguer les fondations du coffrage de ce quai, ainsi que le bassin qui s'y trouve formé. Il travailla ici jusqu'à la fin de la saison, quatre-vingt-deux jours pendant lesquels il enleva 25,887 yards, au prix de \$7,580.07, ou en moyenne vingt-neuf centins par yard, formant un total de 12,186 yards, au prix de \$13,864.63, ou en moyenne trente-trois centins par yard cube.

Dragueur No. 5.—C'est le nouveau dragueur construit l'hiver dernier. Il commença à travailler le 24 juin, pour creuser en aval du quai du bateau traversier de Longueuil, sur la ligne du nouveau quai d'Hochelaga. Il travailla ici jusqu'à la clôture de la navigation, 119 jours pendant lesquels il enleva 37,580 verges, au prix \$8,557.86, ou une moyenne de vingt-trois centins par yard.

Je joins ici un tableau par le quel on verra d'un coup d'œil tous les détails des travaux accomplis par les différents dragueurs.

Tableau indiquant la quantité, l'emplacement et le coût du draguage fuit par les différents drageurs dans le havre de Montréal et ailleurs, pendant la saison de 1873.

Draguaur No	1	frais de	Service	nar	rnoi	\$91 23 .	sans allège, \$71.83.
Dragueur 110.	Α,	mais uc	DOT A TOO	par.	jour,	φυι.ου,	sans anege, pri.o.

Date.	Jours de travail.	Ba- teaux rem- plis.	Vgs. par ba- teau	Vgs. draguées	Vgs. par jour.		Coût total.	Emplacement.
10 mai au 28 août	92 29 14 135	345 148 37 530	45	15,525 6,660 1,665 23,850	169 230 120	cts. 54 40 77 52		Quai Bonsecours. En dehors du quai Victoria. Quai Bonsecours.

Dragueur No. 2, frais de service par jour, \$94.63; sans allège, \$58.14.

10 mai au 29 mai			3,480 41,760	218 284	43 32	1,514 08 13,437 09	1 3	Marché. d'Hoche-
	158	 	45,240	287	37½	14,951 17	laga.	

Dragueur No. 3,	frais da	CONTRO	nor	iour	\$145 08	· conc ol	làna \$19138
Dragueur No. 3,	mais ue	201 A 100	par	Jour,	Ф1±9.00	, sams an	ισχο, φιμιίου.

Date.	Jours de travail.	Ba- teaux rem- plis.	Vgs. par ba- teau.	Vgs. draguées	Vgs. par jour.	Coût	Cout total.	Emplacement.
13 mai au 25 juin 1er juillet au 15 novembre	35 120		• • • • •	42,840 18,410	1,224 154	12 91	5,079 80 17,408 11	Contrecœur. Batture en dehors du quai Hoche-
	155		•;••	61,250	1,378	103	22,487 91	laga.

Dragueur No 4, frais de service par jour, \$92.42; sans allège, \$55.33.

10 mai au 1er août 1er août au 17 novembre.	68 82	 •••••	16,299 25,887	240 316	38 29		Bassin du Marché. Quai des Commis- saires.
	150	 	42,186	281	33	13,864 63	:

Dragueur No. 5, frais de service par jour, \$71.91; sans allège, \$56.41.

24 juin au 17 novembre	119	 	37,580	315	23	8,557 86	Quai Hochelaga.

Il sera nécessaire de donner une allège au dragueur No. 1. L'année dernière et l'année précédente, elle fut fournie par la Compagnie des remorqueurs du havre; cette année moyennant \$2,700, et l'année avant \$1,400. Les frais de services de nos remorqueurs ont été cette année comme suit: pour le Delisle, \$5,507.00, pour le Brown, \$5,562.20, pour le Parsons, \$5,763.97, sans aucune gratification pour l'usure ou la détérioration; en corte que si les Commissaires veulent acheter une autre allège, je verrai à la chose et en ferai rapport.

Nouveau dragueur élévateur.—La Commission ayant jugé nécessaire de faire de nouvelles améliorations au chenal entre Québec et Montréal, et n'ayant pas pour cela l'outillage nécessaire, la première chose qu'il fallait était de s'en procurer; lorsqu'il fut décidé que ces travaux seraient sous le contrôle des Commissaires du havre, je reçus ordre de préparer les plans, etc. Après beaucoup d'efforts et de recherches, je trouvai que nous avions un système de dragueurs suffisant pour ces travaux. J'ai opéré quelques changements dans les détails du mécanisme en le simplifiant, mais les coques et le principe de fonctionnement sont restés les mêmes.

Le 8 octobre des soumissions furent demandées pour la construction de la coque de

six de ces bateaux, ainsi que des machines, pour le 15 octobre.

Le contrat pour la construction des six coques fut accordé à MM. Samson, Dickie et F. Soucy, de Québec, pour \$91,782.00. Les soumissions pour les machires ne furent pas adoptées à cette époque, parce qu'elles étaient trop élevées. Les soumissionnaires voyant que cette entreprise était sur le point de leur échapper, demandèrent la permission de faire de nouvelles soumissions, et les contrats furent donnés comme suit:—W. P. Bartley et Cie., deux machines, à \$40,000 chaque; E. E. Gilbert, deux, à \$40,000 chaque; John McDougall, une, à \$40,000; et la sixième à MM. Atkin et Burgess, de Chicago, pour le même prix. Tous ces contrats sont aujourd'hui en voie de rapide exécution.

Le contrat pour les 15 bateaux plats a été accordé à M. P. Letendre, de Yamaska, pour \$2,400 chaque.

Inutile de décider pour le moment la question des soumissions pour ces bateaux, car

je me propose de recommander des propulseurs à hélice qu'on pourra acheter tout faits

quand il y en aura besoin.

Recommandations pour la prochaine saison.—L'année dernière l'un de nos Ingénieurs, M. Wright, fut envoyé dans l'ouest pour aller y étudier le système de dragueurs le plus amélioré ou tout autre amélioration qu'il pourrait remarquer. Comme vous le savez, il fit, après son retour, un rapport sur une drague en forme d'écaille à moule qu'il avait vue; sur ce rapport, nous en achetâmes une de M. O. B. Green, de Chicago, pour \$1,400. Je suis heureux de pouvoir vous informer qu'on a constaté que cette drague nous est d'un grand service et qu'elle constitue une amélioration importante sur l'ancien système des boîtes. C'est pourquoi je recommanderais au Bureau d'en faire construire deux autres; elles coûteraient à peu près \$900 chaque.

Comme les nouveaux dragueurs à augets seront employés sur les nouveaux travaux près la pointe du Moulin-à-Vent, il sera nécessaire de faire construire une nouvelle grue à vapeur. Je n'ai guère besoin de rappeler aux Commissaires qu'ils économiseront assez dans une seule saison sur l'emploi de la main d'œuvre que nécessistait l'ancien système, pour acheter une de ces machines à vapeur qui se paierait d'elle-même. Elle coûterait

environ \$4,000, et je recommande qu'on demande des soumissions à cet effet.

Une fois, l'été dernier, les Commissaires ont décidé de faire construire un quai, en haut du quai Richelieu, pour protéger les vapeurs de Québec. Comme il avait alors été question de le construire au commencement de la navigation, il serait nécessaire de préparer de suite les plans et demander des soummissions. Les frais seront d'environ \$4,000.

Quant à la disposition des différents dragueurs l'été prochain, je recommande ce qui suit:—Dragueur No 1, pour enlever la batture en-dehors du quai des Commissaires; puis, ceci terminé, d'en enlever une autre près du quai Hochelaga. Placer le No. 2, sur la batture Hochelaga pour y tirer du remblai pour le quai Hochelaga, et préparer cette place à un futur coffrage; ces travaux l'occuperaient ici pendant toute la saison. Le dragueur No. 3 irait de Sorel à Contrecœur pour y terminer le chenal, et cela fait, il viendrait dans le havre et y travaillerait soit à l'élargissement du chenal vis à-vis le quai de l'île, ou bien à la hauteur des travaux de la pointe du Moulin-à-Vent. Le No. 4 travaillerait une grande partie de la saison au quai des Commissaires, à creuser les fondations du coffrage. Le No. 5 ferait la même chose au quai Hochelaga.

Il sera nécessaire de faire cet été 500 pieds de coffrage à la pointe du Moulin-à-Vent,

mais je vous parlerai de cela plus tard.

Îl reste peu de choses à dire du remorqueur à mancelle ; c'est une institution régulièrement reconnue aujourd'hui. Je vous transmets le rapport du capitaine (M. Short,) sur l'ouvrage qu'il a fait depuis qu'il est sur la Commission. Ce bateau à coûté \$25,000, et ses frais de service sont d'à peu près \$16 par jour, moins que pour l'un de nos plus petits remorqueurs. Je dois dire que nous avons commandé 1,000 autres pieds de chaînes.

Soumettant le tout à votre considération,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

A. G. Nish, Ingénieur des Commissaires du Havre.

H. H. Whitney, écr., Secrétaire des Commissaires du Havre de Montréal.

RAPPORT DU CAPITAINE ET INGÉNIEUR DU REMORQUEUR A MANCELLE.

Monsieur,—Je vous transmets mon rapport pour la partie de l'année comprise entre le 4 juillet, où le remorqueur à mancelle commença à fonctionner, jusqu'au 29 novembre, où je le laissai aux soins du gardien dans le canal Lachine, vis-à-vis les ateliers de machines du St. Laurent. Le rapport contient un tableau du nombre de navires remorqués par le remorqueur à mancelle pendant cet espace de temps, leurs tonnage, tirant, consignataires, et les batéaux à vapeur par lesquels ils étaient remorqués; aussi, le nombre de voyages faits quand nos services n'ont pas été requis, à l'instance de qui ils ont été faits; la quantité de charbon consommé aussi exacte qu'elle a pu être constatée; une estimation des frais de services pour la prochaine saison et un tarif pour faire face à ces frais; ainsi que plusieurs recommandations que je crois nécessaires pour le bon fonctionnement du remorqueur pendant la prochaine saison.

La liste suivante contient un compte-rendu exact des navires remorqués dans l'espace de temps plus haut indiqué. En la consultant on verra que pendant les cinq derniers mois mentionnés, nous avons remorqué 55 navires à voiles et 17 navires à vapeur, d'un tonnage total de 45,582 tonneaux, et que nous avons consacré quatre jours et une nuit au

secours du navire à vapeur Precursor

LISTE DE REMORQUAGE,

posterior de la company					
Date.	Noms des navires.	Tonnage.	Tirant.	Consignataires.	Nom du remorq
		-			<u> </u>
1873. Juillet 4.	. Navire à vapeur Vicking	720	pds. pcs. 16 6	Lord Mayor et Munn	Margaret
0	Navire County of Pictou	683	20 0	John Brodie	Champion
,, 11.	Navire à vapeur Broomhaugh	865	18 6	J. G. Sidey	William
,, 25.					
,, 26.	.) do do				
,, 27.	. do do			<u></u> ,,	i
,, 28.	Navire Albion		17 6	H. et A. Allan	Rocket.
,, 29.		1,031	19 0	J. W. Bucknal	
Août 4.		285 436		Brown et McMinn AndersonMcKenzie et Cie	Hero.
,, 4.		137		Boyd et Arnton	
	Navire Lake Superior	1,274		Thompson, Murray et Cie	
,, 4. ,, 5.	Navire à vapeur Precursor	1,2,1	1	l	VIIII COM
	do do				
,, 7.		567	17 4	H. et A. Allan	į
,, 7.		689	18 6	H. Dobell et Cie	Powerful.
,, 7.	. Navire Lake Ontario	1,060	17 6	Thompson, Murray et Cie	Ranger.
,, 7.		441	11 3	Gianelli et Cie	St. Charles.
	Navire à vap. Hibburn Hall.	846	18 2	J. G. Sidey	
,, 15	Navire Pomona	1,195		H. et A. Allan	
10	Barque Surprise	437 581	14 10 16 0	C. Wilkie	Gatineau
10		1.061	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Reford et Dillon Thompson, Murray et Cie	Donger
10	Navire à vareur Robin Hood			Lord, Mayor et Munn	reanger.
10		1.161		J. G. Sidey	
,, 19.		720	16 6	Lord Mayor et Munn	
	Barque River Thames	501	15 3	John Hope et Cie	Eclipse.
,, 21.	. do Alexandria	422	15 1	AndersonMcKenzie et Cie	Dauntless.
,, 21.		414	16 6	John Brodie	Champion.
,, 21.	. Navire à vapeur Commodore.	290	17 0	Lord Mayor et Munn	Eclipse.
, , 23.	Barque Albion	427	17 0	Brown et McMinn	Anglesea
	. Navire City of Montreal	1,186	13 2	H. et A. Allan	Kocket.
	Barque Cingalese	698 599	14 9 17 1	Brown et McMinn	Champion
,, 26.		533	17 1 18 0	R. C. Adams Anderson et McKenzie	nanger.
	Navire à vapeur Quarta	731	15 8	J. G. Sidey	do
33 27. 35 27.	Barque Moselle		15 6	R. C. Adams	Danntless
", 27.	do Aurille	548		J. Redrath et Fils	do
,, 28,	do Mary Moor		13 0	W. M. Freer et Cie	Hero.
,, 28			17 0	R. C. Adams	do
,, 28,			15 9	Anderson et McKenzie	Contact

LISTE DE REMORQUAGE.—Suite.

		-	مسنر سب		
	}				
Date	Noms des navires.	Tonnage.	Tirant.	Consignataires.	Nom du remoi
					<u> </u>
					\$
1873			pds.pcs. $15 0$		Meteor.
Loût	29. Navire à vapeur Eumeindes. 30. Barque Primus	$1,111 \\ 261$	11 0		Beaver.
"	31. do Ingleborough	427	19 3	R. C. Adams	
"	4. do Guinissa	522	15 0	Thompson, Murray et Cie	
ept.	4. Navire à vapeur Alice Otta.	817	18 6	Coulthurst et Phie	Tioyai
,,	5. do Haji	659	17 8	O'Grady et Heubach	44.
27	6. Barque Heathpark		14 6	Brown et McMinn	Reindean
22	8. do Presto	621	17 6	R. C. Adams	Folingo
,,	11. Navire à vapeur Claremont.		17 3	J. G. Sidey	mempse.
23	12. Navire Margaret	965	13 6	J. W. Bucknal	Boower
"	15. Barque Pekin		14 6	J. W. Bucknal	Dountless
,•	15. do Nova Scotian.		9 9	Patron	
"	16 do Glenfalloch		16 10	Baird et Kinnear	Powerful
"	17. do River Ganges		12 0		
,,	18. do Tigré			Gianelli et Cie	Rongon
,,	22 do Minnie		14 6	Co npagnie du gaz	
,,	24. do Horatian	336	15 3	Brown et McMinn	Champion
"	24. do Annetta		15 0		Powerful
,,	27. do Smith Peterson	450	17 0		Edinge.
,,	27. Navire à vapeur Vicking		16 0		Dempse.
Oct.	1. Navire Gleniffer		17 10		Regizet #
	2. Brick Hiawatha		13 0		Powerful
,,	3. Barque Varnak		16 0		do do
,,	8. do Glenfruin		15 3		
,,	9. do Atlantic		17 0		Hero
,,	10. Navire Abeona		18 4		
**	12. Navire à vapeur Commodore		14 3	Lord Mayor et Munn.	Ranger
,,	14. do St. Andrew		11 0		1 100 1801 .
"	19. Navire Lake Ontario	1,060	18 4	Thompson, Murray et Ci	e Roval
"	19. Barque Strathedon		11 5		
,,	21. Navire Veruna	1,270	18 2		Beaver
**	21 do Cairngorm		19 3	H. et A. Allan	Bocket.
,,	21. do Lake Erie		17 6		
"	24. Navire à vapeur Panther		14 0		
**	28. Brick Rolling Wave		1 14 0		Florence
Nov.	1. Navire à vapeur Haji		16 10	O'Grady et Heubach	
	Tillian a supour Tillian	1	_ 1010	o diady of Heubach	1
		45,582		1	
		1 -0,002	1	Į.	1

Navires à voiles, etc	55 17
•	
Total	72

VOYAGES INUTILES.

Date.	A l'instance de qui	
Juillet 7	O'Grady et	Heubach.
10	Cie. des remorqueurs du St	t. Laurent.
11		r <i>Marga et</i> .
11	Cie. des remorqueurs du S	t. Laurent.
$12 \dots$	do	do -
13	O'Grady et	t Heubach.
14	do	do
16		J. G. Sidey.
	Cie. des remorqueurs du S	
19	H. et	A. Allan.
	.,	do ·
. 22		Maharajah.

Date.				A l'in	stance de qui ils	ont été faits.
9 août				Cie. des re	morqueurs du	St. Laurent.
13 "						J. G. Sidey.
15 "						do
27. "	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			Cie. des re	emorqueurs du	St. Laurent.
1 sept.			. .	$_{ m do}$	do	do
4 "						D. Shaw.
4, "			. ;	• • • • • • •	Coulthurs	st et McPhie.
10 "					Navire à	i vapeur <i>Ida</i> .
22 " 26 "				Cie. des re	morqueurs du	St. Laurent.
26 "				do	do	do
7 oct.				. 	Navire à vape	eur Cingalese.
11 "				Cie. des re	Navire à vapo morqueurs du	St. Laurent.
Nombre	e de vovag	es où les	servi	es ne fure	nt pas requis	24.
	, 0			66 t Cr 4 C71		

CHARBON CONSUMÉ DURANT LA DERNIÈRE SAISON.

Autant que nous avons pu le constater, nous avons pris les quantités suivantes de charbon aux époque spécifiées :

23 inin	10	Tons.
11 inil	4	"
21	3	"
29 "	10	"
6 août	5	CZ.
15	6	66
97 "	11/2	66
12 sept.	6	66
17 "	2	££ .
30 "	5	"
21 oct.	8	66"
31 "	4	"
5 nov	3	66
En tout $67\frac{1}{2}$ tonnes, soit à \$5 la tonne, \$337.50.	,	

En supposant que nous remorquions durant la prochaine saison deux fois autant que pendant la dernière et que nous exigions paiement chaque fois que les agents ou propriétaires de navires feront tenir le remorqueur prêt, quel que minime que soit le prix demandé, les agents seront plus prudents à donner des ordres requérant nos services, et par conséquent le remorqueur restera moins longtemps en vapeur et consommera bien moins de charbon. Prenant toutes ces choses en considération, je crois que nous pouvons en toute sûreté évaluer la quantité de charbon qui sera consommée l'année pochaine à un tiers de plus que durant l'année dernière, ce qui porterait les frais à \$450.

AVITAILLEMENT.

Notre avitaillement de l'année dernière s'élevait à environ \$332, mais il faut se rappeler que nous avions à équiper à neuf et à nous procurer plusieurs choses, y comprise une quantité de cables, qui serviront encore; à l'exception d'une grande amarre, nous n'avons guère besoin d'autres choses que de l'avitaillement de la machine et la peinture, soit \$100; avec la nouvelle amarre, \$250 en tout.

EQUIPAGE.

Je ne puis vous donner les frais d'équipage pendant la dernière saison, car je n'avais pas alors de gardien de nuit sur ma liste; mais pour la prochaine saison, ils pourront être comme suit:

Ingénieur et patron, à \$100 par mois	\$90 0
Un gardien de nuit	405
383	

Un second Deux chauffeurs, Deux matelots	, à \$35 par , 35 , 30	mois	
Vous observerez que l'équ	ipage se nourri	\$2,695 t et loge à ses frais.	
Estimation des frais de ser Equipage	rvices pour ran	\$2,695	
Charbon		450	
Avitaillement		100	
e.	Total des fr	ais de service\$3,245	

TARIF.

En consultant la liste, vous verrez que nous avons fait une centaine de voyages depuis la fin de juillet; mais comme quelques-uns ont été inutiles, nous n'avons réussi qu'à remonter 45,582 tonneaux. Mais si l'on considère l'époque avancée où nous avons commencé les opérations, ainsi que le petit nombre de vaisseaux et autres qui arrivaient alors, je crois que nous pouvons en toute raison ajouter 100 pour cent comme la base d'un tarif pour la prochaine saison. S'il en est ainsi, nous avons 91,164 tonneaux, soit $3\frac{1}{2}$ centins par tonneau, ce qui fera \$3,190.74 qui couvriront presque nos frais de service; ou, si l'on prend le double des voyages faits, à \$16 chaque, nous en arriverons au même résultat.

LE REMORQUEUR.

La machine du remorqueur à mancelle fut terminée le 21 juin 1873; ce jour là il descendit dans le havre et prit son poste au quai Victoria. Il fallut quelques jours pour compléter les détails en rapport avec la chaine, souder celle-ci et la faire fonctionner comme il faut. Cela fait, nous réussimes à placer la chaine, et le 4 juillet nous remorquames le premier navire ; à partir de cette époque notre service a été actif. Inutile de dire que le remorqueur a répondu aux fins pour lesquelles il avait été construit, mieux encore qu'on ne s'y Nous eûmes quelques difficultés à le mettre en ordre de service, mais elles n'ont pas été aussi sérieuses qu'on l'appréhendait, et je suis heureux de dire qu'elles se réduisaient à deux, dont l'une provenait de ce que la mancelle était trop molle et s'emplissait de cailloux au fond de la rivière. Pendant trois semaines ceci nuisit quelque peu à l'efficacité de notre service; mais cette lacune n'arrivera plus, car nous savons comment L'autre difficulté est la tendance des grands coussinets à chauffer en tournant. Ceci est dû à la grande friction occasionnée par les évolutions de la mancelle qui retombe sur les deux tambours. Contrairement à notre attente, la mancelle ne tend pas à glisser sur les tambours : mais elle est trop tendue, et au lieu de neuf tours de la mancelle, trois ou quatre seraient suffisants- Il est devenu nécessaire, à cause des effets de l'usure, de remplacer les tambours, et dans ce cas j'approuve pleinement la proposition du capitaine Wright, savoir : de construire chaque tambour de roues séparées, à être construites en segments, en sorte que l'une ou l'autre pourrait être remplacée quand cela serait nécessaire. sans oter la hampe ni déranger les autres. Cela épargnerait beaucoup de temps et d'argent. Quant aux coussinets, je recommande qu'ils soient allongés d'au moins une fois et demi, et montés avec du bon cuivre. Je recommande aussi qu'on appareille notre pompe à vapeur, qui pourrait jeter de l'eau sur les coussinets s'ils chauffaient trop, et qu'on change la boite de la mancelle sur les tambours. La machine et la chaudière n'ont besoin d'autres réparations que l'ajustement ordinaire.

REMORQUAGE.

On a beaucoup parlé de l'endroit d'où nous partions pour aller remorquer, et quelques personnes ont suggéré qu'il valait mieux pour nous de mettre à l'ancre sur la batture en

amont du quai Victoria. Il y a de sérieuses objections contre cette position; elle mettrait le remorqueur trop dans le chenal des radeaux et aussi directement dans le chemin des navires, laissant la partie ouest ou principale du havre, et en cas de rencontre avec ces navires, nous serions du mauvais côté et nous aurions la responsabilité des dommages qui résulteraient des collisions. De plus, l'ancre serait placée à un endroit où le cours naturel du courant emporterait le remorqueur à la même distance du quai de la rue Monarque que l'année dernière. C'est pourquoi, prenant toutes choses en considération, et d'après la longue expérience que j'ai dans le remorquage, je suis pleinement convaincu que le remorqueur était d'abord dans une bonne position.

Plusieurs pilotes refusent de remorquer avec nous, à moins d'avoir un remorqueur entre eux et le remorqueur à mancelle, attendu qu'ils ne peuvent pas gouverner en remorquant immédiatement derrière nous. Pour remédier à cela, je recommanderais l'acquisition d'un câblot d'au moins 125 brasses de longueur, en sorte qu'ils pourraient remorquer à n'importe quelle distance qu'ils voudraient. Si cela était fait et qu'on enlèverait les battures, ainsi que quelques-uns des commissaires l'ont suggéré, je crois que les pilotes

auraient toutes les garanties nécessaires en remorquant avec nous.

Je dois vous rappeler la promesse que vous avez faite d'ajouter 1,000 autres pieds notre chaîne, ce qui nous permettrait de faire n'importe quel remorquage depuis le Pied du Courant.

RADEAUX.

Durant la dernière saison nous avons éprouvé de grands inconvénients par suite du passage des radeaux qui descendaient le courant, ayant été parfois obligés d'attendre des heures entières sous vapeur pour monter; malgré toutes les précautions possibles, nous sommes une fois venus en collision avec trois de ces radeaux, l'un après l'autre, brisant le premier totalement et les deux autres partiellement. Heureusement il n'y a pas eu de pertes de vies, quoique je ne puisse comprendre comment ceux qui montaient le premier radeau ont pu s'échapper. Le remorqueur n'a pas éprouvé le plus léger dommage, mais je suis d'avis qu'il aurait sombré si les radeaux n'avaient pas été construits aussi légèrement. Il y a grand nombre de radeaux qu'il lui serait impossible de briser, et s'il en prenait un en travers de sa chaîne, il sombrerait certainement. Pour éviter la répétition de ces accidents et risques, je suggère respectueusement qu'il soit pris des arrangements pour qu'on nous prévienne par télégrammes de l'approche des radeaux. En l'absence d'arrangements de ce genre, tout ce que nous pouvons faire est d'exercer une active surveillance et de nous tenir aussi loin que possible du chemin des radeaux. Une des meilleures sauvegardes que nous ayions contre ces accidents est l'endroit d'où nous remorquons et qui nous permet de rester en dehors de leur voie jusqu'au quai des marchands, tandis que si nous mettions à l'ancre en-dehors, nous serions continuellement dans leur chemin.

LE NAVIRE A VAPEUR "PRECURSOR."—UN ESSAI DE FORCE.

Vous vous rappelez sans aucun doute qu'au commencement de l'été dernier le navire à vapeur *Precursor*, en cherchant à faire tête au courant, échoua sur l'Île Ronde et resta quelque temps dans cette position. Peu après cet accident, le remorqueur à mancelle fut mis en opération, et les intéressés au déchargement manifestèrent le désir

d'éprouver la force du remorqueur, ainsi que de profiter de son emploi.

Ils obtinrent votre consentement, ét lorsque ce fait me fut communiqué, je commençai, avec l'aide des naufragés, à dégager notre mancelle et à l'attacher au steamer. Je n'avais aucune foi dans le succès de cette épreuve, parce que le navire était trop profondément enfoncé dans l'eau, savoir 17 pieds et 6 pouces à l'arrière et 9 pieds à l'avant, et fortement retenu contre de gros rochers par un courant terrible. Malgré cela cependant, nous restâmes auprès et aidâmes les naufragés pendant deux jours et une nuit, alors qu'ayant brisé le plus fort câblot qu'ils avaient pu avoir, ils décidèrent d'allèger le navire. Cela fait et après s'être procuré un nouveau câblot de $12\frac{1}{2}$ pouces avec lequel nous devions tirer le navire qui tirait alors 13 pieds à l'arrière et 7 pieds 6 pouces à l'avant, nous recommençâmes l'œuvre de déchouement. Nous sortîmes le câblot du steamer ; mais comme on l'a-

L—25 388

vait trop attaché par le travers, il se brisa encore. Je signalai l'erreur aux gens du *Precursor* qui consentirent à en passer par ce que je voudrais, si je voulais encore travailler pour eux le lendemain. Je me rendis à leur demande et parvins à le déchouer. Cette tache paraissait si herculéenne, que les intéressés me remercièrent cordialement et proclamèrent dans la Presse la force du remorqueur et le service qu'il avait rendu.

Quatre remorqueurs de la Compagnie du St. Laurent se trouvaient aussi engagés dans ce déchouement, mais ils ne purent prendre une assez bonne position pour être de quelque utilité et nous ont été plutôt un obstacle. L'agent du *Precursor* a déclaré être d'avis que,

sans le remorqueur à mancelle, il lui aurait fallu finir par abandonner ce navire.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur.

W. H. SHORT.

A. G. Nish, écr.,

Ingénieur-en-chef des

Commissaires du Havre de Montréal.

BUREAU DU HAVRE DE MONTRÉAL,

28 janvier 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information des Commissaires du Havre, mon rapport annuel de 1873, avec les tableaux comparatifs qui l'accompagnent,—lesquels donnent les dates de l'ouverture et de la clôture de la navigation, du premier arrivage de la mer et du dernier départ pour la mer; le nombre des bâtiments, leur tonnage, etc., pendant les dix dernières années, ainsi qu'une liste de la classification des navires maritimes, leur nombre et leur tonnage, etc., qui ont visité le port les dix dernières années, et une liste du nombre et du tonnage des embarcations de rivière qui sont venues au port pendant le même espace de temps.

Le ler janvier, le fleuve était pris et la glace arrêtée et solide; quatre jours auparavant les voitures avaient commencé à traverser de Longueuil à Hochelaga, elles traverser rent de St. Lambert à Montréal le 3 janvier; l'eau dans le port était alors de 8 pieds 9 pouces au-dessus du niveau d'été, et elle se tint à cette hauteur, sans beaucoup dévier, pendant les mois de l'hiver. Le 29 mars elle commença à monter, et le 17 avril elle avait atteint son plus haut point, $38\frac{1}{2}$ pieds sur le seuil d'écluse du canal Lachine et $21\frac{1}{2}$ pieds au-dessus du niveau d'été; elle était alors de 3 pouces au-dessus du mur de revêtement et de 2 pieds au-dessus du plancher du soubassement de cette bâtisse. Le 18 avril elle commença à baisser, le 19 le soubassement était sec et l'eau à environ $3\frac{1}{2}$ pieds au-dessous du sommet du mur de revêtement.

La première débâcle de la glace eut lieu le 11 avril et continua tous les jours jusqu'au 21, où elle partit et descendit le fleuve, laissant le chenal du port libre jusqu'à Hochelaga, mais laissant aussi une quantité considérable de glace sur les quais. La glace continua à descendre et l'eau baissa rapidement. Le 24 avril la surface des quais était visible, le 25 le navire à vapeur William arriva de Sorel où il avait hiverné, et le 26 huit goëlettes et trois brigantins arrivèrent de Boucherville où ils avaient hiverné. Les bâteaux du marché arrivèrent le 28 avril et partirent le lendemain pour commencer leurs voyages réguliers de la saison. Le 2 mai, le vapeur Montréal arriva de Sorel et partit le lendemain pour Québec.

Les premiers bâtiments de mer arrivèrent le 4 mai au nombre de six, savoir : les navires à vapeur Prussian et Peruvian, les vaisseaux Pomona, Gleniffer, Glenbervie et Lake Superior, les cinq premiers consignés à MM. H. et A. Allan, le dernier à MM. Thompson et Murray. De ce moment les bâtiments commencèrent à arriver de la mer et d'ailcurs, et pendant toute la saison le port a été rempli de vaisseaux de toutes sortes.

Les années dernières le temps où le plus grand nombre de bâtiments se trouvaient ensemble au port était toujours au printemps et dans l'automne, mais cette année ça été au milieu de l'été. Le 28 août il y avait dans le port 84 bâtiments de mer et 236 de rivières, en tout 320. Faire face aux demandes des gens qui sont en rapport avec ces bâtiments et leur trouver une bonne place pour la transaction de leurs affaires, et cela quand la chaleur est intense, n'est pas une tâche précisément facile.

L'absence de bonnes places pour les bâtiments faisant le commerce de charbon et de bois de construction, ainsi que pour les petits bâtiments de rivière qui apportent le bois de construction, le bois de chauffage, la brique, le sable, etc., se fait vivement sentir.

Le commerce de bois de construction avec l'Amérique du Sud augmente rapidement; 72 bâtiments, représentant un tonnage collectif de 39,008 tonneaux et emportant 32,251, 758 pieds de bois, sont partis d'ici cette année pour la rivière Rio de la Plata; ce genre d'affaires demande beaucoup d'espace sur les quais, car le bois a besoin d'être mis en piles pour sécher avant d'être exporté. Une partie des quais de la Pointe du Moulin-à-Vent, Victoria et des Commissaires, ainsi que tout le quai Hochelaga, ont été occupés par des personnes faisant ce genre d'affaires; cependant, elles se plaignent de ne pas avoir assez d'espace. Si tout le commerce de bois de construction se faisait à Hochelaga, cela soulagerait beaucoup la partie supérieure du port; le quai de la Pointe du Moulin-à-Vent pourrait alors servir de quai au charbon, (dont le besoin se fait grandement sentir) et les quais Victoria et des Commissaires pour les bâtiments à cargaisons générales.

Lorsque les quais en voie de construction à Hochelaga seront terminés, ils ne suffiront pas aux exigences de tout le commerce de bois; c'est pourquoi je suggère qu'on demande l'Ile Mouton et que, si on l'obtient, on l'adapte à cette branche d'affaires; elle a 2,000 pieds de longueur, 1,200 de largeur, avec eau profonde à son extrémité inférieure où il n'y a pas de courant et où il ne faudrait que très-peu de draguage pour construire un bon quai. Avec ce quai et ceux d'Hochelaga il y aurait de l'espace suffisant, pour

longtemps, à cette branche d'affaires.

Tous les bassins du port ont besoin d'être complètement nettoyés (sauf celui du marché, qui a été récemment dragué); leur fond est très-inégal, aucun d'eux n'a plus de 20 pieds de profondeur quand l'eau est au dessous du niveau d'été, ce qui cause beaucoup de trouble et de retard, par conséquent un rabais considérable dans le commerce du port.

Le quai de l'Île a bésoin d'être exhaussé de 3 pieds sur les côtés sud et est, afin de les mettre au niveau des autres parties du quai ; au printemps, quand l'eau est haute, les côtés se trouvent submergés et conséquemment hors de service. La partie intérieure du même quai est très-dilapidée, la terre est emportée par l'eau dans le bassin du Roi, et les bâtiments d'un tirant ordinaire ne peuvent en approcher qu'à 15 ou 18 pieds, ce qui entraîne une augmentation de main d'œuvre pour les décharger et les charger. En bon état, ce quai est un des meilleurs du port pour les vaisseaux à cargaisons générales.

Le remorqueur à mancelle est arrivé dans le port le 21 juin, et il a rendu de grands services pendant toute la saison; en général, les pilotes considèrent que le courant l'emporte trop près de la rive nord : c'est pourquoi ils craignent de s'en servir. Je crois que quand sa chaîne sera allongée (ce qu'on se propose de faire), et qu'on aura trouvé le moyen de l'amener plus au centre du chenal quand il remorque un navire (ce qui, je pense, peut être accompli), les préjugés et les difficultés seront en grande partie surmontés.

Sauf de rares exceptions, les pilotes sont dans une grande désorganisation; il leur faudrait un contrôleur qui les obligerait d'être plus attentifs et se conformant plus aux règlements établis par la loi pour leur gouverne. Je recommande qu'ils soient obligés de se présenter au bureau en arrivant dans le port, d'indiquer leur résidence ou l'endroit où l'on pourrait les trouver au besoin, et quand un navire serait prêt à partir, qu'ils prennent leur place à tour de rôle selon le temps de leur arrivée, que le navire soit gros ou petit, excepté ceux qui sont spécialement préposés aux navires océaniques.

Je ferai encore respectueusement observer qu'il m'a été-impossible de voir convenablement, en tout temps, aux besoins des personnes intéressées dans le commerce du port, -soit au bureau ou sur les quais, --à cause de la grande étendue du port; mais je continuerai, comme auparavant, à employer tous mes efforts, autant que ma santé et mes forces pourront le permettre, pour faciliter les affaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. M. RUDOLF

Maître du havre.

H. H. Whitney, écuier, Secrétaire des Commiss vires du Havre de Montréal.

A. M. RUDOLF,
Maître du Havre.

PORT DE MONTRÉAL

CLASSIFICATION, nombre et tonnage des navires océaniques qui sont entrés dans le port pendant les dix dernières années.

=		
	Tonnage collectif.	161,901 152,943 152,943 199,053 198,775 198,775 355,863 316,846 351,721 398,800 412,478
	No.total des navires.	378 358 358 516 464 478 557 680 664 727
	Tonnage.	16,483 15,971 17,339 11,478 15,947 17,726 19,428 19,551 14,888
	Goëlettes.	131 158 180 140 187 203 223 180 175 175
•	Tonnage.	5,849 4,943 9,981 9,273 7,807 10,351 11,504 8,581
	Brigan tins.	888844888
	Tonnage.	5,036 6,415 6,415 8,757 4,735 4,735 6,539 6,539 6,660
l'	Bricks.	21.2 1.3 1.8 1.8 1.8 2.6 2.6 1.8 1.8
	Tonnage.	40,000 24,789 54,789 54,789 39,883 31,871 45,710 75,797 82,363 87,199 75,594
	Barques	90 119 119 75 103 1170 1182 1182
	Tonnage.	35,462 25,086 42,108 47,463 36,693 36,693 73,175 62,775 65,823
	Navires.	488183488825
	Tonnage.	59,071 78,015 76,474 87,199 101,566 117,965 133,912 146,927 217,113 246,237
	Navires à vapeur	63 63 106 106 1144 1144 125 242
Table of the second		1864 1865 1866 1867 1868 1870 1871 1871

PORT DE MONTRÉAL.

ETAT COMPARATIF indiquant les dates de l'ouverture et de la fermeture de la navigation, le premier arrivage de la mer et le dernier départ pour la mer, le nombre des bâtiments, leur tonnage, etc., pendant les dix dernières années.

Le plus grand No. à la fois dans le nort	32-23 juin. 42-19 oot. 49-13 juin. 59-24 oot. 51-21 juin. 62-20 juin. 89-27 oot. 84-36 oot.
Tonnage.	161,901 152,943 205,775 199,053 198,779 25,863 316,846 331,721 331,721 338,800
No. totell des	378 358 358 516 464 464 478 557 680 664 727
Tonnage.	8,628 11,152 119,044 19,044 22,813 23,034 27,177 38,191 34,134 47,227 50,270
Nav. pour les ports d'en bas.	90 113 173 177 198 249 220 220 233
Tonnage.	9,039 13,066 21,980 29,501 24,413 37,648 50,437 45,282 77,640
Navires des ports d'en bas	75 114 172 173 178 222 222 223 233 °
Tonnage.	59,071 78,015 76,474 87,199 101,366 117,965 133,912 2146,927 217,713
No. de navires.	51 63 70 106 105 117 114 122 242
Dernier bâti- ment pour la mer.	7 décembre 224 novembre 229 "
Premier bâ- timent venu de la mer.	28 avril 7 3 mil 24 4 " 22 4 " 27 29 4 " 27 20 20 21 22 23 4 " 27 24 " 27 25 " 27 27 27 28 " 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27
Fermeture de la navigation.	11 décembre 5 15 66 6 66 18 66
Ouverture de la navigation.	13 avril 110 110 110 110 117 125 117 126 126 126 avril 125 a
	1865 1865 1866 1867 1868 1869 1870 1871 1873

28 janvier 1874. PUREAU DU HAVRE,

PORT DE MONTREAL.

ETAT COMPARATIF du nombre et du tonnage des bateaux de rivière, et le plus grand nombre présents à la fois dans le port, pendant les dix dernières années.

Année.	No. de navires.	Tonnage.	Nombre le plus considérable de bateaux présents à la fois dans le port.
1864 1865 1866 1867 1868 1869 1870 1871 1872	4,509 4,771 5,083 5,248 5,822 5,866 6,345 6,878 7,150 6,751	420,694 626,550 613,679 744,477 746,927 721,324 819,476 824,787 936,782 933,462	220—6 septembre. 205—5 septembre. 240—14 octobre. 244—31 octobre. 297—22 juin. 259—5 novembre. 255—6 octobre. 281—6 octobre. 309—21 octobre. 296—8 juin.
·		1	the form of the part of

A. M. RUDOLF,

Maître du havre

Bureau du havre, 28 janvier 1874.

Bureau des Commissaires du Havre, Montréal, 21 février 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, pour l'information de l'hon, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'état des recettes et dépenses du "Fonds des pilotes invalides," depuis qu'il a été confié à mes soins au mois de juillet dernier.

Vous savez qu'en vertu d'un acte adopté par le parlement fédéral à sa dernière session, 36 Vict., chap. 61, ce fonds est devenu la propriété en fidéicommis des commissaires du havre de Montréal, et est formé par le fruit du travail des pilotes qui contribuent jusqu'à la concurrence de cinq pour cent de ce qu'ils gagnent, dans le but de créer ce fonds à même lequel, devenus vieux et infirmes ou incapables de servir, ils reçoivent une pension pour eux-mêmes, ou, en cas de mort, pour leur famille.

Je crois devoir, dans ce rapport qui est mon premier, rappeler les circonstances qui

ont amené le transfert de ce fonds de l'ancien trésorier à moi.

En vertu de la 3me clause de l'octe en question, le troisième jour de juillet est

l'époque fixée pour la remise des garanties aux officiers des commissaires du havre.

Cela n'a pas été fait, quoique j'aie fréquenment prié l'ancien trésorier de le faire. Voyant que chaque jour apportait un nouveau retaid, j'obtins des commissaires, le 19 juillet dernier, l'autorisation de faire officiellement la demande du transfert, et fixai le mercredi suivant pour sa réception; ce jour-là, M. David vint me trouver et démanda un nouveau délai d'un jour que je lui accordai. Le lendemain ce monsieur me remit, par le ministère de son avocat, une boîte en ferblanc et deux livres, ajoutant que " c'était tout." Ayant ouvert la boîte, je constatai qu'elle contenait les garanties suivantes:

Bons de l'aqueduc de Montréal	\$2,000 00
" du havre "	1,200:00
Débentures du gouvernement	1,000 00
Effets du Canada	1,620 00
Argent (chèques sur la caisse d'épargne	433 12
Total	\$6,253 12

En comparant cet état avec celui fait par l'ancien trésorier et publié à la page 16 de votre dernier rapport au parlement, vous remarquerez un déficit considérable, comme les états suivants le feront voir :

	Etat de la	Garanties remises comm	ne Déficit.
	page 16.	ci-dessus.	
Bons de la cité de Montréal			
"de l'aqueduc "	7,800 00	 \$2,000 00	5800 00
" du havre "	3,200 00	 1,200 00	2000 00
Débentures du gouvernement	4,800 00	 1,000 00	3800 00
Effets du Canada	1,620 00	 1,620 00	
Argent entre les mains du trésorier.	644 53	 433 12	211 41
· ·			
Total\$	19,064 53	 \$6,253 12	\$12.811 41

Dans une lettre portant la date du 11 septembre que je reçus de vous, vous me demandiez de vous informer si, en examinant les livres de l'ancien régistraire, j'avais découvert d'autres déficits provenant du non-paiement des intérêts ou d'autres causes. Dans ma réponse du 17 septembre dernier, je vous annonçai qu'après avoir attentivement examiné les livres j'avais découvert un autre déficit, provenant de la non-entrée dans le livre de caisse, depuis 1862 jusqu'à la fin de 1873, de l'intérêt et des dividendes, d'une somme de..........\$2,049 34

Et que ses recettes et l'argent en caisse pendant				,
l'année courante jusqu'à ce que le transfert me				
fut fait, s'élevaient à		75		
Et les paiements durant la même période à				
•	600	75		
Moins, argent à moi remis				
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •		-	167	63
Déficit		Ф.	0 216	07
L/CHULU		•••• 	4,410	91

Dans une autre lettre que j'eus l'honneur de vous adresser le 13 décembre dernier, je disais que j'avais examiné de nouveau les livres de l'ancien trésorier de la Maison de la Trinité dans le but de constater s'il avait rendu compte de tout l'argent perçu à la douane pour le "fonds des pilotes invalides."

En comparant les recettes données par l'ancien trésorier au percepteur des douanes, je constatai que les sommes suivantes reçues par lui n'avaient pas été inscrites au livre de caisse :—

19	novembre	1862	0919	00
		1863		
30	décembre	1865	8	64
30	novembre	1866	140	51
	,,	1869		
		1871		
	27	1872	373	49
		Déficit	\$1.189	46

Par ce qui précède, vous verrez que le fonds avait un déficit de \$16,217.84, près des trois quarts des rudes épargnes de ces pauvres pilotes durant les vingt dernières années; et je dois ajouter que c'est pour ceux-ci un sujet de grande anxiété. Il se passe à peine une journée sans que quelques-uns d'entre eux me demandent ce qui va en être.

Je dois dire, en terminant, que les fonds en caisse m'ont permis de payer toutes les pensions, mais qu'aucun ajouté n'a été fait à la liste, et que, vu les circonstances, il a été

impossible, dans tous les cas, d'augmenter les faibles sommes accordées.

Les Commissaires ont appris que le gouvernement est actuellement saisi d'une requête par laquelle les pilotes lui demandent que les défalcations de l'ancien trésorier leur soient valables. Croyant que cette alternative ne peut équitablement être évitée, les Commissaires me prient d'exprimer l'espoir que la requête sera reçue favorablement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

H. H. WHITNEY, Trésorier,

Wm. Smith, écr., Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

DT.

94 inilled F	1673. 94 iuillet Balanca montont remis nar Pancien trésorier R. D.	s cts.	1873.	Venve O Abelle 3 mois de nension su 1er 2001 1873	r 2004 1873	\$ cts.
Tarring En	1		do do	do Bondreau do	do do	12 00
. op		244 49	ф,	Page	qo	00 6
o aout	6 mois d'intérêt sur £300, bons du havre, 5%, dus le 5 juil.		9 -	do Dubord do	op 0	200
	de Onéhec à Sorel et de Sorel à Onéhec	1 54	9.6 7.7	Lemai	9.6	12 00
27 do .	Reçu de U. Groleau, retenue sur pilotage du yacht à	; ;	5 do	C. Hamelin	op.	
30	Ram du nemeration des donanes retenue sur miletere	89 0	0 0 0 0	Olivier Remond do	go o	15.00
}	polit août	345 68	,1 9-6	Beandry	g op	12 00
16 sept.	Reçu de Mitchell et Cie., retenue sur pilotage du navire	}	ල. ස		စု	
- op Og	Seu du nercenteur des donanes, retenue sur nilotace	181	8-6 F	do N. Bouillie do	o op	15.00
	pour septembre	276 83	유 [파			
T/ 000g	Keçu 6 mois d'intérêt sur \$1,620, effets du Canada, dus	48 60	용 년 :	Alexandre Trottier do	9.6	128
31 do .	Recu du percepteur des dougnes, retenue sur pilotage	2	9.8 1:1		op op	
1	pour octobre	304 01	ор. 21	do F. Hamelin do	op.	15.00
· · · ·	Keçu 6 mois d'intérêt sur £500, bons de la corporation,	00 00	16 9 19	do Mathon, 6 mois de pension	do	00 ST
11 do	Rem 6 mois d'intérêt sur 2950 hons de la mouince du	30	. oct.	nemulers C. mamenn, pension depuis		16.00
98	Canada, dus le 1er courant	30 00	1 nov.	Veuve Lacoursière, 3 mois de pension au	u ler courant	00 9
12 do .	Reçu de Célestin Brunet, retenue sur pilotage, steamer	: :	п ф	do Abelle do	•	00 6
- P	Wattawa	7 62	ල. 	do Pagé	9-	30
	nour novembre	69 196	9.6	do Lubora do	9-5	12.00
5 déc	Reçu de Z. Bouillie, retenu sur pilotage de son salaire,		9.0	Boudreau	ිද	
	vapeur Rocket, pour 1873	35 80	3 do	Boudreau, 6 mois	op.	00 or .
	Recu o mois a interest sur depots en compte avec la	0 2	0 4 0 4	Veuve D. Bouillie, 3 mois de pension	do	
		. Ta	9 6	do Belisle do	3.8	
			5 do		qo	
ore (The		:	ор. 2	do Belcourt do	do ,	12 00
		:	9.6	Loseph Mathien	- - - - - -	
			99	:	P	15 00
		-	ор 8		op.	
			9 6 2 0	Olivier Remond	ogo.	15.00
			13 do		ှော	
		 	55 9-6-	Houard Boudreau, 6 mois de pension do	de pension do	8
			31 déc.	e, date du de		13 33 1,532 25
ne kr		2 005 KB		American Control of the Control of t		2.095 58

H. H. WHITNEY

H. H. Whitney, Trésorier, en compte avec le Fonds des Pilotes invalides.—Fim.

ETATS DE FONDS

Bons du havre de Montréal. Bons de la province du Canada Bons de l'aqueduc de Montréal.	es ces	ξ, <u>ξ</u> .
de Montréal. wince du Canada. duc de Montréal.		
vrince du Canada	1,200 00	
	2,000,00	
٠	-	
and supplied the state of the s	1,532 25	
	7,352.25	

Je certifie par les présentes que j'ai examiné l'état des recettes et dépenses du trésorier du fonds des pilotes invalides, du ler juillet au 31 décembre 1873, ainsi que les garanties plus haut mentionnées et l'argent en caisse ; et que j'ai trouvé le tout exact. HUGH MCLENNAN.

394

Monragal, 31 décembre 1873.

ANNEXE No. 48.

RAPPORT DU MAITRE DU HAVRE, PORT DE ST. STEPHEN, NOUVEAU-BRUNSWICK, DU 31 JUILLET 1873 AU 31 DÉCEMBRE 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que le nombre des bâtiments qui sont arrivés dans le port de St. Stephen, comté de Charlotte, du 31 juillet au 31 décembre 1873, a été comme suit; savoir :—

4	Navires de plus de 400 tonneaux, à \$4	\$16	00
	Goëlettes de plus de 200 tonneaux, à \$2		00
	Goëlettes de plus de 100 tonneaux, à \$1		00
			سنن
	-1 , -1 ,	\$28	6 0

Aucune amende perçue.

Absalom Kelso Christie,

Maître du havre.

Absalom Kelso Christie est venu et comparu personnellement devant moi, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le comté de Charlotte, et a fait serment que le rapport ci-dessus est fidèle et exact.

PETER M. ABBOT, J. P.

Daté à St. Stephen, ce 17 février 1874.

ANNEXE No. 49.

RAPPORT DU MAITRE DU HAVRE DU PORT DE ST. GEORGE, NOU-VEAU-BRUNSWICK, DEPUIS SA NOMINATION LE 13 AOUT 1873.

St. George, N. B., 21 février 1874.

Monsieur,—J'accuse réception de votre lettre du 10 du présent mois, me demandant d'envoyer le rapport annuel des honoraires perçus depuis ma nomination jusqu'au 31 décembre 1873, et en réponse j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

TANKE DICK

Wm. Smith, écr.,

Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

STATISTIQUE des navires arrivés au port de St. George, desquels des honoraires de havre ont été perçus par James Dick, maître du havre, depuis le 13 août 1873 jusqu'au 31 décembre 1873.

Date de l'arrivée.	Navires.	Patrons.	Tonnage.	Honorair's perçus,
15 ,, 17 août. 18 ,, 22 ,, 26 ,, 27 ,, 28 ,, 1er nov. 4 nov. 5 nov. 11 ,, 14 ,, 25 ,,	Aletta Alf Polkbaug Ben Bolt Wilhelm Foss Vesta Hombersund Hucs Embla Madeira Aurora Sarah Glass Harrie Mary Ellen Julia Clinch Susie Prescott Wm. Lancaster Jane Madeira W. R. Barry Tornado	S. C. Young Seelye Clarke. Douglass.	536 499 506 298 99 361 277 408 370 115 312 85 91 115 123 99 94 98 115 141 105 130	\$ cts, 4 00 4 00 4 00 2 00 1 00 2 00 1 00 1 00

JAMES DICK,

· Maître du havre.

St. George, Nouveau-Brunswick, 31 décembre 1873.

ANNEXE No. 50.

Compte-rendu des sommes reçues par Benjamin Beatty, maître de havre au Port de Welshpool, Campobello, pendant le semestre expirée le 31 décembre 1873, depuis sa nomination le 1er juillet 1873.

Date.	Nom du navire.	Tonnage.	Montant reçu.
25 ,, 27 , 29 , 29 ,	Bill Albert Biscataqua Highflyer Christie Campbell Madawaska Maid Edward Everett Falcon Alice M. Lewis Glenwood Martha and Mary Maggie A. W. Dodd	52 55 65 55 65 63 58 71 62 62 62 63	\$ cts. 0 90 0 90 0 90 0 90 0 90 0 90 0 90 0 9
		778	11 70

BENJAMIN BEATTY,

Maître du havre.

Campobello, 18 février 1874.

ANNEXE No 51.

RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE DU PORT DE CHATHAM, NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

> PORT DE CHATHAM, N.-B., 23 février 1874.

Monsieur.—J'ai l'honneur de faire rapport que depuis ma nomination comme maître de havre pour le port de Chatham au mois de juillet dernier, j'ai rempli mes fonctions conformément aux règlements des Sessions du comté de Northumberland. J'ai vu au mouillage des navires, veillé à ce que le havre ne fût pas endommagé, et rempli les autres devoirs que les règlements exigeaient de moi. Je n'ai eu à poursuivre personne pour amendes ou infractions à ces règlements. Les honoraires que j'ai perçus pendant cette période se sont élévés à cent quatre-vingt-une piastres. J'apprends que mon prédécesseur, M. John Harley, avait perçu, depuis le commencement de l'année jusqu'à l'époque de ma nomination, soixante-dix-sept piastres, faisant en tout deux cent quatre-vingt-huit piastres perçues durant l'année.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur, WILLIAM JOHNSTON,

Maître du havre.

Hon. Albert J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

William Johnston, plus haut nommé, est comparu devant moi ce vingt-troisième jour de février, et a fait serment que ce qu'il dit dans le rapport ci-dessus est exact et vrai. Attesté sous serment, à Chatham, ce vingt-troisième jour de février 1874, devant

G. A. BLAIR, J. P.

NNEXE No 52.

RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE DU PORT DE NEWCASTLE, NOUVEAU-BRUNSWICK, DU 7 JUILLET AU 31 DECEMBRE 1873.

Newcastle, Miramichi, N.-B. 17 février 1874.

Monsteur, Conformément à la 3me section de l'acte 36 Vict., chap. 9, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant. Ma nomination comme maître de havre du port de

Newcastle date du 7 juillet 1873.

Les montants que j'ai perçus de tous les navires sujets à payer les honoraires s'élèvent à cinquante-huit piastres. La flotte du printemps était partie avant ma nomination : c'est pour cette raison que le montant est si faible ; mais une autre chose, c'est que tous les expéditeurs résident à Chatham, et que tous les navires paient leurs honoraires en entrant ; cependant plusieurs d'entre eux prennent leurs cargaisons aux moulins dans le port de Newcastle, qui a huit milles de longueur. La première lettre que je reçus de votre ministère m'ordonnait de me conduire d'après les anciens règlements, ce que j'ai fait, et je considère qu'ils comportent tout ce qu'il faut pour la protection du havre. J'ai pris la liberté de vous en envoyer une copie pour que vous les examiniez.

D'après les anciens règlements, les honoraires étaient de une piastre pour tout navire de plus de 50 tonneaux, et de deux piastres pour ceux au-dessus de 200 tonneaux, et c'est le plus fort que j'aie perçu cette année.

•

J. NIVEN, Maître de havre pour le port de Newcastle, N.-B.

Hon. A. J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

Assermenté devant moi, ce dix-septième jour de février 1874.

F. K. Fraser, J. P.

ANNEXE No. 53.

RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE DU PORT DE BATHURST, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

Bathurst, 18 février 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexé un état des honoraires que j'ai perçus durant l'année expirée le 31 décembre. Lorsque l'ancien ministre de la Marine et des Pêcheries me notifia de ma nomination, il me donna instruction de percevoir les honoraires du reste de la saison, d'après les anciens règlements; conséquemment je ne puis vous donner les détails du registre, du tonnage, etc. Les navires dont j'ai perçu des honoraires étaient tous de 60 tonneaux et plus. D'après la nouvelle loi, il y aurait 30 à 40 autres petits navires de 60 à 25 tonneaux. La moyenne des bâtiments de 200 à 1200 tonneaux qui viennent tous les ans dans le port est de 12 à 14; l'année dernière accuse le plus petit nombre qui soit venu depuis vingt-cinq ans; cela est dû, je crois, aux prix élevés du fret. Les navires demandent \$1.50 à \$2.00 de plus depuis Bathurst que depuis Miramichi, à cause des difficultés qu'ils éprouvent à faire leur chargement en dehors du havre, ainsi que des honoraires de port supplémentaires. Ils ont à payer 10 centins par tonneau dont la loi exige la perception pour l'amélioration du havre.

J'ai, etc., George Smith,

Maître du havre.

Honorable A. J. Smith,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

ETAT des honoraires perçus par George Smith, maître de havre au port de Bathurst, pendant l'année expirée le 31 décembre 1873.

aun rumas omp					
Ste. AnneGo	ëlette			\$1	00
Marie Louise	,,			1	0 0
Almanda	,,			1	00
Temperance, (non percu),	,,	\$1 00		0	00
Admiration	"			1	00
Carcaud	"	****		1	00
Hector Langevin	"			1	00
C. J. Brydges	27 29			1.	00
Progress				_	00
P. L. Newcomb, (plus de)	"			_	
100 tonneaux	99			2	00
100 tonneaux				1.	00
Lady Belleau	,,			-	00
Four Brothers	"		•		00
Magain II (9 ways gon)	"				00
Maggie H. (2 voyages)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		·••		00
DolphinPasbebiac.	,,			~	00
Pasoeoiac	"				
Tickler	"			-	00
Fly	,,	•••••		-	00
Northern Chief	,,			_	00
Star of the Sea	,,,			_	00
Regentmâté	à car	ré		_	00
Anna	,,				00
Annie Gray	,,			2	00.
Emmanuel	,,		•••••	2	00
Elfrida	,,	******		2	00
Hibernia	,,			2	60
Rothsay Castle (4 voy.) Bates		apeur		8	00
Beaver (non perçus, 2 voy.)	,,		. 4 00	0	00
1 3 / 201/	,,				
	Non p	erçus	\$5 000	\$41	00

GEORGE SMITH, Maître de havre du port de Bathurst.

Bathurst, février 1874.

Assermenté devant moi ce 19ème jour de février, A. D. 1874.

JOHN KERR, J. P.

ANNEXE No. 54.

RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE POUR LE PORT DE BOUCTOUCHE, DU 7 AOUT AU 31 DÉCEMBRE 1873.

BOUCTOUCHE, 23 février 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que les vaisseaux suivants sont entrés dans le port de Bouctouche depuis ma nomination comme maître de havre, et ont payé les honoraires ci-après inscrits :—

Barque Nora, 344 tonneaux	32 00
,, Flora, 432 ,,	3 00
Brigantin Favourite, 198 tonneaux	1 00
" Fred, 282 tonneaux	2 00
,,,	
Barque Brudablk, 341 tonneaux	2 00

J'ai, etc.

W. E. DIXON,

Maître de havre.

ANNEXE No. 55.

ETAT des honoraires de havre perçus au port de Dalhousie, Nouveau-Brunswick, du 9 août au 31 décembre 1873.

1873.	Noms des navires.	Patrons.	Tonnage.	Hono- raires perçus.
19 ", 2 sept 10 ", 15 ", 16 ", 25 ", 29 ", 29 ", 2 cct 6 oct 18 ",	Ida E M J Wilber Annabella Ellida Clyde Norma Mersay William Yeo Neptune Iva George Lady Havelock St. Michael Faucette. Newlen M. Louise	A. Wood J. M. Bond A. Duff J. B. Masson G. Janeas Watt	70 350 844 345 701 608 580 786 786 228 855 459 218 81	\$ cts. 1 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 2 00 1 00 2 00 1 00 2 00 3 00 2 00 3 00 2 00 3 00 3 00 4 00 5 00 6 00 6 00 6 00 6 00 6 00 6 00 7 00 8 00

J. W. Cullen,

Maître de havre.

Assermenté devant moi, ce 9me jour de mars 1874.

DAVID SADLER, J. P.

ANNEXE No. 56.

ETAT DES HONORAIRES PERÇUS AU BUREAU D'ENGAGEMENT DES MATELOTS, LIVERPOOL, DU 8 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1873.

	centins		
	•		
		\$271	80

W. A. Kenney, Prép. à l'eng. des matelots.

E. et O. E. LIVERPOL, N.-E., 1er janvier 1874.

ANNEXE No. 57.

RAPPORT 'DU PRÉPOSÉ A L'ENGAGEMENT DES MATELOTS, PORT DE LUNENBURG, N.-E., DU 22 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1873.

LUNENBURG, N.-E., 20 février 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un état des équipages expédiés et des honoraires reçus au port de Lunenburg, depuis la date de ma nomination comme préposé à l'engagement des matelots, jusqu'au 31 décembre. Ce que je donne est une proportion des navires arrivés à et partis de ce port. La raison pour laquelle je n'envoie pas un rapport complet réside dans les difficultés et les obstacles soulevés par le fait que les propriétaire de navires n'ont pas bien reconnu le système au début.

Ĵ'ai, etc.,

WILLIAM YOUNG, Prép. à l'eng. des matelots.

ETAT des équipages expédiés et des honoraires reçus au port de Lunenburg, jusqu'au 31 décembre 1873.

Date.	Nom des navires partant.	Nombre d'hommes.	Honorair's reçus.	Date.	Nom des navires arrivant.	Nombre d'hommes.	Honorair's reçus.
13 " 29 " 8 décembre. 15 " 15 "	Chillion C. W. Anderson Mary Young C. Graham Wellington Druid Edith Elbe.	65545566	2 50 2 00 2 50 2 50 3 00 3 00	11 ' 18 " 21 " 22 " 15 " 23 "	C. W. Anderson Cygnet Wellington C. Graham Alpha Druid Edith Chillion Elbe	5 5 4 6 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	\$ cts. 1 50 1 50 1 20 1 80 1 80 1 80 1 80 1 80

Wh. Young, Préposé à l'engagement des matelots.

ANNEXE No. 58.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE PICTOU, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

Pictou, N.-E., 27 février 1874.

Monsieur,—Les commissaires du havre de Pictou ont l'honneur de vous transmettre

ci-inclus le compte attesté de leurs recettes et dépenses pendant l'année 1873.

Ils font rapport qu'ils ont intenté une action contre l'ancien commissaire du quai public, pour le recouvrement de trois cents piastres qu'il a en caisse et qu'il refuse de remettre.

Ils font aussi rapport qu'ils se proposent de dépenser le reste de l'argent en caisse

pour le prolongement et la réparation du quai public le printemps prochain.

Les commissaires demandent le consentement du ministre pour consacrer les recettes provenant des honoraires du tonnage de cette année à la construction d'un quai de ballastage dont ont besoin les navires qui entrent dans le port à lège.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

WM. G. CRERAR, R. P. GRANT, Commissaires du Havre de Pictou.

A l'hon, ministre de la Marine et des Pêcheries.

ETAT des deniers reçus et dépensés par les commissaires du havre et du quai public de Pictou, pendant l'année 1873.

Recettes	es cts.	D е́репвея.	es otis.
Déposé à la banque de la Nouvelle-Beosse par l'ancien commis- saire du qual. Reçu du percepteur des douanes, pour recettes des honoraires de tonnage Reçu du gardien du quai public, honoraires de quaiage	1,601 00 1,658 43 796 49	1,601 00 public, avec interest et transfert ou décharge 1,658 43 Inspression des règlements du havre 7796 49 Plans et dévis des réparations du havre Main d'ceuvre sur le quai public Salaire du gardien du quai, pour 1873 Commission sur \$2,187 73 dépensées à 5 pour cent Balance	1,873 80 1 1 00 1 1 00 3 00 98 43 200 200 109 38 1,758 81
	4,055 92		4,055 92
Balance entre les mains des commissaires	1,758 81		

JOHN CRERAR, J. P.

Attesté devant moi à Pictou, ce 27 me jour de février 1874.

ANNEXE No. 59.

RAPPORT DES GOUVERNEURS DE L'HOPITAL DE LA MARINE ET DES IMMIGRANTS, QUÉBEC, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DECEMBRE 1873.

Québec, 18 mars 1874.

Monsieur, Les gouverneurs de l'hôpital de la marine et des immigrants, de Qué-

bec, ont l'honneur de transmettre leur rapport annuel suivant :-

Les frais encourus pour l'entretien de l'hôpital pendant l'année 1873 se sont élevés à \$19,768.13, sur lesquelles la somme de \$15,511.38 est imputable au gouvernement fédéral, et la balance, -\$4,256.75, -a été obtenue comme suit :

Par subvention de la province de Québec,	\$4,000	00
Loyer de la grève	120	00
Pension du chirurgien de la maison		
" du fils de la matrone		
" des malades	38	75
Vente de cendres	8	00
	\$4,256	75

Cet état fournit tous les renseignements nécessaires sur les détails des dépenses. Le rapport du chirurgien de la maison sur les admissions, renvois et décès pendant l'année 1873 peut se résumer comme suit :

Nombre d	les malades à l'hôpital le 31 déc. 1872	30
."	admissions	858
	·	888
"	renvois	794
"	décès	. 38
"	malades restant à l'hôpital le 31 décembre 1873	. 5 6
	•	888
Séjour tota	d	15,739 jours
Moyenne d	łu séjour	17.72 "
	oyen des malades par jour	43
	sur les décès	4.3

En comparant ces statistiques avec celles de l'aunée dernière, on voit que si la mortalité n'a pas diminué, la moyenne du séjour en 1873 a été beaucoup plus faible qu'auparavant, d'où l'on peut conclure que l'hygiène de l'hôpital est, pour le moins, aussi bonne que les années passées.

Les frais pour plusieurs des items les plus importants, tels que les salaires, le chauffage et l'éclairage, ne peuvent pas varier beaucoup, quel que soit le nombre des malades; quelques autres, tels que pour gratifications aux chapelains, placement des enfants, primes d'assurance, taxes d'eau, doivent néessairement rester les mêmes. Sauf ces exceptions, la diminution a été au moins en proportion avec le nombre des malades admis à l'hôpital.

Les gouverneurs ont mis les frais du chauffage et des taxes de l'eau parmi les dépenses fixes; mais comme les dépenses pour ces items ont été cette année plus considérables que l'année dernière, quelques explications ne sont pas hors de propos. Ayant remarqué les inconvénients qui résultaient du fait qu'on n'achetait pas avant l'arrivée de l'hiver tout le combustible nécessaire pour jusqu'au 30 juin, les gouverneurs résolurent d'acheter au moins 50 cordes de plus qu'à l'ordinaire. La corporation de Québec avait cortre l'hôpital une réclamation que les gouverneurs n'ont pu régler avantageusement que cette année ; du reste, les taxes de l'eau se sont élevées, depuis le 1er mai dernier, de \$4 à \$ 6 par année.

407

Parmi les recettes, il y a un item sur lequel les gouverneurs croient également nécessaire de donner quelques explications. Le 31 décembre 1872, ils avaient à faire face à un déficit qui menaçait d'augmenter tous les ans ; en conséquence, ils furent obligés de limiter autant que possible le nombre des admissions, autres que celles des marins et des immigrants ; car, sans rien ajouter à la somme mise à leur disposition pour l'entretien de l'hôpital pendant l'année, ces admissions augmentaient considérablement les dépenses.

L tout humblement soumis.

P. Wells,

Secrétaire.

A l'honorable Ministre la Marine et des Pêcheries

ANNEXE No. 60.

RAPPORT SUR LES PHARES FLOTTANTS DU ST. LAURENT EN NO-VEMBRE.

AGENCE DU MINISTERE DE LA MARINE ET DES PECHERIES,

Québec, 25 novembre 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que le steamer Napoléon III est arrivé

hier à 11 heures, et je vous transmets un résumé de ce qu'il a fait.

Il est parti de Québec vendredi matin le 21 du présent mois pour le bas du fleuve, conformément aux instructions que vous m'aviez transmises par télégramme le 19 : "de voir à la sûreté des phares flottants avant tout"; et afin que ces ordres fussent mieux exécutés, aussi bien que pour acquérir une bonne connaissance du bas du fleuve à cette époque critique de l'année, je m'embarquai à son bord.

Au moment où nous allions partir de Québec, la rumeur me parvint que le capitaine du phare flottant de la Traverse d'en haut, avec l'un des hommes de son équipage, étaient perdus. Naturellement, cette nouvelle augmenta l'anxiété pour la sûreté des autres.

Nous passames à travers de grands bancs de glace jusqu'en bas de l'Ile-aux-Grues, et nous trouvames le phare flottant de Manicouagan à l'encre dans une petite baie appelée "l'Hôpital", à l'Ile-aux-Oies.

Le Napoléon avait été pourvu de trois grands canots. J'en envoyai un avec Joseph Lebel, de la police de rade de Québec, un habitant de cette île, et deux autres hommes, pour aider à amener ce phare dans une bonne position sur la glace ; car, de l'avis des capitaines Marmen, Gourdeau et Levesque, ainsi que de M. Connell, capitaine du plare flottant, c'était, dans les circonstances, la place la meilleure et la plus sûre pour le mettre en hivernement.

Nous nous rendîmes ensuite à la "Traverse", et à l'endroit où le phare flottant de la Traverse d'en haut aurait dû se trouver, nous aperçûmes les débris d'un hâtiment naufragé qui avait toutes les apparences de ce vaisseau. Nous nous en approchâmes le plus près que possible, persuadés, d'après la rumeur qui avait circulé lors de notre départ de Québec, que tout l'équipage avait péri. Ne voyant pas le phare flottant de la Traverse d'en bas à sa place, non plus que dans le voisinage, nous déployâmes la plus grande célérité pour savoir ce qu'il était devenu.

En descendant, nous aperçûmes le bâtiment Amoor démâté et à l'ancre près du Fer-à-Cheval, et le phare flottant de la Traverse d'en bas sur la rive sud de l'Île-aux-Coudres. A cause de l'état délâbré dans lequel il se trouvait, et en raison de la condition du vent et de la marée, nous craîgnîmes beaucoup qu'il ne pût tourner et entrer aux Eboulements; en conséquence, il fut unanimement décidé d'approcher le plus près possible de l'Amoor, de recueillir son équipage et d'aller au phare flottant pour le mettre en sûreté, puis le lendemain matin, en descendant à l'île Rouge, de hâler l'Amoor si c'était possible. J'envoyai une chaloupe dans ce but.

Le pilote de l'Amoor refusa de le laisser, et exprima le désir d'être remorqué jusqu'en eau profonde. Ceci ne fut pas trouvé opportun, car le vaisseau échouait quand il était à eau basse, et si nous l'avions traîné un peu plus au large, il aurait été constamment exposé à l'action des immenses bancs de glace que la marée montante devait évidemment amener et contre lesquels ses ancres n'auraient pu tenir.

L'approche de la nuit ne nous laissuit que très-peu de temps pour prendre possession du phare flottant de la Traverse d'en bas, sur la condition duquel nous ne connaissions encore rien. Nous nous dirigeames immédiatement vers lui, et, après des difficultés considérables, nous réussimes à le remorquer et à le mettre en lieu sûr pour la nuit près du Napoléon, dans la baie Prairie; puis nous apprimes que le phare flottant de la Traverse d'en haut était en sûrété au quar des Eboulements, et son équipage sain et sauf,

Les débris que nous avions vus à sa station étaient le mât et les espars du vaisseau Amoor qu'on suppose avoir été emportés dans le naufrage de l'Annette. Ces mâts étaient vernis et l'action de l'eau leur donnait une couleur rouge qui nous les avait fait prendre pour le phare flottant. De bonne heure, le 22 au matin, le vapeur Rescue, de Québec, nous aborda peur nous annoncer qu'il s'en allait au secours de l'Amoor. l'apparence menaçante du temps et le même degré de froid, 14° au-dessous du point de congelation, j'insistai pour que le capitaine essayât d'aiteindre l'île Rouge. Nous fîmes trois milles, mais fûmes obligés de retourner par une violente tempête de neige, accompagnée de forts vents d'est qui nous auraient empêcher de faire quoi que ce soit à l'île Rouge, en supposant que nous eussions pu nous rendre jusque-là. Le lendemain matin, le temps s'étant adouci, nous partîmes dès l'aurore et arrivâmes à l'île Rouge un peu avant la marée basse; nous visitâmes le phare flottant qui était rempli d'eau à l'avant et à l'arrière, et nous vîmes qu'il n'y avait guère d'espoir de le sauver. J'avais apporté une grue avec son appareil, des pompes puissantes, un nombre suffisant d'hommes pour les manœuvrer et tous les matériaux nécessaires au sauvetage; tout fut inutile. Tout le monde se mit alors à l'œuvre pour enlever du phare ce qui pouvait être sauvé. Des que la marée eut baissé, le temps indiqua un changement pour le pire. Nous nous rendîmes alors à la Baie St. Paul où nous jetames l'ancre pour la nuit dans neuf brasses d'eau. Avant de partir cependant, la glace qui descendait avec la marée fit dériver le steamer à une grande distance et l'entraîna sur la batture malgré, la puissance de "l'ancre de Martin" dont il est muni ; il n'a été sauvé que grâce à la grande capacité de sa machine. Les phares flottants aux Eboulements étant en sûreté pour l'hiver, j'y laissai deux hommes, Pierre Jobin et un autre charpentier de navire pour ouvrir le phare flottant de la Traverse d'en bas et faire rapport sur les meilleurs moyens à adopter pour le mettre en état de reprendre sa station le printemps prochain. Il faudra des réparations considérables, sinon un vaisseau tout neuf.

En remontant nous rencontrâmes de grands bancs de glace qui couvraient le fleuve d'une rive à l'autre, et il fallut toute la force des puissantes machines du Napoléon pour pratiquer un chemin à travers. Une forte tempête de neige, accompagnée d'une bourrasque de l'est, dura toute la journée. Nous arrivâmes à Québec vers 11 heures a. m., le 24 courant, et nous fîmes un chemin à travers la glace jusqu'aux quartiers d'hiver, les estacades de Blais.

C'est l'impression générale des capitaines, et j'y concours, que dès que le thermomètre atteint 8 ou 10 au-dessous du point de congélation, la navigation du St. Laurent en bas de Québec devrait être considérée comme fermée; et nous recommandons respectueusément que le ministère fixe une date, disons le 15 novembre, ou vers ce temps-là, pour enlever les phares flottants et les bouées, car on ne peut compter sur la température après cette époque, et très-peu de navires à voiles, si même il y en a, courent la chance de se rendre jusqu'à la mer. Six des bouées qu'on avait l'habitude de laisser pour faciliter la navigation dans les endroits les plus dangereux ont été perdues; cela arrive souvent parce qu'on les laisse après cette époque.

J'ai prié le capitaine Levesque, du phare flottant de l'île Rouge, de préparer un rapport de ses pérégrinations depuis le moment où il a laissé sa station jusqu'à celui où il a fait naufrage; je vous enverrai ce rapport demain avec des opinions sur la question de savoir si le phare pourra résister aux effets de la glace pendant l'hiver, et d'autres renseignements qui pourront peut-être jeter du jour sur ce sujet.

L'expérience que j'ai acquise dans ce voyage a comfirmé ma confiance dans le jugement et les qualités de marins des capitaines Gourdeau et Marmen qui ont fait preuve d'un vif désir de s'acquitter de leurs devoirs de manière à protéger la propriété sous leur contrôle; c'est pourquoi je suis pleinement convaincu de l'exactitude des déclarations que je les ai entendu faire depuis dix ans sur les difficultés et les dangers de naviguer dans le bas du fleuve après que le thermomètre est tombé au-dessous de zéro, savoir:

1. Entre Québec et Kamouraska le fleuve se couvre rapidement d'une couche de glace qui devient assez forte, en une seule nuit, pour couper les vaisseaux de bois qui viennent en contact avec elle.

2. Tous les amers sont complètement cachés par la neige.

3. Les bouées sont hors de place et tendent à induire en erreur.

4. Les baies et les havres sont remplis de glaces, et souvent ne peuvent offrir d'abri.

5. Le mouillage est dangereux à cause de la pression de la glace.

J'ai, etc.,

J. U. GREGORY,

Agent, ministère de la Marine et des Pêcheries.

Wm. Smith, écuier,

Député-ministre de la Marine et des Pêcheries.

Le capitaine Levesque à M. Gregory.

Québec, 25 novembre 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre un récit de la perte du phare flot-

tant de l'île Rouge.

Conformément à vos instructions, j'ai levé l'ancre le 18 novembre à 12.30 a.m., et me dirigeai vers le phare flottant de la Traverse d'en bas; le vent soufflait légèrement du S.-E.; à 3 h. a.m., calme, forte marée basse; jetai l'ancre dans 20 brasses d'eau, à l'extrémité ouest de l'île Rouge.

A 5 h. a. m., une bourrasque de E. N.-E. s'éleva; je levai l'ancre à 6 h. a. m., et je gouvernai S. par O., car notre boussole était affectée par le fer du navire, et il commençait à neiger très-fort; je laissai la sonde traîner tout le temps à une profondeur de 20 brasses: pas de fond. J'avais pensé aller chercher un abri aux Pots à l'Eau de-Vie, car la bourrasque devenait terrible et il n'était pas prudent de jeter l'ancre ailleurs. A 8 h. a. m., je fis un sondage dans 13 brasses, changeai la direction S.-S.-O., puis je jetai encore la sonde et constatai sept brasses; la mer était alors très-grosse et le temps si épais que nous ne pouvions rien voir devant nous. Je tournai le vaisseau à bâbord la barre, et laissai aller l'ancre; tirai le foc et la misaine, tout ce qu'il y avait de voiles à bord, et donnai de la chaîne aussi rapidement que possible ; le vaisseau chassait sous le vent avec la bourrasque; à 8 h. 15, il chassait tout près des battures, ce que je vis pour la première fois. Je fis descendre la seconde ancre, après quoi le vaisseau commença à caler, et je vis qu'il faisait eau par la chambre de la machine. Immédiatement tous les compartiments êt les robinets furent fermés, et toutes les pompes apprêtées; la mer déferlait sur le vaisseau; à 8 h. 45, la chambre de la machine était remplie d'eau, et l'eau commença à gagner très-rapidement la chambre de l'ordinaire. Je donnai aux hommes de l'équipage l'ordre de mettre sur eux autant de vêtements que possible et de prendre deux ou trois brasses de petit cable pour s'attacher aux cordages. Comme les brisants étaient trop violents pour permettre de lancer une chaloupe avant de nous attacher aux cordages, nous attachâmes une chaloupe à un grelin. A 9 a. m., nous prîmes la mâture; la mer balayait le navire, emportant chaloupes, daviers, lanternes, écoutilles, etc.; lorsque le temps se fût un peu modéré, je constatai que le vaisseau était à un demi-mille en aval de l'île Blanche, au sud, dans six pieds à cau basse, entouré de récifs ; l'équipage laissa les cordages, embarqua dans la chaloupe que nous avions attachée au grelin, la vida, y mit une voile et se dirigea, avec vent d'ouest, vers Cacouna où nous arrivâmes à 1 h. p. ni.; de là je me rendis à la Rivière-du-Loup; je vous télégraphiai et reçus la réponse que le Napoléon III partirait le lendemain avec tous les appareils nécessaires pour tâcher de retirer le phare flot-Un convoi devait partir de la Rivière-du-Loup à 8 h. p. m.; je le pris et arrivai Le 21 novembre, je partis de Québec à bord du Napoléon III avec M. Gregory et d'autres hommes; nous arrivames au phare flottant le 23 et n'avons pu trouver la possibilité de le retirer cet automne, à cause de la quantité de glace dont le fleuve était recouvert et à cause du mauvais temps. Tout le monde se mit à l'œuvre et on parvint à sauver la lumière dioptrique, toutes les voiles, la garniture, les poulies, les grelins, etc.; puis nous repartîmes pour Québec où nous arrivâmes le 24 à 11 a.m., après avoir soutenu une lutte terrible contre la glace. Qu'il reste quelque chose ou non du phare flottant le printemps prochain, tout dépendra de l'action de la glace pendant l'hiver. Le courant,

411

qui est très-fort dans le voisinage, emportera probablement de grands bancs de glace par-Je regrette de dire que les chances de le conserver sont très petites. dessus le vaisseau. Cependant, comme c'est un vaisseau solidement construit, tout son accostillage peut être emporté et sa coque sauvée.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

JOSEPH LEVESQUE, Capitaine du phare flottant de l'île Rouge.

A J. U. Gregory, écr., Agent du ministre de la Marine et des Pêcheries, Québec.

RAPPORT DE THOMAS CONNELL, CAPITAINE DU PHARE FLOTTANT DE MANICOUAGAN.

Au rédacteur du " Morning Chonicle."

Monsieur,—Les désastres maritimes sans précédents qui viennent de signaler le dernier mois de la navigation dans le fleuve St. Laurent m'engagent à vous donner, comme capitaine du phare flottant stationné sur les battures de Manicouagan, un court résumé des principaux événements venus à ma connaissance depuis mon départ de Québec le printemps dernier jusqu'à mon retour le 28 du présent mois de novembre.

Quelques courts extraits du loch du navire depuis le premier novembre, indiquant l'état de la température, pourront aussi servir à expliquer le nombre des naufrages et pour

quoi je n'ai pas amené le phare flottant à Québec.

Je partis de l'Anse des Sauvages le 19 avril de nier et arrivai à la station de Manicouagan le 27 du même mois. Rien d'extraordinaire n'arriva jusqu'au 8 septembre dernier. Ce jour là, à 6 40 p. m., le vent étant S.-O., le temps clair, j'aperçus un navire toutes voiles dehors, se dirigeant vers les bancs blancs de Manicouagan. Voyant, à 7-15 p. m., qu'il approchait trop de terre, et n'ayant pas un code de signaux, je hissai mon pavillon pour l'avertir du danger qu'il courait ; mais il ne changea pas de position et échoua peu de temps après. Je fis immédiatement descendre la chaloupe No. 1. et allai au navire qui était le Gibson Craig, de Liverpool, John Rutven, patron, ayant une cargaison générale. Je montai à bord et y restai jusqu'à 3.15 a.m, le 9, alors que je réussis à le déchouer sans l'endommager, et le laissai dans 40 brasses d'eau, avec léger vent de S.-O.

Après cela tout alla bien jusqu'au 1er novembre, où le ciel se couvrit de nuages avec apparence de neige. A. 1 a. m. le temps s'épaissit et à 1.20 p. m. un violent ouragan de S.-O., accompagné de grèle s'éleva ; la mer balayait le vaisseau. A 3.30 p. m., une lame vint le frapper et remplit le pont jusqu'aux lisses. Je fus obligé de défoncer les bâbords carrés dans les bastions pour laisser passer l'eau. Les lisses de tribord restèrent sous l'eau pendant une dizaine de minutes. Ce temps continua jusqu'à minuit; les lames se brisaient au-dessus du vaisseau avec tant de violence que l'homme de quart n'osait pas s'a-

venturer au-delà du grand mât.

A 8 a.m., le 2, le vent se modéra un peu ; mais la température devint très-froide ; le 3 il survint une violente bourrasque de N.-O., le thermomètre indiquait 9° au-dessous de zéro. Je dois dire ici, que de ce moment jusqu'à celui où je laissai le phare flottant, le thermomètre n'a varié que de neuf à douze degrés au dessous de zéro et que dès le 4 novembre la glace commença à se former. A partir de ce moment ce ne fut qu'une succession de bourrasques accompagnées de neige, et la glace se forma très-rapidement. Le 13, pendant un terrible ouragan de S.-E., et de neige, à 2. 30. a. m., la lumière verte d'un navire fut aperçue passant tout près du phare flottant et se dirigeant vers l'O.; à 10. 30 a. m., le temps s'éclaircissant, je découvris un navire, voiles carguées, échoué sur les bancs N.-E. de Manicouagan, faisant apparemment tête à S.-O., à une distance de 6 à 7 milles du phare, avec un faux-côté à tribord très-prononcé; j'aperçus aussi un autre brigantin à O.-S.-O. au large du phare, dans la direction de l'E. Le phare était alors complètement environné de glace. Le 14, le temps s'étant éclairci, et voyant que le navire avait ses voiles carguées, je fis préparer la chaloupe No. 1 pour essayer d'aller à son secours ; mais à cause de la glace et du vent, il me fut impossible même de tenter cette démarche. A 2 p. m. je crus voir au sommet de la balise du nord, quelque chose de blanc que je pris pour un pavillon; je répondis avec mon pavillon de poupe, mais il était inutile d'essayer d'atteindre le rivage. Le 15, le phare était entoure de bancs de glace aussi loin que la vue pouvait s'éteindre. A 6. 45 a.m. je donnai un coup de sifflet d'alarme pour dire à l'équipage du navire naufragé que j'allais essayer d'aller à son secours. A 7 a. m., je montai moi-même la chaloupe No. 1 et laissai le phare pour les balises, afin de m'assurer si quelques-uns des malheureux naufragés avaient atteint le rivage. Ce ne fut qu'avec un danger extrême et qu'après un combat de plusieurs heures contre la glace que nous pûmes nous rendre jusqu'à la plage; j'appris d'un sauvage qui y campait, qu'aucun des naufragés n'était allé là. Sur la plage, la glace et la neige avaient une épaisseur de trois pieds. Je donnai des provisions au sauvage, car il était dans une grande disette, et comme la glace augmentait sans cesse en épaisseur, je crus plus prudent de retourner au phare le plus tôt possible Entre 8. 30 et 8. 45 a. m. le sifflet d'alarme se fit entendre trois fois distinctement afin d'attirer l'attention des naufragés; mais sans succès. A 1. 30 p.m. j'arrivai à bord de mon vaisseau, et à 1.45 p.m. je fis une seconde tentative pour secourir les naufragés ; j'allai jusqu'au banc blanc, distance de trois milles du phare ; mais, serré de près par la glace, je fus obligé de retourner sur mes pas, et ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés que je parvins à mon vaisseau. Une troisième tentative faite à 5 p.m. fut egalement infructueuse, et comme la nuit approchait, je me trouvai forcé de retourner au phare sans avoir pu apprendre le nom du navire naufragé et le sort de son équipage. Le 16, à 4 a. m., je fis chauffer la vapeur et essayai d'approcher le plus possible du théâtre du naufrage avec mon phare flotant, et à 8 a.m., je mis toutes voiles dehors; mais bientôt après que l'ancre fut mis à la poupe, je trouvai que le vaisseau enfonçait trop en avant et ne sentirait pas son gouvernail; je fis donc transporter soixante brasses de chaine de l'avant à l'arrière sous le plancher de la cabine, afin de donner un juste contrepoids au vaisseau; puis rous descendîmes vers le lieu du naufrage, mais à 10 a.m., le vent de l'est et la marée aidant, nous dérivâmes vers l'ouest; pendant ce temps-là nous faisions résonner le sifflet d'alarme afin de tâcher d'avoir une réponse des nautragés. midi, voyant que tous les efforts étaient infructueux, et sachant que les habitants de l'extrémité nord-est de Manicouagan, à la hauteur du théâtre du naufrage, avaient de petits bateaux plats avec lesquels ils pouvaient rendre tous les secours possibles, je crus inutile de rester plus longtemps; comme mon vaisseau dérivait dans l'eau profonde et était environné de glace, et comme l'apparence du temps était menaçante, je résolus de revenir à Québec. Autant que j'ai pu le constater, le navire naufragé était un brigantin gréé.

La température que nous avons eue en montant a éte telle que je n'en ai jamais vue de semblable. Il neigea presque continuellement, et la tempête du 18 a été réellement terrible. Je signalai le malheureux phare flottant de l'île Ronge à 4 p. m. le 17. Le 18, vers 3 a. m., comme nous venions de passer le Pot à l'Eau-de-Vie, au large du phare des Pèlerins, le vent commença à souffier du sud est, accompagné de neige; à 5 a. m., il avait atteint les proportions d'une demi bourrasque, et à 7 a. m., celles d'une tempête des plus violentes, avec accompagnement de neige épaisse. Je fis descendre la grande voile, le foc, la misaine et la voile d'étai, et mis le vaisseau à l'ancre dans 10 brasses d'eau vis à-vis St. Denis. A 8 a. m., la tempête était telle que l'équipage, ne pouvant rester sur le pont, fut

obligé de se réfugier en bas.

Cette tempête continua dans toute sa furie jusqu'à 2 a. m., le 19, alors qu'elle commença à se modérer. A midi, ayant levé l'ancie, le vent étant N.-O., nous mîmes toutes voiles dehors et partîmes. Vis-à-vis le quai de St. Denis nous étions de compagnie avec un gros bâtiment qui paraissait sur les battures, mais non échoué, et quand je le perdis de vue, il était encore à l'ancre avec ses voiles carguées. A 4.30 p. m., je passai le phare flottant de la Traverse, et je jetai l'ancre à 6 p. m. dans sept brasses d'eau. A 2 a. m., je levai l'ancre, avec léger vent de N.-E.; à 5 a. m. arrivai à la hauteur du récif de l'Ile-aux-Oies; d'énormes bancs de glace, qui ne cessèrent de passer avec la marée, rendaient la gouverne du vaisseau excessivement difficile. A 1 h. p. m., je levai encore l'ancre et fis dériver le

vaisseau à l'aide de la grande voile. A 5 h. 30 a. m., je jetai l'ancre dans 12 brasses d'eau, au nord du banc de Beaujeu, à la hauteur du rocher de l'Hôpital, vent S.-O. Ici la glace était très épaisse, et comme elle dérivait en bancs immenses, elle aurait pu entraîner le vaisseau, alors à l'ancre avec 180 brasses de chaîne, dans la direction de la marée; en sorte que je m'attendais à tout moment que le vaisseau serait arraché de son ancre. Ici je fis entendre le sifflet d'alarme pour prier le commandant Lavoie, à l'Islet, de télégraphier au département la position de mon phare. A 4 h. a. m., le 21, je dérapai mon ancre et atteignis la rive nord de l'Ile aux-Oies, dans quatre brasses d'eau, au milieu d'une véritable mer de glace. A 8 h. a. m., un morceau de glace vint frapper le vaisseau, alors retenu par 160 brasses de chaîne, et arracha l'ancre. Le vaisseau dériva pendant quelque temps, et il me fallut augmenter le nombre de brasses jusqu'à 209 pour que l'ancre pût s'accrocher à quelque chose. Je tournai alors de court, lançai le vaisseau à travers la glace et le mis dans un endroit où il flotta à eau basse.

A 12 h. 30 p. m., le Napoléon III, ayant M. J. U. Gregory à bord, arriva près de nous, et je reçus instruction de mettre mon vaisseau sur le rivage pour l'hiver; c'est ce que je fis, et il est maintenant en sûreté dans la vase, à environ un quart de mille du Rocher de l'Hôpital. Du 22 au 27, l'équipage fut occupé à attacher le vaisseau pour l'hiver; et à 11 h. a. m., le 27, je partis avec mes hommes pour l'Islet dans un canot qui nous fut fourni par M. Gregory. Trois de mes hommes et moi nous marchâmes à travers la glace et dans l'eau jusqu'à mi-jambe, et ce ne fut qu'après cinq heures de lutte que nous

arrivâmes à l'Islet trempés et gelés.

Le lendemain, je m'embarquai dans un convoi du Grand-Tronc et arrivai ici, comme je l'ai déjà dit, le 28. Si je n'avais pas consacré autant de temps à essayer de secourir les naufragés de Manicouagan, et si le phare flottant avait eu un bon pouvoir propulseur mû par la vapeur, j'aurais pu parvenir au théâtre du naufrage et porter secours aux infortunés naufragés, si quelques-uns ont survécu, et je serais revenu à Québec avec mon vais-

D'après l'expérience que m'ont donnés un trajet de onze jours, de la Station à Québec, dans l'automne de 1872, et celui que je viens de relater, je recommande fortement au département de faire placer dans le phare flottant une hélice mue par la vapeur; cette amélioration fournirait sans aucun doute le moyen de secourir plus d'un pauvre marin, non-seulement à cette station, mais encore lorsque le phare flottant remonte à Québec, si quel-

que navire était échoué entre ces deux places.

Je crains, M. le Rédacteur, d'avoir déjà trop abusé de votre obligeance en dépassant les limites que je m'étais assignées au début de cette correspondance; mais je ne puis terminer sans rendre publiquement le témoignage que c'est à l'ancre patenté connu sous le nom de "ancre patenté de Martin," dont M. Gregory avait pourvu le phare flottant, que mon équipage et moi devons notre sauvetage; c'est lui qui nous a fait tenir bon dans le coup de vent du 18 et sauvé du récif de l'Île-aux-Oies.

Je suis, M. le Rédacteur,

THOMAS CONNELL, Capitaine du phare flottant de Manicouagan.

ANNEXE No. 61.

RAPPORT DU GARDIEN DU PORT DE QUÉBEC.

BUREAU DU GARDIEN DU PORT,

Quéвес, 18 avril 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 du présent mois, me demandant des renseignements sur le fonctionnement de l'acte amendé relatif aux Gardiens de Port.

En réponse j'ai l'honneur de vous informer que le fonctionnement de l'acte sen question, en ce qui regarde ce bureau, a été des plus favorables et n'a amené aucune difficulté dans la préparation des bâtiments pour la cargaison et dans l'arrimage. On a veillé ponctuellement et avec de bons résultats à la surcharge des navires à vapeur et autres. Je n'hésite pas à dire que l'acte amendé a été un moyen de sauver la vie et la propriété.

J'ai, etc.,

John Dick, Gardien du l'ort.

William Smith, écr., Député du ministre de la Marine, etc., Ottawa.

ANNEXE No. 62.

RAPPORT DU GARDIEN DU PORT DE MONTRÉAL.

Montréal, 22 décembre 1873.

Monsieur,—La saison de navigation pendant laquelle les amendements de l'acte passé durant la dernière session ont été en pleine opération étant finie, j'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à votre demande, mon appréciation sur leur fonctionne-

Beaucoup de mécontentements se sont fait entendre au début, et j'ai eu à lutter contre les prédictions de ceux qui avaient prétendu que notre commerce et nos affaires seraient sérieusement embarrassés si la loi était mise à exécution; mais à mesure que le nouvel ordie de chose fut mieux compris, ces opinions se modifierent considérablement. Plusieurs propriétaires et patrons de navires ont exprimé leur gratitude de ce qu'une telle mesure eut été adoptée, ainsi que leur regret qu'une loi semblable ne fût pas en force par tout l'univers. Je suis intimement convaincu que l'opposition que j'ai eu à rencontrer de la part des autres patrons avait pour motif leur désir de faire preuve de zèle à l'égard de ceux qui les employaient.

D'après mon expérience, je suis d'opinion que les amendements ont été avantageux à tous, partout où ils ont été entièrement mis à exécution; mais je désire attirer particulièrement votre attention sur un fait très-important, savoir :- Qu'en général les navires à vapeur (qui prennent rapidement la place des bâtiments à voiles) ont à faire escale dans un autre port pour prendre du combustible, surtout depuis quelque temps que le charbon a atteint un prix si élevé dans leur pays ; dans la plupart des cas, ces navires laissent notre port avec l'intention de faire escale à Pictou ou à Sydney où malheureusement il n'y a pas de gardiens de port et où l'acte ne s'applique pas ; conséquemment, quoique en livrant mon certificat de sortie de Montréal, j'y indique la limite pour les navires quand ils sont complètement chargés et approvisionnés de charbon jusqu'au port de destination, je sais de source certaine que, grâce à l'absence d'une personne qui serait chargée de faire exécuter ce certificat, il est complètement écarté ; et les capitaines chargent autant qu'ils veulent, encouragés en cela par le bon marché extraordinaire du charbon en comparaison des prix qu'il a atteints chez eux. Le seul remède que je voie contre cet abus, c'est que l'application de l'acte s'étende à ces places et qu'on nomme des gardiens de port ou autres personnes sous contrôle officiel pour veiller à l'entière exécution de la loi.

Relativement aux extraits de lettres qui m'ont été soumis venant de certains propriétaires de navires à vapeur, je n'ai pu découvrir aucune cause réelle de grief, et je vais es-

sayer de le démontrer.

Il y a trois choses dont on se plaint.— 10. mécontentement de ce qu'on fait mettre en sac une si grande partie de la carguison. Depuis que le bureau a été établi en 1863, le règlement obligeant les navires de mettre en sacs une partie de la cargaison proportionnellement à leur tonnage n'a jamais été modifié, et tant que les navires à vapeur actuels (classe de hâtiments qui devraient être plus que tous les autres obligés de se conformer à la règle) ne sont pas entrés dans le trafic, il n'a été soulevé aucune objection qui mérite d'être mentionnée. Ces gros navires qui transportent de 50,000 à 80,000 minots de grains dont ils sont chargés en deux jours au moyen des élévateurs sont, comme je l'ai déjà dit, ceux qui ont le plus besoin de cette restriction. Le fait qu'il s'est perdu un si grand nombre de bâtiments dans ces dernières années par suite du renversement de leur charge est une réponse suffisante à cette objection.

Dans la clause 23ème de l'acte du parlement il est distinctement stipulé que les gardiens de port seront gouvernés par les règlements des Lloyds, en autant que ces règlements sont applicables au port de Montréal et suivant les circonstances. Or, le règlement des Lloyds pour l'arrimage des cargaisons de grains à Montréal stipule " qu'aucun navire de plus de 400 tonneaux ne pourra être chargé entièrement de grains en masse, et les navires d'un plus fort tonnage pourront prendre les deux tiers de leur cargaison en grenier et le troisième en sacs." D'après les statistiques fournies par le relevé dont je fais la revue, on verra que sur une moyenne de 38 voyages, la quantité des sacs n'a pas été conforme aux exigences de la loi. La raison pour laquelle quelques navires out besoin de plus de sacs que d'autres du même tonnage est entièrement dûe à leur construction.

Avant que les amendements de l'acte fussent adoptés, et en payant une amende de \$40, les capitaines de ces navires étaient libres de les charger suivant leur guise ou celle des propriétaires,—et c'est le retour de cet état de choses qu'ils demandent. On en connaît

les conséquences désastreuses;—sept vaisseaux ont péri dans une seule saison.

Le second grief dont on se plaint est le "fardage." Cette question a déjà été portée devant votre bureau. La 12me clause de l'acte du parlement se lit ainsi : "Tout bâtiment qui se propose de prendre un chargement de grain (sans distinction) en grenier doit d'abord être fardé;" et la lègle des Lloyds est que "le grain libre ou en grenier doit être transporté dans des huches préparées pour cet objet à être fardées avec des planches en bois séché, et le grain serré."

Voici une minute du bureau, de mai 1872, relative à cette affaire :--

"En réponse à votre lettre du 10 du présent mois, priant le bureau des examinateurs de reconsidérer la règle qui exige le fardage des navires prenant des chargements de grain, en tant que cette règle s'applique aux steamers en fer et aux voiliers de première classe, je dois dire que le bureau, après avoir attentivement examiné la question, ne se croit pas justifiable de suggérer un changement."

Relativement à la plainte au sujet de frais supplémentaires encourus, je dois dire que, d'après le tableau présenté, il paraît que la moyenne des frais de fardage, sacs et maind'œuvre, sur 3S cargaisons de steamers pendant la saison, s'élève à environ six deniers sterling par quartier, sujette à une déduction si l'on vend les matériaux du fardage.

Le troisième grief, c'est qu'ils ne peuvent prendre autant de cargaison que le propriétaire juge à propos, ou autant que celles qu'ils ont déjà amenées des ports de la Mer Noire. Prétendre qu'un bâtiment de la même description que ceux-ci (pont ouvert) puisse traverser l'Atlantique avec une cargaison comme il en porterait sur la Méditerranée, c'est une preuve qu'on ignore totalement la navigation de l'Atlantique. Les bâtiments qui font des chargements dans n'importe quel port de la Mer Noire prennent de 50 à 70 tonneaux de charbon pour leur consommation, tandis que pour traverser l'Atlantique ils seraient obligés d'en prendre 250 à 270, ce qui ajoute de suite 200 tonneaux à leur cargaison ; car du port où ils font leur chargement jusqu'à Constantinople ce n'est qu'un trajet de quelques, jours seulement, et il ne faut qu'une petite quantité de charbon de là à Malte et à Gibraltar, et la même chose pour revenir ; ainsi, du commencement à la fin du voyage, le bâtiment est toujours à portée d'un lieu de refuge, et tout est en sa faveur de l'autre côté. Aucune restriction contre son chargement ou l'arrimage de sa cargaison, et la manière de charger le grain (à la main avec des paniers) est un avantage pour arrimer ou établir la cargaison. De ce côté-ci de l'Atlantique, au contraire, les bâtiments ont à prendre du charbon pour tout le voyage et doivent être prêts à toute éventualité au départ ; car, une fois le golfe passé, il n'y a plus de havre de refuge.

En raison de l'expérience que j'ai acquise en voyageant pendant plusieurs années sur l'Atlantique, j'ai toujours accordé la plus grande latitude à ces bâtiments pour leur chargement, guidé en cela plus par leur classe, description et construction que par une échelle fixe. J'ai été en communication avec tous les gardiens de port de ce côté de l'Atlantique, j'ai aussi consulté les différentes échelles fournies par les associations d'assurances, et, après avoir bien examiné toutes choses, et avec mon expérience personnelle, j'ai agi au meilleur de mon jugement; et, nonobstant les mécontentements, je suis convaince de n'avoir pas mal fait; cur quaique les propriétaires écrivent si vivement, ils n'en est pas moins vrai qu'ils font faire un troisième voyage à leur navire pendant la même saison. De plus, le désir qu'ils manifestent d'avoir la permission de prendre pour un voyage sur l'Atlantique un chargement du même tirant que pour un voyage sur la Méditerranée démantre clairement qu'ils pe comprennent pas les dangers dont est entourée la navigation de l'Atlantique.

-27 41

Je dois dire qu'ayant vu les compte-rendus de l'arrivée à leur destination de tous les navires, à l'exception de deux ou trois qui ont pris leur chargement ici pendant la saison qui vient de finir, j'ai constaté qu'il y en a eu un seul (la barque Allan) qui ait souffert du renversement de sa charge.

Le bureau n'a reçu aucune plainte des lignes vien connues de navires marchands qui

fréquentent le port.

Je suis, monsieur,

Votre respectueux,

A. SCLATER, Gardien de port.

Au Bureau des Examinateurs pour le bureau du gardien de port.

ANNEXE No. 63.

RAPPORT DU PRÉPOSÉ A L'ENGAGEMENT DES MATELOTS POUR LE PORT D'HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1873.

Etat indiquant le nombre des matelots expédiés et licenciés au bureau d'engagement, Halifax, N.-E., du ler janvier 1873 au 30 juin inclusivement, et les frais en résultant.

Nombre de 1	matelots expédiés en	janvier	213	\$20
do		février		
do	do	mars	213	20 et \$18
do	do	avril	277	20 et 18
do	do	mai	451	20 à 25
do	do	juin	252	25
			1,556	
Nombre de	matelots expédiés	pendant les dernie	ers six 1	nois.

\$1,060 90

Gages.

DÉPENSES.

Assistant, loyer de bureau, papeterie et depenses incidentes.... \$583 00

\$477 90

JOHN D. CUMMINS,

Prep. à l'eng. des matelots.

Halifax, N.-E., 2 juillet 1873. ETAT indiquant le nombre des matelots expédiés et licenciés au bureau d'engagement, Halifax, N.-E., du 1er juillet 1873 au 31 décembre 1873 inclusivement, et les frais en résultant.

.co man cm i	csurvant.			Gages.	Courses.
				-	
Nombre de 1	natelots expédiés en	juillet	241	\$ 2 5	\$40
do	do	août	265	25	50
do	do	septembre	259	24	50
do	do	octobre	276	24	50
ob	do	novembre	249	25	50
đo		décembre		25	50
			1.501		
Mambas da s	matelots expédiés pe		1,581	oig	
	50 centins par hon				90 50
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.0
	natelots licenciés p				01.00
1081, à	30 centins par hom	nme	• • • • • •	3	24 30
				100	
				\$1,1	14 80

DÉPENSES.

Assistant, loyer de bureau, papeterie et dépenses incidentes. \$618 00 \$496 80

JOHN D. CUMMINS, Prep. à l'eng. des matelots.

Halifax, N.-E., 2 juillet 1873.

ANNEXE No. 64.

REMARQUES ET DOCUMENTS

Présentés par l'hon. P. Mitchell, ministre de la Marine et des Pècheries, devant le comité parlementaire des Banques et du Commerce, le 18 avril 1873, au sujet d'un bill intitulé "Acte concernant les chargements sur le pont des navires" renvoyé par le parlement à ce comité pour qu'il l'examinat et en fit rapport.

M. LE PRÉSIDENT,—Le bill qui vous a été soumis par le parlement et que vous étudiez en ce moment est un projet de loi d'une importance vitale pour le caractère et la réputation de notre pays. C'est un bill d'une nature telle que, tout en admettant volontiers qu'il impose des restrictions au commerce, il donnera en même temps de nouvelles garanties à la vie et à la propriété; et cette question est si intimement liée au commerce de notre pays, que le parlement a été prié de l'étudier et d'adopter une mesure comme celle qui fait en ce moment l'objet de l'examen du comité.

Je sais qu'en présentant ce projet de loi je puis, jusqu'à un certain point, affecter un commerce qui intéresse ma province plus que toutes les autres, un commerce auquel, à cause de son étendue et de sa nature, les marchands de la métropole commerciale des provinces maritimes portent le plus profond intérêt. Je sais aussi que l'opposition qu'a rencontrée cette mesure chez l'habile député de St. Jean, quand elle a d'abord été présentée au Parlement, demande de moi les explications les plus complètes et exige que la position que j'ai prise en invoquant cette mesure soit soutenue par des documents et des preuves qui donnent satisfaction au comité.

Le bill peut être considéré comme affectant deux commerces distincts. La première partie concerne le commerce de bois transatlantique, et la seconde le commerce de bois des Indes Occidentales; et les dispositiens que j'ai cru devoir soumettre relativement à

ces deux commerces diffèrent jusqu'à un certain point.

Avant l'année 1840, on avait plusieurs fois représenté au gouvernement britannique que par suite des gros chargements de bois de construction exporté des colonies de l'Amérique du Nord dans le Royaume-Uni pendant les mois d'hiver, de graves inconvénients et des pertes de vies étaient survenus parmi les équipages des bâtiments chargés de bois de construction et de bois de chauffage; et le gouvernement britannique institua une enquête pour savoir si ces représentations étaient fondées.

Un certain nombre de personnes intéressées dans le commerce avec l'Amérique Britannique du Nord furent examinées sur ce sujet, et le résultat de l'enquête fut qu'un bill intitulé "Acte pour régler le transport des cargaisons de bois pendant une année" fut

présenté au parlement impérial et devint loi, 5 et 6 Vict., chap. 17.

Au commencement de ce bill il est dit que "de grandes pertes de vies et de graves "inconvénients ent été occasionnés parmi les équipages des bâtiments et navires venant "des ports de l'Amérique Britannique du Nord chargés de bois, par le fait qu'une partie "de la cargaison est arrimée sur et au-dessus du pont"; puis le bill interdit le transport de ces chargements sur le pont, d'où il ressort que ce n'est pas pour protéger la propriété que le bill a été passé, mais uniquement pour protéger la vie et sauver les équipages de ces bâtiments des souffrances.

Ces dispositions furent continuées par l'acte impérial 8 et 9 Vict., chap. 45, et abrogées par le chap. 84, puis remises en vigueur par le chap. 93 de la même session. Elles furent de nouveau intercalées dans l'acte impérial 16 et 17 Vict., chap. 107, et remèrent en vigueur jusqu'au 29 juillet 1862, en sorte que les dispositions de la loi concernant les chargements sur le pont des navires out été en opération pendant une ingtaine d'années, et ont produit, au dire général des navigateurs, les plus heureux résultats en diminuant les accidents maritimes.

421

En vertu de cette lei tous les navires partant des ports de l'Amérique Britannique du Nord pour les ports du Royaume-Uni avaient la défense absolue de transporter des chargements sur leurs ponts après le ler septembre et avant le ler mai,—ce qui ne laissait que quatre mois pendant lesquels ils pouvaient faire ces chargements.

Cependant, la loi permettait le transport sur le pont d'espars de rechange ou autres articles nécessaires à l'usage du navire, et les commissaires des douanes donnaient instruction à leurs officiers d'interpréter cette permission comme signifiant un double de chaque espar à bord du bâtiment, excepté les mâts majeurs et le beaupré, et que ces espars devaient être non dégrossis. Il en résultait qu'un bâtiment en funin portait généralement quarante deux espars non dégrossis, quelques uns très-longs et convenables pour les grandes vergues étant dégrossis, quelques autres de dimensions suffisantes pour en faire des vergues plus petites et des mâts de hune. Une barque pouvait prendre trente-six espars, et un bric en funin à peu près vingt-six. C'était sans aucun doute un abus de la loi auquel les auteurs de celle-ci n'avaient jamais pensé. Ils voulaient que les espars dont on aurait pu avoir besoin pour faire face aux éventualités ou accidents fussent transportés, et non (comparativement) qu'on en prît un nombre indéfini et de toutes dimensions pour les fins du commerce, ainsi que l'ont fait plusieurs fois ceux qui voulaient éluder la loi.

Le fonctionnement pratique de la permission accordée de transporter des espars de rechange a eu pour résultat de faire éluder la loi, et le chargement des espars sur le pont des navires qui a continué à être pratiqué pendant l'hiver a été d'une nature très-dangereuse, attendu que les espars étaient généralement bruts et humides, très-lourds et très-longs, beaucoup plus dangereux que les planches, car en très-peu de temps ils pouvaient

réduire en pièces la mâture et l'accastillage.

Lorsqu'en 1861 les droits différentiels entre le bois et la planche britanniques et coloniaux furent abrogés, les propriétaires de navires partant de St. Jean, Nouveau-Brunswick, avec des cargaisons de planches, se convainquirent bientôt que le congé d'acquittement n'était d'aucune utilité pour les navires, parce que, à leur arrivée dans le Royaume Uni, il n'établissait aucune différence quant à la cargaison, qu'elle fût de provenance britannique, coloniale ou étrangère ; et afin d'élader la loi concernant les chargements sur le pont, les expéditeurs de la Baie de Fundy chargeaient leurs navires sur le pont après le premier septembre, se rendaient à Eastport dans l'Etat du Maine, y inscrivaient leurs navires et y prenaient un acquittement pour le Royaume-Uni, parce qu'il n'y avait aux Etats-Unis aucune loi qui pût les empêcher de transporter des chargements sur le pont. Ce faux-fuyant n'aurait pu être pratiqué dans le St. Laurent; aussi était-il exclusivement restreint aux ports de la Baie de Fundy. Cette affaire fut signalée à l'attention du gouvernement britannique par le contrôleur de St. Jean. Celui ci ayant été interrogé sur la question de savoir quelle mesure il recommanderait à la place de la loi concernant les chargements sur le pont des navires, telle qu'elle existait, consulta plusieurs patrons et propriétaires de navires, ainsi que les membres de la Chambre de Commerce de St. Jean, et constata que tous les intéressés seraient satisfaits de la permission de transporter, pendant les mois de l'hiver, un chargement sur pont de planches ou bois de fardage scié (mais non de bois de construction ou d'espars bruts) jusqu'à la concurrence de trois pieds de hauteur, et que si cette permission était accordée, ils n'iraient pas à un port étranger pour y prendre leur acquittement. Comme ce chargement sur pont ne devait pas être assez excessif pour mettre la sûreté du navire et les vies de l'équipage en danger, la permission fat recommandée. Je crois qu'une mesure de ce genre a été proposée par le gouvernement britannique et a circulé parmi les propriétaires de navires du Royaume-Uni; mais comme plusieurs étaient d'opinion que c'était une question qui devait être laissée entre les assureurs et les propriétaires de navires, le bill ne fut pas présenté à la Chambre des Communes, et le 29 juillet 1862 un acte pour amender l'acte 55 de la Marine Marchande ainsi que l'acte 53 sur la consolidation des douanes fut passé par le perlement impérial, et dans une cédule de cet acte les sections concernant les chargements sur le pont des navires (savoir, 25 et 26 Victoria, chap. 63, sections 170, 171 et 172 de la 16 et 17 Vactoria, chap. 107) ont été simplement biffées et rien n'a été mis pour les remplacer. A mon avis, cela a été le résultat de l'opinion qui s'était introduite parmi les marchands du Royaume-Uni et de l'Amérique Britannique que l'ancienne loi était trop

restrictive et prohibitive, et, comme cela arrive souvent, l'autre extrême, le retrait de toutes les restrictions, fut adopté.

Depuis lors, les bâtiments portant des cargaisons de bois de construction et de planches ont, en règle générale, transporté de forts chargements sur leurs ponts, et il paraît

que des pertes sérieuses ont été faites tous les ans.

Dans un mémoire au sujet des chargements sur le pont des navires, lu devant le Bureau de Commerce du Canada au mois de janvier dernier par son habile président, M. Henry Fry, il est dit que quarante-neuf navires à voiles, partis du St. Laurent pour le Royaume-Uni, se sont perdus en mer, dont quarante-deux avaient des chargements de

bois, six de grain et de farine, et un de poisson.

M. Fry dit que les trois quarts de toutes les pertes de navires chargés de bois dans l'Atlantique du nord pendaut l'automne sont attribuables directement ou indirectement à la pratique de faire des chargements sur le pont des navires. Il dit que la plupart des bâtiments de Québec arrivés en Angleterre l'automne dernier sont ceux qui n'avaient pas pris de chargements sur leur pont, ou qui avaient perdu ce chargement en tout ou en partie en le jetant par-dessus bord quand le navire commençait à mal aller. Il dit que des quarante-deux navires chargés de bois qui ont fait naufrage, un seul était parti du St. Laurent sans chargement sur son pont, et trente-cinq ont fait eau sur l'Atlantique et ont été abandonnés.

Avec la permission du comité, je vais donner lecture de l'excellent mémoire de M. Fry.

CHARGEMENTS SUR LE PONT DES NAVIRES.

Mémoire lu devant la Chambre de Commerce du Canada, à Ottawa, en janvier 1873 par Henry Fry.

" Quand je déclare que durant la saison de 1872, pas moins de 62 gros navires voiliers " et 6 vapeurs en fer, faisant tous le commerce du bois et du grain entre le St. Laurent et " la Grande-Bretagne, ont été complètement perdus ; que la valeur de ces vaisseaux, leur " cargaison et leur fret, s'élève à plus de quatre millions de piastres, et, par-dessus tout, que plus de 250 vies ont été sacrifiées, j'en dis assez pour prouver que le sujet doit atti-" rer spécialement l'attention de cette Chambre et du gouvernement du Canada. Peut-on attribuer la perte d'aucun de ces vaisseaux à des causes que l'on peut faire disparaître, " et la législature peut-elle empêcher à l'avenir un sacrifice aussi déplorable de vie et de propriété? Telles sont les deux questions que je me propose de discuter en peu de mots. "On remarque que sur les 62 vaisseaux voiliers, 14 seulement ont fait naufrage en allant "à l'est, et que pas moins de 49 en allant à l'ouest, tandis que sur les 9 vapeurs, 2 allaient à l'est et 7 à l'ouest. Je mets de côté les vapeurs allant à l'est, la plupart ayant été brisés par la glace ou le brouillard, et je parle seulement des vapeurs allant à l'ouest, sur lesquels notre gouvernement peut exercer son contrôle. Sur les 49 vaisseaux voiliers, 42 étaient chargés de bois, 6 de grain et de farine et un de poisson. D'abord, "les tempêtes des 8, 18 et 28 novembre ont causé en grande partie la perte de ces vaisseaux allant à l'ouest, et donné lieu à la disproportion entre les vaisseaux allant à l'est et ceux allant à l'ouest; mais une parfaite connaissance de l'Amérique du Nord, pendant "les 30 dernières années, m'a convaincu que les trois quarts des pertes des vaisseaux chargés de bois dans l'Atlantique nord durant l'automne, peuvent être attribués directement ou indirectement à la pratique de mettre du frêt sur le pont, et les faits que j'ai pu recueillir, ayant rapport aux dernières pertes, me confirment dans cette opinion.

"La plupart des vaisseaux de Québec qui se sont rendus en Angleterre l'automne dernier sont ceux qui par prudence n'avaient pas de cargaison sur le pont ou l'ont perdue, ou ceux qui ont jeté leur cargaison à l'eau quand le vaisseau commençait à sombrer; tandis que sur les 42 vaisseaux naufragés, en autant que j'ai pu m'en assurer, un seul à laissé le St. Laurent n'ayant pas de frêt sur le pont, et 35 ont été abandonnés dans l'Atlantique, étant remplis d'eau. Les rapports de ces naufrages montrent comment les cargaisons sur le pont ont contribué à la perte des vaisseaux. La plus grande partie des vaisseaux engagés dans le commerce sont des vaisseaux de seconde classe, et

123

"plusieurs d'entre eux ont vu leurs plus beaux jours. Le fait que ces vieux vaisseaux "sont faibles dans leur partie supérieure les rend impropres à la mise en pratique de " transporter du frêt sur le pont. Des qu'un vaisseau commence à rouler sous l'effort "d'une vague énorme, il se brise et fait eau, la cargaison qui se trouve sur le pont le "forçant à ouvrir; si les pompes sont bonnes et si l'équipage peut les faire jouer, le " vaisseau peut probablement échapper au naufrage; mais le plus souvent quand on a " besoin de pompes, on ne peut en faire usage. Une vague enveloppe le vaisseau , la " cargaison est emportée, les matelots ont les jambes cossées ou sont tués par des pièces " de bois en voulant les jeter à la mer, ou les pompes sont brisées, le vaisseau commence "à se remplir d'eau, les provisions et l'eau fraîches sont détruites et l'équipage finit par "mourir de faim et de froid. Poussé par ces considérations, le gouvernement anglais, il " y a 25 ans, a passe un acte défendant aux vaisseaux quittant les ports de la Grande-"Bretagne de porter du frêt sur le pont après le les septembre ou avant le ler mai de "chaque année. J'ose dire que 99 sur 100 marins ont regardé cette loi comme un grand "bienfait et que, durant son existence, cet acte a sauvé la vie à plus de mille marins "anglais. Malheureusement, en 1862, je crois, par une simple clause contenue dans ""Custom's Consolidation Act," cette loi fut abolie, et jusqu'aujourd'hui, je n'en ai "jamais connu la raison. Je sais que le gouvernement anglais a pour système que toute "intervention dans le commerce, que tout examen des vaisseaux, etc., sont imprudents, " parce que cette manière d'agir enlève la responsabilité des épaules de ceux qui sont " obligés de la porter et la met sur les épaules des examinateurs, et ceci est vrai dans " certaines limites, mais je refuse d'admettre cette théorie dans le cas où la vie humaine " est concernée. Le gouvernement insiste à ce qu'on fasse l'examen des vaisseaux qui "transportent des émigrés, avant de leur permettre de mettre à la voile, et qu'on inspecte " aussi les vapeurs avant de leur permettre de prendre des passagers. Tous les gouverne-" ments civilisés cherchent partout les moyens de protéger leurs sujets contre les consé-" quences de la négligence des employés.

"Une autre raison que j'ai entendu donner est que quelques propriétaires de vaisseaux américains ont éludé la loi en partant d'abord de St. Jean, N.-B., sans avoir de frêt sur le pont, et en prenant ensuite leur cargaison à Easport, cette dernière étant transportée par des bâteaux lesteurs de St. Jean.

"On aurait pu faire disparaître cet abus en imposant une pénalité au port du char-"gement. Demandez à tout marin intelligent ce qu'il pense du frêt sur le pont, il vous " répondra : Les vaisseaux ne sont pas faits pour transporter de la cargaison sur le pont, "et ça serait une bonne chose si la loi le détendait; mais de deux choses, l'une, je dois "agir ainsi ou je perdrai probablement ma situation." Mais quelques uns de mes amis " qui s'occupent de commerce peuvent dire : " Ce n'est pas une question qui nous regarde; "c'est une question qui intéresse les propriétaires de vaisseaux et les assureurs et ils " doivent s'entendre entre eux, et si vous devez avoir un acte du parlement, vous devrez "vous adresser au parlement imperial pour cela. Maintenant on se méprend sur ce " sujet. Qui paiera ces quatre millions de dollars perdues en 1872? Ce ne sont pas les "assureurs; car, en prenant la moyenne des années, la plupart font un profit et non une " perte; ce ne sont pas non plus les propriétaires de vaisseaux, car le plus souvent ils ont de parfaites garanties. Ils est clair que si la valeur du blé canadien ou du bois canadien " est déterminée par sa valeur sur les marchés de la Grande-Bretagne, où ces produits " doivent concourir avec les produits des autres contrées, alors ce qui est dans l'augmen-" tation du coût de l'assurance pour le frêt doit sortir de la poche du producteur, et ainsi " chaque cultivateur canadien et chaque commercant de bois est intéresse dans la question.

"Messieurs, je ne viens pas ici plaider en faveur des propriétaires ou des assureurs;
"je n'ai pas de sympathie pour eux; le premier doit ses pertes à sa propre cupidité, et
"comme je l'ai déjà dit, cette chose se pratique généralement au moyen d'assurance; le
"dernier, au contraire, en changeant un peu de ligne de conduite, pourrait détendre de
"mettre du frêt sur le pont. Mais je plaide en faveur de cette loi au nom de l'humanité,
"au nom de mille pauvres marins qui, chaque année, visitent nos rivages, et qui sont
"obligés de rester confinés slans leurs vaisse ux et de faire leur devoir, quoique les pâleurs
"de la mort se laissent voir sur leur visage et qui, une fois engagés, ne peuvent s'objecter

"à aucun chargement quelconque sur le pont, s'il peut donner quelques sous au pro-"priétaire du vaisseau, quoique ce chargement si peu traditionnel soit de nature à augmenter, et de fait augmente souvent les périls déjà si nombreux que les navigateurs ont "à affronter.

"Je plai le la cause de centaines de veuves et d'orphelins privés de leur support naturel et marchant dans le chemin de la vic, dans la douleur, les angoisses et les larmes, parce que les marins sont privés de la protection à laquelle ils ont tant de

" droit dans leur position périlleuse.

"J'espère que cette Chambre voudra bien adopter à l'unanimité la résolution que j'ai "l'honneur de proposer et que, durant la prochaine session, le parlement du Canada passera un bill prohibant tout chargement sur le pont après le premier septembre et "avant le premier mai.

"Je dois vous dire quelques mots touchant les sept steamships qu'on pense avoir été

" victimes de la fureur des éléments, cet automne.

"L'un s'est brisé sur le rivage dans une tempête, un autre a sombré près de Sydney, "C.-B.; dans ce funeste naufrage, huit personnes ont perdu la vie; un troisième a fait "naufrage près de St. Paul et tout l'équipage a péri sauf une seule personne. On n'a jamais entendu parler des quatre autres, mais l'on croit beaucoup qu'ils ont péri corps "et biens. Aucun de ces sept vaisseaux n'appartenait à notre ligne régulière; ils por"taient tous sept de très-fortes charges de grain. C'étaient de petits vaisseaux, mais "pouvant porter de lourdes charges. Ce sont les trop fortes charges de grains qui ont "fait sombrer ces vaisseaux. A Montréal, où ces vaisseaux furent chargés, il existe une "loi excellente sur le chargement de ces vaisseaux, et si elle était observée, ces catas"trophes ne se renouvelleraient plus si souvent. Mais chose étrange, les propriétaires des "vaisseaux peuvent faire fi de cette loi en payant une amende de quarante piastres, et je "ne pense pas me tromper en disant que tous les propriétaires paient cette amende et "refusent d'obéir aux ordres du gardien de port.

" On connaît le résultat d'une pareille conduite.

"Il me semble que le remède à un pareil état de choses serait facile à trouver; qu'on amende cet acte de manière à ce qu'il soit défendu à tout vaisseau de laisser le port avant de produire un certificat du gardien constatant que toutes les formalités ont été remplies ou qu'on augmente la pénalité de telle sorte que l'infraction à la loi ne puisse plus être profitable aux propriétaires. Ces vaisseaux augmenteront vraisemblablement teaucoup en rombre et ils font la plus grande partie du commerce de grain par le "St. Laurent. Il est donc très-important que le gardien du port ait toute l'autorité nécessaire pour protéger la vie de l'équipage et des passagers de même que la propriété des expéditeurs, et l'amendement de la loi actuelle est un pas dans la bonne voie."

Dans ce mémoire M. Fry ne s'est occupé que du commerce transatlantique et a fait des recommendations de la même nature que celles contenues dans le bill originairement adopté par le parlement anglais en 1840, et je dois dire que, tout en partageant d'une manière générale l'opinion de M. Fry sur les abus du commerce et la nécessité d'une législation à cet égard, et tout en appréciant les déclarations faites par un monsieur placé à la tête des chambres unies de commerce du Canada et qui jouit d'une aussi grande expérience que M. Fry, je crois néamoins que le caractère extrême d'une mesure qui prohiberait entièrement les chargements sur le pont des navires pendant les périodes qu'il a indiquées, c'est-à-dire entre le ler septembre et le ler mai, est si prohibitif qu'elle ferait croire qu'on a veulu restreindre le commerce sans aucure nécessité.

Je ne saurais convenir avec M. Fry que tous les chargements sur le pont des navires sont un mal positif et peuvent mettre l'embarquement en danger. Je crois, au contraire, qu'un chargement modéré, s'il est composé de planches qui, comme nous le savons, peuvent être facilement maniées en cas de didiculté, pourrait, en plusieurs cas, au lieu de mettre le navire en péril, le mettre dans un meilleur état pour le voyage; et plusieurs de ceux qui ont passé leur vie dans le commerce prétendent qu'un chargement modéré sur le pout a toujours est effet dans neuf cas sur dix. Tout dépend, cependant, de la manière dont

le navice est construit.

J'ai été frappé par les remarques de mon honorable ami, M. C. fin, le député de Shelburne, qui a acquis une grande expérience comme patron de navire, et la franchise es la justice dont il fait preuve en toute occasion donnent du poids à son témoignage et de la valeur à son opinion. Je conviens avec lui que dans un très-grand nombre de cas, sinon dans tous, un chargement modéré sur le pont, loin de faire dommage à un navire, tend plutôt à le mettre en meilleur état pour le voyage. D'honorables messieurs ont admis la force de ses démonstrations quand la question a été discutée en parlement, et j'ai résolu d'adopter l'opinion modérée qu'il a fait valoir,—opinion partagée par ceux qui ont de l'expérience dans le commerce, de permettre un chargement modéré sur le pont, plutôt que le moyen extrême recommandé par M. Fry dans son habile mémoire. C'est pourquoi j'ai proposé dans le bill que depuis le 1er octobre jusqu'au 16 mars 1 s chargements sur le pont se fassent à une hauteur de trois pieds dans les voyages transatlantiques; vous voyez que l'époque de la prohibition a été écourtée. Si l'on me demande pourquoi, je dirai que, d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu obtenir des marins, propriétaires de navires, expéditeurs et autres (et cette expérience doit mériter l'attention des hommes publics) la limite fixée dans le bill n'est pas déraisonnable, et que l'adoption de l'acte est une mesure désirable ; et, prenant en considération, ainsi que je crois que nous devrions le faire, la manière dont il peut affecter le grand entrepot de commerce de notre pays, ainsi que l'encouragement d'une plus grande garantie pour la vie et la propriété, je crois que la limitation nous fera plus probablement atteindre le but dont j'ai parlé que si la mesure était plus prohibitive.

Jusqu'ici aucune restriction n'a été imposée aux navires qui transportaient aux Indes Occidentales des chargements sur leurs ponts, bien que depuis quelques années la pratique de transporter de très-gros chargements sur le pont ait été adoptée par les navires partant de St. Jean et des autres ports des provinces maritimes. Pendant les mois d'hiver les chargements sur le pont de bois d'arrimage ou de bariquauts de sucre mouillés qui étaient exportés des ports du Nonveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse aux Indes Occidentales étaient fréquemment mis en piles à plusieurs pieds au-dessus de la lisse; il était très-dangereux pour les matelots de marcher dessus et ils rendaient la gouverne des navires extrémement difficile, surtout s'il se formait de la glace dessus, ainsi que cela arrive souvent dans nos hivers rigoureux; comme conséquence, plusieurs navires se sont

perdus et un grand nombre de vies ont été sacrifiées.

Au mois d'avril dernier le consul général d'Angleterre à la Havane porta la question à l'attention du gouvernement britannique et déclara que plusieurs navires venant des ports de l'Amérique du Nord, surtout de St. Jean, N.-B., étaient surchargés, et par conséquent qu'ils couraient des risques extraordinaires avec les gens et les cargaisons qu'ils avaient à leur bord; et il recommandait que ces navires subfissent une inspection quelconque et qu'il dût y avoir des règlements rigoureux au sujet des chargements sur le pont des navires en géneral. Le gouvernement anglais renvoya cette lettre au gouverne-

ment du Canada pour que celui-ci la prît en considération.

C'est pourquoi je vais maintenant passer en revue la seconde partie du bill qui peut affecter le commerce avec les Indes Occidentales; et je dois dire dès le début que je n'ai pas compris avec celui-ci, pour des raisons que je donnerai tout à l'heure, le commerce entre le Canada et les Etats-Unis qui peut plutôt être considéré comme commerce côtier. Le commerce de notre pays avec les Indes Occidentales se fait depuis les rives méridionales du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, surtout pendant cette partie de l'année où la navigation du St. Laurent est fermée. Le trafic des marchés du St. Laurent et d'autres parties de la province de Québec avec les Indes Occidentales est comparativement restreint dans sa nature, et pour des raisons de climat, limité aux six ou huit semaines avant la fermeture de la navigation. Par conséquent les conditions de cette partie du bill sont d'une importance secondaire pour les populations de l'ancien Canada; c'est pour cela que le mémoire de M. Fry ne parle aucunement de ce commerce.

Le trafic des ports de la Baie de Fundy qui se concentre dans le port principal de St. Jean, se fait surtout dans une classe de navires qui diffèrent considérablement de ceux par lesquels se fait le trafic transatlantique du St. Laurent; d'après les statistiques que j'ai en mains et dont, avec la permission du comité, je vais donner lecture, on verra que la hauteur moyenne des chargements sur pont qui sont transportés aux Indes Occidentales est d'environ cinq pieds et demi; mais elle varie beaucoup et s'élève quelques fois jusqu'à neuf pieds ou pas plus que deux ou trois pieds, quelques fois même pas du tout.

Chargements sur le pont des navires—Février 1873.

C. sur le	
Destination.	Madriers Bariquauts de sucre Bariquauts de sucre Go Cuba, environ 12 rangées Hadriers et bariques vides Hadriers et bariques vides Hadriers et bariques vides Hadriers et bariques vides Hadriers et bariques vides Hadriers et bariques vides Hadriers Bariquauts Go Guba Hour Cuba, 14 rangées Go do Dour Inverpool, moins que do Cuba do Cuba Hour Cuba, 14 rangées do Cuba do Cuba Dour Guba do Cuba Hour Cuba, 14 rangées do Cuba do Cuba Hour Guba, 14 rangées do Guba do Liverpool Dariquats et madriers do Cuba do Cuba do Cuba do La Bariquats do Cuba do La Bariquats do La Bariquats do Londonderry Danches do Londonderry do Matarizas, Cuba, 13 rangées do Londonderry do Matarizas, Cuba, 13 rangées do Londonderry do Matarizas, Cuba, 15 rangées do Londonderry do Matarizas, Cuba, 15 rangées do Londonderry do Matarizas, Cuba, 15 rangées do Londonderry do Matarizas, Cuba, 15 rangées do Londonderry do Bosten do Bosten do Bosten do Bosten do Bosten do Bosten do Bosten
Nature de la cargaison.	Madriers Bariquauts de sucre, Plan, d'épin, et bar, de sucre, Madriers et bariques vides d'hnile la p. h. c. a été de 8 pds Bariquauts do do do do do do Danches Madriers do Bariquauts do Bariquauts, etc Bariquauts, etc Bariquauts et madriers do Madriers, etc Bariquauts do Madriers Go Bariquauts Ado Bariquauts Madriers Go Bariquauts Ado Bariquauts Ado Bariquauts Madriers Go Bariquauts Ado Ado Ado Ado Ado
Port d'inscription.	St. Jean, N.B. do Dighy, N.E. Eastport, Me St. Jean, N.B. Furnouth, N.E. Bastort, Me Halfrax, N.E. St. Jean, N.B. Boston, Asss Digby, N.E. Boston, Asss Orway. St. Jean, N. B. Od do do do do do do St. Jean, N. B.
Ton. enreg.	131 136 137 137 137 137 137 137 137 137
Nom.	Active. J. W. Soott J. W. Soott J. W. Soott John Good. George Calhoun Lizzie Dewey W. E. Heard. Angola. Roswell Havold Vesta. Angilal Angilal Ada Louisae R. A. Ford Ida J. Magilal Ada Louisae R. A. Ford Bessie Black Irving S. B. Hume Parkfield Sarie Tryin Star. Lida J.
Navires.	Goëlette Acti do J. Wellin do J. Wellin do Goëlette Geory do N. 1 Barjan Goëlette Barjan Barjan Barjan Goëlette Barjan Ba

En mesurant avoc soin, j'ai constaté que sept rangées de bariquauts donnent trois picds et deux pouces de hauteur. La plupart des cabotiers préfèrent que leur chargemert sur le pont s'élève au-dessus de la lisse, car l'espace resté libre sur le pont s'emplirait d'eau ou de glace si c'est en hiver. Douanes, St. Jean, N. B.,
28 février 1873.

427

On verra aussi par ces statistiques que la grande variation dans la hauteur des chargements sur le pont des navires ne dépend pas des navires eux-mêmes, car nous voyons souveint un bâtiment de 125 tonneaux transporter sur son pont un plus fort chargement qu'un autre de 300 tonneaux, l'un étant la moitié moins grand que l'autre; c'est à ce trafic que je me propose d'appliquer à propos des chargements sur le pout la prohibition qui commence le 15 novembre et finit le 16 mars, et je ne me propose pas de la restrein-dre entre ces dates. Je veux par le bill que les navires employés dans ce trafic puissent transporter des chargements sur leur pont, pendant la période de restriction, jusqu'à la hauteur de pas plus de six pouces au-dessus de la lisse principale. Dans le bill original cette permission était restreinte à la lisse principale, mais à la recommandation de personnes particulièrement au fait de ce trafic, j'ai consenti à ajouter six pouces, car j'ai appris qu'ils tendent à affermir la ligne d'arrimage et donnent une nouvelle sûreté à la cargaison; de plus, aucun chargement ne doit être à plus de 4 pieds 6 pouces au-dessus du premier pont.

Quand je consulte les statistiques que j'ai entre les mains et qui font voir quels sont les chargements ordinairement transportés, je crois que la mesure que je propose ne devrait pas être considérée comme restrictive, mais très-libérale au contraire. Je regrette cependant que les représentants de la partie du pays que ce trafic intéresse le plus n'envisagent pas la question au même point de vue que moi ; ils obéissent sans doute aux

instructions d'intéressés opposés au bill actuellement devant le comité.

On me demandera peut être, comme me l'ont demandé ailleurs des messieurs qui étaient opposés à ce bill, pourquoi je ne me suis pas occupé des chargements sur le pont des navires qui font le service de la baie de Fundy avec les Etats-Unis. Je dois déclarer en réponse que quoique je ne sois pas prêt à dire qu'on ne doive point s'en occuper, j'ai surtont désiré de faire passer un bill qui détruise les grands abus du commerce ; et je savais que les importants intérêts engugés dans le commerce côtier avec les Etats-Unis ne feraient qu'ajouter une nouvelle opposition à la mesure qui en a déjà tant rencontré. De plus, je connaissais toute la différence qui existe entre les dangers à éviter dans les deux classes du commerce ; que le voyage aux Indes Occidentales est long, un voyage en pleine mer et dans lequel on ne peut trouver ce que l'on trouve dans la navigation cotière aux Etats Unis: un havre de refuge à deux ou trois heures de marche. C'est pourquoi j'ai conclu que comme les statistiques que j'ai pu recueillir n'accusaient pas un fort percentage de pertes de vies dans le commerce américain, et comme les facilités, - peut être les meilleures au monde—de refuge dans les havres le long de la côte sont si grandes, il n'était pas désirable de créer des obstacles inutiles et d'augmenter l'opposition qui existe contre ce bill, opposition qui, je dois l'avouer, est d'un grand poids et d'une haute impor-On remarquera que le bill actuel limite le pouvoir des hommes sans scrupules et affecte les profits qu'ils peuvent faire au sacrifice d'existences humaines, mais ne nuit pas à l'armateur honnête, attendu que les quatre pieds et demi accordés au commerce des Indes Occidentales forment une moyenne plus que suffisante des chargements sur le pont que les armateurs consciencieux permettent aujourd'hui sans que la loi s'y oppose, et que les affaires du négociant honnête ne seront que faiblement affectées par le bill ; en outre, la position prise par le conseil de la Chambre de Con merce de St. Jean est celle ci : tant que le gouvernement américain n'aura pas fait une législation semblable, il serait injuste de mettre notre population dans une position désavantageuse pour poursuivre ce commerce. On peut alléguer que le même argument s'appliquera au commerce avec les Indes Occidentales. A cela je réponds que j'ai des statistiques équivalant à des preuves positives que ce commerce a subi des pertes de vie énormes résultant des chargements excessifs sur le pont des navires ; tandis que de l'autre côté les accidents fatals sont bien moins fréquents, quoique le danger existe. Le remède que je propose sur ce dernier point relativement à notre commerce avec les Etats-Unis, c'est qu'en attire l'attention du gouvernement britannique sur cette question et que le gouvernement du Canada lui demande de porter l'action de notre parlement à la connaissance du gouvernement américain et l'invite à faire une loi dans le sens que ce bill propose, dans le but aussi de restreindre et régulariser les chargements sur le pont des navires avec le commerce actuel. Et je n'ai aucun doute que qu'und un peuple aussi éclairé que l'est celui des Etats-Unis aura vu la nécessité d'adopter un remède, si ce n'est pas exactement le

428

même que nous proposons, il prendra les mesures qui pourront lui paraître justes pour

protéger la vie et la propriété sans affecter sensiblement le commerce.

Lorsque les propositions de ce bill furent discutées en parlement, avant son renvoi à ce comité, plusieurs objections ont été faites par des messieurs qui l'opposaient habilement. Je vais passer ces objections en détail afin de démontrer au comité quel poids on doit leur attacher. L'honorable député du comté de St. Jean, M. Burpee, a prétendu qu'aucune preuve n'a été produite à l'appui de l'argument que les forts chargements sur le pont des navires entraînaient des pertes de vies, et il a soutenu que les navires qui font le service avec les Indes Occidentales ont été expressément construits pour ce commerce et qu'ils ne sont pas semblables à ceux qui font le commerce transatlantique sur le St. Laurent, dont plusieurs sont vieux, pourris et condamnés.

Eh! bien, laissez-moi dire en réponse que je crois que l'honorable monsieur n'a pas donné à la question toute l'attention nécessaire et qu'il n'a pas peut-être à sa disposition les renseignements que je me suis efforcé de recueillir et qui lui auraient permis de juger avec la même exactitude. Permettez-moi de donner lecture, pour l'information du comité, d'un sommaire des accidents survenus aux navires faisant voile de St. Jean, N.-B., pour les Indes Occidentales, durant les quelques dernières années, accidents causés par les chargements sur le pont; et je dois ajouter que je ne prétends pas que ce soient tous les accidents arrivés ni que c'en soit une proportion très-considérable; car je ne croyais pas que la mesure qui, à mon sens, est si libérale à l'égard des intérêts maritimes, rencontrerait une si vive opposition, et par conséquent je ne me suis pas fortifié de faits autant que j'aurais pu l'être autrement; mais, M. le Président, tout incomplète qu'elle soit, la liste est effrayante. Vous verrez par là que ce monsieur est dans l'erreur quand il prétend que "comparative" ment très-pen de vies ont été perdues dans le commerce, et que le percentage des pertes "de vies occasionnées par les chargements sur le pont des navires faisant le service avec "les Indes Occidentales est aussi minime que dans le trafic par voie de terre."

SOMMAIRE des accidents survenus aux navires par suite des chargements sur le pont, durant les quelques dernières années, en se rendant de St. Jean, N.-B., aux Indes Occidentales.

1. Brigantin *Evergreen*; engagé dans l'eau, chargement sur pont emporté, bâtiment condamné.

Barque Mirnie; un homme d'équipage emporté par-dessus le chargement et perdu.
 Brigantin Active; chargement sur pont perdu et plusieurs autres dommages.

4. Brigantin Mohawk; renversé sur le côté, remis droit en jetant la cargaison pardessus bord.

5. Brigantin Osprey; perdu une partie de son chargement de pont; un homme du nom de Alcocks emporté par-dessus bord et noyé.

6. Brigantin G. A. Coonan; un matelot perdu en tombant du chargement sur le pont.

7. Barque Edward Cecil; renversée sur le côté, engagée dans l'eau et aband innée. Le charpentier emporté par-dessus bord. Le reste de l'équipage épuisé de fatigue en faisant jouer les pompes.

8. Brigantin Fawn; chargement sur le pont perdu. L'équipage resta sur le toit de

la cabane jusqu'à ce que le bâtiment arrivât plein d'eau à Nassau.

9. Brigantin Delano; entré plein d'eau dans le port de Norfolk, et vendu. 10. Brigantin Let Her B; naufrage complet sur le récif Pacifique.

11. Brigantin Elia; renversement de la charge, obligé d'entrer dans un port de refuge.

12. Brigantin Marino; roulant, chargement sur le pont emporté par-dessus bord.

13. Goëlette Unexpected; engagée dans l'eau.

14. Brigantin Mary Givan; chargement sur le pont perdu, roulant.

15. Brigantin Southern Cross; échoué avec un lourd chargement sur le pont. Engagé dans l'eau, et perdu le chargement, les barriques d'eau, etc. L'équipage neuf jours sur le pont mourant de faim. Tua le chien du bord. Sauvé.

16. Goelette Alsatia; trouvée abandonnée. Tout l'équipage perdu. Enorme char-

gement sur le pont emporté par la mer, et l'équipage avec lui.

17. Brick Birdie; on n'en a jamais entendu parler,

18. Brigantine Mary Kelley; ayant un lourd chargement sur le pont, fit eau. Equipage sauvé par un bâtiment qui passait.

19. Goëlette Nanta; engagée dans l'eau, abandonnée. Equipage débarqué à terre.

20. Goëlette Ambro; difficile à gouverner à cause de son lourd chargement sur le pont. Perte totale.

21. Barque Ida E; chargement sur le pont perdu. Vie de l'équipage mise en péril. Le capitaine attribue le désastre à l'excès du chargement sur le pont. \$9,000 de réparations.

2. Goëlette Minnie; lourd chargement sur le pont. Tout le monde à bord perdu.

On n'en a jamais entendu parler.

23. Goëlette Carrie Douglas; engagée dans l'eau et difficile à gouverner. Les répa-

rations ont coûté plus de \$4,000.

24. Brigantin Bessie; difficile à gouverner et jeté sur les rochers. Capitaine emporté pardessus bord et noyé; vie de l'équipage sauvée avec peines.

25. Brigantin John Lewis; lourd chargement sur le pont emporté par la mer.

L'équipage a failli se perdre.

26. Brigantin Martha; allant abandonné à la dérive. Une partie de la cargaison sur le pont, qui était plus forte que de raison, emportée. L'équipage avait évidemment été emporté par-dessus bord et péri.

27. Brigantin Phæbe Ellen; embarrassé par un lourd chargement sur le pont qui avait Equipage incapable de le débarrasser. Le capitaine et 2 ou 3 hommes avaient péri.

28. Goëlette Charles A. Bovey; lourd chargement de bariquauts sur le pont. Avait fait une voie d'eau. Deux matelots morts par suite de trop grands efforts pour empêcher le bâtiment de sombrer. Le reste de l'équipage complètement épuisé. Remorqué au port, engagea un nouvel équipage et continua son voyage. Résultat encore inconnu.

29. Brick Scud; chargement élevé sur le pont. Naufrage complet.

30. Brick Victoria; chargement sur le pont à trois pieds plus haut que la lisse prin-Engagé dans l'eau. Equipage sauvé. Trop grosse charge cause du désastre.

31. Goëlette Bessie Black; chargement élevé sur le pont. Partie de la cargaison

perdue, emportant avec elle un matelot qui se nova.

Quant à la différence qui existe dans le caractère des navires faisant le commerce de la baie de Fundy avec les Indes Occidentales et le commerce transatlantique, j'admets volontiers qu'il y a quelque chose de vrai dans ce qu'a dit l'honorable monsieur : mais. dans tous les cas et en acceptant ses prémices, il me reste encore la liste des accidents, dont je viens de donner lecture et qui s'applique, non au commerce du St. Laurent, mais à celui des Indes Occidentales. Mais il a demandé une plus grande latitude que celle réclamée par les délégués qui représentaient la Chambre de Commerce de sa ville. Les délégués de cette chambre assistèrent à la conférence du bureau de commerce du Canada à Ottawa, et quand ils firent valoir les objections qu'ils avaient contre la loi concernant les chargements sur le pont des navires, ils réclamèrent non contre la limitation de la loi sur les chargements transatlantiques, mais demandèrent seulement d'en exempter le commerce avec les Indes Occidentales et le commerce côtier américain ; ils ne s'opposèrent pas non plus au principe de la loi telle qu'elle est aujourd'hui, mais firent valoir que tant qu'une loi semblable ne serait pas adoptée par les Etats-Unis, le commerce de leurs ports serait mis dans une position désavantageuse, et que, par conséquent, on ne devait pas Maintenant ces honorables messieurs demandent que l'adoption de la loi soit fetardée, et prétendent qu'il n'y a pas de raison pour qu'on place des restrictions sur le commerce du port de St. Jean, parce que, disent-ils, les navires y sont d'une classe différente que ceux du St. Laurent. Il se peut que ces messieurs aient raison dans leur opinion sur le caractère des navires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse conformément aux lois du commerce, et je concours pleinement dans cette opinion; mais cela ne détruit pas le fait établi par l'expérience que des accidents innombrables sont arrivés dans d'autres ports que ceux du St. Laurent, par suite des chargements sur le pont des navires, et même lorsque les bâtiments sont forts et propres à la mer. Et il faut reconnaître que, quoique la position des marchands puisse être affectée (un abus positif comme celui que j'ai signalé dans le commerce avec les Indes Occidentales ayant été prouvé d'une manière concluante) nous ne pouvons permettre qu'aucune considération n'intervienne dans la voie d'une mesure qui a pour but de protéger la vie et diminuer les accidents,

En d'autres termes, le premier devoir du parlement dans cette question est de protéger la vie des marins, puis d'examiner les questions de commerce.

Le fait qu'un très-grand nombre de bâtiments faisant le commerce du St. Laurent sont défectueux, vieux et impropres à ce genre d'affaires, et qu'on met des chargements sur leurs ponts, ne fait qu'aggraver le mal et est une nouvelle raison qui nécessite l'adoption de l'acte; mais ce n'est pas un argument pour que le commerce de St. Jean avec les Indes Occidentales en soit exempté. Je présume qu'après les preuves que j'en ai données, on ne mettra pas en doute les accidents sérieux qui résultent d'un trop gros chargement.

Je dois rappeler à l'honorable député de St. Jean qu'en allant plus loin que ne le demandait la Chambre de Commerce au mois de janvier dernier et en invitant aujourd'hui le comité à rejeter cette partie de la loi qui affecte le commerce de St. Jean, sous le prétexte qu'aucune nécessité justifie l'adoption d'une loi pour les chargements de ce port, je crois qu'il ne représente pas le sentiment général même de sa propre ville; et j'ai l'honneur de lui dire que quand il apprend au comité que le sentiment public ne demande pas une mesure de ce genre et que cette mesure n'est pas nécessaire, je crois que l'honorable monsieur fait erreur. J'ai déjà produit d'amples preuves démontrant la nécessité de cette mesure, et j'affirme d'un autre côté que le sentiment public réclame impérieusement des garanties contre les énormes pertes d'existences qui ont lieu dans ce commerce. Un des principaux agents maritimes du Nouveau-Brunswick, sinon le premier de tous, présentait, au mois de mars dernier, un habile mémoire à noi adressé, au sujet du commerce de St. Jean en rapport avec cette question des chargements sur le pont des navires; avec la permission du comité, je vais en donner lecture:

CHARGEMENTS SUR LE PONT DES NAVIRES.

A l'hon. Peter Mitchell,

Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

Monsieur,—Dans une récente assemblée de la Chambre de Commerce de St. Jean tenue en cette ville, les délégués qui venaient d'arriver de la troisième convention annuelle du bureau de commerce du Canada tenue à Ottawa les 16 et 17 du mois dernier, firent, entr'autres, le rapport suivant:

"Que la résolution suivante à laquelle vos délégués crurent devoir prendre une part active fut la 19ème. L'opportunité de prohiber par statut le transport des chargements sur le pont des navires après une certaine date, ce qui était de fait la remise en vigueur des anciennes lois concernant les chargements sur le pont des navires, et que tandis que cette prohibition pourrait s'appliquer avec une égale justice à nous-mêmes et aux étrangers faisant le commerce d'exportation avec l'Europe, elle pourrait nous placer dans des conditions d'inégalité avec les expéditeurs des Etats-Unis avec lesquels nous sommes en concurrence continuelle dans le commerce côtier, le commerce avec les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud; et quand la question eut été pleinement expliquée au bureau, le moteur, le président du bureau, M. Fry, restreignit sa résolution comme suit: Que ce bureau insiste énergiquement auprès du gouvernement fédéral sur la nécessité d'arrêter immédiatement par la législation le transport de chargements sur le pont des navires entre le Canada et l'Europe, après septembre et avant le ler mai de chaque année, comme pratique funeste à la vie humaine et augmentant matériellement les frais d'assurances. Adoptée."

Subséquemment, le secrétaire de la chambre donna lecture des documents suivants :

Ottawa, 17 juin 1872.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse copie d'une dépêche, avec ce qu'elle contient, du ministre des Colonies, transmise à ce ministère par l'honorable conseil privé, au sujet du nombre des accidents arrivés aux navires qui transportent sur leurs ponts des chargements de bois de construction et de bariquauts entre les ports de l'Amérique du Nord et les Indes Occidentales; et je vous prie d'avoir l'obligeance de la transmettre à la Chambre de Commerce pour son information et de dire en même temps à cette corporation que ce ministère sera bien aise de connaître son opinion sur ce sujet important.

J'ai, etc., WM. SMITH,

A. C. Fairweather, écr., Député du Ministre de la Marine, etc. Secrétaire, Chambre de Commerce, St. Jean, N.-B.

431

Le Secrétaire des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada, No. 108.)

Downing Street, 7 mai 1872.

Milord,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, pour la communiquer à votre gouvernement, copie d'une lettre du bureau de commerce, renfermant copie d'une dépêche du consul de Sa Majesté à la Havane, laquelle attire l'attention sur le nombre des accidents arrivés aux navires qui transportent sur leurs ponts des chargements de bariquauts et de bois de construction entre les ports de l'Amérique du Nord et les Indes Occidentales.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Gouverneur-Général,

Le Très-Hon. Lord Lisgar,

G. C. B., G. C. M. G., etc., etc., etc.

M. Gray au sous-Secrétaire d'Etat, Bureau Colonial.

(M. 4758,)

CHAMBRE DE COMMERCE, WHITEHALL GARDENS, 3 mai 1872.

ACCIDENTS.

Monsieur,—J'ai reçu de la chambre de commerce l'ordre de vous transmettre, pour l'information du secrétaire des colonies, la copie ci-jointe d'une dépêche du consul général de Sa Majesté à la Havane, attirant l'attention sur le nombre des accidents arrivés aux navires qui transportent sur leurs ponts des chargements de bariquauts et de bois de construction entre les ports de l'Amérique du Nord et les Indes Occidentales.

La chambre de commerce désire que je suggère à l'examen de Lord Kimberley s'il ne serait pas désirable de porter le contenu de cette dépêche à l'attention des autorités de la Confédération du Canada, attendu qu'une partie considérable du commerce se fait des

provinces britanniques, surtout entre St. Jean, N -B., et Cuba.

J'ai, etc.,

T. GRAY.

Au sous-Secrétaire d'Etat, Bureau Colonial.

M. le consul général Dunlop au secrétaire, ministère de la Marine, Chambre de Commerce.
(M. 4748)

HAVANE, 3 avril 1872.

Monsieur,—Je crois devoir signaler à l'attention de la chambre de commerce le nombre des accidents qui arrivent par la pratique de transporter des chargements de bariquauts et de bois de construction sur le pont des navires entre les ports de l'Amérique du Nord et les Indes Occidentales.

Un commerce très-considérable se fait actuellement des provinces britanniques, surtout entre St. Jean, N.-B., et Cuba; et il arrive rarement un navire ici sans qu'il ait perdu une partie de sa cargaison ou éprouvé des dommages pendant le trajet, parce qu'il

fait de forts chargements de madriers et de bariquauts sur son pont.

J'apprends que la plus grande partie des cargaisons est arrivée aux Etats-Unis et que la prime sur les chargements de pont est élevée, de 10 à 15 pour cent ; mais les pertes qui arrivent presque constamment prouvent qu'il y a quelque chose de défectueux dans la pratique, que beaucoup de navires sont trop chargés et par conséquent ne courent pas seulement un risque extraordinaire pour eux-mêmes et leurs cargaisons, mais encore mettent en danger la vie de ceux qui sont à bord.

J'ignore si ces navires, une fois chargés et prêts à partir, sont inspectés par les gardiens de port et les agents des assureurs; mais s'ils ne le sont pas, il me paraît très-nécessaire qu'ils le soient, et qu'il devrait y avoir des règlements rigoureux à propos des

chargements sur le pont des navires.

A. GRAHAM DUNLOP, Consul Général (Cuba.)

Au secrétaire du ministère de la Marine, Chambre de Commerce, Londres.

L'auteur de cette lettre était présent à l'assemblée qui eut lieu à St. Jean, et complimenta les délégués sur l'habileté qu'ils avaient déployée comme représentants de cette Chambre. Il approuva pleinement les recommandations qu'ils avaient faites au sujet des chargements sur le pont des navires côtiers entre les ports du Nouveau-Brunswick et ceux des États-Unis; il dit qu'en général les navires affectés aux relations commerciales entre les ports des provinces maritimes et les ports des Etats-Unis au nord de Hatteras étaient particulièrement faits pour contenir de lourds chargements sur leurs ponts. Ce sont pour la plupart des navires à bas fonds, d'une grande largeur de bau, avec une profondeur de cale de sept à huit pieds et une largeur de bau de vingt sept à trente pieds, gréés en goëlettes et pouvant parfois contenir plus d'un tiers de toute la cargaison sur le pont; et que quoique d'autres classes de navires soient quelques fois affectées au commerce côtier, il ne serait pas opportun, suivant lui, de faire des reglements concernant ce commerce particulier non plus que celui qui se fait actuellement avec les ports de l'Amérique du Sud, car les cargaisons transportées dans ce dernier pays sont généralement composées de bois d'arrimage sec long et d'une qualité supérieure qui en fait une cargaison flottante. De plus, le trajet étant beaucoup plus long que celui des Indes Occidentales, les chargements sur le pont se font dans les limites de la sûreté. Quant au commerce côtier, il y a grand nombre de havres sur la route et les navires peuvent s'y refugier à l'approche d'une tempête, et échapper ainsi aux dancers des vovages en pleine mer.

Des circonstances qui précèdent et d'autres encore, l'auteur de la lettre conclut qu'il était évident que la meilleure politique à suivre serait de retarder la législation sur ces matières jusqu'à ce qu'elle eut été le sujet d'un arrangement uniforme entre les Etats-Unis et le Canada. Mais, quant à ce qui concerne le transport des bariquauts et du bois de construction entre les ports des provinces maritimes, surtout celui de St. Jean, et les Indes Occidentales, il ajouta que, dans l'opinion qu'il s'était formée d'après ses observations et son expérience, les faits officiellement exposés par le consul de la Havane étaient parfaitement yrais.

Dans le cours de la discussion, le vice-président admit l'exactitude des représentations faites par le consul-général Dunlop. Cependant la Chambre de Commerce de St. Jean, embarrassée jusqu'à un certain point par des intérêts individuels, parut ne pas vouloir prendre une décision, ce qui démontre que la concurrence des navires étrangers était la raison ostensible du retard; mais en réalité la décision est retardée par des membres de la Chambre qui, expéditeurs ou propriétaires de navires, veulent être libres de faire les chargements comme auparavant.

En conséquence, il est absolument nécessaire, pour préserver la vie et la propriété, que le gouvernement du Canada s'occupe de la chose, et cela pour les raisons suivantes :

1. QUANT AUX AFFAIRES ELLES-MEMES.—Le commerce entre les ports des provinces maritimes du Canada et les Indes Occidentales augmente rapidement; de fait l'exportation des bariquauts et du bois d'arrimage à ces îles provient surtout de ces provinces. L'espèce de bois d'arrimage préparée aux Etats-Unis étant très-précieuse, est presqu'entièrement destinée à d'autres marchés, attendu que la qualité dont les Indes Occidentales ont besoin, bien que très-bonne pour le marché, n'est pas le No. 1; les planches sont principalement de seconde qualité et le bois le plus intérieur est converti en bariquauts. On se procure plus facilement dans les provinces le bois pour confectionner les planches et les bariquauts et leur préparation est bien moins coûteuse, car souvent des marchands de Portland et de Boston achètent à St. Jean des bariquants qu'ils exportent de ces ports. En conséquence, les provinces ont joui du monopole de l'exportation du bois d'arrimage aux Indes Occidentales; voilà pourquoi la minute suivante de la Chambre aurait pu avec raison être plus définie : " Que la Chambre " ayant pris en considération la lettre du député-ministre de la Marine et des Pâcheries au sujet des "chargements sur le pont des navires, désire offrir ses remerciements au ministère pour lui avoir communique une matière d'une aussi haute importance pour le commerce de ce port. "La Chambre admet que le mal dont on se plaint existe; mais comme le port de St. Jean a " à concourir avec les ports des Etats-Unis dans le commerce du bois et serait mis dans une position désavantageuse si on imposait à ses expéditeurs des restrictions qui ne s'applique-" raient pas à ces ports rivaux, la Chambre croit qu'elle ne peut recommander un changement, "à moins qu'une action semblable ne soit adoptée pour les autres ports."

2. QUANT A LA CLASSE DES NAVIRES.—Les navires employés à ce commerce sont 4—28 principalement des petites barques, des bricks ou brigantins et des goëlettes, ayant une profondeur de cale de dix pieds et plus, de manière à arrimer trois rangées de boucauts de mélasse pour le trajet de retour. Ces navires diffèrent tout-à fait des bâtiments côtiers, en ce qu'ils sont profonds et comparativement étroits, avec des dimensions nécessaires au transport

du fret mort ou des cargaisons sous le pont.

Parmi les abus du système des chargements sur le pont des navires, il y a — Celui que commettent les propriétaires et frêteurs en empilant les chargements sur le pont sans permission et sans entrave, ce qui augmente le risque que courant le navire et l'équipage. Les cargaisons sont humides et glacées, et si elles sont empilées au dessus de la lisse, comme c'est toujours plus ou moins le cas, elles nuisent plus sur le navire qu'une pleine cargaison de fret mort, car les lourds chargements sur le pont détruisent l'arrimage du navire et nuisent à sa manœuvre, tout en privant l'équipage de la protection des remparts; puis, dans les tempétes, le poids excessif du pont fait butter le navire, ouvre ses gouttières, ses joints, ses écoutilles, force ses œuvres mortes et le jette sur le côté, alors qu'il peut s'emplir, car l'eau allant au fond de cale, les pompes ne peuvent l'atteindre; et voilà comment la surcharge est la cause première d'un grand nombre de désastres.

Les pertes pécuniaires causées par cet état de choses sont déjà une preuve suffisante pour démontrer la nécessité d'une législation restrictive; mais si l'on_considère les pertes de vies qui sont le résultat de cet abus, il y a lieu d'espérer que le gouvernement se croira obligé d'adopter une mesure qui prévienne efficacement à l'avenir la surcharge des navires faisant le commerce avec les Indes Occidentales et qui protège nos marins contre les dangers qui leur sont imposés

à part des périls inévitables de la mer.

QUANT AUX PERTES DE VIES.—Voici quelques exemples de désastres, directement ou indirectement causés par les chargements excessifs sur le pont des navires et qui ont entraîné

la perte d'une partie des équipages.

Le brigantin Bessie, de St. Jean, N.-B., Tobin, patron, fit voile de ce port au mois de février 1868, pour Cuba. Il était tellement surchargé qu'il s'engagea dans l'eau et devint ingouvernable peu de temps après être sorti du port; il devint impropre à la mer parce qu'il avait à son bord un plus grand nombre de bariquauts qu'il n'en pouvait porter pendant le mauvais temps et fut obligé de virer de bord; mais étant devenu ingouvernable, il ne put atteindre le port sain et sauf, il fut emporté à la merci du vent et des vagues sur les rochers de la baie Courtney. Le Capt. Tobin fut emporté par-dessus bord et se noya avant que le navire échouât; les autres ne se sauvèrent qu'avec les plus grandes difficultés. Dans le temps il y eut un cri général par toute la presse, et le sentiment public réclama une législation préventive. Pendant quelque temps les chargements sur le pont furent plus modérés; mais aujourd'hui la pratique est devenue aussi dangereuse qu'auparavant, et tant que le gouvernement n'y aura pas mis son intervention, elle continuera à subsister.

Le brigantin John Lewis fit voile d'ici le 10 novembre pour la Havane. Il fut abordé par une mer qui emporta le chargement dont le poids avait défoncé le pont; l'équipage se

sauva avec peine.

Le brigantin Martha, de St. Jean, N.-B., fit voile d'ici pour Cuba le 11 janvier 1870, et fut trouvé allant à la dérive et abandonné, quelques jours après, à Meteghan, N.-E.; une partie de son chargement de pont avait été emportée et le pavillon de détresse flottait sur son mât. Lui aussi avait pris un trop fort chargement sur son pont, et à en juger par l'apparence qu'il offrait, il était évident que ce chargement avait été la cause du désastre et que

l'équipage avait été emporté par-dessus bord ; tout le monde avait péri.

Le brigantin Phœbe Ellen partit le 5 janvier de l'année suivante pour la Havane; immédiatement après être sorti du port il fut assailli par une violente bourrasque, fit une voie d'eau et devint ingouvernable parce qu'il était surchargé d'une trop forte cargaison sur le pont; l'équipage essaya de jeter ce chargement par-dessus bord afin de soulager le navire, mais il était pris dans la glace et on ne put l'enlever; le batiment fut emporté à la dérive à travers la baie et alla s'échouer près de Digby, N.-E. Le Capt. Dill et deux ou trois hommes de l'équipage périrent.

Des faits aussi tristes ont lieu tous les jours et exigent impérieusement une action immédiate. La préservation de la vie est d'une importance majeure, le transport de la propriété mérite aussi considération. U'est pourquoi je suggérerais qu'on fit un statut pour régle-

434

MENTER LE TRANSPORT DES CHARGEMENTS SUR LE PONT DES NAVIRES DES PORTS DU CANADA AUX INDES OCCIDENTALES, comme suit:—

10. Que tous les navires à pont simple reçoivent défense de prendre ou de transporter des cargaisons sur leur pont au dessus de la isse principale.

20. Que tous les navires ayant un faux pont reçoivent défense de transporter des car-

gaisons sur ce faux pont.

30. Qu'il y ait à chaque port de sortie un inspecteur parfaitement compétent pour surseiller les navires pendant qu'ils prennent leur chargement, et voir à ce que les cargaisons soient bien arrimées, les règlements du gouvernement concernant les chargements sur le pont fidèlement observés, et à ce que les navires en partance soient dans une bonne condition pour la mer,—son certificat devant être produit quand le navire est acquitté à la douane.*

On a constaté, il y a déjà plusieurs années, que des navires faisant voile des ports de la Grande-Bretagne étaient surchargés de fer, et sombraient en conséquence. L'attention du gouvernement ayant été attirée sur ce fait, celui-ci fit immédiatement un règlement qui limitait la quantité du fer à un tiers excédant le tonnage enrégistre du navire, et aujourd'hui le

transport du fer est comparativement sûr.

Les mêmes remarques s'appliquent aux grains qui étaient autrefcis expédiés en grenier des Etats-Unis en Europe; mais plusieurs navires furent perdus ou endommagés dans la traversée de l'Atlantique parce que la cargaison se déplaçait; et bien que les Etats-Unis fussent en concurrence avec les ports rivaux de la Baltique, les autorités américaines ne furent pas lentes à agir : elles assujétirent le chargement des grains à l'inspection, et aujourd'hui un tiers de la cargaison doit être mis en sacs et les navires pourvus de planches, suivant la loi.

L'auteur de cette lettre ne parle pas au point de vue des assurances, car il est depuis longtemps convaineu que les risques de ce genre, mis en danger par les forts chargements sur le pont des navires, ne sont ni sûrs, ni désirables et ne peuvent rémunérer les assureurs ; mais il communique ses vues au gouvernement dans l'espoir qu'un statut comme celui dont il est question plus haut deviendra loi pour sauvegarder la vie des marins faisant voile des ports canadiens, ainsi que pour le bien-être de ceux qui en dépendent et la protection de tous ceux qui font le commerce avec les Indes Occidentales et qui sont intéressés à la prospérité maritime du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ROBERT MARSHALL,

Agent d'assurance maritime et procureur de l'association des assureurs maritimes des Lloyds du Nouveau-Brunswick.

On voit par cette lettre que M. Marshall, après avoir nettement défini la situation. demande un statut semblable à celui contenu dans le bill qui est en ce moment l'objet de l'examen du comité, pour réglementer le trafic entre le Canada et les Indes Occidentales; il recommande, de plus, qu'un agent soit nommé et que le gouvernement fasse des règlements pour voir à ce que la mesure soit exécutée au bureau de la douane avant l'acquittement des Maintenant, on remarquera que le bill ne contient aucune disposition au sujet de l'inspection. Cependant, les adversaires de ce projet de loi ont déclaré qu'ils désireraient une mesure qui nommerait des inspecteurs plutôt qu'une autre qui fixerait une limite aux chargements sur le pont des navires. A cela j'ai répondu comme je réponds encore que je considérais qu'il valait mieux dans l'intérêt du commerce imposer une limite aux chargements sur pont, ce qui assurerait en même temps plus de garanties pour la vie, plutôt que d'avoir à chaque port un inspecteur officiel qui, s'il voulait agir d'une manière arbitraire, pourrait harasser et ennuver le commerce. De plus, si ces officiers étaient nommés, il faudrait qu'ils fûssent payés; mais si l'honorable monsieur demande la nomination d'un personnel d'officiers, je ne vois aucune objection à insérer une clause à cet effet dans le bill actuellement entre les mains du comité. Ne fermons pas les yeux à la lumière, regardons plutôt les faits en face, et si les abus dont on se plain t

^{*} Plusieurs des navires qui font le commerce avec les Indes Occidentales ont de petits faux-ponts, de 10 à 12 pieds de profondeur de cale, et de 4 à 5 pieds entre les ponts. De tels bâtiments ne devraient jamais tenter de transporter des chargements sur le faux-pont; mais ils le font fréquemment, bien que ce soit sumplement transporter un chargement de pont par-dessus un autre, et il n'est pas surprenant qu'il en régulte les plus sérieuses conséquences.

4.28*

rendent la nomination de ces officiers nécessaire, le commerce devra accepter les frais et les inconvénients qui pourront en résulter; mais ce sont les abus du système qui ont amené la nécessité de faire une législation, et pour ma part, dans les intérêts du commerce, je considère que le bill actuellement sous examen est beaucoup plus favorable que le principe de l'inspection pour lequel mon honorable ami lutte; mais s'il préfère prendre la responsabilité de demander l'inspection pour faire face aux abus qu'il prétend que ce bill ne pourra détruire, j'ai préparé une section qui pourvoit à l'inspection aux ports que le gouvernement pourra proclamer et comprend ceux de la Baie de Fundy. Je la soumets au comité et suis prêt à l'intercaler dans le bill afin de me rendre à l'opinion du commerce représentée par mon honorable ami, s'il y consent; mais tout en me rendant à son avis, je lui laisse la responsabilité de l'obligation où nous allons nous trouver d'imposer une nouvelle restriction au commerce de ce nout.

(Ici l'honorable monsieur donne lecture d'une clause stipulant la nomination d'un inspecteur ou d'inspecteurs pour tels ports proclamés, qui auraient pour attributions d'examiner, pendant la saison, le chargement et l'équipement des navires faisant le commerce, et sans le

certificat desquels l'officier des douanes ne pourrait acquitter les navires.)

Ici M. Burpee dit qu'il ne saurait prendre la responsabilité d'accepter le principe de l'inspection, et comme plusieurs autres messieurs s'y montraient hostiles, tout en préconisant la mesure telle qu'elle était, l'honorable ministre le retira en déclarant que s'il n'insistait pas pour que ce principe fût intercalé dans le bill, il croyait de son devoir, puisque les messieurs de St. Jean posaient une pareille alternative, de les mettre à même de l'accepter ou de le rejeter. Il n'insiste point pour son adoption par ce qu'il ne croit pas que la chose serait désirable, et il ne rense pas non plus que le commerce la désire et qu'elle offre le plus de protection pour la vie, quoique dans un avenir très-rapproché ces abus pourraient rendre l'inspection nécessaire.—Le paragraphe fut alors retiré.

L'honorable ministre continua en faisant remarquer qu'une autre objection soulevée contre le bill était qu'il n'était pas assez compréhensif. L'honorable monsieur que j'ai déjà mentionné prétend que la question ayant été soumise au parlement impérial par M. Plimsoll et une commission royale ayant été nommée pour exar îner les abus résultant non-seulement des chargements sur le pont des navires mais encore d'autres causes relatives à la navigation, cette mesure ne devrait pas être adopté, mais laissée en réserve jusqu'à ce que nous ayons les résultats obtenus par le commissaire, ou jusqu'à ce que nous nommions nous-mêmes un comité qui agisse avec cette commission dans le but d'avoir des renseignements et d'étudier la question.

En réponse l'honorable ministre dit que ce qui a eu lieu en Angleterre et ce qui /se passe ici offre beaucoup de différence. La question des chargements sur le pont des navires ne sorme qu'une très-petite partie des griefs que M. Plimsoll a fait valoir et que la Chambre des Communes anglaise a étudiés d'une manière particulière, et que dans la nomination de la commission, il est évident que la question a une portée beaucoup plus grande que ne le compte ce bill. Qu'aucune plainte sérieuse n'a été faite contre les navires dont les propriétaires résident en ce pays, qu'en général on les accepte comme appartenant à une bonne classe, et que, d'après ce qu'a dit mon honorable ami, le commerce de Québec et des autres ports de l'ancien Canada est transporté dans des navires d'une classe bien différente de ceux qui font voile de son port, et que la même objection ne s'applique pas au port de St. Jean. En face de la masse de preuves que j'ai fournie au comité, dites-moi, est-il nécessaire de nommer une commission pour en arriver à une conclusion sur l'opportunité de restreindre les chargements de pont? Je ne le crois point; mais s'il désire aller plus loin et imposer une surveillance sur les navires et les cargaisons et demande une commission pour examiner la preuve dans ce but, l'adoption de ce bill ne l'en empêchera pas, et en même temps on aura fait disparaître un mal Laissez-moi dire à mon honorable ami, que je crois devoir, pour lui-même et pour les intérêts importants qu'il représente, renvoyer à l'opinion qu'il avait au sujet de la commismission avant l'adoption de cette mesure, afin qu'il ne puisse pas contrecarrer l'enquête qu'il prétend être anxieux d'obtenir. Mais si l'on adopte sa recommandation, si l'on permet à cet abus de subsister une autre année, d'autres pourraient demander de nouveaux délais pour le même motif et avec autant de raison.

Que l'opinion publique demande l'abolition complète des chargements de pont, ainsi que quelques membres du comité l'ont prétendu, ou que mon honorable ami en résistant à la limi-

436

tation représente l'opinion publique, je crois qu'il ne peut y aveir aucun doute qu'une merure quelconque est impérieusement réclamée, Qu'il consulte les rapports des Chambres de Commerce, et il se convainera qu'elles ont toujours demandé l'abolition de tous les chargements de pont. Qu'il lise la résolution adoptée par sa propre Chambre de Commerce, il verra l'importance du principe reconnue en tant qu'il concerne le commerce transatlantique, et il n'hésitera pas à reconnaître l'inopportunité d'un nouveau délai.

Maintenant je vais, avec la permission du comité, lire deux dépêches, portant respectivement les dates du 27 février et 27 mars 1873, du comte de Kimberley à Son Excellence le Gouverneur-Général sur le même sujet. La première contient une liste des accidents et un relevé des navires chargés de bois dont il a été fait rapport à la Chambre de Commerce jusqu'au 7 janvier 1873, comme ayant été perdus ou endommagés pendant le mois de novembre 1872.

(Ici l'honorable ministre donne lecture des dépêches et de la liste des accidents annexées).

No. 57.

DOWNING STREET, 27 février 1873.

MILORD, -J'ai l'honneur de vous transmettre, pour la communiquer à votre gouverne. ment, copie d'une lettre de la Chambre de Commerce avec des aunexes au sujet des accidents récemment survenus à des navires faisant le trafic américain et dûs, à ce que l'on dit, au fait qu'ils transportaient des chargements sur leur pont pendant les mois d'hiver.

Je serai bien aise de connaître l'opinion de vos ministres et de recevoir les recommandations que leur connaissance des circonstances locales pourra leur permettre de faire sur cette

importante question.

Ils coopèreront volontiers, j'en suis certain, à donner effet à toute mesure pratique qui pourra être trouvée pour diminuer le nombre des accidents de ce genre.

Vous aurez l'obligeance de me remvoyer le rapport de M. Smith, daté du mois de décembre 1860, dont je vous transmets l'original.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY?

Gouverneur-Général Le Très-Honorable

Comte de Dufferin,

K. P., K. C. B., etc., etc., etc.

M. Farrer au Sous-Secrétaire d'Etat, Bureau Colonial.

CHAMBRE DE COMMERCE, WHITEHALL GARDENS, 14 février 1873.

CHARGEMENTS SUR LE PONT DES NAVIRES

Monsieur,—L'attention de la Chambre de Commerce a été attirée sur les dangers et les pertes qui sont survenues par suite des chargements de bois sur le pont des navires faisant le commerce en Amérique pendant les mois d'hiver.

Le Secrétaire d'Etat sait qu'avant l'année 1862 il y avait en vigueur des lois (16 et 17 Viet., chap. 107, sections 170, 171 et 172) qui défendaient le transport de bois sur le pont des navires partant des colonies de l'Amérique Britannique du Nord pour le Royaume-Uni,

depuis le 1er septembre jusqu'au 1er mai.

Il était possible jusqu'à un certain point, dans tous les cas, de mettre ces lois en vigueur avant l'abrogation des lois de navigation, parce qu'un navire britannique avec une cargaison britannique partant des colonies pour le Royaume-Uni avait l'avantage sur un navire étranger avec une cargaison étrangère partant des Etats-Unis; conséquemment le commerce était restreint aux navires britanniques faisant le commerce colonial, transportant des cargaisons coloniales et partant directement des colonies pour le Royaume-Uni, et ces navires pouvaient

être arrêtés dans la colonie s'ils éludaient la loi. Mais après l'abrogation des lois de navigation, il n'y avait rien qui pût empêcher un navire britannique de transporter du bois des Etats-Unis au Royaume-Uni, ou d'aller d'un port étranger aux colonies, puis de changer sa destination au Royaume-Uni. De fait les navires avaient l'habitude, après l'abrogation des lois de navigation, de prendre leur acquittement du côté américain de la rivière qui sépare le Nouveau-Brunswick du Maine, afin d'éluder la loi anglaise concernant les chargements sur le pont des navires.

L'expérience a démontré combien il est difficile, sinon impossible, de mettre la loi en

vigueur par des procédures sur ce côté ci de l'Atlantique.

Vû ces circonstances, les lois dont il est question plus haut furent abrogées par les actes

d'amendement de la marine marchande, 1862, 25 et 26 Vict., c. 63, s. 2.

D'après ce que dessus, il est évident que toute législation efficace sur ce sujet doit atteindre les navires au point de leur départ en Amérique, et qu'elle doit concerner les navires partant des ports des États-Unis, aussi bien que ceux qui partent des colonies anglaises. Il est également évident que les actes en question affectent les navires partant de ces pays pour des contrées autres que le Royaume-Uni et que, pour être complète, la législation doit atteindre tous les navires qui transportent du bois à travers l'Atlantique, quelle que soit leur destination. Il est encore évident que des lois de ce genre ne peuvent pas être adoptées dans ce pays, soit pour le Canada ou les États-Unis, et qu'elles doivent être faites de concert, sur une base commune, par les gouvernements du Canada et des États-Unis.

Vû ces circonstances, je dois vous prier d'inviter le Secrétaire d'Etat à signaler ce sujet à l'attention du gouvernement du Canada et à recommander à ce gouvernement de voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver des mesures pour prévenir d'aussi effrayantes pertes de vie

et de propriété comme celles qui ont eu lieu récemment.

J'inclus ici une liste, dressée sur les relevés de la Chambre de Commerce, des accidents

survenus dans ce trafic pendant les deux derniers mois de l'année dernière (1872).

J'inclus aussi copie d'une lettre, datée le 11 décembre 1860, de M. William Smith, alors contrôleur des douanes et de la navigation au port de St. Jean, aujourd'hui député ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, contenant un état complet sur l'opération de la loi telle qu'elle existait alors.

J'ai, etc.,

T. H. FARRER.

Au Sous-Secrétaire d'Etat, Bureau Colonial.

Par la liste dont il est question plus haut et qui est ci-annexée, on verra que sur 72 navires perdus et endommagés, 29 ont été totalement perdus et 43 endommagés; qu'il y a eu 67 pertes de vies, que 48 des navires avaient des chargements sur leurs ponts, 11 sans ces chargements et 13 dont on ignore s'ils avaient de ces chargements ou non. Les remarques de l'officier expéditeur portent sur la nature et la cause de l'accident, et parlent suffisamment par elles-mêmes.

Relevé des navires chargés de bois de construction dont il a été fait rapport à la Chambre de Commerce, jusqu'au 7 janvier 1873, comme ayant été perdus ou endommagés pendant les mois de novembre et décembre 1872.

	Vies perd.	:
	Destination.	Belfast. Grimsby. Sunderland Liverpool. Bristol. Bristol. Bristol. Gardiff. Dundlak. Cardiff. Liverpool. Liverpool. Swansea. Port Glasgow. Greenock. Greenock. Greenock. Greenock. Greenock. Greenock. Greenock. Greenock. Greenock. Greenock. Bristol. Bristol. Bristol. Charpool. Sunderland. Greenock
	Point de départ.	Quebec do do do do do do do do do do St. Jean, NB. St. Jean, NB. St. Jean, NB. St. Jean, NB. St. Jean, NB. St. Jean, NB. Jubbec. do do do do do do Miramichi Jubbec. do do do Miramichi Jubbec. do do do Miramichi Jubbec. do do Miramichi Jubbec. do do Miramichi Jubbec. do do Miramichi Jubbec. do do do do do do do do do d
	Cargaison,	Bois de construction. Québec. do do do do do Bouves, coton, etc. Savannah. Ge. Bois de construction. Richibouctou do Douves, coton, etc. Savannah. Ge. Bois 1,550 ton X. do do do do do do do do do do do do do
TOTAL PROPERTY AND ADDRESS OF TAXABLE PARTY.	Equi-	79128 0 445 0 838 8 4 2 5 8 2 7 2 2 1 2 8 2 3 2 6 8 8 2 1 2 8 8 2 3 2 6 8 8 2 1 2 8 1 2 8 1
	Age.	88820-122891450-28825450-12896-12896-128814-8851-12896-
	Tonnage	1,452 864 864 864 864 864 864 864 865 865 865 865 865 865 865 865 865 865
	Port d'enregistrement. Tonnage. Age	6-11 Waterfrad 11-11 Shields Sud 3-11 Liverpool 18-11 Greenock 24-11 Greenock 12-11 Shields Nord 24-11 Londres 12-11 St. Jean, N.B. 12-11 St. Jean, N.B. 13-11 Troon 19-11 Troon 23-11 Greenock 23-11 Greenock 21-11 Abriden 23-11 Humuth 23-11 Humuth 23-11 Humuth 23-11 Humuth 23-11 Humuth 23-11 Humuth 23-11 Liverpool 23-11 Liverpool 32-11 Abrides 23-11 Liverpool 33-11 Riverpool 33-11 Liverpool 3-12 Liverpool 3-12 Liverpool 3-12 Liverpool 3-12 Liverpool 3-12 Liverpool 1-12 Liverpool 1-13 Liverpool 1-13 Liverpool 1-13 Liverpool 1-14 Liverpool 1-15 Keversafte 23-11 Liverpool 1-12 Liverpool 1-12 Liverpool 1-12 Liverpool 1-12 Liverpool 1-13 Keversafte
	Nom du navire et date de l'accident.	Queen of the West 6-11 Waterfard Chance 3-11 Liverpool Darien (S.S.) 3-11 Liverpool Darien (S.S.) 8-11 Liverpool Polly 8-11 Liverpool Raphes 8-11 Londres White Orest 24-11 Londres Western Empire 24-11 Londres Dalkeith 24-11 Londres Jardine Star 12-11 Shields Nord Morning Star 12-11 Shields Nord Jardine Star 12-11 Shields Nord Warshirt 19-11 Minamich War Spirit 20-11 Stafforkton War Spirit 20-11 Stafforkton Manger ton 21-11 Stafforkton Manger ton 21-11 Stafforkton Manger ton 21-11 Stafforkton Manger ton 21-11 Stafforkton Manger ton 21-11 Stafforkton Manger ton 22-11 Stafforkton

Relevé des navires chargés de bois de consturction, etc.—Suite.

Vies perd.	Ø 4] H H Ø H H]
Destination.	Dartmouth Cardenas Dundee Dundee Dinverpool Bristol Palmouth Bristol Pymouth Greenock Greenock Greenock Shields Sud Barrow Linverpool Linverpool Linverpool Mary port Gloucester Linverpool Mary port Gloucester Linverpool Highbridge Grouningen Highbridge Rys Ayr Grouningen Highbridge Penarth Roads Carvilff Grouningen Highbridge Rys Ayr Kirkoudbrigh Grouningen Highbridge Penarth Roads
Point de départ.	hin hin hin hin hin hin hin hin hin hin
Cargaison.	Pois de construction. Québec. Sariquauts
Equi-	. 425662222222222222222222222222222222222
Age.	2-523-2-8532155555555555 58122554528 18242
Tonnage. Age	259 259 268 268 268 268 271 1,274 1,275 1,275 1,175 288 288 288 288 288 288 288 288 288 28
Port d'enregistrement,	1.5 29-016 23-11 54. Jean, NB 23-11 54. Jean, NB 25-11 54. Jean, NB 25-11 54. Jean, NB 25-11 54. Jean, NB 25-11 54. Jean, NB 25-11 74. Jean, NB 25-11 Newcastle 25-11 Newcastle 25-11 Newcastle 25-11 Newcastle 25-11 Newcastle 25-11 Newcastle 25-11 Newcastle 25-11 Newcastle 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Jean, NB 25-11 Noway 2
Nom du navire et date de l'accident.	Rosina Ravida R

* Quatre hommes de l'équipage du Tinto et quatre appartenant an navire naufragé Pride of the Ocean, de Shields.

Relevé des navires chargés de bois de construction, etc., etc.

APPLICATION OF THE PROPERTY OF	PHENOMENON PROPERTY OF THE PRO	Month and the Control of the Control	MACHINE STREET, STREET	NEXT CORRESPONDENCE FOR COMPANY CONCINCION DE CONCINCION DE CONCIN	CONTRACTOR DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE
Nom du navire et date de l'accident.	Vies sauvées et par quel moyen.	Avait-il un charge- ment sur le pont?	Direction et force du vent.	Nature de 'accident, tra	Opinion de l'officier qui a transmis le relevé sur la cause de l'accident.
Queen of the West. 6-11	6-11 24 resterent à bord	Non.	0.8.0, 19	rnail, partie de la car-	
: :	11-11 16 par "Marie," d'Autriche. 3-11 18 par "Holm Strand".	Oui.	S.E. 12	Jetee par-dessus bord 2. Abandonné 7. A bandonné	Gros temps. do
Darien (S.S.) 18-11 Morean 8-11	35 resterent & bord	Non. Oui.	٠.	10 Perte de la chaloupe, etc. 9 Perte de la cargaison sur le pont. etc.	go
24-11	14 do do	Outi.		7 Abandonné	do
24-11	19 restèrent à l 21 do	0ui. 0ui.	LN'a	11 Perte des voiles, chargement sur pont, etc	9000
Dalkeith 17-11 Meruing Star 12-11	18 do do	Oui. Oui.	_	8 Perte des voiles, du gréement, partie de la carg', etc. 01 Perte des voiles, chargement sur pont, etc.	ရှင် ရောင်
Jardine Prothers19-11	10 do do do	Oui.	0.N.O.	10 Ports ownerts was pout, etc	do J.
: :	dith,	Non.	' '	agé dans l'eau	Vieux nav. et mauv. temps.
•	7 res	Oui.		2 Pont emporté	Charg, de pont à la dérive.
Faside 5-11 17 Wangerton 21-11 22	17 do do	Oui.	N.O. N.O. 11	de chargement sur pont, etc	do
		Non.	ا استا وا	2 Ponts et voiles emportés.	op op
Dauntless 8-12 Radnagore 11-11	8-12 8 do do	ori:	O.N.O. 9	9 Abandonné, engagé dans Peau	do
	16 Marian of Liverpool	:	6 0 N O	do do do do do do do do do do do do do d	op
20-11	20-11-10 par "Foundar".		N.N.O.	Abandonné, engagé dans Peau	on.
-• •	10-11 9 par S. S. Batavia		٦.	2 Abandonné sur le côté. S Perte des voiles, espars, chargement sur pont, etc	op op
ester.	29-11 24 par "Constance," de Bristol		N.O. 12	Abandonné, engagé dans l'eau	op.
101	9 do do	Oui.		O Perte des remparts et de la cargaison sur le pont.	do do
Julia 1-12 2	1-12/20 par "Kitty Glidden"	Oui.	O. 10	<u>1</u>	ird chargement de pont.
	et "Tinto"	Oui.	0 N O 10	do do Abandonné, encreté dans Poars renverse amis remis	
	To have			debout quand les mâts furent emportés Gros	's temps.
	resterent a f do		- 1	8 Perte des volles, pont emporté, etc.	do
~ ∺.	9.05 0.05	Oui.	4	2.2 Deplacement de la carg., perte des remparts, etc 9 Perte des remp., charg. sur pont jeté par des. bord.	do do
Freshia I-IZiZZ	par o. o.		IN. Par C. B	A Dandonne, engage dans I eau	00

RELEVÉ des naviros chargés de bois de construction, etc., etc.—Suite.

Opinion de l'officier qui a transmis le relevé sur la cause de l'accident.	s. bord. Gros temps. "Tombée du vent. Gros temps. "Tombée du vent. Gros temps. do
Nature de l'accident.	Voie d'ean, etc., carg, de pont jetée par-de Abandonné, engagé dans l'eau Bohoné à Ayuddy Ouest. Abandonné, engagé dans l'eau Abandonné, engagé dans l'eau Voie d'eau, perte des voiles, etc. Perte des tempartés, ancres, chânies, etc. Perte des voiles, partie de la cargaison de Abandonné, engagé dans l'eau Ponts balayés et charg, de pont jeté par-de voiles en voiles enportés. Ponts balayés et charg, de pont jeté par-de l'entre en militar (Openhangue. Abandonné, clarg, sur pont emportés à la Behoné au militar, Copenhangue. Abandonné, clarg, sur pont préala jeté par-dessus bord. Abandonné, engagé dans l'eau, puis remor Abandonné, engagé dans l'eau. Perte des remparts, orlargement sur pont, etc des remparts, voiles, chargement sur pont, etc des remparts, voiles, chargement sur pont, etc des remparts, voiles, chargement sur pont, Perte des remparts, voiles, chargement sur pont, Perte des sepans, voiles, chargement sur pont, Perte des sepans, voiles, chargement sur pont, Perte des sepans, voiles, chargement sur pont, Perte des sepans, voiles, chargement sur pont, Perte des espans, voiles, chargement sur pont, Perte des espans, voiles, chargement sur pont, Perte des espans, voiles, chargement sur pont, Perte des espans, voiles, chargement sur pont, Perte des espans, voiles, chargement sur pont, Perte des espans, voiles, chargement sur pont, etc. Ponts balayés, etc. Abondonné plein d'eau Voie d'eau et perte des voiles do de de uve te perte des voiles de de de uve te perte des voiles de de de de vet perte des voiles de de de de de vet perte de de voiles de de de de de vet perte de voiles de de de de de de voiles de de de de de de de de de de de de de
Direction et force du vent,	NNONNO ON ON ON ON ON ON ON ON ON ON ON
Avait-il un charge- ment sur le pont?	Out. Out. Out. Out. Out. Out. Out. Out.
Vies sauvées et par quel moyen.	Sarah
Nom du navire et date de l'accident.	Sarah 9-12 Irestreent h Bosina Bosina 13-12 15 par "Thos

* Douze hommes de l'équipage du Tinto et quatre appartenant au navire naufrage Pride of the Ocean, de Shields,

Ħ
R
н
⋖
Ħ
Ħ
0
Ø

	11
Nombre de Avec charge- Sans charge, avec ou sans charvies perdues, ment sur pont, ment sur pont, ment sur pont.	13
Sans charge- ment sur pont.	11
 Avec charge- ment sur pont.	48
Nombre de vies perdues.	29
1 Equipage.	1,204
Moyenne du tonnage.	749 1–6
Moyenne de l'âge.	18 17-36
Nor-bre des Nombre des na- Nombre total des Moyenne de tonnage. Nombre des navires, perdus l'âge. Tâge. Tâge. Tâge.	62
Nombre des navires partiellement endommagés.	43
Norabre des navires totale- ment perdus,	29

Je crois que ceci doit convaincre l'honorable monsieur de l'urgente nécessité qu'il y a

de faire une législation quelconque pour mettre fin à cet abus criant.

La seconde dépêche dont j'ai parlé et qui est adressée au Gouverneur-Général du Canada porte la date du 27 mars, contient la lettre de M. Marshall que Sa Seigneurie avait reque, et le comte de Kimberley continue en disant: "Cette question, comme Votre Seigneurie le sait, "commande une attention considérable en ce pays, et j'espère que vos ministres ne tarderont pas à l'examiner."

Le monsieur qui oppose cette mesure prétend que la restriction de 4½ pieds imposée au commerce des Indes Occidentales, va sérieusement affecter ce commerce. Qu'il me permette, par son information, de donner lecture de ce relevé des chargements de St. Jean aux Indes Occidentales pour les mois de février et mars derniers, et l'honorable monsieur verra que tous les chargements sur le pont des navires, aussi bien pour les Etats-Unis que pour les Indes

Occidentales ne sont en moyenne que de 5½ pieds.

Les restrictions quant à la hauteur des chargements sur pout se feraient sentir davantage sur les goëlettes en bois (ainsi qu'on les appelle) qui sont construites pour transporter de sept à neuf pieds sur le pont la plus grande partie de leur cargaison. Cependant, il n'y en a pas un grand nombre:—

DOUANES ST. JEAN N.-B., 1er février 1873.

Monsieur,—J'ai reçu votre note du 21 du mois dernier au sujet de la hauteur des chargements sur pont transportés par des navires de 100, 200, 300 et 400 tonneaux respectivement à Cuba ou aux Indes Occidentales et en suivant la côte, pendant l'automne et l'hiver. D'après les recherches que j'ai faites, il m'a été impossible de les classifier suivant le tonnage. Les plus gros navires ne transportent pas les plus gros chargements sur le pont. J'en ai remarqué quelques-uns comme suit:

Goelette Nelson, 143 tonneaux, bariquauts pour Cuba, 6 pieds 3 pouces de hauteur. do Robert Fulton, 144 tonneaux, 3½ pds. aux Indes Occidentales, 8 pds. le long

de la côte.

do Iris, 114 tonneaux, 7 pds. planches à Portland.

do Florence, 158 tonneaux, 6 pds. bariquauts à Cuba, le long de la côte, 8 pds. de hauteur.

Règle générale, les plus gros navires ne transportent pas des chargements sur pont auss hauts que les navires plus petits. Ainsi un patron prendra un chargement sur pont plus élevé qu'un autre ; un propriétaire de navire forcera plus qu'un autre, ou la cargaison sera sèche et lourde ou légère et humide. Les extrêmes sont de 3 à 6 pieds, et je crois que les goëlettes en bois transportent les chargements les plus hauts. Si vous désirez que je poursuive l'affaire jusqu'au bout, je le ferai et en tiendrai un régistre. J'ai besoin de prendre des ranseignements dans les plus petits détails, car les patrons des navires sont quelques fois trèscirconspects.

J'ai, etc.,

WM. SMITH, écr. Député du Ministre de la Marine, et des Pêcherics, Ottawa.

JAMES BARBER Officier des deuanes.

JAMES BARBER.

					STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET, STREET,	The second secon	
•	Navires.	Nom.	Ton. enrég.	Port d'enrégistrement.	Nature de la cargaison.	Destination.	Pieds.
	Goëlettedo	Maud Dom Pedro. Monsita.	398 67	Zork an	Bariquauts		3.5
	Brigantin BâtimentLightning	Micmac Lightning	1,637		do do Planches	A Montevideo.	4.2
	Goelette	Volunteer Ella Clifton	101	sor an	Madriers	A Boston	0.0
	Barque.	Lottie Stewart.	125 742		do Planches	A New York Aux chemins Penarth	70 m
	Goëlette	ha	1,572		do Madriers, etc	A Liverpool A Cuba	0.6
	Goëlette	Earnest.	391 79	Boston St. Jean	Bariquauts Bois d'arrimage	do A Boston	9.T
	op		121 266		Lattes	A Vineyard Haven	000
	qo op	Gipsy Holder	225		Madriers	A Boston	6 6 6 0
44	Brigantin	Fide	337	Bangor	Bariquauts	A Portland	0.9
	do do	Annie W.	∞.	St. Jean	op	A Portland.	9.9
	do	Gold Hunter	104	op	Madriers	A Boston	0.9
	Barque. Goëlette	Lallah Rookh	495	op	ďp	A Montevideo))
	do		143 264	Etats-Unis	Bağıquauts	A Cuba.	2.0
	•	Ada	164	an	Madriers	op	0 0
		Ida.	56 6 6	op	op	Aux Etats-Unis	0.0
	do	M. R. W.	127		Madriers	do do	6.9
		Arcilla	101	do do	Lattes	A Boston	0 0
			146	Unis	do Barionants	op v	9.6
	op op	America	98		Madriers	A Boston	
	·		601	Ot. Jean	op	do A	0.0
	do do	Len Z	143	op	op	do	9.4.0
			9.6	Fatrsboro	op	A Boston	20.0
	:	L. and M. Knowles	177	op	do	A. Cuba,	0 (
			114	St. Jean	Madriers	A. Newport	9
Į,	فيوندون والمتالية						5 1.0
	Douanes, St.	St. Jean N.B., 29 mars 1873.	1873.1			Tarre D.	1

Ainsi qu'annoncé plus haut, je vous envoie une autre liste indiquant la hauteur des chargements de pont pris par chacun d'eux. Naturellement j'ai eu ces renseignements des seuls patrons, sauf une exception. Je crois qu'ils sont exacts.

Huit bariquauts donnent une hauteur de 3 pieds; un bariquaut est d'à peu près 54

pouces; huit rangées donneront par conséquent un peu plus que 3 pieds.

La hauteur movenne est un fût de plus de 5 pieds.

Je n'ai pas encore fait des recherches auprès des propriétaires de navires, mais j'en ferai tranquillement bientôt. (En général les patrons vous seront très-reconnaissants d'une loi comme celle que vous proposez. L'un d'eux m'a dit que si ses propriétaires ne l'obligeaient pas à prendre plus de 6 pieds, il serait parfaitement satisfait.)

Je présume, d'après des conversations que j'ai entendues, que les patrons et commis sont sous l'impression qu'une restriction va être mise au système d'empiler les chargements sur le

pont des navires.

En faisant le relevé des naufrages, je me suis convaineu que les forts chargements sur le pont des navires ont été l'une des grandes causes de ces désastres.

Je continuerai à prendre note des chargements sur le pont des navires.

JAMES BARBER.

Wm Smith, Ecr., Député du Ministre de la Marine.

On voit donc par les faits que je viens de produire que, non-seulement il y a un abu réel, mais encore que l'opinion publique en demande le redressement. Les dépêches dont j'a donné lecture prouvent que le gouvernement de Sa Majesté est parfaitement saisi de la question. Mes collègues et moi nous croyons que de promptes mesures sont impérieusement nécessaires, et je n'ai aucun doute que ce comité va demander au Parlement l'adoption du bill que j'ai présenté. Qu'on me permette de dire à ceux qui l'ont opposé qu'ils n'ont pas agi sagement s'ils l'ont fait dans l'intérêt du commerce, car je suis convaincu que le grand danger qu'on doive craindre du point de vue où ils se sont places est l'extrême dans la restriction et l'inspection auquel ils désirent que l'agitation qui se fait actuellement en Angleterre puisse conduire pour remédier à l'insécurité que le présent système a développée. Il est probable qu'on passera d'un extrême à l'autre; cette tendance sera rendue inévitable par l'opposition comme celle que l'on fait à la mesure. Notre commerce et les intérêts maritimes dont il dépend en grande partie est d'une trop vaste importance pour la prospérité de notre population. pour que nous les mettions en péril; placés au quatrième rang des nations du monde commepeuple maritime, il est également de notre devoir et de notre intérêt de voir à ce qu'aucune restriction inutile ou trop lourde ne soit placée sur notre tonnage qui ne soit absolument nécessaire pour assurer la vie et protéger des gens que les circonstances rendent inhabiles à se protéger eux-mêmes. C'est à ce point de vue que notre gouvernement s'est placé, et je suiscertain que ce comité partagera les opinions que j'ai fait valoir.

M. Burpee (St. Jean, N.-B.) dit que le bill est très-important, en tant que les intérêts des provinces maritimes y sont concernés, et qu'il affecte particulièrement le commerce du Nouveau-Brunswick. La discussion de la question des chargements sur le pont des navires dans le parlement anglais a eu pour résultat la nomination d'une commission pour faire une enquête dans toute l'affaire, dans le but de législater plus tard là-dessus. Si le parlement canadien adopte un bill comme celui qui est proposé, cela aura pour effet de restreindre le commerce du pays et de permettre aux étrangers de venir nous l'enlever à nos portes. Un bill de ce genre devrait être réciproque et s'appliquer aux autres pays aussi bien qu'au Canada. Il croit que s'il avait pu obtenir des statistiques, il aurait été en mesure d'expliquer plusieurs faits cités à l'encontre des chargements sur le pont des navires, et démontrer que plusieurs des faits dont on a parlé ne sont pas dûs à cette cause. Il soutient que tandis que les navires qui front le commerce de bois de Quebec sont de vieux bâtiments usés, les navires faisant voile du Nouveau-Brunswick sont pour la plupart des bâtiments neufs de première classe, et plus sûrs avec des chargements sur pont que ceux qui n'en ont pas. Quant aux pertes de vie, il est en mesure de dire que pendant les cinq dernières années,—période durant laquelle un millier de

446

navires ont fait voile de St. Jean—il n'a pas été perdu plus de dix vies par suite des chargements sur pont. Il propose un amendement portant qu'il n'est pas désirable d'adopter le bill de M. Mitchell, et qu'une commission soit nommée pour étudier toute la question dans le but de faire plus tard une législation pour mieux protéger la vie et la propriété.

- M. Young (Montréal) croit que les statistiques produites par le ministre de la Marine et des Pêcheries doivent être suffisantes pour convaincre tout le monde qu'un changement est devenu absolument nécessaire. De 49 navires qui ont fait voile du golfe St. Laurent l'automne dernier, on sait que 36 ont été perdus en mer, entraînant une perte de quatre millions de piastres. Qui a payé pour ces pertes? Ce ne sont pas les assureurs qui connaissaient les risques et ont retiré des profits de leurs transactions. Ce ne sont pas les propriétaires, purce ju'ils avaient assuré leurs navires. Ca été le cultivateur et tous ceux qui exportent des produits pour une piastre, parce que ces désastres ont eu pour effet d'ajouter à l'assurance de chaque article exporte du pays. Il n'y a pas un cultivateur ni un marchand de bois du Canada qui n'aient pas contribué à ces quatre millions de piastres. Les marins sont obligés d'aller sur mer, mais tout homme intelligent dira que les navires avec des chargements sur leurs ponts ne sont pas propres à la mer. Les statistiques du trafic des Indes Occidentales démontrent que la même cause qui provoque de si grands désastres sur l'Atlantique est aussi en pleine opération dans ce trafic. Toutes les statistiques indiquent les chargements sur pont comme la cause des grandes pertes en mer, et sa scule objection contre le bill de M. Mitchell, c'est qu'il ne va pas assez loin et devrait défendre tous les chargements de pont. Il ne croit pas que le Parlement devrait se croiser les bras et contempler cette énorme perte annuelle de vies et de propriété sans lui chercher un remède. Quant à la raison que nous devrions attendre que les Etats-Unis fassent une législation semblable, il est d'avis que dans un jeune pays comme le nôtre nous devons faire ce qui est juste, sans nous occuper de ce que font les autres pays.
- M. Doull (Pictou) croit que le Parlement devrait pour le moment différer son action dans cette affaire. Le bill ne contient des dispositions que contre la surcharge des navires qui ont des cargaisons sur leur pont, mais il y a autant de nécessité pour faire une législation contre la surcharge des navires qui ont du fret mort et des cargaisons sous le pont. Toute la question devrait être étudiée par une commission avant que le Parlement fasse une loi.

Relativement aux chargements sur le pont des navires—

- M. Young (Montréal) fait remarquer qu'un Acte a été passé obligeant les gardiens de port à veiller au chargement des navires.
- M Mackenzie demande ce qu'une commission pourrait avoir à faire, car si les statistiques sont exactes, nous pouvons dès maintenant nous former une opinion sur la question. Il croit qu'on ne gagnerait rien autre chose que du délai avec une commission.
- M. Burpee croit qu'on pourrait obtenir des propriétaires de navires plus de renseignements que n'en possède le comité. La principale raison qui milite en faveur d'une commission, c'est qu'une commission a été demandée aux Etats Unis et accordée en Angleterre. Il faut aussi se rappeler que la loi, qui n'affectera Québec et Montréal que pendant un mois ou cinq semaines, doit affecter les ports du Nouveau-Brunswick pendant tout le temps que s'appliquera la restriction dans le transport des chargements sur le pont des navires.
- M. Mackenzie dit que la commission nommée par le Parlement anglais avait mission de faire enquête sur la construction plutôt que sur le chargement des navires.
- M. Mitchell répond et présente une nouvelle clause pour la nomination par le Gouverneur en Conseil d'inspecteurs pour veiller au chargement des navires, laquelle clause il est prêt à intercaler dans le bill si on le désire.
- M. Holton félicite le ministre de la Marine et des Pêcheries sur la manière dont il a présenté la question au comité, faisant remarquer que M. Mitchell mérite beaucoup du commerce par l'attention qu'il a donnée à cet important sujet. Les reuseignements qu'il a fournis au comité sont des plus amples, et il espère que le comité ne reudra pas futiles les efforts qui ont été faits jusqu'ici pour amener un état de chose meilleur que celui que la preuve nous a démontré exiger un prompt redressement.

447.

A. 1873

L'amendement proposé par M. Burpee est alors mis aux voix et perdu. Le préambule est ensuite adopté et l'examen ultérieur du bill remis à la prochaine réunion du comité.

Sur la recommandation de M. Young (Montréal), il est décidé de faire imprimer les

statistiques présentées par M. Mitchell.

A la réunion suivante du comité, le bill fut unanimement recommandé à l'adoption du Parlement, et ordre fut donné de faire imprimer le rapport et les documents de M. Mitchell.

ANNEXE No. 65.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 AVRIL 1873.

> Bureau des Commissaires du Havre, Québec, 27 mai [1873

Monsieur,— J'ai l'honneur de vous transmettre un état des affaires des Commissaires du Havre pendant l'année expirée le 30 avril 1873.

J'ai, etc.,

J. B. MARTEL, Secrétaire-Trésorier.

Wm. Smith, écr.,
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

Av.	\$ cts. 3,447 02 508 00 2,283 10 48,465 00 21 00 1,063 39	642,600 00 70,752 50
	89	802,600 00 40,000 00
	89 69	460,000 00 70,000 00 72,000 00 600 00
ETAT des recettes et dépenses, 1872-73.	Dépensée Hayre de Québec Pour réparations ordinaires. Asmance Asy durant l'année. Dépenses générales Salaines, étc Intérét I2 mois, payé moins \$810 non-récla. Pour pière Entrepét, No. 7 Taxe de douane.	Bons du havre:— 8 pour cent 7 pour cent 6 pour cent 6 pour cent Coupons dus.
recettes e	\$ cts: 2,482 87 3.60 2,550 00 2,550 00 2,550 00 3,868 00 3,868 00 5,500 44 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79 867 79	
Etat des	८	47,513 88 6,379 73 6,063 25 7,063 25 7,063 25 7,063 25 12,370 47 11,470 44 11,470 44 11,470 44 11,470 44 11,470 44 11,470 44 11,470 44 80,510 50 80,62 39 80,62 30 80
	ණ නු	
$\mathrm{Dr}_{m{s}}$	RECEITES, \$ cts. Rente de lots de grève et d'eau profonde. Revenu de grues Revenu du quai Renaud. do do Aklinson do do Aklinson do do de Indee Orietales. do do de la Printe-à-Carcy. c do do de la Printe-à-Carcy. Entrepote Linferte sur compte avec la Banque Nationale. Verins (bail de 2).	Divers pour lots de grève et d'eau prof. Hangar à sel. Trois mois de loyer dits au 30 avril. Qual Arkinson. Qual de Randd. Qual de Lidec, matériaux. Hayer de Québec, matériaux. Hayer de Québec, matériaux. Hayer de Québec, matériaux. Hayer de néuse. Banque Nationale, dépôts. Argont en caisse. Brise-lames. Qual Wellington. Pointe-à-Carcy réparations Qual Wellington. Pointe-à-Carcy réparations Divers pour emmagasinage. Balance.

ANNEXE No. 66.

Etat indiquant les noms des membres du personnel du ministère de la Marine et des Pêcheries, l'emploi que chacun d'eux remplit, et les traitements qu'ils ont reçus pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

CONTRACTOR TO A TO A TO A TO A TO A TO A TO A T			COLUMN TO THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE P
1 (1944) 14 (1944)			
Nom.	Emploi.	Traitement.	n da Aries
		* 25 * * * * * * * * * * * * * * * * * *	, k
	<i>18.</i> 1		\$ cts. \$ cts.
		Six mois, à \$5,000.00 par année	2,500 00 3,500 00
do	do	do 7,000.00 do	6,000 00
		Douze mois de traitement	2,600 00
do	do	Six mois d'arrérages	300 00 2,900 00
W. F. Whitcher.	Commissaire des		0 000 00
do	pêcheries do do	Douze mois de traitement, au 30 juin 1873 Bonus pour six mois do	2,000 00 150 00
			2,150 00
do	do	Douze mois de traitement do Bonus pour six mois do	146 25
T AN TH			2,096 25
Jos. Tomlinson .	Contrôleur général des phares	Du 1er décembre 1872, au 30 juin 1873	833 30
John Tilton	Commis de lère classe	Douze mois de traitement, au 30 juin 1873	1,550 00
do		Bonus pour six mois	116 25 1.666 25
do	do (secré-	Du 1er juillet au 16 décembre 1872	1 1
S. P. Bauset	Com. de 2me cl., anc.	Douze mois de traitement, 30 juin 1873 Bonus pour six mois	1,250 00 93 75
		Johns pour six mois	1,343 75
W. L. Magee	do	Douze mois do Bonus pour six mois do	1,200 00
40	, , , , ,	London From Sur Mon.	1,290 00
F. F. Gourdeau.	Com. de 2me cl., cad.	Douze mois do Bonus pour six mois do	1,000 00
		,	1,075 00
do	Com. de 3me classe Com. de 2me cl., cad.	Du 1er juillet au 1er novembre 1872	183 33 466 67
do /	do	Bonus pour six mois do	52 50 702 50
W. E. Everest		Du 17 décembre do	378 17
do		Bonus pour six mois do	52 50 430 67
do	do (secré- taire particulier)	Du 17 décembre 1872, au 30 juin 1873	108 07
T. Drinkwater	Com. de 3me classe	Douze mois au 30 juin 1873Bonus pour six mois do	600 00 45 00
	ł	. 451	! 645 00

Etat indiquant les noms des membres du personnel du ministère de la Marine et des Pêcheries.—Fin.

				THE REAL PROPERTY OF THE PERSON NAMED OF THE P
Nom.	Emploi.		Traitement.	
	en grand de la composición		Agriculture	ar og a kelgigi
				\$ cts. \$ ets.
W. B. Carleton.	Com, de 3me classe do	Pour douze mois au 30 Bonus pour six mois	juin 1873 do	
J. H. McIllree do	do	Douze mois Bonus pour six mois	do	425 05 33 75 458 80
Geo, C. Haney		Douze mois Bonus pour six mois	do do	425 05 33 75 458 80
G. H. Harpur		Douze mois Bonus pour six mois	do	425 05 33 75 458 80
B Billings	Messager	Du 1er juillet au 30 novemb Douze mois au 30 juin 1	bre 1872	27 50
* *				25,336 04

WM. SMITH,

Député du Ministre de la Murine et des Pêcheries.

OTTAWA, 31 décembre 1873.

ERRATA.

Dans l'al.nexe No. 15, page 130, huitième ligne en descendant, vis-à-vis le nom du Dr. Landry, au lieu de "do," lisez médecin et chirurgien; et vingt-quatrième ligne en descendant, à la même page, également vis-à-vis le nom du Dr. Landry, au lieu de "Secrétaire-Trésorier," lisez médecin et chirurgien.

Dans l'annexe No. 30, page 223, à la trente-troisième ligne en montant, vis-à-vis le navire Mssam Valley, au lieu de " 100" tonneaux, lisez "1,100;" et à la page 233, à la trente-septième ligne en montant, vis-à-vis le steamer Pictou, il est dit qu'il n'y eut aucune perte de vies, tandis qu'en réalité 29 vies ont été perdues.

ANNEXES

DE LA

DIVISION DES PECHERIES

DU

MINISTERE DE LA MARINE ET DES PECHERIES

LISTE DES ANNEXES DES PÉCHERIES.

·	
A.—Liste des officiers des pêcheries du Canada.	Page. 1
	т
B.—Rapport sur la croisière de la goëlette du gouvernement La Canadienne pendant la campagne de 1873, avec des statistiques sur les pêcheries de la division du golfe et du bas	
St. Laurent	12
C.—Statistique des pêcheries, sur la rive sud du St. Laurent, de Québec au cap Chatte	76
D.—Statistique des pêcheries, sur la rive nord du St. Laurent, de Québec à Bersimis	79
E.—Récapitulation générale du produit des pêcheries dans la province de Québec	81
F.—Tableau des bateaux-pêcheurs aux Iles de la Madeleine en 1873	82
G.—Précis des rapports des gardes-pêche de la province de Québec	89
H.—Rapport sur l'établissement ichthyogénique de Newcastle, Ontario, pour la saison de 1873	106
J.—Rapport sur l'établissement ichthyogénique à Ristigouche, pour la saison de 1873	122
K.—Rapport sur l'établissement ichthyogénique au Bassin de Gaspé, pour la saison de 1873.	124
L.—Rapport sur l'établissement ichthyogénique à Miramichi, NB., pour la saison de 1873.	126
${\rm MRapport}$ sur les opérations de pisciculture, rivière Moisie, pour la saison de 1873	132
N.—Rapport de l'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.	134
O.—Rapport spécial sur le homard,	149
P.—Statistique des pêches dans la Nouvelle-Ecosse.	155
Q.—Statistique des pêches dans le Nouveau-Brunswick	158
R.—Statistique des pêches dans Ontario	162
S.—Récapitulation du produit et de la valeur des pêches dans la province d'Ontario	170
T.—Précis des rapports des gardes-pêche de la province d'Ontario	171
U.—Compte-rendu d'une expédition de draguage dans le golfe St. Laurent, par M. Whiteaves, F. G. S., pendant la saison de 1873	178
V.—Remarques sur les pêcheries de la Colombie-Britannique, par l'agent du ministère de la Marine et des Pêcheries à Victoria.	205
X.—Etat de la dépense pour le service des pêcheries, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873	207
Y.—Etat de la dépense en rapport avec la police maritime, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873	220
4_30	

ANNEXE A.

Liste des agents des pêcheries des provinces d'Ontario, Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nommés en vertu de l'acte des pêcheries (1868) avec indication de leurs districts, adresses à la poste, salaire, etc., etc., et avec destinction des agents qui, étant garde-pêche, sont chargés d'agir ex officio comme magistrats, d'avec ceux qui agissent comme gardiens de pêche et n'exercent pas les pouvoirs de magistrat.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom.	District.	Adresse.	Garde- pêche ou gardien.	Salaire.
	- Marie Andrews M. Service September of the Control			\$ cts.
Henry Hunt	Ile Larue	Rocknort	Gardien	20 00
John Wallace	Ile Lindoe	Lansdown	do	40 00
J. A. Cameron	Cornwall à Côteau du Lac	Summerstown	Gpêche .	10 00
John Mooney	Brockville à Cornwall	Prescott	do	50 00
	Iles Wolfe et Amherst et les eaux des]		
	alentours en descend.jusq.Brockville	Ile de Wolfe	do	150 00
Jos. Pierson	Du Portage à la Pointe Pierre	Consecon	do	100 00
	De la pointe Ouest à la pointe Pierre			50 00
	De la pointe Pierre à la pte. Petticoat		do	
	De la pointe Petticoat à la rivière Noire		do	100 00
William Plews	De la rivière Noire au quai de Bongard	Prinyer	do	100 00
James K. Cameron.	De Cobourg à Brighton, avec les cours d'eau tributaires et les lacs, y compris		1	
	le lac Rice	Cohomo		700.00
Charles Willsins	Eaux de la baie de Quinté sur les bords	Cobourg	do	100 00
Onaries Whitins	des comtés de Northumberland.		l	
	Addington, Lennox, Hastings, et			•
	Frontenac, et du Portage vers l'est,			
-	à la Pointe Plaisante	Relleville	do	200 00
Samuel Wilmot	De Toronto à Presqu'ile	Newcastle	(*)	1,200 00
John W. Kerr	Du hav. de Whitby à la Longue Pointe	Hamilton	do	500 00
John McMichael	Le bord du lac Erié, comté de Kent	Rond Eau	do	50 00
	De London à la digue du moulin Gard-			1
	ner, sur la rivière Thames	London	do	50 00
E. Boismier	De la petite rivière Baptiste, sur le lac		ŀ	•
	Ste. Claire, à la pointe Pélée	Sandwich	i do	200 00
Zeneus Quick	Ile de la pointe Pélée	Kingsville	Gardien	50 00
S. A. MacVicar	De la pte. Baby.sur la R. Ste. Claire, jus.	a :	~	
A G 35 77:	la pte.au Chaudron, sur le lac Huron	Sarnia	Gpêche .	200 00
A. C. McKinnon	De la pointe au Chaudron à la pointe à Black, sur le lac Huron	Cadada	١,	
John Fostmand	De Goderich au Cap Hurd	Southampton	do	100 00
Faroubar MaRae	Riv. Sydenham et lac Ste. Claire, de la	Southampton	do	100 00
zarquiai menae	net riv Bantiste jusa la nointe Bahy	Wallaceburg	do	150 00
George S. Miller	pet.riv.Baptiste jusq.la pointe Baby Du cap Hurd à Pénétanguishene	Owen Sound	do	
G. B. Abrev	De Pénétanguishene à la riv. Thessalon	Petit Courant	do	
Jos. Wilson	De la Riv. Thessalon à la tête du lac Su-		1	100 00
	nérieur	Sault Ste Marie	do	100 00
Alexander McKenzie	Lac Simcoe et ses tributaires	Barrie	do	50 00
Henry Calcutt	Les eaux intér, du comté de l'eterboro	Asburnham.	do	200 00
James McFadden	Rivière et lac Mississipi	Carleton Place	do	
Richard Wilson	Les eaux intér, du comté de Victoria.	Lindsay	do	200 00
U. U. Joynt	Lac Rideau	Merrickville	Gardien	50 00
		1 m , 3	I	
	•	Total		
	1		1	1

^{*}A le soin de l'établissement de pisciculture à Wilmot's Creek.

4-----

Province de Québec.

1				
Nom.	District.	Adresse.	Garde- pêche ou gardien.	Salaire.
Napoléon Lavoie	Officier commandant La Canadienne	Bassin deGasné (en été).		\$ cts.
D. Guay H. Martin	De Pointe Lévis à la Rivière Ouelle De la Rivière Ouelle à Rimouski De Rimouski à Matane Lac Métapédia Du Cap Chatte à la rivière Ste. Anne	L'Islet (en hiyer) St. Joseph de Lévis Rimouski	Gpêche . do do do	1,200 00 200 00 200 00 200 00 100 00
	des Monts	Ste. Anne des Monts	do	100 00
James M. Remon	Pierre De White Head (Chien Blanc) à Percé De Percé à la pointe au Maquereau. De la pte.au Maquer. à la pte. Paspéb. De la pointe Paspébiac à la rivière	Bassin de Gaspé Malhaie Pabos Port Daniel	do do do	50 00
	Grand Cascapédia	New Richmond	do	150 00 50 00
	De la pte Maguasha à la riv. Métapé- dia, y compris cette rivière et Riv. Restigouche, de la pointe de la Mission en remontant, y compris ses tributaires dans le comté de Bona		Ja	200 00
P Wibert inn	venture et Restigouche De la Pte.aux Esq.à la riv Shelldrake	Métapédia	do	200 00
	Baie de la Trinité	Labrador, via B. deGaspé Cap. St. Ignace	do do	200 00 50 00
Ferd. Saillant	Eaux des comtés de Chicoutimi et Saguenay	Grande Baie (en hiver, Tadousac (en été)	do .	. 150 00
Philippe Gendreon G. Mathurin Francois Thivierge J. J. Fox J. Legouvé W. H. Whitley	Riv. du Gouffre à la riv. aux Canards y compris les lacs aux environs d Malbaie, et de la baie St. Paul District de Watsheeshoo. District de Natashquan. Iles d'Anticosti. District de Moisie. Ile de la Madeleine Division de St. Augustin Division de Bonne Espérance. Lacs Memphremagog, Oxford, du Pai	Malbaie Pointe aux Esquimaux Natashquan Anticosti Moisie Amherst	Gpêche do do do do	150 00 150 00 50 00 100 00 50 00 100 00
Amos A. Mooney W. C. Willis H. W. Austin	de Sucre et Brown, avec ses tribu taires Comté de Brome Eaux du district de St. François District de Montréal et de Richelleu avec la rivière Richelieu et ses tr	Bolton Centre Knowlton Sherbrooke Knowlton Sherbrooke Knowlton	Gpêche do do	100 00 100 00 150 00
William Clyde P. E. Lake	butaires	Chambly	do .	200 00
Daniel Ross	plain et la rivière au Brochet	Phillipsburg	. do .	. 50 00
L. P. Huot	jacents Lacs Philippe, Gagné, et lacs adjacen	. Québects	. Gardien .	-1
W. L. Holland	District d'Ottawa Eaux intérieures du comté de Terr	Ottawae-	. Gpêche	100 0
	bonne	St. Sauveur	. do	100 0

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

, and demand only 1966 and an	A Company of the Comp	The second of th	NAME OF TAXABLE PARTY.	-
Nom.	District,	f Adresse.	Garde-pêc. ou gardien.	Salaire.
	Comté d'Annapolis	,		\$ cts.
W. H. Rogers	Nouvelle-Ecosse	Amherst	Officiendes	000.4
W. T. Carty	Comté d'Annapolis	Annapolis	pêcheries garde pêc.	800 00 120 00
Miner Clark	Rivières Annapolis et Languille Pontde Lawrenceto'n a la tra. de Clark Du pont de Lawrencetown. à la ligne du comté, y compris la riv. Nictaux	Bridgetown	αρ	25 00 25 00
3. LeCain	du comté, y compris la riv. Nictaux . Lovett Brook Rivière Nictaux	Lawrencetown	do	25, 00 25, 00
Charles Barteaux A. D. Munroe	Rivière Nictaux Rivière Annapolis		do	25; 00 25; 00
	Comté d'Antigonish •			
A. W. McDonald Angus McDonald	Comté d'Antigonish De l'entrée du havre au pied des maré- cages et de là, en remontant la Tra- cadie, jusq lac, et dep. les marécages jusq la riv. du Monastère, y compris la riv de l'étab. Français et Tarbits.	i ·	1	125.0
	jusq. la riv. du Monastère, y compris la riv de l'étab. Français et Tarbits. De l'entrée du havre à la Fourche; de la, sur la riv. Pomquet, au moul. de	Į.	Gardien	30 · 00
	V. Chisholme,t de la Fourche, sur la riv. Noire, à la chute			
		gonish	do	25 0
Albert Randall Colin Chisholm	De la mer au lac Du havre d'Antigonish, au pont de McWilliams ou de St. André	Bas de la rivière Sud, An-		15,0 25.0
Angus McDonald	Du pont de McWilliams au pont de Frazer, y compris la rivière	Haut de larivière Sud, An	do	25.0
John Cumming	Du pont de Frazer â la ligne du comté tête du lac	tigonish	1.	20:0
John Dexter,	Du havre d'Antigonish, (au pied du marais) à la rivière du moulin Trotter, y compris les deux bran- ches riv. de l'Ouest et la rivière		u.,	2030
Donald Chisholm	Bailey De la rivière du moulin de Trotter au	(Anticomsh	do	30 0
James McLean	barrage de W. Thompson Du barrage de Thompson au pont de la Fourche d'Addington	Sources salées Antigonish		25 0
Hugh Cameron	Du pont de la Fourche au pont de	Fourche d'Antigonish.		.\ 25_(
Duncan Fraser	Tinkeytown, y compris les rivières James et du Castor Du pont de Tinkeytown au moulin de		1	2 (
	Stewart	Ohio	ao .	. 20 (
Enamaia Ouiman	Comté du Cap Breton.	and nor	Garda não	1 100
Anthony Spencer	Comté du Cap Breton Rivière Mira, ruisseau Noir. Pont Mira et ruisseau à la Truite	Sydney. Mira Gut, B. A	Gardien	120
John Wickschen	I Kiviere an Sammon	Mira P. A., Bridgetown	il do .	. 25
Thomas Moore	Ruisseau Balls et Leechs	. Sydney Nord	do do .	. 20.
Donald McDonald .	Rivières Sydney et la Fourche	Sydney Nord Lingan	do .	.1 20
York Barrington	Rivières Sydney et la Fourche. Mill Brook. D'u nord de East Bay à la source de la rivière Sydney y compris la partie	e e	1	. 20
Alexander McDonald	la rivière Sydney, y compris la partic de l'ile Boularderie. Il Du sud de East, Bay à la riy, au saum.	Mines de Sydney East Bay	Garde-pêd do	. 120 120

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêc. ou gardien.	Salaire.
	Comté de Colchester.			\$ cts.
Allan McAdam 1	Eskaoni		Gardien.	25 00
Angus Morrison	Pont de Marion, Mira		do	25.00
Denis Murphy	Pont des Mines de Sydney Trou au Saumon, Fourches de Sydney		do do	25 00 25 00
M Michellan	Kuisseau de Karv Brack		do .	25 00
William Blair	Comté de Colchester, division sud	Onslow	Garde pêc.	$100 00 \\ 25 00$
Samuel Frame		Truro	do	$\frac{25}{25} \frac{00}{00}$
Robert J. Pollock	Rivière Stewiacke (inférieure)	Stewaicke inférieure Rivière Stewiacke, Brookfield	do	25 00 25 00
James Bonnyman	Rivière des Français et ruiss, du moulin	New Annan	Garde-pêc	40 00
J. W. Davison	Comté de Colchester, division nord Rivière Waugh	Londonderry	do	100 00
W. McElheney	Rivière De Bert	TatamagoucheLondonderry	Gardien.	$\begin{array}{c} 50.00 \\ 25.00 \end{array}$
Henry Urquhart	RivièreFolly	Londonderrydo Portapique B.A	do	25 00
George Moore	Rivière PortapiqueRivière Economie	Economy	do	25 00 25 00
	Comté de Cumberland.			
Thomas H. Patton.	Comté de Cumberland, division est,			
	compren. tous les cours d'eau qui se	D:'\- D1-!!	G	100.00
Oliver Fillmore	jett. dans le détroit de Northumberl. Riv. Philippe, chute Hanam, en amont	do	Garde-pec	100 00 25 00
David Stewart	do do en aval.	do	do	25 00
Jeremian Brownell	Rivière Shinimicas	Shinimicas, Riv.aux Oies Rivière Philippe		
	Comté de Cumberland, division ouest comp. tous les cours d'eau qui af-		0.1.13	
David Corbett	fluent dans la Baie de Fundy Rivières LaPlanche et Nappan	Amherst	Garde-pec	100 00 25 00
Moses Harrison	Rivière Maccan	do Maccan, B. A	do	25 00
John H. Barnes	Rivière Hébert	lz	l do	25 00
W. C. Rindress Elijah Fowler	Rivière Wallace	Parrsboro'	do	
		Riv. Diligent, Parrsboro	do	30 00
	Comté de Digby.			
James H. Morehouse	Comté de Digby	Hillsburg	Garde-pêc	
William Odel	Rivière Joggins	Digby By	Gardien.	25 00 25 00
Lochlin Weksay	Raie Ste - Maria	Riv. au Saumon, B.A Baie Ste. Marie, B.A	do	
Robert Journey	Rivière Sissaboo Rivière Metaghan et ruiss. de Comeau-	Digby	do	25 00
John I. Imbodead	Comté de Guysborough.	Miviere metagnan		25 00
James A. Torv	Comté de Guyshorough	Guysborough	Garde-nie	150 00
James Cook	Rivière au Saumon, de l'emb, à la ligne		i	1.
William P. Carritt	ouest de Graham		Gardien.	25 0
Charles Kenny	et le lac Du pied du lac Neil au lac de la chaussée	do	do .	. 20 0
Onaries Kenny	de Castors, inclusivement, et tous les	-		
	lacs traversés par la rivière	Riv. au Saumon, branc.		
D 11 C	De la station de Scott, au lac Country	ouest, Guysborough .	do .	. 15 0
Donald Gunn	Harbor, y comp. la riv. Gunn, dep. la riv. princ. jusqu'au lac Hurlsy	1	1	1

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—Suite.

and and the second	Destroyer in a production of the production of the second	I have the layer were		
Nom.	District.	Adresse.	Garde- pêche ou gardien.	Salaire.
in the more final state of the second of the			gardien.	
	Comté de Guysborough.—Suite.	•	., .	
and the second s	De l'embouchure de la rivière à la pte. Sinclair, y compris le cours d'eau de-			\$ cts.
Thos. McKeen	puis le havre du Vin jusqu'aux lacs. De la fourche à la limite du comté y	Sherbrooke, Ste. Marie	Gardien	30 00
Edward Jordan Robt. McKay	compris la riv. de McKeen jusq. lac. De la fourche à la rivière des sauvages Depuis la limite de la marée jusqu'à	MelroseGlenelg	do	30 00 30 00
Tog D Dwgg	Intervalle sur le bras nord, et jusq. moul de Cameron, bras de la Vallée.	Guysboro', Intervale, B.A	do	15 00
The second secon	De l'embouchure de la rivière du havre aux Coques, aux chutes supérieures. De la grève aux chutes, y compris la	Guysborough	do	10 00
Allan McQuarry	rivière Nord-Ouest	New Harbor, B.A Rivière Ste, Marie Sher- brooke.	do	15 00 40 00
	Comté d'Halifax.	brooke	шо	10 00
Ezekiel Sibley	Comté d'Halifax, divison est, de Dart-			
e	mouth à Ecum Secum	Meagher's Grant, B.A., Musquodoboit	Gpêche	100 00
2.5	Du Havre-aux-Vaisseaux à Chezset- cook, inclusivement	Havre-aux-Vaisseaux Sheet Harbor		40 00 40 00
John Fitzgerald	Du havre d'Halifax à la baie Margue- rite, anse des Portugais	Anse des Portugais	do	l
Archbld, Kidston Nathaniel Mason	De l'anse de Peggy à la baie Torrance. De l'anse de Hulbert à l'anse a Peggy, baie Marguerite	Spryfield	Gardien	40 00
Jas. B. Gilbert Andrew Horne, jun. Hiram Blanchard	Rivière Gay	Peggy, B. A. Rivière Gay, B. A. Shubénacadie	do	40 00 20 00 20 00 Pas payé
	20172010 (100011110)	अर्थ	Gr posici.	- ac pag o
.	Comté de Hants.	. *		
	C. de Hants, div.O., qui dev. s'ét. dep. la lim. occid. du comté jusq. Walton	Windsor	do	100 00
	Riv. Shuhenacadie depuis la riv. Ste- wiackefusq.la limite du C.d'Halifax. Rivières Méandre et Herbert, de l'em-	Shubénacadie	Gardien	30 OO
	bouchure à la source	Brooklyn	do	30 00
	Colchester	Windsor	•	100 00
Jas. M. O'Brien	à la limite de la marée Rivière Walton et Kennetcook	Newport Maitland	Gardien do	50 00 30 00
	Comté d'Inverness.			l
Murdoch A. Ross Peter Coady	Comté d'Inverness, division est De l'embouchure de la rivière Margue- rite à la chapelle S.O	Marguerite nord est Marguerite sud ouest,	- 1	100 00
Jno. Carmichael	P m'toyenne de la Marguerite artie supérieure et tributaires de la	B. A Marguerite B.A	Gardien do	25 00 25 00
Reuben Phillips } John McRae	rivière Marguerite	Riv. Marguerite, Mabou { Marguerite NE} Mabou	do do	25 00 25 00 25 00
Wm. Grant	Comté d'Inverness, division ouest	Ma/bou	trpeone	100 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSTE.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde- pêche ou gardien,	Salaire
	•			
	Comté d'Inverness Suite.			\$ cts.
Ploubshard Tomersia.	Rivière Mabou	Make	Candian	25 00
Angus McIntyre	Rivière Dennis	Rivière Dennis, B.A	do	25 00
Donald McDonald	do Des Habitants	Riv. des Habitants, B.A.	do	25 00
Angus Cameron A. McLellan	do do		do	25 00 25 00
Hugh Cameron	do do	do	1 uo	25 00
lames McGarry	do do	do	do	25 00
				 I
	Comté de King.			1 S. 11 -
Adolphus Bishop	Comté de King	Comté de King	Gpêche.	125 00
John E. Starr	do	Port William	do	250 00
W. McIntyre	Kivière Annapolis	Kentville	Gardien	30 00 20 00
John Buchanan	do	do	do	20 00
	, ' '			
	Comté de Lunenburg.			題
Daniel Dimock	Comte de Lunenburg, div. est. rivs. d	1		
	Comté de Lunenburg, div.est, rivs.d Mil'u, de l'Or, Martin et Mushamus	Chester	Gpêche	100 00
bbenezer Frail	Liviere de l'Est	do	Gardien	25 00 25 00
William Mosher	Rivière de l'Or (inférieure)	do	do	25 00 25 00
John Hutt	do de l'Or (supérieure)	. Beech Hill, Chester	do	25 00
lames Langille	Rivière Martin	Chester	do	25 00 100 00
Charles Pernette	Rivière du Milieu. Rivière de l'Or (inférieure) do de l'Or (supérieure) Rivière Martin Comté de Lunenbourg, division ouest. De l'embouchure de la rivière de l Hève à l'anse de Wilkie De l'anse Wilkie jusq. chez Hy. Koc De chez Henry Koch jusq. chez Knoc De chez Knock à la source de la Hève	a	Gpecne	100 00
	Hève à l'anse de Wilkie	do	Gardien	25 00
John Artz	De lanse Wilkie jusq. chez Hy. Koc.	Bridgewater	do	
Edward Morgan	De chez Knock à la source de la Hève	Bivière de la Hève New	do	25 00
	,	Garmantz R A	do	25 00
W. Veinot	Rivière Muhamush	Chester	do	25 00 25 00
Jeorge A. Nesum	relice fullere	. reuse miviere	uo	29 00
	Comté de Pictou	· ·	İ	1
	Conte de Pictou	1		
John McDonald	Comté de Pictou, divison est, compre	9-		
	nant les rivières Sutherland, Frenc			1 :
	et Barney, le ruisseau Bailey et l pêche du rivage, de l'estau havre d	e	1	
2 22	Pictou, jusqu'à la ligne du comté Rivière Barney	. Ponds, A	Gpeche	170 00
I. McKay	Rivière Barney	. do	Gardien	25 00
GeorgeFoote	Rivière French	New Glasgow	do do	25 00 25 00
Dan. McLean	Rivière French Ruisseau Bailey	. Ruisseau Bailey, B. A	do	30 00
Charles Henry	Comté de Pictou, division ouest, com prénant les rivières du M., de l'O. e	-1		
	du Caribou et les riv. Toney et John	Rivière John	G-neche	130 00
	Rivière John	.] do	Gardien	25 00
Campbell	Rivière de l'Est	do	do	30 00
W. Evans	Riviere de l'Est Rivière du Milléu Rivière Toney Rivière John Rivière Caribou Rivière Barney, dep. la riv McDonal Du pont à la tête	Bivière de l'Ouest	do	25 00 25 00
A. McKenzie	Rivière Toney		do	25 00 25 00
John Cameron	Rivière John		do	25 00
teorge McKenzie	Rivière Barner den la viv McDonel		do	25 00 25 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—Suite.

aniper of desiring and a second of the second	<u>an mang pagaganan kan mang pagkan na ka</u>	Samuel Commission of the second	ente dos en alla da da d	
			1]
and the second			G	1
Nom.	District.	Addresse.	Gpeche ou	Salaire,
			gardien.	
				1
1 1 1 1 1 1 1 1 1	Comté de Queen.	`		\$ cts
				1 10
Stanbon (lamente	Comté de Queen De la Pointe du Fort au pont Milton,		1	120 00
- Desperation Croments	des Roches-au-Saumon, riv. Liver, Dü pont Milton rem. riv. P. Liverpool Des Roches-au-Saumon a Mile Pud- dingpan, en suivant la code. De l'île Puddingpan a l'île Tobie, rem.	do	Gardien	25 00
Theodosius Ford	Des Roches au Sammon à Wals Pro-	Milton	do	50 00
- Intain Duchanaur.	dingpan, en suivant la côte	Liverpool	do	20 00
Hy. Hocker	De l'île Puddingpan à l'île Tobie, rem.	Done Wadens	do	30 00
William McGregor.	riv. P. Medway jusq. anse du Chien Du pont de fer, rivière de l'Est, à la	1 of Medway	uo	30 00
	l'actorerie de Grant, depuis la marée			01.00
Samuel Frazer	jusqu'aux mines de charb du p. de fer De la factor, de Grant au lac du br. E.	Bridgeville	do	25 00 25 00
Donald Frazer	Fourche et lac de la branche ouest.	Hopewell	do	25 00
John Fitzgeraid	Du moulin à vapour à la chute à Salter, riv. de Port Medway	Village des Moulins	do	30 00
Barnabas M es	De la chute à Salter à Pawn Hook.			
Stephen Smith	riv. de Port Medway De Pawn Hook à Brookfield	Greenfield, B.A	do	20 00 20 00
Jonathan Smith	De la pointe du Fort à la pointe ouest,	_		
James Farquhar	havre de Liverpool	do	do	15 00
	pool à la Grande Rivière, Port Mou-	_		
J N Mark	ton et Port Joli	Village des Moulins	do	30-00 30-00
0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	in the state of th	Times dos incomins	40	50 00
	Comté de Richmond.			
<u>L</u>		,		* .
Duncan Cameron	Division est de la rivière Bourgeoise à la limite orientale du comté, y com-			
1. A. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C.	pris la dite rivière	St. Pierre	Gpêche.	125 00
Alex. Urquhart	Grande Rivière Loch Lomond	Grande Rivière, B.A	Gardien	30 00 30 00
John H. Ballam	Division ouest de la rivière Bourgeoise		uo	30 00
Potes W. Cassillar	à la limite occidentale du comté	Arichat	Gpeche.	125 00 30 00
John Proctor, sen	Rivière des Habitants	Port Hawkesbury	do	20 00
Abraham Sampson	a la limite occidentale du comte. Rivière Decousse. Rivière des Habitants Hot Petit Degret L'Ardroise	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	do	30 00 30 00
ousuman Sampson .	L'Ardroise		αο	30 00
•	Comté de Shelburne.			
. 450		-		. •
Wm. Muir, Jun	Comté de Shelbürne	Shelburne	Gpêche.	125 00
Matthias Greenwood	Riv. de la baie Ronde et ruiss. Sauvage.	Rivière Clyde, B.A	do	$\frac{20}{20} \frac{00}{00}$
George Archer	Rivière Birchtown	Shelburne	do	15 00
James Turner	Rivière Jordan	do	do	20 00 30 00
Lathrop Freeman	Rivière des Sables	Rivière des Sable B. A	do	30 00
Lienry Ackerman	Green Harbor	Locke, B.A	do .	20 00
P. Crowell	Comté de Shelburne Rivière Clyde Riv. de la baie Ronde et ruiss. Sauvage. Rivière Birchtown. Rivière Roseway Rivière Jordan Rivière des Sables Green Harbor. Rivière Barrington.	Barrington	do	20 00
			.	
	Comté de Victoria.	•	.	
J. W. Burke	Comté de Victoria. Division nord	Ingonish	Gpêche	120 00
Donald McRae, Jun.	Comté de Victoria, Division nord do do sud Rivière du Milieu	Baddeck	do	120 00
John McLellan	Kiviere du Milleu	BaddeckB. A.	Gardien .	25 0 0
,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—Fin.

	1		14.1	
			Gpêche	
Nom	District.	Addresse.	ou	Salaire
**		11.7	gardien.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				-
	A		11 11 11 11 11	
	Comté de Victoria.—Suite.		~	\$ cts
	Rivière du Milieu, établis. d'en haut. do do	Paddade	Gardien	25 00 25 00
Donald McQuarrie Donald McMillan	do do Rivière Baddeck	Baddeck	10.00	
		Boddeck	do	25 00
Donald McAuley	do	District A. Miller D. A.	do	. 20 00
lector McRae	Tributaires de la rivière Raddeck	Raddeck	do	25 00 25 00
Francis Arnold	do Rivière du Nord Tributaires de la rivière Baddeck Branche nord do	do	do	25 00
			F1.594	14 197
	Comté de Yarmouth.			·
C. B. Crosby	Comté de Yarmouth De la chute du Reynard à Lower Nar-	Tusket	Gpêche.	100 00
A. Hatheld	De la chute du Reynard à Lower Nar-	do	do	50 00
William Kavanagh .	rows, rivière Tousquet Du pont de Gurill à Coldstream	do	do	25 00
William Prosser	Branches de la rivière an-dessus de la			4
7 NT: 1	chute de Reynard	do	do	25 00
Edward Perry	Petite Rivière	Yarmouth	do	25 00 25 00
Charles Grant	Petite Rivière Rivière des Habitants Baie de l'Ouest, rivière Noire Rivière Bourgeoise Rivière du Moulin		do	20 00
). McLaughlin	Baie de l'Ouest, rivière Noire		do	30 00
Sd. Madden	Rivière Bourgeoise		do	30 0 ₀
W, H. Venning	Du Nouv-Brunswick à la NEcosse.	St. Jean, N. B	Inspecteur	
C. R. Venning		do	des pêch. Commis	1,400 0
	Comté d'Albert.			, 1
Winthron Akerley	Comté d'Albert	Harvey	Gpâche.	100 (
John Taylor	Comté d'Albert Rivière Petitcodiac De l'embouchure de Petitcodiac à la	Coverdale	do	40 (
Chamb's McLatchey	De l'embouchure de Petitcodiac à la baie Dorchester	Hillshows?	Candian	40 (
Tacob Beck	Rivière Pollet	Elgin	do	
lames E. Kenny,	Rivière Pollet Lac Germantown et rivière Shepody	Hopewell Corner	do	40 (
			40	
3artlett Olliver	Baie du Rocher	Waterside	do	
Bartlett Olliver		Waterside	do	40 (
Bartlett Olliver	Comté de Carleton.	Waterside	do	
3artlett Olliver Hugh Miller	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source	Waterside	do	40 (
Sartlett Olliver Hugh Miller	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches.	Glassville	Gpêche.	30 (
Sartlett Olliver Hugh Miller	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches.	Glassville	Gpêche.	30 (
Sartlett Olliver Hugh Miller	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source	Glassville	Gpêche.	30 (
Hugh Miller Hugh Harrison, George Burt	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches. Rivière St. Jean et ses tributaires, de la riv. Long Creek à la riv. Tobique Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock. Rivière St. Jean. Comté de Charlottc.	Glassville Woodstock do Supérieure	Gpeche. do Gardien	30 (100 (30 (30 (
Hugh Miller Hugh Harrison George Burt M. J. C. Andrews	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches. Rivière St. Jean et ses tributaires, de la riv. Long Creek à la riv. Tobique Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock. Rivière St. Jean. Comté de Charlottc. Baie intérieure de Passamaquoddy.	Glassville Woodstock do Supérieure St. André	Gpeche. do Gardien	30 (100 (30 (30 (
Hugh Miller Hugh Harrison George Burt M. J. C. Andrews	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches. Rivière St. Jean et ses tributaires, de la riv. Long Creek à la riv. Tobique Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock. Rivière St. Jean. Comté de Charlotte. Baie intérieure de Passamaquoddy.	Glassville Woodstock do Supérieure St. André	Gpeche. do Gardien do	30 (100 (30 (30 (200 (
Hugh Miller Hugh Harrison George Burt M. J. C. Andrews. James Brown	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches. Rivière St. Jean et ses tributaires, de la riv. Long Creek à la riv. Tobique Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock. Rivière St. Jean. Comté de Charlottc. Baie intérieure de Passamaquoddy.	Glassville Woodstock do Supérieure St. André	Gpeche. do Gardien do	30 (100 (30 (30 (100 (
Hugh Miller Hugh Harrison George Burt M. J. C. Andrews James Brown Patrick Curran	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches. Rivière St. Jean et ses tributaires, de la riv. Long Creek à la riv. Tobique Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock. Rivière St. Jean. Comté de Charlotte. Baie intérieure de Passamaquoddy tampo-Bello et Iles de l'Ouest av. la côte et les crs. d'ean du c.de Charlotte. Rivière Ste Croix et ses tributaries	Glassville Woodstock do Supérieure St. André Campo-Bello B. A. Milltown, St. Stephen	Gpêche. do Gardien do Gpêché. do	30 (30 (30 (30 (100 (100 (120 (
Hugh Miller Hugh Harrison George Burt M. J. C. Andrews James Brown Patrick Curran	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches. Rivière St. Jean et ses tributaires, de la riv. Long Creek à la riv. Tobique Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock. Rivière St. Jean. Comté de Charlotte. Baie intérieure de Passamaquoddy tampo-Bello et Iles de l'Ouest av. la côte et les crs. d'ean du c.de Charlotte. Rivière Ste Croix et ses tributaries	Glassville Woodstock do Supérieure St. André Campo-Bello B. A. Milltown, St. Stephen	Gpêche. do Gardien do Gpêché. do	30 (30 (30 (30 (100 (100 (120 (
Hugh Miller Hugh Harrison George Burt M. J. C. Andrews James Brown Patrick Curran	Comté de Carleton. Rivière Miramichi (S. O.) de la source aux fourches. Rivière St. Jean et ses tributaires, de la riv. Long Creek à la riv. Tobique Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock. Rivière St. Jean. Comté de Charlotte. Baie intérieure de Passamaquoddy.	Glassville Woodstock do Supérieure St. André Campo-Bello B. A. Milltown, St. Stephen	Gpêche. do Gardien do Gpêché. do	30 100 30 30 30 100 100 120

[•] Y compris le loyer d'une chaloupe.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—Suite.

Nom.	District.	Adresse.	Garde- pêche ou gardien.	Salaire.
e e e e e e e e e e e e e e e e e e e				
4 + 7 %	Comté de Gloucester.			`
James Hickson	Rivière Nipissiguit et ses trib., avec la côte marit, et les crs. d'eau depuis la			\$ cts
William Bateman	riv. Belle Dune à la pte. Grindstone Rivière Nipissiguit	Bathurstdo	Gpêche Gardien	250 00 50 00
Juste Hache	Bancs d'huitres du comté de Glouces- ter, Caraquette et Shippegan	Caracuette	Gpêche.	100.00
Justinian Savoy	Tracadie	Tracadie, W. G	do	30.00
John L. Veno	Pokemouche Havre de Bathurst	Pokemouche Bathurst	Gardien do	30 00
Jamuel Miller	i	Dauluist		
	Comté de Kent.			The state of
J. Mc D. Sutherland	Rivière Cocagne Rivière Richiboucto	Cocagne	G. pêche.	100 00 50 00
Francis B. Légaré	Petite Rivière Bouctouche	Petite rivière Bouctouche, Shédiac	Gardien	30 00
A. M. Girouard Dames Harnett	De l'embouchure de la rivière Nicolas,	Bouctouche	.do	30 00
	sur le ¿Richibouctou, en amont, y compris la rivière Nicolas	Weldford	do	30 00
	Comté de King.			
Isaac Foshay Samuel Goslin	Comté de King De l'embouchure de la petite rivière	Sussex, Apohaqui		100 00 50 00
Samuel F. Ryan N. H. Deveber	de Smith en remontant	Petite riv. Smith's B. A. Studholm, Apohaqui	Gardien	30 00
	Isle et ses tributaires	Westfield		.50 00 30 00
		l l l l l l l l l l l l l l l l l l l		
	Comté de Northumberland.			
Norman Campbell	Rivière de l'Eglise brûlé et ses trib. Rivière Tabusintac et ses tributaires. Rivière et baie de Miramichi à l'est de	Tabusintae, Miramichi	Gpêche. Gardien	30 00 50 00
Christopher Parker	l'île de Beaubair, dans les paroisses de Glenelg et Chatham	Chatham, Miramichi Newcastle, do	Gpéche. do	100 00 160 00
and N. B. T. Underhill	butaires, de Newcastle à l'Île (Price entre l'île de Beaubair et) Boiestown	Blackville, do	do	160 00
John Hogan	Rivière Miramichi (N. O.) et ses tri- butaires de Newcastle en remontant.	Newcastle, do	do	400 00
Aaron Hovey	Rivière Miramichi (S. O.) et ses tri- butaires entre Blissfield et Boiestown	Boiestown	Gardien	30 00
_	De la rivière à l'Orme à Squire Under- hill, sur le bras S.O. de la riv Mir. Rivière Miramichi S.O. depuis la li-		do	30 00
Patrick Bergin	gne de Blissfield jusqu'aux sources, avec ses tributaires	Boiestown Miramichi Dumphey, B. A., parois-		100 00
		de blockville, SO	Gardien	30 00
Thos. Smith	De l'extrém, infér, de l'h Fingley sur la branche N. O. du Miramichi, en		do	30 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—Suite.

Nom.	District.	${f A}{ m d}d{f r}{ m esse}.$	Garde- pêche ou Gardien.	Salaire.
	Comté de NorthumberlandSuite:		,	\$ ets.
Dens Hogan	Depuis le côté inf. de Ox-Bow, sur le petit bras S. O. en remontant Petite rivière Suid-Ouest et ses tribut. Rivière Renous et ses tributaires De la pointe Dunbar, sur le bras N. O. du Miramichi, à l'extrémité iuf. de	Pont de Renous, B.A	Gardien	30 00 30 00 30 00
Henry Oldfield Robt. Brimner	l'Île Fingley, sur le bras S.O., et au côté inférieur d'Ox-Bow.	Red Bank, Esk, Nord Miramichi Esk Nord	00	30 00 30 00
John Williston	tributaires Riv. et baie du Vin, avec la paroisse de Hardwick, l'île Fox et autres îles et places sur le côté sud du principal		do	30 00
James Russell Thos. Taylor	bras de la rivière Miramichi. Baie de Miramichi et ses tributaires Rivière Miramichi, S. O. dans la pa- roisse de Blissfield	Baie du Vin, W.O Newcastle, Miramichi	G -pêche, do	100 00 150 00 50 00
	Comté de Queen.	,		
Isaiah Langan John Secord I. T. Hetherington	Rivière au Saumon Rivière Canaan De l'île Cole au pied du lac Washade- moak	Chipman B. A. Gasperaux Long's Creek, Johnston Jenkins, B. A., Johnston.	do	30 00 30 00 30 00
. V	Comté de Ristigouche.	-		
A. McPherson, Jr	De la petite riv. Dune à Morris Rock. De la petite r. B'le Dune à la r. à l'Ang- Rivière Charlo. Rivière Jacquet	Dalhousie New Mills Rivière à l'anguille; Rivèire Louis on, B. B	Gardien	
	Comte de Sunbury.			
Reuben Höben	Rivière St. Jean, d'indiantown à la ligne du comté d'York	Burton, B.A	Gpeche.	100 00
	Comté de St. Jean,			
Cyprian E. Godard William Skillen	Comté de St. Jean	St. JeanSt. Martin	do	150 00
	Comté de Victoria.	1		,
C. McClusky John Jamer John McDougall G. Bedell Donald Fraser	Comté de Victoria. Rivière Tobique Les TR., branche de la riv. Tobique Rivière au Saumon Rivière Tobique	Grande Chute	do Gardien do do	100.00
	Comté de Westmoreland.		-	
W. B. Deacon D. T. Cormièr	Havre de Shédiac et rivière Rivière Petitcodiac et Memramcock. Baie de Dorchester	Shédiac	Gpêche. do do	60 00 60 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—Suite.

Nom.	District.	Adresse,	Garde-pêc. ou gardien:	Salaire.
				,
	Comté d' York.		•	\$ cts.
	Comté d'York	Frédéricton	Inspecteur	150 00
J. Campben	Jean, en remontant	Kingsclear, O. O., Fré- déricton	Gardien	30 00
W. Brown		Southampton	do .	30 00
A. Moir	De Price's Bend au côteau brûlé S. O., Miramichi.	Bloomfield	do .	30 00
<u>)</u> *		Total		•••••
			1 <u></u>	

A. J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pecheries.

MINISTERE DE LA MARINE ET DES PROMERIES; OTTAWA, 31 décembre 1873.

Pour copie conforme:

W. F. WHITCHER,

Commissaire des Pêcheries.

ANNEXE B.

RAPPORT SUR LA CROISIERE DE LA GOELETTE DU GOUVERNEMENT "LA CANADIENNE," DANS LE FLEUVE ÉT LE GOLFE ST. LAURENT PENDANT LA SAISON DE 1873, SOUS LE COMMANDEMENT DE N LAVOIE, ECR., OFFICIER DES PÉCHERIES.

A l'honorable Peter Mitchell, Ministre de la Marine et des pêcherics, Ottawa.

L'Islet, 1er janvier 1874.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur la croisière de La Canadienne, chargée pendant la dernière saison de protéger les pêcheries dans le golfe et le

bas du Saint-Laurent.

Les mêmes causes qui avaient retardé notre départ, à la dernière saison, nous ont empêché de sortir du port de Québec avant le 13 mai, c'est-à-dire deux jours plus tard qu'en 1872. Une des principales raisons qui ont ajourné notre départ a été l'absolue nécessité de mettre La Canadienne dans la cale pour réparer le doublage en cuivre qui avait été endommagé par la glace, vu que la goëlette, pour des motifs d'économie, avait passé l'hiver à flot. Cependant l'expérience nous a démontré qu'il scrait imprudent de répéter l'emploi de ce mode d'hivernage sans exposer le navire à des dommages érieux. La Cana denne a maintenant 19 années de service, et d'après la nature de l'ouvrage qu'elle fait et le genre de navigation qu'elle accomplit, elle doit être traitée avec grand soin ; par conséquent, je recommandera se de la placer, à l'avenir, dans la cale au l'eu de la laisser à flot tout l'hiver.

Notre voyage s'est opéré très-lentement. Huit jours après notre départ de Québec, nous étions encore à l'ancre vis-à-vis les Eboulements, où les vents contraires nous avaient forcé de revenir, et nous n'atteignîmes les îles de la Madeleine, notre première destination pour la croisière du printemps, que le 25 mai. Notre voilure avait tellement souffert, dans notre orageux voyage de descente, que nous dâmes la renouveler durant l'été. Dans le corps de ce rapport, il est fait mention au long de l'état des pêcherics des îles de la Madeleine. Nous restâmes aux îles jusqu'au 27 mai. date de notre départ pour la baie des Chaleurs, notre/seconde destination; notre intention était de revenir aux îles de la Madeleine vers le 10 juin

où notre présence serait encore nécessaire.

La Canadienne, aurant cette saison, a fait la croisière pendant environ cinq mois. Nous avons visité trois fois les îles de la Madeleine et la baie des Chaleurs, et deux fois les différents établissements de pêche sur les rives nord et sud du golfe. La saison a été généralement très-dure. Je n'ai pas besoin ici de parler de la tempête terrible qui a sévi, vers la fin d'août, aux îles de la Madeleine et sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et durant laquelle tant de navires et de bateaux pêcheurs ont fait naufrage. Je vous ai déjà transmis ces détails, et j'y reviendrai au chapitre concernant les îles de la Madeleine. Cependant, la Providence nous a préservés de la fureur des éléments, et notre croisière, à tout considérer, aurait pu être regardée comme prospère, sans le malheur qui nous a enlevé notre maître-pilote, le capitaine Leblanc. Voici dans quelles circonstances est arrivé cet accident :- Nous étions à la Grande-Rivière, attendant avec anxiété notre chaloupe que nous avions envoyée à terre avec le capitaine Leblanc et trois hommes, lorsque nous apprîmes qu'elle avait chaviré dans une bourrasque, et que le capitaine Leblanc et les hommes s'étaient noyés. On peut plus facilement comprendre que décrire la tristesse que répandit au milieu de nous cette mauvaise nouvelle. Néanmoins, fais ut taire mon chagrin, je me hâtai de me rendre à terre dans l'e poir, s'il n'était pas trop tard, de ramener à la vie quelquesuns de nos pauvres hommes. Malheureusement, ce ne fut qu'après une recherche de deux heures et demie, que nous pûmes retrouver les trois matelots, Boutin, Turgeon et Caron. corps du capitaine Leblane ne fut découvert que le lendemain matin, le 1er juin, à un mille

environ du lieu de l'accident. Ce triste événement causa une profonde sensation à la Grande-Rivière, et c'était pour nous un sujet de consolation de voir tant de bienveillance et de sympathie dans tout le village, et l'empressement qu'ont montré les habitants dans la recherche des cadavres et lorsqu'il s'est agi de leur rendre les derniers devoirs. Leurs restes furent enterrés dans le cimetière de la paroisse, après un service solennel et au milieu d'un grand concours du peuple. Je dois surtout beaucoup de reconnaissance au révérend M. Sancier, et à M. Z. Joncas, marchand, pour l'attention et la bienveillance dont ils ont fait preuve dans cette triste circonstance. Par la mort du capitaine Leblanc, le département a perdu un officier actif et intelligent qui, pendant huit ans, a été maître-pilote de La Canadienne, et l'a dirigée avec bonheur dans maints endroits dangereux. La goëlette, ayant été placée sous la garde du premier officier, termina heureusement sa croisière sans autre accident.

En général, la saison de pêche actuelle a été prospère dans le bas du fleuve et le golfe Saint Laurent, et les pêcheurs ont raison d'être satisfaits. Ces derniers apprécient davantage chaque année les bénéfices réels que donne le système de protection en vigueur et la sollicitude intelligente que prend de leurs besoins le département de la marine et des pêcheries. Nos pêcheries ont été complétement et efficacement protégées; le service qui avait été inauguré par mes predécesseurs n'a, j'ai raison de l'espérer, rien perdu de son efficacité entre mes mains. Outre les gardiens locaux disséminés le long de la côte et de la baie des Chaleurs, la Canadienne a fait de fréquentes visites aux différents établissements de pêche, et cette surveillance active a eu pour résultat de permettre à nos pêcheurs d'avoir, en tout temps libre. accès à leurs places de pêche, et de se livrer à leur industric suns crainte d'être molestés ou troublés.

Les divers occupants des stations permanentes de pêche au phoque et au saumon ont joui en paix de leurs priviléges respectifs, ainsi que du terrain ou de la grève nécessaire à leur genrê d'affaires.

On ne permit pas aux pêcheurs des Etats-Unis de pêcher dans nos baies, et je suis heureux de dire qu'ils se sont, pendant toute la saison, conduits d'une manière tranquille et

excessivement amicale.

Les pêcheurs français de Terreneuve ou de Saint-Pierre Miquelon ne sont pas venus sur nos côtes dans le but d'y pêcher, droit que ne leur accordent pas les traités, comme il est bien connu.

L'acte et les règlements des pêcheries ont été fidèlement observés, chacun comprenant bien que ces lois ont été faites pour son avantage, et que tout le bon résultat qu'elles produi-

ront doit nécessairement tourner à son profit.

Toutes nos stations de pêche au saumon et à la truite sont maintenant affermées pour la saison, et le revenu qu'elles produisent cette année, est de \$1,400. La pêche avec des filets dans les rivières les plus importantes, telles que Moisie, Saint-Jean, Mingan, Natashquan, etc., etc., est neanmoins affermée par le département lui-même, ainsi que les priviléges de la pêche à la mouche dans tous les cours d'eau, ce qui donne un revenu beaucoup plus

grand.

La surveillance et la garde des nombreuses rivières au saumon et à la truite, dans la division du bas du fleuve St. Laurent, sont certainement une besogne aussi difficile qu'importante, vu que quelques unes de ces rivières sont larges et fréquei tées, à leurs embouchures. par une population plus ou moins portée au braconnage; mais l'assistance éclairée que m'ont prêtée les différents surveillants et gardes pêche nommés par le département m'a rendu cette tâche relativement facile, et j'ai le bonheur de pouvoir constater que les résultats ont été trèssatisfaisants pour tout le monde.

Les établissements de piscienture que, sous la judicieuse initiative de votre prédécesseur, l'on a commencé à construire sur nos meilleures rivières à saumon, ont attiré l'attention de nos pêcheurs, et ils ne peuveat manquer d'y voir l'intérêt qu'a toujours montré votre dé-

partement pour améliorer leur condition.

Les règlements concernant les ports des îles de la Madeleine ont été régulièrement mis en vigueur, et je n'ai pas besoin d'ajouter que chaque fois que nos services ont été requis pour empêcher des troubles, apuiser des querelles, ou protéger la propriété, nous les avons promptement donnés.

Tel est, monsieur, l'exposé des fonctions que la Canadienne a tous les ans à accomplir

dans le bas du fleuve, et j'ose espérer que mes humbles efforts pour les remplix d'une manière

satisfaisante rencontreront votre approbation.

Après les observations préliminaires que j'ai cru nécessaire de vous soumettre pour tous faire mieux comprendre la nature et l'importance de l'ouvrage qui nous est confié, je vais passer en revue les différentes pêcheries du golfe et du bas du fleuve St. Laurent, dans l'ordre suivant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

> N. LAVOIE, Commandant de La Canadienne.

Divisions de Gaspé et Bonaventure

Ayant déjà, dans des rapports précédents, fait séparément l'historique des premiers éta blissements des comtés de Gaspé et Bonaventure; traité au long des ressources qu'ils office en agriculture et en pêcheries, et mentionné les meilleurs havres et les ports les plus avants geux au commerce, je vais maintenant les réunir en une seule division à cause de l'analogie

de leurs ressources et de leurs produits.

Quoique ces comtés, qui comptaient, il y a quelques années, environ 10,000 habitants, aient quelque peu augmenté en population—elle est à présent de 28,000 âmes,—l'accroissement de la richesse individuelle n'a pas été fort sensible, et la plupart des habitants sont aussi pauvres et nécessiteux qu'il y a dix ans. Cet état de choses n'est pas surprenant pour quiconque connaît le système de servage sous lequel le pauvre pêcheur est forcé de vivre. Considérons l'immense richesse de cette mer que borde une côte de plus de 300 milles d'étendue, et dont les eaux fourmillent de poisson, malgré la pêche abondante qu'on y fait chaque année; examinons ces terres si faciles à cultiver et qui ne demandent que le travail et la persévérance pour rendre cent pour cent; appuyons sur ces faits, et disons s'il y a eu quelque progrès digne de remarque. Comparons les comtés de Gaspé et de Bonaventure au Saguenay et aux townships de l'Est, où l'on a rencontré des difficultés de tout genre et subi des désastres avec des avantages moins grands, et voyons de quel côté s'est trouvé le progrès. Vous remarquerez sans doute ici et là quelques familles qui, s'occupant d'agriculture et de pêche, ont réussi quelque peu à améliorer leur condition; mais ce sont là des exceptions, tandis que ce devrait être la règle.

Si maintenant l'on cherche la cause qui s'est opposée à la marche progressive de ces beaux comtés, on la trouvera invariablement dans le système mis en vigueur par les négociants et qui doit finalement ruiner ceux qui s'y laissent prendre. Presque toutes les grandes myisons de commerce possèdent des terres immenses, surtout à Gaspé et dans la partie est de Bonaventure; elles fixent elles-mêmes le prix du poisson et forcent les pêcheurs à acheter des marchandises et des provisions à leurs magasius à des prix exorbitants : elles paraissent n'avoir pour objet que d'amasser promptement de grandes fortunes, pour

aller ensuite vivre à l'étranger.

Est il étonnant que, sous un parcil système, notre population se plaigne d'être opprimée et s'en prenne ouvertement aux autorités ?

Cet état de choses demande un changement. Pourquoi n'essaierions-nous pas d'améliorer

la condition des pêcheurs?

En France, si je ne me trompe pas, le gouvernement fixe lui-même le prix de la morue, et le pauvre pêcheur se trouve à l'abri des tentatives des spéculateurs. Je crois que quelque mesure de ce genre serait bien accueillie ici, surtout par nos pêcheurs, qui ont déjà trep long-temps souffert.

Quoique le comté de Gaspé ne soit pas aussi adonné à l'agriculture que celui de Bonaventure, où l'on remarque de riches fermes, cependant à plusieurs endroits on voit de beaux champs, appartenant à des personnes qui savent apprécier les bienfaits de la culture du

sol, notamment à l'anse du Cap Percé, le long des rivières d'York et Darmouth, à Sainte-Anne-des-Monts et à Mont-Louis.

Outre les profits qu'ils font avec la pêche, les habitants de Bonayenture trayaillent sur le chemin de fer Intercolonial. Gaspé, qui est resté si longtemps en arrière, recevra une nouvelle impulsion du commerce de bois considérable qui s y fait. Il y a déjà deux scieries à vapeur, l'une à Gaspé, appartenant aux frères Lowndes, et l'autre à la rivière Madeleine, appartenant à Vachon et Cie. De nouvelles maisons doivent s'établir aux rivières Barachois et Pabos

Le commerce de Gaspé, au moins aux endroits de pêche, est entre les mains de marchands jersiais, et leurs navires apportent tout ce dont ont besoin leurs employés et les habitants du pays, de sorte que les négociants ont fort peu de chance de leur faire de la concurrence, pour les raisons déjà mentionnées.

Beaucoup d'étrangers ont visité la baie des Chaleurs pendant cette saison, et surtout Gaspé, qui semble chaque année devenir plus populaire parini ceux qui vont prendre les

Un fait digne de remarque est l'absence presque totale de désorcre sur une côte aussi étendue que celle de Gaspé et de Bonaventure, et qui est fréquentée durant l'été par un si grand nombre de travailleurs, de pêcheurs et de matelots. Les Micmaes ont été les seuls qui dûrent être mis à la raison cette année. Au mois d'août, on apprit que des pêcheurs américains, au nombre de trois cent, avaient débarqué à Paspébiac et, dans une bagarre, brûlé une Aussitôt que les circonstances me le permirent, je m'enquis du fait, mais je me convainquis que le rapport était faux et que les Américains n'étaient pas concernés dans l'incendie.

La récolte du foin et du grain a été bonne dans le comté de Gaspé; dans celui de Bonaventure, le foin n'a pas été aussi abondant. La population des deux comtés s'élevait, lors du dernier recensement, à 28,000, sans compter celle des îles de la Madeleine qui, en 1871, était de 3.172 habitants. L'approche d'un hiver ordinaire était attendue avec assurance par la population de Gaspé et de la baie des Chaleurs, mais la clôture prématurée de la navigation. qui a retenu dans le port de Québec la plupart des goëlettes chargées de provisions pour les ports d'en bas, va sans doute causer beaucoup de souffrances aux classes pauvres qui attendaient l'arrivée de ces goëlettes pour s'approvisionner pour l'hiver.

En parlant des différentes pêcheries de Gaspé, je m'occuperai d'abord de la pêche du

hareng, qui se fait la première, au commencement de la saison.

Pêche du hareng.

Cette pêche, qui avait coutume d'être très-active autrefois dans la baie des Chaleurs, surtout à Bonaventure, à Maria et à Carleton, où MM. Petry, de Sligo, Irlande, possédaient des établissements, n'a maintenant qu'une importance secondaire. — Les messieurs Petry ont fermé leur maison, et il n'y a plus de débouché pour le produit de cette pêche. sel et des barils a tellement augmenté qu'il a presque paralysé cette branche d'industrie, même sur les marchés de Boston, où ce poisson était ordinairement envoyé avant l'établissement de la maison Petry et Cie., à Carleton.

Le hareng est le premier poisson qui paraît sur nos côtes, où il se rend pour frayer. On le voit dans la baie des Chaleurs vers la fin d'avril ou au commencement de mai, et il est surtout en abondance à Carleton, Maria, Bonaventure et port Daniel. Il fait aussi son apparition, mais pas en aussi grand nombre, le long de la côte jusqu'au cap Chatte, on l'emploje

comme appat pour la pêche à la morue et pour la consommation locale.

Cette pêche, pour les comtés de Gaspé et de Bonaventure a, en 1873, donné 7,543 barils contre 11,537 en 1872.

Pêche de la morue.

La pêche de la morue forme la principale occupation des habitants de cette division, du cap Chatte à Bonaventure.

Elle se fait de deux manières : à la main, et au moyen de lignes dormantes. garnies de 100 à 150 hameçons, sont laissées amarrées pendant un certain intervalle sur les bancs et visitées de temps à temps.

De la pointe Saint-Pierre à port Daniel, on a presque cessé l'emploi des lignes à main, pour adopter l'usage des lignes dormantes, ce dernier mode permettant aux pêcheurs de laisser ses lignes dans l'eau durant le gros temps. Ce mode de pêche est fort prisé de ceux qui le prati-

quent. Les profits paraissent être plus grands, tandis que le poisson pris est certainement

plus gros.

Quoiqu'il y ait des endroits sur la côte où la morue n'abonde pas autant que dans d'autres, —comme c'est le cas de la Grande-Grève à la rivière-aux Renards, où les barges ne prennent pas plus que 50 drafts en moyenne, — cependant on peut dire que cette pêche a été trèsbonne. Du Grand-Étang à Mont-Louis, on n'a pas eu une aussi bonne saison depuis vingt ans. A Sainte-Anne des Monts et au cap Chatte, la morue n'a fait son apparition qu'en juillet, et la pêche a été moyenne.

Les pêcheurs de Percé, de la Grande-Rivière et de Pabos, qui vont pêcher sur les bancs des Orphelins et de Miscou, craignaient beaucoup, à cause de la disparition de la boitte en juillet, de ne pas réussir; mais le poisson est revenu sur les bancs, où il a abondé le reste de la saison. Malgré le mauvais temps qui a sévi depuis le mois d'août, ces hardis pêcheurs, qu'aucune mer n'effraie, peuvent se réjouir d'avoir eu autant de bonheur, sinon plus, que l'année dernière. Ils s'accordent tous à dire qu'ils ont rarement vu autant de poisson et de boitte sur les bancs; quelques bateaux ont pris 27 drafts en un jour, et plusieurs pêcheurs ont pris jus-

qu'à 100 quintaux par mois.

La terrible tempête qui eut lieu le 24 août a causé de grands dommages le long de la côte, surtout de la pointe Saint-Pierre à Percé, où la plagart des barges, représentant une valeur d'environ \$12,000, ont fait naufrage. Nonobstant ces pertes et l'augmentation du prix du sel et des ustensiles de pêche, malgré le fait que la morue se vendait plus cher sur les marchés étrangers, le prix de la morue, ici, n'était que de 15 chelins, le plus bas qui ait été payé depuis plusieurs années. Cette disproportion notable entre les prix de la morue sur la côte de Gaspé et ceux des marchandises vendues, ne peut, comme je l'ai déjà dit, être que ruineuse pour les pêcheurs, et nombre d'entre eux parlent d'immigrer sur la rive nord, où ils espèrent améliorer leur condition, trouver un meilleur marché et plus de bon temps.

Voici la liste des navires employés à cette pêche, et les statistiques publiées à la fin du rapport de cette division donneront la quantité du poisson pris dans les deux comtés pendant cette saison :

Erat du nombre de caboteurs déclarés à l'entrée jusqu'au 28 octobre 1873, pour le port de New Carlis e.

Nom des navires.	Ton- neaux	Equipage.	Venant de	Morue sèche.	Œufs de morue.	Hareng.	Rogues de morue,	Conserve du saumon	Poisson mariné.	Aigrefin.	Hareng fumé.	Saumon mariné.
Mary, Star of the Sea Bue Nose Northern Chief Hematope Northern Chief Etoile du Matin Northern Chief Commander John Stewart Heroine Northern Chief Mary, Star of the Sea. Regalia. Mary, Star of the Sea. Epote Reaper Dit-on Northern Chief Hemetope Hemetope	59 76 50 76 50 71 50 14 65 104 59 59 15 132 78 76 76	424645543566444436674666	Caraquet Arichat Percé Arichat "" Caraquet Campbleton Percé Margaree Caraquet Côte Nord Percé Caraquet Caraquet Caraquet Caraquet Caraquet Caraquet Caraquet Caraquet Caraquet Caraquet Percé Margaree Arichat ""	708 8100 6444 995 85 608 629 400 1,560 396 150 1,960 914 686 700			247	1068		10		
-		<u></u>	16	12,415			247	1068		10		

ETAT du nombre de caboteurs déclarés à la sortie jusqu'au 28 octobre, 1873.

Northern Chief 59 Mary 19 Ripple 22 Ranger 137 Mary 19 Adelina 91 Temperance 60	9 3 6	Arichat. Picton Pictou Percé Pictou Pictou Caraquet	601	756	73i 4		
---	-------------	---	-----	-----	-------	--	--

Etat du nombre de navires déclarés à la sortie et portant du poisson, jusqu'au 28 octobre, 1873, pour le port de New Carlisle.

"85" Regalia Hematope Homely Reaper	236 10 139 9 59 4 76 6	Barbades	Qtx.	Qtx	Qtx	Brio						
"85" Regalia Hematope Homely Reaper	139 9 59 4 76 6	Porto Rico	1,621			ומנוט	Gals	Btes	Brls	$_{ m Btes}$	Brls	Brls
O.Blanchard Annabella trovidence Union Sea Flower Hebe. Marie Georgia Annabella Snow Drop Century '85" Reaper Solway Queen C. R. C Star of the Sea O. Blanchard Hematope	229 12 137 8 148 8 139 9 260 12 272 5 81 5 193 10 375 15 236 10 375 15 248 5 149 8 481 10 137 8 248 10 65 4 65 4 76 65 16 77 18	Terreneuve. do Barbades Jersey Barbades St. Vincent. Terrenenve Bahia. Rio de Janeiro. Earbades Naples Rio de Janerio. do Boston Rio de Janeiro.	2,293 1,550 1,391 3,202 3,085 2,109 2,898 2,109 2,898 2,208 523 2,560	28 65 31 53 31 475 63 171	77 20 58	736	247	51		2		2

LA PÊCHE A LA BALEINE.

Plusieurs années d'insuccès ont graduellement détourné les hardis pêcheurs de Gaspé—
les seuls dans le pays qui se livrent à cette industrie—de leurs expéditions aventur uses à la
recherche de la baleire; et chaque saison, depuis 1859, alors que la flotte des baleiniers comptait jusqu'à 10 bâtiments, le nombre a toujours été en diminuant. Trois goëlettes ont été
équipées pour cette pêche en 1872, et trois cette année; mais deux seulement sont parties
Ce sont:

Lord Douglas, cap. Baker, 58 tonneaux, 17 hommes, 180 barils d'huile.

Violet, "Susdard, 37 , 17 ,, 175 ,, Ces deux goëlettes sont revenues avec 355 barils d'huile de baleine, soit 105 barils de plus que les trois navires employés à cette pêche l'an dernier. Ce succès a quelque peu ravivé l'espérance des pêcheurs qui, à cause des mauvaises années précédentes, avaient résolu

de cesser ces expéditions.

Ces pêcheurs n'attribuent en aucune manière leur succès à un plus grand nombre de baleines dans le golfe, mais simplement au fait qu'ils ont eu un plus beau temps que d'habitude, ce qui leur a permis de mettre leurs captures en sûreté. Cependant, ils ne doivent pas baser leur chance de succès, l'an prochain, sur la saison actuelle. Les années d'abondance sont invariablement suivies par des années de disette, et je crains bien que nos hardis marins ne soient, tôt ou tard, forcés d'abandonner cette pêche pour quelque occupation plus profitable, s'ils ne peuvent équiper des bâtiments plus vastes et aller chasser la baleine à une plus grande distance des côtes, vu que ce cétacé déserte les eaux du golfe en plus grand nombre chaque année.

PÉCHE DU SAUMON.

Cette pêche s'est prodigieusement améliorée pendant les cinq ou six dernières années, et à en juger d'après l'augmentation que l'on remarque chaque ànnée dans la quantité de saumon qui visite nos côtes, il n'y aura bientôt rien à désirer pour rendre l'amélioration complète, si ce n'est une surveillance plus active pour assurer un plus fort revenu aux heureux propriétaires de stations de pêche en particulier, et au commerce de notre pays en général.

La grande quantité d'individus reproducteurs qui avait été observée à l'automne de 1872

nous faisait espérer que la saison actuelle serait lucrative.

Cette attente n'a pas été trompée, car, jamais à la connaissance des plus vieux pêcheurs, il n'a paru plus de saumons dans les rivières de Gaspé et Bonaventure. La pêche aux filets a été très-bonne, et celle à la ligne fructueuse. Les divisions de Ristigouche, de Cascapédiae et de Gaspé ont le plus rendu, tandis que la pêche a été très-satisfaisante à la Grande Vallée, au cap Chatte et à Sainte-Anne-des-Monts, d'où les braconniers ont été enfin chassés.

Toutes les stations sur cette partie de la côte ont donné le double et le triple de la quatité ordinaire de saumon, et les pêcheurs à la ligne dars la rivière de Sainte-Anne-des-Monts qui, en 1870, avaient pris 8 saumons, et 13 en 1861, en ont pris environ 80 cette année. On m'a appris qu'un grand nombre de saumons reproducteurs avaient été vus aux frayères.

La truite a beaucoup augmenté dans la rivière du cap Chatte, mais le saumon ne s'est pas accu dans la même proportion. Cela ne doit pas surprendre, quand on considère que ce poisson a été tellement détruit, qu'il s'écoulera plusieurs années avant que quelque changement notable ne s'opère dans cette rivière. Cependant les résultats déjà obtenus sont très encourageants et font beaucoup honneur au garde-pêche local, dont la vigilance et l'énergie infatigables ont réussi à chasser les braconniers qui ruinaient jadis ces cours d'eau.

La division pour la pêche à la mouche dans la Madeleine est affermée. Cependant on n'y a pas fait la pêche à la dernière saison, et l'on m'apprend que les saumons reproducteurs abondaient dans les bassins de cette rivière. On a pris 33 barils de saumon à l'embouchure

de la rivière; c'est le triple de la quantité ordinaire.

Comme les statistiques des pêcheries indiquent la grande quantité de saumon pris dans e rivières de Gaspé, j'ajouterai simplement que certaines stations, louées \$3 par année seuennet, ont donné, dans plusieurs occasions, de \$50 à \$60 par jour.

M. Reynolds et ses compagnons ont été plus heureux qu'en 1872; ils ont pris 50 saumons. Son Excellence le Gouverneur-Général a visité Gaspé durant la saison et a paru

charmé de la place.

On remarque, cette année dans les filets, trois espèces de poisson : le saumon "à museau rond", le saumon "à museau pointu" et le saumon "moucheté". Cette dernière espèce n'avait pas visité Gaspé les années précédentes. Aux avantages naturels qu'offrent les rivières de Gaspé, pour la reproduction du saumon, le département vient d'en ajouter d'autres qui ne peuvent manquer d'augmenter beaucoup leur valeur. Cet été, des ouvriers ont été occupés à construire sur la rivière Darmouth, un établissement de pisciculture qui s. ra terminé de bonne heure à la prochaine session. On a fait sauter des rochers pour permettre au poisson de franchir les chutes et d'avoir accès à une suite de bassins magnifiques qu'ils ne pouvaient fréquenter auparavant. L'on y a déjà remarqué cet automne une grande quantité d'individus reproducteurs. De toutes les stations de pêche au saumon, celles de Gaspé semblent être les plus favorisés par la fortune, et j'ajouterai, par le département. La plupart des pêcheurs ne paient qu'un loyer nominal de \$3; les endroits de pêche sont à leur porte; le temps n'est jamais assez mauvais pour les empêcher le visiter leurs filets; leurs rivières et leurs stations sont sous la protection immédiate et spéciale des officiers du gouvernement et tout près se trouve un marché avantageux où ils peuvent toujours, avec profit, écouler leur poisson frais.

Outre ces avantages, le département n'épargne rien pour améliorer leurs rivières, procurant ainsi aux heureux pêcheurs et colons de Gaspé un revenu qui augmente tous les ans.

Considérant les résultats favorables obtenus et la grande dépense faite pour l'amélioration et la protection de la pêche du saumon en général, je suis d'opinion que le temps est arrivé où le gouvernement devrait profiter un peu de la prospérité produite par sa politique sage, en établissant un mode plus uniforme d'affermer les stations de pêche. Les pêcheurs intelligents de Gaspé et des autres places que j'ai visitées, admettent que l'on obtiendrait de plus forts loyers, et qu'ils consentiraient de bon cœur à payer plus pour indemniser le département

des frais qu'il a encourus.

De toute la côte de Gaspé, Pabos paraît être l'endroit que le saumon fréquente le moins. Cependant, le garde-pêche m'a dit que, cet automne, les bassins de la rivière Pabos étaient pleins de poisson. Dans ceux de la Grande-Rivière, nous n'avons remarqué qu'un petit nombre d'individus reproducteurs, de 100 à 140; et dans trois stations où on avait pris auparavant 36 barils, on n'en a pris cette année que 12. M. Clark, qui a pêché à la ligne dans la Grande-Rivière, n'a pris que 30 saumons. On attribue cette diminution à diverses causes. D'après quelques-uns, elle est due à la pratique de harponner ostensiblement des anguilles tandis que le saumon est le poisson que l'on détruit; selon d'autres, la cause en est attribi ée à l'impureté de l'cau dans l'estuaire. D'après l'enquête que j'ai tenue relativement aux débris de poisson que l'on jette à l'embouchure de cette rivière, je suis porté à partager cette dernière opinion, et je suis convaincu que les nouveaux arrangements me permettront de juger bientôt si cette hypothèse est exacte ou non.

Dans la baie de port Daniel, la pêche du saumon a eté satisfaisante, et on y a pris un baril de plus que l'an dernier. A l'exception de six barils, tout le produit de la pêche à cet

endroit a été vendu à M. Brown, pour être mis en boîtes.

Quoique la pêche du saumon ait été très-abondante dans les divisions de Cascapédiac et de Maria, en 1872, elle a été surpassée cette saison. Les rapports indiquent un rendement de 296 barils dans la division de Maria, ce qui donne un excédant de 10,099 lbs. sur l'an dernier,—tandis que dans celle de Cascapédiac, il y a cu 35,363 lbs. contre 25,264 en 1872. L'établissement de Maria a mis en boîtes 96,357 lbs. de saumon.

Les pêcheurs à la ligne sur les rivières Bonaventure et Cascapédiac ont bien réussi, si on considère la courte durée de leur séjour. Ils ont pris trente-huit poissons en trois jours dans

la rivière Bonaventure.

Egalement la pêche a été très-fructueuse dans la division de Ristigouche. Le poisson y était si abondant que les établissements de conserves de saumon ont dû en refuser, parce qu'ils ne pouvaient le mettre en boîtes. Il y a trois de ces établissements sur la côte du Nouveau-Brunswick; deux appartiennent à MM. Joseph Windsor et à George Haddow, de Dalhousie, et l'autre à M. Howick, de Carleton.

A l'établissement de M. Windsor, en a mis en boîtes 134,000 fbs de saumou; 100,000 fbs a celui de M. Haddow, et 75,000 à celui de M. Howick—ce qui forme un total de 309,000 fbs. Si l'en y ajoute 6,000 fbs salées par les pêcheurs; 18,000 fbs gardées pour la consommation loc le; 6,000 dépensées pendant la saison de la pêche, et 8,000 fbs emportées par les pêcheurs à la ligne, on aura un grand total de 401,000 fbs et mme produit de la pêche, cette année—soit un excédant de 131,000 fbs sur celle de l'an dernier. Je dois rendre cet hommage aux propriétaires des établissements de conserves, qu'ils sont toujours prêts à donner tous les renseignements demandés sur leur genre d'affaires, et désireux de se conformer aux lois des pêcheries et de voir les autres suivre leur exemple.

Les chiffres suivants donnent le résultat de la pêche à la ligne sur la branche principale de la Ristigouche. M. Brydges et ses compagnons, en neuf jours ont pris 90 saumons; M. Fleming et ses amis, en huitjours, 87 saumons; MM. Killaly et Fodd, en trois semaines,

200 saumons; d'autres pêcheurs, 50 saumons—soit un total de 427 poissons.

Ceci démontre d'une manière concluante, que le nombre de saumon qui a visité la Ristigouche pour y frayer, doit avoir été considérable, et tous les gardiens s'accordent à dire que les bissins en élaient remplis. On a aussi remarqué une grande quantite de saumonneaux

et saumons de deux ans, ce qui est un indice certain de progrès.

Grâce à l'énergie et à la vigilance déployées par le digne inspecteur des pêcheries, M. Mowat, personne n'ose violer la loi, tant on est sûr que tôt ou tard le coupable est découvert et punit de ses méfaits. A part deux ou trois mendes imposées par cet officier et son confrère, M. Phelan, pour de légères offenses, il n'est arrivé aueun désordre d'une nature sérieuse dans les divisions de Gaspé et de Bonaventure. Cependant, je dois excepter ce qui eut lieu parmi les sauvages de la Pointe-Mission, dont je parlerai plus loin.

Des circonstances incontrôlables m'ont empêché de visiter l'établissement de piscieulture inauguré par le département, au ruisseau de Robertson, sur la Ristigouche. Mais je suis persuadé que, avec son activité ordinaire et son intelligence, M. Mowat, qui en a la charge, je conduira à bonce fin. D'ailleurs, il m'a dit qu'il serait prêt de bonne heure à l'automne à

se procurer du poisson et du frai.

Depuis plusieurs années le département, dans l'intérêt public, s'était efforcé d'abolir le privilége inique et tout à fait injusticiable dont jouissaient les Micmacs de la Pointe-Mission de harponner le saumon dans la Ristigouche. Des octrois d'argent et le choix de places de pêche très importantes leur avaient été offerts en échange de ce soi-disant droit; mais ce n'est que cette année qu'il a été conclu un arrangement définitif qui leur accorde une des meilleures stations de saumon, depuis longtemps convoitée, juste en face de leur réserve, avec le droit pour la tribu d'y pêcher à l'exclusion de tous les autres. Le département des Sauvages fournit généreusement les filets, et un commissaire fut nommé pour faire la pêche à leur pro-Malgré tous ces avantages et la sollicitude que leur a montrée le gouvernement, ils regardèrent avec défiance un arrangement dont le résultat immédiat avait été la distribution parmi eux de \$1,000 à \$1,200, et ce sans aucune responsabilité ou quoi que ce soit de leur Au lieu d'être reconnaissant pour cette faveur, ils passèrent l'hiver à murmurer et à chercher des moyens pour empêcher le département d'arriver à ses fins. Je dois dire qu'ils ont été puissamment aidés dans cette œuvre par quelques uns des traficants de boisson et autres blancs de la Pointe-Mission, directement intéressés à voir se continuer le système de harponnage. Conséquemment, ils résolurent de braver les autorités et de refuser les avantages qu'on leur offrait, ce qui leur aurait permis de cultiver leurs fermes ou de s'occuper autrement. Ils écoutèrent avec mépris les remontrances judicieuses de leurs mission-Aussitôt que parurent les premiers saumons, les sauvages les attaquèrent à coup de harpon, tandis que d'autres détruisaient les filets qu'avait fournis le département des Sauvages et arrachaient les piquets que l'on s'était procuré à grands frais. Tout était en excitation à la Mission; on bravait ouvertement les officiers de pêche, et les choses prirent pour un moment une tournure menagente. Heureusement, avertis à temps, nous atteignîmes Le localité avant que beaucoup de mal cût été f.it. et aussitôt nous réussimes à arrêter les meraturs Frinçais Basquit, Joseph Birnard, Pierre Noël et Noël Bisque, qui, après un procès régulier, turent routes coupables et condamnes à la prison. L'énergie déployée en cette circonstance eut le meilleur effe . Dans une assemblée qui eut lieu ensuite, je réussis à leur

faire comprendre la folie de leur conduite, et leur observai que leur intérêt véritable était d'agir en harmonie avec les vœux du gouvernement. Ils comprirent cela, et le chef signa, au nom de la tribu, un engagement par lequel tous promettaient de se conformer au nouvel arrangement; sur ce, je donnai ordre à M. Mowat de réinstaller les filets, qui n'ont pas été touchés depuis.

Par cette action répréhensible, néanmoins, les sauvages ont perdu onze ou douze jours pendant le meilleur temps de la pêche. Par là, si l'on prend pour terme de comparaison la peche de leurs voisins, ils doivent avoir au moins perdu de \$800 à \$1,000. La somme dis-

tribuée parmi eux, après avoir payé les frais, ne s'élève en conséquence qu'à \$137.

Il est rumeur que, par les efforts de personnes influentes, les sauvages ont grand espoir de rentrer dans leur ancien privilége de harponner le saumon. J'espère cependant que le département n'écoutera une semblable demande, mais fera strictement exécuter le réglement plein de sagesse, qui, en réalité, donne aux sauvages des bénéfices autrement importants que

ceux que pouvait leur procurer l'ancienne coutume, même à leur point de vue. Dans des cas de désordres ou autres offenses, les sauvages généralement plaident ignorance des lois. Afin d'éviter ceci, je suggérerais de faire imprimer, dans les deux langues, de courts extraits des lois de pêche plus spécialement applicables à leurs eas, et de les afficher à la porte de l'église et dans les endroits les plus fréquentés de la Pointe-Mission, Je suis persuadé que cette mesure nous épargnerait beaucoup de troubles. Ces gens doivent être traités avec donceur mais formeté, et l'on ne doit pas leur laisser d'échappatoire, car it est presque certain qu'ils en profiteront.

Ma dernière visite au village des sauvages de la Ristigouche m'a encore convaincu d'avantage que le système suivi à l'égard de cette classe n'est pas du tout destiné à favoriser leur bien-être moral et matériel. Ces octrois et priviléges ont empêché les améliorations agricoles dans cette belle partie du comté de Bonaventure, tout en habituant les sauvages à vivre dans un état de dépendance, et les rendant paresseux et débauchés de forts et énergir

ques qu'ils étaient autrefois.

Loin de moi l'idée de suggérer un nouveau système pour conserver ou rendre meilleurla tribu des Micmacs, quand je sais que des personnes de plus d'expérience et de capacité on déjà attiré l'attention du gouvernement sur ce sujet; mais il sera bien permis d'espérer que quelque chose sera tenté pour révoi ler ces sauvages de leur léthargie et leur permettre de profiter de tous les avantages dont les a comblés la Providence.

Je parlerais bien maintenant de la pêche du maquereau et du flétau, mais pour éviter des répétitions, je vous renvoie respectueusement à l'article sur la division du Labrador où

cette pêche est traitée au long.

37 Victoria.

STATISTIQUES des stations de pêche, espèces de batiments, nombre d'hommes, COMTÉ

			ATT THE OWNER.				The state of the	_		-	-		-		-	· ·	37
1							1		[i						9.00
					- 1		1			j							
	,		~~		1	n		Bate		. [14,2.5	
1	*		Na	vires.	١,	Bate oêche		plat			. !			1			
					1	pocaro				1.8			ts à s	au-		eine	
No.	NOM DES STATIONS.				1					Jeu	er		mon.		a n	ort	Per"
										de pêcheurs	grèviers				`		
			. 1	. 1	<u></u>)	1		Į		6	20	1	100	ا نه		02	5
			Tonn'x.	Valeur	No. de matel'ts.	- 1	Valeur.	1	Valeur.		g		Verges.	Valeur.		Verges.	Valeur,
	· 1	No.	on	a.	35.0	No.	la]	S.	<u>'a</u>	No.	No.	c Z	Ve	Αa	o.	اڅ	, S
		2	H		4 #	4	·	<u>~</u> -		-	그					-	
		1	- 1	\$	_ j		8		\$	-	10	-	3001	\$ 50			\$
1	Cap Chatte	1	70	2400	6 14	25 62	300 960	26 46	200 616	50 124	10 23	$\frac{1}{2}$	600	96	i		200
2	te. Anne des Monts	3	182	15200	14	10	900	6		15	10						· · ·
3	Rivière Claude					8		4		16	16		• • • •	••••	1	$\cdots $	
5	Mont Louis			• • • • • •	• • • •	27		43	••••	65	41	- 1	•••••			٠	
	Anse Pleureuse} Ruisseau des Olives.				••••	4	•••••	4	• • • • •	8	8	1	•••••			····	• • •
7 8	Gros Mâle	ا…ا				- 6		3		12	12	1	••••	• • • • •		• • •	• • •
9	Manche d'Epée			••••		8	•••••	8	••••	10	12	4					
10	Rivière Madeleine		••••	•••••		29		15		58	22	$\hat{2}$			1		
$\frac{11}{12}$	Grande Vallée Grand Etang					20		10					• • • •	• • • • •		• • •	
13	Echourie				••••	4	•••••	4	•••••	8	4					:::	
14	Pointe Janne					6		6		12	6						
$\frac{15}{16}$	Anse à Valeau					9,		9		18	9	٠	• • • •	. • • • •	• •	• • •	
17	Petite Kiv. au Renard.				• • •	6	•••••	6 54		12 10€	53!			••••		:::	
18	Rivière au Renard			•••••		53 50		50		100	50						
19 20	Anse aux Griffons					17		17		34	18	٠.			• •	• • •	
$\frac{20}{21}$	lap des Rosiers		,			32	••••	32	•••••	64	32	2	••••	••••		•••	1
22	l'ête au Vaisseau à	1	60	,	4	43	1620	4.3	430	86	20						
23	Grande Grêve	4			16	19	760	20		38	16		100	60		• • •	
$\frac{2.5}{24}$	Petit Gaspé				• • • •	5	$\frac{200}{320}$	10 15	100 150	10 20	10	7	$\frac{160}{1120}$	1014			
25	Cap aux Os		100		20	10 8	336	1.6	160			8	1280	736			
26 27	Péninsule	1			4	6	192	20	200	16		12	1440	1296		• • •	
28	Bassin de Gaspé	. 5	310		24	8	336	20	200	16 32	,	29 14	3680 2240	1656 1008		• • •	1.
29	Sandy Beach			••••	26 20	8 35	336 1120	60 60			35		4800	1240		160	12
30	Douglastown	4	230			139		34		278	224					• • •	
31 32	Ile Bonaventure	.			• • • •	56	0000	24		102	77	• • •	••••		l::		1
33	Petite Rivière	.			• • • •	29 82	2030 5740	18 40					700	315		J	.[::
34	Grande Rivière	1.			: : : :	58	4060	30	300	116	98	6	2200	990		ļ	.
35 36	New Port	.['::				88	6160	34	408	176	140	2	500	225	1		٠
37	Cap aux Anses et Ca	ol .		F000	1 44	55	! 3850	35	350	110	90	٦	250	112	١	!	١
-	Désespoir	· 2	1511	5000	11	33					4 7.5					ļ	.
38	Anse à Beaufils	-	-1					-		0175	970	11=	770	8798	2 5	160	1-1-
	Total	. 28	3 2923	22600	145	969	30680	802	4814	2117	3/2	115	770	0190	7 9	LUC	1 22
	İ	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		4			<u> </u>

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc., etc. DE GASPÉ.

RETS ET SEINES.

	Seine hare	s à ng.	Rêt	s à ha	reng.	n	eine iaqu reai	ıe-		Rêts aquer			Seine capel			Seine lanço			Rêts phoq			hes en scines.
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
2		\$	166 533 155 122 566 88 99 122 61 8 S 122 1200 1000 344 744	1920				\$	1 1 1 1 3 3 2 1 1 25 10 2 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	30 80	\$ 40 30		••	\$ 800 1400 1400 1400 1400 1400 1400 1400	1		\$			\$	332	
33	180	1500	43 19 10 15 5 6 8 40 275 114 6 170 120 180	1390 5600 300 480 190 180 240 1200 2400 6800 4800 7600 4800 2800	380 156 180 110 120 120 160 1280	1	80		4 3 3 2 2 2 9 2 6 2 7 6 105	40 60	40 40 28 30 192 90	100 5 24 13 13 11 12 6	300 200 660 660 570 600 300	60 40 60 400 160 520 520 440	61 2	180	144				5	90

A. 1878

STATISTIQUES des stations de pêche, espèce de bâtiments, nombre d'hommes, COMTÈ DE

Nonder N	=											
Cap Chaite			6).	gl.), lbs.	.86							
Cap Chaite 18	N.		Barils de saumon, (sal	Saumon (frais dans lag	Saumon (en bottes), ll	Saumon (fumé), bottes	Morue, quintaux.	Morue, quintaux.	Merluche, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, barils.	Hareng, barils.
Stal Anne das Monts	1	Can Chaite	10									
Rivière à Pierre 220 40 1 12		Ste. Anne des Monts		*****					!			4
Rivière a Pierre 200 40		Rivière Clande						450		}		23
Anne Peureuse 12		fulviere a Pierre		•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				• • •			
Anse Pleureuse 12 80 2 16		Mont Louis							• • • •	• • • •	_	12
Ruisseau des Olives 2 19 150 19 19 19 19 19 19 19 1		Anse Pleureuse	10					330		• • • •		190
Name Care		Ruisseau des Olives						•••••	****	••••		15
New York Company Com		Gros Male	771					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • •	• • • •	1	12
Grand Vallée		Manche d'Epée	i						•••	• • • •	••••	12
12 Grand Etang		Zerricie minueleine	33							• • • •	••••	
Rechourie 2000 200		Grand Vallee	5					375	•	••••	••••	
Points Jaune 200 60 8		Februaria									••••	99
Anne à Valeau 200 60 6 6 16 Petit Cap 130 90 8 8 17 Petite rivière aux Renards 300 90 12 18 Grande rivière 40 300 90 90 12 19 Anse aux Grifions 3680 700 95 2590 1000 225 2590 1000 225 10000 225 1000 225 1000 225 10000 225 10000 225 10000		'aschourte									••••	2
Petit Cap		Ange Walne	!	}					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	***	••••	
17 Petite rivière aux Renards 350 135 16 18 Grande rivière do 3680 700 95 19 Anso aux Griffons 2590 1000 225 20 L'Anso à Louise 2590 1000 225 21 Cap Rosier 765 340 25 22 Tête à Vaissau à Grande Grève 1280 480 4 100 23 Grande Grève et Cap aux Os 12 1140 100 24 Petit Gaspé 150 50 25 Rivière S. O. 150 50 26 Péninsule et anse au Homard 61 100 100 27 Baie Nord-ouest 82 10 40 28 Basin Gaspé 145 10 40 29 Sandy Beach 28 60 190 30 Douglastown 28 60 190 31 Percé et Malbaie 34 11786 2885 39 32 He Benaventure 28 60 190 33 Petite Rivière 2806 818 58 34 Grande Rivière 2806 818 58 35 Pabos 44 3880 1500 45 36 New Port 10 200 200 37 Cap aux Anses et Cap Désespoir 2 5280 3680 170 20 256 38 Anse à Beaufils 200 990 160 5 200 Total 200 200 200 200 200 30 Total 200 200 200 200 30 Total 200 200 200 200 200 30 Total 200 200 200 200 200 200 30 Total 200 200 200 200 200 200 200 30 Total 200 200 200 200 200 200 200 200 200 30 Total 200		Potit Class							•••• •	•••	''	
18 Grande rivière do		Potito vivilno - D									```'	
19 Anse aux Griffons							300					
250 1000 225 250		A nea our Chiffons		• • • • •]		3680					95
Cap Rosier		L'Appa à Louise	• • • •] .	_. ;								225
Téte à Vaisseau à Grande Grève 1280 480 4 100 2310 100 1		Can Prosion	• • • • •				765			••••		25
23 Grande Grève et Cap aux Os 12 2310 106 24 Petit Gaspé 150 260 25 Rivière S. O 150 50 26 Péninsule et anse au Homard 61 300 100 27 Baie Nord-ouest 82 50 40 28 Basin Gaspé 145 10 40 29 Sandy Beach 28 60 190 30 Douglastown 44 1750 190 31 Percé et Malbaie 34 11866 2885 39 32 Ile Benaventure 34 11866 2885 39 32 Petite Rivière 2806 818 86 34 Grande Rivière 2039 1169 100 10 35 Petite Rivière 10 5255 2430 310 18 30 36 New Port 44 3889 1650 45 15 30 36 New Port 44 3889 1650 45 15 30		Tate à Vaignan à Conda Cal				••••	1280	4801.			4	
Fett Gaspe		Grande Grave et Con and O			• • • • • •	••••	2310 .				-1	
All Perce All		Petit Gasna	12									
27 Baie Nord-ouest 82 10 40		Rivière S O		•••••	• • • • • • •							
Bate Nort ouest 82 50 50 50		Péninsule et anse an Homand				• • • •						
Basin Grape 145	27	Baie Nord-onest			• • • • •	• • • •				٠		
Sandy Beach 28	28	Basin Gasné	145			••••				٠١.		50
Douglastown 44	29	Sandy Beach			*****	• • • •				٠		40
31 Perce et Malbare 34 11886 2885 39 32 He Bonaventure 2806 818 38 33 Petite Rivière 2039 1160 100 10 34 Grande Rivière 10 5285 2430 310 18 35 Pabos 44 3880 1650 45 15 260 36 New Port 11 5280 3880 170 20 250 37 Cap aux Anses et Cap Désespoir 2 4425 2200 150 5 400 38 Anse à Beaufils 2000 990 160 5 200	30	Lougiastown				• • • •		••••••		-		190
14 Schaventure 2806 818 35	31	Ferce et Malhaia	0.1			• • • •					[100
34 Grande Rivière 10 2039 1169 100 10 2039 1369	32	110 Bonaventure	~~1									89
54 Grande Kivière 10 5285 2430 310 18 300 36 Pabos 44 3880 1650 45 15 250 37 Cap aux Anses et Cap Désespoir 2 3200 150 5280 3880 170 20 250 58 Anse à Beaufils 2000 2000 290 160 5 200	ാ	retite Rivière				····í			:::			56
36 Pabos 44 3880 1650 45 15 250 37 Cap aux Anses et Cap Désespoir 2 5280 3880 170 20 250 38 Anse à Beaufils 2000 290 160 5 200 Total 200 200 200 200 200	-9 -4	trance siviers				••••						200
30 30 30 30 30 30 30 30	35	tabos										
37 Gap aux Anses et Cap Désespoir 2 4425 3200 150 5 400 S8 Anse à Beaufils 2000 990 160 5 200 Total 600 990 100 5 200		New Fort			• • •					•••		
Total 2000 996 100	37	Dan aux Anses et Can Désesnoir										250
Total 200 350 100 5 200	58	Anse a Beaufils										400
Total 680 63345 19858 875 05 3342	į	<u> </u>	-				2000	230	FOIL .	1	5	200
		Total	680				63345	19858 8	375	-1-	95	3343

RECAPITU

VALEUR DES DIFFÉRENTS PRODUITS

,		
Pêche de la morue dans l'été do do en automne Langues et noues de morue l'éche à la merluche de inaquereau do hareng di fiétan do saumon do truite	179,888 do 5 00 172 barils 8 00 875 quinta'x 5 00 643 barils 10 00 3,343 do 3 00 95 do 5 00	\$ cts. 253,380 00 99,220 00 1,376 00 4,375 00 6,430 00 10,029 00 475 00 10,830 00
	*I	

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huile de poisson etc., etc. GASPÉ.

s i						et noues de		ne.					D'HU QUÉES			ons ei ime en		
Bottes de hareng fumé.	Barila de maquereau.	Barils de truite.	Barils de sardine.	Barils d'anguille,	Barils de thon.	Barils de langues et no morue.	No. de phoques.	No. de peaux de phoque.	No. de baleines.	No. de marsouin.	Gal d'h.de phoque,	Galls d'hu. de bal.	Galls d'h. de mar.	Galls d'h.de mor.	Barils de hareng.	Barils de capelan.	Barils d'éperlan.	Brs. de rogues de mo.
2		5 4									100		40 100			200 30		
• • • • •														50		50	••••	
•••••		٠.٠٠								• • • •		• • • •		120	•••	10	• • • •	
• • • • •	6	z	• • •			3				••••				800 30		1 1	••••	
•••••									• • • • •	i • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			1	35				
						l:::.							1				i	
	2													150		30		
• • • • •				• • • •			'	'· · · · j	• • • •	• • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			41		}		
• • • • •	2	5	• • • •	• • • •			• • • • • •		• • • •			• • • •		1225			• • • •	
•••••	7	•••		••••	• • • •	••••	• • • • • •		• • • •	••••				130 130		• • • • • •	• • • •	•••
•••••	(••••		• ••	• • • •	••••	••• •• ,	•••••	• • • •		• • • • • •	• • •		130	••••		••••	• • • •
	6		•••	••••	• • • •	2			• •			••••		195				
***	4													305				
	12					1								195				• • • •
• • • • •	27					4					• • • • •			2225				
11.11			•• .		• • • •	••••						• • • •		1500			• • • •	
••••	• •••	• • • •	• • •	• • • •		2		• • • •	• • • •	• • • •	• • • • • •	• • • •	••••	600	· ••		• • • •	• • • •
	8 30	••••		••••	• • • •	8	• • • • •		••••	• • • •	• • • • • •	• • • •	••••	1720	*****	•••	• • • •	• • • •
•••••	40	• • • •	•••	•••		••••		•• •••	••••	• • • •	• • • • • •		••••	1800	• • • • • •	• • • •	• • • •	· · · •
	20													1000				• • • •
	30	4									725			100				
	10	4									5700			200				
	60	3		••••										60				
• • • •	20	5	••••	••••	••••	• • • •		• • • • • •	•• •	••••	Form				• • • • • •			• • • •
•••••	200 50			••••	• • • • •	• • • • •	• . • • • {		••••	• • • •	5267	••••	••••	60 1500	• • • • • •	* * * * *	• • • •	• • •
10	3	• • • •	••••						• • • • •	••••		• • •		11760		• • • • •	• • •	• • •
10	6					10	1	`i						2271	•			
	10					10								1970	,	60		
	25			•••		40			••••		• • • • • •		••••	4800		150		• • • •
	15	• • • •	••••!	10	••••	20		•••••		•••		• • • •		2860	100	1500	100	
•••••	10		••• ¦	• • • •		30 30		••••	• • • •	• • • •		• • • •		5120	200	3000	50	• • • •
	30	• • • •	••••	••••		10	• • • • • •		••• ;	• • • •		••••		3880 1850		200 100		• • • •
	10				i	10								1000		100		••••
16	643	32		10	1	172	1				11792	اا	140	49760	300	5330	150	٠

LATION

DE PÊCHE DANS LA DIVISION DE GASPÉ,

H ile de morue Huile de baleine Huile de marsouin. Peisson (pour engrais).	0 80 140 gallons 0 80	24,880 00
Valeur totale des produits des do do	pêcheries 1873do 1872	412,992 00 541,471 00
Diminution	*********************	128,479 00

Statistiques des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes

37 Victoria.

COMTÉ DE

No.	Nom des státions.	Batiments.					eaux eurs.			pêcheurs.	grèviers.		Filets aumoi			eine nort	
		No.	on'x.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No. de pê	No. de gr	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
5 6 7	Anse au Gascon			\$		12 4 25 4 23 15 15 15	3 864 288 1800 280 1656 1080 600 4160	15 12 50 10 20 20 15	\$ 180 144 600 120 240 240 150	30 16 70 18 46 30 30	113 113 113	13	3794	\$ 1659 430			\$
10 11 12 13 14 15 16 17 18	Capelin, au Cap Noir, et New Richmond. Maria Carleton. Nouvelle Maguasha. Pointe Fleurant Englishman's Brock. Pointe Escuminac. Pte. à la Garde. Pointe Batterie.					7 3 4 3	240 75 100 75	3 23 19 12 2 2 1 1 1	36 230 190 120 25	14 26 22 13 2 4 1 1 1 2 1	7	12 7 1 2 	3940 3855 2720 800 300 1200 300 400 140 150	1970 1928 1360 400 150			
20 21	Pointe Cross et Pointe Mission Pointe Bourdon Total					167	11218	$\frac{1}{2}$	<u> </u>	3 436	285	35	360 900 19869	7897			

espèces de filets employés, espèces de poiss on et d'huiles de poisson, etc, etc. — Suite BONAVENTURE.

RETS ET SEINES.

	Seine hare		Réi	ts à ha	reng.	à	Seir maa reat	jue-	m	Rêts aquer		 à	Seir cape			Sein lanç			Rêts à phoque.			ches n ines.
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	'V erges	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur
9 9 9 25	380 380 380	381	36 24 70 20 40 20 15		360 900 250 601 301 180			\$	15 15 15	540 540 540	180	4 3 6 3 3 6 17	240 120 120 240 980	120 240 120 120 240 510			\$			\$		\$
7 192 168 8.	280 5760 4040 2400	1150 808							7	250			36 40							••••	4 1	16 4
490	14240	4034	284	10509	3840				89	2999	1068	 59	2776								5	20

A. 1873

Statistiques des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes

COMTÉ DE

QUANTING					Section 1						
-		[é).	glace),1bs.	må .	nî.	Pêche d'été.	J'êche d'aut.				
No	Nom des stations.	Saumon, en barils (salé).	Saum, (frais dans la gla	Saumon (en boites),lbs.	Saumon (fumé), boites,	Morue, quintaux	Morue, quintaux.	Merluche, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, bwils.	Hareng, barils.
4 5 6	Anse au Gascon Anse à la Barbe Port Daniel Chigouac Nouvelle Paspébiac	54		700 1 7300		3050 600	3015 1200	35	6		1950 250
7 8 9	New Carlisle	6		·		1200 105	2000		1 .		1500
$\frac{11}{12}$ $\frac{13}{13}$	mond Maria Carletor Nouvelle Maguasha	20	45400 10278 9846 15625			15 40 50	140 10 15		• • • •		500
15 16 17 18	Pointe Fleurant. Englishman's Brook Pointe Escuminac. Pte. à la Garde. Pointe Batterie.		10500 600 600 8000 1000								
19 20 21	Petite Batterie Pointe Cross et Pointe Mission Pointe Bourdon	:	900 14598 11200								
	Total	86	163910	18000	••••	5060	6380	83	16	••••	4200

Environ 15,000 lbs seulement de homards

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc., etc. BONAVENTURE.

20.			ļ.·	noues de		16	İ			Ih	LLES		Pois	SSONS I	MPL	OYÉS IS:
Bottes de hareng fumé. Barils de maquereau.	Barils de truite.	Earils d'anguille.	Barils de thon.	Barils de langues et noues morue.	No. de phoques.	No. de peaux de phoque	No. de baleines.	No. de marsouin.	Gallons d'huile de phoque,	Gallons d'huile de baleine.	Gallons d'huile de marsouins.	Gallons d'huile de morue.	Barils de hareng.	Barils de capelan.	Barils d'éperlan.	Barils de rogues de morue.
10 15	2			16 10			/					5700 15 2500	500 2000	1000		
300 300 800 27	3	6 2										120 20 70	300 270 60 160			

ont été mises en boîte cette saison.

37 Victoria.

RECAPITULATION.

VALEUR DES DIFF. PRODUITS DE PÉCHE DANS LA DIVISION DE BONAVENTURE

	1	s (ts.	\$ eta
Pêche de la morue durant l'été	5,060 quintaux,			20,240 00
do durant l'antomne	6,380 do		00 1	31,900 00
Langues et noues de morue	1 26 barils	8	00	208 00
Peche de l'aigrefin	83 quintaux	5		415 00
do de la lingue	16 do	5	00	415 00 80 00
do du maquereau	27 barils	10		270 00
do du hareng	2,000 do			12,600 00
do du saumon	86 do	16	00	1,376 00
Saumon frais dans la glace		00		8,195 00
$_{ m do}$ do en boîtes	18,000 boites	00		
Pêche de la truite	5 barils	10	00	50 00
Anguilles	8 barils, à	10 (00	80 00
Hareng fumé	800 boites	:	25	200 00
Huile de morue	8,425 gallons		50	4,212 00
Poisson (pour engrais)	10,815 barils		25	2,703 00
Homard en boites	15,000 lbs.		5	5,825 00
Valeur totale des produits des	pêcneries 1873			87.029 00
	do 1872	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		120,970 00
Augmentation				33,941 00

Division du Labrador.

La stérilité du sol sur les cêtes de cette division, qui s'étend de la Pointe-des-Monts à Blanc Sablon, sera probablement toujours un obstacle à une forte immigration, et à l'établissement de paroisses florissantes comme celles que l'on remarque sur la côte sud. Néanmoins, les expéditions nombreuses qui s'y rendent chaque année pour pêcher le long de la côte et dans les rivières de cette division, deviannent de plus en plus cónsidérables; et la nouvelle industrie—la purification du sable magnétique—qui semble déjà attirer l'attention des capitalistes et des manufacturiers anglais et an éricains, lui donne une importance qu'elle n'a jamais eue auparavant. Si les expériences tentées cette année réussissent, la côte du Labrador deviendra sins doute bientôt la rivale des autres divisions du golfe. Cette côte comprend deux divisions; l'une connue sous le nom de "la Côte Nord", s'étend de la Pointe-des-Monts à Natashquan, et l'autre appelée "Labrador", de Natashquan à Mont-Sablon. Ces divisions pour la meilleure protection des rivières et des pêcheries en général, renferment sept subdivisions qui sont:

La Trinité,
Moisie,
La rivière St. Jean,
La rivière Watsheeshoo,
Natashquan,
Pccachoo de Tête à la Bobine,
Bonne-Espérance.

Dans chacune de ces localités, il y a des inspecteurs et des garde-pêche locaux, chargés de voir à l'exécution des lois des pêcheries. Ces officiers sont sous le contrôle immédiat du commandant de La Canadienne, qui est responsable au département de la Marine et des Pêcheries de la bonne ou mauvaise administration de chacune de ces divisions.

Pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit l'an dernier, au sujet de la côte nord, il suffira de mentienner que ses eaux étaient renommées, il y a plus de cent ans, par l'abondance du pci son qui les fréquentait; mais on n'y faisait, ainsi que sur la partie désignée sous le nom de la côte de Labrador, que la pêche de la baleine et du walrus et la chasse des animaux à fourrure précieuse. Plus tard, quelques familles vinrent s'établir le long de cette division, à différents endroits appelés " Postes du Roi, " dans le but d'y pêcher le saumon et chasser le phoque, et ce n'est que depuis quelques années qu'on fait la pêche de la morue sur la partioccidentale de cette côte. Cette pêche a, dans une grande mesure, ramené la prospérité qui avait disparu avec les phoques. Les ressources de cette côte devenant plus connues, et les immenses avantages qu'elle offre aux pêcheurs étant mi aux appréciés, le courant de l'immigration devint plus fort et par là, dans les neuf ou dix années, le chiffre de la population aatteint environ 9,000 En 1852, la population totale était de 1,408, et en 1861, de 4,413. Ce printemps, quarante familles de Terreneuve, attirées là par la pêche fructueuse des années dernières, et la facilité de se faire à ce genre d'occupation, se sont fixées dans la baie des Moutons, Netagamu et Kegashka. Une forte colonie d'Acadiens des îles de la Madeleine prospère aux Sept-Iles.

Cette partie de la côte, entre la buie des Anglais et la rivière Sainte-Marguerite, aura bientôt son contingent d'Acadiens venant des îles de la Madeleine. J'ai entendu dire aux Sept-lles que plusieurs familles avaient l'intention de s'y établir, et je pense que leur choix est judicieux, attendu que la morue et le flétan abondent sur cette partie de la côte, et que les havres y sont excellents et les marchés situés à proximité.

Les autres établissements plus importants de cette division, tels que ceux de Moisie de la rivière Saint-Jean, Sheldrake, Magpie, Pointe-aux-Esquimaux et Natashquan, ont regu leur contingent d'émigrants de la côte sud, surtout de la Laie des Chaleurs, Gaspe et Rimouski.

Depuis la dissolution de la c lèbre compagnie Lymburner et l'expiration du bail de la 30mpagnie de la baie d'Hudson, les pêcheurs et les colons de cette partie de la côte n'ont jamais été troublés; mais maintenant que la seigneurie de Mingan est en de nouvelles mins, il paraît que l'on a demandé un loyer de \$500 par année de certaines maisons de pêche.

D'abord on fut en proie à une anxiété bien naturelle, mais dès que l'on sut que les maisons les plus considérables et les plus influentes s'étaient coalisées afin d'obtenir justice plus sûrement devant les tribunaux, et avaient refusé positivement de payer le loyer démandé, l'excitation a disparu. Si les membres de cette compagnie, appartenant tous au haut commèrce de Montréal, sont reconnus judiciairement comme les propriétaires de la seigneurie de Mingan, je suis porté à croire qu'ils ont trop de bon sens et de charité pour forcer les pêcheurs à rayer un loyer incompatible avec leurs moyens d'existence. Ceci ne ruinerait pas seulement les pêcheurs, mais affecterait aussi d'une manière sérieuse le caractère de la compagnie.

Une tempête, qui eut lieu en novembre dernier, a causé de grands dommages à la Pointe-aux-Esquimaux, à Magpie et à Moisie, et il a fallu beaucoup de temps, ce printemps, et plusieurs centaines de louis pour les réparer. Des navires des provinces maritimes, de Terreneuve et des Etats-Unis, fréquentent en grand nombre les bords de cette division, les uns pour y trafiquer, et les autres pour y pêcher la morue, le maquereau ou le flétan. Les bâtiments marchands (ou caboteurs) viennent la plupart de Québec et d'Halifax, et se

font une concurrence qui profite aux pêcheurs.

Malgré la présence de tant d'étrangers sur la côte, et les espèces d'affaires différentes — pour ne pas dire antagonistes—qui s'y font, il y eut très-peu de désordres. Dans le cours des visites de la Canadienne aux divers endroits de la côte Nord, j'eus occasion de m'enquérir de ce sujet, et je ne puis que dire que les colons et les étrangers se sont remarquablement bien conduits.

La côte du Labrador est maintenant visitée régulièrement chaque été par un magistrat, mais j'ai la conviction que ses services ne seront pleinement appréciés que lorsqu'il deme urera au milieu de ses justiciables. Comment le gouvernement peut il s'attendre que l'enjet en vue sera atteint quand le magistrat réside à des centaines de milles des principaux établissements des côtes et ne les visite qu'une fois l'éte, et ce à une époque où la plupart de ceux qui auraient des causes à lui soumettre sont partis pohr la pêche pour subvenir aux lesoins de leurs familles? Les moyens de communication qui autrefois étaient si rares et difficiles sont maintenant relativement faciles. Deux steamers, le M rgaretta Stevenson et le Beaver, font un voyage toutes les semaines entre Québec et Moisie, tandis qu'un autre bateau à vapeur, l'Ariel, en fait deux par semaine pour la commodité des pêcheurs à la ligne qui se rendent de Québec à Natashquan, et arrête à tous les ports où il y a des passagers, ou du met à prendre. Deux goëlettes appartenant au capitaine Narcisse Blais, de Berthier, fait en outre trois voyages réguliers entre Québec et Blanc-Sablon, et touche à tous les établissements, à la grande commodité d'un chacun. Cinq ou six autres goëlettes, faisant le commence entre Halifax et la côte du Labrador, voyagent aussi régulièrement entre ces deux endroits. De plus, un paquebot, nolisé par le département des Postes du Canada, porte la malle deux fois par mois et accomplit des voyages réguliers entre Gaspé et la rive Nord, arrêtant aux points est et ouest d'Anticosti, de sorte que toutes les localités de la côte du Labrador penvent maintenant être visitées avec plus d'aise et de rapidité qu'autrefois, et à des périod es fixes.

En traitant des différentes espèces de poisson qui fréquentent les eaux de la côte de Labrador, j'aurai l'occasion de revenir sur certains sujets que je n'ai fait que foucher. La pêche de la morue étant la plus importante et la plus profitable, elle fera le sujet du paragraphe

suivant sur les pêcheries de la côte nord.

PÉCHE DE LA MORUE

Cette pêche, sur la côte nord et du Labrador, a été tellement about lante cette année que dans beaucoup d'endroits, les pêcheurs ont manqué de sel, quoiqu'ils et leussent fait un grand approvisionnement en prévision d'une bonne pêche. Cependant à Natas hquan, Pointe au Sable, rivière Saint Jean, Magnie, rivière du Tonnerre et Sheldrake, la pêchie n'a pas été aussi bonne. Ce n'est pas parce que la morne y était moins abondante, mais la boutte a manqué. Écaux qui ont le plus souffert sont les pêcheurs à leur compte, qui ont dû per dre un temps considérable pour aller chercher de la boitte à de grandes distances du rivage; conséquemment, ces bateaux ne prendront pas plus de 40 quintaux de morne. Les barges fai sant la pêche pour les grandes maisons ont bien fait; quelques unes out été constamment emp loyées à chercher de la boitte.

de serte que cette classe de bateaux atteindra une moyenne d'environ 100 quintaux nour la pêche d'été. Les endroits les plus fréquentés par la morue ont été les bords de la baic de la Trinité et les bancs de Moisie, où ce poisson et la boitte ont abondé tout l'été. Les bateaux y ont pris chacun de 150 à 160 quintaux. La norue a de même abonde sur la côte du Labrador, de Kegasi ka à Blanc-Sablon, et l'on en aurait pris une bien plus grande quantité si le sel n'eût pas manqué. Des pêcheurs sont certainement à blâmer pour leur indifférence et leur négligeance à se procurer à temps du sel, cet ingrédient indispensable à la préparation du poisson. Mais on ne peut faire ce reproche aux pêcheurs de la côte du Labrador. Deux années de famine et de misère leur ont appris a penser sérieusement à l'avenir, à devenir économes et à se pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de leurs familles. Ils étaient tous pourvus de sel ce printemps, et quand cet article nécessaire a manqué, c'était dû à un accident ou à quelque retard dans l'arrivée des goëlettes. La pêche de l'automne n'est pas aussi active sur la côte nord, vu que la plupart des hommes, après les pêche de l'été, s'en vont travailler sur leurs fermes de la côte sud. Ceux qui restent, au lieur de prendre la mer dans la mauvaise saison de l'année, s'occupant à s'apprévisionner de bais pour l'hiver, ou à quelque autre industrie du même genre.

Quoique j'aie, dans des rapports précédents, parlé de la différence du prix de la morne sur les côtes nord et sud, je sens qu'il est de mon devoir de revenir encore sur le sujet, et de dire pourquoi les pêcheurs de la côte nord paraissent jouir d'une meilleure position que cenx de la côte sud, et de plus d'indépendance que leurs frères de Gaspé.

Les endroits de la côte nord où règne le plus grand malaise, sont entre Mingun et Moisie où la pêche a été mauvaise, et le système de troc jersiais pratiqué, et où les négociants trouvent un accès difficile. Les pêcheurs ne peuvent améliorer leur position, quand le prix de la morue est fixé à un chiffre aussi bas que cette année, et que les marchandises, le sel et tout ce qu'il faut pour la pêche, se vendent à des prix exorbitants. Cependant, la morue a rapportée de bons prix sur les marchés étrangers. Une cargaisen de morue sèche s'est vendue à Bahia. Brésil, ce printemps, avec un profit pour le propriétaire de près de quatre piastres par quint de

De Natashquan à Blanc-Sablon, la situation est différente; les commerçants, comme e l'ai dit, sont plus modérés dans leurs désirs, et ont payé cette année de 16 à 17 chelins comptant pour la morue, tandis qu'ils vendaient leurs marchandises à un prix seulement suffissant pour couvrir les frais de transport et leur donner un léger bénédice. On n'y fait aucune différence quant à la qualité de la morue, la bonne et la médicere se vendont également, au lieu que sur la côte sud on se livre à un triage systématique, de sorte que fréquemment il arrive que la moitié de la pêche d'un pauvre homme est rejetée comme incuvaise. Cette qualitée est souvent achetée à des prix ridiculement has, et vendue ensuite sur les marchés étrangement au même que la morue de premier choix. C'est en quoi les pêcheurs de la côte nord sont mieux partagés que coux de la rive sud. Cependant, on ne doit pas prendre un tel état de choses somme règle générale, mais il se pratique encore trop souvent par quelques unes des plus riches maisons.

Les pêcheurs de la Pointe-aux-Esquimaux n'exercent pas leur industrie dans les harges, mais suivent l'exemple des Américains. Après avoir mouillé dans un endroit sûr, ils quiètent leurs goëlettes pour les banes où se trouve la morue et se rendent aux îles en petits bateaux, faisant quatre ou cinq voyages par jour. Vingt goëlettes de la Pointe, chacune avec un équipage de dix ou douze hommes, ont été ainsi employées durant la saison, et quelques-unes orac réussi à faire deux voyages.

On a trouvé de la morue partout le long de la côte nord trois semaines plus tard que d'habitude. On attribue cela à la température de l'eau, qui est restée longtemps frozze à

cause de la glace.

La quantité de morue prise en 1873 dans cette division, sans compter celle emportée par les navires étrangers—et elle est considérable—est de 92,800 quintaux. En 1851, les produits de cette pêche n'étaient que de 9,980 quintaux, et en 1861 de 51,668. Mais il n'est pas possible de donner des statistiques exactes sur la quantité de morue prise dans cette division, vu qu'il y a nombre de goëlettes qui se rendent à des petits ports où la Canadienne attend pour se procurer les renseignements nécessaires; cependant, j'ai pu en visiter plusieurs.

de la baie des Moutons au moment où elles prenaient leur cargaison, et je donne maintenant jeur nom.

Page 1							
Nom du bâtiment.	Tonnage.	Nom du capitaine.	Port d'enregistrement.	Hommes de l'équipage.	Nombre de filets.	Nombre de seines.	Quint'x de morues
Fuanita Sarah Jane Galantine Satherine Flash Mary Margaret Summer Eureus Frial Prince Albert Lila Rocket David Brothers Minota Young Brothers Bride Lady Bird Star Lark Lark Lark Lark Lark Sea Serpent	40	Farey Diaz Morgan J. Gresley. Ketsbetum W. Janet. Spencer Hawle Hickman Howell Elwitt Stoils Liasse. Farcey Young Harvey Petigrove	do do do Baic des Iles. Terreneuve Pointe au Basque do Scatari Pointe au Basque Baie des Iles	856 7777786 8966 999688 976	3222222223333333334444	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1600 700 1600 1900 2000 2000 1000 1000 1500 2000 2000 400 2000 1000 733 1000 1000

Les statistiques qui accompagnent ce rapport donnent les détails de la valeur des produits de la pêche avec la ligne à main, dans les diverses localités où elle s'est faite.

PÊCHE DU SAUMON ET DE LA TRUITE.

Si le saumon ne se place au premier rang parmi les sources de revenu de la côte nord, il occupe certainement le second, surtout depuis les dernières années, où les sages réglements faits pour la protection de nos rivières et cours d'eau les ont tellement repeuplés, que les espérances de ceux qui travaillent à leur amélioration ont été surpassées.

Le grand nombre d'individus reproducteurs remarqués l'an dernier dans les bassins de presque toutes les rivières, fait beaucoup augurer d'une bonne saison en 1873, mais personne ne croyait que, dans quelques endroits, la pêche produirait le double de celle de 1872. Cependant, tel a été le cas et partout, de la Pointe-des-Monts à Blanc-Sabion, il n'y a eu depuis

longtemps une pêche aussi fructueuse:

La pêche dans les estuaires des rivières a été abondante, et tout le long de la côte, surtout de Natashquan à Blanc-Sablon, elle a donné le double de la dernière année. A Natashquan, on a pris 400 barils de saumon en treize jours, et dans le meilleur temps de la saison le fermier de la rivière a été obligé de retirer ses filets pendant huit jours à cause du manque de sel. On a pris jusqu'à 1,600 saumons en un jour dans la rivière Natashquan, et au temps où les filets ont été retirés, la moyenne de la pêche journalière variait de 900 à 1,100. Le possesseur du privilége d'y pêcher avec des filets—à cause de quelque malentendu avec la compagnie de la pêche au saumon, qui avait passé contrat avec lui auparavant pour tout le poisson cu'il pourrait prendre afin de le mettre en boîte tout frais,—n'ayant pas fait une provison suffisante de sel et de barils, a perdu la meilleure partie de la pêche et par conséquent de grands profits. Sans doute, le fermier a éprouvé beaucoup de contrariété d'être obligé de retrer ses filets juste à une époque où le saumon remontait la rivière par milliers; mais il 'in demnisera facilement de cette perte une autre année, attendu que nombre de poissons ont

pu atteindre les frayères, ce qui naturellement fait augurer d'une bonne saison. La pêche dans les autres rivières des divisions Natashquan et Watsheeshoo, telles que "Agwames, " "Nabisippi," "Watsheeshoo, " "La Corneille," etc., a doublé. La rivière Saint-Jean a donné cette année 1984 barils ou 59,489 lbs contre 164 barils ou 49,200 lbs la saison dernière, soit une augmentation de 34 barils ou 10,289 lbs en faveur de 1873. A Moisie, la pêche du saumon a plus produit que l'an dernier. On peut dire la même chose pour les stations aux environs de Moisie et de la Trinité. M. Holliday continue encore à approvisionner nos marchés de saumon frais. Par l'ingénieuse méthode de congélation qu'il emploie depuis trois ou quatre ans, on peut acheter, en tout temps de l'année, du saumon aussi frais et aussi délicat au goût que s'il venait de sortir de l'eau. Si l'on en excepte le saumon de Moisie, M. Holliday a fait l'achat de tout ce qui se prend dans la Trinité et la rivière Saint-Jean. Il a employé constamment, pendant la saison, deux goëlettes à transporter le saumon de ces endroits à Moisie, de sorte que les pêcheurs qui ont vendu leur poisson à ce citoyen entreprenant à six cents la livre, ont réalisé de bons bénéfices. M. Holliday possédait autrefois un établissement à Natashquan pour la mise en boîte du saumon, mais la "compagnie de pêche du Saint-Laurent" ayant passé un contrat avec le fermier actuel, il l'a abandonné.

Les gardes pêche de toutes les divisions de la côte nord disent que les bassins des diverses rivières ne peuvent pas être mieux peuplés qu'ils l'étaient cet automne, et qu'à moins de circonstances extraordinaires, nous pouvons espérer avec confiance avoir une autre bonne saison en 1874. Si la pêche avec des filets a été bonne, celle à la ligne a été très-fructueuse aussi, comme le prouvent l'amusement et la satisfaction de ceux qui se sont livrés à ce noble et agréable passe temps. Le succès de la pêche à la mouche dépendant en grande partie de la température de l'eau ou de l'atmosphère, de la plus ou moins grande limpidité du courant, du flux ou du reflux de la rivière, il peut quelquefois arriver que le saumon, quoique en abondance, ne prenne pas la mouche; -néanmoins, cette année, tout a favorisé les amateurs qui ont pu faire une bonne pêche en quelques jours. Au nombre de ceux qui ont visité la rive nord dans le but d'y pêcher à la ligne, je me permets de mentionner Son Excellence le Gouverneur-Général, qui s'est rendu à la rivière Mingan. Son Excellence avait déjà pris plusieurs saumons et truites, quand un de ses serviteurs s'étant noyé, par accident, il se décida à quitter la place. Espérons qu'à la prochaine saison, rich ne viendra troubler les quelques jours de congé dont notre populaire Gouverneur-Général a tant de droit de jouir, pour se reposer des fatigues que lui cause la responsabilité de ses fonctions. Un autre triste accident est arrive à Natashquan. M. McForlam, de Montréal, et son neveu, A. Thomson, d'Ecosse, avaient pêché à la mouche, le 2 juillet, à la quatrième chute. En descendant la rivière, ils se risquèrent ca canot dans un rapide très-dangereux où ils n'étaient pas encore allés. Malheureuse. ment, le canot, mal dirigé, vint en travers du courant et chavira. Ces deux infortunés et leurs rameurs furent emportés par un courant violent, et il n'y eut qu'un des canotiers qui put gagner un rocher au milieu de la rivière, où il resta 36 heures avant qu'on vînt le secourir. Ce ne fut que plusieurs jours après que les corps furent repêchés.

l'endant que j'étais sur la côte du Labrador, je pris tous les renseignements possibles pour savoir si l'on avait enfreint l'acte des pêcheries; mais je n'eus à punir qu'Edouard Blais, de McCatina, sur la plainte du gardien, M. Legouvé, pour avoir, sans permis, installé un petit filet à saumon, après avoir été dûment averti de ne pas le faire.

Parmi les nouveaux pêcheurs venus de Terreneuve, plusieurs ont essayé d'installer des filets à saumon dans la baie de Mécatina, mais seulement parce qu'ils pensaient en avoir le droit, comme à Terreneuve. Sur l'ordre de M. Legouvé, ils les enlevèrent immédiatement, et comme ils n'avaient pas pris de saumon et que leurs raisons paraissaient bonnes, je me bornai à leur expliquer la lei, en les avertissant de ne pas la violer.

La quantité de saumon prise cette année, sur la côte nord-est, est de 8,146 barils.

La pêche de la truite se fait de deux manières—avec des filets et à la mouche—mais on n'en prend pas pour des fins commerciales. Les statistiques montrent que, cette année, 90 barils de ce poisson ont été pris. Mingan est la meilleure rivière à la truite sur la côte nord. En trois heures, M.M. McForlam et Thomson ont pris 150 grosses truites, et il ne se passe pas de jour, durant l'été ou l'autonne, sans qu'on puisse y faire une bonne pêche.

4-31*

Pêche au Phoque.

Quoique le nombre des phoques qui viennent dans le golfe Saint-Laurent, dans les premiers mois de l'hiver, pour y déposer leurs petits sur les glaces flottantes, ne paraisse pas avoir beaucoup diminué.—attendu que les steamers de Terreneuve employés à cette pêche, le printemps dernier, ont bien réussi comme toujo ris—cependant ils sont devenus si farouches qu'ils ne s'approchent plus de la côte comme autrefois (même aux endroits favoris, tels que La Sabotière et Mécatina). L'éloignement de ces amphibies a jeté dans une grande misère les habitants du Labrador, qui avaient compté, comme par le passé, sculement sur cette pêche et n'avaient pris aucune préceution pour l'avenir. Dans ces établissements, fondés exclusivement dans le but d'exercer cette industrie, la pêche au phoque n'a maintenant qu'une importance secondaire; celle de la morue et du saumon vient en premier lieu. Néanmoins, l'automne dernier, les pêcheurs de phoques furent agréablement surpris de leur succès. Dans les douze stations où cette pêche se fait, l'on a pris 1,449 phoques, évalues à huit piastres En 1872, on n'en n'avait pris que 600. Cette année, 550 ont été capturés à La Sabotière seulement. Cependant, la pêche du printemps a été beaucoup inférieure à celle de l'année dernière. Les cinq stations de la baie de Bradcre et de l'Anse des Dames n'ont donné que 281 phoques contre 750 l'an dernier. Ces phoques, étant moins gros, ne valent pas autant que ceux pris en automne. Quelquefois le vent pousse vers la côte les glaces flottantes où sont les petits, et l'on fait de bonnes pêches; mais cette bonne fortune n'est pas arrivée sur cette côte depuis trois ans, de sorte que les habitants ne comptent plus sur cela pour vivre. Ils reconnaissent que, dans les endroits où les phoques avaient coutume d'abonder, la bonne pêche de l'automne dernier est due presque entièrement à l'existence de forts vents du nord-est, qui ont poussé les animaux dans les filets tendus dans les petites baies et les anses.

Chasse au phoque sur la glace.

Vingt goëlettes de la Pointe-aux-Esquimaux, et cinq de Natashquan, vinrent de bonn heure au printemps chasser le phoque sur la glace; mais la quantité qu'elles ont tuée est beaucoup noins considérable que celle de l'an dernier. Les bâtiments de la Pointe-aux-Esquimaux n'ont emporté que 2,500 phoques, et ceux de Natashquan 750, au lieu que l'an dernier les premiers avaient pris 4,242 phoques, et les seconds à peu près la même quantité que cette année. Conséquemment, nous pouvons considérer ce résultat comme un insuccès, car qu'est ce ce petit nombre de phoques à diviser entre 25 gcélettes et 250 hommes? A peine y en aurait-il assez pour payer les frais d'équipement, sons porler des équipages. • 11 y avait des phoques en abondance, mais le mauvais temps et les steamers qui ne pouvaient passer à travers les glaces pour les atteindre ont fait que nos gens n'ont pu réussir mieux. Cet insuccès, qui avait déjà été éprouvé autrefois, ne décourage pas nos pêcheurs, qui trouvent dans les chasses heureuses précédentes une compensation à leurs pertes de cette année. Il est à espérer, cependant, que la nouvelle loi adoptée par la législature de Terreneuve, obligeant leurs navires à partir plus tard pour cette chasse, protégera d'abord les jeunes phoques contre un massacre inutile, et donnera des avantages sûrs aux bâtiments. Presque toutes ces goëlettes font un voyage au hareng, à l'automne, sur la côte de Terreneuve. C'est leur dernière expédition, et elle a réussi cette année. Sans cela, plus d'un pêcheur aurait à peine trouvé moyen de se procurer ses provisions d'hiver et de s'équiper pour la pêche du printemps prochain. Les habitants de la rive nord ont capturé, durant l'été, 1,200 phoques le long de la côte. L'epuis deux on trois ans, une ou deux goëlettes sont parties de Québec, chaque printemps, pour chasser le phoque sur la glace, mais jusqu'ici le succès n'est pas venu couronner leurs efforts. Cependant, rien ne prouve que ces expéditions bien conduites ne seraient pas lucratives. Jusqu'à présent, le plus grand obstacle que l'on à rencontré a été la difficulté de parvenir de Québec aux glaces flottantes qui portent les phoques à une saison rigoureuse de l'année. Quoi qu'il en soit, la "compagnie de la pêche au saumon du Saint-Laurent" se propose d'équiper le steamer Ariel pour faire la chasse au phoque, et je ne sache pas qui peut l'empêcher de faire des voyages aussi profitables que les bâtiments de Terreneuve. Dans l'atteute du succès, la compagnie fait élever des bâtisses à Mingan pour la fabrication de l'huile de phoque.

STATISTIQUE de la pêche au phoque dans la division de Pocachoo pendant l'automne de 1873.

Stations.	Noms des pêcheurs.	No. de phoques		No. d'hom.	Remarques.
Kircapwee La Salé Pointe aux Espars Pointe Rouge Grd Mecatina Baie des Moutons do Ile à la Baleine Rirolet au Chat	J. C. Gowery. J. McKeunon. Jos, Gallichon S. Robertson Mrs. Gallibiois. S. Gaumond M. Canty, jun G. Mansbridge M. Canty, sen D. Mouger Mrs. Mouger	$560 \\ 60 \\ 182 \\ 162 \\ 13$	1 1 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3 3 3 3 4 2 5 3 1 2 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 3 3	Peaux vendues à \$1.30 pièce. Huile, 50 cts. par gallon.

STATISTIQUE des goëlettes de Natashquan occupées à la pêche du phoque et de la morue.

Noms des goëlettes.	Tonnage.	Propriétaire.	No. d'hom.	No. de
Notre-Dame-de-la-Garde Triumph Notre-Dame des Iles de la Madeleine Espérance Marie Louise Ocean Bride Marie Julie.	24 24 20 26	P. Vigneau W. Vigneau D. Talbot S. Landry H. Vigneau J. Giasson H. Bourque	9 9	70 70 200 100 100 520 20

Statistique indiquant le nombre des étrangers établis à l'anse Harrington depuis 1873.

	No. d'hem.	No. de bateaux.
T. McDonald J. Disk J. Sislick J. Sislick John Sailor J. Cox W. Capin B. Banson Ed. Sticklin	2 2 2 2 2 2 4 2	1 1 1 1 1 2 2 1
Jos. Smith F. Babbitt	2	2

STATISTIQUE indiquant le nombre d'étrangers établis à la baie des Moutons depuis 1873.

					No. No. de
W. Harris s. Bafat t Lobert Vanson		 			2 2 2 1
T. Babbitt J. Brown	••••••	 		 	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Jos Ellis	•••••••	 	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	 	

Pêche du Maquereau et du Flétan.

Quoique ces pêches ne se ressemblent pas, je les ai placées sous le même titre. Les pêcheurs du Canada ne s'en occupent guère, et d'ailleurs les produits se vendent à peine sur nos marchés. Ceci est dû sans doute au défaut de préparation, vu que nos voisins paient de hauts prix pour ces espèces de poissons, et emploient une belle flotte de plus de 700 navires à cette entreprise. Cependant, depuis quelques années, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince Edouard envoient plusieurs bâtiments faire cette pêche. Sans perler des îles de la Madeleine, les endroits du golfe où l'on trouve généralement du maquereau sont les baies des Chaleurs et de Gaspé, et du cap Gaspé au cap Chatte sur la côte sud, et à Mécatina et les Sept-Iles sur la côte nord. A l'exception de quelques pêcheurs dans la baie de Gaspé, ceux de la côte sud font rarement la pêche du maquereau, si ce n'est quand lis manquent de boitte pour la morue. Pour réussir dans cette pêche, il faut employer des gociettes afin de pouvoir suivre le poisson dans ses nombreuses et soudaines migrations d'un en roie à un autre.

Le maquereau fait son apparition sur la côte sud-est du golfe, vers la mi-juillet, et on le trouve aux environs des Sept-Iles et à Mécatina, surtout à cette dernière place, au mois d'acût, où l'on pourrait le seiner en grandes quantités, si on y arrivait à temps. Dans le cours de l'été dernier, deux goëlettes, le Général Doyle, capitaine Cunningham, et le Léon Potter, capitaine Remy, de Yarmouth, Nouvelle-Écosse, se rendirent aux Sept-Iles pour y pêcher le maquereau. Elles avaient des filets-sacs, ce qui est défendu par la loi. Le garde rêche local les avertit des conséquences s'ils osaient transgresser les lois des pêcheries. Néanmoins, le capitaine Cunningham ne l'écouta pas; il prit environ 20 barils de maquereau, après quoi, craignant d'être abordé par la Canadienne, il quitta la place.

Il y a certainement des endroits où il est permis de se servir de filets de ce genre, sans danger pour toute autre sorte de poissons que ceux pour qui ces rets sont installés; mais comme on suppose, et que c'est réellement le cas, que la baie des Sept-lles est fréquentée par les saumenn ux, quand is sortent des rivières, l'emplo: de tels filets aurait l'effet le plus désastreux sur le repeuplement des cours d'eau voisins. D'après le témoignage de personnes qui ont vu l'installation de ce filet, l'on y a vu des saumonnaux chaque fois qu'il fut levé. Je n'ai pu atteindre le capitaine Cunningham; mais je suis sous l'impression qu'il ne revendra pas à la saison prochaine, celle-ci ne lui ayant pas été profitable. La population des Sept-Iles a pris 20 barils de maquereau environ.

L'on a vu très peu de navires américains dans les baies des Chaleurs et de Gaspé ce été, le maquereau n'y ayant pas séjourné longtemps. La plupart sont allés aux îles de la Madeleine, et plusieurs ont pu opérer deux chargements.

La quantité de maquereau prise cette année sur la côte sud-est est de 642 harils, dont 500 viennent de Grapé et aussi de la côte nord.

On ne s'occupe d'une manière particulière de la pêche au flétan; mais comme il fréquente souvent les mêmes bancs que la morue, les pêcheurs en prennent de temps à autre. Les deux divisions ont donné 95 barils de ce poisson. Les endroits où il se prend en grandes quantités sont les côtes voisines de la rivière de la Trinité, autour des îles de Mingan et le long d'Anticosti. Cinq goëlettes de Gloucester, Etats Unis, ont pris chacune des chargements de 50,000 à 60,000 de ce poisson durant la saison. Trois de ces bâtiments out fait deux voyages. Je n'en ai rencontré qu'un, le Job-Johnson, capitaine Nathan, avec douze hommes d'équipage. Ils avaient déjà fait un voyage qui a rapporté \$100 de profit net à chaque homme. Ils conservent leur poisson frais dans la neige ou la glace pour le marché de Boston. Les Américains ont été dans l'habitude de prendre du flétan en grandes quantités sur nos côtes depuis qu'ils se sont livrés à cette industrie, et il est difficile de dire jusqu'à quel point l'en peut pêcher ainsi sans causer de dommage. On trouve encore de ce poisson en abondance dans nos eaux, et ce n'est que par une longue expérience et une observation particulière que l'on peut résoudre cette question.

Inspection du poisson et des huiles de poisson.

Cette mesure, si longtemps demandée par les consommateurs et si nécessaire pour rétablir la réputation de nos commerçants de poisson, aura sans doute pour effet de donner de la

confiance aux acheteurs, et de faire hausser le prix de cet article sur le marché.

Si Québec a perdu le monopole du poisson, si les acheteurs sont allés aux Etats-Unis et y ont payé des prix plus élevés, si nous avons ainsi perdu une source considérable de revenu, c'est dû au fait qu'on ne pouvait pas se fier à la qualité de l'article offert en vente au Canada. Jusqu'à présent, les pêcheurs malhonnêtes ont pu se servir de toute sorte de moyens pour tromper l'acheteur. Même quelques-uns d'entre eux se sont fait une spécialité d'acheter des cargaisons de poisson endommagé, à très-bas prix, et, après l'avoir soumis à divers procédés, de le vendre sur un autre marché comme de première qualité, quand, en réalité, il était pourri.

De semblables fraudes ont plus nui au marché de poisson de Québec que les quelques barils endommagés, préparés par des pêcheurs qui les ont écoulés sur nos marchés. Nos pêcheurs, accoutumés de préparer leur poisson négligemment, sans doute murmureront d'abord, quand ils le verrent coté comme Nos 3 et 4; mais quand ils verront que le No. 1 rapporte des prix élevés, ils essaieront de n'avoir que de cette qualité, et, avec un peu de soin, la chose est très-facile. Et pourquoi en serait-il autrement? Ne sommes nous pas aussi capables que nos voisins de le préparer? N'est-ce pas le même poisson qu'ils viennent à grands frais pêcher dans nos eaux, et qu'ils arrangent de manière à en faire un aliment délicieux, très-différent, à la vérité de celui qui se débite sur nos marchés?

Sous la protection de cette loi, les consommateurs connaîtront ce qu'ils achèteront, et nous pouvons espérer voir notre marché de Québec reprendre son nom. Les pratiques reviendront, et qui sait si, en considération des bénéfices réalisés, nos marchands ne seront pas poussés à équiper des bâtiments, comme aux États-Unis, et à prendre leur part de la richesse de nos pêcheries. Afin de remplir le but de la loi, les inspecteurs devront être des personnes connaissantes et employer des hommes d'expérience comme saleurs, tonneliers, etc. Chaque baril devrait être examiné, car si, sur 10 ou 12, on n'en n'examine qu'un seul, la fraude sera facile et la loi restera lettre morte. J'espère beaucoup de cette loi, si les inspecteurs font leur

devoir en conscience.

Les mines de fer magnétique.

Strictement parlant, ces mines n'ont rien à faire avec les pêcheries, mais l'importance

qu'elles ont donnée à la côte nord me porte à en dire quelques mois.

Il semble que le temps est enfin arrivé où ceux qui, depuis huit ans, ont vainement cherché an marché pour l'écoulement de ce sable magnétique qu'on trouve en si grande abondance sur la côte nord, verront leurs efforts couronnés de succès. Cette espèce de sable était connue depuis longtemps, mais l'honneur d'avoir formé une société pour l'exploiter, revient à M. Lamothe, de Montréal, qui avait accompagné les incursionnistes du sud dans leur fuite. La compagnie qu'il organisa bâtit des forges à Moisie, et eles out été depuis en opération. La

fièvre des découveites devint bientôt générale, et il ne fallut que peu de temps pour trouver qu'il y avait du sable magnétique presque partout sur la tôte nord. Néamoins, les plus riel es dépôts sont à Natashquan, Kegashka, la rivière St. Jean, Moisie et Ste. Marguerite. On trouve aussi d'autres dépôts ailleurs, nais d'une moindre importance. On a tenté plusieurs expériences pour purifier co sable d'une manière rapide et économique, et faire de l'acier de la première fonte, ce qui est le point capital. Ces deux problèmes ont été résolus. Nous devous le socret de la purification au professeur Larue, de l'université Laval, et l'autre à M. Liabréchie-Viger (mort maintenant), de Montréal.

Deux jeunes gens entreprenants, de Québec—MM. Duval et Michaud—plaçant toute leur confiance dans cette nouvelle industrie, ont décidé quelques manufacturiers anglais, de Swansea; à acheter ce sable purifié. Ils commencèrent en juin à préparer les bâtisses nécessaires à un endroit nommé Pointe-Noire, entre la rivière Saint Jean et Mingan, et quelques jours plus tard tout était en pleine opération. Vingt-trois hommes ont été constamment emplovés à purifier le sable, qui renferme, à l'état brut, 30 pour cent, et purifié, 99 pour cent de fer magnétique. Cet été, ils en purifiaient dix tonnes par jour, mais on me dit que l'an prochain, ils pourront en purifier cinquante tonnes par jour. En octobre, MM. Duval et Michaud avaient cinq cent cinquante tonnes de sable purifié, qu'ils ont livrées aux manufacturiers anglais à bord de la barque Record, capitaine Kean.

Les expériences déjà tentées pour la fabrication de l'acier, et la qualité produite donnent des garanties suffisantes pour compter sur le succès de cés jeunes gens. Québec a fondé des usines pour la fabrication de l'acier avec ce sable, et MM. Duval et Michaud y ont déjà envoyé plusieurs tonnes de minerai. On construit aussi à Natashquan un établissement pour

purifier ce sable.

Phares.

La navigation sur la côte nord a été jusqu'ici très-difficile: d'abord, à cause des immenses bancs de glace qui flottent à l'entrée du golfe souvent jusqu'au mois d'août et remontent aussi haut qu'à Natashquan—ensuite à cause des brouillards épais des mois de juillet et de juin, qui arrivent soudainement et durent parfois trois ou quatre jours, empêchant les signaux ou les phares d'avertir des nombreux cangers de la côte et des îles situées çà et là, de Natashquan à Belle-Isle. Quelques-unes de ces îles se prolongent de la côte jusqu'à une distance de huit milles, et dans beaucoup de cas, l'eau qui les entoure étant très-profonde, l'usage de

la sonde ne sert pas à indiquer leur voisinage.

Les dangers le long de cette côte sont certainement nombreux, mais à peu de frais on rendrait la navigation plus facile et plus sûre. Dans l'état de choses actuel, quatre ou cinq phares dans des endroits bien cheisis rendraient cette route préférable à celle du sud, la marche des navires se trouvant plus directe. Par cette route, là distance entre Québec et Liverpool est raccourcie de 400 milles, et cela suffirait pour la faire adopter par les navigateurs, depuis le mois de juin jusqu'en décembre. Daillleurs, les bâtiments, à l'automne, Eviteraient ces vents terribles qui souffient du nord-ouest avec tant de violence, démolissent les navires cu les font sombrer sur la route ordinairement suivie. De plus, la côte nord offre nombre de bons ports où les bâtiments de toutes dimensions peurraient se réfugier pendant une tempête ou lorsqu'ils sont en détresse. Les endroits les plus dangereux de cette côte, pour les navires venant de l'est, après avoir quitté le phare de Forteau, sont l'île Plate, à trois milles de Mécatina; l'île Ste-Marie, à une distance d'environ huit milles du cap Whittle; et la Pointe Carleton, sur la côte d'Anticosti. Pour les navires qui descendent, les endroits les plus dangereux sont la pointe ouest d'Anticosti, où il existe déjà un phare et un canon d'alarme; les îles de Mingan et la pointe de Natashquan, au nord.

Le cudre de ce rapport ne mé permet pas d'examiner minutieusement tous les avantages qu'offre la route de la côte nord aux navires voyageant entre le nord de l'Europe et le Canada, ou de m'étendre sur la nécessité de faciliter cette navigation et de donner les raisons pour passer aux endroits ci-haut nommés; mais je puis affirmer ici que l'adoption de cette route rence tre sit l'apprel ation de tous les navigateurs qui connaissent la côte. De plus, je suis en les monte convainée que le département comprend l'importance de cet chotes, et les avantages qui connaissent la côte.

tages qui résulteraient pour la navigation et le commerce en général de l'érection de quelques phares sur la côte nord; et je crois que, avec l'esprit d'entreprise qui caractérise le département de la marine et des pêcheries, cette amélioration depuis si longtemps désirée se réalisera.

Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai parlé de la destruction des oiscaux sauvages dans le golfe, résultant du vol des œufs. Cette année, on n'a vu aucune goëlette occupée à ce trafic, mais les habitants disent qu'il y a une grande diminution dans le nombre des oiseaux. C'est peut être pour cette raison que ces navires ne sont pas venus cette année, leurs dernières expéditions n'ayant pas été profitable.

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de bâtiments, nombre d'hommes DIVISION DU

			=	WAY A MALER	C CLUMPS	THE PERSON NAMED IN	-	-		and the second	and the same	-	AUGUST PA	MATERIAL CONTRACTOR	-		
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				٠.,									V. P		\$ 1 °	
	,											٠.	1	944	4	1.0	
	. **		-			Dat	eaux	Dat	eaux							Seria.	
			Bat	teaux.			eaux eurs.		ats.			,7 -	 -	10 200 0			
						Pecu	cuis.	191	.aus. ,	1		,					
No.	Nom des stations.	1								133	700	File	ets à s	aum.		ines. iorue	
		1					1			len	grèviers		1	٠,	ац	.or.ue.	•
		!								(S)	rè.						-
				ن ا						No. de pêcheurs.	60		· .	ا ن	1	ی ایا	:
			Ton'x.	Valeur.	No. de marins.		Valeur		Valeur.	de	No. de g		Verges.	Valeur.		erges.	
		No.	uo	[3	o 2	No.	ਲੋ	No.	ਕੌ	ં	ဝ	No	E E	[સ	0	च ि	ŀ
		4	T	>	Z 8	14	>	-24	_ &	Z	4	Z	· >		Z	> <u> </u>	
	1	_		\$			S		\$. 1	\$		· · s	
1	Godbout	ii	'		1	3		7		6	.,,.				j		
2	Pointe des Monts	3			3			3		17	'1						
3	Baie de la Trinité				1	11	••••	15		25	••••	• •	1552		· ·		
4 5	Ile au Caribou					1 4		$\frac{6}{4}$	• • • • •	, 4	••••	• •	500 264	••••		· · · ·	•
6	Pointe aux Anglais Cailles Rouges	1		·····		6		6		18 13		• •	204	• • • •	j • • ! •	·· ··	•
7	Riv. Ste. Marguerite	1								10		• •				::	
8	Sept Iles			1	i										1!		
9	Jambons																
10	Rivière Moisie					2	12		120			28	5540		١		
11	do (en dehors)	1			4	13	600	17	128	35	14	5	2840	••••	٠٠, ١		
$\frac{12}{13}$	Pigou				• • • •	• • • • •		••••				• • •	••••	••••	i · · ·	٠٠١. ٠٠	•
14	Rivière au Bouleau Rivière Shallop					6		1		12		• • •	••••	••••			•
15	Anse Gibraltar				3	25		6		50		• • •	• • • • •	•••	l il	i	ï
16	Rivière Sheldrake	$\hat{2}$						6		42	27	2	300		3		. /
1.7	do Head	ļ				19		7		38	14	2	117	• • • .	2		
18	Anse Primrose	J				2		1		4					-:		
19	Rivière au Tonnerre			••••		31	••••	13	• • • •	62	40	1	240	• • • •	1 .		,
$^{20}_{21}$	do Head Havre aux Sauvages		• • • •		••••	10	••••	$\frac{1}{8}$	• • • • •	$\begin{vmatrix} 6 \\ 20 \end{vmatrix}$	10	• •	• • • •	••••		•• ••	•
$\frac{21}{22}$	Ridge Point					15		5		30	19		• • • •	••••			•
23.	Jupitagan					3		2		6		i	350		li		
24						57		17		114	100	. 1	45				
25	Baie Magpie					13		9		26	8		90		· · · .		
26	Rivière do					1	• • • • •	2		2	••••	-1	530		· · · ·		
$\frac{27}{28}$	Pointe aux Esquimaux Pointe au Sable	.22			• • • •	60 34		83 20	••••	212 68	3	i	410	• • • •	···¦ .	• •	
$\frac{20}{29}$						94		20	•••	00		-1	290	••••		· · · ·	
30	Riviere Romaine																
31	Longue Pointe			. .		2		. 2		8	2			20	. i		
32	Rivière St. Jean	7	122		25	62		27	• • • • •	125	45	6	3511		1 .		
33	Nabissippi					3	120	3 1	3	$\frac{8}{2}$	3	3	900	108 120	$ \cdot\cdot $.		
$\frac{34}{35}$	Agwanus Natashquan	7	20 156			$\frac{1}{35}$	1260	43	10 430		61	3 1	600 1400	280		·· · ·	
36	Kegashca			0100	01	55		5	50		4	4	720	1214			
	Pointe Mistassini						200	. 1	10	2.	$\dot{2}$	1	120	4			
38						2	80	2	20	ī	1	.1	120	14	i]		
39	Musquaro				1	1	40	1.	10	4		2	100	1.2			
40	Musquaro Washeecootai		• • •	• • • • •		1	40	1	10	. 1	••••	4	600	1200	· · .		
$\frac{41}{42}$	La romaine	٠			ا ٠٠٠٠	1	360	1 4	10 40	2 18		4	700	1300	·· ·	·· ··	
42 43	Washtouca	¿···	••••			3	$\frac{360}{120}$	3	30	12	3	• •	380			.,	
44	Pointe Nabissippi Pet te Watsheeshoo						120	1	7	2		3	120	15	::! ·		
	Baie Piashter	1						1	$\frac{7}{6}$	$\tilde{2}$		2	40	`10			
46	Havre de la Corneille					1	20	1	8	2		1	120	15			
47	Rivière do	:		· • • • •				1	5	2		2	200	23			
48	Baie Ateepetal				ا ا	٠٠٠ _ إ	10100	1	2	1	;;	2	160	17			
49 50	Betchowan	2	88	1700	11	5 1	16400	3 1	2400	13 2 2	11	- : 	70	••••	1,10	JU 50	,
				•••	• • •	1		. 1		2	1 1		72		. .		
	Havre de Canso					ĵ		ī.		3	2	1	300				
50	Anse du Pertage							1	1111	3	1111	1	140		11	1	
	•				•		a ''	,									

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huile de poisson, etc., etc. LABRADOR.

Documents de la Session (No. 4.)

RETS ET SEINES.

à	Sein hare	es ng.	Ret	s à hare	eng.	Se n	ine aq au	s ue-	à m	Rets aquer	à eau.	à	Seine capel	s an.	à	Seines lanço	s on.	Re	ts à pl	10q.			
No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	- No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.	
_		\$	-		\$	- -		\$			\$			\$			\$			\$		\$	
				••••		••]		1	• • • • •	• • • •		• • • •			••••		$ \cdot\cdot $	••••	••••	••••	• • • • •	
٠.		••••	1	••••			7	• • •		• • • •											,		
	-		1														•••	[…]					
					••••					٠,٠٠٠	• • • •	.:	••••			•••			••••	••••	••••	• • • • •	
٠.	• • • • •	• • • •	••••	•••	• • • • •	1	~i	٠. ا	1	• • • •	• • • • •	1		••••									
• •	• • • • •			*					• •														
						!			•			ا ا				••••	••::		••••		••••	•••	
٠.		••••		150		$i_{,1}$	60	160	. 9	295	105	1 4	$\frac{50}{110}$	$\frac{50}{125}$	3	$\frac{50}{100}$	50 50			!			
• •	• • • • •	•••	6	150	50	.†¹	.68	100		499	100		110	120					• • • • •				
: :					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •										٠.	•••				• • • •	• • • •		
٠.					••••	••		• •		••,••		-	•••	• • • •	3				••••	•••	•••	! !	
٠.	• • • • •			. • • •	****			• • •				i		.,	2				• • • •				
: .			i						1			2			3				• • • •				
٠.					.,.	أه٠						1 :	••••	••••	1 .;	• • • • •			• • • •				
٠.	• • • • •		5			2		•,•				+	• • • •		1		í	1	• • • •	•••			
: :			i									i			4								
		1	1			[1			2				•• •	• • •			
•		}:		1	•••••		. • •			• • • • •	• • • • •	1		• • • •	5		1		- •••	••••	••••		
•			$\begin{vmatrix} 3 \\ 12 \end{vmatrix}$		• • • • •		• •	• •				1.			5			1					
			2			i						1 4	١		1	·							
2			1							ļ		5			1.	• • • •		2	320		• • • •		
ŧ	9			• • • •	••••		• •	::				1:			"			1::					
	.]]	 	l	١.,								
								٠	١			1 .:			1::			٠٠.	1400				
•	• ••••		1 1	24	14		• •			٠		į 1			12								
			1	24	14		••	<u>.</u>	::			1	i					1			,		
3	1 200	120		1028	656				١			5			. 1	12	40	١	• • • • •			¦	
•	· ···	· · · · ·	, 7	! 1	90		٠.,			j		1	120	103	5		· · · ·		••••	••••		1	
				48	28		• •	••	i	1			i		1::		1	1				1	
		.	1	1	1		•	ì	::			1		1				ļ.,			• • • •		
•	·		1	24	. 14		٠.	į		ļ	• • • •			· · ·			· · · · ·		• • • • •	••••	••••		
•	-;	٠ - ٠	6	144	84		٠.	٠٠.	l i			1	120	103	 3í		1	1::					
:			1 2	48	28		• •	·:	1				1	1		1						1	
		١				$ \cdot\cdot $		١.,	1		. j		ļ					13	80		¦		
٠	• • • •	• • • • •		••••			• 4			1		· ·-	į		4:			3	20 60	8			
:		1	1			::	•	1::		1	: :			1					1	• • • • •	1		
		.	.								.				1		1	3					
•	• • • • •	.	. (400	8200	1			,	• • • •		.1	1	1	.			· ·	1.60	17:0	• • • • ·		
	• • • •				••••		• •	1:	'	1 :::	. 1	1		1	. : '	1::::	1	1				1	
				1	1			1:		į					۱.,				1	J			
		1		1				1	1 0	10.		ريز أن	17.44	1			4	١.,		1	i . , , ,		

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de batiments, nombre d'hommes
DIVISION DU

Calman and the				٠.							
		barils, (conservé).	Saumon, (dans la glace), lbs.	- ''	es.	Pêche d'été.	Pêche d'aut.				
		Suo	(ece)	(en boîtes), lbs.	Saumon, (fumé), en boites.						a piter Spir
		9	128	(g)	1 12			ux.		71	, a
No.	Nov Des surreys	Ť	티	ofte	6	rxn	nx	Merluche, quintaux.	Lingue, quintaux.	250	
ğι V.	NOM DES STATIONS.	²	3335	n b	i i	nta	nta	qui	nte	ils.	areng, barils
		en	b,	(a)	Æ	int	ini	ie,	E	bar.	Pa Ba
		log	nou	HOE	non	ie,	ie, c	uck	ue,	ď	n8,
		Saumon,	TEN .	Saumon,	E ST	Morue, quintaux	Morue, quintaux	erl	ngu	Flétan, barils.	&Fe
		200	200	ďŽ	702	2	A	W	Й.,	E	11
7	C1 11.	i 1	4000		i						
$\frac{1}{2}$	Fointe des Monts	••••	1800	•••••		105 406		••••	• • • •	• • • •	4
3	Baie de la Trinité	111				540				3	
4 5	lle au Caribou	35				55		••••	• • • •		
6	Cailles Rouges					1577 900			• • • •	22	••••
7 8	Rivière Ste. Marguerite	17				400	100		,		
8 9	Sept Isles	5	•••••		••••	480 70	200	• • • •			*****
10	Rivière Moisie		204000			10	155			••••	
11 12	Rivière Moisie (en dehors)	146				1330	420			6	
13	Pigou Rivière au Bouleau	• • • •			••••	400 200	100 90		• • • •	•••	
14	Rivière Shallop	1		1		300	70				
15 16	Anse Gibraltar					1400	80,				
17	Rivière Sheldrake Sheldrake Head		1			1180 1250	20 70		• • •	• • • •	
18	Anse Primrose			ļ		90	15		• • • •		
19 20	Rivière au Tonnerre Thunder Head	1 1	• • • • •		••••	2729	192				6
21	Havre an sauvage				••••	250 877	54	••••	•••,	1	16
22	Ridge Point					1298	85				41
$\frac{23}{24}$	Jupitagan Anse Rambler	$\frac{7}{2}$	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		••••	$70 \\ 5944$	20		'		
25	Baie Magpie				`.	1008	$195 \\ 62$	••••		1	56 59
26	Rivière Magpie	96		,.							8
$\frac{27}{28}$	Pointe aux Esquimaux Pointe au Sable		•••••		••••	6246	• • • • • • • •	••••		•••-	4389
29	Rivière Mingan	35							• • • • •		
$\frac{30}{31}$	Rivière Romaine	67			•••						45
32	Long Point		59489	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••	3054 4913	$\frac{243}{140}$	•••	• • • • •	7	1 3
33	Nabissippi	25				290					
34	Agwanus Natashquan	58	112707		• • • •	 2175	×0.07	• • • •	•••	••••	
36	Kegashea	14	113727			320	537 200			••••	373 86
37	Pointe Mistassini	7									
38 39	Pointe à la Croix				• • • •	60	25	••••			12
40	Washeecootai	12					50				$\dot{1}$
$\frac{41}{42}$	La Romaine	30									
43	Washtonea Pointe Nabissippi	12				400 130	100	• • •		•••	25 5
44	Petite Watsheeshoo.,,,,,	13				1.00					:
45 46	Baie Piashter	7 10	·····	•••••				••••	• • • •		
47	Rivière "	20						• • • • •			
48	Baic Aetepetal	2									
49 50	Betchowan	3				380 100	•••••			••••	
51	le Mustinque	9				8 _U					
. 52 56	Eavre de Canso	4				35					
00	Axre du Portage	2	44			********	1			••••	· · · · · ·
			44								

espèces de filets employés, espèces de poissons et d'huiles, etc. etc.—Suite.

LABRADOR.

			- J		<u> </u>	3 1 4			·. ·				Ţ				• •	
				1		ones de		ıe				Н	ÜILES	•	Pors	SSONS E	MPLO	YÉS IS.
Bottes de hareng fumé.	Barils de maquereau.	ruite.	ardines.	guille.	hon.	Barils de langues et noues de morue.	dues.	No. de peaux de phoque	sines.	souins.	Gallons d'huile de phoque.	huile de	Gallons d'huile de marsouin.	l'huile de ue.	weng.	pelan.	erlan.	ogues de
Boîtes de h	Barils de 1	Barils de truite.	Barils de sardines.	Barils d'anguille.	Barils de thon.	Barils de l	No. de phoques.	No. de pea	No. de haleines.	No, de marsouins.	Gallons d	Gallons d'huile de baleine	Gallons d	Gallons d'huile de morue.	Burils de hareng.	Barils de capelan.	Barils d'éperlan.	Barils de regues de morue,
	i—	1	-	-	-	ļ		-		F-1		-	-			-	-	_
							• • • , • , • •	ļ				 -		33 162				
••••		5			••••		- 2 ,					 ::::		179				
••••		5 2 6				4					•••••			25 304		•••••	ļ	
	. 3											:	,	225 250			1::::	****
• • • • •		• • • • •							· · · ·		300			250 350	••••			
••••	••••	••••	• • • •		••••									55	1			
• • • •											30			40 1150			····	•••
••••	••••		• • •			•••					ļ			300 150				
• • • •			1 1 - e		,					• • • •		 -	• • • •	150 185	••••		•••	•••
••••	•• • •			••••										640				
• • • • •	••••								• • • •				•	595 570				•••
••••	. • •	. •, •, • .												40				• • • •
			••••	• • • •		••••		·····	ļ			••••		848				
	• • ,• • ,	1. 1. 1							l::::					70 300				
• • • •	••.	•, •,••	• • • •	• • • •	• • • •				· · · ·					600				
••••													• • • • •	300 600 33 1584 330				
• • • •	•••	• •, •, •	•.• •. •.	• • • • •	• • • • •						• • • • • •			330				
							3987				12570	• • • •	••••	1890				
••••	• • • • •				•••					,								
												••••			• • • • • •		• • • •	
• • • •	*	••••				• • • •	••							1004 1383				
••••		. T		•••					• • •	••••		••••		1383 45				
· • • •		• • • •					1002											
••••				• • • •			1085	1085	• • • • •		2380	• • • •		$1121 \\ 250$	••••	••••		
•••	• • • • •							'					l::::	400	•••••			••••
••••		2						•••••	••••	• • • •	•••••	••••		50	•••••			
••••														50 20			• • • • •	
• • • •	j.	••••		••••	• • • • •	• • • •	•••••	••••	• • • • •	• • • •				20				
••••	••••									• • • •		••••		270 90		• • • • • •	• • • •	
••••		3			••••	• • • •	16 4	16		•••	32							••••
• • • •				:			4	4	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		,8 8	••••		•••••	• • • • •		• • • •	• • • •
••••	••••	1		,		• • • •	******											
• • • •		• • • •		 			37 748	37 748	• • • •	••••	$\frac{74}{888}$			170	•••	••••		
••••	••••	• • • •		••••								.,		75			• • • •	•••
• • • •		••••				••••				••••	••••	••••		170 75 65 18	ز		••••	••••
••••	اا	••••										••••		19			••••	••••
									45	į			1					••••

37 Victoria.

37 Victoria

		· ·									X.					1	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		B	iteaux.	*		eaux ieurs.	Bat pla	eaux ts.			_	1.0		- -	*** <u>-</u> [27]	
No.	Nom des stations.	,					·	ψ. [*]		pécheurs.	grèriers	Ret	s au sa	umon		eine noru	
			٠					-		péc	93. 6	-			-		<u> </u>
	•	No.	Tonea'x	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No. de	No. des	No.	Verges.	⁷ aleur.	No.	Verges.	Valeur.
					<u> </u>	4		-				_		<u> </u>	4	-	
54	Pointe à Giroux				 	1		1	\$	2	. 6		480	\$			\$
55	Ile au Sable							1		. 1			-186				
56 57	Ile des Chiens Ile de la Rive		• • • •				••••	1	• • • • •	1			$\frac{260}{360}$	• • •		!	٠.
58	Lac Salé							2	•••	2	••••	• • •	640	••••		1.5	•
59	Lac Salé						,	1		1		,	300				
60	Rive do			1	1			2		2			400				
$\frac{61}{62}$	Karcivipi		· • • •				• • • • •	1 1	• • • • •	1			240	• • • •			
63	GrosseIsle S.Augustine		••••	•••••			••••	1 1	• • • • •	1	••••	• •	120 60	••••	• •	- : -	
64	Gd. Rigolet, Pocachoo.			1	1	,		1 1	• • • • •	1	•••		260				
65	Petit Rigolet							1		1.		l	422				
66	He Pocachoo					1		2	• • • •	. 3			300				
67 68	Pointe Rouge		• • • •					1 1		1			120	••••			٠.
69	Rivière Kikapoe			[1	••••	1	١		120 350	••••		• • •	
70	Fonderie de Fecteau	:::	1			1:		i	••••	i			124	••••			
71	Lac Salé Tabatière	٠				1	1	1		3	••••		100				
72	Pointe au Rayon et Pê-	1	l	ļ			1			1		'		-			
=0	che à Duquet		· · · ·			1		2		4			220	• • • • •			
$\frac{73}{74}$	Baie Rouge, Tabatière					1	••••	$\begin{array}{c c} 1 \\ 2 \end{array}$		3	••••		100		į		
75	Ile Meccatina Grande Meccatina					1		1	• • • • •	3	• • • •		240 150	••••	$ \cdot\cdot $	اا	
76	Baie des Moutons		1			i		1	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	9			300	• • • •	• •		١.
77	Rivière Meccatina	1	.	1		l î		1		$\frac{1}{2}$	• • • •	1.0	300	••••			
78	Tête à la Baleine, Mec.					2	1	3		5			470			!	
79	Petite Meccatina					1	¦	1 1		2					1		
80	Ile aux Goélands, Mecc				• • • •	1		1		1		1	60		.		
81 82	Ile de la Providence Rivière Nitagamiou		٠.		. • • •	1 1		1		$\begin{array}{c c} 1 \\ 2 \end{array}$.,	٠٠.	70		$ \cdot\cdot $		
83	Pointe à la Croix							1 1	••••	ī	••••		$110 \\ 120$		ا ۱۰۰		٠.
84	Pointe à la Croix Havre Harrington					10		1		20			178				
85	Nitoromion	1.	1		i	1		2		4			462			ا: ۱	
86	Pointe à Mourier	Į				1		1		3			160	• • • • •			
87	Pointe à Mourier Cap Whittle	Ĭ•••		ļ		1	••••	1		. 2	• • • •	١	224	• • • • •			
88 89						15	••••	1		2	• • • •	••	120	• • •		••	
90	Rivière Napittipi		j •			l''i	• • • • •	i		$\frac{30}{2}$	2		140	• • • • •		• • •	
91	Anse du Bœuf					1		li	••••	; ĩ	. 1		200				٠.
92	Barre des Rochers	l		1	1	2		2		4	4		200				1:
93	l Anse de Lvdia	1	1	1	1	1	٠٠	1		2	2		200				
94	Pêche à Lizotte	·	1		1			1	١	2	2		200				
95 96	ile au chien				1	1 1		2 4		2			200	• • • • •			-
97	Ile Brulé.					1 , 5		2	••••	4	6	1 .	200	••••		••	
98	Bonne Espérance					9		10		18			200		1 2	:	
99	Ile Pigou	١	1	1		1 2		. 2					200		11	:::	! :
100	Rivière St. Paul	 			· · · ·		····	3		4	2		400		1	١ا	
101	Stick Point					3	····	2		6	4	H	400				
102 1⊍3	Baie au Saumon				1	13		10		28			400		1	J	
103	Five League	. • • •			1.	2	ļ;	2 2		4	3		200		ii	1	
105	Baie du Milieu			1		ĺí	1	ĺí		2	. 2		200		1		1:
106	Belles Amours			1	ļ	2	1	ī		4	4						
	•				•	À	e i			• -		.,					,

espèces de filets employés, espèces de poisson et d'huiles de poisson, etc., etc. — Suite LABRADOR. — Suite.

RETS ET SEINES.

. Heroi	es ng.	Ret	sà ha	reng.	à 1	eine naqu eau	ne-	ma	Rets ? quere	an.	à	Seine capel	es an.	a	Seine lanç	es on.		Rets phoqu	a 1e.	fasc	hes en ines .
Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
	s	1		\$		- 4	\$		13.	\$			\$			\$	Γ.	7	\$		\$
	••••	• • • •		••••			• • •	•••			••	••••	••••		•••	• • • •	١٠,				
	••••								••••												••••
							3.4				.,							•			l
		• • • •								• • • •		:									
	• • • •		••••				• •	5.0	••••				• • • •		•••	••••					
							∷i		••••							••		1			• • • • •
					i										. , .		l::				
									••••								!				
		•••	••••	• • • •		- :-	• • • }		••••	••••	• •			• •				690	••••	• • • •	
		٠	••••		$ \cdot $::		::	••••	••••	i				• • •	. • • •	٠.	420			
		•		,					7									1			
	• • • •	• • • •			-					,		• • • •					٠.				
	• • • • •	••••	••••	••••					• • • • •	···-	• •	• • • •		٠.				500			
$i^{ \cdots }$	••••	•••	••••	: • • •	• •				7,***	••••	• •	• • • •	••••	• •				670	• • • • •	••••	
١١		••••	••••						••••		• •	••••	•,•••		• • • • •	••••		010			• • • • •
		• • • •				!	!	٠		,	1							1454			
	••••	••••	• • • •						••••	••••	1		•••	٠.		.,	• •	260 640		,	
	••••	• • • •	•••	• • • •		•••				• • • •	• •	• • • •	••••	• •		• • • •	• •	640	••••		
			:								• • •			• • •		••••		2	• • • •		• • • • •
$\cdot \cdot \cdot \cdot \cdot $		2	•••••		2	!			••••									200		`	
	••••	•••••		••	··i	•••			••••	•••		• • • •	i	. • •	••••	• • • •	• •	350			
							::				- : :	• • • •		• • •		• • • •	٠.	350		• • •	• • • • •
	••••								•••	• • • •				٠.	•••						
,	••••	22	••••	•			• •		••••	••••		• • • •	-:		•••		٠-		••••		••••
														• • •		• • • •	• •		••••	••••	• • • • • •
					}																
	••••		••••	• • • • •	$ \cdot\cdot $	``	!	,	••••	••••		•••						`			
	••••	23	••••	••••			,1		••••	••••		••••	• • • •	• •	••••	• • •	• •		• • • •	·· • • •	'
																••••	٠.	40	• • •	· • • •	• • • •
	••••		••••	••••												•••	٠.	. 40			
1	•-••	••••		• • • • •	: -				*. • •			• • • •		• •	•••	••••	٠,	.;;;	• • • •		- -
			• • • •	• • • • • •	H							••••			••••	• •	٠.	400	•••	••••	•••••
.1											::							100		••••	••••
ا	۱۱			••••				•	••••		2			2		!		40			
:	••••	••••	••••	••••						••••	1	••••)		1	••••		٠.١	١٠			
	:::			••••							i	••••		'i		••••		80 80	• • • •	• • • •	
11		i		٠							1			i					•••	•••	
	٠				-							1						200			
	••••	• • • •	• • • • • •						••••	••••	1			1		• • • •		200			
				1		- 1	- 1	1	. 1	1	- 1									1	i

A. 1873

STATISTIQUE des stations de pêches, espèces de bâtiments, nombre d'hommes, DIVISION DU

		UMBROWN TO									
		rė).	lbs.	1		Pêche	Pêche				
	-	Banils de saumon, (conservé)	Saumon (frais dans la.gl.), lbs			d'été.	d'aut.			-	
		(00)	la.	, 1bs.	bottes.			Ŋ.			
	`	'n,	lans	Saumon (en bottes),	og,	×	ıx.	Merluche, quintaux	ux.		80
No.	NOM DES STATIONS.	din	b. sir.	bel	(fume),	ıtaı	ota	Tar	nta	ril	lini I
		88	(fra	(en		dain)	qui	ie,	-B	bar	g
		s de	uot	TOT.	nor	16°	1e,	nch	ue,	'n,	Suc
	, ,	ari.	ane	aun	Saumon	Morue, quintaux	Morue, quintaux,	[er]	Lingue, quintaux.	Flétan, barrils.	Hareng, barrils
		<u> </u>		- 20	Ω.		FA		I.	H	
F.4	Dinto & Circur	14				i i		1			
54 55	Pointe à Giroux	18					• • • • • • •	l			.,
56	Ile du Chien	15							• • • •		
, 57	Ile de la Rivière	12					******	••••	••••	•••	
58	Lac Salé	45		· · · ·			•••••	• • • •	••••		
59	Baie St. Augustin	$\frac{9}{7}$		•••••	••••	••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••			
60	Rivière St. Augustin	5			••••			••••			,,,,,,
$\frac{61}{62}$	Karcivipi Rapide Fraser	ĭ									
63	Grosse Ile, St. Augustin	ī									
64	Grand Rigolet, Pocachoo	3			75						
65	Petit Rigolet,	3						••••			
66	Ile Pocachoo	16			١	75	18	••••	• • • •	!	
67	Pointe Rouge	2		,	• • • •	••••	,	••••	• • • •	••••	. ,
68	Rivière Kikapoe	4		••••	••••	6	******	• • • • •	i	****	* * * * * * *
69	Ile Kikapoe	7		1		15	,			1	
$\frac{70}{71}$	Fonderie de Fecteau	5				35		1		i	
71	Pointe Spar	3				25					
73	Baie Rouge, Tabatière	4				117			ļ		.,
74	Ille Meccatina	5			ļ	58			••••		,,.,
75	Gros Meccatina	4				135		••••		200	,,,,,
76	Baie des Moutons	7				55		••••		••••	12
77	Rivière Meccatina	16 25		į	••••	119		1			
78	Tête à la Baleine, Meccatina Petit Meccatina	1				80			1		
79 80	Ile du Golfe, Meccatina	l î			1	40		1	l,		
81	Ile de la Providence	l ī				60					,
82	Rivière Nitagamiou	3		l			, ,	j			
83	Pointe à la Croix	3			• • •		1		¦••••		
84	Havre d'Harrington	4			••••	526	,		••••	••••	
85	Nit gamiou	26		****	•••	15 26	l			• • • • •	
86	Pointe à Mourier	5		J		40				1	
87	Coacoachoo	3						l	1	·	
88 89	Baie des Moutons		1			1250	,			ļ	
90.	Rivière Napittipi	5				20		ļ		,	
91	Crique au Taureau	10			 	30					
$\tilde{92}$	Baie des Rochers	15		1	١	200				····	100
93	Crique Lydia	10		• · · · · ·	• • • •	10		····		••••	****
94	Pêche à Lizotte	10			ļ:···	50	1			1	
95	Ile des Chiens	5	·} • • • • • •		1	240		1	1	1	1
96	Ile Vieux Fort	4				200		1	ļ		
97 98	Ponny Feneronce	6		1		1460			J		100
99	Ile Pigou Riviere St. Paul	6			į	500			1,		
100	Riviere St. Paul	50				20	· · · · · · · · · ·				
101	Stick Point	10				400	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			1	
102	Baie au Saumon	20			1	880 100	•••	į		1	1
103	Petite Pêche	10 10		٠		200		1	1		
104	Five Leagues	1 10	7	1	1	50		1	l		
105	Baie du Milieu Belles Amours	1"	1	1	1	50		1	1	1	50
400	(Denes withouts		1			, ,,					

espèces de filets employés, espèces de poissons et d'huiles de poissons, etc. — Suite LABRADOR.—Suite.

Documents de la Session (No. 4.)

		AGE WAY	·		N CORNELIS ON THE				MINIMA TER	WWW.			Military and Assay		18672Weter 2017		- Teleman roman	
						ones de		ne.					Iuili		P	OISSONS COMME 1	EMPL ENGRA	ovés is.
Bottes de hareng fumé	Barils de magnereau	Barile do fruito	Banile de condine	Powile do sardine,	Parils de thon	Barils de langues et noues de	No. de phoques.	No. de peanx de phoque.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Galls. d'huile de	Galls. d'huile de	balcine.	souin. Galls, d'huile do	Barils de hareng.	Barils de cayelan.	Barils d'éperlan.	Brls, de rogues de morue,
			6 4				20 85 75 29	7			70 60 24 143 392	13			45			
							660 1822 34 54				33 136 32 35	8		7 3 9 3 7 5 5 22 4	5 5 5 7			
							13				103	Í		1067 200 30 200 10 500 240 200 500 200 2400 2400 100 200 500				
•••••	· 4-	1 4*	ا…:		··· İ	······	·····l•		49					50 50				•,

37 Victoria

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de batiments, nombre d'hommes, DIVISION DU

					1	- 1	1 1	1		==		
									÷			1
	•	Vaisseaux		Bate	aux (Batea plats			<u> </u>	·	1	
No.	Nom des stations.			peche	urs.		urs.	ers	Filets saum			ines orue.
			1 02				enr. de pêcheurs.	de grèviers	· ·	1	-	
		No. Ton'x. Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur. No. de j	No. de No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges. Valeur.
107 108 109	Bras D'or	8			\$	$\begin{bmatrix} 2 \\ 2 \end{bmatrix}$.	\$ 4 6	4	200	\$		\$
	Total	50 438 980	127	588 1	9292	451 3	299 1380	481 85	35832	4352	15	.00 51
			.ve).), Ibs.			Pêche d'été.	Pêche d'aut.				
,			conser	ns la gl.), Ibs.	n. (fumé).			luche.	ne.		
No.	Nom des stat	rions	aumor	ais da	en can.	saumor	de mor	de mor	de mer	le ling	plie.	areng.
•			Barils de saumon (conservé).	Saumon (frais dans la gl.), lbs	Saumon, (en can.), lbs.	Boîtes de saumon,	Quintaux de morue.	Quintaux de morue.	Quintaux de merluche.	Quintaux de lingue.	Barils de I	Barils de hareng.
		<u>.</u>	B	<u></u> -	<u>ω</u>	m i		. &	\ <u>\</u>	_	- B	
107 108 109	Bras d'Or		<u>2</u>	• • • • •			120 160 150				• • • •	
	Total	•••••	1214	379016	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	75	หสวีวี9	324	ļ	••••	241	8146

espèces de filets employés, espèces de poissons et d'huile de poissons, etc., etc.—Fin LABRADOR.—Fin.

RETS ET SEINES.

								<u> </u>									<u> </u>			
Sein à har		R	ets à	hare	ng.	Sein maqu		Rets maquer		ì	Seine capel	s m	à	Sein lanç	es on.		Rets phoqu			he en cines.
No. Verges	Valeur.	No.		Verges.	valeur.	No.	Valeur.	No. Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
······································	120		18 20	030	\$ 0164	6 168	\$ 160	13 298	\$ 103	38	1000	\$ 804	64	162	\$	 16	300 400 9406	\$		\$
						et noues de		nes.				E	Iun	zes.				SONS		
Bottes de hareng fumé.	Barils de maquercau.	Barils de truite.	Barils de sardines.	Barils d'anguilles.	Barils de thons.	Barils de langues et n morue.	No. de phoques.	No. de peaux de phoques.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Gal.d'h.de phoques.	Gal d'h de holoine		Gal.d'h. de marsouin.	Gal. d'huile de morue.		Barils de hareng.	Barils de capolan.	Barils d'éperlan.	Barils de rogues de morue.
			····		····						20 90	.1			70 100 15	0				
•	3	51	••••	••••	••	4	7225	1894	••••	••••	2697	6 40	00		2328	3]			

RECAPITULATION.

VALEUR DES DIFFÉRENTES PÊCHES DE LA DIVISION DU LABRADOR.

Dach. J. I	\$ cts. \$ ct
Pêche de la morue durant l'étédo do l'automne	89,559 quintaux, à 4 00 358,236 0
	3,241 do 5 00 16,205 0
Pêche au maquereau	3 barils10 00 30 0
do hareng do merluche	
Saumon, mariné.	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
do frais	$\begin{bmatrix} 1,214 & do &16 & 00 \\ 379,016 & lbs. &0 & 5 \end{bmatrix}$ $\begin{bmatrix} 19,425 & 0 \\ 18,950 & 0 \end{bmatrix}$
do fumé	75 hoftes 30 00 9 950 0
Pêche à la truite	51 barils 10 00 510 0
do lingue	1 40 500
Nombre de phoques	7 225 6 00 42 350 0
dulle de phoque	1 26 976 callons 0 80 21 500 0
iulle de baleine	1 400 do 0.80 290 0
nulle de morue	23.283 do 0.50 11.641.0
Poisson (pour engrais	barils 0 25
77.7	
v aleur totale des produits des pêch	eries 1873 518,140 00
do do do	1872 395,975 00
Augmentation	122,165 0

ILES DE LA MADELEINE.

Situé presque au milieu du golfe, ce groupe est formé de sept îles (Corps-Mort, Amherst Pierre-Meulière, Entrée, Allright, Grosse-île et Bryon, le Rocher-aux-Oiseaux n'étant guère considéré comme en faisant partie). J'ai eu à en parler si souvent, que je trouverais aujour-d'hui cette tâche difficile sans me répéter, surtout quand ces îles n'offrent que peu d'intérêt autrement que comme rendez-vous des pêcheurs de toutes les localités, les eaux qui les entourent abondant toujours en poissons.

Maleré la perspective alarmante laissée par la mauvaise pêche et le manque de récolte de l'année 1872, grâce à une circonstance fortuite, les habitants ont pu surmonter les difficultés de la saison d'hiver. La goëlette Marie-Adèle, de Québec, s'est jetée sur la côte d'Amherst l'automne dernier, et toute sa cargaison, qui était de farines, a été vendue à bas prix. Ensuite, de bonne heure au printemps, c'est-à-dire lorsque les besoins des habitants étaient encore plus pressants, une goëlette venant de l'île du Prince-Edouard et chargée de pommes de terre leur est arrivée, ce qui leur a procuré une nourriture abondante à un prix

comparativement bas.

Tard, en mai, le golfe était encore ici bloqué par les glaces, de sorte que les goëlettes faisant la pêche au hareng n'ont pu parvenir aux îles. Les habitants disent qu'il y a bien des années que la glace a tenu aussi longtemps. Quand j'arrivai aux îles pour la première fois (le 25 mai), j'ai remarqué que la végétation était beaucoup plus avancée qu'à Québec et aux environs de Gaspé; le temps s'était tenu au beau tout le printemps, et le sol était libre de neige. Les habitants n'ayant pu, comme à l'ordinaire, se procurer du sel en paiement de leur labeur sur les navires, ils se sont mis à cultiver, et j'espère que ce travail auquel ils se sont livrés par la force des choses aura ce bon résultat de leur faire voir les nombreux avantages que leur vaudra la culture de leurs terres, dont le sol est excellent. Le fait qu'ils se sont adonnés à l'agriculture doit aussi, dans une grande mesure, être attribué au prix elevé du sel, car, jusqu'au 14 juin, cet article, vu sa rareté dans les îles, se vendait huit chelins et demi le sac et dix chelins le baril.

Sans l'affreuse tempête qui est venue fondre dans ces parages dans le mois d'août, nous aurions pu nous attendre à une bonne récolte, mais je regrette d'avoir à dire que les dommages que lui ont fait cette tempête sont considérables, excepté, peut-être, à l'île de la Pierre-

Meulière, où l'on espère en réchapper la plus grande partie.

Pour ce qui est de l'émigration des habitants, fait qui, l'année dernière, était passé à l'état de manie, j'ai su que cette année elle avait été moins nombrouse. Cependant dix ou douze familles sont parties pour la Pointe-des-Esquimaux ou les Sept-Iles—où elles avaient des amis d'établis—et cela afin de s'affranchir de ce qui fait leur plus grande frayeur, la taxe municipale et les rentes seigneuriales.

Je serais en peine de dire jusqu'à quel point les îles vont souffrir de cette émigration; mais si l'on tient compte des longs hivers pendant lesquels cette population est privée de toute communication avec les autres localités; la difficulté de se procurer à des prix raisonnables les articles nécessaires à l'existence, la rareté du combustible, etc., on ne peut la blâmer de

chercher un asile plus avantageux.

Je ne veux pas, par ce qui précède, insinuer qu'il est impossible pour un travailleur industrieux de vivre là; bien au contraire; mais jugeant d'après les goûts et habitudes des habitants des îles de la Magdeleine, je ne vois pas comment ils pourraient se tirer de la condition où ils se trouvent sans recourir au moyen qu'ils ont pris; et tant qu'ils n'émigreront

pas au-delà des provinces confédérées, aucun mal n'est à appréhender.

Le 23 août, un des plus terribles ouragans qui aient encore balayé le golfe et qui a duré jusqu'au 26, est venu fondre sur ces îles. Au commencement de la tempête, 83 navires étaient à l'ancre dans la baie de Plaisance; de ce nombre, 48 furent chassés de leur mouillage et jetés à la côte (10 sur la rive de la baie de Plaisance et 38 sur celle du havre Amsherst) et 26 purent entrer dans le havre et s'y ancrer en sûreté, tandis que neuf résistèrent à la tempête tout en restant à l'ancre.

D'après ce que l'on m'a raconté, ce devait être effrayant de voir lutter contre la tempête. et pendant la nuit, ces petits navires qui, maîtrisés enfin par elle, ont fini par aller frapper les

rochers.

Quant on regarde les hautes falaises sur la berge desquelles quelques goëlettes ont touché, il semble incroyable que trois personnes seulement se soient noyées. Ces infortunées étaient de l'équipage du E. I. Smith, de Wellfleat, E.-U., navire jeté à la côte durant la nuit, sous le cap, à l'entrée du havre d'Amherst, et qui fut mis en pièces deux heures après. Quelques autres navires, le Deploma, Ellen C. Woodward et Emma L. Rich, après avoir été balottés de tous côtés et après avoir perdu leurs ancres, allèrent se jeter sur le rocher à fleur d'eau au pied de la côte des Demoiselles, où la lame allait se briser à 100 pieds de hauteur!

Sans les deux habitants qui les virent venir à terre, Aimé Nadeau et James Cassidy, — l'équipage de ces navires aurait certainement péri. Ces deux hommes courageux descendirent le cap à l'aide d'une corde et, aidés du terreneuve de Cassidy qui saisissait un à un les naufragés dans le ressac, ils purent opérer leur sauvetage. Sans cet acte de courage de leur part,

il est tout probable qu'on aurait eu à enregistrer trente un morts de plus a case

Au nombre des navires échoués se trouvait une barque de Jersey; le Swift, patron Le Eelleur, qui avait à sen bord cent trente pêcheurs des îles, qui tous revenaient de Blanc-Sablon. Très heureusement pour ses passagers, elle put être dirigée sur un banc de sable à l'entrée du havre lersqu'elle cût perdu ses ancres. Si par malheur elle eut gagné un peu plus

sous le vent, on aurait à déplorer une effroyable catastrophe.

Un bateau à vapeur—Commerce—de Boston, qui avait à son bord un agent d'assurance, le capitaine Proctor, et tous les appareils nécessaires au hâlage des navires, a été envoyé au secours des navires naufragés. Plusieurs goëlettes ont pu être remises à flot, mais je doute qu'il en puisse être ainsi pour toutes. Le gouvernement américain a aussi envoyé un navire—le garde-côte Woodbury, commandant Barr—pour donner tout le secours possible et ramener dans leurs foyers les pêcheurs de sa nationalité se trouvant dans la détresse; mais, avant son arrivée, la plupart des naufragés étaient partis dans les goëlettes.

U est une tempête dont tous les marins garderont longtemps la mémoire, non-seulement à cause de sa durée, mais par la trace de ses nombreux ravages dans tout notre golfe, car elle a privé bien des familles de leur chef et réduit leurs moyens d'existence. Espérons que nos côtes ne verront plus jamais pareil ouragan, ou que, du moins, ce ne sera pas de sitôt.

Plusieurs naturalistes des Etats-Unis ont visité les îles dans le but de faire des collections d'oiseaux et d'œufs. L'un d'eux, M. C. J. Maynard, d'Ipswich, Mass., auteur de Birds of Florida, se propose de publier un ouvrage sur les oiseaux du golfe, et de visiter la côte nord l'an prochain pour y recueillir des renseignements.

CHASSE AU PHOQUE.

Je suis heureux de pouvoir dire que les efforts de ces hardis chasseurs ont en quelque succès cette année. En 1872, ils étaient presque découragés, n'ayant rapporté de leurs excursions dangereuses sur les glaces que 1,713 fourrures; mais ce printemps, ils ont tué et rapporté 6,850 phoques; 2,500 ont été pris sur les glaces autour des îles, et 4,350 ent été apportés par trois goëlettes d'Amherst et par treize du Havre-aux-Maisons.

Tous les chasseurs de qui je tiens ces renseignements m'ont dit avoir vu de grands troupeaux de phoques, mais que la glace était trop amoncelée pour pouvoir s'approcher d'eux

assez près.

Plusieurs personnes, entre autres MM. de Quetteville, Savage et Lestie ont fait l'essai de filets dormants autour de l'île Amherst, et il a été couronné de succès, car du premier coup ils ent pris 221 phoques. Cette innovation et le résultat qui en est suivi ont décidé bien des personnes à faire le même essai le printemps prochain.

Cette manière de prendre le phoque sera sans doute profitable si la glace ne séjourne pas trop longtemps autour des îles lorsque le hareng fait sa première apparition, eur il est bien connu que ce cétacé suit ce poisson dans toutes les baies où il se rend pour frayer.

Ci-suit l'état des noms, tonnage, etc., des navires qui ont fait la chasse au phoque ce

printemps:

Je donne ici un état des noms, du tonnage, etc., des navires qui ont fait la pêche an phoque, ce printemps, savoir :—

1.1						
Date du départ.	Nom du navire.	Capitaine.	Tonneaux,	Nombre d'hommes.	Nombre de bateaux.	Nombre de phoques.
do do	Cutter. Delaney, Havre aux Maisons. Archangel Greenock. President. Dolphin Mary Ann. Jane Emilia Jenny Lind. Arctic	Chiasson Boudreau Cormier Vigneau Jonphe. Terriau Turbide D. Richard Arseneau Turbide Chivary N. Arseneau E. Arseneau Terria. u G. Arseneau	34 27 43 40 39 30 52 36 48 39 52 52 41 47	1	544 33554 54454 54454	Ces goëlettes ont pris entre elles 1,100 pho-

PÊCHE AU HARENG.

Le hareng a fait son apparition sur cette côte plusieurs jours plus tôt que l'année dernière, et le 27 avril la baie de Plaisance en était remplie. Ainsi que je l'ai dit plus haut, la grande partie de la flotte de la pêche au hareng n'a pu se rendre aux îles, et dut retourner à ses différents ports, à cause de la grande quantité de glace rencontrée dans le détroit ou golfe. Cependant quatre goëlettes purent atteindre le havre d'Amherst et se faire un chargement en quelques jours. L'état suivant indique leurs noms, tonnage, etc.

n.a. a	Nom du navire.	Portd'enregistre- ment.	Maitre.	Tonneaux.	Nombre d'hommes	Nombre de bateaux.	Nombre de rets.	Nombre de seines.	Nombre de barils.
13 mai	A. B. Higgins	Lamoine	A. B. Higgins	42	8	2	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1	. 800
14 do .	Susan	Canso	J. Walker	19	4	2		2	300
		Ile du Prince- Edouard Anticosti	McKay Battersy	29 10	3 4	· 1			500 50
ال درين علي			Total	100	19	6	••••	2	1,650

Le 27 avril, quelques pêcheurs des îles ont pris environ 800 barils de hareng dans un conp de seine; mais, ce qui est malheureux, c'est qu'ils n'ont pu en donner que quelques barils, leur négligence ordinaire leur ayant fait oublier de se procurer, l'arnée dernière, les articles nécessires à la salaison de leur poisson. Le sel était trop cher et le prix du poisson trop bas pour leur permettre de profiter alors de leur bonne chance.

Par suite de ces circonstances, la pêche du harong de 1873 est bien moins considérable que celle de 1872. Cette année-là, 14,806 barils furent pris par des navires étrangers, et

2,956 préparés par les habitants.

D'après ce que j'ai pu savoir, le hareng n'a guère été plus abondant cette saison que dans la dernière,

Pêche au Maquereau.

La pêche du printemps commença vers la première semaine de juin. A notre arrivée, le 14 de ce mois, les vapeurs dont les noms suivent complétaient leur cargaison:

Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Maître	Tonneaux.	Nombre d'hommes.	Nmber de bateaux.	Nombre de rets,	Barils de poisson,
P. Martin Mary Ellen Annie B-ll Evina Elizabeth Two Brothers Eliza Lilian Sea Slipper	do ,	W. Reeves	20 23 40 28 23 40 44 15	5 6 13 12 5 7 10 4	2 3 6 6 2 3 4 1 	26 60 120 120 40 60 100 20	100 200 400 250 100 250 500 100 1,900

Ainsi que vous le verrez, ces navires ont pris en tout 1,900 barils de maquereau, c'est à dire 430 de plus que l'an dernier, bien qu'il y ait eu deux navires de moins. Les plus anciens pêcheurs m'ont dit n'avoir jamais vu le maquereau aussi abondant, et je tiens du patron du P. Martiu (J. Newphy) qu'il a été contraint d'être trois jours sans lever ses filets, tant il avait de poisson à bord qui n'était pas encore salé, et qu'il n'est pas le seul qui se soit trouvé dans le même cas.

Quand aux habitants, environ 40 seulement se sont livrés à cette pêche; mais vu le haut prix du sel, ils ont préféré vendre leur poisson frais aux marchands à 6 chelins le cent, et un très-petit nombre de barils, par conséquent, à été salé pour la consommation intérieure.

La pêche d'été a été bonne aussi, car elle a attiré bien des navires pêcheurs de nos provinces maritimes et des États-Unis. Entre juin et septembre il y a eu environ 160 voiles autant des îles, et j'aı appris qu'ils avaient emporté de beaux chargements. Plusieurs bateaux des îles ont aussi fait la pêche au maquereau avec profit, car, en tout ils ont pris [5,590 barils, -1,418 de plus que l'an dernier.

Pêche à la Morue.

La morue a fait son apparition ici vers la fin de mai. Elle a abondé teute la saison, et au commencement, la pêche par bâteau était en moyenne de trois à quatre draughts par jour.

Toutes les goëlettes des îles, au nombre de dix-sept, ont fait voile entre le 10 et 15 juin pour la pêche de la morue sur la côte du Labrador, et toutes ent rapporté un plein charge ment.

Malheureusement, une de ces goëlettes, la Marie-Anne, capitaine Abel Arseneault, s'est perdue sur un rocher près des ses Ste-Marie, rive nord, et c'est à peine si l'équipage a eu le temps de se sauver avant qu'elle eût coulé à fond. Les différents bateaux des îles ont aussi fait la pêche de la morue. La quantité totale prise autour des îles est de 17,048 quintaux, ce qui montre une diminution de 20,032 sur la pêche de l'an dernier; mais cela est dû à ce qu'après la tempête du 24 août, un grand nombre de pêcheurs sont allés travailler à remettre à flot les goëlettes naufragées. Pour ce travail, ils touchaient deux piastres par jour, ce qui eur a paru plus avantageux que ce qu'ils auraient pu réaliser de leur pêche.

Havre d Amherst.

L'approfondissement de l'entrée de ce havre peut maintenant être regardé comme complet, le chenal ayant 13 pieds de profondeur à l'eau haute et de 75 à 80 de largeur. Cette saison, M. Rosa a retiré du fond de ce chenal plus de 490 tonnes de roche très dure, mais non sans beaucoup de difficulté, à cause du mauvais temps et des forts vents continus qui troublaient les eaux et empêchaient le travail du plongeur.

Toute obstruction de ce havre—car c'est le seul bon de toutes les îles—serait le coup de mort des pêcherics et du commerce local, et comme les bancs de sable qui l'entourent menacent de l'obstruer, il est suggéré de les ensemencer de graines qui viennent bien dans les terres sèches, afin que des plantes comme celles qui croissent maintenant sur les sables des environs

fassent obstacle à leur extension.

Sur la plainte du maître du havre, j'ai mis à l'amende la goëlette américaine Ch. Thompson, de Gloucester, pour avoir jeté dans le havre partie de son lest.

Dragueur fédéral.

Ce dragueur a fonctionné plus de quinze jours dans le Havre-aux-Maisons, et approfondi son entrée qui était remplie de sable.

Phares.

Ces îles ont maintenant trois phares : un à la pointe sud-ouest de l'île Amherst, l'autre à la pointe sud de l'île Entrée, et le troisième sur le côté nord-ouest de l'île à la Pierre-Meuière, où se trouve aussi un sifflet d'alarme.

Communications postales.

Ces communications se font entre ces îles, Pictou et Gaspé, par une goëlette-paquebot installée pour ce service et subventionnée par le département des postes. Cette goëlette, qui est une fine voilière, va chercher les malles à Pictou dans la première, et à Gaspé dans la troisième semaine du mois, et revient immédiatement à Amherst. Elle est aussi aménagée pour le transport de passagers, et offre assez de confort à ceux qui veulent visiter les îles.

Plusieurs personnes m'ont dit que la compagnie néo-écossaise avait l'intention de construire ici un hôtel pour y attirer le public voyageur, et je n'ai aucun doute que cette entreprise réussira, les îles de la Madeleine possédant beaucoup de beaux points de vue et un cli-

mat des plus salubres.

37 Victoria.

STATISTIQUE des stations de pêche, espèces de batiments, nombre d'hommes,

ILES DE LA

A. 1873

																	-
No.	Nom des stations.		Vais	seaux.		Bate pêche	eaux eurs.	Bate pla	aux ts.	de pêcheurs.	de grèviers.		Rets à			ines orue	
		No.	suc.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No. d	No. d	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.
				\$			ş		\$			1	-	\$			\$
	ILE AMHERST.											-					
1 2 3 4 5	Baie de Plaisance, havre d'Amherst Basin Anse au Moulin Anse à la Cabane Cap Ouest	6	205	5800	29	38 20 9 35 4	$1140 \\ 600 \\ 270 \\ 1050 \\ 120$	42 2 4 6 2	252 12 24 36 12	40 22 82	76 38 22 80 10						
	ILE A LA PIERRE MEULIÈRE.												·				
6 7	Etang du Nord Cap Mull			,		43 3	1300 90		200 20				•••	• • • •			·•
	ILE ALLRIGHT.									ĺ							
8 9 10 11 12	Havre aux Maisons Pointe Basse L'Anse à Elie L'Echourie Plage Sud			19100		46 4 4 4 1 17	1380 120 120 30 510	$\frac{2}{2}$	324 12 12 12 60	8 9 2	$\frac{7}{2}$	١		•••			
	ILE COFFIN.									1	İ				1		
13	Grande Entrée					13	390	4	- 24	26	26	ļ			.		٠,
$\frac{14}{15}$	ILE BRYON ILE D'ENTRÉE					15 5				32 10	32 10						
	Total	. 2	77	24900	98	257	7720	178	1036	656	615	<u> </u>			• ••		

espèces de filets employés, espèces de poissons et d'huile de poissons, etc., etc. MADELEINE.

RETS ET SEINES.

Seines à hareng.	Rets à ha		Seines maque		Rets maquer			Sein cape			Sein Įanç			Rets phoq			che en
Verges Valeur.	No. Verges.	Valeur.	Verges.	Valeur.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
\$		\$	11	\$		\$			\$			\$			\$		\$
1 200 350	4 200 20 1000 11 440 45 1800 5 200	160 . 88 . 360 .			8 6400 1 550 3 4150 9 2450	1280 510 830 490		120	240	• • •	10 (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A)		8		250		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1 200 300	1 40	10						•••					6	450	200	.,	
	1 40				2 80			240	480	1.1.1 1.1.1 1.1.1 1.1.1		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	6		180 180	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	*****
	12 480 9 360 1 50 125 5110	72 10 .		34	200 640 2 14830	160	6	360	720			****	7 33	1200 2090		• • • •	

Statistique des stations de pêche, espèces de navires, nombre d'hommes

ILES DE LA

A. 1873

No.	Nom des Stations.	Barils de saumon (conservé).	Saumon (frais dans la gl.) lbs.	Saumon (en can.), lbs.	Saumon (fumé) en boîtes.	Guintaux de morue.	Quintaux de morue.	Quintaux de merluche.	Quintanx de lingue.	ari s de p ie.	Barils de hareng.
1 2 3 4 5	ILE AMHERST. Baie de Plaisance, havre d'Amherst Bassin Ause au Moulin. Anse à la Cabane Cap Ouest					1948 1010 550 1972 180	190 150 300 50				2998 175 80 288 40
6 7	ILE A LA PIERRE-MEULIÈRE. Etang du Nord					2290	580				712
8 9 10 11 12	Havre aux Maisons Pointe Basse L'Anse à Elie L'Echourie Plage Sud	l				6634 15 26					23 30 30 30
1 3	ILE COFFIN.					340				. . .,	138
	ILE BRYONILE D'ENTRÉE]				384 56	49				129 16
	Total					15729	1319				4847

800 barils de hareng, valeur \$800, aux Etats-Unis. le r tant

RÉCAPITU

VALEUR DES DIFFÉRENTES PÉCHES

Pêche de la morue durant l'été do l'automne do l'automne do hareng. No. de phoques Huile de phoque	1,319 do 5 00 5 497 barils 10 00 4,847 do 3 00 5,590 do 6 00	62,916 00 6,595 00
--	--	-----------------------

espèces de filets employés, espèces de poissons et d'huile de poissons, etc.,—Suite.

MADELEINE.

						et noues de		ue.				Hu	iles		Pors com	SONS E	MPLO	YÉS IS.
Boites de hareng fumé.	Barrils de maquerau.	Barils de truites.	Barils de sardines.	Barils d'anguilles.	Barils de thon.	Larils de langue et n mcrue.	No. de phoques.	No. de peaux de phoque.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Gallons d'huile de phoque.	Gallons d'huile de baleine.	Gallons d'huile de marsouin.	Gallons d'huile de morue.	Barils de hareng,	Barils de capelan.	Barils d'éperlan.	Barils de rogues de morue.
	2865 310 350 250 43			••••	**** **** ****	••••	1300 60 30 250 30	1300 60 30 250 30			3900 180 100 700 85		••••	700 300 100 700 100				
•••	350 70	••••					200 60	200 60		• • • •	600 180			1000	•••••	*****		
••••	92 45 85 512	••••					3350 16 80	3350 16 80			12950 50 240			2900				
•••	310 165 50	••••					134 80	134 80		 	400 250			50 100		,		
••••	5497	•••					5590	5590			19685			6050				

à Halifax, Québec, et autre provinces dans la Puissance.

LATION.

DE LA DIVISION DES ILES DE LA MADELEINE.

huile de morue	6,050 gallons, à	\$ cts. 3,025 00 191,336 00 126,541 00
Augmentation		61,795 00

Division d'Anticosti.

Mon rapport de l'an dernier renfermait l'alinéa suivant :

"Une compagnie nouvelle et puissante se propose d'entreprendre cette œuvre de colonisation. Son prospectus est déjà publié, et les conditions qu'elle offre sont des plus avanta-

geuses. Chacun doit approuver pareil projet et souhaiter qu'il réussisse."

Force m'est de dire que ces projets ne se sont réalisés qu'en partie, sans doute par le fait de circonstances imprévues et incontrôlables. De bonne heure, au printemps, la compagnie s'est mise sérieusement à l'œuvre, et les promesses de son prospectus ont engagé quatre-vingt-dix-sept familles de Terreneuve et du Cap Breton à venir jeter les fondements d'une colonie dans cette île. De ce nombre, cinquante-ct-une se sont établies à la baie Ellis, sur le côté sud ouest d'Anticosti; quinze à la baie des Anglais, sur le côté nord-ouest, près de la pointe Ouest; dix au lac Salé et vingt et-une à la baie du Renard, sur le côté nord-ost.

Ces familles appartiennent à la classe des pêcheurs, et elles possèdent les aptitudes nécessaires aux colons. Endurcies aux misères de tout genre, elles sont venues la pour s'y fixer permanemment et gagner leur subsistance par la culture et la pêche. Pendant l'été, de trèsgrandes difficultés ont dû être surmontées, et par la faute de l'agent de la compagnie, il y aurait eu famine, si des secours n'eussent été envoyés avant la clôture de la navigation.

Ce sont là des faits auxquels on doit nécessairement plus ou moins s'attendre au début de toute entreprise de cette nature, et la compagnie, qui est animée du meilleur esprit possible,—car elle a rempli tous les engagements de son prospectus,—ne se laissera pas aller au découragement, car rien ne fait craindre que ses efforts ne soient couronnés de succès, le sol étant de bonne qualité, le bois abondant et propre à la construction des navires, bien qu'il ne soit pas de la plus grande dimension, et les pêcheries qui entourent l'île, des plus productives.

Ce qui est le plus à désirer maintenant, ce qui est pour ainsi dire indispensable, c'est une voie de communication télégraphique entre l'île et Gaspé ou quelque autre point de la terre ferme, au moyen de laquelle les côtes jusqu'ici isolées d'Anticosti seraient en rapport avec le reste du monde pendant toute l'année; mais je suis convaincu que cette entreprise

est consignée dans le plan de la compagnie, et que tôt ou tard elle s'exécutera.

Quoique d'un accès très-difficile, les côtes d'Antiscoti sont fréquentées tous les ans par un nombre toujours croissant de pêcheurs de Québec, aussi bien que des provinces maritimes et des États-Unis. De même que les pêcheries inépuisables des côtes, et la fertilité du sol de cette île deviennent de mieux en mieux connues, la navigation de ces parages devient de plus en plus facile. Pourvu que le temps soit clair, on peut voir des barques et goëlettes entrer dans de petites baies appelées havres, à défaut de noms plus caractéristiques, et là endurer des tempêtes qu'auparavant elles n'auraient osé affronter qu'en pleine mer.

Les meilleurs havres de la côte d'Anticosti sont la baie Ellis ou Gamache sur la côte suddeloignée d'environ huit milles du phare de la pointe ouest, où les navires d'un tirant de dix à quinze pieds peuvent lutter contre la plus forte tempête; la baie du lac Salé, qui est à l'abri de tous les vents, excepté ceux du sud et du sud-ouest; la baie du Renard, sur le côté nord de l'île, éloignée de 15 milles du phare de la pointe est, où les goëlettes tirant de 8 à 11 pieds peuvent trouver un abri sûr, sauf pendant les vents du sud et du sud-ouest, car alors de fortes ancres sont nécessaires, le fond du havre étant dur; la baie des Anglais offre aussi un bon abri aux petites goëlettes tirant de 5 à 8 pieds, mais les navires de plus grandes dimensions n'y sont pas en sûreté. Même dans le beau temps, de simples barques de pêcheurs ne pourraient trouver un abri ailleurs. Les battures dangereuses qui entourent l'île ont rendu nos marins plus prudents, et c'est pourquoi il ne leur est arrivé aucun accident.

Il y a maintenant quatre phares sur cette île : un à la pointe ouest, l'autre sur la pointe sud-ouest, le troisième à la pointe sud et le quatrième à la pointe est. A celui de la pointe sud, il y a un sifflet d'alarme que l'on peut entendre de neuf à quinze milles, lorsque le vent donne, et de trois à huit milles pendant les tempêtes.

Il y a aussi des dépôts de provisions pour les naufragés aux trois phares en dérnier lieu désignés.

Bien que ces côtes aient été fréquentées cette année par un plus grand nombre de pêcheur qu'en 1872, les statistiques indiquent une grande diminution dans la quantité de poisson pris,

comparée à celle des années précédentes.

La pêche la plus abondante a été faite sur le côté sud de l'île. La morue a fait son apparition vers le mois de juin et elle était disparue vers la fait d'août. Sur le côté nord, la pêche a été moyenne,—environ 75 quintaux par embarcation. La pêche à la morue a commencé de très bonne heure dans la baie des Anglais, et environ quarante barges du Labrador sont venues pêcher là en attendant que le poisson se rendît sur leurs côtes, et elles en ont pris environ 450 quintaux. Vingt-deux goëlettes venues presque des provinces maritimes, ont aussi fait la pêche dans la baie des Anglais, en juin et juillet, où elles se sont fait chacune un plein chargement, et dont la quantité totale était de 3,350 quintaux. Leur équipage nombrait 496 hommes. En 1872, leur pêche a été de 12,414 quintaux, et leur équipage de 238.

Cette année, le maquereau n'a pas fait long séjour sur les côtes de l'île. En 1872, cette pêche n'a été que de 20 barils. Il y a eu aussi une l'égère différence dans la pêche du hareng:

les chiffres de 1872 sont de 49 barils contre 59 pour cette saison.

Le manque de poisson n'est pas la scule chose dont nos pêcheurs aient eu à souffrir; le mauvais temps qui n'a presque pas cessé de la saison, leur a fait perdre la moitié de leur temps.

Quatre ou cinq goëlettes américaines ont fait la pêche du flétan dans le voisinage du cap Observation, mais comme personne de leur équipage n'est venu à terre, je ne puis dire leur

nom ni quelle quantité de poisson elles ont prise.

Malgré les fréquentes tempêtes que nous avons eues, il y a lieu de se réjouir de ce qu'on n'ait eu aucun naufrage sur les côtes de l'île. Une goëlette, cependant, a été jetée à la côte en essayant de sortir d'un havre où son ancrage avait cessé d'être sûr par un changement subit de vent. On dit aussi qu'à la pointe est, il en avait été de même pour un navire cet automne, mais la clôture soudaine de la navigation nous a empêchés d'obteuir des détails sur cet accident.

Les deux gardes-pêche que par ordre du département j'ai placés sur l'île pour faire observer les lois concernant les pêcheries, et sur la pêche au saumon, ont bien et fidèlement rempli leurs devoirs, et, je suis heureux de pouvoir le dire, beauceup mieux et à bien moins de frais que dans les années précédentes. En conséquence, je recommande respectueusement la continuation d'un système qui convient parfaitement à la localité, tout en assurant lure sûns protection euro pâcheries de auguste.

une sûre protection aux pêcheries de saumon.

Statistique des stations de pêche, espèces de bateaux, nombre d'hommes

ILES DE LA

No. Nom des stations.	N	avires.	-	Bate pêch	eaux neurs,		eaux ts.	pêcheurs.	grèviers.	Ret	s à sau	ımon.		eine	
	No. Ton'x.	,	No.de matelots	No.	Valeur.	No.	Valeur.	No. de pé	No. de gr	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	
1 Rivière du Saumon 2 Moration 3 Cap Observation 4 Pointe Oro 5 Rivière aux Patates 6 Baie de Caplin 7 Anse de McDonald 8 Pointe Sud Ouest 9 Baie de l'Est 10 Lac Salé 11 Petit Lac Salé 12 Crique Shallop 13 Baie aux anglais 14 Anse des sauvages 15 Havre des anglais 16 Pointe de l'ouest Total	i	\$	3	2 7 5 4 3 10 12 16 1 13 4 1 50 2 25 158		2 5 2 3 1 4 9 14 1 12 4 4 4 38 3 1 1 24 	\$	3 18 - 15 11 8 30 41 33 2 26 7 106 6 6 114 426	$\begin{array}{c} 1 \\ 12 \\ 3 \\ \cdots \\ 22 \\ 3 \\ \cdots \\ 7 \\ \hline \end{array}$	1 2	390 122 240 		1		*

37 Victoria. Documents de la Session (No. 4.)

espèces de rets employés, espèces de poissons et d'huiles de poissons, etc., etc. d'ANTICOSTI.

RETS ET SEINES.

Seines à hareng.	Rets	à bai	reng.	n	ines aqu	1e-		Rets aquere			eines apela			Seines lanço		lo	Rets up-ma	à rin.		hes en cines.
No. Verges. Valeur.	No.	Verges.		No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
2	14 5 9 3 17 28 27 2 24 8		*	1 1		\$	3 .:1 1 .:1		\$	1 1 1 1 2 2 2 6 					\$			6	120 6	\$
2	236	••••		12	• • •	 	14		••••	.26	• • • •			• • • •		•••	••••	••••	137	•••••

STATISTIQUES DES STATIONS DE PECHE, espèces de bateaux, nombre d'hommes,

ILE

to the same of the						,		-		-	-
No.	Non des stations.	Saumon, quarts, (seché).	Saumon, (frais dans la g.), lbs.	Saumon, (en boîte), lbs.	Saumon, (fumé), boîtes.	Peche d'été.	Pêche d'aut'ne. Morne, duintaux.	Aigrefins, quintaux.	Lingue, quintaux.	Flétan, quarts.	Harangs, quarts.
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	Rivière au Saumon. Morattion Cap Observation Pointe Oro Rivière aux Pommes de terre. Baie au Capelan Anse de McDonald Pointe Sud Ouest Baie Est Lac Salé Petit Lac Salé. Ruisseau de la chaloupe. Baie Anglaise Anse sauvage Hâvre Anglais Pointe Ouest.	3 15 21				30 750 400 250 250 800 1300 646 431 108 2072 90 170 3080			2	46 23 30 1 25 8 1 9	111 250 422 115 15 100 5100 167 10 130 68

RÉCAPITU

VALEUR DES DIFFÉRENTES PÉCHES

			i			ł .	
Pêche	" d'auto au maquereau au hareng	omne	669	do quarts do do do	\$ cts. 	610 864	00 00 00 00

espèces de rets employés, espèces de poissons et d'huiles de poissons, etc.—Fin.

D'ANTICOSTI.

	1 1	e		ALTERNATION OF THE PARTY OF THE	1							
88		de morue,	marins				Huiles		Pois	ssons i	EMPLO GRAI	oyés s.
Hareng fume, bottes. Maquereau, quarts.	Sardines, quarts. Anguilles, quarts.	Thon, quarts. Langues et noues quarts.	No. de loup-marins. No. de peau de loup-marins	No. de baleines.	No. de marsonins.	Huilede loup-marins, gallons.	Huile de baleine, gal. Huile de marsouins,	Huile de morue, gal.	Hareng, quarts.	Capelan, quarts.	Eperlan, quarts.	Rogues de morne, qts.
	i 3					51	3	111 250 100 120 80 250 510 259 10 170 55 	ш	20	년 	R

LATION.

DE L'ILE D'ANTICOSTI.

37 Victoria.

Huile de loup-marin Huile de morue Valeur totale du produit des pêche	192 gallons \$ cts. 4,109 do 0 80 0 50	\$ cts 153 00 2,054 00	,
Valeur totale du produit des pêche do Diminution	1872	53,870 00 60,923 00	-
Diminution	*****	7,053 00	-

37 Victoria.

STATISTIQUES DES STATIONS DE PÊCHE, espèces de bateaux, nombre d'hommes, RÉCAPITULATION

		_							===	***							-	=
No.	Nom des stations,		Ва	teaux.		Bate pê c he			teau lats.	x	de pêcheurs.	de gréviers.	Rets	à sau	mon.		ine:	
		No.	Ton'x.	Valeur.	No. de matelots	No.	Valeur.	No.	1.72	valeur.	No. 0	No.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	valeur.
1 2 3 4 5	Comté de Gaspé do Bonsventure Iles de la Madeleine Comté de Saguenay Anticosti	20 50 23		\$ 22600 24900 9800 576300	98 127 3	167 1 257 588 1	1218 7720 19292	802 253 178 45. 121	3 27 8 10 1 32 7	036 299	421 656 1380 426	372 285 615 481 67 1820	35 85 7	770 16269 35832 752 43623		15		51
No.	Nom des stat	PION	s.		Saumon, quarts (séché).	Saumon frais, (dans la glace), lbs.	Saumon, (en bottes), lbs.		Saumon, (fumé), boîtes.	Pêc d'é	Morue, quint x.	d'i	Morue, quint x.	Aigrefin, quintaux.	Lingue, quint'x.	Flétan, quarts.	Honong guarta	Lareng, quarts.
1 2 3 4 5	Comté de Gaspé do Bonaventur Iles de la Madeleine Comté de Saguenay Anticosti	e			1214 54	163910 379010 542920	6		75 75	.]	53345 5060 15729 89559 10413		19858 6380 1319 3241 669 31467	83	16 16	95 241 122 458	4 4 8	3343 1200 1847 3146 1694 2230

espèces de rets employés, espèces de poissons et d'huiles de poissons, etc., etc.—Suite. GÉNÉRALE.

RETS ET SEINES.

							s.												·		
Sein à har		Re	ts à	hare:	eng.	Seine maqu			ets à querea			Seine cape		à	Seine lanc			ts à l marii		Pêc en fas	ches cines.
No. Verges.	Valeur.	No.	4	verges.	Valeur.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Verges.	Valeur.	No.	Valeur.
$\begin{array}{c c} 2 & 400 \\ 21 & 200 \\ 2 & \dots \end{array}$	1596 650 120	$ \begin{array}{c cccc} $	$ \begin{array}{c cccc} 1 & 227 \\ 5 & 51 \\ 8 & 20 \\ 6 & \dots \\ - & - & - \end{array} $	10 1	3278 .006 0164	6 168		89 342 13 14	2999 14830	1068 3430 105	59 6 38 26	2776 360 1000	\$ 1987 720 804 6761	64		140	16	2090 9406 L1496	\$ 1470 1808	5 5 137 147	\$ 90 20
.98.						morue,							н	UIL	ES.	•	F			EMPLO ENGRA	
	Maquereau, quarts.	Truite, quarts.	Sardines, quarts.	Anguilles, quarts.	Thon, quarts.	Langues et noues de mequarts.	No. de loups-marins.		No. de loups-marins.	No. de baleines.	No. de marsouins.	Huile de loups-marins	gall.	Huile de bal., gallons	Huile de mar, gallons	Huile de morue, gall.		Hareng, quarts.	Capelan, quarts.	Eperlan, quarts.	Rogues de morue, qrts
800	643 27 497 3 	32 5 51 11 - 99	••••	$ \begin{array}{c} 10 \\ 8 \\ \dots \\ \frac{3}{21} \end{array} $		172 26 4 1 203	55 72 128	25	5590 1894 7484			196 269	38 97 192	400	140 3 143	4976 842 605 2328 410	5 0 3 	300 3290 629 0	533 752 1285	5	

NOTES SUR LES RIVIÈRES DE LA COTE DU NORD, A L'EST DE NATASHQUAN.

Dans le courant des deux ou trois dernières années, j'ai employé les quelques loisirs que j'avais à ma disposition, à recueillir des renseignements sur la nature des côtes du Labrador et de leurs habitants, particulièrement sur les rivières et cours d'eau qui sont très-nombreux le long des côtes, dans le but de constater les facilités qu'ils offrent à l'amateur de pêche. Dans l'espoir que le résultat de mes observations pourrait être de quelque utilité au ministère, j'ai préparé un court rapport qui contient les faits que j'ai pu obtenir, accompagné de la description d'une dizaine de rivières, description basée sur des données authentiques fournies par les gardes-pêche résidants et provenant d'autres sources. Avec très-peu de trouble et comparativement peu de dépenses, ces données pourraient être rendues aussi exactes et aussi complètes qu'on pourrait les désirer, au moyen de l'exploration des routes de pêche. Le ministère serait alors en possession d'une connaissance sûre des rivières et cours d'eau à l'est de Natashquan qu'on a jusqu'ici trouvé inaccessibles aux exploitations de la pêche. Je n'ai aucun doute que sur les 16 rivières à l'est de Natashquan, il y a plusieurs cours d'eau propre s à la pêche à la ligne et sous aucun rapport inférieurs aux rivières Mingan et St. Jean. Je suis c rtain qu'une exploration comme celle que je recommande pourrait être faite moyennant l'insignifiante somme de \$300 à \$100. Le bail de ces cours d'eau, dans une seule saison, ferait plus que compenser la dépense.

LA COTE DU LABRADOR.

Description générale de la côte.

Ce que l'on connaît généralement sous le nom de Labrador est cette partie de la rive nord du golfe St. Laurent qui s'étend de Natashquan à Blanc-Sablon, distance de 250 milles. Cette côte est dangereuse pendant la nuit et les brouillards; même durant le jour et par les beaux temps il faut, pour longer les côtes en sûreté, la connaissance intime que possèdent de chaque récif les pêcheurs, ou bien une carte marine sur une grande échelle. La terre ferme et les îles sont composées de granit veuf d'arbres, excepté à l'entrée des baies où l'on rencontre ca et là de petits arbres de pruche et de bouleau. Dans les endroits où elles ne sont pas complètement nues, la grande terre et les îles sont couvertes de mousse ou de buissons de pruche rabougrie, et il y a plusieurs étangs fréquentés par des poules d'eau et des bandes de bécasses de mer du Labrador. La grande terre est dentelée de petits bras de mer et de baies, et frangée d'îles, de rochers et de saillies. En certains endroits, ces îles et ces rochers sont assez nombreux pour former un labyrinthe à travers lequel les petites goëlettes et les chaloupe s de pilotes seules peuvent passer; mais, quoique la navigation soit plus ou moins embarrassée, cependant il y a plusieurs bons bancs où les goëlettes de soixante à cent tonneaux peuvent entrer en toute sûreté. Le climat est très-dur, et les dangers de la côte sont dix fois plus graands par suite des brouillards qui accompagnent les vents du sud. D'ordinaire la glace ne lais e pas les côtes avant la fin de mai ou le commencement de juin, et dès les premiers jours de septembre la glace nouvelle commence à se former sur les étangs et les petites baies. La végétation est très-lente. J'ai eu des pommes de terre nouvelles et de la laitue le 3 septembre à Blanc-Sablon dont le sol est pourtant considéré comme favorable à la culture des légumes.

Vue à distance, la verte couleur de la mousse qui recouvre les pierres a toute l'apparence d'un pré magnifique; mais quand on approche, l'illusion ne tarde pas à disparaître. A mesure que le temps avance, le feuillage et les racines périssent et forment dans le creux des rochers un lit végétal de 10 à 12 pouces d'épaisseur. Plusieurs colons sont parvenus à utiliser cette matière végétale en la ramassant et la déposant dans des endroits abrités, formant ainsi des jardins ou de petits champs où ils cultivent des pommes de terre et des navets. On peut facilement imaginer tout ce qu'un travail semblable a d'aride, en songeant qu'il n'y a pas de chevaux pour charroyer cette terre et qu'il faut la porter à bras,

70

Les habitants.

Durant les quelques dernières années, les seuls habitants permanents qu'il y avait sur cette partie de la côte étaient quelques familles éparpillées loin les unes des autres et résidant aux établissements de pêche au loup-marin, pêche au saumon, et de traite, qui reçoivent occasionnellement, la visite de goëlettes de Halifax et de Québec. Mais aujourd'hui de grands établissements ont été construits en différents endroits, comme à la Pointe des Esquimaux, Longue-Pointe, Mingan, Saint-Jean, Kegashka, Petit-Natashquan, Blanc-Sablon, etc. Ces familles, dont la plupart viennent de la rive sud, vivent pauvrement et n'ont d'autres moyens d'existence que la chasse au loup-marin, la pêche de la morue, et quelquefois la pêche au saumon. En consultant les livres de la compagnie de la baie d'Hudson à Mingan, on est étonné de voir les fortes dettes contractées par ces gens, dettes dont ils seront difficilement capables de s'acquitter par le seul produit de leurs pêches. principaux établissements de pêche à la morue sur la côte sont conduits par des étrangers. principalement des Jersiais, qui réussissent toujours à faire de l'argent, tandis que les Canadiens qui y viennent de la côte sud, après avoir presque crevé de faim pendant quelques années, sont obligés de s'en aller. Cependant, quelques-uns de ces établissements augmentent rapidement en dimensions et en importance, notamment celui de la Pointe des Esquimaux où en 1871 il n'y avait pas moins que 158 familles, comptant 862 personnes. Cette population vient en grande partie des Îles de la Madeleine d'où elle a été chassée par le prix élevé de la terre et l'oppressif système de tenure. D'autres, comme ceux de Petit Natashquan, Rivière St. Jean, Longue-Pointe, Bras d'Or, etc., sont en bonne voic de progrès. Les familles sont très-nombreuses; en général, elles comptent de vingt à vingt-quatre enfants. Une fois que j'étais à Natashquan, je visitai un petit logement, et voyant des enfants sortir de chaque trou et de chaque coin, je fis remarquer à la mère que, quoique l'endroit fût bien solitaire en hiver, elle avait au moins une bonne quantité d'enfants pour occuper ses loisirs. Elle sourit et répliqua qu'elle n'en avait que seize. Des chapelles ont été construites aux principaux postes de la côte ; quelques-unes d'elles feraient honneur à des établissements plus anciens, celles notamment de la Pointe aux Esquimaux et de Petit Natashquan. Des missionnaires résident à ces deux postes et ils visitent les autres une ou deux fois durant la saison. Un missionnaire protestant réside aussi à Bonne Espérance, dans le voisinage de laquelle la plus grande partie des colons anglais est établie.

Leur genre de vie.

L'hospitalité des habitants de la côte est proverbiale. Dix étrangers peuvent rester une semaine dans une maison sans que personne leur fasse sentir, même d'une manière indirecte, leur visite est un peu longue. Cette hospitalité est même pratiquée pendant l'absence des chefs de famille, durant la saiscn de la pêche au saumon, alors qu'ils ont à laisser leur demeure pour se rapprocher des endroits de pêche. Ça mêmc été une pratique assez répandue de laisser des vivres et quelques fois de l'argent à la disposition des étrangers qui pouvaient y arrêter ; mais comme la localité est aujourd'hui fréquentée par un grand nombre d'étrangers, . je suppose que cette pratique est devenue quelque peu dangereuse. En général chaque famille a deux maisons: une sur l'île et l'autre sur la terre ferme. La première sert dans la saison de la chasse au loup-marin et de la pêche au hareng et à la morue; la seconde pour la pêche au saumon. Quelques-uns ont même une troisième résidence pour l'hivrer, afin d'être plus près du buisson, car il arrive souvent que la maison de l'île se trouve à 12 ou 15 milles du bois. En général les maisons sont propres, divisées en une grande chambre et deux chambres à coucher, avec grenier au-dessus. Les meubles ne sont certainement pas luxeux, mais on y rencontre tout ce qui est nécessaire. La plus grande partie des effets et des provisions est achetée de négociants de Halifax en échange de poisson, d'huile et de fourrures. On s'assure toujours d'amples approvisionnements pour l'hiver, et avec des centres aussi populeux que ceux de Natashquan, Pointe des Esquimaux, ainsi qu'un dépôt à la Longue-Pointe et à Blanc Sablon, on n'appréhende plus la famine comme autrefois. La mer fournit aux habitants tout le poisson dont ils ont besoin durant l'été et l'hiver; le gibier sauvage et les œufs abondent et les fruits sont très-communs.

LEUR MODE DE VOYAGE.

Le pays ne fournit pas assez de foin pour permettre aux habitants de garder des chevaux qui seraient d'ailleurs inutiles en raison de l'absence de chemins. Comme conséquence, chaque famille est obligée de garder constamment cinq ou six chiens. Pendant l'été ces chiens ont du bon temps, n'ayant autre chose à faire que manger, dormir et se battre; mais lorsque vient l'hiver, ce far niente cesse. Ils doivent d'abord aider leur maître à transporter sa provision de bois pour l'hiver, aussitôt que les baies sont gelées. Cinq ou six chiens avec un commétique traînent une forte charge. Le commétique est un petit traineau étroit, long de 10 ou 12 pieds, ayant des lisses faites avec des os de baleine. Des peaux de loup-marin forment le fond de ce traîneau, et de plus des peaux d'ours et de loup-marin sont clouées tout autour, afin de donner plus de confort aux voyageurs. Un bon équipage fera aisément 75 à 90 milles par jour. On conçoit facilement qu'en l'absence de toute occupation durant les longs mois de l'hiver, les voyages et les visites sont en vogue. Souvent le colon et sa famille laissent la maison pour une quinzaine de jours, allant rendre visite à des voisins éloignés, qui, là eur tour, leur rendent la civilité. Telle est la manière de passer l'hiver dans cette solitaire partie de la côte.

LES OISEAUX SAUVAGES DE LA COTE.

Les principales espèces d'oiseaux sauvages qui fréquentent la côte du golfe St. Laurent sont les suivantes:—le canard eider, le goëland noir et argenté, le gaude, le goëland, le pigeon de mer, le mermette, le perroquet de mer ou calculeau et l'hirondelle de mer. Jacques Cartier et les premiers navigateurs qui ont, visité le Canada parlent avec admiration de la quantité infinie de gibier que l'on trouve sur cette côte. Quoique le nombre en soit aujourd'hui beaucoup diminué, il serait encore suffisant pour faire face aux besoins des colons, si l'on mettait un terme aux déprédations des voleurs d'œufs de Halifax et d'ailleurs. Le goëland, le mermette, le canard eider, le calculeau et le pigeon de mer sont bons à manger pendant le printemps et l'automne, mais durant l'été ils ont un goût d'huile dont tous leu palais ne s'accommodent pas ; cela provient de ce que ces oiseaux se nourrissent de poisson. Les jeunes se mangent durant tout l'été; la chair du jeune goëland surtout est délicieuse et ressemble par le goût à celle des poulets.

La tristesse de la côte est un peu atténuée par la présence des oiseaux de mer. En passant près des îles, j'ai pu voir par milliers des goëlands, des canards, des calculeaux, des gaudes, etc. Quelques fois, du sommet des rochers où ils perchent, ils nous saluent par des cris qui sont loin d'être harmonieux; d'autres fois on les voit se promener sur le rivage, cherchant leurs repas. On dit qu'un goëland ordinaire peut absorber douze capelans en un seul repas. Ces oiseaux peuvent aisément satisfaire leur appétit, le rivage étant parfois couvert de capelans morts que la marée y dépose en se retirant. Les habitants de la côte le

ramassent pour nourrir leurs pourceaux durant l'hiver.

Quant à la quantité des œufs qui jonchent ces îles, quoique le sol n'en soit pas aussi littéralement couvert que les champs de pommes de terre au Canada pendant l'automne, cependant on rencontre des nids à chaque dix pas, et dans un court espace couvert de buissons j'en ai compté jusqu'à huit. Le vol des œufs est pratiqué sur une vaste échelle par les pêcheurs américains et néo-écossais. Pour échapper à la découverte, ils visitent la côte avec le prétexte de faire la pêche. Leur manière de pratiquer consiste en ceci : ils laissent sur ces îles plusieurs hommes pour ramasser les œufs qui sont enterrés dans le sable jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour faire une cargaison; alors ils l'emportent et s'en retournent chez eux.

Si les œufs qui ontéchappé à leurs premières recherches éclosent, ils reviennent à l'île avant que les petits puissent voler, les tuent et les plument, laissant des masses de chair rôtir sur la grève. Il y a une récrimination générale contre cette pratique illégale; mais qu'est-ce que le Département peut faire? Les lois qui concernent le gibier sont sous le contrôle du gouvernement local. Le commandant de La Canadienne et les gardes-pêche locaux ne peuvent rien faire sans avoir l'autorisation d'agir; en peu d'années, si l'on n'adopte des mesures pratiques pour mettre fin à cette dévastation, la tribu emplumée du Golfe sera une chose du passé.

72

RIVIÈRE KEGASHCA.

La rivière Kegashka, 3 milles à l'ouest de la baie de Kegashka et 21 milles à l'est de Natsshquan, offre un abri aux goëlettes de 30 à 40 tonneaux, et est très-accessible. Le saumon peut remonter jusqu'à la quatrième chute. Le courant entre la troisième et la quatrième chutes consiste en une succession de rapides et de petites chutes tout le long desquels il y a des mares tres-propices à la pêche à la ligne. Le meilleur endroit pour la pêche à la mouche se trouve aux pieds de la quatrième chute, à 6 milles de l'embouchure. L'eau de la rivière tombe à environ trois pieds durant l'été, mais atteint une hauteur de cinq ou six pieds pendant les crucs.

Le saumon entre dans la rivière vers la fin de juin et monte vers la mi-juillet; on y pêche des rochers; il faut des esquifs et des canots. Le courant peut admettre deux scions (baguettes). Dimension moyenne du poisson, 18 livres; dimension maximum, 25 livres. En 1871 il en a été pris 12 quarts avec des rêts.

A quelque distance de la quatrième chute, la rivière forme un lac et consiste en une série de petits lacs qui se répandent jusqu'à sa source.

PETITE RIVIÈRE MUSQUARRO.

Trente milles à l'est de Natashquan. Un cours d'eau étroit et sale, avec terrassements boueux et sablonneux à son embouchure, qui en ferment presque l'entrée. En été la rivière se dessèche presque complètement. Elle ne vaut rien comme emplacement de pêche à la ligne. Le saumon visite seulement l'estuaire à marée haute, et ne remonte pas la rivière pour frayer.

Il n'y a pas de saumon dans la grande rivière Musquarro.

RIVIÈRE WASHEECOOTAI.

Ce beau cours d'eau est situé à une soixantaine de milles à l'est de Natashquan. Il offre un bon abri aux goëlettes. Le saumon remonte jusqu'aux chutes, situées à une dizaine de milles de son embouchure. Il ne peut pas remonter celle-ci, mais se rend à un lac situé à huit milles plus haut en passant par un bras de la rivière principale sur le côté est, qui égoutte aussi le lac. Les mares de la pêche à la ligne se trouvent entre les endroits où la rivière se rétrécit et les chutes. Cette partie de la rivière comprend une succession de chutes et de rapides qui offrent de bonnes places pour la pêche à la mouche. On pêche du haut des rochers. Le courant peut admettre trois scions. L'eau baisse à trois ou quatre pieds en été. Le saumon y entre vers la fin de juin. La plus grande dimension du poisson est d'environ 25 livres. En 1871 on en a pris quinze quarts avec les rêts.

RIVIÈRE OLOMANOSHREBOO, OU ROMAINE.

Quarante milles à l'est de Natashquan. Elle offre un bon havre aux goelettes. La marée se fait sentir jusqu'à deux milles en haut de la rivière. De l'embouchure aux chutes il y a trois rapides. Le saumon surmonte facilement ces chutes et va plus haut pour le frai. Cette rivière coule sur un beau fond sablonneux. Elle a cinq ou six pieds de profondeur en été. Elle a un facile accès aux étangs de pêche qui se trouvent depuis le pied des rapides jusqu'aux chutes. Le saumon remonte la rivière vers la mi-juillet. Il y a place pour trois scions. Le poids du poisson est de vingt à vingt-cinq livres. Moyenne de la capture par rêts, vingt quarts.

RIVIÈRE COACOACHOO (CARCAJOU)

Elle n'est pas propice à la pêche à la ligne. Elle coule le long d'un chenal large et peu profond rempli de cailloux, et égoutte les caux d'un grand lac que les bateaux peuvent remonter avec la marée. Elle s'élève à trois ou quatre pieds dans le lac Salé; le second lac est rejoint au lac Salé par la rivière Coacoachoo qui, laissant le premier, bifurque, et après

7:3

avoir parcouru une certaine distance, le rejoint de nouveau avant de tomber dans le second lac. Cette partie de la rivière forme une série de rapides et est très-peu profonde; il est même très-difficile à des canots d'écorce d'y passer. On ne voit jamais le saumon y sauter. C'est cependant un bon emplacement pour la truite, et dans le lac Salé on prend du poisson de cinq à neuf livres. En 1871, on a pris sept quarts de poisson avec les rêts.

RIVIÈRE ETAMAMIOU.

Se décharge dans le golfe St. Laurent à environ sept milles et demi à l'est du Cap Whittle, 538 milles de Québec. C'est un cours d'eau très-rapide, ayant sa source à la hauteur des terres qui divisent le Labrador de la Baie d'Hudson. Bien qu'étant généralement étroit, il s'élargit cependant en plusieurs endroits, formant de grands lacs aux eaux profondes et tranquilles.

De bonne heure au printemps ou après de fortes pluies, la rivière grossit considérablement, et il devient presqu'impossible de la monter. A une distance d'environ trois milles de l'embouchure, une île la divise en deux. Sur la côte ouest de cette île, il y a une grande chute que le saumon ne peut surmonter ; il monte par le côté est où se trouve une succession de rapides de quatre à cunq arpents de longueur. Ce courant est tout-à-fait impropre à la pêche à la ligne, car il ne contient qu'une série de rapides et de cailloux. A certaines époques de l'année il peut être remonté jusqu'à une distance de près de quatre milles de l'embouchure, mais même alors ce n'est qu'avec la plus grande difficulté. Les sauvages euxnêmes, pour aller dans l'intérieur, montent par la rivière Coacoachoo jusqu'au-dessus des rapides, et de là vers sa source où il y a une chaîne de lacs ; la montée est ensuite comparativement facile.

RIVIÈRE NÉTAGAMIOU.

Ce n'est pas une rivière saumoneuse. On ne peut tendre de rêts dans la rivière même; mais un peu plus loin il y a une couple d'emplacements favorables. De chaque côté de l'entrée il y a une plage sablonneuse dont des sapins très-épais forment le fond. C'est un large courant à eau profonde à l'entrée, et de là très étroit jusqu'aux chutes qui descendent perpendiculairement de chaque côté d'une île dans un bassin d'un demi-mille de largeur. De la mer on peut voir ces chutes.

GRANDE RIVIÈRE MECCATINA.

Excellent hâvre à la Baie du Mouton, et bon abri pour les goëlettes à l'entré de la rivière jusqu'au pied des rapides. La marée monte jusqu'aux chutes, distance de cinq milles. Les premiers rapides courent sur des pierres plates. Les chutes n'offrent aucun obstacle à la montée du poisson. Cette rivière est passablement rapide. Les meilleurs endroits de pêche se trouvent au pied des premières chutes et dans le bras nord-est où le saumon entre pour frayer. Etant alimentée par de grands lacs dans l'intérieur, son niveau est presque toujours le même, avec une profondeur d'eau variant de six à huit pieds. Le saumon remonte la rivière depuis la fin de juin jusqu'au 15 juillet. Longeur maximum du poisson, 25 livres. Capture avec rêts en 1871, 30 quarts.

PETITE RIVIERE MECCATINA.

La petite rivière Meccatina décharge ses eaux par plusieurs chenaux étroits, avec cailloux et petits îlets rocheux au nord et à l'ouest de la petite île Meccatina. La rivière est large et tombe de 30 pieds sur du granit à une courte distance de l'entrée, et à environ deux milles et un quart de l'extrémité nord de l'île. Elle n'est pas saumoneuse.

RIVIÈRE KECARPWI.

Cours d'eau insignifiant, 15 milles à l'ouest de la rivière Saint-Augustin. Le saumon n'y entre pas.

RIVIÈRE SAINT-AUGUSTIN.

40 milles à l'ouest de la rivière Saint-Paul, qui est plus petite que cette dernière; c'est cependant un large cours d'eau et d'une longueur considérable. Elle se décharge dans une baie remplie d'îles rocheuses. Son embouchure est formée de rives sablonneuses. Les goëlettes mettent à l'ancre dans la baie de Saint-Augustin à l'extérieur, 3 milles en aval du comptoir de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette rivière est formée de deux bras : le nord-ouest et le nord-est, ou rivière principale qui reçoit la tributaire Aux Mouches.

Le saumon monte la rivière principale jusqu'à une distance de 80 milles au dessus des

premiers rapides.

La rivière Aux Mouches est aussi visitée par un grand nombre de poissons, qui s'y rendent pour frayer On remente facilement les deux bras dans des canots ou des bateaux plats; mais la rivière tombe quelquefois très-bas en été. Le poisson remonte vers la fin de juin. On pêche du haut des rochers. Poids maximum du poisson, 25 livres.

LA RIVIÈRE AU PORC-ÉPIC.

Indiquée sur les cartes de Bayfield sous le nom de rivière "Carkewechepe," offre à son embouchure un bon abri pour les goëlettes. Le saumon monte aisément au lac la Tête. On peut remonter cette rivière en chaloupes jusqu'au lac. La pêche à la mouche doit probablement se faire au second rapide. Capture avec rêts en 1871, dix quarts.

ANNEXE

STATISTIQUE des stations de pêche, produit, valeur, espèces de poissons, etc., sur la rive sud du fleuve St.	rodu	it, T	.aler	п, е <u>е</u>	cole, produit, valeur, espèces de poissons, etc., sur la rive s	de p	oissor	ns, et	c., sur	la ri	ve suc	I du f	leuve	St	Lau	Laurent, depuis	$_{ m dep}$	uis
ומ ד 10.	1100.11	ET A DI	an [ln de	Cap	CILA	one, pe	Trans	10 1 01	1001	910							
			-	(spèc	Espèces de retsemployés.	ETS E	KPLOTÉ	z.				Esp	Especies depoissons	POISE	ONS.			- 1.
Мом рав веллюка.	opents.	R	Rets à	14 8	Pêche en fascines avec rets.		Pêche en fascines.	Pê l'an	Pêche à l'anguille.	*suoum	898	lusrts.	nilles.	, quarts.	quarts.	anossio	*01.1	pour en-
	No. de pê	0N	Verges.	Valeur.	No. Valeur.	,0N	Valeur.	.oV	Valeur,	No. de sa	No. d'alos	Hareng, q	No. d'ang	Esturgeon	Sardines,	Bars et p	Tetits P	Poisson grais, q
Painte-Lévis Beaumont				69 : :	45.18	184 140	69		eo : :	161	3,624			∞ ∃		1,080		
St. Michel. St. Valier Berthier	ннн		<u>: : :</u>	:::	-01 -01 -01	000		14.	132	888	4,8, 00,00 00,000		2,000	8		2,000		
St. Thomas Anse à Gilles Çap St. Ignace			:::			H : :							6,050 1,050	194	:::	15,802	370	
Ulsiet St. Port-Joli	ii		:::	:::			4	 822	255 430 430				16,110 12,140 12,960	:::	:::	00	9	
Ste. Anne Rivière Ouelle				<u>::</u>			5 340 I 150				650		19,019	9. 4	016	3,100	502	
Petite Anse St. Denis. St. Denis Kamouraska (iles adjacentes).		 -	: : :	: : :	** : : : : : : :	<u>:</u>	3 240	325	7	L	150		$\begin{array}{c} 21,495\\ 6,100\\ 540 \end{array}$	63	:14	65	নেল	4
St. André Motre-Dame-du-Portage	::	<u>: :</u>	: :	<u>: :</u> : :	<u>: :</u> :::		:		231 149		275	9	1,465	~ :	2	111		:;
Birbre-du-Loup Oscouns	<u>: :</u>	ii	: :	: :	<u>: :</u> : :	120	1,250	4-	10	287	1,197	947	100	64	84		<u> </u>	250
Ilë Verte Ile Verte (grande terre) Prois: Pistoles	<u>: : :</u>	::: ::::	:::;	<u>: :</u> : : :	: ===	18 30	eo	5000		8118 8118	DOT ::	6,724 140	400	-61	714			128 146
C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C	-	:	:			7				,		7		:	:		:::	Š

Washington and the second of t	
200 300 300 300 300 300 300 300 300 300	:
2881	
888 24,309	
208 30 30 150 20 30 140 30 30 8 30 40 121 3,526 15 122 25 400 123 36 16 124 36 16 127 36 30 30 30 30 30 30 30 32 30 30 340 30 30 36 30 30 36 30 30 370 30 30 380 30 30 370 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30 380 30 30	
30 20 20 30 255 90 180 400 400 12,545	
6	
210 8 150 14 70 18 8 8 8 8 8 90 66 66 125 125 127 128 127 128 128 129 129 120 340 340 36 37 40 38 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	
110 110 114 115 115 115 115 115 115 115	-
4	
75 140 140 609 609 609 66 66 66 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60	
7.5 140 40 66 90 90 90 90 66 66 66 60 60 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
<u>-мнюнни м :еннингними : : [4</u>	-
	-
## Anna & Ja Cive ## Anna & Ja	
H	-
8	-
275	-
::m:::m:::::::::::::::::::::::::::::::	-
	-
	-
## Anna & Ja Cive ## Anna & Ja	
red.	
Sene Sene	
uu., Mux Seavux	
Cive a a-ba a-ba a-ba a a-ba a a-ba a a-ba a a a-ba a a a	
A la la la la la la la la la la la la la	
Foint a la Cive Anna à Mercier a Mercier a Mercier Illet an a Mercier Cap a l'Organa Baie des Ha-ha Cap a l'Orignal Bio. But an au Boulea Anna au Boulea Anna au Boulea Can anna an Bable. Get Canuel Get Canuel Get Canuel Get Canuel Grè Canuel Met S. Barnade Rivière et quaba Rivière et quaba Anna aux Coqua Metis. Pointe a Petit Meris Pointe a Rivière Blanche Metis Pointe a Rivière Blanche Matanue Grandis Méchin Revoluir	
A A B B B B B B B B B B B B B B B B B B	

RÉCAPITULATION des produits et valeur des pêches, de la Pointe-Lévis au Cap Chatte.

`			==
	au hareng a le 25,000. parait dimi-	2,905 2,025 240 240 171 78,453	
Вимлячия.	On remarque un nouveau progrès dans la pêche au saumon; la pèche au hareng a été bonne, et l'augmentation dans la pèche à l'anguille s'élève à près de 25,000. La pratique si préjudiciable d'employer le petit poisson pour engrais parait diminnuer graduellement.	Nombre de quarts de petits poissons, 581, à \$5.00 le quart do donzaines de quarts de brochetons et de poissons blancs, 2,025, \$1.00 la douzaine do marsoulms, 6, à \$40.00 chaque do quarts de poisson pour engrais, 684, à 25 cents le quart. Total	
No. de marsouins.	9	\$ 4,726 1,809 9,673 50,180 4,340 2,384	
No. de bars, bro- chetons et pois- sons blancs.	684 24,309		,
No. de quarts de pois p. engrais.	684		
No. de quarta de petits pois.,mêlés.	581		
Vo. d'anguilles.	298 96,734 581	quart. quart. quart.	
No. de quarts d'es- turgeon.	298	e e e par d'une par d'une d'un	
No, de quarts de sardines.	898	oque haquens ch \$4.0 5.00 \$8.0	
No. de quarta de hareng.	12,545	00 cha entins conti 	
No, d'aloses,	151 4726 18,094 12,545	Nombre de saumons, 4,726, à \$1.00 chaque. do aloses 18,094, à 10 centins chaque do anguilles, 96,734, à 10 centins chaque do quarts de laneng, 12,545, à \$4.00 par quart do sardines, 868, à \$5.00 par quart do estingeon, 298, à \$8.00 par quart do do estingeon, 298, à \$8.00 par quart	
No. de saumons.	4726	8, 4,7; [8,094] [8,094] Je har sar oeth	:
No. de nasses d'an- guilles.	151	umon ses, 1 ses, 1 ses, 1 do do	
Pêches en fascinès.	144	de san any qui	
Pêches en fascines	23	do do do do do do do do do do do do do d	
Rêta k sammon.	Ø.	78	
		Year Tea	

Rivière Noire....

Port aux Quilles.

ANNEXE D.

STATISTIQUE des stations de pêche, produit, valeur, espèces de poissons, etc., sur la rive nord du fleuve St. Laurent, depuis grais, quarts. Lorssons pour 29 Petits pois'ns, qrts. Bar et Poiss'n blanc, ESPÈCES DE POISSONS. : : Sardines, quarts. Esturgeons, quarts No. d'anguilles. Harengs, quarts. No. d'aloses. Québec jusqu'à Bersimis, pendant l'année 1873. ио. фе ваптопа. Pêche à l'anguille. Valeur. oN. ESPÈCE DE RETS ÉMPLOYÉS. Peche en fascines. Λ sleur. oN. fascines avec rêts. Pêche en $\mathbf{v}_{ ext{aleur}}.$ oN. \mathbf{V} aleur. Rets & saumon. Verges. oN. No. de pêcheurs. Francois, côté nord de l'île.. Cap au Corbeau Setite Rivière St. François Xavier. es Eboulements..... NOM DES STATIONS Chateau Richer..... Misère Malbaie ét Cap à l'Aigl Laurent, Cap aux Oies St. Joachim (Ferme Pointe au Pic.... ë 79

Statistique des stations de pêche, produit, valeur, espèces de poissons, etc., sur la rive nord du fleuve St. Laurent, depuis Québec jusqu'à Bersimis, pendant l'année 1873.—Fim.	Espèces de rets employés.	Rets a Reche en Peche a Rasumon. Saumon avec rets. en fascines. Panguille, min on a quarts. Man a duarts. Man a duarts. Man a duarts. Reche a duarts. Man a duarts.	Sardines Barsetpo douzai Petits po	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1 70 70 70 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1
STATISTIQUE des stations de pêche		Now DRS SEARTONES.		Pointé au Bouleau Moulin Baude Ane Puante. Anne Puante. Anne Tautie Anne Tautie Anne Tautie Anne Tautie Anne Tautie Retite Romaine. Caille A Tétu Retite Escoumain Elette Escoumain Elette Actonic.	Ilets Penchés Port Neuf. Patte de Lièrre Bais de Laval. Pointe au Colombier Bersimis.

ANNEXE E.

RECAPITULATION générale du produit des pêcheries sur les rives nord et sud du fleuve et du golfe St. Laurent, de Québec à Blanc Sablon, et de la Pointe-Lévis à la Buie des Chaleurs, pendant l'année 1873.

Quantité de poisson.	Prix.	Valeur. 1873.	Valeur. 1872.
Pêche à la morue d'été, 184,106 quintaux do d'automne, 31,467 do Lingue, 8 quarts. Maquereau 6,170 do Hareng 34,770 do do (fumé) 816 bottes. Sardines 870 quarts. Flétan 458 do Saumon (salé) 2,042 do do (frais dans la glace) 632,758 lbs. do (en canistre) 18,000 do do (frumé en boites) 75 boites. Truite 99 quarts Esturgeon 381 do Anguilles 160,543 par 100 Langues et noues de morue 203 quarts Huile de loup-marin 58,645 galls. Huile de marsouin 143 do Huile de marsouin 143 do Huile de morue 91,627 do Egrefin 479 quarts Bar et poisson blanc 24,756 dcuzaines Poisson mêlé 778 quarts Alose 19,694 chaque Pois. emp. comme engrais 21,712 quarts Nombre de marsouins do Loups-marins 12,816 chaque do { Homards} en botte d'une livre }	10 00 7 00 0 80 0 80 0 50 5 50 2 00 4 00 0 10 0 25	\$ cts. 736,424 00 157,335 00 40 00 61,700 00 104,310 00 204 00 4,350 00 2,290 00 32,672 00 31,637 00 3,600 00 2,250 00 1,905 00 16,054 00 1,421 00 46,916 00 20 00 71 00 45,813 00 2,395 00 49,512 00 3,112 00 3,112 00 1,969 00 5,428 00 76,896 00 2,250 00	\$ cts. 707,440 00 204,405 00 135 00 17,590 00 87,141 00 65 00 8,955 00 2,055 00 6,480 00 1,030 00 10,200 00 10,840 00 1,232 00 36,892 80 13,549 60 1,715 00 6,322 00 4,452 00 1,996 00 4,387 75 1,000 00 13,248 00
Total		1,391,564 00	1,320,189 05

A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Division des Pêcheries, Ottawa, 1873.

(Copie conforme.)

W. F. WHITCHER.

37 Victoria.

Етат indiquant le nombre, le tonnage et l'équipage des navires employés au transport des produits des pêches maritime expédiés par les Iles de la Madeleine aux marchés de l'intérieur du Canada, pendant la saison de 1873, d'après le rapports fourvis par le percepteur des douanes de l'Île Amherst.

		"
	Valeur,	8 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80
	Peaux de loup-marin,	No. 260 3,733 889 890 800
	Huile de loug-marin.	
ž.	Huile de mo-	Galls. Galls. [10] [10] [10] [11] [12] [12] [13] [1402] [1402] [16] [16] [17] [18] [18] [18] [18] [18] [18] [18] [18
CARGAISON	Maquereau.	Brls. 2000
CA	Hareng. saumuré.	Brls. 300
	Morue salée.	BF1s.
	Мотиевесће.	450 1158 1
CONTRACTOR STATE OF THE PROPERTY OF THE PROPER	Destination.	Port Hukesbury Halitax Bouckouche, N. B. Port Richmond Port Bulitax Halitax Spry Bay do do Halifax do Picton Spray Bay Halifax Guebee Halifax Guebee Guebee Spray Bay Guebee Halifax
	Edmpsge.	4040000H00044040000004400000400
	Топпаge.	5484884888888844448888885448
	Noms des capitaines.	Walker Bernier Cormier Proctor Freder Reeves Helley Leslie Lawes Hawes Hawes Hawes Hawes Hawes Hawes Gliver Cogan Oliver Leslie Bondhard Bondreau Bondreau Coliver Coliver Wqueau Newcomb Arsmeau Leslie Bondreau Newcomb Harsneau Leslie Bondreau Newcomb Harsneau Leslie Bondreau Newcomb Harsneau Leslie Bondreau Harsneau Leslie Bondreau Harsneau Leslie Bondreau Harsneau Leslie Hamilton
	Noms des navires.	Susan. Fleetwing Engedii Chilian Mary Ellen Two Brothers I who Brothers I who Brothers I win a Elizabeth Bliza A. Bliza A. Fleetwing Flizabeth Fli
il	Nombre de na	102400000000000000000000000000000000000

82

2,2,2,2,2,2,3,4,4,4,2,3,4,4,4,4,4,4,4,4,	
5,415	A. J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pécheries.
	A. J. SMITH, Marine et des Pé
288 3300 180 520 180 220 640 200 12 240 30 134 100 12 100 12 134 100 12 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	A. J. Marin
	re de la
	Minist
200 200 200 200 200 200 200 200 1,300 1,300 200 200 200 200 200 200 200 200 200	
Halifax do Spry Bay Halifax do Guébec Halifax do do do do do do do do do do do do do d	
26 27 4 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	
######################################	
29 Mary Arseneau 30 Victoria Newcomb 31 Inne Belle 32 Inne Bondreau 33 Greenook Terrieau 34 A. Painchand Torrieau 35 A. Painchand Bourgeois 36 A. Painchand Bourgeois 38 President Richard 38 President Trion 38 President Trion 38 President Trion 40 Stella Maris Arsencau 41 Delaney Viquesin 42 Delphin Tribitard 43 Jenny Lind Tribitard 44 Arnie Jomphe 45 Annie Jomphe 46 Annie Jomphe 47 Annie Bouchard 48 Sea Slipper Mackay 50 Uhrt Mackay 60 Uhrt Mackay 61 Ruby Oliver 62 Betwing Bernier	Ministère de la Marine et des Pécheries.
4 61%	A

OTTAWA, 1873.

DIVISION DES PÉCHERIES, (Copie conforme.)

ETAT du nombre, du tonnage et de l'équipage des navires, du nombre des chaloupes et rets employés à la pêche du maquereau de printemps aux Iles de la Madeleine, pendant la saison de 1873.

Nom du navire.	Nom du capitain.	Provenance.	Ton'x.	Equi- page.	Cha- loupes	Rets.	Nombre de barils de poisson
Lillian Eliza A Lavina and Elizabeth Two Brothers Annie Belle P. Marton Mary Ellen Total, 7 Navires	J. Haws. R. Haws Henley. Leslie Murphy Reeves	dodo	44 39 23 23 41 19 22 211	10 8 12 5 12 5 6 	4 3 6 2 6 2 3 26	80 60 140 40 120 26 60	300 240 380 100 400 120 200 1,740

ETAT du nombre, du tonnage et de l'équipage des navires et des chaloupes employés à la pêche au loup-marin aux Îles de la Madeleine, pendant la saison de 1873.

Nom du navire.	Nom du captaine.	Ton'x.	Equipage.	Chalou- loupes.	Nombre de loups-marins pris.
Delaney Archangel Greenock President Dolphin Mary Ann Jane Amelia Jenny Lind Arctic Temperance Annie Stella Maris Lion Flora Cutter Esperance Clarinda Total, 17 navires	Vigneau Jomphe Terrieau Turbide Richard Arseneau Turbide Cheverie Arseneau do Terrieau Arseneau Bichard Boudreau Cormier Chiasson. Vineau	43 40 39 30 52 36 48 39 36 41 41 41 34 27 51 25	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	150 150 150 130 425 150 150 150 150 150 150 425 480 400 150 550

A. J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES,
DIVISION DES PÉCHERIES, OTTAWA, 1873.

(Copie conforme.) W. F. WHITCHER.

ETAT GÉNÉRAL de la pêche par des navires des Iles de la Madeleine en 1873.

٧	ICIOITA.	Documents to the possion (110. 1.)	
1	Galls, huile de morue,	220 220 220 220 220 220 200 200 200 200	069 ·
NO.	Galls, huile de loup-marin.	1,650 1,600 1,1000 1,1000 1,1000 1,700 1,700 1,700 1,700 1,700 1,600 1,600 1,600 1,600 1,600	4,290
Contractor of the last of the	Barils de ha- reng.		300
COCHERENCE	-Barils de maque- reau.		
STATE STATE	Egrefin.		
- Annual Contract of the Contr	-oMxuatur. -odose sur	### 100	1,690
	No. de loups- marins.	500 480 480 130 1150 300 300 150 1150 1150 1150 11	1,100
	No. de rets a hareng.		
THE OF THE O	No. de rets à maquereau.		
	Mo. de seines à capelan.	ㅋ ㅋ ㅋ ㅋ ㅋ	62
BET-CARRE	No. de seines à hareng.		
Constitution	No. de pêcheurs	010 010 010 010 010 010 010 010 010 010	43
STATE OF THE PARTY	No. de pêcheurs.	00110000011111000000000000000000000000	53
-	No. de matelota.	で に で で で で で で で が で な 4 4 で & & & & & & & & &	29
No.	No. de bateaux pêcheurs.	ಯಯರುಯಯಯಯಯರುಕುರುವ (d	Ħ
and the second	No. de bateaux plats.	ক্ষাক্ৰ্ৰ্ক্ৰ্	12
CHECK	Tonnage.	4428 4488 488 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48	205
MANAGEMENT OF THE PROPERTY OF	Nom de l'armateur.	J. et R. Delaney F. Arsensau et Long William Johnston do J. A Jomphe F. Arsensau et Long F. Arsensau et Long W. Leslie et Gie William Johnston F. Arsensau et Long F. Arsensau et Long F. Arsensau et Long F. Arsensau F. Arsensau F. Arsensau F. Arsensau F. Arsensau F. Arsensau F. Arsensau F. Chiasson F. Arsensau F. Chasson F. Arsensau F. Chasson F. Charlen F. Char	
Participation of the control of the	Nom du navire.	Annie Havre ausz Maisons Liom Dolphin President Archangel Dolancy Temperance Jane Amelia Mary Ann CArcella Maris Greenock Clarinda Total, 14 navires Hora A. Painchaud Cutter Engedi Marie Louise Engedi Marie Louise Engedi	Total, 6 navires

Pour récapitulation, voir la page suivante

-		690	žĢ.
1	Gallona, huile de loup-marin.	300 4,290 690	17,120 3,530
	Barils de ha-	300	300
	-Barila de maque- reau		:
	Тетейн.		:
Suite	Ouintaux—Mo- rue sèche:	6,540	4,410 8,230
16	No. de loups- marins.	3,310 1,100	4,410
eleii	No. de rets à hareng.		:
Mad	No. de rets à maquereau.	:	
នៃ	No. de seines à	4 0	9
de de	No. de seines à		
Hes N.	No. de pêcheurs riverains.	144	187
les Tio	No. de pécheurs.	134	187
res o	No. de mate- lots.	29	86
avi	No. de bateaux pêcheurs.	11 12	65
as n	No. de bateaux plats.	12	54
ar des navirès des II. RÉCAPITULATION	Tonnage.	569 205	774
Etar general de la pêche par des navires des lies de la Madeleine.—Suite. RÉCAPITULATION.	Nom de l'armateur.	14 navires	20 do
Etat gen	Nom du navire.	Hayye aux Maisonsdo d'Amberst	Grand Total

A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

DIVISION DES PÉCHERIES, OTIAWA, 1873. (Copie conforme.) W. F. WHITCH

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES,

Total des exportations de poisson et d'huile des Iles de la Madeleine pendant la saison de 1873.	et d'huile	des Iles o	le la M	adelein	e pend	ant la sa	ison de	1873.	,	
A Pétranger.	Morue sèche.	Morue verte.	Hareng.	Maquereau.	eurom eb eliuH	Huile de loup-marin	Hnile de ba- leine.	Peaux de loup marin,	Valeur.	
Aux Etats-Unis,	Qtx.	Brls.	Brls. 800 · [Brls.	Gals.	Brls. Gals. Gals.	Gals.	No.	\$ cts.	
Total		:	. 800	÷	:				800 00	
A l'intérieur,] - .							
A la province de Québec 648 458 do Nouvelle-Ecosse do Nouveau-Brunswick II du Prince-Edouard	648 458 14,886	458	175 321 300 830	265 5,074 110	4,350	7,922 10,737 10	5,415	5,415	12,531 00 104,582 00 305 00 1,710 00	
Total	15,534	458	1,626	5,449	5,920	18,669		5,415	119,128 00	
Grand Total	15,534	458	2,426	5,449	5,930	18,669		5,415	119,128 00	

Pour récapitulation, voir la pagefauivant ..

ፎ. ፣

RECAPITULATION.

De toutes les exportations de poisson et d'huile des Iles de la Madeleine pendant la saison de 1873.

SUR LES COTES.

		Navires.	70	The state of the s		Descripti	on et quar	Description et quantité exportée.	.66.		
D'où exporté.	No.	No. Ton'x. Hom.	Hom.		Morue verte.	Morue Morue Hareng sèche, verte. sau-	Maquer.	Huile de morue.	Huile de Huile de Peaux de morue. Ionp-marin loups-mar.	Peaux de loups-mar.	Valeur
Province de Québec do Nouvelle-Ecosse do Nouveau-Brunswick. do Ile du Prince-Edouard.	6 40 1 5	316 1,566 23 73	214 4 15	316 30 Cwt. Bbls. 1 1,566 214 14,886	Bbls. 458	Bbls. 175 321 300 830	Bbls. 265 5,674	Gals. 4,350 1,574		Gals, No. 7,922 10,737 5,415	\$ cts. 12,531 00 104,582 00 305 00 1,710 00
Total	52	1,978	263	15,534	458	1,626	5,449	5,920	18,669	-	119,128 00
Département de la Marine et des Pécheries, Division des Pécheries, Ottawa, 1873. (Copie conforme.) W. F. Whitcher.	Ресні ттам. W.	ERIES, A, 187 F. W ₁	3. HTCHI	ER.			Minis	A. stre de la	A. J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pécheries.	H, t des Pèch	eries.

ANNEXE G.

PRÉCIS DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE ET DES GARDIENS DES PÊCHERIES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR LA SAISON DE 1873.

DIVISION DE LA RIVE SUD, DE LA POINTE-LÉVIS AU CAP CHATTE.

DAMASE GUAY,
HERMÉNÉGILDE MARTIN,
L. E. GRONDIN,
Gardes-pêche.

Cette division était autrefois sous le contrôle de M. Alfred Blais, mais lors de la résignation de ce dernier, elle fut partagée en trois partirs, à cause de sa grande étendue et de la difficulté de la faire garder avec efficacité par un seul garde-pêche. Aujourd'hui la première division s'étend de la Pointe-Lévis à la Rivière-Ouelle et est sous les soins de M. Damase Guay; la seconde division commence à la Rivière-Ouelle pour se terminer à Rimouski, et est sous la garde de M. Herménégilde Martin; la troisième s'étend de Rimouski au Cap Chatte et est sous la garde de M. L. E. Grondin.

Dans ces trois divisions la pêche a été à peu près égale à celle des saisons précédentes. Les sections de la Pointe-Lévis et de Beaumont présentent une diminution dans le produit des anguilles et une augmentation dans celui du saumon; tandis que les sections de Berthier, de St. Thomas, de l'Anse à tilles, du cap St. Ignace, de l'Islet, St. Jean Port Joli, St. Roch, Ste. Anne et de la Rivière-Ouelle fournissent une augmentation considérable dans

la capture de l'anguille.

L'Ile Verte (grande terre), Trois Pistoles, St. Simon, l'Anse à Mercier, l'Anse aux Sables et le canal l'Islet présentent une augmentation dans la pêche du saumon et du hareng, tandis que d'autres emplacements accusent une diminution dans les deux espèces. Le tableau comparatif suivant indique le rendement des pêcheries pendant les six dernières années.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
Valeur du saumon (piéces)	4,545 32,242 30,117 350 11,702 3,100 160,242 12 \$195,770	5,758 26,987 13,135 369 10,262 4,600 99,500 77 125,952	9,574 16,249 6,671 219 6,688 4,900 109,125 208 108,830	4,432 25,035 2,169 242 1,443 2,200 109,204 115 48,251	3,374 18,410 7,174 130 1,658 300 73,352 6	4,726 18,094 12,545 298 868 96,734 78,218

On voit par ce tableau que la valeur du poisson pris dans les limites de cette section durant la saison passée excède de plus de \$24,000 celle de l'année dernière,

On a

Quarante-trois saumons ont été pris avec la mouche dans la rivière Rimouski cette année; la moyenne du poids a été de 17 lbs 11 onz. La pêche à la mouche dans cette rivière a donné, cu

·		
1865	8	saumons.
1866	32	"
1867		
1868		
1869		
1870		
1871	68	
1872	47	44
1873		. "
a pris dans la rivière Métis en		
1870	19	saumons.
1871	30	
1872		"
1009	E 17	11

soit une augmentation continue depuis 1870.

On n'a fait la pêche à la ligne dans la rivière Matane que pendant six jours; douze saumons ont êté pris. Maintenant qu'une neuvelle passe-migratoire a été construite par-dessus la digue du moulin, on espère que la rivière va s'améliorer promptement et qu'elle ne tar-dera pas à redevenir ce qu'elle était autrefois,—un excellent emplacement de pêche au saumon.

DIVISION DU CAP CHATTE.

Joseph J. Létourneau, garde-pêche.

Les statistiques sur le rendement des pêches de cette division, annexées au rapport du Dr. Lavoic, indiquent une diminution considérable dans celle de la morue. Voici, d'après

le garde-pêche, quelle est la cause de cette diminution :

"Le poisson n'était pas, durant l'été, aussi abondant qu'à l'ordinaire sur les côtes de cette division, la plus forte pêche ayant été faite dans le mois d'août; les amorces étaient aussi très-rares. Une autre cause de l'insuccès se trouve également dans le fait que la plus grande partie des gens fut employée à travailler sur le chemin de fer Intercolonial ou dans les moulins et chantiers de la rivière Madeleine qui leur donnaient de l'emploi constant et des gages rémunératifs. Les autres, voyant que le poisson était si rare, ne se donnèrent même pas la peine de mettre leurs embarcations à l'eau, et se consacrèrent à leurs travaux agricoles."

Si la pêche de la morue a été un fiasco, en revanche celle du saumon a été un grand succès Par exemple, un emplacement de rets près de la rivière Cap Chatte qui n'avait jamais produit jusque-là plus de quatre barils de saumon, en a donné dix-huit cette saison. Quoique la pêche ait été bonne dans la rivière Ste. Anne des Monts, elle aurait été meilleure encore si la crue des eaux n'avait emporté les rets. Comparée aux années précédentes, la pêche à la ligne a été excellente, ainsi que le démontre le tableau suivant :

En 1871 il a été pris à la mouche 8 saumons. " 1872 " 13 " 1873 " 87 "

d'un poids moyen de $17\frac{1}{2}$ lbs; plus grand poisson, 30 lbs.

Dans une visite qu'il faisait sur le haut de la rivière, le garde-pêche a remarqué que les

mares étaient remplies de frai de poisson jusqu'aux montagnes Chick Chock.

La truite a été très abonnante dans la rivière du cap Chatte. (In n'a pas pêché à la ligne dans la rivière Madeleine durant la dernière saison, mais les gardiens locaux font rapport qu'elle était bien remplie de saumon.

DIVISION DE GASPÉ.

Joseph Eden, jeune, garde-pêche.

On trouvera dans l'annexe B des détails sur le rendement des pêches de cette division. S'il faut s'en rapporter aux chiffres du Dr. Lavoie, il semble que la pêche du saumon au filet dimin ue constamment dans cette division, par exception à tous les autres districts. Voici les statistiques qu'il fournit:

En	1870	541	quarts
"	1871	460	
	1872		
	1873		

Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit, en disposant en forme de tableaux synoptiques les chiffres fournis dans le rapport du Dr. Lavoie sur les licences accordées, que le rendement dans les divisions de Gaspé et de Percé s'est élevé à environ 430 quarts, indépendamment du produit de sept autres sections dont il ne fait pas rapport. Même corrigés, ces chiffres rabaissent d'un quart la prise réelle. Une autre preuve de l'inexactitude des rapports des gardes pêche locaux, que le Dr. Lavoie semble avoir adoptés sans aucun examen critique, se trouve dans l'omission apparente de compter la quantité du saumon dont il a été disposé à l'état frais, dans les limites de cette division. Des mesures ont été prises pour savoir ce que veut dire cette différence, et, s'il est prouvé que la pêche du saumon, dans la division de Gaspé, diminue en raison inverse des efforts qui sont faits pour augmenter l'alevin et entretenir un approvisionnement de poisson dans le courant et rétablir les rivières comme pépinières pour la pêche des côtes et des estuaires, alors il doit y avoir quelque chose de radicalement défectueux soit dans le mode d'étendre les filets, soit dans la surveillance et la garde des officiers payés et assermentés pour mettre les lois de pêche en vigueur, pour favoriser la restauration des pêches au saumon et protéger les intérêts publics. Il est très-regrettable que ni le garde-pêche local, ni l'officier général en charge ne renseignent point ce département sur le fonctionnement du système ou sur les causes des contradictions, dans but de bien connaître les défauts et d'y remédier. Leurs relevés contradictoires et défectueux demeurent, si c'est possible, encore plus embrouillants quand on les compare avec la condition et le produit des pêches de Gaspé telles que décrites dans les journaux par M. Joseph Eden, père, d'après lequel les faits sont exactement tout le contraire.

La rivière St. Jean a donné aux pêcheurs à la ligne 111 poissons d'un poids moyen de 13th, et la rivière York 85 poissons. Un saumon pris dans cette dernière avec une mouche

artificielle pesait 45 lb à son arrivée à Ottawa, dix jours après sa capture.

DIVISION DE LA MALBAIE.

THOMAS MCCALLUM, garde-pêche.

Cet officier a été nommé durant la dernière saison, mais il paraît n'a voir qu'une connaissance très-imparfaite de ses fonctions. La rivière Malbaie n'offre aucun signe d'amélioration, et cet état de choses continuera inévitablement tant qu'elle ne sera pas mise sous une garde intelligente et efficace, et tant qu'on ne mettra pas fin au système de harponner les anguilles,—système sous le prétexte duquel, assure-t-on positivement, un grand nombre de saumons sont détruits et d'autres chassés de l'estuaire.

DIVISION DE PABOS.

James M. Remon, garde-pêche.

Il y a une diminution dans les relevés de la pêche à la morue de cette division, comparés à ceux de l'année dernière. Cependant, on ne doit pas attribuer ce fait à la rareté du poisson, mais à la température défavorable qui n'a cessé de régner pendant la plus grande partie de la saison. Le poisson a donné tard au printemps, et quoiqu'il fût abondant sur le rivage durant

91

l'automne, quelques uns seulement des plus hardis pêcheurs ont réussi à faire de bonnes prises, le temps restant mauvais et incertain. La pêche à la ligne traînante paraît être plus généra-lement adoptée et réussit très-bien dans les beaux temps. L'appât a été abondant durant le

printemps et l'automne.

La pêche du saumon au filet accuse une augmentation sur celle de l'année dernière. Elle au ait eu de bien meilleurs résultats encore si la température avait été favorable. L'arrivée tardive du printemps a tenu l'eau haute et occasionné de forts courants le long de la côte,—ce qui a empêché de tendre les filets.

En 1871 la pêche a produit 49 quarts.
,, 1872 ,, 53 ,,
1873 ,, 67 ,,

On a vu le saumon en grand nombre dans les rivières Grand et Petit-Pabos; dans cette dernière surtout on a remarqué une augmentation considérable. Dans la rivière ouest de Pabos le poisson retourne au courant, et on en a vu plusieurs cet été. Le passage dans la digue du moulin est libre. La pêche du saumon à la ligne dans la Grande-Rivière a produit 72 poissons d'un poids moyen de 13 fbs. Le plus gros saumon pris pesait $32\frac{1}{2}$ fbs.

DIVISION DE PORT DANIEL.

WILLIAM PHELAN, garde-pêche.

Cet officier fait rapport comme suit: "La pêche au saumon a été un succès pendant cette saison, la plus grande partie du poisson ayant été prise durant les deux premières semaines de juin. Ça été, pour cette époque, la meilleure pêche qui ait jamais été faite dans la division de l'ort Daniel; jamais, non plus, le saumon n'a aussi bien donné. Les filets étaient presque tous enlevés le 20 juillet. La pêche au saumon s'améliore évidemment, et les pêcheurs paraissent apprécier pleinement les bons effets des lois et règlements de pêche.

"La pêche à la morue a été au-dessous de la moyenne pendant l'été; mais celle de l'autonne a comblé cette lacune, malgré les fréquentes tempêtes et les temps rudes que les pê-

cl curs ont eu à subir.

"Le maquereau semble être rare dans la baie de Port Daniel. Une flotte de goëlettes de pêche américaines est venue vers la fin de juin, mais n'est restée que quelques jours et n'est pas revenue.

Le hareng a été abondant pendant le printemps et l'été. Cependant, grâce à l'absence

de marchés, nos pêcheurs n'en ont pris que pour la consommation locale.

"Le capelan a été abondant,—fournissant de l'appât au pêcheur et de l'engrais au fermier. "Un délinquant a été puni pour avoir pris du saumon le dimanche."

DIVISION DE NEW-RICHMOND.

R. W. H. DIMOCK, garde-pêche.

La division assignée à cet officier s'étend sur une distance de 33 milles de côtes, et comprend trois rivières au saumon,—la Grande et la Petite Cascapedia et la Bonaventure-De grandes quantités de poissons de différentes espèces sont prises dans ces limites, telles que la morue, le hareng, le maquereau, le saumon, l'égrefin, la lingue, le flétan, la truite, l'éperlan, le capelan et le homard. Les deux plus grands établissements de pêche du comté de Bonaventure sont situés dans les limites de cette division ; ce sont ceux de MM. Charles Robin et Cie. et MM. Le Bouthillier frères.

Le hareng de printemps a donné en aussi grande abondance qu'à l'ordinaire à Paspebiac. New Carlisle, Bonaventure et New Richmond. Il en a cependant été pris très-peu pour le marché, la plus grande partie étant destinée à la consommation locale et à l'engrais. De fait, personne n'a porté attention à ce poisson, car il n'y a aujourd'hui aucun marché pour lui.

Le hareng d'automne a été abondant.

On n'a pris de maquereau que pour le vendre comme appât pour la pêche su maquereau. Il en a été saumuré 27 quarts pour le marché. Du 30 juiu au 1er juillet. 49 voiles, qu'on suppose être des goëlettes américaines, ont été en vue de New-Richmond, mais sont ensuite disparues.

La morue a fait son apparition aussi à bonne heure et en aussi grande abondance que durant la dernière saison; mais jusqu'au 1 er septembre, en raison du fait qu'un très-grand nombre de pêcheurs étaient employés sur le chemin de fer Intercolonial et aux nouveaux ponts qui traversent la rivière Bonaventure, la pêche a été de 1,255 quintaux moindre qu'en 1872. Plus tard, les travaux étant arrêtés, les pêcheurs revinrent faire la pêche à la morue avec assez de succès, le rendement n'étant que d'environ 300 quintaux moindre que l'année dernière. Il n'a été pris que très-peu de flétan dans cette division.

La truite a également été très-abondante, et nous croyons qu'un bon nombre de per-

sonnes entreprendront cette pêche l'année prochaine.

Le saumon augmente rapidement, si bien que la pêche de cette année en a étonné plusieurs et forcé ceux qui s'opposaient naguère aux lois de pêche de comparer les bons résultats découlant de leur fonctionnement avec la condition de cette pêche il y a quelques années. Quand ils voient les amateurs de pêche venir en foule sur nos rivières, donner de l'emploi à nos gens, dépenser largement l'argent, agir libéralement envers les habitants; quand ils voient 140 saumons, produit d'une pêche de vingt-quatre heures au filet, étendus côte à côte sur la grève, près de la traverse de la Grande-Cascapédia, attendant les voitures qui doivent les transporter à l'établissement de salaison de M. Hogg, où les propriétaires en reçoivent sept centins par livre; quand ils se rappellent qu'il y a quelques années ils n'auraient pas vu 100 saumons dans toute la saison, ils commencent à apprécier la sagesse et l'avantage de placer nos pêches au saumon sous un judicieux système de protection.

Les chiffres suivants indiquent les résultats de la pêche du saumon au filet durant les

quatre dernières années c

Année.	Poids.	Moyenne du poids.	Plus gros poids du saumon.
1870 1871 1872 1873	lbs. 23,797 14,068 25,264 35,363	lbs. 17 19 17 ³ / ₄ 17	lbs. 54 43½ 42 54

En comparant la pêche de cette année avec celle de l'année dernière, on trouve qu'il y a une augmentation de 10,099 lbs. Ceci suffit pour convaincre les plus sceptiques des bons résulats qui découlent de l'application énergique des lois et règlements applicables à la pêche au saumon.

Le garde-pêche fait rapport que les rivières de sa division sont bien remplies d'alevin et de frai de saumon, surtout la Grande Cascapédia. Même dans les étangs inférieurs, ils sont si nombreux qu'il est presque impossible de les compter. La Petite Cascapédia est aussi mieux fournie d'alevin que durant la dernière saison. Le gardien local, qui a plusieurs fois remonté la rivière jusqu'aux Fourches, déclare qu'il y a vu chaque fois un grand nombre de saumons, et qu'à son dernier voyage il en a compté 42 près des Fourches.

On n'a fait la pêche à la ligne dans la rivière Bonaventure que pendant quelques jours; mais, d'après le rapport du gardien, cette rivière est bien fournie d'alevin; on en a vu pas

moins de 40 dans un seul étang à l'île Spence.

Le tableau suivant fait voir les statistiques de la pêche à la ligne dans cette division :

-						-						
	Gı	ande C	ascapé	lia.	Pe	tite Cs	scapéd	ia.	Gra	nde Bo	navent	ure.
	1870.	1871.	1872.	1873.	1870.	1871.	1872.	1873.	1870.	1871.	1872.	1873.
No. de saumons pris	17	44	136	68				11		60	30	22
Pesanteur en lbs	340	1,012	3,100	1,434	Pa	de pê	che.	194		770	487	366
Pesant. moyen, en lbs.	20	23	22 1	$21\frac{1}{2}$				17½		13	16	161
		<u> </u>	1	i		<u> </u>	l	1	1		1	<u> </u>

On a fait la pêche à la ligne dans la Grande Cascapédia pendant 11 jours; les amàteurs sont arrivés trop tard. Le plus gros poisson pris pesait 35fbs.

On a fait la pêche dans la Petite Cascapédia pendant un jour et demi, mais la saison était

trop avancée. Prise, 11 poissons, dont le plus gros pesait 341 fbs.

On a pêché dans la Bonaventure pendant 6 jours; le plus gros poisson pesait 28lbs.

M. Hogg ayant fermé son établissement de bonne heure, il n'a été pris que peu de homards dans cette division, comparativement à l'année dernière.

DIVISION DE MARIA.

ELMINE ALLARD, garde-pêche.

La pêche au saumon a été un peu meilleure que les deux dernières années, surtout à Maria; elle s'est élevée à 40,148 lbs par toute la division. La pêche au homard n'a pas été aussi productive que l'année dernière; il n'en a été pris que 15,000 lbs—environ deux tiers de moins qu'en 1872 La pêche au hareng a manqué, parce que la glace du printemps est restée très-tard dans la baic. On trouvera à l'Annexe B des statistiques détaillées sur le rendement et la valeur des pêcheries de cette division.

DIVISIONS DE MATAPÉDIA ET DE RISTIGOUCHE.

JOHN MOWAT, garde-pêche.

L'augmentation du saumon dans cette division est très-remarquable; elle est due à l'ativité déployée par ce garde-pêche dans l'exercice de ses difficiles fonctions, ainsi qu'au fait que les pêcheurs au filet se sont conformés aux lois et règlements qui concernent cette pêche.

M. Mowat dit dans son rapport:

"Cette saison à été très prospère pour les pêcheurs au filet dans ma division; dans les différentes localités la pêche a été presque du double de la quantité ordinaire. Le saumon a commencé à circuler dans la rivière Ristigouche vers le 1er juin, quatorze jours plus tôt que l'année dernière, et pendant trois semaines le poisson a été livré aux établissements de conserve en quantités telles que, bien qu'on eut pris des mesures pour en mettre en boîtes un plus grand nombre que d'habitude, les propriétaires de l'établissement n'ont pu recevoir le poisson que pendant trois jours sur cinq; les pêcheurs ont dû saler le reste. Je suis même chagrin d'avoir à dire qu'un établissement a perdu 500 poissons, n'ayant pu le mettre en boîtes à temps, car il désirait ne pas désappointer; les pêcheurs dans la vente de leur poisson et il espérait que la pêche ralentirait un peu afin de pouvoir entreprendre l'approvisionnement. J'ai remarqué une plus grande proportion qu'à l'ordinaire de poissons de 10 et 12 lbs; il faut attribuer ce fait à la grande quantité de saumoneaux de l'année précédente qui sont naturellement revénus cette année pesant cinq ou six livres de plus. Je crois aussi qu'un plus grand nombre de poissons de cette dimension ont été pris dans les filets, car je ne les ai pas observés: en disproportion dans la rivière; je suis d'opinion que ces saumoneaux ne savaient pa s'échapper du filet aussi bien que les gros poissons. Le plus gros poisson pris cette anné pendant la marée pesait 44 livres. Sauf quelques rares exceptions, je n'ai pas eu de troublé avec les pêcheurs; en général ils se sont conformés au premier avertissement. La détermination des époques de la pêche a été strictement mise à exécution, et comme j'avais avertitous les gens qu'une infraction aux lois aurait pour résultat inévitable la perte de leurs stations, je les ai trouvés très-soigneux à s'y conformer. On a beaucoup de difficulté à se procurer des relevés exacts de toutes les pêches; c'est probablement dû à l'impression qui domine que ces recherches ont pour objet d'augmenter les honoraires de la licence. J'ai donc dû demander et obtenir accès aux livres des établissements de conserve ; et les propriétaires de ces établissements m'ont fourni toutes les facilités possibles.

"D'après l'augmentation et la facilité continues que l'on remarque aujourd'hui dans la pêche au saumon dans cette division, nous pouvons en toute sûreté compter sur un nouveau progrès. Je recommande donc respectueusement l'à-propos de placer toutes les stations audessus de Dalhousie et de la Pointe Maguasha, à une rente uniforme de une piastre par quart, căr en définitive les pêcheurs au filet gagnent au système jusqu'ici maintenu par le ministère

et qu'ils comprennent et apprécient pleinement aujourd'hui. Ce taux, quel que faible qu'il soit, contribuera à rembourser une partie des dépenses et donnera une satisfaction plus générale. Je dois mentionner que l'une des quatre stations, autrefois exploitée par E. J. Stewart, et transférée par vos ordres à John Baille, a payé cette année un honoraire de \$35, tandis que l'ancien locataire ne payait qu'une rente nominale fixe de \$6. Plusieurs demandes m'out été faites pour de nouvelles stations; je n'en ai recommandé qu'une scule dans le Nouveau-Brunswick, et elle a été accordée. Je ne crois pas qu'il serait préjudiciable de laisser tendre plus de filets en aval de Campbellton, car le poisson aurait de la place en dehors; mais je ne recommenderais pas d'en augmenter le nombre en amont de cette localité.

" Quantités de saumon pris et salé dans la division de Ristigouche en 1873 :

Noms.	Station .	Quantité à 6 cts.	Valeur.	Com'ent prepare.
Geo. Haddow. Hawick et Cie J. Windsor Pêcheurs Colons, par permission Consommation locale Pêche à la mouche	Dalhousie	110,000	\$ 6,000 4,500 6,000 3,600 1,440 600 540 23,280	En boîte do do Salé. do do

"A ce montant il faut ajouter le poisson pris dans Bonaventure, en amont de Cascapédia, et salé à Maria, ainsi que la plus grande partie du saumon pris dans le comté de Ristigouche, N.B., en amont de la rivière Bathurst, également mis en boîte à l'extrémité est de ce comté, et qui s'élève à au moins 100,000 fbs; car, à proprement parler, je crois que tout ce poisson

appartient à la rivière Restigouche et s'y rendait quand il a été pris.

"De retour chez moi le printemps dernier, après avoir visité le département, j'ai communiqué aux colons de la partie supérieure de la rivière Ristigouche, les instructions qui m'avaient été données relativement à la pose des filets dans cette partie de la rivière pour leurs propres usage et consommation, mais non pour le trafic et la vente. On devait naturellement s'attendre à de l'opposition, surtout de la part de ceux auxquels on avait refusé des stations et qui avaient pêché illégalement. Ils se plaignaient aussi du court espace de temps qui était accordé pour tendre les filets. Ayant un personnel d'assistants, je leur fis entendre que toute infraction à la loi aurait pour résultat de leur faire perdre leurs priviléges. mirent et prirent plus de poisson que jamais; personne ne prit moins que quatre parts, et quelques uns jusqu'à six. Plusieurs tentatives furent faites pour vendre; mais comme j'avais fourni aux établissements de conserve une liste de toutes les personnes qui avaient légalement le droit de pêche, j'avertis ces établissements que s'ils achetaient du poisson des colons, je les en rendrais personnellement responsables. Cela, avec la confiscation d'un peu de poisson, mit fin à tous les troubles que j'avais eus à ce sujet. Je suis certain que s'ils n'avaient pas été surveillés et arrêtés, ils auraient bientôt vidé la rivière du poisson, en dépit des protestations du contraire. Si le poisson continue à augmenter dans la proportion que l'on attend, on pourra donner à ceux qui en sont privés les mêmes avantages dont d'autres jouissent, en supposant qu'il y ait de bonnes stations; mus il ne faut accorder cette permission qu'avec la plus grande prudence. Ayant en dernièrement l'occasion de faire des visites domiciliaires chez quelques uns des colons, sur le chemin de Métapedia, qui avaient illégalement pêché du saumon, j'y trouvai une partie de trois poissons que la femme prétendit avoir acheté d'un sauvage. Cela peut être vrai, car le poisson était coupé de telle sorte que je n'ai pu trouver la marque du harpon, et que je n'ai pas trouvé de filets dans la maison.

"Les difficultés que j'ai éprouvées à la Pointe de la Mission Sauvage étant racontées

au long dans le rapport du Dr. Lavoie, il m'est inutile d'y revenir ici.

"La pêche à la ligne a été bonne sur toutes les rivières de ma division. L'eau a été dans un état favorable jusqu'à la fin de juillet, alors que l'excessive sècheresse la fit tomber si bas, que le poisson ne se soucia pas de s'élever jusqu'à la mouche. Les pêcheurs à la ligne furent en retard, le saumon étant venu si à bonne heure. Dans la division Ristigouche No 1, M. Brydges et ses amis tuèrent 96 poissons en une semaine; pesanteur moyenne 171bs, plus grand poisson 231bs. M. Fleming et ses amis prirent 345 saumons, à part le saumoneau. D'autres personnes pêchèrent sur la grande rivière, avec la permission spéciale des locataires. Le nombre total des saumons pris dans la rivière Ristigouche avec la mouche a été de 516.

"M. Stephen et ses amis prirent dans la Métapedia 63 poissons d'une pesanteur moyenne

de 19lbs. 10 oz. Le plus gros pesait 39lbs.

"On n'a pas pêché à la ligne dans l'Upsalquitch cette année; le gardien rapporte cepen-

dant qu'elle fourmille littéralement de poissons.

comme rivière saumons ont remonté la Métapedia; mais je ne puis la recommander comme rivière saumoneuse de première classe, l'eau étant basse et les étangs petits jusqu'à ce qu'on ait atteint une distance de vingt-cinq milles, ou d'après mon expérience, je ne crois pas que le poisson puisse monter.

"Le gardien de la Tom-Kedgwick m'informe que cette rivière est bien fournie d'alevin, surtout les emplacements supérieurs du frai, situés à une quarantaine de milles de la liaison de cette rivière avec la Ristigouche. Le saumon y est monté si à bonne heure, qu'il

n'a pas eu de difficulté à atteindre l'embouchure.

"Les gardiens des rivières Nouvelle et Escuminac ont mis un terme à l'abus que l'on faisait ici du filet à la truite. J'aimerais à placer quelques jeunes saumons dans la rivière Nouvelle le printemps prochain; c'était autrefris un bon cours d'eau saumonneux. La même chose pour la Petite Rivière; elle ne contient pas de truite. Quant à l'Escuminac, la truite en a la possession, et elle est trop petite pour le saumon.

"Une bonne traînée de saumonneaux et d'éperlans a fait son apparition pendant le mois d'août, et je puis en toute sûreté promettre pour l'année prochaine une saison de pêche

très-prospère."

Les opérations de pisciculture conduites sur la rivière Ristigouche, sous la surveillance de M. Mowat, font le sujet d'un article séparé, et sont traitées au long dans l'annexe J.

Le ministère ayant donné instruction à M. Mowat de fournir des renseignements statistiques sur l'accroîssement du poisson dans la division Ristigouche, ce monsieur fait le rapport suivant:

"Avant l'année 1868, le gros du poisson pris était salé et principalement acheté par les négociants et les marchands locaux. Le poisson No. 1, dont une légère quantité fut mise en boîtes, fut envoyé à Halifax; le reste, qui était d'une qualité inférieure à celle-là, fut en-

voyé à Québec, à un prix moyen, pour les pêcheurs, de \$8 à \$10 le quart.

"A l'extrémité supérieure de la baie des Chaleurs, trois milles en aval de l'endroit où la marée commence, M. George Haddow a été le premier qui ait réussi dans la conserve du saumon; avant 1869, de trente à quarante mille livres étaient sa moyenne annuelle, à l'exception d'une année où la crue des eaux et les rebuts de bois flottant détruisirent les filets aussitôt que le poisson commença à donner; le prix obtenu fut de cinq centins par lbs; les pêcheurs considéraient cela comme une bonne fortune, car ils ne se trouvaient plus obligés de chercher du sel et des quarts. Sa salaison annuelle a régulièrement augmenté dans la proportion d'environ dix pour cent; cette année (1873), elle s'est élevée à 100,000.

"En 1869, M. Howick, de la maison Jones et Cie., Portland et Boston, a commencé des opérations du même genre, trois milles plus bas que l'établissement de M. Haddow, a Campbelltown, et il a naturellement pris une bonne proportion du poisson qui, autrement, serait allé à M. Haddow. En raison probablement de cette concurrence, le prix a été élevé à six centins par ibs., donnant ainsi un profit considérable aux pêcheurs. L'augmentation des affaires de M. Howick a égalé celle de M. Haddow: de 17 ou 20,000 ths, à 75,000 fbs. Il a trouvé ce résultat si satisfaisant que, assuré d'une augmentation certaine, il a agrandi son établissement. Il y a trois ans il commençait aussi un établissement du même genre à Maria, vingt milles en aval de Dalhousie, et il obtint le même résultat, savoir, une augmentation de 35,000 à 75,000 lbs. Je dois ajouter que M. Haddow est maintenant à doubler les capacités de son établissement.

96

"M. Jos. Windsor possède un établissement du même genre à Dalhousie. En 1869, il était satisfait de 15,000 à 20,000 livres; durant la dernière saison, il a eu vingt hommes à son service, et a mis en boîtes au-delà de 100,000 livres de poisson, et en a salé une bonne quantité. L'abondance du poisson fut si grande pendant l'espace de deux semaines, que tous les établissements furent obligés d'en saler une quantité plus ou moins considérable, et dans quelques cas les pêcheurs durent saler, pendant un certain temps, leur propre poisson. En bas de Dalhousie, il y a encore un autre établissement où l'on met le poisson en boîtes et où l'on en a préparé une cinquantaine de mille livres pendant la dernière saison, et au sujet duquel M. Howick, si je comprends bien, est entré en arrangement pour une autre saison.

"Je crois qu'une proportion considérable du poisson qui a été pris dans les établissesements inférieurs est du poisson de Ristigouche. C'est un fait connu que le saumon suit la côte en cherchant ses frayères, et la différence entre le poisson de Cascapédia et Ristigouche est tellement sensible, que les personnes employées dans les établissements où il est mis en boîtes, découvrent immédia@ment cette différence. Je tiens de personnes dignes de

foi, que la moitié du poisson préparé à Maria cette saison est venue de Ristigouche.

" D'après les prix actuels, je considère que la différence entre l'ancienne méthode de saler le poisson et la nouvelle (sans tenir compte du sel et des barils, de l'ouvrage et de la main-d'œuvre, et du délai qu'il faut nécessairement subir avant de pouvoir toucher les recettes provenant de la vente du poisson) est d'au moins trente-trois pour cent en faveur des pêcheurs. Je m'attends même à une augmentation plus considérable dans le prix du poisson frais, particulièrement du saumon qui se conserve dans la glace beaucoup plus longtemps qu'aucune autre espèce, dès l'instant que le chemin de fer Intercolonial sera ouvert au trafic.

" Je crois être dans le vrai en affirmant que la moyenne de l'augmentation dans les pro-

duits des pêcheries depuis 1869 a été de trois cents pour cent.

"Vous voudrez bien remarquer également que, malgré que quelques nouveaux établissements aient été ouverts depuis 1869, on se sert néanmoins actuellement d'un moindre nombre de filets, différence due au fait qu'on a raccourci ceux qu'on avait l'habitude de tendre à des distances indéfinies à travers les chenaux. La stricte observation des règlements de pêche le samedi et le dimanche, jointe à la protection illimitée dont jouit le poisson en parvenant à ses frayères, surtout dans les rivières Kedgwick et Patapédia, et enfin, ce qui ne constitue pas la moindre des améliorations, l'abstention de la pêche au dard, ont servi à produire ce résultat satisfaisant.

"Quant à la pêche à la mouche, avant 1868, il fallait être très-habile dans cette manière de pêcher pour pouvoir prendre un saumon dans notre rivière au moyen de la mouche; il en était bien resté encore quelques-uns; mais on leur avait fait une telle chasse à mort avec le dard ou le filet, ils étaient devenus tellement sauvages, qu'il était impossible de pouvoir s'en approcher. Par hasard le pêcheur était quelquefois frappé par l'apparition soudaine de quelque chose d'étincelant sous l'eau, et s'il avait de l'expérience dans cette manière de faire la pêche, il pouvait dire qu'il avait piqué un saumon, au lambeau de chair qu'il voyait attaché à son dard, ou aux raies blanches qu'il remarquait autour du corps du poisson, qui avait perdu ses écailles en s'échappant à travers les mailles du filet. Tout cela est changé maintenant. Si le poisson ne vient pas à la surface à la vue de la mouche artificielle, ce n'est pas qu'il soit sauvage ou en petit nombre, mais seulement parce que cette habitude n'est plus dans ses mœurs.

"En définitive, je dois dire qu'en raison des fréquentes inondations l'automne, ainsi que de la descente de lourds amas de glace, le printemps et l'automne, qui dans beaucoup d'endroits déchirent le lit des rivières, il n'est pas facile de dire avec certitude qu'il y aura chaque année une augmentation graduelle et continue; mais lorsque cet établissement de pisciculture sera en pleine voie d'opération, distribuant tous les ans dans la rivière un demi-million d'alevins, sans parler des lois maintenant en ferce qui protégent la pêche, on peut dire avec une entière assurance qu'il y aura alors une augmentation continue, faisant de cette rivière l'un des réservoirs les plus abondants pour la pêche au saumon dans nos provinces du Nord."

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTMORENCY.

D. Rosa, gardien. L. P. Huot, garde-pêche.

M. Rosa a la garde des lacs du voisinage de Québec. Il fait rapport que la truite y est

abondante et que la loi n'a pas été violée. Comme il a déjà été dit dans le rapport de l'an dernier, la division de M. Huot comprend les lacs dans les comtés de Montmorency et Charlevoix,

et les stations de pêche autour de l'île d'Orléans.

En consultant l'annexe D, on pourra connaître les détails du rendement de la pêche dans cette division. Cette année, la pêche n'a pas été aussi bonne que l'année dernière; une diminution considérable s'est fait remarquer dans presque chaque espèce de poisson, tels que l'anguille, le bar, le poisson blanc et l'esturgeon. Les relevés de 1872 font voir que la pêche de l'anguille a été alors de 21,932 contre 9,202 cette année, et celle de l'esturgeon de 1,901 quarts contre 83 en 1873. Il y a cependant un progrès notable dans la pêche au saumon. Le rendement a été presque double de celui de l'an dernier,—150 poissons contre 82 en 1873. On a remarqué que ce poisson est entré dans des rivières où on l'avait rarement vu auparavant. M. Huot fait rapport qu'il a appris de source certaine qu'un pêcheur à la ligne a pris seize saumons en un seul jour dans la rivière Ste. Anne du Nord.

La truite a été abondante dans tous les lacs de cette division.

Quatre saumons ont été pris dans la rivière Du Gouffre; ils pesaient en moyenne 151 lbs.

DIVISION DE LA MALBAIE.

C. Demeule, gardien.

En raison des difficultés éprouvées l'année dernière pour obtenir des renseignements exacts de cette division, en raison aussi de la maladie prolongée du garde-pêche actuel, la tâche de recueillir les informations nécessaires sur ce sujet a été confiée cette année à l'officier voisin, M. Huot.

Les pêches de cette division n'ont pas eu des rendements aussi satisfaisants que ceux de

l'année dernière.

Les chiffres qui suivent montrent le produit des principales pêches pendant les trois dernières années.

	1871.	1872.	1873.
Nombre de Saumons (pièces) de aloses do do harengs (barils) do anguilles (pièces) do sardines (tinnettes) do petits poissons (barils) do poissons pour engrais (barils).	224 211 12,226 185 604	197 nil 130 12,075 118 658 1,656	129 ,, 59,986 2 95 1,562

Cependant, la pêche à l'anguille a été excessivement abondante cette année à la Petite Rivière et à St. François-Xavier, mais moyenne à l'Île aux Coudres et à d'autres endroits.

DIVISION DU SAGUENAY.

FERD. SAILLANT, garde-pêche.

Le garde-pêche fait rapport que la pêche du saumon au filet a complétement fait défaut cette année, en raison des vents contraires continus qui ont tenu le poisson à distance. Les stations à la hauteur des terres ont mieux produit. La pêche de 1872 était de 3,257 poissons, contre 2,182 durant la présente s aison

Kiviere Sainte-Marguerite,	Dranene	140	140	poissons.
"	"	NE	50	~ <i>«</i>
Rivière à l'anse Saint-Jean	1		39	"
" à Mars			28	"
Baie Laval			6	

Total, 248 poissons contre 192 l'année dernière, et environ 4,000 livres de truites.

On n'a pas pêche à la ligne cette année dans la petite rivière Saguenay, mais il paraît qu'elle est bien fournie d'alevins.

98

La rivière Eternité a été bien protégée, et elle est en bonne voie de se repeupler.

On a remarqué une augmentation considérable de poissons dans la rivière Descente-des-Femmes; le garde-pêche a compté pas moins de 70 à 80 poissons en un jour, à son embouchure.

Un barrage de moulin à travers la rivière à Mars (Grande Baie), terminé l'année dernière, a complétement obstrué le passage du saumon vers le haut de ce cours d'eau, quoiqu'on eût laisse dans le côte de ce barrage une ouverture à travers laquelle l'eau coulait en déclinant graduellement au milieu des roches; mais en raison de la forte chute d'eau sur la crête de la digue, le poisson s'était amassé en grand nombre près du pied du radier et sautait incessamment jusqu'au glacis, s'épuisant en vains efforts pour surmonter l'obstacle. Ce fut un accident très-regrettable, et qui pouvait à peine être compensé par la preuve satisfaisante que le spectacle offert pendant plusieurs jours donnait que cette fameuse rivière était rendue à son ancienne réputation comme saumoneuse. Il y avait probablement 1,000 saumons en différents endroits entre l'extrémité de ce barrage et l'embouchure de la rivière. M. Whitcher, qui était présent, a fait des efforts énergiques pour faciliter la montée de ce poisson; mais, grâce à une crue soudaine, il était extrêmement difficile de réduire suffisamment l'inondation pour attirer le poisson vers l'entrée de la passe migratoire en aval. A la longue, en minant les rochers et en construisant avec du bois un long conduit dans le courant principal, le but fut atteint, et un grand nombre de saumons montèrent. Malheureusement plusieurs, épuisés et blessés, restèrent dans les étangs en aval, ne pouvant remonter même par le facile passage que l'on avait fini par pratiquer.

Des plaintes ayant été faites que Sir Georges Gore détruisait le poisson d'une manière illégale au débouché du lac Saint-Jean dans la rivière Saguenay, le garde-pêche local y fut expédie pour s'enquérir des faits. Il constata qu'un filet illégal avait été employé, qu'une quantité de poisson avait été prise illégalement et gaspillée. Le filet fut confisqué, et on

imposa une amende avec les frais.

M. Hoxey, de l'Etat de New-York, et M. Gilchrist, de Port Hope, ont construit une grande glacière à Tadousac, et fait des préparatifs considérables pour la pêche et l'achat du poisson qu'ils veulent expédier frais aux marchés des Etats-Unis. Ils ont aussi engagé des hommes et des bateaux pour prendre de la truite tachetée dans les eaux intérieures de la vallée du Saguenay, ainsi que de la truite de mer et du saumon dans les eaux où il y a de la marée. A cause des fortes tentations que cette nouvelle concurrence et les prix pouvaient donner aux braconniers et autres personnes sans foi ni loi dans le voisinage, le commissaire des pêcheries a pris la précaution d'engager les services de gardiens et de connétables spéciaux appartenant à la police de rade de Québce, pour prévenir les déprédations quelque peu sérieuses qui auraient pu être commises pendant l'été et l'automne.

DIVISION DE GODBOUT.

E. Pelletier, gardien.

Le rendement des pêches de cette division se trouve publié en détail dans l'Annexe B Les lois de pêche ont été dûment observées, et le gardien n'a pas eu d'infractions à punir Le poisson a été abondant partout; la seule lacune qui se soit fait sentir a été l'absence de

faciles moyens de communication.

Le saumon a été abondant; cependant le rendement n'a pas été plus considérable que l'année dernière, parce qu'on a tendu les filets trop tard. On n'a pas fait la pâche au flétan; les quelques poissons de cette espèce pris l'ont été en faisant la pêche à la morue. Cette dernière pêche a été abondante, et on aurait pris une plus grande quantité de poissons si le sel n'avait pas manqué. Le maquereau a été rare, le hareng abondant, mais on n'en a pas fait la pêche. Trente-neuf barques ont fait la pêche dans cette division.

Les pêcheurs à la ligne n'ont pris cette année dans la rivière Godbout que 130 saumons d'une pesanteur moyenne de douze livres. En 1869 il avait été pris, dans cette même rivière,

avec la mouche, 515 poissons; en 1870, 399; en 1871, 509; en 1872, 275.

La rivière et la baie Godbout sont louées à A. Gilmour, écr., d'Ottawa. La pêche de la Baie n'ayant pas été utilisée, ainsi que le stipulait le bail, le ministère a l'intention de rouvrir l'année prochaine les stations de pêche au filet.

4_7{*

DIVISION DE MOISIE.

F. THIVIERGE, garde-pêche.

La pêche au saumon a été bonne, quoique le poisson soit monté de bonne heure. Cette ascension prématurée eut pour cause les grands vents qui se firent sentir au commencement de juin. La pêche au saumon à l'extérieur a été meilleure que l'année dernière, et les pêcheurs auraient fait davantage si leurs filets n'avaient pas été détruits par des tempêtes.

La pêche de la morue a été excellente. Les pêcheurs ont mieux réussi, si l'on considère le peu de temps pendant lequel ils ont pêché. Ils commencèrent le 20 ou le 25 juin, et à la fin de juillet quelques barges avaient pris 280 drafts chacune. Il n'a été presque rien fait pendant le mois d'août. La morue a abondé dans le mois de septembre, mais la pêche n'a pu être faite qu'une fois ou deux par semaine, à cause des tempêtes. L'appat a été abondant durant toute la saison.

Il n'a été pris que très peu de maquereau ; ce poisson n'a fait son apparition qu'à la fin

de juillet, et il n'en a été pris que dix quarts avec le filet. Pas de hareng.

Le garde-pêche fait rapport que la rivière est remplie d'alevin et qu'il augmente tous les ans. Il fait beaucoup d'éloges du soin et de l'attention que donne à ce cours d'eau le locataire (M. Holliday) qui, aussitôt ses filets tendus, y place deux gardiens jusqu'au mois de novembre, en sorte que cette rivière est bien gardée quand le garde-pêche s'absente pour aller visiter d'autres parties de sa division, le propriétaire trouvant qu'il est de son intérêt de tenir un bon stock en réserve et de laisser grandir le menu frétin. Le gros du poisson qu'on prend actuellement a une pesanteur moyenne très-forte.

La pêche à la ligne a été bonne. Les pêcheurs ont pris 221 poissons contre 219 l'année dernière. Total de la pesanteur, 4,096 livres; moyenne, 194 lbs. Plus gros poissons, 41 lbs.

La pêche à la morue aux Sept Iles n'a pas été aussi bonne que l'année dernière; elle s'est cependant un peu améliorée durant l'automne. Les Acadiens établis en cet endroit, qui étaient allés à la chasse aux loups marins le printemps dernier, ont fait très-peu de chose, n'en ayant remporté que 68. Il n'a été pris que 40 quarts de morue. En raison de la disette de sel, ils n'ont pris qu'une très-petite quantité de hareng qu'ils ont vendu frais à Moisie.

La pêche au saumon dans la rivière Ste. Marguerite a été un fiasco; il n'en a été pris que 13 quarts. Le garde-pêche attribue cet insuccès à l'inexpérience des propriétaires de permis, et il est certain que cette rivière pourrait produire un bien meilleur rendement si elle était mieux exploitée.

La pêche à la morue n'a pas été aussi bonne qu'à l'ordinaire, l'appât ayant manqué. A la Pointe Jambon il n'a été pris que cinq quarts de saumon, parce que cette station

n'a pas été bien exploitée. La morue était abondante, mais on n'en a pas fait la pêche. Même remarque pour le hareng.

A Pigou le rendement de la morue a été de la moitié moindre que l'année dernière.

L'appât a souvent manqué.

A la rivière au Bouleau quatre Sauvages ont fait la pêche à la morue, et comme l'appât abondait, ils ont pris 170 drafts par barge. Pour plus amples détails sur le rendement des pêches de cette division, voir l'annexe B.

DIVISION DE MINGAN.

Philippe Vibert, garde-pêche.

La pêche du saumon au filet dans la rivière St.-Jean a été bonne, et les locataires ont eu raison d'en être satisfaits. Le 14 juin, 869 saumons d'une pesanteur totale de 14,180 lbs avaient été pris, contre 200 à la même époque l'année dernière. La pêche totale s'est élevée à 4,391 saumons pesant 59,489 lbs, contre 4,020 en 1872. Le plus gros poisson qui a été pris pesait 36½ lbs. Soixante-trois poissons ont été pris avec la mouche, contre 147 l'année dernière. Pesanteur totale, 808 lbs. Moyenne, 12¾ lbs. La température a été très chaude la plus grande partie du temps; c'est ce qui explique le petit nombre, comparativement, de saumon qui a été pris.

La rivière Mingan n'a fourni que 35 quarts de saumons, contre 44 l'année dernière, les

filets ayant été tendus trop tard. Son Excellence le Gouverneur-Général a fait la pêche à la ligne dans cette rivière pendant près d'une semaine, et a tué une trentaine de poissons.

La rivière Magipe a produit 96 quarts de saumon, contre 78 l'année dernière. Pour protèger plus efficacement la rivière, il est devenu nécessaire de changer la position d'une ou

deux stations.

Il n'en a été pris que $6\frac{1}{2}$ quarts dans la rivière Jupitagan, à cause des dommages causés

aux filets par le bois flottant.

On a fait la pêche à la ligne dans la rivière Romaine depuis le 6 jusqu'au 31 juillet, et il a été pris 67 saumons et 6 saumoneaux. Le plus gros poisson pesait 30 lbs. La pêche

aurait été double si les pêcheurs y étaient venus huit jours plus tôt.

La pêche à la morue n'a pas aussi bien rémunéré que l'année dernière; de fait il n'a été pris que très-peu de poissons jusqu'au 20 juin. L'appât a été rare dans la rivière St. Jean une partie du mois de juillet, et les chaloupes ont dû aller jusqu'à la Pointe-de-Sable pour en chercher. Ça n'a guère été mieux pendant l'automne.

On trouvera dans l'annexe B des statistiques détaillées sur le rendement des pêches de

cette division.

DIVISION DE NATASHQUAN.

G. MATHURIN, garde-pêche.

On trouvera dans l'annexe B, rapport du Dr Lavoie, des détails complets sur le rende-

ment des pêches de cette division.

La pêche au saumon a été de beaucoup moindre qu'en 1872, non à cause de la rareté du poisson, mais pour des raisons qui sont données dans le rapport plus haut cité. Le rendement total de la pêche au saumon dans cette division s'est élevé à 302 quarts, outre 113, 737lbs de conservé frais à la rivière Natashquan. Il y a été pris à la mouche 369 poissons pesant de 10 à 20lbs. Trois poissons seulement ont été pris par des amateurs dans la Wash-eccotai; ils avaient une pesanteur collective de 40lbs. Les pêcheurs à la ligne disent que l'eau s'est maintenue trop basse.

DIVISION DE WATSHEESHOO.

P. GENDREAU, garde-pêche.

La pêche au saumon a produit 52 quarts, contre 29 en 1872 et 20 en 1871. La chasse

aux loups-marins a été bien meilleure que l'année dernière ; il en a été tué 809.

Il n'a pas été fait de pêche à la ligne cette année dans la rivière Watsheeshoo. La loi n'a pas été violée, les braconniers ayant évidemment été effrayés par le châtiment exemplaire infligé l'année dernière. Pour les statistiques détaillées du rendement des pêches de cette division, voir l'annexe B.

DIVISION DE POCACHOO.

JEAN LEGOUVÉ, garde-pêche.

Cette division, qui va de Wapittipi à la rivière St. Augustin, a une étendue de côtes maritimes d'environ 120 milles.

Une amélioration générale s'est fait remarquer dans les pêches du saumon, de la morue et du loup-marin. La pêche du hareng et du maquereau a complètement manqué. Pour statistiques détaillées, voir l'annexe B.

DIVISION DE BONNE ESPÉRANCE.

W. H. WHITELY, gardien.

A cause des fortes glaces, la pêche au saumon n'a été que moyenne. Les pêcheurs se sont aussi plaint du mauvais temps. Une grande quantité de poisson a remonté la rivière St. Paul.

La pêche à la morue a été médiocre. Les pêcheurs à la seine réussissent mieux que ceux qui emploient le dard. L'appât était abondant. La morue s'est vendue \$3.40 au trafic et \$3.00 argent comptant, et a été en grande demande.

Le hareng a été plus abondant que les années dernières; mais comme la saison était très-avancée, les gens s'occupaient plus à faire sécher leurs morues qu'à la pêche au hareng. On n'a pas vu de maquereau. Une containe de vaisseaux ont visité cette station durant la saison; ils étaient pour la pluspart de la Nouvelle-Ecosse et ont fait de bonnes affaires.

On dit que cette partie de la côte est très favorable.

On trouvera dans l'annexe B, des détails complets sur le rendement des pêches de cette division.

DIVISION D'ANTICOSTI.

On trouvera dans le rapport du Dr. Lavoie, annexe B, des détails complets sur le rendement des pêches de cette division. La recommandation faite par cet officier de placer, pendant les saisons du frai et de la pêche au saumon, un gardien à chaque côté de l'île, a été suivie et a eu, au point de vue de la protection, les meilleurs résultats.

DIVISION DES ILES DE LA MADELEINE. J. J. Fox, garde pêche.

La chasse aux loups-marins sur la glace commença le 13 mars, et on en a vu un nombre considérable sur le côté nord-est des îles, depuis le cap Est jusqu'au cap Ouest; mais des vents continus tenant la glace loin du rivage, on ne put les poursuivre. Il n'en n'a été pris que 1,100. Les bateaux de pêche aux loups-marins partirent du Havre-aux-Maisons le 27 mars, mais des vents contraires les empêcherent de rentrer dans les glaces, et le résultat de cette pêche n'a pas été très favorable; cependant il est meilleur que l'année dernière. Le nombre des bateaux équipés pour cette pêche est de dix-sept, et le nombre des loups-marins est de 4,410 contre 1,611 l'année dernière. Deux nouvelles goëlettes ont été construites et lancées pour cette pêche durant la présente année. La pêche du loup-marin au filet a été faite avec un médiocre succès aux îles Coffin, Allright, Grindstone et Amherst; il n'en n'a été pris que 324. Dans mon opinion, cette pêche sera toujours incertaine, attendu que les loups-marins suivent l'école du hareng dont l'apparition sur le rivage est surtout guidée par le vent et la glace.

Un seul navire étranger a fait la pêche au hareng du printemps durant la dernière saison, car ce poisson n'était en demande ni sur les marchés anglais, ni sur les marchés étrangers.

Le bareng donne le 29 avril; il fraie le 8 mai et disparaît le 26.

La pêche au maquereau du printemps a commencé le 5 et s'est terminée le 18 juin, avec de meilleurs résultats que depuis plusieurs années. Les 9 et 10 de ce mois, le poisson donna en telle abondance, que les filets tendus dans la Baie de Plaisance plièrent jusqu'au fond; en conséquence, les pêcheurs ne purent les vider tandis que le poisson était frais. Des centaines de quarts de poissons pourrirent au fond de l'eau. Un seul homme eut quarante filets qu'il ne put retirer que quand le poisson fut pourri. Sept bateaux de la Nouvelle-Ecosse furent occupés à cette pêche. La quantité prise s'élève à :

1,740 quarts par des étrangers en bateaux. 1,209 " par des habitants en chaloupe.

Total...... 2,949 quarts contre 2,205 l'année dernière.

La pêche au maquereau d'été fut très-heureuse: la quantité de poisson pris par les ha bitants dans les pêches sur le rivage a été de 2,548 quarts, contre 529 l'année dernière. Prè de 200 voiliers américains se rendirent ensemble aux Iles, mais très-peu pêchèrent dans la Baie de Plaisance; plusieurs s'y procurèrent des provisions, du bois et de l'eau, et exprimèrent leur satisfaction de voir la question des pêcheries réglée. Le maquereau de première qualité a été abondant dans le golfe pendant toute la saison.

La pêche à la morue d'été n'a pas été aussi bonne que l'année dernière; les navires ont fait mieux, mais les chaloupes pas aussi bien. L'appât a été abondant en tout temps, mais les vents et la température ont été contraires à la pêche en chaloupes. La capture s'élève à

8,130 quintaux en navires. 7,499 " en chaloupes Il a été fait cette année très-peu de pêche à la ligne traînante près des îles, les pêcheurs

employant tous des lignes à la main.

La pêche à la morue d'automne n'a pas été aussi bonne que l'année dernière à cause d'une température orageuse qui ne cessa d'empêcher les pêcheurs d'aller aux stations de pêche. Prise: 1,319 quintaux, contre 2,072 l'année dernière. Le flétan fut très-rare.

On remarque une diminution dans le produit de l'huile de poisson; les pêcheurs se plaignent, depuis quelques années, que la morue verte est plus pauvre et ne donne pas autant

d'huile qu'autrefois.

La valeur du poisson et de l'huile exportés des îles de la Madeleine pendant cette saison

s'est élevée à \$26,000.

Il n'est survenu aucun trouble parmi les pêcheurs, et la loi n'a pas été violée. Tous s'accordent à exprimer leur profonde gratitude au ministère de la marine et des pêcheries pour les égards et la prévoyance dont il a fait preuve à leur intention en construisant de nouveaux phares et en plaçant des bouées qui rendent la navigation du golfe Saint-Laurent beaucoup plus sûre et facile qu'autrefois.

DIVISION DE SAINT-FRANÇOIS.

W. C. Willis, garde-pêche.

Dans cette division la pêche n'étant faite que par les colons résidant près des différents lacs et rivières, et le poisson étant presque tout affecté à la consommation locale, il est presque impossible de donner un état exact des captures; mais les résultats de la protection ont jusqu'ici été excellents. Les marchés locaux ont été amplement approvisionnés de bon poisson durant tout l'été, et de grandes quantités ont été envoyées aux Etats-Unis, où l'on pouvait en obtenir des prix plus élevés.

La pêche dans la rivière Magog a été très bonne. On y a construit un nouveau barrage de moulin qui intercepte quelque peu l'ascension du poisson. Le garde-pêche y a fait cons-

truire une passe migratoire.

• La pêche au saumon dans la rivière Saint-François a été très-satisfaisante; il y a été pris une cinquantaine de gros poissons dont deux pesaient une trentaine de livres. Le gardien de pêche local de Drummondville, fait rapport que le poisson est monté en nombre infini. La plus grande partie est montée entre le 27 juillet et le 1er août.

Il n'a pas été fait rapport d'aucune infraction des lois durant la saison.

M. Willis porte la quantité du poisson pris dans cette division à plus de 200 quarts qui, à 8 ou 12½ centins la livre, donne une valeur totale d'environ \$4,000

DIVISION DE MAGOG.

W. H. Austin, garde-pêche.

Le rapport de l'année dernière contenait ce qui suit : "Grâce, sans doute, à ce que ce garde-pêche ne connaît pas ses devoirs, cette division est grandement exposée à perdre les avantages résultant de la surveillance active et intelligente de son prédécessur, M. C. F. Copp. On transmet constamment au département des plaintes contre des gens qui font la pèche en contravention de la loi, que M. Austin ne peut pas découvrir ou ne peut pas arrêter." Les mêmes plaintes s'étant renouvelées en 1873, le ministère a cru devoir euvoyer deux gardiens spéciaux sur les lieux pendant la saison où la truite donnait le plus. Ils réussirent à empêcher des pêches illégales au filet et au dard et à mettre fin à des opérations illégales. Ils confisquèrent pas moins de neuf seines et filets, outre trois chaloupes et autres appareils de pêche appartenant aux personnes suivantes : W. Delaney, E. Clifford, Geo. Redikan, J. S. Kemp, Jos. Ménard, D. W. Austin, W. Henderson, W. Blaicklock, J. McEwen, Geo. Gear, R. Gibson, A. McPherson, John Taylor, W. McPherson, T. Rawlinson, et deux autres de noms inconnus. Ces saisies prouvent surabondamment l'inefficacité du garde-pêche et démontre au ministère la nécessité de se dispenser de ses services.

On estime à \$582 la valeur des filets et des chaloupes de pêche employés sur le lac

Memphremagog, et à environ 300 quarts la valeur du poisson pris et qui comprenait print cipalement de la truite, du#hareng, de l'anguille et du brochet.

DIVISION DE RICHELIEU.

H. W. Austin, garde-pêche

M. Austin fournit le tableau suivant :-

District de Richelieu.

District de Recheneu.	
Valeur des bateaux de pêche	6,000
District des Trois-Rivières.	
Valeur des bateaux de pêche	rts ;
Valeur	30,150
Tente morue, 20,000 minors	10,000
District de Montréal.	
Valeur des bateaux de pêche	15,000
District de Beauharnois.	
Valeur des bateaux de pêche Poisson mêlé, 1,250 quarts.—Valeur	1,500 7,250

valeur totale des pêcheries de toute la division..... \$119,350

M. Austin fait frapport que dans sa division la pêche a été bonne, et que les pêcheurs sont satisfaits des résultats qu'ils ont obtenus. Il croit désirable qu'on laisse prendre le poisson blanc dans le lac St. Pierre avant le 1er décembre ; le peu de temps actuellement accordé est préjudiciable aux habitants et ne produit aucun bon résultat.

DIVISION DE MISSISQUOI.

P. E. LUKE, garde pêche.

Ce garde-pêche fournit le relevé suivant du rendement et de la valeur des pêches dans sa division :—

Nombre d'aloses, 1,811, vendues fraîches à 10 ou 12 centins la pièce. Petit poisson, 267 quarts qui se vendent de \$7 à \$9 le quart. Valeur totale de ces pêches, environ \$1,800. La pêche à l'alose a été d'un tiers moindre que l'année dernière.

DIVISION DE BROME.

Amos A. Mooney, garde-pêche.

M. Mooney fournit les chiffres suivants de la valeur du poisson et des matériaux de pêc'he dans sa division :—

Valeur des bateaux de pêche	\$810
" pêche-anguille	275
Saumons, 7 à \$1	74
Harengs, 20 quarts à \$10	200
Anguilles, 1900 à 25 c. la pièce	475

104

Brochets, 60 quarts à \$10	600
Truite saumonée, 47 quarts à \$25	1,175
Petit poisson, 10 quarts à \$5	50

La plus grande partie de ce poisson est affectée à la consommation locale.

DIVISION DE CHATEAUGUAY.

W. CLYDE, garde-pêche.

Cet officier a été nommé pour remplacer D. McFarlane, décédé. D'après son rapport, 'il ne se fait pas de pêche dans cette division, excepté par les habitants de la localité pour leur plaisir."

DIVISIONS DE TERREBONNE, MONTCALM, JOLIETTE ET BERTHIER.

Joseph L. Loranger, garde-pêche.

Cet officier n'a envoyé aucun rapport satisfaisant. Il dit seulement que quatre nouvelles glacières ont été construites durant la saison par des pêcheurs canadiens au lac Ouareau et à la rivière l'Assomption. La pêche de la truite à la ligne ne s'est faite que pendant le mois de juin, et il n'a pas été exporté plus que 700 lbs. à Saratoga, tandis que l'année dernière on n'en vendait pas moins que 400 lbs. par semaine. Ne pouvant pas vendre leur poisson, les pêcheurs ont dù abandonner leurs opérations. Le garde-pêche n'assigne aucune raison à ce changement, excepté qu'il y a eu moins d'étrangers qui ont visité Saratoga durant l'été, et que, comme conséquence, les hôtelliers avaient moins besoin de truite; mais ce département sait de source certaine que des lacs situés en arrière de l'Assomption et de Terrebonne il est constamment envoyé aux marchands de poisson de New-York et de Boston de grandes quantités de truite tachetée qui n'est pas bonne à manger, car elle a été évidemment prise pendant la saison du frai. — Voilà sans doute la cause réelle de la dépression qui se fait sentir sur le marché américain et qui finira par faire tomber notre truite tachetée en discrédit si on ne choisit pas pour ces eaux des gardiens qui prennent intérêt à la protection du poisson.

M. Loranger dit que les lois de pêche ont été observées et qu'aucun étranger n'a pêché

dans les lacs de l'intérieur, en arrière de Terrebonne et de Berthier.

DIVISION DU COMTÉ D'OTTAWA.

W. L. HOLLAND, garde-pêche.

Ce garde-pêche fait rapport comme suit :--

"J'ai remarqué une augmentation de poisson dans toutes les parties du comté d'Ottawa, et les gens m'informent que c'est le résultat de la protection exercée par le département sur les lacs de ce district. Ils se plaignent cependant que les marchands de bois endommagent les pêcheries en construisant au débouché des lacs des barrages qui empêchent le poisson d'atteindre ses frayères. Dans les endroits où ces barrages ont été construits, le rendement du poisson a diminué; les habitants de ces localités s'en plaignent beaucoup. La protection aujourd'hui accordée aux pêcheries a produit des résultats si avantageux pour les pêcheurs que plusieurs d'entre eux, qui naguère pêchaient pendant toute la saison et ne se soumettaient que de force aux dispositions de la loi, reconnaissent aujourd'hui la sagesse dont le ministère a fait preuve dans cette matière, et aident le garde-pêche à protéger le poisson.

"Je recommanderais que la saison de prohibition pour la truite tachetée sur les lacs commençât le 1er octobre et continuât jusqu'au 1er mai de chaque année, et que cet ordre fût mis en force sur tous les lacs dans les limites de trente milles de la rivière d'Ottawa; que les barrages élevés par les marchands de bois aux débouchés des lac fûsssent construits de telle sorte que le poisson pût avoir accès aux eaux supérieures, et que, une fois construits, ils n'élevassent pas l'eau plus qu'à la hauteur ordinaire, niveau du printemps. Cette pratique des

marchands de bois est, je trouve, très-préjudiciable aux pêches de ce comté. "

ANNEXE H.

RAPPORT DE SAMUEL WILMOT, ÉCR., SUR LA PISCICULTURE ET LES OPÉRATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE DE NEWCASTLE, ONTARIO, PENDANT LA SAISON DE 1873.

A l'honorable A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

Monsieur,—En vous faisant mon rapport sur les opérations de piscieulture de l'année, je serai aussi court que possible, attendu que les sujets les plus intéressants de cette science

ont déjà été traités dans mes précédents rapports.

Quand l'on considère cette nouvelle industrie, tant comme moyen de produire une subsistance saine et à bon marché que comme richesse individuelle et générale pour les populations au milieu desquelles elle a été introduite, c'est un sujet de satisfaction de constater que ses principes deviennent chaque jour plus répandus; en sorte que l'on peut attendre avec confiance le jour où la science de la pisciculture ne sera négligée dans aucun pays.

Indépendamment du plaisir et de l'instruction que la pisciculture sur une petite échelle a procurés aux amateurs et à ceux qui ont consacré leur temps et leurs moyens à ajouter un nouveau luxe à leurs tables, il a été tiré un bon profit de l'utilisation des sources et des petits cours d'eau sur les propriétés privées. Dans le vieux monde comme dans le nouveau, nous voyons que les geuvernements ont employé les hommes les plus savants et les plus pratiques du jour pour trouver le moyen de faire rendre aux vastes étendues liquides qui couvrent les trois quarts de la surface de la terre des produits inépuisables de nourriture et de richesses; en sorte que, grâce à l'intelligence et à l'industrie de l'homme, l'Aquaculture peut devenir l'heureuse rivale de sa sœur l'Agriculture.

Par l'intermédiaire de ce nouvel agent, on est récemment parvenu à obtenir l'introduction et l'acclimatation de plusieurs des meilleures et des plus rares espèces de poissons d'un pays dans un autre. O'est aujourd'hui un fait indiscutable que quelques-unes des espèces de poissons qui ont été transportées à l'état embryonnaire, de l'Ecosse dans l'Australie et la Nouvèlle-Zélande sont maintenant acclimatées dans les eaux de l'hémisphère méridionale où

elles étaient jusqu'ici totalement inconnues.

De même, des alvius et des œufs des eaux de l'Atlantique ont été transportés avec succès à travers le continent, par la route de terre, et déposés dans celles du Pacifique d'où ils n'étaient pas originaires. Dans notre propre pays, nous avons introduit certains poissons jusqu'ici inconnus. Ces quelques efforts, dont l'application a été couronnée de succès, ne sont que les avant-coureurs de ce que l'on pourra obtenir plus tard par l'étude de la pisciculture pratique. Et nul doute que quand cette science sera plus généralement répandue, et que le peuple en fera une application pratique, l'exportation et l'importation des plus précieuses espèces de poissons constitueront un trafic entre des pays dont les intérêts amèneront peut être une amélioration dans cette branche de commerce.

La France a toujours porté le plus vif intérêt à la production artificielle du poisson, comme moyen facile de donner à son peuple une nourriture à bon marché. Les immenses emplacements établis et les bâtisses construites à Huningue sont une preuve convaineante de ce fait; et quoique par le sort de la guerre la province d'Alsace, où se trouvaient les grands établissements de pisciculture, ait éte cédée à la Prusse, la France a depuis commencé la fondation d'un autre établissement dans une autre partie de son territoire. Il sera bâti

sur une méthode plus grande et plus améliorée que l'ancienne, pour la propagation artificielle de toutes espèces de poissons.

On ne saurait cependant rien citer qui ait donné de nos jours un plus vif élan à la pisciculture que le zèle et la bonne volonté que les législatures locales de plusieurs des Etats voisins aussi bien que le geuvernement fédéral américain ont mis à encourager cette industrie dans leurs territoires. Non-seulement les Etats ont individuellement donné de larges crédits pour aider les commissaires de pêcheries à repeupler les rivières épuisées, mais le gouvernement de Washington lui-même affectait, l'année dernière, un octroi spécial à cette grande œuvre nationale.

Au professeur Baird, du Smithsonian Institute (qui par sa science et ses talents pratiques comme naturaliste profond était mieux qualifié que tout autre pour cela), fut confiée la distribution de ce fonds affecté à l'encouragement de toutes les matières qui pourraient tendre au progrès des pêcheries américaines.

Comme résultat des efforts réunis des législatures d'Etat et du Congrès, un vaste établissement de pisciculture a été construit sur la rivière Penobscot (Maine), sous le contrôle du Dr. Atkins, ci-devant commissaire des pêcheries de cet Etat. Un rapport constate que durant l'année dernière cet établissement a répondu au but que l'on avait en vue, et justifié les plus ardentes espérances de ses fondateurs. Plusieurs centaines de mille ont été distribués de cet établissement dans les différents Etats de l'Union. Par-dessus cette reconnaissance publique, les citoyeus de ce pays ont privément engagé plus de deux millions de piastres dans les entreprises de pisciculture.

On peut dire en toute sûreté que dans le même laps de temps la pisciculture n'a fait dans aucun pays autant de progrès qu'en Canada. Depuis son début à Newcastle, Ontario, elle a fait un pas rapide dans toute l'Amérique. Ses opérations ont assuré la propagation artificielle des poissons du pays les plus importants pour le commerce, et aujourd'hui, grâce à la sagesse du gouvernement et aux louables efforts de votre ministère, il n'y a pas moins que quatre établissements de pisciculture en Canada, dont trois fonctionnent déjà et dont le quatrième est en voie de construction: l'établissement de Newcastle dans Ontario, celui de la rivière Miramichi dans le Nouv au-Brunswick, et le troisième sur la rivière Restigouche dans Québec; le quatrième, qui n'est pas encore terminé, se trouve dans le bassin de Gaspé.

Des demandes d'établissements semblables ont été faites dans d'autres parties du pays, et plusieurs localités ont été visitées dans le but de faire droit à ces demandes; nul doute que quand les moyens nécessaires seront obtenus et que les circonstances le permettront, les travaux de construction seront commencés. D'importantes rivières des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick ayant été inspectées d'après les instructions de votre ministère, il est à propos que j'en parle, afin que si l'on a l'intention d'y fonder des établissements de pisciculture, on vote des crédits pour leur construction.

La pisciculture étant aujourd'hui devenue une industrie populaire et heureuse en Canada, il est très important qu'elle soit vigoureusement poursuivie. Le Saguenay dont l'approvisionnement de saumon est maintenant si réduit et la rivière St. Jean du Nouveau-Brunswick avec ses innombrables tributaires demandent une prompte attention, afin d'empêcher la complète extermination d'un article de consommation qu'il est presqu'impossible de soutenir par le seul moyen de la nature. Une judicieuse application du système artificiel, ainsi qu'une complète protection durant les saisons de prohibition ne tarderaient pas à redonnerià ces rivières un approvisionnement considérable de poisson pour les fins domestiques et pour le commerce étranger. On a aussi souvent appris de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard que les approvisionnements autrefois si abondants des rivières de ces provinces avaient considérablement diminués; dès lors il n'est pas improbable qu'il faudra bientôt prendre des mesures énergiques pour augmenter et multiplier cet article de commerce dans ces provinces, et adopter un procédé systématique par les méthodes naturelles et artificielles pour propager le

poisson. Les dépenses qu'occasionnera l'accomplissement de cet objet seront insignifiantes en comparaison des avantages qui résulteront finalement de leur application.

Après avoir traité la question de la pisciculture d'une manière générale, il n'est pas hors de propos de faire quelques remarques sur la nécessité d'une législation pour la protection et la préservation du poisson à certaines époques de l'année, et sur l'application des méthodes artificielles pour le produire.

Bien que ces sujets soient portés devant le p ublic d'une manière plus directe qu'auparavant, on en parle cependant très-peu et ils sont bien moins compris. Je désire donc y toucher plus particulièrement, certain qu'en donnant des exemples pratiques des habitudes du saumon pendant la saison du frai et en montrant la grande perte que subissent les œufs dans la manière naturelle de les déposer, avec une application de la méthode artificielle adoptée pour prévenir cette perte, le contraste sera favorable à cette dernière pour produire dans l'esprit du peuple une forte conviction en faveur de son application générale.

Si ces renseignements et ces détails sont intercalés dans le rapport annuel du ministère, ils seraient lus entoute probabilité par plusieurs des officiers de pêcheries dans toute l'étendue du pays et les aideraient, je l'espère, à se former une idée plus intelligente du grand objet de l'entreprise à laquelle ils travaillent en protégeant dans les saisons de prohibition les rivières et les cours d'eau contre les infractions aux lois de pêche; ils leur fourniraient aussi une certaine connaissance des améliorations que l'on cherche à faire par l'application de la méthode artificielle d'élever le poisson.

Il y a un grand nombre de personnes qui ne croient pas à la nécessité d'établir des saisons de prohibition ou de protéger le poisson d'une manière quelconque, et qui considèrent superflue une législation à cet égard. Ils ne connaissent de la nature et des habitudes du poisson que le fait qu'il est un mets délicieux; par conséquent ils ne peuvent se figurer qu'il ne puisse pas être pris et mangé en tous temps et dans toutes les saisons. Plusieurs même demandent souvent : "pourquoi récourir à des moyens artificiels pour propager le poisson? pourquoi ne point le laisser se produire en la manière ordinaire?"

Nous allons d'abor l' nous efforcer de démontrer pourquoi il faut protéger le poisson par une législation sévère pendant la saison du frai, alors qu'il est dans un état de fécondation, paresseux, lourd et immangeable; et afin que cette question soit bien comprise, nous allons entrer dans quelques détails sur sa nature et ses habitudes. La plupart des espèces de poissons ont à peu près la même manière de déposer leurs œufs; il suffira donc de prendre comme exemple une espèce de la famille des saumons, ou le plus haut ordre de poissons dont le saumon est le type.

Ce roi des poissons était autrefois abondant dans les affluents du lac Ontario, et il est aujourd'hui nombreux dans quelques-unes des rivières des provinces maritimes. Comme des rapports précédents l'ont démontré, il se rend dans différentes localités à diverses époques de l'année pour des fins spéciales. Le saumon se rend à ses frayères (dans la mer) pendant l'hiver et les premiers mois du printemps, et il s'y nourrit de petit poisson, de crustacés et de molusques.

A force de satisfaire ses appétits qui par les effets du frai ainsi que par le jeûne de plusieurs mois qu'il observe pendant ses migrations dans les rivières, le saumon est devenu très-vorace. L'instinct semble l'avertir qu'il lui faut se gorger et engraisser promptement afin de se soutenir dans un autre tour annuel. La grande quantité de graisse qu'il acquiert si rapidement n'est pas seulement nécessaire pour le but que nous venons de mentionner, mais encore pour la croissance et le développement des milliers d'œufs que contient son corps. Quand il est dans ses frayères, les ovaires sont encore très-étroites et les œufs presque imperceptibles.

Dès qu'il commence à émigrer des rivières aux eaux douces, il cesse de prendre de la nourriture; alors commence un procédé par lequel la substance graisseuse du corps se transporte aux ovaires, et les œufs deviennent tous les jours plus gros jusqu'à la fin de la promenade migratoire, généralement en octobre et novembre. Alors l'alevin a acquis su pleine maturité, et en l'examinant on s'aperçoit que la chair du saumon est passée de la riche couleur

rouge au blanc flasque, il n'est plus du tout fade et immangeable; la couleur argentée qu'avait le poisson en entrant dans la rivière s'est aussi changée en un brun sombre, et souvent il est couvert de blessures qu'il s'est faites en franchissant les obstacles qu'il a rencontrés pour se rendre à ses frayères. D'un autre côté les ovaires se sont élargies, et les œufs (par milliers) qui ont la grosseur d'un petit pois, sont remplis d'une substance albumineuse dans laquelle on trouve flottant un grand nombre de globules huileux; c'est la substance graisseuse du poisson qui, par le procédé d'absorption plus haut mentionné, s'est transportée, par les membranes qui servent d'enveloppes et par les petits tissus, jusqu'aux œufs; l'alevin mûrit alors et se sépare des membranes, et par un grand effort musculaire de la femelle sur la frayère, est rejeté de l'ouverture sur le lit formé par le poisson dans le fond graveleux du courant. Le même changement et la même action s'opèrent précisément en même temps chez le mâle depuis le commencement de sa migration, sauf cette exception qu'au lieu d'œufs, le mâle produit un petit œuf une graine laiteuse appelée "laitance" qui, mûrie, forme un fluide crêmeux et est rejeté d'une même manière de l'ouverture et, venant en contact avec l'œuf de la femelle dans l'action du dépôt, produit la fécondation.

Les effets de son long voyage et son abstention de toute nourriture depuis qu'il a laissé la mer ont rendu le poisson maigre et décharné et bientôt il est complètement épuisé; les parasites en font leur proie, la fongosité s'établit, et un grand nombre en meurt. Ceux qui échappent à cette mort et ne sont pas détruits d'une autre manière, reprennent leur voyage vers les frayères de la mer.

L'homme, avec l'égoïsme outrecuïdant qui le distingue, ne se contente pas de tuer ce poisson dans les premières saisons, alors qu'il est gros, sain et propre à la consommation et au commerce; mais si les autorités n'intervenaient de quelque manière, il serait prêt à le poursuivre sans relâche et à le tuer jusqu'à la fin de l'année, même à l'époque du frai, même dans la condition que nous venons de décrire. Il faut se rappeler qu'à ce moment le saumon, à cause de sa lourdeur et parcequ'il a fréquenté les petits tributaires, est devenu une proie facile pour ceux qui le poursuivent illégalement et qui, ne se souciant guère du précepte de la nature qui veut que tout croisse et se multiplie, tuent sans distinction et par toutes sortes de moyens le poisson qu'ils peuvent trouver. Cette coutume barbare qui a jusqu'ici existé a, en plusieurs cas, totalement détruit plusieurs des meilleures familles de poissons dans la plupart des rivières des plus anciennes parties de ce pays.

D'après les quelques faits que nous venons de mentionner sur la nature du saumon et la tendance de l'homme à le détruire, il est facile pour toute personne douée d'une intelligence ordinaire et qui n'a pas de préjugés égoistes, de voir combien il est nécessaire et important que le saumon et les autres poissons soient protégés par la loi dans certaines saisons et qu'il y ait défense de tuer ou vendre ce qui est malsain et impropre à la nourriture.

Après avoir démontré la nécessité d'établir des lois relatives au poisson, il est nécessaire de répondre maintenant à la seconde question : "Pourquoi ne pas le laisser produire en la manière naturelle ? Pourquoi recourir à la propagation artificielle ? "

La propagation artificielle du poisson n'étant pratiquée que depuis peu de temps en ce pays, c'est une question un peu nouvelle, et il faudra probablement entrer dans beaucoup de détails pour expliquer son fonctionnement. En mettant en contraste les deux méthodes artificielle et naturelle, la supériorité du premier système sur le second sera facilement comprise, même par la grande masse du peuple, qui jusqu'ici ne connaît rien de la nouvelle science de la pisciculture artificielle qui vient d'être inaugurée en Canada.

Goldsmith et d'autres naturalistes de l'ancien temps ont prétendu,—et cette opinion a été soutenue par d'éminents écrivains modernes,—que pas plus de un pour cent des œufs déposés en la manière naturelle a produit un poisson vivant. Aujourd'hui il est possible, par la propagation artificielle, d'atteindre de 80 à 90 par chaque cent d'œufs; et il faut cette augmentation considérable pour repeupler les rivières du pays des espèces de poissons dont elles ont besoin et pour faire face aux demandes des marchés qui requièrent du poisson de consommation.

Comme nous avons essayé de démontrer, au moyen du saumon, la nécessité d'établir des lois pour la protection du poisson, nous continuerons à prendre le même poisson pour exemple en expliquent le modus operandi de poser et de faire éclore le frai en la manière naturelle et en racoutant les nombreuses difficultés qui entourent les œufs quand ils sent déposés par le poisson reproducteur, par le procédé de l'incubation, et jusqu à ce qu'ils scient éclos dans la rivière ou dans d'autre eau. Il faut remarquer que ces opérations sont faites en différents temps et lieux par les diverses espèces de poissons.

Après avoir laissé ses lieux d'alimentation et après une migration quelque peu prolongé que nous avons déjà décrite, le saumon se rend à ses frayères en haut de la rivière, ou, quelque fois, si la saison est très-avancée, tout près de l'endroit où commence la marée. Il choisit un bon endroit du rapide dont le fond est graveleux, où la femelle commence par se débattre pour déplacer les pierres et le gravier afin de former le lit sur lequel elle dépose ses œufs.

Dans cette action elle est puissamment secondée par le rapide courant de l'eau qu¹ l'aide à déplacer le gravier. De cette manière un creux est pratiqué, et un petit monticule de pierres formé immédiatement plus bas. Dans ce lit creusé, le poisson, par des contorsions et une forte action intsculaire du corps, lance une partie des œufs qui sont murs, dont plusieurs plongent au fond parmi le gravier, tandis que grand nombre d'autres sont emportés par le courant plus bas et hors du lit. La petite couche de gravier immédiatement au-dessus est de nouveau dérangée, et les pierres en tombant sont, par l'action du poisson aidé par l'eau rapide, emportées sur les œufs qu'elles recouvrent partiellement et dérobent ainsi à la vue ainsi qu'à leurs nombreux ennemis.

Cette opération de frai prend de deux ou trois jours à une semaine et quelquefois plus : cela dépend du retard de la saison, ainsi que de l'abondance de l'eau dans la rivière à cette époque. Si la saison est sèche et l'eau basse, le poisson demeure dans les étangs profonds, en attendant que l'eau monte sur les rapides, afin de pouvoir atteindre les endroits peu profonds où il fait son lit,

A cette époque les œufs sont murs et enfin, un peu plus tard dans la saison, ne pouvant retenir plus longtemps les œufs dans son corps, il s'élance à la première crue, et quelquefois il dépose tous ses œufs en une ou deux nuits.

Dans le temps que la femelle est occupée à déposer ses œufs, elle est généralement accompagnée du mâle qui contribue très-peu, s'il y contribue, à la formation du lit; il voltigé constamment en bas de la femelle, et quand elle dépose ses œufs, il la longe et, par un rapide mouvement musculaire, il lance quelques-unes de ses laitances qui, si par hasard elles touchent l'œuf, le fécondent.

Il ne s'en suit pas nécessairement que la femelle doive être accompagnée par le mâle dans l'acte de frayer, car souvent elle dépose ses œufs sans la présence du mâle. Il arrive fréquemment que, tandis qu'elle est tout entière à son œuvre, plusieurs mâles se battent entre eux pour conquérir la place. Pendant ce temps-là, la femelle, appliquée à son œuvre, dépose ses œufs sans que le fluide vivifiant vienne en contact avec eux. Pendant la ponte, le lit est généralement entouré par des poissons de proie de différentes espèces qui guettent l'occasion de fondre sur les œufs à mesure qu'ils sortent de la femelle, qu'ils s'établissent dans le lit ou qu'ils soient emportés par le courant.

Sous ce rapport, la truite cause de grands ravages. Du reste, ce goût pour les œufs n'est pas circonscrit à la truite : le jeune saumon, le chabot, l'anguille et presque toutes les autres espèces de petits poissons sont là qui attendent d'exercer le même carnage sur les œufs ; c'est à qui déploiera le plus d'habileté pour avoir la part du lion.

Ceux des œufs qui ont échappé à ces périls et ceux qui ont reçule fluide fécondant restent enfouis dans le gravier (s'ils échappent aux autres dangers) pendant cinq à six mois de la plus froide saison de l'année, savoir depuis octobre et novembre jusqu'à avril et mai suivants. Diffé-

rentes espèces d'insectes, des punaises d'eau et d'innombrables animaux aquatiques (dont la nature est de se cacher sous les pierres et le gravier au fond de l'eau) qui cherchent partout à tâtons de la nourriture, viennent sur ces lits du saumon, et, perçant la faible membrane qui recouvre les œufs avec leurs dents aiguillée et leurs pinces aiguës, en détruisent un nombre considérable.

Ajoutez à cela qu'un grand nombre de ces œufs sont perdus par le dépérissement, car il surgit sur tous ceux qui n'ont pas reçu la laitance fécondante et qui deviennent putrides une espèce de fongosité qui, étendant ses palmaires avides, saisit dans ses replis empoisonnés les œufs voisins et les tue instantanément. On trouve parfois dans les crevasses du plus gros gravier des grappes d'une centaine d'œufs et plus qui ne sont qu'une masse putride. Il est très-difficile de vaincre ce fléau, même dans l'eau la plus pure, là où l'on fait le plus attention à l'empêcher de s'introduire. Les œufs subissent une auvre perte par la présence, dans les longs mois de l'hiver, du fraisil qui, dans les parties peu profondes des rivières et des cours d'eau, se forment au point de devenir une masse solide qui très-souvent entraîne le courant hors du chenal où il coulait pendant l'automne. Dès lors les œufs, ayant perdu leur couverture d'eau, se congèlent et meurent. Le déplacement et la débâcle des glacis occasionnés par de fortes crues causent aussi une grande destruction. Des sections entières où le saumon a fait son lit sont quelquefois balayées et il n'y reste aucun vestige de leur formation première.

Les œufsquiauraient échappé à la destruction occasionnée par les causes que nous venons de mentionner éclosent en avril et mai et deviennent du fretin. Ce petit poisson est faible à l'extrême, penché de côté et ayant un grand sac ombilical attaché à son corps. Cette phase de son existence dure cinq ou six semaines, alors que par une absorbtion produite par la chaleur de l'eau, le sac disparaît, et le petit poisson qui a maintenant pris ses formes symétriques, commence à errer avec animation à la recherche de sa nourriture. Depuis le moment de son éclosion jusqu'à l'époque actuelle, il est une proie facile pour ses nombreux ennemis.

Les difficultés plus haut mentionnées qui environnent l'œuf depuis le moment de sa ponte jusqu'à sa transformation en un jeune poisson ne sont pas les seules. Il faut y ajouter la destruction par les oiseaux aquatiques, l'eau corrompue, les substances délétères de toutes sortes que les établissements manufacturiers jettent dans les rivières, la sciure et les rebuts des moulins à scie, les déchets des cours, les engrais naturels et artificiels et les autres substances étrangères employées dans les opérations agricoles, l'égoutage, etc. Toutes ces matières, flottant ou coulant en même temps et s'établissant sur ces lits, rendent l'eau impure et causent des pertes ruineuses aux œufs de poisson, aux œufs nouvellement éclos et au frétin délicat qui n'est pas encore formé.

Des œufs déposés il est rare qu'il y en ait un sur cent qui produise un poisson vivant. Malgré cela, cependant, le poisson est de sa nature si fécond qu'il y en aurait assez pour approvisionner abondamment les rivières et faire face aux exigences d'une partie considérable de l'humanité, n'était la manière impitoyable et barbate avec laquelle il est tué par l'homme, sans égard aux saisons dans lesquelles il est impropre à la nourriture et à l'époque

où il dépose ses œufs pour produire des petits.

Ayant démontré la manière dont les œufs sont déposés par le poisson reproducteur dans l'ordre naturel, et indiqué les nombreuses sources de destruction qui résultent de ce système, il est nécessaire d'expliquer en détail la méthode adoptée par le mode artificiel de propager le poisson

Dès que le poisson reproducteur est arrivé dans ses frayères dans la rivière ou le courant, et que les œufs et la laitànce sont mûrs, le manipulateur prend les œufs de la femelle avec le plus de précautions que possible. Il y a trois méthodes de prendre pour cette fin le poisson adulte, mâle ou femelle. L'une consiste à le prendre au moyen du filet, tandis qu'il se trouve dans les endroits peu profonds, et, s'il est mûr, d'en extraire avec soin les œufs et la laitance. C'est un procédé difficile, tant pour prendre le poisson dans le filet qu'à cause de l'incertitude de le trouver suffisamment mûr pour la manipulation, et il ne doit être adopté que quand il n'y a pas d'autres moyens de se le procurer. Un autre plan consiste à prendre, au moyen de filets à mailles, le nombre nécessaire de poissons adultes à l'époque de leur migration dans le haut des rivières pendant les mois d'automne, et de les mettre dans des bâteaux plats bien construits dans lesquels on les transporte aux étangs ou enclos où on les garde jusqu'à ce

A. 1873

qu'ils soient mûrs pour la ponte. Ces étangs ou enclos doivent avoir un flot constant d'eau pure; autrement le poisson ne se porterait pas bien, surtout si l'on doit l'y garder assez longtemps et parce qu'une trop longue détention ne paraît pas convenir à sa nature. Les endroits où l'on garde le poisson renfermé doivent toujours être près de la maison de pisciculture. Ce système est pratiqué dans nos provinces maritimes ainsi que dans l'établissement de piscioulture américain de la rivière Penobscot, Maine. La troisième méthode qui dès le début a été employée dans l'établissement de Newcastle, Ontario, consiste à construire le long du courant une maison de réception à travers laquelle on laisse passer un volume d'eau suffisant, dans laquelle le poisson en remontant le courant est induit à entrer par des trappes formées d'une manière particulière et par lesquelles il ne peut s'échapper.

Cette maison est divisée en plusieurs compartiments dans lesquels le courant roule librement, étant régularisé par des portes à l'extrémité supérieure de la maison. Les différents sexes sont placés dans des compartiments séparés, en sorte qu'ils peuvent être plus aisément remarqués et choisis pour les fins de la manipulation. Ici, par conséquent, ils peuvent rester sans être molestés jusqu'à ce que les œufs et la laitance soient parfaitement murs et découlent naturellement du poisson. Une observation attentive fera voir ce fait, de sorte qu'il n'y aura plus aucune perte d'œufs. Ce système a été adopté dans son entier à Newcastle et a donné la plus grande satisfaction dans son application et ses résultats.

Après s'être procuré du poisson par l'une des méthodes que nous venons de décrire, et quand on s'aperçoit qu'il est prêt à déposer ses œufs et sa la tance, on prend d'abord une femelle en la saisissant de la main immédiatement au dessus de la queue, et par un mouve ment rapide et soudain on la jette hors de l'eau, puis on l'entourre d'un morceau de coton ou de toile afin de la tenir plus fermement; ensuite on la place sur une terrine ou un autre vaisseau de ferblanc, et l'on extrait doucement les œufs de l'ouverture en exerçant une légère pression sur toute la longueur du ventre ; en une minute ou deux tous les œufs ont été exprimés du poisson dans le vaisseau ; puis on la remet dans l'eau, sans qu'elle ait reçu de mal. On prend ensuite un mâle avec lequel on fait la même opération, et l'on mêle la laitance ou semence que l'on vient d'en extraire aux œufs qui se trouvent dans le vaisseau, en les remuant ensemble avec la main ou en secouant le vaisseau. Par ce moyen chaque œuf vient en contact avec le fluide fécondant du mâle, et, à moins d'une imperfection naturelle dans l'œuf ou la laitance, tous les œufs sont fécondés, car ils adhèrent ensemble comme par une substance glutineuse. On met alors de côté pendant une vingtaine de minutes la terrine ou le vaisseau qui contient les œufs jusqu'à ce qu'ils se séparent; on doit alors les nettoyer en y laissant tomber de l'eau pure jusqu'à ce que tout le fluide laîteux disparaisse; on les mesure ensuite au moyen d'une petite mesure calculée pour en contenir un certain nombre et on les place sur des plateaux à simples couches. Ceci fait, on met les plateaux contenant les œufs dans de petits auges (à environ un demi pouce du fond) dans lesquels on laisse couler un flot constant de l'eau du ruisseau ou de la rivière. On laisse ces œufs dans les auges à incubation tout le temps de leur incubation, savoir : depuis octobre et novembre jusqu'à avril et mai Dans cet intervalle on les surveille attentivement, et si des œufs, pour n'avoir pas été fécondés ou pour d'autres causes, deviennent mauvais, ils prennent une couleur blanche opaque, et quand on les remarque, il faut les enlever au moyen du forceps ou d'un autre instrument adapté à cette fin. Si on les y laisse trop longtemps, ils se putrifieront et il se formera sur eux une fongosité qui affectera sérieusement et détruira les œufs voisins. Si un sédiment quelconque ou autre substance délétère se met sur les œufs pendant le temps de l'incubation, on les détache en jettant dessus de l'eau jaillaissante au moyen d'un arrosoir ordi-Par ce mode on garde les œufs aussi nets qu'ils étaient quand ils sont sortis du pois-On ne laisse pas pénétrer le froid dans la bâtisse, et le cours de l'eau est son reproducteur. régularisé au moyen de filières qui conduisent dans chacune des séries d'auges qui se trouvent sur toute la longueur de la chambre d'incubation. A l'entrée de chaque auge îl y a un paravent en zinc percé pour empêcher le petit poisson d'y entrer. Dans cet état de protection si complète les œufs sont gardés jusqu'à ce que le petit poisson sorte de la coquille, en avril on mai; même après cela, et jusqu'à ce que le sac ombilical soit complètement absorbé, le fretin est soigneusement surveillé et protégé.

En mai et juin, l'alevin est devenu un petit poisson bien développé et actif, et il faut le mettre dans les rivières et les cours d'eau qui ont besoin d'être repeuplés, ou bien il peut être mis dans les étangs d'eau pure, et nourri régulièrement jusqu'à ce qu'il devienne saumonelle (parrs), puis tacon (smolt). A cette dernière phase, il fait sa première migration vers la mer, alors qu'il devient saumoneau (grilse), puis saumon adulte.

Le modus operandi suivi dans la técendation artificielle des œufs de poisson et l'élevage du frétin étant minutieusement décrit, il ne reste plus maintenant qu'à établir un contraste entre les deux méthodes de la propagation naturelle et artificielle du poisson. D'après cette dernière, il n'est pas possible que l'œuf ou la laitance soit enlevé de la terrine ou lit artificiel où il a été placé par la main, comme c'est le cas quand il est déposé par le poisson reproducteur dans les eaux rapides. Avec l'une de ces méthodes il suffit de quelques moments pour délivrer la femelle de tout le fardeau des œufs qu'elle porte dans sen corps; avec l'autre il faut des jours et des semaines pour déposer les œufs.

Il paraît également clair que chaque œuf déposé dans la terrine ou vaisseau doit nécessairement venir en contact avec le fluide du mâle et être fécondé, tandis qu'un grand nombre de ceux qui sont déposés dans le courant sans la présence du mâle sont totalement perdus. On ne trouve pas non plus dans les lits artificiels des bandes de poissons de proie qui attendent avidement l'occasion de dévorer les œufs; on n'y voit pas le chabot et l'anguille se disputer la part du lion,—et les oiseaux de mer ne peuvent satisfaire dans l'enceinte des établissements de pisciculture leur appétit par les œufs de poisson. De plus, les œufs ne sont pas sujets à être écrasés et détruits par la chute des pierres et du gravier comme dans les cours d'eau. Ce danger n'existe pas dans les lits artificiels où il n'y a ni pierres ni gravier.

Pendant les six mois que les œufs subissent le procédé de l'incubation, les insectes, demoiselles, punuises et les animaux aquatiques qui cherchent constamment leur nourriture dans les lits graveleux des rivières ne peuvent attaquer ou perforer les œufs dans les lits si bien protégés des chambres d'incubation. On ne laisse pas subsister ici les grappes des œufs morts qui communiquent aux œufs voisins leur fongosité perfide; dès qu'un œuf présente la couleur blanche opaque de la mort il est enlevé par le garde-pêche qui surveille, et la fongosité est ainsi arrêtée immédiatement. Les effets moi tels de toutes les espèces de sédiments et de substances délétères provenant des moulins, manufictures, engrais, etc., sont régulièrement et systématiquement chassés des œufs des qu'ils les imprégnent; ni fraisil, ni glace flottante, ni crue des eaux ne les détruisent ou les emportent. Ici, en raison de la protection et des soins maternels dent ils sont l'objet, un beaucoup plus grand nombre d'œufs produisent du poisson vivant. On peut dire avec raison que "du berceau à la tombe ce poisson n'a qu'une série constante d'ennemis impitoyables" et que "pas plus de un par cent des œufs déposés dans la voie naturelle produit un poisson vivant." Mettéz ce fait en regard du système artificiel, et le résultat est une augmentation d'au moins soixante quinze pour cent; cette moyenne est même dépassée aujourd'hui à l'établissement de Newcastle où, dans les commencements il y a quelques années on n'obtenuit que trente et quarante pour cent; mais maintenant, grâce à une constante application et à des expériences réitérées, quatre-vingt-dix pour cent des œufs déposés ont produit du poisson, ce qui porte le chiffre total, pour une seule saison, à plus de trois cent cinquante mille jeunes saumons.

Ces démonstrations, fondées sur des faits, doivent démontrer même à ceux qui ont eu jusqu'ici le plus de doutes et de préjugés, la grande supériorité d'un système sur l'autre, et quand il est démontré que par l'application d'une intelligence et d'une industrie ordinaires on peut obtenir par cette méthode améliorée une augmentation de soixante-quinze ou quatre-vingt pour cent de l'un des produits des caux de ce pays, il faut avouer qu'il serait de la plus

haute sagesse et de la plus grande économic pour le peuple de l'adopter.

Il n'y a peut-être pas dans tout l'univers de pays qui offrent un plus vaste champ que le Canada à l'exploitation de cette nouvelle industrie de propager le poisson par les moyers naturel et artificiel. L'eau limpide de plusieurs de ses grandes rivières et d'une multitude de ses petits cours d'eau, ses immenses mers intérieures d'eau fraîche, et les nombreux petits bras de mer et baies que l'on trouve partout le long de ses grandes côtes maritimes, sont des richesse publiques qui ne peuvent être dépassées. Et maintenant que le peuple et le gouvernement commencent à comprendre les grands avantages qui peuvent découler des pêcheries

intérieures et côtières du Canada, ceux qui sont au pouvoir doivent faire tous leurs efforts, non-sculement pour entretenir, mais encore pour augmenter et multiplier le produit de ces vastes pépinières, en appliquant soigneusement les moyens les plus propres à amener le développement et l'expansion des pêcheries du pays.

Les opérations à Newcastle pendant la saison de 1872-73.

Les opérations dans cet établissement du gouvernement ont fait des progrès aussi satis faisants que les années dernières. En raison du nombre des œufs déposés pendant l'automne de 1872, tant des œufs de saumon que de poisson blanc, le rendement du fretin a été satisfaisant et a même dépassé la moyenne de l'année précédente. La méthode de fécondation sèche, que j'ai traitée plus particulièrement dans mon dernier rapport annuel, a eu des résultats satisfaisants et je l'ai depuis adoptée dans toutes mes expériences; je remarque aussi que son application a été générale dans tous les établissements de pisciculture de ce continent. On peut l'appeler avec raison le plus grand succès de pisciculture de nos jours. Elle est simple, facile, et un novice dans cet art peut l'appliquer avec succès; elle mérite les plus grands éloges, et je n'ai aucun doute que, quand ses bons résultats seront connus, elle sera adoptée par tous les pisciculteurs du monde entier.

Jeune saumon, établi en 1873.

L'approvisionnement des alevins provenant des œufs déposés dans l'automne de 1872 a été satisfaisant sous tous les rapports, car il s'est élevé en chiffres ronds à près de trois cent cinquante mille. Arrivés à l'âge convenable pour la distribution, ils furent établis dans la plupart des cours de au choisis à cette fin les années précédentes. Un grand nombre furent déposés dans la rivière Trent, la Rouge, le ruisseau de Grafton, ruisseau Highland, ruisseau de Wilmot, et les rivières Humber et Crédit, ainsi que dans la rivière Saugeen, près de Mount-

Forest, et la rivière au Saumon, en aval d'Ottawa.

Le système adopté pour les transporter a été le même que les années dernières, savoir, dans des boîtes de ferblanc. En quelques cas, on a employé des quarts de cinquante galons, à moitié remplis d'eau, dans lesquels on plaçait de grandes boîtes en zinc perferé. Les quarts avaient des ceuvercles s'ouvrant sur des gonds, en sorte que, fermées, les grandes boîtes pouvaient être submergées dans la rivière ou dans n'importe quelle eau pendant la nuit. De cette manière, l'eau pouvait filtrer avec facilité à travers les perforations. Les trous pratiqués dans ce zinc étaient tels que les alevins ne pouvaient y passer. Les boîtes furent placées dans ces quarts à demi remplis d'eau, et, au moment du départ pour la distribution, le jeune saumon, au nombre de plusieurs milliers, fut mis dans les boîtes. Pendant le trajet, les oscillations occasionnées par le mouvement des chars ou des véhicules employés à le transporter d'une localité à l'autre, agitèrent l'eau de manière à la faire sortir et entrer constamment à travers les perforations des boîtes. Le mouvement de l'eau dans ces quarts et à travers les trous du zinc agit comme des soufflets à-vent et aère assez les boîtes pour conserver le poisson vivant et en bonne santé plus longtemps que par les procédés adoptés jusqu'ici.

Rivière Saugeen.

J'ai parlé, dans mon rapport de l'année dernière, d'une expérience que j'ai faite pour établir le jeune saumon dans la rivière Saugeen qui se décharge dans le lac Huron, afin de constater si ce poisson supérieur peut s'arclimater aux eaux de nos grandes mers intérieures. Quelques écrivains bien au fait des habitudes du poisson soutiennent que les immenses étendues des lacs Hurôn et Supérieur avec les vastes approvisionnements de nourriture qu'elles offrent aux poissons voraces, scraient bien adaptées et suffiraient pour entretenir et élever le saumon. Dans ce but j'ai, au mois de juin dernier, déposé de nouveau un grand nombre d'alevins dans une partie de la rivière Saugeen, près de Mount Forest. Je n'ai éprouvé que peu de pertes dans un aussi long transport par chemin de fer. Cette expérience sera continuée pendant quelques années, afin d'obtenir, si c'est possible, quelques résultats définis de cet essai scientifique.

Rivière Ottawa.

Les citoyens d'Ottawa ont manifesté beaucoup d'intérêt à la seconde arrivée annuelle dans cette ville d'un grand nombre de jeunes émigrants de la famille saumon qui voulaient s'établir dans les eaux de la rivière Ottawa où plusieurs membres de leur espèce étaient allés en 1872; leur destination était un bon emplacement dans la Rivière au Saumon, à une quarantaine de milles en avar de la ville. Après avoir fait le trajet d'ici à Ottawa en chemin-de fer, ces jeunes et importants colons furent accompagnés à leur destination par le commissire des pêcheries et quelques uns des principaux savants et naturalistes de la capitale. Le zèle et les efforts réunis de ces messieurs m'aidèrent considérablement dans le soin, l'attention et les grandes précautions qu'il fallut prendre pour transporter saine et sauve dans de petites embarcations, par un courant rapide, une intéressante famille d'environ dix mille membres.

J'ai reçu de bons rapports de personnes qui ont vu plusieurs des jeunes saumons qu'on avait placés là l'année dernière, car elles avaient remarqué dans les mois de l'été et de l'automne précédents un certain nombre de saumonelles dans les rapides de la rivière. Cet établissement du jeune saumon dans les caux de l'Ottawa sera continué afin de remplir une

partie de cette rivière de ce poisson qui, il y a bien des années, y abondait.

Rivière Trent.

Ici un grand nombre d'alevins ont été distribués dans plusieurs emplacements bien choisis, à quelque distance en haut de la rivière. En faisant cette distribution, mes aides ont appris par des personnes dignes de foi que le jeune saumon établi les années précédentes a été vu dans plusieurs parties de la rivière.

Ruisseau de Grafton.

Un approvisionnement très-considérable de jeunes saumons a été placé dans ce cours d'eau, à quelque distance en haut, dans les parties ombrées, peu profondes et graveleuses. Dans cette opération j'ai été aidé avec habileté par M. Robert Standly, un riche propriétaire du voisinage, qui y prit un vif intérêt et fit preuve d'un grand zèle en disséminant lui-même avec ses mains le petit poisson dans les endroits les plus propices à leur croissance.

Ruisseau de Barber ou Bowmanville.

Ce ruisseau n'est situé qu'à quelques milles d'ici, et en raison de sa proximité du quartier-général, on y a déposé un grand nombre d'alevins. On verra dans une autre partie de ce rapport où il en est question, que ce ruisseau offre des preuves évidentes des avantages qui sont résultés de l'établissement qu'on y a fait de jeunes saumons les années dernières.

Ruisscaux de Duffin, Highland et Rougc.

On a placé une honne part d'alevins dans ces trois ruisseaux; des personnes qui y résident ont aussi pris dans l'établissement du gouvernement un certain nombre de jeunes saumons qu'elles y tont placés dans les endroits les plus avantageux pour la nourriture, l'abri et la sûreté.

Rivières Humber et Crédit.

Dans chacune de ces rivières on a établi du jeune saumon en assez bon nombre. Pour la rivière Crédit on a choisi quelques-uns de ses tributaires à Georgetown, à cause de la purcté de leurs eaux et de leur proximité du chemin de fer. Ici un intérêt plein de zèle a été témoigné par le Révd. C. C. Johnston, recteur de la ville, et par le premier magistrat, M. Barber, qui est aussi un grand propriétaire de moulins et de terres ; tous deux ont aidé à mettre le petit saumon dans l'eau. Cela rappelait à M. Barber les jours lointains où l'endroit choisi pour l'opération contenait des centaines de beaux gres saumons.

4-83*

Ruisseau de Wilmot ou Baldwin.

Ce ruisseau étant l'emplacement où la culture du saumon a été fondée en Canada et où se font les travaux de pisciculture du gouvernement, doit nécessairement recevoir son contingent de saumons,—indépendamment du grand nombre de ceux qui s'échappent de la maison d'incubation dans le courant principal, par les différents instruments que l'on emploie pour l'en empêcher; plusieurs bandes de jeunes saumons ont été emportées en haut du ruissseau et déposées saines et sauves.

Distribution du jeune poisson blanc.

Un très-grand nombre d'alevins de ce bon poisson ont été incubés dans le printemps de 1872, surtout pendant le mois d'avril. On se procure les œufs du poisson blanc et on les dépose dans les auges d'incubation une quinzaine de jours plus tard que le saumon. Cependant, l'époque de l'incubation des avelins doit être autant que possible la même que le saumon. Plus d'un millier, âgés de quelques jours seulement, ont été jetés dans les eaux du lac Ontario.

APPARITIO DU SAUMON PENDANT L'AUTOMNE DE 1873.

Ruisseau de Wilmot.

Dans ce ruisseau l'apparition du saumon a été très satisfaisante : il était plus gros qu'à l'ordinaire, plusieurs d'entre eux étaient de beaux poissons et d'une bonne dimension ; on en voyait presque dans chaque étang pendant toute la saison du frai. Il n'était pas rare d'en compter à la fois de dix à trente dans le même étang. Un endroit, en particulier, paraissait être le rendez-vous favori : c'était immédiatement au-dessous du pont du principal chemin à barrière, où il semblait à dessein se montrer à la vue des passants. Les gens qui passaient par la avaient l'habitude de descendre de voiture pour les regarder ; il n'était pas rare d'y

voir trente à quarante gros saumons à la fois.

Le ruisseau, depuis les maisons de pêche jusqu'à l'extrémité de son rapide, immédiatement avant d'atteindre l'eau morte du marais, (distance d'environ un mille et demi), a été littéralement creusé par le poisson partout où il a pu trouver du gravier pour y établir son nid. Une fois on a compté sur une distance de 100 verges, dans le courant, cent vingt lits nouvellement travaillés. Le système adopté cette année a été de donner au poisson reproducteur toute la latitude possible pour faire ses nids et déposer ses œufs en la manière naturelle. C'était d'ailleurs une nécessité, à cause du peu d'eau qu'il y avait dans le ruisseau, ce qui empêchait le gros poisson de passer les parties basses pour arriver à l'établissement. La conséquence a été qu'il a commencé à frayer un peu plus en bas du courant. On a aussi jugé à propos (pour les opérations de cette année) de laisser les poissons suivre le cours naturel de la génération plutôt que de les déranger en essayant de les prendre. Une autre raison, c'est que le nombre des œufs obtenus par le procédé artificiel dans la maison de réception était égal à celui de l'année précédente. La quantité d'œufs déposée dans le courant par le système naturel a été très grande et a de beaucoup dépassé celle qu'on s'est procurée par les moyens artificiels. L'apparence du saumoneau était extrêmement bonne et a donné des preuves satisfaisantes du repeuplement de ce ruisseau.

Un certain nombre de saumons entrés dans la maison de réception portaient les marques des années précédentes. Cinquante et un étant entrés dans la trappe pendant la nuit, on a trouvé, en examinant attentivement, que vingt-sept portaient la marque de 1871. A part ceux portant la marque de 1871, on en a trouvé plusieurs, pendant la saison, qui avaient la

marque d'années antérieures.

Ruisseau de Grafton.

Le rendement de ce ruisseau n'a pas été satisfaisant du tout. Cela est dû, je crois, à la destruction impitoyable et lâche qu'y pratiquait une bande de vagabonds sans aveu, aux

déprédations desquels j'ai déjà fait allusion dans mes rapports des deux dernières années. A cause de ses dimensions très-limitées par le volume d'eau et l'étendue de ses frayères, ce ruisseau offre de grandes facilités à la destruction totale du poisson qu'il contient; aussi cel a aurait pu être fait en très-peu de temps, et cela a été pratiqué par des malfaiteurs déguisés dont quelques-uns intimidaient les gardiens pendant que les autres massacraient le poisson.

Ruisseau de Barber ou Bowmanville.

Ce ruisseau a fait un bon étalage de saumons cet automne. Tout mon temps étant pris. je ne l'ai pas inspecté personnellement; mais mon fils l'a fait, et il en donne un rapport trèsfavorable sur le nombre de poissons et de lits qu'il a vus. Les résultats de l'établissement en cet endroit d'alevins pris à Newcastle sont aujourd'hui établis d'une manière satisfaisante. Pour le démontrer, je ne saurais mieux faire que de donner iei une partie du rapport de M. Coleman, le gardien assermenté de ce ruisseau, officier dont l'habileté pendant les deux dernières années est digne d'éloges. Il dit :- "Je suis entré en fonctions le 13 octobre, j'ai vu deux lits et cinq saumons. Le 18 je comptai trente poissons et vingt-huit lits. Le 26 de nombreux visiteurs vinrent voir le poisson travailler tranquillement dans ses lits. Je comptai cent trente mâles et femelles ; j'élevai une tente dans un endroit propice afin de mieux surveiller le saumon. Dans la première semaine de novembre, quelques poissons noirs commencèrent à partir. Après cela, le poisson quittait le ruisseau tous les jours jusqu'au 17, alors qu'il avait entièrement disparu. Ce ruisseau est extraordinairement favorable à la propagation du saumon, car l'eau est profonde à son embouchure, attendu qu'on a enlevé le barrage pour laisser entrer les navires, ce qui permet au poisson d'y entrer librement. J'ai eu beaucoup de difficulté à empêcher le poisson d'aller sous les moulins, jusqu'à ce que j'eusse fait construire la claie que vous m'aviez recommandée. Les meuniers ont essayé de submerger la claie, mais ce fut inutile, car le poisson ne monte pas. Cette claie temporaire a bien servi, mais j'en aurais besoin d'une autre permanente pour la saison prochaine."

Ruisseau de Duffin.

Un relevé satisfaisant des améliorations opérées à ce ruisseau résulte des rapports qui m'ont été faits. Ne pouvant me rendre là dans la saison du frai, j'y expédiai mon fils qui dit qu'un grand nombre de poissons étaient entrés dans le courant. Pour corroborer cette assertion, je donne ici des extraits du rapport de votre excellent officier, M. J. W. Kerr, qui a déployé des efforts plus qu'ordinaires, dans la garde de ce ruisseau et d'autres cours d'eaux confiés à sa vigilance. Il écrit :— "Le premier poisson entra dans le ruisseau de Duffin le 15 octobre; le 23, il en vint une trentaine; le 24, une dizaine de plus; le 25, je comptai vingt lits de saumons et une quarantaine de poissons; le 28, plusieurs autres poissons frais arrivèrent; le 30, il vint plusieurs autres poissons frais. Le 1er novembre, il y avait quarante nids de saumons sur une distance d'un mille; le 10, plusieurs saumons frais arrivèrent; le 12, le poisson travaillait bien sur les côtes; le 20, il y avait en tout une cinquantaine de lits; le 22, le ruisseau était passablement dégarni du poisson qui était retourné au lac. Cent à cent vingt poissons reproducteurs sont venus dans le ruisseau cette saison. On dit que quelques saumons ont été tués par les braconniers."

Ruisseaux Lynd, Highland et Rouge.

Je n'ai reçu aucun rapport défini des progrès de ces ruisseaux pendant cette saison. On a cependant vu du saumon dans chacun d'eux.

Rivières Humber et Grédit.

Je n'ai reçu aucun rapport authentique sur ces deux rivières, mais je présume qu'il a dû y avoir plusieurs saumons dans chacune d'elles. Des personnes qui sont passées par là m'ont dit avoir vu du saumon dans la rivière Crédit l'automne dernier.

A. 1873

Rivière Trent.

Cette rivière n'a encore aucun gardien spécial. Je n'ai donc pu obtenir un rapport officiel sur l'apparition du saumon dans ses eaux, et d'un autre côté sa vaste étendue empêche les observateurs casuels de les observer. Sans en avoir des preuves positives, je suis cependant parfaitement convaincu qu'un grand nombre de saumons sont entrés dans cette rivière; et puis, d'après des rapports indirects que j'ai recus, je suis porté à croire que bon nombre de poissons ont été tués au pied des glissoires et dans les biez de quelques uns des moulins. Pour prévenir cette destruction et protéger cette rivière de premier ordre, il faudrait y mettre pour la prochaine saison des gardiens capables et dignes de confiance; autrement, il serait inutile de continuer à y établir des alevins.

Ruisseau de White à Cobourg, et Ruisseau de Smith à Port Hope.

Des habitants respectables de ces localités m'ont dit avoir vu un certain nombre de saumons dans chacun de ces ruisseaux. Cela démontre que le saumon cherche son chemin dans presque tous les cours d'eau qui entrent dans le lac Ontario et dans lesquels il y a une quantité d'eau suffisante pour lui permettre de passer les endroits peu profonds. Son entrée dans ces ruisseaux sera d'un maigre service pour la production dans la voie naturelle. Des barrages de moulins impassables sont construits en travers de chacun d'eux, à une courte distance des rives du lac, ce qui ne laisse aucun espace pour les frayères. Si le saumon y devenait plus nombreux durant la prochaine saison, il serait à propos d'y construire une espèce d'enclos pour le prendre et en transporter les œufs à l'établissement de Newcastle. Cela empêcherait aussi les gens sans foi ni loi de faire de ce saumon la boucherie qu'ils font sans aucun doute aujourd'hui.

Reproduction de l'achigan noir.

On a fait durant la dernière saison un essai dans la reproduction de ce poisson, afin de déterminer d'une manière précise par une expérience pratique la saison exacte où il dépose ses œufs et couve ses petits. N'ayant aucun doute dans mon esprit, mais voyant des vues si différentes énoncées par d'autres, je crus à propos d'éclaireir complètement le sujet, par une observation attentive et un essai complet. Indépendamment des connaissances que je devais obtenir par ce moyen sur les habitudes du poisson, j'avais en vue un autre objet qui, une fois complètement démontré, m'aurait fait recommander en toute sûreté à votre ministère une époque de prohibition pour l'achigan noir dans toute la province. La saison prohibée jusqu'ici prescrite n'a pas protégé ce poisson à l'époque où il fraie, et les pê-cheurs l'ont tué en plus grand nombre quand il approchait de ses frayères et déposait ses œufs qu'en tout autre temps. La conséquence, c'est que ce poisson précieux devient aujourd'hui, comparativement parlant, très-rare. L'hiver dernier, je me suis procuré de l'achigan noir dans la Baie de Quinté, à quelques milles en aval de Belleville; je l'obtins de pêcheurs qui le pêchaient, à travers des ouvertures pratiquées dans la glace, avec l'hameçon et la ligne, pour le marché où il était en grande demande Je l'emportai dans des quarts en partie remplis d'eau, et le mis dans des réservoirs que je plaçai dans la maison de reproduction. Cependant, le meilleur noyau fut obtenu au mois de mai suivant, où j'en reçus des pêcheurs pendant qu'ils relevaient leurs seines, et ils en prenaient alors en grand nombre dans la Baie de Quinté. Je transportai ces poissons sains et saufs de Belleville en chemin de fer et les plaçai dans un étang préalablement préparé pour cux. Ils se portèrent excessivement bien, étant nourris régulièrement et mangeant avec avidité.

L'étang avait une vingtaine de verges de longueur dans ses sinuosités et une largeur moyenne d'une verge et demie; la profondeur variait de dix-huit pouces à quatre pieds, et avait un courant continu d'eau fraîche. Le poisson avait assez de liberté et paraissait aussi actif et aussi bien que s'il eût été dans les eaux de ses baies et de ses rivières natales. Il y eut quelques pertes en le pêchant et en le transportant, mais elles furent insignifiantes et laissèrent dans l'étang un stock d'une centaine.

Le 25 mai, quelques-uns des achigans commencèrent à s'accoupler et à faire leurs nids, quelques-us dans les parties les plus profondes et les autres dans les parties les moins profondes de l'étang; quelques-uns furent formés sur des lits de gravier, d'autres aux endroits où des bâtons submergés étaient attachés au fond de l'étang. Ils étaient invariablement un peu creusés et tenus proprement par l'action du poisson qui leur donnait une apparence brillante; ils avaient la forme ronde et variaient en diamètre de douze à dix-huit pouces. Sur ces nids, le poisson reproducteur déposait ses œufs et sa laite. La fabrication des nids se termina vers le 10 de juin; le temps qui s'écoula entre la formation de ces nids et l'apparition des alevins varia de douze à seize jours, et cinq ou six autres jours s'écoulèrent avant que le petit poisson laissât les lits. Après que les œufs furent d'abord déposés, on les apercevait avec difficulté, à travers l'eau, sur les nids. La surface des lits présenta en quelques jours une apparence très-sombre. Quand ils furent incubés, une masse parfaite de petits animaux noirs, semblables aux têtards, couvrait tout le lit. Après cinq ou six jours, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ils disparurent des nids dans les herbes et autres substances, où ils pouvaient trouver une place pour se cacher.

C'était curieux de voir l'extrême sollicitude et la vigilance que déployait le poisson reproducteur depuis le moment de l'incubation jusqu'à celui où le jeune achigan eût laissé le lit, et ce sentiment semblait s'accroître jusqu'à ce que le fretin eût disparu dans les herbes. Les soins du vieux poisson pour sa progéniture étaient si intenses, qu'il semblait ne pas se préoccuper de sa propre sécurité et qu'il s'exposait à être détruit par l'arme la plus simple.

Quand je partis pour les provinces maritimes, pour affaires officielles, au commencement de juillet, ces achigans, vieux et jeunes, étaient très-bien. Je donnai les instructions les plus particulières aux gardiens de prendre un soin spécial de ces poissons et de donner une attention plus qu'ordinaire à leur protection; connaissant l'efficacité générale et la bonne conduite de ces officiers, je suis convaincu que mes instructions ont été exécutées. Mais maintenant vient l'histoire du vagabond insinuant auquel le gardien montre les lieux, car il veut faire une visite durant le jour, et qui exprime le plaisir qu'il éprouve en voyant l'achigan sauter à ses Il revient furtivement pendant la nuit, et, rôdant çà et là, attend que le gardien so soit retire, puis, avec des armes meurtrières, tue et détruit ces innocents poissons qui devienneut sa facile proie. Ces misérables, se réjouissant de leur succès barbare, ne s'occupent guère des sentiments douloureux et de l'amer désappointement qu'ils causent à ceux qui, par des expériences de cette nature, veulent assister et éclairer leurs concitoyens sur ce qui peut conduire à leur avantage et à celui du pays ; et tant que la grande masse du peuple n'aura pas par tous les moyens en son pouvoir réprimé au lieu d'encourager (comme cela arrive trop souvent) ces funfarous qui se promenent au milieu de nous, le sourire de l'effronterie sur les lèvres, après avoir commis des actes aussi lâches ; et à moins que la législature de ce pays ne fasse des lois plus sévères et ne déclare criminels des délits de cette nature, il sera parfaitement inutile pour tout le monde, quel que zèle qu'on y mette, de continuer une entreprise de ce genre. En conséquence de la perte que je viens de raconter, il est nécessaire que les étangs qui ne sont pas encore clôturés reçoivent, l'année prochaine, une bonne et solide clôture en planches. De cette manière, il y aura moins de risques que des personnes sans aveu entrent cans l'enceinte sans être remarquées du gardien ; et en étendant la clôture de manière à enclôre la propriété de votre ministère, on épargnera beaucoup de temps et de travail, non-seulement en préservant les poissons dans ces étangs, mais encore en protégeant le saumon contre les braconniers pendant l'époque du frai.

Tandisque j'écris sur cette question d'une saison de prohibition pour l'achigan, je doi faire remarquer que la protection de la truite saumonée par le même moyen est d'une importance encore plus grande. L'avantage que le commerce retire de la vente de ce poisson, tant frais que salé, exige qu'on prenne les meilleurs moyens possibles pour l'augmenter et le protéger. Les pêcheurs employés à la pêche de la truite saumonée, non contents de faire leur provision dans les eaux plus profondes et aux premières périodes de l'année, le poursuivent jusqu'à ses frayères qu'ils connaissent bien et très-tard dans l'aûtomne. La destruction de poissons et d'œufs à cette époque est incalculable et ne peut être comprise que par ceux qui ont été les témoins oculaires de ces massacres. En nous procurant des œufs de truite pour notre établissement de pisciculture ici, on peut se faire une idée de l'immense perte des œufs de Poisson. Tard en octobre, et même jusqu'à la mi-novembre, époque où les lois permettent

encore la pêche de ce poisson, des quarts d'œufs mûrs sont perdus, ou en retirant le poisson des filets, ou en le transportant aux marchés. S'il faut, pour satisfaire l'égoisme des pêcheurs et la gourmandise des gens qui n'ont pas d'objection à manger du poisson impur, enlever des rivières du pays un élément de richesse et de consommation publique, continuons alors le système actuel de laisser tuer la truite d'un beut de l'année à l'autre. Mais s'il est désirable qu'un article précieux pour la consommation domestique et le commerce étranger soit entretenu pour le bien-être futur du pays, alors il serait sage de prendre les moyens les plus propres à atteindre ce but, et le meilleur serait d'établir pour ce poisson une saison de prohibition pendant laquelle il pourrait, sans être molesté par l'homme, déposer ses œufs et produire ses petits. Cette saison devrait s'étendre du 15 octobre au ler décembre et être maintenue sans aucune déviation quant au temps, aux lieux et circonstances. Cette mesure pour la protection du poisson dans certaines saisons devrait aussi s'appliquer au poisson blanc, car d'après des observations que j'ai faites pendant que j'étais en rapport avec votre ministère, aucun des poissons de valeur n'a diminué autant que celui-ci, et je me crois auterisé à dire que ce résultat a été surtout amené par la négligence d'établir une saison de prohibition pendant laquelle ce poisson puisse déposer ses œufs en paix.

Actuellement la saison prohibée pour le poisson blanc commence le 19 novembre; à cette époque il a presque fini de déposer ses œufs pour l'année. Durant les quelques dernières saisons, je n'ai pu me procurer des œufs de poisson blanc sur la rivière Détroit, pour en approvisionner cet établissement, qu'après le 19 novembre, et cette année je n'ai pu en avoir après le quinzième jour de ce mois; à ces époques tout le poisson était parti de ses frayères. Ça été si bien le cas cette année, que je n'ai pu par tous les moyens me procurer des œufs pour l'établissement de pisciculture de Newcastle. Ces faits et les essais que l'on a tentés pendant plusieurs années démontrent clairement que la destruction du poisson blanc à l'époque même du frai est rendue légale par les clauses de l'Acte des pêcheries. Si je faisais des recommandations pour remédier à ce mal évident, elles contrecarreraient les vues et les désirs des pêcheurs qui demandent aujourd'hui de prolonger d'une semaine, c'est-à-dire jusqu'au 26 novembre, l'époque où la pêche n'est pas interdite. Si ces demandes égoïstes sont accordées, il sera inutile de parler dans le statut d'une saison de prohibition pour le poisson blanc.

Je crois de mon devoir de faire respectueusement des recommandations qui devront recevoir votre approbation, quoiqu'elles puissent en même temps venir en conflit avec les vues que l'on entretient dans certaines localités. Pour les raisens données plus haut, je recommande que l'on change l'époque de la saison prohibée par la loi pour le poisson blanc : au lieu de commencer le 19 novembre et finir le 1er décembre, elle devrait commencer le 10 novembre pour finir le 1er décembre.

Si cette recommandation est adoptée, elle affectera plus particulièrement les opérations du poisson blanc sur la rivière Détroit. Cette rivière étant la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, il serait nécessaire que les deux gouvernements s'entendîssent pour faire mutuellement des règlements relatifs aux modes et aux époques de la pêche; et je suis porté à croire, d'après ce qui a transpiré dans des entrevues que j'ai eues, d'après les idées et les sentiments qui ont été librement exprimés par des citoyens américains intéressés dans cette question, qu'il n'y aurait pas de difficulté sérieuse à en venir là.

Le fait étant maintenant acquis qu'on peut, au moyen de la méthode artificielle, sauver de la destruction un grand nombre d'œufs de poisson et obtenir un plus grand nombre de jeunes poissons, ce serait manquer de sagesse que de ne pas adopter ce système amélioré pour augmenter la quantité du poisson blanc dans la rivière Détroit. Si votre ministère donnait une solution favorable à ce projet, ce serait un grand encouragement pour les habitants de cette partie de la province, et il y serait répondu avec empressement par le peuple et les autorités sur le côté américain de la rivière qui s'occupent aujourd'hui activement à trouver quelques moyens pour arrêter la diminution du poisson blanc. Et à en juger d'après le vif désir manifesté par des citoyens américains de coopérer à une entreprise de ce genre, on obtiendrait facilement les fonds nécessaires pour fonder conjointement sur cette rivière un commode établissement de pisciculture pour la reproduction artificielle du poisson blanc.

Perspective et condition des œufs actuellement en établissement.

Il y a aujourd'hui dans les auges de l'établissement de Newcastle au-delà de trois cent mille œufs de saumon, ainsi qu'un grand nombre d'œufs de truite saumonée, tous dans la

condition la plus prospère.

Aux mois d'octobre et de novembre derniers, il y avait sept cent-vingt mesures d'œufs de saumon extraits du poisson reproducteur et fécondés par la méthode artificielle; la mesure ayant été faite pour en contenir cinq cents, il y avait donc en tout trois cent soixante mille œufs. Sur ce nombre, il en a été enlevé trente-neuf mesures, soit dix-neuf mille cinq cent œufs mauvais ou imparfaits, laissant dans les auges trois cent quarante mille cinq cent œufs dont la plupart, on peut y compter, produiront du poisson vivant. Cette statistique accuse une perte d'un peu plus de cinq pour cent.

Comme nous sommes au temps où la plus grande partie des œufs non-fécondés ou autrement mauvais ont moutré la couleur blanche opaque qu'ils présentent toujours dans cette condition, on peut calculer sans crainte de se tromper que la moyenne des pertes qui se fera sentir jusqu'à l'époque de l'incubation sera très-faible et que la proportion du poisson qui sera réalisée du nombre d'œufs déposés cette année excèdera celle des années dernières.

L'espace ne me permettant pas de prolonger ces remarques, je dois dire, pour conclure, que toutes les autres matières en rapport avec les opérations de cet établissement sont dans

un état satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être, Votre obéissant serviteur, SAMUEL WILMOT.

Newcastle, Ontario, 31 décembre 1873.

ANNEXE J.

RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE DE RISTIGOUCHE, POUR LA SAISON DE 1873.

A l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai commencé à prendre les œufs du poisson reproducteur le 15 octobre. Le poisson a été pris au moyen du filet dans la rivière au moment où il préparait ses lits et frayait, et mis dans des endroits préparés tout près du rivage afin de se raviver avant d'être dépouillé de ses œufs. J'ai trouvé le poisson tout-à fait mar, donnant tous ses œufs dans à peu près trois jours; il a ensuite fallu transporter les œufs dans la maison de féccudation. J'ai manipulé soixante poissons, dont plusieurs très-gros, et j'obtins environ 300,000 œufs. D'après l'apparence du poisson pris, j'en suis venu à la conclusion que le frai était fini depuis le 15 septembre, et le 24 de ce mois on ne put trouver Mes observations du poisson pendant l'époque du frai des deux dernières saisons ne m'ont pas porté à appréhender beaucoup de difficulté à me procurer du poisson reproducteur en quantité quand j'en aurais besoin, attendu que l'eau est plus haute à cette saison de l'année qu'en tout autre temps et que le poisson fraie dans un léger courant tout près du rivage, où on peut le prendre facilement avec une seine. Cette observation m'a porté à ne pas trop me soucier de préparer de bonne heure un approvisionnement de poissons reproducteurs, car si j'avais fait cela, il aurait fallu une maison de réception dans l'étang. M. Wilmot m'avait suggéré cet arrangement. Cependant, je me figurai que je pouvais m'en dispenser; mais je reconnais maintenant mon erreur, car l'arrivée du poisson à bonne heure et le bas niveau de l'eau ont dérangé mes calculs. A l'exception de quelques milliers, les œufs parurent se bien porter pendant environ quatre semaines, au bout desquelles, en les retournant, je remarquai à l'extrémité claire des œufs une petite tache blanche qui se communiqua en quelques heures aux œufs tout entiers. Cela continua pendant deux semaines, alors que je n'en eus plus que dix mille. Ne pouvant me rendre compte de cette grande perte, et l'attribuant en partie au fait que les plateaux en zinc sur lesquels reposaient les œufs étaient neufs, je vidai ce qui restait d'œufs dans les auges en bois où ils sont restés depuis; quoique quelques-uns soient devenus mauvais, j'en ai encore huit mille bons. Comme c'est la première expérience pratique que je tente en fait de pisciculture, et comme je vois maintenant des cas où d'anciennes erreurs peuvent être réparées, je suis certain de mieux réussir une autre saison. Je n'ai aucun doute qu'une bonne partie de mes pertes est provenue du fait que les œufs n'ont pas été bien fécondes et que je n'ai pas pris assez de précautions dans le transport des œufs ; mais j'obvierai à cela en faisant construire dans l'étang une petite maison de réception et en y plaçant le poisson reproducteur dans le mois d'août. M. Wilmot m'avait recommandé ce la l'été dernier; mais je n'ai pu le faire, faute de temps et d'hommes. En le faisant je pourrai avoir, en peuplant mon étang, le poisson en proportion plus égale, car j'ai remarqué qu'en prenant le poisson pendant l'automne, j'avais trois femelles contre un mâle.

Afin de diminuer les frais, je me suis dispensé des services de mon assistant au mois de décembre et fermé la maison, etc. Je plaçai le reste de mes œufs dans un endroit où le froid

ne pourrait les atteindre et où je pourrais les examiner tous les jours.

Afin d'avoir tous les renseignements possibles, j'ai visité l'établissement de pisciculture de Miramichi. En comparant les notes avec M. Wilmot, l'officier en fonctions, je n'ai pas trouvé de différence entre sa méthode et la mienne pour dépouiller le poisson, mêler le fluide, etc. Il a, lui aussi, subi de grandes pertes qu'il attribue principalement à l'état inachevé de la bâtisse pendant les premiers froids. Quand je lui signalai le nouveau zinc comme étant la

122

cause probable des pertes, il en admit de suite la possibilité; mais ayant opéré sur du sinc pendant plusieurs saisons consécutives, il n'était pas prêt à admettre qu'il fût très-préjudiciable. J'y appris aussi qu'on n'éprouvait dans cet établissement aucun trouble par la pourriture des

œufs, attendu qu'ils étaient incubés sur du beau gravier.

Je suis extrêmement contrarié d'avoir à envoyer un rapport aussi défavorable, car je m'attendais à avoir plus de succès. Je dois vous assurer cependant que ce résultat négatif ne doit pas être attribué à un manque de diligence et d'industrie de ma part, et je puis ajouter que, d'après l'expérience et les renseignements que j'ai acquis, j'espère réussir mieux une autre année.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur, JOHN MOWAT,

Garde-pêche, Préposé à l'établissement de pisciculture de Ristigouche.

DEE SIDE, Matapédia, 31 décembre 1873.

ANNEXE K,

RAPPORT SUR LE CHOIX D'UN EMPLACEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE DANS LE BASSIN DE GASPÉ.

A l'Hon. A. J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

Newcastle, Miramichi, N. B. 31 décembre, 1873.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus à votre ministère un rapport sur le choix d'un emplacement et la construction d'un établissement pour la reproduction artificielle

du saumon, sur la rivière Dartmouth.

Conformément aux instructions que j'avais reçues de M. Samuel Wilmot, aussitôt arrivé à Gaspé j'allai examiner les rivières qui se déchargent dans la baie de Gaspé, dans le but de choisir un bon emplacement pour mettre à exécution les ordres que votre ministère m'avait donnés. Avant de partir pour le haut de la rivière je visitai un petit ruisseau, connu sous le nom de Ruisseau du Moulin et qui se décharge dans la rivière Dartmouth à l'Anse aux Cousins, à environ deux milles et demi du village de Gaspé. J'ai trouvé ce cours d'eau très-favorable aux fins requises; mais apprenant qu'il y avait quelques courants très-bons un peu plus en haut de cette rivière, je résolus de les examiner. En conséquence, j'engagai deux hommes et un canot, et montai à quatre milles en amont des chutes et vingt milles de l'embouchure.

L'eau étant alors très-basse, le voyage fut bien difficile; il fallut transporter le canot dans presque tous les rapides; nous prîmes deux jours pour faire les vingt milles. En nous rendant sur le haut de la rivière, je remarquai un certain nombre de beaux ruisseaux très-clairs que j'examinai à quelque distance de l'embouchure; quelques-uns me parurent convenir parfaitement à la reproduction artificielle du saumon; mais la rivière étant extrêmement basse, et ses bords étant rocheux et montagneux, elle serait d'un accès difficile par terre et par eau, et il faudrait des frais énormes pour y installer les choses nécessaires au bon fonctionnement d'un établissement comme celui qu'on se propose de fonder. J'ai remarqué un grand nombre de saumonelles dans les rapices peu profonds de la rivière ainsi qu'un nombre considérable de poissons reproducteurs dans les différents étangs, quoique les pêcheurs, ne pouvant à cause du bas niveau de l'eau aller au-dessus de l'endroit où la marée commence, en eussent pris une bonne quantité avec le filet au commencement de la saison. Les meilleures frayères de cette rivière se trouvent en amont des chutes; de fait ce n'est qu'une frayère continue sur un rayon de quatre milles que j'ai traversé, et j'ai appris qu'elle se prolonge un peu plus loin ; le courant n'est pas aussi rapide, le lit de la rivière est beaucoup plus uni et composé de gravier plus fin. On me dit que le poisson reproducteur pousse rarement jusqu'à ces frayères, à cause de la difficulté de passer les chutes, (je n'en ai vu que cinq dans l'espace de quatre milles); mais grâce aux efforts judicieux de votre ministère qui a fait sauter une partie de cet obstacle l'été dernier, je n'ai aucun doute que ces lits seront désormais beaucoup plus employés et contribueront à augmenter considérablement le nombre des saumons qui fréquentent cette rivière. Au pied des rapides j'ai remarqué un petit bras de mer qu'avec une légère somme pour construire un barrage à travers son embouchure on pourrait utiliser comme étang de réception pour le poisson reproducteur que l'on y renfermerait jusqu'à l'époque du frai. Ne trouvant pas un cours d'eau aussi bien adapté et aussi accessible que le Ruisseau du Moulin, je redescendis la rivière; et, après avoir examiné et éprouvé ce dernier d'un bout à l'autre, j'ai décidé de le recommander comme étant le meilleur emplacement pour la construction d'un établissement de pisciculture, et cela pour les raisons suivantes:-

10. Parce qu'il est sur le même côté de la rivière Dartmouth et dans le voisinage immédiat du village de Gaspé, où l'on pourrait avoir les matériaux et les ouvriers pour construire la maison et les autres dépendances.

2. Parce qu'il est au milieu d'un bon établissement et tout près des bureaux du télégraphe et de la poste,—ce qui permettrait au gérant de communiquer directement avec votre

ministère.

30. Parce qu'il est le meilleur centre de distribution dans la localité et accessible dans

toutes les saisons de l'année.

Le Ruisseau du Moulin est un cours d'eau pure et limpide qui prend sa source à quatre ou cinq milles de la rive gauche de la rivière L'artmouth, et est alimenté principalement par des sources et réputé avoir un approvisionnement d'eau inépuisable,—ce qui, je crois, doit être le cas, car durant les grandes sècheresses que nous avons eues aux mois de juin et juillet, il y en avait encore une bonne quantité. Je n'ai pas cru nécessaire de visiter la rivière York, car j'ai appris qu'elle n'offre aucune facilité à la reproduction artificielle du saumon et n'est

praticable que jusqu'à une courte distance sculement de son embouchure.

Ayant fait rapport de mes opérations à M. Samuel Wilmot, j'ai reçu instruction d'acheter le terrain nécessaire à la construction des bâtisses, étangs, etc. J'achetai le terrain de M. Henry Davis pour \$60, et comme il était désirable d'avancer les travaux aussi vite que possible, afin que tout fût prêt pour l'époque du frai, je pris un certain nombre d'hommes et commençai les travaux de suite. Apprenant que votre ministère possédait sur la péninsule, à quatre milles de l'emplacement choisi pour l'établissement, une grande quantité de bois de cèdre, je demandai et obtins la permission de l'employer, ce qui a sauvé beaucoup de temps, car il aurait fillu beaucoup de trouble et de frais pour sortir le bois de la forêt à cette époque de la saison. Après avoir creusé les fondations dans le roc solide, je commençai la construction de la maison de reproduction sur les plans qui m'avaient été fournis par M. Wilmot. La bâtisse a un étage mansardé de hauteur, soixante pieds de longueur et vingt-quatre de largeur; la charpente est en cèdre de 12 pouces carrés d'un bout à l'autre, avec une double rangée de tablettes sur les côtés et aux extrémités, planchéiée à l'intérieur et à l'extérieur, laissant un espace de douze pouces qui doit être rempli avec de la sciure, ce qui, je crois, la garantira completement du Quand elle sera terminée, elle contiendra cinquante-six boîtes à reproduction et aura de la place pour un million d'œufs de saumon qui pourraient, en n'importe quel temps, à peu de frais, être augmentés par l'introduction d'une seconde rangée d'auges. Les planches de sapin étant le seul bois de construction manufacturé à Gaspé, j'ai eu beaucoup de difficultés à me procurer du bois d'autres dimensions ; mais grâce à l'obligeance des MM. Lowndes, les seuls propriétaires de moulins de la localité qui, quoiqu'avec beaucoup d'inconvénients pour eux-mêmes, consentirent à changer leur jauge, j'eus les planches qu'il me fallait ; votre agent de Québec me fournit le bois préparé.

Présumant qu'il était de l'intention de votre ministère de terminer cette saison les travaux en rapport avec cet établissement, j'ai construit un étang pour la réception du poisson reproducteur sur la rivière York, à une vingtaine de milles de l'établissement de pisciculture; j'ai cru que cet étang était récessaire, attendu que les rivières York et Dartmouth ne sont pas navigables pour les vaisseaux nécessaires au transport du poisson reproducteur. En construisant une petite hutte à cet étang, la manipulation pourrait y être faite aisément, et le frai apporté en canot dans des boîtes, à la maison de reproduction. Lorsque je reçus de M. Wilmot l'ordre de discontinuer les opérations pour cette année, je fis enclore la bâtisse convenablement et terminer le barrage, afin que l'hiver ne leur fit dommage. Jusqu'ici la construction de la maison et des autres dépendances a coûté \$1,250, et il faudra encore \$300 pour les compléter et les rendre prêtes à recevoir le frai. Cette somme comprend le prix des matériaux pour compléter la bâtisse et qui sont sur les lieux tout prêts pour la reprise des travaux

le printemps prochain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur, A. B. WILMOT.

ANNEXE L.

RAPPORT DE M. SAMUEL WILMOT SUR LE CHOIX D'UN EMPLACE-MENT ET LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT POUR LA REPRODUCTION ARTIFICIELLE DU SAUMON SUR LA RIVIÈRE MIRAMICHI, DANS LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, PEN-DANT LA SAISON DE 1873.

A l'Honorable A. J. Smith,

Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

Monsieur,—Ayant, au mois d'août dernier, à la demande et d'après les instructions de votre ministère, visité la rivière Miramichi dans le but de choisir un emplacement et d'y fonder un établissement pour la reproduction artificielle du saumon, j'ai l'honneur de vous faire rapport des particularités de ma visite.

Le 6 août, j arrivais dans la ville de Newcastle, sur la rivière Miramichi ; j'y reçus des dépêches de votre ministère me donnant instruction de visiter minutieusement les différents ruisseaux et cours d'eau situés sur les bras nord-ouest et sud-ouest de cette rivière, dans le but d'en choisir un qui serait le plus convenable à en faire un établissement pour la repro-

duction artificielle du poisson.

Après avoir vu M. Hogan, l'officier local des pêcheries, et avoir conversé avec lui sur cette question, je m'assurai de ses services et montai la Miramichi au nord-ouest, examinant attentivement les différents cours d'eau qui y entrent par la rive sud, jusqu'à la Petite-Rivière sud-ouest et la Sevogle. Sur ce côté, je remarquai les ruisseaux de Tozer, Stewart, Goodfellow, Maltby, Red Bank et divers cours d'eau de moindre importance, prenant des notes sur chacun d'eux et recueillant des habitants échelonnés le long de la rivière tous les

renseignements possibles.

Āprès avoir visité les cours d'eau qui entrent dans la Miramichi par le côté sud, je fis la même chose pour ceux qui entrent par le côté nord. De tous ceux que j'ai vus, les ruisseaux de Ellison et de McCoy sont ceux qui présentaient les apparences les plus favorables. Ayant terminé l'inspection du nord-ouest, je revins à Newcastle pour de là aller au sud-ouest, dans le même but. A Newcastle, je rencontrai M. Venning, inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, qui se joignit à moi pour aller au sud-ouest. Sa connaissance intime de la rivière m'aida beaucoup dans mes recherches. Ayant vu M. Parker, le garde-pêche local de cette partie de la Miramichi, qui demeure à une vingtaine de milles de l'embouchure de cette rivière, je m'assurai aussi de ses services; nous partîmes alors par le haut de la rivière, jusqu'à Renous, examinant, chemin faisant, tous les cours d'eau, parmi lesquels les sources Tannery, les ruisscaux de Croker, de l'Orme, de la Ville-Indienne et d'autres de moindre importance; du côté opposé de la rivière, il y avait le ruisseau Doyle, la rivière Barnaby et d'autres cours.

Après avoir visité le sud-ouest et obtenu toutes les informations possibles sur l'approvisionnement d'eau dans les différents petits cours, et sur leur pureté, je retournai encore à

Newcastle

Ici, après avoir réuni les renseignements que j'avais obtenus sur les deux côtés de la Miramichi, je procédai à faire le choix de l'emplacement le plus favorable pour l'objet en vue. Quelques-uns sculement des cours d'eau possédaient les commodités nécessaires pour y mettre des bâtisses, tandis que d'autres manquaient de l'approvisionnement d'eau indispensable au fonctionnement, de l'entreprise. Dans quelques-uns de ceux qui auraient pu être choisis avantageusement il y avait des moulins qui absorbaient parfois tout l'approvisionnement d'eau; d'autres appartenaient à des propriétaires conjoints, ce qui en rendait l'achat presque impos-

126

sible; d'autres encore étaient trop éloignés. Après un nouvel examen et avoir obtenu des plus anciens habitants des renseignements plus satisfaisants sur l'approvisionnement constant et la pureté de l'eau du ruisseau Stewart, je le choisis pour siége de mes opérations. Ce ruisseau est situé sur le côté sud de la Miramichi nord-ouest et à environ deux milles du pont sur lequel le chemin de fer Intercolonial traverse la rivière. Il prend sa source dans un petit lac situé à trois milles dans l'intérieur des terres, et courant à travers une contrée presque sauvage sur un lit presque rocheux, se décharge dans un anse de la grande rivière dans lequel la marée se fait régulièrement sentir. On dit aussi que l'approvisionnement d'eau de ce ruisseau ne manque jamais. La tête de l'anse est traversée par un grand pont élevé qui se relie au chemin principal et est la voie générale du trafic de la rive gauche de la Miramichi. En amont du pont il y a un petit plateau de quelques acres de terre en gazon nuancé de joubarbe. Cette pièce de terre est environnée de chaque côté et en arrière de hautes collines couronnées à leur sommet par de petits arbres toujours verts et des érables et bouleaux de seconde croissance qui en automne forment un panorama magnifique. Cette partie retirée offre de grands avantages pour l'affaire que l'on a en vue, elle joint pour ainsi dire l'agréable L'eau court rapidement sur un fond graveleux. Lors de mes premières inspections elle me parut très-pure et très-claire; à mes visites subséquentes, la pluie étant tombée en quantité, elle se décolora et prit une nuance rougeâtre cu couleur de porter. Il paraît que ce changement de couleur de l'eau se fait universellement sentir après les pluies et les crues, dans tout le district de la Miramichi, et de fait dans toutes les provinces maritimes. En consultant des marchands de bois et les pêcheurs qui ont souvent visité les eaux supérieures et les plus petites sources de la rivière, j'ai appris que cette couleur rougeâtre se montrait invariablement après les pluies. Cette particularité ne se fait pas remarquer dans les cours d'eau qui se déchargent dans le lac Ontario, quoiqu'elle existe dans les rivières situées plus à l'ouest. J'ai été curieux de connaître les causes et les effets de ce phénomène sur les opérations de pisciculture. J'ai trouvé que ce changement de couleur était causé par l'argile et la glaise rouge qui existent dans ces parages. En voyageant dans l'intérieur du district, j'ai remarqué, après des chutes de pluie dans les étangs, les ornières et les fossés le long des chemins, que l'eau était toujours d'un brun rougeâtre foncé. Cette eau et celle des marécages et des terrains bas, se déchargeant dans les ruisseaux et les rivières, produisent sans aucun doute l'effet dont nous parlons. Dans Ontario, après une crue, les cours d'eau sont d'une conleur laiteuse sale, causée par les clapottements de la surface sur le sol qui est généralement composé d'une argile blanchâtre. Afin de me renseigner davantage sur la nature de l'eau de ce ruisseau, je montai plus haut et y pris plusieurs truites et jeunes saumons; ce dernier poisson paraissait y être plus nombreux que le premier; cette circonstance était un exemple évident de l'excellence de l'eau pour la fin proposée, car la truite et le jeune saumon n'abondaient pas seulement que la, on les trouvait dans différentes phases de leur croissance et bien développés. Dans l'examen que j'avais fait de l'eau et trouvant qu'elle était bien adaptée sous tous les autres rapports à la formation d'étangs, tenant compte aussi de sa proximité d'un voisinage bien établi où les communications postales et autres sont faciles, j'ai été porté à recommander ce ruisseau comme étant le meilleur emplacement pour les fins de la reproduction artificielle du poisson. La propriété sur laquelle il coule appartenait à l'hon. M. Hutchison qui y avait un moulin; j'appris de ce monsieur que la valeur mise sur tout le lot n'excèderait pas de beaucoup le prix qui serait demandé pour la partie dans laquelle le moulin était situé. Ayant communiqué ces informations à votre ministère et reçu une réponse, j'achetai tout le lopin de cent quarante acres pour la somme de quatre cent cinquante piastres. Le ruisseau traversant dans son circuit le lopin de terre voisin à l'est qui, s'il était acquis par des personnes qui y construiraient un moulin, deviendrait une nuisance pour l'établissement de pisticulture, j'ai cru, après m'être consulté avec le ministre, qu'il était opportun d'en faire l'acquisition. Je l'achetai donc pour la somme de quatre cent piastres. Dans l'achat de cette propriété sont compris deux cent quarante acres dont plus de soixante défrichées et cultivables. Îl y a aussi sur le terrain une bonne charpente de moulin et une vieille charpente de grange, sans compter un bon privilége de moulin; le tout peut coûter huit cent cinquante piastres. En négociant l'achat de cette propriété avec l'hon. M. Hutchison, il m'a fait voir les dispositions les plus libérales et les plus amicales, tant par

la valeur raisonnable qu'il a mise sur le lot que par sa co-opération empressée à encourager

l'entreprise d'un établissement de pisciculture dans ce voisinage.

M'étant ainsi assuré d'un bon emplacement, et la saison étant très avancée, je me mis immédiatement à l'œuvre pour construire les barrages et faire les fondations des bâtisses afin de commencer dans l'automne suivant les opérations pratiques de la reproduction du saumon. Aidé de mon fils qui me servait d'assistant, je pris les niveaux du ruisseau, choisis les endroits les plus favorables à la construction des barrages et un emplacement pour les bâtisses. Les travaux pour les barrages et coursiers furent donnés à l'entreprise et les ouvriers se mirent à l'ouvrage sans délai. Tous eurent beaucoup de difficultés à vaincre, ayant à aller et revenir presque tous les jours à Newcastle, distance de plus de cinq milles, ce qui nous occasionna beaucoup de dépenses.

Le plan des bâtisses étant prêt, je fis des arrangements avec un constructeur de la ville pour lever et terminer la construction dans un temps donné. Le prix convenu fut de douze cent piastres. Après cela, je me préparai à partir et à me rendre à Gaspé pour inspecter les travaux qui s'y font sous la surveillance de M. A. B. Wilmot, engagé à cette fin par votreministère.

La veille de mon départ pour Gaspé, l'entrepreneur vint me voir, et, à ma grande surprise, m'annonça qu'il ne pouvait pas continuer les travaux, parce qu'il n'avait pu se procurer le matériel et les ouvriers nécessaires; il me notifia en même temps que si je voulais que l'ouvrage fût fait, j'eus à choisir un autre entrepreneur. Je fus extrêmement contrarié en apprenant cette fâcheuse nouvelle, eu égard surtout à l'état avancé de la saison, et aussi parce que j'avais à Gaspé une entreprise du même genre qui exigeait ma présence sur la rivière Ristigouche, où je m'étais proposé d'arrêter en me rendant chez moi. De plus, cette circonstance intempestive me faisait perdre dix ou quinze jours. Dans ce dilemme, il ne me restait plus d'autre alternative que de chercher un entrepreneur sur lequel je pûs compter, et, sans perdre de temps, j'allai voir tous les artisans des environs, et demandai des soumissions qui, toutes, ont été plus élevées que la première, quelques-unes même du double. Les voici :—

MM. Menzies et Adams	\$3,000
M. George Brown	2,500
M. Perkins	
MM. Sparrow et Vaughan	1,550
M. Smallwood	1.500
MM. McLeod et McLeod	$1,\!450$

Cette dernière soumission étant la plus basse, et ceux qui la faisaient étant hautement recommandés, le contrat leur fut accordé, les actes furent écrits et passés, les plans et devis annexés, les cautions données, et l'ouvrage fut commencé avec une apparente bonne volonté de l'accomplir en entier et pour l'époque spécifiée où les œufs de poisson pourraient être déposés pendant la fraie prochaine.

Après avoir définitivement terminé cet arrangement avec les MM. McLeod, je me pré parai à partir pour Gaspé par le prochain steamer, car j'avais hâte de faire avancer les travaux qui s'y poursuivaient, et d'arrêter à l'établissement de Ristigouche, afin d'y donner des informations pratiques sur la manipulation du poisson, et d'inspecter les lieux avant de re-

tourner à Ontario.

Il arriva cependant que j'eus une entrevue avec l'honorable M. Mitchell, et qu'après consultation, il fut jugé qu'il valait mieux que je restasse pour compléter les travaux sur la rivière Miramichi, tandis que M. A. B. Wilmot se rendrait à l'établissement de Gaspé. Conformément à ces instructions, je restai à Newcastle, et m'efforçai, par tous les moyens en mon pouvoir, d'expédier les affaires. Tout en surveillant la construction des étangs, bâtisses et autres travaux en opération, j'apprêtai une embarcation dans laquelle le poisson reproducteur, après avoir été pris dans le rapide en amont, pourrait être gardé sans danger et transporté dans les étangs de la maison de reproduction. En essayant cette combinaison, pendant que j'étais là, et en l'employant aussi durant le reste de la saison, j'eus un plein succès. Elle consiste en un fort bac arrangé de manière qu'un grand nombre de poissons, disons une centaine, après y avoir été mis, peut y être gardé et transporté en bonne condition pendant plusieurs jours et un assez long voyage. Je vais décrire ce moyen de transport, car il peut être utile à votre ministère.

J'achetai un fort bac de rivière aux dimensions suivantes, savoir : trente pieds de longueur, sept pieds de largeur et environ vingt pouces de profondeur. Je divisai ce bac sur la longueur par une cloison en planche, et je subdivisai chaque côté en plusieurs compartiments de trois pieds sur trois pieds et demi, formés par des barres en bois rond d'un pouce fixées au haut et au fond du bac et séparées par un espace d'un pouce et demi les unes des autres. Chaque bout du bac fut laissé ouvert jusqu'à environ six pouces du fond, de sorte qu'une fois vide, on peut le pousser aisément avec des perches. Une pièce de planche fut étroitement ajustée à ces espaces ouverts de chaque bout, de manière à les fermer quand il serait nécessaire. Le bac fut aussi ponté pour permettre aux hommes de marcher dessus en le poussant pour monter ou descendre. On mit aussi des trappes avec des serrures et des pentures sur chacun des côtés du centre du pont, d'une dimension assez grande pour couvrir environ trois des compartiments d'en bas. Ces portes, une fois fermées, empêchaient les hommes travaillant sur le pont de troubler ou effrayer le poisson.

Le bac fut de la sorte conduit au haut des rapides et mis en mouillage justement en bas de l'endroit où le filet était tendu à travers la rivière; les tampons furent alors retirés du fond du bac, qui se remplit d'eau jusqu'à six pouces du pont. Le courant de la rivière pouvait de cette manière entrer par un bout, passer à travers les grillages des différents compartiments, et sortir par l'autre bout du bac. Les saumons pris dans la trappe durant la nuit étaient enlevés au moyen d'un petit filet de fond, et mis dans chaque compartiment au nombre de cinq ou six. Dans cette étroite limité, ils ne pouvaient pas se ruer sur les grillages avec assez de violence pour se faire du mal, et le courant continuel d'eau fraîche à travers le bac les tenait dans une condition saine. Au moyen de ce bac, tendant un filet à travers la rivière et dressant une tente immédiatement le long de la côte d'où on peut faire une garde vigilante, je pris en quelques nuits plus de cent saumons. On les descendit alors dans la rivière jusqu'à l'établissement de pisciculture, environ seize milles, et à marée haute, le bac remonta l'anse le long de l'étang, où l'on débarqua la cargaison de poissons en ouvrant les portes et en prenant le saumon des différents compartiments pour le mettre dans un filet à

mains et le plonger dans l'étang.

Quoique les choses fussent alors en bonne voie tant dans la formation des étangs que dans l'érection des bâtisses, je craignis quelque peu que l'établissement de pisciculture ne fût pas suffisamment complété avant l'arrivée des gelées. D'abord une jetée en terre pas suffisamment nouvellement construite, avec une lourde pression d'eau, est toujours plus ou moins sujette à se briser. Il faut du temps pour que la terre s'affermisse et devienne solide. Dans l'étang ici mentionné, le volume d'eau n'était pas considérable. Il couvre une grande superficie, et fut rempli immédiatement après la construction de la jetée, afin d'y pouvoir placer le saumon dans la suison qu'il serait pris. Tout délai dans la formation de l'étang aurait empêché d'y mettre le saumon dans cette saison; mais en le remplissant d'eau si tôt après la construction de la jetée, elle courait un risque plus qu'ordinaire d'être brisée. Comme la saison était avancée, mon départ de Miramichi pour retourner à Ontario était impératif, Il était aussi nécessaire que quelqu'un connaissant la besogne fût chargé des travaux. cette conjoneture, je n'avais d'autre alternative que de clore les opérations à Gaspe, sous la surveillance de M. A. B. Wilmot, et de le charger des travaux sur la Miramichi, la conduite de ces deux travaux étant impossible sans les services d'une personne compétente, versée dans la pisciculture. Il fut donc ordonné de clore les opérations à Gaspé et de prémunir les bâtisses et les jetées contre tout accident pendant la rigueur de l'hiver ou les inondations du printemps. Peu après M. A. B. Wilmot arriva à Miramichi où je le mis formellement en charge des travaux. Je lui donnai en même temps toutes les informations relatives à ses devoirs en général et à l'art de la pisciculture artificielle en particulier, comme les circonstances le permettaient alors.

Le projet que j'avais d'abord formé de retourner à la rivière Ristigouche et de donner quelque information pratique à M. Mowat sur la fécondation artificielle dut être abandonné. Le mois d'octobre était arrivé, et ma présence à Untario était immédiatement nécessaire.

Je ne puis terminer mes remarques sans mentionner les services que m'a rendus M. John Hogan, l'officier local chargé de la partie nord-ouest de la rivière Miramichi, pendant tout le temps qu'ont dure mes travaux sur cette rivière. Je puis aussi en toute confiance ajouter que c'est au zele et à l'intrépidité qu'il a montrés dans l'accomplissement du devoir ardu de

protéger cette branche de la Miramichi, qu'on doit attribuer l'augmentation prodigieuse du saumon qui la fréquente maintenant. Au moment de clore ce rapport, on a attiré mon attention sur quelques difficultés qui se sont élevées à la maison de pisciculture de Miramichi. Il paraîtrait que mes pressentiments que la chambre de pisciculture ne serait pas terminée avant l'arrivée de l'hiver, faute d'énergie de la part de l'entrepreneur, se sont réalisés. Dans une dépêche de votre ministère, je remarque que les entrepreneurs demandent une extension de temps et une avance sur le prix du contrat. Le contrat primitivement conclu n'admet aucune demande de cette nature. Il peut cependant y avoir des circonstances qui mériteraient considération lorsqu'elles auront été complétement exposées. Je suis porté à croire que par la négligence de l'entrepreneur à ne pas enclore et compléter la chambre d'incubation à l'époque convenable, les auges d'incubation durent être placées sur le plancher d'une manière très-rude. La conséquence de l'état imparfait des bâtisses a été que le froid les a envahies et a fait un dommage sérieux à la plus grande partie des œufs. Cette perte est excessivement regrettable, surtout après les efforts que j'ai faits pour la prévenir. Cet accident ne pout plus toutefois se renouveler. Les essais faits pendant les mois d'hiver dans cette froide région, et les notions générales que doit acquérir une personne qui les fait, relativement à toutes les matières se rapportant à l'établissement de pisciculture de la Miramichi pendant l'année, garantiront dorénavant des resultats heureux et satisfaisants.

> J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

> > SAMUEL WILMOT.

NEWCASTLE, Ontario, 31 décembre 1873.

A ishonorable A. J. Smith, Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

Newcastle, Miramichi, N. B., 31 décembre 1873.

Monsieur,—Ci-inclus, j'ai l'honneur de soumettre à votre département un rapport sur le progrès des travaux relatifs à l'établissement de pisciculture de la Miramichi, qui a été placé sous ma direction. A mon arrivée ici, je trouvai qu'on avait donné à l'entreprise la construction d'une maison d'incubation à MM. Donald et William McLeod qui avaient commencé les travaux. Une partie des étangs nécessaires et autres dépendances avaient été construits. Je m'occupai immédiatement de l'achèvement de ces dernières pour y recevoir les œufs de saumon cette saison. La saison étant si avancée avant le commencement des travaux, et les inondations de l'automne étant arrivées si tôt, j'épreuvai beucoup de trouble et de retard, et me trouvai, avec l'aide limitée dont je pouvais disposer, dans l'impossibilité d'achever assez les travaux pour résister à la rigueur de l'hiver. J'ai encouru beaucoup de dépenses et de trouble après l'arrivée des froids. Par des marchés conclus par M. Samuel Wilmot, je me procurai trois cents saumons, dont soixante-quinze saumonneaux. Le reste, également composé de mâles et femelles, fut placé dans un grand étang préparé pour les recevoir. Pour attraper et traiter le poisson plus facilement, j'ai érigé une petite bâtisse sur une partie de la rivière et immédiatement à la tête de l'étang. Cette bâtisse sert de maison de dépôt et de laboratoire, et a été construite de manière à en rendre l'entrée facile et la sortie impossible au poisson reproducteur. Elle est aussi divisée en compartiments pour la division et la classification convenables du poisson, ce qui permet, pendant l'opération, d'obtenir un poisson reproducteur de l'un ou l'autre sexe sans difficulté. Le matin qui suivit l'achèvement de cette bâtisse, j'eus le plaisir de trouver plus de trente saumons entrés pen-Environ cent cinquante en tout trouvèrent le moyen de s'introduire dans cette maison. Ces cent cinquante saumons me donnèrent environ 300,000 œufs que je déposai dans des auges d'incubation disposées pour les recevoir temporairement. N'ayant pu faire terminer les dépendances nécessaires pour en loger une plus grande quantité, je ne pus m'en procurer une autre provision, car le poisson qui était resté dans l'étang y avait frayé dans les caux rapides de la tête de cet étang, où je n'ai pas de doute que les œufs écloront en étant bien protégés. A raison des circonstances défavorables où je m'étais procuré ces œufs, du maniement

inévitable et des traitements impropres auxquels ils ont été soumis, à cause de l'état incomplet de l'établissement au temps du frai, un grand nombre de ces œufs ont été endommagés et sont devenus stériles, tellement que ma provision a été réduite à cont mille. La plus grande partie de ces derniers commencent à donner des signes de vie, et s'il n'arrive aucun accident imprévu, j'espère réussir à en faire éclore une grande partie. Je suis content de ce que la perte soit surtout attribuable aux causes ci-dessus. Cependant, je pense que les nouveaux auges d'incubation et le nouveau zinc où je suis obligé de déposer les œufs, aussi bien que l'état fangeux de l'eau, résultat de fréquents dégels des six dernières semaines, rendront nécessaire, pour le fonctionnement heureux et économique de cet établissement, la formation de deux étangs la saison prochaine à part ceux qui existent déjà et l'agrandissement de la maison de dépôt. La bâtisse est maintenant finie, à l'exception du plâtrage et de la peinture, et présente un bel aspect. Je suggérerais d'enclore et de séparer les terrains en respectant l'apparence de la bâtisse. Comme j'aurai le temps nécessaire pour compléter entièrement le travail l'été prochain et me préparer pour un frai plus considérable, j'espère faire un rapport plus favorable sur les opérations relatives à cet établissement l'an prochain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obeissant serviteur,

A. B. WILMOT.

ANNEXE M.

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DE PISCICULTURE A LA RIVIÈRE MOISIE, POUR LA SAISON DE 1873.

QUÉBEC, 31 décembre 1873.

l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

Monsieur,—J'ail'honneur de soumettre mon rapportsur la propagation artificielle du saumon à la rivière Moisie, pour la saison dernière, le précédent faisant connaître les opérations

jusqu'au mois de novembre 1872.

Ayant appris par le chef des Sauvages qu'à environ quarante-einq milles des premières fourches de la branche est de la rivière Moisie, et quatre-vingt-dix milles de l'embouchure de la rivière, il y avait quelques frayères où l'on pouvait trouver chaque année une quantité prodigieuse de saumons au temps du frai, je jugeai à propos d'envoyer vers la fin de juillet mon commis, M. Andrew Fraser, visiter la localité, accompagné d'une couple de sauvages pour lui indiquer les frayères afin qu'il pût faire rapport s'il était possible d'y atteindre, au cas où on jugerait nécessaire de se rendre aussi loin dans l'automne pour se procurer des œufs. laissa le poste à l'embouchure de la rivière le 23 juillet. Le temps, auparavant, avait été pluvieux et la rivière débordait légèrement. Il atteignit les fourches le londemain soir, et vit en montant sauter une grande quantité de saumons. Le 25, il remonta la branche est, et après trois ou quatre milles, il eut à faire un portage d'un demi mille pour passer les rapides ou basses chutes, au pied desquelles le saumon se trouvait réuni en nombre immense. Il dit qu'il ne peut comparer ces saumons qu'à des capelans sur le bord de la mer, l'eau au bas de la chute en étant toute grouillante. La rivière coule ici sur un lit de roche granitique comme une pente rapide. Quand l'eau est basse, la chute doit avoir douze à quinze pieds de hauteur; mais quand la rivière déborde, l'eau se gorge au pied des chutes et s'élève considérablement, ce qui donne au saumon la chance de sauter. Sur la pente dont j'ai parlé, du côté nord, il y a plusieurs bassins dans le roc. Ces bassins s'emplissent d'eau quand la rivière déborde. Le saumon en profite et y demeure par hasard en montant.

Quand M. Fraser est passé, il a compté une centaine de saumons dans un de ces bassins,

et à peu près autant dans un autre plus haut.

Il reprit son canot en haut des chutes, continua à marcher peudant une journée et demi et arriva aux endroits mentionnés par les Sauvages. Il rapporte que le dernier jour de marche, la rivière était difficile à remonter et que les frayères, quoique très-étendues, ne sont pas propres à la seine parce qu'elles sont remplies de galet et que les côtes sont escarpées. A l'époque où il revint aux chutes, l'eau de la rivière était considérablement baissée, et il y cn avait peu dans les bassins. Cependant, il y avait encore plusieurs saumons à moitié hors de l'eau, qu'il repoussa avec un bâton dans la rivière. Il arriva au poste sans avoir vu rien qui

fût digne de remarque.

Vers la fin de septembre, je fis transporter des provisions au bout supérieur du portage, afin qu'elles fûssent prêtes quand l'expédition partirait pour faire provision d'œufs. Comme plusieurs des canotiers qui avaient été employés auparavant avaient laissé la rivière Moisie, et que les indigènes s'étaient enfoncés dans l'intérieur des terres, j'engageai deux Sauvages à Québec, et les amenai avec moi à la rivière Moisie. Nous partîmes de Québec le samedi 11 octobre, par le vapeur M. Stevenson, et nous arrivâmes à Moisie le 13. Le matin du 14, nous quittâmes le poste et nous nous rendîmes jusqu'au bout supérieur du portage le même soir, atteignant les fourches dans l'après-midi du 15, par un beau temps. Près des fourches, et à l'embouchure de la branche est, nous vîmes une grande quantité de saumons. Le jour

suivant, 16, fut sombre et pluvieux. Nous remontâmes la branche est environ un mille et demi, et sur ce parcours nous vîmes sauter un nombre prodigieux de saumons, et en peu de temps nous prîmes sur les frayères un nombre de saumons justement propres à notre dessein. Les œufs et la fécondation étant accomplis, nous remplîmes deux grandes bailles de ferblanc d'œufs fécondés. En outre, nous prîmes plusieurs saumons argentés sortant évidemment de la mer, d'une pesanteur de huit à douze livres. Ces saumons n'avaient été que peu de temps dans la rivière, car l'eau douce n'avait pas encore commencé à leur faire perdre leur couleur. Cette nouvelle myriade de poissons doit être venue dans la rivière à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, et doit avoir été très-nombreuse. Car on ne pêchait pas dans la place la plus favorable pour prendre du poisson dans tout leur développement, mais sur des frayères pour avoir des œufs et des laitances. Nous abandonnames la pêche de bonne heure dans le jour, parce que les hommes étaient couverts de verglas et de neige et qu'ils avaient très-froid. Sans cela, nous aurions pu aisément faire notre provision d'œufs ce jour-la, car le saumon était en abondance autour de nous. Pendant la nuit, le froid se changea en un froid rigoureux. Le matin du 17, nous prîmes encore du saumon et nous remplîmes d'œufs le tiers d'une chaudière de ferblanc, faisant en tout à peu près huit gallons et demi d'œufs d'amasses. Je fus d'avis que cette quantité était suffisante pour remplir le ruisseau au dépôt de saumons.

Nous laissames les fourches le midi du même jour et descendames la rivière jusqu'au bout supérieur du portage que nous atteignames le même soir. Le lendemain nous fames le portage. Mais, malheureusement, en transportant les œufs, un des Sauvages tomba et en gâta plusieurs milliers. Nous arrivâmes au dépôt de saumon dans l'après-midi, à temps pour placer les œufs sur les bassinets en zinc percés, préparés pour les recevoir, tel que recommandé par M. Wilmot. J'estime que nous déposames 150,000 œufs en bon ordre. Il est digne de remarque qu'on a vu plusieurs saumons dans le petit ruisseau du dépôt dans le mois d'octobre

cette année.

Il nous fallut attendre dix jours à l'embouchure de la rivière le retour du vapeur pour revenir à Québec, où nous arrivâmes le 4 novembre, après un voyage de vingt-quatre jours. Les œufs furent confiés aux soins des deux gardiens du dépôt de saumons. Ils y ont résidé tout l'hiver, et m'ont écrit, à la date du 4 janvier, que les œufs étaient en bonne condition et qu'ils n'en avaient ôté que 8,000 mauvais jusqu'à cette date.

Je demeure, Monsieur, respectueusement,

JOHN HOLLIDAY.

ANNEXE N.

RAPPORT DE W. H. VENNING, INSPECTEUR DES PÉCHERIES DE LA NOUVELLE-ECOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'honorable A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—En présentant mon rapport pour l'année 1873, je suis heureux de pouvoir constater que l'amélioration dans les pêcheries, telle que démontré par l'augmentation du rendement annuel qui a marqué chaque année depuis l'adoption et la mise en force de l'acte des pêcheries, est complétement corroborée par les rapports pour la dernière saison. Cet heureux résultat est spécialement dû au système de protection accordé par cet acte, il n'y a plus moyen de douter que cette source de richesse commence à se relever de la dépréciation dont elle a souffert avant la confédération. De presque tous les comtés, dans chaque province, les officiers locaux font des rapports encourageants du progrès régulier sensible dans leurs districts respectifs, non-seulement en ce qui regarde les pêcheries, mais encore dans l'opinion publique dont dépend en grande partie l'exécution effective des dispositions de l'acte des pêcheries. Les pêcheurs comprennent maintenant que l'observation rigoureuse de la loi est dans leur intérêt; en conséquence, il est bien moins difficile de faire mettre ses dispositions à exécution, et les devoirs désagréables des officiers des pêcheries deviennent graduellement moins onéreux. Plusieurs mesures sont encore nécessaires pour protéger et développer certaines branches de l'industrie de la pêche dans les deux provinces; j'y ferai plus particulièrement allusion à la fin de ce rapport, et je vous prie respectueusement de vouloir bien considérer favorablement mes recommandations.

Comté de Ristigouche.—Les rapports de ce comté montrent une augmentation très-considérable. Ceci est surtout remarquablepour la pêche du saumon dont le produit a été double de l'année dernière et des années précédentes. La rivière principale et tous ses tributaires ont été remplis de saumons et de truites durant la dernière saison, tandis que dans la baie la pêche de la morue et du maquereau a été très-productive. Le garde-pêche Ferguson exprime l'opinion que cette amélioration est due spécialement à la mise à exécution de l'Acte des pêcheries, et surtout de ses dispositions concernant la fermeture hebdomadaire. Les Sauvages qui, par le passé, causaient de grands dommages par la pratique destructive de la pêche au dard ont été munis de filets pour la pêche légale, et il n'est plus permis maintenant de pêcher au dard. Sur la rivière ou ses tributaires, on s'est activement occupé de la pêche du homard et sa préparation durant la dernière saison, et cette nouvelle branche d'affaires prend de rapides développements. Le règlement passé l'été dernier pour la protection de cette pêcherie était bien nécessaire et aura, j'espère, l'effet de prévenir dans ce comté la pêche excessive qui a été si préjudiciable à d'autres localités. J'ai souvent insisté sur la nécessité de prohiber la pose des filets entre les îles, la terre ferme et les battures à la tête de la marée dans la rivière Ristigouche, et je désire attirer de nouveau l'attention sur l'importance de cette mesure, car je suis convaincu que l'amélioration des pêcheries demande impérieusement son adoption.

Comté de Goucester.—Les rapports de ce comté montrent, en ce qui concerne la pêche du saumon, les même résultats réjouissants; elle a été très-productive et a considérablement excédé celle des années précédentes; quoiqu'un plus petit nombre de pêcheurs y aient été engagés, plusieurs d'entrei eux trouvent un emploi profitable sur les constructions du chemin de fer. Le garde-pêche Hickson rapporte que la rivière Nepissiguit était bien peuplée de saumons durant toute la saison, et la pêche à la ligne a été meilleure que jamais. La rivière Tête-à-gauche était bien peuplée aussi et sera avant longtemps, sans nul doute, aussi productive qu'elle l'était anciennement. Dans les districts inférieurs du comté on a pris moins de gaspereaux et de harengs que l'année dernière; mais la pêche de l'achigan a augmenté. La pêche de la morue a été très-bonne jusqu'à la tempête du mois d'août, mais le temps qui a continué mauvais le reste de la sais n lui a été préjudiciable, et le rendement est au-dessous de la moyenne. La morue, le maquereau et le hareng abondent dans le district inférieur de

, 134

ce comté; mais la pêche n'est pas faite avec un esprit d'énergie et d'entreprise suffisant pour être profitable. La plupart des habitants ont des fermes et ne pêchent que lorsque l'eau est calme et le poisson près de la côte. Avec des bateaux convenables et plus d'attention à la

pêche, ils prendraient de grandes quantités de poissons.

Comté de Northumberland.—Les rapports de ce comté font voir une augmentation considérable sur l'année dernière, et les rapports des divers gardes-pêche sont très-encourageants. L'augmentation se fait surtout remarquer dans la pêche du saumon et de l'achigan; mais celle de l'alose et du gaspereau a aussi été meilleure. La pêche du saumon dans les rivière N.-O. et S. O. et leurs tributaires, ainsi que dans la baie, a été extraordinairement productive, et en même temps la moyenne de la pesanteur du poisson a augmenté. Tard dans la saison et après que les rets eussent été enlevés, un beau courant de poissons remonta vers les frayères, et on a tout lieu de s'attendre que l'amélioration continuera d'une manière permanente. Le gardepêche Hogan fait rapport que, dans son district, la pêche a été beaucoup plus abondante que celle de l'année dernière. Il attribue l'amélioration des pêches de l'achigan au bon effet des règlements pourvoyant à leur protection durant les mois du frai, ainsi qu'à la défense de seiner, moyen de pêche très-destructif pour les jeunes poissons. Comme on le prévoyait, la moyenne de la grosseur du poisson s'accroît, et on peut maintenant raisonnablement s'attendre à voir cette pêcherie profitable s'améliorer d'année en année. Le garde-pêche Cameron fait rapport que dans le haut de la rivière Sud-Ouest, qui avait été presqu'abandonné pendant des années, il y cut, tout l'été, un beau courant de poissons beaucoup plus considérable qu'aucune des années précédentes depuis la mise en vigueur de la loi. Le succès des pêcheurs à la ligne qui ont visité la rivière durant la dernière saison fut en conséquence très satisfaisant et encourageant; ce fait prouve qu'un très-bon nombre de poissons reproducteurs sont revenus dans leurs anciennes frayères en cet endroit. La pêche de la morue et du hareng dans la baie et sur les côtes n'a pas été aussi productive à cause, en grande partie, de la tempête du mois d'août qui détruisit à Escuminac un grand nombre de bateaux. La pêche du homard a donné un rendement moyen, mais souffrit aussi des tempêtes de la derrière partie de la saison. On se plaint encore de la pose excessive des filets dans l'île à l'embouchure de la rivière, et je suggérerais avec instance que des mesures fûssent prises pour faire cosser ces plaintes.

Comté de Kent.—Les rapports de ce comté montrent une augmentation considérable, comparée à ceux des années précédentes, et les rapports des gardes-pêche respectifs sont trèsencourageants. Les glaces n'ont quitté les côtes que très-tard, ce qui a été très-préjudiciable aux pêches du saumon, car quoique le courant fût extraordinairement abondant, les filets ne pouvant être posés, la pêche fut bien moindre qu'elle n'eût été dans des circonstances plus favorables. Le rendement de la pêche du gaspareau a été bon, et si les pêcheurs avaient été munis de sels et de barils pour les saler, ils eussent pu en prendre une grande quantité. La pêche du maquereau n'a pas été faite sur une aussi grande échelle que les années précédentes; cette sorte de poisson était cependant abondante et de bonne qualité. Les pêcheurs s'occupent surtout maintenant à la pêche du homard qui est plus profitable. Pour cette raison on donna aussi moins d'énergie à la pêche de la morue qui fut de plus gênée par la tempête par laquelle plusieurs bateaux furent jetés à la côte et désemparés pour le reste de la saison. Ceci les empêcha aussi de faire la pêche du hareng d'automne qui était très-abondant et eut produit un rendement considérable. perlan est maintenant pris en plus grande quantité que jamais et on fait des préparatifs pour l'exporter en gros, avec l'achigan frais, aux Etats Unis où ils sont vendus sans difficulté et à bon prix. Les bancs d'huîtres ne s'améliorent pas, et tant que des mesures efficaces n'auront pas été adoptées pour les protéger et les alimenter, le peu qui en reste sera bientôt entièrement épuisé. Pendant la première partie de la saison de grandes quantités de homards ont été pris, mais durant la tempête du mois d'août les grandes marées endommagèrent sérieusement l'édifice dans lequel on les conservait et obligèrent de clore prématurément la saison des opérations. Il y a maintenant six établissements pour ce genre d'affaires et une nouvelle doit être érigée pour la prochaine saison. Ce genre d'affaires donne de l'emploi à un grand nombre de personnes et devient très-important pour le pays. Le règlement fait durant la dernière saison pour la protection de cette importante pêcherie était bien nécessaire pour prévenir sa destruction, et j'espère qu'il ne sera pas changé sans la plus sérieuse réflexion,

135

Comté de Westmorland.—Le poisson pris dans ce comté sert surtout à la consommation locale, et on ne peut obtenir un rapport exact du produit de la pêche ici. La pêche de l'alose dans la baie Dorchester et la rivière Peticodiac n'a pas été si bonne que d'habitude; la température froide du printemps est, suivant les officiers locaux, la cause de cette différence. La rivière Shédiac s'améliore et j'ai de grandes espérances de voir encore le saumon, l'alose et le gaspereau abonder dans ses eaux en aussi grand nombre qu'avant l'érection de la digue du moulin de Gilbert qui, depuis qu'une ouverture y a été pratiquée, n'offre plus d'obstacle et le laisse remonter. Les bancs d'huîtres du port de Shédiac, antérieurement considérables et dont on pourrait encore faire une source de richesses, diminuent annuellement de valeur et, si un système protecteur plus éclairé n'est pas adopté, quelques années de plus verront la destruction totale de ce délicieux mollusque.

Comté d'Albert.—Les rapports de ce comté montrent une augmentation sur l'année dernière, principalement relative aux poissons pêchés à la ligne, et aux saumons. La pêche de l'alose, quoiqu'un peu plus abondante que l'année dernière, n'a cependant pas été égale à celle des années précédentes, probablement à cause de la froide température du printemps. La pêche est dans ce comté principalement pratiquée par des cultivateurs qui n'y consacrent

que très-peu de temps.

Comté de Victoria.—Le rapport du garde-pêche pour ce comté dit que le saumon n'a pas été, pendant les dernières quinze années aussi abondant qu'il est maintenant dans la rivière Tobique, et cette remarque s'applique également à la partie de la rivière St. Jean traversant ce comté. La Tobique est la principale frayère du saumon qui remonte le bras principal, et le garde-pêche McCluskey décrit les colons de l'endroit comne des braconniers déterminés qui cherchent toutes les occasions de violer la loi. Il n'y a que trois gardiens pour toute la longueur de la rivière, et ils sont stationnés si loin les uns des autres, qu'il leur serait virtuellement impossible de garder plus que leur voisinage immédiat. J'insisterai respectueusement pour qu'au moins trois gardiens de plus soient nommés pour faire exécuter la loi plus efficacement. La protection des poissons frayant dans la rivière est de la plus haute importance, et je ne puis trop insister à attirer votre intention sur le sujet.

Comté de Carleton.—Les rapports pour ce comté montrent une amélioration sensible sur l'année dernière tant pour le saumon que pour l'alose, mais la quantité de billots flottant dans a rivière durant toute la saison empêche la pose d'une quantité de filets, en sorte que la pêche fut moins abondante qu'elle n'eût été autrement. Le garde-pêche Harrison fait rapport qu'en conséquence de cet embarras durant les meilleurs mois de pêche, il eut beaucoup de difficulté à faire exécuter la loi, vû la tendance générale à poser des filets après le commencement

de la saison de fermeture.

Comté d'York.—La pêche dans ce comté a excédé celle de l'année dernière. Les rapports ne donnent qu'une partie du tout, vû qu'il est difficile de se procurer des relevés exacts là où tant de poisson est employé pour l'usage de la famille. Le garde-pêche McPherson rapporte que l'opinion généralement exprimée est que la pêche du saumon et de l'alose durant la dernière saison a été 50 pour cent plus abondante que celle des saisons précédentes pendant les vingt dernières années, et il attribue cette augmentation à la vigueur avec laquelle on a fait exécuter la loi depuis sa promulgation. La pêche au dard et la dérive sont maintenant presqu'entièrement inconnues, tandis qu'antérieurement ces moyens de pêche destructifs était ouvertement pratiqués.

Comtés de Sunbury et Queen.—Dans ces comtés la pêche a été plus abondante durant la

dernière saison que pendant plusieurs années précédentes.

Les poissons de toutes sortes étaient plus abondants, et les personnes engagées à pêcher ont été bien payées de leur trouble. Tout le poisson est employé pour la consommation domestique, et je n'ai aucun doute que le chiffre des relevés est bien plus bas que celui de la quantité réelle du poisson pêché. La loi a été généralement observée; quelques rares plaintes ont été faites à raison de pêche illégale.

Comté de King. — Les rapports de ce comté montrent une augmentation sur l'année dernière, et les relevés des gardes-pêche constitut l'amélioration des rivières et des cours d'eau Dans la rivière Kennebecassis surtout on rencontre ces marques d'amélioration, et de grandes quantités de saumons sont remontés jusqu'à leurs frayères. Le peuple semble plus disposé à observer la loi, et aucune plainte n'a été faite à raison de pêche illégale.

Comté de Saint-Jean. — D'après les rapports, la pêche a été moyenne dans ce comté. Tandis que le saumon et le gaspereau sont plus abondants que l'année dernière, l'alose et le poisson pêché à la ligne diminuent, probablement à cause du mauvais temps qui a régné dans la baie durant une grande partie de la saison. Le règlement du conseil commun prohibant la pêche le dimanche a été généralement observé, c'est ce qui explique pourquoi plus de poissons ont été pris dans les comtés supérieurs. La nomination d'un officier supérieur actif à Saint-Martin assurera, j'espère, une meilleure exécution de la loi dans ce district. Un gardien serait bien nécessaire à la rivière au Saumon, et la nomination d'une personne convenable, décidée à faire exécuter la loi relative aux sciures et débris des moulins, aurait les meilleurs résultats.

Comté de Charlotte. — Les rapports et relevés des gardes-pêche locaux de ce comté sont bien encourageants. Le garde-pêche Curran, du district de Sainte-Croix, continue à donner des nouvelles favorables du repeuplement de la rivière Sainte-Croix et de ses tributaires. Il dit : "L'augmentation du poisson de toute sorte est suffisante pour convainere les plus incrédules du fait qu'elle peut être repeuplée. L'augmentation du saumon est remarquable. Des enfants pêchant la truite et le doré ont pris de jeunes saumons dans des endroits où il n'eu avait jamais été vus depuis l'érection des digues. De grandes quantités ont été vues dans le ruisseau Mohannes cet automne, et des saumons complétement développés

ont été pris à Vanceboro.

Une nouvelle passe-migratoire a été construite cet été, laquelle, avec quelques changements, pourra satisfaire à tous les besoins. Les autres passes-migratoires sur la rivière ont été maintenues en bon état, et la population s'intéresse vivement maintenant à faciliter aux poissons les moyens de remonter la rivière. Les gasperaux et les éperlans étaient plus nombreux qu'ils n'ont été depuis plusieurs années. A la chute au Saumon, sur la rivière principale, les gaspereaux étaient très-abondants et pouvaient être pris en quantité avec des filets maillés, Une passe-migratoire serait bien nécessaire ici pour permettre aux poissons de remonter la rivière. Sur la rivière Dennis les gaspereaux étaient plus abondants que jamais et la population de la ville et des environs en prenait en abondance durant les deux jours où il était permis de pêcher. Ils passaient dans les lacs supérieurs en suivant la passe-migratoire aux moulins de Moore. M. Moore a toujours montré un vif intérêt à l'entretien de la passe-migratoire et à la protection du poisson lorsqu'il passait. La morue, le merlan et la merluche abondaient dans la rivière et la baie du Chêne durant l'été, et il y avait aussi dans la rivière de grandes quantités de hareng. M. Albert Young a mis une grande quantité d'huîtres dans la baie du Chêne pour faire une expérimentation, reste à savoir quel succès il aura. La pêche du homard est pratiquée d'une manière si excessive qu'en très peu de temps il n'en restera plus, si on n'empêche cet excès. Il n'y a aucun doute que si on pouvait empêcher que les sciures et le débris des moulins ne fussent envoyés à la rivière, le poisson redeviendrait aussi abondant que par le passé."

Le garde-pêche Andrews, du district de la baie intérieure, dit: "Vous verrez par mes relevés que les pêcheurs de mon district ont fait de bonnes affaires l'année dernière, ayant réalisé près de \$30,000 sur leur pêche. En outre, pendant deux mois et demi de l'hiver et du printemps, environ 45 bateaux, venus des divers endroits de la baie de l'undy, ont été occupés à pêcher le hareng avec des filets et ont pris en moyenne pour \$1,000 chaque, soit \$45,000 et pour \$7,414 pris par les pêcheurs de ce district, ce qui donne seulement pour le hareng pêché dans la baie intérieure de l'assamaquoddy un rendement total de \$52,414. Les pêcheurs fréquentant la baie ont eu l'habitude de faire passablement à leur volonté sans s'occuper de la loi. Nos pêcheurs résidents sont plus scrupuleux, à leur détriment dans beaucoup de circonstances, car j'ai souvent vu huit ou dix bateaux américains à voiles entourés d'une véritable flotte de bateaux pêcheurs leur fournissant de la boitte prèse le dimanche. Nos pêcheurs résidents se plaignent amèrement de cet état de choses et me blâment de ne pas faire exécuter la loi, mais je me suis trouvé dans l'impossibilité de prévenir ces contraventions faute d'un bateau propre à cela. Cependant, je veux me munir d'un bateau convenable pour le service l'année prochaine, et je suis bien décidé à faire mettre strictement la loi à exécution."

Le garde-pêche Best, de Beaver Harbor et du district de Le Préau, fait rapport que "la pêche du hareng a été remarquablement bonne cette année et, de fait, meilleure qu'elle n'a jamais été les années précédentes. La pêche fut surtout faite depuis

le 1er janvier jusqu'au 1er mars et le poisson fut vendu gêlé aux commerçants américains. Après la dernière date le hareng continua à être abondant, mais la pêche ne fut pas continuée durant l'été, vû qu'il n'y avait aucune demande sur le marché. Je pense pouvoir dire avec certitude que le hareng qui fréquente nos côtes augmente annuellement, ce qui est dû en partie sinon totalement, à la protection donnée aux frayères à Grand-Manan. La morue et le merlan n'ont pas été aussi abondants l'année dernière, mais la merluche augmente et a été très-abondante.

Le garde-pêche McLaughlin du district de Grand-Manan, fait un rapport très-satisfaisant des opérations de l'année dernière. Il dit : "En comparant les relevés de la dernière saison avec ceux de 1872, je trouve qu'il y a eu quelque diminution dans la pêche de quelques-uns des poissons, tandis qu'au contraire il y a eu une grande augmentation dans celle du hareng, du flétan, de la merluche et du homard. Le rendement des opérations de l'année, en argent, se monte à \$123,748 au-dessus de l'année dernière, faisant un grand total de \$301,878, et égal, s'il ne le dépasse pas, celui de l'année la plus prospère que nous ayons encore eue dans l'île. La diminution à laquelle j'ai fait allusion est due à ce que plus de la moitié des pêcheurs ont été engagés à la pêche du homard dont le rendement a excédé de 334,840 boîtes de plus que l'année dernière, valant sur le marché \$83,710, soit près de la moitié du rendement total de toutes les pêcheries de mon district l'année dernière. Vous verrez par les relevés qu'il y a très-peu de propriétaires de navires dans mon district, tandis que la flotte des bateaux est très-nombreuse; ils peuvent tous être classés au rang des voiliers supérieurs de première classe. Dans ces bateaux, nos pêcheurs traversent et se rendent à la terre ferme du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Etat du Maine durant toutes les saisons de l'année, et il n'arrive que très-peu d'accidents. Nos pêcheurs se sont montrés plus disposés à obeir à la loi que durant les années précédentes, ce qui leur évite des amendes et des confiscations. Ce changement pour le mieux est dû en grande partie au bon exemple et à l'influence des principaux citoyens de mon district qui, je suis heureux de le dire, m'ont donné leur assistance morale."

Le rapport suivant est de W. H. Rogers, l'officier des pêcheries pour la Nouvelle-Ecosse :—

Comté d'Halifax.— Conformément aux ordres reçus du ministère, j'ai fait ouvrir durant la dernière saison, à l'endroit où se déchargent les lacs à la tête du port Ketch, et il ne peut y avoir aucun doute que cela augmentera en peu d'années le nombre des poissons pris dans cette localité, vu que les pêcheurs le long de la côte, sur une grande distance au nord et au sud, dépendent en grande partie sur le gaspereau pris dans ce cours pour leur provision de J'ai rencontré plusieurs petits cours d'eau le long de la côte qui pourraient être améliorés à très-peu de frais en faisant disparaître les obstacles au passage des gaspereaux remontant vers les frayères. L'abondance de ces poissons dans notre bras de mer y attire les poissons d'eau profonde, surtout la morue et le maquereau. Pendant que j'étais dans le comté d'Halifax, j'ai visité les rivières et les cours d'eau les plus importants. A Musquodoboit, j'ai trouvé que, depuis ma dernière visite, une digue de moulin avait été élevée de manière à barrer complétement un des plus beaux courants de cette province, pour le saumon et la truite, et cela juste à la tête de la marée. Les propriétaires ont cependant fait un passage pour le poisson à une des extrémités de la digue, et d'après le témoignage de plusieurs res pectables citovens qui habitent le long de la rivière, le saumon et la truite remontant librement; mais lorsqu'une rivière est une fois barrée, il est impossible d'en faire une ri ière aussi poissonneuse qu'auparavant, et je suis peiné de ce que cette digue ait détruit un des meilleurs lieux d'amusement pour les amateurs de pêche, en refoulant les eaux plusieurs milles en arrière, et changeant ainsi ce joli courant en un lac ou étang d'eau stagnante, au grand ennui des pêcheurs à la ligne.

J'ai aussi trouvé une digue sur la rivière au saumon et j'ai laissé pour la construction d'un passage des plans et des instructions que les propriétaires m'ont promis d'exécuter.

Sur la rivière au Sauvage, à trois milles plus haut que le port, j'ai trouvé une digue neuve barrant tout le cours sans même un vestige de passage pour le poisson. J'ai donné un délai raisonnable aux propriétaires pour arranger les choses d'une manière convenable et, à mon retour des comtés de l'ouest, j'y ai trouvé une des plus belles passes-migratoires de la Puissance et le poisson y passant sans difficulté, comme j'ai pu d'ailleurs m'apercevoir que c'est le

cas chaque fois que mes instructions ont été suivies d'une manière convenable. L'échelle est en bois et longue de 130 pieds; son déclin est de un pied sur neuf et elle doit avoir coûtée pas moins de \$400. Elle est aussi très-bien placée dans la digue, ce qui est très-important, et souvent difficile à exécuter. Mon expérience me prouve que toutes les échelles à poisson devraient être placées et construites sous la direction immédiate d'une personne d'expérience, car il est rare de rencontrer un homme aussi pratique et doué d'un aussi bon jugement que M. Brown, le contre-maître de ce moulin.

Il y a une autre digue sur ce cours d'eau. Les propriétaires ont promis d'y construire

une échelle semblable à celle que je viens de décrire.

Sur la rivière Ingram, il y a un passage autour d'un bout de la digue. Ce passage est suffisant pour le poisson, quoique les sportsmen d'Halifax disent qu'il n'en passe jamais. La saison prochaine, je tâcherai d'être sur les lieux quand le poisson est dans la rivière, et de voir par moi-même. Car, je trouve qu'il est impossible de se fier au témoignage de gens qui diseutent. Les propriétaires de moulins se sont montrés prêts à obéir à la loi quand ils ont été avertis de ce qu'on exigeait d'eux. Plusieurs ont fait des dépenses considérables pour construire des échelles sur de mauvais modèles, et il est naturel qu'ils se plaignent quand on

leur ordonne de recommencer l'ouvrage à leurs propres frais.

Comté de Lunenburg.—Sur la rivière Lahave, à Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, j'ai trouvé un escalier construit sous ma direction il y a deux ans, (et qui laissait un passage libre au poisson), dans un état excessivement mauvais, et M. Davidson n'avait fait aucune amélioration à la seconde digue, au dessus. Ma présence et la détermination que j'exprimai de faire exécuter la lci le firent agir immédiatement, et je dois dire que toutes les digues sur la rivière Lahave, à Bridgewater, offrent maintenant un passage libre au poisson. Toutefois, il sera nécessaire de visiter cet endroit le printemps prochain, au temps où le poisson est dans la rivière, et de voir à ce que tout soit en ordre. Car, je remarque que, lorsque l'officier provincial n'est pas attendu, on néglige d'exécuter les travaux nécessaires.

Comté de Queen.—Dans le comté de Queen, j'ai trouvé les escaliers à poisson dans un très-bon état, mais une passe-migratoire dans la digue Medway ne m'a pas paru suffisante. J'ai donné des instructions nécessaires au garde-pêche Sellen pour faire des changements. Je

n'ai aucun doute que cet excellent officier n'ait depuis exécuté ces travaux.

Comté de Shelburne.—Dans Shelburne, j'ai trouvé les escaliers dans un très-mauvais état, à un point tel que je ne crois pas que le poisson ait pu en passer aucun. J'ai donné les ordres nécessaires, et l'ouvrage était en train de se terminer quand la tempête d'août a tellement gonflé l'eau qu'il a fallu attendre qu'elle fût baissée pour continuer les travaux.

Comte de Yarmouth.—Dans Yarmouth, il n'y a qu'une digue qui barre une rivière importante, c'est celle de la rivière Tusket à Carleton, environ vingt milles en montant. L'escalier était défectueux et le poisson ne pouvait le monter. Les propriétaires ont promis d'exécuter mes ordres, et sous la surveillance du garde-pêche Crosby, je n'ai aucun doute qu'on ne rende l'escalier passable.

Comtés de Hants, King et Annapolis.—J'ai visité les digues dans ces comtés, et j'y ai rencontré quelques bons passages; tandis qu'ailleurs les escaliers sont défectueux. Mais l'eau était trop haute pour permettre d'exécuter aucun travail avant la saison suivante.

Comté de Pictou. — Dans le comté de Pictou, les escaliers sont tous défectueux et demandent un renouvellement complet, mais la saison est trop avancée pour que ce travail soit possible. En somme, j'ai trouvé que l'état des cours d'eau n'était pas satisfaisant. La pêche sans permis se faisait sur une grande échelle, et les officiers locaux n'étaient pas assez vigilants pour l'empêcher, ce qui montre la nécessité d'inspections plus fréquentes de la part de l'officier previncial. L'étenduc et la valeur des pêcheries de la province sont trop considérables pour qu'on les néglige, et la dépense de quelques cents piastres pour permettre à l'officier local d'exercer la surveillance nécessaire doublerait bientôt la valeur des pêcheries de l'intérieur.

Il m'est très-agréable de pouvoir dire que les rapports et les statistiques montrent chaque année une amélioration dans nos pêcheries. Cette amélioration est évidente dans la pêche du saumon; les statistiques montrent une grande augmentation sur l'année précédente, ce qui est la preuve la plus évidente possible de l'avantage qu'il y a de protéger nos rivières. La valeur de l'augmentation dans ce genre seul est plus grande que le montant total dépensé sur

les pêcheries de l'intérieur depuis que le département est organisé, sans parler de l'augmentation des autres espèces de poisson. Mais, malgré les résultats satisfaisants des efforts passés, il y a encore beaucoup à faire pour donner aux poissons qui émigrent la protection qu'il leur faut. Les résultats déjà obtenus devraient stimuler tout le monde à faire de plus grands efforts, et induire le parlement à accorder les fonds nécessaires pour permettre au département de compléter ce travail.

Comté de Cumberland.—Le garde-pêche Jas. King fait rapport que la qualité du poisson dans toutes les rivières de ce district a été meilleure que l'an dernier ; mais le nombre des pêcheurs étant moindre, la quantité de poisson l'est aussi quelque peu. La qualité de l'alose est aussi de beaucoup améliorée, probablement parce que les endroits de pêche sont mieux protégés contre l'infection des déchets et des carcasses des animaux morts. Sur ce point, la loi a été mise en force avec efficacité. La pêche aux anchois a été meilleure que l'an dernier parce qu'on a enlevé tous les obstacles des cours d'eau (à l'exception d'un) ce qui leur a donné une entrée libre dans les lacs où on les voit en plus grande quantité que depuis plusieurs années. Le saumon n'est pas venu dans les rivières dans la première partie de la saison; mais plus tard on l'y a vu en plus grande quantité que d'habitude, et en plus grande abondance que pendant les vingt dernières années. "La pêche sans permis ne se fait pas dans mon district; car les habitants ont leur avantage à faire observer la loi. sur le rivage ne s'est pas faite sur une aussi grande échelle qu'auparavant, la construction de navires ayant donné de l'emploi à beaucoup de personnes qui avaient coutume de s'y engager." Le garde-pêche Patton fait rapport que le rendement du saumon a été beaucoup plus grand cette année que l'année dernière et les années précédentes, tandis que la prise des anchois et du hareng a été moindre. Le maquereau a été plus abondant, et on aurait pu en prendre de grandes quantités si on avait fait les préparatifs nécessaires.

Comté de Colchester.—Le garde-pêche Win. Blair fait rapport que le saumon augmente rapidement dans les rivières de ce district, et qu'il y a beaucoup moins d'infractions aux lois de la pêche. Le bas de la Stewiacke est encore sans gardien, et il serait nécessaire qu'il y en eût un. Le garde-pêche Davison fait rapport qu'il y a une augmentation sur l'an dernier dans le rendement du saumon et de l'alose, et dit que la qualité de l'alose est aussi

supérieure.

Comté de King.—Adolphus Bishop, le garde-pêche récemment nommé pour ce comté, fait le rapport suivant: "J'ai visité le haut de la rivière Annapolis, et y ai trouvé deux affluents qui coulent dans mon district. Il y a l'affluent nord et l'affluent sud. La longueur réunie des deux est de vingt à trente milles, et pour toute cette étendue il n'y a qu'un gar-Il ne peut surveiller qu'un affluent, et conséquemment l'autre où le saumon est abondant reste sans protection, et le poisson a été pris dans une mesure excessive. C'est pourquoi je recommanderais la nomination d'un gardien pour cette rivière, et je pense qu'il est nécessaire qu'un autre soit nommé sur la rivière aux Gasperaux, dans le voisinage de White Rock Mills, car il faudrait surveiller jour et nuit l'escalier de cette digue pendant que le poisson le remonte. Je recommanderais aussi instamment de ne pas permettre de tendre des filets traînes pour les anchois à l'embouchure de la rivière, parce qu'elle est trop étroite pour permettre au poisson de passer quand on se sert de ces filets. Je considère cette mesure comme nécessaire, car le poisson a continuellement diminué depuis quelques années à cause de la pêche dans une mesure excessive qu'on y faisait. Le saumon a été plus abondant cette année que d'habitude, et le rendement a excédé celui de l'an dernier, le poisson ay ent plus d'aise à passer les barrières. Je n'ai épargné aucun trouble pour débarrasser la rivière de tous les obstacles qui ont pendant plusieurs années gêné la montée du poisson." garde-pêche Story rapporte une diminution dans la pêche de l'alose; mais la qualité de celle qu'on a prise était de beaucoup améliorée. Toutes les autres pêches ont été bonnes, surtout celle du saumon qui donne raison d'espérer qu'elle paiera quadruplement le trouble qu'on se sera donné et l'argent qu'on aura dépensé pour elle. Il rapporte aussi une grande amélioration dans l'esprit des pêcheurs relativement à l'observation de la loi et à la conception plus intelligente de leurs devoirs et priviléges tant comme individus que comme corps.

Comte d'Annapolis.—Le garde-pêche Carty fait rapport que la prise du saumon a excédé celle de toutes les années depuis dix ans, et que toutes les autres sortes de poisson ont

donné un rendement moyen. Les pêches d'automne ont excédé celles de l'an dernier.

Comté de Digby.—Le rendement dans ce comté a été beaucoup plus considérable que l'an dernier, quoique la pêche au maquereau dans la baie Sainte-Marie ait presque manqué. Les pêches au hareng et à l'alose au même endroit ont diminué, mais le rendement du saumon a augmenté. Comme toutes les rivières dans ce comté, excepté la rivière au Saumon, sont interceptées par des chutes où le poisson ne peut passer, je ne peux faire rapport d'aucun changement sensible. Il y a une grande quantité de truites dans toutes ces rivières, et celles qui se déchargent dans la baie Ste. Marie sont fréquentées par de grandes quantités d'éperlan et de petite morue. La rivière au Saumon donne des signes d'amélioration constante, malgré la pêche sans permis que font les métis et les Sauvages qui infestent cette localité.

Comté de Yarmouth.—Le garde-pêche Crosby fait rapport que le rendement du saumon a été beaucoup plus considérable qu'il n'avait été jusqu'ici, et celui des anchois quolquefois plus grand que. l'an dernier, quoique l'augmentation ne soit pas aussi forte qu'on l'avait espéré. Le total des statistiques montre une augmentation considérable sur celui de 1872. Les escaliers à poisson demandent quelques changements pour devenir efficaces, surtout celui de l'affluent Carleton de la rivière Tusket. La rivière principale est maintenant débarrassée d'obstacles de toute sorte, et le poisson a une entrée libre dans les grands lacs qui se

trouvent à sa partie supérieure.

Comté de Shelburne.—Le garde-pêche Muir fait rapport que les pêcheries de ce comté ont été plus productives cette saison qu'elles ne l'ont été à sa connaissance depuis que la loi est devenue en force. L'augmentation dans la prise du saumon a été surtout considérable, ct les vaisseaux engagés dans la pêche en eaux profondes ont eu un succès inaccoutumé.

Comté de Queen.—Le garde-pêche Sellon fait rapport que le saumon a beaucoup augmenté, non-seulement en quantité, mais aussi en grosseur, pendant que les anchois deviennent de plus en plus abondants chaque saison. La pêche au homard se continue sur une plus

grande échelle, et est un industrie profitable.

Comté de Lunenburg.—Les statistiques de ce comté montrent une grande augmentation sur celles de l'année dernière, et les prix obtenus sont de beaucoup meilleurs. Le hareng qui pouvait à peine trouver l'an dernier un marché à des prix rémunératifs, vaut maintenant \$3.\frac{50}{100} à \$4.\frac{90}{100} comptant. Quelques-unes des premières cargaisons expédiées à Boston outre que la prise en a été plus considérable que l'an dernier, rapportent des prix plus élevés. Le homard montre une augmentation d'au-dessus de \$40,000. Les navires du Labrader et de la baie du Nord rapportèrent genéralement de bons prix pour leur morue, quoiqu'ils se fussent procuré leurs cargaisons environ trois semaines plus tard qu'à l'ordinaire. À cause de ce retard forcé, plusieurs se trouvèrent pris dans la tempête des 24 et 25 août. Quelques-uns euvent leurs chaloupes et leur huile balayées du pont, d'autres regurent plus ou moins de dommages. La plus triste conséquence de cette tempête fut la perte de cinq navires et de leurs cargaisons; l'équipage de quatre d'entre eux, se composant de plus de 60 personnes, fut aussi perdu. Quatre de ces navires venaient du Labrador, avec chargements complets, l'autre vénait du pays et en destination de la baie du Nord. Ils appartenaient tous à New-Dublin dans la partie ouest du comté, et cette triste épreuve est vivement sentie.

Comté d'Halifax.—Le garde-pêche Fitzgerald fait rapport qu'il y une grande augmentation dans les pêcheries de rivage de ce comté, et beaucoup d'amélioration dans les pêcheries de rivières. La prise de la morue, du maquereau et du hareng a été environ une moyenne, mais les prix obtenus ont été beaucoup meilleurs. La prise du saumon a excédé de beau-

coup celle de l'année dernière.

Comté de Pictou.—Les statistiques de ce comté montrent un rendement à peu près moyen. La pêche au hareng n'a pas été aussi bonne que l'an dernier, celle du saumon a été

de beaucoup meilleure,

Comté de Guysborough.—En comparant les relevés de ce comté avec ceux de l'année dernière, on verra que la pêche a diminué. Les rivières ont été bien approvisionnées de saumon, et l'augmentation du nombre de ce poisson offre une bonne preuve des résultats bienfaisants de la protection passée, et de l'importance de la continuer. La pêche au homard a considérablement augmenté. Il y a maintenant cinq établissements de conserve, et deux autres sont à se préparer pour la prochaine saison. La mise en force du présent règlement, ou de quelqu'autre également stricte, est devenue nécessaire pour la protection de ce crustacé.

Comté d'Antigonish.—Le garde-pêche McDonald fait rapport que la quantité de saumon prise cette année est beaucoup plus considérable que les années précédentes, et la perspective est des plus encourageante, car un grand nombre de saumons ont remonté les rivières jusqu'à leurs frayères. Si les dispositions protectrices de la loi sont convenablement mises en force, les pêches du saumon de ce comté deviendront en quelques années très-productives. La pêche au hareng a été partiellement manquée, à cause de la violente tempête du mois d'août. Le maquereau a été abondant. Mais la pêche de ce poisson n'a pas été continuée pendant les quelques années dernières sur une aussi grande échelle qu'auparavant, à cause de la baisse du marché. Plusieurs pêcheurs sont à se préparer avec toute perspective de succès pour des opérations plus considérables la saison prochaine.

Comté de Richmond.—Les relevés de ce comté ne montrent pas un résultat plus que moyen. La pêche au saumon a été beaucoup améliorée, et les relevés montrent un rendement plus considérable. Le maquereau, le hareng et l'égrefin montrent une diminution

dont on n'a pu déterminer clairement la cause.

Comté de Victoria.—Dans ce comté, les pêcheries ont été exploitées avec des difficultés plus qu'ordinaires à cause du temps défavorable, ce qui fait qu'elles ont été moins productives

que les premières années.

Comté du Cap-Breton.—Les rapports de ce comté ne sont pas favorables, quoique les relevés ne soient pas matériellement différents de ceux de l'an dernier. Le garde-pêche Quinan fait rapport, que le saumon a été plus abondant, mais que le maquereau et le hareng montrent une diminution. Le taux élevé des gages aux mines en a détourné plusieurs de leurs dispositions à faire la pêche, et la violente tempête du mois d'août a causé beaucoup de dommages et de pertes aux pêcheurs. Les bateaux ont été endommagés, les échafauds emportés, les filets perdus et dans beaucoup de cas le produit complet de la pêche du printemps et de l'été balayé. Pour compenser ces malheurs, on a obtenu de bien meilleurs prix qui sont actuellement admis sur le marché et qui justifient l'espoir que les pêcheurs se remettront du désastre inaccoutumé de la saison. Les navires américains en grand nombre ont fait leur apparition pour la première fois depuis plusieurs années. On rapporte qu'ils ont fait une très-bonne pêche.

Comté d'Inverness.—La prise de la morue et du hareng n'a pas été si considérable que l'an dernier, mais le maquereau a été plus abondant. Le saumon a été en plus grandes quantité cette année, et on en a pris considérablement. Plus de mille poissons, d'un poids moyen de 15 livres ont été pris par des pêcheurs à la ligne dans la rivière Margaree. Les anchois ont abondé dans la partie sud-ouest de la rivière. La pêche à l'anguille continue de s'améliorer, et la truite est très-abondante. La pêche au homard devient importante dans ce comté. Il y a actuellement deux établissements de conserve, et un autre doit commencer

ses opérations au printemps.

Recommandations.—Avant de clore mon rapport, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur plusieurs points d'une importance vitale pour le développement complet et la protection convenable de nos pêcheries inestimables. Dans des rapports précédents que j'ai faits à votre prédécesseur en charge, j'ai insisté sur ces différents points. Et, quoiqu'il admît parfaitement leur importance et qu'il prît des mesures pour mettre mes recommandations à effet, je regrette de dire que des préjugés locaux et des influences politiques en ont jusqu'ici empêché l'adoption. Sous une nouvelle administration, je ne puis que me flatter de l'espoir que ces influences auront moins de poids et que des mesures qui bénéficieront évidemment à cette source importante de richesse nationale seront adoptées et mises en force malgré l'opposition d'intérêts privés. Dans cet espoir, j'ai l'honneur de soumettre à votre considération les recommandations sur lesquelles j'insistais dans mon dernier rapport annuel avec les autres observations que m'a porté à faire mon expérience de la dernière année.

Le renouvellement des bancs d'huîtres dans le Nouveau-Brunswick, et l'adoption de mesures pour augmenter la production de ce crustacé au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, en protégeant les bancs qui existent et en en établissant de nouveaux dans les endroits favorables à leur croissance, sont des sujets d'une importance vitale. Leur considération pratique a été si longtemps retardée, que presque tous les bancs bien connus et autrefois avantageux, sont maintenant presqu'épuises et perdent chaque année de leur valeur.

142

Ces remarques s'appliquent également aux banes d'huîtres de l'île du Prince-Edouardqui diminuent et qui devront, sous peu, avoir le même sort que ceux de notre province.

Bien que le temps pendant lequel il est défendu de faire cette pêche ait été strictement observé, un dragage annuel excessif et insensé empêche non-seulement l'augmentation des huîtres, mais devra nécessairement épuiser les bancs, et si l'on ne prend des mesures efficaces, tous les bancs d'huîtres de cette province seront bientôt détruits. Le moyen le plus simple, le plus sage et le plus sûr d'augmenter la production des huîtres dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse serait de louer tous les endroits favorables à leur culture (qu'il s'y trouve d'anciens bancs d'huîtres ou non) à des termes assez avantageux peur engager des personnes entendues à y risquer leurs capitaux. C'est ce qu'on a fait dans d'autres pays, et c'est le seul moyen qui, suivant moi, puisse réussir; car tant que les huîtrières seront la propriété du public, on les draguera aussi longtemps et aussi souvent qu'on y trouvera une huître. résultats de la protection ordonnée par l'acte des pêcheries pendant ces quatre dernières années ont été absolument nuls, et on a même épuisé davantage les bancs d'huîtres par les quelques barils qu'on y a pris de plus; si bien, qu'il est à peu près inutile de draguer dans la plupart des endroits où les huîtres étaient autrefois abondantes. Ces remarques s'appliquent surtout à Shédiac, Cocagne, Bouctouche et Richibouctou; mais les mêmes causes produisent de semblables résultats dans d'autres localités, car il est évident qu'aucun banc ne peut suffire à une pêche faite avec des engins grossiers et lourds, qui détruisent autant d'huîtres qu'ils en prennent. Pour donner à ces huîtrières quelques chances de se repeupler et d'augmenter, on ne devrait y permettre le dragage qu'une fois tous les trois ou quatre ans, et défendre de les déranger dans l'intervalle; mais, comme de raison, ceux qui n'y ont aucun intérêt ne s'occupent que du présent, sans souci de l'avenir. Le mode le plus sûr après l'affermage, pour obtenir l'augmentation des bancs d'huîtres, serait de les réserver pendant un certain nombre n'années, — disons dix ou douze ans, — et d'empêcher absolument d'y faire la pêche pendant ce temps. Si l'on ne prend pas l'un ou l'autre de ces moyens, les meilleures espèces d'huîtres qu'il y ait au monde auront disparu dans quelques années. Je dois faire connaître à ce sujet que l'expérience tentée par l'honorable M. A. MacFarlane, dans la baie de Malagash, comte de Colchester, promet de réussir complétement. Il a déjà planté d'autres bancs, et les jeunes huîtres profitent rapidement ; ce qui prouve qu'on peut cultiver les huîtrières sur nos côtes avec autant de certitude de succès que la terre même. Quand on considère les grandes demandes de ce délicieux bivalve, et les nombreux marchés qu'ouvrira bientôt le chemin de fer Intercolonial, on doit regretter que les grandes facilités que nous avons pour obtenir une production huitrière illimitée ne soient pas utillisées tout de suite par l'adoption des moyens propres à assurer ce résultat. Tels qu'ils sont, les bancs ne profitent à personne, et il n'y a aucun lieu d'espérer un heureux changement avec le système actuel; au contraire, il est à peu près certain qu'ils seront entièrement détruits avant peu de temps. prie le département d'examiner de nouveau ce sujet, et de prendre quelque mesure pour conserver et développer cette source considérable de richesses.

Vu le travail croissant et rapide qu'on fait pour protéger le homard, et l'immense quantité de ce crustacé qui se prend annuellement dans les deux provinces, ne ferait-on pas bien de profiter de l'expérience acquise en ce qui concerne nos bancs d'huîtres, et de prendre des précautions afin d'empêcher pareil résultat pour le homard. Jusqu'ici, ce crustacé a été si abondant sur nos côtes, et jusqu'à ces années dernières on a si peu su tirer parti de son abondance, qu'on n'en a pas réglementé la pêche, ce qui fait qu'on l'a pris dans toutes les saisons sans porter grande attention à sa qualité ou à son état. On a détruit indistinctement des homards à test tendre, des femelles dans la saison du frai et de jeunes homards ne pesant pas plus d'une demi livre. La conséquence a été que dans les endroits où on en a fait la pêche pendant quelques années, le homard n'est pas seulement plus rare, mais la moyenne du poids à tellement diminué qu'il vaut à peine le travail nécessaire de sa préparation pour le Il y a actuellement quarante-sept établissements de conserve dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, dont chacun consomme de trois à cinq tonneaux par jour, dans une saison qui dure de quatre à six mois, ce qui fait annuellement une destruction totale d'au moins trente mille tonneaux. Le nombre d'établissements de conserve augmente chaque saison, et la destruction doit augmenter nécessairement. Aucune source de production, quelle que riche qu'elle soit, ne pouvant supporter une exploitation augmentant sans cesse, à moins

qu'on ne prenne les moyens de suppléer à ce qu'on enlève, il est évident que cette pêcherie de valeur devra bientôt être épuisé par une pêche excessive. Les commissaires de poisson des États de la Nouvelle-Angleterre font actuellement de concert un mouvement, afin d'adopter sur leurs côtes quelque mesure de protection pour ce crustacé qui a été presque complétement détruit par ce genre de pêche aveugle. Sur les côtes du Maine et du Massachusetts il est très-difficile de se procurer des homards pesant plus qu'une livre et demie, et le rendement a été si minime que les industriels engagés dans les établissement de conserve les ont transportés à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswiek, où les mêmes résultats se produisent rapidement dans tous les endroits où cette industrie s'exploite sur une grande échelle.

En juillet dernier, votre prédécesseur en charge fit passer un Ordre en Conseil pourvoyant à ce que les homards à test tendre, les femelles dans la saison du frai, et tous les homards pesant moins qu'une livre et demie ne fussent pas détruits, et remis à l'eau. Cette mesure de protection qu'il est si facile d'exécuter pourvu que les pêcheurs et les propriétaires d'établissements de conserve l'observent fut, après mûre réflexion, adoptée de préférence à une époque de prohibition. Car cette mesure n'aurait pu être mise en force sans gêner sérieusement la pêche dans plusieurs endroits. Je regrette de dire que des gens intéressés qui objectent à toute mesure de protection cherchent actuellement à faire rescinder cet ordre en conseil. Je vous demande respectueusement mais ardemment qu'avant d'y consentir vous examiniez la question avec tout le soin que mérite son importance. A ce propos, j'ai l'honneur de vous référer à mon rapport spécial sur cette question et à la lettre de S. P. Reid, écr., M.D., d'Halifax, N.-E., adressée au commissaire des pêcheries de votre département, et aussi à une lettre au commissaire des pêcheries de l'Etat du Maine, par le professeur Spencer F. Baird, de l'institut Smithsonian, commissaire de la pêche et des pêcheries des Etats-Unis. La position élevée et la capacité reconnue de ce monsieur méritent à ses avancés et à ses

opinions la plus grande considération.

Par le grand nombre de demandes qui m'ont été faites de baux de rivières et de places de pêche, surtout dans la Nouvelle-Ecosse, je suis porté à croire que les pêcheurs désirent voir introduire dans les provinces maritimes le système de baux qui est en usage dans les provinces de Québec et d'Onfario. Les disputes continuelles qui s'élèvent entre les pêcheurs et les propriétaires riverains, entre les pêcheurs eux-mêmes, rendent cette mesure de plus en plus nécessaire, et j'ai la conviction qu'on sera forcé de l'adopter à la fin. Dans la plupart des cas, les pêcheurs préfèreraient payer un léger loyer au gouvernement pour leurs places de pêche, plutôt que d'être obligés de se disputer tous les ans avec leurs voisins au sujet de leurs droits respectifs. Il arrive souvent que, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, les propriétaires riverains font payer une redevance aux pêcheurs pour la permission de tendre des rets sur le front de leurs propriétés, tandisque de fait ils n'ont aucuns droits exclusifs au-dela de leur limite, qui est le rivage. Quant à payer un loyer pour ce privilége, il est évident qu'on devrait le payer au gouvernement et non aux propriétaires riverains. Dans le premier cas, le loyer que le pêcheur paiera lui sera rendu sous forme de protection pour ses moyens d'existence; dans le dernier cas il n'en retire aucun profit, car le montant du loyer s'en va dans le gousset d'un homme qui n'a aucun titre pour l'exiger. Une semblable mesure aurait en outre d'excellents effets dans l'intérêt des pêcheurs, en ce qu'elle protégerait et accroîtrait ses moyens d'existence, en assurant l'observation de la loi et des reglements et la conservation des pêcheries.

On a fait dans la Nouvelle-Ecosse beaucoup de demandes de location de cours d'eau pour la pêche à la mouche, et je ne vois aucune raison de les refuser. Dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, cette pratique de la mise en fermage a les meilleurs résultats, car la seule présence d'amateurs sur un cours d'eau empêche, dans une grande mesure, la pêche illégale et l'usage du dard. Le loyer qu'on retirerait diminuerait d'autant la dépense de deniers publics que nécessite le service des pêcheries. Il est inutile d'espérer jouir de tous les avantages de nos lois de pêche tant qu'on aura pas adopté un système uniforme pour coutes les provinces. On m'a aussi demandé la permission d'occuper des rivières presque entièrement ruinées, pour y essayer la reproduction artificielle du poisson. La pisciculture a si bien réussi, et a produit des résultants si avantageux dans d'autres endroits, que je ne puis mieux faire que de recommander qu'on accorde toutes les facilités et tous les encouragements possibles pour l'introduire dans nos provinces. Le succès complet qui a couronné les expé-

riences de M. Wilmot, dans Ontario, et celles de M. Holliday, sur la rivière Moisie, me fait espérer qu'on pourr'ait également réussir à former des établissements semblables dans nos deux provinces. Les grands fruits qu'on en retirerait pour le repeuplement de nos rivières dédommageraient amplement, suivant moi, des dépenses de construction et d'entretien.

Il ya dans la Nouvelle-Ecosse, de même que dans le Nouveau-Brunswick, plusieurs bonnes rivières dans lesquelles des obstacles naturels s'opposent à l'ascension du poisson. Le garde-pêche Moréhouse regrette qu'à cause d'une chute insurmontable, le poisson ne puisse fréquenter la rivière Sissabou, dans le comté de Digby. Le garde-pêche Jost dit qu'il y a un obstacle sur la Petite Rivière, dans le comté de Lunenburg; et le garde-pêche Ballam en signale un aussi sur la Grande Rivière, dans le comté de Richmond. Si l'on pouvait affecter une légère somme pour faire disparaître tous ces obstacles, ces ivières deviendraient bientôt d'importantes pépinières pour la reproduction du saumon et d'autres poissons. On pourrait de même ouvrir avantageusement d'autres cours d'eau de la Nouvelle-Ecosse, si l'on avait l'argent nécessaire; les plus importants sont les rivières mentionnées plus haut et l'Avon dans le comté de Hants.

La destruction des jeunes aloses et harengs par l'emploi de la claie en branches, est un sujet de sérieuse considération. J'ai traité cette question au long dans des rapports précédents; il appartient maintenant à votre ministère de décider s'il ne vaudrait pas mieux, dans l'intérêt public, abolir totalement cet usage, ou restreindre la pêche à l'emploi exclusif des rêts. Il n'y a pas de doute que la mesure augmenterait considérablement la quantité et la qualité de l'alose. Dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, la pêche au saumon, à l'alose, au hareng et au gaspereau avec des claies en branches, se fait sur une vaste échelle; nul doute que pendant quelque temps son abolition causerait de grands inconvénients, peut-être des pertes, et créérait un vif mécontentement dans toutes les localités où ce mode de pêche est établi ; mais je suis convaincu que la destruction des jeunes aloses et harengs influe fatalement sur cespêcheries, et la vigilance des officiers de pêche n'est pas suffisante pour la prévenir.

Il est très-difficile de mettre en vigueur les époques défendues dans les comtés à l'est de Halifax; cela provient de ce que les autorités n'ont pas clairement défini les mots " eau salée au-dessous du niveau de l'eau." La marée monte et baisse, dans quelques-unes des rivières, sur un espace de plusieurs milles à l'intérieur, et le droit de prendre du saumon dans les parties sujettes à la marée, jusqu'au 20 octobre, est réclamé en vertu de la section 2, chap. 95, des statuts revisés de la Nouvelle-Ecosse, troisième série, qui fait partie de l'acte des pêcheries. Cette section devrait être amendée de manière à ce qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur sa signification, et stipuler que dans les limites de l'embouchure des rivières on ne peut prendre le saumon après le 15 août; et, dans la mer, pas en deça de trois milles de l'entrée des havres ou rivières, et pas plus tard que le 15 septembre.

Les gardes-pêche trouvent souvent difficile de remplir les "instructions" qui leurs ont été données pour les aider à mettre la loi en vigueur, attendu que les juges interprêtent quelques fois la loi dans un sens qui diffère de quelques-unes des clauses de ces "instructions." De là la nécessité de les faire légaliser en vertu de l'acte et publier par autorité comme règles locales. Il faut donner tout le secours possible aux officiers, car ils ont à remplir un devoir très-difficile et désagréable. Ce serait simplifier les choses et faire disparaître une source de troubles si la loi de la Nouvelle-Ecosse pouvait être abrogée. Son maintien ne produit aucun bien, mais fait naître beaucoup de confusion et de différends. Comme l'Acte des pêcheries contient toutes ses clauses en termes précis et clairs, elle est aujourd'hui inutile et doit être abrogée.

Respectueusement soumis,

W. H. VENNING, Inspecteur des pêcheries, N. E. et N.-B.

Voici les lettres du Dr. Reid et du Prof. Baird auxquelles il est fait allusion dans le rapport précédent. La lettre du Prof. Smith, du collége de Yale, contient des renseignements très-précieux sur l'histoire naturelle du homard.

4-10*

HALIFAX, N.-E., 24 nov. 1873.

"W. F. WHITCHER, ÉCT.,

Commissaire des Pêcheries, Ottawa, Canada.

"Cher monsieur,— Pendant les deux dernières années j'ai remarqué dans les diverses parties de la province que l'on prenait indistinctement le homard, et que, par conséquent, ce crustacé est menacé de devenir rare, sinon de complète extinction; j'ai vu avec plaisir que les règlements de votre ministère insistent sur une saison de prohibition et sur le rejet des femelles avec leurs œufs, aussi bien que des jeunes ou petits crustacés. Ce serait trop malheureux de dépeupler nos rivières de ce poisson, et ce sera un résultat inévitable si l'on n'adopte des moyens de restriction; car jusqu'ici les jeunes homards et les femelles chargées d'œufs n'étaient pas prisés par les pêcheurs ou les manufacturiers. Ils ne prennent pas même toute la partie mangeable du homard, parce que, m'a-t-on dit, il en coûte trop d'extraire la viande du corps et des pattes, et que le homard est à trop bon marché pour valoir la peine de faire cette dépense supplémentaire.

"J'ai été surpris de voir que les naturalists n'avaient que des données imparfaites sur ce mollusque. Ils savent que l'éclosion des œufs a lieu avant que la femelle les ait déposés; non pas qu'ils soient ovovivipares, mais parceque à l'époque de la fraie les œufs, au lieu d'être de posés dans des endroits abrités comme le font la plupart des poissons, restent attachés en grappes à la surface ventrale de la queue de la femelle, et sont par conséquent sujets à tous les accidents qui peuvent arriver à la femelle pendant cette période. Les œufs restent ainsi attachés jusqu'à ce que le germe soit complètement développé, et on croit qu'ils ne laissent la mère que quand les capsules des œufs sont rompues et les jeunes crustacés capables de

jouir d'une existence indépendante.

" lls sont alors exposés à une foule de dangers de la part de leurs ennemis, attendu qu'ils ne sont pas protégés par les fortes coquilles qui leur servent si bien à se défendre quand ils sont plus gros. Voilà pourquoi je crois que les règlements de votre ministère sont si né-

cessaires pendant l'époque de l'incubation.

"Le homard est un balayeur des mers, et quand il a pris son plein développement, il est indépendant de ses ennemis (excepté pendant la mue, qui ne dure pas très-longtemps). Voila pourquoi il est si nombreux; et je crois qu'avec quelques soins cette abondance peut être continuée pour un temps indéfini, grâce à sa fécondité. N'ayant pas de renseignements suffisants sur l'extinction probable du homard pour en communiquer à votre ministère, j'ai pris la liberté d'écrire au révérend John Ambrose, actuellement à Digby (Nouvelle-Ecosse), mais longtemps stationné à la baie Sainte-Marguerite et sur la côte atlantique de cette province. Pendant de longues années ce monsieur a consacré une grande partie de son temps et de ses études à cette question et à une foule d'autres; son opinion a donc un grand poids.

"Voici ce qu'il dit au sajet de la probabilité de l'extinction; je trouve qu'il s'exprime

même plus fortement que moi sur ce point :

"Me doutant, depuis assez longtemps, que ce n'était pas sans raison qu'une maison de conserve de homards, dans le Maine, était venue s'établir à Sambro, puis après quelques années à Peggy's Cove, je pris des renseignements parmi les pêcheurs de Sambro, et je sus que comme avant l'établissement d'une fabrique en ces lieux le homard était en grande abondance tout près du rivage, quelques années de mise en conserve les avaient si bien éloignés qu'à l'époque de mes recherches (en 1868) on ne trouvait les gros homards qu'en dehors de leurs anciennes limites, et que même les petits étaient comparativement très-rares près de la rive. La même chose s'était produite sur les côtes des Etats-Unis.

" Quoique les opérations de conserve ne se fissent sur la Baie Ste. Marguerite que deux ans avant mon départ de cette place, les pêcheurs m'informèrent que les endroits où la pêche

se faisait le plus n'étaient pas aussi productifs qu'au commencement.

"Quand l'on considère que les œufs sont portés par la femelle pendant si longtemps et en si grandes quantités, il est facile de comprendre que le homard souffre peut-être plus que tout autre poisson ou crustacé de la non-observation d'une saison de prohibition par ceux qui le poursuivent. Jai remarqué qu'à Peggy's Cove même les plus petits homards étaient détruits avant d'être apportés à la fabrique. J'ai cru à cette époque qu'un inspecteur sur les lieux devait veiller à ce que ces jeunes homards fussent renvoyés vivants à la mer aussitôt que pris dans les cages, et qu'on devait établir une saison de prohibition.

"Si l'on n'adopte bien tôt des mesures conservatrices et si on ne les met rigoureusement à exécution, je suis convaincu que ce beau crustacé, qui a jusqu'ici rendu nos rives si fameuses, deviendra aussi rare ici qu'ailleurs.

"Cette question de la protection et de l'accroissement de notre poisson s'impose à une

attention immédiate."

"La conserve du homard est aujourd'hui une importante industrie, et il y en a des fabriques tout le long de la côte atlantique depuis le Cap Breton jusqu'au Cap Sable. Il est désirable qu'on ne lui impose pas des restrictions injustes, mais il n'est pas moins nécessairo que l'on établisse des règlements de nature à favoriser sa continuation.

"Croyez-moi,

"Votre sincère,

"S. P. Reid, M.D.

Commission des Etats-Unis, Poisson et Pêcheries, Washington, 4 décembre 1873.

MM. STILWELL et STANLEY,

Commissaires du poisson du Maine.

MESSIEURS,-La question du homard sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre a été spécialement signalée à mon attention l'année dernière, et j'ai reçu d'un grand nombre de personnes l'assurance qu'à moins qu'il ne soit fait quelque chose pour règlementer cette industrie, avant longtemps elle ne vaudra pratiquement rien. J'ai appris de personnes autorisées que, non seulement les dimensions du homard ont diminué, mais encore que le nombre qui en est pris est beaucoup moindre qu'autrefois. En raison de l'accroissement des pêches du homard pendant les quelques années dernières, surtout pour les fins de conserve, ce résultat n'était pas inattendu, bien qu'il se soit produit plus tôt qu'on ne l'attendait.

Afin de vous procurer les renseignements les plus authentiques sur cette spécialité, je prends la liberté de vous transmettre ci-joint un document écrit à ma demande par M. Sidney J. Smith, du collége de Yale, New Haven, qui est notre meilleur spécialiste sur les crustacés

américains et qui parle d'autorité sur tout ce qu'il dit.

C'est à vous de voirjusqu'à quel point les raisonnements que ce document contient peu-

vent rendre opportune une législation spéciale pour l'état du Maine.

Aujourd'hui, il ne paraît y avoir d'autre remède possible que de restreindre la pêche pendant un espace de temps plus ou moins long; et si on ne l'adopte, il est probable que la diminution continuera d'une manière alarmante.

La loi la plus simple serait celle qui défendrait absolument pendant un certain temps la prise du homard, soit pour vente immédiate ou pour conserve; et qui établirait une pénalité suffisamment sévère pour empêcher ceux qui se sentiraient disposés à la violer. Si les mois de juillet et d'août formaient cette époque de prohibition, ce servit un grand pas de fait vers la protection, car ils couvriraient une partie critique de l'époque de la fraie.

Il ne suffit pas de protéger la femelle ou celles qui portent les œufs, mais la prohibition doit s'étendre aux deux sexes. Afin de mieux comprendre les différences entre le homard male et le homard femelle, dont parle M. Smith, j'ai fait graver quelques dessins que je vous

prie d'accepter.

Très-respectueusement, SPENCER F. BAIRD, Commissaire.

NOTES SUR L'HISTOIRE NATURELLE DU HOMARD.

PAR SIDNEY J. SMITH.

On trouve le homard américain sur la côte de l'Atlantique depuis le New Jersey jusqu'an Labrador, et cependant il n'a encore rien été publié sur ses traits caractéristiques et sa distribution locale. Il vit sur un fond rocheux, graveleux et sablonneux, depuis les basses eaux jusqu'à vingt ou trente brasses et peut-être plus, mais pas probablement à de grandes profondeurs. Il se nourrit de toute espèce le matières animales, fraîches ou en décomposition, qu'il peut découvrir.

4-103*

Dans le Détroit de Long Island, la pêche au homard commence vers la fin de mars ou le commencement d'avril et dure jusque vers la fin de l'automne, quoique son meilleur temps Sur les côtes nord du Massachusetts et du Maine, d'où nous vient l'apsoit en mai et juin. provisionnement d'hiver, le homard se prend presque d'un bout de l'année à l'autre. Le capitaine N. E. Ottwood, ecrivant en 1866, disait que ce crustacé ne passait pas dans l'eau peu profonde aux environs de Provincetown, Mass., avant le mois de juin et y reste jusqu'e octobre, alors qu'il disparait de près du rivage. Il dit aussi qu'au nord du cap Cod la homard mâle est plus abondant que la femelle, tandis qu'au sud du Cap c'est tout le contraire Cependant, en autant que j'ai pu le constater par moi-même sur les Détroits de Long Island. et de Vineyard, à Portland et Eastport, Maine, les deux sexes y sont pris en nombre egal. Comme cette question est d'un intérêt considérable, je dois faire remarquer qu'on peut facilement distinguer les sexes par le petit appendice qui se trouve dessous le premier cercle de Chez le mâle cet appendice est fort, raide, calleux et cannelé sur l'intérieur vers les extrémités, tandis que chez la femelle il est plus petit, mince, tendre et flexible ; de plus les orifices génitaux, chez le mâle, se trouvent dans l'intérieur de la jointure basale de chacune des devx cuisses de derrière, tandis que chez la femelle ils sont situés dans la partie correspondante de la troisième paire.

Mn cherchant les moyens à prendre pour prévenir l'épuisement de la pêche du homard, il est important de tenir compte de l'époque de la fraie et du développement des petits. L'époque pendant laquelle la femelle porte les œufs varie beaucoup sur les différentes parties de la côte, étant de plus en plus tard à mesure que l'on avance vers le sud. Au sud du cap Cod, dans les détroits de Long Island et de Vineyard, elle porte ses œufs depuis le 1er avril jusqu'à la fin de juin. A Portland, Maine, elle porte ses œufs depuis la mi-août, tandis que dans la Baie de Fundy, c'est depuis la Saint-Jean jusqu'en septembre. Il serait très désirable d'avoir sur ce point des renseignements plus exacts, quoique ceux que nous avons soient suffisants pour démontrer que la période du transport des œufs embrasse le temps pendant

lequel on prend le homard pour le marché.

Peu après l'éclosion, le jeune homard laisse sa mère et mène pendant longtemps une vie différente de celle de l'adulte. D'abord il n'est pas plus long qu'un tiers de pouce et ne ressemble guère à un homard. Il a aux cuisses de longues nageoires et nage vivement, vivant la plupart du temps à la surface de l'eau, à la manière des cardons. A mesure qu'il change de peau, il prend de plus en plus la forme du homard, jusqu'à ce qu'il ait atteint la longueur d'un peu plus d'un demi pouce, alors qu'il devient tout-à-fait homard, quoiqu'il ait encore conservé l'habitude de nager. Pendant cette période, qui dure plusieurs semaines, il est constamment exposé aux attaques des poissons et des autres animaux marins, tandis que lui-même poursuit le fretin et s'en nourrit. Il serait probablement inutile de tenter d'en élever un grand nombre à cette époque dans un espace limité, attendu que le jeune homard a alors besoin d'eau salée pure et d'une nourriture particulière, qu'on ne trouve que là où les animaux nageants se réunissent.

Quand il a atteint une longueur de quelques pouces, le homard croisse très-lentement; il ne grandit qu'à l'époque où il jette l'écaille, ce qui chez le homard de dimensions ordinaires n'a lieu qu'une fois par année, et la croissance, à chacun de ces changements, est très-petite, ainsi qu'on peut le voir en comparant la grandeur de l'écaille avec celle du homard qui vient de la laisser. Chez le gros homard, l'écaille n'est pas toujours changée, même pas plus souvent

qu'une fois par année.

A quel âge commence-t-il à produire? c'est quelque peu incertain. On voit quelques fois des femelles ne pesant pas plus qu'une demi livre jeter des œufs; mais chez ces petites femelles le nombre des œufs est comparativement petit. Le poids moyen des homards qui se

vendent sur les marchés de New Haven est d'environ deux livres.

Il est évident qu'une saison de prohibition qui embrasserait toute l'époque de la fraie arrêterait la pêche du homard pendant la période où l'on en retire le plus de profits. Durant les fortes chaleurs du milieu de l'été il en vient un grand nombre pendant qu'on les transporte au marché. En empêcher la prise à cette époque aurait, sans aucun doute, un effet signalé sur l'approvisionnement pendant d'autres parties de la saison.

ANNEXE O.

RAPPORT SPÉCIAL SUR CERTAINES REQUÊTES CONTRE LE REGLEMENT CONCERNANT LA PÊCHE DU HOMARD.

BUREAU DES PÉCHERIES, N.-E ET N.-B.

4 février 1874.

A l'hon. A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Monsieur,—Relativement aux requêtes des comtés de Lunenburg, Shelburne et armouth, N.-E., demandant que le règlement concernant la pêche du homard soit rescindé, dont des copies m'ont été transmises pour faire rapport, j'ai l'honneur de faire les remarues suivantes sur les six raisons données par les requérants pour faire abroger le règlement. Pour plus de commodité, je vais citer chacune des raisons que je ferai súivre de mes remarques que je soumets respectueusement à votre examen, parce que cette question est d'une vaste importance et entraîne avec elle l'existence de cette pêche précieuse sur les côtes de nos provinces maritimes.

PREMIÈRE RAISON.—" Parceque la majorité des homards pris sur ces côtes ainsi que sur les côtes des Etats-Unis pèsent moins qu'une livre et demi, et que, tel étant le cas, il faut

"en remettre la moitié en liberté en vertu des dispositions de cet ordre."

Réponse.—L'assertion que la moitié des homards pris dans la Nouvelle-Ecosse pèsent moins qu'une livre et demi est erronée, et dans les localités où la moyenne de la pesanteur est si petite, soit sur les côtes des Etats-Unis ou celles de la Nouvelle-Ecosse, ce résultat est dû aux abus que le règlement cherche à redresser. Dans la plupart des localités où l'on trouve le homard, aux Etats-Unis aussi bien que dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. la dimension des homards est en moyenne de trois livres ; un grand nombre varie de trois à quatre livres et souvent cinq. Quand on fait pendant quelques saisons une pêche indistincte comme celle que l'on a faite jusqu'ici, on remarque invariablement une diminution dans la dimension et le nombre des homards, jusqu'à ce que la localité soit complètement épuisée, alors que le homard est si petit que les opérations sont sans profits. Tel a été le résultat invariable sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre où cette pêche naguère si profitable est aujourd'hui presque détruite ; comme conséquence inévitable, les propriétaires d'établ ssements de conserve ont déserté les rives américaines pour venir s'établir sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick où ils sont en train de produire le même état de chose; et c'est pour obvier à ces résultats que le règlement qu'on veut maintenant abroger a Afin qu'il n'y ait pas de doute sur l'inexactitude de l'assertion contenue dans la première raison, j'ai adressé une lettre à chaque garde-pêche de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick dans le district duquel cette pêche se pratique, lui demandant de faire connaître la moyenne exacte du homard pris. D'après les réponses reçues, vous verrez que la majorité des homards, loin d'être au dessous du minimum de poids fixé par l'arrêté en conseil, la moyenne est considérablement au dessus, tandisque dans les localités où il n'y a pas d'établissement de conserve, la pesanteur moyenne est beaucoup plus considérable que dans celles où la pêche est excessive, et que là où ces établissements sont nombreux, la Pesanteur moyenne est beaucoup plus petite.

NOUVELLE-Ecosse.

Comté	Pesanteur moyenne Lbs.	No. de manufactures.
Halifax, Est		8 et 2 autres en construction
do Ouest	$2\frac{1}{2}$	7
Lunenberg	$2\frac{1}{3}$	3
Qucen	21	3 et 2 autres en construction
Shelburne	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	7
Yarmouth	$2\frac{1}{2}$	1
Digby	\cdots 3^{-}	Aucune.
Colchester	3	Aucune.
Pictou	5	1
Guysborough	$1\frac{1}{2}$	8
Antigonish	4	1.
Victoria	3	Aucune.
Richmond	2	2
Cap Breton		2

NOUVEAU-BRUNSWICK

Comté	Pesanteur moyenne	No. de manufactures.
Ristigouche	$3\frac{1}{3}$	
Gloucester	3	5
Northumberland	3	4
Kent	2	8
Westmoreland	3	Aucune.
Albert	4	Aucune.
St. Jean	4	Aucune.
Charlotte	$2\frac{1}{2}$	4

D'après ce qui précède, il parait que les localités où le homard d'une si faible pesanteur est pris aujourd'hui cont précisément celles où ce règlement est absolument nécessaire pour prévenir la destruction totale de la pêche. Ce fait est pleinement corroboré par M. John Mitchell, le contre-maître de la compagnie d'emballage de Portland qui possède aujourd'hui un vaste établissement de conserve sur l'Île de Grand Manan.

M. Mitchell est un intelligent Ecossais et le père de cette industrie dans l'Amérique du Nord, avant été amené d'Écosse pour conduire les opérations du premier établissement de conserve du homard qui ait existé sur ce continent. Il m'a assuré l'été dernier, pendant que je recueillais des renseignements sur cette question, qu'il a commencé ses opérations il y a douze ou quinze ans à l'est de Boston et qu'il a graduellement travaillé vers l'est, laissant derrière lui les localités épuisées, jusqu'à ce qu'enfin il soit parvenu à nos rivages où, dit-il, les mêmes résultats se produiront si l'on n'adopte pas de bonnes mesures de protection. Déjà il remarque une baisse dans les dimensions et le nombre du homard à Grand Manan, et il dit que le homard de moins d'une livre et demie ne paierait pas le travail qu'on lui consacrerait. Il invoque ardemment la mise de ce règlement à exécution.

Seconde raison.—" Parce que le homard n'est pas un poisson qui, comme le saumon, est confiné à une localité particulière, et qui par une pêche indistincte peut se trouver ap pauvri et empêcher le poisson de se rendre dans ces localités; mais est, au contraire, habitant du vaste océan, et n'approche du rivage que pour le frai et la production."

Réponse.—Cette raison accuse une grande ignorance sur cette question de la part des requérants ou la présomption d'une p'us grande ignorance de la part de votre ministère et de ses officiers. Le contraire est exactement la venté. Plus que tous les autres crustacés, le homard se confine lui-même dans des localités particulières, et l'expérience démontre que "la prise indistincte appauvrit" et même ruine la pêche dans ces localités. Je crois superflu de combattre cette raison, mais pour votre propre satisfaction, j'ai l'honneur de vous renvoyer

150

à un savant document écrit sur ce sujet par le Dr. S. P. Reid et qui se trouve annexé à mon rapport de 1873. Ses remarques et celles du Révd. John Ambrose corroborent pleinement mon opinion; et comme elles sont faites par des observateurs intelligents, je les signale respectueusement à votre attention.

TROISIÈME RAISON.—" Parce que prendre ces crustacés et les mettre en conserve c'est cenlever aux richesses de l'Océan pour ajouter à celles du pays, et ce n'est pas une perte pour l'océan, à cause de l'effrayante puissance de reproduction du homard. Si on me le prend pas, c'est une perte, parce que ceux qui sont libérés peuvent très bien ne jamuis

"revenir à la même place."

Réponse.—Cette raison accuse un plus grand défaut de connaissances que la précédente. L'expérience prouve que le "vaste océan" ne fournira pas un éternel approvisionnement aux localités où la pêche se fait indistinctement et où les femelles et les petits sont détruits en masse. Le but du règlement est de prévenir la destruction totale de cette source de richesse dans les localités où l'approvisionnement diminue déjà rapidement. Pour plus ample réfutation de cette raison, j'ai l'honneur de vous renvoyer encore au document du docteur Reid, ainsi qu'à la lettre du professeur Baird à M. Whitcher, annexée à ce rapport.

QUATRIÈME RAISON.—" Parce que la meilleure moyenne des pêches comprend des ho-

" mards de moins d'une livre et demie de pesanteur."

Réponse.—Cette assertion n'est qu'une répétition des inexactitudes contenues dans la première raison. Toutes les localités dans lesquelles les homards ont moins qu'une livre et demie de pesanteur sont exactement celles où le besoin de ce règlement, ou d'un autre également protecteur, se fait le plus vivement sentir. (Voir le document du professeur Smith sur le homard, annexé à mon rapport de 1873; Annexe N, page 147.)

CINQUIÈME RAISON.—" Parce que cet ordre, s'il continue à être loi, privera vos requé-"rants et tous ceux qui se livrent à cette industrie comme moyen de subsistanc: (lesquels "forment une grande partie des habitants de nos rives), des moyens de vivre, ou les forcera à "chercher d'autres occupations, et, d'après l'opinion de vos requérants, détruira cette branche "d'industrie et ruinera les nombreuses manufactures qui leur donnent aujourd'hui de l'em-"ploi, et écrasera en même temps, presque dans son berceau, ce commerce qui promet d'être "une grande source de richesses et de revenus à ce pays, sans donner un avantage correspon-"dant."

Réponse.—De tontes les localités où la pêche au homard s'est faite sur une certaine échelle dans ces dernières années, des plaintes constantes et répétées ont été faites par les officiers des pêcheries, les propriétaires d'établissements de conserve et par les pêcheurs eux-mêmes contre la destruction causée par la pêche indistincte de ce crustacé. J'ai souvent fait allusion à ces plaintes dans mes rapports annuels, ainsi que dans des rapports spéciaux sur ce sujet, et à ma connaissance personnelle, on a signé des requêtes demandant des mesures protectrices, requêtes qui n'ont été mises de côté que sur l'assurance donnée par moi que le règlement qu'on veut aujourd'hui faire abroger était à l'étude et serait probablement adopté. Loin "d'écraser dans son berceau cette source de richesse et de revenus," ce règlement, j'en suis convaincu d'après les observations et les recherches considérables que j'ai faites parmi les établissements de conserve, est absolument indispensable pour sauvegarder l'existence même du commerce.

SIXIÈME RAISON.—"Parce que, dans la République voisine, quoiqu'une loi semblable "ait été passée il y a deux ans, on n'a pu la mettre en vigueur ou on l'a trouvée hautement "impolitique, et elle est restée lettre morte."

Réponse.—Aucun pays du monde n'a senti aussi sérieusement que les Etats-Unis le besoin de mesures protectrices pour ses pêcheries. Aujour l'hui que leurs pêcheries côtières et fluviales, naguère si opulentes, sont totalement ruinées par la pêche indistincte, le gouvernement américain a fini par comprendre leur importance et emploie des crédits considérables à s'efforcer de les repeupler par des moyens artificiels. Dans l'espoir de restaurer leurs pêches du homard, les pêcheurs du Maine transportent les remelles et les petits dans les loculités dépeuplées, et la législature a promulgué un règlement qui prohibe la pêche de l'alevin du homard sous peine d'une amende de \$10 pour chaque poisson et la confiscation du bateau et de ses agrès. Les commissaires des pêcheries des Etats de la Nouvelle-Angleterre s'efforcent

151

aujourd'hui de trouver des mesures de protection plus rigoureuses et ils recommandent qu'on ne prenne pas le homerd qui pèse moins que deux livres.

(Depuis que ce rapport est écrit, une législation ultérieure de l'Etat du Maine a eu pour

résultat la loi suivante:-

"SECT. IRE.—Personne ne devra prendre, mariner, vendre ou mettre en vente, dans les limites de l'Etat du Maine, du homard entre le premier jour d'août et le quinzième jour d'octobre de chaque année; et à partir du dit quinzième jour d'octobre jusqu'au premier jour d'avril de chaque année suivante, il ne sera pris, mariné, vendu ou mis en vente aucun homard de moins de dix pouces et demi de longueur, mesurant d'une extrémité à l'autre du corps à part les pinces ou tentacules; mais à partir du dit premier jour d'avril jusqu'au premier jour d'août de chaque année il n'y aura aucune restriction de ce genre quant au temps et à la dimension pour prendre, mariner, vendre ou mettre en vente ce crustacé.

"Sect. 2.—Toute personne contrevenant aux dispositions de cette section sera punie par une amende de dix piastres pour chaque homard pris, mariné, vendu ou mis en vente comme susdit; une moitié de cette somme ira à la personne qui aura porté lainte, et l'autre moitié à la ville où le délit aura été commis.")

La très-grande majorité des établissements de conserve actuellement en opération dans la Nouvelle-Ecosse appartiennent à des Américains qui achètent, au chiffre ou à la livre, des pêcheurs résidents. Ils n'ont aucun intérêt permanent dans la pêche, sachant qu'elle durera son temps, ou du moins jusqu'à ce qu'ils aient fait de l'argent avec leur entreprise, et les pêcheurs résidents sont si aveugles sur leurs propres intérêts qu'ils ne s'occupent de rien autre chose que du gain actuel. Jusqu'à ces dernières années le homard a été si abondant et si peu coûteux sur nos rivages, que le mode adopté pour le mariner était des plus ruineux. On n'utilisait que la viande de la queue et des pinces, et on rejetait le reste ou on l'employait comme engrais; car quand le homard est abondant, ce serait perdre du temps que de retirer la viande du corps ou des cuisses. La diminution dans les dimensions du homard est si grande qu'il faut aujourd'hui cinq livres de poisson cru pour faire une livre de viande marinée, soit en moyenne trois homards pour remplir une boîte d'une livre. Si l'on songe que des centaines de mille boîtes sont remplies annuellement, on verra combien est grande la destruction de homards, qui se fait tous les ans et combien il est nécessaire que ce règlement ou une autre mesure également protectrice soit mis en vigueur.

Relativement à la recommandation faite par les requérants que la partie du règlement concernant la femelle du homard soit restreinte à un espace de quatre semaines, du ler août au ler septembre, je dois dire que ce n'est qu'après mûr examen que le règlement a été adopté tel qu'il est. Dans diverses localités, les alevins (ou, à parler plus proprement) les petits se détachent de leur mère en différents temps. Dans quelques-unes cela a lieu au commencement de juillet, dans d'autres à la fin de septembre. Une époque de prohibition, telle que demandée, ne pourrait pas s'appliquer à toutes les localités, mais elle le pourrait avec le règlement actuel. Le pêcheur de homard n'a qu'à délivrer une femelle de ses œufs, chaque fois et partout où il en trouve. S'il ne le fait pas, il ne peut vendre le homard, car l'acheteur est

également passible d'une amende.

Les commissaires de la Nouvelle-Angleterre proposent une époque de prohibition de trois mois : avril, mai et juin, sur la côte sud de la Nouvelle-Angleterre, — et juin, juillet et août sur la côte est. L'époque du frai est plus tardive sur nos côtes et varie beaucoup dans différentes localités. Pour être de quelque utilité comme mesure protectrice, il faudrait que l'époque de prohibition pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick embrassât les mois de juillet, août et septembre, ce qui nuirait plus aux affaires que le règlement qu'on cherche aujourd'hui à faire abroger. Dans quelques localités, particulièrement sur la côte sud du Nouveau-Brunswick, où cette pêche se fait sur une très-vaste échelle, cette époque de prohibition empêcherait pratiquement les affaires, et rarement la température est suffisamment ctablic pour permettre de les commencer avant le dernier jour de mai.

Je sais qu'on peut soulever plusieurs objections contre ce règlement, et je vais signaler la plus importante. En premier lieu on peut alléguer avec raison que la constatation de la pesanteur du homard, qu'on suppose être sujette à ce règlement, occasionne au pêcheur et à l'acheteur du trouble et des pertes de temps. Ensuite il est très-probable que les petits

-152

homards, ainsi que les femelles portant des œufs, après avoir été délivrés des trappes, seront encore pris et repris, — ce qui augmentera le trouble du pêcheur. Mais je ne puis concevoir de mesures protectrices qui ne soient sujettes à cette objection. Mon but a été de recommander des restrictions qui pussent protéger efficacement la pêche et en même temps contrecarrer le moins possible les opérations des pêcheurs. Je crois que, tel qu'il est, le réglement accomplira cet objet. Si le but avait été simplement de protéger le poisson, sans égard pour les intérêts des pêcheurs et des établissements de conserve, j'aurais demandé une époque de prohibition qui aurait embrassé tout le temps du frai. Mais, comme je l'ai dit plus haut, cela empêcherait pratiquement les opérations.

Je dois dire, en terminant, que ce règlement est le résultat de trois années de sérieux examen et de recherches faites per M. Whitcher et moi-même; et comme je suis convaincu que sa mise en vigueur, ou quelque mesure aussi rigoureuse, est absolument nécessaire pour prévenir l'extinction totale de ce précieux crustacé sur les côtes du Canada, je demande respectueusement, mais ardemment, que si ce règlement est abrogé, on en adopte un autre aussi sévère, et que les officiers des pêcheries reçoivent ordre de le mettre en vigueur avec la plus

grande vigilance.

Respectueusement soumis,
W. H. VENNING,
Inspecteur des pêcheries, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

Voici la lettre du professeur Spencer F. Baird, du Smithsonian Institute, E.-U., commissaire du poisson et des pêcheries, à laquelle il est fait allusion dans le rapport précédent et qui fut adressée au commissaire des pêcheries du Canada pour savoir quelle décision votre ministère avait prise sur cette question; M. Whitcher m'informe qu'en réponse une copie du règlement en vigueur fut transmise.

Commission des États-Unis, Poisson et Pêcheries, Washington, 8 janvier 1874.

Mon cher monsieur,—Il se fait actuellement parmi les commissaires de poisson des Etus de la Nouvelle-Angleterre un mouvement combiné dans le but d'amener une législation concurrente au sujet de la protection du hemard qui est aujourd'hui presque exterminé sur la côte par suite de la grande capture que l'ou en fait pour les mettre en conserve. Il est maintenant très-difficile d'en obtenir, dans le Maine ou le Massachusetts, pesant plus d'une livre et demie ou deux livres, et il est question de faire passer une loi fixant à deux livres le minimum de la posanteur du homard mis en vente, et déterminant le temps de la pêche.

Tous paraissent s'accorder à dire que la diminution a été occasionnée par les opérations de conserve en été. J'apprends qu'à l'heure qu'il est le rendement sur les côtes du Maine est devenu si petit, que depuis plusieurs années les emballeurs sont obligés d'aller dans les provinces, et qu'il y a sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick 47 établissements d'emballage consommant de 3 à 5 tonneaux par jour pendant la saison qui dure près ou plus de six mois,—ce qui occasionne une destruction annuelle totale de 30,000 tonneaux de homards. A ce train vos eaux seront bientôt dépeuplées, ainsi que celles des Etats-Unis, et l'on peut se demander si, en vue de l'importance des intérêts en jeu, il ne serait pas temps de faire une borne législation pour proté jer ce crustacé.

Veuillez me laisser savoir si une législation de ce geure est probable. Dans ce cas, il

serait désirable qu'il y aurait entente entre les deux sections du pays.

Les principales mesures de restriction qui peuvent être adoptées sont: premièrement celles qui concernent la dimension du homard, et secondement l'époque de la pêche,—cette dernière se rapportant particulièrement à la saison du frai. Il est impossible de compter sur l'obéissance des pêcheurs à la loi qui les oblige de rejeter les femelles, car, d'après mes observations, la pêche se fait indistinctement.

La période pendant laquelle les œufs sont portés par la femelle est longue et celle de la fraie s'étend après un intervalle, quoique cela paraisse être plus tard à mesure qu'on avance

vers l'est. Une intermission absolue est peut-être ce qui pourrait être adopté de mieux; par exemple trois mois, avril, mai et juin, sur la côte sud de la Nouvelle-Angleteir; juin juillet et août sur la côte est; et juillet, août et septembre, ou au moins août et septembre sur la côte de la Nouvelle-Ecosse.

Les détails d'un plan de ce genre seraient, nécessairement, arrêtés après une étude sé-

rieuse de la question et avec toutes les données nécessaires.

J'ai transmis un article très-élaboré sur ce sujet à M. Stilwell, commissaire de poisson du Maine, article préparé par le professeur Verill et le professeur Smith, de New Haven, et, qui sera bientôt publié. Ce que je viens d'écrire contient les principaux points à être étudiés.

Bien sincèrement à vous,

SPENCER F. BAIRD, Commissaire.

W. F. Whitcher, Ecr., Commissaire des Pêcheries, Ottawa, Canada.

ANNEXE P.

et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1873. STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, la quantité

	.rts.	Hareng, qua	38000 38000 305 2850 500 500 2860 2860 1,030 1,0
	poîtes.	Maquereau er	1192 200 3950 100 100 10842
SSON.	garts	Maquereau,	75 10 375 909 12000 12000 49000 45000 5000 5000 5000 16028 17625 2832 2832 2832 18891 18891
Espèces de Poisson.	'sequo	Saumon, en l	10000 15000 4800 132000 161800
Espèci	' 9ttt	ni "nomnsz "sdl	3000 4800 4700 16900 7000 37760
	sasb i	Saumon, frais la glace.	43200 11400 10200 10200 10710 107150 44400 22657 118893 44000 33280 13150 33605 56055 56055 56055 56055 56055 56055 56055 56055 56055
32 T	arts.	nb 'uownes	150 201 201 10 9 9 8 8 679 879 879 879 878 878 878 878 878 878 8
	ses.	Valeur.	\$ 480 16050 8000 8000 8000 700 700 7150 7150 7150 7150
в Рвсни	Nasses	.oV	112 88 88 80 112 112 482 44 44 44 407
Мате́виеь De Рѐснв	so.	Valeur,	\$ 6390 9977 4392 1150 11241 7944 11735 63666 51752 85400 90974 11736 2860 127138 2860 15965
MA	Rets.	Brasses	235 8320 275 37444 213 7070 110 2300 971 12151 287 17376 11213 2480 11213 24480 11213 124480 11213 14480 11213 182440 11213 182480 11213 182440 11213 182440 11213 182480 11213 182440 11213 182480 11213 182440 11213 182480 11213 182440 1121
HE.		Hommes.	235 275 275 213 110 971 971 1213 1213 150 454 1923 150 454 1923 1056 916 916 918 918 949 949 949 949 949 949 949 949 949 94
REAUX ET CHALOÙPES EMPLOYÉS A LA PÉCHE.	Chaloupes.	Valeur.	\$ 300 4500 1800 1807 1800 18374 10127 7390 27990 33580 1510 1510 1510 1510 1510 1510 1510 1
RPLOYÉS	D	Nombre.	123 51 65 481 359 2290 1774 1774 1774 1774 1774 1774 1774 177
UPES E		ноттея	114 310 310 897 238 1087 1087 1089 1089 476 80 80 80 476 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80
ET CHALO	Bateaux.	Valeur.	\$ 750 750 34719 126590 31400 257240 183000 55830 55800 55800 1600 18600 18600
ATEAUX]	Bat	Tonnage	85 883 983 3344 1081 5173 507 2149 50 370 698 698
BAT		Nombre,	28 28 28 28 28 28 28 29 28 29 20 10 10 10 26 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28
		Dispraice.	Cumberland Cumberland Cucheffer Hants King Annapolis Digby Yamouth Yamouth Lunenburg Halitax Fictou Antigonish Gap Breton Victoria Iaveness Total

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries etc.—Suite.

		200221402014110202020
Produits du Poisson.	.wslaV	\$ 46457 32414 32414 32414 32572 32655 42666 426666 426666 426666 426666 426666 426666 426666 426666 426666 4266666 4266666 4266666 4266666 42666666 42666666 426666666 4266666666
s du F	Poisson employe com- me engrais, lbs.	100 40 1175 584 584 580 250
DUL	Guano de poisson, t'nx.	200 200 100 100 200 200 200 200 200 200
Pro	Huile de poisson, gall.	100 80 80 1130 550 25355 65385 65385 65385 61385 12922 1710 1710 1710 1710 1710 1710
	Homards, boftes.	3000 3000 3000 225000 225000 16200 1500 16000 16
	Huftrea, barila.	50 6 12011 111 12128
	Anguille, barils.	1 30 116 96 96 121 121 124 809 70
	Eperlan, lbs.	3100 14000 5400 18000 18800 1300 2300 28000 12800 12800 12800
	Truite, Ibs.	12650 3240 33900 1000 1000 2000 20650 50 172 13100 4350 6406
	Achigan, lbs.	2000
SOM.	Alose, barils,	950 10571 1050 700 20 150 150 57 57
DE POISS	Flétan, lbs.	15000 23000 131215 41900 730000 73000 7000
Kspèces de poisson	.sdl ,nhsrgH	28000 74500 77500 471500 1995 405130 6145 14395 19439 194395 19439 19439 19439 19439 19449 194
	Merluche, qtx.	345 1700 1700 325 325 325 1300 5590 5590 5590 5590 160 12090 44321
	Merlangue, qtx.	345 600 330 14760 4225 4030 541 108 70 330 111
	Langues et noues de morue, barila.	80 93 54 54 10 105 65 65 65 777
	Morue, quintaux.	2720 3000 220 860 860 500 26545 74567 95000 123266 100000 1817 245 425 19730 4217 19730 4217 19730 1817 21451 4227 19730 18177 21451 245 245 245 427 19730 1
*	Gaspereau, barila.	475 430 144 1945 1128 453 175 175 462 1475 462 1475 462 1475 462 1351
	Hareng fumé, en boîtes.	750 8700 7000 4200 780 780
	Defenice.	Cumberland Colchester SHants Finants Kingby Weby Warmouth Shelburne Queen's Lunenburg Halifax Fictoru Richmond Guysborough Richmond Guysborough Richmond Guysborough Richmond Total

RÉCAPITULATION

du produit et de la valeur des pêcheries de la province de la Nouv.-Ecosse, 1873.

Espèces de poisson.	Quantité.	Taux.	Valeur.
do fumé do en conserve. Maquereau de en conserve. Hareng	564,503 lbs 37,376 lbs 37,376 lbs 161,800 canistres 141,005 barils 10,842 canistres 178,126 barils 21,430 bottes 11,783 barils 595,667 quintaux 2,467 barils 25,350 quintaux 44,321 quintaux 44,321 quintaux 1,628,045 lbs 535,035 lbs 4,612 barils 2,560 lbs 73,167 lbs 112,879 lbs 2,337 barils 12,128 barils 2,462,298 canistres 465,379 gallons 322 tonnaux 37,876 barils 3,462,298 canistres 465,379 gallons 322 tonnaux 3,465,379 gallons 322 tonnaux 3,465,379 gallons 322 tonnaux 3,465,379 gallons 322 tonnaux 3,465,379 gallons 322 tonnaux 3,465,379 gallons 322 tonnaux 3,465,379 gallons 322 tonnaux 3,465,379 gallons 322 tonnaux 3,665,379 gallons 322 tonnaux 3,665,379 gallons	\$ cts 18 00 0 15 0 25 10 00 0 15 4 00 0 25 3 50 4 25 7 00 0 3 50 0 06 8 00 0 06 9 00 0 25 15 00 0 05 0 06 0 06 0 06 0 06 0 06 0 06	\$ ct. 83,394 0 75,678 4 5,664 0 40,450 0 1,410,050 0 1,626 3 712,504 0 5,357 5 41,240 5 2,531,159 7 17,269 0 88,725 0 155,123 5 97,682 7 32,102 1 36,896 0 153 6 4,390 0 6,772 7 21,033 0 6,772 7 21,033 0 865,574 5 302,496 3 4,830 0 4,830 0 4,830 0

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et l dans la province du Nouveau-Brunswick, pe

				4	_
		•	Hareng, barila	141 36975 3458 3450 4450 4450 40605	
		porte	Maquereau, en	12850 4200 4200 21050	-
OISSON.		.ali	Maquereau, bar	50 1710 364 905 200	
Especies de Poisson		tea,	Saumon, en boî lbs.	530000 184884 338400 67900	
ESPEO		.sd[Saumon, fumes,	32950 55000 87950	
		sus	Saumon, frais d la glace.	4500 26217 600721 192200 27550 60000 32000 490000	
			Saumon, barila	341 60 141 480 25 25	
20		ses.	Valeur.	\$300 200 500 600 7500 7500	
в РЕСН		Nasses	Nombre.	60 125 7 7 7 7 7 7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	
Матенев рв Ресни.		ts.	Valeur,	\$5 25855 40436 40550 2000 2000 852 11460 34350	-
MA		Rets.	Втаява.	8470 45015 59826 111500 5875 635 4000 3122 111160 35148	
			ноттез,	168 2182 691 1260 402 36 300 58 689 982	1.
PLOYÉS.	.	Chaloupes.	Valeur.	\$ 1675 85292 13528 43400 43400 1744 3000 890 9500 55273	
PES EM			Nombre,	80 506 343 263 65 150 49 316 853	
СНАЬО			Hommes.	1245 31 17 17 406 406	
BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS		Bateaux.	Valeur.	\$ 10200 6300 1300 1300 4000 43016 64816	
BAT		Bal	Tonnage.	1250 211 60 60 160 1377	
			Nombre.	10 13 125 125	
		Digmerca		Ristigouche Gloucester Gloucester Ouest et Albert Carleton York King, Queen, et King, Queen, et King, Queen, et Construction ouest	

PRODUITS DU POISSON.

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc. -Suite.

_		
	Valeur,	\$ cts. 21817 00 638099 21 238047 87 236041 30 -81425 50 155540 00 15555 00 176842 00 635529 35 2285661 93
	Poisson employé com- me engrais, barils.	1050 5050 1588 1588 100 100 100 100
1	Guano de poisson, to'x	4822
	Huile de poisson, gal.	12030 900 1885 500 42646 57961
	Homarda, bottes.	291000 210500 51300 312000 10000 512900
	Huîtres, barils.	7350 350 7260 200
	elingd ,ellingaA	200 1310 429 68 95 500 250 800
	Eperlan, Iba.	5000 98850 3000 210000 1670 4000 697520
	.adl ,odiurT	4000 52500 8430 9200 22500 18000 1550
	Achigan, Iba.	131100 55657 180130 1100 11400 500 43000 1500
	Alose, barils.	63 2105 40 300 38 88 300
	Flétan, lba.	112600 1000 1200 3200 9400
	Egrefin, lbs.	7711 500 9500 3000 243970 264681
	Merluche, quintaux.	1950 100 488 3505 3505 19690 25733
	.Мегіялдие.	400 925 945 945 115 16014 18399
	Langues et noues de morue, barils.	804 800 800 1950
	Morue, quintanx.	500 62950 1200 2185 830 150 11879 79694
	Gaspereau, barils.	4653 2356 2345 100 500 2800 18250 31004
	Hareng, fumé, en boltes,	1200 1200 497140 498840
-	District.	Ristigouche CNorthumber- Land Rent Couest et Albert Carleton York King, Queen, et Sunbury. Bt. Jean Charlotte

RÉCAPITULATION

du produit et de la valeur des pêches, de la prov. du Nouveau-Brunswick, 1873.

Espèces de poisson.	Quantité.	Taux.	Valeur.
Saumon do frais dans la glace do fumé do en conserve. Maquereau do en conserve. Hareng do fumé Gaspereau Morue Langues et noues de morue Merlangue Merluche	1,047 barils 1,433,188 lbs 87,950 lbs 1,121,184 bottes 3,229 barils 21,060 bottes 94,149 barils 498,840 bottes 31,004 barils 198,840 bottes 118,399 qtx 2,605 barils 118,399 qtx 264,681 lbs 127,400 lbs 2,896 barils 424,387 lbs 109,980 lbs 697,520 lbs 3,652 barils 1,160 do 1,387,700 57,961 gallons	\$ cts. 18 00 0 15 0 25 10 00 0 15 4 00 0 25 3 50 4 25 7 00 3 50 0 66 0 06 0 06 0 06 0 06 0 06 0 06 0	\$ cts. 18,846 00 214,978 20 13,192 50 280,296 00 32,290 00 3,157 00 124,710 00 108,514 00 25,235 00 64,396 50 90,065 50 15,880 86 7644 00 23,168 00 25,463 22 6,598 80 41,851 20 32,868 00 346,925 00 37,674 67 7,237 50 3,894 00 2,285,661 93

ANNEXE R.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rêts, etc., pour l'année

•	Na	vires	et l à la	oatea a pêc	ux er he.	nploy	rés			R	ets, l	eurs	nomt	re, d	imen	sion,
Station.		Nav	ires.		В	ateau	х.	Reta	s à ma	illes.	S	eines	ı .	E	oervi	ers.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.
Division Rideau	••••		\$	270	55 8		134		55	\$ 410	 116	90	200		••••	\$
Ile Amherst Ile Pigeon Lac Désert Battures de la Charité Longue Pointe Rivière Cataraqui Ile Simcoe Baie de Collins Baie de Collins Baie de Halston Terres noyées Baie de Bayfield Lac Opinicon Passe supérieure Lac de l'Aigle Lac d'Or Ile du Fer à Cheval Pointe de Bell Grande Baie Mille Iles					2 2 3 1 1 3 3 2 2 1 1 1 2 2 2 2 1 1 1 1	20 150 200 35 35 80 45 20 40 76 20 30 24 50	47 728 53 226 4 222 24 222 4		225 36 36 36 30 200 100	32 700 600 124 50 100 92 16 16 120 80 40						
Division du comté de Prince Edouard. De la plage de Weller à la Pointe Ouest	2	90	480	4	34	930 590 222 675 1359 1240	77 26 16 54 145 36		7405	2120 1560	1 2 10	90	300		870	3700
Division du Lac Ontario Whitby Pointe à la Batture. Raie des Français La Rouge Port Union Passe à Gate. Lesheville			···		1 1 2 1 3 1 4	40	8 2 6	7 2	760 2052 254	100 182 786 84		28 46 11	250 60			

R.

37 Victoria.

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario. 1873.

page of the			MINNERS OF			elementers.	ann-water	Ostores		Servery.		nimmeters.			in the same			
vale	ur, et	с.	•,			Espèce	s, qu	antit	és et	prix	đụ p	oisso	n.	_		**	1	m
V	er- ux.	Pa en 1	rcs rets.	ne, brls.	nc, lbs.	nc, No.		brls.	v.	é, brls.	rls.	ls.	2	un, brls.	le brls. n.		aleur:	Total.
No.	Valeur.	No.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc,	Truite, buls.	Hareng, b	Sciscos, brls.	Maskinongé, brls.	Achigan, brls.	Brochet, brls.	Doré, brls.	Pois. commun, brls.	No. total de de poisson.	Frais.	Salé.	Valeur.
234	\$ 468		\$								254	85	70	190	599	\$ 3594	\$	\$ 3594
23	1								,		60	540	30	108	182	1774		1774
					11											. 1 *9		
16 20 20 5 25 	400 400			130	1500	1800	120 4 130 100 23	1			10 6 4 8 6 4 4	5 36 20 10	6 7 4 5 14 2 2 4 1 7 5 5	44 62 35 15 16	49 120 70 130 230 76 57 222 120 63 33 16 111 5 6 30 8 8 4 66	60 170	20 20 20	600 315 165 88 100 35 85
••••	::::			40	66600 51109	21300	32	195					••••		227	2859 2300	320	2859 2620
••••					ļ	5722	50			ļ						1078		1078
1010.01				1055	207000		112			 	10	50		- 10	1247	10320		10320
Telere e		8	24	77 15	,		20 520	2711		120			120	1250	4178 655	22588 6550		22588 6550
****		4-	 	2 10 5 11 10 28 12*	2000 1000 2200 2000	10 5 13 10	$egin{array}{c} 1 \\ 31 \\ 2 \end{array}$	1		63		33		3 5	8 47 15	595 237		18 55 240 115 595 237 779

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc., pour l'année

`	Na	vires	et l à l	oatea a pêc	ux en he.	aploy	rés ်			R	ets, l	eurs	noml	ore, d	imen	sion
Station.		Nav	ires.		В	ateau	х.	Reta	à mai	lles.		Seine	B.	Ep	ervie	rs.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods,	Valeur.
Division du lac Ontario.	<u> </u>	T	\$	<u>H</u>	<u>~</u>	\$	<u> </u>	4		\$			\$	<u>-</u>		8
(Suite) Baie de Ashbridge. He de Toronto et la rivière Humber Port Crédit Springfield Bronte Plage de Burlington Baie de Burlington. Wynona Grimsby. Ruisseau de 20 milles Port Dalhousie Rivière aux 4 milles Rivière aux 2 milles Wiagara Queenston He Navy. Fort Erié Port Maitland Dunville et Haldimand Mont Healy Rainham Pointe de Hoover Rivière Sandusk. Pointe de Peacock Nanticoke Woodhouse Pte, Ryersee Rivière de l'Hiver					2 7 1 388 7 1 2 1 1 2 1 6 5 1 2 2 6 2 8 3 4 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	30 295 5 60 755 81 300 100 105 300 120 300 766 40 40 120 300 300 300 300 300 300 300 3		7 17 8 32 9 4 3 2 4 8 6 14 6 3 3 1 1 1 1 1 1 9 9 2 2 2 2 2 3 2 3 2 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 2 2 2	1255 2903 785 473 327 293 456 909 601 1452 650 380 130 109 200	1020 	1 1 2 1 4 1 2 7 3	965 46 36 144 50 149 92	200 770 278 420 600 150 140 675			
Division du lac Erié. Normandale					1 10 1 6 1 3 5 2 7	60 10 60 180	12 3 8 8	1		130	1 7 1 3 1 	390 37 102 43 109	500 200 500		300	100 80 400

572 esturgeons, à 50

R.—Suite.

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, 1873.—Suite.

Documents de la Session (No. 4.)

vale	ur, et	ic.				Espè	eces, c	quant	ités e	et pri	x du	poiss	on.			W.	aleur.	Total.
Ver	veux	Parc ret	s en	ic, brls.	ıc, lbs.	nc, No.		ls.		é, brls.	rls.	ls.		un, brls.	de brls.			10001.
No.	Valeur.	No.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Sciscos, brls.	Maskinongé, brls.	Achigan, brls.	Brochet, brls.	Doré, brls.	Pois.commun, brls.	No. total de l de poisson,	Frais.	Salé.	Valeur.
	\$		\$													\$	\$	\$
7 12	355 24		55	77 28 61 45 4 10 47 25 54 21 16 3 2 2 1 1 21 4 1 1	4300 3000 600 400 4208 900	28 61 45 4 10 47 25 53	1 2 2	11 6 39 55	52 191	2	20 10 1 1 2 5 5 5	27 72 99 135 25 2 5	4 8 43 12 15 180 5	10 78 10 9 72 21 6 4 34 9 9 8 395 15	282 10 9 88 600 239 55 4 45 40 72 36 131 114 	105 20	140	370 2630 50 45 1000 4016 1333 980 510 207 1069 580 1546 537 147 291 1260 2415 165 105 200 45 210
**** **** **** **** **** ****		6	18	105 1 138 510	21100 200 48347	105	855	96 2 155 345 190		6 1 3 1	3 15 3 22 58 10 34 77	48 3 20 	2 87 7 28 12 95 48 		5 493 17 84 30 25 234 351 1234 889	50 4297 151 664 269 250 1811 1689 4405 14820		50 4297 151 664 269 250 1811 1689 4405 9192

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc. pour l'année

J	Navires et bateaux employés à la pêche.						és	Rets, leurs nombre, dimension								
Station.	Navires.				Bateaux.			Rets à mailles.			Seines.			Eperviers.		
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Volour
de la Rivière Détroit			\$			\$	 			\$		<u>\$</u> :	\$			-
elle Isle le aux Pêches ointe aux Pêches le de la Bataille. le du Bois Blanc le à l'Herbe. le aux Dindes. Livière Détroit.		••••		••••	3 2 8 2 1 1 6	120 25 55 400 55 25 40 240	12 64 12 6 6				6 1 2 16 3 1 1 1	192 26 12 12	250 450 4000 750 200		•••	***
Division du Lac St. Clair. ac St. Clair et Baie Mitchell. Livière Thames. Livière Sydenham.	1		1			• • • •	14 84 8				$\begin{array}{c} 4\\17\\2\end{array}$					
Division dn Lac Huron. Sosanquet Bayfield Goderich Fort Elgin Gouthampton Kincardine Le du Poisson Blanc Inverhuron Le de Burke Le Ronde Rivière au Sable Frande IIe					13 13 5 6 11 11	1000 50 150 40 1595 20 2350	32 39 3 15 18 8 3 34	41 364 452 65 590 175	20439 911 7923 9851 1387 11464	816 250 3400 4140 500 4900	1	50	800	3		
Div. de la Baie Georgienne Pointe Vail Dap Rich Meaford Thornbury Collingwood Rivière Nottawasaga Penetancouchine						1 160 6 450 2 160 5 350 5 500 L 70	12 4 10 15 15	10 15 15	720 240 600 1000	720 216 450 900 0 35) 					

* Valeur des bateaux, rets et matérie

37 Victoria

R.—Suite.

ainsi que du produit et de la valenr du poisson dans la province d'Ontario.

aleu	r, etc	3.				Espèce	s, qua	ntité	s et]	prix o	iu po	isson	•			Val	eur.	Total.
Ve veu		Par en r	cs ets.	ıc, brls.	nc, lbs.	nc, No.		ls.	ß.	é, brls.	rls.	rls.		un, brls.	de bris.			
No.	Valeur,	No.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Sciscos, brls.	Maskinongé,	Achigan, brls.	Brechet, brls.	Doré, brls.	Pois.commun, brls.	No. total de de poisson.	Frais.	Salé.	Total.
-	\$		\$,	¢.						. \$. \$	\$
				400 60 70 1000 110 30 50 425				500							400 60 70 1500 110 30 50 425	6000 9000 1050 17000 1650 450 750 6375		6000 9000 1050 17000 1650 450 750 6375
5																1000 7877		* 1000 + 7877 ‡
				. 1850 30 760	7000 0 152000 0 164000 0 20000 5 109000	828		600 400 463 800 110	0				82		1144 1420 2675 50 1080 1160 600 160 400 1162 800 410	18728 350 7560 6828 0 1120 2 4900	129 300 200	. 9740 . 18725 . 356 . 7560 . 3000 . 1120 0 2000 0 7210 0 3200 0 2620
•••				12 30 10 30 35	0		100 35 15 40 50	0 0 0 0 1	5					2	22 65 25 70 86 20 22 1	0 106 5 100 0 260 0 250 8 58	$egin{array}{cccc} 0 & 319 \\ 0 & 67 \\ 0 & 200 \\ 0 & 315 \\ 0 & 79 \\ \end{array}$	$egin{array}{ccc} 10 & 425 \ \hline 5 & 167 \ \hline 00 & 460 \ \hline 565 \ \hline \end{array}$

employés, \$648. † Disto, \$1,189. ‡ Ditto, \$175

Togas a vivilence en estado	Navires et à l									Re	ts, le	urs n	ombi	e, di	mens	ion,
Station.	Navires.			Bateaux.			Rets à mailles.			Seines.			Eperviers.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.	No.	Rods.	Valeur.
Division du lac Huron.			\$, \$				\$			\$	*		\$
Thessalon et Grande Ile Ile Missasaga. Killarney Ile au Renard Baie Providence Baie de Michel Ile Verte et lac au Canard Moulins Ullin La Cloche Ile Solitaire Baie Ouest Sheshegwaning Détroit de Bayfield Lac Wolsey Division du lac Simcoe	1	20	1600	3	8 10 3 11 10 3 1 8 20 15 5 1 1 1 1 1 1 1	1000 800 600 200 680 1000 1000 500 1000 900 300	16 20 6 22 20 6 2 16 40 30 10	160 100 80 25 110 450 30 160 160 150 40 100 100	3200 2500 1600 500 2200 9000 600 100 2000 3200 3000 1000 800 2000	800 1000 400 125 550 3000 150 30 500 800 750 250 200	1		100			
Division du lac Supérieur Rapides de Ste. Marie Rivière au Chien. Ile de Pic. Pays Plat, N. Grand Shaganash. Lac Nepigon Roche de Bout. Gros Cap. Mamainse. Emplacement du Bois. Fort William Pays Plat.					2	$\begin{array}{c c} 1 & 20 \\ 1 & 5 \end{array}$	0 0 0 5 5 5 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4 2 15 5 6 4 5 2 2 2 4	7 15 7 15 9 117 6 13 6 13 8 15	4 34 34 35 36 37 36 38 37 38 37 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38	0 5 5 0 0 0					

37 Victoria. Documents de la Session (No. 4.)

R.—Suite.

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Antario, 1873. Suite.

valet	ır, et	c.	83			Espèc	es, qı	anti	tés et	prix	du p	oissoı	ı.			. 2		
	er- ux.	Pa en r	rcs ets.	ıc, brls.	nc, Ibs.	ne, No.	. 1	ls.		s, brls.,	rls.	ls.		ın, bris.	e brls.	ł	leur.	Total
No.	Valeur.	No.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Sciscos, brls.	Maskinongé, brls.,	Achigan, brls.	Brochet, brls.	Doré, brls.	Pois.commun, brls.	No. total de brls. de poisson.	Frais.	Salé.	Valeur.
	\$		\$								 ·					\$	\$,	\$
				150 250 100 500 80 500 25 10 350 350 500 32		150	3500 1500 800 255 5 5 7500 255 100 200 1500 255 6	 			75					•••••	3000 2400 1080 450 150 510 7500 3000 3000 3000 3000 450 300 232	3000 2400 1088 4551 7500 300 3000 3000 451 300 244
		9	27	304 12 30 600 38 187 10 84 30 980		3000 4000	30 48 40 175 5 60 24 1060 58									400	1520 120 252 310 3700 160 935 70 660 246 9140 232	1820 120 255 310 3700 566 938 70 660 246 9140 232

ANNEXE S.

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, pour l'année 1873.

NAVIRES DE PÊCHE, BATEAUX ET RETS EMPLOYÉS.

Construction of the second contraction of th				_		
	Nombre.	Tonnage,	Valeur.	Nombre d'hommes.	Rods.	Valeur,
Navires. Bateaux Rets à mailles Seines Eperviers. Verveux Parcs en rets	3 643 5,761 288 14 379 25	110	\$ 2,080 31,107	277 1,792	167,280 6,997 1,335	\$3,295 31,973 9,500 2,697
Total	7,113	110	33,187	2,069	175,612	97,454

ESPECES, QUANTITES ET PRIX DU POISSON.

				Vale	Valeur		
<u></u> -	Barils.	Livres.	Nombre.	Frais.	Salé.	totale.	
Poisson blanc	16,453			. \$	\$	\$	
44	10,455	1,430,514					
66 971			43,586			••••	
Truite	9,188 7,348	• • • • • • • • •			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Sciscos	288		 	1			
Maskinongé	143			[
Achigan Brochet	731 1,248						
Doré	1,055				,		
Poisson commun	2.806			•••••			
Total	39,260	1,430,514	43,586	223,505	69,585	293,090	

ANNEXE T.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PECHE DANS LA PROVINCE D'ONTARIO, POUR LA SAISON DE 1873.

DIVISIONS DE BROCKVILLE ET CORNWALL.

John Mooney, garde-pêche.

JOHN WALLACE, HENRY HUNT, Gardiens.

En consultant l'Annexe N, on remarque une augmentation dans le rendement du poisson, dans cette division, sur l'année dernière.

En 1872 le nombre total des barils de poisson était de 103; tandis que durant la dernière saison la pêche a été de 182, ce qui fait une augmentation de 79 barils, équivalant à une augmentation totale de \$700 dans la valeur.

Il n'a été fait rapport d'aucune infraction aux lois de pêche. Les pêcheurs paraissent satisfaits de la bonne administration des lois dans cette division.

DIVISIONS DE NEWCASTLE ET COBOURG.

Samuel Wilmot, officier des pêcheries. James K. Cameron, garde-pêche.

On trouvera à l'Annexe N, un rapport spécial des opérations de M. Wilmot, chargé de

la surveillance de l'établissement de pisciculture du gouvernement à Newcastle.

En consultant l'Annexe R, on verra que durant la dernière saison la capture du poisson dans cette division a été de 650 barils, dont une grande partie était composée de truite. La valeur totale du poisson pris durant la saison s'est élevée à \$6,550; la plus grande partie a été vendue à Montréal, et le reste employé à la consommation locale.

DIVISION DU COMTÉ DE PRINCE-EDOUARD.

JOHN G. HICKS, WM. PLEWS, W. A. PALEN, PETER HUFF, JR., JOSEPH PIERSON,

La pêche dans cette division, durant la dernière saison, a été assez bonne. Les prix ont été plus élevés, et les pêcheurs ont été très satisfaits des résultats de la saison; il n'y a pas de doute que la bonne administration des lois de pêche fait déjà beaucoup de bien aux pêcheries du comté de Prince-Edouard. Le tableau suivant indique le produit et la valeur du poisson pris dans ce district durant les deux dernières années:

A Company of the Comp	1872.	1873.
Poisson blane, barils	850	572
" frais, lbs		115.258)
** 7 37 400		$115,258 \} 524 \}$
Truite, barils	166	55
Hareng "	592	501
Brochet et achigan, barils	320	602
Doré "	483	573
Poisson commun	972^{\prime}	962
Total	3,710	3,575
T7 1	~~~~	
Valeur\$2	8,800	\$38,782

DIVISION DE LA BAIE DE QUINTÉ.

CHARLES WILKINS, Garde-pêche.

Le rendement des pêches dans cette division a été beaucoup plus considérable que les deux dernières années.

En 1871, le nombre des barils de poisson était de 2,592, et de 3,115 en 1872; cette année, il a été de 4,178.

La valeur totale du produit des pêcheries, durant la dernière saison, s'est élevée à \$22,588 contre \$12,000 en 1872.

Les marchés locaux ont été bien approvisionnés, et on a exporté en outre une bonne

quantité de poisson.

Les lacs de l'intérieur, sur lesquels venaient auparavant pêcher sans merci des individus des Etats-Unis, qui emportaient leurs pêches de l'autre côté des frontières, ont été bien surveillés, et ce trafic a été arrêté jusqu'à un certain point. Le poisson que prennent les colons de certaines parties du pays voisines des lacs est employé à l'usage domestique.

Quand les chemins de fer que l'on se propose de construire en arrière de la baie de Quinté seront faits, le poisson de ces lacs intérieurs sera plus recherché et constituera une

source de revenus considérable.

L'achèvement des passes-migratoires sur les rivières Moira et au Saumon permet au rioisson de remonter ces cours d'eau, et on en prend maintenant en grande quantité.

DIVISION D'ERIE, NIAGARA, ET D'UNE PART1E DU LAC ONTARIO. John W. Kerr, garde-pêche.

Le tableau suivant indique les sous-divisions de ce district, ainsi que le nombre et l valeur des barils de poisson pris dans chacune d'elles pendant les années 1872 et 1873 : 1872. 1873.

	Barils.	\$Valeur.	Barils.	\$Valeur.
1ère du havre Whitby à Bronte	588	7,036	577	5,974
2e. de Bronte au port Dalhousie		6,692	983	7,116
3e. " Port Dalhousie à Queenston.		3,561	353	3,732
4e. ' Queenston au Port Ryerse		5,408	6 63	4,838
5e. " Port Ryerse au Port Talbot.	808	6,125	. 889	7,502
				
Total	3.609	28 822	3.465	29 162

Les chiffres suivants montrent le rendement des pêcheries pour cette division pendant les deux dernières années :—

	1872	1873
Poisson blane, barils	850	572
" frais, tb		115,258)
" do per 100	•••••	524
Truite, barils	166	55 ´
Hareng, "	592	501
Sciscos, "	219	288
Maskinongé, "	8	22
Brochet et achigan, barils		602
Doré, "	483	573
Poisson commun, "	$\boldsymbol{972}$	962
Total	3,610	3,575
Valeur	\$28,800	\$38,782

Ce tableau accuse une diminution considérable dans la pêche de la truite et du hareng, comparée avec celle de 1872. Le garde-pêche dit, à ce sujet, que la truite a nagé très-haut

cette année, et par conséquent n'a pu être prise dans les rêts à maillée. Le hareng a fait son apparition beaucoup plus tard que l'année dernière, et quoique pas aussi abondant qu'autrefois, il était d'excellentes grosseur et qualité. Le garde-pêche attribue la diminution de ce poisson à l'emploi du harpon, et il en recommande l'interdiction sur la baie de Burlington

pendant un certain nombre d'années.

Les rivières à saumon entre le havre de Whitby et Bronte comprennent Lynd's Creek, Duffin's Creek, le Rouge, le Highland Creek, et les rivières Humber et Crédit. Dans Duffin's Creek le saumon abondait; on en a remarqué de cent à cent vingt dans les frayères. On a fait surveiller ces rivières par des gardes-pêche pendant les mois d'octobre et de novembre, jusqu'à ce que le poisson fût parti. On n'a pas vu de saumon dans Lynd's Creek cette année, quoiqu'il abondât en 1871. Il est probable que par l'inattention du gardien, le sable aurait bouché l'ouverture de ce cours d'eau, ce qui a empêché le poisson d'y entrer. On a vu deux saumons cette année dans Highland Creek pendant l'époque de la fraie; le saumon n'a pu y entrer, en raison de l'accumulation du sable à son embouchure. Cet embarras était causé par l'action de l'eau. Il a fallu dans le courant de l'année ouvrir plusieurs fois l'un de ces cours d'eau, le Highland Creek, mais on n'y a trouvé que deux poissons durant l'époque de la fraie. Plusieurs saumons ont été vus dans la rivière Crédit.

La pêche du hareng à dos bleu vis à vis la plage de Burlington a été bonne; le poisson

était d'excellente qualité et très-gros.

La pêche du poisson blanc avec le filet à maillée, entre Rainham Centre et Port Ryerse n'a pas été aussi bonne qu'auparavant, à cause du mauvais temps; mais le poisson était de bonnes qualité et grosseur et a rapporté de bons prix. A la Pointe du Dinde, dans le lac Erié, la pêche a été excellente; on y a pris du doré de bonne grosseur et en grande quantité. La pêche du maskinongé a été également supérieure à celle de l'année dernière; quelques-uns de ces poissons pesaient jusqu'à 40 lbs. Il n'y a eu cette année que très peu de contraventions aux lois de pêche. Les quelques cas qui sont venus à la connaissance du garde-pêche ont été traités avec douceur et fermeté à la fois, de manière à en empêcher la répétition.

Dans l'automne de 1:69, M. George A. Lacey a établi, à Hillsburg, une frayère artificielle de truite mouchetée, et cette même année il recueillit 5,000 œufs de truite, dont 3,000 ont éclos. En 1871 il plaça 20,000 jeunes truites dans les eaux de la rivière Crédit, et cette année il avait 1,000 poissons reproducteurs, indépendamment de plusieurs milliers de jeunes truites de l'année dernière. Il espère pouvoir cette année incuber 150,000 œufs. M. Hull, du village Erié, a construit durant la présente saison, cinq étangs, contenant 2,000 poissons

reproducteurs et près de 2,500 alevins, outre 500 œufs dans les auges à incubation.

DIVISION DES ILES WOLFE ET AMHERST.

P. Kiel, garde-pêche.

M. Kiel fait rapport que la truite saumonée a été cette année plus abondante près de l'Ile Wolfe que depuis plusieurs année, mais qu'à cause du mauvais temps la pêche n'a pas excédé les précédentes. Le poisson blanc s'est tenu plus éloigné du rivige qu'à l'ordinaire. La loi des pêcheries a été bien observée cette année et paraît donner satisfaction, à cause de l'augmentation dans le nombre du poisson et des avantages qui découlent de ce judicieux règlement. Les marchés du Canada en ont été bien approvisionnés pendant toute l'année, le surplus étant exporté aux Etats-Unis.

Voici un état du produit de cette pêche pendant les deux dernières années :-

Poisson blane, barils	310 	151 1,500 \
" " per 100 Truite, barils	554	1,500 (3,950) 418
Hareng, "	12	12

Brochet et achigan, barils Doré "	77 27 166		182 56 217
Total	1,146		,036
Valeur	88.310	\$8	3.945

Ce tableau démontre que la pêche de la truite saumonée a été un peu moindre que l'année dernière, mais beaucoup supérieure à celle de 1871; celle des autres espèces de poisson a considérablement excédé la pêche de l'année dernière. La valeur du poisson pris dans cette division durant la présente année accuse une augmentation de \$600 sur la pêche de l'année dernière, et au moins 33 pour cent sur celle de 1871.

DIVISION DE RONDEAU, LAC ÉRIÉ.

JOHN MCMICHAEL, garde-pêche.

La pêche du poisson dans cette division a été quelque peu inférieure à celle de l'année dernière, parceque les pêcheurs n'ont pas fait leurs préparatifs à temps pour la pêche du printemps. Il n'a été fait rapport d'aucune infraction aux lois.

Le tableau suivant indique le produit et la valeur des pêches dans cette division pendant

les deux dernières années :

					1872.	1873.
Poisson b	lanc, baril	s			125	138
Hareng,	. 66				124	155
Brochet e	t achigan,	barils	***********	*	30	10
Doré,					7.9	48
				. -	35 8	351
•			•	-	\$1,936	\$1,689

La baisse dans la valeur provient principalement du fait que les pêcheurs se sont préparés plus tard qu'à l'ordinaire pour la pêche du printemps. Les lois de pêche n'ont pas été violées.

DIVISION DE LA RIVIÈRE DÉTROIT ET DE L'OUEST DU LAC ÉRIÉ.

EDOUARD BOISMIER, garde-pêche.

Le tableau suivant des pêches dans cette division accuse une augmentation considérable sur l'année précédente, près d'un tiers de plus qu'en 1872:

Poisson blane, barils 2,993 2,66 " frais, lbs 48,32 Truite, barils 86 Hareng, " 658 1,03 Brochet et achigan, barils 93 11 Doré, " 7 Poisson commun, " 4 Esturgeon, " 57	Valeur	****	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	\$ 42,333	\$61,776
Poisson blane, barils 2,993 2,66 " frais, lbs 48,82 Truite, barils 85 Hareng, " 658 1,05 Brochet et achigan, barils 93 11 Doré, " 7 Poisson commun, " 4	\mathbf{Total}			 3,744	4,778
Poisson blane, barils 2,993 2,61 " frais, lbs 48,32 Truite, barils 85 Hareng, " 658 1,03 Brochet et achigan, barils 93 11 Doré, " 7 7 Poisson commun 4 4	Esturgeon,				572
Poisson blane, barils 2,993 2,61 " frais, lbs 48,32 Truite, barils 85 Hareng, " 658 1,03 Brochet et achigan, barils 93 11 Doré, " 7	Poisson commun,				49
Poisson blane, barils 2,993 2,61 " frais, lbs 48,32 Truite, barils 85 Hareng, " 658 1,05	Doré,				73
Poisson blane, barils 2,993 2,61 " frais, lbs 48,34 Truite, barils 85	Brochet et achigan,	arils		 93	111
Poisson blane, barils	Hareng, "			 658	1,035
Poisson blane, barils	Truite, barils		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	 	85 5
					48,347
	Poisson blanc, barils		•••••	 2,993	2,655
			• •		1873.

Le garde-pêche fait rapport qu'en raison des tempêtes de vent qui n'ont cessé de se faire sentir pendant la plus grande partie de la saison, les pêcheurs ont perdu plusieurs de leurs rêts et n'ont pu faire leurs pêches aussi bien qu'à l'ordinaire; sans cela le rendement aurait été beaucoup plus considérable. Malgré cela cependant il accuse une assez bonne augmentation sur l'année précédente et est quatre fois plus fort qu'en 1871.

DIVISION DE SYDENHAM ET DU LAC ST. CLAIR.

F. McRæ, garde-pêche.

La valeur des pêcheries dans cette division pendant l'année 1872 a été de \$8,255, soit une augmentation de \$200 sur 1871; et durant la dernière saison elle a été de \$8,877, soit une augmentation de \$600 sur 1872. Cette augmentation aurait été plus forte encore si l'on avait pêché autant qu'à l'ordinaire dans la partie supérieure de la Thames et dans la rivière Sydenham. La valeur du poisson pris au dard est portée à plus de \$900, ce qui met à \$1,500 la valeur totale. Le garde-pêche recommande la nomination d'un gardien à Cashmere pour surveiller la pêche au filet plongeant, laquelle prend une importance considérable.

DIVISION DE GODERICH.

A. C. McKinnon, garde-pêche.

Le produit de la pêche de ce district pendant les deux dernières années a été de :

	1872.	1873.
Poisson blane, barils	3,329	3,670
Poisson blanc, barils frais, lbs		732,000
Truite, barils	1,276	1,180
Hareng, ""	64	307
Doré, "		82
Poisson commun, barils	285	*******
Total	5,078	5,239
Valeur	36,737	\$34,415

La saison de pêche a été courte, en raison des orages qui n'ont cessé de prévaloir pendant la plus grande partie du temps; sans cela la pêche aurait probablement été plus considérable; tel qu'il est, le rendement accuse une augmentation de 161 barils sur 1872, quoique la valeur en soit moindre de \$2,000.

Les marchés locaux ont été bien approvisionnés; le surplus du poisson a été vendu à des marchands américains. Il n'a été fait rapport d'aucune infraction aux lois de pêche.

DIVISION DE LA RIVIÈRE SAINTE-CLAIRE.

S. A. MACVICAR, garde-pêche.

Aucun rapport n'a été reçu de cet officier sur le produit de la pêche dans sa division depuis quatre ans.

DIVISION DE SAUGEEN.

Vû l'impossibilité d'obtenir de M. Eastwood, le garde-pêche, des renseignements quelle conques sur le produit des pêches dans cette division, le garde-pêche du district de Goderich a reçu ordre de les fournir. On trouvée ses statistiques à l'Annexe R. Il dit que les pêcheurs de Saugeen ont été aussi heureux que ceux de sa division; d'après ses observations personnelles et les renseignements qu'il a pu requeillir, il est sous l'impression que ces pê-

175

cheurs sont disposés à observer les lois, à l'exception de ceux qui fréquentent les îles de pêche.

M. McKinnon n'a pu visiter toutes les stations de cette division à cause des mauvais temps de l'automne.

Le tableau suivant indique le produit et la valeur des pêches de cette division en 1872

Poisson l	olanc,	barils.			1,875	1873. 2,455 (493,000)
Truite, b Hareng	arils.		••••••		$^{1,474}_{2,270}$	995 2,372
	,	. •		Total	5,619	5,822
1.				Valeur	\$32.057	\$35,180

Le rapport ne signale aucune infraction à la loi des pêcheries.

DIVISION DE LA PÉNINSULE INDIENNE.

G. S. MILLER, garde-pêche.

Malgré la tempête qui eut lieu pendant la pêche d'automne et qui a fait perdre à plusieurs pêcheurs leurs bateaux et leurs filets, les statistiques accusent une augmentation considérable sur les deux dernières années. Voici le tableau des pêches de ces deux années:

	1012.	1875.
Poisson blanc, barils	850	1,283
frais, fbs		2,000
Truite, barils	440	1,622
Hareng, "		60
Erturgeon, "	30	10
Poisson commun, "	*****	20
Total	1,320	2,985
Valeur	\$6,450	\$19,552

Aucune infraction aux lois.

DIVISION DU LAC HURON ET DE LA BAIE GEORGIENNE.

G. B. Abrey, garde-pêche.

L'ancien garde-pêche, Wm. Plummer, écuyer, ayant été obligé d'aller résider à Toronto, après sa nomination de surintendant des affaires des Sauvages en cette ville, M. Abrey fut nommé pour le remplacer.

Cette année il a été pris moins de licences de pêche que l'année dernière. Pendant la première partie de l'automne le temps a été très-orageux, et la saison de pêche s'est terminée de bonne heure; pour cés raisons les statistiques sont en dessous.

Le tableau suivant indique le produit et la valeur des pêches dans cette division pendant les deux dernières années

Poisson blanc, b	arils	1872. 3,923 2,182	
Doré	************	4,164	1,101
	Total	6,105	3,799
* .	Valeur,	\$42,735	\$22,807

DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

Joseph Wilson, garde-pêche.

Le produit de la pêche dans cette division a été beaucoup plus considérable que les deux dernières années. L'état suivant montre son rendement et sa valeur en 1872 et 1873 :

Poisson blanc, barils	1872. 1,958 1,252 70	1873. 2,275 7,000 1,500
Total	3,282	3,775
Valeur	\$17,384	\$18,045

Le garde-pêche a visité toutes les stations de sa division, et il fait rapport que les mau vais temps de l'automne ont causé des dommages considérables aux rets, et malheureuse-

ment, dars un cas, la perte d'un bateau et de trois hommes à l'île Saint Joseph.

La pêche dans les rapides Sainte-Marie a été beaucoup plus considérable que depuis plusieurs années. La loi des pêcheries a été bien observée, et aucun des produits de cette division n'a été exporté. Le garde pêche suggère qu'on empêche les étrangers de saler la truite dans les environs de la rivière Nipigon, et recommande qu'un gardien soit placé au rocher Rouge pour voir à cela, et donner des licences de pêche à la ligne dans la rivière Nipigon et les cours d'eau voisins. Cette recommandation a déjà été mise à exécution.

DIVISION DE SIMCOE.

A. McKenzie, garde-pêche.

La pêche s'améliore dans ce district. Le rendement des saisons de 1872 et de 1873 est indiqué dans le tableau suivant :

	1872.	1873.
Poisson blanc, barils	60	
" frais, par nombre	• • • • •	4,940
Truite, barils	46	2,930
Hareng, barils	7	2,000
Maskinongé "	••••	1
Achigan " Doré "	• • • •	75
Doré "		2
Total	113	7 8
Valeur	\$1,010	\$1,677

DIVISION RIDEAU.

C. C. JOYNT, gardien.

Dans cette division, qui comprend la rivière et le lac Rideau, il y a 55 petites embarca tions valant \$660, ou \$12 chaque, et 234 vervaux évalués à \$468. Il a été pris de l'achigan, du brochet, du doré et du poisson commun, faisant un total de 599 barils évalués à \$3,594. Tout ce poisson a été vendu sur les marchés canadiens.

4—12*

ANNEXE U.

COMPTE-RENDU D'UNE SECONDE EXPÉDITION DE DRAGAGE SUR LES GRANDS FONDS DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT, AVEC QUEL-QUES NOTES SUR L'ÉTAT ACTUEL DES PÊCHERIES MARITIMES ET DES BANCS D'HUITRES D'UNE PARTIE DE CETTE RÉGION.

A l'Honorable A. J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant d'une seconde expédition de dragage en eaux prefondes faite l'été dernier sous les auspices immédiats de votre ministère et au nom de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Votre obéissant serviteur,
J. F. WHITEAVES.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les instructions que je reçus de votre ministère avant mon dédart de Montréal m'enjoignaient de choisir, suivant mon propre jugement, les endroits qui devaient être examinés dans la première partie de l'été, et plus tard de consacrer une partie du temps à faire des recherches sur l'état actuel des bancs d'huîtres dans les détroits de Northumberland etsur la côte du Nouveau-Brunswick.

En conséquence j'arrêtai le plan suivant, qui fut ultérieurement suivi : consacrer une semaine ou deux au dragage dans les eaux les plus profondes entre Anticosti et Gaspé, puis faire un circuit complet de l'île du Prince-Edonard, examinant d'abord l'entrée de la baie des Chaleurs, les bancs Orphan et Bradelle, l'espace untre le Cap Breton et l'Île du Prince-Edonard; puis, en dernier lieu, tous les détroits de Northumberland de chaque côté, en reve-

nant à la baie des Chaleurs.

La goëlette fédérale J. H. Nickerson, qui pendant neuf années fut exclusivement employée à ces expéditions, est un navire d'environ 70 tonnaux. Elle n'avait que trois voiles, pas de foc volant, ni voile d'étai, ni voile à pic; l'absence de ces agrès s'est fait souvent sentir pendant le beau temps, lorsque la brise était très-légère. Son équipage se composait du capitaine, de six matelots, d'un charpentier, d'un intendant (qui faisait en même temps la besogne de cuisinier) et d'un gargon de table. Nous étions autorisés à engager deux ou trois autres hommes au be oin, mais nous n'avons pas réussi à en trouver un seul pour renforcer

notre petit équipage.

Notre appareil se composait de deux dragues, montées avec des sacs intérieurs en lignettes et des sacs extérieurs en peau brute; des tamis, deux gros plombs et 500 à 600 brasses de corde manille de 13 pouce de diamètre. Nous fabriquâmes aussi des traînes qui furent d'une certaine utilité. Une petite manivelle aurait exempté un travail manuel trèsfort, et il aurait mieux valu que nous fûssions pourvus d'assez de corde pour employer en même temps une drague et des traînes sur des lignes séparées, surtout dans l'eau très-profonde. Que que la température ait été exceptionnellement orageuse et-que nous ayions eu à lutter centre d'autres desavantages très-graves, le nombre des échantillons recueillis a été beaucoup plus considerable que l'année dernière. Cela doit être attribué au fait que, pour la première tois, la goë ette et son équipage ont été entièrement mis à ma disposition pendant la plus grande partie de l'été.

Voici l'ordre qui sera suivi dans ce rapport:—En premier lieu, un compte-rendu des croisières, qui ont été au nombre de quatre. J'omettrai les détails inutiles; et comme les coups de drague ont été d'environ 70, je ne donnerai pas de particularités sur chacun d'eux. La seconde partie comprendra un sommaire des résultats zoologiques de l'expédition. Dans la troisième et dernière, je donnerai quelques notes sur la condition actuelle des riches pêcheries maritimes du golfe, et sur celle des bancs d'huîtres des détroits de Northumberland et de la côte nord du Nouveau-Brunswick.

Il est bon de dire, en commençant, que je partis de Montréal le 14 juillet 1873 et revins

le 13 septembre suivant.

PARTIE I. — EXTRAIT D'UN JOURNAL.

CROISIÈRE I.

A la pointe du jour, vendredi le 18 juillet, nous laissions la bassin de Gaspé, en route pour le centre de l'embouchure de la rivière entre Anticosti et la péninsule de Gaspé. Du 19 au 24, à midi, nous fûmes occupés (le dimanche excepté) à draguer dans la plus grande profondeur que nous pûmes trouver, et nous obtînmes un succès remarquable. Dans toutes ces croisières nous restâmes au poste la nuit et même toute la journée des dimanches, afin de ne pas perdre de temps. Un peu après midi, jeudi le 24, une forte brise du nord s'éleva accompagnée de pluie, en sorte que nous fûmes obligés de virer de bord et de nous réfugier dans la baie de Gaspé. Du 25 au 28 juillet, y compris ces deux jours, nous fûmes retenus dans la baie de Gaspé par des vents contraires. Nous essayûmes cependant d'y faire quelque dragage, et bien que j'eusse déjà assez exploré cette localité en 1867 et 1869, j'y recueillis plusieurs nouveautés intéressantes, surtout en fait d'éponges, d'échinodermes, d'annélides et de crustacés. Nous remîmes à la voile le lundi 28 juillet, mais nous nous arrangeâmes de manière à ne faire qu'un bon dragage dans le centre du canal, entre Anticosti et la rive sud, quand de forts vents du nord et une brume épaisse nous forcèrent de retourner dans la baie de Gaspé. Nous jetâmes l'ancre dans le bassin de Gaspé le 30 au soir, et nous y restâmes deux jours pour nous approvisionner.

Dans cette croisière, nous eûmes quatorze coups de drague plus ou moins heureux, à part de trois dans la baie de Gaspé. De ces coups, les Nos. 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 furent dans des profondeurs de cent dix à deux cent vingt brasses; les Nos. 1 et 5, dans cinquante et quarante brasses respectivement. Des observations sur la température de la vase en eau profonde ont donné exactement les mêmes résultats que précédemment. La moyenne générale de la température est d'environ 38° ou 39° Fahr., mais près du centre du chenal entre Anticosti et la rive sud, quoique plus près de l'île que de la terre ferme, il y a des indications d'un courant plus chaud. Les instruments que nous avions ne nous permirent pas de constater ou de définir les limites de ce courant, ni de voir si l'eau était fraîche ou moins salée qu'à l'ordinaire dans les endroits où le plus haut point atteint a été enregistré. Le fait qu'il paraît ne pas y avoir de différence entre la vie animale dans les endroits où la température est la plus élevée et dans d'autres où elle est moyenne, semble défavorable à l'opinion qui veut qu'il existe un courant local d'eau fraîche. Durant notre séjour dans la

baie de Gaspé, nous avons remarqué que le maquereau y abondait particulièrement.

CROISIÈRE II.

Partis du bassin de Gaspé vers midi le 2 août, nous essayâmes de tasser la baie; mais, à cause du calme plat qui régnait, nous n'avançames que très-lentement et jetâmes l'ancre devant Douglastown pour la nuit. Le lendemain, dimanche 3 août, nous remîmes à la voile; mais voyant qu'il y avait à l'extérieur une brume épaisse et une forte brise, nous jetâmes l'ancre dans l'anse Boisbrûlé. Lundi, le 4 août, nous fûmes un peu plus heureux, car malgré un vent violent de N.-N.-E. et une grosse mer, nous sortimees de la baie de Gaspé et naviguames sous le vent de l'île Bonaventure. Nous nous rendions au banc Orphan, mais il ventait trop et la mer était trop grosse pour nous permettre de draguer, excepté dans les endroits abrités. En conséquence nous employâmes le reste de la journée à draguer à l'entrée nord de la baie des Chaleurs, entre le cap Désespoir et le Grand Pabou, où 179

nous avions deux traînes, une (No. 15) dans 70 brasses et l'autre (No. 16) dans 50 brasses. Un peu avant minuit, comme la mer et le vent se calmaient, nous partîmes par le banc Orphan, où nous pussames trois jours (du 5 au 7 inclusivement) à draguer. Sur ce bane nous avons dragué à dix endroits différents (Nos. 17 à 26 inclusivement) et avons eu une idée aussi bonne que la drague pouvait nous la donner de sa structure et de la vie animale. Au lever du soleil, mardi le 5 août, nous avons pêché du maquereau magnifique sur ce banc. La morue qu'on y a prise avait dans l'estomac des harengs, des crabes (Hyas), des coquilles (Yoldia limatula), et des Entomostracans. En amenant à flot des Laminariæ qui étaient probablement venues du rivage à la dérive, nous recueillîmes de beaux échantillons de Parypha crocea. Mercredi soir le 6 août, un peu avant le coucher du soleil, il s'éleva une forte brise du sud qui nous força à virer de bord et à nous diriger sur la pointe Miscou sous le veut de laquelle nous jetâmes l'ancre un peu avant minuit. Jeudi le 7 août, à 9 heures a.m., le vent tournant au S.O., nous levâmes l'ancre et allâmes au côté N.E., de l'Ile Miscou où nous jetâmes l'ancre pendant toute la journée dans quatre brasses d'eau. Nous comptâmes 22 goëlettes américaines à l'ancre près de nous. Forte pluie toute la journée ; pas de dragage. Vendredi, 8 août, mîmes à la voile au lever du soleil pour le banc Bradelle, et en route donnâmes un coup de drague (No. 27) entre cette place et l'île Miscou, dans 45 brasses, vase et pierres; la température de la boue était de 42° Fahr. Nous donnâmes un coup de drague vendredi et deux samedi (Nos. 28 à 30 inclusivement) sur le banc Bradelle; la pêche au maquereau sur le banc était également excellente. A midi samedi, le 9 août, nous nous dirigeames vers la pointe est de l'Île du Prince-Edouard. Dimanche, 10 août, à l'ancre devant Souris, Île du Prince Edouard, toute la journée, et débarquames durant l'après midi. Le bigourneau mangeable d'Angleterre (Littorina littoren) est commun à l'embouchure de la rivière Colville; sub équemment il fut aussi recueilli à Charlottetown. Le goëland de Bonaparte était fréquent iei, ainsi que les hirondelles de mer et différents échassiers. Lundi, 11 août, nous partîmes de bonne heure de Souris pour Pictou, où nous arrivâmes un peu après-midi. Après dîner j'allai avec M. M. Campbell à la glissoire qu'il y a dans ce port. Grâse à l'obligeance de M. James MacPherson, le surintendant de la glissoire, j'ai pu examiner les ravages du ver marin dans le caisson du cylindre. Je recueillis, creusant dans du bouleau noir, des échantillons de ce que je crois être le Teredo navalis. Une goëlette de Terreneuve, qui se trouvait sur la glissoire, avait sa coque évidemment terrée par un Teredo dont je n'ai pu constater l'espèce. M. MacPherson me donna aussi des échantillons d'un bois terré par les vers marins, qui faisait originairement partie de la coque d'un navire de Sydney, cap Breton; mais comme il n'y avait ni coquilles ni pallettes dans les clapiers, nous ne pûmes en déterminer l'espèce. Je ne pus cependant parvenir à me procurer à Pictou de ces vers vivants, quoiqu'ils paraissent y être très-communs et qu'ils fassent beaucoup de dommages aux constructions fixes ainsi qu'aux navires de ce port. Il paraît qu'on trouve quelquefois des huîtres dans la baie, mais pas en grand nombre. Durant cette croisière, nous avons donné seize coups de drague (Ncs. 15 à 30 inclusivement) dans des profondeurs de 20 à 70 brasses.

Le banc Orphan, situé vis à-vis l'entrée de la baie des Ch leurs, est une pièce rocheuse comme le sont la plupart des bancs de pêche près du rivage, et dont plusieurs ne sont pas indiqués ou définis sur les cartes. Les masses du rocher sont ordinairement de grandes pièces d'un grès rougeâtre (souvent perforé par deux espèces de bivalves perçantes: la saxicava rugosa et la zirphœa crispata), avec une légère proportion de gneiss laurentien, etc. Ici la vie animale est profusé nent abondante, ce qui est sans aucun doute la cause que la morue, le maquereau, etc., fréquentent ce b une et les autres en si grand nombre. Des organismes à corps doux de différentes sortes donnent un facies spécial à celui-ci en particulier. Ce sont les éponges incrustantes; les tuniques, de plusieurs espèces, dont quelques-unes d'une dimension extroardinaire; une actinia (metridiam); l'alcyonium (rubiforme) commun du Nord; l'alcyonidium gelatinosum; l'hydrosoa et le polyzoa, en grande profusion, etc, etc. Parmi les formes plus dures il y a une abondance d'échinodermes plus communs, avec quelques espèces rares, la grande polyzoa calcaire, et un grand nombre de beaux crustacés. Les coquilles étaient relativement rares.

Le barc Bradelle est aussi une pièce rocheuse, mais les pièces du rocher sont ordinairement petites, et il y a un plus grand mélange de gravier, sable et limon sur ce banc que sur l'Orphan. Les animaux à corps doux paraissent être rares sur le premier, et les coquilles s'y trouvent en abondance extraordinaire. L'assemblage des hydrozouires, echinodermes, poly zoaires et crustacés est à peu près le même sur les deux bancs, quoique quelques espèces particulières aient été trouvées sur chacun d'eux. On trouvera dans la seconde partie de ce rapport un catalogue des formes les plus rares qui ont été trouvées en ces deux endroits. Tandis que la vie animale des rives du Cap Breton (excepté en eau profonde), de celles du-groupe de la Madeleine et de l'Ile du Prince-Edouard, ainsi que de celles de tous les détroits de Northumberland jusqu'à l'entrée sud de la Baie des Chaleurs, sont d'un type acadien ou méridional, la faune des banc Orphan et Bradelle a décidément un caractère arctique ou septentrional. Le banc Bradelle, en particulier, présente le phénomène d'une petite pièce occupée par un assemblage d'animaux marins qui habitent ordinairement en eau très-froide et presqu'entièrement entourés par d'autres séries qui dominent pour la plupart dans les endroits où le fond est plus chaud et sont plus affectés par les conditions de la température à la surface.

CROISIÈRE III.

Partis de Pictou au lever du soleil, mercredi le 13 août, nous draguâmes au S.O. (No. 31) et S. S. O. (Nos. 32, 33 et 34) de l'île Pictou. En face de cette île, la traîne fut employée avec beaucoup de succès. Parmi les échantillons que nous requeillimes de cette manière, il y avait un curieux crustacé (Argulus) parasite, un épinoche à trois épines, de jeunes homards d'environ un demi-pouce, des poissons gélatineux de diverses sortes, de jeunes crabes et de petits amphipodes. Le lendemain, jeudi 14, nous draguâmes au N. E. (No. 35) et N. E. par E. (No. 36) de cap George, N. E., ainsi que dans différentes places (Nos. 37 à 40) entre le cap George et Port Hood. Toute l'après-midi nous restimes à l'abri devant Port Hood, Cap-Breton; mais à l'aurore une brise du sud s'éleva, en sorte que nous pûmes virer de bord et nous diriger vers le cap George. Vendredi le 15, après avoir dragué presqu'en ligne droite dePictou à Port Hood, partant de près de cette dernière place, nous nous dirigeames directement vers la pointe est de l'Ile du Prince-Edcuard, et en route nous donnâmes un bon coup de drague (No. 41) au centre. Nous donnâmes aussi deux coups (Nos. 42 et 43) au S. S. O. de la pointe est de l'Île du Prince-Edouard et un sur le banc Milne. Ce dernier est une petite pièce rocheuse, couverte d'une quantité de hérissons communs (Echinarochnius) et de be ux zoophytes. Le même jour nous donnâmes aussi un coup (No. 45) à environ neuf milles au S. S. O. de Souris Head, Ile au Prince-Edouard. La matinée de samedi le 16, fut employée à draguer entre le cap Bear et l'île Pictou (Nos 46, 47 et 48), et dans l'après-midi nous partîmes pour l'ictou où nous jetâmes l'ancrè le soir. Dans cette courte croisière nous eûmes dix-huit coups de drague plus ou moins heureux. La température a été belle, à l'exception d'une seule journée, mais souvent le vent était trop léger pour l'objet de notre mission. Pictou le long de la côte occidentale du Cap-Breton, le fond est formé d'une vase argileuse Les vers marins de plusieurs espèces sont les formes qui y dominent le plus. Dans presque tous les endroits le sac de la drague revenait avec des masses compactes d'annélides tubicoles qui constituent les trois quarts des échantillons obtenus de la vase. Les tubes sablonnneux dans lesquels ces vers vivent varient en diamètre de $\frac{1}{16}$ à un quart de pouce, et en longueur de un pouce ou un pouce et demi jusqu'à près de huit pouces. Souvent il y a parmi eux des annélides dégarnis très-considérables. Les zoophytes abondent également dans cette vase rouge dont la température paraît varier de 40 à 42° Fahr., du moins dans les profondeurs de plus de 25 brasses. Devant la pointe est de l'Ile du Prince Edouard, le fond est sablonneux, et comme les endroits où nous avons dragué n'ont pas plus que 15 à 20 brasses de profondeur, la température d'été au fond est probablement élevée. Entre le cap Bear et l'île Pictou le fond est sablonneux, avec des coquilles et de petites pierres. examinée dans cette croisière est occupée par une forme quelque peu maigre et pas très-caractéristique, avec un léger mélange de formes subarctiques. Quelques-unes des espèces recucil-lies dans cette croisière offrent un intérêt considérable. Nous n'avons pas trouvé la trace d'une seule huître dans les localités examinées.

CROISIÈRE IV.

Après avoir fait mettre des dents à l'une de nos dragues, nous quittâmes Pictou de bonne heure, mardi le 19 août, avec l'intention de sonder et examiner les bancs d'huîtres des détroits de Northumberland et de la côte du Nouveau-Brunswick jusqu'à Carraquette. Nous essayâmes de draguer une fois (No. 49) à l'ouest de l'île de Pictou, mais nous fâmes obligés par une tempête (et par d'autres raisons) de faire route pour Shédiac. Arrivés à la Pointe du Chêne de bonne heure le lendemain matin, nous y fûmes retenus deux jours par de forts vents contraires. Nous profitâmes de l'occasion pour examiner les lits d'huîtres de Shédiac, et passâmes une journée à y draguer. On trouvera dans la troisième partie de ce rapport une liste des espèces que nous avons cueillies, ainsi qu'un compte-rendu de ce que nous avons vu de l'état actuel des lits.

Au lever du soleil, vendredi le 22 août, nous partions de la Pointe du Chêne, draguions depuis Shédiac (Nos. 50, 51 et 52) jusqu'au banc Egmont et revenions à la rive sud le même soir.

Le banc Egmont (No. 53) est une petite pièce rocheuse au nord-est de la baie de Shédiac. Il se trouve dans moins de dix brasses d'eau, et le fond est formé de sable grossier et de pierres, ces dernières couvertes de laminaires et d'algues. Quelques unes des pierres sont rongées par la *Petricola pholadiformis*, et le sable contenait de grandes annélides dont nous cueillimes une douzaine d'espèces.

De bonne heure, samedi le 23 août, nous tournâmes du côté de l'Île du Prince-Edouard et fîmes des dragages (Nos. 54, 55, 56 et 57) depuis un peu en amont de St. Jacques jusqu'à la Tête de la Vache de Mer. Dans l'après-midi, comme le baromètre indiquait une forte tempête, nous partîmes pour Charlottetown où nous arrivâmes juste à temps pour éviter la mémorable bourrasque de dimanche le 24 août.

Nous fûmes retenus quatre jours à Charlottetown, et pendant la tempête notre unique chaloupe fut considérablement avariée par du bois flottant; mais nous ne pûmes nous en

procurer une autre, quoique nous en fûssions autorisés.

Partis de Charlottetown, mardi le 28 août, nous fîmes un dragage (No. 58) dans la baie de Hillsborough, passâmes ensuite du côté opposé et examinâmes l'entrée du havre de Pugwash où nous donnâmes deux coups de drague (Nos. 59 et 60). Nous retournâmes alors à Shédiac pour quelques affaires nécessaires, et nous fûmes retenus cinq jours à la Pointe du Chêne, car au moment où nous allions en partir, il s'éleva un vent violent qui ne nous aurait permis de rien faire de bon, lors même que nous aurions pu virer de bord, ce qui était presqu'impossible.

Nous remîmes à la voile jeudi le 4 septembre, draguâmes au N.N.E. de l'île Shédiac (No. 61) et ensuite (No. 62) dans 13 brasses devant le cap ouest de l'Île du Prince-Edouard. Le lendemain, vendredi 5 septembre, nous fîmes un dragage devant Escuminac (No. 63), devant Richiboucto (No. 64) et enfin (No. 65) entre Richiboucto et la baie de Miramichi. Vers minuit une forte bourrasque s'éleva, et comme la mer était très-houleuse, nous crûmes qu'il valait mieux entrer dans la baie de Miramichi; nous jetâmes l'ancre devant Chatham

(Nouveau-Brunswick) samedi soir le 6 septembre.

Comme les perspectives pour le reste de la saison n'étaient guère favorables, partie à cause de la température, partie parce que nous n'avions pas une bonne chaloupe pour explorer les bancs d'huîtres de la côte du Nouveau-Brunswick, je décidai de terminer là les opérations. En conséquence, je laissai la goëlette et m'embarquai, mardi le 8 septembre, à bord

du navire à vapeur Secret qui montait.

Des quatre croisières la dernière a été la moins heureuse, quoiqu'elle ne soit pas dépourvue de bons résultats. La plupart du temps la température a été défavorable au dragage, tellement que sur 19 jours nous n'avons pas travailler réellement que pendant six. Néanmoins, dans cette croisière nous avons fait 16 dragages et obtenu une bonne idée, non-seulement de la faune dans les plus grandes profondeurs des détroits de Northumberland, mais encore dos bancs d'huîtres de cette région. J'étais particulièrement de ireux de constater s'il y avait des huîtres vivantes dans certaines parties des détroits de Northumberland à plus de trois ou quatre brasses. Un journal de St. Jean avait dit que quelqu'un avait dragué des huîtres entre Richiboucto et le cap ouest de l'Île du Prince Edouard, dans 16 brasses d'eau. Nous avons fait des dragages d'un bout à l'autre des détroits de Northumberland, au centre et de chaque côté, surtout à l'embouchare des rivières, et avons aussi sondé la localité mentionné par le journal de St. Jean ; mais nous n'avons pas trouvé une seule trace d'huîtres. Dans cette région, ces mollusques paraissent confinés à l'eau peu profonde; moinsi que trois brasses, dans les baies très-abritées. Quoique nous fussions particulièrement désireux d'exa-

miner minutieusement quelques-uns de ces lits d'huîtres, il a été impossible, dans les circonstances, de conduire la goelette dans l'eau peu profonde, et la seule chaloupe que nous avions à notre disposition n'était pas seulement impropre aux fins du dragage, m is elle avait été tellement endommagée par la tempête durant notre séjour forcé à Chrilottetown qu'elle était deverue hors de service. Cependant, nous avons obtenu des habitants de la côte des renseignements précieux sur les bancs d'huîtres du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. Pour examiner les bancs d'huîtres du golfe St. Laurent, il faudrait un navire à vapeur. Cependant, dans le cas où l'on emploierait un navire à voile, il faudrait le munir d'une chaloupe à faible tirant, d'une dimension raisonnable et pourvue d'une voile ou deux. Il est aussi très-désirable que le capitaine de ce navire connaisse bien la côte. Le commandant de la goëlette qui m'a conduit dans ma dernière croisière n'avait jamais navigue auparavant dans les détroits de Northumberland, et, pour comble de malheur, nous n'avions pas de cartes marines à bord. La seule chaloupe à notre disposition n'était pas propre à la mer, et beaucoup trop petite pour les fins du dragage. La température a été tout le temps plus ou moins orageuse, et, comme la saison était très avancée, voyant, après quelques tentatives infructueuses de dragage sur des bancs d'huîtres peu connus, que nous perdions notre temps, nous fûmes obligés, bien qu'à contre-cœur, d'abandonner la partie.

Dans les trois premières croisières, le capitaine J. N. Purdy commandait la goëlette, et le capitaine M. Graburn dans la dernière. Je dois des remerciements à ces deux messieurs pour l'obligeance dont ils ont fait preuve à mon égard et l'aide qu'ils m'ont donnée; je suis également reconnaissant envers tout l'équipage sans lequel, je dois le dire, un grand nombre

des échantillons que j'ai recueillis auraient été perdus.

PARTIE II.—RÉSUMÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS ZOOLOGIQUES DE L'EXPÉDITION.

Ainsi que je l'ai dit au début, le nombre des échantillons recueillis l'été dernier est très-considérable. Jusqu'ici, il n'en a été étudié qu'une faible partie. A l'exception de quelques-uns omis par accident, teus les annélides cueillis (qui remplissent à peu près 80 bouteilles) ont été envoyés au docteur W. C. McIntosh, F. L. S., qui a bien voulu promettre de les examiner séparément et en faire rapport. Je suis encore redevable aux professeurs A. E. Verrill et S. J. Smith pour la précieuse assistance qu'ils m'ont donnée dans la détermination des espèces critiques qui ne pourraient être nommées ici. Afin d'éviter les répétitions, j'ai marqué d'une astérisque (*) les espèces nommées par le professeur Verrill, et d'une croix (†) les crustacés identifiés par le professeur Smith. Quelques échantillons provenant des dragages des années dernières, et qui n'ont pu être déterminés auparavant, se trouvent compris dans la liste suivante.

FORAMINIFÈRES.

On n'a pas fait l'examen critique des espèces microscopiques. Dans la vase en eau pro fonde on a remarqué trois espèces ou plus qui étaient clairement visibles à l'œil nu. Toutes se trouvent dans 200 à 220 brasses; une paraît être la Marginulina spinosa, Sars, l'autre est probablement la Triloculina cryptella, D'Orb. et la troisième est une forme arénacée nouvelle pour moi. Cette dernière présente trois variétés saillantes: la première est un tube simple, sans embranchements, presque droit, et a quelquefois un pouce de longueur, mais jamais plus qu'un seizième de diamètre; la seconde a trois rayons, comme les spicules calcaires de Grantia; tandis que la troisième a la forme d'une croix irrégulière. Ces trois formes extrêmes sont unies par des échantillons transitoires qui tendent à démontrer que le tout forme des variétés d'une seule espèce. Je ne saurais dire si elles peuvent être renvoyées à l'Asterorhiza limicola de Sandahl ou non. Ces organismes, quoique vivant en société, paraissent avoir un caractère excessivement local; je n'en ai vu que dans une seule localité.

ÉPONGES.

Les musées de la Société d'Histoire Naturelle et du Collége McGill de Montréal possèdent une cinquantaine ou une soixantaine d'espèces d'éponges du golfe St. Laurent. Comme il n'y a pas en Canada de séries d'espèces anglaises portant leur nom exact, il est très-difficile

183

de constater lesquelles sont des espèces canadiennes, et celles qui ont été décrites précédemment. Après avoir soigneusement étudié les échantillons que j'ai pu me procurer, j'ai dressé la liste suivante de celles auxquelles je me suis hasardé à attacher un nom. Dans un grand nombre de cas il est même difficile de reporter les échantillons à un genre connu.

Calcispongiæ.

Grantia ciliata, O. Fab. Très-répandue dans tout le golfe, dans des profondeurs de vingt à quatre-vingt-dix brasses. Elle paraît être très-abondante dans les endroits dont le fond est rocheux. Echantillons cueillis en 1871, 1872 et 1873.

Ascortis fragilis, Hæckel. Banc de Bradelle. Le professeur Verrill, à qui je suis redevable de l'identification de cette espèce, m'écrit qu'elle est la Leucosolenia botryoides du

professeur H. James Clark, mais non des écrivains européens.

Silicispongiæ.

Thecophora semisuberites, O. Schmidt. Passablement commune dans les profondeurs

modérées (20 à 90 brasses) dans toute la partie nord du golfe.

Thecophora ibla? Wyville Thompson. On en trouve quelquefois des échantillons avec la précédente; elle diffère un peu de la Thecophora semisuberites typique et doit probablement être renvoyée à cette espèce.

Hyalonema (stylocordyla) longissima, G. O Sars. Environ douze échantillons de cette intéressante éponge ont été dragués l'été dernier dans 200 à 220 brasses, entre Anticosti et

la rive sud, avec les trois formes suivantes :

Cladorhiza abyssicola, G. O. Sars. Un échantillon de cette rare espèce a été recueilli en 1872 et un autre en 1873, dans des profondeurs de 120 à 220 brasses. Les échantillons du Saint-Laurent ont quelques pinnes arrangées à angles droits à la surface principale.

Trichostemma hemisphæricum, G. O. Sars. Une petite, étroite et plus élevée que le

type a été draguée l'année dernière dans la même localité que l'hyalonema;

Tethea muricata, bane Bower. Trois échantillons d'une éponge qui, j'en doute, se rapporte à cette espèce, ont été amenés l'été dernier par les "traînes" d'un endroit où il y avait 220 brasses d'eau. J'ai donné une courte description de cette très-intéressante forme dans l'American Journal of Science, de mars 1874. M. G. T. Kennedy, M. A., de Montréal, avait déjà découvert des spicules de cette éponge dans l'argile Post pliocene de cette ville.

Polymastia mammillaris? Muller. De 160 à 170 brasses, vase, à environ 15 milles

du cap Rosier, 1872. Deux échantillons.

Phakellia ventilabrum? Linn. Dans 75 à 80 brasses de pierres, $6\frac{1}{2}$ milles à l'E. $\frac{1}{2}$

au S. du cap Gaspé. 1872.

Halichondria (Amorphina) panicea, Pellas. Une espèce commune, en eau peu profonde, dont les échantillons, usés par l'eau, sont souvent apportés sur le rivage. On la prend rarement à l'état vivant, attendu qu'elle préfère les fonds rocheux où la drague ne peut être employée. Des échantillons cueillis en 1872 dans une profondeur de 7 brasses vis-à-vis le cap Rosier étaient d'une couleur pois vert brillante.

Isodictya infundibuliformis, Linn. Le Principal Dawson en a trouvé en abondance à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac. Cela m'est arrivé assez rarement dans la baie

de Gaspé et son voisinage immédiat.

Sarcospongiæ.

Chalina oculata? Pallas. Assez fréquente dans le Golfe.

HYDROZOAIRES.

Le nombre des hydrozoaires est très-considérable, mais très-peu d'entre elles seulement ont été l'objet d'un examen critique. Plusieurs de celles provenant des plus grandes profondeurs paraissent être différentes des espèces britanniques décrites. Le professeur Verrill

m'informe que G. O. Sars a récemment écrit un monographe ou essai sur l'hydrozoaire norvégienne, et j'attends cet ouvrage pour comparer les descriptions ou figures avec mes échantil-On croit qu'il y a dans les séries recueillies l'été dernier plusieurs espèces nouvelles au Golfe St. Laurent. Outre celles mises en catalogue dans mon dernier rapport et dont presque toutes avaient aussi été recueillis en 1873, celles qui suivent ont été remarquées:

Hydractinia echinata, Flem. Eudendrium ramosum, Linn.

Parypha crocea, Ag. *Clytia Johnstoni, Alder (Bane Orphan).

Obelia geniculata, Linn. Obelia gelatinosa? Pallas. Lufoea dumosa, Flem. Sertularella tricuspidata, Alder. Hydrallmania falcata, Linn.

ACTINOZOAIRES.

Alcyonaria.

Pennatula aculeata, Daniellsen, var. Canadiensis. Plus sobrement rencontrée en eau profonde l'été dernier qu'en 1871.

Virgularia Lyungmanii, Koll. Quelques échantillons cueillis avec le précédent.

Alcyonium rubiforme, Ehr. Abondant sur le banc Orphan, et très-commun dans toute la partie nord du Golfe.

Alcyonium carneum, Ag. Très-beau et fréquent entre le Cap Breton et l'Ile du Prince-

Edouard

Alcyonium (esp.) Supposée une troisième espèce de ce genre, d'abord reportée par le Prof. Verrill à l'Eunepthya glomerata, se présente rarement en eau profonde.

Cornulariella modesta, Verrill. Draguée en 1871 dans 220 brasses, entre la pointe est d'Anticosti et le Rocher aux Oiseaux.

Zoantharia.

Metridium marginatum, E. et H. Banc Orphan et ailleurs; très-commune.

Urticina nodosa, Fab. Les espèces mises en catalogue dans mon dernier rapport sous le nom de Urticina digitata, Mull, doivent être reportées à celle-ci.

Urticina crassicornis. Commune en plusieurs endroits.

Ceriunthus borealis, Verrill. Des tubes seulement, appartenant apparemment à cette espèce d'anémones de mer, ont été dragués en eau très-profonde; je n'ai pas vu l'animal lui-même.

**Actinopsis (près Actinopsis flava, Koren et Dan). Un seul exemple vivant a été pris

en 1873, dans une profondeur de 200 brasses.

Epizoanthus Americanus, V. Une colonie de ce composé zoophyte a été prise en eau profonde en 1871 et une autre en 1872, dans les deux cas sur une petite pierre.

ECHINODERMES.

Astrophyton Agassizii, St. Banc Orphan.

*Ophioscolex glacialis, Mull. et Tr. Deux ou trois individus vivants de cette " fragile étoile" du nord ont été dragués dans 210 brasses au S.-O par S. du S.-O. de la Pointe d'Anticosti.

Ophiopeltis, près O. borealis, G. O. Sars. Cette espèce, dont les relations n'ont pas encore été constatées d'une manière exacte, est une des échinodermes les plus caractéristiques de la vase en eau profonde où elle est associée, avec la précédente, aux Ophiacantha spinulosa. Ctenodiscus et Schizaster. Entrée de la baie de Gaspé, dans 50 brasses.

Ophiacantha spinulosa, M. et T. Commune à toutes les profondeurs.

Ophicoma nigra? O. F. Mull. Banc de Bradelle.

Ophioglypha Sarsii, Lutken. Très-abondante et d'une grosseur considérable en plusieurs endroits.

Ophioglypha robusta, Ayres. Très-rare.

Ophioglypha nodosa, Lutken, et Ophiopholis aculeata, O. F. Mull. Les deux espèces

les plus communes dans le Golfe.

Ctenodiscus crispatus, Retz. Une des astérides les plus caractéristiques des plus grandes profondeurs. Un grand exemple vivant a été pris dans 50 brasses à l'entrée de la baie de Gaspé.

Pteraster militaris, Mull. Banc Orphan. Assez abondante.

Crossaster papposa, Linn. Banc Orphan; aussi dans la baie de Gaspé, dans environ une brasse d'eau.

Korethraster hispidus, Wyvrille Thompson. La Calveri ahystrix de mon dernier rapport est cette espèce, qui a récemment reçu un autre nom.

Asterias polaris, Mull et Tr. Commune dans des profondeurs moyennes.

Asterias Grænlandicus, St. Bancs Orphan et Bradelle, etc.

Schizaster fragilis, Dub et Kor. Largement distribuée dans la vasc en eau profonde.

Psolus Phantapus, Linn. Banes Orphan et Bradelle.

*Lophoturia Frabricii, Lutk. Entre l'île Pictou et le cap Ours.

Cucumaria pentactes, O. F. Muller. Deux beaux échantillons, qui coïncident exactement avec les dessins et descriptions que le prof. E. Forbes a faits de cette espèce, ont été dragués dans 25 brasses de vase rouge, vis-à-vis Port Hood, C. B.

Pentacta calcigera, Stimps. J'ai déjà découvert un échantillon de cette rare Holothu-

rienne dans mes dragages de 1871.

Echinocucumis typica, M. Sars. Trois petits individus de cette espèce ont été dragués dans la vase rouge, à mi-chemin entre Port Hood et la pointe Est de l'île du Prince-Edouard. Caudina arenata, (Gould). Pointe du Chêne, N.B. à eau basse.

Myriotrochus Rinckii, St. Entrée de la Baie de Gaspé, dans 50 brasses; également

dans 50 brasses à 9½ milles au sud-est de Petit Pabou.

J'ai omis à dessein dans cette liste quelques-unes des espèces les plus communes.

POLYZOAIRES.

J'ai accordé, depuis quelques années, une large part d'attention à ce groupe difficile. J'ai réuni une grande quantité de matériaux provenant, non-seulement de mes trois dernières expéditions de dragage, mais encore de collections faites par moi en 1869. A cela je dois ajouter une série d'échantillons cueillis par différents employés de l'Exploration Géologique il y a déjà plusieurs années, qui sont aujourd'hui en ma possession et qui n'ont été étudiés que partiellement. Il n'a été examiné avec soin que bien peu des principaux échantillons de l'année dernière, et jusqu'iei les espèces suivantes, dont mon rapport de l'année dernière ne parle pas, ont été remarquées :-

Cheilostomates.

Flustra abyssicola, G. O. Sars. Un bel échantillon caractéristique de cette espèce a été dragué dans 220 brasses, 16 milles au S.O., par S. du S.O., de la pointe d'Anticosti. Nouvelle pour les côtes américaines.

Escharipora annulata, Fab. Baie de Gaspé, dans 30 à 50 brasses et ailleurs, mais

toujours rare.

Escharipora punctata, Hassall. Comme la précédente.

Cellepora scabra, Fab. Commune à des profondeurs moyennes sur fond pierreux, prin-

cipalement sur la plupart des bancs de l'intérieur. Bancs Orphan et Bradelle.

Myriosoum crustaceum? Var. Smitt ou var. nouv? Un seul échantillon de cequi, sur un coup d'œil, peut être pris pour une Eschara, offre des caractères microscopiques remarquables. Les cellules ont un aviculaire sur chaque côté de l'ouverture, et ressemblent exactement aux dessins du *M. crustaceum* de Smith. Il est possible que cette dernière espèce ait la forme d'une Eschara, aussi bien que celle (semblable à la Lepralia) actuellement connue. Pour le moment, je préfère adopter cette vue, afin d'enrichir d'un nom nouveau la littérature sur cette matière, et d'augmenter peut-être la liste des synonymes.

Escharoides rosacea, Busk. L'espèce à laquelle ce nom est attaché dans mon dernier

rapport est, je crois, l'Escharoides Sarsii, Smith.

Eschara Skenei, Ell et Sol. Tous les échantillons du St. Laurent qui portent ce nom, et que j'ai examinés, sont, à mon sens, mal nommés. Jusqu'ici, je n'ai vu aucun échantillon du golfe qui puisse coincider exactement avec l'espèce européenne.

Eschara (Cellepora) cervicornis, Pallas. Quoique la Celleporaria surcularis de Packard (la C. incrassata de Lamarck) differe considérablement de celle-ci, comme le docteur Packard le fait remarquer avec raison, les deux espèces sont excessi ement abondantes dans

le St. Laurent, et, dans la plupart des cas, se produisent ensemble. Sur les bancs Orphan et Bradelle, par exemple, plus de 50 beaux échantillous de ces deux espèces ont été caeillis l'été dernier.

Porella (Eschara) lœvis, Fleming. Deux beaux échantillons de cette espèce ont été dragués (vivants) sur le banc Orphan. Un échantillon a également été pris dans 56 brasses,

pierres et sable grossier, 8 milles au S. E. de l'île Bonaventure, en 1872.

Escharella (eschara) palmata, Sars. Une rare espèce, en eau profonde, dont le plus bel échantillon a été dragué en 1871, attaché à une pierre, dans 120 brasses, vis à-vis la Têtede l'Ours, Anticosti. Des échantillons plus petits ont été pris l'été dernier dans 220 brasses, entre Anticosti et la rive sud. Nouvelle en Amérique.

CYCLOSTOMES.

Mesenteripora meandrina, Wood. Bane Orphan, un échantillon vivant.

Tululipora penicillata, Fab. Baie de Gaspé.

Tubulipora fungia? Couch. Baie de Gaspé.

Hornera lichenoides, Linn. (= Hornera borealis, Busk.) Deux petits échantillons de cette intéressante espèce ont été dragués dans 220 brasses, au centre de l'embouchure de la rivière, entre Anticosti et la péninsule de Gaspé.

CTÉNOSTOMES.

Alconidium gelotinosum, Pallas. En très-grande abondance sur le banc Orphan.

TUNICIERS.

La plupart des espèces dont suit la liste ont été examinées et identifiées par le professeur Verrill, qui a fait une spécialité de l'étude de ces animalcules. J'ai fait précéder ces espèces d'un astérisque.

* Boltenia ciliata, Moll. Banc Orphan et vis-à-vis le cap Bon-Ami, dans 30 brasses. Boltenia Bolteni, Linn. (= Boltenia clavata, Fab.) Entrée de la baie de Gaspé et vis-

à-vis le cap Bon-Ami.

Ascidiopsis complanatus, Fab. En grande abondance et d'une extrême dimension sur le banc Orphan. Espèce commune que l'on trouve presque partout dans le golfe.

* Eugyra pilularis, V. Excessivement abondante, mais petite, 10 milles au nord de Shédiac.

Commune d'un bout à l'autre des détroits de Northumber-Pelonaia arenifera, St. land, ainsi qu'entre le cap Breton et l'île du Prince-Edouard. Rare dans le nord du golfe.

* Molgula pannosa, V. Ban Orphan. Un échantillon. * Molgula littoralis, V. Entre l'île Pictou et le cap Ours Entre l'île Pictou et le cap Ours, île du Prince-Edouard.

- *Molgula producta, V. Dans 15 brasses de sable, 5 milles au N. N. E. de la pointe Est de l'île du Prince-Edouard.
 - *Molgula papillosa, V. Avec la précédente.

*Glandula fibrosa, St. Vis-à-vis Port Hood, C. B.

*Cynthia monoccros, Moll. Entre l'île Pictou et le cap Ours.

*Cynthia carnea, Ag. Avec la précédente.

- *Cynthia pyriformis, Rathke. Avec les deux précédentes; aussi, commune sur le Bane Orphan.
 - *Leptoclinum albidum, V. Entre l'île Pictou et le cap Ours.

*Amouracium glab um, V. Banc Orphan.

MOLUSQUES.

Le nombre des espèces de mollusques testacés est quelque peu considérable, et comme j'ai donné ailleurs (Canadian Naturalist, nouvelle série, vol. 4, pages 48-57, et 272-73; ainsi que vol. 5, page 104) un catalogue passablement complet des mollusques alors connus comme habitant le golfe au nord de la Baie des Chaleurs, je ne donne ici qu'une liste de quelques unes des formes plus rares.

187

Terebratala septentrionalis, Couth. Deux échantillons vivants ont été pris dans 200 à 220 brasses.

Terebratella Spitzbergensis, Dav. Prise quelquefois à des profondeurs de 30 à 90 brasses. J'en ai cueillies dans une deuzaine d'endroits différents. Si j'en juge par l'unique éch antillon qui se trouve dans le Musée Britannique, je doute qu'il soit exact de regarder la

T. Labradorica, Sow., comme synonyme de ce coquillage.

Pecten Grænlandicus, Ch. Trouvée en grand nombre, en quelques endroits, dans la vase en eau profonde. J'ai enlevé à la fois jusqu'à 50 ou 60 échantilions vivants d'un filet-traîne. On voit très-souvent des individus frappant chacun une seule fibre de la traîne entre ses battants, si vivement qu'il est à peine possible de la pousser.

Dacrydium vitreum, Mcll. Commune à des profondeurs plus grandes que 100 brasses, Yoldia limatula, Say. Très-commune dans les Détroits de Northumberland, ains qu'entre le cap Breton et l'île du Prince-Edou²rd, mais rare dans la partie nord du Golfe.

Yoldia sapotilla, Gould. Rencontrée quelquefois avec la précédente dont elle est probablement une variété.

Portlandia thraciæformis, Storer. Rare et petite dans la vase en eau profonde au nord de la baie des Chaleurs; plus grosse, mais morte, sur la côte ouest du cap Breton.

Porttandia lucida, Loven. Dans les fonds vaseux, à des profoudeurs de 150 à 313 brasses; pas commune. Etroitement liée, si elle ne lui est identique, à la Yoldia obesa de Stimpson.

Portlandia frigida, Torell. Avec la précédente.

Arca pectunculoides, Schacci. Espèce commune en eau profonde.

Cyprina Islandica, Linn. Détroits de Northumberland; aussi entre le cap Breton et l'Île du Prince-Edouard.

Astarte lactea, Brod. et Sow. Très-abondante sur le banc Bradelle; rare sur le banc

Orphan.

Astarte, près de A. subœquilatera, Sow. Une forme d'eau profonde très-caractéristique, dont les relations spécifiques sont obscures. Il est possible qu'elle soit nouvelle pour la science.

Astarte undata, Gould. Dans les détroits de Northumberland, et dans l'espace compris entre le cap Breton et l'Île du Prince-Edouard; cette espèce acadienne prend la place de l'A. elliptica du nord.

Callista convexa, Say. Cueillie dans les mêmes endroits que la précédente, ainsi qu'aux

Iles de la Madeleine.

Venus fluctuosa, Gould. Banc Orphan; grande et nombreuse.

Petricola pholadiformis, et var. dactylus. Détroits de Northumberland.

Mactra solidissima, Chemn. Pointe du Chêne, à eau basse.

Mactra lateralis, Say. 10 brasses de sable, à une dizaine de milles au nord de Shédiac.

Montacuta elevata, Stimps. 15 brasses de sable, vis-à-vis la pointe est de l'Ile du
Prince-Edouard.

Pandora trilineata, Say. Détroits de Nortumberland; aussi entre le cap Breton et

l'Ile du Prince-Edouard.

Thracia Conradi, Couth. Grande et très-fréquente sur la grève à la Pointe du Chêne après une tempête. Vivante dans 12 brasses vis-à-vis l'Île Pictou.

Periploma papyracea, Say. Largement distribuée dans tout le Golfe à des profondeurs

modérées.

Teredo navalis, Linn. Pictou, N. S.

Haminea solitaria. Say. Grève à la Pointe du Chêne.

Philine quadrata, S. Wood. Quelques échantillons vivants ont été cueillis en eau trèsprofonde.

Cylichna umbilicata, Mont. Dans 200 brasses de vase; draguée en 1872 et 1873.

Nouvelle pour l'Amérique.

Siphonodentalium vitreum, Sars. Prise rarement vivante dans la même localité que l'espèce précédente et les suivantes.

Dentalium attenuatum, Say. Je regarde ce coquillage comme identique au D. dentale de Gould et au D. occidentale de Stimpson; il est aussi, à mon sens, le D. abyssorum de Sars

TAR

A. 1873

Amicula Emersonii, Couth. Belle sur le banc Orphan.

Acmœa alveus, Con. Eau basse à la Pointe du Chêne. Crepidula fornicata, Linn., et C. unguiformis, Lam. Ces deux espèces se trouvent depuis l'espace entre l'Ile du Princc-Edouard et le Cap Breton, d'un bout à l'autre des Détroits de Northumberland, le long de la côte du Nouveau-Brunswick, et s'étendent au nord jusqu'à l'entrée sud de la Baie des Chaleurs; la Baie Caraquette, Nouveau-Brunswick, paraît être leur extrême limite au nord.

Margarita argentata, Gould. Prise dans différentes localités.

Littorina littorea, Linn. Observée à Souris et à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard. Rissog carinata, Mighels, et R. Scrobiculata, Moll. Quelques échantillons de chacune de ces deux espèces diminutives ont été dragués dans 200 brasses de vase.

Odostomia trifida, Totten. Un échantillon, Pointe du Chêne. Turbonilla interrupta, Totten. Baie de Shédiac, fréquente.

Lunatia triseriata, Say. Détroits de Northumberland; aussi entre l'Île du Prince-Edouard et le Cap Breton.

Lunatia immaculata, Totten. Banc Orphan, et entre le cap Ours et l'île Pictou.

Cerithiopsis costulata, Moll. (= Bittium arcticum, Morch.) Deux échantillo s vivants de ce rare coquillage arctique ont été dragués, l'un dans 110 et l'autre dans 200 brasses, entre Anticosti et la rive sud.

Bittium nigrum, Totten. Pointe du Chêne, Nouveau-Bru Buccinum tenue, Gray. Bancs Orphan et Bradelle, belle. Pointe du Chêne, Nouveau-Brunswick, à eau basse.

Nassa obsoleta, Say. Grêve, Pointe du Chêne.

Asturis Holbollii, Beck. Bale Orphan.

Amycla rosacea, Gould. Eau basse, Pointe du Chêne.

Tritonofusus Kroyeri, Moll. Banc Orphan.

Tritonofusus latericeus, Moll. Banc Bradelle, un échantillon vivant et adulte.

Neptunæa tornata, Gould. Banc Orphan, rare.
Neptunæa Spitzberyensis. Banc Orphan, six ou sept échantillons vivants.

Volutopsius Norvegicus, Chemn. Un échantillon vivant mais prématuré de cette trèsrare coquille a été dragué sur le Banc Orphan; un écnantillon adulte, mais usé par l'eau, a été pêché vis-à-vis l'Île Bonaventure en 1872.

Trophon craticulatus, Fab. Banc Orphan et vis-à vis le Cap Bon Ami.

Bela harpularia, Couth. 30 brasses, vis à-vis le Cap Rosier et le Banc Bradelle. Bela violacea, Migh. Vis à vis le Cap Bon Ami et l'entrée de la Baie de Gaspé. Bela cancellata, Migh. Détroits de Northumberland.

ANNELIDES.

Comme je l'ai déjà dit, presque tous les annélides cueillis ont été envoyés au Dr. W. C.

McIntosh pour identification.
Un Priapulus caudatus, Lamarck, a été dragué à l'entrée de la Bue de Gaspé, ainsi que vis-à-vis le Cap George, N. É. Une espèce très-distincte de Priapulus, probablement non décrite, et n'ayant pas le long sillon longitudinal et transversal qui caractérise le P. caudatus, a été cueilli vis à vis Port Hood, N. E. Un petit Gephyrean, qui habite les petites coquilles (telles que la Natica, la Bela, et surtout la Nassa trivittata) et que le Prof. Verrill me dit être le Phascolosoma cœmentarius, Quatrefages, abonde d'un bout à l'autre des Dé. troits de Northumberland et à l'est de l'Ile du Prince-Edouard.

CRUSTACÉS.

Le prof. S. J. Smith (du Collége Yale) a eu l'obligeance d'examiner et de classer pour moi la plupart des espèces critiques de cette famille. J'ai fait précéder ces espèces d'une (†). Plusieurs des crustacés marins canadiens sont décrits, par Kroyer et autres écrivains, dans des journaux qu'on ne peut trouver, même dans les plus grandes bibliothèques du Canada; Voilà pourquoi il est impossible de les identifier toutes ici.

Pycnogoes.

Nymphon, petite espèce. Banc Orphan.

Coperodes.

†Irenœus Patersonii.Filet-traîne, fréquent.

Argulus esp., approchant de l'A. alosæ, Gould. Sur Gasterostus biaculeatus vis-à-vis Ile Pictou.

Phyllopodes.

+Nebalia bipes, O. Fab. 220 brasses, entre Anticosti et la rive sud: Banc Bradelle.

Isopodes.

Bopyrus, esp. Sur Hippolyte spina et Pandalus annulicornis, du Banc Orphan.

Idotea marmorata, Packard. Banc Orphan.

Idotea phosphorea, Harger. 41 brasses, Banc Egmont.

Idodea irrorata, Say. Filet-traîne, Pictou, N. E., et Pointe du Chêne: eau basse. Baie de Shédiac. Commune autour des Iles de la Madeleine.

Epelys montosus, St. Dans 14 brasses, vis-à-vis Richibouctou, N. B.

Anthura brachiata, St. Commune en eau profonde (200 brasses) entre Anticosti et la terre ferme de Gaspé. Se rapprochant beaucoup de l'A. gracilis européen.

Munnopsis typica, M. Sars. Fréquente avec la précédente.

Limnoria lignorum, Rathke. Draguée par moi dans un bois immergé dans la Baie de Gaspé, en 1869.

Ega psora, Linn. Sur le flétan de la rive nord. Cueillie par M. W. Couper en 1872,

et identifiée par moi-même.

Amphipodes.

†Pontoporeia femorara, Kroyer. 70 brasses, vis à-vis le Cap Désespoir: 45 brasses entre l'Ile Miscou et le Banc Bradelle: 13 brasses vis-à-vis Escuminac, N. B.

†Stegocephalus ampulla, Phipps. Dans I10 brasses, à l'est de la Malbaie: entrée nord

de la Baie des Chalcurs, dans 50 et 70 brasses : Banc Bradelle.

Phoxus Kyoreri, Stimpson (non de Bate). A environ 30 milles au N. E. du Cap Rosier; 200 brasses dans la vase.

†Harpina, esp. Dans 220 brasses, 18 milles à l'est du Cap Gaspé: Banc Bradelle. +Metopa glacialis, Kroyer. Entre les téguments intérieur et extérieur de l'Ascidiopsis complanata, draguée sur le Banc Orphan.

†Syrrhoe crenulatus, Goes. Dans 30 brasses à l'entrée de la Baie de Gaspé.

† Eusirus cuspidatus, Kroyer. Banc Orphan, un très gros échantillon.

Tritropis aculeatus, Lep. Bancs Orphan et Bradelle: aussi dans 30 brasses vis-à-vis le cap Bon Ami.

† Ediceros lynceus, M. Sars. Banc Bradelle. Entre le Cap Désespoir et Petit Pabou,

dans 50 et 70 brasses.

†Aconthostephia Malmgreni, Goes. De 70 brasses, Cap Désespoir, vers le sud. trois quarts d'ouest, six milles de distance.

†Aceros phyllonyx, M. Sars. Entre le Cap Désespoir et Grand Pabou, à l'entrée nord de la Baie des Chaleurs, dans 50 et 70 brasses.

† Paramphita pulchella, Bruz. Banc Bradelle, dans 25 brasses.

† Vertumnus serratus, Goes. Pris avec la précédente; aussi de 30 brasses juste l'intérieur de la Baie de Gaspé.

Acanthozone cuspidata, Lep. Belle et fréquente sur le Banc Orphan.

Acanthozone, nouvelle espèce d'après S. J. Smith. Cueillie à une profondeur d'environ 30 brasses, à l'entrée de la Baie de Gaspé.

Epimeria cornigera, Fab. L'amphipode le plus caractéristique des plus grandes profon-

deurs dans la partie nord du Golfe.

† Halirages fulvocinctus, Bœck. Rare à la même station que la précédente, mais beaucoup plus locale. 220 brasses dans la vase.

†Gummarus ornatus, Edw. La commune "puce de grève" des Baies de Gaspé et de

Shédiac. Probablement abondante tout le long de la côte.

† Mæra, esp. Vis-à-vis le phare du Cap George, N. E., dans 22 à 30 brasses.

Melita dentata, Kroyer. Entre l'Île Miscou et le Banc Bradelle, 45 brasses dans la vase et les pierres.

† Melita (s'approchant de M. dentuta). Baic de Gaspé et vis à-vis Port Hood, C. B. † Melphidippa, esp. Vis-à-vis Richibucto, N.-B., dans 14 brasses. 220 brasses entre

Anticosti et Gaspé.

† Ampelisca, esp. Banc Bradelle (deux espèces): entre le Cap Ours et l'Ile Pictou:

vis-à-vis la tête de la Vache de Mer, I. P.-E., et vis-à-vis le havre de Pugwash, N.-E.

† Haploops, esp. Banc Bradelle: vis-à-vis le Cap George, N.-E., et vis-à-vis Port Hood, C. B.

†Byblis Gaimardii, Kroyer. Entrée nord de la Baie des Chaleurs, Banc Bradelle, et

entre ce dernier endroit et l'Ile Miscou.

†Ptilocheirus pinquis, St. Banc Bradelle, et entre celui-ci et Miscou; entre le Cap Ours et l'Ile Pictou, et deux localités dans les Détroits de Northumberland.

†Amphithæ, esp. Banc Egmont.

† Unciola irrorata, Say. Cueillie au même endroit que la précédente.

Caprella. Une grande espèce à tubercules de ce genre était commune sur le Banc Orphan. Une forme plus petite et douce était aussi fréquente dans plusieurs autres localités.

Cumacés.

†Diastylis quadrispinosa, G. O. Sars. 22 brasses dans la vase rouge, huit milles au N.-E. du Cap George, N.-E.

† Diastylis lucifera, Kroyer. Environ 10 milles au nord de Shédiac, 10 brasses dans le sable.

†Diastylis sculpta, G. O. Sars. Avec l'espèce précédente.

† Diastylis ——— ? Jeune. 220 brasses, entre Anticosti et la rive sud. † Diastylis, esp. Banc Bradelle.

† Leucon nasicus, Kroyer. Cap Désespoir, S. trois quarts N., six milles de distance, 70 brasses.

† Eudorella, esp. Avec la précédente ; et 30 brasses à l'entrée de la Baie de Gaspé.

Schizopodes.

† Thysanopoda neglecta? Kroyer. Centre de l'embouchure de la rivière au S. d'Anticosti, dans 210 et 220 brasses. Entre le Cap Désespoir et Grand Pabou, dans 50 et 70 brasses.

† Thysanopoda, grande espèce. 210 brasses dans la boue, S. de la Pointe S. O. d'An-

† Mysidæ s'approchant du Erythrops et du Farerythrops. Entre le Cap Désespoir et Grand Papou, à quelque distance du rivage; aussi à mi-chemin entre l'Ile Miscou et le Banc Bradelle.

†Pseudomma roseum, G. O. Sars. 28 milles à E. N. E. du Cap Gaspé, dans 110

brasses, aussi 20 milles E. par N. du Cap Gaspé, dans 210 brasses.

1 seudomma, esp. nouv., d'après S. J. Smith. Entre le Cap Désespoir et Grand Pabou, dans 50 et 70 brasses.

Decapodes.

Nectocrangon lar, Owen. Très belle sur les bancs Orphan et Bradelle,

Crangon vulgaris, Fab. Commune partout en eau peu profonde et à eau basse, sur la plupart des grèves sablonneuses.

Crangon boreas, Phipps. Banc Orphan et 30 brasses vis-à-vis le Cap Bon Ami.

Hippolyte spina, Sow. Commune sur fonds rocheux à des profondeurs modérées Bancs Orphan et Bradelle.

† Hyppolyte macilenta, Kroyer. Entrée nord de la Baie des Chaleurs; aussi entre l'Île Miscou et le Banc I radelle.

† Hippolyte Phippsii, Kroyer. Banc Orphan. † Hippolyte pusiola, Kroyer. Banc Orphan et vis-à-vis la Tête de la Vache de Mer, I. P. E. dans 10 brasses, gravier, pierres et coquillage brisé.

Pandalus annulicornis, Leach. Un des crangons les plus communs du Golfe, à des

profondeurs de 10 à 90 brasses.

Calocaris MacAndreæ, Bell. Un bel échantillou vivant de cette singulière et rare espèce a été dragué à 190 brasses dans la vase, 20 milles au S. O. de la Pointe S. O. d'Anticosti. Le premier qui ait été cueilli sur ce côté de l'Atlantique.

Eupagurus pubescens, St. Belle sur le Banc Orphan.

Lupagurus Kroyeri, St. Largement distribuée dans tout le Golfe.

Munidopsis curvirostra, à moi. Quatre échantillons d'un crustacé pour lequel j'ai proposé les noms générique et spécifique qui précèdent ont été dragués l'été dernier dans la vase en eau profonde. Semblable à la Pseudomma roseum et à la Calocaris, la munidopsis n'a que des yeux rudimentaires, sans couleur ou facettes dans la cornée. Je joins ici la description

originale d'un article publié dans le No. de mars du Journal de Silliman.

* Munidopsis curvirostra, genre et espèce nouv. Les antennes extérieures sont à peu près égales en longueur à la carapace et à son rostre; celles de l'intérieur sont très-courtes, elles n'atteignent pas plus qu'environ un quart de la longueur du bec. Yeux rudimentaires, longitudinalement ovales, légèrement jaunatres; cornée sans facettes. Carapace à peu près carrée, mais plus lougue que large, avec une épine droite dirigée extérieurement sur chacun des angles de devant. Surface supérieure de la carapace granulée, hispide, irrégulièrement plissée transversalement. Au centre il y a deux épines dorsales placées l'une sur l'autre, Celles-ci, de même que deux autres épines semblables sur les segments de mais à distance. la queue, sont toutes exactement en ligne avec le rostre et les quatre pointes en avant. rostre simple (sans l'épine sur chaque côté de la base, qui caractérise si bien la Munida), évidemment arrondi en remontant, ferme à la base et se terminant graduelle nent en pointe très fine. Une seule épine au centre du premier et du second segment de la queue, et le reste sans épines. La paire de pattes de devant à peu près aussi longues, mais pas plus, que depuis le sommet du rostre jusqu'à l'extrémité de la queue, s'étendent au delà des extrémités des antennes extérieures Voici quelles sont les dimensions d'une femelle moyenne et apparemment adulte: longueur du sommet du rostre à l'extrémité de la queue 1,38 pouce; de la carapace, y compris le rostre, .69 pouce; des antennes extérieures, .75 pouce; des pattes de devant, .94. Habite le centre de l'embouchure du fleuve St. Laurent, entre Anticosti et la rive sud, dans 180 à 220 brasses, et se terre probablement dans la vase en eau profonde. On la distingue immédiatement de la Munida par son rostre arrondi et simple. Par le caractère rudimentaire de ses yeux elle ressemble à la Calocaris, mais pas sous beaucoup d'autres rapports.

Hyas aranea, Linn. Banc Orphan et entrée de la Baie de Gaspé.

Hyas courctata, Leach. Espèce très-abondante.

POISSONS.

Gasterosteus biaculeatus ? Shaw. Très-commune à la surface, ainsi qu'à l'eau basse, dans tout le golfe. Je crois que l'épinoche commun de mer à trois épines devrait être reporté à l'espèce de Shaw plutôt qu'à la G. aculeatus de Linnée. Les espèces américaines de ce genre paraissent avoir grand besoin d'une révision.

Liparis, esp. Un petit poisson, probablement le petit de la L. vulgaris ou de la L.

Fabricii, a été pêché à 70 brasses, six milles vis à-vis le Cap Désespoir.

Centronotus fasciatus ? O. Fab. Un bel échantillon a été pris sur le Banc Orphan. Macrurus rupestris. O. Fab. 25 milles E. par N. du Cap Gaspé, dans 210 brasses, un échantillon vivant.

Fundulus majalis? Walb. Commune à eau basse dans la Baie de Shédiac.

Clupea minima? Storer. Un petit poisson, qui peut être cette espèce, a souvent été pris dans différentes localités au moyen du filet-traîne. Les pêcheurs des États-Unis et ceux des provinces maritimes le connaissent sous le nom local de "turbot", et on dit qu'il fait partie de la nourriture du maquereau.

PARTIE 3.—NOTES SUR LES PÊCHES MARITIMES ET PARTICULIÈRE-MENT SUR LES BANCS D'HUITRES DU GOLFE ST. LAURENT.

Les notes qui suivent sont en grande partie une compilation de renseignements épars cueillis de différentes personnes résidant le long des côtes. Le capitaine J. N. Purdy, qui commandait le Nickerson pendant les trois premières croisières et qui possède une grande expérience comme pêcheur tant aux Etats-Unis qu'en Canada, m'a considérablement aidé dans la préparation de cette partie de mon rapport; je lui suis redevable de la plus grande part des faits qui vont suivre. Le rapport de feu M. H. Perley sur les pêches maritimes et fluviales du Nouveau-Brunswick, publié à Frédéricton en 1852, contient une foule d'informations que l'on ne peut trouver ailleurs. Mes notes peuvent être considérées comme un supplément de cet utile ouvrage. La classification adoptée est essentiellement celle du catalogue des poissons du Dr. Gunther, dans le Musée Britannique. Le professeur Théodore Gill a publié une "Analyse critique des poissons du Golfe St. Laurent et de la Baie de Fundy," dans le vol. ii, nouvelle serie du "Canadian Naturalist." Comme ce travail est probablement plus accessible que celui du Dr. Gunther, je cite ici les noms donnés par ces deux auteurs. $\, \Pi \,$ n'est question que des poissons ou invertébrés qui ont une certaine importance économique.

MAQUEREAU. Scomber scomber, Linn., et S. pneumatophorus? De La Roche.

Gunther. Scomber grex, Mitchill, Gill.

Depuis les quatre dernières années le maquereau a fait sa ré-apparition dans les baies Blanche et Verte, sur la côte nord-est de Terreneuve. Il a été pris dans le lac Bras d'Or, Cap-Breton, avec des rets à hareng, en hiver; ainsi qu'à Port Hood, Cap-Breton, en décembre. Pendant la première année, le hareng croît jusqu'à cinq ou six pouces de longueur. Le "maquereau chaudronnier" dont parle Perley, est le frétin de l'espèce commune qui, la seconde année, atteint une longueur de 10 pouces. Dans la Baie des Chaleurs, le maquereau fraie en mai et juin, et quelques fois un peu plus tard en juillet. Ce poisson préfère un fond rocheux, surtout les bancs; d'après les apparences, il ne dédaigne pas les terrains sablonneux, mais il semble éviter les fonds vaseux. Les pêcheurs américains emploient largement le Menhaden pour amener le maquereau à la surface. Pour la même fin, ceux du Bas-Canada emploient d'abord le gros sel, puis le hareng frais. Les Canadiens-Français ne paraissent pas entendre la bonne manière de saler le maquereau. Ils le fendent mal, ne le trempent pas assez, ou le tuent de suite. C'est très-malheureux, car le maquereau abonde souvent dans la partie nord du golfe, surtout dans la baie de Gaspé, et ce poisson mal séché devient impropre au marché. On dit que l'usage des seines poches pour prendre le maquereau est un mode de pêche ruineux, car on en prend plus qu'on n'en peut sécher, et de cette manière on en tue d'immenses quantités sans aucune nécessité. Il serait désirable qu'on prohibât la pêche du maquereau à l'état de frai.

THON OU MAQUEREAU DE CHEVAL. Thynnus thinnus, Gunther. Orcunus secundo-

dorsalis, Storer. Gill.

Mangé quelquefois sur la rive nord et la côte du Labrador. Un poisson que l'on sèche en grand sur la Méditerranée, mais que les Canadiens ne préparent jamais pour le marché, je crois.

TAUTOGA OU POISSON NOIR. Tautoga onitis, Linnée, Gunther et Gill.

Un délicieux poisson de table, mais que trop rarement on trouve d'une valeur pratique. Pris très-rarement à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et dans la baie de Fundy.

MORUE. Gadus morrhua, Linnée, Guncher et Gill.

En hiver la morue semble laisser les sondes peu profondes et les bancs du rivage, et Une bande considérable visite, en avril, la côte est du Cap-Breton, s'avance vers la mer. depuis Chéticamp et autour de Scatari. La morue paraît frayer d'un bout de l'année à l'autre, même en hiver. On en a pris des bandes qui frayaient sur les bancs Brown et.

4---13*

George, en février et mars, ainsi qu'en novembre et décembre dans la baie de Fundy et ailleurs. On prend cà et là quelques petites morues, en hiver, dans la baie de Gaspé. n'est pas extraordinaire de voir une bande de morues suivre, en février et mars, le hareng jusqu'aux îles Mahogany, à l'entrée du banc de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où elles sont prises en quantité avec des traînes par les pêcheurs de l'intérieur. Ce banc de morues ne paraît pas donner sur le rivage en été, du moins pas au Nouveau-Brunswick. Une variété particulière de ce poisson, "avec dos brun et un anneau noir autour des mâchoires" (Purdy) est prise sur les bancs Orphan et Bradelle, ainsi que sur la côte est de l'Île du Prince-Edouard. Ce poisson est gros et ne mord, dit-on, à l'hamecon que la nuit; de là lui vient le nom de "poisson de nuit." Sauf l'égrefin, la morue est le seul poisson qui soit bien seché dans le nord du golfe. La morue préfère un fond de pierres, gravier ou sable, là surtout où les coquilles et le crabe abondent. La saison pour la morue, au nord de la Baie des Chaleurs. est depuis la mi-mai jusqu'à la mi-novembre, Dans le lac Bras d'Or, Cap-Breton, ainsi que sur la côte nord de Terreneuve et la baie des Iles, on prend la morue et le hareng en hiver à travers des trous pratiqués dans la glace. La morue "boule dogue," dont parle Perley, est supposée être des individus qui ont été mordus par d'autres poissons quand ils étaient jeunes. Un préjugé semble exister dans certaines parties de la côte contre l'usage des "traînes, " mais je n'ai entendu invoquer contre cet usage aucun argument qui m'ait paru raisonnable. Plusieurs pêcheurs d'expérience croient que tous les ans quantités de jeunes morues sont détruites par les seines dragues que l'on emploie près du rivage pour prendre la boitte, mais il n'est pas aisé de suggérer un remède à cet état de choses. Le moule, dont la morue, au dire de Perley. est particulièrement friande, est la Cyrtodaria siliqua.

Egrefin. Gadus æglefinus, Linn. Gunther. Melanog rammus æglefinus, Linn., esp. Gill. Très-abondant sur les côtes sud et ouest de la Nouvelle-Ecosse et sur la côte ouest du Nouveau-Brunswick, mais commun dans tout le Golfe. Cette espèce est prise d'un bout de l'année à l'autre, généralement en bancs seulement, mais quelques fois associée avec la morue. Elle fréquente les bancs de moules à douze ou huit brasses. Un poisson de marché trèsprécieux et qui aura sa valeur quand le chemin de fer Intercolonial sera ouvert. A Digby, St. André et les Îles Occidentales, le gaspereau (finnan Haddies) est préparé pour les différents marchés du Canada et des Etats-Unis. On prend de l'égrefin sur la côte ouest de Terreneuve en hiver.

MERLAN. Gadus virens? Linn. Gunther. Pollachius carbonarius, Bon. Gill.

Quoique ce poisson soit communément appelé "merlan" par les pêcheurs des provinces maritimes et des Etats-Unis, il n'est pas le même que le merlan d'Europe. Son nom propre est "charbonnier" et il est commun aux deux rives de l'Atlantique. L'espèce est localement appelée "saumon de mer," et est d'une distribution quelque peu méridionale. Elle ne paraît pas aller plus loin au nord que la Baie des Chaleurs, si même elle va jusque-là, et on n'en a jamais pris dans les eaux de la Province de Québec. Elle est très-fréquente dans les ras de marée dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Comme poisson de table, plusieurs la préfèrent à la morue. Il ne se fait pas beaucoup d'affaires dans la préparation du merlan au sud du cap Nord de l'Île du Prince-Edouard. Exceptionnellement on le prend pendant l'hiver, parmi la morae. On ne le prend pas souvent sur les banes, mais la plupart du temps le long du rivage. Il se réunit en bane comme le maquereau, et est pris à la surface où il est attiré par la boitte. On dit que sa nourriture consiste surtout en hareng. Le foie de cette espèce produit la meilleure huile qui est employée pour les machines et pour faire le cuir. Le merlan salé et séché vaut \$2 à \$3 le quintal.

"VIEILLE MERLUCHE ANGLAISE." Merluccius vulgaris, Flem. Gunther. Merlucius bilinearis, Mitch. Gill.

Les pêcheurs des provinces maritimes partagent l'opinion du Dr. Gunther que cette espèce est identique à la véritable merluche d'Europe. Dans la localité elle est appelée merlan, bien que le merlan des auteurs anglais (Gadus merlangus) soit un poisson très-différent. On prend la merluche avec les seines à poches et les rets à harengs. On ne l'emploie pas beaucoup comme nourriture, et on la sale rarement.

MERLUCHE FOURCHUE AMÉRICAINE. Phycis americanus, Gunther. Phycis tenuis, Gill.

Ce poisson est la lingue des marchands de Jersey. L'espèce de la merluche fourchue dans le golfe requiert un examen attentif, car il n'y en a pas moins que trois espèces dans cette région. Sur les côtes est et ouest du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans le nord de la Nouvelle-Ecosse, on prend la lingue depuis juillet jusqu'à novembre. Elle est commune d'un bout du golfe à l'autre sur les fonds vaseux; est salée et séchée avec très-peu de soleil, puis exportée aux Etats-Unis, et de là dans l'Amérique du Sud.

Brosme. Brosmius brosme? Linn. Gunther. Brosmius americamus? Gill.

Le brosme commun du Saint Laurent se pêche durant toute l'année, surtout dans baie de Fundy où on le trouve dans plusieurs localités. Le brosme est séché et salé avec l petite morue et rapporte de meilleurs prix que cette dernière sur le marché des Indes Occi-dentales. Il y a deux espèces de brosmes dans le Saint-Luurent, mais leur ordre géographique n'a pas encore été déterminé d'une manière précise, et je ne suis pas certain de laquelle des deux on fait le plus fréquemment usage.

FLETAN. Hippoglossus Groenlandicus? Gunther. Hippoglossus americanus, Gill.

On dit que le flétan canadien fréquente les bancs de l'extérieur en hiver, et les pêches de l'extérieur au printemps et en été. Il se nourrit de coquilles, crabes, homards, etc., et on en prend difficilement en grande quantité, excepté au moyen de la traîne. Il est hautement estimé par les consommateurs de l'intérieur et rapporte un prix comparativement élevé. On pêche le flétan en abondance, vers le mois d'août, au nord d'Anticosti. Il se vend généralement en draught (de 224 livres) et expédié à Québec.

FLET. Pleuronectes americanus, Walb. Gunther. Pseudopleuronectes americanus.

Un poisson commun que l'on trouve partout dans le golfe, et occasionnellement mis en vente sur les marchés de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

EPERLAN. Osmerus viridescens, Lesuer., Gunther. Osmerus mordax, Mitchell.

Ce délicieux petit poisson est ou peut être pris en abondance d'un bout du golfe à l'autre pendant toute l'année. Dans la baie de Gaspé, l'éperlan est pris en biver, comme la petite morue, par des trous pratiqués dans la glace. Du Nouveau-Brunswick, et de la Nouvelle-Ecosse l'éperlan est expédie à New-York et à Boston. Cette espèce paraît frayer en avril et mai, et monte le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec, au printemps et en automne.

CAPELAN. Mallotus villosus, Mull., etc.

L'emploi habituel de ce poisson comme engrais, le long des côtes, est considéré comme préjudiciable, car il tend à chasser la morue vers la mer.

HARENG. Clupea harengus, Linn. Gunther. Clupea elongata, Lesuer. Gill. L'année dernière le premier hareng de la saison a fait son apparition à Gaspé vers le 25 avril. La pêche commença vers le 10 mai et dura jusque vers le 25 juin, après quoi le capelan donna pendant une semaine, ou peut-être huit ou dix jours. La saison de la "dérive," dans et hors la Baie de Gaspé, commence ordinairement vers la mi-juin et dure jusqu'à la fin de juillet. Le capitaine Purdy m'informe qu'à Grand Manan, l'emploi de claies en fascines a détruit l'une des pêches de hareng les plus précieuses du Golfe. Le hareng qu'on y prenait autrefois était le plus gros et le plus gras et rapportait les plus hauts prix. Dans l'opinion du capitaine Purdy, l'usage de la drague et des claies en fascines devrait être prohibé. A Grand Manan, à Campo Bello et à l'Île au Cerf la destruction du jeune hareng par les claies en fascines a chassé la morue de ces localités. Au Nouveau-Brunswick les pêches d'hiver sont, ou étaient, une importante source de richesses pour cette province. D'octobre 1872 à avril 1873, pas moins de 80 navires chargés de poisson sont partis des Iles Occidentales, Nouveau-Bruswick, pour les ports des Etats-Unis. En avril 1873 quarante navires à voiles américains sont venus dans la baie St. André, Nouveau-Brunswick, acheter du hareng pour servir de boitte pour les pêches intérieures. On craint que l'usage desseines à poches ne détruise ou endommage considérablement la pêche du hareng. En hiver le hareng du Nouveau-Brunswick frèquente les estuaires et les havres à fonds vaseux. La protection rigoureuse accordée au frai du hareng à Grand Manan et dans la baie St. André est sans aucun doute un grand bienfait public. Je suis redevable au capitaine Purdy d'un grand nombre de ces détails.

HARENG MENHADEN, Chupea menhaden Mitch. Gunther Brevoortia menhaden. (Mitchell) Gill.

195 4-134*

Un poisson que l'on trouve rarement dans les eaux canadiennes. Depuis quelques années on n'en a pas trouvé au Nouveau-Brunswick, non plus qu'au nord de Grand Manan. On emploie considérablement le menhaden comme boitte pour le maquereau, la morue et le flétan. La tête, la queue, l'épine dorsale et l'issue de ce poisson sont converties en engrais en les réduisant en poudre, en les pressant et en y ajoutant un peu de sel de manière à en faire une espèce de guano. Le menhaden glacé est employé comme boitte pour la morue et le flétan, et la viande de ce poisson, salée et subséquemment écrasée très-fine est employée pour attirer le maquereau à la surface. Les pêcheurs de la côte détestent souverainement la méthode américaine de la pêche au maquereau. Cette méthode semble avoir pour effet de chasser le maquereau vers la mer, et il paraît as ez certain que dans plusieurs rades, comme par exemple dans quelques unes de celles de la côte est du Cap-Breton, on ne trouve plus aujourd'hui de maquereau, là où il avait l'habitude d'être abondant. En même temps l'emploi du menhaden n'est pas illégal, et les pêcheurs américains avaient toujours la permission de prendre le maquereau (excepté à l'intérieur) avant que les clauses du Traité de Washington qui concernent les pêcheries fussent mises en vigueur. Il serait peut-être désirable d'essayer d'acclimater le menhaden dans les eaux britanniques. Tout ce qu'il l'audrait serait d'envoyer aux États Unis un ou deux navires ayant chacun bonne citerne et de lâcher le menhaden qu'en s'y serait procuré, à l'embouchure de toutes les rivières du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, comme la baie St. André, l'Etang, Le Préau, ou Musquash, au Nouveau-Brunswick; ou la baie Ste. Marie et ses tributaires, ou la rivière Tusket, dans la Nouvelle-Ecosse.

LE HOMARD. Homarus americanus, Edwards. Les pêcheries du homard du fleuve et du Golfe St. Laurent sont d'une très-grande importance économique, aujourd'hui surtout que l'approvisionnement de cet article populaire n'est pas égal à la demande qu'en font les États-Unis et l'Europe. Actuellement de grandes quantités de homard sont expédiées du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse dans ces pays. Malgré leur valeur commerciale croissante, c'est un fait que dans quelques parties du nord du Golfe, des homards qui pourraient être expédiés au marché sont employés comme engrais! Personne ne saurait mettre en doute l'opportunité de tâcher au moins de mettre fin de suite à un état de choses aussi repréhensible et aussi désastreux. Grand nombre de gens qui font la pêche du homard se plaignent des derniers règlements défendant la capture des homards qui pèsent moins d'une livre et demi. Ils prétendent qu'il vaudrait mieux laisser prendre le homard pesant une livre, mais pas moins. M. W. S. Brown, qui possède un établissement de conserve à Shippégan, a eu l'obligeance de me fournir le résultat de quelques-unes des expériences qu'il a faites l'été dernier. Il dit que quelques petits œufs rouges commencèrent à se former sous la queue du homard au commencement de juillet, qu'à la fin de septembre la queue était remplie, et que de 80 à 90 pour cent des homards portaient des œufs. Tard en septembre ces œufs avaient presqu'atteint la grosseur du petit plomb B. B., et étaient très noirs. Ceux qui avaient alors été pris près du rivage étaient presque tous des mâles. M. Brown croit que le homard laisse le rivage en octobre pour aller déposer ses œufs en eau profonde, et que cette dernière opération se fait quelques îois en novembre ou décembre. "En juillet et août, m'écrit M. Brown, j'ai trouvé que 80 à 90 pour cent des homards avaient des œufs en abondance, et que 60 à 70 pour cent d'entr'eux peseraient moins qu'une livre et demie. Cinq homards pesant chacun 12 lbs produiront à peu près une livre de poisson, et pendant cette saison ma moyenne a été d'environ quatre homards et demi par livre." "La violente bourrasque du mois d'août dernier a poussé vers le rivage, à cinq milles de mes maisons d'emballage, plus de homards que j'aurais pu en employer pendant tout l'été." "Ils formaient une rangée de un à cinq pieds de profondeur, et je pourrais les évaluer à une moyenne d'un millier par chaque deux verges de rivage." "Ceux qui suivirent les premiers sur le rivage étaient très-petits, variant de deux à quatre pouces de longueur, et plus, et la côte paraissait fourmiller de ces petits homards." Il serait peut-être désirable d'établir dans le Golfe des frayères pour le homard, sur le principe d'après lequel sont formés les bancs d'huîtres. La saison du homard varie suivant la Dans la Baie de Gaspé on le prend en juillet et au commencement d'août, mais au sud il fait son apparition plus à bonne heure et reste plus tard. Dans la partie sud de la Baie des Chaleurs et sur la côte nord du Nouveau-Brunswick, il approche du rivage vers la fin de mai et le laisse pour gagner l'eau profonde plus ou moins tard en septembre. Il paraît 196

y avoir parmi les pêcheurs de la côte une grande divergence d'opinion sur l'époque pendant laquelle le homard fraie. De très-petits échantillons ayant presque tous moins qu'un pouce de longueur ont été fréquemment pris, au moyen de la traîne, en juillet et août à une certaine distance de la terre, nageant au milieu des herbes flottantes. L'Hon. W. H. Pope m'écrit que souvent le homard se fait un terrier sur les flanes des banes d'huîtres, pendant les mois d'hiver.

Huitres Canadiennes. Ostræa Virginiana, Lister: et Ostræa borealis, Lamarck. Il n'est ni nécessaire ni désirable d'entrer minutieusement ici dans l'histoire quelque peu compliquée de la synonymie des deux espèces canadiennes d'huîtres. Il me suffira de dire que l'huître longue et étroite qui abonde dans la Virginie, la baie de New-York, etc., a été la première des huîtres que l'Europe ait connue venant des parties tempérées de l'Amérique du Nord. L'espèce était connue à Linnée et a été décrite dans l'origine par Lister comme la Ostræa Virginiana. Pour la forme plus courte et plus ronde, Lamarck a proposé plus tard le nom de Ostræa borealis et donné une courte description de l'espèce. Quelques variétés de ce dernier mollusque se rapprochent si bien des échantillons de l'huître commune d'Angleterre et du nord de l'Europe, qu'il est très-difficile de distinguer entre les deux. L'Ostræa Virginiana est de beaucoup la plus rare des deux huîtres canadiennes; mais entre elle et l'O. borealis il y a tant de variétés intermédiaires et tant de liens qui les unissent, que plusieurs naturalistes mettent en doute la valeur des relations spécifiques proposées.

Comme l'ordre géographique des deux formes est absolument semblable, et comme mon principal but est de signaler à l'attention leur importance économique, je vais examiner ensemble les deux espèces ou variétés. Dans le golfe St. Laurent, on trouve généralement les huîtres en eau très peu profonde, presque toujours dans moins que trois brasses, dans les baies abritées ou embouchures de rivières. Dans le Nouveau-Brunswick, ainsi que Perley l'a déjà démontré, elles s'étendent de Caraquette à la Baie Verte. Le capitaine Purdy m'informe que des huîtres se sont prises aux pattes des ancres, dans 7 brasses d'eau, entre les bancs de la Petite et de la Grande Caraquette, dans la Baie des Chaleurs. Sur la côte de l'Ile du Prince-Edouard on trouve des huîtres dans des localités propices, depuis la rivière Pinette jusqu'à la pointe Ouest, côté des détroits de Northumberland; et dans la Malpèque ou Baie de Richmond, depuis Cascumpèque jusqu'à New-London, sur le côté nord. Au Cap-Breton, elles paraissent restreintes au lac Bras d'Or et ses tributaires, où leur région s'étend depuis Ste. Anne jusqu'à la rivière Mira et la baie de St. Pierre. Les quelques huîtres qu'on trouve devant la Nouvelle-Ecosse se trouvent à Jeddore Head, 20 à 25 milles à l'est du havre de Halifax, ainsi que dans le havre Country, la rivière Ste. Marie et le havre Lipscombe, comté de Guysborough, à l'extérieur; et dans le havre de Pictou, rivière St. Jean, Wallace, rivière Charles, et Pugwash, dans les détroits de Northumberland. (Purdy.) Nous ne trouvons pas même la trace d'huîtres dans aucune partie de l'espace compris entré le Cap-Breton et l'Ile du Prince-Edouard, non plus que dans aucune partie des détroits de Northumberland où le lit est plus profond que cinq ou six brasses, c'est-à-dire dans aucune des parties ouvertes.

En réponse à une lettre dans laquelle je lui demandais des renseignements sur plusieurs points se rapportant aux bancs d'huîtres du golfe, l'honorable W. H. Pope a bien voulu me fournir un compte-rendu très-intéressant et précieux sur les bancs d'huîtres de l'Île du Prince-Edouard, ainsi que plusieurs renseignements sur ce sujet; personne n'était plus en mesure que lui de traiter ces questions. Les paragraphes suivants auxquels j'ai mis la marque distinctive des citations, sont des extraits de lettres que j'ai reçues de M. Pope et qu'il m'a donné la permission de publier.

"Les huîtres ont fleuri dans toutes les rivières à marée et les baies de l'Île du Prince-Edouard. Actuellement on trouve les banes qui produisent des huîtres dans les baies de Richmond, Cascumpèque et Hillsborough, ainsi que dans les rivières qui se déchargent dans ces eaux intérieures; je pourrais presque dire dans ces localités seulement. Le produit des banes de la baie de Hillsborough n'est pas très-considérable. Les relevés officiels des importations et exportations de l'Île du Prince-Edouard pour 1872 indiquent que 9,490 quarts d'huîtres ont été expédiés de cette île l'année précédente."

197

" De	Summerside	5,572c	quarts.	Produit de la baie de Richmond.)
	Malpec	840	"	Lead to the same of the same o
	Cascumpec	718	"	" de Cascumpec.)
	Charlottetown	230	"	(Provenant principalement de la baie de
	Oswell	130	"	Richmond.)

"La drague n'a jamais été employée, que je sache, dans les eaux de l'Ile du Prince-Edouard. On pêche les huîtres avec des râteaux dans des profondeurs de 3 ou 4 à 12 et même 15 pieds. On peut difficilement pêcher les huîtres avec des râteaux à plus de 15 pieds."

"Je ne sache pas qu'il y ait des bancs d'huîtres dans les détroits de Northumberland, pas plus que dans la mer qui entoure l'île. Il y a quelques années j'ai vu des coquilles d'huîtres sur le sable à l'extrêmité nord des battures Tryon (situées sur le côté sud de l'île); elles étaient à environ un quart de mille du rivage. Quelques-unes des coquilles étaient remplies de sable plus compacte que plusieurs de nos rochers de grès. En les voyant, je crus qu'elles provenaient de bancs situés en eau profonde dans les détroits de Northumberland. Depuis je me suis convaincu qu'elles sont les débris d'un ancien banc d'huîtres détruit par le sable. L'existence d'un fond légèrement vaseux dans le voisinage de ces coquilles soutient la supposition qu'autrefois ce fond vaseux était plus considérable qu'aujourd'hui; que le banc d'huîtres était alors formé, et qu'il a été détruit par l'empiétement du sable qui forme la batture

Tryon."

"Pendant les dix ou douze dernières années, des millions de tonnes de coquilles d'huîtres et de vase ont été extraits par nos cultivateurs, des bancs d'huîtres, par le moyen de dragueurs mis en mouvement par des chevaux sur la glace. En plusieurs cas les lits ont été coupés de part en part, et en quelques endroits on a constaté que les dépôts de coquilles avaient plus de vingt pieds d'épaisseur. Il est probable que plusieurs des bancs ont cessé de produire des huîtres longtemps avant la colonisation du pays par les Européens. Aujourd'hui on trouve des dépôts de coquilles d'huîtres couverts de plusieurs pieds de sédiment. Comment se fait-il que les huîtres ont été détruites sur ces lits? Le procédé naturel de la reproduction et la décadence feraient lever les pancs d'huîtres formés au fond si près de la surface de l'eau que la glace y resterait. Le poids de lourdes masses de glace sur les bancs serait préjudiciable aux huîtres, et le mouvement de la glace fournie par la marée ou le vent les détruirait bientôt. J'ai examiné les parties les plus élevées d'un banc d'huîtres sur lequel la glace s'était arrêtée. Plusieurs pouces de la surface du banc qui contenaient toutes les huîtres vivantes, avaient été chassés devant la glace, et les coquilles et les huîtres ainsi em portées s'étaient déposées dans une moraine en miniature sur la pente du banc où l'eau était suffisamment profonde pour laisser passer la glace par-dessus. Ce procédé détruirait un grand nombre d'huîtres; quelques-unes seraient écrasées et brisées, d'autres étouffées dans la moraine. La formation graduelle des b nes de vase dans la rivière empêcherait le mouve ment de la glace, et en peu de temps les bancs d'huîtres en seraient couverts comme ils le sont On trouve des dépôts de coquilles d huîtres (couvertes de vase) dans une profondeur de vingt pieds, dans des places dont les plus grandes profondeurs n'ont pas quatorze pieds d'eau. "

"Les huîtres se développent dans les fonds vaseux, mais elles ne vivent pas si elles sont fixées dans la vase: plusieurs bancs d'huîtres ont été détruits par la vase seulement. La pêche annuelle des huîtres, si elle n'est pas faite avec excès, améliore les bancs. En pêchant on se trouve à briser la surface du banc, on retire les coquilles et les huîtres de la vase, et on prend avec une certaine matière (frai) dont la jeune huître a besoin et sans laquelle elle

mourrait."

"Sur les bancs naturels les huîtres sont rarement tuées par le froid, si même il les fait périr. J'ai vu des huîtres se développer sur un lit très-pierreux, quoique la glace cut resté dessus une fois toutes les vingt-quatre heures pendant tout l'hiver. Quelques unes de ces huîtres adhéraient en grandissant à un petit rocher plat d'environ huit pouces d'épaisseur. Les huîtres au sommet du rocher mouraient la seconde année de leur croissance parce que, je crois, elles étaient trop pressées, tandis que celles de la pente du même rocher ne recevaient aucun commage de la glace ou du froid."

"Dans les rivières où la sciure de bois est jetée en grande quantité, les bancs d'huîtres

en seraient probablement endommagés. La sciure serait, je crois, emportée par le courant sur les bancs et leur aspérité en retiendrait. Les ouvertures entre la coquille et l'huître se rempliraient probablement de sciure et de vase. La vase et la sciure décomposée forment un composé très-insalubre."

"L'étendue des bancs d'huîtres producteurs est comparativement restreinte en Canada, et ne répond pas aux exigences de la demande qui est énorme aujourd'hui et qui augmente A moins qu'on ne protége et améliore les bancs actuels et qu'on en forme de nouveaux, le jour viendra bientôt où les bancs d'huîtres du Canada cesseront de produire. Nos voisins des Etats-Unis nous disent que la Virginie seule possède un million et demi d'acres de bancs d'huîtres, et, nonobstant le fait que les huîtres augmentent beaucoup plus rapidement dans les eaux plus chaudes de la Virginie que dans cette latitude, les autorités de cet Etat ont exprimé la crainte que si les bancs d'huîtres de la Virginie sont laissés ouverts à tout le monde et si on les drague dans toutes les saisons de l'année, ils ne tarderont pas à être épuisés."

"Les rivières et estuaires de cette île sont admirablement adaptés à la culture des huîtres. Les huîtres que l'on trouve dans ses baies n'ont pas de supérieures en saveur, et si elles sont prises tard en automne elles restent bonnes pendant de longs mois. Je ne vois pas pourquoi l'on ne formerait point dans ces baies des centaines de milliers d'acres de bancs d'huîtres qui produiraient de vastes quantités d'huîtres infiniment supérieures en qualité à celles de la Virginie. Pour former ces lits on a des matériaux tout prêts dans les anciens, et l'on pourrait se procurer à peu de frais pendant les chaudes journées de l'été les huîtres

nécessaires à leur semence."

"Nous avons une saison de prohibition qui s'étend de juin à septembre, mais la loi qui défend la pêche durant cette époque est violée ouvertement. Les huîtres sont prises et mises en vente pendant chaque mois de l'année, et le saumon est détruit dans ses frayères avec la plus grande impunité. Je serais très-heureux d'apprendre que le gouvernement fédéral ait résolu de mettre en vigueur les lois qui protégent les huîtres, le saumon et la truite. faisons maintenant partie de la Confédération, comme vous le savez, et nous avons le droit de demander une législation plus sage et une meilleure administration de la loi."

" Vous me demandez : — "Pensez-vous que les huîtres se développeront dans une eau un peu plus profonde que celle dans laquelle on les trouve aujourd'hui, si elles y étaient semées ?" — Je crois qu'elles se développeraient dans la plus grande profondeur des eaux intérieures, si on les mettait dans un emplacement propice."

Dans une autre lettre que je recus plus tard, M. Pope exprimait l'espoir que le ministre de la Marine et des Pêcheries jugerait à propos de commer une commission pour faire rapport sur les huîtres et les pêches d'huîtres de l'île, et il m'annonçait que si cela avait lieu, il n'au-

rait aucune objection à donner gratuitement ses services.

Les seuls bancs d'huîtres que nous ayons pu examiner en détail sont ceux de la baie de Sur ces emplacements, en eau très-peu profonde, la drague revint avec la poche plus ou moins remplie d'huîtres ou plutôt de coquilles d'huîtres (car plus de 90 pour 100 des échantillons étaient morts), avec quelques autres espèces communes de coquilles et un peu de vase noirâtre qui exhalait une très-mauvaise odeur. Comme il y a un moulin à scie dans la baie, cet emplacement est probablement un exemple du "composé insalubre de vase et de seiure "dont parie M. Pope. Dans un dragage de toute une après-midi nous n'avons pris que deux ou trois huîtres vivantes. Etant retenu pendant quelques jours à la Pointe-du-Chêne, j'essayai d'avoir une idée de la forme de la baie, à des profondeurs de la marque de l'eau basse à 3 brasses, dans le but surtout de constater quelles espèces d'animalcules sont associées aux huîtres, et combien d'entre elles sont préjudiciables à ce mollusque. Ci-suit une liste des espèces cueillies dans la baie de Shédiac; j'ai indiqué en italiques celles qui sont supposées être plus ou moins ennemies des huîtres : -

CRUSTACES Cancer irroratus. Say. Crangon vulgaris. Fab: †Gammarus ornatus. Edw. Idotea irrorata. Say.

Teredo, sp. (dans un morceau d'ép.) Haminea solitaria. Say. Cylichna pertenuis. Migh. Acmosa alveus. Conrad. Crepidula fornicata, Linn.

Mollusques.
Ostrea borealis. Lam.
O. Virginiana. Lister.
Mytilus edulis. Linn.
Modiola modiolus. Linn.
Mercenaria violacea. Schum.
Gemma Tottenii, St.
Callista convexa. Say.
Petricola pholadiformis. Lam. et var. dactylus.
Mactra solidissima, Chemn.
Mya arenaria.
"truncata.

Angulus tener. Say.

Thracia Conradi (belle et fréquente).

Pandorea trilineata? Say.

Solen ensis, v. Americana.

" unguiformis. Lam.
Paludinella minuta,
Odostomia trifida. Totten.
Turbonilla interrupta. Totten.
Lunatia heros Say.
Bittium nigrum. Totten.
Nassa obsoleta. Say.
" trivittata. Say.
Astyris lunata. Say.
ECHINODERMES.
Asterias vulgaris St.
Cribella sanguinolenta.
Echinarachnius parma.
Echinas Drobachiensis.
Caudina arenata (Gould).

A part ces espèces, l'algue était passablement abondande, et quelques petits annélides et zoophytes ont été cueillis. Naturellement le petit catalogue qui précède n'est en aucune manière une liste complète de la faune des bancs d'huîtres. Les principaux ennemis vivants de l'huître dans ses eaux natales sont l'astérie, les œufs de mer (Échinus), le limaçon carnivore et le moule. Autant que j'ai pu le constater, ces espèces n'existent pas dans les détroits de

Northumberland en quantité suffisante pour être d'un désavantage sérieux.

Plusieurs banes naguère productifs, dans les différentes parties du Golfe, ne rendent maintenant presque rien; et il n'y a que trop de raisons de craindre qu'à moins de prendre des mesures préventives, la pêche des huîtres dans la partie orientale du Canada sera bientôt une chose du passé. Le râtelage des banes a évidemment été excessif et ruineux; jamais on n'avu à ce point nettoyer le sol et éparpiller le jeune mollusque pendant la saison de prohibition; la pollution des emplacements par les rebuts des moulins, par l'amas de la boue et une foule d'autres causes a conduit à l'état de ruine et de décadence que nous voyons aujourd'hui. La négligence, le gaspillage et une cupidité excessive ont presqu'entièrement détruit ces banes d'huîtres, et ils finiront par les annihiler tout à-fait si l'on n'adopte des remèdes efficaces. Sans prétendre posséder une expérience pratique sur la culture des huîtres ou une grande connaissance des banes d'huîtres canadiennes, je me permettrai de risquer les recommandations suivantes:—

1. Etablir de nouveaux bancs dans de bons emplacements par tout le golfe.

Les conditions particulières dans lesquelles on trouve les huîtres en Canada rendent 1 a chose facile, Il n'y aurait pas besoin d'enclos, comme dans les parcs français; tout ce qu'il faudrait serait de choisir une localité propice aussi proche que possible des bancs qu'on croit productifs, être certain que le lit choisi est scrupuleusement propre, y répandre du frai, semer les huîtres et voir à ce qu'elles ne soient pas dérangées pendant au moins deux ou trois ans. A quatre ans les huîtres sont assez grosses pour le marché, mais elles n'atteignent leur force qu'à cinq. Les localités favorables pour l'établissement des bancs sont les embouchures de rivières d'un bout à l'autre des détroits de Northumberland, de chaque côté, plusieurs places dans les Iles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, et certaines parties des côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, particulièrement Bouctouche, barre extérieure, et baie intérieure de Miramichi, dans cette dernière province. Le grand but de la culture des huîtres est de "sauver le gros des jeunes mollusques." Aussitôt après son expulsion de l'huître reproductrice (comme on le sait) l'alevin s'élève de suite et nage jusqu'à ce qu'il trouve une surface dure à laquelle il s'attache. A moins, cependant, qu'il ne soit arrêté par un objet quelconque, le jeune mollusque est emporté vers la mer, ou bien dévoré par l'un ou l'autre de ses nombreux ennemis naturels. Un autre but qu'il est désirable d'atteindre, c'est la séparation des échantillons. Dans la majorité des cas (excepté quand elles proviennent de bancs qui appartiennent à des particuliers et où la culture des huîtres est pratiquée) pour une huître que vous mangez, nombre d'autres qui ne sont pas encore mûres sont détruites. "bancs d'huîtres", ainsi que les huîtriers anglais appellent ces masses compactes, sont diffi-

200

ciles à draguer, et ordinairement dans un pauvre état. Un usage libéral de frai propre et

un dragage judicieux des lits tendent à séparer les huîtres.

Il peut être désirable de donner à bail des parties de la côte à des individus ou à des compagnies, pour la culture pratique de l'huître. Il serait beaucoup plus sage de protéger par certains règlements les capitalistes qui voudraient tenter de développer nos ressources, plutôt que de laisser les choses dans l'état où elles sont.

2. La pêche excessive et ruineuse sur les bancs existants ne devrait pas être permise.

Personne ne peut contredire le fait que dans plusieurs parties du Golfe des bancs d'huîtres, autrefois productifs, sont aujourd'hui presqu'épuisés par le râtelage excessif. Une certaine proportion de ces bancs devraient être mis de côté, à tour de rôle, pour une saison de repos et de récupération. On devrait laisser certains bancs se reposer durant une période indéfinie pendant laquelle on n'en laisserait pas prendre les huîtres pour le marché. A moins que le lit ne soit sale ou qu'il y ait quelqu'autre influence délétère, il est probable que plusieurs des bancs pourraient redevenir productifs, si on laissait les huîtres tranquilles et qu'on leur permettrait de frayer. Il vaudrait probablement encore mieux draguer les bancs de temps en temps et les nettoyer; fournir du nouveau frai et répandre les huîtres d'avantage, afin de les séparer le plus possible. Il est bon de savoir que le jeune mollusque ne vit pas sur un lit sale et impur.

Plusieurs bonnes autorités prétendent, et cette opinion gagne rapidement du terrain, qu'une saison de prohibition fait plus de mal que de bien aux banes d'huîtres. Le "rapport de la commission nommée pour faire des recherches sur la méthode de la culture des huîtres dans le Royaume-Uni et en France, dans le but d'introduire en Irlande une méthode améliorée pour la culture des huîtres," portant la date de 1870, contient un sommaire (que nous

citons) des arguments en faveur des deux côtés de cette question.

"En faveur du système actuel d'une saison de prohibition, on fait valoir :

a. Que pendant l'époque de prohibition, les huîtres sont impropres à la nourriture.

b. Que le dragage sur les bancs écrase et détruit le jeune mollusque.

c. Que si les huîtres sont prises pendant l'époque du frai, l'approvisionnement sera bienôt épuisé."

"Mais à ces allégues des réponses pleines de force sont données:"

"a. On s'accorde généralement à dire que pas plus de 20 pour 100, ou à peu près, des huîtres fraient à la fois, qu'au moins 80 pour 100, même dans les temps les plus défavorables, sont mangeables et en bonne condition. Le célèbre naturaliste Kroyer, qui avait entrepris l'examen officiel des bancs d'huîtres danois, n'a pas trouvé plus qu'une huître sur dix jeunes mollusques, même en juillet et août."

"b. Ceux qui ont été dans l'habitude de draguer des animaux marins et d'amener en grande abondance vivantes les créatures le plus délicatement organisées, ne seront pas disposés à attacher un grand poids à cette objection. Tous les naturalistes savent que les Corallines et les Ascidiennes les plus délicates peuvent être draguées abruptement, placées dans un

sceau d'eau salée et être vues pleines de santé et de vi queur au bout d'une heure."

"Le témoignage de cultivateurs pratiques d'huîtres que nous avois examiné sur ce

point est digne d'une sérieuse attention."

"Suivant l'opinion exprimée par des témoins dignes de foi, non-seulement le dragage ne fait aucun mal au jeune mollusque, mais le dommage provient du fait qu'on ne drague pas

l'emplacement avant que le jeune mollusque y soit déposé."

"Mais il est rare que l'éclosion ait lieu au commencement de mai, et si elle se fait, comme les jeunes huîtres nagent pendant environ 20 à 27 jours, le dragage sur les bancs ne peut leur faire aucun mal pour la plus grande partie de mai, sinon pour tout ce mois; tandis que si, comme cela arrive plus souvent, l'éclosion n'a pas lieu avant les mois de juin, juillet, ou même août ou septembre, nou-seulement le dragage pendant ces mois peut être inoffensif, attendu que le jeune mollusque ne s'est pas établi, mais même, d'après la théorie que le dragage sur le jeune mollusque est préjudiciable, il peut être fait beaucoup de mal pendant les deux premiers des mois non-prohibés."

"Même en admettant que le dragage occasionne une certaine destruction de jeunes mollusques, on se demande si cette destruction est plus grande que celle qui résulterait si on laissait les huîtres à l'influence indiscutable des moules, des astéries, des mauvaises herbes et

de la vase? C'est une question qui ne peut être résolue que par l'expérience. D'après les renseignements que nous avons recueillis, nous pouvons dire seulement que l'intervention de la législation ferait probablement autant de mal que de bien, et qu'en ce qui concerne l'époque de prohibition actuelle, le dragage en mai aurait certainement plus de mauvais effets sur la course que le dragage en mai aurait certainement plus de mauvais effets sur la

couvée que le dragage en septembre."

3. La pollution des baies, estuaires ou rivières à marée par les rebuts des moulins et autres choses semblables, devrait non-seulement être prohibée, mais prévenue autant que possible. Cette pratique est non-seulement préjudiciable aux banes d'huîtres, mais encore à toutes les autres pêches. De plus, elle empêche le mouillage dans les havres, etc: on m'a cité l'exemple de capitaines qui avaient laissé tomber l'ancre sur un fond qu'ils croyaient bon, et s'apercevaient bientôt que ses pattes ne tenaient qu'à quelques pouces d'une seiure cariée.

Je terminerai ce rapport en donnant quelques extraits des derniers ouvrages sur la

culture des huîtres auxquels j'ai eu accès.

Ce qui suit est pris du Rapport de la Commission Irlandaise que j'ai déjà cité. Sur

leur expérience du système français, les commissaires disent :

Le gouvernement français a pris "le contrôle absolu des bancs d'huîtres et des côtes où ils se trouvent." "Suivant le besoin des circonstances, un banc tout entier peut être réservé pour un certain temps contre les opérations du dragage, ou une parfie quelconque de ce banc." "La pratique générale paraît être de marquer ou baliser un tiers ou un quart d'un banc chaque année; le reste est dragué pendant une époque spécifiée par des personnes qui ont des permis durant le nombre de jours accordés pour l'opération,—la partie réservée étant draguée pendant quelques jours pour la nettoyer des mauvaises herbes, de la boue et de la vermine. "Tout ce qui concerne la pêche des huîtres est réglementé par une commission locale." "Cette commission est présidée par l'inspecteur des pêcheries local, ou officier commandant la garde des pêcheries, et est composée comme suit:

"L'inspecteur des pêcheries ou syndic.

L'officier commandant la garde des pêcheries.

Un pêcheur, commandant d'un bateau."

Voici quelques uns des principes les plus importants qui servent de guide à la commission :—

" Les bancs ne doivent pas être ouverts à la pêche avant que le jeune mollusque ait acquis assez de vigueur pour résister à l'action de la drague, comme par exemple à la fin de janvier."

"Quand un banc est assez bien établi pour la ponte, un quart ou un cinquième de toute son étendue doit être mis en réserve, et la drague en être entièrement exclue."

"Ouand cela sera praticable un bateau de la garde de nêche devra n

"Quand cela sera praticable, un bateau de la garde de pêche devra prendre part à la formation du banc."

"Quand un banc est sale ou encombré de mauvaises herbes ou d'autres matières hostiles au développement ou à l'adhésion du jeune mollusque, il doit être ouvert au dragage jusq u'à ce qu'il soit nettoyé."

"Les banes sur lesquels le jeune mollusque ne se produit pas devront être ouverts pen-

dant toute la saison."

"Quand le travail d'un banc est fini, le banc doit être inspecté avec soin, et si c'est

nécessaire, rempli de pierres, coquilles, etc."

"L'emploi de la traîne est défendu à 525 verges des bancs d'huîtres. La pêche des huîtres est strictement prohibée entre le 1er mai et le 31 août, dans une limite de trois milles,

et dans les eaux internationales entre le 15 juin et le 31 août."

"Des concessions sont accordées aux personnes qui désirent cultiver les huîtres; dans la plupart des cas, ces concessions sont plus petites qu'en Irlande, et ne possèdent pas les mêmes avantages quant à la largeur de la tenure." "Sans doute il revient des bénéfices aux cultivateurs du sol de ces octrois de concessions, soit pour la reproduction ou l'engraissement, et gouvernement encourage ces entreprises en offrant des facilités pour l'obtension de réserves, ou en faisant de temps à autre des octrois gratuits d'huîtres et de tuiles. Les marins ou les familles de marins qui servent ou qui ont servi dans la marine impériale, reçoivent certains avantages sur les autres aspirants à ces concessions."

"Les pêches d'huîtres et autres pêches sont sous le contrôle du ministère de la Marine,

et forment une division spéciale sous l'habile administration de M. de Champeaux, aidé d'une

commission permanente de neuf membres dont M. Coste est le président.

"Sur la côte, les commissaires d'inscription maritime ont, indépendamment de leurs autres attributions, le soin de veiller aux pêcheries; ils ont à leurs ordres des inspecteurs divisionnaires, et quelquefois d'autres employés subalternes. Ce système, quant à la surveillance, aux renseignements qu'il fournit aux pêcheurs, à la mise des règlements en vigueur, et à l'obtention des statistiques, paraît admirable et a produit d'immenses avantages pour les pêcheries de la France."

Après avoir étudié soigneusemeent la question des bancs d'huîtres et les méthodes de culture des huîtres en France et dans la Grande-Bretagne, les commissaires irlandais faisaient au lieutenant-gouverneur de cette île, en 1870, les recommandations suivantes pour la réglementation des pêches d'huîtres en Irlande:—

1. "Que tous les règlements concernant l'époque de prohibition sur les côtes d'Irlande

devraient être mis strictement en vigueur."

2. "Que les inspecteurs des pêcheries d'Irlande devraient avoir le pouvoir, quand ils détermineraient la réserve d'un banc ou d'une partie d'un banc pour le dragage public de faire les arrangements qui pourraient être désirables pour préserver la partie réservée des mauvaises herbes et de la vermine."

3. "Qu'on pourrait se procurer à chaque station de la côte, à peu de frais, des informations générales sur la culture des huîtres, et de simples instructions sur le meilleur mode

de culture."

4. " Que les inspecteurs auraient le pouvoir d'adopter tels autres moyens qui pourraient être jugés nécessaires de donner des renseignements et instructions sur la culture des huîtres

à ceux qui en demanderaient."

5. "Que le fait d'avoir des huîtres de grosseur disproportionnée dans des endroits où le règlement défend de prendre sur les bancs des huîtres d'une certaine grosseur, serait une preuve prima facie que les huîtres ont été prises dans les endroits défendus : ce règlement ne devant pas s'appliquer aux huîtrières privées."

6. "Qu'on offrirait aux populations des côtes des facilités pour acquérir l'usage de petites parties des concessions pour cultiver les huîtres, et pour obtenir des emprunts sur garantie suffisante afin de préparer ces concessions, acheter des huîtres, avoir des percep-

teurs, etc."

7. "Que les propriétaires fonciers désireux de cultiver les huîtres sur les rivages voisins de leurs propriétés, auraient le pouvoir de se prévaloir des dispositions de l'acte d'amélioration des terres d'Irlande, pour la culture des huîtres."

Dans son "rapport sur la culture des huîtres par les méthodes naturelle et artificielle" publié dans le Rapport de l'Association Britunnique en 1865, M. Frank Buckland écrit:

"Le système anglais consiste à prendre le jeune mollusque sur le frai, et le système français à le prendre sur les tuiles. J'ai étudié les deux systèmes, et en suis venu à la conclusion que les tuiles (à moins de circonstances favorables) ne surpasseront jamais le frai.

- "Je suis allé à l'île de Ré, et, grâce à l'obligeance du Dr. Kemmerer, j'ai vu fonctionner le système dont voici le long et le court:—Depuis plusieurs années le jeune mollusque était totalement négligé en France, et les habitants ne se souciaient guère de tirer parti des banes d'huîtres. Le savant pisciculteur M. Coste suggéra l'idée d'employer les tuiles, idée qui, je crois, avait d'abord été émise par un pauvre maçon, M. Bœuf, avec lequel j'eus une longue conversation. Les tuiles, fascines, etc., furent placées sous le patronage du gouvernement et on les retira remplies d'huîtres. Le succès fut complet, les fascines et les tuiles furent recherchées avec rage et tous ceux qui avaient des huîtrières crurent que leur fortune était faite."
- "Le fait est que la première année que ces différents instruments de pêche furent employés fut une année remarquable par l'abondance du jeune mollusque; en d'autres mots une immense majorité de jeunes mollusques éclorent, vécurent, se développèrent et adhérèrent finalement à tout ce qu'ils purent rencontrer. Ils trouvèrent les fascines et les tuiles, et les couvrirent comme les abeilles couvrent les branches d'un arbre à l'époque des fourmillières; et de suite l'idée se propagea que ces fascines et tuiles étaient le moyen qui avait créé les huîtres."

"Les premières deux ou trois années après que ces tuiles se furent posées furent de bonnes années pour le jeune mollusque; mais durant les dernières années le mollusque n'a pas vécu, et la conséquence naturelle, c'est qu'on n'en a pas trouvé en grande quantité sur les tuiles. De fait les huîtres sont, cette année, aussi rares en France qu'en Angleterre. Si le système artificiel, avec tuiles, avait eu autant de succès, et si les tuiles avaient pris le jeune mollusque quand le frai n'avait pas réussi, il s'en suivrait naturellement que les huîtres de France seraient à très-bon marché, tandis que de fait elles sont aussi coûteuses qu'en Angleterre, et elles sont si rares qu'il y a en ce moment dans le pays des agents français qui achètent toutes les huîtres qu'ils peuvent trouver."

M. Buckland croit que l'emploi des fascines ou fagots pour les jeunes huîtres est (pour nous servir de ses expressions) "une déception et un piége." Il dit aussi que "le jeune mollusque paraît preférer adhérer à une coquille qui est partiellement délabrée, plutôt qu'à

une coquille récemment placée."

En Canada les huîtres sont dans des conditions quelque peu différentes de celles où se trouvent les huîtres d'E trope. Dans le Golfe St. Laurent on ne les trouve pas aussi avancées vers la mer que dans plusieurs parties de l'Europe. Des essais de culture d'huîtres dans le Golfe, par l'hon. M. Pope et d'autres, ont déjà obtenu de très-heureux résultats; mais je n'ai jamais eu la bonne fortune de visiter les localités où se fait cette culture.

J'aurais cru que la gelée était un obstacle sérieux en ce pays, mais M. Pope semble

croire qu'une basse température n'est pas préjudiciable aux huîtres canadiennes.

Les banes d'huîtres du Golfe n'occupent, relativement, qu'une faible étendue; il n'y en a pas dans les lacs de la province de Québec, non plus que sur les rivages de Terreneuve, des

Iles de la Madeleine ou de la Baie de Fundy.

Nous avons déjà vu quels sont les bancs qui ont été épuisés, négligés ou détruits. Si le gouvernement suivait l'exemple des autres pays et prenait de promptes mesures pour la récupération, la protection et le développement des précieuses pêcheries d'huîtres et de homards du Golfe, il n'y aurait pas de raisons pour que le rendement de ces articles importants ne fût point augmenté ou même illimité.

Montréal, 4 mars 1874.

ANNEXE V.

REMARQUES SUR LES PÉCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, PAR L'AGENT DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES.

VICTORIA, 30 janvier 1874.

Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 du présent mois.

en réponse à la mienne du 12 ult.

Vous avez dû dans l'intervalle recevoir une communication de M. Brackman que j'ai eu l'honneur de vous transmettre et que j'avais reçue par l'intermédiaire de MM. Janion et Rhodes, de cette ville, sur la culture des huîtres. J'ai également reçu durant la dernière

saison deux demandes verbales du même genre venant de différentes parties de la province. Je prendrai la liberté de faire, pour l'information de l'honorable Ministre de la Marine, au sujet des lois de pêche, une recommandation qui, suivant moi, ferait face aux besoins actuels de la province. D'abord, je pose en principe que l'extension à ce pays des lois de pêche du Canada dans toute leur intégrité ne produirait aucun avantage substantiel, mais amènerait plutôt des complications avec les aborigènes.

Cependant il est désirable que l'on prenne des mesures protectrices, et qu'on les étende à la Colombie-Britannique en faveur des personnes qui veulent entreprendre la culture des huîtres. leur accordant certains priviléges pour quelques années moyennant une rente annuelle. Il ne

peut y avoir d'objection à une loi de ce genre.

La culture des huîtres en cette province deviendrait bientôt une industrie importante, si

les droits des individus étaient garantis.

Il s'écoulera plusieurs années avant qu'il soit nécessaire de protéger les pêches du Paci-

fique aussi bien que le sont celles de l'Atlantique, surtout les pêches d'eau salée.

Dans les rivières et cours d'eau de la Colombie-Britannique le saumon des différentes espèces entre tous les ans, sans prèsque varier d'un jour. Tous les quatre ans le saumon donne extraordinairement. L'année dernière les rivières en étaient combles; la prochaine saison sera très-bonne; l'année suivante pas autant; 1876 sera comparativement médiocre, tandis que la suivante verra une abondance comme en 1873. Telle est l'expérience des personnes qui ont suivi le rendement du saumon dans la rivière Fraser depuis quelques années.

La salaison du saumon en barils s'est faite sur une vaste échelle, sur la rivière Fraser, pendant les cinquante dernières années, - autrefois par la Compagnie de la Baie d'Hudson,

aujourd'hui par des particuliers.

Aujourd'hui la conserve du saumon se développe tous les ans. Une grande maison, Findlay, Durham et Brodie, fait d'immenses affaires, et il y en a d'autres sur une plus petité échelle.

L'année dernière il a été mariné et mis en conserve pour l'exportation :

Saumon mariné, par Findlay et Cie..... 115 tonneaux. 14 douz., 1 lit., de canistres en boîtes, 22 boîtes pour 1 ton., par d'autres. 4,000 barils de saumon salé.

Le saumon mariné est principalement expédié en Angleterre, tandis que le poisson salé

est envoyé aux marchés des Îles Sandwich et de l'Australie.

Je remarque que le gouvernement fédéral a l'intention d'instituer une inspection du poisson et de l'huile de poisson préparés pour l'exportation. Cette mesure est essentiellement nécessaire à cette province, car la réputation du saumon de la Colombie-Britannique a souffert à l'étranger, grâce à des gens sans principes qui faisaient le commerce d'exportation,

et qui remplissaient de têtes et de queues des barils qu'ils expédiaient comme du poisson prime. L'inspection préviendrait ces fraudes à l'avenir, en établissant une marque officielle.

L'huile de foie du chien de mer est aussi un produit qui donne de l'occupation à un grand nombre de personnes. On extrait une très bonne qualité d'huile, en y mettant du soin et de la propreté. Deux des phares de cette province brûlent aujourd'hui exclusivement de cette huile qui donne une lumière brillante et qui coûte bien moins que toutes celles qu'on peut importer.

La pêche de la baleine, que l'on a tentée depuis trois ou quatre ans, n'a pas réussi; mais il faut attribuer ce fait à l'absence de bons appareils plutôt qu'à la rareté de la baleine, car

celle-ci a été aussi nombreuse que jamais.

La Colombie-Britannique attend avec hâte les avantages qui doivent résulter pour elle du Traité de Washington. Les négociations à cet effet, qu'on croit être actuellement pendantes entre les États-Unis et le Canada, donneront, si elle réussissent, un avantage durable à ce pays en ouvrant des marchés aux portes même de cette province, et la prospérité sera marquée dans l'avenir de la Colombie-Britannique.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

> James Cooper, Agent du Ministère de la Marine et des Pêcheries.

A l'honorable A. J. SMITH, Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXE X.

ETAT de la dépense pour les pêcheries, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Secretaria de la constitución de					
	'	•			
A qui payé.	4.	Service.		Montant.	Total.
1,,			· '		

				\$ cts.	\$ cts.
		Ontario.	1	\$ cts.	\$ cts.
		Ontario.			
I W Kerr	Une année de sal. comm	e garde-pêche	finis, le 30 iuin 1873.	500 00	
Charles Wilkins.	do	do	do	200 00	
E. Boismier	do	do	do	200 00	
P. Kiel	do	do	do	150 00	
F. McRae	do	do	do !	150 00	
G. S. Miller	do	do	do	100 00	
Joseph Wilson	, qo	do	ďο	100 00	
J. K. Cameron .	do	ďο	do	100 00	
William Plews .	do	do	do	100 00 100 00	
J. G. Hicks	do	do	do do	100 00	
James Pierson A. C. McKinnon	do do	$_{ m do}^{ m do}$	do	100 00	
H. Calcutt	do	do	· do	100 00 1	
W. Plummer				75 00	
H. Groves	Une année do	do	finis. le 30 juin 1873.	50 00	
W. A. Palen	do	do	do	50 00	
P. Huff	· do	do	do	50 00	
J. Mooney	do	do	do	50 00	
Alex. McKenzie	do	do	do	50 00	
J. McMichael	do	do	do	50 00	
J. McFadden	do	do	do	30 00	•
	Une année de salaire cou			50 00	
C. C. Joynt	do	do	do	50 00	•
J. Wallace	do do	do	do	40 00	
H. Hunt	do	do	do	20 00	
william raney.	Salaire comme gardien a	iu iac Constan	t, pendant les saisons	20 00	
Jno. Connor	do	de 187	es Ottawa et Rideau	32 30	
James Bird	6 mois de salaire comm	aur 105 11vici a darda-nêche	an 30 inin 1872	50 00	
J. W. Kerr	Une année de déboursés	do	finis. le 30 juin 1873.	749 90	
Joseph Wilson .	do	do	do	185 25	
Charles Wilkins		do	do	163 50	
Wm. Plummer .	do	do	do	129 17	
F. McRae	do	do	do	82 11	
P. Kiel	do do	do	do	72 00	
E. Boismier	do	$\mathbf{d}\mathbf{o}$	do	63 00	
G. S. Miller	do	do	do	57 00	
Alex. McKenzie.	do	do	do	41 49	
J. McMichael	do	do	do do	27 75 30 00	
J. G. Hicks A. C. McKinnon	do do	do do	do do	24 10	
William Plews	do .	. do	do	20 00	
J. Wallace	do	do	do	7 75	
J. Eastwood	do	do	do	7 75	
H. Hunt	do	do	do	7 00	
W. A. Palen	do	do	do	4 50	
J. McFadden	do	do	do	4 75	
					4,344 32
	-	207	3		•

ETAT de la dépense pour les pêcheries, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

					an and a second without a second
	·				
	*				
A qui payé.	s	ervice.		Montant.	Total.
				Ì	
Division of the latest of the	The same of the sa	······································			
		Québec.		\$ cts.	\$ cts
A. Blais	Une année de sal. comme	garde-pêche,	finis, le 30 juin 1873.	300 00	*
John Mowat	do	do	do	200 00	
P. Vibert, jun W. C. Willis G. Mathurin	do do	$_{ m do}^{ m do}$	do do	$\begin{array}{cccc} 200 & 00 & 150 & 00 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 &$	
G. Mathurin	do	do	do	150 00	
R.W.H. Dimock H. W. Austin	do	do	do	150 00	
H. W. Austin	do	do	do do	$150 00 \\ 150 00$	
J. F. Saillant P. Gendreau	do do	do do	do	150 00	
L. P. Huot	do	do	do	100 00	
W. L. Holland.	do	ďο	. do	100 00	
J. J. Letourneau	do	do do	do do	100 00 100 00	
A. A. Mooney	do do	do do	do	100 00	
L. J. Loranger . J. Eden, jun	do	do	do	50.00	
J. M. Kemon	do	do	do	50 00	
W. Phelan	do .	do	do do	50 00 50 00	1
E. Pelletier P. E. Luke	do do	do do	do	50 00	
F. Thivierge	do	do	do	50 00	
J. J. Fox	do	do	do	50 00	1
E. Allard	do	do do	do do	50 00 33 33	*
L. E. Grondin H. Martin	2 mois de salaire comme do	do	do	33 33	
D. Guay	do	do	do	33 33	
D. Rosa	Une année de sal. comm	ie garde-pêch	ie, finis. le 30 juin 1873	50 00	
C. Demeule		do do	finis. le 31 déc. 1873 finis. le 30 juin 1873	25 00 50 00	
J. Legouvé Whiteby.	$egin{pmatrix} 12 & ext{do} \ & ext{do} \ \end{pmatrix}$	do	do	50 00	
A. Piton	do	do	do	20 00	
R. H. Haycock.	do	d qo	do	40.00	
J. Jourdain	do Salaire comme préfet des	do nôsharias na	do	68 · 80 · 180 · 00	
James Coffin Joseph Radford.	Salaires des gardiens des	rivières du S	aguenay pendant l'an-	300 00	
F Saillant	née 1872 Une année de déboursés	comme garde	pêche, finissant le 30	200 00	
2 1 00000000000000000000000000000000000			juin 1873)	878 57	
P. Vibert, jun	do	do	do	868 69	r i
J. Mowat W. L. Holland.	do do	do do	do do	$\frac{422}{375} \frac{96}{00}$	
J. J. Letourneau		do	do	180 50	
F. Thivierge	do	do	do	180 50	
E. Pelletier	do	do	do	$179.00 \\ 172.48$	
H. W. Austin A. Blais	do do	do do	do do	138 75	
R.W. H. Dimock		do	do	136 22	
W. C. Willis	do	do	do	120 05	
G. Mathurin	do	ďο	do	119 93	
L. P. Huot	do do	do do	do do	74 85 51 90	
D. Rosa J. Eden, jun	do	do	. do	36 00	
C. Demeule	do	do	do	32 50	
.J. Legouvé	do	do	do	32 00	
J. J. Fox	l do	$_{ m do}$	do do	$\begin{array}{cccc} 23 & 50 \\ 21 & 00 \end{array}$	
L. J. Loranger. J. M. Remon	do do	do	do .	20 00	
W. Phelan	do	do	do	20 00	
E. Allard	do	do	do	19 60	l
		208	5		

	50 Jum 1070,—∞avve.		
A qui payé.	Service.	Montant,	Total.
	CONTROL O INSTRUMENT AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND		
•			- ago
	Québec.—Suite.	\$ cts.	\$ cts
A. McNaughten A. Piton	do do jusqu'au 30 juin 1873	28 00 34 00 35 90 119 25	
S. P. Bauset	Exploration des rivières Matanne et Métis, en rapport avec la construction de passes-migratoires.	125 00	7,829 94
•	La Canadienne.	•	1,020 07
N. Lavoie	12 mois de salaire comme command., année exp. le 30 juin, '73. Déboursés do do	1,200 00 624 67	
J. U. Gregory	Bordereau des officiers et de l'équipage, do do	2,863 33	
•	Salaire comme maître-pilote, du 1er novembre 1872, au 1er mai 1873	300 00	
do	Depourses	188 60 7 20	
F. E. Gautier	Main-d'œuvre Salaire comme secrétaire pendant la saison de 1872	317 50 1 87	
P. Sanschagrin	Service de canot	14 40	
Watson Jarvis F. Plamondon		234 77 19 08	
L. Marois	do	161 47	
R. et R. M. Shaw L. Arel		107 74 250 15	
John Glass H. A. Paré	do	40 40 40 00	
J. Laflamme	do	16 90	
J. A. Mailloux.	do Peinturage	385 22 4 00	
J. U. Gregory	Peinturage Divers déboursés. Hivernage Charriage. do Touage	49 46	
J. Marmen	Charriage	95 00 27 70	
T. Berrigan	do	8 00 6 00	•
J. M. Tardirel	Peinturage Quincaillerie, peintures, etc.	75 95	
Chinic et Beaudet	Quincaillerie, peintures, etc	157 27 27 00	
G. T. Philips	Peinture Réparations	43 20	
S. Bédard L. Gagné	do do do do	116 00 181 38	
Talbot et Cie	do	13 20	
George Bisset G. T. Davis	do	$\begin{array}{c c} & 11 & 59 \\ & 212 & 73 \end{array}$	
F. O. Vallerand	do Lampes et verrerie Uniformes	23 65 261 51	
t: Marin	l V ätamants	20 00	
S. Tranquille	Billots. Vêtements.	18 40 12 00	
E. Gironx	Wiedecines	17 00	
S. J. Shaw	Espars Cartouches	$\begin{bmatrix} 2 & 00 \\ 14 & 26 \end{bmatrix}$	
Audet et Robi-	•	423 72	
Watson Jarvis	Cordage, etc	259 47	
McCaghey et Dolbec	Verrerie	26 35	
J. Marmen	Verrerie Bois de chauffage	6 00 1	
4	403		

							CANTAGORIA STREET STREET
A qui payé.		Ser	vice.	,		Montant.	Total.
with the same of t	- Comment of security in the security of the s				n maria anno anticolor personal		The state of the second
	L	a Canadi	ienne.—Si	vite.		\$ cts.	\$ ets.
Middleton et Dawson	Papeterie		 .			17 36	
A. Gamache	Gardien à Anticosti					21 00	×
O. Vezina	Réparations	•••••		• • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	75 50	9,000 00
	Pisciculture, pass	SES-MIGRA	TOIRES E	r Bance	d'huitres.	-	0,000 00
S. Wilmot	12 mois de salaire co	mme offic	ier des pê	cheries	préposé à l'é-	1 000 00	
do	tablissement de	piscicultu	ire de New	castle,	Ontario	1,200 00 906 22	
James Story	Déboursés de voyag Gardien local des pê	cheries à	Lynd's Cr	eek		20 00	
John Head	do	do	Duffin's	do		30 00 40 00	
Wm. Hartrick Wm. Ferguson	do I do	do do	do do			30 00	
Jos. McArdell	do	do	rivière Ro	uge,		25 00	
James Moon Wm. Helliwell	do do	do do				15 00 15 00	
J. G. Wilcox	do					25 00	
J. G. Wilcox Wm. Higgins	do	do	do de			15 00	
A. B. Wilmot. W. Parker	l do	do do		Creek do		60 75 69 00	
P. Coleman	do	do	do Barber's	do		40 00	
John Munro	do	do	Grafton	do		50 45	•
George Bryant H. Demarara		do do	do lao Sangoo	. do	•••••	45 00 50 00	
W. Riage	Bois de construction	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		• • • • • • •		17 06	
Simmons et Jar-	13.5					e# 0⊭	
Thos. Andrews.	Menuiserie	• • • • • • • •				67 85 4 40	ł
J. H. Dines	Peinturage	· • · · · · · · · ·				7 24	
J. H. Hooper	Maçonnerie		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • •		$175 \\ 1000$	
Jos. Wilson	Coursier	saumon	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	15 00	
James Gillard	1 Bois					3 47	
John Munroe	Amendes	• • • • • • • •	• • · • • • • · • •			5 00 37 50	
James Wright	Amendes	erblanteri	e			52 84	
Joseph Neevin	Main-d'œuvre	• , • • • • • • •				20 00	
J. K. Baretelt Dan Allen	Larmers, auges et n Main-d'œuvre Clous, gonds, etc Tapisserie Jarres Télégrammes Peinture, huile, etc Timbres de poste	• • • • • • • •	••••	• • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	31 71 8 33	
J. Manning	Jarres					2 25	
R. Fothergill	Télégrammes	• • • • • • • • •				28 32	
H. Hodges	Peinture, huile, etc.	• • • • • • • • •	•••••••	• • • • • • •		19 88 14 46	
T . TITCHOLDON	Cuarnon					48 80	
James Neevin	Gardien du ruisseau	de Wilm	ot			300 00	
W.B. Bradlev.	Bois de construction Frais de messageries					51 75 25 98	
R. J. Wilkinson	Services professionne	els	· · · · · · · · · · ·			15 00	
Louis Stronger	Rardien de la pêche	de Brass	net.			157 67 28 00	
N. Piper et fils.	Main-d'œuvreZinc		• • • • • • • • • • • • • • • • • • •			45 49	
J. P. Stanton	Pompe		••••••			8 00 1	
do	Pompe Divers déboursés Déboursés se rattache	ant à 1244	hlissomer	t de m	scientura da	33 50	•
	i fusugouche	⊕ 2: 0 \	**************************************	ue pi	solouiture de	148 51	
John Mowat	do		do		do	805 80	

210

CHESTON AND THE PARTY OF THE PA			
A qui payé.	Service.	Montant.	Total.
·	1		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
Canada a a a a a a a a a a a a a a a a a	Pisciculture, passes-migrat, et bancs d'huitresSuite.		÷ 1
, i		\$ cts.	\$ cts.
J. Eden	Pour enlever les obstacles dans la rivière Dartmouth, Québec	150 00	
J. F. Whiteaves	Québec Déboursés en rapport avec le draguage en eau profonde Sérvijès comme gardien spécial	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
A. B. Wilmot.	Sérvices comme gardien spécial. Déboursés, etc., comme gardien de l'établissement de piscientique, bassin de Gaspé.		
D. Gagne	intaison du gardien, rivière mingan,,,	200 00 200 00	
S. Wilmot	Déboursés se rattachant aux établissements de piscicul- ture, bassin de Gaspé, Ristigouche et Miramichi	450 00	•
J. Levesque Cie des steam. de	Construction d'un canot	26 00	
Québec et des	÷.		
Cie. améric. de	Fret	4 89	
rets et ficelle	Rets	44 66 60 00	
John Mowat	Etablissement de pisciculture, rivière Ristigouche	149 45	
H. Thomas	Auges en bois. Etablissement de pisciculture, rivière Ristigouche. Gardien spécial. Gardien de pêche local, rivière au Saumon	38 00 93 00	
Wm. Holmes	lGardien des lacs réserves dans le comte d'Ottawa, pour	25 00	
Asa Dow	la propagation naturelle du poisson	100 00	
	Services professionnels pour enlever les obstacles qui empê- chaient le poisson de remonter la rivière Shédiac	313 33	
J. H. Harding. Dingee Scribner.	Frais de route	409 61 18 00	
W. T. Urquhart	Rapport sur les pêcheries de Manitoba	100 00	7,360 92
	Nouveau-Brunswick.		1,000 82
	Comté d'Albert.		
John Taylor	Une année de salaire, finissant le 30 juin 1873	40 00	
Richard Gross	do do do do	30 00 30 00	
J. Beck W. Akerley	6 do do	50-00	
J. E. Kenney Bartlett Olliver.	do do do do	20 00 20 00	
,			190 00
	Comté de Carleton.		
H. Harrison	Une année de salaire, finissant le 30 juin 1873	100 00	
H. Miller George Burt	do do do do do do	30 00 30 00 d	
			160 00
W.B. McLaugh-	Comté de Charlotte.		`
P. Curran		$\begin{array}{ccc} 240 & 00 \\ 120 & 00 \end{array}$	
L. Best	do do do	100 00	
S. Dick R. Dickson	do do do do	30 00 1 30 00	
J. W. Fountain	6 mois de salaire, au 31 décembre 1872	50 00	
B. L. Cunning-	do do do	45 00	
ham M. J. C. Andrews	do do do do	$15 00 \\ 15 00$	
James Brown	do do do do	50 00	nen-y
4 —14½*	211		65070
4			

ETAT de la dépense pour les Pêcheries, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

			• , ,				ere respective agra-
			,				
A qui payé.			Service.	•	-	Montant.	Total.
			1 p. 1000 talent (1.000 talent				
•		Nouveau	-Brunswick.	.—Suite.		\$ ots.	\$ cts.
	}	C omté	de Gloucester	٠.		1	
James Hickson .	Une année	de salaire, i				250 00	
Juste Haché Wm. Bateman	do do	do do	do do	do		100 00 50 00	
J. Savoy	do	do	do	do		30 00	
John Veno	do	do .	do	do	••••••	30 00	460 00
		. C o	mté de Kent.			1	
Charles Cormier. J. McD. Suther-	Une année d	e salaire, fi	nissant le 30	juin 1873		100 00	
land	do	do	do	do		50 00	
J. B. Légaré	do	do	do	do		30 00	
M. A. Girouard. James Harnett.	do do	do do	$ \begin{array}{c} \text{do} \\ \end{array} $	do do		30 00 30 00	
	,				}		240 00
		Com	té de King.				
Isaac Foshay	Une année d	e salaire, fin	issant le 30	juin 1873		100 00	
Samuel Gosline.	do	do	do	do		50 00	**
S. F. Ryan N. H. Deveber.	do 6	do do	do do	do		30 00 25 00	
		1			ľ		205 00
		Comté de	Northumber	land .	į		•
John Hogan N. B. T. Under-	Une année	de 'salaire, fi	nissant le 30	juin 1873		305 00	
hill	do	$rac{\mathbf{do}}{\mathbf{do}}$	do do	do	•••••	160 00 160 00	
C. Parker James Russell	do do	do do	do	do		150 00	
A. Perley	do	do	do	do		100 00	
K. Cameron J. Williston	do do	đo đo	do do	do		100 00 100 00	
Thos. Savoy	do	фo	do	do		30 00	
Aaron Hovey G. Bryanton	do do	do do	do do	do		30 00 30 00	•
P. Bergin	do	do	do	do		30 00	•
Thos. Smith P. Gillis	do do	do do	do do	do		30 00	•
Denis Hogan	do	do	do	do		30 00	
Thos. McKenzie. Robt. Brunner	do do	d o do	do do	do	, . 	30 00 30 00	
N. Campbell	do	do	do	do		30 00	
Thos, Harris Henry Oldfield	Six mois	, finissant le do	31 décembre do	1872	••••••	15 00 15 00	
David Somers	do		in, 1873	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •		30 00	
					-		560 00
		Com	té de Queen.		l		•
I. Langan Jno. Secord	Une année do	de salaire, f do	inissant le 30 do	juin 1873 do	•••••	30 00 30 00	
I. T. Hethering-	do	do	do	do		30 00	
	i		212	-	ŀ		90 00

		•			
A qui payé.	•	Service.		Montant.	Total.
		*			
	Nouveau-	Brunswick.—Su	ite.	\$ cts.	\$ cts
	Comté	de Ristigouche.			
E. Ferguson W. McMillan Jas. McMillan Alex. McPherson J. Galbraith	Une année de salaire, fini do do do do Six mois do do do	do do do	do	100 00 100 00 25 00 12 50 12 50	250 00
	Comt	é de St. Jean.		- 1	
C F Coderd	Une année de salaire, finis		79	150 00	150 00
C. 12. Godard	one annee de saraire, inne	samu to so jum to		100 00	100 00
	Com	té de Sunbury.			•
Reuben Hoben	Une année de salaire, fini	ssant le 30 juin 18	73	100 00	100 0
		.			
		é de Victoria.		[
Chs. McCluskey	Une année de salaire, fini do do	ssant le 30 juin 1	1873	100 00	
John Jamer	do do	do	do	30 00	•
J. McDougall D. Frazer	do do	$_{ m do}^{ m do}$	do	30 00 30 00	
			Ì		220 00
	Comté d	e Westmoreland.			
W. B. Deacen D. T. Cormier	Une année de salaire, finis do do	ssant le 30 juin 18 do	73do	60 00 60 00	120 00
·	Comt	é d'York,	1	i	120 00
C. ME DI			070	1 50 00	
James Campbell	Une année de salaire, finis do do	$\mathbf{d}\mathbf{o}$	do	150 00 30 00	
Wm. Brown Alex. Moir	do do do do	do do	do	30 00 30 00	
		4	-		240 00
W. H. Venning.	Déboursés comme inspect,	des pêcheries, por	ır l'année expirée	00.00	
E. Ferguson	le 30 juin 1873do comme ga	rde-pêche	do	60 00 30 00	
W. McMillan Jas. Hickson	do do	do do	do	$12\ 00\ $ $176\ 00\ $	
Thos. Savoy	do do	do	do	21 75	
Justinian Savoy. Juste Haché	do do do do	do do	do	$\begin{bmatrix} 15 & 00 \\ 20 & 00 \end{bmatrix}$	
Amos Perley	. do do	do	do	30 00	
C. Parker John Hogan	do do do do	do do	do	109 50 127 15	
K. Cameron	${f do}$ ${f do}$	do	do	17 00	
D. Somers John Williston.	do do do do	do do	do	3 00 78 00	
William Wyse.	do do	do do	do	47 00	
James Russell	do do	213	do	17 00	

Salar and American State of St	and the second second		****				gan	Winds P
					İ			
						1		
A qui payé.			Service.		*	Montant.	Total.	
					`			
the present of the same of the								
• ,				o	.			
		Nouveau-	Brunswick.—	Fin.		\$ cts.	\$ (cts.
D. T. Cormier	Déboursés co juin 1873		pêche pour l'a	nnée expiré	e le 30	39 20		
Charles Cormier. J. McD. Suther-	do do	do	do	do	••••	30 00		
$_{ m land}$	do	do	do	do		50 00		
W. B. Deacon John Taylor	do do	do do	do do	do do	::::	25 00 10 00		
B. L. Cunning-	do	do	do	do	١	20:00	,	
J. W. Fountain.	do	do	do	do		20 00		
P. Curran W. B. McLaugh-	do	do	do	do	••••	66 50		
B. N. T. Under-	do	do	. do.	do	••••	5 :00		
niii	do	do	do	do	••••	34 25		
Léonard Best Isaac Foshay	do	do do	do do	do do		4 00 15 00		
Samuel Gosline.	do	do do	do do	do do	••••	79 65 27 20		
R. Hoben C. McPherson	do do	do	do	do		88 30		
C. E. Godard H. Miller	do do	do do	do	do do	• • • •	50 00 15 00		
H. Harrison	ďο	ďο	do	do		27 75		
C McCluskey	do	do	do do	do	1079	40 00		
R. N. Venning . D. Cameron	Pour enlever	laire comme les obstacles	dans le Ruiss	eau de Kvte	1 10/0	400 00 40 00		
J. Nickerson	Frais de rout	e			!	19 00		
W. H. Tuck B. L. Cunning-	Services proi	essionneis de	101	*******	*****	158 66		
ham	Salaire de six	mois, au 30	juin 1873			15 00		
J. W. Fountain. J. McD. Suther-		do ires	do			50 00 10 00		
W. H. Venning.	Balance des	frais de rout	e. etc			195 31		
do .	Frais de port		•••••			5 83	6 050	٧F
	i. I				-		6,859	U+
	1	Nou	ELLE-Ecosse.					
W. H. Rogers				e, finissant	le 30	1	. 800	00
	Juin 1019	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•••••	· · · • • • • • • • • • • • • • • • • •		**********	. 800	w
	į	Com	té d'Annapolis.					
W. T. Carty	Une année de	salaire, fini	ssant le 30 jūin	1873		120 00		
G.Hardwick B.Lecain	do do	do	do	do		25 00 25 00		
J. Durland	do	do do	do do	do .		25 00		
Miner Clark	do	do	do	do	•••••	25 00	220	00
		Comte	d'Antigonis				, 220	-
Angus McDon-			,			. 1		
_ ald	Une année d		ssant le 30 juin			30 00		
J. Dexter Colin Chisholm.		do do	do do	do		30 00 25 00		
			,	,		[

		-	Market Park District Street, on				
A qui payé.			Service.			Montant.	Total.
			etielle energeinen i het Principal skenzende d		·		
			LLE-Ecosse.—			\$ cts.	\$ cts
•	1	Comté	d'Antigonish.—	Suite.			•
A. McDonald John Smith Jas. McLean H. Cameron J. Cumming D. Frazer A. Randall A. Chisholm A.W. McDonald	po do do do do do Six mois de s	do do do do do	do do do do do do usou'au 31 déc	embre 187	lo	25 00 25 00 25 00 25 00 20 00 20 00 15 00 12 50 62 50	3
AW. McDonaid	do	uo	oo jun	n 1873		62 50	315 00
		Co	mté du Cap Bre	ton			
T. O.:	TT 4		•		70	100.00	
F. Quinan A. Spencer Thos. Burke J. McEachen Thos. Moore D. McDonald	do do do	do do do do do do	do do do do do do	(lolololololo	120 00 25 00 25 00 25 00 25 00 20 00 20 00	
Alex. McLean	do	do	do		lo	20 00	255 00
4.1			`				200 00
		C_{ϵ}	omté de Colches	ter.			
W. Blair J. W. Davidson. J. Bonyman R. C. Archibald. S. Frame R. J. Pollock Geo. Fulton H. Gass R. Fletcher H. Urquhart H. M. Fulton J.A.P. McLellan	do do do do do do do do do	salaire, do do do do do do do do do	finissant le 30 do do do do do do do do do do do do	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	73	100 00 100 00 40 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00	465 00
		Com	te de Cumberla	nd.		. 1	
T.H. Patton O. Fillmore D. Stewart J. Brownell Asa Fillmore D. Corbett Moses Harrison. J. H. Barnes F. L. Jenks W. D. Rindress Jas. King	do do do do do do do			juin 18 d d d d d d d	73	100 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00 30 00 83 35	•
				_	ľ		413 35
			215)		,	

Valley was a series of the ser							
A qui payé.			Service.			Montant.	Total.
 							
			LLE-Ecosse.—Su omté de Digby.	ite.		\$ cts,	\$ cts.
T TT 35 1	TT ,			• 1080		100.00	•
J. H. Morehouse W. Odell B.R. Robicheau Lochlin McKay Robt. Journey J. P. Thibodeau.	Une année d do do do do do	de salaire, t do do do do do	innissant le 30 j. do do do do do	do do do do do do do		120 00 25 00 25 00 25 00 25 00 25 00	245 00
		Comte	é de Guysborough	ı.			•
D. Gunn	Une année do do do do do do do do do do do	de salaire, do do do do do do do do do do	finissant le 30 j do do do do do do do do do do do	uin 1873 do do do do do do do do do do do do do		30 00 30 00 30 00 40 00 30 00 25 00 20 00 15 00 15 00 10 00 75 00	
							335 00
•		Co	mté d'Halifax.				
E. Sibley John Fitzgerald. Wm. Guild. Wm. Hall. Arch. Kidston. Nathl. Mason. And. Horne, jun J. B. Gilbert	do do do do do	de salaire, do do do do do do do do	finissant le 30 j do do do do do do do do	uin 1873. : do dó do do do do do		100 00 100 00 40 00 40 00 40 00 40 00 20 00 20 00	400 00
		C	omté de Hants.		.4		
P. S. Burnham. T. B. O'Brien. J. W. Dinsmore. Jas. Mosher Jas. O'Brien Joseph Mosher	do do do do	de salaire do do do do do do	e, finissant le 30 do do do do do do	juin 1873 do do do do do do		100 00 100 00 30 00 30 00 30 00 40 00	330 00
•		Co	mté d'Inverness.				
M. A. Ross Wm. Grant J. Carmichael A. McDougall R. Phillips J. McRae B. Dwyer Angus McIntyre	do do do do do do do	de salaire, do do do do do do do	finissant le 30 j do do do do do do do	uin 1873 . do do do do do do do do do do		100 00 100 00 25 00 25 00 25 00 26 00 25 00 25 00 25 00	٠.

			Julii 20,0.		COOK TO LICENSTON AND THE COURSE	,
A qui payé.			Service.	-	Montant.	Total.
	-	3 7	a ·			
•			LE-Écosse. <i>—Sui</i> d' <i>Inverness</i> .—Sui		\$ cts.	\$ ts.
Donald McDen- ald	TTno année		, finissant le 30		25 00	
Angus Cameron Peter Coady	do do	do do	do do	do	25 00 25 00	
Total Coddy	uo	40	4.0			425 00
	٠.	. 0	omté de King.		į	•
Jno. E. Starr W. McIntyre	Une année do	de salaire do	finissant le 30	juin 1873do	250 00 30 00	
J. Buchanan H. C. Eagles	do six	do do	do do	do do	20 00 10 00	
Irad Benjamin	do	do	do	do	10 00	320 00
,		Con	nté Lunenburg			
D. Dimock	Une année	de salaire	finissant le 30 j	uin 1873	100 00	
Henry S. Jost E. Frail	do do	do do	do dø	do	100 00 25 00	
Jas. Corkum	do do	do do	do do	do	25 00 25 00	
Jas. Languille Chas. Pernette	do	ďο	₫o	do	25 00	
Jas. Mossman Edward Morgan.	do do	do do	do d o	dodo	25 00 25 00	
W. Vienot.	do do	do do	do do	dodo	25 00 25 00	
G. A. Nesbit J. S. McKeen	six	do	31 décembr	e 1872	12 50	
W. Mosher J. Hutt	do do	do do	30 juin do	1873do	$\begin{array}{c c} 12 & 50 \\ 12 & 50 \end{array}$	-
John Artz	do	do	do	do	12 50	450 00
•		, Co	omté de Pictou.			
Thos. Graham		de salaire	finissant, le 30 ju	in 1873	100 00	
Wm. Smith Donald Rankin .	do do	do do	do do	do do	30 00 25 00	
Jas McMillan Wm. Graham	do do	do do	do do	dodo	25 00 25 00	
Robt. Archibald.	do	₫o	do	do	25 00	
D. Creighton John Cameron	do do	do do	do do	dodo	25 00 25 90	·
A. McDonald Geo, Murray	do six	do do	do 31 décem	do	20 00 12 50	
Walter Murray.	do	do	do	do	50 00	362 50
		O	omté de Queen.			
S. T. N. Sellon	Une année d		nissant le 30 ju	in 1873	120 00	
T. Ford H. Hooker	do do	do do	do do	dodo	50 00 30 00	
James Farquhar.	do	do	do	do	30 00	
J. Fitzgerald S. Clements	l do	do do	do qo	do	30 00 25 00	
W. Buchanan	do	do	do 217	do	20 00 [

:							
A qui payé.			Service.			Montant.	Total
e - 10 - 10 - 10			•				
Citation and Company of the Company							
			E-Ecosse.—S		. '	\$ cts.	\$ cts.
		Comté d	le Queen.—Sui	ite.			
B. Miles			finissant le 3		1873	20 00 20 00	
S. Smith J. Smith	do do	do do	do do	do do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	15 00	
J. N. Mack	six	do	do	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	15 00	375 00
							919 00
·		Comt	é de Richmond				:
D. Cameron			nissant le 30		373	125 00	
J. H. Ballam Alex. Urquhart.	do	do do	do do	do do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	125 00 30 00	
H. McKinnon	do	do	do	do		30 00	
P. W. Grouchy . JohnProctor, jun.	ao	do do	do do	do do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	30 00 25 00	
omin roctor, juni) ""	u.o	Q.O	ao			65 00
		Com	té de Shelburne.				
***				. 1070		107.00	
W. Muir, jun Jas. Turner	do do	le salaire, fini do	ssant le 30 j do	um 1873 do	*** *** ***	125 00 30 00	
L. Freeman	do	do	do	do		25 00	
P. Crowell W. McKay	do do	do do	do do	$_{ m do}^{ m do}$		20 00	
M. Greenwood	do	do	do	do		20 00	
R. McGill H. Ackerman	do do	do do	do do	do do		20 00 20 00	
Geo. Acher	do	do	do	do		15 00	20, 00
							295 00
		Com	té de Victoria.				
D. McRae, jun	Une année d	le sala ir e fin	issant le 30 j	uin 1873		120 00	
J. McLellan D. McQuarrie	do	do do	do do	do	••••	25 00 25 00	
D. McMillan	do do	do	.do	do do		25 00	
D. McRae Angus McKenzie	do do	do	do	do	079	$\begin{array}{c c} 25 & 00 \\ 12 & 50 \end{array}$	
H. McKenzie	do do	do do	do	do do		12 50	
					İ		245 00
		Comté	de Yarmouth.	•	1		
Thos. B. Crosby.	Une année d	le salaire finis	sant le 30 iu	in 1873	İ	100 00	
J. A. Hatfield	do	do	do	do		37 50	
Wm. Kavanagh. Wm. Prosser	do do	do do	do do	do do		25 00 25 00	
E. Nickerson	do	do	do	do		25 00	
Ed. Perry Robt. Baker	do	do do	đo do	do do		25 00 12 50	
							250 00
		•	Déboursés.			i	6,865 85
W. H. Venning.	Déboursés c	omme inspect	teur des pêche	ries pend	ant l'année	ŀ	
	expirée l	e 30 juin 187	3				100 00
W. H. Rogers	pirée le	omme omcier 30 juin 1873.	des pecneries	pendant	rannee ex-		305 65
	•		218				

						1	
•							,
	. '	•					
A qui payé.			Service.		:	Montant.	Total.
					37		*/****
		Nouvel	LE-EcosseF	in.		\$ cts.	\$ cts
		Débe	nursés.—Suite.	•			•
Γ. H. Patton	Déhomsés c	omme' garde	-nêche pendani	t l'année	expirée le	1	
	30 juin 1	873	poone pondan		onpiroc is		18 00
James King	do	do	do	do			20 00
W. T. Carty	do	.do	do	do			40 00
W. T. Carty J. H. Morehouse	do	do	do	do	••		45 00
S. T. N. Sellon	do	do	do	do			91,12
W. Muir, jun	do	do	do	đo			40 0
E. Sibley	do	do	do	do			30 00
${\sf J. Fitzgerald} \dots$	do	do	do	do			60.00
D. McŘae	do	do	do	ინ			50 00
W. Murray	do	do	do	do			30 00
Thos. Graham	do	° do	do	do			30 00
F. Quinan	do	do	do	do			60.00
J. E. Starr	do	do	do	do			60 00
W. Blair	do	do	do	do			28 9
James Bonyman.	do	do	do	do			10.00
J. W. Davidson.	do	do	do	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		-30 00
l'. B. Crosby	do	do	do	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		54 55
Daniel Dimock	do	do	do	do	**.*****		30 00
H. S. Jost	do	do	do	do		•••••	40 00
M. A. Ross	do	do	фo	do	• • • • • • • • • •		45 00
W. Grant	.do	go	do	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		30 00
D. Cameron	ďο	ďο	do	, qo	•••••		30 00
J. H. Ballam	do	ďο	do	do	********		35 00
P. S. Burnham.,	do	ďο	do	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	30 00
Jas. A. Tory	do ,	go	do	do		•••••	115 95
do			êche pour deu	x annees	, au 31 de-		900 00
a 0	cembre 1	872	passe-migratoir				300 00
. Crimp	Frais se ratt	achant a la	passe-migratoir	e de Mus	quodoboit.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	18 00
E. Ryan	Frais judiciai	res	6.1		100		6 00
B. O'Brien	nepourses co	mme garde-l	pecne pour l'an	nee nnis	sant le 30		40.00
13	juin 1873	J	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • •		•••••	40 00
]-	0 000 07
						i	8,689 07
			Model		Ĭ,	-	\$44 000 00
*			Total				\$44,083 30

ANNEXE Y,

ETAT de la dépense de la police maritime, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Montant.	Total.
×		
Goëlette New England.	\$ cts.	\$ cts
J. H. Harding, bordereau des officiers et de l'équipage, du 1er juillet au 30		
novembre 1872. Wm. Muirhead, charte du 1er juillet au 30 novembre 1872. Wm. Juss et Cla provisions	1,908 77 1,700 00	
W. Ives et Cie., provisions. J. Parker, do	152 91 29 50	
L'hon. Wm. Muirhead, provisions J. et H. Smith et Cie., do	264 74 63 49	
H. et W. Meagher, do	54 19	
L. Hart, do J. Kelly, approvisionnements.	$\begin{array}{c c} 66 & 53 \\ 4 & 70 \end{array}$	
Hill et Ingraham, approvisionnements D. McArthur, eau	16 69 8 03	
G. Hutchinson, loyer d'un chronomètre. M. McIntosh, télégrammes.	18 00 6 26	
S. W. McCully, ajustage du compas. <u>A.</u> et H. Creighton, cartes.	3 50 4 00	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *
Wm Tobin, frais de route	16 50	
W. T. Frost, déboursés durant la saison	96 55	4,414 36
Goëlette P. Mitchell.		
J. H. Harding, bordereau des officiers et de l'équipage, du 1er juillet au 19	. 1	1 /
novembre 1872 Molson et Cie., charte du 15 juin au 30 novembre 1872	2,133 81 2,200 00	
J. H. Harding, appareillage.	308 16	1 1 1
S. Tufts, provisions J. Eden, do	282 65 22 55	
J. Casey, do G. Fraser, do	34 49 51 13	
L. Marois, do A. McDonald, provisions	16 50 68 23	
L'hon. W. Muirhead, provisions	85 57 17 65	-
W. H. Ives et Cie., do	111 27	
R. P. Grant, do	$\begin{bmatrix} 43 & 46 \\ 1 & 63 \end{bmatrix}$	
Della Torre, réparation du télescope	14 50 10 50	•
A. P. Neil, bois de construction	20 21 6 00	
J. E. Butler, rames	8 05 50 00	
J. B. Dartil, chaloupes E. W. Chimman, enseigne	9 00	
E. Bobin et Cie., drosses, etc. G. A. Blair, vêtements. G. Hutchinson, réparation d'horloge.	113 14 65 00	
Usivis et (lie droit de bessin	$\begin{array}{c c} 1 & 00 \\ 1 & 20 \end{array}$	
S. H. Fought, toile C. Neal, charriage	4 07 9 15	•
D. M. Brown, déboursés	312 09	6,001 01
2 20		0,001 01

ETAT de la dépense de la police maritime, pendant l'année fiscaleexpirée le 30 juin 1873.—Suite.

30 juin 1873.—Sutte.		,
The state of the s		
•	1	
	Montant.	Total.
	3	
		•
Goëlette J. W. Dunscomb.		
J. H. Harding, bordereau des officiers et de l'équipage, du 1er juillet au 31 octobre, et du 1er mai au 30 juin 1873	2,864 72	
octobre, et du 1er mai au 30 juin 1873	1,900 00 9,000 00	
W. Birzard, charte du Ier juillet au 30 novembre 1872. W. D. O'Brine, achat du navire. W. Blizard, appareillage. W. M. Harrington, provisions. W. Cotter et fils, do Mitchell et Cie. do	830 04	
W. M. Harrington, provisions	46 68 82 99	
Mitchell et Cie., do	399 53	
Vane et Cie., do S. Tufts do	58 25 247 46	
W. Block, munitions de bord. Geo. Stewart, médecines.	148 02 7 20	
T. Forham, enseigne.	10 50	
T. Forham, enseigne. L. Hart, peinture, hulle, etc. J. U. Tory, cuir, clous, etc. J. N. Purdy, lestage. G. T. Riley, do	62 67 55 54	* - *.
J. N. Purdy, lestage.	70 83	
G. T. Riley, do	67 50 13 50	
J. McCaffery, qualage	4 95	
J. G. Berryman, quincaillerie	206 75 21 91	
W. G. Hunt, menuiserie.	254 90	7.4
G. T. Riley, do J. Domyille, do J. McCaffery, quaiage J. G. Berryman, quincaillerie. M. Mone, main-d'œuvre. W. G. Hunt, menuiserie. Gallagher et Young, barriques d'eau. P. Doody, calfatage. S. G. Blizard, bois de construction. G. B. Bartelow, quaiage J. Fairweather, do E. Ross, rames.	7 00 44 79	
S. G. Blizard, bois de construction	150 51 4 80	
J. Fairweather, do	15 20	
J. Fairweather, do E. Ross, rames C. E. Burnham, meubles. G. F. Smith, cordage, etc. S. Dunlop, espars S. H. Fought, réparation de voiles E. Balcomb, ouvrage de forgeron. R. P. et W. F. Starr, charbon. J. Drake, réparation des poulies. J. et A. McMillan, livres de loch. A. Mills cartes.	10 00 18 50	
G. F. Smith, cordage, etc	199 61	
S. Dunlop, espars S. H. Fought, réparation de voiles	50 00 160 08	
E. Balcomb, ouvrage de forgeron.	99 58	* *
J. Drake, reparation des poulies.	10 36 29 42	
J. et A. McMillan, livres de loch	1 90 3 50	
A. Mills, cartes. A. et H. Creighton, cartes. Bowes & Evans, 1éparation de poêles.	4 50	
McDonald et Cie., toletières. J. Jenkins, inspection. G. F. Sancton, touage R. W. Thomas, do J. McNeil, inspection, havre de Port Hood.	44 08	
J. Jenkins, inspection.	12 08 3 00	
G. F. Sancton, touage	14 00	
J. McNeil, inspection, havre de Port Hood	6 00 16 00	
A. C. Smith, medecines P. Judge, eau	4 88 75	
W. T. Frost, dépenses contingentes.	50 00	
J. A. Tory, do	126 91	17,472 35
C. T. H. G. G. Tr. J. P.		T1) T14 UU
Goelette S. G. Marshall,		
J. H. Harding, bordereau des officiers et de l'équipage, du 1er juillet au 31	1 227 42	
octobre 1872. W. M. Harrington, provisions, etc. John Brown, do	1,557 45 235 37	
John Brown, do 221	133 54	
44 <u>L</u>		

ETAT de la dépense de la police maritime, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.—Suite.

30 Juin 1873.—Suite.		
	Montant.	Total.
		Observed and the Control of the second of the control of the contr
Goëlette S. G. Marshall.—Suite.	\$ cts.	\$ ets;
W. H. Ives et Cie., provisions, etc. P. Smith et Cie., do Daws et Cie., droit de bassin. W. H. Ives et Cie., huile, etc. H. et W. Meohin, bœuf. L. P. Fairbanks, quaiage. J. A. Nickerson, divers déboursés. W. C. Godsow. do	53 90 7 20 14 95 25 08 40 00 323 95	
W. C. Godsow, do Goëlette Katie.	50 00	2,458 241
J. H. Harding, bordereau, du 1er juillet au 31 octobre 1872. J. Forrestall, charte du 1er juillet au 31 octobre 1872. W. H. Ives et Cie., provisions. H. W. Meagher, do J. Kelly, do M. A. Tracey, do J. Forrestall, bois de construction, huile, etc. J. Forham, enseigne G. Matson, dépenses contingentes.	1,504 00 1,200 00 133 34 22 53 21 82 7 94 133 48 10 50 50 00	3,083.61
Goëlette J. H. Nickerson. J. H. Harding, bordereau des officiers et de l'équipage, pour juin 1873 H. W. Johnston, réparations, appareillage, provisions, etc. E. Bennett, gages des gardiens. J. T. Wylde, droit de bassin. J. H. Harding, gages des ouvriers. R. R. Call, peinture, provisions, etc. W. Wall, provisions, etc.	250 27 1,248 67 52 73 23 40 61 90 570 55 231 76	2,439 28:
Goëlette Stella Maris.		
J. U. Gregory, bordereau des officiers et de l'équipage, du 1er juillet au 31 octobre 1872. J. U. Gregory, salaire du capt. Lachance, pour novembre. L. Roy, chartre, du 1er juillet au 22 octobre 1872. L. Guerard, litterie. T. M. Tardivel, peinturage. C. Vezina, réparations à l'ancre. F. O. Vallerand, cheminées, etc. Gie, des steamers des ports du Golfe, fret, etc. J. Le Bouthillier, munitions de bord. E. Lanquedock, bois de chauffage. J. E. Collis, munitions de bord. Collas et Slous. M. Mercier, lampes, etc. Dianning et Webster, pavillons. G. Ryerson, pavillons. Middeton et Dawson, papeterie. Audet et Robitaille, cordage. S. Bedard, poêle. P. McCaffery, sciare du bois. Chenic et Baudet, quincaillerie. Cie du¶Richelieu, fret.	7 35 4 00 7 70 74 75 125 95 10 00 5 60	

ETAT de la dépense de la police maritime, pendant l'année expirée le 30 juin, 1873.—Suite.

10/6. 20000.		
	3.5	Total
Newsday.	Montant.	Total
	Carried browning to the same	
Child the Court of the Child	@ ata	\$ cts
Goëlette Stella Maris.—Suite. T. Berrigan, travail.	\$ cts. 8 00	o ces
T Deagen do	3 00	
Mrs. Roullard, lavage	10 00 11 25	
Mrs. Roullard, lavage J. Johnston, divers P. G. Huot, frais de port R. & R. M. Shaw, provisions.	22 99	
R. & R. M. Shaw, provisions	55 97 30 49	
L. Marvis, do L. Arel, do	95 99	
J. Eden, do	33 49	
J. LeBouthiller, do	17 50 15 00	
E. Roy, do	9 35	
H. Laws, do	10 00	
G. Dimeresque, do E. Plante, do	7 11 6 60	,
J. Blais, do	3 42	
W. Millar do	10 20	
E, Turcott, do F. Laflamme, do	0 25 28 60	ļ
Gibb Laird & Cie do	70 41	
N. Lavoie, service spécial	100 00 ·70 20	
J. U. Gregory, divers déboursés	252 39	
Cie, de Télégraphe de Montréal, messages L. H. Lachance, déboursés pendant la saison.	530 70	,
E. E. Buteau, petites dépenses	27 51	4,850 0
COMPTE GÉNÉRAL.	400.00	2,000 0
J. J. Foote, annonces.	100 00 321 24	
Cie. de Télégraphe Western Union, télégrammes.	92 62	•
J. W. Bethune, télégrammes. Cie, de Télégraphe Western Union, télégrammes. Dinning & Webster, pavillons J. Haws & Cie., pavillons P. Power, chemises bleues. G. W. Day impressions	96 00	ŀ
P. Power chemises blanes	46 51 40 80	
G. W. Day, impressions	, 1100	
G. W. Day, impressions W. R. Clarke, pour services spéciaux H. Clarke, pour services spéciaux H. Chubb et Cie, impressions R. P. Grant, fret B. A. Gregory, louage d'un chaland H. Léonard, pour services spéciaux W. Camparter, passes de movine	4,000 00 48 78	
R. P. Grant. fret	29 65	
R. A. Gregory, louage d'un chaland	4 00	
H. Léonard, pour services spéciaux	500 00 13 35	
W. Wyse, services pour protéger les pêcheries dans le voisinage de la Pointe	10 00	
W. Carpenter, passage de marins. W. Wyse, services pour protéger les pêcheries dans le voisinage de la Pointe Escuminac et de la baie Miramichi H. Howking discontinue de la la la la Miramichi	200 00	
J. H. Harding, divers déboursés	. 109 91	
expirée le 30 juin 1871. D. Thomas, pour services spéciaux.	400 00	
U. Thomas, pour services spéciaux. Hasgow et Black, ligne de sonde	2,900 00 9 99	<u> </u>
H. Chubb et Cie., papeterie	70 20	
J. Livingston, services spéciaux	300 00	
W. H. Venning, do P. Boulet, do	1,300 00 23 00	
H. W. Johnston, do	19 00	I I
D. Currie, do	140 00	
J. Harding, divers déboursés	2,000 00 37 60	
J. G. Lawton, J. Harding, divers déboursés. Hon. W. A. Henry, services professsionnels en rapport avec la saisie de navires		
pour contravention à l'Acte des pêcheries	200 00	13,076 0
000	i	53,794 9

¥. . . .

INDEX DES ANNEXES.

PARTIE I.

DIVISION DE LA MARINE.

No.		Page;
1.	ETAT DES DÉPENSES POUR LE SERVICE DES PHARES EN AMONT DE MONTRÉAL	. 2
2.	Etat des dépenses de la Maison de la Trinité de Montréal	. 7
3.	ETAT DES DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN DES PHARES ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL	. 8
	Rapport de la Maison de la Trinité de Québec	
	Etat des dépenses	
5.	ETAT DES DÉPENSES POUR LE SERVICE DES STEAMERS FÉDÉRAUX	
	Subventions aux steamers	18
6.	Rapport de l'agent de Québec	. 19
	Etat des dépenses pour l'entretien des phares en aval de Québec	42
7.	RAPPORT DE L'AGENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK,	47
	Rapport de l'inspecteur des phares	54
	Etat des dépenses pour l'entretien des phares	58
8.	RAPPORT DE L'AGENT DE LA NOUVELLE-ECOSSE	65
	Etat des dépenses pour l'entretien des phares	72
	Etat des recettes pour le compte du revenu casuel	87
	Etat des dépenses pour les établissements de secours des îles de Sable et au Phoque	88
9.	RAPPORT DE L'AGENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	89
	Etat des dépenses pour l'entretien des phares	93
	Rapport sur les services rendus par le steamer fédéral Sir James Douglas	95
10.	Etat des dépenses pour phares, phares flottants et sifflets d'alarme dans tout le Ca-	•
	NADA	. 97
11.	ETAT DES DÉPENSES EN RAPPORT AVEC L'INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR	105
12.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DES CAPITAINES ET SECONDS	
	Liste des certificats de compétence et de service accordés aux capitaines et seconds pen-	vt .
	dant les six mois expirés le 30 juin 1873	
	Etat des dépenses en rapport avec l'examen et le classement des capitaines et seconds	١.
	Copie d'un arrêté de Sa Majesté en Conseil donnant effet aux certificats de compétence	
	accordés en Canada	. 119
	Avis aux candidats pour l'examen comme capitaines et seconds, et copie des règles et rè-	
	glements relatifs à l'examen	
	Autre avis aux candidats	
	Blancs des certificats de compétence et de service	126
13.	RAPPORT DE L'HOPITAL DE LA MARINE, À ST. JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK	128
	4—15*	

-344		
No		age.
14.	RAPPORT DE L'HOPITAL DE LA MARINE, A ST. ANDREW, NB	12
	ETAT DES DÉPENSES EN RAPPORT AVEC L'HOPITAL DE LA MARINE ET DES EMIGRANTS, QUÉBEC.	13
	ÉTAT DES DÉPENSES FAITES POUR LES HOPITAUX DE LA MARINE, POUR LES MARINS MALADES ET	
10.		190
477	INVALIDES, POUR LES MARINS NAUFRAGÉS ET DENUÉS DE RESSOURCES	132
	ETAT DES RECETTES POUR LE COMPTE DU FONDS DES MARINS MALADES, DANS TOUT LE CANADA.	138
18.	RAPPORT DU PRÉPOSÉ A L'ENGAGEMENT DES MATELOTS, QUÉBEC	140
19.	do do do St. Jean, NB	142
20,	do do Piotou, NE	143
21.	RAPPORT DE LA POLICE DE RADE DE MONTRÉAL	144
	Tableau indiquant le nombre des prisonniers arrêtés	149
22	RAPPORT DU CHEF DE LA POLICE DE RADE DE QUÉBEC.	150
	Etat indiquant le nombre des personnes arrêtées, les délits commis par ces personnes, et	
		151
	leur nationalité	
	ETAT DES DÉPENSES FAITES PAR LA POLICE DE RADE DE MONTRÉAL ET QUÉBEC	152
24.	ETAT DES PERCEPTIONS ET DÉPENSES POUR LE COMPTE DE L'AMÉLIORATION DES HAVRES, AUX PORTS	
	Où DES DROITS DE TONNAGE ONT ÉTÉ IMPOSÉS PAR PROCLAMATION	155
25,	RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE MONTRÉAL	156
	Tableau des observations	157
26.	RAPPORT SUR L'OBSERVATOIRE DE QUÉBEC	158
	Etat des dépenses pour l'Observatoire de Québec	159
077		
27.	TROISIÈME RAPPORT DU BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE	160
	Tableau I. Moyennes mensuelles, trimestrielles et annuelles de la température, cueillie.	
	depuis trois ans et plus aux différentes localités du Canada	172
	II. Moyennes du maximum de la température pendant chaque mois et chaque an-	
	née, dans les différentes localités du Canada, depuis trois années et plus,	
•	avec l'absolu maximum de la température dans chaque série	174
	III. Moyennes du minimum de la température pendant chaque mois et chaque	
	année, dans les différentes localités du Canada, depuis trois années ou plus,	
	avec l'absolu minimum de la température dans chaque série	175
		110
	IV. Quantités mensuelles, trimestrielles et annuelles de pluie tombée, et quantités	100
	annuelles de pluie et de neige réduite en eau, depuis trois années ou plus	176
	V. Moyennes de la température des différents mois aux différentes stations du	
	Canada, depuis septembre 1872 à août 1873, inclusivement	177
	VI. Maximum de la température de chaque mois aux différentes stations du Ca-	
	nada, depuis septembre 1872 à août 1873, inclusivement	180
	VII. Minimum de la température de chaque mois aux différentes stations du Ca-	
	nada, depuis septembre 1872 à août 1873 inclusivement	182
	VIII. Température moyenne pendant chaque trimestre et chaque année, depuis sep-	
	tembre 1872 à août 1873, avec indication du maximum et du minimum de	101
	la température de chaque année, et des dates auxquelles ils se sont produits	184
	IX à XX. Température moyenne de chaque jour à certaines stations du Canada	186
	XXI. Moyennes de la température de chaque jour aux stations contenues dans les	
	tableaux IX à XX, cueillies dans un espace de cinq jours dans l'année,	
	depuis septembre 1872 à août 1873 inclusivement	198
	XXII. Percentage de nuages pour chaque mois de l'année à certaines stations du	
	Canada, de septembre 1872 à août 1873, inclusivement	200
	XXIII. Quantités de pluies tombées pendant chaque mois de l'année, aux différentes	
	stations du Canada, de septembre 1872 à août 1873 ; les stations d'Ontario	
	the contract of the contract o	000
	et de la Nouvelle-Ecosse étant groupées par districts	202
	XXIV. Quantités trimestrielles de pluie tombées aux différentes stations avec la quan-	
	tité de neige tombée pendant chaque mois, et la précipitation totale de la	
	pluie et de la neige fondue, de septembre 1872 à août 1873 inclusivement.	205
	226	

No		Page
50	XXV. Nombre de jours de pluie pendant chaque mois et dans l'année, aux différentes	
11	stations comprises dans le tableau XXIII	20
	XXVI. Nombre de jours de pluie par trimestre, avec le nombre de jours de neige, de	
	septembre 1872 à août 1873 inclusivement	21
$\hat{c}(f)$	XXVII. Hauteur moyenne de la pluie tombée par trimestre dans les différentes pro-	14
	vinces, avec hauteur moyenne de la neige tombée pendant chaque mois et	5
	dans l'année, et nombre moyen de jours où il a plu et neigé pendant la	٠
de C	même période	214
	XXVIII ^a Hauteur moyenne en pouces de l'eau tombée dans les différentes provinces du	
	Canada depuis septembre 1872 a août 1873 inclusivement, avec indication	1.5.
	du nombre moyen de jours de pluie pendant la même période ; Ontario et	.011
9.85	la Nouvellle-Ecosse étant divisées en districts. XXIX. Différences entre les moyennes de température contenues dans le tableau X	215
es ()	et celles cueillies depuis trois années ou plus, tel qu'indiqué au tableau 1.	
	Les déviations sont marquées (†) ou (—) suivant que les moyennes du ta-	
	bleau Y sont plus ou moins grandes que les étalons avec lesquels elles ont	1 1
	été comparées	210
e e G	Sommaire des dépenses du Bureau Météorologique	217
28.	RAPPORT SUR L'OBSERVATOIRE DU FORT HOWE, NOUVEAU-BRUNSWICK	218
9.	TABLE EAU DES VOYAGES FAITS PAR LES NAVIRES A VAPEUR DE LA COMPAGNIE DES VAPEURS DE	
	QUÉBEC ET DES PORTS DU GOLFE, ENTRE QUÉBEC ET PICTOU, FAISANT ESCALE AUX	
	PORIS INTERMÉDIAIRES, DU 7 MAI AU 26 NOVEMBRE 1873, EN VERTU D'UN ARRANGE	
	MENT FAIT AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL: AVEC L'HEURE DU DÉPART ET DE L'AR-	
	RIVÉE A QUÉBEC ET A PICTOU.	219
30.	STATI STIQUE DES NAUFRAGES ET AUTRES ACCIDENTS DE NAVIRES OCÉANIQUES, DU 1ER JANVIER	
31.	AU 31 DÉCEMBRE 1873, COMPILÉE SUR LES RAPPORTS REÇUS PAR LE MINISTÈRE	222
	STATISTIQUE DES NAUFRAGES ET AUTRES ACCIDENTS SURVENUS SUR LES LACS ET LES EAUX DE	
	L'INTÉRIEUR DU CANADA, DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1873, COMPILÉE SUR LES RAPPORTS RECUS PAR LE MINISTÈRE	000
32.	ETAT DES DÉPENSES FAITES POUR TENIR DES ENQUÊTES SUR LES NAUFRAGES ET LES ACCIDENTS	238
3 3.	ETAT DES DÉPENSES FAITES, A TITRE DE RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE DE VIES, L'ACHAT DE	240
,	CHALOUPES DE SAUVETAGE, ETC	241
34.	RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE DE HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE,	242
	Recettes et dépenses du maître de havre	243
3Ē.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE L'INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR	244
	Liste des steamers inspectés durant l'année de calendrier	251
	Tableau indiquant le nombre des bateaux à vapeur ajoutés au Canada durant l'année,	
	les lo calités où ils ont été construits, leur force en chevaux, s'ils sont de bois ou de	
	fer, leur tonnage effectif et enregistré, à quoi et où ils sont actuellement employés.	272
	Tableau indiquant le nombre des bateaux à vapeur perdus, démolis ou désarmés comme	
	hors de service, pendant l'année, leur classe et la force de leurs machines, s'ils sont	
	de bois ou de fer, leur tonnage effectif et enrégistré, les localités où ils ont été construits où et à quei ils étainet amplierés	
	truits, où et à quoi ils étaient employés	275
	Etat des droits et honoraires perçus, formant le fonds d'inspection des bateaux à vapeur	276 296
36.	Liste des Phares du Canada	296 298
37.	LE FONDS DES PILOTES DE QUÉBEC EN COMPTE AVEC LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MAISON	auc
	DE LA TRINITÉ, QUÉBEC	334
	Etat des deniers reçus et payés par la Maison de la Trinité de Québec pour le compte	
	du fonds des pilotes invalides de Québec	336
	RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU SS. "ATLANTIC."	340
39,	RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU SS "LOUIS RENAUD"	94

		<u> </u>
No.		age.
40.	RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU SS. "NORTHERN."	346
	RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU SS. "CITY OF WASHINGTON"	354
	RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES DU NAUFRAGE DU SS. " PRECURSOR."	356
43.	do do SS. "ROYAL SOVEREIGN."	358
44.	do do SS. "BAVARIAN."	360
45.	LISTE DES PERSONNES AUXQUELLES DES RÉCOMPENSES ONT ÉTÉ ACCORDÉES PAR LE GOUVERNE-	
	MENT DU CANADA, DU 30 JUIN 1872 AU 30 DÉCEMBRE 1873, POUR LEUR VAILLANTE	
	CONDUITE EN SAUVANT DES VIES DANS LE NAUFRAGE DE NAVIRES CANADIENS	364
46.	Liste des personnes, sujettes du Canada, auxquelles des récompenses ont été données	
	PAR LES GOUVERNEMENTS ANGLAIS ET ÉTRANGERS, DU 30 JUIN 1872 AU 31 DÉCEMBRE	
	1873, POUR LEUR VAILLANTE CONDUITE EN SAUVANT DES VIES DANS LE NAUFRAGE DE	
	NAVIRES ANGLAIS ET ÉTRANGERS	369
47.	RAPPORT DU SECRÉTAIRE DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL	370
	Rapport de l'ingénieur	372
	Rapport du capitaine et ingénieur du remorqueur à mancelle	381
	Rapport du maître de havre	386
	Classification, nombre et tonnage des navires océaniques qui sont entrés dans le port	
	pendant les dix dernières années	385
	Tableau comparé indiquant la date de l'ouverture et de la fermeture de la navigation,	
	l'arrivée du premier navire d'outre-mer et le départ du dernier, le nombre des	
	navires, leur tonnage, etc., pendant les dix dernières années	389
	Tableau comparé indiquant le nombre et le tonnage des navires de l'intérieur, et le plus	
	grand nombre qui se soit trouvé au port en même temps pendant les dix dernières	200
	années Rapport sur le fonds des pilotes invalides	390 390
		393
40	H. H. Whitney, trésorier, en compte avec le fonds des pilotes invalides: RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE, PORT DE ST. STEPHEN, NB	395
	do do do St. George, NB.	396
	ETAT DES DENIERS REÇUS PAR LE MAITRE DE HAVRE, PORT DE WELSHPOOL, CAMPOBELLO, NB.	397
	RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE, PORT DE CHATHAM, NB.	398
52.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	399
	RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE, PORT DE BATHURST, NB.	400
	RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE, PORT DE BOUCTOUCHE, NB.	402
	ETAT DES DROITS DE HAVRE PERÇUS AU PORT DE DALHOUSIE, NB	403
	ETAT DES HONORAIRES PERÇUS AU BUREAU DE L'ENGAGEMENT DES MATELOTS, LIVERPOOL, NE	403
	Rapport du préposé a l'engagement des matelots, port de Lunenburg, NE	40
	RAPPORT DES COMMISSAIRES DÙ HAVRE DE PICTOU, NE	405
	Etat des recettes et dépenses	406
59.	RAPPORT DES GOUVERNEURS DE L'HÔPITAL DE LA MARINE ET DES IMMIGRANTS, QUÉBEC	407
60.	RAPPORT SUR LES PHARES DU ST. LAURENT EN NOVEMBRE	409
	Rapport du capitaine Levesque	411
	Rapport de Thomas Connell, capitaine du phare flottant de Manicouagan	412
	RAPPORT DU GARDIEN DU PORT DE QUÉBEC	415
	RAPPORT DU GARDIEN DU PORT DE MONTRÉAL	416
	. Rapport du préposé a l'engagement des matelots, port de Halifax, NE	419
64	. Remarques et documents présentés par l'Hon. P. Mitchell, devant le comité des banques	
	ET DU COMMERCE, AU SUJET DES CHARGEMENTS SUR LE PONT DES NAVIRES	421
65,	RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC	449
00	Etat des recettes et dépenses, 1872-73.	450
66	. Tableau indiquant le nom des membres du personnel du département, l'emploi qu'ils rem-	451
	PLISSENT ET LES TRAITEMENTS QU'ILS ONT REÇUS PENDANT L'ANNÉE FISCALE	ZÚ4

PARTIE II.

DIVISION DES PÊCHERIES.

	PAGE
A.—Liste des officiers des pêcheries du Canada	1
B.—Rapport sur la croisière de la goëlette du gouvernement La Canadienne pendant la cam-	
pagne de 1873, avec des statistiques sur les pêcheries de la division du golfe et du bas	
St. Laurent	12
C.—Statistique des pêcheries, sur la rive sud du St. Laurent, de Québec au cap Chatte	76
D.—Statistique des pêcheries, sur la rive nord du St. Laurent, de Québec à Bersimis	79
E.—Récapitulation générale du produit des pêcheries dans la province de Québec	81
F.—Tableau des bateaux-pêcheurs aux Iles de la Madeleine en 1873	82
G.—Précis des rapports des gardes-pêche de la province de Québec	89
HRapport sur l'établissement ichthyogénique de Newcastle, Ontario, pour la saison de 1873	106
J.—Rapport sur l'établissement ichthyogénique à Ristigouche, pour la saison de 1873	$^{2}122$
K.—Rapport sur l'établissement ichthyogénique au Bassin de Gaspé, pour la saison de 1873.	124
L.—Rapport sur l'établissement ichthyogénique à Miramichi, NB., pour la saison de 1873.	126
M.—Rapport sur les opérations de pisciculture, rivière Moisie, pour la saison de 1873	132
N.—Rapport de l'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.	134
O.—Rapport spécial sur le homard	149
P.—Statistique des pêches dans la Nouvelle-Ecosse	155
Q.—Statistique des pêches dans le Nouveau-Brunswick	158
R.—Statistique des pêcnes dans Ontario	162
S.—Récapitulation du produit et de la valeur des pêches dans la province d'Ontario	170
T.—Précis des rapports des gardes-pêche de la province d'Ontario	171
U.—Compte-rendu d'une expédition de draguage dans le golfe St. Laurent, par M. Whiteaves,	
F. G. S., pendant la saison de 1873	178
V.—Remarques sur les pêcheries de la Colombie-Britannique, par l'agent du ministère de la	
Marine et des Pêcheries à Victoria	205
X.—Etat de la dépense pour le service des pêcheries, pendant l'année fiscale expirée le 30	
juin 1873	207
Y.—Etat de la dépense en rapport avec la police maritime, pendant l'année fiscale expirée le	
30 juin 1873	220

(No. 4.)

LISTE DES DOCUMENTS

DU

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES.

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 28 JUIN 1863.

- No. 1. Etat de la dépense de la maison de la Trinité, Québec.
 - . do do

- do
- Montréal.
- 3. Etat des recettes et dépenses de la police de rade de Québec et Montréal.
- 4. Etat de la dépense et des perceptions relatives aux améliorations de havres.
- 5. Etat de la dépense pour la construction des phares, phares flottants, sifflets d'alarme, etc.
- 6. ETAT de la dépense pour l'entretien des phares, phares flottants, sifflets d'alarme, etc.
- 7. ETAT des recettes et dépenses relatives aux marins malades, infirmes, nau fragés et en détresse.
- 8. Etat des recettes et dépenses du fonds des pilotes, Québec.
- 9. do
- 1.
- ďο
- do
- Montréal.